


BIBLIOTHEQUE DU MARQUIS FERNAND DU SASSENAY
ET BELLO
ET PACE

GALERIE HISTORIQUE

DES

CONTEMPORAINS.

GALERIE HISTORIQUE

DES

CONTEMPORAINS,

OU NOUVELLE

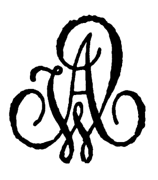
BIOGRAPHIE,

SEULE ÉDITION, DANS LAQUELLE SE TROUVENT RÉUNIS LES HOMMES MORTS OU VIVANS, DE TOUTES LES NATIONS, QUI SE SONT FAIT REMARQUER A LA FIN DU 18me SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DE CELUI-CI, PAR LEURS ÉCRITS, LEURS ACTIONS, LEURS TALENS, LEURS VERTUS OU LEURS CRIMES.

SECONDE ÉDITION,

Augmentée de deux volumes de *Supplément* et de 100 *Portraits*.

TOME CINQUIÈME.



BRUXELLES,

WAHLEN ET COMP., IMPRIMEURS-LIBRAIRES.

1823.

GALERIE HISTORIQUE

DES

CONTEMPORAINS.

F

FOY (Le comte Maximilien-Stanislas), lieutenant-général d'infanterie, né à Villeneuve près Sens, le 2 février 1775, prit le parti des armes dès les premières années de la révolution. Adjudant-commandant, en 1801, il fut employé en qualité de général de brigade à l'armée de Portugal, et, le 12 mars 1806, il défit complétement un corps ennemi dans Arrago-del-Puerco. Promu au grade de général de division le 29 novembre 1810, il mit en fuite, près d'Almeida, un corps d'insurgés, vers la fin de décembre 1811. En août 1812, il se distingua dans la poursuite de plusieurs corps anglais, qu'il força de rentrer en Portugal. Le 23 octobre, il attaqua et battit complétement les Anglais, au moment où ils venaient de lever le siége de Burgos. Le 25, il se rendit maître de Palencia, et le 29, de Tordesillas. Le 20 janvier 1813, il détruisit, à Gracos, un escadron des hussards dits de Caramansel. Le 11 mai, il mit le siége devant la place de Castro-Urdiall, et s'en empara, quoiqu'elle fût défendue par une garnison supérieure aux forces de l'attaque. Le 13 décembre suivant, il se fit remarquer par sa bravoure au combat de Los-Terenia, et mérita d'être nommé avec éloge dans le bulletin de l'armée. Nommé, en 1814, inspecteur-général d'infanterie de la 14me division, le général Foy remplissait les fonctions de cette place, lorsque Bonaparte reparut en France. Du moment où il vit la patrie menacée, il ne connut d'autre poste que celui du danger; il reçut un commandement dans le corps de l'armée du nord. Satisfait d'avoir rempli le plus sacré de ses devoirs envers son pays, le général Foy s'est retiré au sein de sa famille, après le désastre de Waterloo.

FRA-DIAVOLO (Michel-Pozza, plus connu sous le nom de), né à Itri, dans le royaume de Naples, apprit d'abord le métier de fabricant de bas; mais ses inclinations perverses et l'audace de son caractère ne tardèrent pas à lui faire abandonner ces occupations paisibles, et à le jeter dans une troupe de brigands qui dévastait les Calabres. Sa bravoure féroce le fit bientôt remarquer de ses nouveaux compagnons, qui le choisirent pour leur chef, et à la tête desquels il devint le fléau des campagnes et l'épouvante des voyageurs. Le surnom de *Fra-Diavolo* (Frère Diable) qui lui fut donné, atteste la terreur qu'il inspirait, et qui se trouva portée à un si haut point, que le gouvernement napolitain mit sa tête à prix, mais sans effet. En 1799, il fut l'un des premiers à offrir ses services et ceux de sa bande aux insurgés commandés par le cardinal Ruffo : ils furent acceptés, et Fra-Diavolo reçut, avec son pardon, un brevet de chef de masse. Il fit la campagne avec l'armée napolitaine, et ne s'y fit pas moins remarquer par sa cruauté que par sa valeur. Les habitans de Frascati surtout eurent à se plaindre de sa conduite. Il obtint peu après une pension de 3600 ducats, et une ferme provenant des chartreux de Saint-Martin. Après la conquête définitive du royaume de Naples par Napoléon, et l'avénement de Joseph au trône, Fra-Diavolo fut chargé de réunir le reste de ses camarades, et se retira à Gaëte. Le prince de Hesse-Philipsthal, qui en était gouverneur, l'en fit chasser, comme fauteur de désordres commis dans

la ville. Il passa de nouveau en Calabre ; mais détesté par les autres chefs de masse, il fut obligé d'en sortir, et se rendit à Palerme, où il eut bientôt connaissance du plan de soulèvement organisé par le commodore Sydney Smith, sous les auspices de la reine. Il partit avec cet Anglais, rassembla quelques-uns de ses soldats vers le Cilento, passa dans l'île de Capri, et de là dans toutes celles qui l'environnent, et y fomenta l'esprit d'insurrection qui y existait déjà. Après avoir recruté sa troupe de tout ce qu'il trouva d'hommes propres à un coup de main, il débarqua à Sperlonga, et marqua sa route par des incendies, des vols et des assassinats; il ouvrit aussi les prisons aux criminels, et ce fut par de pareils moyens qu'il se composa une bande qui ne put résister long-temps aux attaques des troupes réglées. Blessé en combattant avec fureur, il se réfugia, après la dispersion des siens, chez un paysan de Siant-Severin; mais cet homme, dont la blessure de son nouvel hôte et d'autres circonstances avaient éveillé les soupçons, le dénonça aux autorités. Fra-Diavolo fut arrêté, et conduit à Naples le 6 novembre 1806. Mis en jugement le 10 du même mois devant la commission spéciale chargée de décider du sort des rebelles, il vomit des imprécations contre la reine et l'officier anglais, auxquels il imputait sa perte. Il fut condamné à mort malgré les efforts de l'habile avocat qu'il avait choisi, et exécuté, le même jour à deux heures, sur la place du marché, en présence d'un peuple immense. Malgré sa férocité naturelle, ce chef de bandits n'était pas incapable d'un bon procédé: et dans certaines circonstances, on l'a vu faire restituer à des voyageurs qui lui avaient inspiré un intérêt particulier, tout ce que ses gens leur avaient enlevé.

FRANÇAIS (Le comte Antoine), né à Valence, en Dauphiné, le 17 janvier 1756, était chef de la direction des douanes à Nantes, lors de la révolution, dont il adopta les principes et servit la cause avec autant de franchise que de lumières. Le choix presqu'unanime des citoyens de Nantes l'avait élevé aux fonctions municipales; le corps électoral du département de la Loire-Inférieure le porta, en septembre 1791, à l'assemblée législative. Il y prit place parmi les défenseurs les plus ardens de la cause populaire, et ne s'occupa, dans les premiers tems de la session, que de matières de finance et d'administration d'un intérêt secondaire. Enfin le 26 avril 1792, il prononça un discours véhément sur les moyens de faire cesser les troubles suscités par le brigandage, et le fanatisme des prêtres dissidens et factieux. Dans l'impossibilité de rapporter tout entier ce discours, qu'accueillirent dans l'assemblée des applaudissemens unanimes et vingt fois renouvelés, nous nous bornerons à l'extrait suivant, en regrettant sincèrement de ne pouvoir en offrir le texte à nos lecteurs : « Depuis l'origine des cultes, le culte respectable des chrétiens est un de ceux qui ont eu le plus à se plaindre de leurs ministres. Lorsque, voisins encore de son berceau, ils furent pénétrés de son esprit primitif, ils adoucirent, éclairèrent et affranchirent les hommes; mais bientôt on les vit, tenant le glaive, allumant des bûchers, usurpant les biens, asservissant la pensée, abrutissant les peuples, flattant ou assassinant les rois, former cette théocratie monstrueuse qui avait placé sous la sauve-garde de l'Évangile le premier anneau de la servitude de vingt peuples. » Du tableau général des maux enfantés par la superstition, qui est à la religion ce que l'anarchie est à la liberté, M. Français passa aux usurpations de la cour de Rome, et montra dans cette dernière partie de son discours, la même supériorité de discussion que dans la première. Toujours appuyé sur des faits, il ne pouvait manquer de rendre la conviction universelle, et son triomphe fut complet. Au reste, il ne parla point le langage des proscriptions, qui lui fut toujours étranger, et se borna à réclamer et à indiquer des mesures de répression; le 5 mai suivant, il ramena l'attention de l'assemblée sur la même matière; le 10, il attaqua avec toute la force du véritable patriotisme, qui ne connut jamais ni amis ni auxiliaires parmi les assassins, les auteurs des crimes commis à Avignon. Le 18 juin 1792, M. Français, occupant le fauteuil, présenta à l'assemblée le jeune William Priestley, de Birmingham, fils du docteur Joseph Priestley; prononça un éloge de ce dernier, et obtint que des lettres de naturalisation fussent accordées au fils. Trop heureux d'échapper à l'œil de la tyrannie, M. Français se renferma dans une

obscurité profonde, sous le règne des décemvirs, et ne reparut sur la scène politique qu'en 1798, époque à laquelle il fut nommé député de l'Isère au conseil des cinq-cents. Le 28 mai 1799, il dénonça les projets des royalistes du midi de la France, enhardis par les succès des coalisés, et proposa que les veuves et enfans des patriotes massacrés, fussent traités comme ceux des défenseurs de la patrie. Le 12 juin de la même année, il exposa les avantages dont la société était redevable à l'imprimerie, et défendit la liberté de la presse. « Quand les routes, dit-il, sont infestées de voleurs, et que les voleurs ne sont pas réprimés, il faut allumer les réverbères. Les réverbères de l'ordre social sont les journaux libres. Je sais que beaucoup jetteront de fausses, de trompeuses lumières; mais d'autres aussi éclaireront les prestiges des premiers. » Il était difficile de mieux choisir sa comparaison, et de l'exprimer avec plus d'esprit. Tout annonce enfin que ces grandes vérités, constamment proclamées depuis trente ans, touchent au moment de n'être plus méconnues, et les amis de la liberté n'oublieront pas que M. Français est au premier rang de ceux qui osèrent combattre pour ce droit sacré. Ce député fut l'un de ceux qui s'élevèrent avec plus de force dans la séance du 30 prairial an 7 (18 juin 1799), contre le directoire exécutif, renversé dans cette journée; dans cette même séance, il fit décréter la mise hors la loi de quiconque oserait attenter à la sûreté ou à la liberté du corps législatif. Il fut ensuite membre de la commission des onze; fit en son nom un rapport très-étendu, sur l'état où la république avait été réduite sous le gouvernement des derniers directeurs, et ne reparut qu'après les événemens du 18 brumaire. Déçu jusques-là dans toutes les espérances qu'il avait conçues pour le bonheur et la liberté de la république, M. Français prit une part active au grand changement qui venait de s'opérer dans l'état. Nommé d'abord préfet de la Charente-Inférieure et membre du conseil-d'état, il fut, bientôt après, chargé de l'organisation et de la direction générale de l'administration des droits réunis. Cette institution odieuse, sans doute, comme toutes celles du même genre, sous le rapport de la fiscalité, devint, entre les mains de M. Français, à l'époque où elle fut établie, un moyen de secours pour l'infortune; en effet, plus de dix mille individus, de tout état et de tous les partis, ont été employés dans cette administration, dont le malheur, lorsqu'il n'était pas dépourvu de quelqu'intelligence, ne fut jamais repoussé. Les événemens du 31 mars 1814, déplacèrent le comte Français, et lui donnèrent pour successeur un ancien apothicaire de Grenoble, nommé Bérenger, l'un des plus vils instrumens du despotisme impérial, et qui n'a rien perdu de sa bassesse sous la restauration. Quoique cet homme, aussi avide qu'ignorant, n'ait conservé que peu de temps la direction générale des droits réunis, désignés alors sous le nom de contributions indirectes, le comte Français n'a cependant point été replacé à la tête de cette administration, qui peut être considérée comme son ouvrage; il est resté membre du conseil-d'état, où il avait été appelé le 29 juin 1814. Maintenu dans ce conseil au retour de Bonaparte, le comte Français a attaché son nom à l'immortelle déclaration du 25 mars 1815 (*voy.* Defermont), qui renferme, parmi quelques erreurs et quelques adulations qu'arrachaient peut-être les circonstances, les seuls principes de droit public que puisse avouer un homme d'honneur, ami de la liberté. Bonaparte, toujours lui-même, aima mieux, à son retour, confier la direction des contributions indirectes à l'un de ses conseillers les plus honteusement connus sous le régime impérial, par l'extrême lâcheté de ses complaisances et son asservissement au pouvoir (*voy.* Jaubert), que de le rendre à l'homme d'état habile, qui s'était efforcé constamment d'adoucir toutes les formes de la fiscalité, et qui s'occupait encore du soin de les rendre moins odieuses, à l'époque où sa place lui a été retirée. Au reste, une consolation chère au cœur de l'homme de bien, reste à M. Français dans sa retraite; il n'a fait beaucoup d'ingrats que parce qu'il avait fait beaucoup d'heureux.

FRANCASTEL, député-suppléant de l'Eure à la convention nationale, n'y entra qu'après le procès de Louis XVI, et fut, le 4 juillet 1793, adjoint au comité de salut public. Chargé en octobre de la même année, avec son collègue Hentz, de remplir une mission près de l'armée de l'ouest, la correspondance de ce dé-

puté avec la convention, et les mesures révolutionnaires ordonnées par lui, ont rendu son nom horriblement fameux. Devenu, après la session conventionnelle, chef de bureau au ministère de l'intérieur, il en sortit à la retraite de Quinette, et se retira dans une propriété qu'il avait acquise dans le département de Seine-et-Oise, et où il a eu la sagesse de se faire oublier.

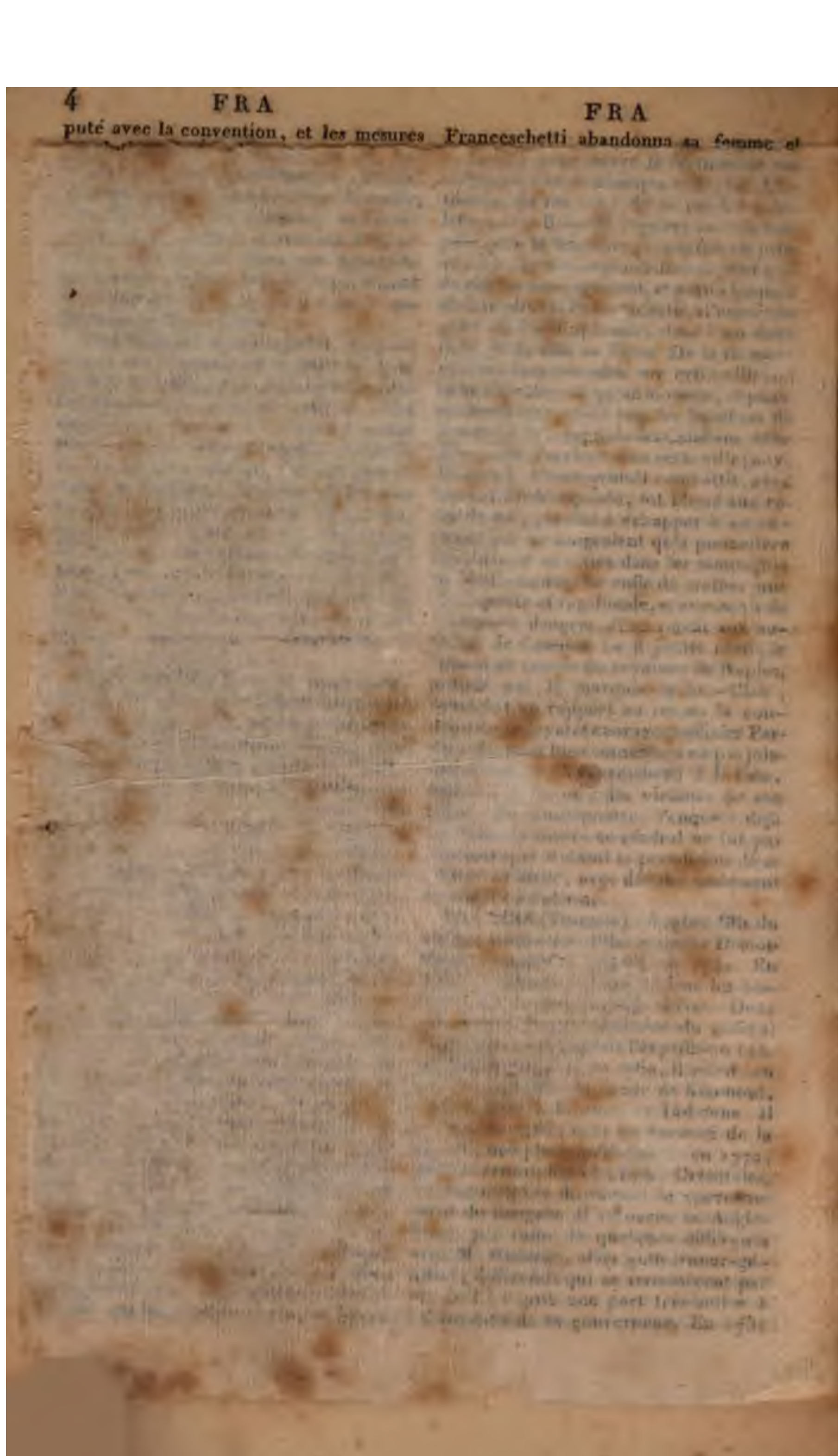
FRANCES (Sophie), a publié des poésies et des romans dans le genre de ceux de Mme Radcliffe, mais où la terreur, qui fait l'essence de ce genre, est loin d'être maniée avec le même art, et où ses effets sont beaucoup trop prodigués. Nous citerons les trois suivans, qui ont été traduits en français : *La sœur de la miséricorde*, ou la *Veille de la Toussaint*, 1807 et 1809, 4 vol. in-12 ; traduit par M. V.....ne. —*Constance de Lindendorf*, 1807, 4 vol. in-12. *L'Inconnu*, ou la *Galerie mystérieuse*, traduit par Me de Viterne ; ce dernier ouvrage a un vif intérêt de curiosité, et le dénoûment en est amené avec assez d'art.

FRANCESCHETTI, général napolitain, aide-de-camp du roi Joachim, de Naples, né en Corse en 17.., fut l'un des plus braves et des plus fidèles compagnons d'armes et de malheur de ce prince. Après la défaite de l'armée Napolitaine, à Tolentino, les 2 et 3 mai 1815, il se rendit à Naples, d'où il trouva, peu de temps après, le moyen de passer en Corse avec son épouse, fille de M. Colonna Cecaldi, de l'illustre maison de ce nom, riche propriétaire de l'île, et maire du village de Viscovato, situé à 5 lieues au sud de Bastia. Il était chez son beau-père lorsque le roi Joachim, échappé aux fureurs du marquis de Rivière, qui lui devait la vie (*voy*. Rivière.) et qui venait de mettre la sienne à prix, arriva de Toulon à travers mille périls, et trouva l'hospitalité dans la maison du respectable Colonna, qui réunit pour le défendre, six cents hommes, ses parens et ses amis, complètement armés. Le roi Joachim s'étant retiré à Ajaccio, pour éviter les funestes éclats auxquels sa présence et le zèle de ceux qu'intéressaient également sa personne et son malheur, eussent infailliblement donné lieu, le général Franceschetti l'y suivit. Lorsque le roi se fut décidé, dans la nuit du 28 au 29 septembre 1815, à tenter la fatale entreprise qui lui a coûté la vie, le brave Franceschetti abandonna sa femme et sa famille pour suivre la fortune de son souverain, et s'embarqua avec lui. L'intention du roi était de se rendre à Salerne, à 10 lieues de Naples ; mais la tempête jeta la felouque qui portait ce prince et les trente-sept officiers de tout grade qui l'accompagnaient, et parmi lesquels était le général Franceschetti, à l'entrée du golfe de Ste-Euphémie, situé à un demi mille de la ville de Pizzo. De là ils marchèrent tous ensemble sur cette ville, où ils ne s'arrêtèrent qu'un moment, et poursuivirent leur route vers les hauteurs de Monte-Léone, capitale des Calabres. Attaqués avant d'arriver dans cette ville (*voy*. Joachim), Franceschetti combattit avec une valeur désespérée, fut blessé aux côtés du roi, parvint à échapper à ses ennemis qui ne songeaient qu'à poursuivre Joachim, et se retira dans les montagnes de Monte-Léone : las enfin de traîner une vie inquiète et vagabonde, et exposée à de continuels dangers, il se rendit aux autorités de Cosenza. Le 8 juillet 1816, le conseil de guerre du royaume de Naples, présidé par le marquis de St.-Clair, ayant fait un rapport au roi sur la conduite de ce loyal et courageux officier Ferdinand voulut bien consentir à ne pas joindre le nom de Franceschetti à la liste, déjà si nombreuse, des victimes de son règne. En conséquence, l'enquête déjà commencée contre ce général ne fut pas continuée, et il obtint la permission de se retirer en Sicile, avec défense seulement de résider à Palerme.

FRANCIS (Philippe), Anglais, fils du célèbre traducteur d'Horace et de Démosthènes, naquit à Dublin en 1740. En 1756, il obtint une place dans les bureaux de la secrétairerie d'état. Deux ans après, il fut secrétaire du général Bligh, qui commandait l'expédition contre Cherbourg, et, en 1760, il suivit, en la même qualité, le comte de Kiennoul, ambassadeur à la cour de Lisbonne. Il obtint, en 1763, dans les bureaux de la guerre, une place qu'il résigna en 1772, pour se rendre dans les Indes-Orientales, comme membre du conseil du gouvernement du Bengale. Il retourna en Angleterre par suite de quelques différends avec M. Hastings, alors gouverneur-général ; différends qui se terminèrent par un duel : il prit une part très-active à l'accusation de ce gouverneur. En 1781



puté avec la convention, et les mesures Franceschetti abandonna sa femme et





François,

Empereur d'Autriche.

et 1784, il fut élu membre du parlement par Yarmouth dans l'île de Wight, en 1790, par Blechingley, et en 1802 et 1806, par Appleby : il obtint l'ordre du Bain cette dernière année. Il a parlé fort souvent dans la chambre des communes, sur divers sujets, et particulièrement dans le procès du général Hastings, et toutes les fois qu'il s'est agi des affaires de l'Inde, ou de la traite des nègres, contre laquelle il s'est toujours élevé avec la plus grande énergie. Sir Francis n'a laissé échapper aucune occasion de démontrer combien les fréquentes guerres dans l'Inde, et les agrandissemens successifs du territoire de la compagnie, étaient impolitiques et injustes. On a imprimé plusieurs de ses discours et autres écrits.

FRANÇOIS I[er] (JOSEPH-CHARLES), empereur d'Autriche, fils de Léopold II et de Marie-Louise, fille du roi Charles III d'Espagne, est né le 12 février 1778. Il succéda à son père, le 1[er] mars 1792, dans les états héréditaires, fut couronné roi de Hongrie le 6 juin, et roi de Bohême, le 5 août suivant. Il avait été élu roi des Romains le 7 juillet. Dans la série des empereurs d'Allemagne, il fut alors nommé François II, mais, par une sorte de pressentiment de l'avenir, et après que la France eut été élevée au rang des empires, François II, par patente du 11 août, et par une proclamation du 7 décembre 1803, prit le titre d'empereur héréditaire d'Autriche, et assura par cette précaution, à sa personne et à sa maison, sa dignité et son titre, quand par la force des événemens il fut obligé de renoncer, le 6 août 1806, à la couronne d'empereur d'Allemagne et à celle de roi des Romains : c'est à cette époque qu'il prit, comme empereur d'Autriche, le nom de François I[er], au lieu de François II. Ce monarque reçut sa première éducation sous les yeux de son père; cependant son oncle, l'empereur Joseph II, se chargea de l'achever, et fit venir à Vienne le jeune archiduc, qu'il confia aux hommes les plus habiles. Il manifesta dès-lors un grand attachement aux anciennes institutions; contraste remarquable avec la tendance de Joseph aux réformes, et l'esprit philosophique de Léopold. Ce jeune prince, à l'âge de vingt ans, accompagna son oncle dans la guerre contre les Turcs, et, l'année suivante, il y commanda en chef, ayant pour conseil le célèbre général Laudon. Dans cette campagne, il annonça un caractère persévérant : il mit lui même le feu au premier canon tiré sur la forteresse de Belgrade, et réduisit cette ville à capituler, le 9 octobre de la même année. En 1790, lorsque Joseph II eut succombé au chagrin que lui causait l'insurrection du Brabant, François s'occupa beaucoup des affaires du gouvernement, jusqu'à l'arrivée de son père à Vienne. Il fut présent, ainsi que le prince royal de Prusse, et Monsieur, alors Comte d'Artois, aux conférences de Pilnitz, qui eurent lieu, le 17 août 1791, entre l'empereur Léopold II, Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, et le roi de Saxe, alors électeur. François I[er], après la mort de son père, mort dont les véritables causes sont encore douteuses (*voy.* LÉOPOLD), se mit en mesure d'exécuter les clauses de cette convention, a laquelle avaient présidé les craintes qu'inspiraient l'exemple d'un peuple qui réclamait ses droits, et qui aspirait à une liberté que l'on crut devoir étouffer à sa naissance, mais dont on ne fit par là qu'accroître la vigueur. Toutefois ces calculs monarchiques furent éminemment secondés par l'esprit dont étaient animés une partie des chefs de l'assemblée législative de France, qui voyaient dans la guerre un moyen puissant d'assurer l'indépendance nationale, par le développement d'énergie auquel une lutte aussi terrible donnerait nécessairement lieu : et le gouvernement français déclara la guerre à l'Autriche le 20 avril 1792. Nous ne nous étendrons pas sur les premiers événemens de cette guerre, où les troupes autrichiennes débutèrent par des avantages que Dumouriez leur fit perdre, et que leur rendit la bataille de Nerwinde : ces détails se lient naturellement aux noms des généraux qui se signalèrent des deux côtés dans ces diverses campagnes (*voy.* BEAULIEU, BENDER, CLERFAYT, DAMPIERRE, DUMOURIEZ). Lorsque les efforts presque surnaturels que commandait à la France la redoutable énergie de la convention nationale, eurent rendu aux armes républicaines l'ascendant qu'elles avaient perdu, l'empereur se mit lui-même à la tête de ses troupes, et montra beaucoup de sang-froid et de courage personnel dans la fameuse bataille de Fleurus, où néanmoins, après une résistance longue et acharnée, il se vit contraint de céder la victoire à Jourdan. Rejetée bientôt au-delà du Rhin

l'armée autrichienne se vit abandonnée par tous ses alliés, notamment par la Prusse, qui fit sa paix en 1795, avec la république française. Malgré cette défection, l'empereur François, soutenu par les subsides de la Grande-Bretagne, continua la guerre avec des succès balancés sur le Rhin, et avec une infériorité presque constante en Italie, où aucun de ceux qui se succédèrent à la tête des armées autrichiennes ne put balancer long-temps le génie et la fortune de Bonaparte. Enfin, après deux ans d'une lutte meurtrière, l'Autriche se vit forcée de conclure, le 17 octobre 1797, le traité de Campo-Formio, par lequel l'empereur renonça à la Belgique et à toutes ses anciennes possessions en Italie; il reçut en échange Venise, l'Istrie, la Dalmatie et les îles vénitiennes. Toutefois, en 1799, l'Autriche, appuyée de l'alliance de Paul Ier empereur de Russie, recommença les hostilités. Ses armées obtinrent à Vérone, dès l'ouverture de la campagne, des avantages remarquables; et le concours des troupes russes, que commandait le général Suwarow, ne tarda pas à rendre ces succès décisifs. François Ier rentra en possession du Milanais, et ses armes victorieuses furent portées jusqu'aux frontières de France : mais les chefs de son armée ne secondèrent pas assez efficacement le général russe Korsakow en Suisse; et de cette circonstance naquirent bientôt entre les alliés des germes de mésintelligence. Suwarow, profondément irrité d'avoir vu, pour la première fois, échouer ses entreprises, et attribuant à l'archiduc Charles ce qui était dû en effet aux lenteurs et à la timide circonspection du conseil aulique, se plaignit amèrement; l'irascible Paul Ier, déjà mécontent du comte de Thugut qui dirigeait à cette époque le cabinet de Vienne, rappela ses troupes : la coalition fut dissoute, et l'Autriche resta encore une fois, seule, aux prises avec la république française. Néanmoins, l'ascendant que venaient de prendre ses armées, les revers qu'avaient éprouvés les Français, et l'état déplorable auquel les fautes énormes du directoire avaient alors réduit la France, lui permettaient sans doute encore de se soutenir avec avantage : elle continua même, pendant quelque temps, d'obtenir des succès marqués; mais les événemens du 18 brumaire an 8 changèrent totalement la face des choses. Bonaparte, après avoir organisé avec une étonnante célérité, une armée de réserve, franchit les Alpes avec autant d'habileté que d'audace et de bonheur, et gagna sur Mélas, commandant l'armée autrichienne en Italie, la bataille de Marengo, dont le résultat fut l'évacuation de ce pays par les impériaux. Des négociations de paix furent aussitôt entamées : mais l'empereur ne voulut pas séparer sa cause de celle de la cour de Londres; et Bonaparte, qui avait d'abord consenti à traiter simultanément avec les deux puissances, n'hésita pas à reprendre les armes, lorsque les Anglais eurent positivement refusé de laisser passer une flotte chargée de porter en Égypte des secours à l'armée française, qui s'y défendait encore. Le général Moreau qui fut alors investi du commandement de l'armée française en Allemagne, remporta à Hohenlinden une victoire décisive, et il allait entrer à Vienne, lorsque François Ier se décida à demander la paix. Le traité de Lunéville, dont les préliminaires furent signés le 3 février 1801, consacra d'une manière encore plus formelle la cession de la Belgique. Il y ajouta plusieurs contrées de la rive gauche du Rhin : les limites de la république italienne furent reculées; et l'antique constitution de l'empire germanique fut changée jusque dans ses bases. Le duc de Modène et le grand-duc de Toscane furent obligés de renoncer à leurs états, sauf à être dédommagés en Allemagne. De telles conditions étaient bien capables de satisfaire l'ambition du vainqueur; cependant elles ne purent interrompre le cours de ses envahissemens : c'est après le traité de Lunéville, que fut consommée par lui la destruction du gouvernement helvétique; qu'il s'appropria le Piémont, le duché de Parme et l'état de Gênes; qu'il plaça sur sa tête la couronne d'Italie; enfin qu'il envahit le royaume de Naples, où il avait depuis long-temps eu l'occasion de remarquer une malveillance sourde, mais toujours active, même lorsque les circonstances ne lui permettaient pas de se déclarer. Dans une telle position, l'Autriche, menacée de toutes parts, dut songer à sa sûreté. Cette puissance augmenta donc le nombre de ses troupes; elle forma une nouvelle alliance avec la Russie, fit occuper la Bavière par une nombreuse armée, et moitié par sollicitations, moitié par force, entraîna l'électeur dans son parti. Mais bien-

tôt la défaite d'Ulm (17 octobre 1805), due à l'ineptie ou à la pusillanimité de Mack (*voy.* ce nom), celle de l'archiduc Ferdinand en Bohême (*voy.* Dupont et Ferdinand), ruinèrent tous les plans des alliés. Les Russes n'étaient pas encore arrivés sur le champ de bataille, que déjà l'armée autrichienne était obligée d'abandonner la capitale au vainqueur; et l'empereur François, avec sa famille, était contraint de s'en éloigner. La perte de la bataille d'Austerlitz, où les deux empereurs d'Autriche et de Russie avaient uni leurs efforts, mit le comble aux revers de François Ier. Ce prince alla lui-même trouver le vainqueur; et celui-ci le reçut à son bivouac. C'est là que furent établies les bases du traité de Presbourg, qui fut définivement signé le 22 décembre 1805. Par ce traité, les états de Venise furent réunis au royaume d'Italie, et le Tyrol fut cédé à la Bavière. Ces nouvelles concessions achevèrent la ruine de l'empire germanique; et Napoléon remplaça bientôt cet antique édifice par la confédération du Rhin, dont il se déclara le protecteur. Revenu dans sa capitale, l'empereur François, pour ne pas nourrir la défiance de Napoléon, opéra de grands changemens dans son cabinet, dont il éloigna les ministres que ce dernier regardait comme les ennemis de sa puissance. Le monarque autrichien resta neutre pendant la guerre que la Prusse et la Russie eurent à soutenir contre la France, en 1806 et 1807: il offrit même sa médiation à ces puissances, et il se consola du refus qu'il en reçut, en redoublant d'efforts pour éloigner de ses états le fléau de la guerre. Mais le traité de Tilsitt, qui vint alors unir la France et la Russie d'une manière si imprévue et si subite, fit redouter à l'Autriche les résultats possibles d'une pareille alliance. La guerre aussi odieuse qu'insensée que Napoléon avait portée en Espagne, retenait au-delà des Pyrénées [illegible]ite de l'armée française, qui déjà avait [illegible]yé de grandes pertes : l'occasion parut [illegible]rable à l'empereur François pour s'af[illegible]chir de la dépendance dans laquelle [illegible] trouvait placé. Il fit des armemens [illegible]idérables, qui ne pouvaient manquer [illegible]er les inquiétudes du cabinet des [illegible]s : des éclaircissemens furent de[illegible], les réponses ne parurent point [illegible]ntes : l'aigreur se mêla bientôt [illegible]ociations, et enfin, le 27 mars 1809, la cour de Vienne publia une déclaration très étendue, laquelle, en retraçant les événemens qui en avaient amené la publication, donnait assez clairement à entendre que l'Autriche se croyait autorisée à chercher dans des mesures énergiques, une garantie contre les dangers qui menaçaient son existence politique. Napoléon s'efforça de réfuter les assertions contenues dans cette pièce, par des notes insérées dans le *Moniteur*, en même temps qu'il eut recours à des moyens plus efficaces pour parer à un danger qu'au reste il avait dû prévoir. Il fit revenir d'Espagne, avec la célérité qu'il mettait constamment dans les opérations de cette nature, les troupes dont la présence n'était pas indispensablement nécessaire dans la péninsule; il les renforça par de nombreuses levées de conscrits, et se porta sur la Bavière que les Autrichiens venaient d'envahir. Il les défit le 10 avril, près d'Obensberg, où il commandait en personne les troupes bavaroises et wurtembergeoises; prit Ratisbonne le 23 avril, occupa Vienne peu de temps après, et força l'archiduc Charles de se retirer derrière le Danube. Un corps de l'armée française ayant poursuivi l'ennemi au-delà de ce fleuve, fut complétement défait à Essling, la crue subite du fleuve ayant empêché qu'il ne reçût de renforts, et le duc de Montebello y fut blessé mortellement (*voy.* Lannes). Toutefois l'archiduc Charles ne profita pas de tous les avantages que lui donnait cette victoire : et l'armée française, à laquelle il avait laissé le temps de recevoir des renforts considérables, remporta à Wagram, après un affreux carnage de part et d'autre, un succès éclatant qui contraignit François II à faire la paix. Les conditions de ce nouveau traité (Vienne, 14 octobre 1800) furent plus dures que toutes celles qui l'avaient précédé. L'archevêché de Saltzbourg fut sécularisé et donné à la Bavière; les Français prirent possession de Trieste, de Fiume et de toutes les cotes orientales de l'Adriatique. Une partie considérable de la Gallicie fut cédée à la Russie, et l'autre fut jointe au duché de Varsovie, qui, depuis le traité de Tilsitt, était sous l'influence française. En même temps, un article secret promit à Napoléon la main de l'archiduchesse Marie-Louise ; et si cette alliance avec une princesse de l'antique maison de Lorraine, dut flatter l'orgueil du conquérant, l'empereur Fran-

çois, malgré l'affectation qu'on a mise, depuis, à n'attribuer sa conduite dans cette circonstance qu'à l'empire de la force, fut vraisemblablement guidé par la considération de l'avantage qu'il pouvait trouver à avoir désormais, non plus pour ennemi mais pour allié intime, un état, alors le plus puissant de l'Europe. Cet espoir ne dura que deux ans; et lorsque Napoléon conçut, en 1812, le dessein d'envahir la Russie, il voulut entraîner son beau-père dans ses projets insensés. L'empereur d'Autriche se rendit à Dresde en mai 1812, et, dans cette entrevue où Napoléon fit plus que jamais sentir aux rois de l'Europe le joug de sa puissance, François fut obligé de souscrire à un arrangement, d'après lequel il fit marcher un corps de ses troupes qui forma la droite de l'armée française. Ce corps d'armée, qui fut commandé par le prince de Schwartzenberg, ne prit au reste que le moins de part qu'il lui fut possible aux opérations; et dès que les revers de Napoléon eurent mis les puissances de l'Allemagne à l'abri de son ressentiment, le général autrichien cessa entièrement de combattre. En 1813, l'empereur François resta quelques mois spectateur des événemens militaires qui eurent lieu en Saxe et en Franconie, et il parut d'abord résister aux efforts que firent les monarques russe et prussien pour l'entraîner dans leur alliance. Cependant, vers le commencement de juin, il quitta sa capitale pour se rendre en Bohême, et il fit marcher vers le même point des forces considérables, afin d'être à portée de négocier une paix générale, ou de pousser avec vigueur les préparatifs de la guerre, s'il se trouvait obligé de recourir à cette extrémité. Il eut plusieurs conférences avec l'empereur de Russie et le roi de Prusse, et il leur proposa sa médiation, que ces monarques s'empressèrent d'accepter. Après quelques hésitations, Napoléon l'accepta également, et la ville de Prague fut désignée pour la tenue d'un congrès, qui devoit s'ouvrir le 5 juillet; mais le monarque français n'y envoya d'abord point de plénipotentiaire : ce ne fut que quinze jours plus tard que M. de Caulaincourt vint l'y représenter avec des pouvoirs insuffisans, et des instructions telles que la paix dut paraître impossible. L'empereur d'Autriche publia alors un manifeste (août 1813) où, après avoir exposé sa conduite relativement à la France, il déclarait qu'il allait se réunir aux puissances armées pour leur indépendance. Le 9 septembre suivant, ce souverain conclut un traité d'alliance, à Tœplitz, avec l'empereur de Russie et le roi de Prusse; ses troupes coopérèrent dès ce moment aux opérations des armées alliées, et elles eurent une grande part à la victoire de Leipzig (16, 17 et 18 octobre 1813), où leur général, le prince de Schwartzenberg, commandait en chef. Peu de jours auparavant, un traité de paix avait été signé à Ried, entre l'Autriche et la Bavière. Cette dernière puissance avait renoncé à la confédération du Rhin, et l'empereur lui avait garanti toutes ses possessions actuelles. Un traité semblable fut signé à Fulde, le 2 novembre, avec le roi de Wurtemberg. Le 1er mars 1814, après avoir fait de nouvelles et inutiles tentatives pour amener Napoléon à une pacification générale, les alliés signèrent à Chaumont un traité par lequel ils s'engagèrent à ne pas déposer les armes avant d'avoir atteint le but qu'ils s'étaient proposé. Tandis que de nombreuses armées, russe et prussienne, envahissaient les provinces françaises de l'est, l'armée autrichienne, qui avait pénétré en France par la Suisse, occupait la Franche-Comté, la Bourgogne et Lyon. L'empereur François suivait tous les mouvemens militaires, et dirigeait toutes les négociations. Ce monarque se trouvait à Dijon, lorsque les armées russe et prussienne entrèrent à Paris; il se rendit aussitôt dans cette capitale, où il arriva le 15 avril 1814. Il suivit toutes les négociations qui amenèrent le traité de Paris. Pendant le séjour de deux mois qu'il fit dans cette ville, il se fit remarquer par une grande affabilité, ainsi que par une instruction solide; il visita tous les établissemens importans, et chercha surtout à acquérir des connaissances qui pussent être utiles à son pays. L'empereur d'Autriche partit de Paris au commencement de juin, et il retourna à Vienne, où les souverains alliés et les plénipotentiaires de toutes les puissances ne tardèrent pas à se réunir pour régler tous les intérêts. Ces importantes discussions n'étaient pas terminées, lorsque le retour de Bonaparte, inattendu de l'île d'Elbe, vint encore jeter le désordre et la confusion dans les affaires de l'Europe. François n'hésita pas à se réunir aux autres puissances : il ad-

héra à leur déclaration du 13 mars, comme au traité du 21 avril, et il fit de nouveau marcher ses armées, qui occupèrent bientôt les mêmes provinces qu'en 1814. Un assez grand nombre de personnes crurent alors que, n'ayant plus rien à redouter de la part de Napoléon lui-même, qui avait totalement cessé d'être dangereux, le monarque autrichien suivrait la marche que semblaient lui indiquer sa politique particulière, ainsi que l'intérêt de sa famille; mais par des considérations dont l'examen serait aussi long que délicat, il se prononça au contraire, de la manière la plus forte, en faveur de Louis XVIII. Dès le 9 juillet, ayant fait son entrée à Châlons-sur-Marne avec Alexandre et le roi de Prusse, il s'exprima en ces termes devant la députation municipale : « Le roi de France doit être maintenant sur son trône; aimez-le bien et oubliez vos dissentions. » S'étant rendu à Paris, il y dirigea encore une fois les plus importantes négociations. Les troupes (celles du corps d'armée du général Bianchi) furent les seules qui combattirent dans l'intérieur, après la capitulation de Paris. Maîtresses du Dauphiné, elles pénétrèrent en Languedoc, et eurent le funeste honneur de disperser les malheureux que les atroces persécutions exercées contre les protestans du Gard, avaient soulevés et réunis à Vers. C'est à ces infortunés, qui tentaient de se défendre contre les assassins de Nîmes, comme la victime se défend contre son bourreau, que des biographes donnent le nom de «*révolutionnaires* qui osaient combattre les royalistes!!» Les hostilités étant entièrement terminées, l'empereur François retourna dans ses états par l'Italie. Dès-lors il ne fut plus occupé que de réparer, pour ses peuples, les maux causés par une guerre aussi longue et aussi funeste, et, dans ce but, il établit des plans de réforme et des réglemens administratifs, remarquables par un grand esprit de sagesse et d'économie. L'année suivante, il se rendit dans le Tyrol, afin d'y recevoir en personne la prestation de foi et hommage des habitans de cette contrée, si [illegible] par leur dévoûment à la maison [illegible]che. La cérémonie qui eut lieu [illegible]et objet à Inspruck, le 30 mai 1816, [illegible]trêmement touchante; et l'empe[illegible] parla avec beaucoup d'attendrisse[illegible] aux sujets qu'il venait de recouvrer après les avoir perdus pendant six ans. Par suite des derniers traités de Paris, la Toscane et le duché de Parme furent restitués à des princes de la maison d'Autriche, et cette puissance eut sous sa domination la plus grande partie de l'Italie : elle obtint encore quelques agrandissemens en Allemagne et en Pologne; enfin, elle porta sa population et l'étendue de son territoire au-delà de ce qu'elle avait possédé depuis Charles-Quint. François Ier s'est marié quatre fois : il épousa, en premières noces, la fille du duc Frédéric-Eugène de Wurtemberg, qui mourut le 17 janvier 1790. Marie-Thérèse, fille du roi Ferdinand IV de Sicile, sa seconde femme, lui donna treize enfans, dont sept sont vivans; elle mourut le 13 avril 1807; et François Ier se maria, pour la troisième fois, le 6 janvier 1808, avec Marie-Louise-Béatrix, la plus jeune des princesses de l'archiduc Ferdinand, duc de Modène et de Brisgau. Il n'eut pas d'enfans de ce mariage. Cette impératrice mourut, au commencement de 1816, en Italie, pendant le voyage de l'empereur, qui, vers la fin de cette même année, se maria, en quatrièmes noces, avec la princesse Charlotte-Auguste, fille du roi de Bavière, née le 8 février 1792. La maison d'Autriche, reportée, par une étonnante combinaison d'événemens, au plus haut degré de puissance, et ayant acquis en quelques mois beaucoup plus qu'elle n'avait perdu depuis 25 ans, ne voit pas cependant sa prospérité intérieure égaler sa grandeur au dehors. Ses ressources, épuisées par des guerres presque continuelles, ne se rétablissent que lentement, malgré la sagesse de son système financier; ses papiers ont subi, pendant longtemps, une dépréciation considérable, à laquelle les habitudes d'économie de ce gouvernement, et sa loyauté reconnue dans ses transactions domestiques, ont cependant mis un terme. Il s'est aussi rencontré de grands obstacles dans la réunion des provinces du Milanais et de la Lombardie, avec celles qui composaient l'ancien apanage des empereurs : la diversité de mœurs, de coutumes, de langage, et surtout l'espoir d'une indépendance que les peuples de l'Italie avaient cru pouvoir espérer, et dont ils se sentaient dignes, avaient inspiré à tous les esprits une extrême répugnance pour la domination allemande : mais la sage politique du

gouvernement autrichien, le soin qu'il a pris de ménager tous les intérêts, et de n'opérer dans l'ordre de choses, antérieurement établi, que les changemens indispensables, ont peu-à-peu calmé le mécontement, et la fusion des régimens italiens dans l'armée autrichienne, s'est opérée avec d'autant plus de facilité, qu'on ne les a point séparés des chefs qu'ils connaissaient et qu'ils aimaient. Les états héréditaires ont conservé, au milieu de l'agitation universelle, la physionomie morale qu'ils ont depuis si long-temps Le besoin d'un système représentatif, qui travaille si fortement toutes les autres contrées de l'Europe, semble ne point s'être encore fait sentir dans ce pays, quoique le gouvernement en ait pressenti la possibilité, comme le prouvent la guerre déclarée par une feuille semi-officielle(*) à toute innovation, quelle qu'en soit la nature, et les efforts faits par la censure de Vienne pour tirer un cordon qui préserve cette contrée de la contagion des principes libéraux. A tout prendre, l'Autriche est aujourd'hui l'un des pays de l'Europe, sinon les plus éclairés, au moins les plus tranquilles. Le peuple y est sincèrement attaché à la personne de son souverain, sentiment que n'ont pu affaiblir les désastres dont cette monarchie a souvent été la victime, et que mérite ce prince par ses qualités personnelles et ses vertus domestiques. Il est de l'abord le plus facile, et d'une extrême simplicité dans son genre de vie. Il s'exprime toujours dans le dialecte autrichien, quand il parle en allemand, possédant néanmoins cette langue dans toute sa pureté. A des jours réglés il donne des audiences, où chacun est admis, sans distinction, à réclamer la justice et la protection du souverain. Enfin, pour nous servir, en parlant de ce monarque, d'une comparaison si souvent fausse dans son application et usée par les flatteurs, nous dirons que François Ier est réellement le père de son peuple. Ce caractère, qui l'a rendu cher à ses sujets, lui a valu aussi l'estime et l'affection des autres peuples de l'Allemagne; et à son arrivée au congrès d'Aix-la-Chapelle, en 1818, il a reçu les témoignages les plus flatteurs de ces sentimens, par les acclamations qui se sont fait entendre sur son passage. Sa constitution est très-faible; mais une frugalité exemplaire l'a tellement fortifiée, qu'on l'a vu à la tête de ses armées en marche, pendant le froid le plus rigoureux, rester sept à huit heures à cheval. Il a créé, en janvier 1809, un nouvel ordre de chevalerie, en l'honneur de son père, sous le nom de St-Léopold.

(*) L'*Observateur autrichien*.

FRANÇOIS, l'un des plus adroits limiers de la police française, sous l'administration du ministre le plus perfide et le plus vil qui ait jamais été à la tête de ce département (*), était avocat à Mâcon, avant la révolution. Il défendit le 8 octobre 1790, devant l'assemblée nationale, le comte de Bussy, accusé de conspiration contre l'état; celui-ci ayant été absous, par un décret de cette assemblée, du 8 janvier 1791, partit peu de temps après pour Turin, où François l'accompagna, muni d'une lettre de recommandation du comte de S. rent pour son père, gouverneur des ducs d Angoulême et de Berri, qui l'admit à l'éducation à titre de secrétaire. L'éducation ayant cessé en 1795, on fit de François l un des instrumens subalternes du plan de conspiration et de corruption qui avait pour objet de ramener les Bourbons en France, par la guerre civile. Chargé des dépêches de la faction dont il était l'agent, François avait été envoyé, pour la seconde fois, de Londres à Paris, lorsqu'il y fut arrêté, après le 18 fructidor (4 septembre 1797). Enfermé au Temple, sa liberté et peut-être sa vie, furent mises au prix de son honneur, et François, qui venait de dévouer ses services à Sotin, alors ministre de la police directoriale, surpassa toutes les espérances que ce bandit en avait conçues, et devint l'un de ses plus intimes confidens. Il jouissait alors au Temple de grandes prérogatives; sortait avec le concierge, rentrait à toutes les heures, et inspirait beaucoup de craintes aux autres prisonniers. Les promesses de Sotin ne se réalisèrent pas néanmoins; chassé du ministère il fut successivement remplacé par Dondeau, Duval et Bourguignon, qui, n'ayant pas à François les mêmes obligations que ses prédécesseurs, ne se crurent pas obligés de remplir ses engagemens. Plus habile qu'eux, Fouché en prenant leur place, vit tout

(*) Sotin, nommé le 8 thermidor an 5 (26 juillet 1797), et destitué le 27 pluviôse an 6 (15 février 1798).

le parti qu'il pourrait tirer de François; il le mit en liberté, et le nomma chef du bureau de la police secrète, dans la division de Desmarets. François accepta cet emploi avec empressement, et il est probable qu'il l'a rempli au gré de tous les ministres et de tous les partis qui, depuis dix-neuf années, se sont succédés sous les gouvernemens directorial, consulaire, impérial, royal, de nouveau impérial, et puis enfin royal, car il l'exerce encore en ce moment (1818).

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU (Le comte NICOLAS-LOUIS), né au bourg de Lifol-le-grand, en Lorraine, le 7 octobre 1752, obtint, dans sa jeunesse, la place de contrôleur des actes à Vrecourt, en Bassigny. Dès 1766, le jeune François, pour éviter d'être confondu avec plusieurs autres individus du même nom, prit le surnom de *Neufchâteau*, du lieu où il avait reçu son éducation, et fut autorisé à le porter, par un arrêt du parlement de Nanci, rendu en 1777. Entré au barreau, après avoir fait de très-bonnes études, il écrivit une *Histoire du droit commun de Lorraine*, qui lui acquit quelque réputation; mais son goût dominant l'entraînait vers la poésie, et à l'âge de treize ans, il avait déja publié un recueil de vers. Beaucoup plus occupé de la littérature que de l'étude des lois, il se rendit à Lyon, puis à Marseille; fut reçu membre des académies de ces deux villes, et associé à celles de Dijon et de Nanci. Admis au barreau du parlement de Paris, sous les auspices de Linguet, une circonstance assez singulière le fit rayer du tableau; on l'accusa d'avoir consenti à reconnaître l'enfant naturel d'un homme de la plus haute naissance. Une liaison assez intime se forma entre le célèbre président Dupaty et M. François de Neufchâteau, dans un voyage que ce dernier fit à Bordeaux. Il épousa, vers 1776, Mlle Dubus, fille d'un danseur de l'Opéra, et nièce du célèbre acteur Préville. Devenu veuf, il dut à la générosité de sa belle-mère les moyens d'acheter la charge de lieutenant-général au présidial de Mirecourt. Nommé en 1781, subdélégué de l'intendance dans cette ville, M. François n'en resta pas moins fidèle au culte des muses. Il lisait alors des ouvrages de sa composition à l'académie de Nanci, ou dans des sociétés particulières, notamment sa traduction en vers des neuf premiers chants de l'Arioste. Il contracta, en 1782, un nouveau mariage avec la veuve d'un chirurgien, officier municipal de Mirecourt. M. François de Neufchâteau fut nommé, en 1783, procureur-général au conseil supérieur du Cap, à Saint-Domingue, et partit pour cette colonie. Il revenait en France, lorsque, dans la traversée, un naufrage lui fit perdre tous ses manuscrits, parmi lesquels il regretta surtout sa traduction du *Roland furieux*. De retour à Paris, M. François de Neufchâteau forma une liaison intime avec la comtesse de Genlis, *gouverneur* (car c'était le titre qu'elle avait reçu) des enfans de M. le duc d'Orléans (*voy.* GENLIS). Ces nouveaux rapports, l'appui de la maison d'Orléans qu'ils lui assurèrent, et la suppression du conseil supérieur du Cap, qui arriva à la même époque (1786), engagèrent M. François à se livrer avec plus d'ardeur encore, à la culture des lettres. Il embrassa en 1789, la cause de la révolution, et fut arrêté à Toul, en 1790, par ordre du lieutenant du roi, pour avoir provoqué un rassemblement illégal. Relâché presqu'aussitôt par ordre de M. de Bouillé, il fut nommé juge de paix du canton de Vicherey, ensuite membre du département des Voges, et enfin, en 1791, député de ce département à l'assemblée législative, où il se montra constamment attaché à la cause populaire. Le 3 octobre 1791, il en fut élu secrétaire, et le 26 décembre suivant, il fut porté au fauteuil de la présidence. Le 26 août 1792, il engagea tous les membres de l'assemblée, dont un assez grand nombre avait déjà demandé des passeports, à prêter serment de rester à leur poste, jusqu'à ce que la convention nationale fût installée. Cette proposition, vraiment hardie dans les circonstances où elle était faite (les Prussiens s'avançaient alors sur Paris), fut vivement applaudie et aussitôt décrétée. Le 6 octobre 1792, la convention, dont il n'avait point été élu membre, le nomma ministre de la justice; mais il refusa cette place à cause de la faiblesse de sa santé. En août 1793, il fit jouer au théâtre de la Nation une pièce intitulée : *Paméla*, ou *la vertu récompensée* : cet ouvrage obtint un succès brillant et en partie mérité; mais de nombreuses allusions aux circonstances du moment, et ce vers entr'autres,

Le parti qui triomphe est le seul légitime,

le firent bientôt considérer comme con-

tre-révolutionnaire par la faction anarchique, et proscrire du répertoire du théâtre-français, par le comité de salut public, qui, d'abord, s'était borné à exiger de l'auteur quelques changemens. Arrêté et enfermé dans la prison du Luxembourg, M. François de Neufchâteau chanta la liberté sous les verroux, et fit quelques concessions à l'échafaud; nous ne les rappellerons pas : elles n'ont jamais avili son caractère; et quelques-uns de ceux qui les lui reprochent avec tantd'amertume,ont sans doute oublié que, dans des temps bien plus rapprochés, ils en ont fait de beaucoup moins nécessaires. Élu, après le 9 thermidor, juge au tribunal de cassation, le directoire le nomma en 1795, commissaire dans le département des Vosges, pour y réprimer les effrayans progrès du fanatisme religieux. Appelé, le 28 messidor an 5 (16 juillet 1797), aux approches de la révolution qui renversa les espérances du parti royal, à remplacer Benezech au ministère de l'intérieur, François de Neufchâteau fut élu membre du directoire, quatre jours après que cette révolution eut été consommée (23 fructidor, 8 septembre); il en sortit le 20 floréal an 6 (9 mai 1798), et reprit le 29 prairial suivant (17 juin), le portefeuille de l'intérieur, à son retour de Seltz, où le directoire l'avait chargé de se rendre pour s'expliquer avec le ministre autrichien Cobentzl sur les événemens qui venaient de se passer à Vienne, et dans lesquels la dignité de la république avait été compromise dans la personne de son ambassadeur (Bernadotte). Le second ministère de François de Neufchâteau fut très-orageux. Sage et modéré, les partis extrêmes l'attaquèrent sans cesse sur les prétextes les plus insignifians; mais les sciences et les arts n'oublieront jamais ni la protection qu'ils en ont obtenue, ni le zèle avec lequel il se plaisait à les encourager et à repandre l'instruction, en faisant acheter des exemplaires de tous les ouvrages importans, pour les envoyer à la bibliothèque de chaque département. On lui doit l'exposition publique des produits de l'industrie française, qui a eu lieu plusieurs années, depuis son administration. Il dirigea, comme ministre, en 1798, la fête de la réception des monumens des arts, conquis en Italie, et lui fit donner une grande solemnité. Remplacé par Quinette, après la chute de Merlin, François de Neufchâteau fut appelé au sénat conservateur après le 18 brumaire (9 novembre 1799). Nommé président annuel de ce corps, depuis le 19 mai 1804 jusqu'au 19 mai 1806, et pourvu, à la meme époque, de la sénatorerie de Dijon, il reçut aussi, dans ce même temps, le titre de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Deux ans après, celui de comte lui fut conféré. Chargé, dans plusieurs occasions, de porter, au nom du sénat, la parole devant l'empereur, nous ne dissimulerons pas que M. François de Neufchâteau a tellement franchi, dans les discours qu'il a adressés à ce prince, toutes les bornes de la vérité, du devoir, et même de la reconnaissance, que pour lui conserver l'estime, due à l'éminence de ses talens et à l'importance de ses anciens travaux, nous avons besoin de penser, qu'accoutumé à l'emphase et à l'exagération du langage poétique, le comte François n'aura pas su s'en défendre dans la nouvelle carrière qu'il était appelé à parcourir. M. François de Neufchâteau échangea, en juin 1806, la sénatorerie de Dijon pour celle de Bruxelles. Il fut, en novembre de cette même année, nommé avec MM. Colchen et d'Aremberg, pour aller féliciter l'empereur, à Berlin, sur le succès de ses armes, et chargé, ainsi que ses collègues, de rapporter à Paris les trois cent quarante drapeaux pris sur l'armée prussienne, ainsi que l'épée, l'écharpe, le hausse-col et le cordon du Grand-Fréderic, pour être déposés à l'hôtel des Invalides. Pendant le temps qui s'est écoulé depuis cette époque jusqu'aux événemens de 1814, le comte François de Neufchâteau s'est beaucoup occupé d'objets d'agriculture. Il a parcouru souvent les provinces, visitant les haras, et recueillant toutes les observations qu'il croyait propres à perfectionner cette branche de l'industrie. Il adhéra le 3 avril aux actes du sénat et du gouvernement provisoire, et fut présenté au roi, le mois suivant, à la tête d'une députation de la société d'agriculture du département de la Seine. Quoique le comte François de Neufchâteau n'eût pas été compris, en juin 1814, dans la liste des pairs de Louis XVIII, Bonaparte, à son retour de l'île d'Elbe, n'a pas cru devoir, en juin 1815, le com-



Franklin

Citoyen des Etats-Unis.

prendre dans la liste des siens. On a de cet écrivain homme-d'état, de nombreux écrits, parmi lesquels nous citerons : *Poésies diverses*, 1765, in-12. — *Ode sur les parlemens*, 1771, in-8. — *Le mois d'Auguste, épître à Voltaire*, 1774, in-8. — *Discours sur la manière de lire les vers*, Paris, 1775, in-12. — *Anthologie morale*, 1784, in-16. — *Recueil authentique des anciennes ordonnances de Lorraine*, 1784, 2 vol. in-8. — *Les études du magistrat*, au Cap-Français, 1786. — *Paméla*, comédie en cinq actes et en vers, 1793, in-8. — *Des améliorations dont la paix doit être l'époque*, 1797, in-8. — *Les Vosges*, poëme, 1796, in-8; seconde édition, 1797. — *L'institution des enfans*, ou *Conseils d'un père à son fils*, imités des vers latins de Muret, 1798, in-8. — *Le Conservateur* ou *Recueil de morceaux choisis d'histoire, de politique, de littérature et de philosophie*, 1800, 2 vol. in-8. — *Tableau des vues que se propose la politique anglaise dans toutes les parties du monde*, 1804, in-8. — *Voyage agronomique dans la senatorerie de Dijon*, 1806, in-4. — *Fables et contes en vers*, suivis des *Poëmes de la Lupiade et de la Vulpéide*, 1814, 2 vol. in-12. — *L'Art de multiplier les grains*, 1810, in-8. Il a été l'éditeur des *Œuvres posthumes de Nivernais*, 1807, 2 vol. in-12. — *Lettre à M. Suard sur la nouvelle édition de sa traduction de l'histoire de Charles-Quint, et sur quelques oublis de Robertson*, insérée dans les *Annales encyclopédiques*, et tirée à part à 100 exemplaires 1817.

FRANK (Jean-Pierre), médecin allemand, né à Rodalben, dans le grand-duché de Bade, le 19 mars 1745, d'une famille originaire de France, fut reçu docteur en médecine à Pont-à-Mousson, exerça la médecine dans différentes villes, et obtint en 1784, le titre de conseiller de cour du roi de la Grande-Bretagne, et la place du quatrième professeur de médecine à l'université de Goettingue. Le gouvernement autrichien, en 1785, le nomma professeur de clinique à l'université de Pavie, avec le titre de conseiller impérial et royal du gouvernement. Après dix années des plus brillans succès à Pavie, M. Frank fut appelé à Vienne en 1795, avec le titre de conseiller de cour impérial et royal, directeur du grand-hôpital, et professeur de clinique à l'université. Vers 1804, cédant aux honorables instances de l'empereur de Russie, il accepta la place de professeur de clinique à l'université de Wilna, et devint, l'année suivante, médecin de l'empereur. En 1808, il a quitté la Russie avec une pension de 3000 roubles, pour revenir à Vienne, où il tient le premier rang parmi les praticiens. Il accueillit avec beaucoup de distinction et de confraternité, ceux des médecins français qui suivirent l'armée à Vienne en 1809. Napoléon voulut, par les offres les plus brillantes, l'attirer à Paris : il s'excusa en alléguant qu'il voulait consacrer le reste de sa vie à mettre la dernière main à ses ouvrages. Voici la liste des principaux écrits de ce médecin : *Epistola invitatoria ad eruditos de communicandis quæ ad politiam medicam spectant, principum et legislatorum decretis*, Manheim, 1776, in-8. — *System einer medicinischen policey.*, Manheim, 1777-1785. 4 vol. in-8. Cet important ouvrage n'est point achevé. Les Allemands en regardent le style comme classique. — *Ankündigung die Klinischen instituts zu Goettingen, wie solches bey seiner Wiederherstellung zum Vortheil*, etc., Goettingue, 1784, in-4. — *Delectus opusculorum medicorum, antehac in Germaniâ diversis Academiis editorum*, etc., Pavie, 1785-1795, 10 vol. in-8. — *Plan d'école clinique*, ou *Méthode d'enseigner la pratique de la médecine dans un hôpital académique*, Vienne, 1790, in-8. Cet ouvrage, destiné pour l'université de Gènes, est écrit en français. Quoique l'auteur parle facilement cette langue, son style est incorrect. — *De curandis hominum morbis epitome*, Manheim, 1792-1807, 6 vol. in 8. Cet ouvrage, l'un des plus précieux que nous possédions sur la médecine pratique, n'est point achevé. M. Frank a composé la préface de l'ouvrage de son fils (Joseph), intitulé : *Ratio instituti*, etc.

FRANK (Joseph), fils du précédent, né à Rastadt le 23 décembre 1771, a fait éprouver des modifications nombreuses à la théorie médicale de Brown, qui a joui, pendant quelque temps, en Allemagne et en Italie, d'une faveur portée jusqu'à l'enthousiasme. M. Frank a succédé à son père dans la chaire de médecine à l'université de Pavie. On a de lui entre autres ouvrages : *Ratio instituti cli-*

nici Ticinensis à mense Januario usque ad finem Junii anni 1795, Vienne, 1797, in-8. Fréderic Schæfer en a publié une traduction allemande avec des notes.— *Manuel de la toxicologie*, ou *de la doctrine des poisons et des contre-poisons, d'après les principes du système de Brown et de la chimie moderne*, ibid., 1800, in-8.—*Voyage à Paris, à Londres et dans une grande partie du reste de l'Angleterre et de l'Écosse, sous le rapport des hôpitaux, des instituts pour les pauvres, des établissements sanitaires et des prisons*, ibid, 1804-1805, in-8., avec une planche et un grand nombre de tableaux. — *Explications de la théorie de l'irritation*, seconde édition, Heilbronn, 1803, in-8.

FRÉDERIC-GUILLAUME II, neveu du grand Fréderic et fils du prince royal que conduisirent au tombeau les reproches que lui adressa ce monarque après la perte de la bataille de Kollin, naquit le 25 septembre 1744. Fréderic II lui témoigna beaucoup d'affection; il le dirigea surtout vers la carrière militaire, qui, au reste, à cette époque, et même depuis, était à-peu-près la seule que pût suivre un prince de la maison de Prusse. Le roi était persuadé qu'il y obtiendrait de grands succès, et on l'entendit plusieurs fois s'écrier : «Ce jeune homme me recommencera.» Ce fut vers la fin de la guerre de sept ans, que le jeune prince fit ses premières armes. Le roi ne voulut pas qu'il fût ménagé sous aucun rapport, et l'exposait au danger avec la même indifférence qu'il aurait eue pour le moindre officier de l'armée. Galopant un jour à la suite de son oncle, il eut son cheval tué sous lui par un boulet de canon; le roi, le voyant tomber, dit avec un sang froid incroyable : « Ah! voilà le prince de Prusse tué! qu'on prenne la selle et la bride de son cheval. » Plus heureux que son père, Fréderic-Guillaume ayant été chargé, dans la guerre de la succession de Bavière, de conduire un corps d'armée en Silésie, le ramena sans se laisser entamer, quoiqu'il fût poursuivi par des forces beaucoup supérieures aux siennes. Arrivé à Breslau, le jeune prince se présenta devant le roi, qui lui dit d'un ton grave : «Vous n'etes plus mon neveu; » et l'embrassant ensuite, il ajouta : « Vous êtes mon fils. » Malgré ces sentimens d'affection, l'éducation du jeune prince continua d'être très-sévère, et son genre de vie d'une extrême simplicité, jusqu'à son avénement au trône, qui eut lieu le 16 août 1786. Devenu roi à l'âge de 4 ans, Fréderic-Guillaume manifesta d'abord les intentions les plus dignes d'estime; il diminua quelques impôts, abolit des monopoles vexatoires, et la Prusse jouit, en général, sous son gouvernement, de plus de bonheur et de liberté qu'elle ne l'avait fait sous celui de son prédécesseur : preuve nouvelle que s'il est nécessaire qu'un roi sache combattre, les monarques guerriers par penchant ne font pas la félicité de leurs peuples. Mais, d'un autre côté, il se montra fort jaloux de son autorité; et afin qu'on ne pût pas même supposer qu'il se laissait diriger, il écarta successivement tous les hommes distingués par leurs talens et leur expérience. (*Voy.* HENRI prince de Prusse, BRUNSWICK et HERTZBERG.) Dans le temps où il se privait ainsi des serviteurs les plus utiles, il se livrait secrètement à l'influence de ses maîtresses et de favoris obscurs. Retenu long-temps par la sévérité de son oncle, dès qu'il fut le maître il s'abandonna sans contrainte à son goût excessif pour les femmes. Fréderic lui avait fait répudier la princesse Elisabeth de Brunswick, pour cause d'inconduite. Si les vertus de la princesse de Hesse d'Armstadt, sa seconde épouse, la mirent à l'abri d'une pareille disgrâce, elle eut peut-être plus à souffrir par le triomphe public des maîtresses du roi. Son inconstance l'attacha successivement à grand nombre de femmes, parmi lesquelles Mme Rietz, depuis comtesse de Lichtenau, eut, surtout l'art de le subjuguer complètement. Au milieu de ces intrigues et de ces plaisirs, Berlin, jadis rempli de guerriers, se peupla de courtisans; toutes les parties de l'administration se relâchèrent, et la discipline militaire elle-même, ame de la puissance prussienne, s'altéra sensiblement. Mais ce qu'il y eut encore de plus malheureux pour cette monarchie, ce fut la faiblesse et la versatilité que l'on remarqua dans sa politique. Dirigée d'abord par le ministre Hertzberg, cette politique avait semblé ferme et vigoureuse; et la considération du cabinet prussien avait paru s'accroître en Europe par l'influence qu'il avait su obtenir sur les affaires de Hollande, et par l'énergie qu'il avait su inspirer aux Turcs et aux Polonais, pour

résister aux prétentions des deux cours impériales. Mais dès que cet habile ministre eut été renversé par les intrigues des maîtresses et des favoris, la marche devint incertaine, aucun système ne fut suivi, et tout se fit avec une hésitation et une mobilité qui décelèrent le défaut de plan dans le chef de l'état, et dans lesquelles l'opinion crut souvent voir de la perfidie, tandis qu'il n'y avait que du décousu. C'est ainsi qu'on le vit successivement, après avoir excité les Turcs, les Polonais et les Belges à des attaques imprudentes, les abandonner tout-à-coup aux dangers qu'il venait d'attirer sur eux. En 1792, son esprit très-susceptible d'exaltation, fut flatté de l'idée d'être le chef de l'espèce de croisade qui annonçait l'intention de rétablir Louis XVI dans la plénitude de son autorité. Après s'être uni à l'Autriche par le traité de Pilnitz, il se mit à la tête de son armée, et entra en France, où de premiers succès furent suivis d'obstacles qu'il n'eut pas l'énergie ou la volonté de surmonter. Il évacua la Champagne en vertu d'une convention conclue avec les chefs de l'armée républicaine, et revint sur le Rhin, où son armée continua de combattre, pendant deux ans, avec une alternative de bons et de mauvais succès, qui n'eurent aucun résultat marqué. Dans le même temps, il s'occupait, de concert avec l'impératrice de Russie, d'un nouveau partage de la Pologne, proie que les localités rendaient plus facile à saisir; il se rendit à son corps d'armée, qui combattait sur les bords de la Vistule, déploya, dans cette guerre du despotisme contre l'indépendance, des talens militaires et une brillante valeur personnelle, obtint la déplorable gloire de vaincre le généreux Kosciuzko, qui avait résisté aux Russes avec avantage, et se rendit enfin maître de Cracovie, tandis que son armée du Rhin n'agissait qu'avec beaucoup de faiblesse et de lenteur, malgré les subsides considérables qu'il avait reçus de l'Angleterre. Enfin, content de ce qu'il [illegible]t d'acquérir, il se détacha entière[illegible] de la coalition, et signa la paix avec [illegible]publique française, lui abandonnant, [illegible] le traité de Bâle (15 avril 1795), ses [illegible] de la rive gauche du Rhin, et lais[illegible] l'Autriche presque seule aux prises [illegible] cette puissance. Il ne jouit pas long[illegible] lui-même de la paix qu'il avait don[illegible] sujets; il mourut le 16 novembre 1797, laissant la couronne à son fils Fréderic-Guillaume III, et, malgré d'excellentes qualités, plus regretté de quelques courtisans que de la nation et de l'armée. Enthousiaste et crédule, ce prince s'était laissé fasciner les yeux par les illuminés, alors très-nombreux en Allemagne: et l'on rapporte des exemples remarquables de l'excès de sa confiance en leurs prestiges.

FRÉDERIC-GUILLAUME III, roi de Prusse, fils du précédent et de Fréderique-Louise de Hesse-Darmstadt, naquit le 3 août 1770. Très-jeune encore, ce prince annonça un caractère énergique, et le grand Fréderic eut pour lui une prédilection particulière. Le goût des armes, depuis long-temps héréditaire dans la maison de Brandebourg, se manifesta de bonne-heure chez Fréderic-Guillaume. Il assista, comme prince-royal, à l'expédition de Champagne en 1792, puis à la prise de Francfort, au siége de Maïence, et au blocus de Landau. Il commanda même, à cette époque, un corps d'avant-garde qui obtint des succès. Le prince-royal de Prusse se maria le 24 décembre 1793, avec Louise-Auguste-Wilhelmine-Amélie de Mecklenbourg-Strélitz, princesse aussi distinguée par sa beauté que par son esprit. Fréderic-Guillaume III monta sur le trône le 16 novembre 1797. Les principales bases du gouvernement de Fréderic II avaient été ébranlées sous le règne précédent. La législation avait subi des changemens considérables; l'administration, sans en être plus libérale, était devenue moins forte, et le relâchement de la discipline prépara dès-lors les désastres qui devaient frapper plus tard une armée, long-temps regardée comme la première de l'Europe. La prédilection de Fréderic-Guillaume II pour les étrangers, et surtout les Saxons, dont il entoura sa personne en leur confiant les charges les plus éminentes: les indiscrètes profusions qui, succédant à l'économie du grand roi, avaient épuisé ce trésor dans lequel il avait soin de tenir constamment en réserve une année de son revenu; enfin, le fameux édit de 1788, sur les religions, qui ouvrit un vaste champ à l'intolérance, avaient laissé, à sa mort, le peuple prussien dans les dispositions les plus funestes, et il était aisé de prévoir que la première secousse violente qui se ferait ressentir, renverserait

inévitablement cet édifice, dont un art profond avait long-temps dissimulé le défaut de solidité, mais que depuis, des mains imprudentes avaient ébranlé jusques dans ses bases. Les commencemens du nouveau règne furent toutefois marqués par quelques-unes de ces mesures dans lesquelles le peuple aime à voir une amélioration, tandis qu'elles n'ont souvent d'autre cause que la tendance, si commune parmi ceux qui parviennent au pouvoir, à détruire l'ouvrage de leurs prédécesseurs. La favorite du feu roi, Me de Lichtenau (*voy.* l'article précédent), fut éloignée, ainsi que quelques courtisans plus particulièrement désignés par la haine publique. A ces dispositions en succédèrent d'autres qui portaient un caractère beaucoup plus marqué d'utilité et de justice. Les édits concernant la religion et la ferme des tabacs furent abolis. S'il est possible de concilier une censure quelconque avec la liberté de la presse, on peut dire que les ordonnances royales tendaient vers ce but. L'inquisition contre les opinions politiques cessa, et la Prusse, sans avoir des lois constitutionnelles qui garantissent cette liberté, en jouissait cependant, à cette époque, bien plus réellement que beaucoup de pays où elle est stipulée comme une des lois fondamentales de l'état. La solde des troupes fut augmentée, et le respect du citoyen armé pour le citoyen industrieux, sévèrement recommandé aux militaires. Une sage économie remplaça la dissipation. Le couple royal fut pour la nation le modèle de la simplicité, du plus tendre attachement, et des mœurs les plus pures. Mais malgré des intentions et des qualités si recommandables, les conseils du gouvernement n'étaient ni assez hardis ni assez éclairés pour reconnaître la marche nouvelle qu'exigeaient les grands changemens qui s'étaient opérés, pendant une longue suite d'années, dans la nature des choses. Le développement des talens administratifs avait rencontré de grands obstacles dans le système adopté de mettre d'anciens officiers à la tête des principaux departemens. D'après les maximes du gouvernement despotique, toujours très-simple dans ses combinaisons, on regardait comme un avantage précieux et une grande économie de temps et de soins, de confier les diverses portions de l'autorité royale à de vieux militaires, qui, façonnés dès leur jeunesse à l'obéissance passive, transmettaient l'impulsion comme ils l'avaient reçue, fortement et sans hésitation. Cette méthode, qui substituait partout le mécanisme à l'intelligence, était sujette à peu d'inconvéniens, et présentait même de grands avantages, au moins sous le rapport de l'ensemble et de la célérité, tant que la source du pouvoir émana du grand homme qui régnait alors sur la Prusse, et qui possédait à un si haut point cette faculté pensante presque bannie du reste de l'administration. Mais le génie passa, et les abus restèrent. Le gouvernement avait dégénéré en une espèce d'olygarchie, où une foule de ministres (il y en avait jusqu'à 16 au commencement du siècle actuel) travaillaient chacun de leur coté, et souvent dans un sens différent, les limites de leurs attributions respectives étant posées d'une manière vague et indécise. Qu'on joigne à ces vices radicaux l'existence des priviléges héréditaires, espèce de superstition plus puissante encore en Prusse que dans quelques autres états de l'Allemagne, et qui était même portée au point, qu'une loi expresse venant au secours d'un ancien usage, réservait aux nobles seuls toutes les charges ministérielles, et l'on sentira quelle vigueur et quelle persévérance étaient nécessaires pour porter la réforme dans des institutions, mauvaises en principe, et profondément dépravées par la série des temps. Après avoir changé plusieurs fois de ministres, et en vain, parce que le mal était dans les choses plus encore que dans les hommes, le nouveau souverain eut la sagacité d'en reconnaître la racine, et le courage, plus méritoire encore, de vouloir l'extirper. Résolu de donner à la monarchie une nouvelle organisation, il nomma le baron de Hardenberg chancelier d'état, et ce ministère devint le point central des différents rayons de l'administration politique. Cette mesure qui rendit l'unité d'action au gouvernement, sauva pour un temps la monarchie. On prétend que ce fut la reine qui en inspira l'idée. Les combats toujours renouvelés des puissances du continent contre la France, les promesses de subsides faites par l'Angleterre, les négociations et les menaces de la Russie, rien ne put déterminer Frédéric-Guillaume III à renoncer au système de neutralité que son prédécesseur avait adopté. Les papiers français publièrent

avec empressement un propos attribué à ce prince, et qu'ils rapportèrent en ces termes : «Je demeurerai neutre, et si Paul me force à la guerre, ce ne sera que contre lui-même. » Les loisirs de la paix furent employés à étendre les anciennes et nouvelles provinces de la monarchie, et surtout à établir, dans ces dernières, une base solide de prospérité. Par le recès de l'empire, le royaume fut agrandi de 189 milles carrés d'Allemagne, et de 494,000 habitans, qu'il obtint en compensation des provinces situées sur la rive gauche du Rhin et cédées à la France par le traité de Bâle. Jaloux de prévenir tout ce qui pouvait altérer la bonne intelligence entre la Prusse et la France, le roi fit, en 1803, arrêter à Bareuth quelques émigrés français, et notamment Imbert-Colomès, accusés de correspondre avec des royalistes dans l'intérieur de la France; et il fit remettre leurs papiers à l'ambassadeur de la république française. Il accueillit néanmoins dans ses états le prétendant, et permit jusqu'en 1804, qu'il fixât sa résidence à Varsovie. A cette époque, un agent anglais près du cercle de Basse-Saxe, nommé Rumbold, ayant été arrêté à Hambourg, Napoléon le renvoya en Angleterre sur la demande de la cour de Berlin. La coalition entre l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, qui se forma en 1805, ne troubla pas encore la paix dont jouissait la Prusse; mais quand une armée russe se réunit sur ses frontières, et qu'on voulut la forcer de prendre part aux combats contre la France, ou de laisser du moins le passage aux troupes russes, l'armée prussienne prit des positions en Silésie et sur les bords de la Vistule, que menaçait la Russie. Ces germes de dissentions furent cependant étouffés à leur naissance. L'empereur Alexandre se rendit à Postdam, et le roi conclut avec ce monarque, le 3 novembre 1805, une convention par laquelle il accorda aux troupes russes le passage par ses états. Cette concession parut irriter vivement le cabinet des Tuileries, que les ménagemens prescrits par la politique à l'égard d'une puissance dont la neutralité, au moins apparente, pouvait se convertir en une inimitié déclarée et redoutable, contraignirent néanmoins à des démonstrations d'amitié et de bon voisinage. On a même prétendu que l'immobilité de la Prusse, dans une conjoncture où sa coopération pouvait fixer la victoire dans le parti dont elle embrasserait la cause, avait été chèrement achetée : et l'on a appuyé cette assertion de l'extrait suivant d'une lettre autographe de Napoléon, adressée, à ce que l'on assure, à un de ses agens près de la cour de Berlin : « Vous allez recevoir un torrent d'or. Abreuvez ces sangsues, et ne leur dites pas, mais soyez assuré que je me réserve un plaisir bien doux, celui de leur prouver plus tard que je ne manque pas de mémoire. » Cette circonstance, si elle est aussi exacte qu'elle paraît vraisemblable, explique les ressentimens que Napoléon fit éclater depuis, avec tant de violence, contre le cabinet prussien. Quoi qu'il en soit, Frédéric-Guillaume III sembla vouloir jouer alors le rôle de médiateur entre les puissances belligérantes. Le comte de Haugwitz, tombé en disgrâce depuis quelque temps, reprit au ministère des affaires étrangères son ancien poste, dans lequel il avait été remplacé par le baron de Hardenberg (*voy.* ce nom), qui était connu pour être opposé aux intérêts de la France; et vers la fin d'octobre 1805, il fut envoyé auprès de Napoléon, qui se trouvait alors à Vienne. Soit qu'il fût entièrement dévoué au cabinet des Tuileries, comme on l'a cru généralement, soit qu'il ne fût guidé que par des considérations politiques, il affecta une joie extrême des résultats de la bataille d'Austerlitz, et s'écria, en présence de M. de Talleyrand : «Dieu merci, *nous avons vaincu !*» La conduite ultérieure de la Prusse donna, au surplus, lieu de croire qu'elle avait changé de politique, et qu'elle allait désormais unir ses intérêts à ceux de Napoléon. Cette puissance avait déjà occupé, en 1800, l'électorat d'Hanovre; un corps de troupes prussiennes prévint les armées russe et suédoise, et prit de nouveau possession de cet état le 27 octobre 1805, en conséquence d'un traité que le comte de Haugwitz signa à Vienne, le 15 décembre, avec l'empereur Napoléon. Par ce traité, la France abandonnait à la Prusse la possession de l'électorat d'Hanovre, et la Prusse cédait à la France les pays d'Anspach, Clèves et la principauté de Neufchâtel. La proclamation que le roi de Prusse adressa, le 17 janvier 1806, aux habitans de l'électorat d'Hanovre, apprend que ce prince devait occuper ce pays jusqu'à la paix générale. Ce traité stipula, en outre, la garantie réciproque

des possessions anciennes et des acquisitions nouvelles, et les résultats de la paix de Presbourg; mais le roi ne voulut le ratifier que moyennant de certaines modifications relatives aux rapports de la Prusse et de l'Angleterre. Le comte de Haugwitz fut envoyé en janvier 1806, à Paris, pour faire admettre ces modifications : mais le traité qu'il signa le 15 février, avec le général Duroc, fut loin de remplir l'objet que la cour de Berlin s'était proposé. Le roi de Prusse fut en même-temps forcé d'agir hostilement contre l'Angleterre, en fermant aux navires britanniques l'entrée des trois fleuves qui traversent ses états pour se jeter dans la mer du Nord. Le gouvernement anglais, à son tour, expédia, le 29 mai 1806, des lettres de marque contre la Prusse, et lui déclara la guerre le 11 juin suivant, après avoir protesté contre l'occupation du pays d'Hanovre, dans un manifeste du 20 avril, où l'on remarque le passage suivant : « Il est évident que la conduite de la cour de Berlin n'est pas le résultat libre de la volonté de son souverain; mais qu'elle est la suite de l'influence que nos ennemis exercent dans le cabinet de ce prince, etc. » La possession de l'électorat d'Hanovre brouilla aussi la Prusse avec la Suède. Cette puissance, à laquelle l'Angleterre avait payé des subsides, prétendit qu'elle devait protéger le duché de Lauenbourg; ce qui n'empêcha pas les Prussiens de s'emparer de ce pays, qui fut évacué par les Suédois, le 23 avril, après un petit combat près du lac de Schaalsée. Le roi de Suède mit alors un embargo sur tous les navires prussiens qui, à cette époque, se trouvaient dans les ports de la Suède et de la Poméranie; il donna également l'ordre de bloquer les ports prussiens dans la mer Baltique. Bientôt le projet de la confédération du Rhin, présenté à Napoléon par une cour d'Allemagne dans d'autres vues que celles qui en furent le résultat, seconda merveilleusement ses intentions hostiles contre la Prusse, et cette confédération devint l'objet des négociations les plus importantes. Le marquis de Lucchesini était, depuis plusieurs années, ministre du roi de Prusse à Paris. On ne peut douter que ses rapports et ses négociations n'aient beaucoup contribué à inspirer à la cour de Berlin une sécurité qui devait causer sa ruine. Il était néanmoins dès-lors aisé de voir que Napoléon ne pardonnait à l[a] cour de Berlin, ni sa politique tortueus[e] ni surtout le danger qu'elle lui avait fai[t] courir un instant; et des articles semi-officiels, insérés, suivant l'usage, soit dan[s] le *Moniteur*, soit dans des feuilles étrangères, écrites sous l'influence française, fi[-]rent prévoir à ceux qui se connaissaient e[n] symptômes politiques, que ce monarque, délivré des ennemis formidables qu'il avai[t] eu jusqu'alors à combattre, ne tarderai[t] pas, en accablant la Prusse, à satisfaire à la fois sa vengeance et son ambition. Ces dispositions hostiles frappèrent enfin les yeux de ceux qu'elles menaçaient. Lorsque cette cour parut sortir de sa léthargie, elle s[e] réconcilia avec la Suède; et, changeant d[e] langage envers la France, elle demand[a] non-seulement que cette puissance retira[t] ses troupes de l'Allemagne, mais mêm[e] qu'elle ne s'opposât en aucune manière à une confédération du Nord, qui aurait com[-]pris tous les états allemands non désigné[s] dans l'acte fondamental de la confédératio[n] du Rhin, et dont la Prusse aurait été l[e] chef, comme Napoléon était le protecteu[r] de cette dernière. Le ministre prussien, M. de Knobelsdorf, qui avait remplacé M. de Lucchesini, demandait encore, au no[m] de son souverain, que la forteresse d[e] Wesel fût séparée de l'empire français; et que les abbayes d'Essen, Elten et Verden, occupées par les troupes françaises, fussent restituées; enfin qu'une négociation fût immédiatement entamée pou[r] arranger tous les différends. Il étai[t] néanmoins impossible d'espérer quelqu[e] succès de propositions semblables, d'après l'aigreur et la passion qui existaient des deux côtés. Si des souvenirs récens animaient Napoléon contre l[a] Prusse, il était facile de remarquer, parmi plusieurs personnages distingués de l[a] cour de Berlin, une extrême animosit[é] contre la France. A la tête du parti qu[i] voulait la guerre, était le prince Louis-Ferdinand (*voy.* ce nom), qu'un besoi[n] immodéré d'action et la soif de la célébrité portaient à hâter l'instant où i[l] pourrait échapper à l'oisiveté des cours. Entraîné par la fougue de la jeunesse, e[t] l'impétuosité naturelle de son caractère, il alla jusqu'à oublier ses devoirs comm[e] parent et comme sujet. Il manifesta l[a] haine la plus furieuse contre le comte d[e] Haugwitz, qui, comme nous l'avons dit, était opposé à la guerre; et l'on a cru

que ce fut à son instigation que quelques officiersdes gendarmesde la gardecassèrent les vitres de l'hôtel de ce ministre, tandis qu'ils donnaient une sérénade au baron de Hardenberg, connu pour être d'une opinion tout opposée. Le chargé d'affaires de France fut lui-même exposé aux insultes de cette jeunesse indisciplinée : et dès-lors il fut aisé de voir qu'aucun moyen de conciliation n'était plus praticable. Enfin, le roi, cédant au mouvement qui emportait tout autour de lui, et informé d'ailleurs de l'activité avec laquelle Napoléon poursuivait ses préparatifs, résolut d'éclater. Il consigna, dans un manifeste daté d'Erfurt, le 9 octobre 1806, les motifs sur lesquels se fondait cette résolution, et adressa, le même jour, une proclamation à son armée, qui venait d'être grossie d'un corps de 22,000 Saxons sous les ordres du prince de Hohenlohe. Cette armée était nombreuse, et de grands souvenirs de gloire semblaient autoriser la confiance qu'annonçaient la plupart de ses chefs; mais le génie du grand Frédéric ne la dirigeait plus, tandis que les forces ennemies étaient sous les ordres d'un général accoutumé à maîtriser la victoire. En outre, la Prusse n'ayant pas fait la guerre depuis très long-temps, à l'exception de la courte campagne de 1792, en Champagne, la plus grande partie des hommes qui la composaient manquaient de cette habitude des combats, que tant d'actions sanglantes avaient donnée à l'armée française. Enfin, une telle imprévoyance avait présidé aux apprêts de cette guerre, que le 13 octobre 1806, veille du jour où les destins de la Prusse parurent fixés, l'armée, suivant la déclaration faite au duc de Brunswick par le chef de l'état-major, manquait de pain, de fourrages, et n'avait qu'une quantité très-insuffisante de munitions de guerre. Ce fut sous de tels auspices que commença cette campagne, qui devait être si courte, mais si funeste pour la Prusse. Le 8 octobre, les Prussiens commencèrent les hostilités en passant la Saale. Le lendemain, un de leurs corps fut défait par le prince de Ponte-Corvo, aujourd'hui roi de Suède : le 10, le prince Louis-Ferdinand, commandant l'avant-garde, trouva près de Saalfeld la mort qu'il semblait chercher; et, le 14, la bataille de Iéna, ou d'Auerstadt, sembla avoir décidé du sort de la monarchie prussienne. Le roi eut, dans cette journée, deux chevaux tués sous lui, et reçut une balle dans la manche de son habit. Jamais défaite n'eut des conséquences plus promptes et plus complètes. Le duc de Brunswick perdit la vie (*voy.* ce nom): le prince de Hohenlohe, séparé de sa cavalerie, fut forcé de capituler : d'autres divisions eurent le même sort. Les places fortes, qui auraient pu arrêter le vainqueur, et donner aux vaincus la faculté de se rallier sous leurs remparts, étaient si mal approvisionnées, et les ouvrages de quelques-unes d'entre elles se trouvaient dans un tel état de délabrement, qu'elles ne pouvaient opposer que peu ou point de résistance. Celles qui en paraissaient plus susceptibles furent livrées, ou par la trahison, ou par l'esprit de vertige dont leurs commandans paraissaient frappés. Le blâme principal retomba sur le chef du génie (*voy.* Geusau), que l'on accusa également de la mauvaise organisation des hôpitaux militaires, partie dont il était chargé. L'Europe fut frappée de stupeur à la vue d'une chute si rapide. Frédéric-Guillaume ne parut pas cependant perdre tout espoir. Il fit faire des démarches auprès du vainqueur; mais les négociations ne pouvaient, en pareille circonstance, obtenir ce qu'on avait inutilement attendu des armes, et les succès que venait d'obtenir Napoléon, et que lui-même avait, sans doute, présumé devoir être moins rapides et plus chèrement achetés, lui donnaient la mesure de tout ce qu'il pouvait exiger d'un adversaire réduit à une telle extrémité. Le roi obtint cependant une suspension d'armes, qui fut signée à Charlottenbourg le 6 novembre, mais qui ne fut pas ratifiée par Napoléon, sous le prétexte qu'une partie des provinces prussiennes se trouvaient occupées par les troupes russes. Il fallut donc recourir de nouveau aux armes : mais ce ne pouvait être qu'avec des chances défavorables. Une portion considérable du territoire était déjà au pouvoir du vainqueur; des officiers ineptes ou infidèles avaient fait mettre bas les armes, sans avoir combattu, aux corps qu'ils commandaient. Le général Blucher (*voy.* ce nom) était presque le seul qui eût soutenu l'ancienne gloire des étendards prussiens; mais lui-même, après une longue et intrépide résistance, avait été forcé de capituler. Des malheurs si grands

et si imprévus accablèrent l'ame du monarque, sans abattre son courage. Il exposa à ses peuples les malheurs de sa situation, et les négociations auxquelles il avait eu recours, par une proclamation du 2 décembre 1806 : « Dans la guerre de sept ans, dit-il, la Prusse était seule, sans aucun secours considérable d'aucune autre nation, contre les principales puissances de l'Europe. Dans la guerre actuelle, elle compte sur le secours du puissant et magnanime Alexandre, qui emploiera toutes ses forces en sa faveur. Dans cette grande contestation, la Prusse n'aura qu'un seul et même intérêt avec la Russie. » Par une ordonnance du 1er décembre, datée d'Ortelsbourg, le roi ordonna la punition des officiers qui avaient contribué à la capitulation des forteresses de Stettin, de Custrin, de Spandau et de Magdebourg. Le gouvernement français avait essayé de faire insurger les provinces de la Prusse méridionale : et cette tentative pouvait ne pas demeurer sans effet chez un peuple fatigué depuis long-temps par le despotisme, et, surtout dans les campagnes, par la féodalité: mais il n'y eut que des mouvemens partiels, que le roi comprima par sa proclamation d'Osterode, du 18 novembre 1806, qui ordonna de traduire devant une commission militaire quiconque prendrait part à la révolte. Le théâtre de la guerre fut transporté dans les provinces insurgées de la Pologne prussienne. Frédéric-Guillaume III avait fait une alliance avec l'empereur Alexandre, et les troupes françaises rencontrèrent l'armée russe en Pologne. Ce souverain arriva le 1er avril à Polangen, et eut une entrevue avec son allié. Le lendemain, Alexandre donna pour mot d'ordre à sa garde : *Memel et Frédéric*. Dès-lors l'armée russe et ce qui restait des troupes prussiennes, unirent leurs efforts; elles soutinrent avec fermeté des attaques multipliées, et la terrible journée d'Eylau sembla même, un moment, leur promettre des succès ultérieurs ; mais la bataille de Friedland, gagnée, le 14 juin, par Napoléon, et le traité de Tilsitt, qui en fut la suite, détruisirent ces espérances en ce qui regardait la cour de Berlin. Par ce traité (8 juillet 1807), la monarchie prussienne perdit à-peu-près la moitié de sa population, en renonçant aux principautés de l'Ost-Frise, à Minden, Hildesheim, Paderborn, Münster, Bayreuth, Erfurt et l'Eichsfeld, à l'électorat d'Hanovre, à la principauté d'Osnabruck, aux comtés de la Marck, Ravensberg, Teklenbourg et Lingen, à la Vieille-Marche et au duché de Magdebourg, à la principauté de Halberstadt, à la Prusse méridionale, à la nouvelle Prusse orientale, à une partie considérable de la Prusse occidentale, etc. Enfin, le roi de Prusse reconnut le royaume de Westphalie et le grand-duché de Varsovie, formés, pour la plus grande partie, des anciennes provinces prussiennes. La Russie, alors alliée de la Prusse, fut agrandie aux dépens de cette puissance. Dantzig fut déclarée ville libre anséatique sous la protection des rois de Prusse et de Saxe ; et l'on stipula, en même temps, que la navigation sur la Netz et le canal de Bromberg serait exempte de tout impôt. Une convention particulière établit une route militaire à travers les états prussiens ; enfin la Prusse s'engagea encore à fermer tous ses ports au commerce britannique. Des corps français continuèrent d'occuper la plupart des provinces prussiennes, nommément Stettin, Custrin et Glogau, sous le prétexte de faire rentrer les contributions arriérées. Le roi quitta, le 27 décembre 1808, la ville de Kœnigsberg, et se rendit, avec la reine et ses deux fils, à Pétersbourg, où il arriva le 7 janvier : il en partit, le 31 du même mois, après y avoir reçu l'accueil le plus flatteur ; et le 23 décembre 1809, il rentra dans Berlin. Accablé par ses malheurs et la misère de ses sujets ; exposé, dans sa propre capitale, à être insulté par le vainqueur, Frédéric-Guillaume ne trouva de consolation que dans sa famille et dans l'attachement que lui marquaient ses sujets. Il travailla sans cesse à donner à la monarchie une nouvelle organisation politique. Le baron de Hardenberg fut nommé chancelier de l'état. Un décret du 19 novembre 1808 établit un nouvel ordre municipal dans les villes ; celui du 6 novembre 1809 arrêta que les domaines royaux seraient aliénés ; celui du 30 octobre 1810 sécularisa les couvens et autres biens ecclésiastiques. Mais l'année 1810 couvrit de deuil la famille royale et toute la Prusse. La reine succomba, le 19 juillet, à l'état de langueur où l'avaient plongée les malheurs de la monarchie ; et ni le monarque ni ses sujets n'ont encore pu se consoler de cette perte. La Prusse tout

entière célèbre chaque année l'anniversaire de sa mort, sans qu'aucune ordonnance l'invite à cet hommage de sa vénération; et, ce jour-là, le roi se tient toujours dans un entier isolement de sa cour. Le despotisme de Napoléon et les vexations des troupes restées en Prusse avaient cependant porté l'indignation des Prussiens à ce degré de haine et d'exaspération qui déjoue toutes les combinaisons de la politique. L'Alliance de la vertu (*Tugendbund*) naquit de cette disposition générale des esprits; et bientôt cette société eut des ramifications nombreuses dans tous les états d'Allemagne (*voy:* ARNDT). La circonspection du roi pouvait seule contenir l'impatience nationale, lorsqu'en 1812 la guerre éclata de nouveau entre la Russie et la France. La Prusse était dans une position qui pouvait amener sa ruine absolue, si elle eût, dans ce moment, hasardé un mouvement hostile, que sa situation ne lui permettait pas de soutenir, et qui, en échouant, l'exposait à la plus implacable vengeance. Napoléon exigeait que la Prusse lui fournit un corps auxiliaire dans la grande lutte qu'il allait entreprendre; et il eût été aussi dangereux de vouloir éluder sa volonté à cet égard, que de lui résister de front. Cette considération décida le roi, malgré la clameur générale, à négocier à Paris, par l'entremise de M. de Krusemark, un traité (24 février 1812) par lequel les deux puissances se garantirent l'intégrité de leur territoire, et un secours mutuel en cas de guerre. Dans le courant du mois de mai, le roi se rendit avec sa famille à Dresde, où il eut plusieurs conférences avec Napoléon, qui partit aussitôt après pour attaquer la Russie. Un corps auxiliaire prussien, commandé par le général York, s'avança, sous les ordres du maréchal Macdonald, de la Prusse orientale dans la Courlande, et fut destiné à faire le siége de Riga. Ce corps eut à soutenir, sur ce point, des combats meurtriers, et les rapports français affectèrent de parler, avec le plus grand éloge, de la valeur et du dévouement qu'y avaient manifesté les Prussiens; mais les désastres que l'armée française éprouva dans sa retraite de Moscou, fournirent bientôt à ces derniers les moyens de recouvrer leur indépendance. Le général York saisit la première occasion qui se présenta, pour se séparer des Français, et, bien que Fréderic-Guillaume III parût alors désapprouver sa conduite, il est probable que ce général ne fit que se conformer aux intentions de son souverain; et peut-être même suivit-il en cela les instructions qu'il en avait reçues. Il fut imité par le colonel Massenbach (*voy.* ce nom), et le général Bulow, qui s'était retiré sur l'Oder, ne tarda pas à suivre leur exemple. Cependant la situation du roi était encore bien difficile: l'armée française effectuait sa retraite à travers ses provinces, dans un grand désordre; mais le monarque prussien n'avait pas réuni assez de troupes auprès de sa personne. Il fut souvent insulté, et, dans la nuit du 17 au 18 janvier, il se vit près d'être fait prisonnier au château de Charlottenbourg par un détachement de gendarmes français. Ce fut alors qu'il prit le parti de transporter sa résidence à Breslau. Il établit à Berlin une commission chargée du gouvernement pendant son absence. En partant, il exhorta le peuple à éviter tout ce qui pourrait choquer les autorités et les troupes françaises. Le 9 février, des proclamations énergiques appelèrent tous les Prussiens à la défense de la patrie, et bientôt une foule innombrable de guerriers s'empressa de répondre à cet appel. L'enthousiasme et le désir de la vengeance précipitèrent sous les drapeaux et la vieillesse et l'adolescence: les pères s'enrôlaient avec leurs enfans, et quiconque, étant en état de servir, ne se hâtait pas de répondre à la voix de la patrie, encourait un opprobre ineffaçable. C'est ainsi que, dans la terre classique du despotisme, Napoléon, par un despotisme plus grand, était parvenu à changer des sujets mécontens en citoyens exaltés! C'est de cette époque que date l'institution militaire des corps de chasseurs volontaires, qui se formèrent d'abord en Prusse, et ensuite dans toute l'Allemagne, et à la composition desquels concourut particulièrement la jeunesse des universités, qui ne tarda pas à se signaler par des actions où brillait le plus audacieux courage, et qui rendit des services que l'on a promptement oubliés, mais dont elle a prouvé qu'elle savait faire valoir le souvenir. En moins d'un mois, une armée toute nouvelle fut rassemblée à Breslau, et réunie aux Russes. Elle suivit les Français, qui évacuèrent successivement la Prusse, la Saxe, et se retirèrent en Franconie. Les alliés passèrent le reste de l'hiver à se prépa-

rer à la campagne de 1813, et les deux monarques, Alexandre et Fréderic-Guillaume, ne cessèrent plus d'être ensemble, se concertant sur toutes leurs opérations, et vivant dans la meilleure intelligence. Ils firent dès-lors, l'un et l'autre, beaucoup d'efforts pour attirer l'Autriche dans leur alliance : mais la cour de Vienne parut encore dans l'incertitude; et les armées russe et prussienne dûrent soutenir seules, au commencement de 1813, les efforts des Français, qui avaient reçu de puissans renforts, et que Napoléon était revenu commander en personne. Les deux batailles de Bautzen et de Lutzen furent très-sanglantes, mais ne furent pas décisives : cependant les alliés se virent obligés de se retirer derrière l'Elbe; et là, ils convinrent avec l'empereur des Français d'un armistice de quarante jours. Pendant ce temps, des négociations furent entamées à Prague par la médiation de l'Autriche (*voy.* FRANÇOIS Ier). Mais Napoléon espérait encore pouvoir rappeler la fortune sous ses drapeaux : il rejeta des propositions qui laissaient la France grande et puissante, et les hostilités recommencèrent. Alors l'Autriche se décida, et de médiatrice elle devint ennemie. Malgré le poids que jetait dans la balance son accession à la cause des alliés, les Prussiens eurent, pendant quelque temps, à supporter le principal fardeau de la guerre. Divers combats sanglans furent livrés en Silésie avec des succès variés; un avantage remporté par les Français sembla leur ouvrir le chemin de Berlin : déjà ils n'étaient plus qu'à quelques lieues de cette capitale, menacée de la plus terrible vengeance, et où régnait déjà l'épouvante : mais les talens du prince royal de Suède, accouru à sa défense, et la fureur avec laquelle combattirent les troupes prussiennes à la journée de Dennewitz, sauvèrent cette ville, et forcèrent les assaillans à se retirer en désordre. La bataille dont il s'agit, et en général tous les faits d'armes qui signalèrent cette campagne, rendirent aux Prussiens leur antique renommée, et, en dépit d'une ancienne rivalité, on entendit des officiers-généraux de l'armée autrichienne déclarer « que quand ils rencontraient un soldat prussien, ils lui ôtaient leur chapeau. » Enfin la victoire de Leipzig (16, 17 et 18 octobre) acheva d'assurer l'indépendance germanique, et les Français furent rejetés sur la rive gauche du Rhin. Le roi de Prusse fonda, à cette époque (décembre 1813), l'ordre de la Croix-de-fer, pour récompenser les militaires qui s'étaient distingués, et il fit fondre, avec les canons pris sur l'ennemi, une médaille qui fut donnée à tous ceux qui avaient fait la campagne de 1813. Arrivés à Francfort, les souverains alliés firent encore quelques tentatives pour obtenir la paix (novembre 1813). Ces tentatives n'ayant eu aucun succès, ils prirent le parti d'entrer en France, en se faisant précéder de proclamations dont le contenu était plus propre à disposer favorablement les esprits, qu'il ne fut exécuté avec fidélité. Les Prussiens passèrent le Rhin sur différens points; ils traversèrent la Lorraine, occupèrent Nanci à la suite d'une action fort vive, et entrèrent en Champagne. Victorieuse à Brienne, leur armée de Silésie fut repoussée à Champ-Aubert, où elle éprouva des pertes considérables, ainsi que dans la sanglante affaire de Montmirail : mais la discipline et la fermeté dont elle avait pris l'habitude, ainsi que le sang-froid de son général (*voy.* BLUCHER), la mirent en état d'opérer sa retraite en bon ordre. Enfin, les alliés ayant pris la résolution de marcher droit sur Paris, au lieu de s'attacher à la poursuite de Napoléon, qui ne cherchait qu'à les en éloigner, se présentèrent devant cette ville le 30 mars 1814, et dès le lendemain ils l'attaquèrent avec beaucoup de vivacité. La garde royale prussienne déploya surtout un grand courage, et perdit beaucoup de monde, en enlevant les hauteurs qui défendent le nord de cette capitale. Le roi n'avait pas cessé de suivre tous les mouvemens de ses troupes, et de les animer par sa présence : et l'on assure que, témoin de l'héroïque dévouement des élèves de l'École polytechnique, qui, avec quelques pièces d'artillerie s'efforçaient de défendre les approches de la ville, il donna l'ordre de ménager autant qu'il serait possible, cette courageuse jeunesse. Il fit son entrée dans Paris avec l'empereur de Russie, le 31 mars, et il prit part à toutes les négociations qui amenèrent le traité de Fontainebleau. Pendant le séjour de près de trois mois que ce monarque fit dans la capitale de la France, il visita tous les établissemens utiles, et se montra partout avec modestie et simplicité. Le traité de Paris (30 mai 1814) fixa les premières bases des ac-

croissemens que la Prusse fit consacrer définitivement au congrès de Vienne. Les provinces du Bas-Rhin, une partie de la Saxe (*voy*. Frédéric-Auguste) et de la Pologne, lui offrirent une forte compensation des pertes qu'elle avait essuyées. Fréderic-Guillaume quitta Paris le 4 juin, pour se rendre en Angleterre avec l'empereur Alexandre; et ces deux monarques furent accueillis dans ce royaume, par le prince régent et par toute la population, avec une magnificence et un empressement sans exemple (*voy*. Alexandre). Le roi de Prusse se rendit ensuite à Vienne par la France et par la Suisse; il s'arrêta quelque temps à Neufchâtel; arrivé au congrès, il y suivit toutes les négociations, jusqu'au moment où Bonaparte, échappé de l'île d'Elbe, reparut sur les côtes de la France. Fréderic-Guillaume s'empressa d'adhérer à tous les actes des puissances contre ce retour, et il écrivit lui-même au roi de France pour l'informer de cette résolution. Il adressa en même temps, à ses peuples, une proclamation par laquelle il promit de grandes récompenses aux volontaires, et déclara inhabiles à remplir toutes fonctions civiles ceux qui, n'ayant pas concouru au service de la patrie depuis 1790, refuseraient encore d'y concourir. Le seul nom de Napoléon, et la crainte du retour des maux dont il avait accablé les Prussiens, suffirent pour soulever encore une fois cette nation. De nombreuses armées se dirigèrent bientôt contre la frontière de France, que cependant elles ne dépassèrent pas, et ce ne fut que vers le milieu de juin, que Bonaparte passa la Sambre, et vint lui-même attaquer les Prussiens, sur lesquels il remporta d'abord à Ligny un avantage considérable (*voy*. Blucher). Les Prussiens ayant ensuite occupé la position de Wavre, qui couvrait Bruxelles, s'y défendirent avec fermeté, et bientôt un de leurs corps d'armée, commandé par le général Bulow, en se portant sur la droite de l'armée française, détermina la victoire des alliés à Waterloo. Pendant ce temps, le roi de Prusse était à Francfort avec l'empereur de Russie. Il se rendit à Paris avec ce monarque, peu de jours après l'entrée de troupes dans cette capitale, et il y encore les négociations du traité, conditions devaient être bien plus pour les Français que celles de l'antécédente. Par ce nouveau traité, la Prusse obtint une part considérable de la contribution que l'on imposa à la France; tous les monumens et objets d'arts qui avaient été enlevés de ses états lui furent rendus, et 30,000 hommes de ses troupes dûrent faire partie du corps destiné à occuper les frontières pendant cinq ans. Fréderic-Guillaume fit toutefois cesser quelques actes d'une violence sauvage, auxquels les Prussiens s'étaient livrés dès les premiers jours de leur entrée à Paris, et dont la généreuse intervention de l'empereur de Russie n'avait pu que modérer les effets. Ce prince retourna dans ses états vers la fin de septembre. Il reçut bientôt après, dans sa capitale, l'empereur Alexandre, et les deux monarques cimentèrent, de plus en plus, les liens qui semblent avoir uni leurs intérêts et leur politique, d'une manière indissoluble. Rentré dans ses états, le roi a opéré dans l'administration divers changemens qui ne paraissent pas tous avoir répondu au vœu national. Le souhait le plus ardent des Prussiens, souhait universel aujourd'hui en Europe, était d'obtenir une constitution libérale, appuyée sur un bon système représentatif, qui leur avait été promis aux jours du danger, dans grand nombre de proclamations. Une commission a été nommée depuis long-temps pour en régler les bases; mais on ignore jusqu'ici le résultat de ses travaux. La réponse faite par les organes de la volonté royale, que les circonstances n'étaient pas encore favorables à un changement de cette nature (argument favori des ministres de tous les pays, lorsque les citoyens réclament une amélioration), paraît ne pas avoir contenté un peuple qui semble croire que son dévouement et ses sacrifices méritaient que l'on daignât déférer à son vœu. Divers symptômes ont manifesté ce mécontentement. Les opinions libérales, dont la puissance est d'autant plus grande que c'est dans l'armée même qu'elles ont jeté de plus profondes racines, se sont fait entendre avec plus ou moins de force, tantôt dans les écrits de quelques publicistes, auxquels les tribunaux n'ont imposé silence qu'en irritant le sentiment national: tantôt dans les discours de l'ardente jeunesse des universités, que des rigueurs impolitiques ont poussée à la révolte, et en qui l'emploi même des moyens les plus violens n'a fait qu'accroître une tendance déjà remarquable à l'esprit démocratique. Des plaintes

plus amères se sont élevées sur la rive gauche du Rhin, où des habitudes contractées pendant vingt ans, et les regrets qu'a laissé l'anéantissement de quelques institutions révérées, ont fait accueillir la nouvelle domination avec plus de défaveur. Ce sentiment s'est encore accru par les pertes que font éprouver au commerce, les entraves qu'ont mises les lois fiscales à ses rapports, particulièrement avec les Pays-Bas; et par les ordonnances récentes qui assujétissent tous les citoyens au service militaire. Le roi Fréderic-Guillaume a assisté aux conférences d'Aix-la-Chapelle (1818), mais il ne s'est point rendu, comme l'empereur Alexandre, à Bruxelles, où il était attendu, ce qui a donné lieu à des bruits que le temps seul peut éclaircir.—Fréderic-Guillaume, prince-royal de Prusse, est né en 1795. A peine sorti de l'enfance, il s'est distingué par des talens militaires et une rare intrépidité dans les batailles de 1813.

FRÉDERIC VI, roi de Danemarck, fils de Christian VII et de Caroline-Mathilde d'Angleterre, né le 28 janvier 1768, fut élevé par le docteur Struensée, que la protection de la reine avait porté aux premières places de l'etat, et qui devint la cause principale des malheurs de cette princesse. (*Voy.* Christian VII.) Né au sein d'une cour gaie et insouciante, à l'époque d'une tranquillité parfaite, tant au dedans qu'au dehors, Fréderic VI semblait appelé à continuer un jour cette série de règnes sans caractère qui, depuis 1720, avaient fait descendre le Danemarck de son ancien rang parmi les puissances. Un étranger ambitieux avait mis un terme à ce long assoupissement. Struensée, devenu le premier ministre d'un monarque faible d'esprit et de corps, changea entièrement tout le système politique et administratif de la monarchie danoise. Affranchir l'état de la dangereuse influence de la Russie, circonscrire les privilèges de la noblesse, en attendant l'instant de les anéantir, abolir la servitude du paysan, asseoir les impositions sur le principe des économistes français, réduire les dépenses de la cour et surtout ses libéralités, l'une des grandes causes qui préparent de loin les révolutions, telles étaient les principales vues qu'annonçait cet homme extraordinaire, philosophe par ses idées, visir par sa conduite, qui employait à créer la liberté les ressources du despotisme, et dont l'ame ardente, impétueuse, peut-être corrompue, nourrissait quelques vœux dignes d'un grand-homme. Précipité dans l'abime, que son inexpérience et sa fougue avaient creusé sous ses pas, et que rendit plus profond encore ce titre d'*étranger*, si détesté dans un ministre, Struensée laissa au Danemarck deux héritages précieux : l'un fut la liberté de la presse, qu'il avait le premier proclamée, pour son malheur, mais qui fut dès-lors d'un immense avantage pour la nation, puisqu'elle réveilla le grand et noble caractère scandinave, obéissant par respect pour l'ordre, mais trop fier pour ne pas abhorrer la corruption et l'esclavage. En même temps que Struensée, dont cette seule action honore la mémoire, avait restitué à un peuple qui jadis s'était volontairement dépouillé de ses droits, le plus précieux de tous, celui d'exprimer sa pensée, il avait rendu à la nation un autre service non moins important, dans la personne de celui qui devait la gouverner un jour : il avait veillé à ce que le prince royal reçût une éducation mâle et sévère, entièrement opposée à la mollesse des cours, éducation dont les résultats se sont fait sentir depuis, dans des conjonctures de la plus haute importance. C'est donc en quelque sorte à ce ministre que les Danois sont redevables de la conservation du trône, et de la renaissance de cette énergie et de ce sentiment d'honneur, qui seuls, dans les momens d'orage, peuvent sauver les monarchies. Le berceau de Fréderic VI fut entouré de dangers. Dès l'âge de quatre ans, sa position devint extrêmement critique. Sa mère, sœur du roi d'Angleterre, languissait dans l'exil. Son père se trouvait dans un état qui le rendait incapable d'avoir aucune volonté en propre. On savait que la veuve de Fréderic V, l'ambitieuse Juliane-Marie, était à la tête d'une branche puînée, qui, proche héritière du trône, pouvait tout espérer de l'inaction de la branche régnante. L'animosité qu'avait manifestée cette princesse contre la reine Caroline, pouvait s'étendre jusqu'au fils de cette infortunée, et les alarmes de la nation lui supposaient un but ultérieur, et plus criminel encore. Toutefois l'opinion s'était trompée dans le genre de machiavélisme qu'elle lui supposait. La reine douairière parut avoir borné ses plans à une tutelle sévère, qui lui eût assuré le

droit, si vivement désiré par elle, de ne quitter les rênes du gouvernement qu'avec la vie. Ces projets ambitieux furent déjoués par la prévoyance et l'énergie du jeune prince, que secondèrent quelques amis fidèles, et surtout la volonté nationale. Dirigé par les conseils du comte de Bernstorff, il prépara de loin le jour de son affranchissement. Dès l'an 1784, à peine âgé de 16 ans, il écarta le parti de la reine Juliane, et se mit à la tête du gouvernement. Ses ministres et ses principaux conseillers furent successivement les comtes de Bernstorff, père et fils. Ce fut dès cette époque, que Frédéric commença à reconnaître la vérité de cette maxime, qui lui avait été adressée par un poète danois, et qu'il répéta souvent lorsqu'il fut monté sur le trône : *Que gouverner les hommes est un travail, et non pas un amusement.* Au reste, la régence imprima au gouvernement un caractère de publicité, de loyauté et de justice qui lui concilia l'estime des partis les plus opposés; et, malgré tous les orages qui ont agité l'Europe, la sagesse du prince royal et de ses ministres conserva aux deux royaumes la paix intérieure et extérieure. Cette tranquillité ne fut interrompue qu'en 1788, lorsque l'alliance de la Russie força le Danemarck à envoyer un corps de troupes contre la Suède; mais, dès le mois d'octobre de la même année, un armistice, conclu par la médiation de l'Angleterre et de la Prusse, lui rendit la neutralité, qu'il a conservée pendant les premières guerres de la révolution française, et qui a tant contribué à la prospérité de l'état et à celle des habitans. Le papier-monnaie, dont la première émission eut lieu en 1736, avait commencé à tomber après la guerre d'Amérique; et, en 1789, il perdait déjà un quart de sa valeur nominale : mais le commerce se releva ensuite et devint très-florissant, au point que pendant plusieurs années, ce pays fut le plus tranquille de l'Europe, et l'un de ceux où régnait le plus d'aisance et de bonheur. Une convention obligea le Danemarck, conjointement avec la Suède, depuis 1794 jusqu'en 1799, à protéger la neutralité de ces deux royaumes par flotte composée de vaisseaux des nations, et le déploiement seul de force maritime contraignit l'Angle- r traiter ces puissances avec plus de [illegible]tion. Un léger succès que la valeur danoise obtint dans la Méditerranée, valut à son pavillon l'avantage de naviguer dans ces parages avec sécurité. Quelques nuages qui semblèrent menacer cette heureuse situation, furent encore écartés pendant l'année 1800. Ce fut alors que le Danemarck entra dans la ligue du nord formée par Paul Ier et Bonaparte, et qu'il s'engagea à mettre sa flotte en mer contre l'Angleterre. Cette puissance sentit bientôt les dangers auxquels l'exposait une pareille coalition, et la guerre devint inévitable. Des mesures énergiques furent prises par le cabinet de Copenhague : un corps de troupes danoises occupa Hambourg, pour en exclure les Anglais. Ceux-ci crurent ne devoir pas perdre de temps pour attaquer un ennemi qui débutait d'une manière aussi vigoureuse; et de grandes forces navales, sous les ordres de l'amiral Nelson, entrèrent dans la Baltique, et présentèrent le combat à l'escadre ennemie, qui l'accepta. Après une longue et sanglante action, où les marins danois obtinrent, par leurs talens et leur intrépidité, les éloges de leurs adversaires, les Anglais remportèrent une victoire chèrement achetée. « Je m'étais trouvé à bien des combats de mer », mandait Nelson dans une lettre que publièrent les journaux anglais : « mais jamais je n'avais rien vu de pareil. Ces Danois sont de vrais diables (*true devils*) ». Néanmoins Fréderic crut devoir à son peuple de ne pas prolonger une lutte aussi inégale : et comme les Anglais, de leur côté, ne cherchaient qu'à diminuer, à des conditions supportables, le nombre de leurs ennemis, il fut conclu, dans la rade même de Copenhague, une convention par laquelle le Danemarck rentra à la vérité en possession des îles de St-Thomas et de Ste-Croix, dans les Indes-Occidentales, mais il fut contraint d'évacuer Hambourg. En 1804, le prince royal s'étant rendu, à la tête de quelques troupes, dans le voisinage de cette ville, cette démarche donna de l'ombrage au gouvernement français. Cependant la paix ne fut pas interrompue, et le Danemarck en jouit jusqu'en 1807. Mais bientôt l'arrogance des croiseurs anglais, et les déprédations qu'ils exerçaient sur les bâtimens neutres, donnèrent lieu à des plaintes amères, et excitèrent le ressentiment du gouvernement danois. Napoléon, dont l'adroite politique épiait toutes les semences de haine que pouvait

receler contre l'Angleterre chaque nation européenne, profita de cette disposition des esprits pour faire des ouvertures tendant à renouer la ligue du nord. Le cabinet de St-James en fut instruit: craignant le succès de ces négociations, que semblaient devoir accélérer ses torts récens envers les neutres, et calculant tout ce qu'ajouterait aux forces navales de son ennemi l'accession du Danemarck, il demanda que la flotte danoise lui fût livrée jusqu'à la paix générale : et sur le refus du gouvernement danois, refus auquel il s'était attendu, et qui fut accompagné du langage d'une profonde indignation, les forces britanniques attaquèrent Copenhague, que la résistance de la garnison, et les efforts patriotiques d'une partie des habitans, ne purent sauver des dangers d'une attaque que l'on n'avait pas assez prévue. Cette capitale fut bombardée pendant trois jours; des magasins immenses furent incendiés, l'arsenal de la marine fut dépouillé, et des navires chargés de marchandises pour plus de cent millions, furent pris en mer. L'armée anglaise ne se retira qu'au mois de mars 1808, emmenant dans les ports d'Angleterre la flotte danoise, composée de quinze vaisseaux de ligne, quatorze frégates et cinq bricks, outre un grand nombre de navires marchands, et jusqu'aux plus petites embarcations : à tel point qu'on prétendit qu'à cette époque l'amiral anglais Popham avait déclaré : «qu'il lui était ordonné d'emmener tout ce qui flottait. » Cette attaque, qui, par la manière dont elle avait été exécutée, constituait une violation révoltante du droit des gens, et contre laquelle s'éleva un cri général, même en Angleterre, fit encore perdre aux Danois leurs colonies, les îles d'Anholt et de Heligoland, et enfin le fruit de dix-sept années de paix et de travaux. Pendant cette malheureuse catastrophe, le prince royal s'était empressé de se rendre de Kiel à Copenhague, pour ramener sur le continent danois le roi son père : mais Christian VII mourut à Rensbourg, le 13 mars 1808 (*Voy.* CHRISTIAN VII), et Fréderic VI, regardé depuis long-temps par les Danois comme leur génie tutélaire, monta sur le trône. Des événemens de la plus haute importance signalèrent le commencement de son règne. La conduite du cabinet de Stockholm, et les relations qu'il entretenait avec l'Angleterre, dont il recevait les vaisseaux dans ses ports, et qui lui payait des subsides, furent regardées par le gouvernement Danois, comme des marques d'hostilité de la part de la Suède : et les explications qui eurent lieu à ce sujet, n'ayant été rien moins qu'amicales, Fréderic VI, déjà entraîné par son alliance avec la Russie, déclara, la veille même de son avénement, la guerre à Gustave-Adolphe. Dans le manifeste publié à cet effet, après avoir rappelé les démarches faites inutilement, par la cour de Copenhague, pour opérer un rapprochement entre les deux puissances, le gouvernement danois ajoutait ce qui suit: «Le cabinet suédois a-t-il vraiment pu se dissimuler, que les violences commises dans le Sund, que la violation de la Baltique, qu'un brandon jeté d'une main féroce dans le nord, provoqueraient de la part des puissances lésées, insultées ou menacées, une résistance qui réduirait la Suède, promptement et nécessairement, à l'alternative, ou de concourir à la défense et à la vengeance du nord outragé, ou d'abjurer ses intérêts les plus évidens, ses plus anciens principes, et ses droits les plus légitimes, pour se rendre l'instrument aveugle des vues forcénées d'un gouvernement qui a cru diriger ses attaques contre les premières bases de la sûreté, de la prospérité, et de la dignité des puissances du nord. Ces considérations peuvent-elles être balancées par l'avantage frivole des subsides, au prix desquels le cabinet de Londres se montre toujours prêt à acheter des alliés, qu'il prétend se réserver, par-là même, le droit de traiter en mercénaires? Les résolutions du roi de Suède ayant cependant frustré les dernières espérances de ses voisins, le gouvernement danois ne saurait plus hésiter à prendre à son tour le parti que sa sûreté, l'intérêt général du nord, son attachement pour la Russie, et la nature de ses liens avec cette puissance, lui prescrivent impérieusement. Au moment où la Sélande est de nouveau menacée par des forces anglaises, auxquelles déjà les ports de Suède servent de point de réunion; où l'ennemi du nord vient de s'assurer de la dépendance de la cour de Stockholm, par de nouveaux secours pécuniaires; où les propos publics du ministère anglais dévoilent suffisamment la nature des engagemens encore sub-

sistans, ou renouvelés entre les alliés, le gouvernement danois se croit en droit de préférer un état d'inimitié ouverte à des rapports précaires et équivoques avec un voisin dont les dispositions sont devenues de plus en plus suspectes, et que depuis long-temps il n'a pu envisager que comme un ennemi marqué. S. M. le roi de Danemarck déclare par conséquent, qu'elle adopte en entier les résolutions de la Russie, par rapport à la Suède, et qu'elle ne séparera sa cause en rien, d'avec celle de S. M. l'empereur Alexandre, son auguste et fidèle allié. » Les hostilités commencèrent immédiatement. Une attaque tentée par les Suédois sur la Norwége, fut repoussée par les troupes et les habitans de ce royaume, secondés de quelques régimens danois : et la fermentation que cet événement causa à Stockholm fut telle, que plusieurs voix demandèrent hautement que la tête de Fréderic VI fût ceinte du diadême scandinave. Peu s'en fallut qu'on ne vît renaître l'union de Calmar. Cependant la paix fut signée, le 10 décembre 1809, à Jœnkœping : mais le Danemarck resta en guerre avec la Grande-Bretagne. Cette guerre ne pouvant être soutenue par la marine danoise, presqu'entière au pouvoir des Anglais; elle fut continuée par des corsaires, qui montrèrent autant de valeur que d'activité, et firent un tort incalculable au commerce britannique. Lorsque l'alliance avec la France eut duré dix ans, le cabinet de Copenhague chercha enfin, après les désastres de Napoléon en Russie, à faire sa paix avec l'Angleterre ; mais il tint encore à son système de neutralité ; et, pendant l'année 1813, ce fut en vain que les puissances alliées cherchèrent à le faire entrer dans leur coalition. Les troupes danoises occupèrent les villes de Hambourg et de Lubeck ; mais il paraît que ce fut pour les restituer à la France, dans le cas où le sort des armes lui eût été favorable. A la fin de 1813, les troupes suédoises faisant partie des armées alliées, sous le commandement de leur prince royal, pénétrèrent dans les pays de Holstein et de Schleswig. Les Danois eurent avec elles plusieurs engagemens fort animés, dans [illegible] desquels ils firent essuyer une perte [illegible]sidérable aux volontaires du Mecklen[illegible]rg, qui faisaient partie de l'armée en[illegible]e. Enfin le 15 décembre, un armis[illegible] fut conclu par le général suédois, comte de Lœwenhielm, et le major de Bardensleth, chef de l'état-major-général de l'armée danoise, sous les ordres du prince Fréderic de Hesse. Cet armistice devait expirer au bout de quinze jours ; mais sur la demande du roi de Danemarck, il fut prolongé jusqu'au 6 janvier 1814, et il prépara la paix du 14 du même mois. A la même époque, le roi Fréderic VI exposa sa conduite politique, dans la déclaration suivante : « Grâces aux soins du gouvernement, la guerre, qui depuis quinze ans ravageait l'Europe, n'avait pas troublé le repos du Danemarck. Mais le roi se vit tout-à-coup dans la nécessité de prendre des mesures de défense, soit pour protéger la navigation de ses sujets, soit pour garantir ses pays contigus à l'Allemagne. L'attaque de la capitale des états de S. M., et l'enlèvement de sa flotte par les Anglais en 1807, mirent fin à cet état de tranquillité dont S. M. avait eu le bonheur de faire jouir ses sujets. Les états danois eurent, par cette attaque, un ennemi commun avec la France, ce qui fit rechercher et conclure une alliance avec cette puissance. L'empereur Napoléon promit, publiquement et formellement, des hommes et de l'argent. Une armée nombreuse entra en effet dans les états de S. M. Il était convenu que l'entretien de ces troupes serait aux frais du gouvernement français; ils se montaient à plusieurs millions de rixdallers. Cette armée resta, sans rien entreprendre, plus long-temps à la charge du gouvernement qu'il ne l'eût souhaité. Les frais de son entretien ne furent pas remboursés au Danemarck, et ses réclamations, à cet égard, furent aussi infructueuses que celles qu'il fit relativement à l'argent promis. Les finances d'un état dont la guerre maritime avait déjà diminué les ressources, et que cette nouvelle dépense avait totalement épuisées, ne tardèrent pas à éprouver les effets les plus désastreux de l'introduction du système continental, que l'on faisait regarder comme un moyen d'amener la paix générale. L'incorporation à l'empire français des villes anséatiques et des provinces voisines, devint ensuite le plus pesant fardeau, relativement aux relations commerciales avec l'Allemagne. Les effets s'en étendirent même jusqu'aux communications scientifiques. Des promesses formelles, réitérées plusieurs fois, avaient fait espérer que ces obstacles, si contraires à la bonne in-

telligence que S. M. s'efforçait d'entretenir avec le gouvernement français, seraient écartés; mais cette espérance fut encore vaine. Pendant la retraite de l'armée française, dans l'hiver de 1812 à 1813, les troupes de cette nation, qui, conformément à la convention, auraient dû couvrir les frontières du Holstein, disparurent.... L'intérêt du roi exigeait qu'il acceptât l'offre qui lui était faite de renouveler l'alliance avec la France et de lui donner plus d'extension, afin de s'assurer un secours puissant contre les souverains qui déclaraient leur résolution constante de soutenir les demandes de la Suède, en opposition directe avec l'intégrité du Danemarck. S. M. a, de son côté, rempli scrupuleusement les conditions du traité. Pendant que ses troupes combattaient comme auxiliaires à côté des troupes françaises, elles n'ont pourtant reçu qu'une partie de la solde qui, conformément au traité, leur revenait; et les sujets de S. M. ont éprouvé des pertes sensibles, tant par le séquestre mis sur les marchandises qui leur appartenaient à Lubeck et à Hambourg, et dont le gouvernement français se permit de disposer, que par l'enlèvement du fonds de la banque qui existait dans la dernière de ces deux villes. Les promesses de faire droit aux demandes de remboursement n'ont pas été remplies, et toutes les réclamations sont restées sans succès. Il avait été stipulé par le traité qu'il y aurait vingt mille hommes de troupes, pour défendre les duchés et le Jutland; mais le maréchal prince d'Eckmuhl quitta la position qui mettait ces provinces à couvert, se retira à Hambourg avec toutes les troupes qu'il commandait, et abandonna à lui-même le corps d'armée du roi, qui n'était pas assez fort pour résister à une armée bien plus nombreuse. L'irruption des ennemis dans les duchés, et la perte des places-fortes, tels ont été les résultats de l'abandon éprouvé par le roi de la part d'un allié sur l'aide duquel il devait compter. S.M. s'est vue dans la nécessité de consentir aux sacrifices les plus pénibles, afin de garantir le reste de ses états de l'invasion dont les menaçaient, par terre, les troupes réunies de plusieurs puissances. S. M. déclare qu'elle se réunit aux souverains alliés contre la France, pour coopérer au retour de la paix générale, objet des vœux de toutes les nations de l'Europe, et dont les états danois ont le plus grand besoin. » Par le traité du 14 janvier 1814, il fut stipulé que le Danemarck recevrait, en échange de la Norwége, la Poméranie suédoise; et cette puissance s'engagea à fournir un contingent de dix mille hommes à l'armée des puissances coalisées. Les souverains alliés décidèrent néanmoins, dans leurs conventions arrêtées à Paris, en 1814, que la Norwége serait donnée à la Suède. Ce fut alors que le prince héréditaire, cousin du roi (*voy.* CHRISTIAN-FRÉDERIC), entreprit de défendre cette contrée; mais n'ayant pas de forces suffisantes, et ne pouvant s'opposer à une invasion qui était appuyée par les plus puissans souverains, il fut obligé de renoncer à son projet. Lorsque la paix fut définitivement conclue, Fréderic VI se rendit au congrès de Vienne. La sagesse et les lumières de ce prince lui acquirent l'amitié de tous les souverains réunis dans cette capitale, et surtout celle de l'empereur François I[er]. Lorsqu'en 1815, l'Europe se décida de nouveau à combattre Napoléon, la guerre fut terminée avant que le contingent danois pût y prendre part. Cependant ce contingent fit partie de l'armée d'occupation, et le Danemarck participe au produit des contributions de guerre que la France s'est engagée à payer. Cher à son peuple par la sagesse de sa conduite, ainsi que par sa fermeté dans les dangers, Fréderic VI protége d'ailleurs les sciences et les arts. L'université de Kongsberg en Norwége fut fondée par lui en décembre 1811, et celle de Christiania en 1812. L'administration intérieure du Danemarck est un véritable modèle; c'est un des pays de l'Europe où l'on jouit de plus de liberté politique, et de la tolérance religieuse la plus étendue. Les habitans du Holstein ont néanmoins manifesté le vœu que ces biens leur fussent garantis par une constitution, et tout annonce le prochain accomplissement de ce vœu, d'autant plus sage, que le meilleur roi ne peut répondre de son successeur, et que le sort d'une nation ne doit pas dépendre uniquement du caractère personnel de celui qui la gouverne. Le roi s'occupe surtout du commerce et du crédit public, et son papier-monnaie, malgré la perte de cinq septièmes depuis que sa valeur nominale a été réduite, conserve encore

plus de confiance que celui de ses voisins.

FRÉDERIC-AUGUSTE, roi de Saxe, fils aîné de l'électeur Frédéric-Christian, est né le 23 décembre 1750. Il n'avait que treize ans lorsque son père mourut; et la régence fut confiée au prince Xavier, l'aîné de ses oncles, jusqu'en 1768. Lorsque Fréderic-Auguste prit les rênes du gouvernement, la Saxe avait beaucoup souffert de la guerre de sept ans, et de l'administration du prince Xavier; mais la sage conduite et l'économie du jeune électeur, secondées par le talent supérieur de son ministre Gutschmid, eurent une heureuse influence sur toutes les parties du gouvernement. Le commerce et l'industrie se rétablirent; et la confiance qu'inspirait la probité du souverain produisit des effets si étonnant sur le papier-monnaie, que son cours s'éleva en peu de jours, au-delà de sa valeur nominale. En 1769, Fréderic-Auguste épousa la princesse Marie-Amélie-Auguste, sœur du roi de Bavière. Dix années d'un règne paisible eurent aussi une influence salutaire sur la législation. L'ancien code saxon, connu pour sa sévérité en matière criminelle, fut perfectionné, et la torture, que dans d'autres états d'Allemagne on n'a pas rougi de vouloir rétablir en 1818, fut entièrement abolie en 1770. Une intrigue de cour, dirigée contre la personne de l'électeur, troubla quelque temps, en 1776, le repos de ce prince : il fut averti du complot, par la cour de Prusse, assez à temps pour le déjouer par l'arrestation d'un colonel saxon, nommé Agdolo. Le bruit se répandit que l'électrice-mère, mécontente de n'exercer aucune influence, n'était pas étrangère à cette entreprise. Marcolini, Italien, alors chambellan de l'électeur, et qui fut, dans la suite, ministre puissant et favori du prince, donna, dans cette occasion, à son souverain, des marques de dévouement qui furent cause de son élévation. L'électeur de Bavière, dernier enfant mâle de sa maison, mourut le 30 décembre 1777; et Fréde[ric]-Auguste, pour soutenir les droits de [sa] mère à la succession, s'allia contre [l'Aut]riche, avec Frédéric II, roi de Prusse. [Mais] cette guerre ne fut pas de longue durée. L'Autriche renonça, par le traité [de Tes]chen (10 mai 1779), à ses droits [sur la] Bavière. L'électeur de Saxe, substitué aux droits de sa mère, recueillit une somme de six millions de florins, et il fit reconnaître tous les droits que la couronne de Bohême avait sur les seigneuries de Glaucha, de Walsenbourg, de Lichtenstein, etc. L'intérêt de la Saxe et sa position géographique avaient obligé l'électeur à son alliance avec la Prusse; et ce prince fut un des premiers de l'Allemagne à entrer dans le Furstenbund (l'Alliance des princes), proposé par Frédéric II, et qui avait pour but de maintenir une neutralité armée, afin de surveiller les projets de l'Autriche. Les mêmes principes de sagesse déterminèrent Fréderic-Auguste à refuser la couronne de Pologne, qui lui fut offerte, en 1791, par le prince Adam Czartoriski, au nom de la nation polonaise (*voy.* CZARTORISKI). Fréderic-Auguste, malgré son désir de monter sur un trône où il était appelé par le vœu d'une nation entière, consulta les états de Saxe, et préféra d'assurer par un refus la tranquillité de son peuple. Le 27 août 1791, la fameuse conférence entre l'empereur Léopold et le roi de Prusse, au sujet de la révolution française, eut lieu à Pilnitz, château de plaisance de l'électeur. Fréderic-Auguste, ne pouvant pas empêcher la guerre, hésita du moins long-temps à entrer dans la coalition contre la France : ce ne fut que l'année suivante, quand les Français eurent pénétré dans les provinces du Rhin et des Pays-Bas, que ce prince fit marcher le contingent qu'il était obligé de fournir comme prince de l'empire. Il prit aussi, pendant quatre ans, part à la guerre contre la France; mais après le traité de Bâle entre le roi de Prusse et la république française, lorsque le général Jourdan pénétra dans la Franconie en 1796, l'électeur signa un armistice, et se contenta de placer, sur les frontières méridionales de ses états, un cordon de troupes, destiné à faire observer la neutralité. Il ne prit aucune part à la guerre de 1805, entre la France et l'Autriche; mais ses relations avec la Prusse l'obligèrent à permettre le passage des troupes de cette puissance par ses états, et de faire marcher, l'année suivante, contre la France, un corps auxiliaire de vingt deux mille hommes. Ce pays eut beaucoup à souffrir de l'invasion des Français, qui fut la suite des batailles de Jéna et d'Auerstadt : Fréde-

ric-Auguste adoucit néanmoins, autant qu'il fut en son pouvoir, les maux de sa nation, en se rendant personnels une partie des sacrifices devenus nécessaires. Par suite du traité de paix, signé à Posen le 11 décembre, les fortifications de Dresde furent rasées : mais la Saxe fut élevée au rang de royaume, et Fréderic-Auguste donna son accession, en qualité de roi, à la confédération du Rhin. Il céda au royaume de Westphalie le bailliage de Gommern, le comté de Barby, et une partie du comté de Mansfeld, pour lesquels il reçut en échange le cercle de Cotbus. Par le traité de Tilsitt, ce prince obtint, dans la suite, les provinces méridionales qui furent séparées de la monarchie prussienne, une partie de la nouvelle Prusse orientale et occidentale, ainsi que de la nouvelle Silésie : ces dernières provinces furent réunies sous le nom de duché de Varsovie. Les nouvelles dignités de roi de Saxe et de duc de Varsovie imposèrent à Fréderic-Auguste, comme membre de la confédération du Rhin, l'obligation de tenir un contingent de vingt mille hommes aux ordres de Napoleon, et de prendre part à toutes les guerres de la France. Ces troupes se comportèrent avec valeur et fidélité, dans la campagne de 1809, contre l'Autriche : l'armée de cette dernière puissance occupa néanmoins, quelque temps, la capitale de la Saxe, et Fréderic-Auguste fut contraint de se retirer à Francfort, jusqu'à l'instant où la défaite de l'ennemi lui permit de rentrer dans ses états. Le traité de Vienne, du 14 octobre 1809, agrandit le duché de Varsovie des districts de l'ancienne et de la nouvelle Gallicie, que l'Autriche avait acquis en 1772 et 1796. Quand Napoléon réunit à Paris tous les princes de la confédération du Rhin, pour assister à la fête anniversaire de son couronnement, le roi de Saxe fut du nombre des conviés. Ce prince, digne appréciateur des arts, examina, avec la plus grande attention, les monumens de cette capitale. Trois ans après, il reçut à son tour Napoléon à Dresde, lorsque celui-ci, partant pour son expédition de Russie, s'arrêta quelque temps dans cette ville, où, entouré de souverains, il se plut à jouer quelque temps le superbe rôle de *roi des rois*, mais où il repassa bientôt dans un état bien différent, à son retour de Moscou. Des biographes admirent beaucoup le roi de Saxe, de n'avoir pas saisi cette circonstance de l'isolement et de la détresse où se trouvait alors l'empereur, pour s'emparer de sa personne et terminer ainsi la guerre. Il nous semble qu'un pareil éloge, attendu l'espèce de surprise qui l'accompagne, n'est rien moins que flatteur, et qu'un roi ne doit pas exciter tant d'enthousiasme, pour n'avoir pas commis, à l'égard d'un allié fugitif, l'odieuse perfidie que François Ier n'osa se permettre à l'égard d'un rival redoutable, dès l'instant où celui-ci se fut abandonné à sa foi. Les louanges de l'histoire paraissent mieux convenir à la fidélité avec laquelle le roi Fréderic-Auguste resta attaché à Napoléon pendant les revers les plus éclatans de ce monarque. Obligé de quitter lui-même sa capitale, à l'approche des Russes, il annonça, par une proclamation du 25 février 1813, qu'il croyait devoir persévérer dans le système politique qu'il suivait depuis six ans. Après cette déclaration, il remit plusieurs forts aux Français. Les suites de la bataille de Bautzen le ramenèrent pour quelque temps à Dresde, d'où la journée de Leipzig devait le chasser encore. Rien ne prouva mieux qu'un des principaux événemens de cette journée, combien les nations séparent quelquefois leurs intérêts de ceux de leurs souverains. En effet, si Fréderic-Auguste s'honorait alors par sa loyauté comme individu, il ne pouvait se dissimuler que le vœu général des Saxons était absolument en opposition avec sa conduite : et ils en donnèrent une preuve frappante, en joignant leurs armes à celles des alliés, défection qui acheva la défaite de l'armée française. L'ambition prussienne commença dès-lors à se manifester, et il fut aisé de voir que, sous couleur de punir l'opposition de ce monarque à la cause générale de l'Allemagne, on voulait s'assurer une extension de territoire. Le roi, après avoir vû sa capitale occupée et pour ainsi dire prise d'assaut par les vainqueurs, fut conduit à Berlin; et, malgré les honneurs qu'on y rendit à son rang, il lui fut impossible de se faire illusion sur sa triste situation. Un gouverneur russe, le prince Repnin, établit le siége de son administration à Dresde. Il est probable que le sort de la Saxe était décidé dès-lors ; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'au congrès de Vienne, Fréderic-Auguste n'a trouvé d'autres appuis que la France et l'Autriche. La Prusse persista dans

sa demande d'administrer provisoirement les états saxons ; et le gouverneur-général russe déclara, le 27 octobre 1814, qu'il avait reçu l'ordre de remettre l'administration du royaume de Saxe aux commissaires prussiens qui venaient d'être nommés à cet effet, ainsi que de faire remplacer les troupes russes par des troupes prussiennes, afin de préparer la réunion de la Saxe à la Prusse, qui serait, sous peu de temps, proclamée d'une manière plus positive. Déplorable abus de la force, que rien ne peut justifier, puisque le tort imputé au monarque ne devait pas retomber sur la nation, qui avait montré tant d'ardeur à servir la cause commune! Néanmoins cette grande iniquité politique fut consommée le 10 novembre suivant, malgré la protestation de Fréderic-Auguste. Les plénipotentiaires français au congrès de Vienne distribuèrent, dans le même temps, un mémoire raisonné sur le sort de la Saxe et de son souverain. Fréderic-Auguste, sur l'invitation de l'empereur d'Autriche, se rendit alors à Presbourg : des négociations furent entamées; et une convention ratifiée, le 9 février, par les empereurs de Russie et d'Autriche, et le roi de Prusse, fixa le sort de la Saxe et de la Pologne. Par ce traité, le roi Fréderic fut obligé d'abandonner à la Prusse, huit cent soixante-quatre mille habitans : il perdit la Pologne, céda à la maison de Weimar les parties du pays ci-devant électoral sur la Saale et dans le Henneberg, et à l'Autriche un petit district sur les frontières de Bohême. Les provinces qui lui sont restées renferment une population d'un million cent vingt-huit mille habitans. En mai 1815, le roi de Saxe signa l'arrangement fait au congrès, relatif à ses états, et nomma des plénipotentiaires, pour remettre à la Prusse les provinces de son royaume qui avaient été cédées à cette puissance. Cette spoliation, par laquelle les droits des nations furent si audacieusement violés, excita une indignation profonde dans toute l'Allemagne, et même dans l'Europe entière : [illegible] elle porta surtout au plus haut degré l'exaspération des troupes saxonnes, [illegible] n'avaient pas dû s'attendre que leur [illegible] fût récompensée par le démembrement de leur patrie, et qui ne tardèrent pas à faire éclater leur animosité contre les Prussiens (*voy.* Blucher), quoique vainement, attendu l'inégalité des forces.

Entraîné par le mouvement européen, le roi se réunit aussi aux autres souverains alliés contre la France, et fit marcher son contingent. Depuis cette époque, ce monarque, par une sage économie et une administration qui protége l'industrie et le commerce, s'attache à fermer des plaies qui furent trop profondes pour être déjà cicatrisées. Les vertus domestiques de ce prince, ainsi que l'ensemble de sa conduite, et ses malheurs même, ont redoublé pour lui, l'affection de ses sujets : cependant quelques écrivains libéraux de l'Allemagne lui ont récemment reproché, avec assez de sévérité, la lenteur qu'il mettait à donner une constitution à ses états : tant il est vrai que dans l'état actuel de l'esprit humain, les qualités personnelles des rois, même les plus précieuses, ne suffisent pas aux peuples, qui, comme nous l'avons déjà dit, veulent voir leur bonheur et leur sûreté établis sur des bases plus durables. Sur l'invitation du roi de Prusse, il a accédé, le 1er mai 1817, à la Sainte-Alliance.—Frédéric-Auguste (Le prince), héritier de la couronne de Saxe, est fils du prince Maximilien, frère du roi, et de Caroline-Marie-Thérèse de Parme. Il naquit le 18 mai 1797. Quand Napoléon vint à Dresde en 1806, il fit beaucoup de caresses au prince Maximilien et à son fils, qui y étaient restés. Le jeune prince vint en France en 1815, avec l'armée saxonne. Il est fiancé à une fille de l'empereur d'Autriche.

FRÉDERIC (Le prince des Pays-Bas). (*Voy.* Guillaume Fréderic Charles).

FRÉGEVILLE (Charles, marquis de), lieutenant-général de cavalerie, né à Castres, le 1er novembre 1765, était capitaine de dragons au régiment de Condé, lorsque la révolution éclata. Il en embrassa les principes avec chaleur, les soutint avec courage, devint successivement lieutenant-colonel et colonel des hussards de Chamborand, en 1792, et fit, en cette dernière qualité, les campagnes de la Champagne et de la Belgique sous Dumouriez. Il se fit remarquer à la retraite de Grand-Pré, le 15 septembre, et à la bataille de Jemmapes, où il emporta une redoute. Nommé général de brigade le 15 mai 1793, il fut employé à l'armée des Pyrénées-Orientales, et s'y distingua dans toutes les occasions. Nommé en août 1799, par le directoire, commandant supérieur des 9e et 12e divisions, avec les

pouvoirs les plus étendus, pour comprimer les efforts de l'insurrection royaliste qui avait éclaté dans les départemens de la Haute-Garonne, du Gers et du Tarn, il s'acquitta de cette mission avec autant de zèle que de succès. Député au conseil des cinq-cents, peu de mois avant le 18 brumaire, Frégeville, qui s'était lié d'une manière particulière avec Lucien Bonaparte, était, lors de cette journée, à laquelle il prit la part la plus active, membre de la commission des inspecteurs. Rentré dans la carrière militaire, il fut élevé au grade de général de division le 28 décembre 1800, et envoyé à l'armée de l'ouest, en qualité d'inspecteur-général de cavalerie, d'où il passa au commandement de la 9e division à Montpellier. En 1806, il servit à l'armée de Naples, obtint sous le règne du roi Joseph un commandement dans les Calabres, força plusieurs corps d'insurgés à mettre bas les armes, et revint en France, où l'empereur refusa constamment de l'employer. Accueilli, quelques instans, par les Bourbons, le général Frégeville n'avait rien obtenu d'eux, lorsque Bonaparte reparut, et lui confia, en juin 1815, un commandement dans le 2me corps d'observation. Il s'est retiré, depuis le désastre de Waterloo, dans les propriétés considérables qu'il possède près de Montpellier, et vit dans la retraite.

FRÉMANGER, député du département d'Eure-et-Loir, à la convention nationale, y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Arrêté le 2 prairial (21 mai 1795) par les factieux qui, la veille, avaient tenté de dissoudre la représentation nationale, de bons citoyens qui le rencontrèrent, lui rendirent la liberté et le ramenèrent à la convention. Envoyé en mission, à Nantes, dans l'an 3, il écrivit de cette ville, que la constitution y avait été acceptée. Nommé messager d'état au conseil des anciens, après la session conventionnelle, et resté sans emploi depuis le 18 brumaire, il est mort en 1807.

FRÈRE (Le comte George), lieutenant-général, né le 2 octobre 1764, entra au service, en 1791, dans le 2e bataillon de l'Aude, et fut nommé capitaine, le 28 septembre 1792, après une action très-vive, et dans laquelle il s'était distingué. Passé à l'armée des Pyrénées-Occidentales, il y fut nommé chef de bataillon, le 9 mai 1793; il servit ensuite à l'armée des Pyrénées orientales, où il se fit de nouveau remarquer par sa bravoure; fit les campagnes d'Italie en 1794 et 1795, et fut blessé aux redoutes de Sera, lorsque l'armée française entra dans le Piémont. Nommé chef de brigade après l'affaire de la Brenta, où il avait été blessé, on ajouta à cette faveur celle de lui donner le commandement du corps où il avait obtenu tous ses grades. Après la paix de Campo-Formio, il rentra en France, à la tête du 4e de ligne, et fut envoyé à l'armée de l'ouest, contre les Vendéens. Il passa ensuite à l'armée de Hollande, assista aux dernières affaires livrées dans la Nord-Hollande, et fut envoyé à l'armée du Rhin. Appelé à Paris, pour commander les grenadiers de la garde des consuls, il fut nommé général de brigade le 12 septembre 1802. Employé d'abord à l'armée d'Hanovre, puis à la grande armée d'Allemagne, dans le 1er corps, il fit les campagnes de 1805, 1806 et 1807, et fut souvent cité avec distinction dans les bulletins. Le 6 novembre 1806, il contribua, avec le général comte Drouet d'Erlon, à la prise de la ville de Lubeck, et fut un des premiers qui y entrèrent. Dans la campagne de 1807, le général Frère s'illustra par un des faits d'armes les plus remarquables de la campagne. Il défendit la tête du pont de Spandau sur la Passarge, avec un régiment et quatre pièces de canon, contre 10,000 Russes, qui tentèrent l'assaut six fois de suite, et, en se retirant, laissèrent sur la place plus de 1000 hommes morts ou blessés. Créé, à la suite de ces brillantes affaires, comte de l'empire et commandant de la légion-d'honneur, il fut promu, le 6 mars 1808, au grade de général de division. Passé en Espagne, où il prit le commandement d'une division qui emporta de vive force la place de Ségovie, le 7 juin 1808, il vint ensuite appuyer le corps d'armée du duc de Conegliano (Moncey), qui s'était porté sur Valence. Appelé par Napoléon à servir sous ses ordres dans la campagne d'Autriche, il se signala à Wagram, où il fut blessé. Revenu en Espagne, il contribua aux siéges d'Ostertin, de Tortose et de Tarragone, où il déploya sa valeur accoutumée. Nommé, en 1813, au commandement de la 13e division, à Rennes, il passa depuis à celui de la 16e, à Lille. La bravoure, les talens et les importans services de ce général, n'ont pu le metter

à l'abri de la disgrâce des Bourbons. Il a cessé d'être en activité depuis 1816.

FRÈRE (*Voy* FREYRE).

FRÉRON (LOUIS-STANISLAS), né à Paris, en 176.., était fils du célèbre critique de ce nom, et filleul du roi de Pologne, Stanislas. Il fit ses études au collége de Louis-le-Grand, où il eut Robespierre pour condisciple et pour ami. Après la mort de son père, il fut le continuateur ou plutôt le prête-nom de *l'Année littéraire*, dont les véritables auteurs étaient l'abbé Royou, connu dans la révolution comme rédacteur de *l'Ami du roi*, et l'abbé Geoffroi, professeur de rhétorique au collége Mazarin, et depuis l'un des collaborateurs du *Journal des débats*. Livré aux passions les plus ardentes, le jeune Fréron s'occupait beaucoup plus de ses plaisirs que de son journal. Admirateur fanatique des idées républicaines qu'il avait puisées au collége, il embrassa les principes de la révolution avec enthousiasme, et en servit la cause avec une sorte de frénésie. Dès les premiers mois de 1790, et après avoir renoncé à *l'Année littéraire*, il entreprit la rédaction d'un journal intitulé *l'Orateur du peuple*, feuille incendiaire écrite avec plus de fureur que de talent, et dont le sanguinaire délire n'a jamais été surpassé par *l'Ami du peuple* lui-même, que Marat fit paraître à peu près à la même époque. Lorsque Louis XVI eut été ramené de Varennes, en juin 1791, les violences de *l'Orateur du peuple* ne connurent plus de bornes; il déclara ne plus reconnaître ce prince pour roi des Français: demanda son jugement et sa mort, et proclama la république. Contraint à quitter Paris, par une sentence de prise de corps, rendue par le Châtelet contre lui, Danton, Camille-Desmoulins, Marat et quelques autres, à la suite des événemens du Champ-de-Mars (juillet 179), il y rentra quelque temps après: conspira ouvertement aux cordeliers pour la chute du trône: prit une part active aux événemens du 10 août, et fut, dans la nuit qui précéda cette funeste journée, l'un des membres de la municipalité révolutionnaire qui s'installa elle-même. Élu, sous la protection des poignards de septembre, député de Paris à la convention nationale, il s'y déclara le défenseur de la commune criminelle dont il était le complice, et à laquelle il devait son élévation, vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et siégea constamment avec la faction qui, après avoir avili et décimé la représentation nationale, établit la tyrannie par la terreur, à la suite des attentats et des proscriptions des 31 mai, 1er et 2 juin 1793. Une généreuse insurrection contre la montagne avait éclaté à Marseille. Un comité républicain, central et indépendant s'était formé dans cette ville; la convention en mit les membres hors la loi; ceux-ci rendirent le même décret contre la convention. De part et d'autre on recourut aux armes. La montagne triompha; son armée entra dans Marseille, et ses commissaires, Fréron, Barras, Salicetti, Robespierre le jeune et Ricord, chargés de l'exécution des décrets de mort rendus par elle, se montrèrent les dignes exécuteurs de ses vengeances. Fréron porta la démence jusqu'à vouloir détruire tous les monumens publics et les plus belles maisons de cette ville, au nom de laquelle il proposait de substituer celui de *ville sans nom*. Cependant, les Anglais et les Espagnols venaient de se rendre maîtres de Toulon (28 août 1793); aidés de quelques intelligences dans l'intérieur, et surtout des coupables excès de la convention qui, depuis le 31 mai, ne représentait plus la république, mais seulement la faction usurpatrice qui venait d'anéantir la liberté, la conquête de ce port n'avait pas été difficile aux coalisés; la trahison et la terreur leur en avaient ouvert les portes. À peine cette nouvelle fut-elle parvenue à Paris, que les représentans reçurent l'ordre de marcher sur Toulon avec le plus grand nombre de forces qu'ils pourraient rassembler; ils obéirent d'abord, et Marseille respira. Considérant toutefois la supériorité des ennemis, ils instruisirent le comité de salut public des difficultés de leur position, et de l'impossibilité où ils étaient, ne pouvant recevoir d'approvisionnemens par mer, d'assurer la subsistance de la nombreuse armée qu'on leur ordonnait de réunir. Ils proposèrent en même temps d'abandonner aux Anglais et aux Espagnols, tout le terrain, depuis les bords de la mer jusqu'à la Durance. Cette proposition ayant été rejetée avec indignation par le comité de salut public, qui fut même sur le point de faire arrêter les commissaires qui avaient osé la lui sou-

mettre, il ne fut plus question que d'obéir; la crainte que les représentans avaient conçue pour eux-mêmes, et le besoin d'obtenir le pardon de leur faiblesse, redoubla leur zèle, et lui donna tous les caractères de la fureur. Toulon fut pris, et les vengeances furent horribles. Fréron a été accusé d'en avoir été l'un des principaux ordonnateurs, mais rien ne démontre la vérité de cette accusation; personne n'ignore au contraire que, malgré l'ordre du comité de salut public, qui était de détruire la ville et de ne conserver que le port, quelques bâtimens, en petit nombre, ont seuls été frappés, et que Fréron se borna à faire changer le nom de Toulon en celui de *Port la montagne*. Les députés ne montrèrent pas autant de modération pour les personnes que pour les édifices. Le nombre des victimes fut immense; on donna à plus de huit cents malheureux habitans, indiqués, pour la plupart, par la vengeance et la haine, l'ordre de se rendre, sous peine de mort, au Champ-de-Mars; à peine y furent-ils arrivés, qu'aussitôt, environnés de troupes et acculés contre des murailles, ils furent écrasés par une batterie qui se découvrit tout-à-coup et tira sur eux à mitraille. Comme à Lyon, les infortunés qui cherchèrent leur salut dans la fuite, ou qui n'étaient que blessés, furent achevés par le sabre et la baïonnette. Par sa correspondance, et surtout par ses actes, Fréron ne cessa, dans ces affreuses circonstances, de se montrer l'un des proscripteurs les plus ardens. Rappelé à Marseille, avec ses collègues, pour y exercer les mêmes barbaries, quatre cents personnes furent mises à mort par leurs ordres, et les démolitions allaient recommencer lorsque le comité de salut public rappela la commission du midi. Nous développerons ailleurs (*voy.* ROBESPIERRE) un fait dont nous croyons devoir dès ce moment consigner l'existence; c'est que, dès-lors, commençait l'opposition secrète de Robespierre et de Couthon aux proscriptions en masse, dont Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, et St-Just lui-même, malgré ses liaisons intimes avec Robespierre, voulaient prolonger le système (*voy.* CAMILLE-DESMOULINS et COUTHON). Ce n'est pas que Robespierre et Couthon fussent revenus pour cela à des principes d'humanité et de justice: une telle opinion serait une grande erreur; mais ils sentaient la nécessité de ne proscrire que leurs ennemis personnels et les ennemis déclarés de leurs systèmes. Telle fut la cause véritable du rappel de Fréron et de ses collègues, et des discussions qui déjà s'étaient élevées aux jacobins entre Robespierre et Fouché, au sujet de la mission de Lyon, et s'élevaient maintenant, dans le comité, relativement à la même mission, entre Robespierre et Collot (*voy.* ROBESPIERRE, COLLOT, FOUCHÉ). De retour à Paris, Fréron se présenta aux jacobins; ceux-ci, qui n'étaient pas dans la confidence des sentimens secrets de Robespierre, et qui ne voyaient de patriotisme que dans l'abnégation totale de tout sentiment de justice et d'humanité, proclamèrent Fréron le sauveur du midi. C'était l'instant où Robespierre s'apprêtait à attaquer tour-à-tour, et à faire monter sur l'échafaud, et la faction de la commune, à la tête de laquelle figuraient Hébert et celle de Chaumette, et Danton, dont il haïssait la personne et la rivalité. Tous ces hommes qui, quelques mois auparavant, avaient semblé ne former qu'un faisceau, étaient divisés alors. Desmoulins écrivait à-la-fois sous la dictée de Robespierre et sous celle de Danton; ce fut lui que Fréron consulta le premier à son retour; mais les événemens se précipitèrent alors avec une telle rapidité, que, frappé tout-à-coup du spectacle de la mort de Danton et de Desmoulins, ses amis les plus intimes, et attaqué lui-même par Robespierre qui, réduit à sacrifier Desmoulins, sentait bien que cette mort ne lui serait jamais pardonnée par leurs amis communs, Fréron, sans s'arrêter à des considérations personnelles, n'hésita point à se réunir à ceux qui préparaient dès-lors la chute de Robespierre. Ici commence pour Fréron une ère nouvelle et honorable; et cette justice lui doit être rendue, que, bien différent de plusieurs de ses collègues qui ne voulaient frapper que le chef de la tyrannie et non pas la tyrannie elle-même, Fréron, l'un des plus hardis conjurés du 9 thermidor, sans examiner jusqu'à quel point il lui serait un jour demandé compte de son ancienne complicité avec les tyrans qu'il renversait, dénonça le comité de salut public tout entier, et se plaça ainsi entre les vengeances, encore si puissantes, de ses membres, et la haine des

partis qu'il avait persécutés avec tant de fureur. Fréron reprit alors, ou plutot fit reprendre sous sa direction (*voy*. Dussault), la rédaction de l'*Orateur du peuple*, et l'étonnante énergie avec laquelle il ne cessait de s'exposer à des dangers journellement renaissans, pour détruire la faction dont il était naguères l'un des instrumens les plus redoutables, serait difficile à expliquer, si l'on ne savait pas à quel point son imagination était ardente, passionnée et enthousiaste. Né avec un bon cœur, de l'esprit, de la gaîté et l'amour du plaisir, nul homme n'était moins fait pour le crime que Fréron, et le changement que la révolution a opéré dans ses idées serait vraiment inexplicable, si nous n'avions la certitude qu'il a constamment apporté dans les grandes convulsions révolutionnaires dont il était le principal agent, un fanatisme exalté, qui en fesait disparaître l'horreur à ses yeux, en ne lui laissant apercevoir que la trahison punie et la république vengée. Depuis l'instant où Fréron était entré dans la carrière de la justice et de l'humanité, son courage ne se démentit plus; l'*Orateur du peuple* devint le drapeau auquel se rallièrent les ennemis de la tyrannie, et tous les jeunes-gens de Paris, auxquels les terroristes avaient donné le nom de *jeunesse dorée de Fréron*, laquelle recevait tous les jours le mot d'ordre de lui, pour savoir quel débris des institutions révolutionnaires il s'agissait de renverser. C'est ainsi que le buste de Marat fut brisé dans tous les spectacles, aux chants du *réveil du peuple*, et que les restes de ce monstre, qui souillaient le Panthéon, reçurent enfin, dans l'égoût Montmartre, une sépulture digne d'eux. On a reproché à *l'Orateur du peuple* d'avoir, après le 9 thermidor, prostitué sa plume à l'éloge de Marat; mais qui ne sait qu'il n'eût été ni prudent, ni même possible, alors, de trop devancer l'opinion publique? il fallait ne la précéder que de quelques pas, et le succès de cette marche en a prouvé la sagesse. Le nom de Fréron était devenu tellement odieux aux terroristes, que c'est à ce nom, qu'il était si facile de confondre avec le sien, que l'infortuné Ferraud dut la mort, dans la journée du 1er prairial an 3 (20 mai 1795). Envoyé le 4 du même mois, avec ses collègues Barras et Laporte, contre les faubourgs révoltés, à la tête de la force armée des sections de Paris, Fréron ramena le soir même, dans la convention, les provocateurs de la sédition, et dès le lendemain, un conseil de guerre en fit justice. Dans toutes les discussions qui s'étaient élevées depuis que la convention avait été rendue à la liberté, Fréron se prononça constamment en faveur de toutes les lois réclamées par la justice et par l'humanité. Il invoqua l'amnistie pour tous les délits révolutionnaires, sans exception de parti; défendit la liberté politique et individuelle, trop long-temps méconnue par le gouvernement des comités; parla avec énergie et perseverance en faveur de la liberté de la presse « dont l'absence avait été, disait-il avec raison, la cause de tous les crimes, » et réclama le prompt établissement d'un gouvernement constitutionnel. Fréron ne fut pas le dernier à reconnaître, à la suite des événemens de germinal et prairial an 3, que les royalistes, toujours prompts à s'emparer des victoires de la liberté sur l'anarchie, prétendaient faire succéder une terreur nouvelle à celle dont le 9 thermidor venait d'affranchir la république; aussi se déclara-t-il, avec force, contre les sections de Paris, lorsqu'en vendémiaire an 4 (octobre 1795), les habitans de cette capitale, animés dans leur grande majorité d'une juste haine contre le terrorisme, mais cédant, sans le savoir, à l'influence des agens des Bourbons, disséminés parmi eux prirent les armes contre la seule autorité légitime alors existante dans l'état, et commencèrent la guerre civile. Fréron fut chargé, après les événemens du 13 vendémiaire, de se rendre à Marseille, pour y réprimer les assassinats de la réaction, qui, sous prétexte de suppléer à la vengeance tardive des tribunaux contre les principaux agens de la tyrannie décemvirale, couvrait le Midi de brigandages, et enveloppait dans ses proscriptions quiconque n'était pas complice de ses fureurs. Cette seconde mission ne ressembla en rien à celle qu'il avait remplie dans le même pays, deux ans auparavant. Les factions furent comprimées, mais le sang français ne fut pas répandu; un petit nombre d'arrestations eurent lieu parmi les hommes connus par le rôle odieux qu'ils avaient joué sous la terreur; mais pas un de ceux qui naguères mettaient, sans examen, leurs ennemis hors la loi, ne fut mis hors de la justice: elle fut égale pour tous. Quelques mauvais choix furent faits, sans doute,

mais les antécédens de Fréron, à Toulon et à Marseille, les rendaient presque inévitables; d'ailleurs, l'expérience et le malheur avaient éclairé les nouveaux administrateurs, et l'on n'eut à se plaindre que de leurs noms. On a cru généralement alors, que la présence de deux commissaires civils, que le comité de salut public avait cru devoir adjoindre à la commission du gouvernement pour servir de modérateurs à Fréron, dans le cas où cédant à d'anciennes influences, il se laisserait entraîner à de nouveaux excès, n'avait pas faiblement contribué à en prévenir le retour. Il est certain que les principes connus de ces deux commissaires (*voy.* JULLIAN et MÉCHIN); leur profonde haine pour le terrorisme, dont tous deux avaient été cruellement victimes, et au renversement duquel ils avaient pris une part si persévérante et si active, produisirent sur l'opinion des habitans du Midi une impression favorable, en faisant juger du système du gouvernement, par ses choix. Quoiqu'il en soit, il n'y aurait ni justice ni vérité à dissimuler que, dans cette seconde mission, les intentions de Fréron furent constamment droites et modérées, et sa conduite irréprochable. Sa mission expirée, il revint à Paris où il vécut long-temps dans l'obscurité. Lorsque Bonaparte parvint au pouvoir, ce général, avec lequel Fréron avait été fort lié, lors du siége de Toulon, où il commandait l'artillerie, et dont il avait été sur le point d'épouser la sœur mariée depuis au général Leclerc, et après la mort de celui-ci, au prince Camille Borghèse, se borna à donner à son ancien ami, dans l'administration des hospices, un emploi subalterne qu'il exerça quelques années. Enfin les instances de la famille du consul obtinrent pour Fréron un poste plus convenable. L'expédition de St-Domingue venait d'être résolue, et Fréron fut nommé sous-préfet de l'un des arrondissemens de l'île. Il hésita long-temps à accepter cette faveur qui ressemblait à un exil, mais il y fut enfin décidé par l'absence totale de tout moyen d'existence, les poursuites de ses créanciers, et la ferme volonté que manifesta le premier consul d'éloigner de la France celui qui avait été l'un des premiers auteurs de sa fortune. Fréron partit donc avec l'expédition, le 30 brumaire an 9 (21 novembre 1801), et quitta sa patrie, pour n'y plus revenir. La conduite de Fréron fut sage et modérée pendant sa courte administration; mais sa santé ne tarda pas à succomber sous l'influence du climat, et il mourut, peu de mois après le préfet colonial Benezech, âgé d'environ trente-cinq ans, emportant dans la tombe le sentiment et le remords des excès où l'avait entraîné le fanatisme révolutionnaire, et une parfaite confiance dans l'éternelle bonté. Fréron a publié, en 1796, à son retour de Marseille, un *Mémoire historique sur la réaction royale et sur les massacres du Midi*, *avec des notes et des pièces justificatives*. Cet ouvrage, rempli de faits horribles et malheureusement trop authentiques, est, en quelque sorte, une réponse à celui publié quatre mois auparavant sur le même sujet, mais dans un esprit qui ne pouvait être celui de Fréron, par Louis Jullian et Alexandre Méchin. Le Mémoire de Fréron peut être consulté avec fruit, mais avec précaution, par ceux qui veulent se faire une juste idée des crimes de la réaction; la fidélité historique eût exigé sans doute qu'en retraçant l'image trop fidèle des atrocités commises par les royalistes, depuis le commencement de 1795 jusqu'au mois d'octobre de la même année, l'auteur n'eût pas entièrement passé sous silence les atrocités non moins grandes qui les avaient provoquées deux ans auparavant; mais cet inconvénient était presqu'inévitable dans un ouvrage écrit par Fréron; on ne pouvait pas raisonnablement exiger de lui qu'il se portât accusateur de ses anciens complices et de lui-même.

FRESIA D'OGLIANICO (MAURICE-IGNACE, baron), lieutenant-général, né à Saluces, le 1er. août 1746, d'une des familles les plus distinguées du Piémont, fut élevé à l'académie royale de Turin, et entra, en 1766, au service de Sardaigne, en qualité de cornette dans le régiment du roi-dragons, où il parvint au grade de major. En 1793, il fut nommé colonel du régiment de Chablais, dragons, et, en 1796, brigadier des armées et colonel du régiment des chevau-légers du roi. Il fit, avec l'armée piémontaise, les campagnes de 1792 à 96. Le roi de Sardaigne ayant abandonné ses états, le colonel Fresia délié de son serment, passa au service de France avec le grade de général de brigade, et fut envoyé à

l'armée d'Italie, avec la cavalerie piémontaise. A l'ouverture de la campagne de 1799, il commandait une brigade de dragons dans la division du général Hatry, et se trouva aux deux batailles livrées aux Autrichiens sous les murs de Vérone, les 26 mars et 5 avril. Dans cette dernière, il se fit remarquer du général Moreau, par une charge qu'il exécuta à la tête de deux faibles escadrons, contre un bataillon qu'il fit prisonnier, et au milieu duquel il était d'abord entré seul avec son aide-de-camp. Dans ces deux affaires, et dans le combat du 30 mars, qui eut lieu sur la rive gauche de l'Adige, sous les ordres du général Serrurier, les troupes piémontaises, ayant passé en totalité sous le commandement du général Fresia, montrèrent cette valeur qu'elles n'ont cessé de soutenir depuis dans les rangs français. Après avoir fait, le 29 avril, à la tête de la brave cavalerie piémontaise, des prodiges de valeur à Verderio, contre les Russes et les Autrichiens, il fut fait prisonnier sur l'Adda. Échangé et rentré en France, le général Fresia fut, en 1802, époque de la réunion du Piémont à la république française, revêtu du commandement du département de la Haute-Loire. En 1803, il fut nommé commandant du département de l'Hérault, et organisa à Montpellier, la légion du Midi, composée de Piémontais. Nommé, dès la première promotion, commandant de la légion-d'honneur, Fresia apporta au service de sa nouvelle patrie la même fidélité, la même bravoure et les mêmes talens qui lui avaient acquis une juste réputation au service de l'ancienne. Il fit en Italie, sous les ordres du maréchal Masséna, les campagnes de 1805 et 1806. Il fut envoyé ensuite à la grande-armée, en Prusse, avec une division de cuirassiers. Promu au grade de général de division en 1807, il commanda en cette qualité, le 14 juin de la même année, un corps de cavalerie piémontaise, à la bataille de Friedland. Rappelé en France, en décembre suivant, le général Fresia prit le commandement de la cavalerie du 2e. corps d'observation de la Gironde, avec lequel il entra en Espagne. Il se trouva compris dans la convention qui suivit le combat de Baylen, où, après une sanglante défense, un petit corps de troupes françaises fut accablé par 30,000 Espagnols (*voy.* Dupont). De retour en France, il fut nommé commandant de la 18e division militaire, à Dijon. En 1809, il fut chargé en Toscane d'une mission à laquelle l'extrême pénétration de son esprit et les relations qu'il avait dans ce pays, le rendaient éminemment propre. Employé de nouveau à la grande-armée, à la tête des régimens de cavalerie organisés en Italie, il retourna dans ce pays, après la campagne d'Autriche, et prit le commandement de la 4e. division militaire du royaume. Après la mort de l'amiral Villaret-Joyeuse, il fut nommé gouverneur provisoire de Venise. Appelé en Saxe, à l'ouverture de la campagne de 1813, il y fut mis à la tête d'une division de cavalerie. Promu, dans la même année, au commandement militaire des provinces illyriennes, dont le duc d'Otrante (Fouché) venait d'être nommé gouverneur-général, le baron de Fresia montra autant d'activité que d'habilité dans ses dispositions; il fit mettre en état de défense les châteaux de Laybach et de Trieste, et la vigoureuse résistance du colonel Rabié, auquel avait été confié ce dernier poste, prouva l'efficacité des dispositions qu'il avait adoptées. Après l'évacuation de ces provinces, le général Fresia reprit le commandement de l'une des divisions de l'armée de réserve que l'on organisait en Piémont. Le 1er février 1814, il fut chargé du commandement supérieur de la ville et de la rivière de Gênes, où il se maintint jusqu'au 18 avril, malgré la faiblesse des moyens laissés à sa disposition et les attaques simultanées qu'il essuya par mer et par terre, sur un aussi long développement de côtes. Il conclut alors, avec le général Bentink, une convention honorable pour l'évacuation du pays, sortit de Gênes avec les honneurs de la guerre, et ramena ses troupes en France. Après 49 ans des plus honorables services, livré aux infirmités qui en sont l'inévitable suite, et déterminé à se fixer en France, M. de Fresia a demandé et obtenu sa retraite en 1815.

FRESSINE était président du tribunal de St-Aignan, lorsqu'il fut député par le département de Loir-et-Cher, à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Il annonça, en l'an 2 (1794), l'envoi à Paris de la chaine avec laquelle avait été

attaché Drouet, dont il embrassa plus tard la défense. Nommé commissaire du directoire après la session, il a cessé d'être employé le 18 brumaire, et ne l'a plus été depuis cette époque. Il est mort depuis plusieurs années.

FRESSINET (Philibert, baron), lieutenant-général, né le 21 juillet 1767, à Mareigny, département de Saône-et-Loire, servit dans les dragons, au commencement de la révolution, et parvint de grade en grade à celui d'adjudant-général, qu'il obtint en 1797. Il fut employé en Allemagne, en Suisse, et fit avec distinction les campagnes d'Italie de 1799. Sa conduite à la bataille de Tauffert lui valut le grade de général de brigade. Il fut blessé à la bataille de Novi. Il soutint sur les hauteurs d'Albissole un combat de sept heures contre le général Melas, qui assiégeait Gênes défendu par Massena, et réussit le lendemain à dégager le général Soult près de Sasselco. Il continua à servir en Italie sous les ordres du général Brune. Il fut de l'expédition de St-Domingue sous le général Leclerc. Ayant blâmé l'arrestation de Toussaint Louverture, qui s'était rendu à lui, il fut disgrâcié; le vaisseau qui le transportait en France ayant été pris, il resta quatorze mois prisonnier en Angleterre. De retour en France, il y fut cinq ans sans activité; enfin il fut envoyé à l'armée de Naples. En 1812, il eut un commandement dans le 11e corps d'armée, et joignit avec ses troupes le prince Eugène en Pologne, après les désastres de Moscow; eut en 1813, le commandement d'une division; s'empara à la bataille de Lutzen du village d'Esdorf défendu par un corps de grenadiers russes, et s'y maintint après les plus grands efforts. Ses talens et son intrépidité lui valurent le grade de général de division, de commandant de la légion-d'honneur, et la croix de commandeur de l'ordre de Wurtzbourg. Il combattit avec distinction aux batailles de Bautzen et de Leipsig. Il se rendit en Italie en 1814, se distingua à la défense du Haut-Mincio, et fut cité avec éloge dans les bulletins de l'armée. De retour en France, il fut fait chevalier de St-Louis, avec tous les généraux, et défendit le général Excelmans, traduit à Lille, devant un conseil de guerre, qui l'acquitta à l'unanimité. Pendant les cent jours, Bonaparte l'envoya à Rome et delà à Toulouse, où il publia des proclamations et des ordres du jour énergiques. Ayant remis le commandement au général Decaen, il arriva à Paris lorsque l'armée y était réunie après les désastres de Waterloo. Il signa, le 30 juin 1815, avec les généraux, officiers et soldats de l'armée sous Paris, la belle adresse de cette armée à la chambre des représentans, et fut un des généraux qui pensèrent qu'on devait défendre la capitale. Compris, au retour du roi, dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet, il sortit bientôt de France et se retira en Belgique, d'où il s'est embarqué avec sa famille, en janvier 1818, pour se rendre dans l'Amérique méridionale, ou l'attend encore une fois la gloire de combattre pour l'indépendance et les droits des peuples. Arrivé à Buenos-Ayres, le 10 mai 1818, à bord de la goélette américaine *l'Aurora*, Fressinet va joindre l'armée du général St-Martin, dans laquelle s'est déjà distingué avec tant d'éclat le général français Brayer, proscrit comme lui dans sa patrie, et, comme lui, parti des ports de la Belgique.

FRÉTEAU de St. JUST (Emmanuel M. M.), né en 1754, était conseiller de grand'chambre au parlement de Paris, et fut l'un des premiers amis de la liberté en France. Il était beau-frère du président Dupaty, honorablement connu dans la magistrature et dans les lettres. Dès 1788, Fréteau s'était opposé avec fermeté dans le parlement, à l'établissement de l'emprunt graduel; exilé pour cette conduite par les ordres du cardinal de Brienne, principal ministre, et du garde des sceaux Lamoignon, il fut rendu à la liberté après leur disgrâce, et nommé, en avril 1789, député de la noblesse du bailliage de Melun, aux états-généraux. Il protesta contre les délibérations que cet ordre avait commencées sans attendre le duc d'Orléans, alors occupé à faire valider sa nomination; se réunit à la minorité qui passa aux communes; n'exagéra jamais les principes populaires dont il se montra constamment le défenseur; et prit la parole dans le plus grand nombre des discussions qui furent portées à la tribune de l'assemblée constituante. Le rôle auquel parut surtout aspirer Fréteau, fut celui de modérateur entre tous les partis, et son caractère, naturellement fort liant, l'y rendait propre. Mirabeau qu'importunait la bienveillance générale que l'on portait à son collègue, lui donna souvent, dans ses momens d'humeur, le

sur-nom de *la commère Fréteau*. Ce ridicule, tout injuste qu'il était, ne s'effaça plus, et quoique la conduite de Fréteau, dans l'assemblée, n'eût jamais prêté au plus léger reproche, il perdit peu-à-peu toute son influence. Ce fut lui, qui, le 8 octobre 1789, proposa le premier, de donner à Louis XVI, le titre *de roi des Français* par la loi du royaume, et Mirabeau ayant demandé que l'on conservât dans la promulgation des lois, ces mots : *par la grâce de Dieu*, en y ajoutant : *et par la loi constitutionnelle de l'état*, Fréteau appuya et développa cette proposition. Élu président, le 10 octobre 1789, il se rendit en cette qualité au château des Tuileries, à la tête de l'assemblée nationale, pour y complimenter le roi et la reine, qui venaient établir leur séjour dans la capitale. Le 2 janvier 1790, il dénonça les bastilles secrètes, demanda l'abolition des ordres religieux, se prononca avec chaleur en faveur de la constitution civile du clergé, et insista pour que ses biens fussent promptement vendus. Il vota dans les premiers jours de mai, pour qu'à la nation, seule, fût réservé le doit de déclarer la guerre et de faire la paix; et adhéra le 19 juin à l'abolition de la noblesse. Le 11 juin de l'année suivante, il fit un rapport sur la situation du royaume qu'il présenta comme vraiment allarmante, et les vues des grandes puissances dont il ne dissimula point l'état d'hostilité contre la France. A la suite de ce rapport, qui n'était que l'expression fidèle de la vérité, Fréteau proposa un projet de décret pour ordonner au prince de Condé de rentrer en France; et sept jours après, il en proposa un nouveau pour interdire à tous les Français de sortir du royaume. Le 31 juillet de la même année, il fut chargé de ramener l'attention de l'assemblée sur ces objets, rendit un compte exact des armemens qui se faisaient en Allemagne, se plaignit vivement du peu d'habileté, de la négligence et de la mauvaise foi des ministres, et demanda qu'ils fussent appelés à la barre. Le zèle avec lequel Fréteau [illegible] cessé de servir la liberté, ne l'aveu[illegible]point, vers la fin de la session de l'as[illegible]blée constituante, sur les dangers qui [illegible]çaient la monarchie; et c'est à cette [illegible] qu'on l'entendit, en exposant [illegible]nt état d'indicipline dans lequel se [illegible] l'armée, demander instamment [illegible]sieurs reprises, que l'on mît dans les mains du ministre de la guerre, tous les moyens nécessaires pour réprimer l'esprit d'insubordination qui se manifestait de toutes parts dans les régimens. Les généreuses espérances de Fréteau ne se réalisèrent point; tous ses efforts furent inutiles. Ses amis et lui avaient cru pouvoir opposer quelque résistance au torrent de l'anarchie, qui, dès-lors, menaçait d'engloutir la France; ils avaient espéré d'en être les modérateurs, ils en furent les victimes. Nommé, après la session constituante, juge du tribunal du 2me arrondissement de Paris, Fréteau continua à s'y montrer l'ami de la justice et l'ennemi des factions En continuant à honorer son caractère, il ne fit qu'accroître les soupçons et la haine des jacobins. Ceux-ci avaient résolu la perte de cette faible minorité d'hommes de bien, connus, vers la fin de l'assemblée constituante, sous le nom de *réviseurs*, et qui, éclairés par les leçons d'une tardive expérience s'étaient efforcés de rendre à l'autorité exécutive la force constitutionnelle dont elle avait besoin pour maintenir l'ordre et assurer l'exécution des lois. Cette intention seule était un crime aux yeux des factieux qui méditaient la destruction de la monarchie. Arrété comme suspect, en 1793, Fréteau ne tarda pas à être traduit au tribunal révolutionnaire, et ce tribunal, lui même, trouva toute sa conduite politique tellement irréprochable, qu'il ne lui appliqua que la peine de la détention, et encore comme mesure de sureté générale. Robespierre entra en fureur en apprenant ce jugement, et déclara « qu'il fallait que les jurés fussent, tous, des contre-révolutionnaires. Compris le 26 prairial (14 juin 1794), quatre jours après l'horrible loi qui venait de rendre l'organisation du tribunal plus active et plus sanguinaire, dans une conspiration de prisons, Fréteau fut condamné à mort et exécuté le même jour.

FRÉTEAU (Baron de PENY), fils du précédent, fut quelque temps aide-de-camp du général Cambis. Ayant quitté l'état militaire pour lequel il n'avait aucune vocation, il entra dans l'ordre judiciaire, et fut nommé, en 1806, substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance de Paris. Il passa ensuite, en qualité d'avocat-général, à la cour impériale de Paris; conserva cette place pendant la première restauration

y fut maintenu pendant les cent jours, et enfin destitué au second rétablissement des Bourbons. Rappelé par le roi, en novembre 1818, aux fonctions du ministère public près la cour de cassation, le premier président Desèze n'a pas cru devoir laisser ignorer au public, par combien de regrets, de larmes et d'expiations M. Freteau de Peny avait mérité et obtenu sa grâce. Nous doutons que la presque totalité des membres de la cour de cassation, qui n'ont pas cru devoir cesser de rendre la justice pendant les cent jours, aient été fort édifiés de la mercuriale du président, qui, paraissant n'être adressée qu'au nouvel avocat-général, l'était, en effet, à toute la cour. On a dit avec esprit que, soit que l'on considérât l'inconvénance du discours de ce président, soit que l'on jetât les yeux sur l'air pénitent et humilié du récipiendaire, la réception de M. Fréteau de Peny ressemblait à un entérinement de lettres de grâce.

FRÉVILLE, (A.-F.-J.), ex-professeur aux écoles centrales de Versailles, est auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur l'éducation, parmi lesquels nous citerons les suivans : *Correspondance de milady Cécile avec ses enfans*, ou *Recueil de lettres relatives aux études, aux mœurs et aux jeux de la jeunesse des deux sexes*, 1795, in-8; 1802, in-12.—*Histoire des chiens célèbres, entremêlée de notices curieuses sur l'Histoire naturelle*, 1796, 2 vol. in-18.—*Beaux exemples de piété filiale et de concorde fraternelle*, 1803, in-12; 5ᵉ édit., 1817. —*La grammaire notée*, ou *les parties du discours démontrées par des signes analytiques qui ne laissent aucuns doutes sur les principes, la syntaxe et l'orthographe des participes français*, 1803, in-12. —*Les vers homonymes, suivis des homographes*, 1814, in-12.

FREYCINET (LOUIS DE), capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, né vers 1775, a entrepris plusieurs voyages au profit de l'histoire naturelle. Il faisait partie, en 1800, de l'expédition de Baudin; et l'atlas qu'il a dressé pour la relation de cette expédition, publié par Péron et Lesueur, peut passer pour un chef-d'œuvre. Il a joint à ce *Voyage*, dont il a composé le tome II sur les manuscrits de Lesueur, un volume d'*Observations nautiques*, in-4. Le capitaine Freycinet est parti pour une nouvelle expédition aux Terres australes. Le but de son voyage est de faire des observations pour le perfectionnement de la géographie, de l'art nautique, et de la physique générale. Il s'est occupé, avec le plus grand succès, comme on le voit dans les *Annales de chimie* (mars 1817), de concert avec M. Clément, d'expériences pour dessaler l'eau de la mer par la distillation, procédé connu des anciens, mais qui n'avait jamais été exécuté en grand dans les temps modernes (*Voy.* l'extr. de son *Mémoire*, dans le *Moniteur* du 18 mai 1817).

FREYRE (Don MANUEL), lieutenant-général espagnol, se distingua à la tête des troupes de sa nation, pendant toute la dernière guerre. Il commanda le 4ᵉ corps d'armée, d'abord conjointement avec Castanos, puis comme général en chef, pendant les années 1813 et 1814. Il signala sa valeur et son habileté à la bataille d'Ocana, et ne cessa de harceler les armées françaises sur tous les points. Il poursuivit la division de Godineau depuis Gibraltar jusqu'aux portes de Séville, et lui fit essuyer des revers si multipliés, que cet officier, ne pouvant soutenir l'idée du courroux de l'empereur, se brûla la cervelle. Les 30 et 31 août 1813, don Manuel Freyre contribua par ses habiles manœuvres à la prise du fort de Saint-Sébastien. Il occupa, avant l'action, les hauteurs de Saint-Martial et d'Irun, et protégea, par cette position, l'arrivée de l'armée anglaise devant la place. Le duc de Wellington, dans son rapport, lui donna les plus grands éloges. Le 7 octobre 1813, le général Freyre se signala encore au passage de la Bidassoa, qu'il opéra à la tête de ses troupes, conjointement avec le général Graham. Il tourna habilement les redoutes des Français, situées sur les hauteurs, et s'en empara, après une action très-vive, où il déploya un coup-d'œil militaire aussi sûr que prompt, et la plus froide intrépidité. Entré sur le territoire français, à la suite du duc de Wellington, il prit une part brillante aux différentes actions qui rendirent l'armée anglo-espagnole maîtresse du Béarn. Le 7 novembre, il occupa le village d'Ascain, près de St-Pé; le duc de Wellington ayant alors vu sa marche arrêtée, particulièrement par la résistance très-opiniâtre du brave général Harispe (*voy.* ce nom), dont la valeur naturelle était en-

core enflammée par l'idée qu'en ce moment il combattait pour la défense du sol natal (ce général étant Béarnais), Don Manuel Freyre reçut, au mois de janvier 1814, l'ordre de rapprocher d'Irun les cantonnemens de son corps, et de se tenir prêt à se mettre en mouvement, lorsque l'aile gauche de l'armée anglaise aurait passé l'Adour. Le succès de la bataille d'Orthès, qui se donna le 25 février, ayant levé tous les obstacles qui s'opposaient à ce passage, don Manuel Freyre se porta en avant. Il se distingua, le 14 avril 1814, à la bataille de Toulouse. Ferdinand VII, rétabli sur le trône, le nomma ministre de la guerre, poste que toutefois il n'occupa que momentanément, par suite de l'instabilité qui a présidé, depuis la restauration, à la composition du cabinet de Madrid. Au mois de novembre de la même année, le général Freyre ayant exposé à ce prince que la bataille livrée sur les bords de la Bidassoa était une des plus glorieuses actions qui eussent signalé les armées espagnoles, proposa et obtint, pour les troupes qui y avaient pris part, une médaille distinctive; enfin, en février 1815, Ferdinand VII, désirant honorer encore plus particulièrement ce général, qui, par une exception remarquable, n'a point jusqu'ici encouru sa disgrâce, quoiqu'il l'ait toujours bien servi, institua, en sa faveur, une nouvelle croix de mérite, qui fut brodée dans les quatre angles des drapeaux appartenant au corps d'armée que le général Freyre avait commandé. Des journaux avaient annoncé que ce militaire distingué venait d'être désigné pour commander l'expédition de Cadix, destinée à remettre sous le joug l'Amérique méridionale : mais suivant des nouvelles plus récentes, ce commandement a été confié au comte d'Abisbal (O'Donnell). On ne peut que féliciter don Manuel Freyre d'être dispensé, par ce changement, de diriger une entreprise où la victoire même serait déplorable, puisqu'elle n'aurait pour effet que d'accabler la liberté.

FREYRE-D'ANDRADE (GOMEZ), d'une des familles les plus distinguées de Portugal, naquit vers 1762, à Vienne, pendant la résidence qu'y fit son père, en qualité d'ambassadeur de la cour de Lisbonne. Destiné, dès son enfance, au métier des armes, il entra, comme cadet, dans le 13ᵉ d'infanterie portugaise, devint bientôt après sous-lieutenant, passa dans la marine, et fut lieutenant de vaisseau. Il passa au service de Russie, lors de la guerre qui éclata entre Catherine II et la Turquie, et fut le premier qui arbora le pavillon russe sur les murs d'Oczakow ; action éclatante qui lui valut, de la part de l'impératrice, le grade de colonel, une épée d'honneur et la décoration de St-George. De retour en Portugal, le colonel Freyre fit, à la tête du 4ᵉ de ligne, les campagnes de la Catalogne et du Roussillon, depuis 1792 jusqu'en 1794. Il fut, après la paix, nommé maréchal-de-camp, puis lieutenant-général. Ce fut en cette dernière qualité que, par suite des événemens de 1808, il passa au service de France à la tête d'une division portugaise. Il fit la campagne de Russie en 1812, s'y distingua, et fut nommé en 1813 gouverneur de Dresde ; il commandait cette place lors de la capitulation de l'armée sous les ordres du maréchal Gouvion St-Cyr. Le général Freyre demeura prisonnier de guerre jusqu'en 1814, époque à laquelle il rentra en France, d'où il partit, au commencement de 1815, pour rentrer dans sa patrie, où il possède des biens considérables. Il y vivait dans une apparente inaction, lorsque tout-à-coup (25 mai 1817), il fut arrêté comme prévenu d'être l'un des principaux chefs d'une vaste conspiration qui venait d'être découverte dans la capitale, et qui avait dans les provinces des ramifications très-étendues. Grand nombre de personnes, dont quelques-unes étaient d'une haute distinction, furent également saisies, comme impliquées dans cette tentative, dont le but, suivant les bruits qui se répandirent aussitôt, était de renverser la maison de Bragance, et de placer sur le trône le duc de Cadaval, parent du roi. D'autres rapports désignèrent un des membres de l'illustre famille d'Abrantès, comme celui sur lequel était tombé le choix des conjurés ; mais l'opinion assez générale, dans le Portugal et chez l'étranger, fut que ceux-ci n'avaient eu d'autre dessein que d'affranchir leur pays de l'influence anglaise, qui, comme on le sait, était arrivée au point de faire de ce royaume une colonie britannique, surtout depuis que le roi avait été s'établir au Brésil, et paraissait disposé à ne plus revenir en Europe. Quoi qu'il en fût, cette découverte, due à la vigilance du maréchal

Béresford, commandant en chef l'armée portugaise, causa les plus vives alarmes à la régence de Lisbonne, qui donna sur-le-champ des ordres pour l'arrestation de tous ceux que le maréchal lui avait désignés comme chefs. Les mesures furent prises avec tant de secret, et exécutées avec tant de célérité, que ces derniers furent saisis tous à la même heure. Freyre, comme nous venons de le dire, fut l'un des premiers dont on s'assura. Les agens de la police le trouvèrent dans sa bibliothèque, et s'en emparèrent avant qu'il eût le temps de se servir de deux pistolets qui se trouvaient sur une table. On saisit chez lui presses, et plusieurs proclamations énergiques dirigées contre le despotisme britannique. D'autres papiers, qui furent également saisis, indiquèrent qu'en cas de réussite, il devait être nommé maréchal-général. Il résulta de l'examen de ces papiers, que grand nombre d'officiers de tout grade trempaient dans la conspiration : ce qui confirma, au sujet des dispositions de l'armée portugaise à l'égard des anglais, les craintes qu'avait fait naitre la circonstance d'un coup de feu tiré quelque temps auparavant, mais sans effet, sur le maréchal Béresford, tandis qu'il passait la revue d'un corps de cette armée. Un capitaine portugais, nommé Vitturnia, s'était chargé de renouveller cette tentative, et de tuer lord Béresford. Le même sort était réservé aux membres de la régence, (*) ainsi qu'au secrétaire d'état chargé des affaires étrangères, don Miguel Forjaz. Le capitan-mor (grade militaire qui répond à celui de chef d'état-major), s'était engagé à appuyer ce mouvement en marchant sur Lisbonne à la tête de 15000 hommes. Des fonctionnaires civils trempaient aussi dans ce complot, et le premier magistrat d'Alicandre devait soulever et armer toute la population de son district. Les arrestations faites et les renseignemens recueillis firent découvrir de nouveaux conjurés, du nombre desquels se trouvaient, outre plusieurs gentilshommes et quelques gens de loi, deux aides-de-camp du maréchal Béresford, et le baron Eben (*voy.* ce nom) officier allemand qui avait un grade distingué dans l'armée portugaise. Ces découvertes ultérieures, qui prouvaient toute l'étendue de la conspiration, inspirèrent d'autant plus d'effroi qu'on rattachait, avec une grande vraisemblance (quoique la suite en ait fait juger autrement), ce projet à l'insurrection qui éclata presqu'à la même époque dans le Brésil (*voy.* MARTINEZ). Les mesures prises par le gouvernement témoignèrent toute l'anxiété qu'il éprouvait. La capitale fut inondée de patrouilles, qui avaient ordre de ne pas souffrir plus de trois personnes ensemble dans les rues. D'autres individus compromis par des commissions qui leur avaient été délivrées par le gouvernement provisoire qu'avaient formé les chefs du complot, sous le nom de *conseil suprême de l'indépendance du Portugal*, furent arrêtés dans les provinces; de ce nombre, fut un comte de l'illustre maison d'Acunha. A Coimbre, ces arrestations furent la cause d'une émeute violente, et plusieurs officiers anglais qui servaient dans l'armée portugaise, perdirent la vie. Les personnes, en grand nombre, qui se trouvaient entre les mains de la police, furent traduites devant une commission créée à cet effet, qui s'occupa de leur procès avec activité. Il résulta des dépositions et des interrogatoires, que ce projet avait réellement été ourdi avec une grande profondeur. Gomez Freyre, connu par un plus grand caractère, en fut regardé comme le principal auteur. Un jeune officier du 16ᵉ régiment, que divers indices annonçaient être dans sa confidence, et qui venait d'être arrêté, se brûla la cervelle dans la chaise de poste qui le conduisait à Lisbonne; mais ses papiers, saisis entre les mains d'une jeune femme qu'il était sur le point d'épouser, achevèrent de fixer l'opinion des juges sur Freyre et ses principaux confidens. Ce général se défendit avec fermeté et presence d'esprit, mais ne put repousser la masse d'accusations qui pesait sur lui. L'une des charges les plus terribles, fut le double d'une correspondance tenue avec les insurgés de Fernambuco, pour coordonner les mouvemens insurrectionnels de l'Europe avec ceux de l'Amérique, et à laquelle se trouvaient aussi jointes des invitations adressées à des personnages marquans de Maranham, Bahia et autres provinces du Brésil, de seconder

(*) Suivant des informations ultérieures, le maréchal Béresford, et les autres officiers supérieurs anglais, ainsi que les autorités portugaises, ne devaient être mis à mort qu'en cas de résistance.

le mouvement dirigé par Martinez. On ne douta guères non plus que les conjurés n'eussent des intelligences avec la cour de Madrid ou avec un parti dans ce royaume, attendu que dans les proclamations saisies chez Freyre, il était recommandé aux Portugais de ne point s'alarmer de l'arrivée des troupes espagnoles sur leurs frontières (*), attendu qu'elles ne venaient qu'en qualité d'amies. L'ensemble de ces révélations décida la perte de Freyre. Voyant l'aspect que prenait sa cause, il demanda qu'il lui fût permis de faire au maréchal Béresford quelques communications d'une haute importance, ajoutant que quel que pût être le sort qui l'attendait, il voulait, jusqu'au dernier instant être utile à son pays. Il est difficile de présumer quel pouvait être le véritable but de cette demande, qui, au surplus, demeura sans succès. Gomez Freyre et six de ses associés, la plupart anciens militaires, furent condamnés à mort. D'autres, moins fortement impliqués, furent punis de la détention et de l'exil; et, soit par un affreux rafinement de vengeance, soit par une négligence inexplicable, l'exécution se prolongea de beaucoup au-delà du terme accoutumé. Les conjurés moururent avec courage, aux yeux d'un peuple immense, sur qui ce spectacle produisit l'impression d'une horreur profonde, dans laquelle les observateurs attentifs crurent démêler le désir de la vengeance. Des journaux ont annoncé que quelques-uns des individus condamnés à ... étaient allés joindre les indépendans ...gnols.

FREYRE-D'ANDRADE (D. Juan), ...in du précédent, né à Lisbonne le 17 ...ier 1773, entra au service le 10 août ..., et parcourut tous les grades jusqu'à ... de colonel, auquel il parvint le 14 ... 1808. Il fit, dans les mêmes corps ...mée que son cousin, les campagnes de ...logne et de Roussillon en 1793 et 1794, ... ensuite au service de France, et fit ...mpagnes de 1812 et 1813, en Russie ... Saxe, où les troupes portugaises servirent avec distinction. Il avait fait, en 1809, sous le duc de Bellune, en 1810, sous Masséna, les campagnes de Portugal et d'Espagne. En Russie, il fut chef d'etat-major du marquis d'Alormal, général en chef de la légion portugaise, dont il etait premier aide-de-camp depuis plusieurs années. Il reçut deux blessures à l'affaire de Proposk, le 6 octobre 1812, et fut nommé chevalier de la légion-d'honneur le 5 novembre 1813. Il était proposé pour le grade de maréchal-de-camp, lors des événemens de 1814. Il commandait un régiment à Waterloo, et réside aujourd'hui à Paris, où il jouit d'un traitement de non-activité.

(*) Il existait à cette époque, entre les ... de Madrid et de Rio-Janeiro, des ... relatifs à l'occupation de Monte... par une division brésilienne, qui ... engagé le gouvernement espagnol ... des troupes sur les frontières du ...

FRIANT (Le comte Louis), lieutenant-général, né à Morlincourt, en Lorraine, le 28 septembre 1758, entra dans les gardes françaises le 9 février 1781. Au bout de six mois, il fut nommé caporal de grenadiers, et, peu de temps après, sous-officier-instructeur du dépot des gardes. Doué de beaucoup d'intelligence, d'un caractère liant, et de tous les avantages extérieurs, il avait obtenu l'estime de ses chefs; néanmoins les lois militaires et les préjugés de cette époque avaient borné sa carrière, et dans la certitude de n'obtenir aucun avancement, il quitta le service le 7 février 1787. La révolution, en établissant le grand principe de l'égalité des droits, le rendit à sa patrie. Rentré au service le 4 septembre 1789, comme sous-officier, dans les troupes dites du centre, il fut nommé, peu de temps après, adjudant-major à la section de l'Arsenal. Devenu, presque aussitôt, lieutenant-colonel d'un bataillon de volontaires parisiens, il se distingua, en 1793, à la bataille de Kaiserlautern, aux combats des lignes de Weissembourg, et au déblocus de Landau, où il fut blessé. A peine guéri de sa blessure, il combattit à Arlon, sous les ordres du général Jourdan, puis à Charleroi et à Fleurus (7 juin 1793), où il se distingua particulièrement. Le général Championnet, qui lui portait une estime et une affection particulières, demanda et obtint pour lui le grade de général de brigade, qui lui fut conféré en juillet 1794. Il passa, en cette qualité, sous les ordres de Kléber, qui lui confia le commandement d'une division. Après la prise de Maestricht, où il se fit de nouveau remarquer, le général Friant se réunit au corps du général Hatry, destiné à

relever les troupes de l'armée de Rhin-et-Moselle, sous les murs de Luxembourg. La part qu'il eut à la reddition de cette place, lui valut le gouvernement de la province de ce nom, et du comté de Chimay. Dénoncé comme ayant outrepassé ses pouvoirs, il fut un moment suspendu, mais bientôt réintégré dans son emploi. Il quitta presqu'aussitôt le commandement de Luxembourg, et fut employé au siége d'Ehrenbreitstein, sous les ordres de Marceau. Le siége ayant été suspendu, il fut chargé d'occuper les gorges de Braubach, et de protéger la retraite des troupes employées au siége de Maïence. Il servit ensuite dans la division du général Bernadotte, qui se rendait à l'armée d'Italie, commandée par le général Bonaparte. La bataille du Tagliamento et la prise de Gradisca lui offrirent de nouvelles occasions de signaler ses talens et son courage. Admirateur passionné de la gloire militaire de Bonaparte, il s'embarqua pour l'Égypte avec ce général, en 1798. Employé sous Desaix, à l'expédition de la Haute-Égypte, il donna des preuves d'une éclatante valeur et rendit d'éminens services à Sédiman, à Samanhout, à Aboumana et à Souhama. Le général Bonaparte ayant quitté l'Égypte pour revenir en France, Kléber éleva le général Friant au grade de général de division, et lui confia le commandement de la Haute-Égypte. Ce fut dans cette seconde période de l'expédition d'Égypte, que le général Friant se fit surtout remarquer; il eut beaucoup de part à la mémorable victoire d'Héliopolis, et ensuite à la prise de Belbeys, ainsi qu'à celles de Boulac et du Caire. Ces deux opérations étaient à peine terminées, qu'une flotte anglaise parut devant Alexandrie. Le général Friant sortit de la place, et arrêta quelque temps les progrès de l'ennemi : mais l'infériorité de ses forces l'obligea de se renfermer dans la ville, où il fut assiégé par les troupes ottomanes et anglaises, réunies. Après six mois d'un siége meurtrier, il fallut enfin songer à une capitulation : les conditions en furent signées à la fin de septembre 1800. De retour en France en décembre 1801, le général Friant fut nommé inspecteur-général d'infanterie. Employé à la grande-armée, il eut quatre chevaux tués sous lui à la bataille d'Austerlitz, et se fit remarquer dans cette longue suite de guerres, qui, en immortalisant la valeur française, faisaient peser un joug de fer sur l'Europe et sur la France elle-même, et attirèrent en peu de mois, sur ce beau pays, tous les fléaux de la conquête. Devenu, en 1811, commandant des grenadiers de la garde impériale, ce fut en cette qualité que le comte Friant fit la campagne de Russie, en 1812. Il combattit avec distinction à Smolensk, le 17 août, et fut blessé le 7 septembre, à la bataille de la Moskowa. En 1813, il commanda la 4e division de la jeune garde, organisée à Maïence, et, le 30 novembre, il se distingua encore à la bataille de Hanau. Il prit part ensuite à la plupart des opérations de la campagne de 1814, surtout à la bataille de Champ-Aubert. Après le retour de Bonaparte, il fut créé pair par ce prince, et combattit avec son intrépidité ordinaire à Waterloo, où il fut grièvement blessé. Le comte Friant a cessé d'être en activité depuis cette époque.

FRIMONT (Le baron DE), gentilhomme français de la province de Lorraine, quitta la France en 1791, et se distingua dans les campagnes de l'émigration. Après le licenciement, il entra dans les chasseurs, commandés par le comte de Bussy, et en devint colonel après la mort de cet officier; ce corps resta à la solde de l'Autriche, et ce fut ainsi que M. de Frimont passa au service de cette puissance. Sa bravoure et ses talens l'élevèrent par degrés au grade de feld-maréchal-lieutenant. Il commandait en cette qualité, en 1814, le 5e corps d'armée faisant partie du contingent de l'Autriche. A l'affaire de Hanau, il seconda efficacement, à la tête de ce corps, les efforts du général Wréde, commandant l'armée de Bavière. Après la bataille de Montereau, le 18 février, ce général lui confia toute la cavalerie, pour former la queue de l'armée austro-bavaroise. Le 24, les Français ayant attaqué trois bataillons de la 2e brigade d'infanterie, le baron de Frimont se mit à la tête de ces bataillons, et repoussa la cavalerie française jusqu'à une distance considérable. Le 1er mars, il fut chargé de faire une reconnaissance générale, et s'avança sur la petite route de Vandœuvre avec le gros de son corps de cavalerie, tandis qu'une division sous les ordres du général russe comte de Pahlen, suivait la grande route par Doulencourt. Le 4, la ville de Troyes se rendit au comte de Wréde, et le général de Frimont poursuivit les Français sur la route de Nogent jusqu'à Trainel. En 1815,

il fut nommé commandant en chef de l'armée autrichienne en Italie; il rassembla ses troupes entre Casal-Maggiore et Piadena; et le 6 avril, il publia un ordre du jour dans lequel il annonçait à l'armée les premiers succès du général Bianchi sur le Tanaro. Il se dirigea ensuite vers les Alpes, traversa le Simplon et le Mont-Cénis, força les premiers postes du maréchal Suchet, et le 1er juin 1815, il adressa aux Français une proclamation qui aurait pu produire de l'effet, si les proclamations n'eussent pas déjà beaucoup perdu de leur crédit. Le baron de Frimont s'avança ensuite vers Lyon, défendu par un camp retranché. Une capitulation semblable à celle qu'on venait de couclure à Paris, lui en ouvrit les portes, malgré l'agitation populaire qui régnait alors dans cette ville. Après le second traité de Paris, il reçut le commandement des troupes autrichiennes destinées à tenir garnison en France, et il se rendit en Alsace, où il resta jusqu'au départ général des troupes étrangères. Suivant le témoignage qu'en ont rendu les feuilles françaises, il s'est conduit avec équité pendant la durée de l'occupation, et a fait régner dans le corps qu'il commandait, la plus exacte discipline. Le baron de Frimont est l'objet d'une affection particulière de la part de son souverain.

FROCHOT (Le comte Nicolas-Thérèse-Benoit), député par le tiers-état de Châtillon-sur-Seine, aux états-généraux de 1789, avait quitté fort jeune la maison paternelle pour s'enrôler comme soldat; mais sa famille ayant acheté son congé, il reprit le cours de ses études. Il était avant la révolution, notaire et prévôt royal d'Arnay-le-Duc. Il s'attacha particulièrement à Mirabeau, et voua à ce grand homme une amitié qui ressemblait à une sorte de culte. Lorsque Mirabeau présidait l'assemblée, M. Frochot se tenait assis à côté du fauteuil, afin d'être à portée de lui faire passer les notes dont il faisait un fréquent usage. M. Frochot ne se montra qu'une fois à la tribune de l'assemblée constituante dans tout le cours de l'année 1790, mais il y vota toujours avec le parti populaire. Après la mort de Mirabeau, dont il avait été nommé l'exécuteur testamentaire, il parla avec succès dans plusieurs occasions importantes. Le 31 août 1791, lors de la discussion relative à la réforme des constitutions et aux conventions nationales, il développa des principes très-favorables aux idées de liberté qui jaillissaient de toutes-parts, et présenta un projet dont la base dérivait de la souveraineté du peuple, et qui réunit la grande majorité des suffrages. Son discours fut proclamé digne de l'ami de Mirabeau, et l'impression en fut ordonnée à l'unanimité. Le 20 octobre, il déclara à la barre l'insolvabilité du grand homme que la France avait perdu, et demanda que les frais de ses funérailles fussent supportés par le trésor public. A cette occasion, s'éleva une discussion fort vive entre M. Frochot et Mme Du Saillant, sœur de Mirabeau, qui s'offensa de l'étrange honneur que, selon elle, M. Frochot réservait à son frère. Celui-ci répliqua, avec autant de vérité que de finesse, « que M. Du Saillant, neveu de Mirabeau, étant le légataire universel de cet homme illustre, il ne tenait qu'à lui de faire cesser cette insolvabilité, qui, du reste, n'était que trop constatée, puisque ses créanciers ne recevaient que 50 pour cent. » Tout le reste de la réponse, écrit sur ce ton, était aussi piquant que spirituel. M. Frochot fut nommé juge de paix à Paris, en 1792. Depuis cette époque, toujours fidèle aux principes de liberté qu'il n'a cessé de professer dans son honorable carrière, mais ennemi des excès de la révolution, il vécut dans l'obscurité jusqu'au 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799) : il fut alors nommé membre du corps-législatif. Appelé à la préfecture de la Seine, lors de l'organisation de cette magistrature départementale, M. Frochot entra en fonctions le 22 mars 1800, et cessa de faire partie du corps-législatif. Sa conduite administrative ayant justifié l'idée qu'on avait conçue de ses talens, il fut nommé conseiller-d'état le 28 mai 1804, ensuite commandant de la légion-d'honneur, comte de l'empire, et enfin grand-officier de la légion-d'honneur. Déjà, depuis douze ans, il dirigeait, avec l'estime générale, l'immense administration de Paris, lorsqu'un événement imprévu vint le frapper de la disgrâce la plus complète. Le 23 octobre 1812, à sept heures du matin, le chef de bataillon Soullier, commandant la 10e cohorte en garnison à Paris, muni des ordres du général Mallet, se présenta à l'hôtel-de-ville pour en prendre la garde et pour se concerter avec le préfet, dans le moment où M. Frochot revenait tranquillement de sa maison

de campagne, située à Nogent. Ce ne fut qu'à huit heures du matin, comme il traversait le faubourg Saint-Antoine, qu'il reçut un billet d'un de ses chefs de division, qui contenait ces mots : « On attend M. le préfet : *fuit imperator.* » Il ne comprend d'abord rien à cet avis ; mais, arrivé sur la place de l'hôtel-de-ville et la voyant couverte de peuple et de soldats, il ne doute plus de la mort de Napoléon. Le commandant Soullier lui confirme cette nouvelle avec toutes les marques d'une profonde douleur. « L'empereur, dit-il, est mort, le 7 de ce mois, devant Moscou. » Puis, il lui fait lire une lettre du général Mallet, faisant fonctions de major de la place, le général Hullin, commandant, étant blessé. Cette lettre contenait l'ordre d'occuper le poste de l'hôtel-de-ville, et portait les indications suivantes : « L'abolition du gouvernement impérial; l'établissement d'une commission provisoire qui siégerait à l'hôtel-de-ville; l'appel du peuple par le moyen du tocsin. » L'esprit troublé et prévenu du préfet accueille, sans examen, toutes ces assertions. « Eh bien! que voulez-vous, dit-il au commandant? —Il nous faut un endroit pour mettre la commission, et un autre pour l'état-major. » M. Frochot n'hésite pas à faire disposer une salle *pour la commission.* Il se retire dans ses appartemens, demande sa voiture, et veut aller chez l'archichancelier Cambacérès, pour savoir où en sont les choses, et s'informer de ce qu'il doit faire. Au même instant, l'adjudant Laborde et M. Saulnier, secrétaire-général du ministère de la police, arrivent à l'hôtel-de-ville pour y rétablir l'ordre. Mallet venait d'être arrêté; et cette conspiration, dont le seul but qui soit encore connu, était le renversement du trône de Napoléon, venait d'être déjouée. M. Saulnier découvrit au préfet la fausseté des nouvelles auxquelles il avait cru si légèrement. M. Frochot témoigna une extrême joie d'apprendre qu'il n'y avait rien de vrai dans les effrayantes nouvelles qu'on venait de lui donner, et invita le commandant de la cohorte à se retirer. Cette joie si sincère, ce retour si prompt, le ton de franchise et de simplicité qui se fit voir dans toutes les déclarations de M. Frochot, et plus encore la loyauté connue de son caractère, ne permirent à personne de douter qu'il ne fût étranger à un complot tendant à renverser le gouvernement qui l'employait. Cependant sa position n'en était pas moins critique ; il suffisait de connaître Napoléon pour regarder comme certaine la disgrâce de M. Frochot. Ce qui rendit cette disgrâce plus inévitable encore, c'est que le nom de ce magistrat avait été porté, par les conjurés, sur la liste des fonctionnaires publics conservés par eux. De retour à Paris, l'empereur fit tomber sur M. Frochot tout le poids de sa colère, et en répondant, le 20 décembre, deux jours après son arrivée, au discours de félicitation du sénat, il désigna le préfet de la Seine par cette phrase : « Des magistrats pusillanimes détruisent l'empire des lois, les droits du trône, et l'ordre social lui-même. » Les sections réunies du conseil-d'état, ayant été, dès le 22, appelées à donner leur avis sur la conduite de Frochot, conclurent unanimement à sa destitution, comme conseiller-d'état et préfet de la Seine, et l'empereur la prononça le lendemain 23, en lui donnant pour successeur M. de Chabrol dans ces dernières fonctions. Les regrets des Parisiens accompagnèrent M. Frochot dans sa retraite. La restauration lui rendit, en 1814, le titre de conseiller-d'état; et, ce qui n'honore pas moins la probité du magistrat que la reconnaissance des administrés, les maires et le conseil municipal de Paris se réunirent pour demander au roi qu'une pension de 15,000 francs, payable sur les fonds de la ville, fût accordée à leur ancien administrateur. Bonaparte, de retour de l'île d'Elbe, et voulant sans doute se faire pardonner une rigueur, sans proportion avec la faute qu'il avait prétendu punir trois ans auparavant, a confié à M. Frochot, en avril 1815, l'importante préfecture des Bouches-du-Rhône, qu'il n'a administrée que pendant les cent jours du nouveau règne, mais où sa modération et sa justice ont laissé les plus honorables souvenirs. Les Bourbons, à leur second retour, ne se sont montrés à l'égard de Frochot, ni moins rigoureux ni moins injustes que Napoléon, car la simple acceptation de cette préfecture a été punie par eux, non-seulement de la perte de sa place, mais encore de celle du titre de conseiller-d'état honoraire, titre dont on connaît toute l'insignifiance. Au reste, ce dont ni la disgrâce de Napoléon ni celle des Bourbons ne pourront priver M. Frochot, c'est de la réputation, justement acquise, d'un magistrat intègre, bienfaisant et ha-

bile, et de toute l'estime qui se rattache à la réunion, trop rare, de ces qualités.

FROTTÉ (Le comte Louis de), chef des royalistes de la Normandie, naquit en 1755, et servait dans l'infanterie, avant la révolution. Il émigra en 1789; mais la cause royale lui paraissant désespérée après la fatale issue de la campagne de Champagne, en 1792, il passa à Londres, en 1794, et sollicita auprès de M. de Puisaye, l'autorisation de se rendre en France, pour faire insurger la Normandie où il avait des intelligences. C'est par ces criminels moyens, dont la trahison, la corruption et tous les genres d'intrigue ont été les constans auxiliaires, que des privilégiés ignorans, orgueilleux et fanatiques, ont prétendu prouver que la liberté ne pouvait s'établir en France. On pense bien que les offres de Frotté ne pouvaient être refusées : aussi reçut-il bientôt ses pouvoirs avec un brevet de colonel. Débarqué à St-Malo, au commencement de 1795, il parvint en Normandie, à travers mille dangers, au moment où l'on traitait, dans la Vendée et la Bretagne, d'une suspension d'armes entre les républicains et les royalistes. Opposé à toute pacification, par ambition plus encore que par opinion, Frotté arrivé le 1er avril, à la Mailbais en Bretagne, refusa de signer le traité négocié par Cormatin; regagna la Normandie; établit une correspondance suivie avec les princes émigrés; lia ses opérations avec celles des royalistes du Maine, et marcha vers cette province au moment où, en juillet, il apprit que les hostilités avaient recommencé. Le désastre éprouvé par les émigrés, à Quiberon, arrêta un moment l'essor de ses vastes projets; mais bientôt, se réunissant, aux environs de Mayenne, aux colonnes de Scepeaux et Rochecotte, il attaqua avec quelque succès, les républicains qui ne tardèrent pas à lui faire payer cher cet avantage. Séparé de ces chefs, dont chacun rentra dans son territoire, Frotté revint en Normandie, où arrivait alors son père, chargé des instructions et des subsides du ministère anglais. Il y organisa une compagnie sous le nom de *gentilshommes de la couronne*; établit son quartier-général dans la forêt d'Halouze, où il forma un rassemblement d'environ 1500 hommes, et marcha à sa tête sur la petite ville de Tinchebray, dont il fut repoussé avec une perte considérable, après différens assauts, malgré l'extrême vigueur de l'attaque et son intrépidité personnelle. Cependant le général Hoche soumettait tout, en employant tour-à-tour la force des armes, la politique et la modération. La Normandie et la Bretagne étaient couvertes des nombreux bataillons de la république, lorsque Frotté, obstiné à ne point reconnaître ses lois, mais licenciant ses divisions jusqu'à nouvel ordre, ordonnant à ses soldats de conserver leurs armes, et établissant par les îles Marcou et par le Carteret, deux points de correspondance avec l'Angleterre, se rembarqua, en 1796, pour ce pays. Ce ne fut que trois ans après, et lors de la rupture des conférences de Rastadt, en 1799, que Frotté, créé maréchal-de-camp par les princes émigrés, et chargé par eux du commandement des royalistes du Perche et de la Normandie, repassa dans cette dernière province; attaqua Vire, sans succès; obtint quelques avantages mêlés de revers, dans le midi de la Manche, et se forma une armée de près de onze mille hommes. Les événemens du 18 brumaire (9 novembre 1799), devinrent funestes au parti royaliste armé. Tout ce qu'il y avait dans ce parti d'hommes modérés qui ne combattaient que pour le rétablissement d'un ordre social monarchique et la tolérance religieuse et politique, résolut de poser les armes. Frotté sentit la difficulté de sa position, et se prononça avec plus de force contre Bonaparte qu'il ne l'avait fait contre le directoire; il le représenta dans un manifeste, tombant presque défaillant, à St-Cloud, dans les bras de ses grenadiers, et à la veille d'échouer dans son usurpation. Le premier consul, bien instruit de cette conduite, ne la pardonna point à Frotté. Cependant la confédération royaliste s'affaiblissait chaque jour; des paroles de paix étaient portées dans les campagnes; les chefs et les soldats se voyaient au moment d'obtenir de la justice, de la politique et de la bonne volonté du nouveau gouvernement, ce qu'il avaient été, jusques-là, dans la nécessité de conquérir par la force des armes; les chefs des insurgés du Maine venaient de se soumettre; Frotté seul résistait encore; il perdit ses meilleurs officiers, aux sanglans combats de Mortagne, de Chaux, et du Mêle-sur-Sarthe; enfin, abandonné de son parti, et accablé par des forces toujours croissantes, il écrivit au général Hédouville, chargé de la pacification, qu'il

souscrivait aux lois acceptées par les autres chefs royalistes, et il l'annonça, le 28 janvier 1800, au général Guidal, qui commandait le département de l'Orne. Un sauf-conduit lui fut envoyé pour se rendre à Alençon, et y négocier un accommodement; mais dans cet intervalle, une lettre de lui, adressée à l'un de ses lieutenans, et portant «qu'il fallait se soumettre à tout, hors au désarmement,» fut interceptée, et donna la preuve évidente que Frotté n'entendait conclure qu'un armistice imposé par la nécessité, qu'il se proposait de rompre au premier instant favorable. Arrêté avec six de ses officiers, il fut traduit, le 18 octobre 1800, devant une commission militaire formée à Verneuil. Il y parut avec son courage ordinaire. Au milieu des débats, il se fit apporter du vin, et proposa à ses coaccusés de boire à la santé du roi. Condamné à mort le même jour, il fut conduit à pied, le lendemain, au lieu du supplice. Un grenadier de son escorte lui ayant fait observer, pendant le trajet, qu'il ne marchait point au pas; « tu as raison, reprit Frotté, je n'y faisais pas attention »; et il reprit le pas. Il ne voulut point se laisser bander les yeux et attendit les coups de fusil debout et avec sérénité.

FUENTES (Le comte DE), né à Paris en 1771, lorsque le comte son père y résidait en qualité d'ambassadeur, reçut dans cette ville sa première éducation, et conserva toujours un véritable attachement pour la France. Il servit avec distinction, dans la guerre de 1793, contre la république française, en qualité de colonel d'un régiment de hussards. En 1801, le prince de la Paix le fit nommer lieutenant-général; ce qui excita beaucoup de jalousie. En 1806, il fit un voyage à Paris, avec son frère cadet, et ils s'y livrèrent, l'un et l'autre, à des dépenses excessives. La cour d'Espagne, en ayant été informée, les rappella à Madrid. Le cadet, se trouvant malade, ne put se rendre à cet ordre; et il mourut à Pau, quelques mois après. La cour, s'étant aperçue que l'aîné cherchait à temporiser, le menaça de la confiscation de ses biens; mesure dont le ministère espagnol, parvenu au plus haut degré du despotisme, se montrait aussi peu avare qu'on l'était en France, de lettres de cachet, dans les derniers temps de la monarchie. Contraint d'obéir, il retourna dans sa patrie, où il reçut un froid accueil et du souverain et du ministre. Il s'éloigna de la cour, et, depuis lors, on le regarda comme faisant partie des mécontens. Lors de l'invasion de l'Espagne, en 1808, il se retira dans ses terres près de Saragosse, semblant ne vouloir prendre aucune part aux événemens : mais les habitans de cette ville s'étant insurgés, soit que le comte eût tenu quelques propos imprudens, ou qu'étant né en France, cette circonstance le rendît suspect, il fut accusé d'entretenir des correspondances avec l'ennemi. On alla l'attaquer dans sa maison. Un officier aragonais parvint cependant à le sauver de la fureur du peuple. Il fut transporté à Saragosse, et jeté dans un cachot, où il resta sept mois, et ne fut délivré que par les Français, quand ils prirent cette ville. Le comte de Fuentes vint alors se soumettre au roi Joseph, qui lui donna un commandement, et le combla de faveurs. Il suivit ce prince en Andalousie, et fit toutes les campagnes à son service. Certes, les procédés injustes et violens de la cour à son égard ne légitimaient que trop l'inimitié qu'il lui témoigna : mais cette excuse s'applique-t-elle à sa conduite envers sa patrie, et était-ce sur les défenseurs de la cause nationale qu'il devait poursuivre la vengeance des torts d'un ministre? Cet argument, au surplus, est susceptible de s'appliquer à la plupart des *Afrancesados*, dont les apologies ont été éloquemment réfutées par les auteurs d'un recueil libéral publié à Londres, par des réfugiés sous le titre de *Constitutionnel Espagnol*, 1818. Ferdinand VII étant remonté sur son trône, le comte de Fuentes se réfugia en France, où il réside encore. Il est doué de beaucoup d'instruction, et parle avec une égale facilité le français et l'espagnol. — FUENTES (Olivier, marquis DE), né en 1772, se trouvait à Saragosse, sa patrie, en 1808, lorsqu'il fut nommé chef de la junte-suprême qu'on établit dans cette ville, après le départ de Ferdinand VII pour Baionne. Sarragosse étant tombée au pouvoir des Français, le 20 février 1809, le marquis de Fuentes se présenta à la junte, et lui fit entendre combien il était indispensable de céder aux circonstances et de prêter hommage au roi Joseph. Ce fut lui-même que la junte choisit pour remplir cette mission. Il partit pour Madrid, compli-

menta le nouveau roi, et prêta entre ses mains le serment de fidélité, au nom de la province d'Aragon. Le marquis de Fuentes s'attacha dès-lors à la cause de Joseph, et remplit près de lui les emplois les plus éminens. La chute de Napoléon (1814) ayant rendu le trône à Ferdinand, le marquis de Fuentes vint chercher un asile en France, où il continue de résider.

FUESSLI (Henri), célèbre peintre établi à Londres, où il est professeur de dessin à l'académie royale, est né à Zurich, en 1742. Il reçut sa première éducation au sein de sa famille, dans laquelle on comptait un grand nombre de savans et d'artistes distingués, entr'autres Jean-Rodolphe, mort à Vienne, en 1806, et auteur du *Catalogue raisonné des meilleures estampes gravées d'après les artistes les plus célèbres de chaque époque*. Le jeune Fuessli alla ensuite étudier à Berlin, sous le professeur Sulzer. Son génie s'enflamma à la lecture des poëmes de Klopstock, de Kleist et de Wieland, qui, à l'époque de 1750 à 1760, agitaient tous les esprits en Allemagne. Après avoir voyagé dans cette contrée avec Lavater, en 1761, M. Fuessli passa en Angleterre, où Reynolds encouragea son goût pour la peinture; il se rendit ensuite, en 1772, à Rome, où il étudia les monumens de l'antiquité et les ouvrages des grands peintres. Michel-Ange surtout fut le modèle qu'il choisit. En 1778, il revint en Angleterre, et y acquit bientôt une grande réputation. Les connaisseurs lui assignèrent unanimement le second rang après le célèbre B. West, parmi les peintres anglais. Néanmoins, l'imagination de cet artiste s'exalte quelquefois trop dans ses compositions, et l'entraîne à des bizarreries. Les meilleures productions de son pinceau sont : *Le spectre de Dion* (d'après Plutarque); *Lady Macbeth*; quelques *Scènes de l'Espiègle*, qu'il composa en 1756; et *le combat d'Hercule contre les chevaux de Diomède*. On cite encore de lui une suite de tableaux, dont les sujets sont tirés de Milton, et qui furent exposés aux yeux du public en 1799. *L'Œuvre complet de Fuessli* a été publié à Zurich, avec un *Essai sur sa vie*, 1806, 4 parties in-fol. Outre des *Leçons sur l'art de la peinture*, publiées à Londres en 1801, in-4., on a de lui : *Réflexions sur la peinture et la sculpture chez les Grecs, avec des instructions pour le connaisseur, et un essai sur la grâce dans les ouvrages de l'art, traduit de Winckelmann*, 1765, in-8. — Une édition du *Dictionnaire des peintres* (de Pilkington), *avec des changemens, des additions et un appendix*, 1805, in-4. Les journaux ont rendu un compte avantageux des ouvrages qu'il avait présentés à l'exposition annuelle de Somerset-House, en lui reprochant toutefois le défaut que nous avons indiqué plus haut. Les Anglais écrivent toujours son nom : Fuseli.

FULLEBORN (George-Gustave), né à Glogau le 2 mars 1769, commença au collége de cette ville d'excellentes études, qu'il continua à l'université de Halle, où il se fit connaître avantageusement par une *Dissertation latine sur le livre de Xénophane, Zénon et Gorgias*, ordinairement attribué à Aristote. Il professa avec le plus grand succès, à Breslau, les langues hébraïque, grecque et latine, et mourut le 16 février 1803, laissant une réputation distinguée comme instituteur et comme écrivain. Quoiqu'enlevé si jeune aux lettres, il a composé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Encyclopedia philologica* (Breslau, 2ᵉ édit., 1803, 1 vol. in-8). — *Fragmens de Parménide*, avec une traduction des notes, en allemand (Zullichau, 1795, in-8.) — Une édition des *Satires de Perse*, avec une traduction et des notes, en allemand (Zullichau, 1794). — *Théorie abrégée du style latin*, en allemand, Breslau, 1793, in-8. — Une *Rhétorique*, à l'usage des hautes classes, en allemand, in-8, Breslau, 1802 et 1805. Mais le plus remarquable de ses ouvrages est celui qu'il a publié, aussi en allemand, sous le titre de *Fragmens pour servir à l'histoire de la philosophie*, en douze parties, et 3 vol. in-8 (Zullichau et Freystadt, 1791); recueil qui renferme plusieurs morceaux très-curieux par l'originalité des recherches, l'abondance des vues, la sagacité des rapprochemens, et l'impartialité des jugemens.

FULTON (Robert), né vers 1767, dans le comté de Lancastre, en Pensylvanie, d'une famille honnête, mais peu aisée, manifesta de bonne heure du talent pour le dessin, et dut à la générosité d'un de ses compatriotes, les moyens d'aller étudier la peinture à Londres, sous le célèbre West. Néanmoins, peu satisfait des progrès qu'il avait faits après quelques années

d'application, et croyant devoir suivre une autre route pour parvenir à la renommée qu'il ambitionnait, il se livra à l'étude de la mécanique, idée que lui avait suggérée l'exemple de son concitoyen Rumsey, qui, excellant dans cette partie, s'occupait des moyens de transporter dans sa patrie la machine à vapeur et autres inventions utiles. Joël Barlow, depuis ambassadeur des États-Unis en France, et auteur du poëme de *la Colombiade*, sut apprécier les talens de Fulton, et l'attira à Paris, où il le fit travailler à un panorama; ingénieuse découverte, très-récente alors, et dont les résultats procurèrent à Fulton de la considération et des avantages pécuniaires. Cette faveur de la fortune lui permit de séjourner à Paris, et d'y suivre l'étude des mécaniques à laquelle il se voua exclusivement. M. Barlow le mit en relation avec des savans de l'institut, et des ingénieurs civils et militaires, dont la conversation et les écrits étendirent beaucoup le cercle de ses idées. De retour aux États-Unis, il publia plusieurs découvertes d'une haute utilité, parmi lesquelles on remarquait un nouveau système de navigation intérieure, et une machine destinée à produire des explosions sous-marines, à laquelle il donna le nom de *toxpedo*, par analogie avec les effets que produit le poisson appelé en français *torpille*, et qui, comme on sait, recèle en lui une force puissante d'électricité. Cette invention terrible, dont l'emploi, qui n'a point eu lieu jusqu'à ce jour, donnerait à la guerre un caractère encore plus destructeur, reçut par la suite de Fulton lui-même des perfectionnemens qui en rendirent l'effet plus sûr et plus redoutable. Mais la découverte qui surtout assure l'immortalité à son nom, est le *bateau à vapeur*, dont on lui a contesté l'idée primitive, mais qu'il s'est rendu propre par l'application étendue qu'il lui a donnée. Cette espèce de bâtiment, assez généralement connu dans diverses contrées de l'Europe, est devenu de l'usage le plus fréquent en Amérique, et Fulton a rendu un service incalculable à sa patrie, en multipliant et facilitant ainsi les moyens de communication dans un pays coupé de lacs et de vastes rivières. Des exemples récens et funestes ont prouvé, il est vrai, que la plus grande prudence était nécessaire dans la direction de cette force motrice, dont les écarts peuvent être aussi dangereux que son action régulière est utile; mais cet obstacle fait aujourd'hui l'objet des méditations des savans, qui ne désespèrent pas d'en triompher. Au surplus, Fulton, encouragé par le succès, voulut faire servir sa découverte à la défense de son pays, alors menacé par l'Angleterre : il conçut le projet de construire, pour la protection des ports en temps de guerre, une espèce de frégate qu'on pût manœuvrer de même par la machine à vapeur. Le gouvernement américain le seconda dans ce projet, et ordonna que l'on construisît à New-York, d'après ses plans, un bâtiment de guerre long de cent quarante-cinq pieds, large de cinquante-cinq : ce bâtiment, par le moyen d'une machine semblable, dont la force égale celle de cent vingt chevaux, se meut avec une vitesse de 3 1/2 milles (un peu plus d'une lieue) par heure. La roue à aubes est entièrement protégée, étant placée au centre du bâtiment, qui porte trente canons, dont plusieurs sont de cent livres de balles. Des instrumens tranchans, mis en mouvement par la machine, arment les bords du vaisseau et préviennent l'abordage. Des tubes vomissent, dans le même but, des colonnes d'eau bouillante, et contribuent à rendre impossible l'approche de ce navire, qui, par ses bouches à feu, peut détruire tout autre bâtiment à sa portée. Fulton, entouré de l'estime et de la reconnaissance de ses concitoyens, conserva toujours le calme et la simplicité qui lui étaient naturels. Républicain par principes, il avait coutume de dire « que la liberté, de même qu'un *steam-boat* (bâteau à vapeur) exigeait une vigilance soutenue. » Il avait été nommé membre de la société philosophique de Philadelphie, et de la société militaire et philosophique des États-Unis. En 1810, le congrès lui avait accordé 5000 dollars pour le mettre à même de continuer ses expériences sur le *torpedo*; et son plus vif désir était de s'y livrer avec toute la force de son âge et de son génie, au moment où une mort prématurée l'enleva le 24 février 1815. Les sociétés savantes, tous les hommes instruits de New-York honorèrent ses funérailles, et portèrent le deuil durant trente jours.

G

GACON-DUFOUR (Marie-Armande-Jeanne), d'abord Mme d'Humières, née à Paris, en 1753, a eu, pendant longtemps, des liaisons littéraires avec Sylvain Maréchal, et le consulta, dit-on, fréquemment sur ses écrits, dont quelques-uns se ressentent peut-être trop des principes d'un tel maître, et ont été l'objet de beaucoup de critiques dans les journaux. Nous citerons : *Le préjugé vaincu*, ou *Lettres de madame la comtesse de*** à madame de*** réfugiée en Angleterre*, 1787 2 vol. in-12 ; 1803, 2 vol. in-18. —*Les dangers de la coquetterie*, 1787, 2 vol. in-12 ; 1788, 2 vol. in-12.—*Contre le projet de loi* (de Sylvain Maréchal) *pour defendre d'apprendre à lire et à écrire aux femmes*, 1802, in-8.—*Recueil pratique d'économie rurale et domestique*. 1804, in-12 ; seconde édition, 1804, in-12 ; troisième, 1806.—*Manuel de la ménagère à la ville et à la campagne, et de la femme de basse-cour*. 1803, 2 vol. in-12.—*Correspondance inédite de madame de Châteauroux*, précédée d'une notice biographique sur Mme de Châteauroux, 1806, 2 vol. in-12. L'authenticité de cette correspondance a été mise en doute, vu l'emploi de certains mots inusités à l'époque où les lettres auraient été écrites.—*Les dangers de la prévention*, roman anecdotique, 1806, 2 vol. in-12.—*Moyens de conserver la santé des habitans de la campagne, et de les préserver des maladies dans leurs maisons et leurs champs*, 1806, in-12. —*Correspondance de plusieurs personnages illustres de la cour de Louis XV*, 1808, 3 vol. in-12.—*Les voyageurs en Perse*, 1809 3 vol. in-12. Les productions littéraires de Me Gacon-Dufour sont en général peu recommandables ; on estime davantage ce qu'elle a publié sur l'économie domestique.

GAGERN (M.-H.-C., baron de), grand'croix du Lion d'or de Hesse et de la Fidélité de Bade, était en 1791, chargé d'affaires du prince de Nassau-Usingen à la diète de Ratisbonne. Sa mission avait pour objet de réclamer de l'empereur les indemnités que les princes allemands, possessionnés en France, sollicitaient pour les pertes qu'ils avaient éprouvées sur la rive gauche du Rhin. En 1815, M. de Gagern fut envoyé, comme ministre plénipotentiaire du roi des Pays-Bas, au congrès de Vienne ; et, le 27 avril, il signa le traité d'accession des villes libres et de la Prusse à la confédération européenne contre Napoléon Bonaparte. En 1816, il fut nommé, par le roi des Pays-Bas, son ministre plénipotentiaire, pour le Luxembourg, à la diète de Francfort ; et il s'exprima, dans toutes les séances de cette assemblée, en faveur du pacte fédératif et des constitutions représentatives, fondées sur la distinction des ordres. Cette dernière idée a rencontré toutefois des adversaires prononcés parmi plusieurs écrivains allemands, qui ont manifesté, non sans raison, la crainte que l'aristocratie ne dominât dans un pareil système de représentation. Dans la correspondance qu'il entretenait, avant l'ouverture de la diète, avec le prince de Metternich, il ne cessait de répéter à ce ministre que ces principes étaient les seuls qui pussent sauver l'Allemagne, et lui assurer une véritable indépendance politique. Les journaux français ont rendu compte, dans le temps, d'une lettre de ce ministre, dans laquelle il assurait qu'il avait toujours insisté sur l'unité de l'Allemagne comme nation, et qu'il avait même demandé au congrès de Vienne que l'on conservât le nom d'empire. On a de lui un excellent mémoire sur cet objet. Il a fréquemment porté la parole dans cette assemblée, où l'on a tant parlé et fait si peu de chose. Toutefois, le 2 décembre, M. de Hendrich, ministre plénipotentiaire de Saxe-Weimar, ayant présenté la constitution de ce grand-duché, et prié l'assemblée de la déposer aux archives de la diète et de la prendre sous sa garantie, M. de Gagern établit que la diète, en admettant cette garantie, faisait le premier pas vers ses hautes destinées. Il conclut à ce qu'il fût voté des remercimens à S. A. R. le grand-duc de Weimar ; motion digne d'éloges, puisqu'il est vrai que l'acte constitutionnel du grand-duché est l'un des plus libéraux qui existent en Europe, et l'un de ceux qui ont été le plus fidèlement observés, toutes les fois que le souverain

n'a pas été forcé de sacrifier à des considérations étrangères, appuyées de tout l'ascendant de la force, son respect pour le pacte social. Le baron de Gagern est très-versé dans l'histoire, et passe pour un des plus habiles publicistes de l'Europe. On lui reproche avec raison trop de digressions métaphysiques, qui répandent souvent une extrême obscurité dans ses discours, où l'on remarque d'ailleurs des aperçus pleins de justesse et de sagacité. Il a présenté, en 1817, et publié un mémoire *sur l'Émigration* nombreuse d'Allemands indigènes, qu'il regarde comme propre à compromettre la sûreté intérieure de l'Allemagne. Cette observation paraît incontestable; mais le seul moyen assuré de remédier au mal qu'elle a pour objet, est de faire trouver aux habitans de l'Allemagne, par de bonnes lois et un gouvernement sage, un repos et une sécurité qu'ils ne seraient plus alors tentés d'aller chercher dans des climats lointains. M. de Gagern a été nommé, en juin 1817, membre d'une commission chargée de faire un rapport sur les moyens les plus efficaces à employer pour la protection du commerce maritime de l'Allemagne contre les barbaresques; on en a long-temps attendu les résultats; enfin il paraît, d'après des informations récentes, que le parti vers lequel on penche généralement, et qui présenterait à-la-fois le plus de dignité et de sûreté, est d'armer deux navires d'un fort échantillon, destinés a croiser constamment dans la Méditerranée, et à couler bas tout pirate qu'ils rencontreraient, dès que le pavillon allemand aurait été insultés. Le fils du baron de Gagern était, à la même époque, secrétaire de la légation des Pays-Bas à la diète de Francfort.

GAGNANT (J. N. V.), né à Paris, exerçait l'état de peintre, dans cette ville, en 1789. Il embrassa la cause de la révolution avec une sorte de délire, et figura dans les rangs des anarchistes les plus fougueux. Nommé, en 1793, adjoint à l'administration de police de la commune, il fut accusé de modérantisme et envoyé à l'Abbaye pour vingt-quatre heures. Exclu ensuite du conseil général, il était parvenu à y rentrer, lorsqu'un arrêté du comité de salut public le destitua de nouveau. Devenu secrétaire de Drouet, après la session conventionnelle, Gagnant contribua beaucoup à favoriser son évasion de l'Abbaye, en 1796. Cet insensé que, ni l'expérience des malheurs publics, ni celles de ses disgrâces particulières n'avaient pu ramener à des principes d'ordre, se réunit, dans la nuit du 23 au 24 fructidor an 4 (9 au 10 septembre 1796), aux factieux qui se portèrent au camp de Grenelle pour soulever les soldats contre le directoire. Pris les armes à la main et traduit devant une commission militaire, il fut condamné à mort le 10 octobre 1796. Lorsqu'on le conduisait au supplice, il se glissa doucement en bas de la voiture, et serait parvenu à s'évader, si un cavalier qui le poursuivit ne l'eût mutilé à coups de sabre. Il ne survécut que quelques instans à ses blessures.

GAIBEL, prédicateur calviniste, a formé, à Lubeck, en 1816, une société mystique, qui a pris le nom de *Société de Jésus*. Ses membres affectent des singularités extérieures: leurs habits ont une forme gothique, et leurs cheveux sont assujétis par un gros peigne. Ils prennent aussi le nom de *Christler*. M. Gaibel a, dit-on, beaucoup de talens pour la prédication; et ses disciples, ceux du sexe féminin surtout, sont animés de l'enthousiasme le plus exalté. Ses conférences ressemblent, sous quelques rapports, à celles que tenait Mme. de Krudener, dans les environs de Bâle. (*Voy.* KRUDENER).

GAIL (JEAN-BAPTISTE), né à Paris le 4 juillet 1755, de parens sans fortune, s'adonna, dès sa jeunesse, à l'étude de la langue grecque, et fut nommé suppléant de Vauvilliers à la chaire de littérature grecque du collége royal, le 5 avril 1791. Il devint titulaire de cette chaire, lorsque M. de Vauvilliers fut obligé de donner sa démission en 1792. M. Gail n'ayant pas toutefois considéré cette démission comme libre, crut devoir n'accepter cet emploi que comme un dépôt, et il en fit la dcélaration, en présence des professeurs assemblés, le jour de son installation. Il ajouta même qu'aussitôt que M. de Vauvilliers exprimerait le désir d'y rentrer, il s'empresserait de lui céder la place. Cette déclaration, qui honora beaucoup le caractère de ce savant, fut consignée dans le procès-verbal. M. Gail publia alors sa première édition des *Idylles de Théocrite*. Depuis ce temps,

il a exercé, sans interruption, les fonctions de professeur de littérature grecque; et dans l'ardeur de son zèle, il a fait, pendant plusieurs années, un cours gratuit de grec, qui a été continué jusqu'à ce que l'instruction régulière de cette langue, dans les écoles de France, ait rendu ses soins moins nécessaires. Nommé membre de la troisième classe de l'Institut, en 1809, M. Gail a été compris dans l'organisation de l'académie des inscriptions en 1816. En 1814, le roi l'a créé chevalier de la légion-d'honneur. Déjà l'empereur de Russie, à qui il avait adressé un de ses ouvrages, lui avait envoyé, en 1809, la croix de Saint-Wladimir. Les travaux assidus de ce laborieux et zélé professeur lui avaient fait espérer la première place parmi les hellénistes mentionnés par le jury des prix décennaux. Indigné de ce qu'on avait préféré, aux nombreux volumes qu'il a publiés, la traduction faite par M. Coray, (*voy.* ce nom), d'un morceau grec, qui, dans l'original in-fol., n'occupait que sept pages, il en appela au public par deux volumes in-4., qui contiennent un examen critique de la version couronnée (*). Quelle que pût être la justesse des réclamations de M. Gail, les oisifs, toujours disposés à saisir le côté plaisant de chaque objet, s'amusèrent beaucoup de leur vivacité; et des journalistes allèrent jusqu'à relever dans les deux volumes dont nous venons de parler, ainsi que dans des lettres imprimées, quelques phrases qui prouvaient, selon eux, que le savant professeur s'était plus occupé de l'étude de la langue d'Homère que de celle de son idiome natal. Ce n'est pas la seule occasion où M. Gail ait éprouvé de pareilles contrariétés : son système et ses opinions sur le grec et sur les antiquités ont rencontré beaucoup de contradicteurs; et ses *Recherches historiques et militaires sur la géographie comparée par époques* ont excité de vives réclamations. Il a osé rayer de ses cartes deux villes fameuses, savoir : Delphes et Olympie; et il a présenté sous un aspect tout-à-fait nouveau les batailles de Mantinée, de Platée et de Marathon. On conçoit que des idées aussi nouvelles ont dû fixer l'attention des savans : tous n'ont pas été persuadés; et les collègues mêmes de M. Gail à l'académie se sont élevés contre ses prétentions avec tant de force, qu'il n'a pu attribuer leur critique qu'à un *système d'opposition permanent* (ce sont ses expressions). Toutefois ce laborieux savant n'a pas cessé de marcher à son but; et il a obtenu du roi, en novembre 1814, la place de garde des manuscrits grecs et latins de la bibliothèque royale, vacante par la mort de M. Dutheil. On a de lui : *Les dialogues des morts de Lucien*, traduits en français, avec des remarques, 1780, in-12; 1784, in-12. — *Extraits de Lucien et de Xénophon*, 1786, 2 vol. in-12. — *Discours grecs*, choisis de divers orateurs, 1788, in-12. — *Théocrite, Bion, Moschus, Anacréon*, (en grec), 1788, in-12. — *Divers traités de Lucien, Xénophon, Platon et Plutarque*, 1788, in-12. — *Idylles et autres pièces de Théocrite*, traduites en français, 1792, in-8.; 1794, 2 vol. in-4. — *Odes, inscriptions, épitaphes, épithalâmes et fragmens*, traduits en français, 1793, in-8. — *Thucydide*, 12 vol. in-4. et in-8., grec, traduit en latin et en français, avec des notes critiques en deux volumes, et les variantes de treize manuscrits. Cet ouvrage et le suivant peuvent être regardés comme les plus beaux titres de M. Gail à la reconnaissance des amis des lettres. — *Œuvres de Xénophon*, traduites en français, avec le texte grec et l'ancienne version latine de Leunclavius, retouchée par l'éditeur, 1795 et années suivantes, 10 vol. in-4., compris 3 vol. de variantes, tables chronologiques, etc., avec cartes et fig. Les caractères grecs de Garamont ont été remis en œuvre pour cette édition. — *Anacréon*, 1 vol. in-4., texte grec, traduction latine et française, avec notes et musique. — *Idylles de Bion et de Moschus*, traduites en français, 1795, in-8. — *Républiques de Sparte et d'Athènes*, trad.

(*) Voici le titre de ces deux volumes: *Réclamations de J.-B. Gail contre la décision du jury*, ou *Observations sur l'opinion en vertu de laquelle le jury institué par S. M. l'empereur et roi, propose de décerner un prix à M. Coray, à l'exclusion de la Chasse de Xénophon, du Thucydide grec-latin-français, et des Observations littéraires sur Théocrite et Virgile*; 1810, in-4 — *J.-B. Gail, membre de l'Institut*, etc.; *sa réponse à dix chefs d'accusation*, 1810, in-4., suite de l'opuscule précédent.

de Xénophon, 1795, in-8. — *Les trois fabulistes, Esope, Phèdre et La Fontaine*, avec des *Notes de Champfort* sur le dernier, 1796, 4 vol. in-8. — *Nouvelle Grammaire grecque à l'usage des écoles centrales*, 1799, in-8. — *Homère grec, français et latin*, avec la Clef d'Homère, 7 vol. in-12 et in-8. — *Essais sur l'effet, le sens, la valeur des désinences grecques, latines, françaises, et sur divers points de Grammaire*, Paris, 1808, in-8. Ce volume forme le 33ᵉ. de la collection in-8. des ouvrages de M. Gail sur la langue grecque, offrant la plupart des auteurs classiques grecs avec une version interlinéaire. La collection de ces ouvrages in-18 ne forme que 13 vol.; l'in-4. en forme 28. M. Gail a été éditeur d'un *Nouveau Testament grec*, des *Racines grecques* de Port-Royal, et d'un grand nombre de *Traités* d'auteurs grecs avec sommaires et notes de sa façon. Enfin il a fourni divers morceaux aux *Mémoires de l'Institut*, au *Magasin encyclopédique*, au *Classical Journal*, au *Mercure*, etc. Les plaisanteries que la frivolité a pû diriger contre cet érudit, n'empêchent pas qu'il n'ait rendu à l'étude de la littérature grecque en France, des services très-réels et très-dignes d'estime.

GAIL (Mᵐᵉ Sophie), épouse séparée du précédent, s'est distinguée par ses talens dans la composition musicale. Elle est particulièrement connue par le joli opéra des *Deux Jaloux*, représenté sur le théâtre Feydeau, le 27 mars 1813. On remarqua dans cette musique, ce qui est si rare même parmi les compositeurs de profession, un caractère original, et surtout une grande vérité d'expression. La *Méprise*, jouée pour la première fois le 20 septembre 1814, a également réussi. Mᵐᵉ Gail a aussi cultivé avec succès le genre des nocturnes. *Isabelle*, surtout, a depuis long-temps une vogue méritée, ainsi que sa romance, *N'est-ce pas d'elle.* Mᵐᵉ Gail voyageait, en 1818, avec Mᵐᵉ Catalani, qu'elle a accompagnée à Aix-la-Chapelle, ainsi qu'à Bruxelles, où cette célèbre cantatrice s'est fait entendre.

GAILLARD (Gabriel-Henri), naquit à Ostel, en Picardie, le 26 mars 1726. Après avoir fait d'excellentes humanités, il étudia en droit, et fut reçu avocat. Il quitta bientôt le barreau pour les lettres; et à l'âge de dix-neuf ans, en 1745, il publia son premier ouvrage, la *Rhétorique française à l'usage des demoiselles*. Ce livre est un de ceux qu'on a le plus réimprimés. La *Poétique française à l'usage des dames*, publiée quatre ans après (1749), était moins utile, et eut beaucoup moins de succès. Ces deux ouvrages furent suivis d'un *Parallèle des quatre Electre* (1750); et d'un petit recueil intitulé *Mélanges littéraires* (1756), où l'on distingue la lettre sur l'épopée française, et une vie de Gaston de Foix, qui était comme le prélude des grands travaux historiques auxquels l'auteur allait se livrer. Le premier fut l'*Histoire de Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire, femme de Maximilien, premier archiduc d'Autriche, depuis empereur.* Cet ouvrage, qui parut pour la première fois en 1757, sans nom d'auteur, reçut de justes éloges, et a été réimprimé en 1784, avec une préface historique et critique du nouvel éditeur. En 1766, Gaillard donna au public les quatre premiers volumes de son *Histoire de François Iᵉʳ*, et trois an après les trois derniers; puis l'*Histoire de Charlemagne*, 4 vol. Paris, 1782. La plus célèbre, et la meilleure, sans doute, de toutes les compositions historiques de M. Gaillard, est son *Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre*, dont les trois premiers vol. parurent en 1771, les quatre suivans en 1774, et les quatre derniers en 1777. En 1801. M. Gaillard publia une *Histoire de la rivalité de la France et de l'Espagne*, en 8 vol. in-12, faite sur le même plan, dans les mêmes principes et avec le même talent que la précédente; *le Dictionnaire historique* dans l'*Encyclopédie méthodique*, 6 vol. in-4.; des *Mémoires* insérés dans les tomes 1, 2, 30, 35, 39 et 43 du recueil de l'académie des inscriptions et belles lettres; des articles fournis à la notice des manuscrits de la bibliothèque du roi; une *Vie* ou *Eloge historique de M. de Malesherbes, suivie de la vie du premier président de Lamoignon, son bisaïeul, écrites d'après les mémoires du temps et les papiers de famille*, 1805, in-8; des *Observations sur l'histoire de France* de Velly, Villaret et Garnier, 1806, 4 vol. in-12. Il partagea avec Thomas le prix d'éloquence pour l'éloge de Descartes (*): ses éloges de Charles V,

(*) Son *Eloge de La Fontaine* n'a été

de Henri IV, de Corneille, de Molière, de Massillon et de Bayard, son discours sur les avantages de la paix, et des pièces de vers sur diférens sujets, obtinrent des prix ou des *accessit*, tant à l'académie française, que dans les académies de province. Ces morceaux font partie des *Mélanges académiques*, *poétiques*, *littéraires*, *philologiques*, *critiques et historiques*, publiés en 4 vol. in-8., Paris, 1806, peu de mois après sa mort. On y trouve aussi un choix des articles de critique qu'il avait insérés dans le *Journal des savans* et dans le *Mercure de France*. En 1779, il donna, en 6 vol. in-8., une édition des *OEuvres de du Belloi*, son ami, accompagnée d'une vie de l'auteur, de dissertations et de remarques sur chaque tragédie. Il fut reçu en 1760 à l'académie des inscriptions; en 1771, à l'académie française; en l'an 4, à la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'institut. Retiré, dans ses dernières années, à St.Firmin, près Chantilly, il s'enfonçait dans la forêt, avec du pain et quelques fruits pour sa journée, et travaillait au pied d'un arbre jusqu'à la nuit. Ce genre de vie lui devint funeste: il eut d'abord une attaque de paralysie; la goutte, qui vint s'y joindre, se porta sur sa poitrine, et l'enleva le 13 février 1806, à près de 80 ans. Ami intime de M. de Malesherbes, il avait toutes les vertus sur lesquelles une pareille liaison pouvait être fondée. Il était fort laborieux, et avait une mémoire prodigieuse: en plusieurs genres, il avait tout lu et tout retenu; aussi cédait-il trop souvent au plaisir de citer. Les citations et les digressions trop nombreuses sont à-peu-près les seuls défauts de ses ouvrages, qui portent tous l'empreinte d'un esprit éclairé et d'une ame philantropique. Ses principales qualités, comme écrivain, sont la clarté, la correction, l'élégance et la facilité.

GAILLARD (Armand), l'un des complices de George Cadoudal, naquit, en 1775, à Querville, près Rouen. Il partit, en 1792, avec un bataillon de volontaires, servit pendant deux ans, et revint dans son pays, où il prit parti parmi les chouans. Passé en Angleterre, il fut placé dans le dépôt du régiment de la Chatre, émigré; fut envoyé en France, avec Pichegru, en 1804; débarqua sur la falaise de Béville, et arriva à Paris avec le secours de l'or de l'Angleterre et des intelligences de son parti. Il y demeura caché, jusqu'au moment de l'ouverture des barrières qui avaient été fermées pour s'assurer des conjurés. Il en sortit alors avec son frère, Raoul, et Deville; ils passèrent la première nuit dans la forêt de Montmorenci, et se présentèrent le lendemain pour traverser la rivière d'Oise: le gendarme de service au bac leur ayant demandé leurs papiers, ils prirent aussitôt la fuite vers la forêt; on cria au voleur: ils furent entourés, et opposèrent une vigoureuse résistance. Raoul Gaillard fut blessé mortellement, et mourut le lendemain. Armand, conduit à Paris et mis en jugement, avec George Cadoudal, fut condamné à mort le 10 juin 1804; mais l'empereur, sur les instances, de sa sœur la grande-duchesse de Berg, depuis reine de Naples, commua sa peine en une détention de quatre ans au château de Bouillon. Il est employé aujourd'hui dans l'administration de la maison du roi.

GAISFORD (Thomas), professeur royal de grec à l'université d'Oxford, né vers 1775, a publié plusieurs ouvrages qui l'ont placé au nombre des plus habiles philologues de l'Angleterre, notamment une excellente édition du *Manuel d'Héphestion sur les mètres des poètes grecs* (Oxford, 1810, in-8.); et une édition non moins recommandable des *Poetæ minores Græci*, en 2 vol. (Oxford, 1814, in-16), qui contient Hésiode, Théognis, Archiloque, Solon, Simonide, Mimnerme, Phocylide, et d'autres poètes gnomiques, Théocrite, Bion et Moschus. Un troisième volume renfermera les scholiastes d'Hésiode, corrigés d'après les manuscrits. M. Gaisford a fait réimprimer les *Suppliantes* et les deux *Iphigénie* d'Euripide, Oxford, 1811, d'après l'édition et avec les notes de Markland. Il a aussi donné une édition de l'*Alceste*, Oxford, 1806, à l'usage de l'école de Westminster, et a publié la première partie du *Catalogue des manuscrits* du docteur Clarke, qui appartiennent à la bibliothèque Bodleienne, Oxford, 1812.

GALÉAZZINI (Le baron), né à Bastia, île de Corse, se prononça, au commencement de la révolution, en faveur

---

imé qu'en 1812, dans les *Etudes sur Fontaine* (par M. Solvet).

de ses principes, et assista, au nom de son département, à la fédération mémorable du 14 juillet. Son influence en Corse donnant de l'ombrage au célèbre Paoli, dont les circonstances avaient changé la politique, il fut arrêté, rendu bientôt à ses concitoyens, porté en triomphe, et élu maire de Bastia, fonctions alors importantes. L'amiral Hood, obligé de s'éloigner avec précipitation de Toulon, après avoir livré à l'incendie le port et les vaisseaux français, débarqua des troupes de ligne en Corse, et assiégea Bastia; Paoli se joignit à lui. Cette ville ouverte, mal fortifiée, dominée du côté des montagnes, et bloquée par quinze vaisseaux de guerre, résista, contre toute attente, aux troupes anglaises réunies aux insurgés corses, et à quarante-quatre jours de bombardement; seul l'enthousiasme de la liberté explique cette glorieuse résistance. Au moment de la capitulation, Galéazzini refusa les offres brillantes de l'amiral Hood, préféra de suivre les destinées de la république, et se réfugia en France avec sa famille. Persécuté dans sa personne et dans ses biens, ce ne fut que lorsque le général Bonaparte eut pris le commandement de l'armée d'Italie, qu'il obtint une place d'administrateur dans les provinces conquises de ce pays. Vers la fin de l'an 4, le directoire exécutif de France songea à reprendre la Corse : le patriotisme de Galéazzini, ne lui permit pas de rester étranger à cette entreprise; il quitta volontairement l'emploi honorable qu'il occupait aux armées pour faire partie de l'expédition, qui eut un plein succès. Rentré en Corse, par l'expulsion des Anglais, il fut nommé commissaire du pouvoir exécutif, ensuite au conseil des cinq-cents, et écarté par les factions qui agitaient la France. Resté quelque temps sans place, les consuls l'appelèrent, en l'an 8, aux fonctions de préfet du département du Liamone : après trois ans d'une administration sage et vigoureuse, où il se fit estimer, aimer et obéir, le gouvernement l'envoya à l'île d'Elbe et dépendances, en qualité de son commissaire général, avec des pouvoirs extraordinaires; il y mérita, par l'aménité de son caractère, sa libéralité et sa justice, l'affection des habitans, qui lui décernèrent une médaille aux armes de l'île, en reconnaissance de ses services. Mandé à Paris, par un décret impérial, pour avoir entrepris la construction d'une route dans l'île, sans l'autorisation formelle du gouvernement, le ministre de l'intérieur, Montalivet, qui avait approuvé ses opérations, refusa de mettre l'exposé de sa conduite sous les yeux de l'empereur, et Galéazzini fut révoqué. Mis en possession de la souveraineté de l'île d'Elbe, après les événemens de 1814, Napoléon y apprit, de la bouche des habitans, tout le bien que l'ancien commissaire-général avait fait à leur pays. Revenu en France, en mars 1815, ce prince s'empressa, pour réparer ses anciens torts envers Galéazzini, de lui confier la préfecture du département de Maine-et-Loire, qu'il administra avec autant de modération que de succès, et où il a laissé des regrets. Il vit maintenant retiré dans ses foyers.

GALL (Le docteur Jean-Joseph), né en 1758, à Tiesenbrunn, dans le pays de Wurtemberg, étudia la médecine, et l'exerça à Vienne, où sa nouvelle doctrine devint l'objet de l'attention générale. Il s'était déjà fait connaître par ses *Recherches philosophiques et médicales sur la nature et l'art dans les états de santé et de maladie*, Vienne, 1791, 2 vol. in-8. Etant encore sur les bancs de l'école, il avait commencé ses observations sur les différences de forme de la tête. Il remarqua que ceux de ses condisciples qui avaient de grands yeux retenaient plus facilement leur leçon que lui, malgré l'attention plus assidue qu'il y apportait. De cette première observation, qu'il fit également sur les comédiens du premier ordre, il déduisit l'hypothèse que l'organe de la mémoire avait été placé par la nature vers cet endroit de la tête. Quelque temps après, M. Gall changea d'opinion : mais il y revint, et établit, comme principe, que les qualités des facultés intellectuelles dépendent de la conformation de certaines parties de la tête. Il forma une collection de crânes d'hommes et d'animaux, s'occupant à étudier l'organisation du cerveau des uns et des autres, à observer leurs facultés mentales, en même-temps que les *protubérances* de leurs crânes; il crut découvrir, de cette manière, les dispositions pour une vingtaine d'organes ou autant de résidences des facultés intellectuelles du premier ordre. Il prétend que les dispositions intellectuelles, comme

qualités innées, ont leur siége dans le cerveau, et que c'est là que sont les organes des facultés; que plus ces points isolés du crâne font saillie à l'extérieur, plus la faculté intellectuelle, dont l'organe s'y trouve placé, est active; qu'enfin la partie du cerveau où cette faculté s'exerce, en poussant le crâne en dehors, forme sur sa partie convexe une protubérance qui annonce extérieurement l'existence de l'organe. M. Gall a désigné ces organes, selon le penchant ou la faculté qu'il leur attribue. Il exposa ce système dans des cours publics, dans des universités du premier rang, et dans les grandes villes de l'Europe. Sa doctrine trouva un grand nombre de partisans et d'adversaires en Allemagne, à Paris, et surtout en Angleterre, où il développa son système, étant secondé par son ami le docteur Spurzheim. Il attira la foule à ses leçons dans la capitale de la France, où la nouveauté seule suffit pour produire cet effet; cependant, comme dans ce pays les réputations ont beaucoup plus de peine à se soutenir qu'à s'établir, l'enthousiasme ne tarda pas à faire place aux plaisanteries dont ce système est susceptible, envisagé sons un certain rapport. Toutefois ceux même qui employèrent cette arme contre lui, ne purent lui contester de vastes connaissances, un esprit d'observations peu commun, et une étonnante sagacité. Quelques écrivains lui adressèrent des reproches d'une nature plus sérieuse; ils présentèrent son système connue essentiellement destructif de la morale, et allèrent jusqu'à l'accuser d'athéisme; et il a répondu à cette accusation dans son ouvrage intitulé : *Des dispositions innées de l'âme et de l'esprit*, ou *Du matérialisme*, etc., Paris, 1812, in-8. M. Spurzheim entreprit avec le même talent la défense de ce système, qui, dit-il, ne tend point à établir que l'homme soit invinciblement dominé par [illegible] organisation physique, (doctrine en [illegible] très-pernicieuse pour l'ordre social, [illegible]qu'elle excuserait la transgression de [illegible] les lois, en la faisant envisager [illegible] le résultat nécessaire d'une cause [illegible]sistible); tandis que, dans leur opinion, les saillies du crane ou protubérances n'indiquent qu'une *prédisposition* à [illegible] vices ou à certaines qualités, [illegible]tant que la réflexion, l'exemple, [illegible]ation, peuvent combattre efficacement les uns, et perfectionner les autres. Au surplus, sans examiner la solidité de la découverte du savant médecin, et son influence sur l'ordre social, on ne peut lui contester le mérite d'avoir avancé, par ses observations, la connaissance du système cérébral. M. Gall se montre surtout grand anatomiste. Il a démontré, ce qui n'avait été que soupçonné, que la matière cérébrale ne tire point son origine du cerveau, mais de la moelle épinière qui va en s'épanouissant, et forme les deux hémisphères dans lesquels il se partage. L'un des ouvrages les plus clairs et les plus impartiaux publiés sur ses découvertes, est intitulé : *Analyse d'un cours du docteur Gall*, vol. in-8., Paris, 1808. C'est l'ouvrage de l'un de l'un de ses élèves (M[r] Adelon). Le professeur en a lui-même approuvé la rédaction et revu les épreuves. On a imprimé; *Introduction au cours de physiologie du cerveau*, ou *Discours prononcé à la séance d'ouverture de son cours public*, 1808, in-8. — *Mémoire concernant les recherches sur le système nerveux en général et sur celui du cerveau en particulier*, 1809, in-4. — (Avec Spurzheim). *Anatomie et physiologie du système nerveux en général, et du cerveau en particulier*, 1810 et suiv., in-4. et in-fol. (Il n'en a paru qu'un vol. et demi dans l'un et l'autre format. Parmi les attaques dont son système a été l'objet, on peut citer *la Craniade*, ou *Spurzheim éclairci*, poëme en deux chants (en anglais), Londres, 1817, in-8. Le docteur Gall habite maintenant Paris, et il y pratique la médecine avec succès. Sans admettre entièrement tout ce que les partisans enthousiastes du physiologiste allemand rapportent de l'inconcevable justesse de ses remarques et même de ses pronostics, qui sembleraient supposer en lui l'existence d'une faculté divinatoire, on ne peut nier que dans certaines circonstances, les jugemens portés par lui sur le caractère des individus soumis à son examen, et sur la force des penchans qu'ils annonçaient, n'aient été vérifiée par l'événement.

GALLAIS (Jean-Pierre), né à Angers en 1757, était, avant la révolution, professeur de philosophie dans un collége de bénédictins. Attaché à l'ancienne monarchie, il entreprit, en 1792, la rédaction du *Journal général*, et s'honora, après le 20 juin par le courage avec lequel il

s'y expliqua sur les événemens de cette journée. Il publia, en janvier 1793, trois jours avant le jugement de Louis XVI, un mémoire sous le titre d'*Appel à la postérité*; cet ouvrage, écrit avec une grande force de raisonnement et de vérité, fut, un an plus tard, la cause de la mort du libraire Weber, qui l'avait vendu, et par une bizarrerie assez remarquable, ne valut à son auteur que sept mois de prison. Il est singulier, en effet, qu'arrêté le 17 octobre 1793, jour où fut rendue la fameuse loi des suspects, Gallais ait été remis en liberté à l'époque la plus sanglante de la terreur (avril 1794). Cependant, comme un tel hasard n'est pas sans exemple, nous aimons mieux croire au prodige, que d'accuser M. Gallais d'une flexibilité de principes qui, toutefois, n'est que trop commune parmi les écrivains qui, comme lui, défendent les méprisables doctrines du pouvoir absolu. Après la chute de la tyrannie décemvirale, Gallais fut, un moment, l'un des rédacteurs de la *Quotidienne*, et s'associa bientôt après un nommé Langlois, avec lequel, sous le bon plaisir du comité de sûreté générale de la convention nationale, qui fit pendant quelque-temps une partie des frais de l'association, il établit le journal intitulé *le Censeur des Journaux*. Bergoeing, député de la Gironde, l'un des proscrits du 31 mai, et alors membre du comité, dirigea quelques mois l'esprit de cette feuille, qui finit bientôt par tourner au royalisme, et fut proscrite le 19 fructidor an 5. Ce jour-là les presses de Gallais furent brisées, sa maison fut pillée, et il n'échappa lui-même à la déportation, qu'en vivant caché pendant deux ans. M. Gallais publia dans cet intervalle, l'*Histoire de la révolution du* 18 *fructidor*, ouvrage rempli des faits les plus faux, des assertions les plus erronées, et d'un esprit de parti qui en rend la lecture révoltante et insupportable pour quiconque ayant été témoin des faits est en position d'approfondir quelques-unes des causes qui les ont amenés. M. Gallais fut chargé de la rédaction de l'insignifiant *Journal de Paris*. Il fut nommé, en 1800, professeur d'éloquence et de philosophie à l'académie de législation. Peu de jours après le renversement du trône impérial, le prudent Gallais mit au jour l'*Histoire du* 18 *brumaire*, où parmi quelques faits exacts et sur lesquels l'opinion publique ne pouvait pas être trompée, on retrouve les mêmes erreurs que dans son *Histoire de la révolution du* 18 *fructidor*. Retiré, à l'époque du 20 mars 1815, dans une maison de campagne, où le gouvernement rétabli dans cette journée n'a pas troublé son repos, Gallais y a composé l'*Histoire de la révolution du* 20 *mars*. Quoique ce soit toujours de fort loin que M. Gallais suive et juge les événemens, il n'en apporte pas moins dans ses récits et dans ses décisions, un ton dogmatique et tranchant, qui, à la vérité, n'en impose guères à ceux qui connaissent les sources où puisent M. Gallais et ses pareils. La risible importance de cet écrivain a inspiré à Chenier les deux vers suivans :

Et Gallais qui n'a point, mais qui donne la gloire,
Croit que le sort du monde est dans son écritoire.

GALLATIN (Le comte ALBERT), né à Genève. A son arrivée en Amérique, il fut réduit, faute de ressources pécuniaires, à donner des leçons de langue française; il se lia ensuite avec M. Jefferson, parvint aux premiers emplois, et fit une fortune considérable. Il est aujourd'hui ministre d'état et secrétaire de la trésorerie des Etats-Unis d'Amérique. Ce diplomate, qui joint à des lumières étendues des formes agréables et un esprit conciliant, fut envoyé, en 1813, pour négocier la paix entre son pays et l'Angleterre. Mais n'ayant pu parvenir à aucune conclusion définitive, il revint en Amérique au commencement de 1814. Il a été nommé, en 1815, ambassadeur à la cour de France. On a publié, en 1796, à New-York (en anglais), *Esquisse des finances des Etats-Unis*, par Albert Gallatin, in-8.

GALLES (La princesse CAROLINE-AMÉLIE-ÉLISABETH DE), seconde fille du duc de Brunswick-Wolfenbuttel, tué à la bataille de Jena, et d'Augusta d'Angleterre, sœur aînée de George III, est née à Brunswick, le 17 mai 1768, et fut mariée au prince de Galles, George-Fréderic-Auguste, son cousin, le 8 avril 1795. Ce mariage, désiré par le roi George, s'accomplit, dit-on, avec quelque regret de la part de son fils; ce prince ne céda qu'à des considérations politiques et aux ordres de son père, qui avait promis en faveur de son obéissance, d'éteindre toutes ses dettes, et de lui assurer un revenu considérable.

Celui de la princesse fut fixé par le parlement à 50 000 liv. sterl. L'union des augustes époux ne tarda pas à être troublée : quelques mois après la naissance de la princesse Charlotte, leur fille, arrivée le 7 janvier 1796, des discussions d'une nature assez délicate amenèrent une séparation, amiable cependant. Cet événement donna lieu, en avril et mai de la même année, à une correspondance entre les deux époux, dans laquelle il fut stipulé « que même dans le cas où il arriverait quelqu'accident à leur fille, il n'en résulterait entre eux aucun rapprochement tendant à établir des communications d'une nature plus intime» ; circonstance qu'a rendue aussi essentielle que remarquable la fin prématurée de la princesse qui faisait l'objet de cette stipulation (*voy.* CHARLOTTE). Les dix années qui suivirent cet arrangement, ne présentent rien d'important. En 1806, des rapports injurieux pour la princesse de Galles s'étant répandus dans le public, le roi ordonna qu'il fût fait une enquête sur la vérité de certaines déclarations communiquées au roi par le prince de Galles, et qui tendaient à faire croire que la princesse avait eu des liaisons avec le capitaine Manby, l'amiral sir Sidney-Smith, etc., et qu'enfin elle avait été mère d'un enfant mâle. Le ministère était composé alors des personnes connues sous le nom des *amis du prince de Galles*, M. Fox, lord Grey, etc. Les commissaires nommés pour cette enquête, connue dans le monde sous le nom de la *délicate investigation*, furent lord chancelier, lord Grenville, lord Erskine, le comte Spencer et lord Ellenborough. Cette affaire, qui dans d'autres pays, et particulièrement en France, n'eût été qu'un sujet de plaisanteries, bonnes ou mauvaises, fut envisagée sous des rapports beaucoup plus sérieux, dans un pays où tout ce qui porte atteinte au lien conjugal, est du ressort des tribunaux, autant que de celui de l'opinion, et chacun prit parti dans cette querelle avec d'autant plus de vivacité, que l'esprit de faction ne tarda pas à lui donner une couleur politique. De nombreux témoins, parmi lesquels se trouvait le duc de Kent, furent entendus; et le résultat du rapport au roi par les commissaires, fut que la princesse de Galles était absoute de l'accusation de grossesse et d'accouchement, que l'enfant connu sous le nom de Billy Austin était le fils d'une pauvre femme de Deptford, qu'elle avait pris sous sa protection. Les commissaires crurent devoir toutefois représenter au roi que la conduite de la princesse de Galles n'avait pas été exempte de légèreté et d'indiscrétion. M. Perceval, qui avait cessé, à la mort de M. Pitt, de faire partie du gouvernement, et qui était alors à la tête de l'opposition, fut le défenseur de la princesse, et publia un ouvrage sur toute la procédure. Le ministère de lord Grenville et de lord Grey ayant été dissous, M. Perceval devint, sous le feu duc de Portland, ministre dirigeant. Il fut résolu alors, que le recueil de la procédure, ainsi que la défense de la princesse, par M. Perceval, qui allait paraître, seraient supprimés. Pour achever d'étouffer des bruits dont résultait le scandale le plus affligeant, qui rejaillissait jusques sur la famille royale, le roi, à la recommandation des ministres, suivant ce qu'on assure, fit à la princesse une visite de cérémonie à sa résidence de Blackheath, et la combla publiquement d'attentions et d'égards. La princesse reçut de pareilles visites des princes ses beaux-frères, parut à la cour et à l'opéra, accompagnée du duc de Cumberland, l'un de ses plus zélés défenseurs. Une partie du public témoigna une grande satisfaction de la voir sortir victorieuse des accusations que l'on disait avoir été portées contre elle par sir John et lady Douglas. En général, les hommes éclairés et que leur position mettait à portée de bien voir les choses, jugèrent la princesse avec sévérité, mais ne purent s'empêcher de reconnaître qu'elle trouvait au moins une puissante excuse dans les exemples qui lui avaient été offerts pendant son mariage, et que son principal accusateur n'était pas assez irréprochable dans sa conduite pour avoir droit de se montrer si rigoureux envers la sienne. Sous le ministère de M. Perceval, une décision du conseil-d'état non-seulement confirma l'absolution de la princesse, mais ajouta même que les témoins dont les dépositions avaient entaché sa conduite de soupçons de légèreté, n'étaient pas dignes de confiance; ce qui emportait une disculpation à-peu-près complète. Il est, au reste, très-digne d'observation que, dans le même temps, le chancelier lord Erskine écrivait à lady Douglas une lettre remplie de témoignages d'estime, et où il traitait nettement de

fausetés (*falsehoods*) les récriminations que l'on avait tentées contre cette dame, appelée, malgré elle, en témoignage contre la princesse. Les choses restèrent dans cet état pendant six années. Le prince et la princesse vivaient séparés, d'après des arrangemens convenus dès 1796; et chacun d'eux gardait, sur ce qui s'était passé, le silence le plus profond, silence à peine interrompu par quelques écrivains indiscrets, qui, de temps à autre, osaient annoncer une publication prochaine du fameux livre *The Book*, et placardaient les rues de l'affiche du roman relatif à l'investigation royale. Cet heureux calme fut troublé tout-à-coup, et la question délicate reportée devant le public, par une démarche inattendue de la princesse de Galles. Le 14 janvier 1813, elle adressa au prince-régent, son époux, des plaintes générales sur sa situation particulière, sur l'éducation de la princesse Charlotte, et principalement sur l'espèce de séparation que l'on effectuait chaque jour en rendant moins fréquentes les visites de la jeune princesse à sa mère. Cette lettre fut envoyée deux fois à Carlton-House, et en fut deux fois renvoyée sans avoir été ouverte. La troisième fois elle fut reçue, et bientôt après, rendue publique, au grand étonnement de tout le monde. Cette lettre, dont la rédaction fut attribuée à M. Brougham, conseiller de la princesse, et l'un des membres les plus marquans de l'opposition dans la chambre des communes (*voy.* ce nom), contenait des plaintes amères contre la mesure qui l'éloignait de sa fille, mesure à-la-fois si outrageante pour sa réputation, et si douloureuse pour son cœur; et tout en compatissant à la douleur d'une mère privée de la présence de son enfant, on regretta que les conseils de la princesse l'eussent portée à donner un nouvel aliment à la malignité publique, en réveillant ces déplorables débats. Plusieurs membres de l'opposition, parmi lesquels on distinguait sir Couhrane-Johnston et sir Francis Burdett, se préparaient à faire des motions à ce sujet, lorsque le prince-régent jugea propos de soumettre au conseil-privé la lettre de la princesse, et la totalité des documens et pièces, en demandant leur avis. Les membres du conseil-privé, après avoir examiné toutes ces pièces, pensèrent unanimement que les imputations faites à la princesse étaient calomnieuses; mais, en même temps, que les restrictions mises aux communications de la princesse avec sa fille, devaient être maintenues. La princesse de Galles crut alors devoir demander, par une lettre qu'elle adressa à l'orateur de la chambre des communes, à être jugée publiquement. De grands débats suivirent la lecture de cette lettre; et après diverses séances orageuses, les ministres firent écarter les diverses motions. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que sir John Douglas et sa femme, n'hésitèrent pas à présenter de leur côté, une pétition à la chambre des communes, annonçant qu'ils étaient prêts à témoigner de nouveau sous serment, devant une cour de justice, tout ce qu'ils avaient déclaré, en 1806, aux commissaires du roi, sur la grossesse de la princesse, et la probabilité de son accouchement vers le 1[er] novembre 1802; et cela en contradiction avec vingt autres dépositions et trois décisions ministérielles qui disculpaient la princesse. Toutefois une circonstance remarquable a prouvé que cette princesse excitait un vif intérêt en Angleterre. Lorsqu'après l'abdication de Napoléon et la restauration des Bourbons, en 1814, l'empereur Alexandre et le roi de Prusse se rendirent à Londres, la princesse de Galles, qui depuis longtemps n'allait plus à la cour, ne put voir ces souverains; mais s'étant à cette époque trouvée au spectacle, où le prince-régent occupait, avec ses illustres hôtes, une loge en face de la sienne, on crut remarquer que ce prince lui avait fait une inclination, à laquelle elle avait répondu: et ce mouvement réciproque, dont on induisit la vraisemblance d'un prochain rapprochement, excita dans la salle les plus vives acclamations. Toutefois les suites n'ont point justifié cette conjecture, et la séparation des deux augustes époux continue toujours, quoique sans altercation ultérieure. En août de la même année, sans doute avec l'assentiment du prince régent, la princesse de Galles a quitté l'Angleterre, et a voyagé successivement en Allemagne, en Suisse, à Jérusalem, en Turquie, à Vienne, à Rome, à Naples, à Alger, etc. Elle a acheté une belle maison de campagne sur le lac de Côme, où elle va résider de temps en temps. Suivant des lettres d'Italie, la conduite des gens de sa suite, et particulièrement de quelques Mamelucks qui lui servent d'escorte ordinaire, a fortement déplu aux

habitans de Côme et des environs, au point de donner lieu à des rixes assez sérieuses. La plupart des personnes de sa suite portent la croix de l'ordre du Saint-Sépulcre, et la décoration de l'ordre de Caroline, qu'elle même a fondé. Elle a offert dernièrement au pape quelques curiosités, et des reliques qu'elle avait rapportées de Jérusalem. Les papiers publics ont parlé, en 1817, de tentatives odieuses qui ont été faites sur sa personne à Gênes et à Côme. Mais ces récits paraissent peu vraisemblables. On a trouvé plus de probabilité dans les plaintes qu'elle a faites des vexations que lui avait fait endurer un chargé d'affaires de Hanovre, et cette circonstance a même failli donner lieu à un duel entre ce diplomate, et un officier allemand, attaché à la princesse, lequel a provoqué le premier. Cette affaire n'a été arrangée que par l'intervention de la police du lieu. La princesse a éprouvé, peu de temps après, un chagrin beaucoup plus cuisant, par la mort prématurée de sa fille, catastrophe par laquelle parût avoir été brisé le dernier lien qui pût faire espérer le rapprochement des deux époux. C'est vers ce même temps, qu'elle a reçu la visite de M. Brougham, regardé, ainsi que nous l'avons dit plus haut, comme son confident le plus intime. Il a eu avec elle des conférences fréquentes et secrètes, à la suite desquelles il est retourné promptement en Angleterre, et dont, jusqu'à ce jour, on ignore généralement l'objet. La princesse de Galles est naturellement portée au mouvement et à l'activité, prend aisément le ton de la familiarité, et a un genre de gaîté fort remarquable. Cette princesse a fait distribuer en Allemagne, en 1817, un écrit intitulé, *Journal d'un voyageur anglais*, renfermant le récit de ses propres voyages, et l'exposé de plusieurs événemens de sa vie. On a publié à Paris, en 1812, comme traduit de l'anglais, des *Mémoires de la princesse de Galles*.

GALLES (Le prince de Galles), *Voy.* George.

GALLET (Pierre), a publié entre autres écrits : *Dieu*, poëme en 8 chants, 1799, in-8. — *Précis sur la paix, contenant le tableau de la situation politique de la France envers les puissances armées, et les moyens propres à accélérer l'œuvre de la pacification*, 1799, in-12. — (Avec Pappadopoulo), *Choix des meilleurs morceaux de la littérature russe*, traduit en anglais, 1800, in-8. — *Voyage sentimental de Paris à Berne*, 1801, 2 vol. in-11. — *Zeïr et Zulica*, histoire indienne; 1801, 2 vol. in-12. — *Thaira et Fernando*, ou *Les amours d'une Péruvienne et d'un Espagnol*, 1802, in-12. — *Bythès*, ou *l'Elève de l'Africain*, 1802, in-12. — *Examen analytique et raisonné de la déclaration du roi d'Angleterre, avec les développemens relatifs à la justification de la France*, 1803, in-8. — *Galerie politique*, ou *Tableau historique, philosophique et critique de la politique étrangère*, 1805, 2 vol. in-8.

GALLO (Marcio-Mastrilli duc de), ancien ministre des affaires étrangères et ambassadeur de Naples, est né en 1753 d'une famille noble de la province de Salerne. Ayant été présenté à la cour sous le nom de marquis de Gallo, il fut remarqué par la reine Caroline, protégé par cette princesse, et admis dans son intimité. Lorsqu'en 1795, le ministre Acton fut contraint de donner sa démission, le duc de Gallo fut nommé pour le remplacer, et sur son refus, ce fut le prince de Castelcicala, actuellement ambassadeur en France. En 1797, il fut envoyé à Vienne pour demander à l'empereur la main de l'archiduchesse Marie Clémentine pour le prince héréditaire François; il assista la même année aux conférences d'Udine, et signa, le 17 octobre, le traité de Campo-Formio, comme ministre plénipotentiaire de la cour de Naples. Ces diverses missions lui valurent l'ordre de la toison d'or, que lui conféra l'empereur. Il fut chargé de toutes les négociations avec le gouvernement français, et fut nommé vice-roi de Sicile, d'où il fut rappelé pour aller à Milan, en qualité d'ambassadeur auprès de la république cisalpine; et de là, avec le même titre, auprès du premier consul. Il assista en mai 1805, au couronnement de Napoléon comme roi d'Italie, et le 21 septembre suivant, il signa à Paris, un traité pour l'évacuation du royaume de Naples par les troupes françaises, tandis que sa cour en signait en même-temps un autre, à son insçu, en vertu duquel douze mille anglo-Russes devaient débarquer dans ses ports. Ce débarquement ayant été effectué peu de jours après, le duc de Gallo, à cette nouvelle, se trouva dans un grand embarras. Napoléon

était en Allemagne à la tête de son armée ; le duc continua de se présenter chez les princes et chez les ministres, et protesta de sa bonne foi; on lui rendit justice. Il ne s'en tint pas là, il donna sa démission, et attendit à Paris la suite des événemens, qui, par une conséquence de la victoire d'Austerlitz, allaient enlever bientôt à Ferdinand le trône de Naples. En effet, Joseph Bonaparte ayant été proclamé roi des Deux-Siciles en 1806, le duc de Gallo reçut l'ordre de Napoléon de se rendre auprès de ce prince, qui lui confia le ministère des affaires étrangères. Il n'avait eu, jusques là, pour toute fortune, que son traitement et une assignation annuelle de 7000 ducats sur le Monte Frumentario; Joseph lui fit des dons considérables en biens de l'état, soit par des dons directs, soit par la remise du prix de ceux que le duc acquérait des domaines Ce prince lui témoigna beaucoup de confiance; le duc le suivit à Bayonne au mois de mai 1808, où il reçut la grande croix de l'ordre des deux siciles. Il accompagna de là Joachim à Naples, lorsque ce prince vint succéder à Joseph, et fut continué dans son ministère. Joachim le fit duc avec majorat, lors de son second mariage avec mademoiselle de Colona-Stigliano, et lui donna dans toutes les circonstances, des preuves d'une bienveillance particulière. Le duc de Gallo, y a répondu par un dévouement sincère à ses intérêts. et par une fidélité qui ne s'est jamais dementie; conduite honorable et que, sans doute, il eut religieusement observée à l'égard du roi Ferdinand, si on n'avait pas étrangement abusé de son caractère d'ambassadeur et de sa loyauté, lors du traité de Paris du 21 septembre 1805. Ce ministre signa au nom de Joachim, le 11 janvier 1814, un traité d'alliance avec l'Autriche; et le 3 février suivant, une convention avec lord Bentinck, stipulant pour l'Angleterre. Enfin des revers inouis, ayant forcé Joachim en mai 1815, d'abandonner son trône et ses états, et de s'embarquer pour les côtes de Provence avec un petit nombre de serviteurs, le duc de Gallo, qui ne l'avait pas quitté jusques-là, ne l'a pas suivi. Il s'est présenté au roi Ferdinand à son retour; mais il a senti qu'il lui convenait de ne plus paraitre à la cour, et il s'est retiré dans sa belle maison de campagne de Cao-di-Monte. Enfin le souvenir de ses anciens services, et l'appui de ses nombreux amis, l'ont fait rentrer en grace, et le roi lui a confié l'ambassade de St.-Pétersbourg, où il réside en ce moment.

GALLOIS (Jean-Antoine Cauvin), se montra, dès le commencement de la révolution, sincèrement attaché à la cause de la liberté, qu'il honora toujours par la loyauté de ses principes et la modération de sa conduite. Il forma, dès cette époque, une liaison intime, avec Cabanis (*voy.* ce nom) et cette liaison n'a fini qu'avec la vie de ce savant, si distingué d'ailleurs par la réunion de toutes les qualités sociales. Envoyé, dès juillet 1791, en qualité de commissaire civil, avec Gensonné, dans les départemens de l'Ouest où quelques troubles commençaient déjà à se manifester, relativement à l'établissement de la constitution civile du clergé, il fit, le 9 octobre suivant, à l'assemblée législative, un rapport dans lequel il insista surtout sur l'impossibilité de faire reconnaître cette constitution par les peuples de ces contrées asservis à leurs prêtres; ajoutant que, dans les campagnes, les églises desservies par les curés constitutionnels étaient totalement abandonnées, et que les habitans aimaient mieux, le dimanche, faire trois ou quatre lieues pour assister à la messe d'un prêtre insermenté, que de fréquenter l'église où était installé à sa place, un curé constitutionnel. Ces vérités allarmantes, bien loin d'ouvrir les yeux de l'assemblée, la décidèrent à substituer partout la violence à la persuasion, et devinrent la cause principale de la guerre civile qui, quelques mois plus tard, a embrasé tout ce pays. En 1798, Gallois fut chargé de traiter de l'échange des prisonniers français en Angleterre; mais loin de réussir dans cette mission, il reçut du ministère anglais la défense de résider a Londres. Nommé membre du tribunat en 1799, il en devint président au mois de mai 1802, et s'y montra constamment ami de la liberté, sans se refuser, néanmoins, à toutes les concessions qu'il crut être réclamées par les circonstances. Lorsque Napoléon, marchant tous les jours d'un pas plus assuré à la ruine de la liberté et à l'affermissement de son despotisme, eut anéanti, dans le tribunat, la seule digue constitutionnelle qui s'opposât encore à l'arbitraire qui, déjà, menaçait de tout envahir, M. Gallois passa

au corps législatif, et fut élu, le 22 décembre 1813, avec MM. Lainé, Flaugergues, Raynouard et Maine de Biran, membre de la commission nommée pour prendre connaissance des pièces relatives aux négociations avec les puissances alliées. Le 31, veille du jour de l'an, M. Gallois fit partie de la députation qui vint présenter à l'empereur les complimens d'usage, et partagea avec ses collègues l'honneur de la disgrâce que leur avait attirée leur courage. Menacé, avec eux, de l'indignation de Napoléon, et ses amis lui conseillant de s'éloigner de Paris, Gallois pensa que sa première obligation était de rester fidèle à ses devoirs. Après les événemens du 31 mars, il adhéra aux actes du sénat et du gouvernement provisoire. Invariable dans ses principes, quels que fussent le nom, la forme et le chef du gouvernement, il combattit avec force, le 6 août suivant, le projet de loi contre la liberté de la presse, déclarant qu'il n'appartenait qu'aux gouvernemens despotiques de la craindre et de la comprimer. Les événemens du 20 mars 1815 mirent fin aux fonctions législatives de M. Gallois. M. Flaugergues présenta, le 9 juin, dans la chambre des représentans, comme fruit des recherches les plus profondes et le modèle d'une sage prévoyance, un travail fait par M. Gallois, en 1814, pour la préparation et la division des matières à traiter dans les assemblées délibérantes. Ce travail, jugé digne d'être substitué à celui qu'avait proposé la commission du réglement, fut renvoyé à cette commission. On a de M. Gallois une traduction de l'ouvrage de Filangieri *sur la Science de la législation*, 1791. M. Gallois vit maintenant dans une retraite qui ne saurait être que très-honorable pour lui, mais qui l'est moins sans doute pour le gouvernement qui méconnaît dans cet homme d'état, de grands talens, de grands services, et un noble caractère. M. Gallois est membre associé de la classe d'économie politique de l'institut.

GALLON-LABASTIDE a publié: *Traduction nouvelle des traités de la vieillesse et de l'amitié, et des Paradoxes de Cicéron, avec le texte latin de l'édition de l'abbé d'Olivet*, 1804, in-12. — *Les Offices de Cicéron*, ou *Traité des devoirs*, traduction nouvelle, 1806, 2 vol. in-12. — *Tableau littéraire de la France au 18e siècle*, 1808, in-8. — *Traduction nouvelle des œuvres de Tacite*, 1812, 3 vol. in-12.

GALVANI (Louis), médecin et physicien célèbre d'Italie, naquit à Bologne, le 9 septembre 1737. Il montra de bonne heure un zèle fervent pour la religion catholique, dont il ne cessa jamais d'observer les préceptes les plus minutieux. Il conçut même le projet de s'ensevelir dans un cloître, mais on parvint heureusement à l'en détourner; et sans abandonner ses lucubrations théologiques, il consacra pourtant la majeure partie de ses veilles à l'étude des sciences exactess. Il choisit pour profession la médecine, et cultiva de prédilection l'anatomie et la physiologie humaine et comparée. En 1762, il soutint avec distinction une thèse sur les os, et fut créé professeur d'anatomie à l'université. Il parlait avec correction et facilité; mais ses expressions n'étaient point embellies par le charme de l'éloquence. Galvani exerça constamment avec beaucoup d'habileté la chirurgie, et l'art des accouchemens. L'année 1790 fut la plus douloureuse de sa vie; il perdit son épouse Lucie Galeazzi qui, depuis trente ans, faisait son bonheur: cette perte, dont il fut inconsolable, fut l'avant-coureur de nouvelles infortunes. La république cisalpine exigea de tous les employés un serment, que Galvani refusa de prêter. «Qui pourrait le blâmer, s'écrie M. Alibert, d'avoir suivi la voix de sa conscience, de cette voix intérieure et sacrée, qui prescrit seule les devoirs, et qui a précédé toutes les lois humaines? Qui pourrait ne pas le louer de lui avoir sacrifié, avec une résignation exemplaire, tous les émolumens attachés à la place qu'il occupait?» Ce savant professeur avait d'ailleurs des idées particulières sur ces engagemens si solonnels et si religieux dont on n'a que trop souvent abusé pour affermir les lois des empires: il pensait avec raison qu'ils ne conviennent qu'aux nations incapables de les violer. Dépouillé de ses dignités et de son emploi, presque réduit à l'indigence, Galvani se retira chez son frère Jacques: bientôt après il tomba dans un état de marasme et de langueur dont les les soins aussi éclairés que généreux des docteurs Uttini et Cingari ne purent arrêter les progrès. Par égard pour sa grande célébrité, le gouvernement cisalpin décréta que, malgré son obstination, il se-

rait rétabli dans sa chaire : inutile faveur! Tant de coups portés à sa sensibilité étaient irrémédiables; elle arriva enfin cette mort qu'il avait tant désirée, le 4 décembre 1798 C'est dans les Mémoires de l'institut des sciences de Bologne que sont consignés les travaux peu nombreux, mais d'une haute importance, qui ont immortalisé le nom de Galvani : *De renibus atque ureteribus volatilium.* L'auteur décrit, avec une exactitude scrupuleuse, les reins des oiseaux, renfermés dans l'intérieur de leur abdomen, situés le long de la colonne vertébrale, et appropriés chez eux, comme chez les quadrupèdes, à la secrétion de l'urine; ces viscères éprouvent une multitude de variations dans les diverses espèces de volatiles. La description des vaisseaux émulgens, des nerfs rénaux et des uretères, tracée avec le même soin, contient divers faits curieux, dont plusieurs avaient alors le mérite de la nouveauté.—*De volatilium aure.* Depuis trois ans, Galvani étudiait l'organe de l'ouïe, et préparait un grand ouvrage sur cette matière, lorsque l'illustre Scarpa fit paraître ses observations sur la fenêtre ronde. L'académicien de Bologne dut voir avec étonnement dans cette monographie, la plupart des faits qu'il avait annoncé dans les séances particulières de l'institut, et qu'il croyait lui appartenir en propre : il renonça au projet qu'il avait conçu, et se borna à consigner, dans une courte esquisse, les remarques qui ne se trouvaient point dans le livre de Scarpa. Il donne des détails assez intéressans sur la corde du tympan, sur le labyrinthe membraneux, sur les vastes canaux demi-circulaires, et sur l'osselet unique qui, au moyen de son corps et de ses appendices, remplit facilement les fonctions des trois osselets qu'on rencontre chez les mammifères.—*De viribus electricitatis in motu musculari commentarius*, publié en 1791 dans le tome 7 des mémoires de l'institut : cet opuscule a été réimprimé isolément; et quoiqu'il remplisse à peine 55 pages, il portera le nom de Galvani à la postérité la plus reculée. Ce n'est point ici le lieu d'offrir un tableau complet de ce phénomène singulier, qui, sous le nom de *Galvanisme*, a déjà enfanté des milliers de volumes; mais il ne sera pas superflu de rappeler son origine, due au hasard, comme celles de tant d'autres découvertes. L'épouse de Galvani prenait des bouillons de grenouilles pour le rétablissement de sa faible santé; son mari, qui l'aimait avec passion, s'occupait lui-même du soin de les lui préparer. On avait posé sur une table, où se trouvait une machine électrique, quelques-unes de ces grenouilles écorchées; l'un des aides qui coopéraient aux expériences approcha, sans y penser, la pointe d'un scalpel des nerfs cruraux internes de l'un de ces animaux : aussitôt tous les muscles des membres parurent agités de fortes convulsions. Mme Galvani était présente : pleine d'esprit et de sagacité, elle fut frappée de la nouveauté du phénomène; elle crut s'apercevoir qu'il concourait avec le dégagement de l'étincelle électrique : transportée de joie, elle courut en avertir son mari, qui s'empressa de vérifier un fait aussi extraordinaire. Ayant approché en conséquence une seconde fois la pointe du scapel des nerfs cruraux de la grenouille, pendant qu'on tirait une étincelle de la machine électrique, les contractions recommencèrent : elles pouvaient néanmoins être attribuées au simple contact du scapel, qui servait de *stimulus*, plutôt qu'au dégagement de l'étincelle. Pour éclaircir ce doute, Galvani toucha les même nerfs sur d'autres grenouilles, tandis que la machine électrique était en repos, et alors les contractions n'eurent pas lieu : l'expérience souvent répétée, fut constamment suivie d'un résultat analogue. Pour peu qu'on médite maintenant sur cette première expérience, il est facile de se convaincre qu'elle n'a rien qui doive surprendre un observateur attentif, et qu'elle trouve aisément son explication dans les lois ordinaires de l'influence électrique, comme l'ont d'ailleurs irrévocablement démontré Pfaff, Creve, Ackermann, et surtout Alexandre Volta. Mais Galvani était occupé d'une autre idée; ce qui fut un bien pour les progrès ultérieurs de cette partie de la science. Il multiplia et varia considérablement les essais, dont il crut pouvoir conclure que tous les animaux sont doués d'une électricité particulière, inhérente à leur économie, beaucoup plus abondamment répandue dans le système nerveux, secrétée par le cerveau, et distribuée par les nerfs aux différentes parties du corps. Les réservoirs principaux de l'électricité animale sont les muscles; chaque fibre représente, pour ainsi dire, une petite bou-

teille de Leyde, dont les nerfs sont les conducteurs : le fluide électrique est puisé et attiré de l'intérieur des muscles dans les nerfs, et passe ensuite de ces nerfs à la surface extérieure des muscles ; de façon qu'à chaque décharge de cette bouteille électrique musculaire, répond une contraction. Cette théorie ingénieuse est une pure hypothèse, un simple jeu d'esprit. Les applications du galvanisme à la pathologie et à la thérapeutique, exaltées d'abord avec un enthousiasme ridicule, sont tombées dans un discrédit complet. Toutefois, quand on ne l'emploierait que pour s'assurer si la mort est apparente ou réelle, cet usage suffirait pour établir l'importance de ce nouveau moyen. Des détails plus étendus et plus circonstanciés seraient ici hors-d'œuvre : il faut les chercher dans le *Manuel du galvanisme*, par Joseph Izarn, 1 vol. in-8. Paris, 1804, et dans l'*Histoire du galvanisme*, par Pierre Sue, 4 vol. in-8, Paris, 1803. L'éloge de Galvani, par le docteur Jean-Louis Alibert, doit être signalé comme un excellent modèle : composé de 166 pages in 8, il sert d'introduction au 4e vol. des *Mémoires de la société médicale d'émulation* ; quelques exemplaires ont été imprimés à part.

GAMBIER (JAMES), amiral anglais, commandait en 1807 la flotte destinée à seconder les opérations de lord Cathcart dans l'expédition des forbans par laquelle commença la guerre contre le Danemarck. (*Voy.* FRÉDERIC VI). Le 16 août, il fit débarquer ses troupes au village de Wisbeck, à dix milles au nord de Copenhague ; et, le 17, la ville fut complétement investie. Le 18, il adressa une proclamation aux habitans, de concert avec lord Cathcart. L'attaque commença le jour même ; et, le 21, l'amiral Gambier publia un ordre du jour par lequel il était défendu à tous les bâtimens neutres de faire le commerce dans l'île de Séland, et dans les autres îles adjacentes, jusqu'à la cessation des hostilités : le port de Stralsund fut même mis en état de blocus. Le 5 septembre, le général Pickman, gouverneur de Copenhague, envoya un parlementaire à l'amiral Gambier et au général Cathcart, pour demander un armistice, pendant lequel on pût traiter des articles d'une capitulation. Les termes de cette capitulation furent convenus le 7 ; et, le 8, la citadelle, l'arsenal et toute la flotte danoise, furent mis à la disposition des Anglais. La promptitude de ce résultat donna lieu à une enquête, qui parut toutefois prouver que le gouverneur et quelques autres officiers avaient manqué, non de courage et de loyauté, mais d'activité et de présence d'esprit. L'amiral Gambier commandait, en 1809, la flotte anglaise qui attaqua les Français devant Rochefort. (*Voy.* ALLEMAND). Il fut depuis créé pair d'Angleterre. Au mois de mai 1814, le ministère anglais le désigna l'un des trois commissaires chargés de se rendre à la Haye pour négocier avec les envoyés américains, chargés de stipuler un traité de commerce entre les Etats-Unis et S. M. Britannique.

GAMON (FRANÇOIS-JOSEPH), né à Entraigues, était avocat avant la révolution, et fut nommé, en 1792, député suppléant de l'Ardèche à l'assemblée législative, où il entra par la démission de Valladier. Réélu par son département à la convention nationale, il demanda dans la séance du 3 décembre, que Louis XVI fût entendu avant le décret d'accusation, vota ensuite pour l'appel au peuple et pour la mort, avec sursis à l'exécution jusqu'au moment où les armées étrangères envahiraient le sol français. Gamon a honoré toute sa carrière conventionnelle par une opposition constante et énergique à la faction usurpatrice qui a triomphé au 31 mai 1793. L'un des premiers il avait dénoncé, en mars, les projets d'assassinat dirigés contre les députés du côté droit, les plus distingués par leurs talens et leur courage. Décrété d'arrestation, le 8 juillet, puis d'accusation le 3 octobre de la même année, comme signataire des protestations du 6 juin, contre les attentats des 31 mai, 1er et 2 juin, il fut mis hors la loi, parvint à se soustraire à l'échafaud pendant quinze mois, et rentra dans la convention le 18 frimaire an 3 (8 décembre 1794). Sa conduite y fut dirigée par les mêmes principes qui l'avaient fait proscrire. Il poursuivit avec un même courage, et les héritiers de la terreur décemvirale, renversée par le 9 thermidor, et les nouveaux proscripteurs qui, mettant déjà la vengeance à la place de la justice, s'essayaient aux crimes qui, peu de mois après, ensanglantèrent la république. Le 13 vendémiaire matin (5 octobre 1795), il présenta, au nom des comités, un projet

d'adresse aux Parisiens, pour leur expliquer le motif du réarmement des citoyens accourus à la défense de la représentation nationale. L'intention de cette adresse était louable, sans doute, mais le résultat en eût été infailliblement funeste, en ce que les rebelles n'eussent pas manqué d'attribuer à la faiblesse et à la crainte, une démarche qui n'avait pour but que d'épargner le sang français; aussi la convention passa-t-elle à l'ordre du jour, sur l'observation de Chénier, « qu'il n'y avait plus pour elle que la victoire ou la mort. » Le surlendemain, Gamon sortit du comité de salut public. Désigné dans une lettre de d'Entraigues, saisie chez Lemaître quelques jours après, il donna à la convention, le 26 octobre, des détails sur ses anciennes liaisons avec cet ex-constituant, qui, après avoir professé, en 1788, les principes du républicanisme, était devenu en 1789 le partisan le plus effréné du pouvoir absolu, et l'ennemi le plus implacable de la liberté. Élu, en 1795, membre du conseil des cinq-cents, M. Gamon ne s'y fit point remarquer, en sortit en mai 1797, et fut appelé, en 1800, aux fonctions de juge d'appel à la cour de Nimes, puis de président du tribunal criminel de l'Ardèche. Nommé, le 10 juin 1811, l'un des présidens de la cour impériale du Gard, il reçut, lors de la première restauration des Bourbons, en 1814, et au mépris des promesses les plus formelles de cette maison, sa démission de la place qu'il occupait, avec une médiocre pension de 1800 fr. Il vécut depuis cette époque au sein de sa famille. Rappelé, après le 20 mars 1815, à ses fonctions de la cour impériale de Nîmes, il fut, presque en même temps élu, par le département de l'Ardèche, membre de la chambre des représentans, où il monta une seule fois à la tribune, le 28 juin, pour proposer le rétablissement de la constitution de 1791, « comme née dans les beaux jours de la révolution, et devant être considérée comme la véritable expression du vœu national, » sans toutefois, vouloir énoncer aucune opinion sur la personne du souverain qu'il conviendrait d'appeler au trône. Aussitôt après le second retour de Louis XVIII, M. Gamon fut éloigné de toutes fonctions publiques. La loi dite d'amnistie, du 12 janvier 1816, a forcé M. Gamon de quitter la France et de se retirer en Suisse, où il avait obtenu la permission de résider. Il a été rappelé en France, en 1818.

GANILH (CHARLES) né en Auvergne, vers 1760, fut nommé électeur, à Paris, en 1789; il était alors attaché au barreau de cette ville. Député le 12 juillet vers l'assemblée nationale, par le comité de l'hôtel-de-ville, pour rendre compte du désordre qui régnait à Paris, requérir l'intervention de l'assemblée pour le faire cesser, et demander la formation d'une garde nationale, M. Ganilh reçut de l'assemblée la réponse suivante, qu'il s'empressa de rapporter à ses commettans: « L'assemblée n'a cessé de demander au roi le renvoi des troupes cantonnées autour de Paris et de Versailles, et elle réitérera ses instances jusqu'à ce qu'il y ait été fait droit. » Depuis cette époque, le nom de M. Ganilh est demeuré dans l'obscurité, si ce n'est lors du procès du baron de Bezenval, où il fut appelé à faire une déposition insignifiante. Après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), dont il avait été un des agens les plus actifs, M. Ganilh fut nommé membre du tribunat, où il s'est fait remarquer par un constant esprit d'opposition aux usurpations successives des despotismes consulaire et impérial. Ce courage l'ayant fait comprendre dans l'élimination qui, sous le nom de renouvellement constitutionnel, frappa, en mars 1802, ceux des tribuns qui s'honoraient par la fermeté de leur caractère et l'indépendance de leurs opinions, M. Ganilh est resté, depuis lors, étranger aux affaires publiques. Élu en 1815, membre de la chambre des députés par le département du Cantal, il parla, le 2 janvier 1816, en faveur de la loi d'amnistie présentée par les ministres et s'éleva, avec force contre le système de la commission qui, composée presqu'en totalité de ce qu'il y avait de plus sanguinaire dans la faction à laquelle le gouvernement était asservi, n'avait pas eu honte de proposer de frapper, par catégories, tous les coupables que l'on pourrait atteindre, et l'on sait quelle large acception était donnée à ce mot par les proscripteurs. Un esprit juste, un cœur droit et un amour éclairé de la liberté, ne permirent jamais à M. Ganilh de voter autrement que la minorité de cette assemblée. Réélu membre de la chambre de 1816-1817, il y a voté avec la majorité. Il y a été membre de plusieurs commissions, notamment de celle du bud-

jet. On a de lui, entr'autres ouvrages remarquables par de saines doctrines et des connaissances financières, mais trop empreints d'un esprit systématique : *Essai politique sur le revenu public des peuples de l'antiquité, du moyen âge, des siècles modernes*, etc., 1806, 2 vol. in-8. — *Réflexions sur le budjet de* 1814, 1814, in-8. — *Considérations générales sur la situation financière de la France en* 1815, in-8. — *La théorie de l'économie politique, fondée sur les faits résultant des statistiques de la France et de l'Angleterre, sur l'expérience de tous les peuples célèbres par leurs richesses, et sur les lumières de la raison*, 1815, 2 vol. in-8. — *Des droits constitutionnels de la chambre des députés en matière de finances, ou Réfutation des doctrines de M. le comte Garnier, dans son rapport à la chambre des pairs, sur le budget de* 1815-1816, in-8.

GANTEAUME (Le comte Honoré), vice-amiral, né à la Ciotat en 1759, se destina de bonne heure au service de la marine, et débuta dans la guerre d'Amérique. Nommé officier auxiliaire en 1778, il fut remarqué par le comte d'Estaing, au combat de la Grenade, servit ensuite sur l'escadre du Bailli de Suffren dans l'Inde, et devint sous-lieutenant de vaisseau en 1786. En 1791 et 1792, il commanda un vaisseau de la compagnie des Indes, avec lequel il pénétra jusqu'à Suez, par la Mer-Rouge, et fut fait prisonnier au commencement de 1793. Elevé au grade de capitaine de vaisseau, après sa sortie des prisons d'Angleterre, et devenu chef de division en 1795, il fut chargé d'une expédition dans l'Archipel, où il débloqua l'escadre française, retenue dans le port de Smyrne, et revint à Toulon avec la conserve anglaise *la Némésis*, dont les frégates *la Sensible* et *la Sardine* s'étaient emparées. Au mois de juin 1797, il eut le commandement d'une escadre destinée à observer les mouvemens de l'ennemi, protéger le cabotage, et faire le service d'avant-garde de l'armée navale alors en rade. En 1789, il accompagna Bonaparte en Egypte, en qualité de chef de l'état-major de l'escadre, et déploya beaucoup de talens et de sang-froid à la bataille d'Aboukir, où il faillit perdre la vie par l'explosion du vaisseau amiral sur lequel il se trouvait. Bonaparte demanda alors pour lui au directoire le grade de contre-amiral. Après la destruction de la flotte, Ganteaume fut chargé de quelques expéditions sur les côtes d'Egypte et de Syrie; et ce fut lui qui, en août 1799, reçut ordre d'armer la frégate *la Carrière*, l'aviso *la Revanche* et la tartane *l'Indépendante*, qui ramenèrent Bonaparte en France. Le 28 brumaire (19 novembre 1799), il fit partie de la commission nommée par les consuls pour s'occuper d'un travail relatif à la marine. Il passa, quelque temps après, au conseil-d'état, avec le titre de commandant d'une division de la flotte de Brest. Il s'y fit remarquer par une assez savante théorie, et fit preuve de connaissances administratives qu'il eut occasion d'appliquer selon l'art, lorsque l'inspection générale des côtes de l'Océan lui eut été confiée. En janvier 1801, il commanda l'expédition sortie du port de cette ville, s'empara d'un vaisseau anglais de 74, et tenta, mais sans succès, de porter des renforts à l'armée d'Egypte. En 1802, il fut désigné pour diriger l'expédition de Saint-Domingue, où il arriva au mois de février. Il revint en France avec son escadre, en avril suivant. Nommé, le 30 mai, préfet maritime à Toulon, et vice-amiral quelque temps après, il présida, en 1804, le collége électoral du Var, et fut décoré du grand-cordon le 1er février 1805. Il prit ensuite le commandement de l'escadre de Brest; et le 18 septembre 1807, il fut chargé, comme orateur du gouvernement, de notifier au tribunat le sénatus-consulte qui ordonnait sa dissolution. En janvier 1808, le vice-amiral Ganteaume partit de Toulon avec son escadre et celle du contre-amiral l'Allemand, pour ravitailler Corfou, qui était alors bloqué par une escadre anglaise. Il exécuta cette opération avec autant d'habileté que de succès; il trompa la vigilance des croiseurs britanniques, arriva à Corfou le 23 février, y fit entrer ses convois, et remit à la voile pour Toulon, où il était de retour le 10 avril. Le comte Ganteaume fut nommé, à la suite de cette expédition, inspecteur-général des côtes de l'Océan, et, le 10 janvier 1812, président du collége électoral du Cher. Au mois de décembre 1813, il fut envoyé dans la huitième division, à Toulon, pour y prendre des mesures de salut public. En avril suivant, il envoya son adhésion à la déchéance de Napoléon, et au rappel des

Bourbons. Le 29 mai 1814, le comte Ganteaume fit partie de la commission chargée d'examiner les services des officiers de la marine, et fut créé chevalier de Saint-Louis, le 3 juin suivant. Resté sans emploi pendant les cent jours, il fut chargé, après le second retour du roi, d'aller proposer au maréchal Brune, qui était alors à Toulon, de se soumettre aux ordres de ce monarque. Il réussit dans cette mission; mais l'accession du brave et malheureux Brune aux propositions qui lui étaient faites, ne le sauva point du sort que lui réservaient les fureurs vindicatives de l'esprit de parti. Il fut nommé pair de France, le 17 août 1815, et commandeur de Saint-Louis le 3 mai 1816. Il ne jouit pas pendant long-temps de ces dignités; il mourut le 28 septembre 1818, laissant la réputation d'un marin habile et brave. Les amiraux anglais en faisaient cas; ils le regardaient comme l'un de leurs adversaires les plus opiniâtres et les plus heureux. On trouve dans la *Correspondance interceptée de l'armée d'Egypte*, Paris, 1799, des lettres de l'amiral Ganteaume, qui jettent un grand jour sur le désastre de la marine française à Aboukir.

GARAN-DE-COULON (Jean-Philippe), s'était déjà fait connaître à Paris comme homme de lettres, lorsque la révolution éclata. Garan-de-Coulon en adopta les principes avec chaleur, et composa un grand nombre d'écrits où la cause de la liberté était défendue avec talent. Membre du comité des recherches de la commune de Paris, il fit, le 21 octobre 1789, les efforts les plus courageux, et malheureusement les plus inutiles, pour arracher à la fureur populaire le boulanger François, accusé d'accaparement, et que la multitude voulait mettre à mort. Il présenta au conseil général, un rapport très-étendu sur les conspirations de la cour, dans les mois de mai, juin et juillet 1789, et dirigea les plus graves inculpations contre le garde des sceaux Barentin, MM. de Broglie, de Puységur, de Bezenval, et l'intendant Bertier de Sauvigny. Nommé, en 1791, président du tribunal de cassation, il se présenta à sa tête à la barre de l'assemblée constituante, le 23 juin 1791, deux jours après le départ du roi, et renouvela devant elle le serment de fidélité à la nation. Député de Paris, à l'assemblée législative, en septembre de la même année, il fit partie du premier bureau et appuya la proposition inconstitutionnelle et coupable de faire supprimer, par le président, les titres de *Sire* et de *Majesté* en s'adressant au roi. Garan-de-Coulon servit, avec chaleur, dans l'assemblée législative la cause de la liberté des noirs, et sa persévérance à réclamer par ses discours et ses écrits les droits de l'humanité, est digne des plus justes éloges. En avril 1792, il se déclara le défenseur des 41 soldats de Château-Vieux, condamnés aux galères par les lois de leur propre pays pour insubordination et sédition, lors des événemens de Nancy, à la fin d'août 1790; et quoiqu'il soit impossible d'élever dans cette circonstance aucun doute sur la droiture des intentions de Garan, qui eut pu se borner à demander l'application de l'amnistie à ces condamnés, nous nous garderons bien de justifier l'excès d'un zèle dont les suites ont été si funestes; mais nous en trouverons facilement l'excuse dans des opinions, déjà républicaines, que fortifiaient tous les jours en lui les défiances qu'inspiraient les dispositions malveillantes et bien connues de la cour, et la marche équivoque du ministère. Elu, pendant le cours de la session de l'assemblée législative, grand procurateur de la haute cour nationale d'Orléans, il fit dès les premiers jours de septembre 1792, les plus grands efforts pour sauver les détenus du fer des assassins; et lorsque toute résistance pour empêcher leur translation à Versailles, où ils furent massacrés, fut devenue impossible, il écrivit à l'assemblée « que la loi venait d'être violée par ceux-là même qui étaient chargés de son exécution : » c'était de Léonard Bourdon et de Fournier l'Américain, (alors commissaire du pouvoir exécutif à Orléans, pour veiller, disait-on, à la sûreté des prisonniers, mais chargés en effet de les faire égorger), qu'entendait parler Garan-de-Coulon; on l'entendit même s'écrier, au moment où ces infortunés montèrent dans les chariots qui leur étaient préparés : « ce Bourdon est un grand monstre! » Nommé, en septembre 1792, député du Loiret à la convention nationale, Garan s'éleva, lors du procès de Louis XVI, contre la cumulation de tous les pouvoirs dans cette assemblée; s'opposa, le 17 janvier, à ce qu'une lettre adressée à la convention par le ministre d'Espagne Ocharitz, sur le jugement de Louis, fût lue publiquement, et

demanda en même temps que la parole fût immédiatement accordée aux défenseurs du roi. Il refusa ensuite de prononcer, comme juge, sur le sort de ce prince, et se borna à voter sa réclusion, uniquement comme mesure d'état. Après ce que nous venons de faire connaître des opinions et de la conduite de Garan-de-Coulon, nous ne croyons pas nécessaire d'ajouter que non-seulement il est demeuré étranger aux crimes de la tyrannie décemvirale, mais encore qu'il a été souvent menacé par elle. C'est à la disposition naturelle de son caractère, qui lui fesait rechercher la solitude, à son éloignement de tout ce qui ressemblait à l'intrigue, et à son goût pour l'étude, qu'il a dû de n'être point compris dans la proscription des députés du coté droit, qui périrent le 31 octobre 1793, et dont il avait constamment été le collaborateur et l'ami. A la suite de l'insurrection du 12 germinal an 3 (1er avril 1795), il fit décréter que les citoyens qui avaient pris les armes pour la défense de la convention, avaient bien mérité de la patrie. Après celle du 1er prairial (20 mai), il combattit comme immorale, la proposition de Clausel, tendant à traduire devant la commission militaire ceux qui donneraient asile aux représentans condamnés à la déportation. Réélu au conseil des cinq cents, il y proposa, le 1er septembre 1796, d'autoriser des visites domiciliaires pour la recherche des individus échappés du camp de Grenelle; vota, le 21 juillet, en faveur de l'existence des sociétés populaires, tant qu'elles ne s'écarteraient pas du respect dû aux lois et aux autorités, et déclara même qu'il était membre de celle de Paris. Ayant cessé de faire partie du conseil, il fut nommé pour remplacer Génissieux dans les fonctions de commissaire du directoire près le tribunal de cassation. Créé sénateur à la suite des événemens du 8 brumaire an 8, il devint en mai 1804, titulaire de la sénatorerie de Rioms, et reçut le titre de grand-officier de la légion-d'honneur. Il paraît que des souvenirs anciens et personnels, sur quelques opinions émises en 1791 et 92, par Garan-de-Coulon, se sont réveillés dans la mémoire des Bourbons, à l'époque de la restauration de cette famille, car, quoiqu'ayant adhéré à tous les actes du sénat relatifs à la déchéance de Napoléon, Garan n'a point été appelé à la chambre des pairs. Il est mort depuis quelques années. Son fils, jeune homme plein de bravoure et qui annonçait les plus heureuses dispositions, a été tué à la bataille de Friedland.

GARAT (Le comte Dominique-Joseph), né à Ustaritz, vers 1760, résidait à Paris, avant la révolution, et avait déjà obtenu une réputation littéraire distinguée, par quelques ouvrages pensés avec force, écrits avec élégance, et dont plusieurs avaient été couronnés par l'académie française. Ami des doctrines libérales, long-temps avant que la révolution ne donnât l'espoir de les avoir naturalisées en France, M. Garat s'était étroitement lié avec les personnages les plus marquans du parti philosophique, qui, dès-lors, préparaient, par leurs écrits, le grand changement qu'appelaient les vœux de l'immense majorité des français. M. Garat concourait alors à la rédaction du *Journal de Paris*. Les éloges brillans et mérités que lui donnèrent ses collaborateurs, dans cette feuille, ne contribuèrent pas peu à fixer sur lui les yeux des citoyens de Bordeaux, qui s'empressèrent de le nommer leur représentant aux états-généraux, qui venaient d'être convoqués pour le 5 mai 1789. M. Garat fut connu dans cette assemblée, sous le nom de Garat le jeune, pour le distinguer de son frère aîné, aussi député de la même province, et qui professait des principes politiques fort différens (*). Ces nouvelles fonctions ne l'empêchèrent pas de continuer de travailler au *Journal de Paris*; il en devint même le rédacteur principal, en se chargeant d'y donner le tableau des opérations de l'assemblée : tableau exécuté avec autant d'énergie que de talent, mais dont l'extrême fidélité donna pour ennemis à M. Garat, tous ceux qui, loin de vouloir éclairer les peuples sur leurs intérêts et sur leurs droits, ne songeaient dès-lors, qu'à épaissir le voile dont on avait pris, jusques-là, tant de soin de couvrir leurs yeux. Doué du caractère le plus conciliant et le plus facile, une fatalité irrésistible semble avoir constamment en-

(*) Il a toujours voté avec un parti intermédiaire, qui n'apppartenait ni à l'un ni à l'autre côté de l'assemblée. C'est à lui qu'on doit la proposition d'ajouter à la privation de la vie, pour le parricide, l'amputation de la main.

traîné Garat à défendre des opinions qui n'étaient pas les siennes, à justifier des crimes dont il ne fut jamais le complice, et à être l'acteur ou le témoin d'événemens qui révoltaient la sensibilité de son cœur. En effet, si l'on observe attentivement sa conduite, depuis les premiers jours de la révolution jusqu'au 10 août 1792, on y reconnaît le royaliste constitutionnel très-prononcé; à cette époque, il s'unit intimement au parti de la Gironde; plus tard, il est l'ami de Danton; et quoique toujours pénétré d'estime et d'affection pour la Gironde, il ferme les yeux sur les dangers qui la menacent, et finit par s'associer aux proscripteurs de ceux dont la malheureuse destinée lui arrache des larmes; les faits vont justifier ces assertions. Nous avons parlé du caractère conciliant de M. Garat et de la bonté de son cœur; lorsque l'affaire de M. de Bézenval (*voy.* ce nom) fut mise en discussion dans l'assemblée, il donna, de ces qualités, des preuves qui ne sauraient être d'autant moins contestées, qu'elles s'appliquaient à un homme qu'il regardait comme très-coupable. Il insista d'abord avec force, dans un discours rempli d'une éloquence persuasive, sur la nécessité de couvrir d'une amnistie, tout ce qui s'était passé depuis le commencement des troubles. Mirabeau et Barnave, s'étant élevés contre les principes de clémence invoqués par Garat, à l'instant où l'on ne pouvait douter en effet que de nouveaux complots ne fussent tramés contre la liberté, Garat effrayé de la puissance de ces redoutables adversaires, et dans la crainte de perdre en un moment la popularité que ses travaux lui avaient acquise, leur céda la victoire presque sans combat. Lors de la discussion de cette importante question: « A qui, de l'assemblée législative ou du roi, la nation doit-elle déléguer le droit de déclarer la guerre ou de faire la paix? » (séances des 16, 17, 19, et 22 mai 1790), M. Garat dit que faire la guerre était la mission du pouvoir exécutif, mais que la déclarer appartenait exclusivement à la nation. Depuis cette époque, il parut peu à la tribune, mais il vota constamment avec le côté gauche, à la suite de toutes les grandes discussions. Vers la fin de l'année 1790, M. Garat fut nommé professeur d'histoire au lycée de Paris, et continua ses cours dans les années suivantes. Désigné par Danton, qui, lui-même, prévoyait avoir bientôt besoin de ses talens, et qui comptait sur l'extrême facilité de son caractère, Garat fut appelé au ministère de la justice le 3 octobre 1792, en remplacement de ce député, qui, voulant de l'influence sans responsabilité, venait de prendre place dans l'assemblée. Les chefs de la Gironde et du côté droit ayant résolu, pour honorer aux yeux de la France les premiers pas de leur nouvelle carrière, de poursuivre à outrance les provocateurs des assassinats de septembre, qu'ils étaient bien sûrs de trouver dans la députation de Paris, avaient compté sur leur ancien allié Garat, à qui ils n'ignoraient pas que ces forfaits avaient inspiré une juste horreur; ils le mandèrent donc à la barre, pour le forcer à donner, sur les crimes de ces journées, des explications avec lesquelles ils espéraient atteindre à la fois les coupables et frapper leurs ennemis; mais soit que Garat se crût lié par la reconnaissance avec Danton et son parti, soit qu'il pensât que de nouvelles dénonciations ne produiraient que d'inutiles déchiremens: soit enfin qu'il craignît pour lui-même les vengeances des assassins, il se refusa absolument à donner les lumières que le côté droit attendait de lui, n'accusa personne, et se borna à quelques renseignemens vagues sur diverses questions relatives aux prisonniers élargis pendant les massacres. Cette faiblesse indigna justement les généreux députés qui bravaient tous les dangers pour faire justice de quelques bourreaux, et cette indignation redoubla, lorsqu'à la suite d'une longue et révoltante apologie des crimes dont néanmoins il déplorait l'atrocité, ils entendirent Garat s'écrier: « que les événemens de septembre ne pourraient donner lieu à des poursuites judiciaires, parce qu'ils appartenaient à l'insurrection du peuple qui s'était ressaisi de ses droits. » Il faut avoir, au même degré que nous, la conviction des motifs qui faisaient alors parler et agir M. Garat, pour ne pas flétrir d'un éternel opprobre, l'homme qui a laissé échapper de telles paroles. Il est des époques, dans les révolutions, où il y a quelque chose de plus horrible dans la justification du crime que dans le crime lui-même: c'est ce que Danton sentit toujours, et ce que Garat parut avoir oublié, cette fois. Engagé dans ce parti, il ne fut plus au pouvoir de Garat de

reculer. En sa qualité de ministre de la justice, M. Garat fut chargé de notifier à Louis XVI son arrêt de mort (*voy*. Louis XVI). Cette funeste mission l'affecta cruellement; et l'abbé de Firmont raconte dans ses mémoires que, se rendant au Temple dans la voiture de Garat, il entendit plusieurs fois ce ministre s'écrier, avec l'accent de l'accablement et de l'effroi: « Quelle commission affreuse ! » Depuis on l'a vu, dans quelques sociétés, raconter cet événement les larmes aux yeux, et avec une telle expression de douleur, qu'il faisait couler des pleurs des yeux de ceux qui l'écoutaient. Le 18 mars 1793, M. Garat passa par intérim, du ministère de la justice à celui de l'intérieur, dont Roland, menacé de mort, dans la nuit du 9 au 10 du même mois, par les assassins de septembre, venait de se démettre. Toujours attaché, au fond de l'ame, à la personne et aux principes des députés du côté droit, Garat essaya, plus d'une fois, d'inutiles rapprochemens entre les chefs de ce côté et Danton. Repoussé par les premiers, qui l'accusaient à-la-fois de perfidie et de faiblesse, il n'en combattait pas moins, mais avec sa reserve et sa timidité ordinaires, toutes les mesures violentes que l'on préparait, dès-lors, contre eux; et c'est ainsi qu'il finit par devenir presqu'également suspect, et aux députés énergiques et dévoués, qu'il était peut-être hors de son pouvoir de sauver, et à la faction usurpatrice et sanguinaire, qu'il n'était ni dans son cœur, ni dans sa volonté de servir. Gohier, élu ministre de la justice le 20 mars 1793, la nomination de Garat à l'intérieur, devint définitive, et c'est au milieu des alternatives pénibles dont nous venons de parler, que s'écoulèrent pour lui, les trois mois qui séparèrent la conspiration du 10 mars, des attentats des 31 mai, 1er et 2 juin, qui n'en furent que la conséquence et le complément. Aux approches de ces funestes journées, le lieu des séances de l'assemblée fut entouré, le 20 mai 1793, d'une foule innombrable qui épouvantait la ville par ses cris et ses menaces; à peine pouvait-on pénétrer jusqu'à l'assemblée. Le ministre de l'intérieur, appelé pour rendre compte de la situation de Paris, fut obligé de traverser cette foule, et vint annoncer, avec une incroyable tranquillité, que l'ordre le plus parfait régnait partout; qu'il n'avait rencontré que de bons citoyens, tous dévoués à la représentation nationale. » Si c'était là une erreur, elle était sans excuse, car l'évidence des faits n'en admettait aucune. Une commission de douze membres avait été nommée, le 18 mai, pour prendre connaissance de tous les complots qui se tramaient contre la représentation nationale et la république; cette commission, où siégeaient quelques-uns des députés les plus distingués de l'assemblée, et dont tous les membres appartenaient au côté droit, poursuivait ses recherches avec une sévérité inflexible; elle n'alla pas bien loin pour trouver les coupables. La commune, les jacobins, les meneurs des sections de Paris, et une partie de la convention, conspiraient hautement, et tenaient leurs séances à l'évêché, qui était devenu le quartier-général de l'insurrection. Dès le 27 mai, neuf jours après la formation de la commission, et au moment où elle venait, par l'organe de Rabaut-St-Étienne (*voy.* ce nom), de faire sur la situation de Paris, un rapport effrayant, dans lequel elle annonçait une insurrection prochaine, la section de la cité en masse, parut à la barre, et demanda la traduction au tribunal révolutionnaire, des douze membres qui la composaient. Les 28, 29 et 30 mai se passèrent dans les mêmes agitations; enfin, le 31, le ministre de l'intérieur Garat, se rendit à la convention; là, après avoir rendu compte de l'état de Paris et de la trame ourdie contre la représentation nationale, « Je crois, dit Garat, que les membres de la commission des douze, ont l'imagination frappée; ils estiment qu'ils doivent avoir un grand courage, qu'ils doivent mourir pour sauver la république. Je les crois des hommes vertueux; mais la vertu à aussi ses erreurs ! » Ah ! sans doute, ces infortunés eurent des erreurs, et la plus grave d'entre elles fut assurément de ne s'être jamais fait qu'une imparfaite idée de la scélératesse de leurs ennemis et de n'avoir osé penser que le crime pût aller si loin ! Garat ajouta : « que, d'après la lettre que lui avait écrite, vers quatre heures du matin, le maire de Paris, (c'était Pache, et celui-ci, comme on sait, était l'un des principaux promoteurs de la rebellion), il ne pouvait croire que l'on voulût se porter

à des mesures sanglantes. » Il est vrai que cette fois il ne s'agissait pas d'égorger; on a vu (article DANTON) qu'on ne songeait encore qu'à forcer les chefs du côté droit à résigner leurs fonctions; mais aux yeux de Garat, l'avilissement, le morcellement, la dispersion de la représentation nationale n'étaient-ils donc pas d'assez grands crimes? Que dût-on penser de la bonne foi de ce ministre, lorsque trois heures après cette déclaration, les administrateurs du département de Paris, et ensuite le maire, vinrent annoncer: « que l'assemblée de l'évêché persistait dans ses déclarations; que le tocsin sonnait partout; que des arrestations étaient déjà faites; que la municipalité avait été suspendue par les commissaires des sections, pour avoir refusé de faire tirer le canon d'alarme; et que, de toutes parts, on demandait que la tête des conspirateurs qui siégeaient dans la convention, tombât sur l'échafaud. » A ces renseignemens officiels succédèrent les députations des sections qui demandaient le décret d'accusation contre vingt-deux députés, et leur traduction au tribunal révolutionnaire. On sait que le supplice des plus généreux défenseurs de la liberté républicaine fut le résultat épouvantable des attentats des 31 mai, 1[er] et 2 juin, et certes, nous n'accuserons pas Garat de ces forfaits, qui portèrent le désespoir dans son cœur, mais dont il est impossible d'absoudre la faiblesse et cet éternel besoin de conciliation, entre des partis implacables: rêve d'une ame honnête, chimère politique que rien ne saurait excuser dans l'homme d'état, dont la première science doit être la connaissance du cœur humain. On a prétendu plus tard, qu'en sa qualité de ministre de l'intérieur, Garat avait fait distribuer, dans le Calvados, d'énormes liasses d'assignats, pour gagner le peuple, et le détacher du parti des proscrits qui s'étaient réfugiés dans ce département. Nous n'avons aucune preuve de ce fait, dont nous n'ignorons pas toutefois, que Roland, Vergniaud Guadet et Gensonné se croyaient certains, et dont les proscrits, échappés à la mort et rentrés dans la convention après le 9 thermidor, avaient conservé un ineffaçable ressentiment. Ce qui est malheureusement trop certain, c'est que le 16 juillet 1793, Garat fut loué par Danton, aux jacobins, pour les services qu'il avait rendus au 31 mai. A la vérité, et cette circonstance est tout entière à l'honneur de Garat, Danton, dénoncé le 2 août par Collot-d'Herbois, pour avoir adressé aux communes des questions indiscrètes, sur cet événement convint de la faiblesse de Garat, tout en défendant ses intentions: il rappela sa conduite au 31 mai, et la demande du décret d'arrestation faite par Collot (*voy.* ce nom) n'eut pas de suite. Ce fut de cette époque, que, pénétré de plus en plus du danger de sa position, Garat résolut de quitter le ministère; et sa démission lui ayant été accordée le 15 août, il annonça que, pour continuer d'être utile à la république, il allait rédiger un journal. Ce journal était la feuille dite de *Salut public*, particulièrement dévouée au comité de ce nom, et destinée à rivaliser avec le *Journal universel* d'Audouin, dans le soin de préparer l'opinion aux mesures tyranniques et sanguinaires du comité. Un tel travail convenait peu, sans doute, au caractère de Garat; aussi ne tarda-t-il pas à y renoncer. Il fut même, quatre mois plus tard et lorsque Danton eut péri sur l'échafaud, emprisonné quelque temps comme modéré; mais cette persécution n'alla pas loin, et la liberté lui fut rendue peu après. Après le 9 thermidor, il fut mis à la tête de l'instruction publique, et presque aussitôt remplacé par Ginguené. Il devint ensuite professeur d'analyse de l'entendement, à l'école normale. Cependant, l'édifice de la terreur se démolissait peu-à-peu, et l'anathème général qui frappait les lois, les institutions, et surtout les proscriptions révolutionnaires, s'étendit bientôt aux journées qui les avaient vues naître. L'affreux 31 mai ne pouvait pas être oublié, et la conduite politique de Garat, dans cette journée et celles qui la suivirent, devint le texte d'une foule de dénonciations, qui, pour n'être pas toutes également fondées, n'en étaient pas moins spécieuses, et jetèrent une grande amertume sur cette époque de sa vie. Après le 18 fructidor (4 septembre 1797) il fut porté sur la liste des candidats destinés à remplacer les directeurs Carnot et Barthélemy; mais il n'obtint point cette place, et fut nommé à l'ambassade de Naples, où il ne fit qu'une résidence de peu de durée. Revenu à Paris, il fut élu membre du conseil des anciens. Lorsque la république française déclara la guerre au roi de Na-

ples (Ferdinand IV), Garat s'éleva avec beaucoup de force contre la mauvaise foi et la tyrannie de ce prince, dont son épouse et leur ministre Acton, avaient déjà rendu le gouvernement si odieux. Convaincu, depuis long-temps, que l'ineptie et la faiblesse du directoire ne tarderaient pas à entraîner la ruine de la république, M. Garat s'attacha aux intérêts et aux vues de Bonaparte, et seconda ses projets lorsque ce général arriva d'Égypte, et dans les journées de St-Cloud (18 et 19 brumaire an 8) 9 et 10 novembre 1799). Appelé au sénat, immédiatement après cette révolution, il fut successivement nommé commandant de la légion-d'honneur et comte de l'empire; mais il ne jouit jamais que de très-peu de faveur auprès de Napoléon, qui ne parlait de lui que comme d'un métaphysicien et d'un idéologue, et attachait, comme on sait, un sens très-défavorable à ces mots. Le 2 avril, le comte Garat vota dans le sénat pour la formation d'un gouvernement provisoire et la déchéance de Napoléon du trône impérial. De retour de l'île d'Elbe, en mars 1815, ce prince ne le créa point pair, mais il fut nommé à la chambre des représentans par le département des Hautes-Pyrénées, où il a des propriétés. La conduite de Garat, dans cette assemblée, fut à-la-fois mesurée et courageuse; et lorsque les ministres de Bonaparte, qui venait de donner une seconde abdication en faveur de son fils, se présentèrent devant elle pour demander que Napoléon II fût proclamé empereur, Garat soutint que cette question, décidée par la constitution, ne devait point souffrir de difficulté; et il demanda qu'il fût enjoint aux commissaires chargés de négocier la paix avec les alliés, de réclamer cet enfant, qui n'appartenait plus à son père mais à la France. Des considérations politiques d'une haute importance pour les puissances étrangères, qui crurent voir dans l'élévation du jeune Napoléon le maintien de l'influence de son père, ou peut-être la crainte de voir s'établir en France une autre influence qu'il n'était pas dans leur intention de favoriser davantage, firent rejeter les propositions de M. Garat, qui ajouta ensuite, que, si on laissait le moindre espoir aux Bourbons, la guerre civile était inévitable; vérité funeste, encore renfermée dans les nuages de l'avenir, et que l'Europe se repentira peut-être un jour d'avoir méconnue. Au reste, nous ne pouvons que féliciter M. Garat du noble caractère qu'il n'a cessé de développer, dans la chambre des représentans, jusqu'au moment où la violence à mis un terme à la session de cette assemblée vraiment nationale. Dans la séance du 4 juillet, après la lecture de la convention souscrite par les chefs des armées respectives, il monta pour la dernière fois à la tribune, et proposa à la chambre, sous le canon des rois et par un éclatant hommage aux droits éternels et imprescriptibles des peuples, de décréter une déclaration des droits des Français et des principes fondamentaux de leur constitution, dont il développa les motifs. Il demanda ensuite, conformément aux mêmes principes, que ce fût le président de la chambre des représentans qui ceignît l'épée au monarque élu par le vœu de la nation, tandis que le président de la chambre des pairs lui mettrait le sceptre à la main. On pense bien que de telles propositions n'ont pas dû concilier à M. Garat la faveur et la reconnaissance des Bourbons; aussi est-il resté sans fonctions à leur second retour; mais ce qui se conçoit plus difficilement, c'est qu'avec des titres incontestables pour être admis à l'institut, s'il n'en eût déjà fait partie, il n'ait pas été maintenu sur la liste des membres de ce corps, lors de sa nouvelle organisation en Académies. Les fureurs de l'esprit de parti n'expliquent que trop, sans doute les vengeances politiques; mais sous le règne d'un prince ami des lettres, qu'il cultive lui-même avec succès, et à qui le sentiment de toutes les convenances est naturel, comment s'expliquer des proscriptions littéraires, que réprouvent également les lumières du siècle, les intérêts de la civilisation, et peut-être même les calculs d'une politique intéressée; car, après tout, si le repos, l'honneur, la vie même des hommes ne sont que trop souvent le patrimoine des rois, l'instant arrive enfin où, par une juste rétribution, les rois, à leur tour, deviennent le patrimoine de l'histoire. On a de M. Garat: *Eloge de L'Hôpital*, 1778, in-8. — *Eloge de Suger*, 1779, in-8. — *Eloge de Montausier*, 1781, in-8. *Eloge de Fontenelle*, 1784, in-8 — *Précis historique de la vie de M. de Bonnard*, 1787, in-8. — *Considérations sur la révolution française et sur la conjuration des puissances*

de l'Europe contre la liberté et les droits des hommes, ou *Examen de la proclamation des Pays-Bas*, 1792, in-8. — *Mémoires sur la révolution*, ou *Exposé de ma conduite dans les affaires et fonctions publiques*, 1795, in-8., traduit en anglais par R. Héron, 1797, in-8. — *Eloge funèbre de Joubert*, 1799, in-8. — *Eloge funèbre des généraux Kléber et Desaix*, 1800, in-8. Cet Eloge fut prononcé, par l'auteur, dans la cérémonie qui eut lieu à cette époque sur la place des victoires. — *Mémoire sur la Hollande*, 1805, in-8. — *De Moreau*, 1814, in-8. L'empereur Alexandre, alors à Paris, reçut ce dernier ouvrage des mains de l'auteur, qu'il accueillit avec distinction. La *Biographie* de MM. Michaud affirme à ce sujet, qu'en annonçant que Moreau n'eut jamais l'intention de servir la cause des Bourbons, M. Garat a avancé une opinion *très-erronée*. La *Biographie* aurait du dire que Moreau préféra sans doute les Bourbons à Bonaparte; mais qu'il préférait la république aux Bourbons; et à cet égard, nous n'hésitons pas à nous en rapporter à l'opinion des personnes qui ont particulièrement connu ce général. Quoique ce fait soit d'assez peu d'importance aujourd'hui, nous ne croyons pas cependant devoir céder cette légère victoire à l'esprit de parti.

GARAT (Pierre-Jean), neveu du précédent, ancien professeur de chant au conservatoire de musique, naquit à Ustaritz, dans le pays Basque, vers 1760. Il reçut ses premières leçons de chant de Lamberti, et se perfectionna ensuite à Bordeaux, sous la direction du célèbre harmoniste François Beck. En 1782, il vint à Paris, et chanta dans plusieurs concerts avec Mme Saint-Huberti et la fameuse Mme Todi, dont la voix était le plus beau contr'alto connu. En 1795, M. Garat se fit entendre, avec un égal succès, dans les concerts de Feydeau et dans ceux de la rue de Cléry, où ce chanteur sembla se surpasser lui-même, en exécutant, dans une même soirée, un chant de Gluck et un air de Cimarosa. M. Garat est le véritable Protée musical. Nul ne saisit mieux toutes les intentions d'un compositeur et ne les rend avec plus d'expression : il semble avoir composé tous les morceaux qu'il chante. Sa voix excelle également dans les airs de bravoure et les morceaux de sentiment : cette voix peu éclatante, mais flexible, passe rapidement des sons graves de la basse-taille, aux sons aigus de la haute-contre, sans cesser d'être juste. Doué d'une mémoire étonnante et d'un talent singulier d'imitation, il s'est amusé souvent, en récitant un opéra, à contrefaire la voix des divers acteurs qui avaient exécuté la pièce, de manière à faire illusion à ceux qui les entendaient journellement. M. Garat n'est pas ce qu'en termes de l'art on nomme lecteur, et il ne chante pas à livre ouvert; on assure toutefois, que si, dans un nombreux orchestre, quelque instrument fait une fausse note, il s'en aperçoit à l'instant, tant il a l'oreille musicale. Il chante la musique de Gluck avec un accent passionné, une simplicité noble, qui contraste avec les agrémens qu'il ajoute, à la musique italienne, dont il rend si bien toutes les beautés. M. Garat, dont la réputation musicale s'est également soutenue dans les voyages qu'il a faits en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, en Italie et en Espagne, a composé un grand nombre de romances, que les amateurs savent par cœur. Il est chargé, à l'école royale de musique, de la classe de perfectionnement; et il a été envoyé (en 1817), par le directeur-général du ministère de la maison du roi, dans les provinces méridionales de France, pour y faire la recherche et l'examen de voix et de sujets propres aux différens emplois du chant. On reproche avec raison à cet artiste célèbre une recherche de manières et une afféterie qui offrent un singulier contraste avec son extérieur, et surtout, aujourd'hui, avec son âge. Il a épousé Mlle Duchamp, elle-même cantatrice très-distinguée.

GARAY (Don Martin de), secrétaire-général de la junte centrale qui se constitua à Aranjuez le 25 septembre 1808, rédigea, en cette qualité, diverses proclamations adressées à la nation espagnole, pour lui annoncer les succès de ses armées. On doit surtout remarquer, parmi ces manifestes, celui du 1er janvier 1809. C'est l'exposé le plus fidèle des intrigues de Napoléon et de la marche tortueuse de sa politique. On voit, dans la correspondance relative aux affaires d'Espagne, qui a été imprimée en Angleterre par ordre du parlement, que M. de Garay mit beaucoup de sagesse et d'énergie dans les négociations qu'il dirigea. Au mois de

juillet 1809, il eut des différends sérieux avec sir Arthur Wellesley, depuis duc de Wellington, qu'il avait présenté, dans un rapport à la junte, comme cause de la défaite du lieutenant-général Cuesta, qu'il avait exposé seul à l'attaque des troupes françaises. La justification du général anglais, dont M. Frère donna communication à la junte, changea totalement l'opinion qu'on avait conçue de ses opérations militaires; et M. Garay fut chargé de faire part de ce changement à sir Arthur Wellesley. En lui faisant connaître que la junte approuvait la conduite des troupes britanniques dans les journées des 26 et 27 juillet, il lui annonça sa nomination au grade de capitaine-général de l'armée. M. de Garay eut ensuite avec le marquis de Wellesley, ambassadeur de la cour de Londres, plusieurs conférences relatives à l'approvisionnement de l'armée anglaise; et il mit sous les yeux de la junte le plan que cet envoyé lui communiqua. Néanmoins, l'armée anglaise s'étant retirée en Portugal, ce mouvement rétrograde donna lieu à de vives contestations entre son commandant et la junte centrale, qui s'en imputèrent réciproquement la faute. L'ennemi profitant de ces dissentions, M. de Garay fut un des premiers qui sentirent la nécessité de nommer une régence et de convoquer les cortès. Un complot qui éclata à cette époque contre la junte centrale, vint ajouter aux motifs que l'on avait de les réunir; et leur convocation fut annoncée pour le 1er mars 1810. Don Martin Garay continua de déployer, pendant toute la durée de cette lutte terrible, autant de talent que de patriotisme; et lorsqu'après la rentrée de Ferdinand VII, le déplorable état des finances du royaume fit sentir la nécessité de confier ce ministère à des mains fermes et habiles, il y fut appellé par décret du 23 décembre 1816, en remplacement de D. Manuel Lopez-Aranjo. Les opérations hardies par lesquelles il débuta dans cette nouvelle carrière, annoncèrent bientôt l'étendue de son coup-d'œil et la vigueur de ses plans. Il ne vit qu'un seul remède au mal dont il embrassait toute l'étendue, et ce fut de faire supporter par les deux corps les plus opulens de l'état, la noblesse et le clergé, une partie des vastes sacrifices devenus nécessaires pour combler le gouffre du déficit. Mais cette tentative, qui, dans tous les pays où elle eut lieu, arma toujours contre le ministre patriote qui en avait conçu l'idée, l'égoïsme des privilégiés, devait surtout rencontrer d'effrayans obstacles dans un pays où les deux classes qu'il voulait assujétir aux charges publiques, se regardaient de temps immémorial comme sacrées, et avaient presqu'accoutumé une partie du peuple à le croire aussi. Des ennemis nombreux et redoutables s'élevèrent dès-lors contre M. de Garay; et tandis que la reconnaissance de la partie éclairée de la nation lui donnait déjà le nom de Necker espagnol, de sourdes manœuvres sapaient son crédit auprès du monarque, en attendant que l'occasion se présentât de l'attaquer ouvertement. Néanmoins la grandeur de ses vues et le caractère d'utilité publique qu'elles portaient évidemment, forcèrent quelque temps ses antagonistes au silence. L'édit de finances du 30 mai 1817 obtint l'approbation de tous ceux qui connaissaient le mécanisme délicat et compliqué de cette partie de l'administration. Les effets salutaires ne tardèrent pas à s'en faire sentir. Les troupes reçurent une partie de leur solde arriérée; les autres parties du service commencèrent à sortir d'un long état de souffrance, et le crédit même parut se ranimer. Mais ces premiers succès ne firent qu'exciter davantage la haine et l'intérêt personnel, d'autant plus que deux des collègues de M. de Garay, D. Joseph Pizarro et Vazquez-Figueroa, respectivement ministres des dépêches et de la marine, paraissaient avoir adopté son système d'égalité des charges. Menacés à la fois dans leur orgueil et dans leur avarice, les grands et les prêtres redoublèrent leurs efforts, auxquels se joignirent ceux des courtisans, ayant à leur tête don François Eguia et M. Lozano de Torrès (*voy.* ce nom). Les ministres attaqués n'ignoraient pas l'intrigue ourdie contr'eux, et s'attachèrent à la déjouer. Ils comptaient d'ailleurs beaucoup sur le résultat d'une épreuve qui n'était plus éloignée. C'était le 1er janvier 1818 que devait s'effectuer le paiement des fonds consolidés. On ne doutait pas que si le ministre des finances parvenait à satisfaire les nombreux créanciers de l'état, qui pendant si long-temps n'avaient fait que d'inutiles démarches, ce succès brillant ne fermât la bouche à ses détrac-

teurs, et ne rendit son crédit inébranlable. Il est à présumer que ses adversaires prévirent la possibilité de ce succès, et voulurent le prévenir. Quoi qu'il en soit, rien n'annonçait qu'aucun des trois ministres eût perdu la confiance du monarque, et le bruit circulait même qu'ils avaient, depuis quelques jours, determiné ce prince à éloigner de sa personne MM. Eguia et Lozano de Torres, lorsque dans la nuit du 14 au 15 septembre 1818, M. de Garay reçut un décret royal conçu en ces termes : « Attendu la mauvaise santé de D. Martin Garay, et pour qu'il puisse parvenir à son rétablissement, je l'ai relevé de l'emploi de mon secrétaire d'état et des finances de l'Espagne et des Indes. Je veux que ce ministère soit, par intérim, occupé par D. Imaz, mon conseiller des finances, et premier directeur-général des ventes. Soyez-en prévenu pour l'exécution. » Cet ordre, revêtu de la signature du roi, était contresigné Eguia. Les deux autres ministres reçurent en même-temps un ordre pareil, mais conçu en des termes moins ménagés. Dès le lendemain à six heures du matin, tous trois avaient quitté Madrid pour se rendre dans les villes qui leur étaient assignées par une disposition particulière. Saragosse était le séjour destiné à M. de Garay. Cette nouvelle journée des dupes, dont la révolution opérée quelque temps après 29 décembre 1818) dans le cabinet français, a fourni un exemple non moins remarquable, mais plus heureux, causa en Espagne et dans toute l'Europe une surprise d'autant plus vive, que tout semblait annoncer un autre résultat. Au surplus, D. Martin Garay paraît avoir été accompagné dans son exil par les regrets de l'immense majorité de la nation, qui semble désormais avoir renoncé à l'espoir de voir sa situation améliorée par les travaux d'un ministère si fréquemment renouvelé, et ne plus attendre que de causes toutes différentes, un changement à cet égard.

GARCIA (Manuel), né à Séville en 1779, a annoncé de bonne heure des dispositions peu communes, tant pour le chant que pour la composition musicale. Son premier opéra fut *le Prisonnier*, en un acte, joué à Malaga, en 1801. Il avait précédemment composé à Madrid plusieurs *tonadilles*, qui répondent aux vaudevilles français. Il a donné sur le théâtre de Madrid plusieurs opéras, qui ont eu beaucoup de succès, et parmi lesquels nous citerons : *l'Aubergiste; la Persévérance vient à bout de tout*; *l'Horloge de bois; les Chevilles de maître Adam*, imité du français; *le Poète calculateur*, joué depuis ce temps à Paris, etc. Sur le théâtre de Saint-Charles, à Naples, il a fait exécuter la cantate de *Diane et Endymion*; la *Pucelle de Rap*, grand opéra en trois actes; et le *Califo di Bagdad*, en deux actes. Ce dernier, joué avec le plus grand succès à Naples en 1812, a été représenté à Paris au théâtre italien en 1817, malgré l'opposition des sociétaires de Feydeau. L'auteur, chargé du rôle principal, n'a pas peu contribué au succès de l'ouvrage, dont on ne peut faire un plus brillant éloge, qu'en disant que plusieurs morceaux qu'il renferme ont soutenu sans désavantage la comparaison avec la délicieuse musique de Boyeldieu sur le même sujet. Comme chanteur, cet artiste a paru à Cadix, à Madrid et dans plusieurs autres villes d'Espagne ; et depuis à Turin, à Rome, à Naples, et deux fois à Paris : la première, en 1806 à 1810 ; et la seconde, de 1816 à 1817. Garcia joint, à la plus exquise méthode italienne, un jeu vif, animé, spirituel, qualité que laissent si souvent à désirer les meilleurs chanteurs d'au-delà des monts. Mme Garcia, sa femme, née à Madrid en 1783, a été une actrice très-distinguée du théâtre royal de cette ville. C'est elle qui a joué le rôle de *Zénaïde* dans le *Calife de Bagdad* représenté à Paris. Elle y a généralement plu, tant par ses agrémens extérieurs que par la finesse de son jeu.

GARDANNE (Ange), ancien sous-officier en retraite, habitait le département du Var, à l'époque du siége de Toulon. Il se mit à la tête des paysans qui se soulevèrent et coururent aux armes contre les Anglais et les Espagnols, prit les ordres des députés qui formaient alors la commission du midi (*voy.* Barras, Fréron, etc.), et fit servir utilement le zèle de ces braves gens aux travaux du siége et aux expéditions intérieures. Les ennemis ayant été chassés de Toulon, Gardanne, malgré ses services, demeura long-temps sans emploi; son caractère bouillant et emporté, l'exaltation de ses idées républicaines, et surtout quelques mesures de rigueur exercées, lors du siége, contre ceux de ses com-

patriotes qui ne partageaient pas ses opinions, ou qu'il soupçonnait d'intelligences avec l'ennemi, le forcèrent d'abandonner le midi, lorsqu'après le 9 thermidor, la juste haine contre les agens de la terreur eut dégénéré en système d'assassinats contre les amis de la liberté. Arrivé à Paris pour y solliciter de l'emploi, Gardanne s'y trouvait à l'époque du 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795). Lié avec le général Bonaparte, sous les ordres duquel il avait servi à Toulon, il fut employé, par lui, en qualité d'adjudant-général, et combattit avec énergie la rébellion sectionnaire. Réintégré après cette journée, il accompagna Bonaparte, lorsqu'en germinal suivant (mars et avril 1796), ce général prit le commandement de l'armée d'Italie, et se distingua particulièrement le 16 juin 1796, à l'attaque du Mincio, qu'il traversa à la tête de cent grenadiers, ayant de l'eau jusqu'au menton, et sous le feu de l'artillerie ennemie. Il déploya ensuite la plus éclatante bravoure à la bataille d'Arcole, où il fut blessé. Employé sur le Rhin, en 1797, en qualité de chef de brigade, Gardanne se fit remarquer à la bataille de Neuwied, par son sang-froid et l'habileté de ses manœuvres. Renvoyé en 1799, à l'armée d'Italie, il fut nommé commandant d'Alexandrie, dernière place forte du Piémont sur les frontières de la Lombardie, et contraint à capituler, après la perte de la bataille de la Trébia. Rappelé dans l'intérieur, il concourut efficacement, en 1800, à réprimer les brigandages de la chouanerie; fut nommé général de division à son retour, passa de nouveau en cette qualité en Italie, sous les ordres du premier-consul, et mérita par sa conduite, à la bataille de Marengo, un sabre d'honneur et de brillans éloges. Il commandait en 1803, dans la Ligurie et le Mantouan. Employé dans les campagnes d'Allemagne de 1806 et 1807, sous les ordres du duc de Dalmatie (Soult), il fut moins heureux, et eut quelques altercations avec son chef. Il revenait en France par la Silésie, après la paix de Tilsitt, lorsqu'une maladie douloureuse, suite des fatigues de la guerre, le saisit à Breslau, où il mourut le 1807. Les *Biographies* de MM. et Michaud sont tombées, relat à ce général et au suivant, dans prises essentielles et qu'il convient de relever : la première confond entièrement Ange Gardanne avec Gaspard de Gardanne; la seconde les présente comme frères. Non-seulement il n'y a aucune identité entre ces deux généraux, mais il n'exista même jamais entre eux d'autres rapports que celui d'un nom, assez commun en Provence.

GARDANNE (Le comte GASPARD DE), né à Marseille, le 11 juillet 1766, était officier de cavalerie à l'époque de la révolution, et n'échappa qu'avec peine aux échafauds de la terreur. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), le premier consul lui donna le titre d'inspecteur aux revues, titre qu'il échangea, le 12 mai suivant, contre celui de général de brigade. En 1804, l'empereur le nomma gouverneur de ses pages. Témoin de sa bravoure et de son intelligence, dans les campagnes de 1805 et 1806, ce prince l'admit, en février 1807, au nombre de ses aides-de-camp, et l'éleva peu après, au grade de général de division. Vers cette époque, l'empereur, dont la confiance dans les talens du général Gardanne, augmentait tous les jours, résolut de lui confier une mission importante et qui, si ce prince se fût maintenu sur le trône impérial, eût offert, en peu d'années, à l'Europe, les résultats les plus étonnans et les moins prévus; résultats dont l'Angleterre et la Russie ont tour-à-tour cherché à s'emparer, mais dont il est raisonnable de penser que le succès est réservé à cette dernière puissance. Nos lecteurs ont déjà vu que c'était de l'ambassade en Perse dont il est ici question. Nommé ministre plénipotentiaire près la cour de Téhéran, le général Gardanne, dont l'aïeul avait été, en 1715, chargé d'une semblable mission diplomatique, partit dans le courant de mai 1807, du camp de Finkenstein, près de Vienne, avec une suite nombreuse, dans laquelle on comptait quelques savans et des officiers de toutes armes. Il traversa la Hongrie et la Turquie, et s'embarqua, le 10 septembre, à Scutari, pour l'Asie mineure. Il reçut sur toute la route l'accueil le plus favorable et le plus distingué des autorités turques et persanes; et aucun incident ne troubla le voyage, si ce n'est dans l'Arménie, où il eut à soutenir, à la tête des officiers de la légation, une escarmouche contre les Courdes, peuple de brigands,

qui assiégeaient une abbaye de moines catholiques, située non loin du mont Ararat. Voulant élever un monument à Napoléon au pied de cette montagne, M. de Gardanne fit graver sur une pierre, du côté de la Perse, le nom de l'empereur des Français, et laissa dans cet endroit des monnaies d'or et d'argent à son effigie. Arrivé à Bagasied, ville frontière de la Turquie et de la Perse, il fit agréer au pacha, qui le reçut avec de grandes démonstrations de joie et de respect, un portrait de Napoléon, et le bulletin, traduit en turc, de la bataille de Jéna. A Tauris, M. de Gardanne fut présenté à Abas-Mirza, troisième fils du roi Feth-Ali-Chah, et hériter de la couronne de Perse. Il offrit le médaillon de l'empereur et de l'impératrice à ce prince, qui lui fit en retour de riches présens. Le 4 décembre, il arriva à Téhéran, la ville royale, et fut admis, le 7, à l'audience de Feth-Ali-Chah, auquel il présenta ses lettres de créance. Le roi lui donna le titre de *khan*, qui est, en Perse, le plus honorable après celui de roi. Les négociations se poursuivirent, les jours suivans, à la grande satisfaction de l'ambassadeur français, à qui Feth-Ali-Chah conféra le grand-ordre du Soleil, et fit de magnifiques présens, ainsi qu'à toutes les personnes de sa suite. Il paraît que, peu satisfait de ses rapports avec l'empereur, mais surtout très-mécontent de ses rélations avec le prince de Bénévent (Talleyrand), alors ministre des affaires étrangères, qui, dit-on, ne lui pardonnait pas d'être entré dans la carrière diplomatique sans avoir recherché sa protection, et le lui fesait sentir dans toutes ses dépêches, le général Gardanne se décida à quitter Téhéran, et à revenir en France, sans en avoir reçu l'autorisation de l'empereur. De retour à Paris, sa disgrâce fut complète; il perdit ses emplois de gouverneur des pages et d'aide-de-camp, et obtint, néanmoins, quelque temps après, le titre de comte de l'empire, et une dotation de 25,000 fr. Ce retour d'une apparente bienveillance de la part de l'empereur, n'avait que faiblement calmé le ressentiment du comte de Gardanne, qui se trouvant dans le département de Vaucluse, lors des événemens de mars 1815, commanda, sous les ordres du général Ernouf, une brigade du premier corps de la petite armée du duc d'Angoulême, et fut nommé par ce prince, inspecteur-général des gardes nationales des Basses-Alpes. Il n'est pas en notre pouvoir d'assigner les véritables causes, qui, dans le cours d'un mois, changèrent les idées, les plans et la conduite du général Gardanne, mais il est probable que dans un homme de ce caractère, ces causes durent être d'un grand poids. Ce qui est positif, c'est que, dès le 31 mars, le comte Gardanne se réunit au général Chabert, contre Ernouf et Loverdo, qui continuaient à servir la cause royale. Il ne paraît pas néanmoins que cette preuve de dévouement l'eût réconcilié avec Bonaparte, car on remarqua, quelque temps après, que le nom de Gardanne ne se trouvait pas sur la liste des généraux à qui ce prince fit témoigner sa satisfaction par le prince d'Eckmuhl, son ministre de la guerre. Le général Gardanne a été admis à la retraite, le 4 septembre 1815, et les journaux de France ont annoncé sa mort, en 1818. C'était un officier d'un noble caractère et de beaucoup de mérite. — GARDANNE (Charles-Pierre-Louis DE), cousin du précédent, fils et neveu de deux célèbres médecins de ce nom, naquit à Paris le 12 novembre 1788. Reçu docteur en 1812, et nommé médecin de charité de son arrondissement, il se fit connaître avantageusement comme praticien, et fonda sa réputation, comme écrivain, par des mémoires et des articles distingués dans différens journaux de médecine. Il publia, en 1816 : *Avis aux femmes qui entrent dans l'âge critique*, in-8. Ce livre est le premier où l'on ait embrassé tout ce qui a trait à cette crise inévitable, pour laquelle l'auteur a créé l'expression de *ménespausie*, que l'usage finira par consacrer.

GARDEL (PIERRE-GABRIEL), directeur des ballets de l'opéra, est né à Nanci. D'abord maître des ballets du roi de Pologne, il vint débuter, comme danseur, à l'opéra, en 1774, dans l'*Union de l'amour et des arts*. Il se distingua bientôt par la pureté de son goût et la noblesse de sa danse. Nommé adjoint de son frère aîné, dans la place de maître des ballets du roi et de l'académie royale de musique, il le remplaça, à l'époque de sa mort, en 1787. P. Gardel avait fait une étude particulière de la composition musicale, et avait joué, avec succès, plu-

sieurs concertos de violon au concert spirituel, en 1731. Il a composé un grand nombre de ballets-pantomimes, dans lesquels on admire l'heureux choix des sujets, l'art de la mise en scène, et les moyens chorégraphiques habilement employés. Plusieurs personnes ont pensé que les ballets-pantomimes de *Psyché* et de *Télémaque*, s'étaient trouvés dans les papiers de son frère, ainsi que le premier acte du ballet de *Paris*. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. Gardel n'a rien fait d'ailleurs qui pût en approcher. Voici la liste des ballets qu'il a donnés à l'opéra : en 1790, *Psyché* et *Télémaque;* en 1793, *le Jugement de Pâris;* en 1800, *la Dansomanie*, dans laquelle il exécuta lui-même un solo de violon, au troisième acte; en 1802, *le Retour de Zéphire;* en 1803, *Daphnis et Pandore;* en 1804, *Une demi-heure de caprice*, *Achille à Scyros*, *Alexandre chez Apelle;* en 1806, *la Fête de Mars*, *Paul et Virginie;* en 1808, *Vénus et Adonis;* en 1810, *Persée et Andromède; Vertumne et Pomone;* en 1812, *l'Enfant Prodigue;* sans compter le nombre immense de compositions particulières dont il a enrichi les opéras mis en scène. — GARDEL (Mme), née Miller, femme du précédent, débuta sur le théâtre de l'opéra, comme danseuse, en 1786, dans *Dardanus*, et remplaça Mlle Guimard dans tous ses rôles. Elle reçut sa retraite en 1816, après un service de trente années, et sans avoir demandé un seul congé. Mme Gardel établit les rôles d'*Eucharis* dans *Télémaque*, de *Psyché* dans le ballet de ce nom, et ne brilla pas avec moins de goût et d'expression dans les rôles de *la Chercheuse d'esprit*, de *la Fille mal gardée*, etc.

GARDIEN (JEAN-FRANÇOIS-MARIE), né en 1751, fut l'un des membres de la convention, qui se distinguèrent par un plus grand courage et un plus généreux dévoûment. Avocat à l'époque de la révolution, il devint ensuite procureur sindyc du district de Châtellerault, et fut élu en septembre 1792, député du département de la Vienne, à la convention nationale, où il vota la détention de Louis XVI pendant la guerre et son bannissement à la paix. ... républicain il avait siégé quelque ... montagne; mais ami de l'ordre ... pas tenté à se séparer d'elle, et ... cette époque il se prononça dans ... circonstances, contre les factions de la commune et de la montagne. Nommé le 18 mai 1793, membre de le commission extraordinaire des douze, présidée par Rabaut-St.-Étienne (*voy.* ce nom) et chargée de prendre connaissance de tous les complots tramés contre la république, Gardien insista fortement dans cette commission pour l'arrestation d'Hebert, que plusieurs de ses collègues, plus prévoyans ou plus timides, considéraient comme imprudente. Devenu par là particulièrement odieux aux factieux qui, peu de jours après s'emparèrent du pouvoir, Gardien offrit sa démission à la suite de diverses dénonciations dirigées contre la commission; mais ce sacrifice tardif ne suspendit que pour peu de tems, les coups de ses ennemis. Decrété d'arrestation le 2 juin et d'accusation le 3 octobre suivant il fut traduit au tribunal révolutionnaire et condamné a mort le 31 du même mois. (*Voy.* BRISSOT, VERGNIAUD, GENSONNÉ, etc.)

GARDIEN (CLAUDE-MARTIN) médecin, à Paris, est auteur d'un excellent *Traité complet d'accouchemens, de maladies des femmes et des enfans*, 2e éd., Paris, 1816.

GARDNER (Lord ALAN), amiral anglais, né à Uttoxeter, dans le comté de Stafford, le 12 avril 1742, entra comme cadet dans la marine, à l'âge de treize ans, et bientôt après, il servit avec le commodore, depuis lord Anson, l'amiral Hewke, etc. Après avoir passé par tous les grades, il fut nommé en 1766, capitaine du *Preston*, de cinquante canons. En 1778, il eut le commandement du *Maidstone*, frégate de vingt-huit canons, avec laquelle il fit d'heureuses croisières dans les Indes-Occidentales; et quelques années après, il obtint un vaisseau de ligne, avec lequel il se trouva à l'engagement qui eut lieu contre le comte d'Estaing, auprès de la Grenade. Il était également présent au fameux combat du 12 avril 1782, et y commandait *le Duke*, de quatre-vingts canons. Le courage et les talens qu'il avait déployés dans ces différentes affaires, le firent nommer, en 1790, lord de l'amirauté, puis contre-amiral en février 1793; et, un mois après, commandant en chef dans les Iles-sous-le Vent. Cette campagne fut malheureuse, puisqu'elle consista dans l'attaque infructueuse de la Martinique, où il fut vigoureusement repoussé. Sir Alan Gardner, après s'être fait remarquer dans les enga-

gemens qui eurent lieu dans la Manche, en 1794, sous le commandement de lord Howe fut créé baronnet à la suite d'une action brillante, et reçut une médaille de S. M. avec le grade de vice-amiral. En 1797, il apaisa, par sa fermeté, une mutinerie violente qui s'était manifestée sur la flotte, à Porstmouth; et après avoir été toujours employé activement, il obtint, en 1800, le rang d'amiral, et de pair d'Irlande, avec le titre de baron Gardner. Il avait, peu de temps auparavant, été promu au grade de major-général de la marine. Il entra au parlement en juin 1796, choisi par Westminster; il y soutint des discussions fort sérieuses, en défendant les ministres contre les attaques de M. Tooke, et s'attira les éloges même des membres du parti opposé, et entre autres de M. Fox. En août 1809, lord Gardner, aujourd'hui le doyen de la marine anglaise, fut employé dans l'expédition contre l'île de Walkeren. On sait que les résultats insignifians de cette expédition, dûrent être beaucoup moins attribués aux opérations des chefs maritimes, qu'à l'inexpérience et à l'hésitation de lord Chatam, commandant les troupes de débarquement.

GARNERIN (André-Jacques), est sans contredit, après Blanchard, le plus habile et le plus courageux aéronaute que l'on ait connu. C'est lui qui inventa la descente en parachute, expérience qu'il exécuta, en 1800, devant la cour de Saint-Pétersbourg. Depuis ce temps, il prend la qualité de premier aéronaute du Nord. Il en avait fait la première expérience à Paris le 3 messidor an 7 (21 juin 1799), et en a donné la description et la figure coloriée dans *le Mois*, n° IV. M. Lenormand et d'autres physiciens avaient aussi, de leur côté, fait des expériences du même genre. M. Garnerin eut, en 1815, de violens débats avec son frère, qu'il accusait d'usurper son titre et sa réputation; et il mit dans ses réclamations une violence excessive, surtout dans celle qu'il publia au mois de novembre sous ce titre: *Usurpation d'état et de réputation par un frère, au préjudice d'un frère*, 1815, in-4. Au mois d'août 1816, M. Garnerin jeune composa le *Triomphe des Lys*, divertissement proposé à la garde nationale, à l'occasion de la fete du roi. Il a une fille adoptive, âgée de sept ans, qui a déjà fait l'expérience de la descente du parachute. On trouve des détails curieux sur la vie de ce physicien, dans une brochure de sa composition, intitulée: *Voyage et captivité du cit. Garnerin, prisonnier d'état en Autriche*, 1797, in-8.

GARNIER (Charles-George-Thomas) né à Auxerre, le 21 septembre 1746, fit d'excellentes études, embrassa la profession d'avocat, qu'il exerça avec distinction, et se délassa des pénibles occupations du barreau par la culture des lettres. Dès 1770, il commença à publier dans le *Mercure de France*, sous la désignation pseudonyme de Mlle Raigner de Malfontaine, des proverbes dramatiques pleins de naturel et d'agrément. Ils ont paru en 1784, sous le titre de *Nouveaux Proverbes dramatiques, ou Recueil de comédies de société, pour servir de suite aux Théâtres de société et d'éducation*, par M. G***., Paris, Cailleau, 1 vol. in-8. Ils furent réimprimés sous le même titre à Liége chez Desoer, en 1785, et insérés depuis dans différentes collections. On est aussi redevable aux travaux de cet estimable littérateur de la collection qui a paru sous le titre de *Cabinet des Fées, ou Collection choisie de Contes de Fées et autres Contes merveilleux*, 1785, 41 vol. in-8. et in-12, et de celle des *Voyages imaginaires, Songes, Visions et Romans merveilleux*, Paris, Cuchet, 1787, 39 vol. in-8.; de l'édition des *OEuvres badines complètes du comte de Caylus*, Paris, Visse, 1787, 12 vol. in-8.; de celle des *OEuvres complètes de M le comte de Tressan*, Paris, Cailleau, 1787, 12 vol. in-8.; et enfin de celle des *OEuvres complètes de Regnard, avec des remarques sur chaque pièce*, par M. G***., Paris, imprimerie de Monsieur, 1789, 6 vol. in-8. (réimprimé en 1810, 6 vol. in-8.), dans laquelle se trouvent insérées les meilleures scènes que cet auteur avait composées pour le théâtre italien. Garnier fut nommé en 1793, commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de sa ville natale. Il s'acquittait honorablement de ces fonctions, lorsqu'il mourut en février 1795.

GARNIER (Jean-Jacques), historiographe de France, né à Goron, dans le Maine, le 18 mars 1729, fut professeur d'hébreu au collége de France, puis inspecteur; et ayant obtenu, en 1761, un prix à l'académie des inscriptions et belles-lettres, devint quelque temps après ministre de cette

société savante. Après la mort de Villaret, il fut choisi pour continuer l'histoire de France, commencée par l'abbé Velly. La période qu'il a traitée commence à la moitié du règne de Louis XI, et se termine à-peu-près au milieu de celui de Charles IX. Son style, généralement prolixe et froid, convenait peu à l'histoire; il a mieux réussi dans les travaux académiques. Nous citerons de lui : *L'Homme de lettres*, 1764, écrit dans lequel il a peint son propre caractère, plein de sagesse et de modération; un *Traité de l'éducation civile*, 1765; et des *Eclaircissemens sur le collége de France*, in-12, 1789; outre plusieurs mémoires lus à l'institut, dont il était membre. Garnier est mort en février 1805.

GARNIER, de Saintes, (Le chevalier JEAN), avocat avant la révolution, fut élu, en 1792, député de la Charente-Inférieure à la convention nationale, et apporta dans cette assemblée des opinions révolutionnaires très-exaltées. Dès le 22 octobre 1792, il demanda la peine de mort contre tous les émigrés, sans distinction d'âge ni de sexe. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort de ce prince, sans appel et sans sursis. Lors de la défection de Dumouriez, il proposa à la convention de s'emparer de tous les pouvoirs, et de les confier à un comité de douze membres, attendu qu'il n'avait vu jusqu'alors que des ministres traîtres. Le 13 mars 1793, il fit traduire au tribunal révolutionnaire le général Blanchelande, accusé de s'être opposé à l'exécution du décret qui prononçait la liberté des noirs; et quelques jours après, sur sa proposition, le général Marcé eut le même sort. Il se prononça avec force, au 31 mai, en faveur de la faction usurpatrice qui anéantit la représentation nationale et la liberté, et s'empara de tous les pouvoirs. Chargé, en juillet, d'une mission près l'armée des côtes de la Rochelle, il fut ensuite adjoint à son collègue Lecarpentier, homme non moins violent que lui, qui exerçait l'autorité la plus tyrannique dans le département de la Manche. Garnier se rendit au Mans et à la Flèche, après le passage de la Loire par les Vendéens, et prit, contre les royalistes, des mesures dont l'excessive rigueur, qui n'était pas justifiée par la nécessité, a provoqué plus tard d'horribles représailles, et a contribué à donner à cette guerre un caractère de férocité inconnu jusques-là chez les nations civilisées. Le 26 germinal an 2 (15 avril 1794), dix jours après le supplice de Danton, Garnier ne rougit pas d'écrire à la convention « que la conspiration des royalistes du Mans, qu'il venait de déjouer, était étroitement liée avec celle dont Danton était le chef. » Il suivit le même système dans le département de la Charente-Inférieure, dont il était le député; passa ensuite dans le département de la Gironde, dont le délire révolutionnaire venait de changer le nom en celui de Bec-d'Ambez; et revint à Paris, où il renouvela contre Danton, et l'infortuné Philippeaux dont tout le crime était de s'être opposé au système de sang qui dévastait l'ouest, les assertions calomnieuses qui avaient si puissamment contribué à faire périr ces deux députés sur l'échafaud. Lors de la lutte qui s'éleva, au 9 thermidor, entre les dépositaires de la tyrannie et ceux qui s'armèrent pour la renverser, Garnier garda une neutralité prudente; assidu, même après les événemens de thermidor, aux séances des jacobins, il s'éleva, à leur tribune, contre les modérés, qui, selon lui, « prêchaient une pitié meurtrière, » et fut nommé, le 14 octobre, président de cette société. Quoiqu'il ait voté plus tard le décret d'accusation contre Carrier, Garnier avait parlé souvent en sa faveur aux jacobins; et lorsque l'instant de la justice nationale fut arrivé, il fut un de ceux qui tentèrent quelques inutiles efforts, pour soustraire ce monstre au supplice. A dater de cette époque, Garnier parut avoir renoncé à l'odieux parti dont il avait jusques-là si bien servi les fureurs. Le 7 décembre, il appuya le rapport de la loi qui éloignait de Paris les ex-nobles, et fit rendre un décret en faveur des veuves et enfans des condamnés. A la suite des troubles de germinal (1er avril) et de prairial (20 mai 1795), il se déclara contre les séditieux, et parvint ainsi à échapper aux décrets d'arrestation et d'accusation qui, dans les journées des 12, 16 et 29 germinal (1er, 5 et 18 avril 1795), et celles des 6, 8 et 13 prairial (25, 27 mai et 1er juin), frappèrent un grand nombre de ses collègues. Élu membre du conseil des cinq-cents, par le corps électoral conventionnel, lors de l'organisation constitutionnelle de l'an 3 (6 brumaire an 4, 28

octobre 1795), Garnier y porta la même chaleur d'opinions, mais il les modifia suivant les circonstances, et sa conduite dans cette dernière assemblée ne mérita que des éloges. Sorti du conseil le premier prairial an 6 (20 mai 1798), il fut désigné, par le directoire, pour remplir la place de vice-consul aux États-Unis; mais il ne s'y rendit pas, et fut nommé, en 1806, président du tribunal criminel de Saintes, et membre de la légion-d'honneur. Il resta en fonctions jusqu'à la suppression de ces tribunaux, en 1811. Après le retour de Bonaparte en 1815, Garnier de Saintes fut nommé député au Champ-de-Mai, et fut, en même-temps, élu membre de la chambre des représentans par le département de la Seine-Inférieure. Il retrouva dans cette assemblée toute son ancienne énergie; mais, cette fois, cette énergie fut toute honorable; et elle eût été sans doute aussi utile à la patrie, qu'elle lui avait été funeste autrefois, si l'excès des malheurs publics n'eût pas rendu tout espoir de salut impossible. Compris, lors du second retour des Bourbons, dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, Garnier était demeuré à Paris; il y fut arrêté dans le courant d'août; obtint ensuite sa liberté avec l'ordre de quitter le royaume; et se retira à Bruxelles, où il passa plusieurs mois, travaillant à des écrits périodiques. Forcé de quitter ce pays, il s'est embarqué pour l'Amérique septentrionale. Lui et son fils viennent de mourir d'une manière cruelle; naviguant sur l'Ohio dans une pirogue, leur frêle embarcation, qu'ils n'ont pas su diriger, a chaviré, et tous deux ont péri dans les flots, sans qu'aucun secours ait pu leur être apporté.

GARNIER, de l'Aube, était avocat avant la révolution, et fut député du département de l'Aube, à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Envoyé successivement en mission dans les départemens de l'Yonne et de l'Aube, il organisa les autorités révolutionnaires, mais ne se rendit coupable, par lui-même, d'aucun excès. Dévoué à Danton, il fit de vains mais de courageux efforts pour le sauver, et courut lui-même, à cette époque, des dangers personnels. Dans la séance du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il s'écria, en s'adressant à Robespierre, à qui la fureur et l'effroi otaient l'usage de la parole: « C'est le sang de Danton qui te sort par la bouche....— Ah! c'est donc Danton que vous prétendez venger? » répliqua Robespierre. Nommé, le 15 brumaire, an 3 (5 novembre 1794), membre du comité de sûreté-générale, il demanda, lors de l'insurrection anarchique du 12 germinal (1er avril 1795), l'arrestation de tous les membres des anciens comités de gouvernement. Il ne fut admis ni à l'un ni à l'autre conseil, lors de l'organisation constitutionnelle de l'an 3, quoiqu'il eût espéré faire valoir une élection de la Guyane française, et fut nommé commissaire du directoire exécutif, près l'administration départementale de l'Aube. Il est mort depuis plusieurs années.

GARNIER (Le comte GERMAIN), pair de France, né à Auxerre le 8 novembre 1754, était procureur au Châtelet, et obtint, en 1789, la place de secrétaire du cabinet de Mme Adélaïde, tante de Louis XVI. Élu député suppléant de Paris aux états-généraux, puis membre du directoire du département, il se tenait, par ses opinions, dans une sorte d'équilibre, entre le parti populaire et le parti aristocratique, quoiqu'il lui arrivât plus souvent de pencher de ce dernier coté qui s'honorait des noms de Lally-Tolendal, Mounier, Malouet, Clermont-Tonnerre, etc. Il fit, en 1790, partie du club monarchique, dont M. de Tonnerre passait pour le fondateur. En novembre 1791, il refusa le ministère de l'intérieur, qui lui fut offert lorsque M. de Lessart passa aux affaires étrangères. Poursuivi après la journée du 10 août 1792, M. Garnier fut forcé de s'expatrier. On peut se faire une juste idée des opinions de M. Garnier, sur le système politique qu'une faction servile et sanguinaire a jugé à propos de consacrer sous le nom de légitimité, par l'empressement avec lequel il arbora l'étendart de Bonaparte, lorsqu'au 19 brumaire an 8 (10 novembre 1799), ce général s'empara du pouvoir. Le dévouement de M. Garnier aux principes de cette révolution, lui mérita toutes les faveurs du nouveau gouvernement. Il fut nommé préfet de Seine-et-Oise, puis sénateur, comte de l'empire, commandant de la légion-d'honneur, et enfin titulaire de la sénatorerie de Trèves. Nommé président annuel du sénat, le 1er juillet 1809,

il fut maintenu dans cette dignité jusqu'en 1811. Il fut réélu, le 28 décembre, membre du grand-conseil d'administration pour 1810. Enfin, cette même année, l'empereur le nomma président des donataires, dans les principautés de Bareuth et d'Erfurt. Comme président du sénat, il fut plusieurs fois chargé de haranguer Napoléon, notamment en 1809, à l'occasion de la paix de Vienne; le 2 décembre 1810, pour l'anniversaire du couronnement; et le 21 mars 1811, sur la naissance du roi de Rome. Dans aucune de ces circonstances, Garnier, d'ailleurs homme d'honneur, n'a été dépassé en exagérations adulatrices, par les flatteurs les plus justement flétris du despotisme impérial. Après les désastres de la campagne de 1813, on proposa à M. Garnier de l'envoyer dans la 11ᵉ division militaire, pour y prendre des mesures de salut public; il refusa cette mission. Le 2 avril 1814, il vota la déchéance de l'empereur. Au mois de mai suivant, il fut désigné membre de la commission du sénat, chargée de l'examen de la charte constitutionnelle, et fut créé pair par le roi, le 4 juin même année. Très-instruit en matière de finance, M. Garnier prononça, le 21 septembre 1814, sur le budjet de la même année, un discours qui fut très-remarqué. Ce fut lui qui composa l'adresse présentée au roi par la chambre des pairs, le 18 mars 1815. Il quitta Paris le 23, ne prit aucune part au gouvernement qui venait d'être rétabli, et fut nommé, au second retour du roi, président du collége électoral de Seine-et-Oise, membre du conseil privé, ministre-d'état, et grand-officier de la légion-d'honneur. Depuis cette époque, le comte Garnier a souvent paru à la tribune et a fait partie de plusieurs commissions, particulièrement de celles relatives à des objets de finance. M. Garnier a été nommé membre de l'académie des inscriptions, dans l'intervalle des sessions de 1816 à 1817; il y a lu, en mars de cette dernière année, un *Mémoire sur la valeur des monnaies de compte chez les peuples de l'antiquité*, Paris 1817, in-4. Ce mémoire a paru renfermer un grand nombre d'idées paradoxales. A beaucoup de [illegible]res et de grandes connaissances historiques, M. Garnier joint un inépuisable [illegible] complaisance pour les ministres, et une confiance aveugle dans leurs opinions, qu'on ne l'a jamais entendu combattre. On a de lui : *De la propriété, considérée dans ses rapports avec le droit politique*, mars 1792, in-12.—*Aventures de Caleb-Williams*. traduites de l'anglais de Godwin, 1796, 2 vol. in-8.—*Abrégé élementaire des principes d'economie politique*, 1796, in-8.—*Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, par Ad. Smith, traduction nouvelle, avec un grand nombre de notes et d'observations, 1802, 5 vol. in-8.—*Description géographique, physique et politique du département de Seine-et-Oise*, 1802, in-8.—*Rapport au nom de la commission spéciale de sept membres, chargée par la chambre des pairs de l'examen du projet de loi sur les finances*, 1806; réimprimé trois fois.

GARNIER (J.-G.), ancien professeur à l'école polytechnique, et actuellement professeur de mathématiques à l'université de Gand, a publié divers ouvrages de mathématiques, adoptés dans les écoles publiques, et parmi lesquels nous citerons : *Cours complet de mathématiques de Bezout, revu et augmenté*, 1798-1799, six volumes in-8. — *Elémens d'algèbre*, par Clairaut, sixième édition, précédée d'un *Traité d'arithmétique*, par Thévenau, 1801, 2 volumes in-8. — *Cours d'analyse algébrique*, 1802, in-8. — *Réciproques de la géométrie, suivis de théorèmes et problèmes*, 1810, in-8. — *Leçons de statique*, 1810, in-8. — *Leçons de calcul différentiel*, 1811, in-8.; troisième édition, 1812. Les ouvrages de ce savant, sont remarquables par l'esprit méthodique dans lequel ils sont conçus, et la clarté du style. M. Garnier est auteur d'articles intéressans insérés dans le *Mercure belge*, parmi lesquels on remarque une analyse très-bien faite des progrès des sciences depuis la révolution française.

GARRAU (P. A.), député à la convention nationale, est né en 1762, à Ste-Foi, département de la Gironde. Il était avocat à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause avec enthousiasme et fut élu, en 1791, député à l'assemblée législative et ensuite à la convention, où il vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis. Il insista pour faire admettre, en faveur du malheureux prince, le vote de Duchatel,

(*voy.* ce nom) quoique ce vote eut été donné après la clôture du scrutin ; « je m'y opposerais, ajouta Garrau, si ce vote lui était contraire. » Quoique député de la Gironde, il ne compte pas parmi les Girondins. Envoyé en mission à l'armée des Pyrénées occidentales, il fut aussi étranger que son collègue Cavaignac, aux excès auxquels se livra Pinet. Les deux premiers s'occupaient uniquement de l'administration de l'armée et des opérations militaires, tandis que leur collègue, suivi d'une commission extraordinaire, portait partout la terreur. (*voy.* PINET). Garrau contribua puissamment aux préparatifs de la campagne qui s'ouvrit au commencement de thermidor an 2, et qui en peu de jours fut couronnée de succès si brillans. La session conventionnelle terminée, il refusa d'entrer au conseil des cinq-cents, par le choix de ses collègues, n'ayant pas été élu par le peuple. Le directoire l'envoya à l'armée d'Italie, en qualité de commissaire du gouvernement, mais le général Bonaparte ne voulut employer ni ses services ni ceux de Salicetti et Garrau fut bientôt rappelé. En 1798, il fut réélu au conseil des cinq-cents. Le 17 juin (28 prairial), il se montra l'un des plus ardens adversaires du directoire. Au mois de septembre, il fit adopter une résolution qui déclarait traître à la patrie quiconque appuierait ou signerait un traité de paix portant atteinte à la constitution et à l'intégrité du territoire de la république. Exclu du corps-législatif au 18 brumaire, il fut bientôt après nommé sous-inspecteur aux revues ; en 1805 il devint inspecteur, et fit, en 1812, jusqu'aux événemens de 1814, les fonctions d'inspecteur en chef en Espagne. Nommé député à la chambre des cent jours, il y fit lecture, le 22 juin, de l'article 67 de l'acte additionnel contre la famille des Bourbons, ce qui excita un grand mouvement dans l'assemblée. Le 30 il proposa de déclarer, *aliéné*, Malleville fils, son collègue, pour avoir publié en quinze jours deux écrits, le premier contre Louis XVIII, le second en faveur de ce prince. Frappé par l'ordonnance du 24 juillet et par la loi dite d'amnistie, Garrau est sorti de France et s'est retiré d'abord en Belgique, d'où il est ensuite passé en Allemagne.

GASPARIN (T. A.), député à la convention nationale, était capitaine au régiment de Picardie, à l'époque de la révolution ; fut élu, en 1791, député du département des Bouches-du-Rhône à l'assemblée législative, où il se fit peu remarquer, et enfin nommé en 1792 membre de la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Il entra en 1793 au comité de salut public, donna sa démission peu de jours après, fut envoyé ensuite en qualité de commissaire à Marseille et à Toulon, avec Salicetti, Barras et Fréron, participa aux opérations de ces députés dans ces deux villes, et mourut peu de temps après dans le département de Vaucluse.

GASTELIER (RENÉ-GEORGE), docteur en médecine, et ancien maire de Montargis, né à Ferrières, en Gâtinais, le 1er octobre 1741, exerçait son art avec distinction avant la révolution. En 1776, le ministre Turgot lui demanda un rapport sur l'agriculture, le commerce et les moyens de salubrité de la province de Gâtinais ; et il eut lieu d'être satisfait de s'être adressé à lui. M. Gastelier fut nommé, en 1782, maire de Montargis, et en 1787, membre de l'assemblée provinciale de l'Orléanais. En 1790, il fut réélu maire, à la presqu'unanimité, selon les nouvelles formes populaires ; et le duc d'Orléans lui ayant fait présent, à la même époque, d'un bâtiment situé à Montargis, il ne l'accepta que pour le consacrer à l'usage des habitans. Il fut nommé, en 1791, député du Loiret à la législature ; et, le 21 avril, il fit hommage à l'assemblée de cinq médailles d'or et quatre-vingt jetons en argent, qu'il avait obtenus en prix de la société de médecine. Le 11 juillet, il s'éleva contre les pétitions dont l'assemblée était assaillie par les habitans de la capitale, et représenta que quatre-vingt-deux départemens n'avaient pas envoyé des députés pour écouter sans cesse le quatre-vingt-troisième. La loyauté et le courage avec lesquels il avait rempli ses devoirs de législateur et de maire, irritèrent contre lui la populace. En 1793, il fut déclaré traître à la patrie, et arrêté ; il allait périr sur l'échafaud lorsque la révolution du 9 thermidor vint le sauver. Ses ennemis l'obligèrent cependant encore à se tenir éloigné de son domicile pendant cinq ans. On inventa contre lui d'odieuses calomnies, dont sa vieillesse est encore abreuvée, et qu'il a cru devoir repousser dans un ouvrage publié en

1816, sous ce titre : *A mes concitoyens.* « C'est, dit-il, pour empêcher que mes ennemis ne me poursuivent au-delà du tombeau qui m'attend, que je me suis déterminé à donner de la publicité à cet écrit. » Depuis plusieurs années, M. Gastelier a quitté Montargis, et s'est fixé à Paris, où il exerce la médecine. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire d'un enfant monstrueux en tout genre, par laquelle il est physiquement démontré que l'enfant peut se nourrir et croître dans le sein de sa mère, sans le secours du cordon ombilical* (Journal de médec., tome 39, an 1773). Haller rapporte cette curieuse observation dans sa *Bibliotheca anatomica.* — *Avis à mes concitoyens*; ou *Essai sur la fièvre miliaire essentielle*, etc. Montargis, 1773, in-12. Cet ouvrage important, et renfermant une excellente doctrine, a été réimprimé plusieurs fois, avec d'utiles additions. — *Mémoire sur la topographie médicale, et sur l'histoire naturelle du Gâtinais*, couronné par la société royale de médecine (Mémoires de la soc. roy., 1779). — *Dissertation sur le supplice de la guillotine*, Sens, in-8, an 4. « J'ai composé, étant en prison, cette dissertation, dit l'auteur, sur un supplice que je devais subir le 15 thermidor, sans la mort de Robespierre, arrivée le 9. » L'objet de M. Gastellier était de détruire une erreur qui venait d'être accréditée par le savant physiologiste, M. Sœmmering, et répétée par M. Sue, le fils; ces médecins disaient qu'après la décapitation, le supplicié éprouve de longues et vives douleurs. M. Sue ajoutait qu'il avait vu le visage de Charlotte Corday rougir d'indignation, après que la tête eut été séparée du corps. M. Gastellier réfuta ce système en vrai physiologiste; il fit voir que, par la décollation, le passage de la vie à la mort est si rapide, qu'il est impossible d'éprouver la plus légère sensation. — *Traité sur les maladies des femmes en couche*, Paris, 1811, in-8. Ce livre, qui renferme, sur la péritonite, une doctrine contraire à celle des modernes, est d'ailleurs rempli de faits intéressans, et d'aperçus pratiques infiniment judicieux. M. Gastellier a publié beaucoup d'autres écrits dans divers recueils scientifiques. Le roi l'a décoré du cordon de St.-Michel, dans la promotion de 1817.

GASTON (Joseph-Marie Hyacinthe de) né à Rodez, en 1767, vint fort jeune à Paris, et après y avoir fait de bonnes études, il entra au service, où il devint capitaine de cavalerie. Lors de la révolution, il émigra et servit quelque temps dans l'armée de Condé, puis il se rendit à Pétersbourg, où le ministre Romanzow, protecteur des lettres, lui donna une place à la bibliothèque impériale. Ce fut alors que Gaston commença à traduire l'*Enéide.* Lorsque les troubles de la France furent apaisés, il y rentra, comblé des bienfaits de Paul Ier, qui l'avait créé chevalier de Malte, et lui avait assigné sur sa cassette une pension de 2400 francs. Les quatre premiers livres de la traduction de l'*Enéide* obtinrent quelques succès, et Fourcroy, alors directeur de l'instruction publique, qui était parent de Gaston, fit déclarer classique l'ouvrage de ce dernier, qu'il nomma en outre proviseur du lycée de Limoges. Ce fut dans ce nouveau poste que Gaston continua son travail, qui ne fut entièrement terminé qu'en 1807. La manière la plus juste et la plus précise de caractériser le genre de talent qui s'y fait remarquer, est peut-être de dire que, dans cette traduction, l'auteur s'est montré très-habile versificateur, mais non pas grand poète. Il paraît avoir fait une étude particulière du rythme et des formes de la poésie française, et il en varie savamment la coupe : mais trop souvent il néglige ces beautés de détail, ces nuances délicates qui font l'un des charmes principaux de l'original. Il lui manque surtout une chose indispensable pour bien traduire Virgile; c'est le sentiment. Cette seule circonstance suffirait pour assurer la prééminence à Delille, qui cependant, comme on le sait, a lutté bien moins heureusement contre le poète romain dans sa traduction de l'*Enéide*, qu'il ne l'avait fait dans celle des *Géorgiques.* Au surplus, l'ouvrage de Gaston est loin d'être sans mérite, et peu d'hommes réunissent à un plus haut dégré les qualités nécessaires pour remplir les fonctions honorables qui lui avaient été confiées. Il jouissait d'une considération générale et méritée lorsque sa santé, déjà affaiblie, s'altéra tout-à-fait, et il mourut à Paris, le 14 decembre 1808, léguant une dotation considérable à l'hospice de Rodez. Sa traduction de l'*Enéide* a eu deux éditions : la première en trois volumes in-8°, la seconde en 4 vol., avec le texte en regard. Gaston a aussi com-

posé deux tragédies : l'une représentée sur le théâtre de St.-Pétersbourg, et l'autre qui devait l'être aux Français, et dont le sujet, emprunté de Metastase, était *Artaxerce*. Ses autres ouvrages sont des poésies fugitives, éparses dans divers recueils; une *Déclaration des Français restés fidèles au roi* (Francfort, 1793, in-8°.), et un poëme sur les quatre âges de la femme, auquel il n'eut pas le temps de mettre la dernière main, et dont on connaît divers fragmens.

GASTON (ROBERT), député à la convention nationale, était juge de paix à Foix, lorsqu'il fut élu, en 1791, député du département de l'Arriége à l'assemblée législative, où il apporta une imagination délirante, fanatique et sanguinaire. Dans la discussion qui eut lieu dans cette assemblée, le 26 mai 1792, sur la peine à prononcer contre les prêtres qui se refuseraient à prêter le serment prescrit par la constitution civile du clergé, il demandait, au lieu de la déportation que décréta l'assemblée, que ces prêtres fussent mis à mort sur le seul fait de leur refus. Devenu membre de la convention, il s'y rendit remarquable par les mêmes excès, se déchaîna contre l'appel au peuple, vota la mort du roi, en 24 heures, fut un des plus ardens ennemis du côté droit, et proposa, après le 31 mai, la mise hors la loi du général Félix Wimpfen, qui avait commandé un moment l'insurrection du Calvados. Lorsque les sœurs de Léonard Bourdon vinrent solliciter à la barre de la convention, la grâce des infortunés Orléanais condamnés comme assassins de leur frère (*voy.* LÉONARD BOURDON) Gaston eut la froide barbarie de demander l'ordre du jour. Il accusa son collègue Carra et demanda qu'il fût traduit au tribunal révolutionnaire. Interpellé si son frère ne servait pas dans l'armée des rebelles, il déclara que « si son frère était un rebelle, semblable à Brutus il briguerait l'honneur de le poignarder. » Toutes les proscriptions révolutionnaires n'eurent pas de plus ardent provocateur que Gaston. Il accusa Danton, comme il avait accusé la Gironde, et seconda, plus par fanatisme que par complicité, le comité de salut public dans toutes ses fureurs. Après le 9 thermidor, il déclara la contre-révolution faite, menaça du bâton, le Gendre, ami de Danton, et l'un des principaux auteurs de cette journée; tira le sabre, au milieu de l'assemblée, dans un tumulte occasionné par un misérable nommé Armonville (*voy.* ce nom), qui voulait rester coiffé du bonnet rouge; repoussa toute modification du canevas anarchique, connu sous le nom de constitution de 1793; s'opposa, six mois après la chûte de la tyrannie décemvirale, à la destruction d'un monument informe, élevé sur la place des Invalides, pour perpétuer la mémoire du prétendu triomphe de la liberté sur le fédéralisme, et s'opposa avec la même violence à ce que les décrets de hors la loi, rendus contre ses collègues, après les proscriptions des 31 mai et 3 octobre 1793, fussent rapportés..... ! Qui croirait, après de telles horreurs, que Gaston n'était pas un homme de sang, s'il faut seulement entendre par ces mots, les hommes qui l'ont répandu? et toutefois rien n'est plus vrai. Chargé de plusieurs missions, il ne s'y est personnellement rendu coupable d'aucune barbarie; aucune action vile ne lui a été imputée. La fin de la session conventionnelle fut le terme de la carrière politique de ce député; il n'entra point dans les conseils, et n'a pas été employé depuis par les gouvernemens qui se sont succédés.

GATTEAUX (NICOLAS-MARIE), né le 2 août 1751, s'éleva de la condition d'ouvrier au rang des meilleurs artistes. En 1781, il obtint le brevet de graveur des médailles du roi, et fut appelé, à l'époque de la révolution, à exécuter tous les objets de gravure pour les administrations. Il fut surtout l'auteur des principaux procédés qui servaient à la fabrication des assignats, des billets de loterie et des effets de commerce. Ces procédés ne furent pas autre chose que celui qui a été adapté depuis à la typographie, sous le nom de stéréotypage. M. Gatteaux est aussi l'inventeur de la presse mécanique qui appose à-la-fois le timbre sec et le timbre humide. Ses principales médailles sont : la médaille du *Prix de vertu*, l'*Ecole de médecine*, l'*Abandon des privilèges*, six médailles pour l'*Histoire de Louis XVI*, quatre médailles pour l'*Histoire d'Amérique*; les portraits de *Maurepas*, de *d'Alembert*, de *Haydn*, de *Lalande*, des *frères Montgolfier*, d'*Ambroise Paré*, de *Jean Fernel*.—GATTEAUX (Jacques-Edouard), fils du précédent, né le 4 septembre 1788, a fait les

humanités les plus brillantes au collége Ste-Barbe, et a été, pour la gravure, élève de son père et de M. Moitte. Il remporta le grand prix de gravure en médailles au concours de 1809, et fut, pendant trois ans, pensionnaire à l'école française des beaux arts à Rome. Destiné à herit r du talent de son père, il a, quoique bien jeune encore, exécuté plusieurs médailles qui passent pour des modèles. Ses principaux ouvrages sont : *Mars suivi de la Victoire*, medaille qui obtint le prix en 1800; la *Capitulation de Mantoue*, le *Retablissement de l'ecole des beaux-arts à Rome*; les portraits de *Philibert Delorme*, grande et petite dimensions; du *Pujet*, de *Rameau*, de *Malherbe*, de *Ducis*, de *P. Corneille*, de *Lafontaine*, de *Montaigne*, de *Buffon*, de *Gretry*; etc. etc.

GATTEY (François-Charles), libraire, né à Autun en 1756, vint se fixer à Paris, où il s'associa à Desenne, et forma avec lui, au Palais-Royal, un établissement de librairie très-considérable. Gattey, connu dans les premières années de la révolution par des opinions royalistes très prononcées, vit bientot sa maison servir de rendez-vous à toutes les personnes qui professaient les mêmes opinions. Rivarol, Champcenets, St-Meard, auteur de l'*Agonie de* 36 *eures*, s'y réunissaient journellement. Plusieurs fois dans les premières années de la révolution, le magasin et les habitués furent assaillis et menacés par une populace fu ieuse, qui venait y chercher les brochures aristocratiques dont Gattey faisait alors son principal commerce, pour en faire des feux de joie dans le Palais-Royal. Arrêté d'abord comme suspect, à la fin de septembre 1793, le pauvre Gattey, poursuivi par des animosités particulières, fut ensuite traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, qui le condamna à mort le 14 avril 1794, comme ennemi du peuple. Sa sœur, ex-religieuse à Saint-Lazare, qui lui était extrêmement attachée et demeurait avec lui, ne le quittait presque plus dans sa prison, où elle avait obtenu la permission de pénétrer. Elle monta au tribunal à l'instant où Gattey fut mis en jugement. Au moment où elle entendit prononcer l'arrêt de mort, elle entra dans une fureur délirante, et s'écria à plusieurs reprises : « vive le roi! » Cette explosion du désespoir fut aussitôt considérée comme une conspiration; au même instant l'infortunée fut arrêtée, placée, sans acte d'accusation, sur les mêmes bancs que son frère, et traînée quelques heures après au supplice, dans la même charrette que lui.

GAU (Joseph-François), né à Strasbourg, le 21 novembre 1748, commissaire-ordonnateur avant la révolution, remplit, jusqu'en 1792, l'emploi de directeur des fonds de la guerre; se retira alors dans le département de l'Yonne, et y vécut dans la plus profonde obscurité, jusqu'au 9 thermidor. Il fut, peu de temps après cette époque, mis en réquisition par le comité de salut public, sur la proposition d'Aubry, pour organiser l'armée. Dénoncé avec raison, pour avoir destitué d'excellens officiers, sur l'accusation devenue banale de terrorisme, M. Gau perdit sa place, lorsqu'Aubry sortit du comité de salut public; et le 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), la convention, sur la demande de Villetard et de Dubois-Crancé, le décréta d'accusation, comme contre-révolutionnaire. Elu, dans le même temps, député au conseil des cinq-cents par le département de l'Yonne, il en fut exclu en vertu de la loi du 3 brumaire, comme beau-frère d'émigré, et n'y rentra que lorsque cette loi eut été rapportée, en prairial an 5 (mai 1797). Il fut presqu'aussitôt nommé membre de la commission des inspecteurs de la salle, dirigée par Pichegru, Willot et plusieurs agens connus des Bourbons, et où se discutaient ouvertement les projets de renouvellement du directoire, et secrètement ceux du rétablissement de la royauté. Compris, peu de temps après, au nombre des députés condamnés à la déportation le 19 fructidor (15 septembre), il parvint à s'y soustraire. Appelé par les consuls, en 1801, au ministère de la guerre, comme directeur des fonds, il devint conseiller-d'état en 1802, puis commandant de la légion-d'honneur, et resta attaché, depuis cette époque, à l'administration de la guerre jusqu'au 1er avril 1814. Le 30 mars, M. Gau fut envoyé à Blois, par le gouvernement impérial, en qualité de commissaire. Fidèle comme tant d'autres, au gouvernement du plus fort, Gau, qui d'ailleurs avait quelques titres à la bienveillance des Bourbons, s'est empressé d'envoyer son adhésion aux événemens qui les ont replacés sur le trône. Nom-

mé par le roi conseiller-d'état honoraire, le 19 juin, il demanda peu après sa retraite; cette circonstance l'ayant fait rappeler au conseil-d'état, par Bonaparte, le 27 mars 1815, il jugea habilement combien la faveur qui lui était proposée pouvait lui devenir funeste, et ne crut pas prudent de s'exposer à de nouveaux orages. Il eut bientôt lieu de s'applaudir de sa prévoyance. Replacé sur le trône, le roi confirma son titre de conseiller-d'état honoraire, le 30 août 1815, et lui confia la direction de l'approvisionnement de la réserve de Paris, fonctions qu'il remplit encore.

GAUDIN (Martin-Michel-Charles), duc de Gaëte, naquit en 1756, à St-Denis, près Paris. Son père était avocat au parlement de cette ville, et son ayeul subdélégué de l'intendance. Il fit de bonnes études au collége de Louis-le-Grand; montra, fort jeune, une grande aptitude aux combinaisons financières, et fut admis, à dix-sept ans, dans les bureaux des contributions publiques. Agé seulement de vingt ans, il fut mis en 1777, sous la première administration de M. Necker, à la tête d'une des divisions de la direction générale des contributions, nouvellement établie sous les ordres de M. D'Ailly, qui avait beaucoup contribué à son avancement. Il exerça cet emploi jusqu'en 1791, époque à laquelle il fut nommé l'un des six commissaires de la trésorerie nationale, qui venait d'être créé. Lui et ses collègues, jugeant bien quelles allaient être les difficultés de leur position, au milieu du bouleversement qui venait de s'opérer, demandèrent le 11 août 1792, leur démission, qui leur fut refusée, avec injonction de rester à leur poste. Gaudin et quatre de ses collègues réitérèrent cette démarche en 1793, par une lettre insérée dans les journaux, et à laquelle était joint un compte général de l'administration de la trésorerie, depuis son institution: mais ce ne fut qu'en 1794, que cette démission, offerte pour la troisième fois, fut enfin acceptée. Il se retira alors dans les environs de Soissons, où le directoire exécutif, à peine installé, vint le chercher le 14 brumaire an 4 (5 novembre 1795), pour le placer à la tête des finances. Sur son refus, le portefeuille de ce ministère fut confié à Faypoult. Désigné, au commencement de 1797, commissaire de la trésorerie nationale par le conseil des cinq-cents, M. Gaudin refusa encore. Peu de mois après, le président du directoire exécutif l'ayant invité à se rendre à Paris, pour conférer avec lui sur les finances, M. Gaudin quitta sa retraite, donna tous les renseignemens qu'on désirait de lui, et fut nommé commissaire-général des postes. Appelé pour la troisième fois au ministère des finances, après le 18 brumaire (1799), il accepta enfin; et s'il n'a pas apporté dans ce ministère, de grands talens et de grandes vues, il s'est du moins fait remarquer par une rare intelligence, résultat d'une longue expérience; une extrême intégrité, beaucoup d'esprit d'ordre, de la rectitude dans les idées, et une grande habitude du travail. Il reconstitua avec une promptitude surprenante, l'assiette et la perception des contributions. Il avait trouvé le trésor vide, une partie des revenus de l'année consommés d'avance, et le crédit tellement anéanti, que ses premières négociations ne purent se faire qu'à cinquante pour cent de perte; mais dans moins de deux années, la confiance fut tellement rétablie qu'il réussit à faire négocier les valeurs du trésor, avec autant de faveur que les meilleurs effets de commerce. Dès l'année précédente, il avait fait payer avec exactitude, en numéraire, les rentes qui, depuis plusieurs années, ne l'avaient été qu'avec des bons, admissibles en paiement de contributions. En 1803, il fit adopter et commencer l'exécution d'un cadastre général pour remédier aux inégalités intolérables qui avaient toujours existé dans la répartition de l'impôt foncier. Cette opération dont l'idée appartient entièrement à M. Gaudin, qui s'est continuée depuis avec un grand succès, et qui a été adoptée par tous les gouvernemens de l'Europe, fait beaucoup d'honneur au ministre qui l'a conçue. Grand-officier de la légion-d'honneur, le 14 juillet 1804, M. Gaudin en fut nommé grand-aigle le 2 février 1805, et créé duc de Gaëte le 15 août 1809. En juillet 1805, il se rendit dans l'état de Gênes, pour organiser l'administration de ce pays, qui venait d'être réuni à la France. En 1811, il fut appelé à remplir une mission semblable dans la Hollande et dans les villes anséatiques. Lors des événemens du mois de mars 1814, il suivit à Blois l'impératrice Marie-Louise; adhéra à tous les actes du gouvernement provisoire, et re-

vint à Paris, où il vécut dans la retraite, après avoir fait connaître au baron Louis, nouveau ministre des finances, qu'il était prêt à l'aider de tous les renseignemens qui pourraient lui être utiles. Accusé par celui-ci, en juin suivant, d'avoir rendu aux chambres un compte infidèle de l'état des finances, et d'avoir présenté, sciemment, de faux budjets, le duc de Gaëte publia en réponse, une brochure ayant pour titre : *Observations et éclaircissemens sur le paragraphe concernant les finances, dans l'exposé de la situation du royaume, présenté à la chambre des pairs et à celle des députés.* Rappelé au ministère des finances lors du retour de Bonaparte de l'île d'Elbe, le duc de Gaëte fut nommé pair le 3 juin ; et, quelques jours après, il présenta aux deux chambres, sur la situation des finances, un rapport qui ne prouvait pas qu'elles eussent été fort améliorées par la restauration ; mais que dirait M. le duc de Gaëte, s'il était appelé à faire un rapport de la même nature, en décembre 1818 ? Le 7 juillet 1815, ce ministre rentra dans la retraite, et fut, un mois après, élu par le département de l'Aisne membre de la chambre des députés de 1815-1816 ; il y garda le silence, et vota constamment avec la minorité. Tantôt attaqué, tantôt défendu dans cette assemblée, au gré des passions délirantes qui l'entraînaient, et selon les animosités personnelles qui anéantissaient journellement le crédit, en détruisant la confiance et la sécurité, le duc de Gaëte fut nominativement dénoncé, le 16 mars 1816, avec le comte Mollien, par le marquis de Blosseville, membre inconnu de la majorité de la chambre de 1815 jusqu'à ce qu'un jugement l'eût déclaré calomniateur et faux témoin, comme ayant autorisé la spoliation qui avait été faite à la caisse d'amortissement, le 16 mai 1815, de trois millions six cent mille francs de rentes, et ayant profité de cette spoliation. Le duc de Gaëte, établit dans sa réponse au marquis de Blosseville que, la négociation à laquelle on donnait le nom de spoliation était tout-à-fait personnelle à Bonaparte, qui l'avait traitée secrètement : qu'elle ne pouvait être im- ... au ministre des finances, qu'elle ... rnait pas, ni au ministre du tré- ... s'y était opposé ; qu'au reste, ... l'avait rien signé, aucune res- ... ne pouvait peser sur sa tête. Cette affaire, sur laquelle, dès le 15 juillet de l'année précédente, une commission nommée par le roi avait déjà rendu une décision qui déclarait les ministres des finances et du trésor affranchis de toute responsabilité, n'eut aucune suite, et ne fit que mettre dans un plus grand jour la malveillance d'une faction qui cherchait partout des coupables. Après la session de 1815, le duc de Gaëte fut désigné par le roi membre de la commission extraordinaire, instituée pour préparer le budjet de 1817. La chambre de 1815 ayant été dissoute, l'estime publique et le choix du département de l'Aisne reportèrent le duc de Gaëte à la chambre de 1816-1817, où il a voté avec la majorité. En mars 1817, il a fait lire, à la tribune de la chambre, une opinion que la faiblesse de son organe ne lui a pas permis de prononcer lui-même, pour réfuter toutes les objections faites contre la belle et utile institution du cadastre, dont nous avons parlé plus haut. Le duc de Gaete est membre de la chambre des députés de 1818-1819.

GAUDIN (Émile), né vers 1774, d'une famille entièrement étrangère à celle du duc de Gaete, fut envoyé, en 1793, à Constantinople, en qualité de secrétaire de la légation, sous M. Descorches de Ste-Croix. De retour en France, il fut en mars 1799, élu par le département de la Loire, député au conseil des cinq-cents ; servit activement, à St-Cloud les intérêts du 18 brumaire, et fut nommé, après cette révolution, membre de la commission intermédiaire, et ensuite du tribunat. M. Gaudin jouit quelque temps à la cour de Napoléon, d'une sorte de faveur qu'il devait beaucoup moins à ses talens et à ses services, qu'à une femme brillante de toutes les graces de la jeunesse et de la beauté, qu'il avait ramenée du Levant, et dont on parlait alors beaucoup à Paris. De grands dérangemens survenus depuis, dans ses affaires, devinrent funestes à son avancement. Sorti du tribunat en 1804, il obtint une place d'inspecteur du cadastre, qu'il a perdue en 1813. Il est tombé depuis cette époque dans une profonde obscurité.

GAULTIER (L'abbé Louis), a consacré sa vie entière à l'éducation, tant à Londres qu'à Paris, et s'est principalement attaché, avec autant de zèle que de succès, à la méthode des jeux instructifs.

On pourrait reprocher à ses jeux un peu de monotonie : c'est, dans presque tous, une espèce de loto. Le cours complet se compose de 21 volumes in-12 ou in-18, avec deux atlas, etc. M. Gaultier a aussi contribué avec beaucoup de zèle à l'établissement en France des écoles à la Lancaster. Nous citerons, parmi ses nombreuses productions : *Leçons de grammaire, suivant la méthode des tableaux analytiques* 1787, in-8.—*Leçons de géographie, par le moyen du jeu*, 1788, in-8. 1795, in-8; 10e édition, 1811, in-12.—*Leçons de chronologie et d'histoire*, 1788, in-8; 3e édition, 1811, 3 vol. in-12.—*Lettres graduées pour les enfans*, 1798, 3 vol. in-8; 2e édition, in-12.—*Méthode pour analyser la pensée et la réduire à ses principes élémentaires*, in 8.—*Méthode pour faire la construction des phrases et des périodes sans rien changer à l'ordre de la diction latine*, 1806, in-fol, nouvelle édition, 1808, in-fol. —*Méthode pour exercer les jeunes gens à la composition française et pour les y préparer graduellement*, 1811, 2 vol. in-12. —*Notions de géométrie pratique, nécessaires à l'exercice de la plupart des arts et métiers*, 1817, in-12, de 12 pages. La multiplicité des éditions prouve le succès mérité de ces petits ouvrages, qui ont les qualités propres au genre, c'est-à-dire, la simplicité et la clarté.

GAUTHEY (Émilan-Marie), né à Châlon-sur-Saône, le 3 décembre 1732, vint étudier les mathématiques à Versailles, chez son oncle, professeur des pages. Il entra ensuite à l'école des ponts et chaussées, que dirigeait alors le célèbre Perronet. Les états de Bourgogne le nommèrent sous-ingénieur en 1758; et, peu de temps après, il fut élu membre de l'académie des sciences de Dijon. Étant occupé, en 1767, de tracer une route de Châlon à Toulon-sur-Arroux, il reconnut que l'on pouvait conduire, à l'étang de Long-Pendu, point de partage d'un canal proposé depuis long-temps pour joindre la Saône à la Loire, une quantité d'eau beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait cru jusqu'alors. Une fois convaincu de cette possibilité, l'exécution de cette grande entreprise devint le principal objet vers lequel il dirigea ses travaux. Il visita les grands ouvrages de ce genre qui existaient en France; et profitant de ce que l'expérience lui avait appris, il rédigea, à ses frais, les projets détaillés du canal dont ont vient de parler. Pendant long-temps, il ne fut donné aucune suite à ces projets, parce que la compagnie qui devait les entreprendre ne put parvenir à trouver les fonds nécessaires. Mais, enfin, leur importance ayant été appréciée par les états de Bourgogne, ils se chargèrent de les exécuter, au moyen d'un emprunt qu'ils furent autorisés à ouvrir. Les travaux, commencés en 1783, furent terminés en 1791, et depuis cette époque, le canal du Centre, de Châlon jusqu'à Dijon, sur vingt-trois lieues de longueur, n'a cessé d'être navigable. Le nombre de ses écluses est de quatre-vingt. Gauthey avait été nommé ingénieur et directeur-général des canaux de la Bourgogne, en 1782. Outre le canal du Centre, il fit exécuter dans cette province beaucoup d'autres travaux considérables et d'une haute utilité. Lors de la révolution, Gauthey fut nommé inspecteur-général des ponts et chaussées; il rendit en cette qualité des nouveaux services, jusqu'à sa mort, arrivée en juillet 1806. Châlon, sa ville natale, a fait exécuter son buste en bronze. Il a laissé plusieurs ouvrages imprimés, dont les principaux sont : *Mémoire sur l'application de la mécanique à la construction des voûtes* (1772, in-4), dans lequel il répond aux objections faites par Patte contre la solidité de la coupole de l'église de Sainte-Geneviève. — *Mémoire contenant des expériences sur la charge que les pierres peuvent supporter* imprimé dans le *Journal de physique* du mois de novembre 1774. — *Divers Mémoires sur les écluses et le canal du Centre*, imprimés vers 1780, parmi ceux de l'*Académie de Dijon*. — *Dissertation sur les dégradations survenues aux piliers du dôme du Panthéon français, et sur les moyens d'y remédier* (Paris 1798, in-4).—*Projet de dérivation jusqu'à Paris, des rivières d'Ourcq, Thérouenne et Beuvronne, d'une part, et des rivières d'Essone, Juigne, Orge, Yvette et Bièvre, d'autre part*, 1803, in-4. — *Lettre au préfet de la Seine, au sujet de la dérivation de la rivière d'Ourcq* (Paris, 1803). Gauthey s'occupait depuis plusieurs années, lorsque la mort l'a enlevé, de réunir, dans un *Traité complet sur la construction des ponts et des canaux navigables*, les résultats de ses recherches et de sa

longue expérience. Cet ouvrage, laissé en manuscrit, ne sera point perdu pour les progrès de l'art : M. Navier, neveu de l'auteur, et lui-même ingénieur distingué, en a déjà publié, en 1809 et 1813, 2 volumes in-4., enrichis d'additions considérables, et d'un éloge historique de l'auteur.

GAUTHIER DE BIAUZAT, était avocat à Clermont, à l'époque de la révolution. Nommé en 1789, député du tiers-état aux états-généraux, il s'y fit remarquer parmi les amis les plus ardens de la cause populaire; vota l'un des premiers, le 16 juin 1789, pour que les communes se constituassent en assemblée nationale, et appuya, dans la séance du 8 juillet, la motion de Mirabeau, qui demandait que le roi fût prié d'éloigner les troupes de la capitale. Le 13 du même mois, il s'éleva avec véhémence contre le renvoi des ministres, et se plaignit vivement du choix de leurs successeurs. Le 18 août 1789, il combattit la déclaration des droits de l'homme, telle qu'elle était présentée par le comité de constitution; il attaqua ensuite le projet de division du royaume, proposé par le même comité, et vota pour un système où les autorités municipales fussent très-multipliées. Il proposa, le 17 février 1790, d'ajourner après la constitution, la demande faite par Cazalès, de renouveler l'assemblée; s'éleva, le 10 avril, contre les dépenses ministérielles, et accusa MM. Necker et Dufresne-Saint-Léon de s'opposer à la communication du registre de liquidation, connu sous le nom de *livre rouge*. Le comte de Virieu, député de la noblesse du Dauphiné, et connu par des opinions ennemies de la révolution, ayant été porté, le 27 avril, à la présidence de l'assemblée, Gauthier de Biauzat proposa ironiquement, et par allusion aux protestations secrètes du côté droit contre les actes de l'assemblée, « qu'à l'avenir on exigeât de ceux de ses membres entrant en fonctions, que la déclaration de ne [illegible] protester dorénavant contre les dé[illegible]. » Il combattit avec force, le 21 [illegible] suivant, la proposition de confier au [illegible] droit de guerre et de paix. Le 2 [illegible] se plaignit de la circulation d'un imprimé à Clermont, ayant pour [illegible] *Tableau de l'assemblée prétendue* [illegible]. Lorsque M. Necker eut donné [illegible]mission (4 septembre 1790), il demanda que l'assemblée s'emparât de la direction du trésor public. Il dénonça, le 21 octobre, les manœuvres employées dans les régimens pour en éloigner les soldats patriotes. Le 14 décembre il dénonça de nouveau la résistance des ecclésiastiques du Puy-de-Dome à la constitution civile du clergé; fit décréter, peu de jours après, qu'on demanderait au roi une réponse signée, au sujet du refus fait par lui de sanctionner cette constitution; dénonça, dans les premiers jours de 1791, divers actes opposés à la nouvelle législation ecclésiastique, et entre autres une lettre de M. de Bonnal, ancien évêque de Clermont. Le 30 mai, il reproduisit la motion de Mirabeau, pour le licenciement de l'armée; proposa ensuite d'accorder des récompenses aux blessés de Nanci et de la Bastille; et interpella vivement, dans la séance du 24 juin, le ministre des affaires étrangères, Montmorin, au sujet des passe-ports signés de lui, qu'il avait donnés à la reine, sous le nom de baronne de Kolfs, lors de sa fuite au 20 juin. Lors de la révision de l'acte constitutionnel, il refusa au roi le droit de faire des observations sur les réformes votées par la première législature, et s'opposa à ce qu'il fût décrété que la décoration de l'ordre du Saint-Esprit serait exclusivement réservée désormais au roi et au prince royal. La session de l'assemblée constituante terminée, Gauthier de Biauzat demeura à Paris, échappa aux proscriptions de 1793 et 1794, et parut en 1795 comme orateur d'une députation de Clermont-Ferrand, à la barre de la convention, pour la féliciter de s'être affranchie, le 12 germinal, de la faction anarchique qui s'était élevée au sein de la convention pour la dominer. Nommé juré de la haute cour convoquée à Vendôme, pour juger Babeuf et ses complices, Gauthier montra, pour quelques-uns de ces éternels ennemis de l'ordre social, un excès d'indulgence que nous n'approuvons pas sans doute, mais que l'esprit de parti, toujours injuste dans ses jugemens, n'a pas manqué d'attribuer à une complicité qui n'exista jamais, et que rendaient impossible les principes bien connus de ce véritable ami de la liberté. Elu, en germinal an 6 (avril 1798), député au conseil des anciens, par la partie du corps électoral de la Seine, séant à l'oratoire, sa nomination fut annullée le 22 floréal suivant (11 mai),

avec toutes, celles faites par la même assemblée, comme ayant été influencées par les anarchistes. Nommé, en 1799, membre du tribunal de cassation, Gauthier de Biauzat devint, à la suite d'une nouvelle organisation de l'ordre judiciaire, juge de la cour d'appel de Paris, depuis cour impériale, et en exerça les fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en 1815.

GAUTHIER DES ORCIERES (A. F.), député du département de l'Ain, à la convention nationale, et connu sous le nom de Gauthier de l'Ain, est né à Bourg en Bresse, d'une famille estimée. Il était avocat au présidial de cette ville, et avait été membre de l'assemblée constituante; il y avait voté constamment avec le parti populaire, et quoiqu'il ne se fût point fait remarquer dans cette assemblée par ses discours, il y avait acquis dès-lors la réputation d'un homme actif, instruit et rusé. Devenu membre de la convention, M. Gauthier y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Envoyé à Lyon avec ses collègues Nioche et Dubois-Crancé, lors de l'insurrection de cette ville contre les proscriptions et les usurpations de la Montagne, Gauthier adressa à la convention le premier rapport sur les événemens du siége, et mérita, ainsi que ses collègues, par l'intérêt avec lequel ils présentaient les malheurs de cette ville aussi courageuse qu'infortunée, l'honorable disgrâce de ceux qui se préparaient à en devenir les bourreaux. Rappelé à Paris, dès le 7 octobre 1793, sur la demande de Billaud-Varennes, et n'ayant quitté Lyon que quelques jours après son rappel, le comité de salut public osa l'y faire arrêter un moment, mais lui fit rendre peu après la liberté. De retour dans la convention, Gauthier eut besoin de toute la flexibilité de son caractère, pour se soustraire au mécontentement du comité de salut public, qui adressa à ses collègues et à lui, de vifs reproches, sur la faiblesse de leurs mesures révolutionnaires. Cette leçon lui fut utile; on n'entendit plus parler de lui, jusqu'aux événemens du 9 thermidor, auxquels, dans l'incertitude du succès, il ne prit part que par ses vœux. Devenu, quelques mois après cette époque, membre du comité de sureté-générale, Gauthier y fut spécialement chargé de la police de Paris, et se montra également opposé aux excès de tous les partis. Rentré dans ce comité, aux approches du 13 vendémiaire, il y soutint ce caractère, fut de nouveau chargé de la police, et rendit de grands services à la convention. Lors de l'organisation du gouvernement constitutionnel directorial, M. Gauthier devint membre du conseil des anciens, en sortit en 1789, y fut immédiatement réélu, et fut nommé, après le 18 brumaire, juge au tribunal de première instance de Paris, dont on lui donna, en 1811, la vice-présidence, qu'il a conservée jusqu'à la fin de mars 1815. Bonaparte l'ayant nommé à cette époque conseiller à la cour impériale du département de la Seine, et M. Gauthier ayant accepté ces fonctions, il a été compris dans la loi de proscription du 12 janvier 1816, et contraint de quitter la France.

GAVARD (Hyacinthe), médecin et anatomiste, né à Montmélian, en 1753, vint de bonne heure à Paris, où il étudia l'anatomie sous Desault, et fit dans cette science des progrès si rapides, qu'il fut bientôt en état de se livrer lui-même à l'enseignement avec le plus grand succès. Il fut nommé membre de la société de médecine. Outre une *Méthode pour apprendre en même temps à lire et à écrire sous la dictée*, laquelle offre plusieurs rapports avec le système monitorial de Lancastre, on lui doit les ouvrages suivans: *Traité d'ostéologie, suivant la méthode de Desault*, Paris, 1791, 2 vol. in-8, 2ᵉ édition, revue et augmentée d'un *Traité des ligamens*, Paris, 1795, 2 vol. in-8. —*Traité de myologie*, Paris, 1791, in 8; 2ᵉ édition, revue et corrigée, Paris, 1802, in-8.—*Splanchnologie*, Paris, 1800, in-8, revue et corrigée, Paris, 1802 et 1809, in-8. Tous ces traités, remarquables surtout par la méthode sévère et la rigoureuse précision qu'il introduisit le premier dans les ouvrages d'anatomie, assurent à Gavard un rang distingué parmi les anatomistes du 18ᵉ siècle. Sa *Splanchnologie* surtout, infiniment supérieure à tout ce qui avait été imprimé avant sur le même objet, et surpassée à peine par les excellens traités que les plus célèbres anatomistes de nos jours ont publiés sur cette partie de la science, sera toujours un livre classique. Gavard est mort en 1802.

GAVEAUX (Pierre), compositeur et ci-devant acteur du théâtre Feydeau, est né à Beziers, en 1764. A l'âge de sept ans, il fut reçu enfant de chœur à la catrédrale de cette ville. Il avait une telle passion

pour la musique, qu'il l'étudiait la nuit pendant que ses camarades dormaient. A dix ans, il commença un cours de latinité et de philosophie. C'est surtout à l'étude des ouvrages de Pergolèse, qu'il dut son goût pour la composition. Après avoir éprouvé beaucoup de contrariétés, il s'engagea, en qualité de tenor, à l'église de St-Séverin, à Bordeaux; François Beck en était l'organiste: il prit le jeune Gaveaux en affection, et lui enseigna le contre-point. L'élève parut bientôt sur le théâtre de Bordeaux, et, en 1788, sur celui de Montpellier. C'est en 1789 qu'il débuta au théâtre de Monsieur, comme premier tenor dans l'Opéra-comique. Il devint l'appui de la troupe italienne, et y resta jusqu'au moment où elle fut réunie au théâtre Feydeau, en 1800. Les compositions de M. Gaveaux respirent un chant suave, et qu'on retient dès qu'on l'a entendu. Les motifs en sont pour la plupart heureux; et le rhytme en est bien marqué, aussi excelle-t-il dans les airs de ballets. Son premier ouvrage, l'*Amour filial*, l'annonça de la manière la plus brillante. Il fut suivi des *Deux Hermites*, de *la Famille indigente*, de *Sophie et Moncars*, du *Traité nul*, de *l'Enfant prodigue*, etc. Il a entrepris une chose unique dans notre langue: c'est de mettre en musique le *Pygmalion* de Rousseau, en prose, sans rien retrancher aux paroles. M. Gaveaux fit, en 1795, la musique des strophes intitulées, le *Réveil du peuple*, dont M. de Souriguières était l'auteur. Il fut un de ceux qui, après la révolution du 9 thermidor, se prononcèrent avec le plus d'énergie contre les hommes qui avaient inondé de sang le sol français.

GAY-LUSSAC, de l'académie des sciences, et l'un des physiciens-chimistes les plus distingués de la capitale; il a été nommé, en 1816, professeur de chimie à l'école polytechnique, avec M. Thénard. Il a commencé à se faire connaître par une expérience aérostatique qu'il fit avec M. Biot, en s'élevant du jardin du Conservatoire des arts et métiers, jusqu'à une hauteur très-supérieure à toutes celles auxquelles l'homme fût jamais parvenu (3600 toises). M. Gay-Lussac a enrichi la physique de plusieurs découvertes, et on lui doit, sur cette partie, les expériences les plus ingénieuses: telles sont celles qu'il a faites sur le mercure, sur tous les fluides élastiques. Cette dernière expérience, qui a été répétée en Angleterre par M. Dalton, a prouvé que, quelle que soit la nature du fluide, il se dilate d'une quantité totale, égale, pendant qu'il monte de la température de la glace à celle de l'eau bouillante, et qu'il acquiert un peu plus du tiers de son volume primitif (*Bulletin des sciences*, thermidor an 10, n° 65.) M. Gay-Lussac a démontré de plus que les vapeurs sont soumises à la même loi. Il a fait, en commun avec M. de Humboldt, des observations sur la théorie de M. Biot, qui a essayé de déterminer, par les observations de la Pérouse, la position de l'équateur magnétique, et son intersection avec l'équateur terrestre. Le résultat des observations de ces deux célèbres physiciens, est que dans les grandes chaînes de montagne, les volcans même embrasés, n'ont aucune influence sensible sur la force magnétique, et que cette force diminue progressivement à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur terrestre. Les ascensions aérostatiques de M. Gay-Lussac l'ont aussi mis plusieurs fois à même de remarquer que la distance de la terre n'apporte aucune diminution sensible à l'intensité du magnétisme; et cette observation est d'autant plus certaine, que M. Gay-Lussac s'est souvent élevé à des hauteurs qui surpassent celles de toutes les montagnes du globe. Outre différens mémoires dont il a enrichi la collection des *Annales de chimie*, le *Bulletin de la société philomatique*, les *Mémoires de la société d'Arcueil*, etc., il a publié, avec M. Thenard, des *Recherches physico-chimiques, faites sur la pile galvanique, et les préparations du potassium*, Paris, 1811, 2 vol. in-8.

GAY-VERNON (Léonard), né à St-Léonard, dans le Limousin, d'une famille noble, était, avant la révolution, curé de Compreignac, à quatre lieues de Limoges. Il fut le premier curé de France, qui fit précéder le *Domine salvum fac regem*, par le *Domine salvam fac gentem*. Nommé évêque de Limoges le 13 mars 1791, il fut, en septembre de la même année, député par le département de la Vienne à l'assemblée législative. Élu, en septembre 1792, membre de la convention nationale, il y vota la mort du roi, sans appel et sans sursis, et siégea constamment à la montagne, dont la chute même des décemvirs ne le fit pas descendre. Il est néanmoins à remarquer que Gay-Vernon, malgré l'excessive exaltation

de ses principes révolutionnaires, n'ayant été chargé d'aucune mission pendant toute la durée de la session conventionnelle, ne put, en aucun temps, être considéré comme le complice ou l'instrument de la tyrannie. Devenu membre du conseil des cinq-cents, le 5 brumaire an 4 (27 octobre 1795) par le choix de ses collègues, formés en corps-électoral, il y apporta les mêmes opinions, et prononça, après les événemens des 18 et 19 fructidor an 5 (4 et 5 septembre 1797), plusieurs discours, tantôt contre les émigrés, les nobles et les droits féodaux, tantôt sur l'instruction publique, les institutions existantes, et les abus qu'il y remarquait. Le système des scissions et la volonté du directoire, dont il contrariait souvent les vues, l'exclurent du conseil des cinq-cents, en floréal de l'an 6 (mai 1798). Nommé consul de Tripoli, en Syrie, il fut, par les événemens de la guerre avec la Turquie, conduit à Rome, où il exerça provisoirement, dans l'absence de Bassal, son ancien collègue, les fonctions de secrétaire-général du consulat romain. Il est probable que dans cette place, il ne remplit point les intentions du directoire, car un arrêté de cette autorité, signé *Barras*, les lui retira; l'exila de France en le déclarant déchu du titre de citoyen français; et lui défendit en même temps de résider dans les pays occupés par les armées françaises. Il alla chercher un asile dans le département du Doubs, où il se tint caché jusqu'à la chute des directeurs Treilhard, Reveillère-Lépaux et Merlin; 30 prairial an 7 (19 juin 1799). Nommé par le nouveau directoire, son commissaire près l'administration départementale de la Somme, il donna sa démission lorsqu'au 18 brumaire le général Bonaparte s'empara du pouvoir. Le gouvernement consulaire ne l'ayant point compris dans la liste des évêques pensionnés, Gay-Vernon, satisfait du modique héritage de ses pères, a vécu depuis cette époque sans traitement et sans emploi. Frappé par la loi d'exil du 12 janvier 1816, il s'est retiré chez l'étranger.

GAZAN DE LA PEYRIÈRE (Le comte HONORÉ-THÉOPHILE-MAXIME), lieutenant-général des armées françaises, né à Grasse, le 29 octobre 1765, entra, dès l'age de 15 ans, dans les canoniers des gardes-côtes d'Antibes, en qualité de sous-lieutenant, et fut reçu, le 6 octobre 1786, dans les gardes-du-corps du roi. Nommé, en 1789, major de la garde nationale de Grasse, il passa, le 12 janvier 1792, à l'armée du Rhin; se fit remarquer dans toutes les occasions importantes, et obtint successivement, et à de courts intervalles, les grades de chef d'escadron et de chef de brigade. Il fit, avec distinction, sous les ordres de Moreau, la campagne de 1796, avec le grade de capitaine au 27ᵉ régiment d'infanterie, et fut particulièrement cité pour sa belle conduite au combat de Kuppenheim, et à la bataille d'Etlingen, le 21 messidor an 4 (9 juillet 1796). Nommé général de brigade à la fin de cette campagne, il demeura sans emploi militaire jusqu'en 1799, et fut élevé alors au grade de général de division. Il passa à l'armée d'Helvétie sous les ordres de Masséna, qui, voulant empêcher la jonction des deux corps d'armée de Korsakow, dont l'un occupait Zurich, et l'autre Frendnau, le chargea d'attaquer la partie occidentale de Zurich-Berg et Hoüg, village voisin de la ville. Le général Gazan enleva cette position avec impétuosité, et se rendit ensuite maître des faubourgs de Zurich. Après l'affaire de Vinterthur, où il avait combattu avec son intrépidité ordinaire, Gazan reçut ordre de se porter sur Constance. Le 6 octobre 1799, il attaqua, en avant de cette ville, le corps de Russes et d'émigrés commandé par le prince de Condé; il poussa ce corps avec une telle vigueur, qu'il le défit complétement; que les vainqueurs et les vaincus entrérent pêle-mêle dans la ville, et que tout ce qui s'y trouva fut fait prisonnier. Masséna ayant été appelé au commandement de l'armée d'Italie, le général Gazan fut désigné pour l'accompagner. Le 19 germinal (8 avril 1800), il battit les Autrichiens à Agua-Santa, puis à Macarollo, et leur prit six cents hommes et deux pièces de canon. Le 10 du même mois, le général Soult, ayant résolu d'attaquer l'ennemi dans sa position de Verreria, confia le soin de cette entreprise au général Gazan. Au bout de douze heures de combat, les Autrichiens furent contraints à la retraite sur Zagliarino, qu'ils évacuèrent bientôt après, laissant deux mille prisonniers et sept drapeaux au pouvoir des Français. Cependant les munitions étaient épuisées; les troupes manquaient de pain, et déjà l'ennemi s'était emparé

de Sassello, d'où il menaçait les derrières de l'armée française. Le général Gazan fut chargé de le chasser de cette position, et il réussit complètement. Au mois d'avril, il passa au commandement de la 2e division, et quelques jours après, il fut blessé à la tête, au combat de la Coronata. A peine guéri de sa blessure, il reparut à la tête des troupes; il commandait la colonne de gauche, le 22 floréal an 8 (12 mai 1800), à l'attaque de Monte-Cretto, où la victoire abandonna les Français. Après la bataille de Marengo, Gazan fit partie de l'armée d'Italie, dont le premier consul venait de laisser le commandement au général Brune, et se distingua de nouveau au passage du Mincio, à l'attaque de Pozzolo et au combat de Bassano. A la fin de la guerre, il fut nommé commandant de la 1re subdivision de la 27e division militaire, en Piémont. Employé en 1805, contre les Autrichiens et les Russes, il rendit les plus grands services, le 11 novembre de la même année, au combat de Dierustein, à la suite duquel il fut fait grand-officier de la légion-d'honneur. Le 14 octobre 1806, il contribua puissamment à la défaite de l'armée prussienne à Jéna. Envoyé à l'armée d'Espagne, en 1808, il se distingua aux deux siéges de Saragosse en janvier et février 1809, et, le 8 août, au passage du Tage, près Talavéra. Attaqué par Ballesteros, le 25 mars 1810, il soutint le combat avec des forces très-inférieures; et, le 26, il culbuta l'avant-garde de l'ennemi et resta maître du champ de bataille. Le 19 mai 1811, il fut blessé au combat d'Albuera, où il s'était distingué. Décoré le 31 avril 1813, de la grand'croix de l'ordre de la Réunion, le général Gazan fut nommé le 1er juin 1814, par le gouvernement des Bourbons, inspecteur-général d'infanterie dans les places de Lille, Condé et Valenciennes. Il commandait aussi la 1re subdivision de la 9e division militaire à Montpellier. Le général Gazan se trouvait à Grasse, lorsqu'on y apprit que Bonaparte venait de mettre pied à terre au golfe Juan. Incertain un moment, il se réunit bientôt au grand mouvement de l'armée et de la nation, se rendit ensuite à Paris, reçut le commandement de la 16e division, et entra le 4 juin suivant dans la chambre des pairs impériaux. Le 28 du même mois, il fut désigné avec le duc de Dantzig pour porter à l'armée l'adresse de la chambre des représentans. Les journaux français ont annoncé, à la fin de décembre 1818, qu'il venait de remplacer le duc d'Aumont, dans le commandement e la 14e division militaire (Caen).

GAZES (Antimos), archimandrite grec, auteur de l'*Hermès* ou *Mercure littéraire*, a publié à Vienne, en 1795, un *Dictionnaire grec*, en 3 vol. in-fol., contenant le grec littéraire expliqué par le vulgaire, d'après le plan du grand *Dictionnaire* d'Adelung, et de celui de l'académie française. Pendant un voyage qu'il fit en Grèce en 1804, M. Gazes trouva en Thessalie, sous d'antiques ruines, les bustes en marbre d'Aristote et d'Anacréon, et une statue de Cérès. M. Gazes est le fondateur de l'école de Mélies, bourg situé près de Zagora, où l'enseignement comprend l'Evangile, la philosophie de Socrate, le grec ancien et moderne; les langues allemande, française et italienne; les sciences convenables aux ecclésiastiques, aux professeurs, aux agriculteurs et aux commerçans. Cet établissement, qui date de l'année 1770, possède une bibliothèque de huit mille volumes.

GEEN (Joseph van), général-major au service du roi des Pays-Bas, naquit à Gand en 1776. Il passa par tous les grades, et s'éleva enfin, par ses talens militaires et son intrépidité, à celui qu'il possède maintenant. Entré au service des Etats de Brabant, en 1789, comme cadet, il s'enróla, en 1791, comme volontaire dans les chasseurs-belges, au service de France. Parvenu au grade de sous-lieutenant, en 1792, il fit, en cette qualité, les campagnes de Flandre et de Hollande, sous Dumouriez et Pichegru, et assista aux affaires de Valenciennes, en 1793, où il fut blessé à la main droite par une balle; de Tournay, en 1794, où il reçut un coup de sabre sur la tête, et de Waalwyk, même année, où il fut grièvement blessé au genou. Entré en Hollande avec l'armée française, il passa au service de la république batave, et se distingua dans la campagne d'Allemagne, en 1796, sous le général Dumonceau. Capitaine en 1797, il combattit en Nord-Hollande, contre l'armée anglo-russe, en 1799, et y fut blessé à la cuisse, dans l'affaire de Schoor. De retour de la campagne d'Allemagne,

de 1806 et 1807, avec l'armée de Dumonceau, il fut nommé, en 1807, lieutenant-colonel dans les gardes du roi de Hollande, et reçut pour prix de sa valeur la décoration de l'ordre de l'Union. La campagne de Zélande en 1809, lui valut le grade de colonel, et c'est en cette qualité qu'il fit la guerre d'Espagne, dans laquelle il déployé, outre des connaissances distinguées dans l'art militaire, une rare valeur qui lui concilia l'estime de ses chefs, et l'attachement de ses soldats. Sa belle conduite dans un combat près de Saint-Christoval, où, pendant une journée entière, il en imposa par sa fermeté et son courage, à des forces ennemies triples des siennes, lui mérita la décoration de la légion-d'honneur. Il se distingua ensuite aux affaires de Salamanca, où il pénétra accompagné de 5 ou 6 chasseurs seulement, au milieu d'une colonne anglaise qui avait enfoncé son régiment, et enlevé son aigle, qu'il parvint à reprendre. Il se distingua également à Burgos, Trias, Villa-Franca, Pampelune, Bayonne etc; et la croix d'officier de la légion d'honneur fut la récompense de sa conduite. Après les revers de la France, à Waterloo, il rentra au service du nouveau souverain de son pays, qui sut apprécier son mérite. Promu en 1815, au grade de général-major, il fut décoré en 1816, de l'ordre de Guillaume, de la 3e classe.

GELDER (Jacques de), excellent mathématicien et physicien hollandais. Ses talens le firent connaître au roi Louis Napoléon, qui le nomma professeur de mathématiques pour les pages. Après le départ de ce prince en 1810, il resta sans place, et s'occupa à donner des leçons particulières à Amsterdam, et à composer plusieurs ouvrages qui lui assurent une honorable réputation. Aussitôt que le roi Guillaume Ier eut arrêté le rétablissement de l'école militaire à Deeft, M. de Gelder y fut nommé professeur de mathématiques, place qu'il occupe maintenant, et dans laquelle il rend des services essentiels. On a de lui : *Géographie mathématique*, d'après le plan de Guthry, en deux vol. in-8 : le premier contient la partie astronomique, et l'autre, la partie physique, avec l'explication de tous les phénomènes qui se présentent dans l'atmosphère. — *Géographie du royaume de la Hollande*, vol. in-8. — *Traité sur le calcul d'un arc du méridien du globe terrestre*, vol. in-8. — *Discours prononcé en la société* Diligentiâ *à la Haye*, *sur l'utilité des sciences mathématiques*. — *Traité sur plusieurs théories de la géométrie spéculative et pratique*, sous le titre de *Handleiding tot de beschouwende en werkdadige meetkunst*, *etc.*, tom. 1er, in-4. M. Meerman dans ses annales de littérature, en parle avec le plus grand éloge. — *Élémens de géométrie*, *contenant des traités complets de trigonométries rectiligne et sphérique*, *et la théorie des transversales*; cet ouvrage publié en 1810, a eu une seconde édition en 1818. — *Leçons de mathématiques*, 2 vol in-8, formant un cours complet d'algèbre; le reste de cet ouvrage, qui doit traiter du calcul différentiel et intégral, et de son application aux courbés, n'a pas encore été publié. Un abrégé de cet ouvrage a été fait par l'auteur à l'usage de ses élèves à l'école militaire à Delft. — *Analyse géométrique*, ou *Application de l'analyse à la géométrie au moyen de l'algébre*, publié par cahiers séparés, dont il n'en a paru encore que deux. — *Élémens d'arithmetique*, 2 vol. in-8, traitant spécialement de l'application du nouveau système métrique de poids et mesures. — *Traité sur le véritable sens des quantités positives et négatives*, *appliqué à divers problémes de géométrie*, vol. in-8. Outre ces ouvrages, qui font tous également honneur aux talens de M. de Gelder, on trouve encore de lui, plusieurs mémoires sur divers objets de mathématiques, tant dans les œuvres de la société de Philosophie expérimentale de Rotterdam, que dans ceux de la société mathématique établie à Amsternam, sous la devise : *Een onvermoeide arbeid komt alles te boven*. Les ouvrages énoncés ci-dessus, quoique ne traitant pour la plopart que de matières plus ou moins connues, ont fait obtenir à M. de Gelder une place très-distinguée parmi les plus célèbres géomètres de la Hollande, à cause de la méthode claire et lumineuse qu'y a suivie l'auteur; principalement son traité sur le véritable sens des quantités positives et négatives, où il combat les opinions émises sur ce sujet par deux célèbres géomètres français MM. d'Alembert et Carnot, est une prodnotion presqu'entièrement originale et marquée au coin du génie. Il est à regretter que cet ouvrage utile, n'ait pas été publié dans une langue plus universelle, afin d'avoir

pu être également appréciée par les savans étrangers. Nous terminerons cet article, en émettant le vœu que M. de Gelder avant que de s'occuper de nouveaux ouvrages, achève ceux qu'il a commencés, et qui tous ont été si bien accueillis du public.

GEMMINGEN (OTTO-HENRI, baron DE), auteur dramatique allemand, fut conseiller de la chambre du Palatinat chambellan, et membre de l'académie de Manheim. Après avoir vécu à Vienne depuis 1784, il s'est retiré à Würtzbourg en 1797. Ses ouvrages ont beaucoup contribué à épurer le goût dramatique en Allemagne. Son imitation du *Père de famille* de Diderot, et sa comédie intitulé *Pas plus de six plats* (dont M. Étienne paraît avoir tiré l'idée principale de sa comedie de *l'Intrigante*), qui furent représentées à peu près à la même époque, produisirent une sorte de révolution, et firent naître le talent d'Iffland (*voy.* ce nom). M. de Gemmingen a publié entre autres écrits, outre ceux que nous avons nommés: *Pygmalion*, action lyrique par Rousseau, traduit pour la scène allemande, Manheim, 1778, in-8. — *L'Héritage*, comédie, ibid., 1779, in-8. — *Dramaturgie de Manheim*, ibid., 1779, in-8. — *L'Allegro et le Penseroso de Milton*, traduit en allemand, avec le texte anglais en regard, Manheim, 1782, in-8. — *La Mère de famille allemande*, drame en cinq actes, Manheim, 1790, in-8. — *Richard II*, tragédie de Shakespeare, ibid., 1782, in-8. — *Magasin pour les sciences et la littérature*, Vienne, 1784-1785, 2 vol. in-8.

GENCE (JEAN BAPTISTE-MODESTE), né à Amiens le 15 juin 1755, a publié, entre autres productions: *Examen raisonné de la composition du tableau de David, représentant Socrate prêt à boire la ciguë*, 1787; inséré dans le journal encyclopédique. — *Examen analytique du livre de la Mécanique morale* d'Antoine Lasalle. Dans le même journal, en 1790: — *Tableau méthodique des connaissances humaines*, avec une explication, Paris, Migneret, 1805, in-fol.

GENDEBIEN (JEAN-FRANÇOIS), né en 1753, fit ses premières études sous son père, avocat distingué à la cour souveraine de Liége, les continua avec succès dans les universités de Louvain, de Douai et de Paris, et fut reçu avocat au conseil souverain de Hainaut. En 1784, il fut nommé conseiller-assesseur du magistrat de Mons. Lors des troubles de 1789, il fut destitué de cette fonction, pour avoir pris la défense d'un citoyen poursuivi par l'esprit de parti. Il fut en même-temps arraché à sa famille, et conduit à Bruxelles, comme ôtage du gouvernement autrichien, qui croyait, par des mesures de cette espèce, arrêter l'insurrection dont il était menacé. Rendu à la liberté par les patriotes brabançons, il fut, peu de jours après, nommé député de la province de Hainaut, au congrès qui devait se réunir à Bruxelles. Il y lutta constamment avec courage contre tous les abus qui préparaient la ruine de l'insurrection, et particulièrement contre ceux qui dévoraient les finances. Il présidait le congrès, lorsque des hommes égarés par le plus atroce fanatisme, osèrent s'y présenter portant en triomphe la tête d'un malheureux (le jeune Vankrieken), qu'ils venaient de massacrer avec les circonstances les plus révoltantes, comme ayant manqué de respect à une procession. A l'aspect de cet effroyable trophée, M. Gendebien se leva et prononça un discours plein de la plus audacieuse énergie, qu'il termina en demandant que le congrès se déclarât en permanence, ainsi que toutes les autorités des états de la Belgique, jusqu'à ce que le grand crime qui venait de déshonorer la cause nationale eût été expié par le supplice de ses auteurs et de leurs complices, sur la place même qui en avait été souillée. Ce représentant donna, dans cette occasion, l'exemple du calme intrépide qui devait, quelques années plus tard, dans une conjoncture absolument semblable, honorer le caractère d'un président de la convention nationale de France (*voy.* BOISSY-D'ANGLAS); mais il n'eut pas, comme ce dernier, la satisfaction de voir peu de jours après, les lois et l'humanité vengées par le juste châtiment des coupables. A quelques temps delà, le comité des affaires politiques, prévoyant les résultats du congrès de Reichembach qui allait s'ouvrir, proposa d'envoyer des deputés aux puissances qui paraissaient soutenir l'insurrection, à l'effet d'assurer à la Belgique l'exécution du contenu des propositions de l'empereur Léopold, du 3 mars 1790, avec instructions, en cas de réponse négative ou évasive, de faire à la légation

autrichienne à Berlin, acte de soumission sur le pied des constitutions acceptées et jurées par Marie-Thérèse. M. Gendebien ayant proposé au congrès d'en délibérer de suite, le secrétaire d'état fit renvoyer la motion au lendemain, et on convint de l'heure : mais le lendemain le secrétaire arriva fort tard avec plusieurs députés, et l'un d'eux excusa ce retard, « sur ce qu'ils avaient dû employer toute la nuit à calmer le peuple, qui voulait venir égorger le président de l'assemblée, *à cause de sa motion anti-patriotique de la veille.* » M. Gendebien essaya d'obtenir justice de l'assemblée contre les factieux, qui calomniaient et trompaient la nation; mais voyant la stupeur qui paralysait la plupart des députés, asservis par une olygarchie dont rien ne balançait plus le pouvoir, et désespérant à juste titre du salut de la patrie, il donna sa démission et se retira. Toutefois presqu'aussitôt sa province lui donna une nouvelle preuve de la plus honorable confiance, en le députant aux états-généraux, où il consentit enfin à reprendre ses fonctions. Il fut envoyé ensuite à la Haye, à l'effet de négocier la réconciliation avec la maison d'Autriche; elle fut signée le 10 décembre 1790. M. Gendebien, de retour dans sa province, s'acquitta avec zèle des fonctions de pensionnaire des états, jusqu'au moment de leur émigration, en 1794. Rentré dans sa patrie à la fin de 1795, il fut nommé, en l'an 6, au conseil des cinq-cents, à l'unanimité des suffrages; mais il crut ne pas pouvoir accepter. En janvier 1802, il entra au corps législatif, dont il n'a pas cessé de faire partie jusqu'au 31 décembre 1813. Depuis la formation de la commission de l'intérieur, en 1807, il en a toujours été nommé membre par les suffrages de ses collègues, jusqu'au moment où il a cessé de faire partie de ce corps. En 1810, il reçut la décoration de la légion-d'honneur pour ses nombreux travaux dans cette commission. Lorsque les événemens militaires et politiques de 1813 et 1814 eurent séparé la Hollande et la Belgique de l'empire français, il fut nommé membre de la commission chargée de réviser la constitution hollandaise qui devait régir les deux pays: il y professa les principes d'une sage liberté. Nommé par le roi à la seconde chambre des états-généraux, il a été continué dans ces fonctions par les états de sa province, dont il n'a cessé de servir les intérêts, ainsi que de ceux de tous ses concitoyens, avec autant de zèle que de franchise et de désintéressement. Les véritables principes du gouvernement représentatif ont toujours eu en lui un défenseur aussi fidèle qu'éclairé : toujours il a fait entendre dans la tribune nationale, le langage d'un vrai citoyen, fort de l'autorité d'une longue expérience et d'une vie irréprochable. A la fin de 1815, M. Gendebien a été nommé chevalier de l'ordre du lion belgique.

GENLIS (STÉPHANIE-FÉLICITÉ DUCREST, comtesse de GENLIS, puis marquise de SILLERY, redevenue enfin comtesse de), naquit en 1746. Sans fortune, sa famille et elle-même sentirent de bonne heure la nécessité de chercher dans les arts une ressource contre le besoin. Elle apprit à pincer de la harpe, et fit sur cet instrument des progrès tellement rapides, qu'on ne parlait dans le monde que du talent de Mlle Ducrest, avant même qu'elle y eut été entendue. Elle fut introduite fort jeune, par sa mère, dans quelques maisons considérables de Paris; vingt-cinq louis étaient le prix ordinairement fixé pour ses soirées, lorsqu'elles ne passaient pas minuit; mais comme il n'était pas rare de trouver des amateurs qui, de l'enthousiasme du talent passaient à celui de la personne, il arrivait alors que l'enchantement de la soirée se prolongeait jusqu'au matin, et dans ce cas le prix était double. Les succès de son talent et ceux de sa jolie figure ne furent pas les seuls par lesquels Mlle Ducrest réussissait dans le monde : elle avait apporté de l'esprit et un grand talent d'observation; elle sut en profiter, apprit de bonne heure à saisir les ridicules, à étudier les usages, et à discerner toutes les nuances qui forment le ton de bonne compagnie. La figure et les succès de Mlle Ducrest ne tardèrent pas à lui attirer d'éclatans hommages. Plusieurs avantures galantes, dans lesquelles on prétendait que l'amour n'avait joué qu'un rôle très-secondaire, lui furent attribuées; le comte de Genlis, l'un des roués les plus décidés de ce temps-là, ne l'avait pas encore vue, lorsque, frappé du style d'une lettre tombée par aventure en ses mains, sa tête s'enflamma pour elle; cette passion fut bientot connue, et Mlle Ducrest qui, jusques-là, n'avait pas

soupçonnée de sévérité, tira habilement parti de l'exaltation du sentiment qu'elle avait inspiré à un libertin qui n'avait conservé des brillantes années de sa jeunesse qu'une imagination très-vive et des passions très-ardentes, pour rétablir les brèches de sa réputation et devenir comtesse de Genlis. Dès ce moment, sa célébrité ne fit que s'accroître. Mme de Mointesson, secrètement mariée au vieux duc d'Orléans, la présenta à ce prince, qui l'admit dans sa familiarité. Ce fut là qu'elle connut le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, et père du duc actuel. Enchanté de son esprit, de ses talens et de sa jolie figure, il résolut de la fixer, sans scandale, auprès de lui; mais avec la réputation dont ils jouissaient tous deux, cette entreprise n'était pas sans difficulté. Dès-lors on ne parla plus que des rares qualités, des qualités *solides* de la comtesse, et lorsque sa réputation parut assez bien établie sous ces rapports, vraiment nouveaux pour elle et pour ses amis, le duc de Chartres déclara, en 1782, l'intention où il était de confier à Mme de Genlis l'éducation des trois princes ses fils (les ducs de Valois et de Montpensier, et le comte de Beaujolois), et de donner, par une faveur inouïe et sans exemple, à leur brillante institutrice, le titre de *gouverneur* Obligé, par devoir, de faire part au roi, qui ne partageait pas l'engouement général pour la comtesse, du choix qu'il venait de faire, le duc de Chartres se rendit à Versailles, pour demander le consentement de ce prince, en insistant surtout sur la qualité de *gouverneur*, qu'il accordait à l'institutrice. Louis XVI, levant les épaules et lui tournant les talons, lui répondit : « Gouverneur ou gouvernante, vous êtes le maître de faire ce qu'il vous plaira; d'ailleurs, le comte d'Artois a des enfans. » Mieux traité par la reine, le duc de Chartres revint aussitôt à Paris, et la nomination de la comtesse de Genlis, qui n'était déjà plus un mystère, fut rendue publique. C'était trop peu pour la docte institutrice que de prodiguer ses leçons aux jeunes princes, et même d'inventer des méthodes nouvelles et de nouveaux exercices de gymnastique; elle voulut faire jouir son amour-propre et le public du fruit de ses médi-ns et de ses t avaux, et *le Théâtre* *cation*, *Adèle et Théodore*, *les* *lées du château*, *les Annales de la* *vertu*, se trouvèrent bientôt partout dans les mains des mères de famille. Cependant Mme de Genlis s'aperçut qu'elle n'avait encore traité que la partie profane du cours qu'elle avait entrepris; son principal élève (le duc de Valois, aujourd'hui duc d'Orléans) approchait de l'âge où il devait faire sa première communion. Le *gouverneur*, qui avait la prétention de lui tenir lieu de toute espèce de maîtres, se constitua docteur en théologie, et publia un livre où elle se proposait de démontrer que la religion est la base du bonheur et de la véritable philosophie. Il parut assez plaisant de voir un écrit religieux sortir des boudoirs du palais-royal. La critique n'épargna ni l'ouvrage ni l'auteur; les uns prouvérent que ce qui se trouvait de doctrine orthodoxe, dans ce livre, était tiré des lettres de l'abbé Gauchat sur la religion; les autres prétendirent qu'un abbé Lamourette avait arrangé cette compilation : Mme de Genlis y avait ajouté des notes; elles furent critiquées par les théologiens. Un second ouvrage sur l'écriture sainte, qui suivit de près, acheva de révéler combien peu Mme de Genlis s'était préparée à paraître dans l'arène comme controversiste. C'est de cette époque qu'éclata, entre elle et les philosophes, cette guerre, quelquefois si vive et jamais mortelle, puisqu'en aucun temps elle ne l'a brouillée avec eux. La révolution qui éclata sur ces entrefaites, trouva Mme de Genlis toute disposée à en adopter les principes. De part et d'autre on oublia les petits torts dont on croyait avoir à se plaindre, et après des explications dont la sincérité nous est garantie par Mme de Genlis elle-même, la philosophie et la liberté comptèrent dans leurs rangs un défenseur de plus. Elle se lia particulièrement avec Barère et Pétion; assista souvent, avec ses élèves, aux séances de la société des amis de la constitution (les jacobins), et fit profession ouverte des principes d'un patriotisme tellement exalté, qu'étant le 17 juillet 1791, à Bellechasse, où elle suivait alors l'éducation de Mlle d'Orléans, elle s'écria, en entendant le bruit de la mousqueterie, par laquelle l'autorité municipale de Paris s'était vue dans la nécessité de disperser les attroupemens séditieux du champ de mars qui voulaient anéantir le pouvoir royal et proclamer la république : « c'est ce monstre

des Tuileries (la reine), qui fait assassiner ainsi les patriotes. » Nous voudrions bien avoir oublié ce fait, comme Mme de Genlis paraît l'avoir oublié elle-même ; mais la vérité historique a ses droits, qu'il ne nous est pas permis d'enfreindre, et c'est au public à juger si l'excessive intolérance avec laquelle cette dame proscrit aujourd'hui des doctrines politiques qu'elle soutenait avec tant de ferveur il y a quelques années, doit obtenir auprès de lui, pour effacer le souvenir de ses faiblesses révolutionnaires, les mêmes succès qu'ont déjà obtenus ses ouvrages de morale, pour faire oublier des faiblesses d'un autre genre. Trop bien instruite des événemens qui se préparaient dès lors en France, Mme de Genlis se décida à passer en Angleterre, avec Mlle d'Orléans, et Paméla, sa fille adoptive, mariée depuis, pendant le séjour qu'elle fit à Tournai, à l'infortuné lord Fitzgerald. Elle y fut accompagnée par Pétion, qui, comme on l'a vu plus haut, était de sa société intime, et s'établit à Bury, dans le comté de Suffolck. Rappelée à Paris par le duc d'Orléans, en septembre de la même année, elle n'y passa que quelques mois, et se vit forcée de quitter de nouveau la France, avec la jeune princesse et Paméla, lorsque la marche des discussions conventionnelles rendit de nouveaux malheurs inévitables. Elle fixa son séjour à Tournai, où elle résida juqu'à ce que Dumouriez, se repliant devant les Autrichiens qui envahissaient alors la Belgique, fut arrivé dans cette ville, où il ne passa que quatre jours. Mme de Genlis suivit ensuite le général jusqu'à St-Amand, et ce ne fut (dit-elle dans le précis de sa conduite, publié par elle-même en 1797), que lorsqu'elle apprit que ce général voulait rétablir la royauté, que « désapprouvant à tous égards, ses desseins, et pensant que les Français seraient le dernier peuple de la terre, s'ils renonçaient si légèrement et si promptement à la république, » elle se hâta de quitter Dumouriez, et prit le chemin de la Suisse. Mme de Genlis voulut d'abord s'établir à Zug ; mais le magistrat lui signifia l'ordre de s'éloigner : circonstance à laquelle on doit attribuer en grande partie l'amertume avec laquelle elle a parlé, dans quelques-uns de ses ouvrages, des gouvernemens des petits cantons helvétiques. Elle eut recours, alors, au général Montesquiou, réfugié à Bremgarten, qui lui procura un asile dans le couvent de Ste-Claire. Ce fut là que Mlle d'Orléans se sépara de sa gouvernante, pour se retirer chez la princesse de Conti, sa tante, qui habitait Fribourg. Mme de Genlis ne tarda pas à quitter ce pays ; elle se rendit à Altona, où elle ne voulut descendre que dans l'auberge « dont le maître passait pour aimer le mieux la révolution française. » Elle y demeura neuf mois, et habita ensuite Hambourg, pendant quelque temps. Beaucoup d'émigrés français se rappellent y avoir vu Mme de Genlis, se disant émigrée comme eux. Mais trop de distance les séparait : aucun d'eux ne voulut la voir. Elle fût même parvenue à jouir d'une certaine obscurité au milieu des nombreux rassemblemens où se trouvait l'élite des sociétés qu'elle avait fréquentées autrefois, sans une querelle qu'elle eut l'imprudence de chercher à un homme d'une force trop supérieure à la sienne. Rivarol accabla sa téméraire ennemie de tant de mots piquans et de vers satyriques, que Mme de Genlis se vit, dans la nécessité de chercher une autre retraite. Elle alla se cacher dans une ferme, à Silk, dans le Holstein. C'est de cette retraite qu'elle publia ses *Chevaliers du Cygne*, imprimés à Hambourg, en 1795. Cet ouvrage, rempli d'allusions amères contre la reine, et de traits anti-monarchiques, qu'elle a prudemment supprimés lors de sa réimpression, faite à Paris, en 1805, excita la fureur des émigrés, et mérita par l'extrême licence de plusieurs tableaux, la juste critique des amis des mœurs et de la décence publique. On alla même jusqu'à dire que pour tracer le caractère et les aventures d'*Armoflède*, l'auteur n'avait eu besoin que de consulter ses propres souvenirs. Ce roman donna naissance à l'épigramme suivante :

Armoflède s'épuise en efforts superflus,
La vertu n'en veut pas, le vice n'en
veut plus.

On a prétendu que, sous les noms d'Armande et de Corinne, cette épigramme, que l'on faisait alors commencer ainsi : « Armande (ou Corinne) se consume en efforts superflus : » avait été dirigée contre Mme de Staël ; et la haine de Rivarol contre cette femme illustre, si supérieure à Mme de Genlis, par toutes les qualités du cœur et de l'esprit, donnait quelque

probabilité à ce bruit ; mais la vérité exige qu'on restitue à chacun ce qui lui appartient. Aux *Chevaliers du Cygne* succéda le *Précis historique de la conduite de Mme de Genlis*, dont nous avons parlé plus haut. Ce qui fixa surtout l'attention sur cette brochure, ce fut la date (1796) de la lettre de quinze pages qui la termine; lettre adressée à M. le duc d'Orléans, à une époque où les meilleurs esprits de la France, prévoyant la chûte prochaine du gouvernement directorial, songeaient sérieusement à placer la couronne sur la tête de ce prince, dont les antécédens de toute espèce offraient à l'universalité des Français des garanties certaines, non-seulement contre le retour des institutions féodales et des antiques préjugés, mais encore et surtout, contre les vengeances sanglantes qui ont si malheureusement signalé le retour de la branche aînée de la maison de Bourbon. Dans cette lettre, Mme de Genlis exhortait vivement le prince « à ne point accepter la couronne, dans le cas où elle lui serait offerte, et à ne point abolir la république, qui paraissait se fonder sur les bases solides de la morale et de la justice. » Le directoire ne parut pas fort sensible au procédé de Mme de Genlis, qui, en écrivant ainsi, n'avait probablement d'autre but, que d'obtenir la permission de reparaître à Paris, dont on s'obstinait à la tenir éloignée. Quatre années, mois pour mois, s'étaient écoulées, et le directoire n'existait plus (*). Mme de Genlis renouvela ses instances après le 18 brumaire, et obtint du premier consul, non-seulement l'autorisation de résider à Paris, mais encore une pension et un logement à l'arsénal, avec le droit de prendre dans la bibliothèque de ce nom, tous les livres nécessaires à son usage. A peine Mme de Genlis fut-elle en possession des bienfaits du nouveau gouvernement, qu'oubliant que le respect de soi-même est la borne de la reconnaissance, même la plus légitime, elle prostitua sa plume, pour l'objet de son nouveau culte, à des adulations tellement sans mesure, qu'il faudrait les regarder comme l'excès de la bassesse, sans la bassesse plus grande avec laquelle elle les a rétractées depuis. Tout-à-fait brouillée, à la seconde restauration, avec son ancien élève, le duc d'Orléans, Mme de Genlis, devenue l'un des plus fermes appuis de la doctrine de la légitimité, ne laissa échapper aucune occasion de présenter, sous les rapports les moins honorables pour lui-même et les moins rassurans pour la France, le caractère d'un prince que sa conduite militaire en 1793, et ses opinions politiques en 1814, ont pris assez de soin de justifier. Parmi les productions dues à l'intarissable fécondité de Mme de Genlis, nous citerons : *Théâtre à l'usage des jeunes personnes*, ou *Théâtre d'éducation*, 1779, 7 vol. in-8; 1785, 5 vol. in-12. — *Théâtre de société*, 1781, 2 vol. in-8. — *Annales de la vertu*, ou *Cours d'histoire à l'usage des jeunes personnes*, 1781, 2 vol. in-8; 1805, 3 vol. in-8 ou 5 vol. in-12. — *Adèle et Théodore*, ou *Lettres sur l'éducation*, 1782, 3 vol. in-8; 1802 idem. — *Les Veillées du château*, ou *Cours de morale à l'usage des enfans*, 1784, 3 vol in-8; 1802, idem. — *La Religion considérée comme l'unique base du bonheur et de la véritable philosophie*, 1787, 1 vol. in-8. — *Discours sur l'éducation de Mgr. le dauphin et sur l'adoption*, 1790, 1 vol. in-8. — *Leçons d'une gouvernante à ses élèves*, ou *Fragmens d'un journal qui a été fait pour l'éducation des enfans de M. d'Orléans*, 1791, 2 vol. in-12. — *Discours sur le luxe et l'hospitalité*, 1791, 1 vol. in-8. — *Les Chevaliers du Cygne*, ou *La cour de Charlemagne*, Hambourg, 1795, 3 vol. in-8; réimprimés en 1805. — *Epître à l'asile que j'aurai*, suivie de deux *Fables*, du *Chant d'une jeune sauvage*, de l'*Epître à Henriette de Sercey, ma nièce*, et des *Réflexions d'un ami des talens et des arts*, 1796, 1 vol. in-8. — *Précis de la conduite de Mme de Genlis, depuis la révolution*, 1796, in-8 et in-12. — *Les petits émigrés*, ou *Correspondance de quelques enfans*, 1798, 2 vol. in-8. — *Herbier moral*, ou *Recueil de Fables nouvelles* et autres *Poésies fugitives*, 1799, 1 vol. in-12. Ces fables, où Mme de Genlis s'est imposé la loi de n'introduire pour personnages que des végétaux, idée qui, malgré la spirituelle apologie qu'en fait l'auteur, est plus bizarre qu'originale, ont prouvé que malgré quelques romances assez agréables, répandues dans ses autres écrits, le caractère de son talent ne l'appelait point à la poésie, et que surtout elle n'avait pas les qualités propres à l'apo-

(*) Du 6 brumaire an 4 (1795), au 18 brumaire an 8 (1799).

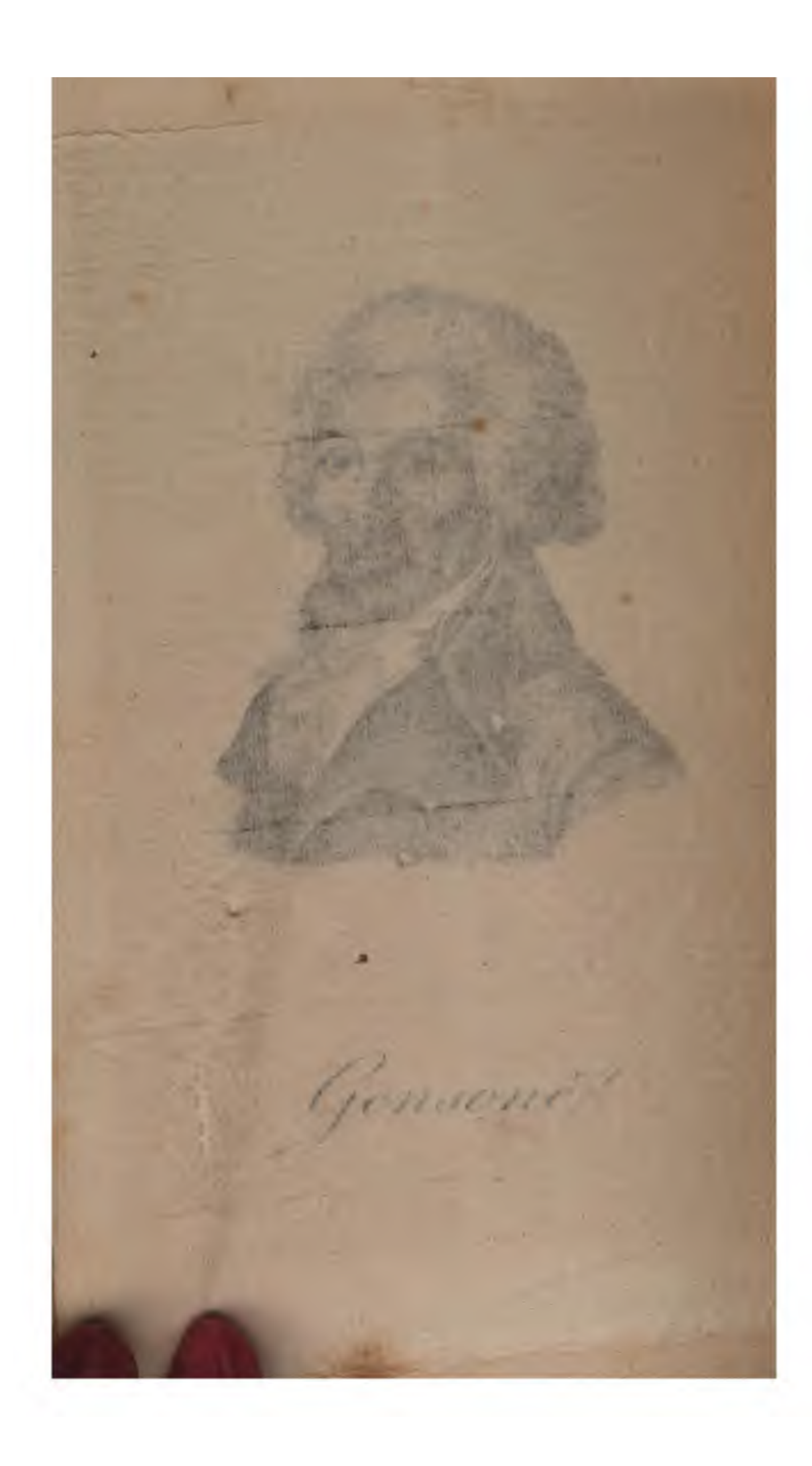
logue. L'idée de ces fables est rarement piquante, et la versification en est généralement froide et sans couleur. — *Les Mères Rivales*, ou *La Calomnie*, 1800, 3 vol. in-8. — *Le petit La Bruyère*, ou *Caractères et mœurs des enfans de ce siècle*, 1800, 1 vol. in-8. — *Nouvelle Méthode d'enseignement pour la première enfance*, 1800, 1 vol. in-12; 1801, 1 vol. in-8. — *Les vœux téméraires*, 1799, 3 vol. in-12; réimprimés en 1802, 2 vol. in-8. — *Mademoiselle de Clermont*, nouvelle historique, 1802, 1 vol. in-18. Cet ouvrage a obtenu un succès trop général et trop mérité, pour qu'il soit nécessaire d'en parler ici. — *Nouveaux contes moraux et nouvelles historiques*, 1802, 3 vol. in-12. (Il en a paru depuis 3 autres vol.) Il règne dans la plupart de ces petites compositions, la plus attrayante variété : les uns touchent par le sentiment et la délicatesse, d'autres sont du meilleur ton de plaisanterie : tous ont le style propre à ce genre, que Mme de Genlis traite avec un agrément particulier. — *Les Souvenirs de Félicie L****, 1804, 1 vol. in-12. — *Suite des Souvenirs de Félicie*, 1807, 1 vol. in-12. Recueil plein d'anecdotes piquantes, et d'observations fines et justes sur le grand monde, que l'auteur a étudié avec toute la sagacité d'une femme d'esprit. — *La duchesse de la Vallière*, 1804, 1 vol. in-8, ou 2 vol. in-12 (plusieurs éditions). — *Réflexions sur la miséricorde de dieu*, par Mme de la Vallière, etc., nouvelle édition, 1804, 1 vol. in-12. — *Les monumens religieux*, ou *Description critique et détaillée des monumens religieux, tableaux et statues des grands maîtres*, etc., *qui se trouvent actuellement en Europe et dans les autres parties du monde*, 1804, in-8. — *Le comte de Cork*, suivi de *six Nouvelles*, 1805, 2 vol. in-12. — *Alphonsine*, 1806, 2 vol. in-8. — *Mme de Maintenon*, 1806, 1 vol. in-8. — *Le siège de la Rochelle*, 1808, 1 vol. in-8. — *Saint-Clair*, ou *la Victime des sciences et des arts*, 1808, 1 vol. in-18. — *Bélisaire*, 1808, 1 vol. in-8. — *Alphonse*, ou *le fils naturel*, 1809, 3 vol. in-8. — *Arabesques mythologiques*, 1810, 1 vol. in-12. — *La botanique historique et littéraire*, 1810, 1 vol. in-8. — *De l'influence des femmes sur la littérature française*, 1811, 1 vol. in-8. — *Observations critiques pour servir à l'histoire de la littérature au 19e siècle*, 1811, 1 vol. in-8. — *Examen critique de l'ouvrage intitulé Biographie universelle*, 1811, in-8. — *Suite de l'Examen*, 1812, in-8. — *Les Bergères de Madian*, ou *la jeunesse de Moïse*, poëme en prose en six chants, 1811, 1 vol. in-12. — *Mademoiselle de la Fayette* ou *Le siècle de Louis XIII*, 1813, 1 vol. in-8. — *Histoire de Henri-le Grand*, 1815, 2 vol. in-8. Cet ouvrage peut être regardé comme l'une des entreprises les plus malheureuses qui aient eu lieu depuis long-temps en littérature. Il serait en effet difficile de se figurer, lorsqu'on ne l'a pas lu, à quel point l'auteur de tant de jolis romans est parvenu à défigurer le brillant caractère de Henri IV. Ce brave et bon roi, presqu'aussi intéressant par ses aimables faiblesses, qu'illustre par ses grandes actions, est devenu sous la plume de son nouveau biographe un personnage grave et compassé, dans lequel on ne reconnaît plus le joyeux et galant héros de Péréfixe. Mme de Genlis a de plus jugé à propos d'insérer dans cet ouvrage, où se manifeste d'ailleurs fréquemment un esprit de parti révoltant, des traits satiriques, heureusement sans conséquence, contre les idées libérales, et particulièrement contre les *constitutions*, pour lesquelles elle paraît éprouver une véritable antipathie. Nous ignorons si ses insinuations en faveur du pouvoir absolu, sont un dernier hommage rendu à l'homme qui avait si long-temps mis ce système en pratique, et pour lequel elle manifestait une si tendre affection : mais on ne peut s'empêcher de convenir que, pour un peintre de mœurs tel que Mme de Genlis, c'est mal juger son siècle, que de lui offrir, avec tant de confiance, de semblables systêmes politiques. — *Jeanne de France*, 1816, 2 vol. in-12. — *Le Journal de la jeunesse*, 1816, 1 vol, in-12. — *Les Battuécas*, 1816, 2 vol. in-12. Si, sous certains rapports, nous avons cru devoir juger Mme de Genlis avec la sévérité dont elle-même a si souvent donné l'exemple avec moins de justice, nous pensons que ce serait manquer également de goût et d'équité, que de lui contester une place très-distinguée parmi les écrivains de l'époque moderne. Douée d'une imagination singulièrement féconde, comme l'atteste la multitude de ses productions, elle s'est sans doute trop souvent livrée à des conceptions bizarres, invraisemblables, quelquefois révoltantes : *les Chevaliers du Cygne* et *le Siége*



Gensoné.

de la Rochelle en fournissent la preuve [illegible]

ausujet de la *Biographie universelle*, une [illegible]



Gensonné

de la Rochelle en fournissent la preuve incontestable; mais souvent aussi elle a dû à cette faculté d'heureuses inspirations. *Adèle et Théodore*, *les Veillées du Château*, *les Annales de la vertu*, offriront toujours à la jeunesse une lecture non moins agréable qu'instructive; le *Théâtre d'Éducation* et celui de *Société*, écrits avec une simplicité pleine de grâce, sont très-propres à former l'adolescence au ton de la bonne compagnie; enfin, *Mlle de Clermont*, *la Duchesse de la Vallière*, *les Mères rivales*, *les Vœux téméraires*, attachent le lecteur par des événemens touchans et naturels, par des pensées justes et délicates, et quelquefois aussi, mais plus rarement, par la peinture énergique et fidèle des grandes agitations du cœur. Son style assure à ses ouvrages, du moins à ceux que nous venons de désigner, une existence durable: et quoique ce ne soit pas sans raison que son biographe, dans le recueil de MM. Michaud, a censuré la profusion de pronoms et des particules, dont sa phrase est trop souvent surchargée, il est juste de reconnaître que la correction, l'élégance et le naturel en sont les qualités distinctives, et qu'elle s'est constamment défendue de la contagion du néologisme et du mauvais goût qui ont, pendant quelque temps, exercé dans la littérature un empire presqu'universel. Parmi les derniers écrits de Mme de Genlis, le plus considérable est un *Abrégé des mémoires du marquis de Dangeau*, dans lequel la critique lui a justement reproché d'avoir laissé subsister beaucoup de choses superflues et sans intérêt. Les journaux ont annoncé dernièrement la prochaine publication d'un nouvel ouvrage de cet inépuisable auteur sur l'*Etiquette*, sujet que sa position antérieure lui a permis d'approfondir, et sur lequel son genre d'esprit permet de croire qu'elle aura répandu de l'agrément, à moins que, suivant l'importance qu'elle a paru souvent, dans ses dernières productions, attacher à tout ce qui regarde les usages des cours, elle n'y ait mis une gravité, qui serait peu en rapport avec la manière de voir, généralement existante aujourd'hui sur ces solennelles futilités. Douée d'une humeur étrangement bilieuse, Mme de Genlis s'est livrée, avec plus de complaisance que de succès au genre polémique. Elle a entr'autres exemples, soutenu avec MM. Auger et Ginguené, au sujet de la *Biographie universelle*, une lutte dans laquelle l'avantage n'a pas été de son côté. Mais c'est surtout envers les écrivains de son sexe qu'elle a manifesté une malveillance d'autant plus violente, qu'elle était animée par tout l'orgueil de la rivalité. Mme Cottin (*voy* ce nom), connue par un talent aussi pur, aussi aimable que son caractère, ne fut pas même protégée par le tombeau, contre la critique la plus amère et la plus passionnée; et l'illustre auteur de *Corinne* et des *Considérations sur la révolution de France*, fut, dans un conte intitulé *la Femme philosophe*, l'objet de sarcasmes aussi injustes que violens. Elle rendit justice à elle-même et à son accusatrice, en dédaignant d'y répondre, et en abandonnant cette odieuse attaque à l'opinion publique. Nous voudrions pouvoir nous dispenser d'ajouter, en finissant, que Mme de Genlis a pu oublier les convenances, jusqu'au point de ne pas respecter la mémoire de l'immortel auteur de *Télémaque*. Les détails que nous avons donnés en commençant, ajoutent encore à ce scandale, sur lequel nous croyons superflu de nous étendre davantage. Au moment où nous terminons cet article, nous lisons dans les feuilles de Paris l'annonce d'un nouveau roman de Mme de Genlis, intitulé *les Parvenus*.

GENSONNÉ (ARMAND), né à Bordeaux le 10 août 1758, avait été destiné au barreau, dans sa jeunesse, et avait acquis, dès 1789, dans cette carrière, une célébrité qui le fit nommer membre du tribunal de cassation, lors de la fondation de ce tribunal. Les lumières et les principes amis de la liberté qu'il y montra, le firent charger par l'assemblée constituante, peu de temps après l'établissement de la constitution civile du clergé, de la commission délicate de se rendre dans les départemens de l'ouest, pour y juger l'esprit des habitans, relativement à cette constitution. Devenu de plus en plus cher à ses compatriotes, dont il servait les intérêts à Paris comme s'il eût été le fondé de pouvoirs de chacun d'entre eux, tous lui donnèrent leurs suffrages, lorsqu'en septembre 1791, les départemens furent appelés à nommer leurs députés à l'assemblée qui succédait à l'assemblée constituante. Déjà uni de principes, de sentimens et de vues, avec les plus distingués d'entre les collègues qui venaient de lui être donnés (Guadet et Vergniaud), Gen-

sonné, dès son entrée à l'assemblée législative, resserra encore les liens de cette union, et dès-lors s'établit, entre ces trois hommes presqu'également remarquables par des qualités différentes, et auxquels on peut joindre, mais seulement en seconde ligne, Grangeneuve et Ducos, membres de la même députation, une sorte de ligue offensive et défensive, contre la cour et le ministère, qu'ils ne cessaient de considérer comme coupables de mauvaise-foi dans l'exécution de l'acte constitutionnel, et de trahison dans leurs rapports avec l'extérieur. Lorsqu'en moins d'une année, d'accusatrice qu'était la députation de la Gironde, dans l'assemblée législative, elle fut devenue accusée, dans la convention, cette ligue, bien autrement honorable à cette dernière époque, et à laquelle s'était réuni Fonfrède, nouveau député de la Gironde, devint toute défensive; et quoique celui-ci et Ducos son beau-frère différassent souvent dans leur système de conduite, de la marche que ne cessaient de suivre Gensonné, Vergniaud et Guadet, cependant leur estime et leur attachement pour leurs collègues, bien loin d'éprouver quelqu'altération, s'accrurent à tel point, par leur commune haine contre le crime et leurs communs dangers, qu'on a déjà vu que les généreux Ducos et Fonfrède préférèrent à la certitude de se sauver seuls, l'honneur de périr pour la défense des principes d'humanité, de justice et d'ordre social qui conduisaient leurs nobles amis à l'échafaud. Nous n'avons pas cru inutile d'établir ici ces nuances, sur lesquelles nous ne reviendrons plus, mais qui contribueront plus tard à expliquer les faits dont nous aurons à parler. Le premier rapport de Gensonné, en prenant place dans l'assemblée législative, fut relatif à la mission qu'il venait de remplir dans l'Ouest. En déclarant que la constitution civile du clergé était généralement repoussée dans ce pays, et que les prêtres qui avaient prêté serment n'y étaient reconnus par personne, il donna à entendre qu'il serait impossible de l'y faire exécuter. Malgré cette opinion, Gensonné crut devoir se déclarer pour les moyens de rigueur qui ne tardèrent pas à être adoptés. L'assemblée législative ayant nommé un comité diplomatique, dans sa séance du 25 octobre 1791, Gensonné en fut nommé membre, et ce fut au nom de ce comité, que le 1er janvier 1792, il proposa et fit rendre à l'unanimité des voix, un décret d'accusation contre les princes français émigrés, le prince de Condé, le vicomte de Mirabeau, le marquis de la Queille et M. de Calonne. On se tromperait gravement si l'on pensait qu'à cette époque les députés de la Gironde voulussent la république; ils la considéraient, sans doute, comme le résultat presqu'inévitable du système embrassé par la cour et le ministère, et sur lequel on a vu plus haut quelle était leur opinion; mais alors toute leur ambition se bornait à vouloir se rendre maîtres de l'influence dans le conseil du roi, et pour cela, il s'agissait de placer dans ce conseil des ministres de leur choix. Delà ces éternelles dénonciations contre le ministère et le comité autrichien; dénonciations qui, sous quelques rapports, ne manquèrent pas toujours d'une certaine vérité, mais dont la Gironde enflait beaucoup l'importance, dans la vue de rendre la cour de plus en plus dépendante d'elle. L'un des moyens qui parut le plus propre à amener ce résultat, fut la guerre; tout fut dirigé vers ce but par les députés de la Gironde. Entraîné plus que décidé par son conseil, le roi vint, le vendredi 20 avril, proposer de la déclarer au roi de Hongrie et de Bohême, et le lendemain au soir, 21, Gensonné, au nom du comité diplomatique, présenta le decret qui la déclarait. Sept voix seulement s'élevèrent contre ce décret, dans le côté droit de l'assemblée. Au-dehors, Robespierre, alors accusateur public près le tribunal criminel de la Seine, et déjà l'un des principaux régulateurs des jacobins, prononça à leur tribune, contre cette mesure, un discours remarquable par son énergie et la portée de quelques-unes des vues politiques qu'il renfermait. D'accord avec Danton et son parti, qui pressaient les mêmes craintes et les mêmes intérêts, Robespierre, qui avait pénétré les vues de la Gironde et qui jugeait bien que l'accroissement de son influence entraînait la ruine de la sienne, éclata contre la Gironde, et l'accusa hautement d'ambition et de connivence avec la cour. Cette dernière accusation parut tellement effrayante à la Gironde, dans des circonstances où elle avait surtout besoin de toute sa popularité, que l'emploi de toutes les ressources lui parut bon pour la repousser loin d'elle; elle redoubla de dénonciations

contre la cour et les ministres, et que Brissot et Gensonné demandérent journellement des décrets d'accusation contre ceux-ci : décrets dont ils étaient bien loin de prévoir alors les effets funestes, et qu'ils ne considéraient, ainsi que nous l'avons dit ailleurs (*voy.* Bkssot), que comme le moyen le plus prompt et le plus efficace pour arriver à l'influence dans le conseil du roi, en écartant les ennemis qui la leur disputaient. Il n'est pas sans intérêt de remarquer ici, que, lorsqu'à la séance du 10 mars 1792, M. de Lessart, ministre des affaires étrangères, fut décrété d'accusation, Gensonné, expliquant ainsi ses propres sentimens et ceux de ses amis, proposa d'ajouter à cet acte : « que M. de Lessart, par sa conduite, avait exposé le roi au soupçon de favoriser le concert des puissances étrangères. » A travers la modération menaçante de ces expressions, il n'était pas difficile de lire la véritable pensée de Gensonné, et de juger à quel point les soupçons dont il paraissait vouloir se défendre, existaient en effet. Le 17 mars 1792, sept jours après cette sortie violente, Gensonné fut porté au fauteuil de la présidence, et le 24 du même mois, le roi, qui avait bien compris le langage du député de la Gironde, appela dans son conseil, Roland, Servan et Clavière. Après la journée séditieuse du 20 juin 1792, Gensonné attaqua vivement la franche et courageuse démarche du général la Fayette, qui était venu demander à la barre de l'assemblée, que les instigateurs de ces attentats fussent punis. La conduite de Gensonné était conséquente ; fidèle à son système, la Gironde avait voulu porter l'épouvante aux Tuileries, pour faire rappeler ses amis au ministère ; l'insurrection du 20 juin, aux excès de laquelle, toutefois, elle était étrangère, avait été préparée par elle ; le zèle du général constitutionnel devait donc lui paraître coupable (*voy* Guadet). Effrayés néanmoins [illegible] projets de Danton et de Robespierre, [illegible] déclaraient hautement « que l'insur-[illegible]tion du 20 juin était *manquée*, et qu'il [illegible]llait plus se borner à des menaces, » [illegible] de la Gironde commencèrent à [illegible]ître toute l'étendue de leurs dan-[illegible] jugèrent bientôt que le but de la [illegible] qui préparait la destruction du [illegible]tait de les écraser eux-mêmes sous [illegible] la monarchie. Cette certitude [illegible] à tenter une dernière négociation avec la cour, et ils employèrent, pour faire parvenir leurs propositions, l'intermédiaire du peintre Boze, alors chargé de l'exécution du portrait en pied de Louis XVI, et qui voyait ce prince habituellement et sans témoins. Gensonné rédigea le mémoire où ces propositions étaient exprimées ; mais par la plus étrange de toutes les illusions de la cour, qui négociait alors avec ses plus implacables ennemis (*voy.* Danton), elles ne furent point accueillies ; la cour et la Gironde restèrent en état d'hostilité ; et le 10 août, que celle-ci n'avait point provoqué, dont les conséquences lui offraient tout à craindre, et qui, comme nous venons de le dire, venait d'être exécuté par ses ennemis, rompit les pourparlers, et ne laissa d'autre chance de salut aux chefs de ce parti, que de se rallier, à l'instant, à la grande révolution qui s'était opérée contre son gré. La commune, Danton et Robespierre, ne se laissèrent pas tromper un moment à cette tactique, et pour avoir bientôt à eux une époque qui leur appartînt en propre : dont la gloire ne pût pas être revendiquée : et qui devînt, en quelque sorte, le dogme révolutionnaire de leur faction, ils conçurent l'horrible idée des massacres de septembre, auxquels ils étaient bien assurés que la Gironde ne consentirait jamais à s'associer, et résolurent, en attachant par la complicité les jacobins, la commune et la population presqu'entière de Paris, à ces épouvantables forfaits, de réunir en une seule phalange les vainqueurs du 10 août aux assassins de septembre ; de les identifier d'intérêts ; et d'opposer cette formidable armée aux dénonciations et aux menaces de leurs ennemis. Toutefois l'énergie et le dévouement de la Gironde et de ses amis loin d'être ébranlés à l'aspect de tant d'efforts dirigés contre eux, ne firent que s'accroître. Chaque jour ils attaquaient avec plus de force, cette commune de Paris, qui, après avoir usurpé le pouvoir au 10 août, et s'être approprié, après les crimes de septembre, les dépouilles des victimes, préparait de nouvelles proscriptions, et méditait l'assassinat de ceux d'entre les députés dont elle redoutait davantage le courage et les talens. Ce fut au milieu de ces conjonctures menaçantes, et dès la fin d'août, que Gensonné fit déclarer la municipalité de Paris, responsable de la sûreté des personnes et des propriétés ; mais

que pouvait-on attendre d'un tel décret, dont l'exécution était confiée à ceux-là même contre lesquels il était dirigé? Réélu par le département de la Gironde à la convention nationale, Gensonné fut nommé membre du comité de constitution, dès le 11 octobre 1792. Il ne dissimula plus, dans la nouvelle assemblée, les opinions républicaines qui de tout temps avaient été les siennes, mais qu'il avait jusques-là sacrifiées à ses devoirs; et ce fut pour fonder la république sur les seules bases qui pussent en assurer la durée, que, dès ce moment, il s'appliqua, avec une persévérance et une énergie nouvelles, à combattre les propagateurs des doctrines anarchiques et sanguinaires qui rendent la liberté effrayante et haïssable, et à rétablir le règne des lois, de l'ordre et de la morale publique, sans lesquels il n'y a point de liberté. Cette nouvelle carrière, qui fut pour eux celle de l'échafaud, mais de la gloire, est aussi celle où nous nous plaisons à considérer et à suivre les illustres députés de la Gironde. Gensonné, moins brillant comme orateur que ses deux collègues, Guadet et Vergniaud, y développa un courage inflexible; il porta dans les discussions une grande force de volonté et une logique pressante. Railleur et caustique, il s'emparait à propos de tous les moyens qui produisent de l'effet dans une grande assemblée. Traçant un jour, à la tribune, le hideux tableau de quelques excès dont il nommait les auteurs, une voix s'écria du haut de la montagne : « mais ils ont sauvé la patrie! » oui, répliqua aussitôt Gensonné, « comme les oies du Capitole. » Ce mot devint le signal d'un soulèvement, pendant lequel les éclats de rire se mêlaient aux cris de fureur. Attaqué par les mêmes ennemis qui le poursuivaient depuis l'assemblée législative, Gensonné fut en butte, dès les premiers mois de la session conventionnelle, à des dénonciations journalières; on l'accusa d'avoir participé à des distributions d'argent faites par le ministre Narbonne : d'avoir traité avec la cour, etc. Lui et ses amis répondirent en demandant la punition des crimes de septembre. La convention ayant décrété que Louis XVI serait jugé par elle, Gensonné, quoique convaincu que ce prince n'avait jamais voulu l'exécution de la constitution qu'il avait jurée, eût désiré ne le punir que par l'exil. Cette opinion, connue de ses ennemis, devint pour eux un nouveau moyen de ruiner sa popularité. Ils l'accusèrent de vouloir sauver *le tyran*. Près de se voir proscrit lui-même, pour soustraire au supplice, l'homme qu'il regardait d'ailleurs comme coupable, il céda à cette crainte, et vota la mort de Louis, après avoir cherché à le sauver par l'appel au peuple, combattu par Robespierre et rejeté par la convention. Le jugement prononcé, il demanda que les autorités de Paris fussent chargées, sur leur responsabilité, de répondre de la sûreté publique, et de celle de la veuve, de la sœur, et des enfans de Louis. Après la mort du roi, toutes les haines de la faction anarchique qui, jusques-là, s'étaient divisées entre ce prince et le côté droit, à la tête duquel était la Gironde, se concentrèrent sur elle et sur ses amis. Vergniaud, Guadet, Gensonné, Lanjuinais, Buzot, Louvet, etc., se partageaient les rôles dans cette lutte terrible, et paraissaient alternativement à la tribune, tantôt pour attaquer, tantôt pour se défendre. Nommé président de la convention, le 7 mars 1793, Gensonné occupait le fauteuil, lorsque, le 10 du même mois, dans la journée qui succéda à la nuit où les députés de la Gironde, leurs amis et le ministre Roland, devaient être assassinés dans leurs domiciles (*voy.* BEURNONVILLE), une députation de la section Poissonnière vint demander à la convention les têtes de Gensonné, de Vergniaud et de Guadet. Le 26 mars, Gensonné fut nommé membre du comité de défense générale. Les crimes de la nuit du 9 au 10 de ce mois étaient demeurés impunis comme ceux de septembre, lorsque le 10 avril, une députation de la section de Bon-Conseil se présenta à la barre; dénonça de nouveau les députés dont la section Poissonnière avait demandé les têtes depuis un mois; et ajouta aux noms déjà proscrits, un grand nombre de noms nouveaux. Gensonné prit la parole, à la suite de la lecture de l'adresse, et discuta, avec autant de clarté, de précision et de sang-froid, que s'il se fût agi d'un simple objet d'administration, la dénonciation dirigée contre lui-même et contre ses amis. Il est superflu de dire qu'il en démontra jusqu'à l'évidence, l'atroce absurdité; les accusateurs, eux-mêmes, ne croyaient point à leur accusation! Après la défection de Dumouriez, avec lequel les liaisons de Gensonné étaient ancien-

nés et connues, Robespierre et Drouet l'accusèrent successivement de complicité avec ce général, à raison de la correspondance qu'il avait entretenue avec lui. Peu de jours après cet événement, la section de la Halle-au-Bled présenta une nouvelle adresse à la convention, contre Gensonné, Guadet, Vergniaud, etc., et enfin les commissaires réunis de toutes les sections de Paris vinrent réclamer insolemment, à la barre de la convention, l'expulsion de vingt-deux de ses membres. On était déjà tellement accoutumé à entendre demander des têtes, qu'on eût volontiers remercié les pétitionnaires de leur modération. Convaincu, dès-lors, qu'il ne restait plus d'autre espoir de sauver la république et lui-même, que de convoquer une nouvelle assemblée, Gensonné, qui avait trop d'expérience des hommes et de pénétration, pour compter sur le succès de ce dernier moyen, ne laissa pas que de l'employer, et demanda, le 19 avril 1793, la convocation des assemblées primaires. Cette proposition fut rejetée avec fureur par la montagne, qui ne se méprit point à l'intention de l'orateur. Le lendemain, 20, un décret déclara calomnieuse l'adresse des sections de Paris. L'un des principaux officiers de Dumouriez, Miaczinski, venait d'être condamné à mort, comme complice du général; on lui fit entrevoir quelques espérances de salut s'il dénonçait celui dont la tête était déjà proscrite; il eut la faiblesse d'embrasser ce rayon d'espoir, et instruisit la convention qu'il avait d'importantes révélations à faire relativement à Gensonné, Lacroix et Pétion. Ces déclarations parurent de peu d'importance; néanmoins, une commission fut nommée, le 22 mai, pour examiner la conduite des députés inculpés. Elle n'eut ni le temps de faire un rapport, ni même celui de prendre connaissance des faits. La révolte des 31 mai, 1er et 2 juin, arrivée sur ces entrefaites, confondit Gensonné dans la proscription qui, à la suite de ces journées, dont le funeste souvenir doit servir d'éternelle leçon aux peuples libres, frappa les hommes illustres qui, semblables à de brillans météores, n'avaient éclairé qu'un moment l'horizon de la liberté française, et prépara les longs jours de sang, de despotisme et d'humiliation, auxquels, depuis 25 ans, la France, sous ses divers gouvernemens, a été constamment livrée. Décrété d'arrestation le 2 juin, avec vingt-huit de ses collègues, dont le plus grand nombre périt avec lui cinq mois après, cette arrestation ne fut d'abord pour eux que de simples arrêts, pendant lesquels ils eurent la liberté de recevoir ceux de leurs collègues et de leurs amis qui se montrèrent assez courageux pour ne pas les abandonner. L'un des torts de cette belle députation de la Gironde, si fière de ses talens et de la noblesse de ses intentions, avait été, depuis la réunion de la convention nationale, de laisser trop apercevoir à ses nouveaux collègues, dont un grand nombre ne devait en effet l'honneur de la députation qu'à l'influence de la faction anarchique, le sentiment de son extrême supériorité. Sans estime pour le caractère et les talens de plusieurs d'entre eux, elle accueillait leurs prévenances, et en quelque sorte leurs hommages, avec un dédain mêlé de défiance; il n'en fallait pas davantage pour irriter des esprits ardens, à qui l'aristocratie des talens et des vertus n'était pas moins insupportable que celle de la naissance et des richesses. La députation de Paris, la commune, et les jacobins, profitèrent de ces dispositions; ils s'emparèrent du levier puissant que la Gironde avait dédaigné, et rattachèrent à leurs intérêts des hommes, dont la plupart étaient arrivés à Paris avec un profond sentiment d'indignation contre les crimes de septembre, et la ferme intention d'en punir les auteurs. Un tort particulier à Gensonné, que partagea souvent, mais à un moindre degré que lui, son courageux ami Guadet, et dont le généreux Vergniaud se défendit toujours, fut, dans tous les temps, de ne pas se mettre assez en garde contre une âcreté de caractère qui le rendait irréconciliable dans ses haines, et ne laissait aucun espoir de le ramener, lorsqu'une fois il était prévenu. Un fait particulier au ministre Garat, en donnera la preuve. Après le 2 juin, ce ministre dont la conduite faible et équivoque, avant le 31 mai, ne saurait être justifiée (*voyez* GARAT), se rendit chez Gensonné. Garat était sincère dans l'affliction profonde qu'il ressentait des événemens qui venaient de se passer, et surtout dans les craintes qu'il concevait pour l'avenir des proscrits. Il venait proposer à Gensonné de fuir, et lui en offrir les moyens; mais celui-ci rejeta ses offres

avec indignation et mépris. « Je ne me fais, dit-il, aucune illusion sur le sort qui m'attend; mais je le subirai sans m'avilir: Mes commettans m'ont envoyé ici: je dois mourir au poste qu'ils m'ont assigné. » En s'exprimant ainsi, sa fureur s'allumait à tel point, qu'il est probable que si Garat, ne se fût promptement retiré, Gensonné se fût porté contre lui aux dernières violences. Nous venons d'énoncer quelques-unes des causes qui, en peu de mois, et sans parler du concours de toutes les autres circonstances qui rendaient inévitable la chute des seuls hommes qui s'oppossaient encore au renversement de l'ordre social, isolèrent la députation de la Gironde de la masse de la convention, et ne lui laissèrent pour appuis dans cette assemblée, que les hommes de bien, qui, consultant leur conscience et non pas leurs intérêts, s'associèrent à la gloire de leurs dangers, et ne tardèrent pas, pour la plupart, à partager celle de leur supplice. Gensonné, qui, pendant un mois, avait été détenu dans sa maison, fut conduit à la fin de juillet dans la prison du Luxembourg. Le 5 septembre, la convention décréta qu'il serait traduit au tribunal révolutionnaire. Le 3 octobre suivant, sur le rapport d'Amar (*voy.* ce nom) il fut décrété d'accusation; enfin, le 27 du même mois, il fut mis en jugement avec Brissot, Vergniaud, Fonfrède, Ducos, Dufriche-Valazé, Lasource, Sillery, Duperret, Fauchet, Gardien, Carra, Duprat, Beauvais, Duchâtel, Mainvielle, la Caze, Boileau, Lehardi, Antiboul et Vigée. On sait (*voy.* ANTONELLE), comment furent conduits les débats de cette horrible affaire. Condamné à mort avec ses collègues, dans la nuit du 30 au 31 octobre 1793, Gensonné fut conduit au supplice le jeudi 31, à midi. Il ne démentit pas, dans ces derniers momens, le courage par lequel, depuis une année, il avait illustré sa carrière politique, en combattant le monstre de l'anarchie, et montra une admirable résignation à son sort.

GENTIL, chansonnier, membre du caveau moderne, chevalier de la légion-d'honneur, et officier de la garde nationale de Paris, a fait, en société avec Désaugiers et autres auteurs, un grand nombre de chansons et plusieurs pièces de théâtre, dans lesquelles on trouve de l'esprit et de la gaîté, entre autres: *Les Auvergnats, ou l'eau et le vin*; *Je fais mes farces*; *La chatte merveilleuse*. M. Gentil a publié un *Recueil de chansons et de poésies fugitives*, 1815, in-18.

GENTZ (Le chevalier FRÉDERIC) est né à Breslau en 1766. Son père y était directeur de la monnaie: sa mère appartenait à une famille de Français réfugiés (Ancillon), depuis long-temps illustre dans les lettres. Il fit ses études au collège de Joachim à Berlin, et ensuite à l'université de Kœnigsberg, à laquelle le célèbre Kant donnait alors un très-grand éclat. Revenu à Berlin en 1786, il entra dans la carrière administrative, où il avança jusqu'au grade de conseiller-privé au directoire-général des finances. Dès l'année 1789, il avait publié dans les journaux les plus distingués de l'Allemagne, quelques morceaux de philosophie et de politique, qui furent bien accueillis du public; et en 1792 il donna la traduction allemande du fameux ouvrage de Burke sur la révolution de France, avec un volume de notes et de supplémens; traduction où les meilleurs juges de son pays ont cru retrouver la force et l'éloquence de l'original. Dès-lors il consacra aux affaires politiques tout le temps que lui laissaient ses fonctions, et après plusieurs écrits relatifs aux événemens de cette époque, il entreprit, en 1799, la rédaction du *Journal historique*, dont un cahier de huit à neuf feuilles parut chaque mois, et auquel il travailla tout seul. Cet ouvrage périodique, rédigé dans le sens des partisans de la monarchie constitutionnelle, honora également et les principes politiques, et les talens littéraires de M. Gentz. Une suite d'articles de ce journal, dans lesquels l'auteur avait exposé le système des finances de l'Angleterre, fut traduite en français, et imprimée sous le titre d'*Essai sur l'administration des finances de la Grande-Bretagne*. Parvenu en Angleterre, cet ouvrage y reçut un accueil distingué de la part de plusieurs hommes d'état et financiers du premier ordre, tels que M. Pitt, lord Grenville, M. Windham, M. Vansittart, etc. Il en fut aussi beaucoup question dans les journaux de Paris, où M. St.-Aubin en fit le sujet de quelques articles ingénieux. Ce travail, et les connaissances profondes que l'auteur avait fréquemment occasion de déployer, lui obtinrent la considération générale, et le mirent en rapport avec des

hommes qui exerçaient une puissante influence dans le cabinet prussien. Néanmoins l'état des affaires en Europe à cette époque ne tarda pas à opérer un changement remarquable dans sa situation. La cour de Berlin paraissait alors vouloir unir ses intérêts à ceux de Napoléon : la force avec laquelle M. Gentz se prononça contre ce système politique, qu'il regardait comme funeste à l'intérêt général de l'Allemagne, et même à celui de la Prusse en particulier, le mirent en opposition marquée avec des personnages puissans, et donnèrent lieu à des mécontentemens réciproques, qui lui rendirent le séjour de Berlin peu agréable. Des propositions avantageuses qui lui furent faites de Vienne achevèrent de le décider, et au commencement de 1802, il donna sa démission, et quitta Berlin, au moment même où l'on y publia son ouvrage : *De l'état de l'Europe à la fin du 18e siècle*; servant de réponse à celui de M. d'Auterive : *De l'état de la France, à la fin de l'an* 8. Il se rendit à Vienne, où on le nomma conseiller aulique à la chancellerie d'état, sans l'attacher à un bureau spécial, et en le chargeant seulement de travaux extraordinaires. Vers la fin de cette même année, il fit un voyage à Londres, où M. Herries venait de publier une excellente traduction de son dernier ouvrage. Après avoir reçu, en Angleterre, un accueil dû en partie à la réputation de publiciste distingué, qui l'avait précédé dans ce pays, en partie à l'opinion politique qu'il venait de manifester, et qui ne pouvait manquer d'être agréable au ministère anglais, M. Gentz retourna à Vienne. En 1805, il quitta cette ville, lorsque l'armée française y entrait, à la suite des événemens d'Ulm; et, après la bataille d'Austerlitz, il se rendit à Dresde, où il resta jusqu'à l'époque de la guerre de Prusse. Ce fut à Dresde qu'il publia, au mois de mai 1806, sous le titre de *Fragmens d'une Histoire de la destruction de l'équilibre de l'Europe*, un ouvrage qui eut dans le temps une grande vogue, et dont la préface, surtout, fut considérée comme un morceau d'éloquence politique très-remarquable. Mais bientôt il donna une nouvelle preuve de l'esprit hostile dont il était animé contre le cabinet des Tuileries, en se trouvant au quartier-général de l'armée prussienne à l'époque de la bataille de Jena; démarche dont le caractère, en donnant une nouvelle vraisemblance aux conjectures de Napoléon sur a part qu'il pouvait avoir eue au système récemment adopté par la Prusse, excita dans ce monarque une haine personnelle contre le publiciste, qui devint l'objet d'attaques réitérées dans les bulletins de ce temps-là. Ce sentiment, que les années même ne purent affaiblir, était d'autant plus vif chez l'empereur, qu'il soupçonna toujours M. Gentz d'être l'auteur du manifeste prussien, ce que celui-ci a cependant toujours nié. De retour en Autriche, depuis le mois d'octobre 1806, il fut employé de différentes manières par le comte Stadion, alors ministre des affaires étrangères, et en 1809, il rédigea le manifeste de l'Autriche contre Napoléon (*voy.* François II), et plusieurs autres pièces diplomatiques; ce qui, comme on le pense bien, ne contribua pas à adoucir les ressentimens de Napoléon à son égard. Comme il jouissait depuis long-temps de l'amitié particulière du prince de Metternich, ce ministre, successeur du comte Stadion, après la guerre de 1809, l'employa de même dans beaucoup d'affaires importantes et confidentielles, et le chargea, en 1813, de la rédaction du manifeste qui annonça l'accession de l'Autriche à la grande coalition. Au mois de septembre 1814, dans la première conférence des ministres réunis pour préparer le congrès de Vienne, il fut nommé, par acclamation unanime, premier secrétaire de ce congrès, et occupa cette place jusqu'à la conclusion de ses travaux, au mois de juin 1815. Un mois après, il fut appelé à remplir les mêmes fonctions dans les conférences ministérielles à Paris. Tous les souverains qui avaient eu part à ces grandes transactions, le comblèrent de marques de satisfaction, et il fut nommé chevalier et commandeur de différens ordres. On attribue assez généralement à M. Gentz la rédaction de *l'Observateur autrichien*, journal semi-officiel, publié à Vienne, et qui paraît destiné à faire prévaloir contre les améliorations réclamées par l'esprit du siècle, la doctrine des privilèges, et même, si la chose était praticable, celle du pouvoir absolu. Cette destination a été constamment remplie, depuis la naissance de ce journal, avec plus de zèle que de succès, et les

idées libérales les plus sages, les moins menaçantes pour l'ordre social, ont constamment trouvé dans *L'Observateur autrichien* un adversaire d'autant plus dangereux, qu'il affecte de confondre la défense légitime et modérée des droits des peuples, avec les tentatives de l'esprit révolutionnaire. On y a vu attaquer avec une âcreté particulière, quoique sous les dehors d'une gravité philosophique, le généreux enthousiasme dont la jeunesse allemande se montrait animée pour la patrie et la liberté, enthousiasme qui naguères avait opéré de si grandes choses pour la délivrance du sol natal! Enfin, le rédacteur de cette feuille, quel qu'il puisse être, semble investi de pleins pouvoirs ministériels pour combattre tous les écrivains et tous les journalistes qui ont consacré leur plume au soutien des droits de l'humanité; tâche que rend assez pénible, pour ce champion de l'autorité, l'esprit général de la nation allemande. Il est juste, au surplus, de remarquer que depuis 1806, M. Gentz n'a attaché son nom à aucun écrit : il serait pénible d'être forcé à reconnaître, pour auteur d'un ouvrage périodique, rédigé dans le sens que nous venons d'indiquer, le publiciste célèbre auquel diverses productions ont assuré une estime méritée. On croit qu'il donnera un jour au public des Mémoires sur les événemens politiques dont il a été témoin. En admettant qu'il ne porte dans ce travail aucun esprit de parti, peu d'hommes possèdent des matériaux plus authentiques et plus utiles à une telle entreprise.

GEOFFROY (Julien-Louis), né à Rennes, en 1743, fit ses études au collége des Jésuites de cette ville, et vint les perfectionner à Paris, au collége de Louis-le-Grand. Ses professeurs distinguèrent en lui une finesse d'esprit peu commune et une aptitude marquée à la culture des belles-lettres, à l'enseignement desquelles ils le destinaient. La suppression de l'ordre trompa ce projet, et laissa Geoffroy sans état. Il se présenta à l'université, fut admis, et placé comme maître d'études au collége de Montaigu. Bientôt il en sortit pour entrer chez un riche particulier, M. Boutin, qui lui confia l'éducation de ses enfans. Ce fut là qu'il contracta un penchant marqué pour le spectacle, où le menait la mère de ses élèves; ce qui lui fournit l'occasion d'étudier l'art dramatique et de former son goût, dont il a donné plus tard des preuves incontestables, lorsque (ce qui à la vérité a été fort rare) il n'a été guidé ni par l'intérêt ni par la mauvaise-foi. L'effet que produisaient sur lui les chefs-d'œuvre qu'il voyait journellement représenter, lui fit naître l'idée de s'exercer lui-même dans ce genre, et il composa une tragédie dont le sujet était la mort de Caton; ouvrage qui n'est connu aujourd'hui que par quelques vers ridicules que l'on a publiés, il y a plusieurs années, comme en étant extraits. L'auteur de l'article qui lui est relatif dans la *Biographie universelle*, assure que ces vers, ainsi que la pièce entière dont ils étaient censés faire partie, furent supposés par les ennemis de Geoffroy; et quoique la partialité qui règne en faveur de ce dernier dans l'article dont il s'agit, ne permette d'accueillir cette assertion qu'avec réserve, cependant le grand nombre d'ennemis que s'était faits ce célèbre critique, rend assez probable l'intention de le ridiculiser. Quoi qu'il en soit, Geoffroy demanda à être agrégé à l'université de Paris, et fut reçu au concours. Ses examens furent brillans et remarqués. L'université distribuait tous les ans un prix auquel étaient libres de concourir tous les maîtres ès-arts, et qui était la récompense du meilleur discours latin sur un sujet proposé par elle. Geoffroy concourut pour la première fois, en 1773, et obtint le prix; il se présenta encore, et avec le même succès, l'année suivante : enfin, une troisième palme, remportée en 1775, fit craindre à l'université que ce redoutable concurrent ne décourageât tous les autres; elle déclara qu'un même athlète ne pourrait être couronné que trois fois. On a d'assez fortes raisons de croire qu'encouragé par ces succès, Geoffroy en ambitionna de plus éclatans et sur un plus grand théâtre. Il concourut, dit-on, à l'académie française, pour l'éloge de Charles V; et son discours fut honorablement remarqué à ce concours, où La Harpe remporta le prix. Enfin, Geoffroy entra dans la carrière où il s'est acquis une si grande célébrité. Fréron venait de mourir; et les héritiers et successeurs de ce critique fameux, cherchant un écrivain qui pût soutenir la réputation de l'*Année littéraire*, jetèrent les yeux sur Geoffroy. Il avait été récemment nommé à la chaire de rhétorique du collége de Navarre, d'où il passa à celle du

collége Mazarin. Partagé entre l'abbé Charbonel et lui, et où Geoffroi ne professait que la poésie latine et le grec. Il accepta la proposition qui lui fut faite par les propriétaires de *l'Année littéraire*, et ne trompa point leur espoir. Sa critique fut, il est vrai, habituellement trop rigoureuse, et souvent injuste : mais elle fut grave, raisonnée, instructive, et fort différente de celle qu'il adopta depuis en système dans le *Journal des Débats*. Il fut aussi, pendant plusieurs années, l'un des rédacteurs du *Journal de Monsieur*, écrit périodique rédigé dans les mêmes principes que l'*Année littéraire*. La révolution étant survenue, il coopéra avec l'abbé Royou à la rédaction de *l'Ami du roi*. L'esprit de royalisme dans lequel cette feuille était conçue, ayant bientôt exposé ses rédacteurs au ressentiment du parti opposé, Geoffroy fut obligé de se réfugier à la campagne, où il vécut ignoré pendant le régime de la terreur, exerçant la profession de maître d'école. Ce ne fut qu'en 1799, qu'il revint à Paris, où, toujours fidèle à la carrière qu'il avait d'abord embrassée, il entra chez un maître de pension dans un des quartiers les plus reculés de la capitale; c'est là qu'un de ses amis alla le chercher dans le printemps de l'année 1800, et lui proposa de se charger de la partie des spectacles dans le *Journal des Débats*. Geoffroy accepta; et alors commença pour lui une nouvelle carrière. La nature l'avait doué de talens particuliers pour le genre polémique; cette circonstance acheva de les lui révéler, ou plutôt lui fournit l'occasion de les mettre dans toute leur évidence. L'impartialité nous fait un devoir de reconnaître qu'il réunissait en effet, à un haut degré, les qualités propres à ce genre de travail. Appréciant, avec la sagacité qui lui était naturelle, la classe de lecteurs pour laquelle il écrivait, il sentit que son premier devoir était d'être piquant, et il le fut. Le compte qu'il rendait des pièces nouvelles et du jeu des acteurs, n'était ordinairement qu'un badinage plein de sel et quelquefois d'amertume, suivant ce que lui inspiraient ses affections et ses calculs : mais se trouvait-il dans la nécessité de parler d'ouvrages depuis long-temps au théâtre, et à l'égard desquels la forme même ne pouvait rajeunir le fond, il rattachait habituellement à ce sujet particulier des considérations générales, tirées soit de l'art dramatique, soit de quelqu'autre branche de littérature, soit même des mœurs et des opinions. Cette attachante variété, l'agrément de ses plaisanteries, que le goût n'avouait pas toujours, mais qui ne manquaient jamais de sel ni de malice, contribuèrent essentiellement à la fortune du journal, et donnèrent à Geoffroy, non pas, il est vrai, de la considération, mais beaucoup d'influence. Le feuilleton était devenu une puissance dont la bienveillance n'était pas moins utile que son inimitié n'étoit redoutable. Témoin de ses succès journaliers, Geoffroy s'attacha à mettre dans ses articles une dose plus forte encore de fiel et de satire; et bientôt il vit accourir auprès de lui une foule d'artistes et même d'écrivains, qui, redoutant l'effet que quelques lignes de lui pouvaient produire sur l'opinion, cherchèrent à se concilier sa bienveillance. Dès-lors il sentit tous les avantages de sa position, et résolut d'en profiter sans scrupule. Semblable à ces divinités malfaisantes, qui se laissent désarmer par des offrandes, il régla ses faveurs sur les libéralités de ses favoris, et les premiers produits de cette spéculation ayant passé son attente, il s'affranchit désormais de toute considération étrangère à ses intérêts pécuniaires. Ce fut alors qu'on le vit prodiguer, sans pudeur et sans mesure, les plus pompeux éloges à la médiocrité la plus vulgaire qui voulait et pouvait les payer convenablement, tandis qu'il accablait de sarcasmes le talent véritable, trop peu favorisé de la fortune pour pouvoir acquitter ce honteux tribut, ou trop fier pour s'y soumettre. C'est ainsi qu'il abreuva de dégoûts le plus grand acteur tragique de la France et peut être de l'Europe, et qu'il plaça, dans ses jugemens mercenaires, une actrice pleine de chaleur et de sensibilité, bien au dessous de sa belle et froide rivale. En même tems, toujours fidèle à ses honteux calculs, il ne négligea aucune occasion de caresser le pouvoir, soit par d'insipides et basses adulations, dans lesquelles on ne reconnut plus même l'empreinte de son talent, soit par un genre de flatterie non moins vil, mais plus adroit, qui consistait à décréditer, par l'invective et le ridicule, les pensées généreuses, les sentimens libéraux qui avaient présidé à la naissance de la révolution : de cette révolution dont le chef de l'état détestait et redoutait les principes, quoiqu'il s'accommodât fort de ses résultats définitifs. Ce

fut dans cette vue que Geoffroy s'acharna particulièrement sur Voltaire, qu'il regardait à juste titre comme le représentant des idées philosophiques dans le 18e siècle, et contre lequel il dirigea des atteintes aussi multipliées qu'inutiles. Ce ne fut pas seulement la doctrine morale de ce grand homme qu'il prit pour objet de ses injures : chaque semaine, les représentations du théâtre français lui fournissaient l'occasion de déchiqueter quelqu'un des chefs-d'œuvre dramatiques justement admirés par la partie vraiment éclairée de la nation, mais dans lesquels le journaliste savait trouver le texte d'un article, où l'auteur d'*Alzire* et de *Mérope* était représenté comme ignorant les premières règles de son art. Souvent, dans cette distribution passionnée d'éloges et d'outrages, il arriva au critique de laisser échapper des erreurs manifestes, et même des contradictions palpables ; mais en vain ses bévues furent relevées, en vain on se plut à l'opposer à lui-même et à réfuter ses jugemens de la veille par ses jugemens du lendemain : il poursuivait sa course avec une intrépidité cynique, fort de son profond dédain pour l'opinion publique, et de la conviction où il était que l'immense majorité de ses lecteurs ne lui démandait ni équité, ni bonne-foi, ni logique, pourvu qu'il sût amuser leur oisive et frivole malignité. Ce fut en suivant ce système qu'il acquit une fortune dont, suivant des rapports dignes de foi, l'étendue était aussi considérable que la source en était impure. L'or, au surplus, n'était pas le seul moyen de s'assurer son affection : des dons d'une autre nature ne le trouvaient pas moins accessible, et plus d'une réputation fut due à l'empressement avec lequel un humble adorateur avait su déposer sur l'autel, des offrandes dignes de la gourmandise du dieu. Tant de biens n'étaient cependant pas sans melange : et dans plus d'une circonstance, le malin satyrique reçut d'énergiques témoignages des ressentimens qu'il avait allumés. Toutefois ces accidens parurent peu l'émouvoir, et n'eurent d'autre influence sur sa conduite, que de lui faire adopter à l'avenir quelques mesures préservatrices. Chargé d'un travail excessif, mais dont son extrême facilité lui rendait le fardeau léger, il trouva encore assez de loisir pour s'occuper d'un travail fort différent et beaucoup plus sérieux ; ce furent de nouveaux commentaires sur Racine, qu'il publia en 1808, en 7 vol. in-8. Cet ouvrage, malgré quelques remarques fines et judicieuses, eut peu de succès ; et l'on s'accorda généralement à reconnaître que là où Geoffroy était réduit à ne pouvoir qu'admirer, il perdait la plus grande partie de son talent. Mais ce qui, malgré ses défauts, peut recommander ce commentaire, ce sont les excellentes traductions de fragmens considérables, et même de deux tragédies entières des anciens auteurs grecs ou latins, imités par Racine. Geoffroy avait un talent véritable pour la traduction ; et il eût été à désirer qu'il n'eût pas borné ce talent à l'élégante traduction de Théocrite, qu'il publia en 1801, en 1 vol. in 8. Cependant il est permis de croire que, dans aucun genre, il n'aurait acquis plus de célébrité que dans celui où il s'est principalement distingué. Geoffroy est mort le 26 février 1814, cinq jours avant l'occupation de Paris par les alliés, c'est-à-dire au moment où il se préparait sans doute, à porter aux Bourbons le reste de l'encens qu'il avait si souvent brûlé pour Napoléon. Tout en se livrant au travail qu'exigeait le *Journal des Débats*, Geoffroy avait entrepris de ressusciter *l'Année littéraire*. Il en a publié, avec M. Grosier, trente-six numéros, formant 6 volumes in-12, en l'an 9 : ils n'en donnèrent que neuf numéros l'année suivante.

GEORGE CADOUDAL. (*Voy.* CADOUDAL).

GEORGE III, roi d'Angleterre et de Hanovre, fils de Fréderic-Louis, prince de Galles, mort en 1750, et d'Auguste de Saxe-Gotha, naquit le 4 juin 1738, et vint au monde à sept mois, circonstance d'autant plus remarquable que sa constitution n'en fut pas moins vigoureuse par la suite. Il manifesta de bonne heure une roideur de caractère qui, suivant les conjonctures, la manière de voir, et l'esprit de parti, fut appellée par les uns de la fermeté, par les autres de l'obstination. Son éducation fut peu cultivée ; il acquit seulement des connaissances assez étendues dans l'histoire, et spécialement pour ce qui concerne l'Angleterre, l'Allemagne et la France. Il apprit à parler les langues de ces deux derniers pays avec facilité, et il n'ignorait pas l'Italien. Il avait pour la peinture et l'architecture un goût qui, dans la suite, fut d'autant plus agréable à la nation, que ses deux

prédécesseurs immédiats n'avaient accordé aux beaux-arts aucune espèce de protection. Au surplus, il demeura longtemps sous une espèce de tutelle qui ne pouvait être que défavorable au développement de ses facultés. A Londres, il ne sortait point du palais de Carlton ou de Leicester-house; à la campagne, il restait entre les murailles du parc de Kew, sous les yeux de sa mère, la princesse douairière de Galles, qui veillait soigneusement à ce qu'il ne pût communiquer avec personne ; espèce d'obsession qui fut énergiquement censurée par l'écrivain célèbre uniquement connu, jusqu'à ce jour, sous le nom de *Junius*. Ce fut à la suite d'une éducation aussi malheureuse, qu'il monta sur le trône. Il succéda à George II, son aïeul, le 25 octobre 1760. Le premier acte de son règne fut d'assembler les pairs et le conseil privé, afin de leur déclarer que, se trouvant engagé dans une guerre dispendieuse, mais juste et nécessaire, il ferait tous ses efforts pour la soutenir avec énergie. Il renouvella cette déclaration à l'ouverture du parlement, et trouva les deux chambres disposées à le seconder. En effet, la guerre fut soutenue avec vigueur contre l'Autriche et la France, auxquelles se réunit bientôt l'Espagne. Des succès éclatans dans les deux Indes mirent entre les mains de l'Angleterre une grande partie des colonies des puissances ses ennemies, qui furent plus heureuses sur le continent. Néanmoins, la paix du 10 février 1763 excita un mécontentement général parmi la nation, qui en regarda les avantages comme fort disproportionnés avec les succès qu'elle avait obtenus, et dont le fruit fut anéanti par la restitution de presque toutes les conquêtes faites sur la France et l'Espagne. Les reproches les plus amers s'élevèrent de toutes parts contre lord Bute, principal auteur de ce traité : le roi lui-même fut d'autant plus blâmé d'y avoir souscrit, que d'habiles politiques entrevirent dès-lors dans cette paix désavantageuse [illegible] germe des événemens qui devaient plus [illegible] porter à la Grande-Bretagne un [illegible] terrible, par la perte de ses colo[illegible] dans l'Amérique septentrionale. En [illegible] ce fut peu de temps après (vers [illegible] que commencèrent les tentatives pour assujétir ces contrées à des [illegible] dont le produit pût contribuer d'une manière efficace au rétablissement des finances du royaume. Dès l'année précédente, le roi avait manifesté à M. Georges Grenville, alors premier ministre, son opinion sur les résultats avantageux de cette disposition. Le ministre, dont la sagacité avait prévu les suites probables d'une pareille démarche, répondit que non-seulement elle lui paraissait impraticable, mais que le seul essai pouvait avoir les plus funestes conséquences. Il ne put néanmoins triompher de la ténacité du monarque, et se vit contraint de réaliser cette épreuve, qu'il regardait comme si hasardeuse. Elle rencontra, ainsi qu'il s'y était attendu, une opposition qu'on n'essaya point alors de surmonter par la force. Le temps qui s'écoula jusqu'à une seconde tentative, fut rempli par des événemens qui ne contribuèrent pas peu non plus à dépopulariser le souverain. L'un fut la persécution essuyée par Wilkes, écrivain factieux, mais éloquent, et dont l'arrestation inconstitutionnelle irrita la nation, qui, sans l'estimer personnellement, comme le prouva l'abandon dans lequel il tomba plus tard, voyait en lui alors l'organe de ses plaintes et de ses vœux. L'opinion publique se manifesta, dans cette circonstance, par des signes effrayans. En mars 1769, Londres fut témoin d'une scène qui semblait être le présage des plus épouvantables catastrophes. Un nombreux rassemblement conduisit au palais de St.-James un char funèbre, décoré d'emblèmes analogues, et sur lequel se trouvait un homme masqué, tenant une hache à la main : terrible pantomime qui, en rappelant l'une des circonstances les plus frappantes de la mort tragique de Charles Ier, semblait annoncer que le 18e siècle pouvait voir se renouveler cet affreux spectacle. George III opposa toutefois à ces alarmantes démonstrations du mécontentement populaire, une inébranlable fermeté. Mais bientôt il eut à soutenir les attaques d'un ennemi non moins acharné, et plus redoutable peut-être, en ce qu'il était invisible. Ce fut dans cette même année, 1769, que parut la première lettre de ce Junius dont nous avons parlé plus haut, et dont le véritable nom, malgré les recherches les plus multipliées, est demeuré aussi secret que la renommée de ses écrits est vaste et brillante. Il attaqua

successivement, avec une âcreté égale à son talent, tout ce qui composait l'administration, et surtout le duc de Grafton, premier ministre, qu'il contraignit à donner sa démission. Il ne ménagea pas même la personne du monarque, dont il rappela l'éducation vicieuse, en déduisant avec un art profond et une extrême malignité l'influence qu'elle devait nécessairement exercer sur sa manière de gouverner. A ces causes domestiques, qui altéraient dans la nation tout sentiment de confiance et d'affection, s'en joignirent d'étrangères. La première naquit de la conduite du ministère à l'égard de la Corse, cédée à la France par la république de Gènes, et dont le duc de Choiseul, après beaucoup d'efforts, parvint à opérer la soumission. L'intérêt qu'inspirait l'héroïsme de ces insulaires, luttant pour leur indépendance contre une supériorité numérique si considérable ; le grand caractère de Paoli (*voy.* ce nom) et l'inquiétude qu'excitait cet agrandissement de la France, soulevèrent l'opinion contre les ministres qui laissaient accabler un peuple malheureux et brave, que l'on se plaisait à comparer aux Spartiates luttant contre Xerxès. Le second événement qui acheva d'indisposer le peuple contre les conseils du monarque, fut la contestation qui s'éleva avec l'Espagne au sujet de l'occupation, par les Anglais, des îles Falkland. La vigueur avec laquelle la cour de Madrid agit dans cette conjoncture, en retenant par force une frégate britannique dans le havre du port Egmont, semblait devoir entraîner, de la part du cabinet de St.-James, une déclaration de guerre suivie d'hostilités immédiates ; mais lord North, alors à la tête de l'administration, préféra recourir à la voie des négociations, et un accommodement eut lieu par l'entremise de la France: toutefois, comme par ce compromis l'Angleterre faisait l'abandon de ce qui lui était dû pour la rançon de Manille, dont le non-payement par l'Espagne avait été la première cause du différend, le ministère fut généralement accusé de ne pas avoir convenablement soutenu les intérêts et l'honneur de la nation. Enfin, en 1775, le renouvellement des tentatives qui avaient eu lieu pour imposer à l'Amérique des taxes repoussées par elle avec énergie, amena cette guerre qui, après une lutte sanglante de huit années, se termina par l'acte qui reconnut l'indépendance des États-Unis. Nous n'entrons point dans les détails de ces événemens, qu'on trouvera sous les noms des différens personnages dont ils ont causé la célébrité (*voy.* Burke, Clinton, Cornwallis, Fox, etc.) Pendant toute la durée de cette guerre, le roi eut de violentes attaques à soutenir; il fut forcé de lutter contre l'opinion, généralement contraire à ses vues; mais il persista opiniâtrement dans le projet de soumettre ceux que le ministère et lui-même appelaient des rebelles, jusqu'au moment où ces derniers, forts de leur patriotisme inébranlable, de l'avantage des lieux, et de la coopération de la France et de l'Espagne, eurent consolidé leur affranchissement. Aux maux de cette guerre extérieure, s'étaient joints des troubles domestiques de la nature la plus alarmante. La terrible sédition de Londres, en 1780, faillit causer la ruine de cette capitale, et ne fut étouffée que dans des flots de sang. Néanmoins, tant de désastres furent compensés par les succès obtenus dans l'Inde, quoique long-temps disputés par les Français. L'Angleterre l'emporta enfin, et détruisit bientôt deux autres ennemis non moins redoutables, Hyder-Aly et Tippoo-Saib. La défaite et la mort de ce dernier, en 1799, consolidèrent l'empire britannique en Asie, et procurèrent à George III cinquante millions de sujets et l'un des pays les plus fertiles et les plus riches de l'univers. La réunion complète de l'Irlande et la fusion de son parlement dans celui de la Grande-Bretagne, grande opération due surtout à l'habileté du ministère et aux ressorts secrets qu'il fit jouer dans ce pays, furent encore un des événemens les plus importans du règne de George III. Enfin éclata la révolution française. Ce n'est pas dans les limites de cet article que nous pouvons présenter la part qu'eut l'Angleterre aux événemens politiques et militaires de cette grande époque, et de plus, ce prince y devint à-peu-près étranger dès les premières années de cette révolution. Ce fut en 1787, que George III ressentit les premiers accès de la maladie qui l'a privé de l'usage de sa raison, et il en fut guéri presque aussitôt, par le docteur Willis; mais, en 1792, il éprouva une nouvelle attaque, beaucoup plus sérieuse, qui donna lieu d'agiter au parlement la grande question de la régence. Le parti de l'op-

position, à la tête duquel était alors le prince de Galles, voulut déclarer celui-ci régent ; mais le parti ministériel, qui avait M. Pitt pour chef, craignant d'être renversé par ce prince, soutint que la régence n'était pas un droit inhérent à la personne, et qu'elle ne pouvait lui être dévolue que par le parlement. Le bill qui fut proposé par M. Pitt, et adopté par la chambre des communes, resta sans effet par le rétablissement du roi, qui, malgré son éloignement invincible pour ce ministre, le conserva long-temps à cause de ses grands talens, et lui sut toujours un gré infini de sa conduite dans cette circonstance. L'affection mentale de George III s'est successivement accrue ; et, en octobre 1810, il a fini par perdre entièrement la raison, quoique sa santé corporelle ne soit point altérée. Le 21 décembre 1811, il fut déclaré inhabile à remplir les fonctions royales ; et la régence fut donnée au prince de Galles, qui, depuis ce temps, gouverne la Grande-Bretagne, au nom du roi son père. (*Voy*. l'article suivant.) La plupart de ceux qui ont jugé la conduite politique de Georges III avec le plus de sévérité, ont rendu témoignage à son équité naturelle, à son inviolable fidélité dans ses engagemens et surtout à sa fermeté au milieu des périls. Il a donné des preuves frappantes de cette dernière qualité, soit dans l'émeute de 1780, dont nous avons parlé plus haut, soit dans les diverses tentatives dirigées contre sa vie. En 1787, la nommée Marguerite Nicholson lui porta un coup de couteau, dont il eût été percé, si la lame, étant très-mince, n'eût plié par la résistance qu'opposèrent les vêtemens du monarque. En novembre 1795, lorsqu'il se rendait à Westminster pour ouvrir la session du parlement, la populace entoura sa voiture avec les démonstrations les plus menaçantes, et il faillit même être frappé d'un caillou qui en brisa les glaces. Enfin, dans la soirée du 15 mai 1800, étant au spectacle, un nommé Hadfield, dont l'aliénation fut constatée depuis, dirigea contre lui, mais sans l'atteindre, un coup de pistolet chargé de deux balles. Dans ces diverses cir[illegible]nces, le roi conserva un flegme re[illegible]able. La puissance royale a été con[illegible]blement augmentée, sous le règne [illegible], par le bill sur les étrangers (*alien* [illegible]par la fréquente suspension de l'*habeas corpus*, par l'influence que le gouvernement a su acquérir dans la chambre des communes, et par l'augmentation des pairs, dont le nombre, qui n'était que de cent quatre-vingt-un à l'avénement de George, est aujourd'hui de près de cinq cents. Tous les pairs de création nouvelle sont dévoués au gouvernement, et lui assurent une grande majorité. Depuis 1760, dix parlemens ont été convoqués ; le premier, qui le fut la deuxième année de ce règne, a été le plus long, et a duré sept ans ; le huitième a été le plus court, et a été dissous après quatre ans, en 1806, à la mort de Fox, précédée de quelques mois par celle de Pitt. Lorsque le roi George monta sur le trône, la liste civile fut fixée, pour tout le temps de sa vie, à 800,000 l. sterl ; elle fut ensuite augmentée de 100,000 liv., outre les dettes énormes que le parlement fit acquitter. Cependant la cour n'a point de luxe ; mais la famille royale est nombreuse, et les dépenses secrètes, pour l'intérieur et l'extérieur sont immenses. Il n'est aucun souverain de l'Europe qui ait montré plus d'opposition aux principes de la révolution de France, même lorsque le parti dominant de l'assemblée constituante exaltait les avantages de la constitution britannique, et cette remarque vient fortement à l'appui de ce que nous avons dit plus haut, sur la tendance au pouvoir absolu, que lui avait inspirée son éducation. C'est aussi lui qui a refusé constamment d'accorder aux catholiques irlandais l'abolition de la loi du *test*, abolition qui leur avait été promise par M. Pitt, et que réclamaient également l'équité, la tolérance et la politique. On ne peut douter que l'opiniâtreté du gouvernement dans cette circonstance, ainsi que la dureté barbare de plusieurs de ses agens en Irlande, n'ait beaucoup contribué aux soulèvemens qui ont dévasté cette malheureuse contrée, mais George III a personnellement droit à la reconnaissance de l'Angleterre. On doit en grande partie aux encouragemens donnés par lui à ceux qui entreprenaient de nouvelles découvertes, celles qui ont illustré son règne et agrandi ses états, en les enrichissant, et en créant de nouvelles colonies. Les manufactures anglaises ont aussi été soutenues de toute la puissance du gouvernement : de là la supériorité qu'elles ont conservée si long-temps, et qui,

jointe à l'ascendant de la puissance britannique, porte un si vaste préjudice à l'industrie continentale. Le roi, avant sa maladie, vivait en simple particulier dans son intérieur, passait la moitié de l'année à Windsor, où il ne recevait pas même ses ministres, et revenait à Londres toutes les fois que l'exigeaient les affaires publiques. La paix de sa famille a été plusieurs fois troublée, par les différends entre le prince et la princesse de Galles : il a fait tout ce qui était en lui pour rétablir l'harmonie. Il paraissait pencher pour sa belle-fille, et s'était même déclaré son protecteur (*voy.* Galles, princesse de). Il réside habituellement à Windsor : les nouvelles les plus récentes d'Angleterre (janvier 1819) ont annoncé que son état était toujours le même. Le règne de ce prince est le plus long dont l'histoire d'Angleterre fournisse l'exemple. George III a épousé, le 8 septembre 1761, une princesse de Mecklenbourg-Strelitz, morte récemment (*voy.* Sophie-Charlotte) dont il a eu douze enfans. Le docteur Aikin a publié : *Annales du règne de George III, depuis son couronnement jusqu'à la paix générale en* 1815 (en anglais), Londres, 1816. Cet ouvrage a été traduit en français par M. Eyriès, Paris, 1817, 3 volumes in-8.

GEORGE (Frédéric-Auguste), fils du précédent, naquit le 12 août 1762, et fut, peu de jours après sa naissance, créé prince de Galles. Étant, en cette qualité, duc de Cornouailles, il fut dès-lors mis en possession de tout le revenu de ce duché. Comme héritier présomptif du trône, il a également les titres de grand-maître héréditaire d'Ecosse, de duc de Rothesay, de comte de Chester, de Carrick, et de baron de Renfrew. Ce prince fut reçu chevalier de la Jarretière en 1765, et installé à Windsor le 25 juillet 1771. Son éducation fut excessivement sévère : aussi regarda-t-il l'époque de son émancipation comme le terme d'une sorte de captivité dont il s'empressa de se dédommager. A l'âge de dix-neuf ans, il contracta un attachement très-vif pour mistriss Robinson, qui a publié un mémoire sur leurs relations. Le 12 août 1783, époque de sa majorité, le roi invita, par un message, les deux chambres à s'occuper de l'établissement du prince son fils. D'après les intentions du monarque, qui voulait absolument introduire une grande économie dans les finances, et malgré les représentations de Fox, alors ministre-secrétaire d'état des affaires étrangères, le prince de Galles fut traité avec beaucoup de parcimonie : il lui fut alloué un revenu annuel de 50,000 liv. sterl., et pour son établissement une somme de 60,000 liv. sterl. une fois payée, tandis que ses prédécesseurs, déjà sous plusieurs règnes, avaient joui d'un revenu annuel de 100,000 liv. sterl. Le 11 novembre 1783, le prince royal assista, pour la première fois, aux séances du parlement. Cette session fut une des plus importantes du règne de George III. Fox, à la tête du parti des Whigs, toujours occupé à restreindre la prérogative royale, obtint un triomphe éclatant par l'*India-bill*, qu'il fit adopter dans cette session; et quoique le prince de Galles ne prît aucune part aux discussions sur cette matière, on prétend que cet orateur et son parti étaient en faveur auprès de lui. Au surplus, si à cette époque, comme on l'a vu plus d'une fois en Angleterre, l'héritier présomptif du trône parut affecter de se placer au premier rang des défenseurs des libertés nationales, il a manifesté depuis des principes diamétralement opposés. Parmi les hommes célèbres qui, quoique peu d'accord dans leurs opinions, formaient alors la société du prince de Galles, on distingua Fox, Sheridan et Burke : toutefois lord Moira, lord Hugh Seymour et le contre-amiral Payne furent honorés par lui d'une amitié plus intime. Le prince de Galles, après avoir rompu ses relations avec mistriss Robinson, contracta, en 1786, un engagement plus sérieux avec mistriss Fitz-Herbert, jeune veuve d'une grande beauté, et appartenant à une famille irlandaise catholique fort considérée. Cette nouvelle liaison occasionna un grand refroidissement entre le prince et le roi son père. Le bruit s'accrédita généralement que le prince avait secrètement épousé mistriss Fitz-Herbert. Un tel mariage était contraire à un acte du parlement, qui défend aux princes de la famille royale de se marier, avant vingt-cinq ans, sans le consentement du roi; et, après cet âge, dans le cas de refus du roi, sans le consentement des deux chambres. La religion de mistriss Fitz-Herbert, élevée dans l'église romaine, inspira surtout aux Anglais la crainte que ce mariage n'amenât dans la

suite des dissensions civiles, parce que la charte qui a placé la maison de Brunswick sur le trône, déclare expressément déchu du droit de succession à la couronne tout prince qui épouse une femme catholique. Pour détruire cette prévention, on répandit dans le public que mistriss Fitz-Herbert avait changé de religion; que le mariage avait été célébré suivant le rit de l'église anglicane; et un pamphlet qui tendait à démontrer que mistriss Fitz-Herbert était légalement mariée au prince de Galles, et par conséquent, son épouse légitime, fit alors beaucoup de bruit. Trois ans s'étaient à peine écoulés depuis la majorité du prince de Galles, lorsqu'il fut obligé de s'adresser au roi, pour prier S. M. d'acquitter une dette de 2 à 300,000 liv. sterl. qu'il avait contractée. Le roi, après avoir fait examiner les affaires de son fils, refusa d'intervenir. Le prince prit alors la résolution de diminuer ses dépenses, de vendre sur-le-champ une partie de son mobilier, et d'épargner annuellement, sur son revenu, la somme de 40,000 liv. sterl., pour la liquidation de ses dettes. Il se soumit effectivement avec une grande sévérité, pendant neuf mois, à ce plan d'économie. Néanmoins il fallut bientôt recourir au parlement, pour suppléer à l'insuffisance de ce revenu. Le roi, craignant sans doute le mauvais effet que pourrait produire une démarche qui donnait tant de publicité aux besoins de l'héritier du trône, annonça au parlement, par un message, qu'il venait d'allouer au prince de Galles, hors de la liste civile, une somme annuelle de 10,000 liv. sterl., qui serait, à l'avenir, ajoutée à son revenu. La chambre des communes vota alors une adresse au roi, pour prier S. M. de vouloir bien accorder au prince royal un supplément de 160,000 livres sterl., pour l'entière extinction de ses dettes. Vers la fin de 1788, la maladie de George III obligea les ministres à s'occuper d'une régence. Une lutte animée s'engagea à ce sujet entre Pitt et Fox (*voy.* ce nom) qui soutenait les intérêts du prince de Galles; mais la constitution, qui décidait en faveur du ministère, l'emporta. La différence entre la conduite du parlement britannique et celle du parlement d'Irlande, en cette occasion, fut très-remarquable: tandis que le premier insista fortement pour restreindre le pouvoir du prince, l'autre voulut au contraire que ce pouvoir eût la plus grande étendue. Le prince de Galles avait toujours résisté à toutes les propositions de mariage: enfin, en 1796, des raisons d'état l'engagèrent à épouser, malgré la répugnance que dès-lors il manifesta, la princesse Caroline-Amélie-Elisabeth, seconde fille du duc de Brunswick (*voy.* GALLES, princesse DE). Le mariage fut célébré le 8 avril de cette même année. Lorsqu'en 1805 l'Angleterre fut menacée par Napoléon d'une invasion prochaine, et que l'enthousiasme militaire s'empara de tous les esprits, le prince de Galles saisit cette occasion pour demander, dans l'armée, un grade plus élevé que celui de colonel d'un régiment de dragons, qu'il avait eu jusqu'alors. Plusieurs fois, il avait réclamé de l'avancement, mais sans succès; enfin il insista pour que sa dernière demande fût soumise au roi son père, par l'entremise de M. Addington: mais ce monarque, dont, comme nous l'avons dit plus haut (*voy.* GEORGE III), un attachement opiniâtre à ses volontés comme à ses opinions, a toujours été la qualité caractéristique, chargea M. Addington de lui répondre « que, son opinion étant fixée, il désirait qu'il ne lui fût plus parlé à ce sujet. » Le prince de Galles, ayant reçu cet avis par le ministre, adressa directement sa demande au roi, dans une lettre où, après avoir tracé le tableau alarmant de la position de la Grande-Bretagne, il déclarait que, par divers motifs puissans, et surtout pour éviter de perdre l'estime de l'armée, il croyait devoir persister dans sa demande. Le roi lui répondit, le 7 août 1805: « Mon cher fils, quoique j'applaudisse à votre zèle et à votre courage, qualités qui, à ce que je pense, ne manquent à aucun des membres de ma famille; considérant cependant mes déclarations réitérées, relativement à vos réclamations antérieures sur le même objet, je m'étais flatté que je n'en entendrais plus parler. Si l'implacable ennemi pousse ses succès jusqu'à débarquer, vous aurez une occasion de montrer votre zèle à la tête de votre régiment: dans une pareille circonstance, il sera du devoir de chacun de marcher en avant; et je pense que les miens donneront l'exemple dans la défense de tout ce qui est cher à moi et à mon peuple, etc. » Le prince de Galles exposa au roi, par une seconde lettre, conçue

dans des termes respectueux, mais énergiques, l'inconvenance de n'être que colonel de dragons, tandis que le duc d'York commandait en chef, et que les membres de la famille royale, tous plus jeunes que lui, servaient comme généraux. Mais cette démarche, ainsi que la correspondance qui s'établit entre le prince et son frère le duc d'York, ne changea pas la résolution du monarque anglais. Vers la fin de 1810, en conséquence de la maladie dont le roi continuait d'être atteint, le prince de Galles fut investi de la régence. (*Voy.* George III). Le bill portait qu'il n'aurait la faculté de créer aucune dignité de pair, excepté pour des services éminens rendus à la Grande-Bretagne; qu'aucune place ne serait donnée à vie par le régent, à l'exception des places désignées par la loi, etc. La maison du roi et le soin de sa personne furent confiés à la reine; et un conseil lui fut adjoint pour l'assister. La loi de la régence fut enregistrée pour un an; et il fut stipulé que si le roi ne se rétablissait pas avant cette époque, le prince exercerait la souveraineté pleine et entière. Le prince de Galles prêta serment en qualité de régent, le 6 février 1811. L'affection mentale de George III étant restée la même, le prince de Galles a conservé la régence. En février et mars 1813, il se trouva dans la pénible nécessité de voir communiquer au public, par les débats parlementaires, les résultats de l'enquête faite précédemment sur la conduite de la princesse son épouse. Le prince régent, depuis qu'il est à la tête du gouvernement, a cimenté l'union de l'Angleterre avec les puissances du continent; et il est parvenu à les réunir presque toutes contre Napoléon, dont l'ambition, enfin terrassée, a laissé depuis lors le champ libre à l'ambition britannique. En novembre 1813, l'empereur de Russie donna au prince régent le grand-ordre de Saint-André et ceux de Saint-Alexandre Newski et de Sainte-Anne; l'empereur d'Autriche, un an après, le créa feld-maréchal de ses armées, d'après le désir qu'il lui en avait témoigné. L'empereur de Russie, le roi de Prusse, les princes ses fils, et beaucoup de généraux étrangers, visitèrent l'Angleterre, en juin 1814, et furent reçus par le prince régent, avec de grands honneurs et une rare magnificence. Le prince de Galles s'est constamment montré l'ami des Bourbons: il est impossible de ne pas reconnaître que ce prince est, après Napoléon Bonaparte, un des hommes auxquels ils doivent le plus de reconnaissance pour leur rétablissement sur le trône de France; et cette bienveillance de la part du prince régent est d'autant plus digne d'éloges, qu'en rendant la couronne à cette dynastie, il n'a nullement nui aux intérêts de sa patrie. Aussi tant de services furent-ils reconnus par la déclaration de Louis XVIII, « qu'après Dieu, c'était au prince régent qu'il devait sa couronne; » il faut en convenir, il y avait moins de politique dans cet aveu que dans la conduite du prince régent. Lors du retour de Bonaparte de l'île d'Elbe, le cabinet de St-James déploya les plus grands moyens pour arrêter les conséquences de cet événement, et les forces anglaises contribuèrent efficacement au résultat (*voy.* Wellington). Ce fut au prince régent que l'ancien dominateur de la France et d'une partie de l'Europe crut, après les revers qui amenèrent sa seconde chute, devoir se confier, comme *au plus constant et au plus généreux de ses ennemis*: (*) on sait quelle fut la suite de cette démarche. Le prince régent n'a pas accédé au traité de la sainte-alliance, qui lui fut proposé: il fit connaître ses motifs, fondés sur les formes de la constitution britannique, dans une lettre qu'il adressa, le 6 octobre 1815, à l'empereur de Russie; mais, par cette lettre, le prince donnait son adhésion personnelle tout entière aux principes exprimés dans ce traité. En mars 1816, il adressa au parlement un message, pour l'informer du mariage de la princesse Charlotte-Auguste, sa fille, avec le prince Léopold-George-Frédéric de Cobourg-Saalfeld. Ce mariage eut lieu à Londres, le 3 mai suivant (*voy.* Cobourg, prince de). Si sous le gouvernement du prince régent la Grande-Bretagne est parvenue au plus haut degré de splendeur et de puissance extérieure, elle n'en a pas moins éprouvé au-dedans, à diverses reprises, un état de malaise qui s'est manifesté par des commotions violentes. Des mouvemens séditieux, causés par la misère du peuple, ont eu lieu dans divers comtés de l'Angleterre; et pour les réprimer, il a fallu remplir les prisons, et

(*) Expressions de Bonaparte dans sa lettre au prince régent.

quelquefois dresser les échafauds. La capitale elle-même a été témoin de scènes désastreuses, et des factieux, profitant des mécontentemens trop fondés de la multitude réunie à Spa-Fields, l'ont entraînée à des excès qu'a aisément réprimés la force militaire, mais dans lesquels le ministère a trouvé l'occasion de renforcer l'action du pouvoir exécutif. L'Irlande, opprimée par une législation tyrannique, et réclamant en vain le partage des faveurs puisqu'elle est assujétie à celui des charges, a presque constamment été le théâtre, sinon d'insurrections sanglantes, comme elle l'avait été quelques années auparavant, au moins de brigandages et de meurtres partiels qui décèlent ou les vices de l'administration anglaise, ou la haine de sa domination. Des émigrations multipliées, résultant de ces diverses causes, ont accru la population des États-Unis aux dépens de celle des trois royaumes. L'opinion, accoutumée en Angleterre à s'exprimer avec une liberté hardie sur les dépositaires du pouvoir, à quelque rang qu'ils appartiennent, n'a pas ménagé les torts et les erreurs qui pouvaient avoir contribué à produire les funestes résultats que nous venons d'énumérer. Elle a opposé à l'effrayant tableau de l'indigence de la classe ouvrière, les dépenses somptueuses de la cour du prince, et le faste asiatique du palais de Brighton. Elle a prétendu que les trésors de la nation ne devaient point être consacrés à satisfaire des goûts passagers, qui n'étaient pas exempts de scandale, et auxquels on pouvait attribuer en partie les divisions conjugales dont la famille royale a offert le spectacle affligeant. Enfin, elle a étendu l'amertume de sa censure jusque sur les liaisons particulières de l'héritier du trône, qu'elle a prétendu être trop peu convenables à son rang. Quoi qu'il en soit, l'attitude de l'Angleterre au-dehors n'en est [illegible] moins imposante. Tandis qu'elle pro[illegible] habilement des troubles de l'Amé[illegible] méridionale pour étendre son com[illegible], elle continuait d'administrer le [illegible]tugal comme une colonie, travail[illegible] s'assurer l'entière possession de Cey[illegible] augmentait encore dans l'Inde, [illegible] défaite d'Holkar et du Peishwa [illegible]-1818), ses vastes possessions aux [illegible] de ces princes, qui, en voulant se[illegible] son joug, n'ont fait que l'appesantir. Le prince régent a récapitulé ces divers avantages, en les présentant sous les couleurs convenables, dans le discours d'ouverture de la session parlementaire de janvier 1819.

GEORGE WEYMER (Mlle), fille d'un directeur de spectacle d'Amiens, joua la tragédie, dès l'âge de douze ans, sur le théâtre de son père. Les dispositions qu'elle annonçait, fixèrent sur elle l'attention de Mlle Raucourt, qui s'attacha à les cultiver, et à lui transmettre la tradition de ses rôles. Mlle George débuta sur la scène française, le 29 novembre 1802, par le rôle de *Clytemnestre*, immédiatement après Mlle Duchesnois. Les journalistes et le public se divisèrent entre ces deux actrices. (*Voy.* Duchesnois). Aujourd'hui, que la chaleur que mettaient alors les deux partis à cette contestation est entièrement calmée, on s'accorde assez généralement à convenir qu'à l'exception de son éclatante beauté, Mlle George a peu d'avantages à opposer aux qualités précieuses qui distinguent sa rivale. Enivrée des éloges qu'elle ne cessait de recevoir, elle ne s'est pas assez occupée de perfectionner son talent, tandis que Mlle Duchesnois a fait chaque jour de nouveaux progrès. En 1808, au milieu des représentations d'*Artaxerce*, Mlle George disparut subitement de Paris, sans que l'on sût d'abord ce qu'elle était devenue; ce qui donna lieu à beaucoup de plaisanteries. On apprit bientôt qu'elle avait dirigé ses pas vers Vienne, où elle faisait des lectures de déclamation. De Vienne, elle se rendit à Pétersbourg, où elle passa plusieurs années, et d'où elle est revenue avec un magnifique écrin de diamans. Rentrée depuis au théâtre-français, elle fit encore, en 1816, une assez longue disparition : mais l'autorité, moins indulgente cette fois, la punit d'une amende de 3000fr. et de la suppression de sa pension. Mlle George, regardant cet acte de sévérité comme un projet formé pour l'humilier, demanda sa démission. On crut d'abord devoir fermer les yeux sur cette démarche irréfléchie; mais d'après la demande intempestive d'un nouveau congé pour l'Angleterre, l'autorité prit acte de la démission de Mlle George, et lui signifia qu'à dater du 8 mai 1817, elle cessait de faire partie de la comédie française. Mlle George s'est essayée une seule fois dans la comédie, où elle a joué le rôle de *la*

Belle fermière. Pendant l'été de 1817, les journaux anglais, et ceux de Paris, qui n'ont fait que les copier, ont retenti des succès qu'a obtenus à Londres cette belle actrice, qui s'est associée momentanément à Talma pour des lectures ou des exercices plutôt que des représentations tragiques. On annonce, depuis la fin de 1818, qu'elle doit faire partie de la troupe destinée à desservir le second théâtre français que l'autorité s'est décidée à établir dans la capitale.

GEORGEL (Jean-François), ex-jésuite, secrétaire d'ambassade et chargé des affaires de France à la cour de Vienne, grand-vicaire de l'évêché de Strasbourg, et en dernier lieu de celui de Nancy, naquit à Bruyères, en Lorraine, le 29 janvier 1731. Entré à 13 ans chez les jésuites, il en prit au plus haut point l'ambition et l'esprit d'intrigue, professa la rhétorique et les mathématiques dans les colléges de Pont-à-Mousson, de Dijon et de Strasbourg, et connut dans cette dernière ville le prince Louis de Rohan, depuis cardinal, qui se l'attacha en qualité de secrétaire, en 1762, et qu'il suivit dans son ambassade de Vienne. Les mémoires que l'abbé Georgel remit au cabinet de Versailles sur la connivence de la cour de Vienne, pour le premier partage de la Pologne, qui eut lieu à cette époque, avaient mis cet abbé en quelque faveur auprès du ministère français, lorsque la mort de Louis XV fit rappeler le prince Louis, qui fut nommé grand-aumônier de France, évêque de Strasbourg, cardinal, etc.; Georgel devint grand-vicaire de celui dont il était le secrétaire, et perdit dans ce second poste la faveur dont il avait long-temps joui dans le premier. Arrêté le 15 août 1785, pour l'affaire du collier, le cardinal choisit Georgel pour le défendre, et celui-ci publia sur cette scandaleuse affaire des mémoires curieux. Exilé à Mortagne, au Perche, le 10 mars 1786, en vertu d'une lettre de cachet, Georgel obtint la permission de revenir dans sa ville natale, lorsque le cardinal, absous par la loi mais flétri par l'opinion, fut envoyé en exil dans son diocèse. Déporté en Suisse, en 1793, Georgel alla s'établir à Fribourg, en Brisgaw, et mit en ordre les mémoires de sa vie, divisée en six sections relatives, la 1re. à la destruction des jésuites; la 2me aux dernières années du règne de Louis XV; la 3me au règne de Louis XVI, jusqu'à la première convocation des notables; la 4me à l'affaire du collier; la 5me à la révolution française, jusqu'en 1803; enfin, la 6me aux observations qu'il avait faites pendant son voyage à Pétersbourg, en 1799 et 1800. Il s'occupait de ce travail, lorsqu'à l'âge de soixante-huit ans, il fut chargé de rédiger les instructons confiées aux députés de l'ordre de Malte, qui se rendaient en Russie, et invité à les accompagner comme conseiller de légation. Rentré en France, en 1802, il y refusa, dit-on, un évêché; mais il accepta de l'aimable et spirituel évêque de Nancy, d'Osmond, depuis archevêque de Florence, la place de vicaire-général du diocèse, pour le département des Vosges. Depuis cette époque, l'abbé Georgel a constamment partagé sa vie entre les soins de sa place et son habitation chérie de Bruyères, qu'il avait retrouvée à son retour, et qui était placée à-peu-près au centre du département. Il y est mort le 14 novembre 1813. Les Mémoires de l'abbé Georgel ne peuvent être considérés que comme de simples renseignemens. La plus violente haine contre les opinions généreuses et leurs courageux défenseurs, s'y manifeste à chaque page. Tout y est fiel et calomnie, du moment où il s'agit de juger les principes, les événemens et les hommes de la révolution.

GÉRAMB (Le baron Ferdinand de), l'un des hommes les plus extraordinaires de notre temps par ses aventures et son caractère, est né vers 1770: le lieu de sa naissance est ignoré. Il s'annonce comme appartenant à une des familles les plus illustres de la Hongrie, et il prend le titre de chambellan de l'empereur d'Autriche. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il a épousé une Autrichienne de la naissance la plus distinguée. Si l'on en croit ses écrits, il commandait un corps franc, qui portait le nom de l'impératrice d'Allemagne, dans les campagnes de 1805 et 1806; et lorsque la paix fut faite, il s'embarqua pour l'Espagne, et alla offrir ses services à la seule nation qui résistât encore. C'était le moment où l'île de Léon était attaquée. La presque totalité des troupes espagnoles, étant alors réunie sur ce point, se trouvait dans un état d'inaction qui ne convenait guère à l'esprit chevaleresque de M. de Géramb. Il vint à Londres avec un congé de la régence de Ca-

dit. Le but principal de son voyage en Angleterre était de solliciter d'abord les moyens d'empêcher une partie des meilleures troupes de la monarchie autrichienne, ou d'être licenciées, ou d'être incorporées dans l'arméefrançaise, et ensuite le remboursement des avances qu'il avait faites pour fixer ces troupes sous leurs drapeaux, jusqu'à ce qu'il pût les ranger sous les bannières de l'Espagne. Plusieurs événemens firent échouer ce projet; et M. de Géramb, ayant épuisé toutes ses ressources par un trop long séjour à Londres, se vit forcé de recourir à des emprunts qui l'exposèrent à toute la rigueur des lois anglaises. Décidé à ne pas se laisser conduire en prison, la hardiesse et l'originalité de son esprit lui suggérèrent un moyen bizarre d'y échapper. S'étant enfermé seul dans la maison de campagne d'un de ses amis, il défia, pendant quinze jours, les officiers du shériff, qui jour et nuit surveillaient les issues de son domicile et cherchaient à s'y introduire. Il avait arboré, au-dessus du toît de son asile, la fameuse devise anglaise: *My house is my castle* (Ma maison est ma forteresse); et déjà une foule de curieux, attirée par cette inscription, commençait à applaudir à la résistance du baron, et même à le seconder, lorqu'un commissaire de *l'alien-office* vint lui signifier l'ordre de se rendre sur le continent. Il protesta contre cette mesure, par une réclamation pleine de noblesse et d'énergie, dans laquelle il disait n'avoir plus d'autre bien dans le monde que son uniforme et son sabre; ce qui peut être à peu près vrai. Son guide le débarqua sur la côte de Danemarck; et il séjourna pendant plusieurs mois dans ce royaume, où Napoléon, par une de ces violations du droit des gens dont l'usage lui était si commun, le fit arrêter, et conduire, vers le commencement de 1812, au château de Vienne, d'où il n'est sorti qu'en avril 1814. Mis en liberté aussitôt après l'entrée des alliés à Paris, il fut présenté à l'empereur d'Autriche; il se rendit dans les environs de Lyon, où l'on croit qu'il a des parens, et où il séjourna jusqu'en 1816, époque à laquelle, par une nouvelle singularité, il alla se renfermer dans le monastère des trapistes du Port-du-Salut, près de Laval, sous le nom de *Port* ... Les journaux, en annonçant cette nouvelle, s'exprimaient ainsi sur le compte du nouveau cénobite: « M. le baron de Géramb est un très-bel homme, d'une figure distinguée, âgé d'environ quarante-cinq ans. Il est fort instruit, et parle presque toutes les langues. Il a déjà fait l'édification de la communauté par son zèle et par sa piété ». M. le baron de Géramb a fait ses vœux solennels, le 13 avril 1817, après un noviciat de quinze mois. Il est auteur d'une *Lettre au comte Moira, gouverneur-général de l'Inde, sur les Espagnols et sur Cadix*, suivie d'une *Lettre à Sophie*; ces deux écrits, qui furent publiés à Londres en 1810, ont été réimprimés à Paris en 1814, in-8. On trouve dans le premier une peinture énergique et fidèle des efforts et du courage de la nation espagnole luttant contre un ennemi redoutable. Les imaginations vives peuvent y trouver de grands tableaux, et les ames sensibles des images vraiment touchantes.

GERANDO (Joseph-Marie de), baron de Ramtzhauser, né à Lyon vers 1770, est le fils d'un architecte de cette ville. Lié dès l'enfance avec M. Camille Jordan, il l'accompagna à Paris lors de sa nomination au conseil des cinq-cents, en 1797, et passa dès-lors pour partager et les travaux et les opinions de ce député, qui, à toutes les époques, s'est présenté sous des rapports si honorables. Lorsque ce dernier fut proscrit, après la révolution du 18 fructidor, M. de Gerando le suivit en Allemagne; et c'est là qu'il composa, sur l'art de penser, un mémoire qui fut couronné par l'institut; circonstance qui le fit connaître de Napoléon et lui ouvrit la route de la fortune. M. de Gerando fut secrétaire-général du ministère de l'intérieur, sous M. de Champagny, puis envoyé à Rome comme membre de la commission de gouvernement, et nommé conseiller d'état, section de l'intérieur, le 18 février 1811. Le 11 avril 1814, il donna son adhésion à la déchéance de l'empereur et au rétablissement des Bourbons, et fut appelé au conseil d'état par le roi, le 4 juillet. Il fut nommé aux mêmes fonctions par Bonaparte, le 25 mars 1815; mais il ne signa point avec ses collègues la délibération du même jour. Envoyé dans les départemens de l'est, comme commissaire-général extraordinaire, il s'y conduisit avec prudence et modération; et aussitôt après le second retour du roi, il rentra de nouveau au conseil-d'état, où il est employé en service ordinaire, sec-

tion de l'intérieur. M. de Gerando s'est beaucoup occupé, de concert avec MM. de Laborde et de Lasteyrie, des moyens d'établir et de propager en France la méthode d'enseignement mutuel, connue sous le nom de méthode de Lancastre. Dans le rapport qu'il fit sur cet objet, à une assemblée générale de la société d'enseignement élémentaire, le 24 août 1816, il annonça que le nombre des écoles, d'après la nouvelle méthode, s'élevait déjà à soixante-cinq, dans lesquelles on comptait six mille enfans, tant à Paris que dans les provinces. M. de Gerando doit être considéré comme l'un des administrateurs et des écrivains les plus laborieux de nos jours. Il est membre de l'académie des inscriptions et de plusieurs sociétés savantes : il s'occupe en même temps de plusieurs travaux littéraires. On a de lui : *Des signes et de l'art de penser considérés dans leurs rapports mutuels*, 1800. 4 vol. in-8. Cet ouvrage joint à une grande profondeur toute la clarté et même l'élégance de style nécessaires dans les écrits de ce genre.—*Considérations sur diverses méthodes à suivre dans l'observation des peuples sauvages*, 1801, in-4. — *Vie du général Caffarelli-Dufalga.* — *De la génération des connaissances humaines*, 1802, in-8.—*Histoire comparée des systèmes de philosophie relativement aux principes des connaissances humaines*, 1803, 3 vol, in 8.—*Éloge de Dumarsais*, 1805, in-8.

GÉRARD, connu sous le nom de *père Gérard*, était laboureur à Montgermont, en Bretagne, lors de la convocation des états-généraux, dont il fut élu membre par le tiers-état de la sénéchaussée de Rennes; il s'y fit remarquer par sa simplicité, son bon sens et sa franchise bretonne. Le père Gérard a été beaucoup plus connu depuis, par un almanach dont Collot-d'Herbois était l'auteur, et qui portait le nom du député de Rennes. Cet almanach, qu'on pouvait regarder comme un véritable catéchisme constitutionnel, et qui fut publié en 1791, eut un grand succès. Après la session de l'assemblée constituante, Gérard retourna en Bretagne, et reprit la culture de ses champs avec sa première simplicité.

GÉRARD (Philippe-Louis), né à Paris, en 1737, chanoine de St-Nicolas du Louvre, a composé divers ouvrages, dont le plus connu est *Le Comte de Valmont*, ou *les Egaremens de la raison*. Cette intéressante production, qu'il publia d'abord en 3 vol. in-12, et qui aujourd'hui en a 5, non compris un 6ᵉ intitulé : *Théorie du bonheur*, a eu quatorze éditions : succès peu commun, mais mérité par la morale la plus pure, et un style correct et naturel. Nous citerons encore *les Leçons de l'histoire*, ou *Lettres d'un père à son fils sur les faits intéressans de l'histoire universelle*, 1786-1806, 11 vol. in-12. Les premiers volumes de cet ouvrage, ornés de cartes et accompagnés de savantes dissertations, offrent autant d'érudition que de critique : les derniers, qui terminent l'histoire ancienne jusqu'à Jésus-Christ, paraissent traités avec moins de soin. *Les leçons de l'Histoire* sont divisées par grandes époques; et dans chaque période l'auteur traite séparément l'histoire de chaque peuple. — *L'Esprit du Christianisme, précédé d'un précis de ses preuves, et suivi d'un plan de conduite*, Paris, 1803, in-12; on trouve à la suite quelques *Poésies chrétiennes et morales* par le même auteur. L'abbé Gerard est mort le 24 avril 1813.

GÉRARD (le comte Maurice-Etienne), lieutenant-général des armées françaises, né le 4 avril 1773, à Danvillers, département de la Meuse (Lorraine), partit en 1792, comme volontaire, dans le bataillon de son département. Il y fut fait officier à la bataille de Fleurus, et passa ensuite dans le 36ᵉ de ligne, comme capitaine. Bernadotte, qui commandait ce régiment, prit Gerard pour aide-de-camp, dès qu'il fut nommé général; et c'est sous ses ordres que Gérard, devenu son chef d'état-major, a successivement obtenu tous ses grades. Il fut nommé général de brigade en 1806, à la fin de la campagne de Prusse. En 1809, il fut employé dans la guerre contre l'Autriche, et se distingua le 7 mai, au combat de Durfars, en avant du pont de Lintz; à la bataille de Wagram, il commandait la cavalerie saxonne, qui eut une si grande part au gain de la bataille. Bernadotte fut demandé par la Suède pour régner sur cette nation. Faveurs, richesses furent offertes, par lui, au général Gerard, pour le suivre. Exclusivement français, Gérard refusa tout du prince héréditaire, et préféra de servir la France, gouvernée par un chef dont il n'était pas aimé, à dévouer son épée au service d'un roi, son ami le plus cher. En 1810, il fut

employé en Espagne, où il servit avec distinction. En 1812, la guerre ayant éclaté avec la Russie, il fut placé dans la division du général Gudin. A l'attaque de Smolensko, il déploya des talens militaires, et le général Gudin, mortellement blessé, demanda sur son lit de mort, à l'empereur, que sa division fût confiée au général Gerard, comme seul capable de la commander avec succès. Nommé général de division, il se distingua le 9 août, au combat de Valentina, et le 7 septembre à la bataille de la Moskowa. Chargé de l'arrière-garde dans la retraite de Moskow, il sauva les débris de l'armée à Krasnow, ranimant pour la dernière fois, par son courage, celui des soldats français, domptés enfin par les rigueurs du climat. Le prince de la Moskowa (Ney), fut chargé du commandement en chef d'une armée composée de soldats, mais où il n'y avait plus de guerriers. Le maréchal, se sacrifiant à sa patrie, choisit pour son second le général Gerard. Ils firent donc des dispositions pour défendre Cowno, et conserver ce poste jusqu'à ce que les débris de l'armée eussent eu le temps de gagner Kœnisberg. Des troupes de nouvelle levée, arrivées de France, devaient défendre Cowno, déjà fortifié et armé de batteries. L'officier d'artillerie qui commandait à la porte de Wilna, avait ordre de tenir le plus longtemps possible. Les conscrits prirent la fuite en voyant les lances des cosaques. L'officier français encloua ses pièces et se brûla la cervelle, pour ne pas abandonner son poste. Les deux généraux instruits de l'attaque de l'ennemi, ne pouvant rallier les fuyards, et se trouvant seuls pour défendre la porte de Wilna, empêchent, par leur feu, les cosaques d'arracher les palissades. Les fusils des fuyards sont, pendant quelques minutes, leurs seules ressources; ils donnent ainsi le temps à de nouvelles troupes de reprendre ce poste important, qui aurait coûté à la France la perte de plus de dix mille hommes, entassés dans les maisons de Cowno, où ils attendaient [illegible], n'ayant plus la force de braver la mort. Le général Gerard ramena sur la [illegible] les restes de la grande armée, et y [illegible] sous les ordres du prince Eugène, commanda l'arrière-garde, jus-[illegible]laxe. Chargé de défendre Franc-[illegible]-l'Oder, avec 1200 hommes, tous Napolitains, il y fut cerné [illegible]rps considérable; il sut s'y maintenir, brûla le pont sur l'Oder, et après avoir refusé toute capitulation, il opéra sa retraite sur Dresde, où il arriva avec toute son artillerie, après avoir assuré le sort de tous les Français demeurés dans les hôpitaux, la ville de Francfort s'étant engagée, par une capitulation particulière avec l'ennemi, à faire évacuer, à ses frais, tous les blessés et malades sur Dresde. En 1813, à la bataille de Bautzen, le général Gerard commandait une division, sous les ordres du duc de Tarente (Macdonald). Le duc de Reggio (Oudinot) commandant quatre divisions, s'étant fait battre, fut obligé de repasser la Sprée avec ses troupes. Ce mouvement rétrograde devait entrainer la perte de la bataille. Le duc de Tarente envoya l'adjudant-commandant Bourmont, pour ordonner la retraite au général Gerard, qui, connaissant l'importance de ce mouvement, avait déjà fait ses dispositions pour l'attaque. Le brave colonel Labedoyère, qui commandait le 112ᵉ régiment, avait sollicité l'honneur d'être en tête de la colonne. Le général Gerard charge l'adjudant-commandant Bourmont, de demander de suite au duc de Tarente de le faire soutenir par une division, et lui déclare que son parti est pris, et qu'il refuse d'obéir : il attaque donc avec sa division, chasse l'ennemi; reprend les positions perdues par le duc de Reggio (Oudinot). attaque de nouveau; bat l'ennemi sur tous les points, et la bataille, perdue à la gauche, est gagnée sur toute la ligne. A Golsberg, il commandait une division sous les ordres du général Lauriston. Celui ci, qui venait d'être battu devant Tœplitz, envoya l'ordre de retraite au général Gerard, qui n'obéit point, parce qu'il s'aperçut qu'ayant en tête le général prussien Yorck, qui débouchait avec trente mille hommes, sa retraite était impossible. Il se détermina donc à attaquer le général Yorck, avant qu'il n'eût achevé son mouvement, et son audace fut couronnée d'un entier succès. L'ennemi culbuté, perdit cinq mille prisonniers, une partie de son artillerie, et la bataille de Golsberg fut gagnée. Trois coups de feu que le général Gerard reçut dans cette campagne, ne lui firent point quitter l'armée. Il se maintint dans sa position à la bataille de Leipzig, avec des forces très-inférieures aux prussiens, qui ne purent l'entamer. La campagne de France fut encore plus ho-

norable pour lui; nommé général en chef, les affaires de Troyes, Nogent, Nangis et Mormant, ajoutèrent un nouvel éclat à sa réputation militaire. A Montereau-sur-Yonne, chargé de prendre le commandement du corps battu sous les ordres du duc de Bellune (Victor), il change de suite toutes les dispositions, rend le courage aux troupes, et attaque les Autrichiens et les Wurtembergeois. Pour décider l'affaire, il met pied à terre, et charge, l'épée à la main, à la tête du brave 29e d'infanterie légère. Six mille prisonniers, l'artillerie, les bagages de l'ennemi, furent le prix de cette journée. Ce fut le lendemain de la victoire de Montereau, due surtout aux bonnes dispositions et à l'intrépidité de Gerard, que le traité de Châtillon fut proposé par les puissances coalisées. Nommé, en 1815, général en chef de l'armée de la Moselle, qui devint 4e corps de l'armée du nord, il eut à soutenir à Fleurus tout le choc des Prussiens, et se battit pendant six heures, avec des forces très-inégales, dans le village de Ligny, dont les Prussiens furent repoussés. Placé, le 18 juin, sous les ordres du maréchal Grouchy, en position à Wavre, pour observer le corps de Bulow, il reconnut de suite la faute de Bonaparte, de s'être séparé d'un corps de quarante mille hommes. Il engagea plusieurs fois le maréchal à le laisser marcher avec son corps au secours de la grande armée; mais il ne fut point écouté, et la bataille de Waterloo fut perdue. Dans la soirée du 18, il fut atteint d'une balle dans la poitrine, et se fit transporter à Paris. Lorsque le gouvernement provisoire eut capitulé avec l'ennemi, l'armée reconnaissante nomma le général Gerard un de ses commissaires pour défendre ses intérêts; n'ayant pu rien obtenir pour ses compagnons d'armes, il les suivit sur la Loire. Après le licenciement de l'armée, il rentra à Paris. Les officiers et les soldats y conservaient la mémoire des conseils qu'il avait donnés, et qui n'avaient pas été suivis à Waterloo; et les regrets des braves restèrent attachés à son nom. Le gouvernement lui ayant conseillé de s'éloigner, il demanda des passeports pour le royaume des Pays-Bas. Après y avoir établi pendant près d'une année sa résidence, dans une terre près de Bruxelles, où il a épousé, en juin 1816, Mlle de Valence, fille du brave général de ce nom, il s'est empressé de rentrer en France aussitôt qu'il a appris, par l'ordonnance du 5 septembre 1816, qu'on songeait à mettre un terme au règne des proscriptions. Cher à ses amis, qui furent toujours ceux de la patrie, Gerard s'était retiré au sein de sa famille et d'une honorable indépendance, dans une terre auprès de Paris, lorsqu'il a été compris, à la fin de décembre 1818, dans le nouveau travail sur la composition de l'état-major général de l'armée; mais nous doutons qu'il acceptât nos félicitations d'un choix qui place son nom à côté de celui d'un Canuel.

GÉRARD (François), né à Rome, en 1770, d'un père français et d'une mère italienne, vint en France à l'âge de dix ans: son goût pour les arts détermina ses parens à le placer chez Pajou. Il étudia quelques années chez cet habile statuaire, et successivement dans les ateliers de Brenet et de David. Les premiers ouvrages de peinture que M. Gérard montra au public (le portrait de Mlle Brogniard et le Bélisaire), parurent au salon de 1795. Divers motifs l'ayant engagé souvent à s'occuper de portraits, les succès qu'il obtint en ce genre furent très-multipliés; et il ne put jamais satisfaire à toutes les propositions qu'on le pressait d'accepter. Cependant les tableaux de *Psyché*, d'*Ossian*, les *Trois âges*, celui de la *Bataille d'Austerlitz*, exposé au salon de 1810, les figures destinées à accompagner ce tableau, et l'*Homère*, confirmèrent l'opinion qu'avaient fait naître les nombreuses compositions de sa jeunesse. M. Gérard fut nommé professeur à l'école spéciale des beaux-arts, en 1811, et membre de l'institut l'année d'après. L'époque de la restauration et les circonstances dont cet événement fut accompagné, lui révélèrent, en quelque sorte, la réputation dont il jouissait au dehors: peu de temps après l'arrivée du roi, il fut chargé de faire le portrait de ce monarque. L'empereur de Russie, le roi de Prusse, et la plupart des princes étrangers, vinrent lui donner séance dans son atelier. Une particularité singulière, c'est que cet artiste eut, dans un même jour, une séance de chacun des trois souverains. Enfin le premier ouvrage d'art que le roi ait ordonné en France depuis le rétablissement de son autorité, a été confié à M. Gérard: c'est l'*Entrée d'Henri IV à Paris*. En 1814, il avait déjà repré-





Gessner.

senté Louis XVIII lui-même, en pied, et revêtu de ses habits royaux, dans un portrait, exposé au salon de cette année. En 1816, il fit présent à l'académie de son portrait de Ducis, dont il donna en même temps le buste en marbre à la comédie-française, qui l'a fait placer dans la galerie des auteurs dramatiques qui ornent le foyer de ce théâtre. Le portrait du duc d'Orléans, qu'il a placé au salon de 1817, est de la plus grande perfection; ressemblance, effet, dessin, coloris, tout s'y trouve réuni. Le burin s'est toujours empressé de multiplier les ouvrages de M. Gérard; et il n'y a pas de peintre qui, de son vivant, ait été plus souvent et aussi habilement gravé. Il est chevalier de St-Michel et de la légion-d'honneur, membre de l'académie des beaux-arts de Paris, de l'académie impériale de Vienne, des académies de Florence, etc. En juillet 1817, le public a été attiré en foule au salon par son tableau de l'*Entrée d'Henri IV dans Paris*, ouvrage digne du sujet, et aussi admirable par le coloris et par la disposition que par la ressemblance et l'expression des figures. Sa dimension extraordinaire a déterminé sa place dans la grande salle de l'hôtel-de-ville. Ce chef-d'œuvre a fait donner à son auteur le titre de premier peintre du roi.

GESLIN-DE-LA-VILLE-NEUVE, né en 1752, avait épousé une fille naturelle de Louis XV, et obtenu le titre de colonel, quelques années avant la révolution. Il émigra en 1790, rentra en France en 1793, et fut arrêté dans la commune de Nonancourt, sous le nom de Lesage, et muni de passeports du comte de Puisaye et de papiers qui le firent reconnaître pour un agent royaliste. Traduit presque aussitôt devant un conseil militaire, à Paris, il fut condamné à mort, et subit son jugement avec beaucoup de fermeté, en s'écriant: « Je meurs pour mon Dieu et pour mon roi ! »

GEUSAU (LEVIN DE) né en Thuringe, vers 1734, servit avec distinction dans l'armée prussienne pendant la guerre de sept ans, et attira l'attention de Fréderic II, qui l'admit dans sa société intime. Pendant le long séjour qu'il eut occasion de faire à Postdam, il étudia avec assez de succès les sciences militaires, et fournit quelques articles sur cette matière au recueil intitulé: *Bibliothèque universelle allemande*. Après la mort du roi, son successeur Frederic-Guillaume II lui donna le brevet de colonel-adjudant-major de l'infanterie. Cette place ne tarda pas à lui déplaire, à cause de la nécessité où elle le mettait d'avoir des relations avec un officier supérieur qui lui déplaisait, et il demanda brusquement son congé. Cette circonstance n'empêcha pas néanmoins qu'en 1790 le monarque ne le promût au grade de général-major, chef de l'état-major. En 1793, il fut nommé directeur du 4e département du collége de guerre, chargé de régler ce qui concerne le corps du génie et celui des mineurs. La même année, il reçut l'ordre de l'Aigle Rouge; et, comme chef du département militaire, et directeur des caisses de guerre, il eut séance au conseil d'état. Enfin, en 1796, il fut nommé lieutenant-général; alors il céda le département militaire au général Kannewurf, resta chef de l'état-major, et fut de plus appellé aux importantes fonctions d'inspecteur des forteresses du royaume. La manière dont il s'est acquitté de ce dernier emploi lui a attiré de sévères reproches lors de la campagne de 1806, les places sous lesquelles les Prussiens auraient pu se rallier après la bataille de Jena, étant si mal aprovisionnées, et dans un tel état de délabrement, que la plupart n'offraient presqu'aucuns moyens de résistance. On a attribué aussi au lieutenant-général De Geusau le manque de munitions tant de guerre que de bouche, qui fit beaucoup souffrir l'armée, et contribua éminemment à ses désastres. L'âge avancé de cet officier (il avait alors environ 72 ans) parut avoir atténué ces torts graves aux yeux du gouvernement prussien, qui n'ordonna aucune enquête à ce sujet. M. De Geusau est mort le 27 décembre 1808.

GIANNI (FRANCISCO), né dans les états romains en 1760, reçut de la nature un goût particulier pour la poésie. Réduit, par la pauvreté de ses parens, à se mettre en apprentissage chez un tailleur, il avait toujours à ses côtés sur l'établi où il travaillait, un Tasse, un Arioste, ou tout autre poète dont la lecture faisait ses délices. Entraîné par sa passion pour les vers, doué d'une excellente mémoire et d'une imagination très-vive, il se jetta dans la carrière des *improvisateurs*, et fit ses premiers essais à Gênes. S'enflammant dans

la suite pour la révolution, dont Bonaparte semblait alors assurer le triomphe en Italie par la fondation de la république cisalpine, Gianni vint, en 1796, à Milan, où son zèle patriotique lui ouvrit les portes d'un des conseils de la république naissante. En 1800 il vint en France, et reçut de Napoléon le nom d'*improvisateur impérial* avec une pension de 6000 francs; double faveur qu'il dut principalement au crédit de Mme Brignole, sa protectrice. C'est chez M. Corvetto, alors conseiller d'état, depuis ministre des finances, qu'eurent lieu ses plus brillantes séances d'improvisation. Au premier bruit d'une victoire, avant que la nouvelle en fût répandue, M. Corvetto rassemblait chez lui un choix de personnes connues par leur enthousiasme pour le vainqueur et pour la poésie italienne. Les chants qu'improvisa Gianni, dans ces circonstances, eurent un grand succès : il en existe plusieurs d'imprimés avec la traduction française en regard, et dont les journaux italiens et français firent dans le temps beaucoup d'éloges. Dans les intervalles de loisir que lui laissaient les exploits militaires, Gianni s'occupait de sujets plus gracieux. On doit faire honneur autant à sa reconnaissance qu'à son esprit, des vers qu'il adressa à Mme Brignole, pendant un voyage qu'elle fit à Gênes, où Gianni l'avait accompagnée. Ces nombreux tributs ont été imprimés sous le titre de *Saluti del mattino e della sera*, avec quelques autres chants amoureux, improvisés pendant son séjour dans cette ville; et ils ont été traduits en français, et publiés à Paris en 1813, avec une dédicace à M. Visconti. Après la chute de l'empereur, M. Gianni conserva sa pension : mais ayant perdu sa protectrice, en janvier 1815, et n'ayant plus de victoires à célébrer, Gianni ne composa que des sonnets pieux, pour l'édification des Génois. Parmi les lieux-communs et les réminiscences dont ses poésies improvisées sont remplies, on rencontre par-fois des traits et des passages que n'auraient point désavoués les plus célèbres poètes d'Italie. Il existe en cinq petits volumes, un recueil de poésies galantes, érotiques, héroïques et républicaines de ce poète, imprimé à Milan en 1807.

GIBBON (Edouard), historien anglais, qui contribua efficacement, avec les Hume, les Robertson, les Fergusson, à la gloire de la Grande-Bretagne dans ce genre de littérature, naquit le 27 avril 1737, d'une famille ancienne, mais sans illustration. Dès sa plus tendre jeunesse, l'histoire fut l'objet particulier de ses goûts et de ses études. A l'âge de quinze ans, il entreprit un ouvrage historique, intitulé : *Le Siècle de Sésostris*; et ce qu'il y a de remarquable, c'est que son travail avait pour but, non de peindre les exploits d'un conquérant, mais de déterminer la date de son existence. Déjà se manifestait en lui cet esprit de recherche et de critique qui l'a si bien servi plus tard; on aperçoit même, dans ce qu'il raconte de cette entreprise, des traces de ce scepticisme ingénieux, à l'aide duquel il a si souvent démêlé, dans son *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, les causes des événemens et les mobiles des actions des hommes. Néanmoins, jugeant son travail avec plus de sévérité, à mesure qu'il voyait s'étendre le cercle de ses connaissances, il discontinua cet ouvrage. Toutefois l'impulsion était donnée, et Gibbon s'était voué à l'étude de l'histoire. Ses lectures l'amenèrent à s'occuper de sa religion; et l'*Histoire des variations des églises protestantes de Bossuet*, entraîna complètement un jeune homme d'une imagination mobile, et plein de zèle pour ce qui lui semblait la vérité. Il se décida à abjurer le protestantisme, et fit cette abjuration à Londres, le 8 juin 1753, entre les mains d'un prêtre catholique : il en a parlé dans ses mémoires avec une simplicité qui prouve sa bonne-foi : « du moins, dit-il, je succombai sous un noble adversaire. » Son père, mécontent de ce changement, l'envoya à Lausanne, où un ministre protestant, nommé Pavillard, fut chargé de le ramener à l'église qu'il avait abandonnée. Cet ecclésiastique fut fort étonné de la résistance raisonnée que lui opposait un jeune homme dont l'extérieur n'était rien moins qu'avantageux : et il est permis de croire que le désir de se soustraire à l'ennui d'une controverse interminable, et de sortir de la dépendance où il se trouvait placé, eut au moins autant de part que la dialectique du ministre, à l'étrange résolution que forma Gibbon de se rétracter; résolution qu'il accomplit en décembre 1754, et à laquelle concoururent peut-être aussi les incertitudes produites par les argumens opposés, et quelquefois également plausibles, auxquels la discussion

donnait lieu, ainsi que le tour naturellement pyrrhonien de son esprit. Quoi qu'il en soit, dès-lors Gibbon suspendit ses recherches théologiques, se soumettant, comme il l'a dit depuis, avec une foi implicite, aux dogmes et aux mystères sur lesquels les catholiques sont d'accord avec les protestans. Il continua quelque temps à habiter Lausanne; la parfaite connaissance qu'il avait acquise de la langue française, l'agrément et la solidité de son esprit, l'égalité douce de son caractère, lui avaient acquis une considération prématurée, et le faisaient rechercher dans le monde. Il poursuivit ses études avec ardeur, ne les dirigeant encore vers aucun but déterminé, mais toujours soigneux de les faire servir à étendre ses idées et ses lumières. Les *Extraits raisonnés de ses lectures*, commencés à cette époque et publiés après sa mort, montrent quelles étaient déjà la sagacité et la finesse de cet esprit éminemment raisonneur et raisonnable : « nous ne devons lire, dit-il, que pour nous aider à penser; » telle fut en effet la méthode qu'il suivit constamment dans ses lectures, et elles furent immenses : il ne donnait point de temps aux distractions qui occupent si souvent tout celui des jeunes gens. Un sentiment tendre et vertueux pour Mlle Curchod, depuis Mme Necker, fut la seule distraction qui l'arrachât momentanément à ses études : il avait formé le projet de l'épouser : mais son père s'y opposa, et il obéit. Il chercha dans un redoublement de travail une distraction à ses chagrins, et s'attacha à se former une bibliothèque; opération dans laquelle il mit tant de soin et de goût, que cette collection, plus remarquable par le choix des ouvrages que par leur nombre, contenait, outre tous les classiques anciens, et particulièrement les historiens, qui lui servirent plus tard pour écrire son grand ouvrage sur la *Décadence des Romains*, tous les classiques modernes (*). En 1761, parut son *Essai sur l'étude de la nature*, un vol. in-12, ouvrage très-remarquable, et par les idées dont il est plein, et par la pureté avec laquelle il est écrit en français : cette langue était peut-être alors plus familière à Gibbon que la sienne propre : sans cela on aurait peine à comprendre comment, né Anglais et habitant l'Angleterre, où il était de retour depuis trois ans, il choisit pour se faire connaître avantageusement de ses compatriotes, un idiome étranger. Aussi son livre fit-il moins de sensation dans la Grande-Bretagne qu'en France, où il assura d'avance à Gibbon, et surtout parmi les gens de lettres, un accueil distingué. En effet, lorsqu'en 1763 il se rendit à Paris, il y fut reçu avec les témoignages les plus flatteurs de considération et de bienveillance. Il y fut introduit chez les personnes qui exerçaient à cette époque le plus d'influence sur la littérature, et particulièrement chez Mme Du Deffant, qui, alors dans un état complet de cécité, commit, dit-on, à son égard, une burlesque méprise, dont l'histoire, d'ailleurs plus originale que vraisemblable, est assez connue, et qu'il suffira d'indiquer ici. Malgré l'agrément qu'il trouvait à séjourner dans la capitale de la France, il n'y resta que trois mois, se rendit à Lausanne, où il s'est toujours plû, y passa près d'un an, et partit enfin pour l'Italie, qu'il désirait depuis longtemps de parcourir : « ce fut à Rome, dit-il, le 15 octobre 1764, qu'étant assis et rêvant au milieu des ruines du Capitole, tandis que des moines déchaussés chantaient vêpres dans le temple de Jupiter, je me sentis frappé pour la première fois de l'idée d'écrire l'histoire de la décadence et de la chute de cette ville. » Il ne mit pas sur-le-champ la main à l'œuvre; retourné en Angleterre, en 1765, un premier livre de l'*Histoire de la liberté de la Suisse*, la part qu'il prit à une compilation intitulée : *Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne*, et une brochure renfermant des *Observations critiques sur le 6e livre de l'Enéide*, le premier essai qu'il ait écrit dans sa langue maternelle (1770), furent, jusqu'en 1776, les seuls monumens publics de son activité littéraire. Mais ses études et ses réflexions se dirigeaient constamment vers le grand ouvrage dont il avait conçu le plan; et l'on ne peut guères douter que les lieux au milieu desquels l'idée de ce plan s'était présentée à lui, la vivacité des émotions que lui avait inspirées la vue des ruines de Rome, les regrets dont il avait été saisi à l'aspect de ce qui avait remplacé l'an-

(*) Cette belle bibliothèque a été ache[illegible] depuis par M. Beckford (*voy.* ce [illegible]) qui l'a laissée en dépôt chez M. le [illegible]eur Scholl, à Lausanne, où elle était [illegible]re à la fin de 1814.

cienne gloire de la ville immortelle, n'aient influé sur la tendance et le caractère de son *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*. Gibbon, en l'écrivant, ne vit dans le christianisme que l'institution qui avait mis des vêpres, des moines déchaussés et des processions, à la place des magnifiques cérémonies du culte de Jupiter, et des triomphateurs du Capitole. En 1770, la mort de son père le laissa possesseur d'une fortune assez considérable, mais embrouillée : après avoir mis de l'ordre dans ses affaires, il conserva encore assez de biens pour pouvoir se féliciter de n'en pas posséder davantage : « la pauvreté et le mépris, dit-il, auraient abattu mon courage, et les soins d'une fortune supérieure à mes besoins auraient pu relâcher mon activité. » Le cercle de cette activité ne tarda pas à s'étendre au-delà de ses occupations littéraires : en 1774 il entra au parlement; il y siégea pendant huit ans sans jamais ouvrir la bouche : il n'avait aucun des talens de l'orateur, et son caractère manquait de cette énergie qui peut quelquefois y suppléer. Sa carrière politique ne fut ni brillante, ni même honorable; il y manifesta des sentimens peu élevés, des opinions peu libérales, et une faiblesse qui tenait moins à de la lâcheté qu'à de l'indifférence. Attaché au ministère de lord North, il soutint les prétentions de la couronne, désapprouvées par la plus grande partie de la nation, contre les droits des Américains, reconnus par tous les hommes éclairés de l'Europe. On a trouvé la note suivante, écrite de la main de M. Fox, sur l'exemplaire des œuvres de Gibbon, qui lui avait appartenu : « Lors de la déclaration de guerre de l'Espagne, en 1779, l'auteur de ce livre affirma publiquement chez Brook, qu'il n'y avait rien à espérer pour l'Angleterre, si l'on ne faisait couper six têtes dans le conseil d'état, et si l'on ne les étalait, pour l'exemple, en plein parlement : avant quinze jours il accepta une place dans le même conseil. » Versatilité bien remarquable en effet, que Fox relevait avec raison, et que pourtant cet homme d'état imita lui-même, quelque temps après, en se rapprochant de lord North, avec lequel il avait déclaré ne jamais vouloir siéger (*voy.* Fox). A la suite de cette note, venaient trois couplets satyriques, ayant pour objet l'acceptation faite par Gibbon, la même année, de la place de lord du commerce. Ces strophes commençaient par des vers dont voici la traduction : « Le roi Georges, tremblant que Gibbon n'écrivît l'histoire de la décadence de l'Angleterre, ne vit pas de meilleur moyen pour s'assurer de sa plume, que de donner une place à cet historien. » Quelques années après, les effets de Fox ayant été saisis pour dettes, et mis en vente, l'exemplaire de l'ouvrage de Gibbon, qui portait ces vers et la note précédemment cité, fut acheté pour une somme considérable. Lors du renversement du ministère de lord North, en 1782, et de la suppression du bureau de commerce, Gibbon se retira entièrement des affaires publiques, auxquelles il était peu propre. Un pamphlet intitulé : *Mémoire justificatif*, destiné à répondre au manifeste qu'avait publié la cour de France, en commençant les hostilités, est le seul monument de son existence parlementaire. Sa réputation était déjà établie sur des titres plus brillans et plus sûrs : en 1776 avait paru le 1er volume in-4 de son *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*. Le succès en fut prodigieux; trois éditions se succédèrent rapidement; on en fit deux contre-façons à Dublin. Néanmoins les critiques dont cet ouvrage fut bientôt l'objet, troublèrent la joie de ce brillant succès. Les 15e et 16e chapitres de son ouvrage soulevèrent contre lui le clergé, et il fut attaqué avec vigueur par le docteur Watson, Priestley et plusieurs autres, auxquels il s'efforça de répondre, mais sans conserver toute la modération convenable, et même sans réfuter, d'une manière complétement satisfaisante, toutes les objections de ses adversaires. Les 2e et 3e vol. furent publiés en 1781; les trois derniers ne parurent qu'en 1788. Dès 1783, Gibbon avait quitté l'Angleterre pour faire un second voyage à Paris, et s'établir ensuite à Lausanne, auprès de son ami, M. Deyverdun, dans une maison charmante, où il ne s'occupait plus qu'à jouir de son repos et de ses études. Il a consacré dans ses *Mémoires* le souvenir du moment où il y termina le grand ouvrage qui était devenu le but de sa vie, et dont il ne se sépara, dit-il, qu'avec un sentiment pénible, en songeant que, quel que fût l'âge auquel devait parvenir cette histoire, l'historien, d'après le cours ordinaire des choses, ne

pouvait plus espérer d'être long-temps témoin de ses succès. Gibbon n'avait cependant alors que 50 ans : au reste, il n'était point aveuglé par l'amour-propre, en regardant l'*Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, comme destinée à recevoir les éloges de la postérité. Une érudition vaste, solide et surtout bien variée, une critique aussi exacte qu'ingénieuse, un intérêt de narration, sinon toujours égal, du moins toujours assez soutenu pour ne laisser jamais de place à la langueur, des vues quelquefois profondes, souvent étendues et presque toujours justes, des réflexions piquantes, l'art de rattacher les faits à de grandes idées, dont l'écrivain ne connaissait pas peut-être toute la fécondité, mais qui excitent à la méditation l'esprit du lecteur : ce sont-là sans doute des mérites plus que suffisans pour justifier les espérances de Gibbon, et assurer la durée de son ouvrage. En 1793, ayant appris la mort de lady Sheffield, pour laquelle il éprouvait un sentiment fraternel, il partit pour aller consoler l'époux de cette dame : mais six mois après son arrivée, des incommodités toujours croissantes l'obligèrent de subir une opération, qui, renouvelée plusieurs fois, lui laissa l'espérance de la guérison, jusqu'au 16 janvier 1794, jour où il expira sans inquiétude comme sans douleur. Son *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain* a été traduite dans presque toutes les langues de l'Europe; en espagnol, en italien, et deux fois en allemand. Le 1[er] volume fut traduit en français par M. Leclerc de Septchênes, secrétaire du cabinet du roi (3 vol. in-8, Paris, 1777); on prétend que le premier chapitre avait été traduit par Louis XVI, qui ne voulut pas continuer lorsqu'il vit les attaques de l'auteur contre le christianisme, et remit alors sa traduction à M. de Septchênes, qui acheva : les volumes suivans furent successivement traduits par MM. Cantwell, meunier et Boulard; et l'ouvrage en-r parut en 18 vol. in-8. Cette traduction a été refondue par M. Guizot, qui y oint une *Notice sur la vie et le carac- de Gibbon*, et des *Notes sur l'His-re du christianisme*, 13 vol, in-8, Pa-, 1812. Après la mort de Gibbon, ses *Œuvres diverses* furent publiées en 2 vol. in-4, par lord Sheffield.

GIBELIN (Esprit-Antoine), né à Aix en Provence, le 17 août 1739, se consacra de bonne-heure à la peinture, à laquelle son imagination féconde et brillante le rendait très-propre, et alla en Italie, où il étudia particulièrement la peinture monochrome à fresque. Après 10 ans de séjour à Rome, ayant remporté un prix à l'académie de Parme, il vint à Paris, en 1771, et fut presqu'aussitôt chargé de peindre la grande fresque monochrome qui orne le grand amphithéâtre de l'école de médecine, dont on venait alors de poser les fondemens. Il s'en acquitta avec beaucoup de succès, ainsi que de divers ouvrages du même genre. On a de lui entre autres écrits : *Lettre sur les tours antiques qu'on a démolies à Aix, en Provence, et sur les antiquités qu'elles renfermaient*, Aix, 1787, in-4., ornée de onze planches. — *Mémoire sur la statue dite le Gladiateur Borghèse* (inséré dans les *Mémoires de la classe de littérature et beaux-arts de l'institut*, tom 4); dissertation où il a cru pouvoir soutenir que cette figure représente un *Sphériste* ou *joueur de ballon*. — Second mémoire intitulé, *Sur le Gladiateur Borghèse* (imprimé dans la Décade philosophique, an 12, 2[e] trimestre) — *Discours sur la nécessité de cultiver les arts d'imitation*, Versailles, an 8 (1799), in-4. de seize pages. Cet artiste est mort à Aix, le 23 décembre 1814. Ses compositions, qui laissent à desirer sous le rapport du dessin et du coloris, sont remarquables par l'invention, la verve, et un style noble et gracieux.

GIBELIN (Jacques), né à Aix en Provence, en 1744, est conservateur de la bibliothèque publique, et secrétaire perpétuel de la société des amis des sciences, des lettres, de l'agriculture et des arts de cette ville. Après avoir pris le bonnet de docteur à l'université d'Aix, en 1764, et s'être livré à Paris pendant trois ans, à l'étude des sciences naturelles, M. Gibelin se rendit à Londres, pour y étudier la médecine de ce pays. De retour à Paris en 1774, il publia un grand nombre de traductions d'ouvrages de médecins anglais, et donna des abrégés de tous les articles et mémoires sur les sciences naturelles, que renferme le recueil des *Transactions philosophiques* de la société royale de Londres, depuis son établissement jusqu'en 1792. Son travail forme les quatre premiers volumes de l'abrégé de

cette importante collection. On doit encore à M. Gibelin la traduction de plusieurs ouvrages italiens de feu l'abbé Fontana, ainsi que celle des *Memoires de la vie privee de Franklin, écrits par lui même*, 1re partie, dont le manuscrit original anglais est dans ses mains. M. Gibelin a aussi eu part à la traduction française de l'*Histoire des progrès et de la chute de la république romaine* du docteur Adam Ferguson, publiée à Paris, chez Nyon, en 7 vol. in-12, et qu'on a attribuée tout entière à Demeunier, quoique celui-ci ne l'ait conduite que jusqu'à la moitié du quatrième volume. On a de M. Gibelin entre autres ouvrages relatifs aux sciences naturelles, *Expériences et Observations sur différentes espèces d'air*, traduites de l'anglais de Priestley, 1775-80, 9 vol. in-12 —*Expériences et observations sur différentes branches de la physique, avec une continuation des observations sur l'air*, traduites de l'anglais de Priestley, 1782-87, 4 vol. in-12. —*Observations sur les maladies vénériennes*, traduites de l'anglais de Swediaur, 1784, in-8°.—*Élémens de minéralogie*, 1785, in-8°. — *Abrégé des Transactions philosophiques de la Société royale de Londres.—Histoire naturelle*, 1784, 2 vol. in-8.; —*Botanique, physique végétale, agriculture, jardinage et économie rurale*, 1791, 2 vol. in-8.

GIBERGUES (Pierre), député à la convention nationale, était prêtre à Saint-Florent, département du Puy-de-Dôme, à l'époque de la révolution. Elu en septembre 1791, député de ce département à l'assemblée législative, il entra ensuite dans la convention, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis.

GIFFORD (William), poète et traducteur anglais fort distingué, naquit à Ashburton, dans le Devonshire, en avril 1757, suivant ce qu'il dit lui-même dans une notice sur sa vie, servant d'introduction à sa traduction de Juvénal. Orphelin à l'âge de 13 ans, il fut placé à bord d'un caboteur par son parrain, qui le mit ensuite en apprentissage chez un cordonnier avec lequel il travailla jusqu'à vingt ans. Dès cette époque, il avait montré une ardeur extraordinaire pour les mathématiques et pour la poésie : n'ayant pas les moyens d'acheter du papier et des plumes, il écrivait sur des lanières de cuir avec un poinçon. Il dut à la protection du chirurgien Cookesley, qui avait remarqué en lui des talens infiniment supérieurs à sa condition, les moyens de faire un cours régulier d'études, ce qu'il accomplit avec le plus grand succès. Les ayant terminées, il se livra entièrement à la composition littéraire. Son premier ouvrage avoué, *la Baviade*, fut destiné à censurer le mauvais goût des poètes de l'école de La Crusca : dans le second ouvrage, *la Mœviade*, il s'éleva contre le genre romanesque et l'usage des machines au théâtre. Ces deux poèmes en étaient à leur neuvième édition en 1813. On a encore de lui : Les *Satires de Juvénal*, traduites en vers anglais avec des *Notes*, 1802, in-4. Cette traduction, quoique généralement digne d'éloges par le talent avec lequel l'auteur a surmonté une grande partie des difficultés d'un semblable travail, essuya dans le *Critical Review* une censure à laquelle il répondit.—Les *comédies de Massinger* avec des *notes*, 1808, 4 volumes in-8. M. Gifford s'occupait, en 1816, d'une édition des ouvrages de Ben Johnson. Il est regardé comme le plus correct des poètes anglais depuis Pope. On annonçait de lui, en 1817, les *Pièces de théâtre et poésies de James Shirley*, *recueillies pour la première fois*, etc, *avec des notes et un Essai biographique et critique*, 6 vol. in-8.—Gifford (John), l'un des magistrats du bureau de police à Londres, a publié, entre grand nombre d'écrits, la plupart relatifs à la révolution française : *Histoire de France, depuis les temps les plus reculés, jusqu'à la mort de Louis XVI*, 1791-1794, 5 vol. in-4. — *Adresse au sens-commun du peuple d'Angleterre, contenant un extrait de la vie et des écrits de Payne*, 1792, in-8.—*Règne de Louis XVI, et histoire complète de la révolution française*, 1794, in-4.—*Séjour en France, de 1792 à 1795, décrit dans une série de lettres par une dame*, 1796, 2 vol. in-8.—*Les brigands démasqués*, ou *Mémoires historiques du temps présent*, traduits du français du général Danican, 1797, in-8.—*Lettre à l'honorable Thomas Erskine, contenant des observations sur les causes et les conséquences de la guerre*, 1797, in-8.—*Défense des émigrés français*, traduite du français de Lally-Tollendal, 1797, in-8. —*Adresse aux membres des associations loyales sur l'état présent des affaires publiques*, 1797, in-8. ; cinquième édition, 1798.—*Adresse de Camille Jordan*

à ses commettans, traduite du français, 1798, in-8.—*Histoire de la vie politique de W. Pitt*, 1809, 3 vol in-4., et 6 vol. in-8.

GIL (Le père), né à Arcena dans les montagnes de l'Andalousie, d'une famille obscure, entra fort jeune dans l'ordre de Saint-François, où il se distingua par son savoir et ses talens pour la prédication. Il parcourut rapidement les divers grades de son ordre, et parvint à l'un des plus éminens, celui de provincial. Il passa quelque temps à la cour, où la double réputation de prédicateur éloquent et d'homme de lettres aimable, lui fit obtenir de grands succès. Il fut nommé historiographe du royaume, et chargé de rectifier et de continuer l'histoire de Mariana. Il s'occupait de ce travail à Madrid chez le marquis de Villa-Franca, lorsqu'accusé d'avoir coopéré à un pamphlet dans lequel le prince de la Paix et la reine elle-même n'étaient pas épargnés, il fut arrêté, et conduit à la maison de correction de Séville, d'où il ne sortit qu'au bout de deux ans, par un ordre particulier du prince de la Paix, qui cependant lui assigna pour résidence son couvent de Séville, sous la surveillance des supérieurs. Ce fut en 1808, à l'époque de l'invasion des Français, que le père Gil sortit de cette retraite, pour se mettre à la tête de l'insurrection; soit qu'il crût devoir oublier, dans cette circonstance, la conduite de la cour à son égard, pour ne songer qu'aux intérêts de la nation; soit qu'il obéit au mouvement général qui entraînait alors les membres du clergé, et les confondait dans la foule des citoyens armés. Il fut nommé membre et secrétaire-général de la junte de Séville, qui jouit long-temps de la souveraine puissance; et il fit preuve, dans toutes les circonstances, de beaucoup d'habileté et de courage. Lorsque le général Dumouriez (*voy.* ce nom), qui avait une connaissance particulière du pays, eut rédigé, pour l'Espagne, le fameux plan connu sous le nom de *Partidas de Guerillas*, qui devait neutraliser la supériorité de la tactique française, il en fit passer une copie au père Gil: celui-ci sut en apprécier tous les avantages, le fit adopter, et contribua puissamment à en assurer l'exécution par son zèle infatigable et par les adresses pleines d'énergie qu'il fit répandre à cette occasion. Envoyé plus tard en qualité d'ambassadeur près la cour de Sicile, il rendit, dans cette mission, de grands services à la cause espagnole. De retour à Cadix, devenu alors le siege du gouvernement, on croit que l'ambition qu'il montra de parvenir à la presidence, contribua à le faire exclure des fonctions publiques. Depuis cette époque, il a paru ne s'occuper que de la culture des lettres.

GILBERT DE VOISINS (P.-G.-D.), président à mortier au parlement de Paris, à l'époque de la révolution, resta attaché aux principes de l'ancienne monarchie; se prononça contre le nouveau système politique de la France; suivit le torrent de l'émigration, et devint l'un des agens les plus actifs des princes français. Rentré en France, il correspondit avec eux, sacrifia une grande partie de ses biens pour leur service, et souscrivit même pour 400,000 francs de traites, qui furent depuis acquittées par son fils. Arrêté à Paris en 1793, il fut traduit au tribunal révolutionnaire, et condamné à mort comme émigré, le 25 brumaire an 2.

GILBERT DE VOISINS (PIERRE-PAUL-ALEXANDRE), fils du précédent, naquit à Paris le 23 avril 1773. Il n'avait pas 17 ans, lorsqu'il fut contraint de suivre sa famille dans l'émigration. Rentré en France après le 18 brumaire, le premier consul lui fit rendre une partie de ses biens, confisqués après la condamnation de son père; le nomma, en octobre 1806, juge-suppléant au tribunal de première instance de Paris, et l'appela, en décembre 1810, à une présidence de chambre à la cour d'appel. Le 14 août 1813, il fut fait maître des requêtes. Le 7 janvier 1814, il entra dans la garde nationale en qualité de chef d'escadron d'état-major. Envoyé, le 22 avril de la même année, par Monsieur, alors lieutenant-général du royaume, comme commissaire extraordinaire dans la 12e. division militaire, il se rendit à la Rochelle, où il contribua au rétablissement de l'autorité royale. Il est toutefois probable qu'il ne remplit pas cette mission au gré de ceux qui l'en avaient chargé, car, à son retour, il resta sans fonctions, et se trouva dans une sorte de disgrâce, jusqu'au retour de Bonaparte qui, par un decret du 21 mars, le nomma premier président de la cour d'appel à la place de M. Séguier, quoique celui-ci n'eût épargné ni excuses, ni

supplications, ni bassesses de tout genre auprès de ce prince, pour se faire maintenir dans ses fonctions. M. Gilbert de Voisins fut ensuite nommé conseiller-d'état, comte d'empire, officier de la légion d'honneur, enfin membre de la chambre des pairs, et rapporteur de la commission chargée, dans cette assemblée, d'examiner le projet de loi relatif à la liberté individuelle. M. Gilbert de Voisins présenta son rapport à la séance du 26 juin, et conclut à l'adoption pure et simple du projet qui avait été voté par la chambre des représentans. Quoique nous soyons loin de partager l'opinion qu'énonça dans cette circonstance cet estimable pair, sur la nécessité prétendue de faire à la liberté publique le sacrifice de quelques parties de la liberté individuelle, nécessité qui, selon nous, n'a jamais été démontrée, et n'est que le prétexte adroit de toutes les tyrannies, nous nous garderons bien d'accuser la loyauté d'intentions qui la lui a dictée; mais nous ne dissimulerons pas davantage avec quelle supériorité de patriotisme et de raison la proposition de M. Gilbert de Voisins fut combattue par MM. Boissy-d'Anglas, Dédelai d'Agier, Alexandre de Lameth, la Tour-Maubourg et quelques autres membres de la chambre impériale des pairs, qui, tous, à l'exception de M. Boissy, ont cessé de faire partie de la chambre actuelle. Le 5 juillet suivant, M. Gilbert de Voisins, en sa qualité d'adjudant-commandant de la garde nationale parisienne, fut un des signataires de la déclaration de cette garde en faveur des couleurs nationales. Le second retour des Bourbons a rendu M. Gilbert à la vie privée; mais le grand nombre de voix qu'il a réunies dans les précédentes élections, doit lui prouver que l'estime et la confiance de ses concitoyens l'ont accompagné dans sa retraite.

GILIBERT (JEAN EMMANUEL), né à Lyon en 1741, eut de bonne heure un goût marqué pour la médecine, qu'il étudia bientôt à Montpellier, ainsi que la botanique, avec un tel succès, que le célèbre Haller le désigna au roi de Pologne, qui lui demandait un sujet capable de fonder une école médicale. Parti en 1775 pour la Pologne, il ouvrit à Grodno des cours qui furent très-fréquentés, et ne rendit pas moins de services à Wilna, lorsque l'université y fut transférée. Après y avoir passé huit ans, l'âpreté du climat et les persécutions que lui suscita un ministre disgracié qui lui imputait sa chute, lui firent prendre le parti de retourner en France. Arrivé dans sa ville natale, il fut élu médecin de l'Hôtel-Dieu, membre de l'académie, et revêtu de plusieurs autres dignités. Il reçut même d'autres marques de la considération de ses concitoyens; mais elles lui devinrent funestes. Nommé maire de Lyon puis président de la commission départementale pendant le siége, il eut la douleur d'être témoin de la prise de cette ville, et ne parvint qu'avec une peine extrême à échapper aux proscripteurs. Après dix-huit mois d'exil, il rentra dans sa patrie, où il fut nommé professeur d'histoire naturelle à l'école centrale, fonctions qu'il remplit honorablement jusqu'à sa mort, arrivée le 2 septembre 1814. Nous citerons parmi ses écrits, qui jouissent de l'estime des hommes de l'art : *L'Anarchie médicinale, ou la médecine considérée comme nuisible à la société*, Neuchatel, 1772, trois vol. in-12. — *Flora lithuanica*, Grodno, 1781, deux vol. in-12. — *Indagatores naturæ in Lithuaniâ*, Wilna, 1781, in-8. — *Caroli Linnæi, botanicorum principis, Systema plantarum Europæ*, Lyon, 1785, 4 vol. in-8. — *Démonstrations élémentaires de botanique.* Rédigés d'abord par Marc-Antoine-Louis Claret de la Tourette et François Rozier, ces élémens virent pour la première fois le jour en 1766, et pour la seconde en 1773, deux vol. in-8, fig. (*voy* LATOURETTE et ROZIER). Chargé de préparer une 3e édition, Gilibert agrandit et perfectionna le plan de ses prédécesseurs; les *Démonstrations* parurent à Lyon, en 1789, augmentées d'un volume, et réunirent tous les suffrages. Le besoin d'une quatrième édition ne tarda point à se faire sentir, et l'infatigable éditeur crut devoir la porter à quatre volumes (1796); mais cette fois l'entreprise ne fut pas couronnée d'un succès aussi complet : on trouva que le tome *additionnel* surchargeait un manuel destiné aux élèves, plutôt qu'il ne l'enrichissait; on regarda comme un hors-d'œuvre, comme une superfétation, les deux volumes in-4 de planches, par lesquels le libraire Bruyset, homme d'ailleurs fort instruit en plus d'un genre, prétendit compléter les *Démonstrations élémentaires*. Celles-ci, débarrassées de tout orne-

ment superflu, et réduites aux trois volumes qui les composent essentiellement, cet ouvrage est un guide précieux pour le botaniste et pour le médecin. Il n'existe peut-être aucun livre où les principes de la science phytologique soient présentés avec plus de méthode, d'exactitude et de clarté. Le système sexuel de Linné s'y trouve constamment associé à la classification *corollaire* de Tournefort. La description de chaque plante est accompagnée de son histoire économique et médicale. Gilibert ne prodigue pas aveuglément sa confiance; il ne se laisse point entraîner par l'autorité des noms les plus célèbres; il ne répète point les éloges fastueux accordés et comme prostitués aux herbes les plus inertes : l'expérience clinique est sa boussole; il écrit sous sa dictée.—*Le médecin naturaliste*, ou *Observations de médecine et d'histoire naturelle*, Lyon et Paris, 1800, in-12, fig., traduit en allemand, Nuremberg, 1807, in-8, fig. Le but principal de ces deux traités est de prouver la puissance médicatrice de la nature et les dangers incalculables de la polypharmacie. J. J. Rousseau désirait que la medecine vînt sans le médecin; Gilibert, au contraire, venait sans la *médecine*, et sauvait presque toujours son malade; car le nombre des guérisons est infailliblement en raison inverse de celui des medicamens employés. Les travaux importans de Gilibert ont obtenu la plus belle des récompenses : son nom est glorieusement inscrit dans les fastes de la botanique. Une plante décandrique lui avait d'abord été consacrée par le compilateur Gmelin, dans sa vaste et très-incorrecte édition du *Système de la nature*, de Linné : mais ce genre, mal établi, n'a point été adopté. Le titre de *Gilibertia* est conservé à un arbre découvert dans les forêts du Pérou, par Ruiz et Pavon : il se compose jusqu'à présent d'une seule espèce, à fleurs ombellées, qui va se ranger dans la famille des aralies, et enrichir la classe très-peu nombreuse de l'heptandrie.

GILLIES (Le docteur JOHN), célèbre helléniste écossais, et, depuis la mort de Robertson, historiographe d'Ecosse, est né en 1750, à Brechin, dans le comté [illegible], et a terminé ses études à Glasgow sous les maîtres les plus habiles. Il [illegible] bientôt par des progrès rapides la connaissance des littératures [illegible] et anglaise, et de la philosophie. Lorsqu'il eut terminé ses études, le comte de Hopeton lui confia l'éducation de son plus jeune fils (maintenant général Hope), avec lequel il passa plusieurs années sur le continent. Le docteur Gillies apprit, avec une rare perfection, pendant le cours de ses voyages en Allemagne, en France et en Italie, les langues de ces divers pays. Ce fut pendant son séjour sur le continent, qu'il fit paraître la plupart des ouvrages qui le placent au premier rang des écrivains de son pays; ce sont : *Défense de l'étude de la littérature classique*.—*Oraisons de Lysias et d'Isocrates*, traduites du grec, précédées d'une dissertation historique, 1778, in-4 avec des notes.—*Histoire de l'ancienne Grèce, de ses colonies et de ses conquêtes, jusqu'à la division de l'empire macédonien*, 1786, 2 vol. in-4. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions en Angleterre, dont la 5ᵉ en 1809; 4 vol. in-8. Il a été traduit en allemand, et en français par Carra. — *Aperçu du règne de Frédéric II, roi de Prusse*, avec un *Parallèle entre ce prince et Philippe II, roi de Macédoine*, 1789, in-8. — *Morale et Politique d'Aristote*, traduites du grec, avec des notes et une analyse de ses ouvrages spéculatifs, 1797, 2 vol. in-4; deuxième édition, 1804, 2 vol. in-8, avec un *Supplément*, 1804, in-4.—*Histoire du monde, depuis Alexandre jusqu'à Auguste*, 1807, 2 vol. in-4 : c'est la suite et le complément de l'*Histoire de la Grèce*.

GILLY (Le baron JACQUES-LAURENT), né à Fournès, en Languedoc, en 1769, embrassa la carrière militaire au commencement de la révolution, et obtint par sa bonne conduite, ses talens et son courage, un avancement aussi rapide que mérité. Adjudant-général à l'armée d'Italie, en 1794, il fut nommé général de brigade en 1799. Il rendit d'éminens services dans la campagne d'Autriche de 1809, et en fut récompensé, le 16 août suivant, par le grade de général de division, auquel il fut élevé. Quelques années s'écoulèrent sans que l'on parlât du général Gilly, lors qu'après la première restauration il fut nommé commandant de la seconde subdivision militaire, à Nîmes. Témoin des violences impunies qui, dès cette époque, avaient marqué les voyages des princes et le système secret du nouveau règne, il est presque superflu de dire que le général Gilly vit dans le retour de Bonaparte, en mars 1815, les seuls moyen-

possibles de mettre un terme à l'insolence toujours croissante de la faction de l'émigration, et de rendre à la France, avec son indépendance et son rang, les principes de gouvernement pour l'affermissement desquels elle combattait depuis tant d'années. Lorsque le duc d'Angoulême vint former, à Nîmes, l'armée qu'on espérait pouvoir opposer aux mouvemens qui se manifestaient de toutes-parts contre les Bourbons, le général Gilly qui avait reçu l'ordre d'organiser les volontaires et de les diriger sur l'armée royale, se détermina sur-le-champ à favoriser de tous ses moyens les progrès de Bonaparte; publia des proclamations et des ordres du jour menaçans contre les Bourbons; dispersa par la force quelques rassemblemens de royalistes, et fit arborer les couleurs nationales. Le 2 avril, il marcha lui-même contre le duc d'Angoulême, lorsqu'abandonné par la presque totalité des corps qui formaient sa petite armée, ce prince se vit dans la nécessité de se rendre sans combattre. Une convention arrêtée par le colonel Laurent, donnait au prince la liberté de se rendre à Marseille: mais le général Gilly refusa de la ratifier, et retint prisonnier le général Daultanne. Le duc d'Angoulême en ayant été informé à Pierre-Latte, envoya aussitôt le baron de Damas, qui conclut, le 8 avril, avec M. Lefebvre, aide-de-camp du général Gilly, une nouvelle convention, en vertu de laquelle le prince s'embarqua, avec sa suite, au port de Cette, et mit à la voile pour Barcelonne. Le général Gilly fut du nombre des généraux auxquels Bonaparte fit témoigner sa satisfaction par son ministre de la guerre; il fut décoré du titre de comte et reçut le commandement de la 9ᵉ. division militaire. Lors des élections qui eurent lieu dans le courant d'avril, le général Gilly fut nommé membre de la chambre des représentans par le département du Gard; mais sa présence dans le midi était alors trop indispensable pour qu'il pût s'en éloigner. Après les événemens de Waterloo, Gilly demeura inébranlablement attaché à la cause nationale qui n'était plus que celle du malheur, et brava tous les dangers pour la défendre, jusqu'à ce qu'enfin, toute résistance étant devenue impossible, il quitta Nîmes dans la journée du 15 juillet, et trouva le moyen de s'embarquer pour New-York, où il est heureusement arrivé en janvier 1816. Le 1ᵉʳ conseil de guerre de la 1ʳᵉ division militaire l'a condamné à mort, par contumace, le 25 juin 1816.

GIN (Pierre-Louis-Claude), magistrat français, et l'un des écrivains les plus féconds de nos jours, naquit à Paris en 1726. Il était, par sa mère, arrière-petit-fils de Boileau. Il fut successivement avocat, puis conseiller au parlement Maupeou, et lors de sa dissolution, il devint conseiller au grand-conseil; charges qu'il exerça, de la manière la plus honorable, jusqu'à l'époque de la suppression des cours souveraines en 1791. Le premier ouvrage qu'il donna au public est un *Traité de l'éloquence du barreau*, 1767, in-12, production médiocre, malgré les nombreux et brillans modèles que lui offrait l'antiquité. Gin fit ensuite paraître un livre intitulé: *Des vrais principes du gouvernement*, 1778, in-8; 1780, in-8; 1782, 2 vol. in-12; 1801, 2 vol. in-8, revus et considérablement augmentés. C'est un long plaidoyer en faveur du gouvernement monarchique, où Gin combat Montesquieu et Mably, mais avec des armes bien inégales. Il publia ensuite une *Analyse du droit français comparé avec le droit romain*; la première édition parut en 1780, 1 vol. in-4; une seconde en 1803-1805, 6 vol. in-8. A cet ouvrage, succéda une traduction des *Œuvres complètes d'Homère*, 1783-1784, 8 vol. in-12, avec des notes et des imitations des poètes latins, italiens et anglais. C'est le meilleur titre de Gin à l'estime des gens de lettres, quoique cette traduction, plus française que celle de Bitaubé, lui soit inférieure sous le rapport de la couleur, et infiniment au-dessous de celle de M. Lebrun, sous tous les rapports possibles. Néanmoins deux éditions in-12 et in-8 se succédèrent. Au moment de la révolution, Pierre Didot avait commencé d'en publier une édition in-4, 1788, ornée de cinquante estampes et de deux cartes géographiques. Les événemens politiques empêchèrent de faire paraître l'Odyssée et de compléter cette édition. Louis XVI, qui aimait à protéger les lettres, avait souscrit pour cent exemplaires. Les traductions d'*Hésiode*, 1785, in-8, des *Harangues politiques de Démosthènes*, et de *celles d'Eschine contre cet orateur*, 1791, 2 vol. in-8, suivirent la traduction du prince des poètes grecs. Gin donna depuis, *Idylles de Théocrite*, 1788, 2 vol. in-12 et in-8;

Odes de Pindare, unique traduction complète, en prose poétique, 1801, in-8 (il avait en manuscrit les versions d'Anacréon, Bion, Moschus, Sapho, et des autres lyriques grecs); les *OEuvres* (*bucoliques*) *de Virgile*, traduction nouvelle, 1788, in-12; les *Idylles de Théocrite* et les *Églogues de Virgile*, traduction nouvelle, deuxième édition, 1801, 2 vol. in-12. Parmi les nombreux ouvrages de cet écrivain laborieux, nous citerons encore: *Nouveaux mélanges de philosophie et de littérature*, ou *Analyse raisonnée des connaissances les plus utiles à l'homme et du citoyen*, dédié au roi, 1784, in-12; il y traite les questions les plus importantes de la métaphysique et de la philosophie. Il combat à plusieurs reprises l'auteur du *Système de la nature*, le livre de l'*Esprit*, et divers autres philosophes modernes. — *Suite au discours de Bossuet sur l'histoire universelle*, 2 vol. in-12, 1802. Cette continuation, qui va jusqu'à l'époque de l'ouverture des états généraux en 1789, n'est pas sans mérite, non plus qu'un *Éloge du Dauphin*, père de Louis XVI, et un autre de Suger. Gin avait donné, en 1779, son ouvrage intitulé *De la Religion par un homme du monde*, 4 vol. in-8; il le retoucha, l'abrégea, et le publia de nouveau en 1806, sous ce titre: *De la Religion du vrai philosophe*, ou *l'Observateur impartial de la nature*, *contenant l'examen des systèmes des prétendus sages du 18e siècle, et la preuve de la liaison des principes du christianisme avec les maximes fondamentales de la tranquillité des états.*—Un plaidoyer en faveur de Louis XVI, adressé le 22 décembre 1792 à Barère: heureusement inspiré par son cœur, Gin s'est élevé dans cet écrit beaucoup au-dessus de la hauteur ordinaire de son talent. Par suite de cette démarche généreuse, il fut incarcéré en 1793 à Port-Libre, avec sa famille, et n'en sortit que l'année suivante. Il devint alors maire de la commune de Clamart-sous-Meudon, où il avait une maison de campagne. Gin, toujours occupé des travaux littéraires, mourut à Paris le 19 novembre 1807, laissant la réputation d'un homme érudit et studieux, plutôt que celle d'un bon écrivain. Il a laissé en manuscrit, et se disposait à faire imprimer, l'*Analyse raisonnée du droit français par la comparaison de nos anciennes lois et du Code Napoléon.* Il avait donné, peu de temps avant sa mort, le *Prospectus des OEuvres complètes d'Homère, édition polyglotte en cinq langues* (grec, latin, français, anglais, italien). Cette entreprise n'a pas eu de suite. Gin n'a laissé qu'un fils, qui possède plusieurs manuscrits de son père, entre autres une traduction de Milton.

GINGUENÉ (Pierre-Louis), né à Rennes en 1748, vint fort jeune à Paris, et commença par être précepteur dans une maison particulière. Il se fit connaître d'abord par la *Confession de Zulmé*, spirituel et gracieux badinage qui plut également aux gens de lettres et aux gens du monde. Il se lia par la suite avec Champfort, dont il partageait les principes politiques, et concourut à la rédaction de la *Feuille villageoise*. Il se fit néanmoins peu remarquer jusqu'au 9 thermidor, devint alors membre adjoint au comité d'instruction publique établi près le ministre de l'intérieur, et fut bientôt seul chargé de cette partie: peu de temps après, il fut aussi appellé à l'institut. Nommé depuis ministre de France près les villes anséatiques, il refusa cette place et obtint l'ambassade de Sardaigne. Il eut des différends avec la cour de Turin relativement à l'application de l'amnistie aux insurgés piémontais, conclut pourtant au mois de juin 1798 l'arrangement qui mit la citadelle de Turin au pouvoir des Français, et fut remplacé peu de temps après par M. d'Eymar. Il resta sans emploi jusqu'à la révolution du 18 brumaire an 8, qui lui ouvrit la carrière du tribunat, où il débuta par un discours contre le projet relatif au mode de correspondance entre les premières autorités. L'année suivante, il combattit avec force un autre projet portant création de tribunaux spéciaux. Enfin, devenu suspect par son attachement aux principes de la liberté, attachement qu'il avait manifesté constamment dans ses écrits, et particulièrement dans la rédaction de la *Décade philosophique*, connue depuis sous le nom de *Revue*, il fut compris dans le premier cinquième des tribuns éliminés en 1802. Les amis des lettres eurent toutefois à se féliciter d'une mesure qui, en l'affranchissant de ses devoirs politiques, le rendait tout entier au genre d'occupations pour lequel il était né. Il publia successivement: *Fables nouvelles*, 1 vol. grand in-18, Paris, 1811; recueil d'épigrammes en action, mais d'é-

pigrammes très-fines et très-spirituellement écrites. — *Fables inédites*, servant de supplément à l'ouvrage précédent, et suivies de quelques autres poésies, parmi lesquelles on remarque un poëme d'*Adonis*, et une traduction en vers français des *Noces de Thétis et de Pelée*, poëme de Catulle, 1 vol. grand in-18, avec le texte en regard, et des notes et variantes, Paris, 1812. Mais le plus beau titre de Ginguené à la réputation qu'il a justement acquise, est son *Histoire littéraire d'Italie*, Paris, 8 vol. in-8, dont les deux derniers ont paru en juillet 1818. La connaissance approfondie qu'il avait de la littérature italienne, et que l'on ne peut comparer qu'à l'amour passionné qu'il lui portait, sa vaste érudition classique, la sûreté de son goût, la justesse de sa critique, le rendaient éminemment propre à un semblable travail. Rien n'a échappé à ses savantes investigations : il a tout lu, tout analysé, tout apprécié : les chefs-d'œuvre dont s'honore l'Italie y sont fidèlement caractérisés, et les traductions qu'il en donne par extraits, joignent au mérite de l'exactitude, celui d'une élégance soutenue. En un mot, l'*Histoire littéraire d'Italie* peut-être regardée comme l'un des plus beaux monumens de ce genre qui existent dans toutes les langues de l'Europe. Ginguené est mort en 1816. Il était demeuré membre de l'institut et chevalier de l'ordre de la réunion.

GIOIA (Melchior), né à Plaisance vers 1760, y étudia au collége de St-Lazare, où il fut ordonné prêtre, et en sortit avec un goût décidé pour les mathématiques, dont il parut essentiellement occupé jusqu'à l'irruption des Français en Italie, en 1796, où il concourut pour le prix qui fut offert à celui qui résoudrait le mieux, au gré du vainqueur, cette question déjà décidée d'intention et même de fait ; *Quel est celui de tous les gouvernemens libres qui convient le mieux à la félicité de l'Italie?* Sa dissertation fut couronnée à Milan. Depuis lors il a composé différens écrits politiques, parmi lesquels nous citerons une brochure intitulée *Les Anglais peints par eux-mêmes*, qui parut à Milan, lors de l'établissement du système continental. Il a écrit aussi avec succès sur l'économie politique. Un livre hardi que Gioia publia ensuite sur la *Théorie du divorce*, parut si contraire aux idées religieuses, que le gouvernement crut devoir destituer l'auteur de sa place d'historiographe. Le ministre de l'intérieur le dédommagea de cette disgrâce, en le nommant chef de la division qui devait s'occuper de la statistique du royaume et d'autres objets d'économie publique : mais un nouveau ministre (M. de Brême), qui succéda à son protecteur, ayant éprouvé des contradictions trop peu mesurées de la part de M. Gioia, le renvoya du ministère. Celui-ci s'en vengea presqu'aussitôt par une brochure intitulée : *Il povero diavolo*, dans laquelle ce ministre crut voir l'intention de le tourner en ridicule. D'autres personnages importans crurent également s'y reconnaître. L'auteur en fut puni par l'ordre de sortir du royaume. Son exil dura dix-huit mois, au bout desquels ses amis obtinrent pour lui du vice-roi la permission de revenir à Milan. Il continue d'y résider, s'occupant toujours d'économie publique et de mathématiques. Devenu propriétaire d'une mine de charbon fossile à Gandino, il en dirige l'exploitation suivant ses idées particulières. Indépendamment des ouvrages déjà indiqués, il a publié : un *Traité sur le prix des comestibles*. — Une *Logique statistique*. — Des *Tables statistiques*, ayant pour second titre *Norme per descrivere, calcolare, classificare tutti gli oggetti d'amministrazione privata e pubblica* (Milan, 1808, in-8), accompagnées d'un vaste tableau. Il avait entrepris un grand ouvrage, pour lequel le gouvernement lui avait donné quelques encouragemens : c'est la Statistique des vingt départemens dont se composait le royaume d'Italie. Il a publié deux volumes d'un *Traité d'économie générale*.

GIRARD (de l'Aude), fut élu en septembre 1792, député du département de l'Aude à la convention nationale, où il vota, sans appel et sans sursis, la mort de Louis XVI. Dans les journées des 12 germinal et 1er prairial an 3 (1er avril et 20 mai 1795), il se prononça avec force contre les chefs de ces insurrections, et dénonça comme tel son collègue Milhaud (du Cantal). Elu membre du conseil des anciens, lors de l'organisation constitutionnelle de l'an 3 (1795), il en sortit le 1er prairial an 5 (1797) et a cessé, depuis cette époque, de prendre part aux affaires publiques.

GIRARD (Le baron) commandait, en qualité d'adjudant-commandant, la ré-

serve de cavalerie de la grande armée, lors de la bataille d'Austerlitz (2 décembre 1805), fut nommé général de brigade à la suite des campagnes de Prusse et de Russie (1806 et 1807), et envoyé ensuite en Espagne, où il fut, en 1809, promu au grade de général de division. Cité avec distinction pour la sagesse de ses dispositions au passage du Tage, près de Talaveira, et à la bataille d'Occana, au gain de laquelle il contribua particulièrement et où il fut blessé, il ne se distingua pas moins honorablement dans la campagne de 1809, et dans celle de 1811. Une grave imprudence commise à Cacérès, entraîna des suites funestes; après avoir, en novembre 1811, dispersé le corps d'armée de Castanos, qu'il força de se retirer en Portugal, il resta dans la même position sans avoir établi des postes avancés, et fut attaqué, surpris et forcé de se sauver dans les montagnes, après une perte de la moitié de son corps d'armée. Il fit oublier cette faute par sa belle conduite a Lutzen, le 2 mai 1812. Blessé de deux balles dans le corps, il ne voulut point quitter le champ de bataille, et ne pouvant plus combattre, il excitait la valeur des troupes, s'écriant de toute la force qui lui restait encore: « C'est aujourd'hui le moment, pour tout ce qui a le cœur Français, de vaincre ou de périr. » Rétabli de ses blessures, il se trouva à l'affaire de Dresde, et poursuivit l'ennemi de Bischoffwerda jusqu'à la Sprée. Lorsque Bonaparte reparut en France, en mars 1815, tous les souvenirs de gloire et de liberté, se réveillèrent dans l'ame du brave Girard; il accourut sous l'étendard tricolore, fut nommé pair, et reçut, en même-temps, le commandement d'une division, à la tête de laquelle il a été tué, le 15 juin, à la bataille de Fleurus, laissant la France encore victorieuse.

GIRARDIN (Stanislas-Cécile-Xavier, comte de), ancien capitaine de dragons, né le 15 janvier 1768, est fils du respectable marquis de Girardin, mort dans la retraite, le 20 septembre 1808, lequel, après avoir été l'ami de J. J. Rousseau, avait fait élever un tombeau à ce grand homme, dans la partie de ses jardins connue sous le nom d'île des Peupliers. Le marquis de Girardin, philosophe bienfaisant, à qui ses principes, amis d'une sage liberté, que l'esprit de faction eut toujours grand soin de confondre avec la licence, suscitèrent, sous le gouvernement impérial, cette sorte de persécution d'opinion, plus perfide et souvent aussi cruelle que celle qui dépouille et qui tue, avait confié l'éducation de ses enfans à l'illustre auteur d'*Émile* et du *Contrat social*. Ce fut sous ses nobles inspirations que se formèrent les principes politiques du comte de Girardin. Il était, en 1791, président de l'administration départementale de l'Oise, lorsqu'en septembre de la même année, il fut député, par ce département, à l'assemblée législative, où il apporta les opinions les plus libérales, mais, aussi les plus constitutionnelles. Égaré, un seul moment, par la fausse application de certaines théories, M. de Girardin s'était réuni à ceux qui avaient demandé que le président de l'assemblée, en s'adressant au roi, supprimât les titres de sire et de majesté, comme si la grandeur et la liberté d'une nation pouvaient consister dans l'humiliation de son premier magistrat héréditaire; mais M. de Girardin, qui s'aperçut presqu'aussitôt que la conséquence de la seule proposition d'un tel décret était d'aigrir le monarque, de lui montrer des ennemis dans les représentans de la nation, et d'établir de funestes divisions entre les pouvoirs, il s'empressa de reconnaître son erreur, et d'abjurer des doctrines contraires à ses sermens. Aussi, dès le 16 octobre, l'entendit-on combattre la proposition de faire imprimer les noms de tous les officiers qui avaient quitté leurs corps, disant que c'était aux tyrans seuls à dresser des listes de proscription. Le 19, il vota la conservation du traitement des ecclésiastiques qui se marieraient; et, le 28, il appuya le décret qui ordonnait au frère aîné de Louis XVI de rentrer en France, dans le délai d'un mois, sous peine d'être déchu de ses droits à la régence. Un membre ayant demandé l'ajournement de cette question: « Il ne doit point y en avoir, s'écria M. de Girardin, avec l'accent de la plus noble franchise; vous n'avez déjà que trop tardé à vous acquitter de votre devoir et de vos sermens. » Il combattit ensuite, comme trop rigoureux, divers articles du projet présenté par Condorcet, sur l'émigration; défendit les agens du pouvoir exécutif contre les premières entreprises de la Gironde, et s'éleva contre les dénonciations dont les généraux Luckner et Ro-

chambeau venaient d'être l'objet. Louis XVI ayant instruit l'assemblée, le 10 mars 1792, qu'il venait de destituer M. de Narbonne, ministre de la guerre, dont l'attachement à la constitution était bien connu, et ce prince ayant en même temps déclaré que M. Bertrand de Molleville, ministre de la marine, qui lui avait été dénoncé par l'assemblée, était toujours digne de sa confiance, Girardin soutint que la cause des troubles des départemens était dans l'ineptie des ministres : demanda leur accusation, et s'écria « que l'un d'eux était bien plutôt le ministre de Léopold que de Louis XVI. » Pénétré des seuls vrais principes de la liberté, qui ne font acception ni des hommes ni des circonstances, il s'opposa le 3 mai à ce que Marat, pour lequel il avait d'ailleurs un mépris profond, fût accusé pour ses écrits, regardant les propositions faites à cet égard comme attentatoires à la liberté de la presse, ce palladium de toutes les libertés. Plus l'assemblée avançait dans sa carrière, plus Girardin qui, dès-lors, avait pénétré les desseins secrets des partis, s'attachait fortement à la conservation des principes monarchiques, sans toutefois qu'il en défendît la liberté avec moins de persévérance et de courage. Le 29 mai, à la suite d'une discussion orageuse au sujet du licenciement de la garde du roi et du décret d'accusation contre M. de Brissac, il s'écria : « Si d'un côté on prêche l'assassinat, d'un autre on prêche le régicide : qui ne voit qu'il existe deux factions? l'une qui veut donner au roi plus d'autorité ; l'autre qui veut détruire la royauté constitutionnelle. » Le 6 juin, il s'opposa au projet de fédération et à la formation du camp sous Paris, dont on a vu ailleurs (*voy.* DUMOURIEZ) que le plan n'avait été conçu que pour accélérer la chute du trône. Le 24, il fut élu président. Il reçut Louis XVI, le 7 juillet, lorsque ce prince se rendit à cette séance remarquable où tous les députés jurèrent le maintien de la monarchie constitutionnelle, que plusieurs d'entre eux se préparaient à renverser. La veille du 10 août, M. de Girardin fut exposé aux plus grands dangers, ainsi qu'un grand nombre de ses collègues, qui avaient voté contre le décret d'accusation demandé contre le général illustre (*voy.* LA FAYETTE) qui était venu réclamer à la barre, le respect des lois et des autorités constitutionnelles. Le trône renversé, Girardin disparut entièrement de la scène politique, se condamna à l'obscurité la plus profonde, et n'obtint qu'ainsi, des tyrans qui couvraient la république de ruines et de sang, le pardon de sa noble conduite. Appelé au tribunat, lorsqu'en frimaire an 8 (décembre 1799), une nouvelle constitution fut donnée à la république, M. de Girardin, soit que, fatigué des tempêtes politiques il préférât désormais le repos à la liberté ; soit que, par une erreur alors trop commune à quelques bons esprits, il ne vît la possibilité d'arriver à la liberté que par la dictature momentanée d'un seul homme, sembla avoir perdu l'ancienne énergie qui lui avait fait braver tant de dangers, et se montra l'un des plus dociles instrumens des volontés consulaires et impériales. Un jour cependant, M. de Girardin parut avoir retrouvé, pour défendre la mémoire du grand homme dont il était l'élève, la noble énergie qui avait long-temps honoré son caractère. M. Carion de Nisas, son collègue au tribunat, plus occupé, en flattant les sentimens secrets du premier consul, du soin de sa faveur que de celui de sa réputation, s'était permis, en s'opposant au projet de loi relatif à l'instruction publique, de faire, contre la personne et les écrits de Jean-Jacques, une sortie aussi virulente qu'injuste et déplacée ; quelques tribuns même n'avaient pas eu honte de demander l'impression de ce libelle, qu'un étranger eût rougi d'avoir prononcé, lorsque M. de Girardin prenant la parole sur l'impression demandée, s'écria : « Si Rousseau vivait encore, il aurait dédaigné d'élever jusqu'à lui les reproches qu'on vient de lui faire. J'imiterai cette réserve, moi qui m'honore d'avoir été son disciple : s'il ne s'agissait que de ses écrits, chacun les entend comme il peut et s'il peut ; mais je demande que l'on retranche, dans le discours, ce qui le concerne : le tribunat ne peut pas ordonner l'impression de flétrissure contre un homme que l'Europe révère. » Au mois d'avril 1804, un décret impérial rendit à M. Girardin, son grade dans l'armée. Le 14 juin, il obtint le titre de commandant de la légion-d'honneur, et fut désigné ensuite comme candidat au sénat-conservateur par le département du Calvados. Nommé premier écuyer de Joseph Bonaparte, il accompagna ce prince lors-

qu'il fut successivement élevé sur les trônes de Naples et d'Espagne; revint en France à la fin de 1808, devint membre du corps-législatif en 1809; et cessa de faire partie de ce corps en 1812, époque à laquelle il fut nommé préfet de la Seine-Inférieure (Rouen). Les événemens du 31 mars 1814 ayant replacé les Bourbons sur le trône de France, M. de Girardin dut payer aux circonstances l'ordinaire tribut de la faiblesse humaine; mais ce fut du moins sans s'avilir, et s'il annonça que cette famille était rendue aux vœux de la France (qui se fût trouvée trop heureuse alors, sans doute, de n'être pas exaucée), il ajouta, du moins, à cette formule ministérielle et mensongère, le seul correctif qui pût détruire ce qu'elle avait d'insultant pour la vérité et d'humiliant pour la nation, en déclarant « que ce n'était qu'en vertu de la charte constitutionnelle, qui lui avait été présentée et qui avait été acceptée par lui, que Louis-Stanislas-Xavier remontait sur le trône.» Maintenu par le roi dans les fonctions de préfet de la Seine-Inférieure, le comte de Girardin le fut également par Bonaparte, en mars 1815; et à la même époque, ses administrés lui donnèrent la preuve la plus flatteuse de leur estime et de leur reconnaissance, en le députant à la chambre des représentans. Appelé presqu'en même temps, à la préfecture de Seine-et-Oise, il fut installé à Versailles le 1er juillet suivant, et vint siéger dans la chambre, où il ne prit aucune part aux discussions. Remonté une seconde fois sur le trône, le roi, par ordonnance du 14 juillet 1815, renvoya le comte de Girardin de la préfecture de la Seine-Inférieure, où il fut remplacé, en 1816, par M. de Kergariou. On assure qu'après avoir vécu long-temps dans la retraite, il vient d'être appelé, à succéder dans les fonctions de préfet du Bas-Rhin, au comte de Bouthillier, fils de l'ancien chef d'état-major de l'armée de Condé; et s'il faut en juger par les regrets que M. de Girardin a laissés à Rouen, ce choix ne serait pas un de ceux qui honoreraient le moins le nouveau ministère français. L'empereur de Russie lui a envoyé, en 1815, la croix de Saint-Wladimir, en récompense des soins qu'il avait prodigués aux troupes russes pendant leur séjour dans le département de la Seine-Inférieure.

GIRAUD (P.-F.-F.-J.), homme de lettres, a publié entre autres écrits: *Mémoire sur la colonie de la Guiane française et sur les avantages politiques et commerciaux de sa possession, rédigé sur les Mémoires d'un colon*, 1804, in-8. —*La naissance du roi de Rome*, 1811, in-4.—*Campagne de Paris en 1814*, six éditions.—*Beautés de l'histoire d'Italie*, ou *Abrégé des annales italiennes, avec le tableau des mœurs, des sciences*, etc., *depuis l'invasion des barbares jusqu'à nos jours*, 1816. M. Giraud a travaillé à divers journaux, notamment à l'*Observateur des spectacles* et au *Journal de Paris*.

GIRAULT-DUVIVIER est auteur de la *Grammaire des Grammaires*, ou *Analyse raisonnée des meilleurs ouvrages de la langue française*, approuvée par l'académie française, par le conseil de l'université, et qui a eu trois éditions en 2 vol. in-8. Il a publié, en mars 1816, un *Traité des participes*, qui sert de complément à la *Grammaire des Grammaires*. L'académie française a fait distribuer un exemplaire de cet ouvrage à chacun de ses membres.

GIREY-DUPRÉ (L.-M.), né à Paris en 1769, fit ses études dans cette ville, et les finissait à peine lorsque la révolution éclata. Il en embrassa la cause avec enthousiasme, et la servit avec le plus noble dévouement. Républicain par système, comme la plupart des élèves de l'ancienne université, Girey-Dupré se forma de bonne heure des théories de liberté, incompatibles, sans doute, avec le seul ordre social qu'il fût possible d'établir en France (nous voulons dire, une monarchie constitutionnelle), mais cette erreur même était celle d'une ame élevée et d'un grand caractère. Il publia, dans les premières années de la révolution, un grand nombre de pièces de vers pleines de chaleur et de sentiment, qui le firent remarquer, et lui firent obtenir, en 1791, par l'influence de Champfort, la place de sous-inspecteur des manuscrits de la bibliothèque royale. Lié par ses principes et l'admiration qu'il portait à leurs rares talens, avec les membres les plus distingués de la députation de la Gironde, Girey-Dupré forma une liaison plus particulière et plus intime encore avec Brissot, qui fit bientôt de lui son coopérateur le plus utile dans la rédaction du journal intitulé le *Patriote français*. Nos opinions en faveur

de la monarchie constitutionnelle sont trop connues de nos lecteurs, pour qu'ils attendent de nous que nous défendions les principes professés dans cette feuille, pendant les assemblées constituante et législative; mais en déclarant que ces principes n'étaient pas les nôtres, nous nous garderons bien de refuser à ceux qui les soutinrent avec autant de bonne-foi et souvent de raison, que de persévérance et de courage, la justice due aux généreux sentimens dont ils étaient animés. Si, jusqu'à la fatale catastrophe du 10 août, les rédacteurs du *Patriote français* eurent des droits égaux au blâme et à la louange, depuis cette époque il ne faut plus qu'admirer leur dévouement sublime. Leur franche et énergique indignation, autrefois partagée entre la cour et l'anarchie populaire, n'eut plus que ce dernier ennemi à combattre, et elle réunit toutes ses forces contre lui. Quelques victoires brillantes ne préparèrent à Girey-Dupré, presque seul chargé à cette époque de la rédaction du *Patriote français*, qu'une chute plus terrible et plus sanglante. Tous les jours, au péril de sa tête, il demandait vengeance des massacres de septembre, et livrait leurs auteurs au glaive de l'opinion, jusqu'à ce que celui de la loi pût les atteindre. Une telle force de caractère excita toutes les fureurs des nombreux complices de ces forfaits, et la perte de Girey-Dupré fut jurée. Mandé, le 28 août, à la barre de la commune usurpatrice qui aiguisait dès lors les poignards de septembre, il refusa d'obéir aux tyrans, et les dénonça à l'assemblée, le 30 août, à l'instant même où ils allaient frapper. Un mandat d'arrêt ayant été décerné contre lui le même jour, par cette commune insolente, l'assemblée annula ce mandat dans sa séance du 31, après avoir décrété qu'un nouveau conseil de commune serait immédiatement formé. Toutefois, ce coup de vigueur n'eut aucune suite, malgré de courage que développèrent les débris du côté droit et la députation de la Gironde, qui, dans cette circonstance où celle-ci n'était pas moins menacée qu'eux-mêmes, vota avec eux. Une députation de la commune, ayant Tallien à sa tête, étant venue le même jour réclamer impérieusement contre le décret qui l'avait cassée, ce décret resta sans exécution, et deux jours après les forfaits de septembre furent consommés. Plus d'une fois, dans l'espace qui s'écoula depuis la mort de Louis XVI jusqu'au 31 mai 1793, l'asile de Girey-Dupré fut violé, ses presses brisées, sa personne menacée. Enveloppé dans les proscriptions qui suivirent les attentats de cette journée, il se vit obligé de prendre la fuite, abandonnant une mère sexagénaire qu'il soutenait par son travail. Il se réfugia à Bordeaux, où il espérait trouver un asile dans les familles des députés de ce département, proscrits comme lui; il n'y trouva qu'un proconsul impitoyable, et des lois révolutionnaires. Caché quelque temps, il fut bientôt découvert, ramené à Paris, jeté dans les cachots de la conciergerie, et traduit au tribunal révolutionnaire, vingt jours après la mort de Brissot et de ses illustres amis. Certain de son sort, il avait évité aux bourreaux les soins de faire les apprêts de son supplice, en déchirant lui-même les collets de son habit et de sa chemise, et faisant couper ses cheveux par un guichetier. Ce fut en cet état qu'il se présenta devant ses juges; et lorsque ceux-ci lui en demandèrent la raison: « je ne suis point monté ici pour me défendre, dit-il; je sais que l'échafaud est prêt, et qu'il ne me reste plus que ma sentence de mort à entendre; prononcez-la. » Interrogé sur ses relations avec Brissot et sur l'opinion qu'il avait de ce député: «J'ai connu Brissot, répondit Girey-Dupré, d'une voix haute et ferme; j'atteste qu'il a vécu comme Aristide et qu'il est mort comme Sidney, martyr de la liberté. » La veille de sa mort, lui et un jeune adjudant-général, nommé Bois-Guyon, républicain ardent, condamné quelques jours après comme fédéraliste, avaient composé la chanson nationale commençant par ce vers: « *Veillons au salut de l'empire;* Girey-Dupré la chanta depuis l'instant qu'il monta sur la charette, jusques au lieu du supplice. Il reprit une nouvelle énergie sur l'échafaud, et s'écria par trois fois, *vive la république!* » Il est mort le 30 brumaire an 2 (20 novembre 1793), à peine âgé de 24 ans. Également recommandable par ses vertus, son grand caractère et ses talens, le nom de ce jeune et intrépide ami de la liberté, est bien moins connu qu'il ne mérite de l'être.

GIRODET-TRIOSON, peintre d'histoire, de l'académie royale des beaux-arts, est né à Paris, vers 1770. Il était encore jeune, lorsqu'il alla à Rome, com-

me pensionnaire du gouvernement. Les ouvrages de M. Girodet se distinguent par la hardiesse de l'imagination, par une grande correction de dessin, et par une heureuse disposition des contrastes. On remarque surtout une *Scène de déluge*, *Atala au tombeau* et *Endymion*. Le premier de ces tableaux, qui a mérité d'être désigné pour un prix décennal en 1810, fut ainsi apprécié dans le rapport présenté à Napoléon : « Cette scène, si touchante et si terrible, en offrant à nos regards ce que la crainte et le danger extrême ont de plus effrayant, ne présente que des mouvemens nobles, et ce que la belle nature nous offre de plus pur. La réunion des différens âges et des sexes différens, ajoute encore à la beauté du tableau, par d'heureuses oppositions rendues avec autant de grace que de force, et qui décèlent dans l'artiste une connaissance approfondie de la nature et de ce qui constitue le beau. Le pinceau de M. Girodet, toujours précieux, est, dans ce tableau, aussi vigoureux que brillant La couleur et l'effet y sont également portés à un très-haut degré. Enfin, on peut regarder cet ouvrage comme un des plus beaux de notre école, sous les rapports de l'expression, de la science du dessin, et sous celui de l'exécution. » M. Girodet a composé un autre tableau qui a obtenu une mention honorable au concours des prix décennaux : il représente Napoléon recevant les clefs de la ville de Vienne. Ce tableau est d'une exécution très-savante ; il porte le cachet du beau talent de son auteur, qui s'est aussi essayé deux fois avec succès sur des scènes tirées du roman d'*Atala*, dont il a représenté fidèlement l'auteur dans un très-beau portrait. M. Girodet a été nommé par le roi, en 1816, membre du conseil honoraire que ce monarque a établi près du ministère de sa maison, et qui est composé d'artistes et d'amateurs. Il a été créé chevalier de St-Michel au mois de janvier 1817. Le 3 mars suivant, époque de l'anniversaire de l'entrée du roi dans Paris, les quatre académies composant l'institut royal s'étant réunies en séance solennelle, M. Girodet lut un mémoire sur l'*originalité des arts du dessin*. On remarqua qu'en vantant l'avantage de l'originalité, et en fixant les bornes au-delà desquelles commence la bizarrerie, M. Girodet avait, en quelque sorte, joint l'exemple au précepte. Cet artiste s'est aussi occupé de poésie, mais avec beaucoup moins de succès, malgré l'importance que, suivant ce qu'on assure, il attache à quelques-uns de ses essais dans ce genre.

GIULAY (Le comte DE), général autrichien, fut nommé, en 1790, au commandement du corps de Wukassowich, en Croatie. Il se distingua dans plusieurs occasions pendant la guerre de la révolution, notamment le 17 septembre 1796, à l'attaque du camp de Kempten, d'où il débusqua les Français, malgré leur résistance opiniâtre. Devenu feld-maréchal-lieutenant, et quartier-maître-général de l'armée du prince Ferdinand, il combattit avec distinction dans différentes affaires. Au mois de novembre 1805, l'armée française n'étant plus qu'à une petite distance de la capitale de l'Autriche, le comte de Giulay fut envoyé au quartier-général de Napoléon, pour lui proposer un armistice ; et il fut ensuite désigné, avec le comte Stadion et le prince Jean de Lichtenstein, pour rédiger les articles du traité de paix qui fut signé à Presbourg le 27 décembre 1805. Le comte de Giulay fut nommé, en avril 1806, gouverneur de la Croatie. Il commandait, en 1809, l'armée d'observation dans le Frioul et la Carniole, lorsqu'un incident imprévu le fit revenir à Vienne. L'archiduc Jean avait détourné, pour son corps, un train d'artillerie destiné au général Giulay. Ce secours, attendu depuis long-temps, n'arrivant point, le comte se trouva dans l'impossibilité de tenir la campagne, et il se rendit à la cour, pour supplier l'empereur d'accepter sa démission. Il reprit cependant son commandement, et se distingua, le 8 mai, à la bataille de Piavo, où il fut blessé. Le 26 juin, il éprouva un échec devant Gratz, et fut repoussé avec perte de 500 hommes et deux drapeaux, après un combat qui dura quatorze heures. Il fut ensuite envoyé à Laybach, pour y commander, en sa qualité de général en chef de la Croatie et de l'Esclavonie, toutes les troupes en garnison sur les frontières. En 1812, le général Giulay eut sous ses ordres un des trois corps destinés à couvrir les provinces de Gallicie, de Transylvanie et du Bannat. A l'époque des hostilités contre la France, en 1813, il se signala dans différentes actions, entre autres à Hochheim, où il montra la plus brillante valeur personnelle, en enlevant d'assaut,

à la tête de deux bataillons, cette place défendue par le général Bertrand, sur lequel il fit grand nombre de prisonniers; à Bar-sur-Aube, où il attaqua, avec le prince royal de Wurtemberg, une partie de la vieille garde, qui occupait cette ville, sous les ordres du maréchal Mortier, et s'empara de la place le jour suivant; enfin à Dienville, dont il ne put se rendre maître qu'après un combat sanglant et prolongé fort avant dans la nuit. Le 28 février, le général Giulay, après avoir donné ordre de tourner les troupes du maréchal Macdonald, qui occupait les hauteurs de la Ferté, marcha droit sur cette position, à la tête de trois brigades, et l'en débusqua. En 1815, il commandait le 3e corps autrichien qui entra en Bourgogne, et il séjourna long-temps dans le département de la Côte-d'Or, où il fit régner parmi les troupes une exacte discipline. Le général Giulay jouit d'une haute réputation de talens, de bravoure et d'activité.

GIUSTINIANI (Vincent-Joseph-Philippe), prince de Bassano, de Corbara, et conseiller municipal de la ville de Rome, est né le 2 novembre 1762. Lors de la création de la république romaine, en 1798, il fut choisi par ses concitoyens pour venir, en qualité d'envoyé extraordinaire auprès de la république française, annoncer cet événement au directoire. Il fit transporter à Paris la galerie de tableaux et de sculpture, généralement connue sous le nom de son propriétaire, héritage précieux qu'il tenait de ses ancêtres, et que tous les amateurs allèrent visiter avec empressement. Il l'a vendue depuis à un prix considérable. Lors de la réunion de Rome à l'empire français, il fut élu candidat au sénat-conservateur le 2 mars 1812. En 1813, il devint chambellan du prince Borghèse. Depuis les événemens de 1814, le prince Giustiniani réside dans les états du pape, qui l'a nommé gouverneur d'une des provinces pontificales. Il est du nombre des barons romains qui, au mois d'octobre 1816, renoncèrent aux droits seigneuriaux sur leurs fiefs, en conformité du *motu proprio* du 6 juillet précédent.

GLAYRE (Maurice), ministre de Stanislas-Auguste, dernier roi de Pologne, naquit à Lausanne en 1743, et y reçut sa première éducation. Des circonstances le firent connaître à Stanislas-Auguste; et quand ce prince monta sur le trône, en 1764, il le nomma son secrétaire de cabinet. En 1768, le jeune Glayre fut envoyé à Pétersbourg, en qualité de secrétaire de légation, et, peu de mois après, fut nommé ministre de Pologne auprès de l'impératrice de Russie. Il occupa cette place difficile, à l'époque où les cours de Berlin, de Pétersbourg et de Vienne méditaient la destruction du royaume de Pologne. Glayre, à qui ce projet n'échappa point, fit tout ce qu'il put pour en prévenir les effets; et, à son retour, il fut, en récompense de ses efforts, nommé conseiller intime du cabinet. Les services qu'il rendit à la Pologne, pendant les vingt années qu'il exerça cette fonction, lui firent conférer, par la diète de 1771, les droits de citoyen polonais. Mais, dès l'année suivante, le royaume de Pologne fut dépouillé d'une partie de ses provinces. M. Glayre donna à Stanislas-Auguste le conseil, aussi noble que sage, d'abdiquer une couronne qu'il ne pouvait porter plus long-temps avec honneur; mais cette démarche eût été contraire à la politique des co-partageans, qui voulaient, en laissant sur le trône un fantôme de souverain, dissimuler aux yeux de l'Europe ce qu'avait d'odieux le démembrement de ce pays. Ils s'opposèrent par des menaces à l'abdication conseillée, et M. Glayre, malgré le plus vif désir de retourner en Suisse, ne put se décider à quitter un roi malheureux, qui l'avait comblé de bienfaits. Après les conférences de Mohilow, entre l'impératrice Catherine et l'empereur Joseph, auxquelles Stanislas-Auguste avait résolu d'assister, contre l'avis de Glayre, celui-ci, voyant qu'il ne pouvait plus servir utilement son souverain, obtint la permission de se retirer dans sa patrie, où il se maria. Il était décidé à vivre éloigné des cours; cependant il ne put résister aux invitations de son ancien maître, et il accepta les fonctions d'ambassadeur de Pologne auprès du roi de France: mais dès que sa mission fut terminée, il se retira dans le sein de sa famille. Bientôt la révolution française exerça son influence sur la paisible Helvétie. Glayre crut qu'elle ne s'étendrait pas dans le pays de Vaud: mais l'apparition de l'armée sous le commandement du général Ménard, et la résolution du directoire français de protéger les insurgés qui avaient saisi avec empressement l'occasion de conquérir leur in-

dépendance, changèrent son opinion; et la révolution étant commencée, il prit le parti de la maintenir et de la défendre. Toutefois il fit ses efforts pour en détruire les principes anarchiques, en paralysant l'influence des démagogues qui, sous le nom de *club d'union*, exerçaient la magistrature. Glayre conseilla, le 7 janvier 1798, au magistrat de Lausanne, de soumettre au gouvernement de Berne les plaintes des habitans du pays de Vaud. Ce conseil fut suivi, et la révolution prit une marche plus régulière. Le pays de Vaud se déclara souverain, et adopta la nouvelle constitution. En avril 1798, l'assemblée législative s'étant constituée dans la ville d'Arau, M. Glayre fut élu membre du directoire: il porta dans ce nouveau poste, et la pureté d'intentions qui a constamment dirigé sa conduite, et les lumières de sa longue expérience; mais ces qualités précieuses ne purent lutter contre le désavantage d'une position dans laquelle lui et ses collègues avaient à lutter à la fois, et contre l'imprudente exagération d'une partie de leurs compatriotes, et contre la politique astucieuse du gouvernement français. Reconnaissant l'impossibilité de se soustraire à de semblables inconvéniens, et ne voulant pas laisser peser plus long-temps sur lui la responsabilité d'un mal qu'il ne pouvait empêcher, il donna sa démission, Il fut cependant, dans la suite, nommé encore membre du comité et du conseil exécutif; et, en octobre 1800, le gouvernement l'envoya à Paris, pour négocier la neutralité de la Suisse; mais il ne put y réussir. Lorsque le gouvernement français se refusait à cette demande, il était loin de prévoir qu'il préparait lui-même une des causes de sa chute, en donnant un exemple dont les étrangers s'autoriseraient quatorze ans plus tard, pour violer à leur tour le territoire helvétique. Quand il fut question de savoir si la Suisse serait un seul état ou une fédération de plusieurs, M. Glayre publia un ouvrage intitulé: *Lettres sur l'Helvétie*, dans lequel il se déclara pour le système d'unité: mais il ne tarda pas à s'apercevoir que tous les vœux qu'il avait formés pour sa patrie, ne pouvaient plus être exaucés; et il se retira dans sa belle terre de Romainmotier, où il jouit de l'estime due au citoyen qui, dans toutes les transactions politiques, n'a jamais eu en vue que le bien de son pays, et a constamment déployé, dans l'exercice du pouvoir qui lui était confié, le caractère le plus noble et le plus modéré. Le bonheur qu'il goûte dans cette retraite l'a éloigné de plus en plus des affaires publiques; et il a refusé constamment toutes les fonctions qui lui ont été offertes, à l'exception de celle de représentant de son cercle.

GLEIM (Jean-Guillaume-Louis), célèbre poète allemand, né en avril 1719, à Ermsleben, dans le pays de Halberstadt, étudia le droit à l'université de Halle, où il débuta dans la carrière poétique, vers laquelle un vif penchant l'entraînait, par un *Recueil de poésies badines*. Ayant achevé ses études en 1740, il donna quelques leçons à Berlin, où bientôt après il devint secrétaire du prince Guillaume, fils d'Albert, margrave de Brandebourg-Schwedt. Il le suivit à la guerre en 1744, et se trouvait auprès de lui, lorsque ce prince fut renversé par un boulet à côté du grand Frédéric. Après ce funeste événement, Gleim fut pendant quelque temps secrétaire particulier du prince Léopold de Dessau: mais dégoûté de cet emploi par le spectacle des cruautés de ce prince, connu en Allemagne sous le nom du *vieux Dessau*, il revint à Berlin. En 1747, il fut nommé secrétaire du grand chapitre de Halberstadt, fonction qu'il exerça pendant plus de cinquante ans. Ce fut pendant les loisirs qu'elle lui laissait, qu'il composa les diverses productions qui lui ont acquis une réputation méritée. Horace et Anacréon furent ses modèles, et les grâces de sa poésie l'ont fait appeler l'Anacréon allemand. Imitateur heureux du poète grec, quand il célèbre le vin, les roses et l'amour, il est bien plus séduisant encore lorsqu'il s'abandonne sur les mêmes sujets au délire de sa propre imagination. D'heureuses dispositions, développées par le commerce du grand monde, suppléaient aux connaissances qu'il avait négligées d'acquérir. Il avait peu cultivé l'étude des langues anciennes et modernes, et il ne connaissait guère Anacréon que par des traductions; la théorie des belles-lettres lui était étrangère, et en général il reculait devant tout travail qui demande une application assidue. L'originalité de son talent, qui s'affranchit des règles ordinaires, l'a seule placé au rang des premiers poètes allemands; et c'est sans doute à ce désordre apparent, qu'on ne rencontre guère chez aucun autre poé-

te, excepté l'Arioste, qu'il faut attribuer le mauvais succès de ses nombreux imitateurs. La grande réputation de Gleim, comme poète, s'est établie et s'est soutenue par ses chants guerriers. L'ouverture de la guerre de sept ans lui inspira ces poésies lyriques auxquelles il donna pour titre : *le grenadier prussien;* surnom qui resta long-temps à l'auteur. Il en fit distribuer mille exemplaires à l'armée du prince Henri, mais pas un seul à ses camarades de l'armée du roi, ni même au prince héréditaire de Brunswick ; « craignant, dit-il, que le prince, qui voit souvent le roi, ne lui parlât des chants de guerre, et que le roi lui-même ne prît le grenadier pour un flatteur ; » de sorteque Frédéric eut à peine l'occasion de savoir le nom du poète grenadier, et ne l'a point cité dans son ouvrage sur la littérature allemande. Nous ne connaissons dans l'antiquité aucune production avec laquelle on puisse les comparer, si ce n'est les *Fragmens de Tyrtée*. Comme fabuliste, Gleim n'a pas moins de mérite : ses ouvrages en ce genre se recommandent par une narration facile, et par la brièveté, mais surtout par le talent de lier la morale à l'action allégorique. La romance, ce genre de poésie cultivé avec succès en Espagne et en Angleterre, n'était pas encore connue en Allemagne : Gleim s'en empara ; il y fit de très-heureux essais, et eut des imitateurs, dont les productions ne sont pas aujourd'hui moins estimées que celles des Espagnols et des Anglais. Dans ses poésies didactiques, Gleim enseigne la morale la plus pure, avec une exaltation presque orientale et prophétique : son *Halladat*, poëme philosophique, quoique d'une simplicité touchante, et digne du plus profond penseur, est écrit avec un tel élan d'imagination, que l'ouvrage n'est pas susceptible d'être compris par toutes les classes de la société. Joignant aux plus brillantes qualités de l'esprit les plus nobles qualités du cœur, il avait tellement contracté l'habitude de la bienfaisance, qu'il se fâchait sérieusement contre celui qui lui avait laissé ignorer une occasion de l'exercer. Plein de franchise et d'impartialité, il ne sacrifia ses opinions et ses sentimens à aucune espèce de préventions, et célébra Bonaparte, à l'occasion de ses traités de paix, ou quand on lui attribuait quelque projet utile à l'humanité. Gleim est mort le 18 février 1803, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans : il avait perdu, depuis quelque temps, l'usage de la vue. Nous citerons parmi ses productions, aussi nombreuses que variées : *Recueil de chansons*, Zurich, 1745, in-8. — *Epîtres*, Berlin, in-8, 1746-1750. — *Fables*. Berlin, 1756-1757, 2 liv. in-8; ibid., 1786, in-8 Cette dernière édition, revue par l'uateur, est divisée en quatre livres ; elle contient plusieurs imitations de La Fontaine, de Phèdre, de Gay, de Camérarius et d'autres fabulistes, qui ne se trouvent pas dans la première édition. — *Romances*, ibid., 1757, in-8. — *Chansons prussiennes pour la guerre, faites par un grenadier, dans les campagnes de 1756 et 1757, avec musique*, ibid., 1758, in-12; ibid., 1786, in-8. — *Le grenadier à la muse de la guerre, après la victoire de Zorndorf*, 1759, in-12. — *Le Philotas de Lessing, mis en vers*, Berlin, 1760, in-8. — *Sept petits poëmes dans le genre d'Anacréon*, ibid., 1764, in-12. — *La Mort d'Adam, tragédie de Klopstock, mise en vers*, Berlin, 1766, in-8. — *Odes imitées d'Horace*, ibid., 1769, in-8. — *Le meilleur des Mondes*, Halberstadt, 1771, in-8. — *Halladat*, ou *le Livre rouge destiné pour les écoles*, Hambourg, 1774, in-4. — *Chansons pour les soldats prussiens, dans les années* 1778 *et suivantes, jusqu'à* 1790, Halberstadt, 1790, in-8. — *Poésies d'après Walther de Vogelweide*, 1779, in-8. C'est un recueil d'imitations des anciens *Minnesingers allemands*. — *Poésies nocturnes dans le printemps et dans l'été*, 1802. Ce recueil, imprimé seulement pour être distribué à ses amis, renferme les derniers accens poétiques du vieillard frappé de cécité, et qui implore en vain le sommeil.

GLEIZAL (Claude), né à Genestelle, en Vivarais, département de l'Ardèche, exerçait le ministère d'avocat, lorsqu'en 1791, il fut nommé juge-de-paix du canton d'Entraigues. Il était membre du directoire de ce département, lorsqu'en 1792, il fut député à la convention. Dès le mois de décembre, il demanda le décret d'accusation contre Marat, et la mise en jugement des assassins de septembre. Dans le procès de Louis XVI, il fut du nombre des quarante-six dont les votes conditionnels et indivisibles furent, sur leur réquisition formelle, ajoutés à ceux de la minorité en opposition à l'arrêt de mort. Au dernier appel nominal il vota pour le

sursis à l'exécution. Il protesta, avec toute la députation de l'Ardèche, contre le 31 mai, et eut le bonheur de se soustraire aux proscriptions qui suivirent cette journée. Entré dans le comité de législation après le 9 thermidor, Gleizal y porta la modération de ses principes, et s'éleva contre tout systême de réaction. Il fut nommé, après la session conventionnelle, secrétaire-rédacteur du conseil des cinq-cents. Quoiqu'unanimement élu en l'an 6 (1797), par le département de l'Ardèche, au conseil des cinq-cents, la loi du 22 floréal an 6 (11 mai) lui en ferma l'entrée, et il continua à exercer ses fonctions de secrétaire-rédacteur, qu'il a conservées jusqu'en juillet 1814, époque à laquelle, au mépris des engagemens les plus formels pris par la maison de Bourbon, il a été privé de cet emploi, en échange duquel une pension de 4,000 fr. lui avait été accordée; pension que la chambre des députés de 1815 s'est empressée de lui retirer. Forcé, par la loi du 12 janvier 1816, de quitter la France, M. Gleizal a obtenu l'autorisation d'y rentrer en août 1818.

GLENIE (James), de la société royale de Londres, auparavant officier dans le corps royal de l'artillerie, né en Ecosse en 1747, passe pour un des bons mathématiciens de nos jours: il a démontré, d'une manière incontestable, l'impossibilité de la solution du fameux probléme de la quadrature du cercle, dans un écrit lu, en 1811 devant la société royale. Il est auteur de quelques opuscules insérés dans les *Transactions philosophiques*; et il a donné, entr'autres ouvrages relatifs aux sciences mathématiques: *Histoire de l'art de tirer le canon et les bombes*, 1776, in-8. — *Doctrine de la comparaison universelle et de la proportion générale*, 1789, in 4. — *Observations sur la défense de la Grande-Bretagne et sur ses principaux arsenaux de marine*, 1807, in-8.

GLEY (L'abbé Gérard), né à Gerardmer en Lorraine en 1760, se consacra de bonne-heure à l'instruction publique. Il quitta la France en 1791, voyagea en Hollande et en Allemagne, où il obtint, en 1795, une chaire à l'université de Bamberg. Il s'occupa beaucoup, dans cette ville, de recherches sur les anciennes langues de la France et de l'Allemagne, jusqu'à l'époque de la guerre de Prusse, en 1806, où sa connaissance approfondie de la langue allemande fit juger qu'il pouvait être utile dans ce pays. Arraché alors aux paisibles fonctions de l'enseignement, il fut attaché au 3ᵉ corps de l'armée française, sous les ordres du maréchal Davoust, et eut occasion de parcourir la Prusse et la Pologne, où il fut chargé de l'inspection des écoles primaires dans la principauté de Lowitz. C'est sur les lieux mêmes qu'il raconte, dans son *Voyage en Allemagne*, les faits dont il a été témoin. Les notes relatives à l'ambassade de Varsovie, sont extrêmement curieuses, et surtout fort exactes, M. Gley ayant été envoyé en Pologne, après la paix de Tilsitt, avec une mission qui le mit en relation avec les principaux agens français, et plus particuliérement avec l'archevêque de Malines, M. de Pradt, contre lequel il dirige des traits assez piquans. Revenu en France en 1813, il fut nommé principal du collége de St.-Dié (Vosges), et ensuite de celui d'Alençon, place qu'il occupe encore aujourd'hui. On a de lui entr'autres écrits: *Grammaire* et *Dictionnaire allemand et françois*, à l'usage des écoles de Bamberg, 2 vol. in-8.—*Langue et littérature des anciens Francs*, 1814, in-8. Ce sujet, le plus ancien et en méme-temps le plus nouveau qu'offre l'histoire de la littérature française, a été traité par l'auteur d'une manière intéressante. Les recherches qu'il a faites sur les monumens qui nous restent de la langue francique (langue qui est à l'allemand moderne ce que la langue romane est à l'égard du français), l'ont occupé pendant plus de vingt ans: il a compulsé les manuscrits et les bibliothéques d'Allemagne et de Paris, avec l'attention et l'exactitude les plus scrupuleuses.— *Voyage en Allemagne et en Pologne, avec des notes relatives à l'ambassade de M. de Pradt, à Varsovie*, 2 vol. in-8., 1815 et 1816.—*Essai sur les élémens de la philosophie*, (latin et français), Versailles, juillet 1817, in-8. M. Gley annonce depuis long-temps une grande *Histoire de Pologne*, dont il a donné des fragmens dans quelques journaux.

GNEISENAU (Le comte), général prussien, chef d'état-major du prince Blucher, est généralement regardé comme l'un des tacticiens les plus distingués de l'époque actuelle. Le prince Blucher a dû à ses lumières la plus grande partie des triomphes, qui dans les dernières campagnes, ont illustré les armes prussiennes, et

il lui a rendu ce témoignage, dans diverses circonstances, avec une franchise qui honore également l'un et l'autre. Se trouvant à Londres, en 1814, lors du séjour qu'y firent les souverains alliés, comme on lui prodiguait les éloges sur sa conduite dans les évènemens militaires qui venaient d'avoir lieu : « Voilà, dit-il en désignant le général Gneisenau qui l'accompagnait, celui auquel il faut vous adresser. » Il exprima ce sentiment avec encore plus d'énergie, lorsqu'en août 1815, pour répondre à un toast qui venait de lui être porté dans un banquet où se trouvaient réunis grand nombre de militaires des armées alliées, il dit, en montrant son compagnon d'armes : « Je bois à la santé de ma tête. » Le roi de Prusse, en envoyant au comte de Gneisenau, après la bataille de Waterloo, la décoration de l'aigle-noir, prise dans les équipages de Bonaparte, le promut au grade de feld-maréchal-lieutenant. Ce prince le nomma ensuite ministre d'état ; et ce fut en cette qualité, que le général Gneisenau assista aux négociations de Paris, en 1815. Il témoigna, dans les conférences qui précédèrent l'occupation de la capitale, une extrême animosité, et se plaignit amèrement de la suprématie que s'arrogeaient les Anglais, au nom desquels tout paraissait se régler. Lorsque la paix fut conclue, il commanda les troupes prussiennes qui restaient sur le Rhin ; mais il quitta ce commandement quelques mois après, ayant obtenu un congé pour raison de santé. Son nom ayant été souvent cité dans les mémoires de M. de Schmaltz, sur les sociétés secrètes, il demanda qu'une enquête fût faite à ce sujet ; mais il paraît que le gouvernement prussien ne jugea pas à propos d'y avoir égard. Le bruit a couru que ce général, ainsi que plusieurs autres officiers supérieurs de l'armée prussienne, s'était trouvé, en 1816, compromis dans une découverte de papiers qui annonçaient le projet formé d'un mouvement insurrectionnel en Prusse, lequel, disait-on, coïncidait avec une entreprise de la même nature, formée à Paris, à cette époque, et dirigée contre la dynastie des Bourbons; mais il n'a rien transpiré qui prouve l'existence de ce fait, et la seule chose qui soit regardée comme certaine, c'est que ce général est du nombre de ceux qui attendent une constitution libérale, comme la récompense des services de l'armée et des sacrifices faits par la nation.

GOBEL (Jean-Baptiste-Joseph), évêque constitutionnel de Paris, naquit à Tann, dans la haute Alsace, le 1er septembre 1727. Élevé à Rome, au collège germanique, il s'y distingua par beaucoup d'amour pour le travail et une bonne conduite. L'évêque de Porentruy l'ayant attaché à son chapitre en qualité de chanoine, on commença à remarquer en lui un grand fonds d'ambition et d'orgueil. Le 27 janvier 1772, il fut fait évêque de Lydda, *in partibus infidelium*, et suffragant de l'évêque de Bâle pour la partie française de son diocèse. Il résidait en France, en cette qualité, lorsqu'il fut élu, en 1789, député du clergé de Huningue et Belfort aux états-généraux, où il se prononça, avec chaleur, pour la cause populaire, sans pouvoir néanmoins y jouer un rôle important. Le 2 janvier 1791, il prêta, non sans quelques restrictions qu'il rétracta ensuite, le serment de fidélité à la nouvelle constitution civile du clergé. Nommé à la fois, lors de la nouvelle organisation ecclésiastique, aux trois évêchés du Haut-Rhin, de la Haute-Marne et de Paris, il opta pour ce dernier siège, et fut, le 25 février 1791, l'un des deux prélats assistans au sacre des premiers évêques constitutionnels. L'archevêque de Sens (M. de Brienne) et l'évêque d'Orléans (M. de Jarente) quoiqu'ils se fussent soumis tous deux à la constitution civile, ayant refusé à Gobel l'institution canonique, celui-ci s'adressa au tribunal du district de Paris, qui le renvoya par devant l'évêque d'Autun (M. de Talleyrand-Périgord) qui ne fit nulle difficulté de l'installer; et cette cérémonie, vraiment singulière en ce que c'était pour la première fois qu'on voyait un tribunal civil se mêler du sacre d'un évêque, eut lieu le 27 mars 1791. Le 21 avril suivant, Gobel adressa à ses diocésains une lettre pastorale, afin de prouver que les élections populaires remontaient au temps de la primitive église. Le 18 septembre de la même année, il publia, sur la fin de la session de l'assemblée constituante, et l'acceptation faite par le roi, de l'acte constitutionnel, un long mandement, que nous croyons être le seul écrit de ce genre qui soit sorti de sa plume. Toujours flottant entre sa conscience et la peur, Gobel engagea le marquis de Spinola, ambassadeur de Gênes, à demander pour lui au pape une somme de cent mille écus, déclarant qu'à ce prix

il était prêt à rétracter son serment. On juge bien que l'ambassadeur déclina cette étrange commission. Dès-lors, Gobel se laissa entraîner au torrent révolutionnaire. Admis dans la société des jacobins, on le vit, l'un des premiers, adopter le sale costume des sans-culottes. Le jour de la fête de l'Ascension, en 1793, il installa comme curé de St.-Augustin ou des Petits Pères, un prêtre marié, nommé Aubert, dont la femme assistait à la cerémonie. Étroitement lié avec Chaumette, Hebert, le prussien Clotz (Anacharsis) et Pereyra, il se laissa entraîner par eux à la convention, le 7 novembre 1793; y parut accompagné de treize de ses vicaires, et déclara hautement « ne plus reconnaître d'autre culte que celui de la liberté et de l'égalité, et renoncer à celui du catholicisme, qu'il avait professé jusques-là. » En même temps, il remit sur le bureau de l'assemblée ses titres de prêtrise, sa croix et son anneau, et se couvrit du bonnet rouge. Gobel avait alors soixante-six ans, et il est hors de doute que l'âge et surtout la peur, avaient déjà affaibli ses facultés. On sait à quel point ces mascarades étaient peu du goût de Robespierre, qui, dès-lors, songeait à rétablir les bases d'une morale religieuse, telle qu'il l'avait conçue. Ce motif et l'intimité des liaisons de Gobel avec les chefs de la commune de Paris, dont le comité de salut public avait résolu la perte, décidèrent ce comité à le comprendre dans l'accusation portée contre Chaumette, Hebert, le comédien Grammont, et les autres complices de cette sanguinaire et méprisable faction. Leur procès commença le 21 germinal (8 avril 1794) devant le tribunal révolutionnaire; et quoique Gobel prévît qu'il n'échapperait pas à la mort, il se défendit, par un reste d'espoir, dans le grossier langage du temps, contre l'accusation d'avoir, lors de sa mission à Porentruy, après le 10 août 1792, pillé les meubles de l'évêque de Bâle, et s'enrichissant ainsi au détriment de la république; et celle d'avoir professé les maximes de l'athéisme, accusation trop réelle sans doute, mais vraiment étrange dans la bouche des cannibales qui l'élevaient contre lui. Pendant l'instruction de son procès, Gobel, enfermé à la conciergerie et ne voulant voir aucun prêtre, écrivit à M. Lothringer, l'un de ses anciens grands-vicaires, le billet suivant, qu'il parvint à lui faire remettre par un inconnu : « Mon cher abbé, je suis à la veille de ma mort; je vous envoie ma confession par écrit; dans peu de jours, je vais expier, par la miséricorde de Dieu, tous mes crimes et les scandales que j'ai donnés. J'ai toujours applaudi dans mon cœur à vos principes. Pardon, cher abbé, si je vous ai induit en erreur; je vous prie de ne me point refuser les derniers secours de votre ministère, en vous transportant à la porte de la conciergerie, sans vous compromettre; et à ma sortie, de me donner l'absolution de mes péchés, sans oublier le préambule, *ab omni vinculo excommunicationis*. Adieu, mon cher abbé, priez Dieu pour mon âme, à ce qu'elle trouve miséricorde devant lui. J. B. J. évêque de Lydda. » Condamné à mort, le 24 germinal an 2 (13 avril 1794) Gobel donna, en allant au supplice, de grandes marques de repentir, et l'excès de sa faiblesse faisait un remarquable contraste avec la parfaite sérénité de la jeune et belle veuve de l'infortuné Camille Desmoulins, qui périt avec lui.

GOCKINGA (Campegius-Herman), né à Groningue, le 15 février 1748, d'une des plus anciennes familles de cette province, fit de bonnes études dans sa ville natale, et y reçut le grade de docteur en droit, après avoir soutenu une dissertation très-bien écrite sur les cas où il convient de mitiger les peines (*de mitigatione poenarum*). Il y exerça ensuite la profession d'avocat, avec beaucoup de succès, jusqu'en 1777, époque à laquelle il fut nommé secrétaire de la ville de Groningue. Il conserva cette place pendant vingt ans, et fut, en 1797, nommé membre des états-députés de sa province. Ses connaissances en matière de législation l'avaient fait choisir pour membre de la commission chargée de rédiger un projet de code civil et criminel pour toute la république batave, régie jusqu'à cette époque par une jurisprudence différente dans chaque province, et qu'il était urgent de refondre et de rendre uniforme pour toutes les parties de la république, qui avait déjà cessé d'être fédérative, et qui était proclamée une et indivisible. En 1801, il fut nommé membre du directoire exécutif, et après la suppression de cette autorité, en 1805, lorsque le pouvoir exécutif passa dans les mains d'un grand-pensionnaire, seul chef de l'état, M. Gockinga

rentra dans l'administration de sa province, en qualité de membre des états-provinciaux. Le roi de Hollande, Louis Napoléon, le nomma conseiller d'état en service extraordinaire et chevalier de l'ordre de l'union, titre qui fut changé en celui de chevalier de l'ordre de la réunion, lors de la création de cet ordre par l'empereur Napoléon. Sous la domination française, M. Gockinga fut membre du conseil départemental. Après les événemens de 1813, il fut du nombre des notables qui votèrent sur la constitution de 1814, acceptée à Amsterdam, et le prince souverain Guillaume Ier le nomma membre des états-généraux des Pays-Bas réunis. Comme la première session de cette assemblée à la Haye n'a pas été publique, il n'est venu à notre connaissance aucune opinion de M. Gockinga sur les objets qui y ont été traités. Mais à en juger par les discours que ce député a prononcés dans les sessions des états-généraux du royaume des Pays-Bas de 1815-1818, nous sommes fondés à croire que ses lumières et son patriotisme ne s'y sont pas moins fait remarquer que dans celles-ci. Il s'honora, au commencement de la première session tenue à la Haye, en 1815, par son opposition aussi sage qu'energique à la proposition d'un des membres de cette assemblée, qui avait pour objet de détruire le droit de pétition, garanti par l'article 161 de la loi fondamentale. M. Gockinga soutint alors, avec autant de logique que de vérité, que les pétitions qu'on croirait devoir adresser à la seconde chambre des états-généraux, devaient lui parvenir directement, et non par l'intermédiaire des états-provinciaux, comme le prétendait M. van Lynden van Hœvelaken, auteur de cette proposition destructive d'un des droits les plus sacrés des citoyens. M. Gockinga fut d'ailleurs d'avis, que la chambre n'avait pas la faculté de donner une interprétation authentique d'un article de la loi fondamentale; qu'elle pouvait bien ne pas accorder la demande qui lui était faite dans une pétition quelconque, mais que jamais elle ne pouvait provoquer une loi par laquelle il serait statué, en opposition à l'article précité de la loi fondamentale, qu'on n'avait pas le droit de s'adresser directement à la chambre des représentans de la nation; qu'ainsi cette proposition ne pouvait pas même faire un objet de délibération pour l'assemblée. Ce discours et plusieurs autres prononcés dans le même sens firent une telle impression, que l'honorable membre qui avait osé hasarder cette étrange proposition, laquelle n'était en harmonie ni avec l'esprit et le texte de la loi fondamentale, ni avec les principes d'une monarchie constitutionnelle, se hâta de la retirer. Le droit de pétition sortit ainsi sain et sauf d'une lutte dans laquelle il était peu vraisemblable que jamais il eût pu se trouver engagé dans un pays qui se glorifie d'être la terre classique de la liberté. M. Gockinga s'opposa encore, en 1816, à l'établissement du nouveau système de douanes, et prononça dans les sessions suivantes deux discours, pleins d'aperçus profonds et remarquables, contre les budjets de 1817 et 1818. Ces discours, dont le dernier n'a été publié par aucune gazette, ont été réunis en un volume et imprimés à Groningue, en 1818, sous le titre d'*Examen du système actuel des impositions dans le royaume des Pays-Bas, et indication des moyens d'en établir un meilleur, par C.H. Gockinga, membre des états-généraux*. L'orateur y a ajouté des notes curieuses *sur la valeur des terres et la manière dont elles l'acquièrent*. Si M. Gockinga s'est souvent prononcé, comme on vient de le voir, contre les projets de loi présentés à la seconde chambre des états-généraux, c'est moins par un système constant d'opposition, que parce qu'il a cru y remarquer des défauts qui ne lui permettaient pas d'y donner son assentiment; mais, d'un autre côté, il a souvent été un des défenseurs les plus zélés des projets de loi qui lui paraissaient utiles à l'état : nous ne citerons que son discours sur la liberté du commerce du thé de la Chine, dans lequel il a défendu le projet de loi relatif à cet objet, avec autant d'énergie que de profondeur, en combattant victorieusement les argumens de ceux de ses collègues, qui avaient énoncé une opinion contraire à la sienne. Dans la session de 1818, M. Gockinga a encore voté en faveur de la loi sur l'incorporation de l'armée de ligne dans la milice nationale. Son discours sur le budjet pour l'année 1819, présentait cependant contre le projet de loi qui le renfermait des observations et des aperçus qui donnent une nouvelle preuve de la sagacité de son esprit et de l'originalité de ses idées. Il est du nom-



Godoï,

Prince de la Paix.

[illegible]

bre des membres de la seconde chambre qui doivent sortir en 1819; mais l'estime générale qu'il s'est acquise par l'indépendance et la libéralité de ses opinions, fait espérer qu'il sera conservé dans des fonctions où ses talens et ses lumières peuvent contribuer efficacement à donner au nouveau royaume des Pays-Bas des lois sages, et à écarter celles qui pourraient être jugées contraires au bien-être de cet état naissant.

GODOY (Don Manuel), prince de la Paix, dont la fortune et la chute ont presqu'également étonné l'Europe, naquit, en 1764, à Badajoz, d'une famille noble, mais à peu près dans l'indigence. Il était encore très-jeune, lorsque l'espoir fondé de rencontrer dans la capitale plus d'occasions de parvenir que dans une ville de province, le conduisit à Madrid, avec don Louis Godoy, son frère aîné. Il vécut d'abord dans la retraite; mais joignant aux avantages de la taille et de la figure, ceux d'une jolie voix et d'un talent très-agréable sur la guitarre, il ne tarda pas à être introduit dans la haute société, où il trouva des protecteurs puissans, qui le placèrent, ainsi que son frère, dans les gardes-du-corps, quoiqu'ils n'eussent pas la fortune exigée pour y être admis. Toutes leurs ressources se bornèrent longtemps à leur modique solde d'une piecette (un franc) par jour. Si l'on en croit la chronique du temps, l'homme qui devait un jour posséder d'incalculables richesses, fort supérieures à celles de plusieurs souverains, s'estima heureux à cette époque d'avoir su inspirer de l'intérêt à un traiteur, qui l'admit à sa table, et le nourrit pendant long-temps, sans exiger d'autre paiement que quelques *boleros* ou *séguidillas*, que don Manuel chantait à ravir, en s'accompagnant de sa guitarre. Telle était la situation de Godoy, lorsque son frère, don Louis, qui chantait et jouait aussi du même instrument, fit connaissance avec une femme-de-chambre de la reine, qui crut plaire à son auguste maîtresse, en lui faisant entendre l'aimable musicien. La permission de l'introduire fut aisément obtenue; et le garde fut si bien accueilli que, dès le premier instant, toute la cour regarda sa fortune comme assurée. Mais ce fut pour son frère, qu'il aimait tendrement, que don Louis profita des bonnes dispositions de sa souveraine. Saisissant l'occasion du moment où la princesse applaudissait à son talent, il lui répondit: « Ah! Madame, que dirait V. M., si elle entendait mon frère! » Ces mots excitèrent vivement la curiosité de la reine, qui voulut au même instant voir Manuel. Il parut, et plut aussitôt à tel point, qu'il devint l'objet de tout l'intérêt qu'avait d'abord inspiré don Louis. Celui-ci ne reparut même plus chez la reine, dont il est probable que son heureux successeur eut soin de l'écarter; toutefois il n'en profita pas moins de la faveur de son frère, puisqu'il est mort, en 1801, capitaine-général de l'Estramadure. Quelques nouvelles entrevues achevèrent d'inspirer à la reine un goût très-vif pour don Manuel. On assure que peu de temps après cet incident, il fit succéder à la rigoureuse économie avec laquelle il avait vécu, une extrême prodigalité, et que quelques-uns de ses camarades lui ayant témoigné leur étonnement, il ne leur dissimula pas que cette nouvelle opulence prenait sa source dans les bontés qu'avait pour lui une dame du plus haut rang. La sagacité des courtisans reconnut à quel point pouvait être utile la bienveillance de celui qui débutait ainsi parmi eux; et bientôt les louanges du jeune virtuose retentirent de toutes-parts aux oreilles du roi. Séduit par tant d'éloges, le prince voulut aussi l'entendre; et aimant beaucoup la musique, il fut, comme la reine, dans un ravissement inexprimable. Il lui adressa plusieurs fois la parole: Godoy répondit avec assez d'adresse. Les courtisans applaudirent; le roi applaudit encore davantage: enfin il conçut pour lui une affection telle, qu'aucun emploi ne lui parut assez élevé pour un homme dont l'ascendant devait lui devenir si funeste (*voy.* Charles IV). On vit Godoy passer presque aussitôt de l'état de simple garde à l'emploi de major d'un corps dont le monarque est le colonel; et cette faveur signalée fut presque immédiatement suivie d'un décret qui le nommait conseiller-d'état. Il était entièrement dépourvu des connaissances nécessaires à cet emploi; mais la reine, qui connaissait les ressorts de l'administration et les secrets de l'état, eut soin de lui donner à cet égard les notions préliminaires: une sorte de finesse, dont il n'était pas dénué, lui fit saisir quelques autres rapports, et il s'en remit, pour le reste, au temps et à l'habitude des affaires. Les événemens

semblèrent justifier pleinement cette présomption. Quoique d'un mérite très-vulgaire, Godoy avait ce qui séduit les hommes inattentifs, de la facilité dans l'expression, ces grâces mensongères qu'on prend pour de l'habileté, et surtout un talent rare pour l'intrigue. Circonvenu par ces prestiges, et dominé par sa propre bienveillance, Charles IV accorda au favori tout ce qu'on lui demanda. Une nouvelle circonstance vint encore accélérer le cours de sa fortune. La révolution française avait éclaté, et la plupart des cabinets de l'Europe s'étaient occupés depuis long-temps des moyens de lui opposer une barrière; mais Charles IV, comme nous l'avons dit (*voy.* ce nom), avait refusé de se joindre à la coalition, et demeura étranger aux événemens, jusqu'à l'instant où il vit en danger les jours d'un roi son parent. Des démarches furent tentées auprès des chefs du parti républicain, pour les amener à des sentimens modérés en faveur de Louis XVI : mais ces tentatives furent inutiles. Le souverain espagnol songea dès-lors à appuyer ses négociations par des démonstrations énergiques. Consultés à ce sujet, la plupart des membres du conseil se montrèrent opposés au projet d'une guerre offensive. Godoy, au contraire, l'appuya avec toute la fougue de la jeunesse : mais un petit nombre d'avis se joignirent au sien, et la paix entre les deux états ne fut point encore troublée à cette époque. Néanmoins elle ne devait pas être long-temps maintenue Parmi les antagonistes de Godoy, se trouvait le vieux comte d'Aranda. Celui-ci, irrité du peu d'égards que le favori avait eus pour lui dans le cours de la discussion, lui répondit avec aigreur; et le roi fut très-mécontent de son apostrophe. Le comte s'en aperçut, prit la poste en sortant du conseil, et se retira dans ses terres d'Arragon. Un moment après, un capitaine des gardes vint demander le portefeuille, qui fut remis par son secrétaire. Le lendemain, 15 décembre 1792, Godoy fut nommé secrétaire d'état, et, peu de jours après, premier ministre, avec le titre de duc d'Alcudia. Une faveur si haute et si extraordinaire étonna toute la nation, et commença d'exciter, surtout à la cour, de violens murmures contre le favori. Lorsque le sort de Louis XVI fut près d'être décidé, Charles IV et son ministre ouvrirent encore des négociations, qui furent publiquement lues et rejetées par la convention nationale. Malgré ce refus, l'Espagne ne commença pas les hostilités; elle fit seulement des préparatifs. La guerre ne fut déclarée que plus d'un mois après, par la convention elle-même, sur la proposition de Barère. De cette circonstance naquit le rapprochement qui, à cette époque, s'opéra entre les cours de Madrid et de Londres: alliance forcée sans doute, et même monstrueuse, mais qui dut alors être imputée aux fureurs du parti qui commençait à dominer en France, comme elle a dû l'être depuis à l'ambition insatiable de Napoléon. Au surplus, les premiers événemens de cette guerre parurent justifier la politique de Godoy. La brillante campagne du Roussillon imposa silence à ses détracteurs : et lorsque ensuite les troupes de la république, après avoir délivré le territoire français, et pénétré dans les provinces espagnoles, limitrophes des Pyrénées, parurent sur le point de perdre leur ascendant, à la suite de quelques revers assez considérables, on s'étonna de voir le cabinet de Madrid, changeant tout-à-coup de système, se séparer des puissances coalisées, et terminer la guerre par le traité de Bâle (1795). Cette marche, qui fut justement attribuée aux conseils du duc d'Alcudia, excita contre lui de violens murmures, et quelques-uns de ses ennemis n'hésitèrent point dès-lors à l'accuser de trahison; mais les hommes impartiaux, et ceux qui voyaient plus juste et plus loin, n'attribuèrent cette conduite du ministre qu'à un sentiment plus éclairé des vrais intérêts de l'Espagne, qu'aucune vue d'ambition ou de cupidité personnelle n'avait armée contre la France, et que tout portait à s'en rapprocher, dès le moment où le gouvernement de ce pays ne paraissait plus vouloir menacer sa tranquillité intérieure. Ce ministre parut avoir reconnu alors que la véritable politique de la France et de l'Espagne sera toujours de rester unies; et peut-être désirait-il s'affranchir, le plustôt possible, de la pesante alliance de l'Angleterre. Quoi qu'il en soit, Charles IV, dont l'attachement pour son favori ne faisait qu'augmenter, crut devoir consacrer le souvenir du traité de Bâle, de la manière la plus honorable pour le ministre qui l'avait conclu; il lui déféra le titre de prince de la Paix, le fit grand d'Espagne de première classe, lui donna un domaine

dont le revenu s'élevait à 60,000 piastres, et le décora de l'ordre de la Toison-d'or : excès de munificence qui, en portant au dernier degré d'irritation l'envie des courtisans, excita parmi les citoyens eux-mêmes une indignation d'autant plus vive, que Godoy, comme il arrive communément aux hommes médiocres, s'abandonna entièrement à l'ivresse du pouvoir. Comblé de tant de bienfaits, Godoy signa, le 19 août 1796, un traité d'alliance offensive et défensive avec la république française. Pour que cette mesure eût un résultat utile en politique, il fallait un gouvernement énergique et actif, qui sût tirer parti des vastes ressources que possédait encore l'Espagne ; et ces qualités manquaient au ministre. Des marins distingués, qui n'avaient pas su rechercher sa faveur, furent éloignés du commandement ; de belles escadres restèrent inutiles dans les ports de l'Océan et de la Méditerranée, ou reçurent une direction vicieuse, dont les amiraux britanniques ne manquèrent pas de profiter. Dès-lors, le commerce de l'Espagne fut anéanti; la mer fut couverte d'escadres anglaises, qui interceptèrent toute communication avec ses colonies; et les trésors de l'Amérique n'arrivèrent plus au trésor royal, tandis que la nouvelle alliance nécessita des dépenses énormes. Cet état de choses mit le comble à la haine que l'on portait déjà au présomptueux favori. Mais les plaintes n'arrivaient pas jusqu'au roi : maître de toutes les avenues, Godoy ne daignait pas même y faire attention, ou du moins feignait de ne pas en être affecté. Son palais était devenu le dépôt de toutes les richesses et le séjour de toutes les voluptés. Tant de faste et tant d'orgueil dans un homme naguère si obscur, indignèrent l'héritier du trône : mais Godoy le brava avec la dernière insolence. Entouré d'émissaires, et pour ainsi dire prisonnier dans son palais, le prince des Asturies ne put faire entendre ses plaintes à ses parens, et il fut asservi lui-même sous le joug du tout-puissant favori (*voy.* FERDINAND VII). Le prince héréditaire de Parme, qui était venu à Madrid pour s'unir à l'infante Marie-Louise, se montra plus docile : il essaya bien, dans les premiers temps, de maintenir la dignité de son rang; mais on lui insinua qu'il s'exposerait à manquer son but s'il ne se rendait pas agréable à la reine, en témoignant des égards au prince de la Paix. Il prit donc le parti de se soumettre, et devint même l'ami de Godoy, au point que l'on vit, plus d'une fois, un petit-fils de Henri IV tenir l'étrier du favori. Dans l'amertume de leurs reproches, les Espagnols n'ont pas plus ménagé le prince de la Paix, pour ses mœurs privées, que pour sa conduite comme homme d'état. S'il faut les en croire, le mérite n'était compté pour rien dans la distribution des places les plus importantes : c'était à l'intercession des femmes galantes qu'elles étaient accordées, en échange des faveurs qu'il en obtenait. Ils ont surtout fait le plus grand bruit de ses aventures avec la plus belle femme de l'Espagne, M[lle] Joséphine Tudo, fille d'un ancien militaire, qui venait solliciter le prix de ses services. Cet officier n'ayant pu obtenir une audience pendant six mois de sollicitations, on lui conseilla de la faire demander par M[lle] Tudo : celle-ci fut admise avec son père, qui obtint bientôt la place de gouverneur de la maison royale du *Retiro*, où Godoy vint assidûment l'honorer de fréquentes visites, dont tout le monde pénétra le but. Un commerce de galanterie fut bientôt établi entre le ministre et la demoiselle, qui sut si bien ménager la passion qu'elle avait inspirée, que le favori se détermina à l'épouser en secret. On ne conteste pas, en Espagne, la réalité de ce mariage : seulement on doute de sa validité. Godoy ne jugea pas à propos de le faire connaître; et son épouse continua de demeurer au Retiro, où il allait tous les jours mystérieusement. La reine, dit-on, était instruite de cette aventure; mais elle feignit de l'ignorer. Godoy avait pris un tel empire sur cette princesse et sur le roi, qu'il était inaccessible à toutes les attaques : il savait que le monarque, à qui d'ailleurs sa conduite n'était pas connue, aurait puni sévèrement quiconque eût élevé, en sa présence, la moindre accusation contre son favori. Puissamment influencé par le gouvernement français, Godoy osa même braver la discipline religieuse, si sévèrement observée en Espagne. Le nonce du pape lui ayant remis, en 1797, une note officielle, dans laquelle S. S. demandait la protection du roi en faveur de la religion catholique, si violemment attaquée dans un état voisin, le ministre répondit avec ironie, en reprochant au chef de l'église d'avoir violé l'armistice avec la Fran-

il lui a rendu ce témoignage, dans diverses circonstances, avec une franchise qui honore également l'un et l'autre. Se trouvant à Londres, en 1814, lors du séjour qu'y firent les souverains alliés ; comme on lui prodiguait les éloges sur sa conduite dans les évènemens militaires qui venaient d'avoir lieu : « Voilà, dit-il en désignant le général Gneisenau qui l'accompagnait, celui auquel il faut vous adresser. » Il exprima ce sentiment avec encore plus d'énergie, lorsqu'en août 1815, pour répondre à un toast qui venait de lui être porté dans un banquet où se trouvaient réunis grand nombre de militaires des armées alliées, il dit, en montrant son compagnon d'armes : « Je bois à la santé de ma tête. » Le roi de Prusse, en envoyant au comte de Gneisenau, après la bataille de Waterloo, la décoration de l'aigle-noir, prise dans les équipages de Bonaparte, le promut au grade de feld-maréchal-lieutenant. Ce prince le nomma ensuite ministre d'état ; et ce fut en cette qualité, que le général Gneisenau assista aux négociations de Paris, en 1815. Il témoigna, dans les conférences qui précédèrent l'occupation de la capitale, une extrême animosité, et se plaignit amèrement de la suprématie que s'arrogeaient les Anglais, au nom desquels tout paraissait se régler. Lorsque la paix fut conclue, il commanda les troupes prussiennes qui restaient sur le Rhin ; mais il quitta ce commandement quelques mois après, ayant obtenu un congé pour raison de santé. Son nom ayant été souvent cité dans les mémoires de M. de Schmaltz, sur les sociétés secrètes, il demanda qu'une enquête fût faite à ce sujet ; mais il paraît que le gouvernement prussien ne jugea pas à propos d'y avoir égard. Le bruit a couru que ce général, ainsi que plusieurs autres officiers supérieurs de l'armée prussienne, s'était trouvé, en 1816, compromis dans une découverte de papiers qui annonçaient le projet formé d'un mouvement insurrectionnel en Prusse, lequel, disait-on, coïncidait avec une entreprise de la même nature, formée à Paris, à cette époque, et dirigée contre la dynastie des Bourbons ; mais il n'a rien transpiré qui prouve l'existence de ce fait, et la seule chose qui soit regardée comme certaine, c'est que ce général est du nombre de ceux qui attendent une constitution libérale, comme la récompense des services de l'armée et des sacrifices faits par la nation.

GOBEL (Jean-Baptiste-Joseph), évêque constitutionnel de Paris, naquit à Tann, dans la haute Alsace, le 1er septembre 1727. Élevé à Rome, au collège germanique, il s'y distingua par beaucoup d'amour pour le travail et une bonne conduite. L'évêque de Porentruy l'ayant attaché à son chapitre en qualité de chanoine, on commença à remarquer en lui un grand fonds d'ambition et d'orgueil. Le 27 janvier 1772, il fut fait évêque de Lydda, *in partibus infidelium*, et suffragant de l'évêque de Bâle pour la partie française de son diocèse. Il résidait en France, en cette qualité, lorsqu'il fut élu, en 1789, député du clergé de Huningue et Belfort aux états-généraux, où il se prononça, avec chaleur, pour la cause populaire, sans pouvoir néanmoins y jouer un rôle important. Le 2 janvier 1791, il prêta, non sans quelques restrictions qu'il rétracta ensuite, le serment de fidélité à la nouvelle constitution civile du clergé. Nommé à la fois, lors de la nouvelle organisation ecclésiastique, aux trois évêchés du Haut-Rhin, de la Haute-Marne et de Paris, il opta pour ce dernier siège, et fut, le 25 février 1791, l'un des deux prélats assistans au sacre des premiers évêques constitutionnels. L'archevêque de Sens (M. de Brienne) et l'évêque d'Orléans (M. de Jarente) quoiqu'ils se fussent soumis tous deux à la constitution civile, ayant refusé à Gobel l'institution canonique, celui-ci s'adressa au tribunal du district de Paris, qui le renvoya par devant l'évêque d'Autun (M. de Talleyrand-Périgord) qui ne fit nulle difficulté de l'installer ; et cette cérémonie, vraiment singulière en ce que c'était pour la première fois qu'on voyait un tribunal civil se mêler du sacre d'un évêque, eut lieu le 27 mars 1791. Le 21 avril suivant, Gobel adressa à ses diocésains une lettre pastorale, afin de prouver que les élections populaires remontaient au temps de la primitive église. Le 18 septembre de la même année, il publia, sur la fin de la session de l'assemblée constituante, et l'acceptation faite par le roi, de l'acte constitutionnel, un long mandement, que nous croyons être le seul écrit de ce genre qui soit sorti de sa plume. Toujours flottant entre sa conscience et la peur, Gobel engagea le marquis de Spinola, ambassadeur de Gênes, à demander pour lui au pape une somme de cent mille écus, déclarant qu'à ce prix

il était prêt à rétracter son serment. On juge bien que l'ambassadeur déclina cette étrange commission. Dès-lors, Gobel se laissa entraîner au torrent révolutionnaire. Admis dans la société des jacobins, on le vit, l'un des premiers, adopter le sale costume des sans-culottes. Le jour de la fête de l'Ascension, en 1793, il installa comme curé de St.-Augustin ou des Petits Pères, un prêtre marié, nommé Aubert, dont la femme assistait à la cerémonie. Étroitement lié avec Chaumette, Hebert, le prussien Clotz (Anacharsis) et Pereyra, il se laissa entraîner par eux à la convention, le 7 novembre 1793; y parut accompagné de treize de ses vicaires, et déclara hautement « ne plus reconnaître d'autre culte que celui de la liberté et de l'égalité, et renoncer à celui du catholicisme, qu'il avait professé jusques-là. » En même temps, il remit sur le bureau de l'assemblée ses titres de prêtrise, sa croix et son anneau, et se couvrit du bonnet rouge. Gobel avait alors soixante-six ans, et il est hors de doute que l'âge et surtout la peur, avaient déjà affaibli ses facultés. On sait à quel point ces mascarades étaient peu du goût de Robespierre, qui, dès-lors, songeait à rétablir les bases d'une morale religieuse, telle qu'il l'avait conçue. Ce motif et l'intimité des liaisons de Gobel avec les chefs de la commune de Paris, dont le comité de salut public avait résolu la perte, décidèrent ce comité à le comprendre dans l'accusation portée contre Chaumette, Hebert, le comédien Grammont, et les autres complices de cette sanguinaire et méprisable faction. Leur procès commença le 21 germinal (8 avril 1794) devant le tribunal révolutionnaire; et quoique Gobel prévît qu'il n'échapperait pas à la mort, il se défendit, par un reste d'espoir, dans le grossier langage du temps, contre l'accusation d'avoir, lors de sa mission à Porentruy, après le 10 août 1792, pillé les meubles de l'évêque de Bâle, et s'enrichissant ainsi au détriment de la république; et celle d'avoir professé les maximes de l'athéisme, accusation trop réelle sans doute, mais vraiment étrange dans la bouche des cannibales qui l'élevaient contre lui. Pendant l'instruction de son procès, Gobel, enfermé à la conciergerie et ne voulant voir aucun prêtre, écrivit à M. Lothringer, l'un de ses anciens grands-vicaires, le billet suivant, qu'il parvint à lui faire remettre par un inconnu: « Mon cher abbé, je suis à la veille de ma mort; je vous envoie ma confession par écrit; dans peu de jours, je vais expier, par la miséricorde de Dieu, tous mes crimes et les scandales que j'ai donnés. J'ai toujours applaudi dans mon cœur à vos principes. Pardon, cher abbé, si je vous ai induit en erreur; je vous prie de ne me point refuser les derniers secours de votre ministère, en vous transportant à la porte de la conciergerie, sans vous compromettre; et à ma sortie, de me donner l'absolution de mes péchés, sans oublier le préambule, *ab omni vinculo excommunicationis*. Adieu, mon cher abbé, priez Dieu pour mon âme, à ce qu'elle trouve miséricorde devant lui. J. B. J. évêque de Lydda. » Condamné à mort, le 24 germinal an 2 (13 avril 1794) Gobel donna, en allant au supplice, de grandes marques de repentir, et l'excès de sa faiblesse faisait un remarquable contraste avec la parfaite sérénité de la jeune et belle veuve de l'infortuné Camille Desmoulins, qui périt avec lui.

GOCKINGA (Campecius-Herman), né à Groningue, le 15 février 1748, d'une des plus anciennes familles de cette province, fit de bonnes études dans sa ville natale, et y reçut le grade de docteur en droit, après avoir soutenu une dissertation très-bien écrite sur les cas où il convient de mitiger les peines (*de mitigatione poenarum*). Il y exerça ensuite la profession d'avocat, avec beaucoup de succès, jusqu'en 1777, époque à laquelle il fut nommé secrétaire de la ville de Groningue. Il conserva cette place pendant vingt ans, et fut, en 1797, nommé membre des états-députés de sa province. Ses connaissances en matière de législation l'avaient fait choisir pour membre de la commission chargée de rédiger un projet de code civil et criminel pour toute la république batave, régie jusqu'à cette époque par une jurisprudence différente dans chaque province, et qu'il était urgent de refondre et de rendre uniforme pour toutes les parties de la république, qui avait déjà cessé d'être fédérative, et qui était proclamée une et indivisible. En 1801, il fut nommé membre du directoire exécutif, et après la suppression de cette autorité, en 1805, lorsque le pouvoir exécutif passa dans les mains d'un grand-pensionnaire, seul chef de l'état, M. Gockinga

rentra dans l'administration de sa province, en qualité de membre des états-provinciaux. Le roi de Hollande, Louis Napoléon, le nomma conseiller d'état en service extraordinaire et chevalier de l'ordre de l'union, titre qui fut changé en celui de chevalier de l'ordre de la réunion, lors de la création de cet ordre par l'empereur Napoléon. Sous la domination française, M. Gockinga fut membre du conseil départemental. Après les événemens de 1813, il fut du nombre des notables qui votèrent sur la constitution de 1814, acceptée à Amsterdam, et le prince souverain Guillaume Ier le nomma membre des états-généraux des Pays-Bas réunis. Comme la première session de cette assemblée à la Haye n'a pas été publique, il n'est venu à notre connaissance aucune opinion de M. Gockinga sur les objets qui y ont été traités. Mais à en juger par les discours que ce député a prononcés dans les sessions des états-généraux du royaume des Pays-Bas de 1815-1818, nous sommes fondés à croire que ses lumières et son patriotisme ne s'y sont pas moins fait remarquer que dans celles-ci. Il s'honora, au commencement de la première session tenue à la Haye, en 1815, par son opposition aussi sage qu'énergique à la proposition d'un des membres de cette assemblée, qui avait pour objet de détruire le droit de pétition, garanti par l'article 161 de la loi fondamentale. M. Gockinga soutint alors, avec autant de logique que de vérité, que les pétitions qu'on croirait devoir adresser à la seconde chambre des états-généraux, devaient lui parvenir directement, et non par l'intermédiaire des états-provinciaux, comme le prétendait M. van Lynden van Hœvelaken, auteur de cette proposition destructive d'un des droits les plus sacrés des citoyens. M. Gockinga fut d'ailleurs d'avis, que la chambre n'avait pas la faculté de donner une interprétation authentique d'un article de la loi fondamentale; qu'elle pouvait bien ne pas accorder la demande qui lui était faite dans une pétition quelconque, mais que jamais elle ne pouvait provoquer une loi par laquelle il serait statué, en opposition à l'article précité de la loi fondamentale, qu'on n'avait pas le droit de s'adresser directement à la chambre des représentans de la nation; qu'ainsi cette proposition ne pouvait pas même faire un objet de délibération pour l'assemblée. Ce discours et plusieurs autres prononcés dans le même sens firent une telle impression, que l'honorable membre qui avait osé hasarder cette étrange proposition, laquelle n'était en harmonie ni avec l'esprit et le texte de la loi fondamentale, ni avec les principes d'une monarchie constitutionnelle, se hâta de la retirer. Le droit de pétition sortit ainsi sain et sauf d'une lutte dans laquelle il était peu vraisemblable que jamais il eût pu se trouver engagé dans un pays qui se glorifie d'être la terre classique de la liberté. M. Gockinga s'opposa encore, en 1816, à l'établissement du nouveau systême de douanes, et prononça dans les sessions suivantes deux discours, pleins d'aperçus profonds et remarquables, contre les budjets de 1817 et 1818. Ces discours, dont le dernier n'a été publié par aucune gazette, ont été réunis en un volume et imprimés à Groningue, en 1818, sous le titre d'*Examen du systême actuel des impositions dans le royaume des Pays-Bas, et indication des moyens d'en établir un meilleur, par C.H. Gockinga, membre des états-généraux.* L'orateur y a ajouté des notes curieuses *sur la valeur des terres et la manière dont elles s'acquièrent.* Si M. Gockinga s'est souvent prononcé, comme on vient de le voir, contre les projets de loi présentés à la seconde chambre des états-généraux, c'est moins par un systême constant d'opposition, que parce qu'il a cru y remarquer des défauts qui ne lui permettaient pas d'y donner son assentiment; mais, d'un autre côté, il a souvent été un des défenseurs les plus zélés des projets de loi qui lui paraissaient utiles à l'état: nous ne citerons que son discours sur la liberté du commerce du thé de la Chine, dans lequel il a défendu le projet de loi relatif à cet objet, avec autant d'énergie que de profondeur, en combattant victorieusement les argumens de ceux de ses collègues, qui avaient énoncé une opinion contraire à la sienne. Dans la session de 1818, M. Gockinga a encore voté en faveur de la loi sur l'incorporation de l'armée de ligne dans la milice nationale. Son discours sur le budjet pour l'année 1819, présentait cependant contre le projet de loi qui le renfermait des observations et des aperçus qui donnent une nouvelle preuve de la sagacité de son esprit et de l'originalité de ses idées. Il est du nom-

goureux, dirigés contre divers personnages de distinction, regardés comme les conseils du jeune prince, et sur lesquels le favori saisit avec empressement l'occasion de satisfaire une ancienne inimitié. De ce nombre furent le duc de l'Infantado, don Juan Escoiquiz (*voy.* ces noms), le marquis d'Ayerbe et le comte d'Orgaz, chambellans du prince, qui furent exilés à une distance plus ou moins grande de la capitale. Cette rigueur exaspéra tellement la nation contre le favori, qu'il craignit enfin pour sa sûreté. Il se vit accablé de lettres anonymes et des plus terribles menaces. Pour conjurer l'orage, il prit le parti de jouer le rôle de médiateur entre le père et le fils, et fit rendre la liberté à celui-ci : mais ce fut à condition que toute sa maison serait renouvelée ; et il ne la composa que d'hommes dévoués à sa personne, qu'il chargea d'observer toutes les démarches du fils de son maître. Ce fut dans ce temps-là que le général français Duroc et don Eugène Izquierdo signèrent (27 octobre 1807), à Fontainebleau, le partage du Portugal entre la France et l'Espagne. Ce traité accordait à Godoy, en toute souveraineté, les provinces des Algarves et de l'Alentejo. Mais les événemens prouvèrent bientôt que toutes ces concessions et ce prétendu partage dont on leurrait le roi d'Espagne et son favori, n'avaient d'autre but que de rendre Napoléon maître des deux royaumes, et d'en chasser les véritables souverains pour y établir sa famille. La division que celui-ci eut soin d'établir entre le roi Charles et son fils, et entre ce fils et le favori, en paraissant appuyer alternativement les prétentions de l'un et de l'autre (*voy.* Napoléon), aurait pu faire pénétrer ses vues, s'il avait eu à traiter avec des hommes moins confians et moins crédules. Mais ce ne fut qu'à l'instant de l'explosion que le voile se déchira ; et ce n'est qu'en voyant une nombreuse armée française entrer en Espagne, que le roi et la reine conçurent de véritables alarmes. Godoy, qui ne s'attendait également à rien de pareil, fut frappé de terreur. Tous les rêves de son ambition s'évanouirent : il demanda au grand-duc de Berg une explication, et réclama sa protection auprès de l'empereur. Le grand-duc fit une réponse évasive. Cependant l'élite des troupes espagnoles était dans le nord ; et il ne restait dans la péninsule que quelques régimens incomplets ; car l'Espagne ne s'attendant nullement à une attaque par terre, on ne s'était point attaché à tenir cette partie des forces nationales sur un pied respectable. Le roi fit demander le motif qui amenait dans ses états une armée aussi considérable. Le général français répondit qu'elle venait mettre à exécution le traité de Fontainebleau et fit assurer le monarque de la constante amitié de son souverain. D'après cette assurance, le favori crut que, pour son propre intérêt, il n'avait pas d'autre parti à prendre que de mettre le royaume à la discrétion de Napoleon. Des ordres furent donnés pour que les Français fussent reçus dans toutes les places, et traités comme les amis des Espagnols ; ce qui fut ponctuellement exécuté. Napoléon se crut alors entièrement maître de la péninsule ; mais comme il lui fallait de nouveaux prétextes pour le dernier acte de violence qu'il méditait, il adressa au roi une lettre par laquelle il se plaignait, dans les termes les moins convenables », de ce que S. M. n'avait pas réitéré sa demande en mariage d'une de ses nièces pour le prince des Asturies ». Quoique Charles IV n'eût jamais été sincèrement disposé à cette alliance, il témoigna son empressement de la voir bientôt contracter ; mais il ne reçut point de réponse. Pendant ce temps, les troupes s'avançaient toujours ; et le favori, qui ne voyait rien exécuter de ce qu'on lui avait promis, était dans une cruelle perplexité. Son inquiétude fut au comble, lorsque son agent Izquierdo arriva de Paris. Godoy le conduisit aussitot chez le roi qui était alors à Aranjuez. La consternation qu'on observa sur le visage de cet envoyé, se communiqua à toute la cour. Izquierdo n'avait point reçu de mission positive de l'empereur ; mais on lui avait insinué, pour qu'il le répétât, que le roi ferait bien de suivre l'exemple de la famille de Bragance, et de se retirer en Amérique. Godoy connut alors toute l'étendue des fautes que son ambition lui avait fait commettre. Craignant un soulèvement de la part des Espagnols, il voulut précipiter des événemens qu'il n'était plus en son pouvoir d'empêcher, et pressa le départ de la famille royale pour le Mexique ; mais les préparatifs d'un tel voyage répandirent bientôt l'alarme. On tâcha de persuader au peuple que le roi allait résider à Séville pendant le temps que les Français seraient à Madrid. cependant l'agita-



Godoï,

Prince de la Paix.

qui fut accueillie par des cris de joie. Le prince des Asturies, proclamé roi, aussitôt, sous le nom de Ferdinand VII, prit l'engagement de poursuivre juridiquement le prince de la Paix. Cette promesse, en donnant aux ressentimens populaires l'espérance d'être bientôt satisfaits, acheva de mettre l'ex-ministre à l'abri de tout danger présent. Mlle Tudo, qui avait conçu des craintes, fut constamment respectée. Un piquet fut même placé chez elle pour la défendre, dans le cas où quelques furieux auraient tenté de l'outrager. Godoy fut mis dans une prison d'état, et gardé à vue pendant sa détention, qui ne dura qu'un mois. La joie que sa chute occasionna dans les provinces est impossible à décrire. A Salamanque, et dans plusieurs autres villes, le peuple sonna les cloches, et plus de six cents moines et autant de licenciés se mirent à danser sur la place. Des femmes, des jeunes filles et des vieillards se mêlèrent à ces transports de la joie publique. Des pamphlets, des épigrammes, des chansons satyriques ne cessaient de pleuvoir sur la grandeur déchue. Parmi ces écrits, où s'épanchait une haine long-temps concentrée, on en remarqua un dans lequel les accusations les plus terribles, exprimées avec une sorte d'éloquence, amenaient le vœu que la tête du ministre prévaricateur tombât bientôt sous la hache des lois : et la pièce se terminait par deux vers dont voici le sens :

De l'amiral ne pleurez point le sort :
Si vous vivez, c'est par sa mort.

Bientôt fut publié un édit qui enjoignait à tout dépositaire de biens ou effets appartenant au prince de la Paix, d'en faire la remise ou la déclaration à des conseillers du tribunal de Castille, délégués à cet effet. Des bruits répandus à cette époque portèrent à vingt-cinq millions de francs l'argent comptant trouvé dans son palais. Nous aurons occasion de remarquer plus bas que l'évaluation faite de la fortune de cet ex-ministre a dû être fort exagérée. Cependant Ferdinand VII et l'infant don Carlos, trompés par les insinuations du grand-duc de Berg et du général Savary, s'étaient déjà rendus à Baïonne (*Voy.* FERDINAND VII). Le roi Charles et la reine, engagés par les mêmes hommes à faire aussi ce voyage, demandèrent, avant de partir, qu'on rendît la liberté au prince de la Paix. L'empereur, qui avait besoin de leur présence pour achever l'exécution de ses projets, et à qui le favori était également nécessaire, voulut qu'il fût tiré de sa prison. Déjà le grand-duc l'avait demandé plusieurs fois ; mais jusqu'alors la junte l'avait refusé. Il réitéra sa demande, et enfin Godoy fut remis au lieutenant de Napoléon qui l'envoya aussitôt à Baïonne sous escorte. Il y arriva le 26 avril 1808. Le roi Charles et la reine le suivirent de près. Aussitôt après son arrivée, il eut avec l'empereur une conférence où le sort de l'Espagne fut décidé. Telle est au moins l'opinion générale parmi les Espagnols, que sans doute leur inimitié pour Godoy ne doit faire admettre qu'avec précaution ; mais on ne peut néanmoins se dissimuler que ce favori ayant toujours haï le prince des Asturies, les événemens d'Aranjuez n'avaient pas affaibli ce sentiment. L'ex-ministre fut la première personne que le roi et reine virent en arrivant à Baïonne ; et les Espagnols, rattachant toujours leurs malheurs à ses machinations, sont convaincus qu'il ne cessa de leur peindre Ferdinand comme un fils dénaturé et rebelle, qui avait excité le tumulte d'Aranjuez pour leur ravir la couronne. Il leur rappela l'affaire de l'Escurial, leur représenta l'Espagne, sous le pouvoir de leur fils, en proie aux factions, aux guerres intestines, et s'efforça de leur faire entendre que ce royaume ne pouvait être sauvé que par Napoléon. Le trop crédule monarque se laissa persuader ; et il exigea de son fils une renonciation à la couronne en faveur de son généreux allié. Ce n'est que le 6 mars, que Ferdinand signa cette renonciation ; et, dès le 3, Godoy, de concert avec Duroc, avait rédigé le traité entre Charles IV et Napoléon, par lequel ce dernier devenait souverain du royaume d'Espagne. Ainsi finit la carrière politique de Godoy. Il s'était flatté jusqu'au dernier moment, qu'en reconnaissance de ses services, l'empereur le ferait régner dans les provinces qui lui avaient été assignées par le traité de Fontainebleau ; mais on n'avait plus besoin de ses services, et l'inutile instrument fut oublié. Alors il se décida à suivre le roi Charles en France, puis à Rome, où il est encore aujourd'hui. Ce personnage extraordinaire est sorti d'Espagne dépouillé de toutes les richesses qu'il y possédait : on l'a regardé comme le particulier le plus opulent de l'Europe, sans néanmoins

savoir précisément à quoi s'élevait cette fortune inouie, acquise dans l'espace de douze années. Quelques personnes font monter à cinq millions de piastres les revenus dont il jouissait à l'époque de sa disgrâce. Un écrit publié en Espagne donne les détails suivans des placemens en espèces qu'il avait faits; l'auteur prétend que ces renseignemens ont été trouvés dans les papiers de Godoy : « En Angleterre, 40 millions de piastres; en France, chez divers individus, 10 millions; à Gênes, 20 millions; à la Corogne et au Ferrol, 10 millions destinés pour l'Angleterre; dans les mains de Mlle Tudo, un demi-million; dans les mains du grand-inquisiteur, 1 million, et dans le trésor public, 600 mille, faisant un total de 83 millions 400 mille piastres (18 à 19 millions sterling); à quoi il faut ajouter un mobilier immense, de l'or en lingots, des bijoux, des diamans en quantité, des tableaux, châteaux, palais, domaines, etc. au total, 500 millions tournois. » Sans doute, il est permis de croire que ces évaluations sont exagérées : quoi qu'il en soit, nous le répétons, si l'on en excepte Napoléon lui-même, il serait difficile de trouver, dans les temps modernes, un autre exemple d'une fortune et d'une chute aussi colossales. D'après les nouvelles de Rome, la reine, depuis qu'elle habite cette capitale, a encore redoublé d'attachement pour le prince de la Paix. Cette princesse avait employé tout son crédit pour faire donner au favori l'administration des fonds payés en Espagne pour la pension de Charles IV : mais le roi Ferdinand, instruit du désordre qui s'y était introduit, a voulu que les fonds fussent remis à M. de Saint-Martin, qui jouit de la faveur particulière du roi Charles. Godoy a, de son mariage avec la princesse de Bourbon, qui est restée à Tolède près de sa mère, une fille, qui porte le titre de duchesse d'Alcudia. Mlle Tudo, qu'on persiste à croire son épouse légitime, reste aussi en Espagne avec ses enfans, sans paraître avoir intention de se rapprocher de leur père. Le prince de la Paix a encore deux fils d'une demoiselle qu'il a fait créer comtesse de Castello-Fiel, et avec laquelle il vivait publiquement à Rome dans le palais de son maître. La reine traite ces enfans avec une bonté particulière. Le roi disait un jour à cette princesse : « Savez-vous, Madame, que nous sommes les complaisans de ces gens-là? » Le prince de la Paix n'a rien oublié pour remplir la maison du roi de ses créatures; son père, le duc d'Almadovas, est grand-écuyer; sa cousine germaine, la marquise de Villena, était grande-maîtresse de la reine; cette dame a épousé depuis le chevalier de Vargas, ministre d'Espagne près le St-Siége. On a cherché à savoir à quelles occupations le prince de la Paix se livre quand il n'est pas auprès de la reine; et l'on a été étonné d'apprendre que cet ancien favori, après avoir fait semblant d'aimer les arts, mène à Rome la vie la plus insignifiante. On ne peut nier que, pendant un grand nombre d'années, il n'ait connu, en Europe, les affaires et les hommes. Cependant il ne se souvient de rien; il ne juge de rien; il paraît n'avoir jamais rien su. On dirait que l'autorité à laquelle il attache le plus d'intérêt, est celle qu'il exerçait sur la maison domestique du monarque, et que c'est encore celle qu'il s'efforce le plus de retenir : enfin, après s'être vu arracher le pouvoir dans les Espagnes, il croirait n'avoir rien perdu, s'il conservait la faculté de tourmenter les valets du roi, et de faire naître des scènes d'inimitié entre la mère et les enfans. Il ne lui est rien resté de sa gloire, et de cette vie remplie d'honneurs et d'éclat. Ce qui aurait fait de tout autre un homme profondément instruit a passé devant lui comme un songe. Un visir disgracié saurait plus de faits que le prince de la Paix; et il éprouverait au moins une sorte de penchant à critiquer et à juger les événemens. On ne l'entend ni récriminer contre ses accusateurs, ni chercher à justifier les actes de son administration. Il se borne à répéter qu'il n'a pas répandu le sang. Voici le portrait tracé de ce personnage célèbre par les auteurs de l'*Histoire de la guerre d'Espagne*, dont le 1er volume a paru à Madrid, vers la fin de 1818: « Godoy devait à la nature une belle taille, une jolie figure, et un ensemble séduisant. Son jugement était naturellement sain, son intelligence extrême, et sa mémoire prodigieuse. Cependant, il ne savait point d'autre langue que la sienne, qu'il parlait même incorrectement. Ses manières n'avaient rien de distingué : ses expressions étaient triviales, quelquefois grossières; son style était barbare. Il ignorait les notions les plus élémentaires des sciences et des arts, et ne savait pas un mot d'histoire

bre des membres de la seconde chambre qui doivent sortir en 1819; mais l'estime générale qu'il s'est acquise par l'indépendance et la libéralité de ses opinions, fait espérer qu'il sera conservé dans des fonctions où ses talens et ses lumières peuvent contribuer efficacement à donner au nouveau royaume des Pays-Bas des lois sages, et à écarter celles qui pourraient être jugées contraires au bien-être de cet état naissant.

GODOY (Don Manuel), prince de la Paix, dont la fortune et la chute ont presqu'également étonné l'Europe, naquit, en 1764, à Badajoz, d'une famille noble, mais à peu près dans l'indigence. Il était encore très-jeune, lorsque l'espoir fondé de rencontrer dans la capitale plus d'occasions de parvenir que dans une ville de province, le conduisit à Madrid, avec don Louis Godoy, son frère aîné. Il vécut d'abord dans la retraite; mais joignant aux avantages de la taille et de la figure, ceux d'une jolie voix et d'un talent très-agréable sur la guitarre, il ne tarda pas à être introduit dans la haute société, où il trouva des protecteurs puissans, qui le placèrent, ainsi que son frère, dans les gardes-du-corps, quoiqu'ils n'eussent pas la fortune exigée pour y être admis. Toutes leurs ressources se bornèrent long-temps à leur modique solde d'une piecette (un franc) par jour. Si l'on en croit la chronique du temps, l'homme qui devait un jour posséder d'incalculables richesses, fort supérieures à celles de plusieurs souverains, s'estima heureux à cette époque d'avoir su inspirer de l'intérêt à un traiteur, qui l'admit à sa table, et le nourrit pendant long-temps, sans exiger d'autre paiement que quelques *boleros* ou *séguidillas*, que don Manuel chantait à ravir, en s'accompagnant de sa guitarre. Telle était la situation de Godoy, lorsque son frère, don Louis, qui chantait et jouait aussi du même instrument, fit connaissance avec une femme-de-chambre de la reine, qui crut plaire à son auguste maîtresse, en lui faisant entendre l'aimable musicien. La permission de l'introduire fut aisément obtenue; et le garde fut si bien accueilli que, dès le premier instant, toute la cour regarda sa fortune comme assurée. Mais ce fut pour son frère, qu'il aimait tendrement, que don Louis profita des bonnes dispositions de sa souveraine. Saisissant l'occasion du moment où la princesse applaudissait à son talent, il lui répondit : « Ah ! Madame, que dirait V. M., si elle entendait mon frère ! » Ces mots excitèrent vivement la curiosité de la reine, qui voulut au même instant voir Manuel. Il parut, et plut aussitôt à tel point, qu'il devint l'objet de tout l'intérêt qu'avait d'abord inspiré don Louis. Celui-ci ne reparut même plus chez la reine, dont il est probable que son heureux successeur eut soin de l'écarter; toutefois il n'en profita pas moins de la faveur de son frère, puisqu'il est mort, en 1801, capitaine-général de l'Estramadure. Quelques nouvelles entrevues achevèrent d'inspirer à la reine un goût très-vif pour don Manuel. On assure que peu de temps après cet incident, il fit succéder à la rigoureuse économie avec laquelle il avait vécu, une extrême prodigalité, et que quelques-uns de ses camarades lui ayant témoigné leur étonnement, il ne leur dissimula pas que cette nouvelle opulence prenait sa source dans les bontés qu'avait pour lui une dame du plus haut rang. La sagacité des courtisans reconnut à quel point pouvait être utile la bienveillance de celui qui débutait ainsi parmi eux; et bientôt les louanges du jeune virtuose retentirent de toutes-parts aux oreilles du roi. Séduit par tant d'éloges, le prince voulut aussi l'entendre; et aimant beaucoup la musique, il fut, comme la reine, dans un ravissement inexprimable. Il lui adressa plusieurs fois la parole : Godoy répondit avec assez d'adresse. Les courtisans applaudirent; le roi applaudit encore davantage : enfin il conçut pour lui une affection telle, qu'aucun emploi ne lui parut assez élevé pour un homme dont l'ascendant devait lui devenir si funeste (*voy.* Charles IV). On vit Godoy passer presque aussitôt de l'état de simple garde à l'emploi de major d'un corps dont le monarque est le colonel; et cette faveur signalée fut presque immédiatement suivie d'un décret qui le nommait conseiller-d'état. Il était entièrement dépourvu des connaissances nécessaires à cet emploi; mais la reine, qui connaissait les ressorts de l'administration et les secrets de l'état, eut soin de lui donner à cet égard les notions préliminaires : une sorte de finesse, dont il n'était pas dénué, lui fit saisir quelques autres rapports, et il s'en remit, pour le reste, au temps et à l'habitude des affaires. Les événemens

[illegible] ce
[illegible] menacer
[illegible] ministre pa-
[illegible] véritable
[illegible] de l'Espagne
[illegible] peut-être
[illegible] possible,
[illegible] l'Angleterre.
[illegible] Charles IV, sentant l'at-
[illegible] faisait
[illegible] consacrer le
[illegible], de la manière
[illegible] le ministre qui
[illegible] le titre de
prince de la Paix, le fit grand d'Espagne
de première classe, lui donna un domaine

dont le revenu s'élevait à 60,000 piastres, et le décora de l'ordre de la Toison-d'or: excès de munificence qui, en portant au dernier degré d'irritation l'envie des courtisans, excita parmi les citoyens eux-mêmes une indignation d'autant plus vive, que Godoy, comme il arrive communément aux hommes médiocres, s'abandonna entièrement à l'ivresse du pouvoir. Comblé de tant de bienfaits, Godoy signa, le 19 août 1796, un traité d'alliance offensive et défensive avec la république française. Pour que cette mesure eût un résultat utile en politique, il fallait un gouvernement énergique et actif, qui sût tirer parti des vastes ressources que possédait encore l'Espagne ; et ces qualités manquaient au ministre. Des marins distingués, qui n'avaient pas su rechercher sa faveur, furent éloignés du commandement ; de belles escadres restèrent inutiles dans les ports de l'Océan et de la Méditerranée, ou reçurent une direction vicieuse, dont les amiraux britanniques ne manquèrent pas de profiter. Dès-lors, le commerce de l'Espagne fut anéanti; la mer fut couverte d'escadres anglaises, qui interceptèrent toute communication avec ses colonies; et les trésors de l'Amérique n'arrivèrent plus au trésor royal, tandis que la nouvelle alliance nécessita des dépenses énormes. Cet état de choses mit le comble à la haine que l'on portait déjà au présomptueux favori. Mais les plaintes n'arrivaient pas jusqu'au roi : maître de toutes les avenues, Godoy ne daignait pas même y faire attention, ou du moins feignait de ne pas en être affecté. Son palais était devenu le dépôt de toutes les richesses et le séjour de toutes les voluptés. Tant de faste et tant d'orgueil dans un homme naguère si obscur, indignèrent l'héritier du trône : mais Godoy le brava avec la dernière insolence. Entouré d'émissaires, et pour ainsi dire prisonnier dans son palais, le prince des Asturies ne put faire entendre ses plaintes à ses parens, et il fut asservi lui-même sous le joug du tout-puissant favori (*voy.* FERDINAND VII). Le prince héréditaire de Parme, qui était venu à Madrid pour s'unir à l'infante Marie-Louise, se montra plus docile : il essaya bien, dans les premiers temps, de maintenir la dignité de son rang; mais on lui insinua qu'il s'exposerait à manquer son but s'il ne se rendait pas agréable à la reine, en témoignant des égards au prince de la Paix. Il prit donc le parti de se soumettre, et devint même l'ami de Godoy, au point que l'on vit, plus d'une fois, un petit-fils de Henri IV tenir l'étrier du favori. Dans l'amertume de leurs reproches, les Espagnols n'ont pas plus ménagé le prince de la Paix, pour ses mœurs privées, que pour sa conduite comme homme d'état. S'il faut les en croire, le mérite n'était compté pour rien dans la distribution des places les plus importantes : c'était à l'intercession des femmes galantes qu'elles étaient accordées, en échange des faveurs qu'il en obtenait. Ils ont surtout fait le plus grand bruit de ses aventures avec la plus belle femme de l'Espagne, Mlle Joséphine Tudo, fille d'un ancien militaire, qui venait solliciter le prix de ses services. Cet officier n'ayant pu obtenir une audience pendant six mois de sollicitations, on lui conseilla de la faire demander par Mlle Tudo : celle-ci fut admise avec son père, qui obtint bientôt la place de gouverneur de la maison royale du *Retiro*, où Godoy vint assidûment l'honorer de fréquentes visites, dont tout le monde pénétra le but. Un commerce de galanterie fut bientôt établi entre le ministre et la demoiselle, qui sut si bien ménager la passion qu'elle avait inspirée, que le favori se détermina à l'épouser en secret. On ne conteste pas, en Espagne, la réalité de ce mariage : seulement on doute de sa validité. Godoy ne jugea pas à propos de le faire connaître; et son épouse continua de demeurer au Retiro, où il allait tous les jours mystérieusement. La reine, dit-on, était instruite de cette aventure; mais elle feignit de l'ignorer. Godoy avait pris un tel empire sur cette princesse et sur le roi, qu'il était inaccessible à toutes les attaques : il savait que le monarque, à qui d'ailleurs sa conduite n'était pas connue, aurait puni sévèrement quiconque eût élevé, en sa présence, la moindre accusation contre son favori. Puissamment influencé par le gouvernement français, Godoy osa même braver la discipline religieuse, si sévèrement observée en Espagne. Le nonce du pape lui ayant remis, en 1797, une note officielle, dans laquelle S. S. demandait la protection du roi en faveur de la religion catholique, si violemment attaquée dans un état voisin, le ministre répondit avec ironie, en reprochant au chef de l'église d'avoir violé l'armistice avec la Fran-

il lui a rendu ce témoignage, dans diverses circonstances, avec une franchise qui honore également l'un et l'autre. Se trouvant à Londres, en 1814, lors du séjour qu'y firent les souverains alliés, comme on lui prodiguait les éloges sur sa conduite dans les évènemens militaires qui venaient d'avoir lieu : « Voilà, dit-il en désignant le général Gneisenau qui l'accompagnait, celui auquel il faut vous adresser. » Il exprima ce sentiment avec encore plus d'énergie, lorsqu'en août 1815, pour répondre à un toast qui venait de lui être porté dans un banquet où se trouvaient réunis grand nombre de militaires des armées alliées, il dit, en montrant son compagnon d'armes : « Je bois à la santé de ma tête. » Le roi de Prusse, en envoyant au comte de Gneisenau, après la bataille de Waterloo, la décoration de l'aigle-noir, prise dans les équipages de Bonaparte, le promut au grade de feld-maréchal-lieutenant. Ce prince le nomma ensuite ministre d'état; et ce fut en cette qualité, que le général Gneisenau assista aux négociations de Paris, en 1815. Il témoigna, dans les conférences qui précédèrent l'occupation de la capitale, une extrême animosité, et se plaignit amèrement de la suprématie que s'arrogeaient les Anglais, au nom desquels tout paraissait se régler. Lorsque la paix fut conclue, il commanda les troupes prussiennes qui restaient sur le Rhin; mais il quitta ce commandement quelques mois après, ayant obtenu un congé pour raison de santé. Son nom ayant été souvent cité dans les mémoires de M. de Schmaltz, sur les sociétés secrètes, il demanda qu'une enquête fût faite à ce sujet; mais il paraît que le gouvernement prussien ne jugea pas à propos d'y avoir égard. Le bruit a couru que ce général, ainsi que plusieurs autres officiers supérieurs de l'armée prussienne, s'était trouvé, en 1816, compromis dans une découverte de papiers qui annonçaient le projet formé d'un mouvement insurrectionnel en Prusse, lequel, disait-on, coïncidait avec une entreprise de la même nature, formée à Paris, à cette époque, et dirigée contre la dynastie des Bourbons; mais il n'a rien transpiré qui prouve l'existence de ce fait, et la seule chose qui soit regardée comme certaine, c'est que ce général est du nombre de ceux qui attendent une constitution libérale, comme la récompense des services de l'armée et des sacrifices faits par la nation.

GOBEL (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH), évêque constitutionnel de Paris, naquit à Tann, dans la haute Alsace, le 1er septembre 1727. Élevé à Rome, au collège germanique, il s'y distingua par beaucoup d'amour pour le travail et une bonne conduite. L'évêque de Porentruy l'ayant attaché à son chapitre en qualité de chanoine, on commença à remarquer en lui un grand fonds d'ambition et d'orgueil. Le 27 janvier 1772, il fut fait évêque de Lydda, *in partibus infidelium*, et suffragant de l'évêque de Bâle pour la partie française de son diocèse. Il résidait en France, en cette qualité, lorsqu'il fut élu, en 1789, député du clergé de Huningue et Belfort aux états-généraux, où il se prononça, avec chaleur, pour la cause populaire, sans pouvoir néanmoins y jouer un rôle important. Le 2 janvier 1791, il prêta, non sans quelques restrictions qu'il rétracta ensuite, le serment de fidélité à la nouvelle constitution civile du clergé. Nommé à la fois, lors de la nouvelle organisation ecclésiastique, aux trois évêchés du Haut-Rhin, de la Haute-Marne et de Paris, il opta pour ce dernier siège, et fut, le 25 février 1791, l'un des deux prélats assistans au sacre des premiers évêques constitutionnels. L'archevêque de Sens (M. de Brienne) et l'évêque d'Orléans (M. de Jarente) quoiqu'ils se fussent soumis tous deux à la constitution civile, ayant refusé à Gobel l'institution canonique, celui-ci s'adressa au tribunal du district de Paris, qui le renvoya par devant l'évêque d'Autun (M. de Talleyrand-Périgord) qui ne fit nulle difficulté de l'installer; et cette cérémonie, vraiment singulière en ce que c'était pour la première fois qu'on voyait un tribunal civil se mêler du sacre d'un évêque, eut lieu le 27 mars 1791. Le 21 avril suivant, Gobel adressa à ses diocésains une lettre pastorale, afin de prouver que les élections populaires remontaient au temps de la primitive église. Le 18 septembre de la même année, il publia, sur la fin de la session de l'assemblée constituante, et l'acceptation faite par le roi, de l'acte constitutionnel, un long mandement, que nous croyons être le seul écrit de ce genre qui soit sorti de sa plume. Toujours flottant entre sa conscience et la peur, Gobel engagea le marquis de Spinola, ambassadeur de Gênes, à demander pour lui au pape une somme de cent mille écus, déclarant qu'à ce prix

il était prêt à rétracter son serment. On juge bien que l'ambassadeur déclina cette étrange commission. Dès-lors, Gobel se laissa entraîner au torrent révolutionnaire. Admis dans la société des jacobins, on le vit, l'un des premiers, adopter le sale costume des sans-culottes. Le jour de la fête de l'Ascension, en 1793, il installa comme curé de St.-Augustin ou des Petits Pères, un prêtre marié, nommé Aubert, dont la femme assistait à la cérémonie. Étroitement lié avec Chaumette, Hebert, le prussien Clotz (Anacharsis) et Pereyra, il se laissa entraîner par eux à la convention, le 7 novembre 1793; y parut accompagné de treize de ses vicaires, et déclara hautement « ne plus reconnaître d'autre culte que celui de la liberté et de l'égalité, et renoncer à celui du catholicisme, qu'il avait professé jusques-là. » En même temps, il remit sur le bureau de l'assemblée ses titres de prêtrise, sa croix et son anneau, et se couvrit du bonnet rouge. Gobel avait alors soixante-six ans, et il est hors de doute que l'âge et surtout la peur, avaient déjà affaibli ses facultés. On sait à quel point ces mascarades étaient peu du goût de Robespierre, qui, dès-lors, songeait à rétablir les bases d'une morale religieuse, telle qu'il l'avait conçue. Ce motif et l'intimité des liaisons de Gobel avec les chefs de la commune de Paris, dont le comité de salut public avait résolu la perte, décidèrent ce comité à le comprendre dans l'accusation portée contre Chaumette, Hebert, le comédien Grammont, et les autres complices de cette sanguinaire et méprisable faction. Leur procès commença le 21 germinal (8 avril 1794) devant le tribunal révolutionnaire; et quoique Gobel prévît qu'il n'échapperait pas à la mort, il se défendit, par un reste d'espoir, dans le grossier langage du temps, contre l'accusation d'avoir, lors de sa mission à Porentruy, après le 10 août 1792, pillé les meubles de l'évêque de Bâle, et s'enrichissant ainsi au détriment de la république; et celle d'avoir professé les maximes de l'athéisme, accusation trop réelle sans doute, mais vraiment étrange dans la bouche des cannibales qui l'élevaient contre lui. Pendant l'instruction de son procès, Gobel, enfermé à la conciergerie et ne voulant voir aucun prêtre, écrivit à M. Lothringer, l'un de ses anciens grands-vicaires, le billet suivant, qu'il parvint à lui faire remettre par un inconnu : « Mon cher abbé, je suis à la veille de ma mort; je vous envoie ma confession par écrit; dans peu de jours, je vais expier, par la miséricorde de Dieu, tous mes crimes et les scandales que j'ai donnés. J'ai toujours applaudi dans mon cœur à vos principes. Pardon, cher abbé, si je vous ai induit en erreur; je vous prie de ne me point refuser les derniers secours de votre ministère, en vous transportant à la porte de la conciergerie, sans vous compromettre; et à ma sortie, de me donner l'absolution de mes péchés, sans oublier le préambule, *ab omni vinculo excommunicationis*. Adieu, mon cher abbé, priez Dieu pour mon âme, à ce qu'elle trouve miséricorde devant lui. J. B. J. évêque de Lydda. » Condamné à mort, le 24 germinal an 2 (13 avril 1794) Gobel donna, en allant au supplice, de grandes marques de repentir, et l'excès de sa faiblesse faisait un remarquable contraste avec la parfaite sérénité de la jeune et belle veuve de l'infortuné Camille Desmoulins, qui périt avec lui.

GOCKINGA (Campegius-Herman), né à Groningue, le 15 février 1748, d'une des plus anciennes familles de cette province, fit de bonnes études dans sa ville natale, et y reçut le grade de docteur en droit, après avoir soutenu une dissertation très-bien écrite sur les cas où il convient de mitiger les peines (*de mitigatione poenarum*). Il y exerça ensuite la profession d'avocat, avec beaucoup de succès, jusqu'en 1777, époque à laquelle il fut nommé secrétaire de la ville de Groningue. Il conserva cette place pendant vingt ans, et fut, en 1797, nommé membre des états-députés de sa province. Ses connaissances en matière de législation l'avaient fait choisir pour membre de la commission chargée de rédiger un projet de code civil et criminel pour toute la république batave, régie jusqu'à cette époque par une jurisprudence différente dans chaque province, et qu'il était urgent de refondre et de rendre uniforme pour toutes les parties de la république, qui avait déjà cessé d'être fédérative, et qui était proclamée une et indivisible. En 1801, il fut nommé membre du directoire exécutif, et après la suppression de cette autorité, en 1805, lorsque le pouvoir exécutif passa dans les mains d'un grand-pensionnaire, seul chef de l'état, M. Gockinga

rentra dans l'administration de sa province, en qualité de membre des états-provinciaux. Le roi de Hollande, Louis Napoléon, le nomma conseiller d'état en service extraordinaire et chevalier de l'ordre de l'union, titre qui fut changé en celui de chevalier de l'ordre de la réunion, lors de la création de cet ordre par l'empereur Napoléon. Sous la domination française, M. Gockinga fut membre du conseil départemental. Après les événemens de 1813, il fut du nombre des notables qui votèrent sur la constitution de 1814, acceptée à Amsterdam, et le prince souverain Guillaume Ier le nomma membre des états-généraux des Pays-Bas réunis. Comme la première session de cette assemblée à la Haye n'a pas été publique, il n'est venu à notre connaissance aucune opinion de M. Gockinga sur les objets qui y ont été traités. Mais à en juger par les discours que ce député a prononcés dans les sessions des états-généraux du royaume des Pays-Bas de 1815-1818, nous sommes fondés à croire que ses lumières et son patriotisme ne s'y sont pas moins fait remarquer que dans celles-ci. Il s'honora, au commencement de la première session tenue à la Haye, en 1815, par son opposition aussi sage qu'énergique à la proposition d'un des membres de cette assemblée, qui avait pour objet de détruire le droit de pétition, garanti par l'article 161 de la loi fondamentale. M. Gockinga soutint alors, avec autant de logique que de vérité, que les pétitions qu'on croirait devoir adresser à la seconde chambre des états-généraux, devaient lui parvenir directement, et non par l'intermédiaire des états-provinciaux, comme le prétendait M. van Lynden van Hœvelaken, auteur de cette proposition destructive d'un des droits les plus sacrés des citoyens. M. Gockinga fut d'ailleurs d'avis, que la chambre n'avait pas la faculté de donner une interprétation authentique d'un article de la loi fondamentale; qu'elle pouvait bien ne pas accorder la demande qui lui était faite dans une pétition quelconque, mais que jamais elle ne pouvait provoquer une loi par laquelle il serait statué, en opposition à l'article précité de la loi fondamentale, qu'on n'avait pas le droit de s'adresser directement à la chambre des représentans de la nation; qu'ainsi cette proposition ne pouvait pas même faire un objet de délibération pour l'assemblée. Ce discours et plusieurs autres prononcés dans le même sens firent une telle impression, que l'honorable membre qui avait osé hasarder cette étrange proposition, laquelle n'était en harmonie ni avec l'esprit et le texte de la loi fondamentale, ni avec les principes d'une monarchie constitutionnelle, se hâta de la retirer. Le droit de pétition sortit ainsi sain et sauf d'une lutte dans laquelle il était peu vraisemblable que jamais il eût pu se trouver engagé dans un pays qui se glorifie d'être la terre classique de la liberté. M. Gockinga s'opposa encore, en 1816, à l'établissement du nouveau système de douanes, et prononça dans les sessions suivantes deux discours, pleins d'aperçus profonds et remarquables, contre les budjets de 1817 et 1818. Ces discours, dont le dernier n'a été publié par aucune gazette, ont été réunis en un volume et imprimés à Groningue, en 1818, sous le titre d'*Examen du système actuel des impositions dans le royaume des Pays-Bas, et indication des moyens d'en établir un meilleur, par C.H. Gockinga, membre des états-généraux*. L'orateur y a ajouté des notes curieuses *sur la valeur des terres et la manière dont elles l'acquièrent*. Si M. Gockinga s'est souvent prononcé, comme on vient de le voir, contre les projets de loi présentés à la seconde chambre des états-généraux, c'est moins par un système constant d'opposition, que parce qu'il a cru y remarquer des défauts qui ne lui permettaient pas d'y donner son assentiment; mais, d'un autre côté, il a souvent été un des défenseurs les plus zélés des projets de loi qui lui paraissaient utiles à l'état: nous ne citerons que son discours sur la liberté du commerce du thé de la Chine, dans lequel il a défendu le projet de loi relatif à cet objet, avec autant d'énergie que de profondeur, en combattant victorieusement les argumens de ceux de ses collègues, qui avaient énoncé une opinion contraire à la sienne. Dans la session de 1818, M. Gockinga a encore voté en faveur de la loi sur l'incorporation de l'armée de ligne dans la milice nationale. Son discours sur le budjet pour l'année 1819, présentait cependant contre le projet de loi qui le renfermait des observations et des aperçus qui donnent une nouvelle preuve de la sagacité de son esprit et de l'originalité de ses idées. Il est du nom-

ment, et refusa en conséquence de faire cause commune avec ceux de ses compatriotes qui, dégagés des liens qui le retenaient, s'étaient mis en opposition ouverte avec le gouvernement qu'il servait, et faisaient tous leurs efforts pour reconquérir l'indépendance de la patrie : efforts auxquels sans doute M. Gogel comme citoyen, applaudissait au fond de son cœur, mais auxquels il ne pouvait coopérer par la raison que nous venons d'alléguer. Il quitta Amsterdam le jour même où les cosaques investirent la ville, du côté de Muyden. Il fut porté à cette démarche, indépendamment du serment de fidélité qu'il avait prêté à l'empereur, par la considération qu'en qualité de conseiller-d'état il était censé avoir son domicile à Paris, et n'être en Hollande que pour remplir une mission extraordinaire, celle d'intendant-général des finances. Ayant traversé, non sans avoir rencontré beaucoup d'obstacles, plusieurs villes et villages de la Hollande, où l'insurrection s'était manifestée, M. Gogel arriva à Paris au mois de decembre. Il prit séance au conseil d'etat, et y resta jusqu'au moment de l'approche des alliés vers la capitale. Il fut alors du nombre des conseillers d'état qui, sur l'invitation qu'ils en avaient reçue, suivirent le gouvernement à Blois, et ce n'est qu'après avoir été présent à la remise faite de la personne de l'impératrice Marie-Louise aux militaires autrichiens délégués à cet effet, qu'il profita du rétablissement des communications avec la Belgique, pour rejoindre sa famille; ce qui eut lieu au mois de mai 1814. De retour dans sa patrie, M. Gogel ne pouvait d'abord se résoudre d'aller offrir ses hommages au nouveau souverain, jugeant que cette démarche paraîtrait dictée par le désir de rentrer en place; cependant la crainte de voir attribuer cette apparence de manque d'égards à d'autres motifs moins honorables, fit cesser ses scrupules, et il demanda au prince souverain une audience qu'il obtint. Le prince le reçut avec bonté, s'entretint long-temps avec lui, et lui offrit peu de jours après, à ce que l'on assure, une place que toutefois M. Gogel ne crut pas devoir accepter, préférant retourner dans le sein de sa famille, pour s'occuper de l'éducation de ses enfans. Il vit actuellement à Overven, village près de Haarlem, où il a acheté une fabrique modeste de bleu ou tournesol, et réfute assez, par une vie laborieuse et bien éloignée de l'opulence, tout ce que la calomnie a répandu sur ses prétendues richesses. Doué par la nature d'un jugement profond, de la mémoire la plus heureuse et d'une rare assiduité au travail, M. Gogel réunit en sa personne tout ce qui forme l'excellent administrateur. Il est officier de la légion-d'honneur.

GOHIER (Louis-Jérôme), né en 1746, en Touraine, était fils d'un notaire estimé, et jouissait au barreau de Rennes, d'une réputation assez distinguée, lors des événemens qui précédèrent la révolution et en accélérèrent la marche. Les moyens aussi révoltans qu'impolitiques employés à la fin de 1787 et en 1788, pour établir la cour plénière, dont la première séance eut lieu à Versailles le 8 mai de cette dernière année, furent généralement regardés dans toute la France, et surtout dans les pays d'états, comme une tentative pour fonder le despotisme sur les débris de la magistrature, qui, à cette époque, était la trop faible, mais unique barrière, contre les excès du pouvoir absolu. La commission intermédiaire des états de Bretagne adressa au roi ces fameuses réclamations qui retentirent dans toute la France, et dont M. Gohier, l'un des conseils des états, fut le rédacteur. Dans aucune partie de la France, le tiers-état n'était plus opprimé qu'en Bretagne. Tandis que les deux ordres privilégiés y jouissant de toutes les exemptions étaient comblés de toutes les grâces, le tiers-état supportait non-seulement les charges et les impôts communs à la classe non-privilégiée des autres provinces; mais les états avaient trouvé le moyen d'en accroître le fardeau, en levant à leur profit, sur la classe la plus grevée des citoyens, un impôt exorbitant, connu sous le nom de *fouages extraordinaires*. Cette taxe s'imposait dérisoirement à titre d'emprunt, dont on ne remboursa jamais ni intérêts ni principal. Vers la fin de la tenue des états de 1786, M. Gohier reçut la procuration du tiers-état, pour réclamer contre cette vexation; et ce fut en conséquence de cette mission honorable, qu'en 1789 parut son mémoire pour le tiers-état de Bretagne, où non-seulement on voit que la levée des fouages extraordinaires, par emprunt sur le tiers-état, le constituait créancier des deux ordres privilégiés d'une somme de 300,000,000, mais où l'on

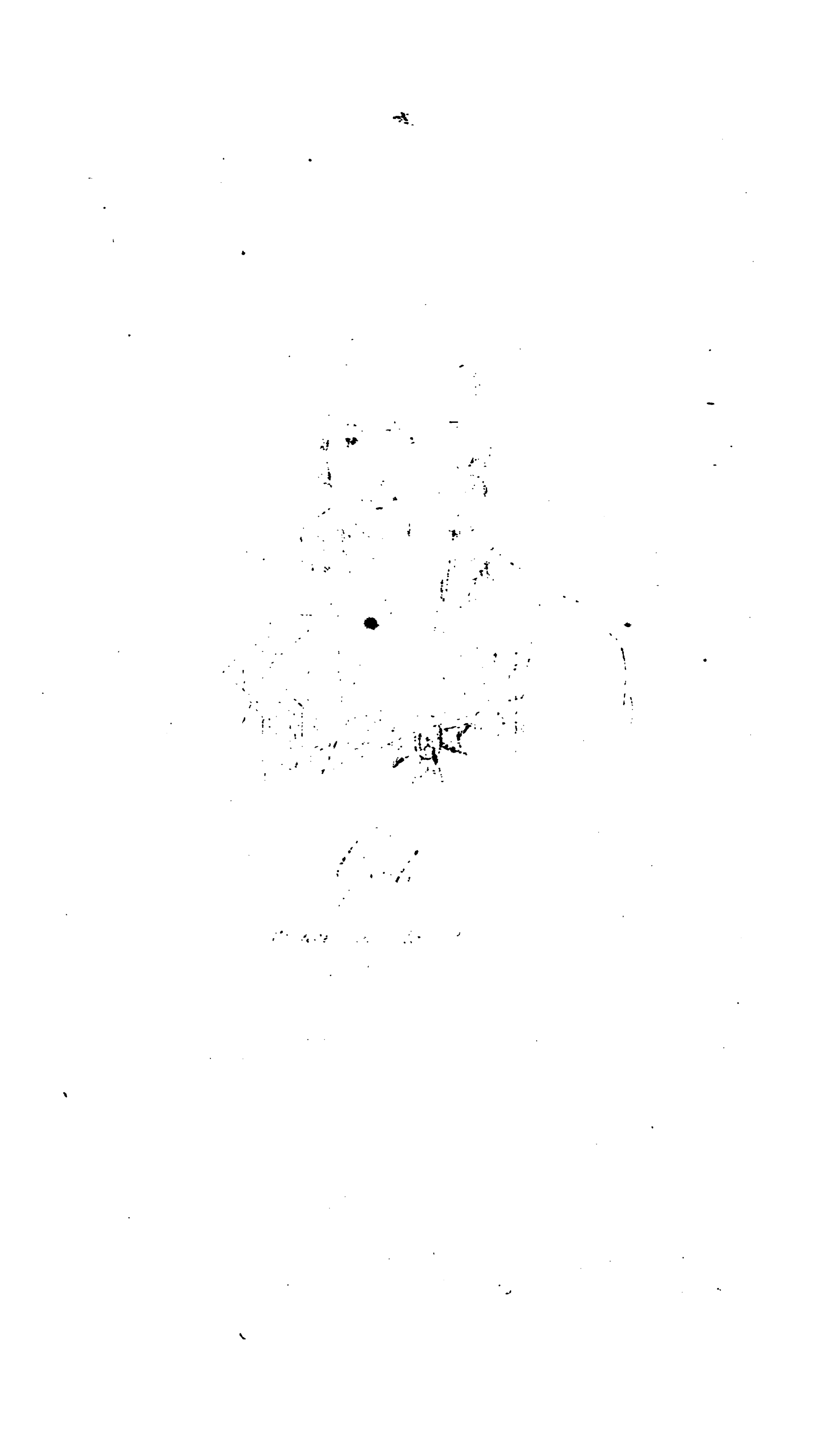
trouve un tableau, présenté avec une noble énergie, des abus de toute espèce qui, en Bretagne comme dans tout le reste de la France, pesaient sur la plupart des citoyens. On remarqua surtout dans le discours préliminaire en tête de ce mémoire, le morceau sur l'opinion publique. Gohier fut l'un des six députés à la cour, à l'époque où la grande question sur la double représentation du tiers-état s'agitait et devait être décidée. Nommé ensuite membre de la cour supérieure provisoire de Bretagne, sous l'assemblée constituante, il fut successivement député à l'assemblée législative, où il présenta, au nom d'une commission extraordinaire, l'acte enonciatif des crimes imputés à Louis XVI; secrétaire-général du ministère de la justice; ministre de la justice; président d'un des tribunaux civils de Paris; président du tribunal criminel du département de la Seine; président du tribunal de cassation; et enfin l'un des cinq directeurs dont se composait alors le gouvernement français; il en était président lors des événemens du 18 brumaire, et à cette époque il montra autant de fermeté que de désintéressement. Pour être promu aux premiers emplois dans le gouvernement qui allait s'établir, on n'exigeait de lui que sa démission de membre du directoire qu'on voulait détruire; il refusa constamment de la donner. M. Gohier ne sortit de la retraite où il s'était retiré lors de l'établissement du gouvernement consulaire, qu'en messidor an 10, pour se rendre en Hollande, en qualité de consul-général de France. Il remplit ces fonctions pendant plus de dix ans, et ne quitta ce pays qu'après qu'il eut été réuni à la France.

GOLDBERG (J.), conseiller-d'état du roi des Pays-Bas, était assureur à Amsterdam avant la révolution de 1795, dont il fut un des plus chauds partisans. Nommé membre des représentans provisoires du peuple de la province de Hollande, il s'occupa principalement des finances de cette province. Après le triomphe du parti des modérés, en juin 1798, il fut nommé ministre de l'industrie nationale, place qui fut supprimée ensuite par la constitution de 1801. Le roi Louis-Napoléon, qui faisait grand cas de lui, le nomma d'abord conseiller-d'état, commandeur de l'ordre de l'Union, et l'envoya ensuite, comme son ambassadeur, à la cour de Berlin, où M. Goldberg sut trouver, à ce que l'on prétend, le moyen de s'insinuer dans les bonnes graces de la princesse-douairière d'Orange, par des services qu'il rendit à la maison de Nassau. Le prince souverain des Pays-Bas, pour lui en témoigner sa reconnaissance, le nomma, en 1814, en remplacement de M. le baron Van de Capellen, ministre du commerce et des colonies. Lorsqu'au mois de mars 1818, par suite du système d'économie que le roi avait adopté, ce département fut réuni à celui de l'industrie nationale, de l'instruction publique et de la marine, et que M. Falck fut placé à la tête de ce triple ministère, M. Goldberg fut appelé au conseil-d'état, et anobli par le roi, en témoignage de la satisfaction que causait à ce monarque la manière dont il s'était acquitté de ses fonctions administratives.

GOLDSMITH (Lewis), juif, né en Angleterre, voyagea dans différentes contrées avec lord Milton, et devint un des plus ardens partisans de la révolution française. Il publia alors quelques écrits séditieux, notamment les *Crimes des cabinets*, et fut poursuivi par le gouvernement. Obligé de sortir d'Angleterre, pour échapper à une condamnation, il vint s'établir à Paris, dans les premiers temps du règne de Napoléon. Il y fit connaissance avec quelques journalistes, dont l'un rédigea pour lui le prospectus de l'*Argus*, ou *Londres revu à Paris*, feuille imprimée en anglais, dont il fut, pendant quelques mois, le rédacteur, sous la direction du gouvernement; ce qui le mit en rapport avec le ministère des affaires étrangères et celui de la police, qui finirent par le renvoyer, parce qu'il parlait trop légèrement de leur politique. Ce journal, rédigé d'ailleurs avec talent, était écrit dans un sens tout-à-fait anti-britannique. Goldsmith a prétendu avoir abandonné volontairement la rédaction et la propriété de l'*Argus*; mais il n'en était pas propriétaire, et il est bien sûr qu'il fut obligé de s'éloigner par ordre du gouvernement. « Je me trouvai alors, dit-il, dans la situation où Voltaire peint Zadig, accusé de ce côté du détroit d'être un partisan de la France, et de l'autre d'être dans les intérêts de l'Angleterre : je n'étais, dans le fait, ni l'un ni l'autre; j'étais un citoyen du monde! » Cependant, en 1804 et 1805, il fut chargé de plusieurs missions en Allemagne, dont l'une avait

pour objet de surveiller les agens de Louis XVIII, et de découvrir les secrets du cabinet anglais : mais comme la plupart de ces missions étaient tenues secrètes, il eût été difficile d'en connaître toute l'étendue, si l'éditeur du *Statesman*, journal anglais, n'eût pris soin d'en instruire le public. Ses révélations, relativement aux missions diplomatiques de Goldsmith, ne peuvent être suspectes, puisqu'elles sont fondées sur des pièces écrites de la main de ce dernier, signées de son nom, et qu'il n'a pas désavouées. Il résulte de la publication de ces pièces, que Goldsmith était chargé par l'empereur d'acheter, à prix d'argent, des ministres anglais accrédités dans les cours étrangères, les moyens d'inspecter les communications officielles et confidentielles de leur gouvernement; qu'à cet effet, il fit forger le sceau du cabinet du gouvernement britannique, etc. A son retour en Angleterre, en 1809, il commença un journal intitulé : l'*Antigallican*; mais bientôt arrêté et détenu, il n'obtint sa liberté qu'en donnant caution, et sous promesse de faire des révélations. Il a publié, entre autres écrits : *Crimes des cabinets*, 1801, in-8. — *L'Etat de la France à la fin de l'an* 8, ouvrage traduit en anglais du français de M. d'Hauterive, 1801, in-8. — *Exposé de la conduite de la France envers l'Amérique, prouvée par plusieurs cas décidés au conseil des prises, à Paris*, 1809, in-8. — *Histoire secrète du cabinet de Saint-Cloud*, 1810, in-8; 6me édition, 1811 : ouvrage où les contes les plus absurdes et les calomnies les plus monstrueuses se trouvent mêlés à quelques détails assez piquans. — *Dénonciation au roi*, etc., par Méhée de la Touche, traduit en anglais d'après le manuscrit français, 1815, in-8. — *Procès de Bonaparte*, ou *Adresse à tous les souverains de l'Europe*, *suivie des proclamations*, *lettres*, *écrits*, *enfin de tous les débats survenus en Angleterre*, *touchant la destination de Napoléon*, traduit en français, 1816, in-8. Doué d'un certain talent comme écrivain, mais d'un talent plus prononcé pour l'intrigue, Goldsmith peut être regardé comme un de ces hommes qui forment l'inaliénable propriété de la puissance, et que l'on voit toujours disposés à fouler aux pieds l'idole renversée, avec une fureur égale à la bassesse qu'ils mettaient à l'encenser.

GOLOFKIN (Le comte THÉODORE DE), né en Hollande, vers 1770, vint fort jeune en Russie, et entra au service militaire : une figure distinguée, jointe à un esprit vif et délié, le fit remarquer de l'impératrice Catherine II, qui le nomma gentilhomme de sa chambre, l'admit dans sa société intime, et l'envoya à Naples comme son ministre. Rappelé de cette cour pour quelques brouilleries avec la reine, M. de Golofkin, après un court exil, fut nommé grand-maître des cérémonies auprès de Paul Ier, dont il reçut, quelque temps après, le titre de commandeur de l'ordre de Malte. Exilé une seconde fois, sur le soupçon d'avoir tenu des propos indiscrets contre le gouvernement, M. de Golofkin ne reparut à la cour que plusieurs mois après l'avénement de l'empereur Alexandre. Ce prince ayant donné, dans la suite, la charge de grand-maître des cérémonies au comte George de Golofkin, parent de Théodore, celui-ci se détermina à demander son congé. Après avoir parcouru l'Allemagne, il se fixa à Dresde, où, par une conformité de goût pour les lettres et pour les arts, il se lia avec le comte d'Entraigues et le baron d'Armfeld. Après la signature de la paix de Tilsitt, le comte de Golofkin, qui était rentré en Russie au commencement de la guerre, se rendit à Paris, en 1811, et de-là à Genève. En 1814, il était à Lausanne, qu'il quitta momentanément pour aller s'établir dans la délicieuse île de Thun, située au milieu du lac de ce nom, dans le canton de Berne. Pendant sa résidence dans cet hermitage, comme depuis son retour à Lausanne, il n'a cessé de cultiver la littérature et les beaux-arts. M. de Golofkin possède plusieurs langues, dessine avec goût, écrit avec élégance, et lit parfaitement ses ouvrages. Il a composé un roman encore inédit, intitulé *la princesse d'Amalfi*, composition pleine de grâce et de sentiment, remarquable surtout par des aperçus aussi justes que spirituels sur le caractère des femmes. — Le comte GEORGE DE GOLOFKIN, parent du précédent, était grand-maître des cérémonies; il fut nommé ambassadeur à la Chine par l'empereur Alexandre, et partit avec une suite très-nombreuse. Les préparatifs de cette ambassade étaient immenses; plusieurs étrangers désirèrent accompagner le comte de Golofkin, et l'on se promettait les plus heureux résultats de cette mission; mais on traversa la Sibérie par un froid très-



bre des membres de la seconde chambre qui doivent sortir en 1819; mais l'estime générale qu'il s'est acquise par l'indépendance et la libéralité de ses opinions, fait espérer qu'il sera conservé dans des fonctions où ses talens et ses lumières peuvent contribuer efficacement à donner au nouveau royaume des Pays-Bas des lois sages, et à écarter celles qui pourraient être jugées contraires au bien-être de cet état naissant.

GODOY (Don MANUEL), prince de la Paix, dont la fortune et la chute ont presqu'également étonné l'Europe, naquit, en 1764, à Badajoz, d'une famille noble, mais à peu près dans l'indigence. Il était encore très-jeune, lorsque l'espoir fondé de rencontrer dans la capitale plus d'occasions de parvenir que dans une ville de province, le conduisit à Madrid, avec don Louis Godoy, son frère aîné. Il vécut d'abord dans la retraite; mais joignant aux avantages de la taille et de la figure, ceux d'une jolie voix et d'un talent très-agréable sur la guitarre, il ne tarda pas à être introduit dans la haute société, où il trouva des protecteurs puissans, qui le placèrent, ainsi que son frère, dans les gardes-du-corps, quoiqu'ils n'eussent pas la fortune exigée pour y être admis. Toutes leurs ressources se bornèrent long-temps à leur modique solde d'une piecette (un franc) par jour. Si l'on en croit la chronique du temps, l'homme qui devait un jour posséder d'incalculables richesses, fort supérieures à celles de plusieurs souverains, s'estima heureux à cette époque d'avoir su inspirer de l'intérêt à un traiteur, qui l'admit à sa table, et le nourrit pendant long-temps, sans exiger d'autre paiement que quelques *boleros* ou *séguidillas*, que don Manuel chantait à ravir, en s'accompagnant de sa guitarre. Telle était la situation de Godoy, lorsque son frère, don Louis, qui chantait et jouait aussi du même instrument, fit connaissance avec une femme-de-chambre de la reine, qui crut plaire à son auguste maîtresse, en lui faisant entendre l'aimable musicien. La permission de l'introduire fut aisément obtenue; et le garde fut si bien accueilli que, dès le premier instant, toute la cour regarda sa fortune comme assurée. Mais ce fut pour son frère, qu'il aimait tendrement, que don Louis profita des bonnes dispositions de sa souveraine. Saisissant l'occasion du moment où la princesse applaudissait à son talent, il lui répondit: « Ah! Madame, que dirait V. M., si elle entendait mon frère! » Ces mots excitèrent vivement la curiosité de la reine, qui voulut au même instant voir Manuel. Il parut, et plut aussitôt à tel point, qu'il devint l'objet de tout l'intérêt qu'avait d'abord inspiré don Louis. Celui-ci ne reparut même plus chez la reine, dont il est probable que son heureux successeur eut soin de l'écarter; toutefois il n'en profita pas moins de la faveur de son frère, puisqu'il est mort, en 1801, capitaine-général de l'Estramadure. Quelques nouvelles entrevues achevèrent d'inspirer à la reine un goût très-vif pour don Manuel. On assure que peu de temps après cet incident, il fit succéder à la rigoureuse économie avec laquelle il avait vécu, une extrême prodigalité, et que quelques-uns de ses camarades lui ayant témoigné leur étonnement, il ne leur dissimula pas que cette nouvelle opulence prenait sa source dans les bontés qu'avait pour lui une dame du plus haut rang. La sagacité des courtisans reconnut à quel point pouvait être utile la bienveillance de celui qui débutait ainsi parmi eux; et bientôt les louanges du jeune virtuose retentirent de toutes-parts aux oreilles du roi. Séduit par tant d'éloges, le prince voulut aussi l'entendre; et aimant beaucoup la musique, il fut, comme la reine, dans un ravissement inexprimable. Il lui adressa plusieurs fois la parole: Godoy répondit avec assez d'adresse. Les courtisans applaudirent; le roi applaudit encore davantage: enfin il conçut pour lui une affection telle, qu'aucun emploi ne lui parut assez élevé pour un homme dont l'ascendant devait lui devenir si funeste (*voy.* CHARLES IV). On vit Godoy passer presque aussitôt de l'état de simple garde à l'emploi de major d'un corps dont le monarque est le colonel; et cette faveur signalée fut presque immédiatement suivie d'un décret qui le nommait conseiller-d'état. Il était entièrement dépourvu des connaissances nécessaires à cet emploi; mais la reine, qui connaissait les ressorts de l'administration et les secrets de l'état, eut soin de lui donner à cet égard les notions préliminaires: une sorte de finesse, dont il n'était pas dénué, lui fit saisir quelques autres rapports, et il s'en remit, pour le reste, au temps et à l'habitude des affaires. Les événemens

bre des membres de la seconde chambre qui doivent sortir en 1819; mais l'estime générale qu'il s'est acquise par l'indépendance et la libéralité de ses opinions, fait espérer qu'il sera conservé dans des fonctions où ses talens et ses lumières peuvent contribuer efficacement à donner au nouveau royaume des Pays-Bas des lois sages, et à écarter celles qui pourraient être jugées contraires au bien-être de cet état naissant.

GODOY (Don Manuel), prince de la Paix, dont la fortune et la chute ont presqu'également étonné l'Europe, naquit, en 1764, à Badajoz, d'une famille noble, mais à peu près dans l'indigence. Il était encore très-jeune, lorsque l'espoir fondé de rencontrer dans la capitale plus d'occasions de parvenir que dans une ville de province, le conduisit à Madrid, avec don Louis Godoy, son frère aîné. Il vécut d'abord dans la retraite; mais joignant aux avantages de la taille et de la figure, ceux d'une jolie voix et d'un talent très-agréable sur la guitarre, il ne tarda pas à être introduit dans la haute société, où il trouva des protecteurs puissans, qui le placèrent, ainsi que son frère, dans les gardes-du-corps, quoiqu'ils n'eussent pas la fortune exigée pour y être admis. Toutes leurs ressources se bornèrent long-temps à leur modique solde d'une piecette (un franc) par jour. Si l'on en croit la chronique du temps, l'homme qui devait un jour posséder d'incalculables richesses, fort supérieures à celles de plusieurs souverains, s'estima heureux à cette époque d'avoir su inspirer de l'intérêt à un traiteur, qui l'admit à sa table, et le nourrit pendant long-temps, sans exiger d'autre paiement que quelques *boleros* ou *séguidillas*, que don Manuel chantait à ravir, en s'accompagnant de sa guitarre. Telle était la situation de Godoy, lorsque son frère, don Louis, qui chantait et jouait aussi du même instrument, fit connaissance avec une femme-de-chambre de la reine, qui crut plaire à son auguste maîtresse, en lui faisant entendre l'aimable musicien. La permission de l'introduire fut aisément obtenue; et le garde fut si bien accueilli que, dès le premier instant, toute la cour regarda sa fortune comme assurée. Mais ce fut pour son frère, qu'il aimait tendrement, que don Louis pro[illegible]es bonnes dispositions de sa souverai[illegible]isissant l'occasion du moment où la princesse applaudissait à son talent, il lui répondit : « Ah ! Madame, que dirait V. M., si elle entendait mon frère ! » Ces mots excitèrent vivement la curiosité de la reine, qui voulut au même instant voir Manuel. Il parut, et plut aussitôt à tel point, qu'il devint l'objet de tout l'intérêt qu'avait d'abord inspiré don Louis. Celui-ci ne reparut même plus chez la reine, dont il est probable que son heureux successeur eut soin de l'écarter; toutefois il n'en profita pas moins de la faveur de son frère, puisqu'il est mort, en 1801, capitaine-général de l'Estramadure. Quelques nouvelles entrevues achevèrent d'inspirer à la reine un goût très-vif pour don Manuel. On assure que peu de temps après cet incident, il fit succéder à la rigoureuse économie avec laquelle il avait vécu, une extrême prodigalité, et que quelques-uns de ses camarades lui ayant témoigné leur étonnement, il ne leur dissimula pas que cette nouvelle opulence prenait sa source dans les bontés qu'avait pour lui une dame du plus haut rang. La sagacité des courtisans reconnut à quel point pouvait être utile la bienveillance de celui qui débutait ainsi parmi eux; et bientôt les louanges du jeune virtuose retentirent de toutes-parts aux oreilles du roi. Séduit par tant d'éloges, le prince voulut aussi l'entendre; et aimant beaucoup la musique, il fut, comme la reine, dans un ravissement inexprimable. Il lui adressa plusieurs fois la parole : Godoy répondit avec assez d'adresse. Les courtisans applaudirent; le roi applaudit encore davantage : enfin il conçut pour lui une affection telle, qu'aucun emploi ne lui parut assez élevé pour un homme dont l'ascendant devait lui devenir si funeste (*voy.* Charles IV). On vit Godoy passer presque aussitôt de l'état de simple garde à l'emploi de major d'un corps dont le monarque est le colonel; et cette faveur signalée fut presque immédiatement suivie d'un décret qui le nommait conseiller-d'état. Il était entièrement dépourvu des connaissances nécessaires à cet emploi; mais la reine, qui connaissait les ressorts de l'administration et les secrets de l'état, eut soin de lui donner à cet égard les notions préliminaires : une sorte de finesse, dont il n'était pas dénué, lui fit saisir quelques autres rapports, et il s'en remit, pour le reste, au temps et à l'habitude des affaires. Les événemens

avaient commencé ces excès, se joignaient, d'instant en instant, des troupes de bandits sortis des nombreux repaires que recèle cette immense capitale, et dont l'espoir du pillage et du meurtre animait la féroce avidité. C'en était fait de Londres, si cette masse redoutable eût été dirigée par des chefs habiles, qui, au lieu de laisser sa fureur s'épuiser vainement sur des chapelles catholiques et des maisons particulières, l'auraient d'abord conduite à l'attaque de la banque, de la compagnie des Indes, et des principaux comptoirs. L'imagination frémit des suites qu'aurait entraînées l'anéantissement de ces vastes dépôts de la fortune et des titres de propriété de l'état et des citoyens. Enfin tous les partis, oubliant leurs querelles, sentirent la nécessité de se réunir sans délai, pour arrêter des fureurs dans lesquelles ils n'entrevoyaient plus le triomphe de l'un d'entre eux, mais le bouleversement complet de l'ordre social. Dès le lundi, le gouvernement avait publié une proclamation qui assurait une récompense de cinq cents livres sterlings à quiconque découvrirait un individu coupable des excès commis jusqu'alors. Des mutins arrêtés avaient été interrogés; mais leurs complices avaient redoublé de fureur. Le mardi, le lord maire était occupé à communiquer au conseil de ville sa correspondance avec les ministres, sur les moyens de faire cesser le tumulte. Un conseil privé s'assembla; et il fut mis en question si la force militaire pouvait, sans qu'il eût été préalablement fait lecture de la loi contre les attroupemens, être autorisée à faire usage de ses armes contre les perturbateurs de la tranquillité publique. Les membres présens opinèrent tous pour l'affirmative; mais tous les ministres refusèrent d'apposer leur signature à l'ordre qui les chargeait d'une si terrible responsabilité. Alors le roi ayant demandé l'avis du procureur-général Wedderburn, celui-ci déclara que dans un cas de cette nature la force publique pouvait agir sans que les formes ordinaires eussent été remplies. Le roi donna aussitôt ses ordres en conséquence, et ils furent exécutés avec autant de vigueur que de célérité. La milice et les troupes réglées se portèrent sur les points menacés. Les séditieux furent repoussés à-la-fois devant la banque, à King's-Bench, et surtout au pont de Blackfriars, où les soldats en firent un affreux carnage. Les hurlemens de la populace, les cris perçans des femmes, la chûte bruyante des édifices embrâsés, dont les feux se réfléchissaient au loin dans les eaux de la Tamise, les décharges de mousqueterie qui se faisaient entendre sur divers points, ajoutaient à l'horreur de cette épouvantable scène. Enfin la populace se dispersa, laissant le théâtre de ses attaques couvert de cadavres. Les flots de la Tamise en engloutirent un grand nombre, précipités par leurs propres compagnons; la police fit disparaître le reste de la même manière, pour dérober autant que possible à la connaissance publique le nombre des victimes, et s'attacha avec une extrême activité à effacer les traces de cette nuit d'horreurs. Le principal auteur de tant de désastres fut celui qu'ils atteignirent le moins. Le 19, le premier ministre informa la chambre des communes que le roi avait donné l'ordre d'arrêter lord Gordon comme coupable de haute-trahison. La chambre vota une adresse au monarque pour le remercier de cette communication. Le procès de Gordon commença le 5 février 1781; l'accusé fut défendu par M. Erskine. Le jury l'acquitta, parce que les débats n'avaient pas démontré qu'il eût assemblé la foule dans de mauvaises intentions. En effet, il fut prouvé, par des témoignages respectables, qu'il avait manifesté à un officier aux gardes, nommé Rodney, chargé de la défense de la banque, le désir de se concerter avec lui pour arrêter le désordre; mais cette démarche avait été inutile. Lorsqu'on apprit en Ecosse qu'il avait été acquitté, il y eut de grandes réjouissances, et l'on ouvrit une souscription pour l'indemniser des frais que son procès lui avait occasionnés. Gordon continua de prendre à tout propos la défense de la foi protestante, et de se mêler des affaires publiques: mais le peu de suite qu'il y mit, engagea ses amis à le prier de s'en abstenir. Ce fut apparemment pour se conformer à cette exhortation, qu'il ne comparut pas comme témoin devant la cour ecclésiastique; ce qui lui attira une sentence d'excommunication de l'archevêque de Cantorbery. D'un autre côté, ayant publié un pamphlet incendiaire, et s'étant permis des expressions injurieuses contre la reine de France et contre l'ambassadeur de ce pays, il fut, en 1788, traduit devant la cour de justice, où il refusa, en prêtant serment, de baiser le livre des évangiles, et

proféra des discours si extravagans et si outrageux contre la reine de France et contre l'impératrice de Russie, que le procureur-général l'interrompit, en lui disant qu'il déshonorait le nom anglais; il fut condamné comme coupable de libelle. Au lieu de venir entendre prononcer sa sentence, il s'enfuit en Hollande. Il fut renvoyé de ce pays par ordre des bourg-mestres d'Amsterdam, et escorté jusqu'au paquebot par un piquet de soldats. Il débarqua au mois de juillet à Harwich, et parvint à aller à Birmingham, où, au mois d'août, il fit profession de la religion juive, et se soumit à la circoncision. Il fut arrêté, le 7 décembre, comme ayant manqué de respect à la cour de justice. Mené à Londres, il y fut enfermé dans la prison de Newgate, où il était condamné à rester cinq ans et dix mois. Au mois de juillet 1789, il adressa une pétition à l'assemblée nationale de France, pour réclamer son intervention; mais lord Grenville informa l'ambassadeur que cette intervention ne serait pas admise. Depuis ce moment, Gordon vécut tranquille, et consacra tout son temps à l'étude, notamment à celle de l'histoire. Il mourut le 1er novembre 1793, regretté de ses compagnons d'infortune, à qui il faisait tout le bien que sa situation lui permettait. On a de lui plusieurs pamphlets sur les affaires du temps et sur d'autres sujets; ce qui surprendra peut-être, c'est qu'il y raisonne fort bien: le style en est correct, vif et animé. Ses traits étaient réguliers, sa conversation agréable, et ses manières distinguées; mais sa physionomie annonçait ou une sorte de perversité, ou une disposition à l'aliénation d'esprit. Il est en effet resté incertain jusqu'à ce jour pour la plus grande partie de ses concitoyens, si en soulevant ainsi les passions populaires, il avait été guidé ou par le fanatisme religieux, ou par l'ambition de devenir chef de parti, ou enfin s'il n'avait agi que dans un accès de délire. Quoiqu'il en soit, l'histoire n'offre peut-être pas un second exemple d'un factieux qui, après avoir opéré un bouleversement aussi fatal et aussi rapide, soit si promptement tombé dans l'oubli.

GORDON (Jeanne, lady), est née à Monteith, dans le comté de Lanark, en Ecosse, en 1750. Son père, sir William Maxwell, était baronet. Miss Maxwell se fit remarquer de bonne-heure par son esprit, ses grâces et sa beauté. Ayant captivé, à dix-sept ans, le cœur du duc de Gordon, elle devint sa femme le 18 octobre 1767. La duchesse de Gordon fut bientôt l'ame de toutes les sociétés d'Edimbourg. S'étant rendue à Londres, elle y obtint les mêmes succès. C'est elle qui a introduit en Angleterre l'usage des danses écossaises. Son caractère est aussi noble que ses manières sont aimables et son esprit cultivé. Après la défaite de Burgoyne, en Amérique, lorsque les besoins de la patrie exigèrent que tous les grands propriétaires fissent des sacrifices, lady Gordon quitta, au milieu de l'hiver, les plaisirs de la capitale, et se rendit dans ses terres en Ecosse, pour y faire lever un régiment que devait fournir sa famille. Sa présence produisit le meilleur effet, et le régiment fut bientôt complété. A l'époque de la révolution française, elle partagea les sentimens de Burke sur les principes qui dirigeaient ce pays, et néanmoins ne cessa de voir des personnes dont les opinions étaient opposées, et qu'elle essayait de ramener, tantôt par la voie de la persuasion, tantôt par de légers sarcasmes. La duchesse de Gordon a eu de son mariage le marquis de Huntley, colonel d'un régiment, et quatre filles.

GORSAS (Antoine-Joseph), né à Limoges, en 1752, vint, quelques années avant la révolution, établir un pensionnat à Versailles, et composa quelques écrits satiriques, dont l'un, ayant pour titre: *l'Ane promeneur*, ou *Critès promené par son âne*, est remarquable par une originalité piquante. Dès l'époque ou s'assemblèrent pour la première fois les notables, Gorsas développa des opinions très-hardies, et entreprit la rédaction d'une feuille alors intitulée: *Courier de Versailles*, et qui prit depuis le titre de *Courier des quatre-vingt-trois départemens*. Il dénonça, l'un des premiers, les excès imprudens et coupables commis à Versailles, dans les journées des 1er et 3 octobre 1789, par les gardes-du-corps, qui, à la suite du repas donné par eux, et auquel avait assisté la reine, foulèrent aux pieds la cocarde nationale, replacèrent sur leurs chapeaux la cocarde blanche, proscrite par le roi lui-même dès le 17 juillet précédent, et se répandirent en imprécations contre les amis les plus distingués de la cause populaire. Du moment où le *Courier de Versailles* eut révélé ces attentats, la fermentation fut extrême à Pa-

ris; des rassemblemens se formèrent au Palais Royal; Gorsas parut au milieu d'eux, les excita à la vengeance, et les accompagna a Versailles. Depuis cette époque, l'exaspération du *Courrier des quatre-vingt-trois départemens* s'accrut de jour en jour jusqu'aux funestes événemens du 10 août. Dès-lors Gorsas, trop bien instruit des projets de quelques-uns des chefs de cette dernière révolution, s'efforça de ramener les esprits au respect de l'ordre et des lois. Nommé, en septembre 1792, député du département de Seine-et-Oise à la convention nationale, il s'y fit remarquer par le courage avec lequel il se prononça contre les auteurs des massacres des premiers jours de ce mois. Lorsque Louis XVI fut mis en jugement, Gorsas vota en faveur de l'appel au peuple, pour la détention de ce prince, son bannissement à la paix et le sursis. Cette conduite modorée le plaçait nécessairement dans les rangs de la Gironde et du coté droit. Associé à la gloire de leurs efforts contre l'anarchie, il ne tarda pas a l'être à celle de leur proscription. Le 10 mars 1793, Gorsas fut accusé, pour ses écrits, par la section de Bon-Conseil, qui vint demander à la convention qu'il fût mis en accusation et livré au tribunal extraordinaire, institué ce jour même. Deux jours auparavant, un rassemblement d'hommes armés, réunis à quelques soldats indisciplinés, connus sous le nom de dragons de la liberté, s'était introduit chez lui par violence, et avait brisé ses presses et ses meubles. Chaumette l'ayant accusé de nouveau, le 14 mai, devant la commune, d'avoir varié dans ses principes politiques, le conseil-général arrêta que les premières opinions de Gorsas seraient imprimées, contradictoirement avec ses opinions actuelles, et affichées, sur deux colonnes, avec ce double titre : *Gorsas d'autrefois et Gorsas d'aujourd'hui*. Décrété d'arrestation le 2 juin 1793, il se sauva d'abord à Caen avec Buzot et Wimpfen; fut mis hors de la loi le 18 juillet; revint à Paris dans les premiers jours d'octobre, après la dissolution de l'armée du Calvados, et eut l'imprudence de se montrer en plein jour au Palais-Royal où sa maîtresse, Brigitte Mathei, tenait un cabinet de lecture. Arrêté presqu'aussitôt, traduit au tribunal révolutionnaire, et l'identité de sa personne ayant été constatée, il fut livré au bourreau et mis à mort le 7 octobre 1793. Il entendit son jugement avec beaucoup de sang-froid; recommanda sa femme et ses enfans à ceux qui l'entouraient, et annonça que sa mémoire serait vengée. Gorsas eut sans doute des torts dans la révolution; mais l'héroïque dévouement avec lequel il embrassa, dans les derniers mois de sa carrière politique, la cause de l'humanité, de la justice et de l'ordre, en offrent une noble expiation. La postérité n'oubliera point qu'à cette époque de sang, il ne fallait pas une vertu ordinaire pour remplir des devoirs dont l'échafaud était l'ordinaire prix.

GOSSE, auteur dramatique, a publié, entre autres ouvrages : *l'Épreuve par ressemblance*, comédie, 1799, in-8. — *Les amans vendéens*, roman, 1800, quatre volumes in-12, production écrite avec assez de chaleur, et qui présente le tableau fidèle de cette époque désastreuse. — *Les femmes politiques* comédie, 1800. — *Quel es le plus ridicule*, ou *la gravure en action*, folie-vaudeville (avec Etienne et Morel), 1801. — (Avec Etienne), *Pont de Veyle*, ou *Le bonnet de docteur*, 1802, in-8. — *Le Médisant*, comédie en vers, 1816. La vérité du principal caractère, quelques tirades à effet, et un dénouement bien amené, ont fait accueillir favorablement cette pièce. M. Gosse a publié depuis un recueil de fables, dans lequel il a prouvé plus d'intentions libérales, que de talent pour l'apologue.

GOSSEC (François-Joseph), doyen des compositeurs français, membre de l'académie royale des beaux-arts, inspecteur et professeur au conservatoire, est né en 1733, à Vergnies, village du Hainaut. Il fit ses études musicales à Anvers, et fut, pendant huit ans, enfant de chœur à la cathédrale de cette ville. Du reste il n'a eu aucun maître particulier, et il ne doit ses succès qu'à lui-même et à l'examen approfondi des meilleures partitions. En 1751, il vint se fixer à Paris, où il dirigea l'orchestre de M. de la Popelinière, sous les yeux de Rameau. Il passa de là au service du prince de Condé, pour lequel il composa plusieurs operas. En 1770, il fonda le concert dit des Amateurs, où Saint-George tenait le premier violon. Il fut, en 1773, un des directeurs du concert spirituel, qu'il gouverna jusqu'en 1777. En 1784, le baron de Breteuil le nomma chef de l'école de chant de l'académie royale de musique. A l'époque de la révolution,

Gossec fut choisi parmi tous les autres compositeurs, pour être maître de musique de la garde nationale, et ne cessa, pendant les troubles politiques de la France, de consacrer ses talens à des sujets patriotiques. Il fit successivement la musique de la *Ronde du camp de Grandpré*, de l'*Hymne à la raison*, de la *Reprise de Toulon*, et de l'*Hymne pour la fête de l'Etre-Suprême*. L'organisation du conservatoire ayant été déterminée en 1795, il fut nommé inspecteur en concurrence avec Méhul et Chérubini. Il y tint aussi une école de composition. Napoléon lui donna la croix de la légion-d'honneur. Les ouvrages de M. Gossec sont nombreux et de divers genres. Il a donné entre autres, à l'Opéra : *Sabinus* (1773); *Philémon et Baucis* (1775); *la Fête du village*, *Hylas et Sylvie* (1778); *Thésée* (1780): à l'Opéra-comique : *Le faux lord*, *les Pêcheurs*, (1766); *Toinon et Toinette*, le *Double déguisement*, (1767). M. Gossec a principalement réussi dans les compositions sacrées. On a de lui beaucoup de *motets*, et surtout une *Messe de morts*, gravée en 1760, et qui a obtenu une grande réputation. On distingue encore un *O salutaris hostia*, à trois voix, sans accompagnement, remarquable par la noblesse du chant, par la pureté, l'unité de l'harmonie, et l'*Oratorio de la nativité*, dans lequel se fait entendre un chœur d'anges placé au-dessus de la voûte de l'église. Il a fait, en outre, des *Marches religieuses*, des *Chants funèbres*, la musique des *Chœurs d'Athalie*, celle de l'*Apothéose* de Voltaire, de Rousseau, celle des obsèques de Mirabeau, et beaucoup d'autres compositions de circonstances. Enfin il a publié un nombre considérable de *Symphonies*, *quatuors*, *trios*, *duos*, pour le violon, qui est son instrument particulier. Il a eu part à l'ouvrage suivant, publié par M Catel : *Principes élémentaires de musique*, *arrêtés par les membres du conservatoire, pour servir à l'étude de cet établissement*, *suivis des solfèges* (en société avec Cherubini, Méhul, Langlé, Lesueur et Rigel), 1800 (Avec D.). — *Méthode de chant du conservatoire*, 1804, in-4.

GOSSELLIN (Pascal-François-Joseph), l'un des plus savans géographes de l'Europe, né à Lille le 6 décembre 1751, est conservateur-administrateur de la bibliothèque du roi, membre de l'académie des inscriptions, et associé de l'académie de Gœttingue. Les voyages qu'il fit, dans les années 1772, 73, 74 et 80, en France, en Suisse, en Italie, en Espagne, et dans les Pays-Bas, lui donnèrent lieu de vérifier différentes positions indiquées par les itinéraires romains, et tournèrent ses recherches vers la géographie ancienne. Dès 1777, il avait composé, sur la Chersonèse-d'Or et les *Sines* de Ptolémée, une dissertation, qu'il a ensuite refondue dans sa *Géographie des Grecs*. Député par sa province au conseil-royal du commerce, en 1784, il le fut extraordinairement en 1789, près de l'assemblée nationale, qui supprima les députations de ce genre en 1791. Nommé alors par le roi membre de l'administration centrale du commerce de France, il fut de même compris dans la réforme de cette administration en 1792. Une question proposée par l'académie des belles-lettres, dont l'objet était de comparer ensemble Strabon et Ptolémée, et de marquer l'état où ils avaient trouvé et porté les connaissances géographiques, fournit à M. Gossellin l'occasion de développer des idées nouvelles dans un mémoire fort étendu. Ce mémoire remporta le prix en 1789, et lui ouvrit les portes de l'académie, qui ne tardèrent pas à être fermées, par suite de la révolution en 1793. L'auteur n'en continua pas moins le cours de ses recherches; et, en 1794, d'après un arrêté curieux, ainsi conçu : « Le comité de salut public, sur la demande du représentant du peuple Calon, met en réquisition le citoyen Gossellin, érudiste en géographie, pour les travaux du département de la guerre; *signé* Cambacérès, Delmas, etc. » les résultats des recherches de ce géographe furent enlevés et mis au dépôt de la guerre. La commission d'instruction publique en ordonna l'impression en 1796. Appelé à l'institut dès sa formation, nommé conservateur du cabinet des médailles, des pierres gravées et des antiques, à la place de M. Barthélemy, en 1799, M. Gossellin fut désigné par le gouvernement, en 1801, l'un des collaborateurs pour la traduction française de Strabon, et fut fait, en 1804, chevalier de la légion-d'honneur. Le roi le nomma, en 1814, officier de cette légion, et en 1816, l'un des rédacteurs en chef du Journal des savans. Lorsque Paris fut, pour la seconde fois, occupé par les troupes étrangères, il fit preuve de zèle et d'un

vrai patriotisme, en défendant celles des richesses, confiées à sa garde, sur lesquelles les puissances alliéesn'avaient aucune réclamation fondéeà établir. Les principaux ouvrages publiés par M. Gossellin sont : *Géographie des Grecs analysée*, ou les *Systèmes d'Eratosthènes*, *de Strabon et de Ptolémée comparés*, etc., Paris, Didot, 1790, in-4, avec cartes. C'est le mémoire couronné par l'académie : l'auteur y rétablit les systêmes géographiques des Grecs sur leurs anciennes bases astronomiques. — *Recherches sur la géographie systématique et positive des anciens*, etc., 1er et 2e volumes, Paris, de l'imprimerie de la république, an 6 (1798); — 3e et 4e volumes, de l'imprimerie impériale, 1813, in-4, avec un grand nombre de cartes. La plus grande partie de ces recherches a été insérée par extraits dans le 47e vol. des Mémoires de l'académie des inscriptions, et dans le 1er vol. de ceux de la classe d'histoire de l'institut. — *De l'évaluation et de l'emploi des mesures itinéraires grecques et romaines*. Ce mémoire qui a paru en 1805, sous le titre d'*Observations générales*, etc., en tête du 1er volume de la traduction française de Strabon, se trouve sous l'intitulé actuel, dans le 4e volume des *Recherches sur la géographie des anciens*, avec des développemens nouveaux et des tables plus amples. C'est là que l'auteur expose sa méthode, fondée sur la mesure de la terre, pour évaluer les distances, d'après les indications données par les anciens. Il fait voir qu'il a existé jadis une longue suite d'observations astronomiques, au moyen desquelles on était parvenu à connaître, avec précision, l'emplacement des principaux lieux de la terre, dans toute la longueur de l'Europe et de l'Asie, jusqu'au-delà du Gange. — *Notes géographiques*, *astronomiques*, *physiques*, signées G, dans la traduction française de la géographie de Strabon. — *Atlas*, contenant la collection mise en ordre des cartes éparses dans les différens ouvrages de ce géographe : elles sont au nombre de soixante-quinze en quarante-sept feuilles. La carte générale qui est à la tête de ce recueil, sous le titre d'*Orbis veteribus noti veris limitibus circumscripti specimen geographicum*, se trouve aussi jointe aux *Recherches* dont elle est le résultat. M. Gossellin s'est occupé depuis plus de trente ans à rassembler une suite de médailles romaines en argent, la plus nombreuse et la plus riche que l'on connaisse après celle du cabinet du roi. Il a de plus formé la première collection qu'on ait faite de médailles grecques, relatives à l'art monétaire, depuis les plus anciens essais jusqu'aux plus beaux temps de l'art chez les Grecs.

GOSSENAY (François), né à Châlons-sur-Saône en 1767, occupe une place remarquable parmi les hommes dont le fanatisme politique a égaré la raison. Enrolé dans le régiment de Foix, il y devint fourrier des grenadiers, passa ensuite dans les hussards de Berchiny, et suivit la partie de ce corps qui émigra, en 1792. Rentré en France, après la campagne de Champagne, et nommé aide-de-camp provisoire du général Vats, il fut dénoncé comme émigré et renfermé à la Conciergerie, où il montra un désir de mourir qui surprit et intéressa tout à-la-fois les détenus. Lorsqu'on lui apporta son acte d'accusation, il le prit froidement et en alluma sa pipe. Une seconde copie qu'on lui fit remettre eut le même sort. Traduit au tribunal révolutionnaire, il convint avec tranquillité que tous les faits énoncés contre lui étaient vrais, et son défenseur ayant voulu observer qu'il n'avait pas sa tête à lui, il répondit : « jamais ma tête ne fut plus à moi qu'en ce moment, quoique je sois à la veille de la perdre. Défenseur officieux, je te défends de me défendre, qu'on me mène à la guillotine! » En y allant il salua ses camarades de prison avec sa gaieté ordinaire, but avec eux avant de les quitter, et se voyant sur sa route insulté par la populace, il s'écria : « Lâches que vous êtes, vous m'insultez! Eh bien, iriez-vous à la mort avec autant de courage? » Arrivé à l'échafaud, il ajouta : « Me voilà donc enfin où j'en voulais venir!... »

GOSSUIN (Eugène), né à Avesnes, département du Nord, était en 1790, administrateur de son département, et fut nommé, en septembre de l'année suivante, député à l'assemblée législative, où il fit quelques rapports au nom du comité des douze. Elu en septembre 1792 à la convention nationale, il proposa, le 8 octobre 1792, de mettre à prix la tête du prince Albert de Saxe-Teschen, qui venait de bombarder Lille. Absent de la convention pendant le procès de Louis XVI, il ne vota point dans cette affaire. Commissaire à l'armée du Nord, il fit, à son retour,

partie du comité militaire, au nom duquel il fit différens rapports. Il s'occupa des mêmes objets au conseil des cinq cents, dont il sortit en 1797. Il y fut aussitôt réélu pour deux ans, et entra, en décembre 1799, au nouveau corps législatif, qu'il quitta en février 1801, pour remplir les fonctions d'administrateur des eaux et forêts, qu'il exerçait encore en mai 1815, lorsque ce département le nomma membre de la chambre des représentans. Gossuin, homme de bonne composition, y garda un prudent incognito, et rentra, après le second retour de Louis XVIII, dans ses fonctions d'administrateur des forêts. Il a cessé d'occuper cette place en 1817, et a reçu en même temps une pension de retraite de 6000 francs.

GOTTER (Frédéric-Guillaume), né à Gotha, le 3 septembre 1746, reçut l'éducation la plus distinguée dans cette ville, regardée comme l'un des principaux foyers de lumières en Allemagne, et fut ensuite envoyé à Gottingue, où il étudia le droit depuis 1763 jusqu'à 1766. Familiarisé avec les littératures latine, anglaise, italienne et française, il s'était surtout appliqué à cette dernière, qu'il cultiva toujours avec prédilection; et à l'âge de dix-huit ans, il avait déjà fait en français quelques essais dramatiques assez heureux. L'étude sérieuse des lois ne le détourna pas du culte des muses. Une excellente troupe d'acteurs, qui était alors à Gottingue, fit naître en lui le goût de la poésie dramatique, et des leçons de langue et de littérature allemande, qu'il donna vers cette même époque à un jeune lord, contribuèrent surtout à perfectionner son style allemand, dans lequel il s'est montré supérieur à tous ses contemporains. A son retour à Gotha, il fut d'abord placé dans les archives particulières du duc, et ensuite envoyé à Wetzlar, comme secrétaire de légation; mais des offres très-avantageuses le déterminèrent à quitter provisoirement cette carrière, et à suivre, pendant deux ans, deux jeunes gentilshommes dans leurs études à Gottingue. Ce fut alors qu'il se lia d'amitié avec plusieurs savans célèbres; il conçut et exécuta avec son ami Boie, l'idée de faire paraître annuellement un recueil de poésies, semblable à l'*Almanach des Muses* publié à Paris. Ils en donnèrent le 1[er] vol. en 1770. Cette même année, Gotter retourna, comme secrétaire de légation, à Wetzlar, où il continua de cultiver les lettres avec un succès peu commun. On distingue, parmi les productions qu'il mit au jour à cette époque, une imitation du chef-d'œuvre de Gray, *le Cimetière de Village*, laquelle doit être placée en première ligne parmi les traductions en vers, et une épître extrêmement touchante sur *la manie de l'esprit fort*, qu'il composa à l'occasion du suicide du jeune Jérusalem, écrivain très-distingué. La santé de Gotter paraissant exiger un changement d'air, il entreprit, en 1774, un voyage à Lyon pour cet objet. A son retour par la Suisse, il établit, avec Gessner et Lavater, des relations qu'il cultiva dans la suite, par une correspondance assez suivie. Pendant son séjour en France, il se familiarisa avec la scène française, qui était alors au plus haut point de sa splendeur; et c'est surtout pendant les douze années qui suivirent son retour en Allemagne, qu'il composa les meilleurs de ses nombreux ouvrages dramatiques : toutes ces pièces de théâtre portent le type du goût français. Il fut aussi puissamment secondé par l'habileté des acteurs de la cour de Gotha. Gotter possédait lui-même le talent de la déclamation à un très-haut degré de perfection. Fidèle aux principes dramatiques professés par Lessing, qui, le premier en Allemagne, soumit la nature aux préceptes de l'art, Gotter avait à lutter contre le mauvais goût que les imitateurs de Shakespeare s'efforçaient de faire prévaloir. Il avait une telle facilité à versifier, qu'il improvisait en vers avec une élégance qu'on rencontre rarement ailleurs que sous le ciel de l'Italie. Quant à ses ouvrages écrits, il mettait le plus grand soin à les rédiger; et souvent il passait des journées entières à faire disparaître l'incorrection qui déparait un vers, ou à lui donner plus d'harmonie et de mollesse. Nommé, en 1782, secrétaire intime du duc de Gotha, il continua d'enrichir la scène allemande de quelques productions de la littérature étrangère; mais sa santé s'affaiblissant de plus en plus, il mourut le 18 mars 1797. Parmi les ouvrages qu'il a composés avec succès dans divers genres, nous citerons : *Poésies*, Gotha, 1787, 1788, 2 vol. in-8., avec grav. Gotter a soigné lui-même l'édition de ce recueil. Le premier volume contient des poésies légères, des bouts-rimés, quelques poésies didactiques, des contes, des épigram-

mes, des romances et des épîtres. L'abbé Bertola a traduit en italien quelques morceaux de ces poésies; on les trouve dans le tome 2 de son *Idea della bella letteratura alemanna*. Le second volume des poésies de Gotter contient trois tragédies de Voltaire, l'*Oreste* sous le titre d'*Electre*, *Mérope* et *Alzire*, la première et la dernière traduites en vers alexandrins, et la seconde en iambes; et un mélodrame intitulé *Médée*, qui a été mis en musique par G. Bonda, traduit en français par Berquin, en italien par Bertola, et en danois par P. Schwarz. — *Opéras-comiques*, tome 1er., Leipzig, 1778, 1779, in-8. Il n'en a pas été publié de second volume. Ce sont les meilleures productions que l'Allemagne ait en ce genre: la légèreté et l'harmonie de la versification de Gotter, bien secondée par les compositeurs de la musique, font, dans ses pièces, oublier combien ce genre dramatique est opposé à la nature. Ce recueil contient, la *Foire au village*, *Romeo et Juliette*, et la *Loi tartare*, imitée d'un épisode des *Heureux mendians* de Gossi. — *OEuvres posthumes*, Gotha, 1802, in-8. Ce recueil forme aussi le troisième volume de poésies de Gotter: on y trouve une imitation de la *Mélanie* de Laharpe, sous le titre de *Marianne*, tragédie en trois actes. C'est la meilleure de toutes les pièces composées par cet auteur.

GOTTIS (Augustine), a publié plusieurs romans, où l'on remarque de la grâce, de la facilité, et qui ont eu du succès: principalement nous citerons: *Marie de Valmont*, 1815, 1 vol. in-12. — *François Ier et Mme de Chateaubriand*, 1816, 2 vol. in-12. Cet ouvrage a obtenu deux éditions.

GOUDOWITCH, feld-maréchal russe, né dans la Pologne méridionale vers 1740, fit ses premières armes en 1759, sous le règne d'Elisabeth, et continua de servir avec beaucoup de distinction sous les cinq souverains qui se succédèrent jusqu'à Alexandre Ier. Ce prince le nomma feld-maréchal, après la victoire qu'il remporta, en 1807, à la tête de six mille hommes, contre vingt-quatre mille Persans. Après la conquête de la Géorgie, il fut nommé gouverneur de Moscou. Son grand âge l'ayant enfin obligé de quitter le service, il s'est retiré dans ses vastes domaines de Tchitchelnick, où il se livre à son goût pour la musique, et où il a formé un des plus beaux haras qu'il y ait en Pologne.

GOUDRIAAN (Adrien-François), inspecteur-général du waterstaat et des travaux publics, naquit à Ameide (Hollande), le 1er août 1768. Son père, B. Goudriaan, qui, s'était acquis de la réputation dans cette partie, l'y éleva, et eut la satisfaction de voir que son fils, à l'âge de dix-huit ans, fut chargé, par la régence d'Amsterdam, des travaux hydrauliques qui devaient être exécutés dans les environs de cette ville. M. Goudriaan a depuis été constamment employé dans cette partie, et a coopéré à plusieurs ouvrages importans qui ont été exécutés en Hollande, tels que l'endiguement de 45,000 hectares de Schorres, aux environs de Hulst, Axel et Sas-de-Gand, en 1788 et 1789; l'établissement du port de Nieuwediep, au Helder, en 1790, où il fit construire une écluse à sas et à chasse, perfectionnée par un nouveau procédé de son invention. Cet ouvrage obtint l'approbation, non-seulement des gens de l'art, habitans du pays, mais aussi celle des étrangers. On en trouve des modèles à l'école militaire de Delft, au Musée de Teyler, à Haarlem, ainsi que dans la collection du ministère du waterstaat, et on peut en voir la description dans l'ouvrage de M. Wiebeking, qui se trompe cependant sur son véritable auteur, en l'attribuant à M. Brunings. Il faut encore remarquer que M. Wiebeking n'a pas eu le dessin de la nouvelle augmentation que M. Goudriaan a pratiquée à cette écluse. Après la révolution de 1795, il fut chargé de la direction supérieure de tous les travaux hydrauliques et d'architecture civile dans la division septentrionale de la marine; et il conserva en même-temps ses relations au waterstaat, en qualité de commissaire-inspecteur, et ensuite en 1803, d'inspecteur-général de la province de Hollande, places qu'il a occupées jusqu'en 1808, époque où il fut nommé inspecteur-général du waterstaat pour le nouveau royaume. En 1811, il fut un des inspecteurs généraux du corps impérial des ponts et chaussées, et après la restauration, en 1813, le roi des Pays-Bas l'appela aux fonctions qu'il exerce maintenant. Pendant le long espace de temps que M. Goudriaan a consacré ses talens et ses veilles au service de son pays, il a été successivement membre de diverses commissions pour les travaux du waterstaat, où il se fit remarquer par une

profonde connaissance de la théorie de la science hydraulique. Indépendamment des travaux indiqués plus haut, M. Goudriaan a dirigé ceux qui avaient pour objet l'approfondissement du port de Medenblick, et la construction des magasins pour le grand établissement maritime dans ce port, travaux qui ont été exécutés en 1797 et dans les années suivantes, et auxquels il faut ajouter la construction d'un bateau-porte à écluse d'une nouvelle forme, faite dans le même port, en 1804 et 1805. Le nouveau procédé qu'avait employé M. Goudriaan dans cette construction obtint une approbation générale, d'autant plus méritée, qu'il diminue de la moitié ou des deux tiers les frais nécessaires à la construction d'une grande écluse ordinaire pour fermer un port. C'est encore à M. Goudriaan qu'on doit le projet, aussi utile que vaste, du grand canal, destiné à amener et faire couler dans les canaux de la ville d'Amsterdam, remplis d'eau salée, les eaux douces et potables du Rhin, en même-temps qu'il devait servir à ouvrir un nouveau passage aux vaisseaux qui descendent cette rivière pour se rendre à Amsterdam; et qui sont actuellement obligés (car ce projet n'a pas été exécuté jusqu'ici) de passer le Zuiderzée, pour arriver à leur destination. Ce projet, qui fait le plus grand honneur aux talens de M. Goudriaan, a été dans le temps, à la suite d'un mûr examen, approuvé par le comité du waterstaat, et l'empereur Napoléon, après se l'être fait expliquer, lors de son séjour à Amsterdam, en 1811, par l'auteur lui-même, en fut fort satisfait; deux jours après, il lui envoya la décoration de la légion-d'honneur. Il faut espérer, et cet espoir n'est pas sans fondement, que ce beau projet, dont on évalue les frais à quatre millions de florins, recevra enfin son exécution sous le règne du roi actuel, que l'on voit saisir avec empressement tout projet qui peut être véritablement utile au pays, et à l'attention duquel n'échappe point, sans doute, ce moyen de procurer de l'eau fraîche à la ville la plus considérable de son royaume, qui en est dépourvue. Parmi les nouveaux projets dont M. Goudriaan est l'auteur, nous ne devons pas oublier de citer encore celui d'une machine ou d'un appareil très-simple pour faire des observations sur la monte et la descente des marées et des crues d'eau, ainsi que sur la direction et la force des vents. Le traité qui contient la description de cette machine et qui en indique l'usage, a été adopté par la première classe de l'institut des Pays-Bas et inséré au 3ᵉ volume de ses Mémoires. En 1810, M. Goudriaan avait proposé un système général pour les observations hydrauliques; ce projet, discuté dans le conseil du waterstaat, au mois de septembre 1817, vient d'être adopté par le gouvernement. Il serait trop long de faire ici l'énumération de tous les projets inventés par M. Goudriaan pour l'usage du waterstaat, mais ce serait une négligence inexcusable de notre part, que de passer sous silence celui d'écluses à sas, pour faire remonter une partie des eaux des éclusées par la seule force de leur chute, projet qui a obtenu l'assentiment de la commission du conseil des ponts et chaussées à Paris, chargé de son examen, et qui a ensuite été exécuté avec le plus grand succès, sur le canal de Drenthe. On en trouve la description dans le premier volume des *Mémoires* de l'institut des Pays-Bas. Un autre projet, dont l'utilité ne s'est pas moins fait remarquer, c'est celui d'un pont hydrostatique transportable, pour peser les voitures, au moyen duquel, en le déplaçant, on peut très-facilement connaître et constater les contraventions faites aux réglemens de la voirie, opération difficile à exécuter, lorsqu'on n'a que des ponts à bascule fixes, les seuls connus avant l'ingénieux procédé de M. Goudriaan. Dans notre article *Blanken*, nous avons parlé de l'invention des écluses d'inondation qui portent son nom, et de ce que M. Goudriaan pensait à cet égard. Notre impartialité nous fait un devoir d'ajouter ici, qu'il a été publié par ces savans, en 1808 et 1809, plusieurs écrits polémiques sur cette matière, et, en dernier lieu, un traité particulier de celui-ci, qu'il sera utile aux gens de l'art, qui veulent approfondir cette matière, de consulter avec les pièces qui ont paru avant sa publication; nous dirons de plus que ce dernier n'a jamais été dans le cas de se retracter en rien de ce qu'il a publié sur cet objet. M. Goudriaan est encore auteur de trois *Mémoires*, couronnés par la société de physique expérimentale à Rotterdam, sur différentes questions relatives au waterstaat, imprimés dans la collection des œuvres de cette société savantes; le premier traite des moyens les

plus sûrs et les plus économiques d'exécuter les fondations difficiles (*Over de fonderings putten*) ; le second est relatif à la construction la plus solide d'ouvrages de défense, tant sur les bords des mers, que sur ceux des lacs et des rivières ; le troisième concerne les moyens de prévenir la diminution et l'abaissement des rivages de la mer. On a encore de lui des remarques importantes, qui ont pour objet de déterminer, d'après des observations en grand, le coëfficient constant dans la formule pour l'écoulement des canaux et des déversoirs, insérées au 4e volume des *Mémoires* de l'institut des Pays-Bas. — *Traité de la théorie des expériences faites avec des modèles pour juger de l'effet des machines en grand*, adopté par l'institut. — *Nouvelle théorie sur les moyens de faire dériver les eaux des rivières retenues par la débâcle des glaces.* Ces deux traités, dont le dernier a été également adressé à l'institut, ne sont pas encore imprimés. Au moment où nous écrivons (février 1818), M. Goudriaan dirige les importans travaux qui ont pour but l'amélioration du port d'Ostende, celui de remplir son bassin d'eau douce et potable, et de favoriser la navigation sur ce port de mer. M. Goudriaan joint à de grandes connaissances pratiques de son art, la réputation d'être un des premiers théoriciens de l'Europe dans la science hydraulique.

GOUFFÉ (Armand), chansonnier et auteur dramatique, a composé un grand nombre de pièces de théâtre, parmi lesquelles on distingue : *Le Chaudronnier de Saint-Flour*, 1799, in-8. — (Avec Villiers), *le Médecin Turc*, 1803, in-8. — (avec G. Duval), *Clémence Isaure*, ou *Les jeux floraux*, 1803, in-8. — *Colombine dans la tour d'Est.* — *La revue de l'an* 8. On a aussi de M. Gouffé : *Ballon d'Essai*, ou *Chansons et autres poésies*, 1802, in-18. — *Ballon perdu*, ou *Chansons et poésies nouvelles*, 1803, in-18. — *Encore un ballon*, 1807, in-18. — *Le dernier ballon*, 1813, in-18. — *OEuvres choisies de Panard*, *hommage rendu à sa mémoire*, précédé d'une *Notice historique sur la vie de cet auteur*, 1803, 3 vol. in-18. Ce chansonnier se distingue par une bonne facture de couplets et surtout par sa franche et intarrissable gaîté.

GOUJON (J. N. C. R.), l'un des hommes dont la courte et malheureuse carrière politique a le mieux prouvé à quel point le fanatisme révolutionnaire peut pervertir le naturel le plus généreux, naquit, en 1766, à Bourg-en-Bresse, où son père était directeur de la poste aux lettres. Il vint, jeune encore, se fixer dans les environs de Paris. Aimé et estimé pour ses qualités personnelles, de tous ceux dont il était connu, Goujon embrassa avec une extrême exaltation les principes de la révolution, et dépassa bientôt en chaleur républicaine, la plupart de ceux qui l'avaient commencée. Élu en 1793, administrateur du département de Seine et Oise, qui le nomma député-suppléant à la convention nationale, il n'entra dans cette assemblée que plus d'un an après la mort de Louis XVI. Quoique attaché par ses principes au parti qui avait usurpé la puissance nationale au 31 mai, et signalé son triomphe par la proscription des vrais républicains, son nom, étranger aux crimes et aux malheurs des plus fatales époques de la révolution, arrivait sans reproche à la convention, et ne sortit pas de long-temps d'une obscurité, préférable sans doute à la funeste célébrité qu'il a acquise depuis. Enthousiaste des vertus républicaines, Goujon n'était ni vénal ni ambitieux. Il refusa le ministère de l'intérieur et celui des relations extérieures, qui lui avaient été offerts par le comité de salut public, et dont il avait exercé quelques instans les fonctions. Envoyé, en 1794, à l'armée de la Moselle, il s'y conduisit avec autant de bravoure que de modération, et ne laissa que d'honorables souvenirs d'un pouvoir que tant de ses collègues rendaient odieux. Muet jusqu'à la mort de Robespierre, il serait difficile d'expliquer les véritables causes qui inspirèrent à Goujon, après cette époque, la résolution de défendre avec une si étonnante énergie, des hommes dont il n'avait jamais été le complice, si l'on ne savait pas qu'il avait pour Robespierre une sorte de culte ; que le gouvernement décemviral lui paraissait être le seul moyen de fonder la liberté ; et qu'il voyait la contre-révolution faite depuis le 9 thermidor. Nos lecteurs n'attendent pas de nous, sans doute, que nous nous attachions à justifier dans Goujon des opinions aussi insensées ; il est un degré où l'enthousiasme lui-même est sans excuse ; mais on verra bientôt combien il les expia cruellement. Goujon ne se borna point à défendre les principaux chefs de la ty-

rannie décemvirale: il prétendit démontrer la nécesssité de tous les forfaits qui avaient marqué cette horrible époque; Collot, Billaud, Carrier et Le Bon, trouvaient eux-mêmes grâce à ses yeux: il se déclara le défenseur du honteux décret qui avait décerné à Marat les honneurs du Panthéon. Il vota contre celui qui rappelait dans la convention les proscrits des 31 mai, 1[er] et 2 juin: il demanda, dans les séances des 11 et 12 germinal an 3 (31 mars et 1[er] avril 1795), l'ajournement de la loi de grande police, présentée par Sieyes, et dont le but était de défendre l'assemblée contre les entreprises, alors si menaçantes, de la faction anarchique. Lorsqu'au 1[er] prairial suivant (20 mai) la salle de la convention était envahie par la révolte, Goujon se rendit l'organe des séditieux; insista pour la formation d'une commission qui serait chargée de l'exécution des décrets rendus dans cette séance, par l'insurrection délibérante, relativement au rappel des représentans en mission et au renouvellement, à l'instant même, des comités de gouvernement; demanda que toutes les victimes arrachées depuis le 9 thermidor, aux cachots de la tyrannie, fussent réintégrées dans les prisons; et se déclara hautement l'un des chefs de la révolte. Cependant Paris avait pris les armes; l'effroi qu'inspirait la terreur prête à renaître; le pillage dont toutes les propriétés étaient menacées, avaient donné du courage aux plus timides. Appelés par la convention, les citoyens, dirigés par quelques-uns de ses membres, étaient accourus à sa défense. A peine les brigands eurent-ils été mis en fuite, et l'assemblée fut-elle rentrée dans la salle de ses séances, que l'ordre fut donné par son président d'empêcher Goujon d'en sortir. Son arrestation, votée par Tallien, fut aussitôt décrétée: et dès le lendemain, 2 prairial, un décret d'accusation fut porté contre lui. Transféré d'abord au château du Taureau, avec ses collègues Bourbotte, Romme, Duroi, Duquesnoi et Soubrany (*voy.* ces noms), il en fut ramené à la fin de prairial (juin 1795), et livré à une commission militaire, devant laquelle il se défendit avec beaucoup d'énergie et de présence d'esprit. Après avoir entendu son arrêt de mort, il déposa sur le bureau de la commission son portrait, en priant qu'on le fit passer à sa femme. Sa contenance était calme et stoïque; on voyait que son courage n'était l'effet d'aucun effort surnaturel. Ramené dans la prison en attendant l'instant du supplice, il se frappa d'un stylet que l'un de ses collègues, condamnés avec lui, avait soustrait à la surveillance de ses gardiens; le coup fut tellement sûr que Goujon tomba mort à l'instant même. Goujon, Romme et Duquesnoi avaient cessé de vivre, lorsque l'exécuteur vint les chercher pour les conduire à l'échafaud; Duroi, Soubrany et Bourbotte (*voy.* ce dernier nom), y furent traînés mourans et les entrailles déchirées. Nous avons assisté à leurs derniers instans, et nous pouvons attester que si jamais le fanatisme politique n'entraîna à de plus coupables excès, jamais aussi il n'enfanta des martyrs plus héroïques. Goujon avait composé, pendant sa courte détention, un hymne de mort, dont Lays fit depuis la musique. Goujon possédait de nombreuses connaissances, fruits de l'étude et d'une bonne éducation, et il y avait dans son cœur un tel instinct de justice naturelle, que même au milieu de son délire révolutionnaire, aucun de ses actes ne devint jamais l'objet d'une dénonciation ou même d'une plainte. M. Tissot, son beau-frère, l'un des publicistes et des littérateurs les plus distingués de l'époque actuelle, a publié: *Souvenirs de la journée du 1[er] prairial an 3, contenant deux écrits de Goujon (Discours sur l'influence de la morale des gouvernemens sur celle des peuples*, et *Damon et Phintias, ou les vertus de la liberté*, drame en trois actes et en prose); son *Hymne* en musique: suivis de sa *Défense*, de celle *de Romme et de Bourbotte*, et de deux *Lettres de Soubrany*, Paris, Daunier, an 8, in-12, avec musique.

GOUPIL DE PRÉFELN, était, avant la révolution de France, juge au bailliage d'Alençon, et fut, en 1789, député aux états-généraux, par le tiers-état de ce bailliage. Il ne s'attacha d'abord qu'avec réserve à la cause populaire; et on l'entendit, dès le 3 septembre 1789, voter en faveur du *veto absolu*. Les réunions du palais-royal, à Paris, passaient alors pour influer fortement sur les affaires politiques; plusieurs députés connus par des opinions ennemies de la liberté, y avaient été insultés et menacés. L'on supposait même généralement que Mirabeau, dont la popularité était alors au plus haut point, était à la tête d'un parti qui voulait changer

l'ordre de la succession au trône, unique moyen de fonder la liberté publique, dans tout état qui passe, par une révolution, du despotisme à l'ordre constitutionnel. Dans une des séances de l'assemblée, où il fut question de prévenir les mouvemens qui se préparaient, Goupil, le visage en feu, parut à la tribune, et désignant clairement Mirabeau, qui se laissait rarement déconcerter par ces apostrophes, il s'écria avec une sorte d'éloquence : « Eh quoi! Catilina est aux portes de Rome, et vous délibérez; il menace le sénat. » Le sénat se mit peu en peine des terreurs de Goupil, que l'intention de paraître impartial jetait successivement dans tous les partis, et qui, par cela même, avait perdu son crédit dans l'assemblée. Le 20 septembre, Goupil proposa de demander au roi l'explication de la réponse évasive faite par ce prince aux instances de l'assemblée, qui réclamait la prompte promulgation dans le royaume, des décrets de la nuit du 4 août précédent. Goupil fut membre de plusieurs comités, et présida long-temps celui des recherches; il fit décréter, dans la séance du 26 janvier 1790, que les membres de l'assemblée ne pourraient accepter des dons ou des places du gouvernement. Il s'opposa ensuite à l'imprudente proposition de renouveller l'assemblée, avant que la constitution fût établie; se prononça avec force, le 5 avril 1790, en faveur de l'institution des jurés, qu'il voulait introduire, même en matière civile; vota le 16 mai, pour l'ajournement de la discussion sur le droit de paix et de guerre, à l'occasion des différends existant entre l'Angleterre et l'Espagne, tout en déclarant que ce droit ne pouvait appartenir qu'au roi; parla avec force, les 19 et 20 juin, pour la suppression de la noblesse, et représenta, le 25 mai 1791, que le décret qui rejetait la proposition de réunir Avignon à la France, ne préjugeait rien quant aux droits de ce royaume sur le comtat Venaissin. Il continua ainsi à prendre part à toutes les discussions importantes de la session, combattant et favorisant alternativement tous les partis, jusqu'à l'époque du départ de Louis XVI. Le jour même où la nouvelle de cet événement fut donnée à l'assemblée, Goupil demanda le licenciement des gardes du corps; défendit l'inviolabilité du monarque; et accusa la société des jacobins, de tendre à la destruction de la monarchie. Peu de temps après, lors de la suppression des ordres de chevalerie, Goupil s'opposa à ce que le roi et le prince royal portassent le cordon bleu, et demanda des peines contre ceux qui reprendraient leurs anciens titres. Après la session de l'assemblée, Goupil vécut dans l'obscurité, et parvint ainsi à soustraire sa tête au sort d'un grand nombre de constituans. Élu, en septembre 1795, député de l'Orne au conseil des anciens, il s'y montra fidèle à ses anciens principes, en fut nommé président le 2 pluviôse an 4 (22 janvier 1795); fut arrêté dans la journée du 18 fructidor, par ordre du directoire, dont il avait dénoncé quelques jours auparavant le triumvirat; recouvra sa liberté peu de temps après, et obtint même sa radiation de la liste des émigrés, où il se trouvait inscrit. Réélu au corps législatif, Goupil en sortit en 1799, et fut nommé, en 1800, juge au tribunal de cassation. Il est mort à Paris, le 18 février 1801. Quoique d'un âge déjà avancé lorsqu'il entra dans la carrière politique, Goupil de Préfeln se fit constamment remarquer par une énergie de caractère, qui ressemblait souvent à de la violence; toutes les fois qu'il paraissait à la tribune, il s'y animait à tel point, qu'on eût cru, à l'entendre, que les discussions intéressaient essentiellement le salut de l'état. Sage dans ses opinions, son imagination l'emportait presque toujours fort au-delà de sa volonté. C'était d'ailleurs un homme de bien, et dont les intentions n'ont jamais été attaquées.—Son fils, successivement nommé, sous les gouvernemens consulaire et impérial, membre du tribunat et du corps législatif, où il siégea jusqu'en 1811, est maintenant procureur-général près la cour royale de Caen.

GOUPILLEAU (Jean-François), de Fontenai, était avocat à l'époque de la révolution, et fut élu, en 1791, député du département de la Vendée à l'assemblée législative, où il se fit remarquer par des opinions ardentes contre les prêtres, les nobles et les émigrés. Réélu par le même département à la convention nationale, Goupilleau était en mission avec Collot d'Herbois près l'armée du Var, lors du procès de Louis XVI, contre lequel il vota, par écrit, la mort, sans appel et sans sursis. Presque toujours en mission aux armées, Goupilleau n'a pris aucune part aux crimes de la tyrannie décemvi-

rale. Devenu, après le 9 thermidor, membre du comité de sûreté-générale, un grand nombre de victimes de l'oppression qui venait de finir, lui dut sa liberté. Il demanda néanmoins, après cette époque, le maintien du gouvernement révolutionnaire, et montra pour les anciens bourreaux de la république, une indulgence à laquelle la conduite antécédente de Goupilleau ne permet pas de donner le nom de complicité, et qui ne s'explique que par les craintes qu'il était, dès lors, trop juste de concevoir, des excès de la terreur réactionnaire, dont les funestes progrès devenaient tous les jours plus menaçans. Adjoint à Barras, dans le commandement de la force armée, lors de la révolte sectionnaire du 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), Goupilleau devint ensuite membre du conseil des anciens, dont il sortit le 20 mai 1797. Il fut depuis administrateur du Mont-de-Piété. Frappé par la prétendue loi d'amnistie du 12 janvier 1816, il s'est retiré dans le royaume des Pays-Bas.

GOUPILLEAU (Philippe-Charles-Aymé), de Montaigu, parent du précédent, était notaire à Montaigu avant la révolution. Élu, en 1789, député du tiers-état de la sénéchaussée du Poitou aux états-généraux, il y apporta une extrême exaltation patriotique, et adopta avec enthousiasme les principes de la révolution de 1789. Le 15 février 1790, il fit rejeter la requête par laquelle le marquis de Favras, mis à mort le 19 du même mois, demandait à connaître le nom de son dénonciateur (*voy.* Favras). Il annonça, dès 1791, la fermentation qui régnait dans la Vendée, et indiqua les premiers symptômes de la guerre civile. Lorsqu'il s'agit de discuter la question de savoir si l'acte constitutionel serait accepté par le roi, il s'éleva contre cette proposition, déclarant que c'était à la nation seule, exerçant la souveraineté, à adopter ou à rejeter l'ouvrage de ses représentans. Élu membre de la convention, en septembre 1792, il s'y montra animé des principes qui, dans l'assemblée constituante, l'avaient fait compter dans la minorité factieuse qui voulait la république, et vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis. Chargé de plusieurs missions, avant et après le 9 thermidor, on a pu souvent accuser l'effervescence de sa tête, mais jamais aucun acte odieux ou vil ne lui a été imputé. C'est particulièrement pendant et au retour de la mission que Goupilleau remplit, en août, septembre, octobre et novembre 1795, dans le département de Vaucluse, qu'il s'éleva avec une plus honorable énergie contre les massacres horribles qui couvraient le Rhône des cadavres des victimes de la réaction royale. Devenu, après le 13 vendémiaire, membre du conseil des cinq cents, il en sortit le 20 mai 1797, y fut réélu en mars 1798, et dénonça bientôt après les nouveaux excès des royalistes dans le midi. Républicain trop ardent et de trop bonne-foi pour s'accommoder de l'usurpation militaire des 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799), il fut, après cette époque, exclu du corps législatif. Demeuré sans fonctions sous les gouvernemens consulaire, impérial et royal, il n'a été atteint par aucune des dispositions de la loi d'exil du 12 janvier 1816, et n'a pas cessé d'habiter Paris.

GOURDAN (Charles-Claude), était lieutenant-criminel au bailliage de Gray, avant la révolution, et fut nommé, en 1789, député du tiers-état du bailliage d'Amont aux états-généraux, où il se prononça avec force pour le parti populaire. Élu, en septembre 1792, député de la Haute-Saône à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis. Entré, après la session conventionnelle, au conseil des cinq cents, il en sortit le 20 mai 1797, et fut nommé ensuite membre du tribunal de cassation. Réélu, en 1798, au conseil des anciens, il en fut élu président le 1er prairial an 7 (20 mai 1799). Lors de la crise qui, le 30 du même mois, renversa les directeurs Treilhard, Merlin et Revelliere-Lépaux, Gourdan se prononça énergiquement contre eux, parla plusieurs fois pour arracher la presse à l'influence du gouvernement, et s'opposa aux poursuites demandées contre les journalistes. Après le 18 brumaire, auquel il s'était opposé, toutefois, avec toute la véhémence de son caractère, Gourdan fut nommé aux fonctions de juge au tribunal civil de Vesoul, et les a remplies honorablement pendant plusieurs années.

GOURGAUD (Le maréchal-de-camp baron), né à Versailles, est fils d'un ancien musicien de la chapelle du roi et neveu de la célèbre Dugazon, dont le rare talent fit si long-temps le charme de l'an-

cien théâtre italien, aujourd'hui connu sous le nom de théâtre de l'Opéra Comique. Le général Gourgaud était colonel et premier officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon, pendant les campagnes de Russie, d'Allemagne et de France, qui amenèrent la chute du trône imperial, et s'y fit remarquer par ses talens et sa bravoure. Le 9 mars 1814, à la tête de deux bataillons de la vieille garde, il se porta sur la position de Chivy, occupée par les Russes, les attaqua, les mit en déroute, et les poursuivit jusqu'à Laon. Après le traité de Fontainebleau, le colonel Gourgaud n'accompagna point l'empereur dans sa souveraineté de l'ile d'Elbe; il demeura à Paris, et se montra fidèle à tous les devoirs de la reconnaissance envers la patrie et son ancien bienfaiteur, en ne sollicitant aucun emploi du gouvernement qui venait d'être établi par les baïonnettes étrangères. Lorsque, pour la seconde fois, le 20 mars eut repoussé les Bourbons de la France, le colonel Gourgaud fut nommé maréchal-de-camp et aide-de-camp de Bonaparte. Ce fut dans cette double qualité, que, le 13 juin 1815, il accompagna ce prince à l'armée du nord. Loin de l'abandonner après le désastre de Waterloo, le général Gourgaud s'attacha plus étroitement que jamais à sa fortune; le suivit à Paris, avec le duc de Bassano, le maréchal du palais comte Bertrand, et les aides-de-camp Drouot, Labedoyère et Bernard; sollicita, comme une faveur, d'être l'un des compagnons de son exil, sur le rocher de Ste.-Hélène; et obtint de partir avec lui. Revenu en Europe, en 1818, à la suite de quelques différends survenus entre le comte de Montholon et lui, le général Gourgaud s'est fixé en Angleterre, où, vers la fin de la même année et à la suite de la découverte d'une prétendue conspiration tramée à Ste-Hélène, dont les fils s'étendaient dans le reste de l'Europe, et qui, disait-on, avait pour but de rendre la liberté à Bonaparte, le général Gourgaud est devenu, de la part du ministère, l'objet d'une persécution à la fois odieuse et ridicule. En effet, il a été démontré depuis, que le vaste complot qui, selon le vocabulaire britannique, menaçait d'ébranler le monde, se réduisait à quelques correspondances insignifiantes qui, certes, n'étaient pas de nature à jeter l'alarme dans des esprits raisonnables, qui ne feraient pas de cette allarme même l'un des plus puissans leviers de leur politique. Au reste, les ministres britanniques, qui ont trop d'habileté pour se tromper à ces chimères, ont de bonnes raisons pour feindre d'en être alarmés. S'ils ne croyent pas aux prétendus dangers qu'ils annoncent, ils n'ignorent pas que ceux-là même que leur amour pour la cause sainte de la liberté rendit ennemis plus irréconciliables et victimes du despotisme de Napoléon, même en repoussant, avec indignation, jusqu'à l'idée de replacer le pouvoir dans les mains de celui qui fut l'oppresseur de la France et de l'Europe, ne voient pas sans horreur le traitement indigne, qu'au mépris des lois divines et humaines, l'Angleterre fait éprouver à celui qui s'est volontairement confié à sa foi. Tout ce qui tend à éclairer l'Europe sur une violation aussi odieuse du droit des gens, ne saurait être pardonné par ceux dont il n'a pas dépendu de se constituer les seuls héritiers de la tyrannie qu'ils ont contribué à détruire. La conduite de ce gouvernement à l'égard de Gourgaud est la conséquence et la suite de celle qu'il a tenue envers le généreux Las-Cases! Il faut paraître agir d'après un grand intérêt pour autoriser une grande injustice; ce principe n'est pas nouveau; le sénat de Carthage l'a légué aux olygarques de Londres. Pendant son séjour en Angleterre, le général Gourgaud a publié, sous le titre de *Campagne de* 1815, le récit des opérations et des événemens militaires qui ont eu lieu en France et en Belgique, pendant les cent jours. Cet ouvrage, dans lequel on retrouve à chaque page la pensée et quelquefois même, selon nous, la main de Napoléon, est du plus haut intérêt historique. Quelques unes des assertions de l'ouvrage du général ont été contestées, comme il a contesté lui-même quelques-unes de celles contenues dans les rapports des généraux alliés; nous ne prononcerons ni sur les unes ni sur les autres; les pièces de ce grand procès militaire, qui n'a encore été jugé que par la fortune, sont déjà soumises au tribunal des contemporains; elles le seront à celui de la postérité, arbitre définitif et suprême des renommées, devant lequel s'évanouissent toutes les passions, et qui ne juge pas les hommes sur un seul jour de leur vie. Le général

Gourgaud, repoussé de l'Angleterre par la loi de l'*alien-bill*, ou plutôt par le plus coupable abus de cette loi inhospitalière, a trouvé, à Hambourg, un asile assuré contre de nouvelles violences.

GOUTTES (Jean-Louis), né à Tulles, en 1740, entra fort jeune dans un régiment de dragons, où il servit pendant quelques années; reprit ensuite le cours de ses études; embrassa l'état ecclésiastique; obtint la cure d'une paroisse aux environs de Bordeaux; et passa ensuite à celle d'Argilliers, en Languedoc, qu'il occupait au moment de la révolution. Elu, en 1789, député du clergé de la sénéchaussée de Beziers aux états-généraux, il se prononça en faveur de la cause populaire. Moins doué de talens brillans que guidé par un sens droit et animé de très-bonnes intentions, l'abbé Gouttes qui se faisait surtout remarquer par l'extrême simplicité de sa mise et de ses manières, parlait beaucoup d'économie, de réformes, de suppressions; mais il se montra constamment ennemi de toute mesure violente et de tout acte sanguinaire. Le 31 octobre 1789, il appuya la proposition faite par l'évêque d'Autun, de vendre les biens du clergé, et sans toucher au fond de la question, s'étendit sur le mal que ses richesses avaient fait à l'église. Nommé membre du comité des recherches, en avril 1790, il fut élu président de l'assemblée, le 29 du même mois, sur la démission de M. de Virieu. En juillet suivant, consultant moins une sage et prévoyante politique, qu'irrité par les résistances obstinées de son ordre, il vota avec empressement en faveur de l'établissement de la constitution civile du clergé. Elu, en février 1791, évêque constitutionnel de Saône-et-Loire, à la place de M. de Talleyrand-Périgord, qui venait de donner sa démission, l'abbé Gouttes fut sacré et installé par ce prélat. Comme il n'avait jamais pensé que le gouvernement républicain put convenir à la France, il manifesta cette opinion, avec une indiscrétion imprudente, lorsque ce gouvernement fut établi. Il n'en fallait pas davantage pour devenir suspect, et de la suspicion à l'échafaud, le passage était rapide. Il ajouta aux motifs de haine qu'il avait déjà donnés au parti triomphant, celui de s'opposer de tous ses moyens à la destruction du culte catholique. Ce courage hâta sa ruine. Dénoncé par les sociétés populaires, un arrêté du comité de salut public ordonna, en pluviôse an 2 (février 1794), son arrestation. Mis en jugement le 5 germinal an 2 (26 mars 1794), l'abbé Gouttes fut condamné à mort et exécuté le même jour, à l'âge de 54 ans. Il a laissé quelques ouvrages, tous relatifs aux discussions de l'assemblée constituante; en voici les noms : *Exposé des principes de la constitution civile du clergé par les évêques députés à l'assemblée nationale*, 1790, in-8; Gouttes fut rédacteur principal de cet ouvrage. — *Discours sur la vente des biens du clergé*, prononcé le 12 avril 1790, in-8. — *Discours sur l'établissement du papier-monnaie*, prononcé le 15 avril 1790, in-8. — *Théorie de l'intérêt de l'argent, tirée des principes du droit naturel, de la théologie et de la politique, contre l'abus de l'imputation d'usure*, 1780, in-12; 1782, in-12 : le fonds de cet ouvrage est de Rulié, curé de St-Pierre de Cahors; l'abbé Gouttes le refit, aidé, dit-on, de Turgot.

GOUVION-SAINT-CYR (Le comte L.), pair et maréchal de France, ministre-secrétaire d'état au département de la guerre, et ministre d'etat, est né à Toul, le 13 avril 1764, d'une famille peu fortunée. Il s'adonna d'abord à la peinture et fit, très-jeune encore, un voyage à Rome, pour se perfectionner dans cet art. De retour en France, peu de temps avant la révolution, il entra au service en qualité de simple volontaire, et y obtint un avancement rapide, du moment où la naissance ne fut plus le seul titre à l'avancement. Il était, en 1793, adjudant-général à l'armée de la Moselle, et se fit remarquer dans les combats meurtriers et fréquens que se livrèrent les Français et les Prussiens, sur les positions importantes d'Esbach et de Kaiserslautern. Le général français qui y commandait n'ayant pas encore une grande expérience de la guerre, Gouvion-St.-Cyr dut souvent, et dans une circonstance surtout où les français étaient poursuivis et repoussés l'épée dans les reins, prendre sur lui d'ordonner et de faire exécuter des dispositions qui sauvèrent ce corps d'armée, composé, en grande partie, de bataillons de volontaires qui voyaient le feu pour la première fois. Promu, bientôt après, au grade de général de brigade, il fut employé à l'armée des Alpes, et le 14 septembre 1793, il chassa les Piémontais de la Maurienne. L'année suivante il se distingua à l'attaque de la

Ramasse, où vingt-huit pièces de canon et six cents prisonniers tombèrent au pouvoir des Français. Devenu général de division, il fut employé, en 1795, à l'armée de Rhin-et-Moselle, sous les ordres d'un général Moreau, qui mourut de maladie à son quartier-général, devant Luxembourg. St-Cyr reprit, en novembre, la ville de Deux-Ponts, sur l'armée de Clerfayt qui s'en était emparée; se signala à Ettinghen, et fut souvent cité d'une manière honorable dans les rapports adressés à la convention. Il commandait l'attaque du centre, au blocus de Mayence, formé pour couvrir et protéger le siége de Luxembourg. Le général autrichien Clerfayt ayant, après plusieurs mois de blocus et la prise de cette place, attaqué les lignes françaises que le général en chef Pichegru, déjà vendu aux Bourbons, avait affaiblies par les forts détachemens qu'il en avait retirés, le général Gouvion-St.-Cyr opposa une vigoureuse résistance aux Autrichiens; mais forcé enfin de céder au nombre, il fit une savante retraite sur les lignes de la Queich, éloignées de Mayence de quarante lieues, en se battant continuellement et en faisant des prisonniers à l'ennemi. En 1798, il servait en Italie, sous les ordres de Masséna; et lorsqu'une insurrection de l'armée força ce général de s'éloigner de Rome, Gouvion-St.-Cyr prit le commandement en chef. Il fit arrêter les principaux moteurs de la sédition, et rétablit l'ordre et la discipline par sa fermeté et par sa prudence. Il était aimé des généraux et respecté des soldats. Destitué, en 1799, avec plusieurs autres généraux, il fut, bientôt après, réintégré et employé, en 1800, en qualité de général de division, à l'armée d'Italie. Il y repoussa les Autrichiens au-delà de là Marga. Au mois d'avril de la même année, il passa avec le même titre à l'armée du Rhin, commandée par Moreau; s'empara de Fribourg, et contribua à la victoire de Hohenlinden. Le premier consul l'appella, en 1800, au conseil-d'état, et il succéda, en 1801, à Lucien Bonaparte dans l'ambassade d'Espagne. Rappelé de ce poste, il fut envoyé en Italie, pour y commander l'armée d'occupation dans les états de Naples, qu'il n'évacua qu'en exécution du traité de neutralité conclu en septembre 1805. Le premier consul l'avait nommé, en août 1804, colonel-général des cuirassiers, et, le 1er février 1805, grand-aigle de la légion-d'honneur. Employé de nouveau en Italie, sous les ordres de Masséna, il fit prisonnier, lors de la retraite du prince Charles, un corps de six mille Autrichiens, commandés par les généraux Jellachich et Rohan, et entra presqu'aussitôt dans Venise. Il se rendit de là à l'armée qui devait s'emparer une seconde fois de Naples, sous les ordres de Joseph Bonaparte. Cette expédition terminée, il fut appelé à la grande armée, dans la campagne de Prusse et de Pologne, et chargé, en 1807, du gouvernement-général de Varsovie. Après la paix de Tilsitt, il passa en Espagne et s'empara, en 1808, de Roses, de Barcelonne et de Tarragonne, qu'il emporta d'assaut. Les combats de St.-Felix, d'Equizola et de Palamos lui font beaucoup d'honneur. En 1812, il servit dans l'expédition contre la Russie, et se signala, le 19 août, au combat de Polotsk. Il prit le commandement du 2e corps d'armée, après la blessure du duc de Reggio (Oudinot), et battit le lendemain le général Wittgenstein, ce qui lui valut le bâton de maréchal. Lors de la désastreuse retraite de Moscou, il força ce même général, qui le harcelait dans sa marche, de lui laisser le passage libre; mais blessé au pied, il donna le commandement de son corps d'armée au général Legrand, et le suivit à une journée de marche. Il reprit son service, et se signala, les 26 et 27 août 1813, à la bataille de Dresde; attaqua, quelque temps après, le corps russe du comte de Tolstoi à Plauën, prit vingt pièces de canon, fit trois mille prisonniers, et poursuivit l'ennemi jusque sur les frontières de la Bohême. Resté à Dresde après le départ de la grande armée, il fut contraint, le 11 novembre, de signer une capitulation en vertu de laquelle il devait rentrer en France avec ses troupes; mais contre toutes les lois de la guerre, cette capitulation ne fut point ratifiée, et le maréchal Gouvion-St-Cyr fut fait prisonnier, avec toute la garnison, forte de seize mille hommes. De retour en France en 1814, après la chute du trône impérial, il reçut du roi un accueil distingué, fut créé pair de France; et commandeur de l'ordre de St-Louis, le 24 septembre. Le 7 mars 1815, il accompagna Monsieur, qui se rendait à Lyon dans l'espoir d'opposer quelque résistance aux progrés rapides de Bonaparte. Il se dirigea de là sur Orléans, où commandait le général Dupont. Une insur-

on avait éclaté la veille parmi les trou- qui, à la nouvelle du retour de Bona- e, avaient foulé aux pieds la cocarde che et repris les couleurs nationales; vion-St-Cyr refusa de passer ces trou- en revue, jusqu'à ce qu'elles l'eussent ise; mais l'insurrection éclata avec une ur nouvelle et tellement menaçante que naréchal et le général Dupont ne du- leur salut qu'à leur prompt départ. Le emain, le premier régiment des cui- ers enfonça une des portes de la ville, dirigea sur Paris avec une partie de fficiers, pour s'y réunir à Bonaparte. rince s'étant ressaisi du pouvoir, le échal Gouvion-St-Cyr ne parut it à sa cour, et resta dans la retraite u'au retour du roi. Rappelé au minis- de la guerre, le 7 juillet 1815, il en it vers la fin de septembre, le porte- lle au duc de Feltre (Clarcke), en re- ant le titre de ministre d'état. Il fut mé à la même époque, membre du seil-privé, gouverneur de la 5e divi- n militaire, et grand-croix de l'ordre St-Louis, le 3 mai 1816. Rentré dans ninistère, le 23 juin 1817, on lui con- l'abord le portefeuille de la marine, de ne pas écarter trop brusquement le de Feltre, auquel on croyait devoir re quelques ménagemens; et peu de ps après, la retraite de ce dernier it été rendue publique, Gouvion-St- fut déclaré ministre de la guerre. rgé de rallier l'armée, que les fausses ures et les odieuses persécutions de prédécesseur avaient aliénée de plus lus du nouveau gouvernement, le ma- al dut marcher, avec prudence, au mi- des intrigues de l'émigration et de ction encore puissante des ultrà-roya- s. Il parvint néanmoins, après avoir onté de grandes résistances, à faire oter la loi importante et vraiment na- ale du recrutement, qui était pour née ce qu'avaient été pour la Fran- l'ordonnance du 5 septembre 1816 loi des élections. La faction qui s'é- élevée avec une égale fureur contre trois actes, résolut, dès ce moment, de expulser du conseil du roi, les deux istres qui s'opposaient avec une in- ptable énergie à ce que les lois des tions et du recrutement fussent rap- ées ou seulement modifiées. Dès lors blit parmi les ministres une lutte qui essait d'amener entre eux les explica- tions les plus orageuses. Enfin, dans les derniers jours de décembre 1818, les divi- sions étaient arrivées à un tel point, que sur la déclaration faite imprudemment dans le conseil: « qu'il pourrait se trouver telle conjoncture, où, sur la réquisition du roi, les alliés seraient disposés à faire rentrer leurs troupes en France », le ma- réchal Gouvion-St-Cyr et le comte de Caze se levèrent et se retirèrent du con- seil. Cette démarche, aussi hardie qu'elle était noble, convenable et nationale, ame- na la démission des deux ministres et la formation d'un nouveau ministère, dans lequel, en admettant comme fondé de pouvoirs de l'émigration et de la faction des ultrà, l'estimable M. de Villèle, dont nous faisons profession d'honorer le carac- tère et les talens, sans partager ses opi- nions, on conservait MM. Pasquier et Molé, comme chargés de représenter ce qu'il y a, en France, dans tous les par- tis, de plus versatile et de plus insignifiant. Sans prétendre discuter ici les causes de ce retour de confiance et de faveur de la part du monarque constitutionnel, vers la faction anti-nationale, causes qui ne sont et ne seront que trop expliquées dans l'avenir, par l'obsession continuelle de cette faction, assise sur les marches du trône et qui en garde toutes les avenues, nous nous bornerons à dire que la religion du monarque, surprise un moment par l'intrigue, a été bientôt éclairée par l'ex- pression unanime de cette opinion publi- que, dont parlait naguères si dédaigneu- sement l'ex-garde des sceaux Pasquier, qui a de si bons motifs pour décliner sa jurisdiction; et les deux ministres disgra- ciés n'ont pas tardé à reprendre, dans la nouvelle administration, l'influence dont ils s'étaient montrés si dignes, et dont la France avait droit de concevoir de si heu- reuses espérances. Nous regrettons, à l'instant où nous écrivons cette notice, (février 1819), de voir ces espérances tar- der si longtems à se réaliser; nous nous affli- geons, surtout, du genre d'obstacles qui s'é- lèvent contre les intentions essentiellement nationales du ministère: obstacles inhérens à la nature même du gouvernement ac- tuel de la France; sur lesquels les minis- tres se plaisent à se faire une constante illusion, et qu'il ne serait en leur pouvoir de surmonter, que du moment où cette illusion serait dissipée. Dans l'état actuel des affaires, cet espoir nous paraît chi-

mérique, et la ruine du ministère inévitable : moins de deux mois, et des renseignemens certains, ont opéré ce changement dans nos idées, et nous en prenons acte. Les *Biographies* existantes jusqu'à ce jour, ont constamment confondu le maréchal Gouvion-St-Cyr avec le général Carra-St-Cyr, dont la carrière militaire, beaucoup moins remplie que celle du maréchal, date aussi d'une époque beaucoup plus récente.

GOUVION (Jean-Baptiste), naquit à Toul, le 8 janvier 1747. Son père, lieutenant de police de cette ville, le fit entrer de bonne heure dans le corps du génie, où il obtint bientôt le grade de capitaine. Employé dans la guerre d'Amérique, sous M. de la Fayette, une étroite liaison se forma entre ces deux amis de la liberté, qu'unissait une parfaite conformité de sentimens et de vertus. Lorsqu'en juillet 1789, le commandement-général de la garde nationale de Paris fut déféré par acclamation à M. de la Fayette, Gouvion fut appelé par lui, à la place de major-général. Le 5 octobre 1789, il sauva de la mort un malheureux boulanger, prêt à être attaché à la fatale lanterne. Nommé, en septembre 1791, député de Paris à l'assemblée législative, il s'y fit remarquer par un dévouement sans bornes à l'ordre constitutionnel, et se prononça, avec la plus honorable persévérance, contre les factieux de tous les partis, qui, sous des bannières différentes, contrariaient son affermissement. Le 9 avril 1792, il s'opposa à ce que les soldats de Château-Vieux, condamnés aux galères pour fait d'insubordination et de révolte, à la suite des événemens de Nancy du 31 août 1790, et conduits par Collot-d'Herbois (*voy.* ce nom), fussent admis à la barre ; il pensa payer ce courage de sa tête. Hué, menacé, poursuivi, après la séance, par les factieux qui assiégeaient l'assemblée et remplissaient ses tribunes, il reconnut l'impossibilité de remplir des sermens qu'il regardait comme sacrés, et préféra l'honneur de défendre la patrie sur le champ de bataille, aux combats, désormais inutiles, de la tribune. Il envoya sa démission à l'assemblée législative, ou plutôt au fantôme de représentation qui en prenait encore le nom, et se rendit à l'armée que commandait M. de la Fayette, où il fut employé comme général de division. Il y montra beaucoup de valeur et de talens. Surpris, le 11 juin 1792, par la négligence de ses avant-postes en avant de Maubeuge, il se conduisit avec sa bravoure ordinaire; mais n'ayant pas été soutenu à temps par l'armée, il fut emporté d'un coup de canon, au moment où il cherchait à rallier ses troupes près du village de Grisuelle. Le général la Fayette honora des plus vifs regrets la mémoire d'un ami, d'un brave militaire et d'un excellent citoyen.

GOUY-D'ARCY (Louis-Henri, marquis de), naquit à Paris en 1753. Colonel en second de cavalerie à l'époque de la révolution, il ne s'en montra pas moins le défenseur et l'ami des principes sur lesquels elle était fondée. Élu député de St-Domingue, aux états-généraux de 1789, il y siégea long-temps dans les rangs du parti populaire. Plein d'esprit, d'activité et d'instruction, M. Gouy s'exprimait aussi avec précision et facilité. Il prit part à toutes les discussions relatives aux colonies et aux finances, se fit souvent remarquer dans celles-ci par des vues saines et des idées neuves, combattit les plans de M. Necker, proposa la création de 500 billets nationaux, et dénonça fréquemment M. de la Luzerne, alors ministre de la marine, en proposant l'établissement d'un comité de constitution colonial. En août 1790, il parla avec chaleur sur le délabrement des finances, et proposa l'émission de deux milliards d'assignats-monnaie, forcés. Effrayé des conséquences du système qui tendait à consacrer l'égalité des droits dans les colonies, il le combattit avec force; écrivit, en 1791, une longue lettre à Brissot, sur les dangers de donner la liberté aux nègres; s'absenta de l'assemblée pendant les premiers mois de cette année; y reparut le 22 juin; et déclara n'y être ramené que pour donner des détails sur la fuite du roi. Nommé maréchal-de-camp à la fin de la session, il fut chargé, en 1792, d'aller rétablir l'ordre à Noyon, et se conduisit avec une telle faiblesse, dans cette mission, que l'assemblée législative ordonna qu'il lui serait rendu compte des instructions qui lui avaient été données. Il écrivit lui-même à l'assemblée pour se justifier, et les choses en restèrent-là. Accusé, en avril 1793, d'être le rédacteur d'une pétition sur la composition des tribunes de l'assemblée, un mandat d'arrêt fut décerné contre lui, en novembre 1793, en vertu de la loi des suspects. Traduit au tribunal révolutionnaire, le 17 messidor an 2 (5

juillet 1794), il fut condamné à mort le même jour, comme complice d'une conspiration prétendue qui devait éclater dans la prison des Carmes où il était détenu.

GOYENECHE (Don J.), officier-supérieur dans l'armée espagnole, arriva vers la fin de 1808 à Monte-Video, avec des dépêches de la junte de Séville, à l'époque où le vice-roi Liniers venait d'adresser au peuple de cette partie du Nouveau-Monde une proclamation dans laquelle il engageait les créoles à n'opposer aucune résistance aux démarches que pourrait faire l'empereur Napoléon pour s'établir dans les colonies d'Amérique. Goyeneche donna sa pleine approbation aux mesures qu'avait prises don Xavier Élio (*voy.* ce nom), ennemi personnel du vice-roi, pour faire échouer les vues de ce dernier, et annonça que sa mission avait pour objet de sanctionner la création faite par Élio d'une junte à l'imitation de celles d'Espagne. Néanmoins, la conduite tenue postérieurement par le commandant espagnol à Buenos-Ayres et à Lima, prouva combien il était peu sincère dans ses démonstrations à cet égard. En effet, les habitans de La Paz, capitale de l'un des districts de l'*audiencia* de Charcas, ayant cru devoir, au commencement de l'année suivante, pourvoir à leur propre sûreté, en se donnant un gouvernement particulier, sous la dénomination de *junta intuitiva*, le vice-roi du Pérou envoya contre ce nouveau gouvernement, qu'il regardait comme ayant levé l'étendard de la rébellion, un corps d'armée sous les ordres de Goyeneche, qui défit les insurgés dans deux actions successives, et usa inhumainement de sa victoire, en faisant exécuter grand nombre de prisonniers. Quelque temps après, l'armée indépendante de Buenos-Ayres ayant marché au secours des patriotes du Pérou, plusieurs combats très-vifs eurent lieu entre elle et le corps de Goyeneche. Après beaucoup de sang versé sans résultats décisifs, les deux partis sentirent la nécessité de conclure une trève; mais les royalistes ne tardèrent pas à la violer en attaquant, au mépris du droit des gens, le général indépendant Valcarce, qui se reposait sur la foi des traités. Néanmoins, cette odieuse perfidie n'eut qu'un succès momentané, et les assaillans furent définitivement repoussés. Depuis ce dernier événement, Goyeneche a cessé de figurer d'une manière marquante, dans les annales de cette guerre, où il s'est attiré la haine des indigènes par sa perfidie et sa cruauté.

GOYRE-LAPLANCHE, député de la Nièvre, à la convention nationale, était moine bénédictin, avant la révolution, et fut depuis vicaire épiscopal constitutionnel. Il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, fut chargé de diverses missions, sous la tyrannie décemvirale, et se montra bien digne de les remplir. Il mit la terreur à l'ordre du jour dans le département du Calvados; écrivit de Rennes à la convention « qu'une commission militaire nommée par lui, délivrait, avec activité, la république des scélérats, contre-révolutionnaires et aristocrates; » et se montra, partout, aussi cupide que barbare. Décrété d'arrestation par la convention nationale, le 19 thermidor an 3 (6 août 1795), l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795) lui rendit la liberté.

GRAHAM (Sir THOMAS), était colonel, en 1795, et fut envoyé en Italie comme commissaire auprès de l'armée autrichienne du général Beaulieu. Il a écrit en anglais l'histoire de ses campagnes, qui vient d'être traduite et publiée en français. Devenu général, sir Graham fut employé en Espagne, où il se fit remarquer par son courage et son habileté, principalement devant Cadix, au siége de Ciudad-Rodrigo, aux batailles de Barossa et de Vittoria, et à l'attaque de St-Sébastien, qu'il prit d'assaut; mais la gloire de ce fait d'armes fut cruellement ternie par les excès que commirent les vainqueurs, qui, suivant ce qu'attesta depuis une plainte signée des principales autorités de cette ville et de grand nombre d'habitans, se livrèrent, envers ceux dont ils se disaient les libérateurs, à toutes les fureurs du pillage et du massacre. Sir Thomas Graham, que l'on put accuser au moins d'avoir toléré ces déplorables violences, acquit, quelque temps après, une gloire plus pure au passage de la Bidassoa, le 7 octobre 1813, où il reçut une blessure qui le força de céder le commandement de sa division à sir John Hope. Pendant la campagne de 1814, il servit en Hollande, où il échoua complétement devant Berg-op-Zoom, qu'il tenta de prendre par surprise, et où il perdit un grand nombre des siens. Enfin, le 5 mai, il prit possession de la ville et forteresse d'Anvers, de concert avec le major-général Knight, com-

missaire des puissances alliées, par suite de la convention conclue à Paris, le 23 du mois précédent. Malgré la censure à laquelle sa conduite avait été exposée en Espagne, et dont il a cherché à se défendre, le général Graham a été honorablement cité dans le parlement d'Angleterre, et le prince-régent, en récompense de ses services, l'a créé, dans le mois de mai 1814, chevalier de l'ordre du Bain, sous le titre de baron de Lindook-de-Balgevin.

GRAINVILLE (Jean-Baptiste-Christophe), né à Lisieux le 15 mars 1760, était avocat au parlement de Rouen, qu'il quitta bientôt pour se livrer à la culture des lettres. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, nous citerons : *Ismène et Tarsis*, roman poétique, suivi de quelques pièces de vers de Métastase, traduites en prose, Paris, 1785, in-12. —*Étrennes du Parnasse*, années 1788 et 1789, in-12.—*La Fatalité*, roman allégorique, 1791, in-12.—*Le Vendangeur*, poëme traduit de l'italien de Tansillo, Paris, 1792, in-12.—*Le Remède d'amour*, traduit d'Ovide, Paris, an 5, un vol. in-18.—*La Musique*, poëme traduit de l'espagnol d'Iriarte, suivi d'un poëme sur le même sujet, traduit du latin de Lefevre, Paris, an 8, un vol. in-12. Outre ces ouvrages, il a fait paraître, conjointement avec S. Mar. (Sylvain Maréchal), *le Panthéon*, ou *les Dieux de la fable*, représentés par de belles figures, Paris, 1790. in-8. et in-4. Il avait aussi, en 1789, mis au jour les deux premières livraisons des *Monumens inédits*, traduits de l'italien de Winckelmann, in-4., dont la révolution l'empêcha de continuer la publication. Il a ensuite fourni une foule de dissertations, d'articles littéraires, de morceaux traduits à diverses feuilles périodiques. Attaqué, jeune encore, d'une maladie incurable, il la supporta courageusement, et vit approcher avec sérénité le terme de sa vie, dont l'idée n'altéra pas un instant la douceur et l'égalité de son caractère, et ne suspendit pas même ses études. Il mourut le 19 décembre 1805, laissant entre les mains de son fils plusieurs ouvrages manuscrits, parmi lesquels on remarque : *la Chasse*, poëme en prose, en quatre chants ou livres.—Une traduction de l'*Araucana*, poeme espagnol d'Alonzo d'Ercilla : on en a imprimé un fragment. — *L'Italie délivrée des Goths*, traduite de l'italien du Trissin. —*Les Argonautes*, poeme traduit du latin de Valérius Flaccus ; tous, excepté *la Chasse*, terminés au commencement de la révolution, et accompagnés de notes savantes. —*Les Héraclides*, opéra.

GRAINVILLE (Jean-Baptiste-François-Xavier-Cousin de), naquit au Havre, le 3 avril 1746. Il eut une sœur mariée au frère du célèbre Bernardin-de-Saint-Pierre, et un frère aîné, actuellement évêque de Cahors. Xavier de Grainville, destiné de même à l'état ecclésiastique, fit des études distinguées, d'abord au collége de Caen, et ensuite à Paris, au collége de Louis-le-Grand. Il fut, avec l'abbé Sieyes, un des élèves les plus marquans du séminaire de St.-Sulpice : mais des goûts bien différens portaient l'un aux abstractions de la métaphysique, et l'autre à l'éloquence et aux lettres. Un discours du jeune Grainville, couronné par l'académie de Besançon, au sujet de cette question : *Quelle a été l'influence de la philosophie sur le 18e siècle?* le fit connaître avantageusement. Joignant à une grande force de pensée et à la noblesse de l'expression les avantages extérieurs qui font le charme du débit, il continua de se distinguer dans la carrière de l'éloquence sacrée ; mais la révolution qui vint à éclater, rendit cette carrière dangereuse, et la lui fit abandonner pour l'art dramatique. Parmi diverses pièces qu'il avait composées, il fit recevoir au théâtre français *le Jugement de Pâris*, dont les événemens politiques arrêtèrent seuls la représentation. Ramené cependant, par son caractère, à de plus graves travaux, il reprit quelque temps son ministère, à la sollicitation de l'évêque d'Amiens : mais ses opinions religieuses, quoique très-éloignées du fanastisme, fournirent un prétexte a la persécution qui s'acharnait indifféremment à cette époque sur tous les membres du clergé. Poursuivi, maltraité, privé de sa liberté, de sa pension, il fut arraché à son état, plutôt qu'il ne le quitta lui-même. Rendu enfin à la société, mais non à des fonctions dont sa position l'écartait, il se vit réduit à s'occuper de l'éducation des anfans : mais les réglemens tyranniques qui entravaient l'instruction privée, paralysèrent les soins du maître et lui laissèrent trop peu d'élèves. C'est durant les courts intervalles et au milieu même de ces tra-

es, qu'il composa son *Dernier hom-* ouvrage dont le sujet peut sembler bre et triste ou analogue à la posi- de l'auteur, mais dont l'invention ste un génie original, quoique singu-, et l'exécution un talent supérieur, ique inégal : les défauts qu'on y ren- re tiennent aux circonstances où se vait l'écrivain; mais les beautés qu'il erme sont de tous les temps. Si l'au- le conçut à seize ans, comme l'a- e son éditeur, il n'en eut probable- t alors que l'aperçu. On voit, par ce rapporte, non sans exagération, grands progrès des sciences et des avant la fin des temps, qu'il a écrit livre après l'invention des aérostats, il suppose la direction opérée. L'ar- e imagination qui avait inspiré à nville l'idée d'un pareil ouvrage, de- aussi lui rendre plus pénible qu'à autre les souffrances de sa position. fier pour implorer des secours, il rit en silence; et cette douleur taci- e n'en était que plus dévorante. nt passé par tous les degrés du mal-, lorsque l'activité de son esprit ne plus soutenue par la composition de livre, il tomba dans une maladie mé- olique, qui fut suivie d'une fièvre délire. Mais comme il s'était bien nis dans l'exécution de son travail, qu'il le dit expressément, de ne ja- désespérer de lui-même, et que leurs les consolations religieuses et estiques ne lui manquaient pas, il rès vraisemblable que ce ne fut point ntairement, mais dans un de ses ac- que le 1er février 1805, à deux heu- lu matin, par le vent le plus im- eux et le froid le plus vif, il se ipita dans le canal de la Somme, baignait sa maison, et y périt. On savoir gré aux hommes de lettres n'ont pu prévenir son malheureux de s'être empressés du moins de mmander sa mémoire, en contri- t à faire connaître son livre posthu- le *Dernier homme*, imprimé à Pa- en 1805, deux volumes in-12. Ce ernardin-de-Saint-Pierre qui, frappé ituations qu'offre cet ouvrage, dont rêt, pour les imaginations sensibles, celui du roman le plus attachant, gea le libraire Déterville à le mettre ur. Cependant l'édition, restée in- ue aux journalistes et au public, s'écoula aussi lentement qu'obscurément. Un savant Anglais fut le premier qui éveilla l'attention des Français sur l'auteur, en 1810, dans ses Remarques sur Horace, à propos de l'Ode 2e du 1er livre, où le poète latin exprime si bien la terreur que fait éprouver aux humains l'idée des dernières scènes du monde. L'enthousiasme du chevalier Croft, qui voyait, dans cette espèce de poëme en prose, l'ébauche sublime d'une épopée, plus faite, selon lui, pour vivre jusqu'au dernier homme que celle d'Homère ou de Milton, ne fut point l'effet de l'amitié; car, lorsque cet Anglais alla résider à Amiens, la mort venait de frapper Grainville, qu'il regretta de n'avoir pu connaître, parcequ'il l'eût peut-être, dit-il, moyennant quelques misérables guinées, sauvé du désespoir (1). Bientôt parut une deuxième édition du *Dernier homme*, publiée par M. Nodier, en 1811. Les journalistes en parlèrent comme d'une grande et étonnante conception : *l'Esprit des journaux* (mai 1811), en donna une analyse détaillée. Le nouvel éditeur avait joint à l'ouvrage des observations préliminaires ; on y apprend que l'auteur s'occupait de l'exécution du poëme lors de la catastrophe qui a fini ses jours : il avait même mis en vers le premier chant; l'éditeur l'a eu entre les mains, mais il n'en a rien cité. Il pense qu'une sensibilité éclairée ne fixerait peut-être pas la place de l'auteur fort au-dessous de celle de Klopstock. L'exposition du sujet, dans le récit fait par Omégare ou le dernier homme au père de toute sa race, quoiqu'elle comprenne cinq des dix chants qui composent le poëme, est certes une belle invention épique. D'un côté, l'éloquence et le pathétique des moyens qu'emploie Adam auprès de son petit-fils, pour l'empêcher de perpétuer une race coupable, que, depuis tant de siècles, relégué dans une île ténébreuse, il est condamné, pour sa complaisance envers Eve, à voir entrer dans les enfers (fiction digne de

---

(1) On peut rappeler ici que ce fut aussi le chevalier Croft, qui, en donnant dans son livre intitulé : *Amour et Folie* (*Love and Madness*), les premiers détails qu'on ait eus sur le jeune et malheureux Chatterton, signala à l'admiration publique un véritable phénomène littéraire.

Michel-Ange et du Dante); les ressorts prodigieux que fait jouer d'un autre côté le génie de la terre, intéressé à la conservation de ses habitans, dont la destruction doit entraîner celle du globe auquel sa propre existence est attachée; les divers combats qu'éprouve enfin le dernier homme, partagé entre l'amour qui l'unit à Sydérie, sous les auspices du génie terrestre, et le désir de sauver le genre-humain et son père, en terminant les malheurs du monde : tels sont principalement le nœud et l'action du poeme. Des épisodes pleins de grandeur et d'intérêt achèvent de caractériser cette étonnante composition, fruit d'un génie aussi vigoureux que sombre, qui, si l'infortune ne l'eût arrêté dans sa carrière, promettait peut-être à la France une époque rivale du *Paradis perdu*.

GRAFTON (Auguste-Henri-Fitzroy, duc de), né en 1735 ou 36, fit ses études à l'université de Cambridge. Il était à peine âgé de vingt ans, lorsque la mort de son aïeul le mit en possession des biens et des honneurs de sa famille. Sa première ou plutôt son unique pensée fut alors de se livrer à toute la dissipation ordinaire aux jeunes gens de sa naissance. Mais plus tard, le goût des plaisirs ayant fait place à l'ambition, le duc de Grafton voulut courir la carrière des emplois publics. Il obtint en 1765 une charge de secrétaire-d'état, dont il se démit l'année suivante pour être nommé premier lord de la trésorerie. Mais il ne jouit pas long-temps de cette haute dignité. Le célèbre Wilkes l'attaqua avec force dans le parlement, et Junius (*voy.* George III), le prit pour le principal objet de ses éloquentes invectives. On assure que ces lettres produisaient un tel effet sur le duc, qu'elles le rendaient quelquefois incapable, pendant des jours entiers, de remplir ses fonctions ministérielles. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles contribuèrent beaucoup à le forcer d'abandonner son poste, ce qui eut lieu en janvier 1770. Néanmoins, peu de temps après, il accepta la garde du petit sceau, qu'il conserva jusqu'en 1775. A cette époque, s'étant hautement prononcé contre les projets de lord North, qui voulait imposer de nouvelles taxes à l'Amérique anglaise, il reçut l'ordre de résigner sa charge. Dès ce moment, il cessa de garder aucune mesure; et pendant tout le cours de la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, de concert avec le parti de l'opposition, il combattit de toutes ses forces un ministère dont les opérations furent si désastreuses pour la Grande-Bretagne. Lorsque l'opposition parlementaire vit enfin ses attaques couronnées du succès, le duc de Grafton fut réintégré dans sa charge de lord du petit sceau. Mais après en avoir exercé quelque temps les fonctions, il résolut de se retirer des affaires, et de passer le reste de ses jours dans la plus profonde retraite. Si, depuis, son amour pour la patrie l'arracha quelquefois aux douceurs de la vie privée, pour le ramener au sein de la chambre des pairs, ce ne fut que dans les occasions solennelles, où s'agitaient des questions politiques de la plus haute importance. On le compta parmi ceux qui s'opposèrent le plus vigoureusement, en 1803, à la nouvelle guerre contre la France. Peu de souvenirs s'attachent au duc de Grafton comme personnage politique, si ce n'est ceux qui naissent des écrits publiés par ses deux redoutables adversaires. Lors des troubles de mars 1769 (*voy.* George III), il fut loin de déployer l'énergie dont sa place lui imposait le devoir. Au surplus, il paraît avoir été digne d'estime par ses qualités personnelles. On assure qu'il fut amateur passionné des livres rares et curieux; et que dans sa vieillesse il s'engoua tellement de controverse et de théologie, qu'égaré par des argumens trop subtils, il abjura la religion de ses pères pour embrasser les principes des unitaires. Il affectait même, lorsqu'il se trouvait à Londres, d'aller régulièrement entendre l'office divin à la chapelle que ces sectaires avaient dans Essex-street. Dans la vue d'encourager l'étude des saintes Ecritures, il fit imprimer à grands frais une édition du nouveau Testament grec de Griesbach, qu'il répandi avec une extrême profusion. L'université de Cambridge l'avait élu son chancelier, quand il était ministre; et cet événement a été célébré par la muse de Gray. Le duc de Grafton mourut le 14 mars 1811, au milieu d'une jeune et nombreuse postérité, dont il aimait à diriger lui-même l'éducation.

GRANET (François-Omer), député à la convention nationale, était négociant à Marseille, à l'époque de la révolution, dont il embrassa les principes avec toute l'exaltation d'une tête méridionale. Poursuivi par le prévôt Bournissac, lors des premiers

troubles de Marseille, comme l'un des instigateurs des désordres, la procédure fut renvoyée, sur la demande de Mirabeau, par-devant la sénéchaussée de Marseille, et l'affaire n'alla pas plus loin. Nommé, peu de temps après, administrateur du département des Bouches-du-Rhône, il fut ensuite député à l'assemblée législative, où il apporta les mêmes principes et la même effervescence. Lorsque les fédérés de Marseille, appelés à Paris pour y opérer la destruction de la monarchie, arrivèrent dans cette capitale, en juillet 1792, Granet devint un de leurs principaux chefs, et prit ainsi une part active aux événemens du 10 août, à la suite desquels il dénonça son collègue Blangilly pour des faits contre-révolutionnaires. Renommé par les Bouches-du-Rhône, membre de la convention nationale, il y vota, le 17 janvier 1793, la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et fut adjoint, le 6 septembre de la même année, au comité de salut public, pour surveiller l'exécution ministérielle; il n'y resta que peu de temps. Redevenu simple membre de la convention, Granet prit sa place au plus haut de la montagne; toujours vêtu de ce que dans le langage du temps on appelait une *carmagnole*, Granet armé d'un énorme bâton, s'y faisait remarquer entre tous ses collègues, par des cris et des gestes plus menaçans. Comme il ne fut, néanmoins, chargé d'aucune mission, sous la tyrannie décemvirale, il serait injuste de l'en considérer comme l'instrument ou même le complice, si ce n'est par la violence avec laquelle il avait coutume d'appuyer les propositions du comité de salut public. Nous devons toutefois à la vérité de dire, qu'en germinal an 2 (avril 1794), époque où la terreur planait sur toute la république, Granet eut le courage de dénoncer les atrocités commises dans le midi, sous le proconsulat de Barras, Fréron, Saliceetti, Robespierre jeune, etc. Dénoncé, après le 9 thermidor, par Barras et Fréron, comme auteur des troubles qui agitaient maintenant le midi, et ce qu'il y a de plus étrange, comme accusateur de Marat, Granet récrimina contre ces députés, et les dénonça à son tour, comme coupables de concussions et de dilapida[tions] dans la mission qu'ils avaient rem[plie] l'année précédente, dans les Bouches-[du-]Rhône et le Var. Aux yeux des hom[mes] sans passion, l'état actuel de sa fortune justifiait assez Fréron. La dénonciation n'eut pas de suite. Il était d'ailleurs évident qu'elle était beaucoup plutôt dirigée contre le thermidorien de 1794, que contre le proconsul de 1793. Arrêté, le 16 germinal an 3 (5 avril 1795), comme l'un des provocateurs de l'insurrection qui avait éclaté le 12 du même mois, il fut décrété d'accusation après la nouvelle insurrection du 1[er] prairial suivant (20 mai), et un second décret ordonna sa mise en jugement. Compris dans l'amnistie par laquelle la convention termina ses travaux, le 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795), Granet ne fit point partie des conseils organisés par la constitution directoriale, et retourna à Marseille. Nommé l'un des maires de cette ville, les leçons de l'expérience n'ont pas été perdues pour lui, et sa conduite, depuis cette époque, n'a mérité aucun reproche. Élu en mai 1815, membre de la chambre des réprésentans, il ne s'y est point fait remarquer; mais il a constamment voté avec les amis de l'indépendance nationale. Compris, après le second retour des Bourbons, dans la loi de proscription du 12 janvier 1816, connue sous le nom de loi d'*amnistie*, il avait quitté la France et s'était retiré à Bruxelles; une ordonnance royale du 27 décembre 1818, l'a autorisé à rentrer dans sa patrie. Granet qui, pendant qu'il remplissait les fonctions de maire à Marseille, sous le gouvernement impérial, s'était montré aussi favorable aux émigrés, qu'il avait été inexorable pour eux dans la convention, a trouvé dans quelques-uns de ses nouveaux protégés, des souvenirs reconnaissans qui l'ont bien servi. Le rappel de ce député n'est pas un événement moins heureux pour ses compagnons d'infortune que pour lui-même, car en prouvant que le gouvernement français a renoncé au systéme des catégories, il annonce la fin prochaine et nécessaire des lois d'exil et des ordonnances de proscription.

GRANGENEUVE (Jacques-Antoine), député à l'assemblée législative et ensuite à la convention nationale, par le département de la Gironde, unit le caractère le plus doux et les qualités sociales les plus aimables, au fanatisme républicain le plus exalté. Placé par le talent à un immense éloignement de Vergniaud, de Guadet et de Gensonné, il les dépassa en audace sous l'assemblée législative, et les égala en courage dans la convention. C'est dans la pre-

mière de ces assemblées qu'il conçut, avec le frénétique Chabot, l'idée atroce et ridicule de se faire tuer ou au moins blesser grièvement, dans l'intention de faire accuser la cour de ce crime et de soulever ainsi le peuple contre elle. Devenu un autre homme dans la convention, il y vota la détention de Louis XVI, avec appel au peuple et sursis, déclarant qu'il se refusait à cumuler les fonctions de témoin, d'accusateur et de juge. Dès-lors il ne cessa de s'honorer par le courage avec lequel il poursuivit les auteurs des massacres de septembre, la commune de Paris, et les dominateurs de la montagne. Enveloppé dans la proscription du 31 mai 1793, il s'échappa de Paris, fut mis hors de la loi, le 18 juillet, et ensuite arrêté à Bordeaux, où la commission militaire le condamna à mort, le 21 décembre 1793, à l'âge de quarante-trois ans.—Son frère (Joseph), administrateur du département de la Gironde, traduit au même tribunal comme fédéraliste, partagea son sort.

GRANIÉ (Pierre), homme de loi à Paris, natif de Bordeaux, fut nommé avocat à la cour de cassation en 1800, au moment où le collége des avocats fut organisé près de cette cour, et avocat au conseil d'état en 1814. Il est auteur des ouvrages suivans: *Histoire de l'assemblée constituante, écrite par un citoyen des États-Unis*, 1799, in-8.; réimprimée au retour du roi, sous ce titre: *Histoire des états-généraux*, ou *Assemblée constituante en* 1789, *sous Louis XVI*, 1814, in-8. — *Lettre au citoyen D***, sur l'ouvrage intitulé*, Mes Rapports avec J.-J. Rousseau, par le C. Dussaulx, 1798, in-8. — *Observations sur les lois maritimes, dans leur rapport avec le Code civil*, 1799 in-8. — *Lettre à M***, sur la philosophie, dans ses rapports avec notre gouvernement*, 1802, in-8.

GRANT (William), né à Elchies, en Angleterre, vers 1754, commença son éducation à Elgin, la termina dans le collége du roi, à Londres, où il suivit le barreau, puis se rendit dans le Canada, où il fut nommé procureur-général du roi. Ayant quitté ce pays pour revenir en Angleterre, il fut nommé membre de la chambre des communes pour Shaftesbury, ensuite pour New-Windsor; et parvint à la charge de maître des rôles. Lorsque Pitt demanda un subside à l'occasion des préparatifs de l'impératrice de Russie contre la Turquie, M. Grant soutint le ministère. En 1791, il parla à l'occasion du bill de Québec, et releva plusieurs erreurs que sa parfaite connaissance du Canada lui avait fait apercevoir. Lorsque les ministres soumirent à la chambre les préliminaires du traité d'Amiens, M. Grant se montra favorable à la paix avec la France: il s'efforça de prouver que Bonaparte, quoique ayant, dit-il, professé lui-même les principes des jacobins, arrêterait leur essor par intérêt personnel, et empêcherait la propagation de leur doctrine subversive de tout gouvernement, etc. Au mois de mars 1816, il parla, d'une manière très-éloquente, en faveur du projet présenté par les ministres pour le maintien de l'armée sur un pied respectable et proportionné aux forces des autres états de l'Europe. On le vit, dans la séance du 25 mai 1817, combattre, au contraire, les vues du ministère touchant l'importance des économies présentées à la chambre.

GRATAMA (Seerp), professeur de droit à l'université de Groningue, né à Harlingue, en Frise, le 27 octobre 1757. Il fit ses humanités à Deventer, et son droit à l'académie de Franeker. Étant encore étudiant, il fut nommé candidat pour la chaire de droit à l'Athénée de Deventer, plutôt cependant pour lui donner un témoignage public de la considération dont il jouissait, que pour le mettre effectivement en possession de cette place. En 1782, il publia une brochure anonyme *sur la liberté de la presse, sur l'indépendance et l'esclavage, sur l'égalité des hommes*, etc. Ce premier essai se ressentait encore de l'âge de l'auteur, mais on se plut à y remarquer cet ardent amour pour les droits les plus sacrés de l'homme, pour la vérité, la justice et le maintien de l'ordre, dont il a donné dans la suite les preuves plus honorables. Il reçut, en 1783, le grade de docteur en droit, et s'étant marié un mois après, il s'établit comme avocat à Harlingue; mais ne trouvant pas dans la pratique un moyen suffisant d'existence, il entra dans le commerce et s'associa avec son frère. Cette nouvelle carrière lui réussit mieux. Nommé commandant de la garde de la ville où il s'était établi, il montra beaucoup de fermeté dans la révolution de 1787 et celle de 1795. Il est même remarquable qu'on lui permit,

ainsi qu'aux autres officiers de son corps, de conserver l'écharpe orange, lorsqu'il protégea la cérémonie de la plantation de l'arbre de la liberté, en 1795. Il céda à cette époque sa part dans la maison de commerce à son frère, pour ne plus s'occuper que de travaux littéraires. La première brochure qu'il publia, la même année, est intitulée : *Considérations sur l'introduction des nouvelles filatures de coton et de laine à Harlingue*. Cet opuscule avait pour but de détourner ses concitoyens d'un nouveau projet de cette nature, qu'on se proposait d'exécuter dans cette ville, et de les engager à s'en tenir à l'ancienne institution, qui était d'une grande utilité, et au moyen de laquelle la ville de Harlingue avait le bonheur de ne voir aucun mendiant dans son enceinte. L'ouvrage de M. Gratama ne fit pas l'impression qu'il en attendait ; on établit les nouvelles filatures, qui bientôt croulèrent et justifièrent malheureusement les prédictions de l'auteur. Il publia ensuite, même année, des *Considérations sur l'état heureux de la Frise et sur la félicité générale*. Il y prêchait le maintien des anciennes institutions qui avaient fait la prospérité de la république, et s'élevait avec force contre des innovations qui lui paraissaient être contraires à une liberté sage et bien entendue. Cette production fut extraordinairement bien accueillie par les hommes sensés et modérés des deux partis. Il remporta, dans la même année, le prix pour un mémoire *sur la superstition*, envoyé au concours ouvert par les directeurs du *Legs de Stolp*. M. Gratama, comme on l'a déja pu voir par les brochures que nous venons de citer, n'était pas porté pour l'ordre de choses introduit par la révolution de 1795, et il s'éleva surtout contre le système d'unité et d'indivisibilité de la république, dans une brochure anonyme qu'il fit paraître sur cette matière. En 1796, il publia des *Recherches sur les biens ecclésiastiques en Frise*. Cet ouvrage était dirigé contre celui d'un savant prédicateur des mennonites, M. Oosterbaan, qui, dans un opuscule sur cette matière avait prétendu que la communion des protestans réformés n'avait pas un droit exclusif sur ces biens, et qu'une autre partie en devait être cédée aux communions protestantes non-réformées. Les argumens de M. Gratama l'emportèrent sur ceux de son antagoniste, et les choses en restèrent où elles étaient. Ses *Considérations sur la servitude domestique chez les Romains, et sur ses effets publics*, publiées également en 1796, reçurent aussi l'accueil le plus flatteur, ainsi que ses observations *sur l'égalité*, insérées dans la *Vaderlandsche bibliotheek*, 1796, nº 12. Ayant une aversion prononcée pour toute profession de foi, tant religieuse que politique, il refusa la chaire de professeur de droit à Harderwyk (Gueldre), par la seule raison qu'on exigeait alors des professeur de reconnaître les droits de l'homme, tels qu'ils avaient été proclamés par les représentans de la province de Gueldre. Comme les talens de M. Gratama étaient connus, et que les curateurs de l'université de Harderwyk désiraient beaucoup l'y attacher, on l'exempta de prêter le serment ordinaire ; et il accepta alors cette place honorable. Il entra en fonctions en 1798, en prononçant un discours: *De servá nec multum provecta Quiritium humanitate, tum in aliis, tum maxime quoque in legum monumentis perspicua*. En le publiant, il y ajouta des observations *de victimis humanis apud romanos*. Dans ce discours on crut apercevoir des applications au régime français ; intention que plusieurs personnes ne pouvaient approuver, mais qui n'empêchèrent cependant pas M. Millin de rendre un compte très-favorable de cet écrit dans son *Journal encyclopédique*. A peine M. Gratama était-il depuis une année à Harderwyk, que les curateurs de l'université d'Utrecht l'appelèrent en cette ville ; mais il crut devoir refuser cette place, vu les égards qu'on avait eus pour lui à Harderwyk et la considération dont il y jouissait. Pour lui en témoigner leur satisfaction, les curateurs de cette académie augmentèrent son traitement, et ajoutèrent à sa chaire de droit civil celle de droit public. Il enseigna avec un succès toujours croissant, jusqu'en 1801, époque à laquelle on lui offrit la chaire de droit naturel et de droit public à Groningue, qu'il accepta. A cette occasion, il prononça un discours très éloquent tendant à prouver que les hommes et les peuples sont nés pour observer les lois de la justice (*cum homines, tum etiam populos ad justitiam esse natos*). En 1805, en se démettant des fonctions de recteur de l'académie, il publia un discours

qui a fait quelque sensation à cause de la nouvelle méthode que le professeur proposait pour l'enseignement de la jurisprudence et surtout du droit naturel. (*Oratio qua in causas inquiritur malorum, quae jurisprudentia naturalis ejusque doctores fuerunt perpessi*). Il le dédia aux curateurs de l'académie, qui lui en témoignèrent leur satisfaction. Deux ans plus tard il fit paraître un discours *de honestâ aemulatione inter homines, doctos inprimis, et doctorum hominum corpora, excitanda, ad commune humanitis civitatisque bonum*. La chaire de droit public à l'université de Leyde lui fut offerte après la mort du célèbre professeur Pestel; mais il préféra rester à Groningue. L'ouvrage qui fait le plus d'honneur aux talens de M. Gratama est sans doute son *Magasin de jurisprudence*, qu'il commença en 1809, et dont il a paru un gros volume in-8. Il y rendit compte des ouvrages en matière de droit nouvellement publiés. La critique qui règne dans cette production est aussi sage que l'érudition en est profonde. Il est à regretter que le savant professeur n'ait pas continué un ouvrage si utile, et si justement estimé. En 1817, étant recteur de l'université pour la seconde fois, il prononça un discours *de Hermodoro Ephesio, vero* XII *tabularum auctore*. Le dernier ouvrage que M. Gratama ait publié, sont ses *Commentaires* (*Prœlectiones*) *sur une partie des Institutes de Justinien*. Tout ce qu'a écrit ce professeur distingué qui peut être considéré comme l'un des plus grands publicistes de la Hollande, est très-estimé dans sa patrie et dans l'étranger par les savans qui ont lu ses ouvrages latins : car ceux qu'il a publiés dans sa langue natale ne sont guère connus que dans le pays qui les a vus paraître, et où ils jouissent d'une réputation fort honorable.

GRATIEN (Le général), fit avec distinction les campagnes de 1805 et 1806, et se signala surtout en s'emparant de vive force, à la tête d'un corps de troupes hollandaises, de la place de Stralsund, occupée par le célèbre Schill (*voy.* ce nom). Le général Gratien servit ensuite dans la guerre d'Espagne. On le croit retiré du service.

GRATTAN (Henri), né à Dublin, en 1751, est fils d'un juge-assesseur de cette ville, jouissant d'une fortune considérable. Elevé au collége de la Trinité, il suivit la carrière du barreau en 1772, et fut bientôt appelé au parlement d'Irlande. Il acquit tant de popularité, par les soins qu'il se donna en faveur de l'indépendance de sa patrie, qu'on le surnomma le *Fox irlandais*, titre dû à ses talens non moins qu'à son patriotisme, et qu'une somme de 50,000 livres sterl. fut votée pour récompenser ses services. Il est en effet le premier qui ait osé élever la voix pour réclamer contre les abus, et qui ait fait prendre des mesures énergiques : la première fut de proclamer la liberté de commerce; la seconde donna naissance à la fameuse déclaration, que le roi, les pairs et les communes d'Irlande pouvaient seuls, dans quelque cas que ce fût, faire des lois qui eussent quelque force dans ce pays. Cette déclaration obligea le ministère anglais à révoquer l'acte de la sixième année du règne de George Ier, par lequel le parlement d'Angleterre consacrait le droit qu'il avait de soumettre l'Irlande à ses statuts. La manière dont M. Grattan soutint les intérêts de son pays pendant la guerre d'Amérique, honora également, et sa brillante éloquence, et son inébranlable fermeté. Homme d'état autant qu'orateur, il sentit combien cette circonstance, qui donnait au cabinet de St-James plus d'un redoutable adversaire à combattre, était favorable aux justes réclamations de l'Irlande, et il résolut de ne pas la laisser échapper. Quelques-uns de ses compatriotes ayant manifesté toute la crainte que leur inspiraient les mesures menaçantes de l'Angleterre, il s'attacha à dissiper ces alarmes, par la comparaison des forces de cet état avec celles de ses antagonistes réunis. « Saisissons, s'écria-t-il, saisissons cet instant propice : obéissons à la voix de la patrie. Mais, me répondra-t-on, si nos maîtres demeurent inflexibles : si l'Angleterre s'obstine, si......... Ecartons de vaines terreurs; l'Angleterre peut être obstinée, mais elle n'a pas le don de se multiplier. Écrasée d'une dette énorme, en accroîtra-t-elle le fardeau? Avec une population de neuf millions d'habitans, déjà décimée par une guerre lointaine, résistera-t-elle à vingt-quatre millions de Français, à douze millions d'Espagnols, à trois millions d'Américains, à un pareil nombre d'Irlandais? » Ce rapprochement contribua beaucoup à opérer sur l'esprit de ses au-

diteurs, la conviction qui les porta à persévérer dans l'attitude énergique à laquelle ils dûrent les concessions arrachées à cette époque au ministère britannique. L'influence que M. Grattan avait si justement acquise, diminua un peu par son opposition au projet présenté par M. Flood à la législature d'Irlande, pour demander que le parlement d'Angleterre annullât l'acte ci-dessus mentionné par une déclaration expresse, qu il renonçait, non-seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir, à soumettre l'Irlande à ses lois. Il regagna la confiance de ses concitoyens, lorsqu'en 1785 il s'opposa, avec toute la force de son éloquence, à l'admission des propositions faites par un agent de la couronne, qui sont encore l'objet de l'exécration publique, sous le nom de *Propositions d'ordre*, et qui ne tendaient à rien moins qu'à détruire l'indépendance que le parlement d'Irlande venait d'acquérir si récemment. L'une de ces propositions était, « que le parlement d'Irlande, en considération de la faveur qui lui était accordée de participer également avec la Grande-Bretagne à tous les avantages commerciaux, adopterait et mettrait en vigueur les actes du parlement d'Angleterre qui pourraient être relatifs à son commerce, etc. » Il fut toujours, depuis ce moment, l'idole du peuple et la terreur du cabinet. Le club Whig, qui exerçait une grande influence, reconnaissait, comme son chef, M. Grattan. Il s'opposa vivement, en 1800, à l'acte de réunion des royaumes d'Angleterre et d'Irlande. Étant malade, il se fit porter au parlement, y combattit, dans un discours énergique, la proposition de cet acte, et fut conduit en triomphe à l'issue de la séance. Il se battit ensuite en duel avec M. Corry, du parti contraire, et le blessa au bras. Les Whigs de Londres célébrèrent sa victoire. M. Grattan a continué de déployer, dans le parlement, les mêmes talens et le même caractère : c'est à ses démarches et à ses discours que les catholiques dûrent, en 1810, le bill d'allégeance. En 1812, il appuya leurs demandes de tout son crédit et de toute son éloquence; et lorsque, par son intermédiaire, ils les ont renouvelées en 1817, on a vu ce vieil athlète [illegible] la liberté employer sa dialectique en [illegible]eur de leur émancipation, avec non [illegible] d'énergie et aussi peu de succès. Dans la fameuse question de la paix ou de la guerre, en 1815, M. Grattan se prononça avec les ministres pour ce dernier parti, contre le sentiment des membres de l'opposition, dont il avait jusqu'alors partagé les opinions. Quelques personnes affectèrent d'être surprises de cette conduite, dans laquelle elles feignaient de voir une sorte de déviation de ses principes antérieurs, tandis qu'elle ne prouvait que la franche droiture et la parfaite indépendance de l'orateur, qui, supérieur par ses lumières, ainsi que par ses sentimens, à une opposition routinière, ne croyait devoir lutter contre le gouvernement, que lorsque ses actes lui paraissaient attentatoires à la liberté publique, et n'hésitait pas à le seconder, lorsque ces mêmes actes lui semblaient en harmonie avec les vrais intérêts de l'état. Les argumens les plus spécieux du parti qui s'opposait à la guerre, ne purent résister à l'éloquence entraînante avec laquelle il en développa la nécessité. « Je ne puis, dit l'orateur, me réduire à voter en silence, sachant que dans ma manière d'envisager la question, je diffère absolument de mes plus chers et de mes plus anciens amis. Je conviens que nous devons, autant que possible, éviter les maux de la guerre; mais il est un mal plus grand que la guerre et plus à redouter : c'est une paix sans garantie, suivie d'une guerre sans alliés. (Écoutez! écoutez)! Quant à la question même de la guerre ou de la paix, la chambre n'a plus rien à décider; ce point vient d'être arrêté à Vienne; ce qui nous reste à examiner est ceci : engagerons-nous, de concert avec nos alliés, une lutte contre le chef actuel de la France, ou attendrons-nous que la désunion de ces puissans auxiliaires nous force de nous présenter seuls au combat? A l'égard de la forme de gouvernement actuellement établie en France, et de la sécurité qu'elle promet à l'Europe, il ne faut qu'en examiner la composition pour détruire jusqu'à la probabilité d'une semblable garantie. Ce gouvernement est une *stratocratie élective*;...... la constitution de la France, c'est la guerre; et le but de cette guerre, c'est la conquête de l'Europe. (Ecoutez)! » Après avoir retracé, rapidement et à grands traits, les opérations de Napoléon pour réaliser son système de domination universelle, M. Grattan ajouta : « Enfin son ambition l'entraîna

vers les climats glacés de la Russie. Il fut vaincu; et tandis qu'en fuyant il méditait encore la ruine et la dévastation, l'Autriche et la Prusse se retrouvèrent sur son passage. Elles hésitèrent un moment : enfin le sentiment de leur propre intérêt parut les réunir : le nom de l'Angleterre vint tomber dans la balance, et l'Europe fut libre. Le reflux de la fortune avait commencé; les maux causés par l'oppresseur l'accablèrent à son tour. Deux des souverains alliés venaient de s'ouvrir une route vers la capitale de leur implacable ennemi; arbitres de sa destinée, après avoir été ses victimes, ils étaient aux portes de Paris. C'est alors qu'ils firent un acte qui, aux yeux de la postérité, les absoudra des erreurs qu'ils pourraient commettre pendant le reste de leur existence. Dans l'élan de leur générosité, ils donnèrent aux Français vaincus la paix et l'indépendance : à Napoléon, Elbe et la vie. » Alors, après avoir rappelé les événemens subséquens, jusqu'au 20 mars : « On fait depuis longtemps de Bonaparte, continua l'orateur, un ardent champion de la liberté : où en sont les preuves? Devenu maître de l'Italie, a-t-il affranchi les Italiens? Lorsqu'il eut envahi la Hollande, quelle est la liberté que lui dûrent les Bataves? Et lorsque, par la plus noire perfidie, il eut pénétré dans l'Espagne, a-t-il respecté l'indépendance de cette nation? Aujourd'hui, redevenu possesseur de la France, s'il laisse aux français quelqu'ombre de liberté, c'est que l'interêt du moment l'exige. Les individus qu'il vient de s'adjoindre, sont ceux qu'il a jugés les plus propres à seconder ses desseins actuels; et son alliance avec les jacobins offre l'union monstrueuse d'un homme qui jamais ne put souffrir la liberté, avec un parti qui jamais ne put supporter de lois...... Telle est là position de la France. Un semblable gouvernement peut, en armant une population entière dans la vue de s'agrandir, donner à cet armement le nom d'arrangement intérieur; mais les autres nations n'en auront pas moins le droit d'y voir des prémices d'hostilités. Un semblable gouvernement peut être assez adroit pour prodiguer des paroles de paix; mais au milieu de ces protestations fallacieuses, il préparera en silence les moyens de porter des coups plus assurés. Non, aucun de nous n'aura vécu pour voir l'Angleterre captive sous les serres de l'aigle impériale. (Ici l'orateur fut interrompu par de longues et bruyantes acclamations). Si nous renoncions à notre alliance avec les puissances continentales, quel en serait le résultat? Qu'on envisage la paix proposée sous quelque rapport que l'on voudra, ce sera toujours *une paix armée*; car il n'est aucun ministère qui osât risquer de désarmer dans une pareille situation. Et quel sera le résultat de cette paix? La corruption des mœurs, un énorme accroissement de dépenses, et enfin le renouvellement de la guerre. Vous aurez perdu vos alliés, ou du moins vous ne pourrez plus compter sur une alliance aussi formidable que celle d'aujourd'hui; et l'ennemi du monde, confirmé dans son titre par une possession incontestée, aura eu le loisir de se préparer à la guerre. Alors, peut-être, ce ne sera plus pour la couronne de France qu'il combattra, mais pour celle d'Angleterre. Bonaparte, a-t-on dit, montre des intentions rassurantes; il a rétabli la liberté de la presse. Il n'a fait en cela que se jouer du peuple qu'il gouverne. Il a supprimé la censure; mais si l'ouvrage supprimé lui déplait, l'échafaud est là pour l'auteur; du moins son sort dépend-il d'un gouvernement militaire et absolu. Il a décrété l'abolition de la traite; je ne rabaisserai point le mérite de cette action: mais parce qu'il a affranchi les noirs, souffrirons-nous qu'il asservisse les blancs? » Alors, après avoir réfuté l'objection tirée de l'autorité du célèbre Fox, en prouvant que l'opinion de cet homme d'état, relativement à la convenance de la paix avec la France républicaine, ne pouvait s'appliquer à la France impériale: « Non, s'écria l'orateur, dans de telles circonstances M. Fox n'aurait pas conseillé la paix, et le gouvernement britannique ne doit pas y songer davantage. Ah! si nous pouvions trahir ainsi les lois de la justice et la foi des sermens qui nous engagent : si nous pouvions souiller à ce point l'honneur de l'Angleterre, qu'aurions-nous à répondre à nos alliés, lorsqu'ils nous diraient : « Après nous avoir glorieusement secondés, après avoir assuré notre délivrance, vous reculez au moment décisif! Quand l'Europe marche tout entière, vous, l'avant-garde des nations, vous qui tant de fois avez rallié nos espérances fugitives, vous êtes les

premiers à déserter. » (Acclamations) ! Non, il n'en sera pas ainsi : l'Angleterre, qui la première osa lutter contre cette fureur de domination universelle dont Bonaparte était animé, et par laquelle il a couvert l'Europe d'un déluge de sang, l'Angleterre, qui brisa les ailes rapides de l'aigle impériale, qui humilia l'orgueil des étendards français, l'Angleterre ne donnera pas le signal de la retraite à ceux qui la virent toujours les guider aux combats. » (Longues et bruyantes acclamations.) Alors, après être entré dans l'examen des subsides que nécessiterait le renouvellement de la guerre : » Au reste, ne l'oublions pas, dit l'orateur en finissant ; notre force nationale est ailleurs que dans nos finances. Le nom de l'Angleterre et son attitude accoutumée lui interdisent la seconde place. Cessons d'être la première des nations, et bientôt nous serons la dernière. » Ce discours, dont la fin fut accompagnée d'applaudissemens qui se prolongèrent pendant plusieurs minutes, entraîna la décision de la chambre. Les principaux chefs de l'opposition, entre autres sir Francis Burdett et M. Ponsonby, essayèrent toutefois de combattre l'éloquent orateur, quoiqu'en exprimant pour lui une profonde admiration : mais leurs efforts furent inutiles, et l'on remarqua même, parmi ceux qui se prononcèrent dans cette circonstance en faveur de la guerre, plusieurs membres qui étaient connus pour des Whigs décidés, et qui votaient constamment contre le ministère. Au surplus, l'attitude prise par M. Grattan dans cette circonstance, n'a point influé sur l'ensemble de ses principes politiques, et dans les occasions trop nombreuses où le pouvoir exécutif s'est efforcé d'étendre sa sphère d'activité, on l'a retrouvé dans les rangs des défenseurs des droits du peuple. Cette fidélité à sa doctrine s'est particulièrement manifestée dans la discussion sur l'*income-tax* et dans celle qui avait pour objet la suspension de l'acte d'*habeas corpus*. Voici ce que dit de ce célèbre orateur le spirituel et caustique auteur des *Portraits parlementaires* : « Le talent de Grattan, analogue, sous beaucoup de rapports à celui de Shéridan, en diffère en ceci, que le premier s'abandonne à la véhémence de son indignation, tandis que le second a plus habituellement recours à l'ironie et au sarcasme. Tous deux préludent à leurs plus brillantes improvisations par une sorte de négligence insouciante, semblable à l'abandon d'une conversation familière, qui laisse à peine entrevoir l'énergie et la profondeur de leurs sentimens ; mais tout-à-coup une pensée, un seul mot paraît mettre le feu à cette masse combustible : et l'orateur, tel qu'Ulysse rejetant les haillons dont il était couvert, et apparaissant dans tout l'éclat de sa majesté royale (*), s'avance décoré de la splendeur du génie. Je n'ai cependant pas connu M. Grattan dans la force de son âge et de son talent : mais tel que je le vois aujourd'hui, presque septuagénaire, et le cœur encore brûlant du feu sacré, je le crois digne de sa brillante réputation : et je m'incline avec respect devant ce constant défenseur des droits de sa patrie, qui, dans tout le cours de sa longue existence, a lutté avec courage, et presque toujours avec succès, contre l'ascendant des préjugés soutenu de celui de la puissance, sans toutefois souiller cette belle cause par les vues étroites et vulgaires de l'esprit de parti. Nul orateur n'inspire un respect plus religieux à son auditoire : nul n'est écouté avec plus d'attention et d'intérêt. Quant à moi, je ne connais rien de plus attachant que de voir M. Grattan se lever pour prendre la parole : sa petite stature et le peu d'éclat de sa voix rendent difficile à croire que ce soit là cet orateur si renommé : mais on ne tarde pas à être frappé de la dignité de ses manières, et de son langage, à la fois calme et animé, dont jaillit par intervalles une grande pensée ou une expression singulièrement heureuse ; et bientôt, s'élevant à toute la hauteur de l'éloquence, il remplit l'attente qu'il avait fait concevoir. » Après un hommage aussi complet et aussi mérité, rendu à la vertu non moins qu'au talent, on concevrait difficilement que le noble défenseur des droits des citoyens ait pu être, lors des dernières élections, exposé aux outrages de quelques furieux qui ont même menacé ses jours, si l'on ne savait depuis long-tems combien la *populace* diffère du *peuple*, et quelle distance sépare les fauteurs de la licence des amis de la liberté. Au surplus, ce lâche attentat n'a rien changé aux principes de M. Grattan, qui suivant les nouvelles les plus récentes d'Angleterre (février

(*) Homère, *Odyssée*.

1819), allait reproduire au parlement la proposition de l'émancipation des catholiques laquelle paroissait devoir trouver dans les deux chambres de nombreux et puissans appuis.

GRAVE (CHARLES-JOSEPH DE), né à Ursel, province de la Flandre-Orientale, fit ses études à Louvain, s'adonna surtout à la jurisprudence et aux langues, puis vint s'établir à Gand, où il eut bientôt une grande réputation comme jurisconsulte. On lui proposa une place de conseiller au grand-conseil de Flandre. De Grave n'avait pas l'âge requis pour cet emploi, qu'il refusa par ce motif. Mais dès le moment où il ne put alléguer la même excuse, il fut, à l'unanimité, élu membre de ce conseil. Lorsque la Belgique eut été réunie à la France, de Grave fut nommé, par le département de l'Escaut, député au conseil des anciens; et peu s'en fallut qu'il ne fût enveloppé dans la proscription du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). Il se retira alors des affaires politiques, et revint aux études qu'il avait aimées dans son jeune âge. Il s'occupa tout entier d'un grand ouvrage pour lequel, pendant son séjour à Paris, il avait fait beaucoup de recherches dans les bibliothèques de cette ville. Dans cet ouvrage remarquable sous plus d'un rapport, et qui a pour titre : *République des Champs-Élysées, ou Monde ancien*, l'auteur a eu pour objet de démontrer que les Champs-Élysées, si célèbres dans les poètes de l'antiquité, ne sont qu'une fiction allégorique destinée à représenter l'existence d'une ancienne république d'hommes justes et pieux, située à l'extrémité septentrionale de la Gaule, et surtout dans les îles du Bas-Rhin. Selon lui, les dieux de la fable n'offrent que les divers emblêmes des institutions sociales de cette contrée; et les récits d'Ulysse, dans l'Odyssée, ne doivent être regardés que comme la description symbolique des initiations religieuses qui avaient lieu dans ce pays. Ceux même qui sont le moins disposés à admettre cette bizarre hypothèse, ne peuvent s'empêcher d'admirer la prodigieuse érudition de l'auteur, les ingénieux rapprochemens dont il étaye son étrange système, et la sagacité hardie de ses conjectures. Ce singulier ouvrage venait à peine d'être achevé, et la 7e feuille du 1er vol. venait d'être imprimée, lorsque l'auteur mourut subitement, le 30 juillet 1805. M. G. B. Liégeard, son ami, à cette époque secrétaire particulier du préfet de l'Escaut, et membre de la société des beaux-arts et de littérature de Gand, surveilla l'impression du reste de l'ouvrage, et y ajouta un *Avis de l'éditeur*, une *Notice sur M. de Grave*, et un *Discours préliminaire*. La *République des Champs-Élysées* a paru à Gand, 1806, 3 vol. in-8. Nous remarquerons avec M. Liégeard, que pendant que M. de Grave mettait la dernière main à sa *République des Champs-Élysées*, le docteur Édouard Davies, pasteur à Olverton, publiait ses *Recherches celtiques* (*Celtic researches*, Londres, 1804), dans lesquelles il émet les mêmes opinions sur les Champs-Élysées, les Cimmériens, Orphée, la Galatie, etc.

GRAVE (Le marquis PIERRE-MARIE DE), pair de France, est né à Montpellier. Il fut l'un des derniers ministres de Louis XVI. Colonel du régiment d'Orléans, avant la révolution, M. de Grave en embrassa de bonne-foi la cause, mais sans cesser de porter au roi un attachement sincère, dont M. Bertrand de Molleville reconnait lui-même qu'il a souvent donné à ce prince des preuves non équivoques. La cour voulait alors pour le ministère, des hommes d'un caractère facile, et qui, jouissant de quelque popularité dans l'opinion, n'opposassent cependant pas trop de résistance à lui en faire le sacrifice, quand les circonstances l'exigeraient. On crut avoir trouvé tout cela dans le chevalier de Grave, et le 10 mars 1792, il succéda à M. Louis de Narbonne, dans le ministère de la guerre, qu'il ne conserva que deux mois. Sa démission ayant été acceptée le 8 mai suivant, un décret lui permit de sortir de Paris, et il en profita pour passer en Angleterre, où il établit sa résidence dans le voisinage de Kensington, se consolant de ses malheurs avec ses livres. Décrété d'accusation le 27 août de la même année, il rentra en France peu après le 18 brumaire (9 novembre 1799); se retira à Montpellier, et vécut absolument étranger aux affaires, pour lesquelles Mme Roland, qui l'avait connu, assure, dans ses mémoires, qu'il avait peu d'aptitude. Il était alors chevalier de Grave; la mort de son frère aîné lui a donné le titre de marquis. Nommé pair de France, le 17 août 1815, M. de Grave réunit à ce haut rang, les places d'écuyer de M. le duc d'Orléans et de gouverneur du duc de Chartres, fils aîné de ce prince.

GRÉGOIRE (Le comte Henri), né à Vého, près de Lunéville, le 4 décembre 1750, embrassa l'état ecclésiastique, fut professeur au collége de Pont-à-Mousson, devint curé d'Embermesnil, et fut député du clergé du bailliage de Nanci aux états-généraux. Religieux, juste, humain, mais portant jusqu'à l'exaltation l'amour de la liberté républicaine, dès le 14 juin 1789, M. Grégoire abandonna l'ordre dont il faisait partie, vint se réunir aux représentans de la nation, et ne cessa, depuis ce moment, de se faire remarquer parmi les plus honorables défenseurs de la cause populaire. Le 8 juillet 1789, il s'opposa à l'approche des troupes qui s'avançaient vers Paris, et s'écria avec un courage que tant de dangers environnaient alors : « Si les Français consentaient à redevenir esclaves, ils seraient la lie des nations. » Le 14, jour de la prise de la Bastille, il dénonça les ministres qui avaient fait avancer des troupes vers la capitale. Le 3 août, il réclama l'humanité de l'assemblée en faveur des juifs de l'Alsace, et se montra, dans cette circonstance, comme dans tout le reste de sa longue carrière politique, animé des principes de la vraie religion, qui n'est elle-même qu'une sage et tolérante philosophie. Le 4, il soutint qu'en mettant à la tête de la constitution une déclaration des droits de l'homme, il fallait y joindre aussi celle de ses devoirs. Le 18, il pressa ses collègues de consacrer l'acte constitutionnel, en y plaçant le nom de la Divinité. Le 5 octobre, il dénonça les scandaleux excès commis par les gardes-du-corps, dans le repas donné par eux, le 1er de ce mois, et auquel avait paru la reine. Il représenta en même-tems le roi comme entouré des ennemis du peuple et livré à leurs conseils. Lorsque, trois jours après, il fut question de transférer l'assemblée à Paris, M. Grégoire, fidèle à son généreux caractère, témoigna des craintes pour la sûreté des membres d'un clergé, qui manifestait déjà sa haine contre lui, lorsque ceux-ci se trouveraient au milieu d'une immense population en armes, et parla avec chaleur des services que plusieurs députés de cet ordre avaient rendus à la patrie. Le 23, il reconnut que le clergé n'était que le dépositaire de ses biens. Lors de la discussion sur les droits de l'homme, il voulut qu'on décrétât qu'ils émanaient de Dieu. Il fut le premier ecclésiastique qui prêta le serment constitutionnel, et publia, sur la légitimité du serment civique, un écrit à la suite duquel il fut nommé évêque du département de Loir-et-Cher. Digne émule de Wilberforce, Grégoire se dévoua tout entier à la cause des noirs, et, ne pouvant obtenir, en un moment, l'abolition de l'esclavage et l'émancipation des esclaves, il demanda qu'au moins les noirs et les hommes de couleur de toutes les nuances participassent aux droits des citoyens. Nous avons développé ailleurs (*voy.* Barnave) les funestes conséquences qui résultèrent de la précipitation qui fut apportée à l'exécution de ces mesures, que commandaient d'ailleurs si impérieusement le respect pour la dignité humaine, la justice et les lumières du siècle ; mais ces malheurs, qu'on ne saurait assez déplorer, ne sont pas, quoiqu'en disent les ennemis de toute liberté, des titres d'accusation contre ceux qui se laissèrent entraîner à d'aussi nobles erreurs. A cet acte sublime, sollicité depuis tant d'années par le vœu des amis de l'humanité, et que vient de consacrer la volonté unanime des souverains de l'Europe, se rattache un seul, mais éternel regret : c'est que l'enthousiasme irréfléchi du moment n'ait pas permis de concilier, par une marche lente et progressive, les droits de l'éternelle justice avec la sûreté des malheureux colons, qui, tous, n'étaient pas oppresseurs et barbares. Lorsque Louis XVI, fugitif, fut ramené de Varennes, le 25 juin 1791, Grégoire attaqua l'inviolabilité royale, demanda que ce prince fût mis en jugement, et insista, lui septième, pour qu'une convention nationale, aussitôt convoquée, fût chargée de prononcer sur cette affaire. Appelé à la convention nationale par le département de Loir-et-Cher, il parut le 22 septembre 1792 à la tribune, et demanda l'abolition de la royauté. On sait que la première proposition de ce grand changement avait été faite par Collot-d'Herbois ; mais celui-ci n'avait fait que poser la question. « Je demande, s'écria l'évêque de Loir-et-Cher, avec l'expression du même enthousiasme républicain qu'il avait apporté à l'assemblée constituante, que, par une loi solemnelle, vous consacriez l'abolition de la royauté. » Toute l'assemblée se leva, et prononça par acclamation la fondation de la république. Un seul député, c'était Bazire, pensa que la question devait au moins être discutée ; mais toujours entraîné par le même sentiment :

« Qu'est-il besoin, répliqua Grégoire, de discuter quand tout le monde est d'accord ? Les cours sont l'atelier des crimes et la tanière des tyrans. L'histoire des rois est le martyrologe des nations. Dès que nous sommes tous également pénétrés de cette vérité, je demande que ma proposition soit mise aux voix, sauf à la rédiger ensuite avec un considérant digne de la solennité de ce décret. » Le 15 novembre, il proposa d'abolir la peine de mort, et demanda expressément que, dans le cas où Louis XVI, dont le procès allait commencer, serait condamné à la peine capitale, la nouvelle loi qu'il provoquait, fût appliquée à ce prince. Le 17 du même mois, il fut élu président de la convention; quelques jours après il fit prononcer la réunion de la Savoie à la France, et y fut envoyé avec Jagot, Hérault et Simond, afin d'organiser ce pays sous le nom de département du Mont-Blanc. Comme ce fut pendant son absence que s'instruisit le procès de Louis XVI, Grégoire ne vota point dans cette déplorable affaire, mais il envoya, du fond de la Savoie, une opinion qui ne compta pas plus que celles de ses collègues, et par laquelle il demandait, d'après les principes qu'il avait précédemment énoncés, que Louis, dont la culpabilité lui était démontrée, fût condamné *au supplice de vivre*. M. Grégoire vit avec douleur les funestes événemens du 31 mai. Le 1er juin, au soir, il présida cent quinze membres réunis dans la salle au son du tocsin. Il pleura des amis, dont il admirait les talens et le courage ; mais si son ame ne fut pas assez forte pour lui faire braver la proscription, jamais aussi elle ne fut assez faible pour le rendre l'apologiste des tyrans. Lorsque, le 7 novembre 1793, après l'abjuration de Gobel, évêque constitutionnel de Paris, la plupart des prêtres qui siégeaient dans la convention déclarèrent qu'ils n'avaient été que des charlatans, et déposèrent sur le bureau leurs lettres de prêtrise, M. Grégoire consentit à renoncer à ses fonctions d'évêque, mais il ne prit aucune part aux farces scandaleuses et révoltantes dont la convention devint alors le théâtre. Étranger, depuis cette époque, à toutes les discussions politiques, Grégoire ne s'occupa plus que de rapports sur l'agriculture et sur l'instruction publique. Le 12 germinal an 2 (1er avril 1794), il offrit à la convention ses recherches historiques sur les arbres de la liberté. Depuis cette époque, il parla souvent en faveur de la liberté des cultes. A la suite d'un rapport présenté par Fréron, relativement aux rebelles et aux prisonniers faits sur eux, dans les journées des 1er et 4 prairial an 3, Grégoire appuya les mesures proposées, et déclara : « qu'en révolution, frapper fort et vite était un moyen de salut. » Un jour il donna lecture à la convention d'une lettre que lui adressaient plusieurs colons de St.-Domingue, résidant à Paris, et dans laquelle ceux-ci le menaçaient d'une dénonciation, s'il ne se retirait pas du comité des colonies. A la suite d'un rapport fait au nom du comité d'instruction publique, sur les récompenses à accorder aux savans et aux artistes, il fit rendre un décret qui mettait, à cet effet, 300 mille francs à la disposition de ce comité. C'est à lui que l'on dut alors la création d'un conservatoire où l'on devait réunir tous les outils, livres et machines relatifs aux arts et métiers. Il fit, peu de tems après, un nouveau rapport sur la conservation d'un grand nombre d'objets d'arts, et obtint un décret conforme à ses demandes. Ce fut d'après un projet présenté par lui, que furent fixés les costumes des représentans, des membres du directoire exécutif et des fonctionnaires publics. Après la session conventionnelle, M. Grégoire devint membre du conseil des cinq cents, où ses principes n'éprouvèrent aucune modification. Le 19 fructidor an 5 (5 septembre 1797), à la suite des mesures rigoureuses adoptées contre un grand nombre de députés, il essaya, mais sans succès, de faire rapporter le décret de déportation prononcé contre M. Siméon. Nous connaissons peu d'hommes publics qui aient apporté plus de bonne-foi que le comte Grégoire, soit dans leurs opinions politiques, soit dans leurs opinions religieuses. On a déjà pu en juger par sa carrière conventionnelle; sa conduite, comme évêque, en a offert de nouvelles preuves en 1795, 96 et 97. Inviolablement attaché aux doctrines de l'église constitutionnelle, on l'a vu, en sa qualité d'évêque de Blois, tenter les plus grands efforts pour rétablir cette église, dans les conciles nationaux qui s'ouvrirent à Paris, le premier, le 15 août 1797, et le second, le 29 juin 1801. Il prononça à l'ouverture de ce dernier, dans l'église de Notre-Dame de Paris, un discours où, après avoir payé à la philosophie un juste tribut de reconnaissance et d'hommages, il professait les principes du plus ardent ré-

publicanisme; rappelait la caducité des trônes; honorait le courage énergique des fondateurs de la liberté, et faisait, avec tous les hommes éclairés, reposer les bases de tout gouvernement sur le dogme qui ne saurait être contesté par aucun esprit raisonnable, de la souveraineté des peuples, dont les rois ne sont que les représentans. Lors du concordat, il donna la démission de son siége, et écrivit, le 12 octobre 1801, au pape, une lettre imprimée, dans laquelle il soutenait la légitimité de son titre, rappelant ses travaux, son zèle, ses services, et voyant dans l'église constitutionnelle, la véritable église gallicane. Lors de la révolution des 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799), M. Grégoire, lié avec ce qu'on appelait alors la société d'Auteuil, où se réunissaient chez Mme Helvétius, MM. Cabanis, de Tracy, Gallois, et plusieurs autres amis de la liberté, fondait de grandes espérances sur les intentions que manifestait le général Bonaparte. Il fut nommé, en frimaire an 8 (décembre 1799), l'un des membres du corps-législatif, et porté à la présidence de ce corps, le 16 pluviôse suivant (5 février 1800). Quoique le premier consul n'aimât pas Grégoire, qu'il plaçait dès-lors parmi les hommes qu'il avait affublés du nom d'idéologues, et pour lesquels il ressentit, dès les premiers instans de sa puissance, un éloignement invincible, il se vit contraint de le laisser entrer au sénat, où il était porté par la triple présentation de ce corps, du corps-législatif et du tribunat. Devenu comte de l'Empire, lorsque ce titre fut donné à tous les sénateurs, M. Grégoire, toujours placé dans la faible opposition sénatoriale, ne jouit jamais d'aucune faveur auprès de Bonaparte, premier consul ou empereur. Il publia, en 1809, une nouvelle édition des *Ruines de Port-Royal*, et cette publication le mit disgrâce auprès de l'empereur, qui ne lui pardonna pas les maximes d'indépendance répandues dans cet ouvrage. L'auteur reçut même, à ce sujet, défense de paraître au château des Tuileries, avec le sénat, le premier jour de l'an 1810. Le comte Grégoire provoqua, avec force, en avril 1814, la déchéance de Napoléon du trône impérial. En juin 1815, il fut l'un des premiers à s'inscrire sur les registres de l'institut, contre l'acte additionnel aux constitutions de l'empire. Vers la même époque (2 juillet 1815), fidèle aux honorables principes qu'il ne cesse de professer depuis 1789, il adressa à la chambre des représentans, une lettre par laquelle il demandait l'abolition de la traite des nègres, et qu'il terminait ainsi : « Tandis qu'ailleurs, en parlant d'idées libérales, on partage les peuples comme s'ils étaient de vils troupeaux; tandis que des hommes aveuglés ou corrompus préconisent l'obéissance passive, au nom du christianisme qui les désavoue; tandis que simulant une tendresse paternelle envers la France, on veut y pénétrer en marchant sur les cadavres de tant de milliers de nos braves, et sous l'escorte de baionnettes étrangères : l'acte qui proscrira constitutionnellement un commerce infâme, mettant en harmonie la justice et la politique, retentira dans les deux mondes, et préparera les esprits et les cœurs à une réconciliation générale. J'invoque à cet égard le courage et la droiture des représentans de la nation. » D'anciens souvenirs, trop présens à la mémoire des Bourbons, quoique tant de promesses solennelles eussent permis, sans doute, de les croire effacés, ont fait exclure M. le comte Grégoire de la nouvelle organisation de ce corps, faite par le roi en mars 1816. Il continue maintenant de résider à Paris comme simple particulier. L'ancien évêque de Blois jouit, comme savant et comme écrivain, d'une réputation méritée. Ses voyages en Allemagne et en Angleterre l'ont mis en relation avec quelques-uns des hommes les plus distingués de ces deux pays, et nous avons pu nous convaincre que, sous les rapports que nous venons d'indiquer, les étrangers lui accordent une justice que l'esprit de parti lui a trop souvent refusée dans sa patrie. On a de lui : *Eloge de la poésie*, discours qui a remporté le prix de l'académie de Nanci, 1773, in-8. — *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*, ouvrage couronné par l'académie de Metz, 1789, in-8. — *Mémoire en faveur des gens du sang mêlé de Saint-Domingue, et des autres îles françaises de l'Amérique*, 1789, in-8. — *Éloge funèbre de Simonot, maire d'Etampes*, in-4. — *Motion en faveur des Juifs, et sur l'admission de leurs députés à la barre de l'assemblée nationale*, 1789, in-8. — *Légitimité du serment civique exigé des fonctionnaires ecclésias-*

tiques, 1790, in-8., et quelques autres brochures dans ce sens.—Trois *Rapports sur les destructions opérées par le vandalisme*, *et sur les moyens de les réprimer*, 1794, in-8.; et un grand nombre d'autres *Rapports* intéressans, *sur les inscriptions des monumens publics*, *sur la bibliographie*, *sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois*, *sur l'ordre de Malte*, etc. — *Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté*, 1794, in-24 de 68 pag. ouvrage rare et recherché. — *Système de dénominations topographiques*, 1794, in-8. — *Compte rendu aux évêques réunis*, *par le citoyen Grégoire*, *de la visite de son diocèse*, 1796, in-8. — *Compte rendu par le citoyen Grégoire*, *au concile national*, *des travaux des évêques réunis*, 1797, in-8. — Des *Mandemens* et *Instructions pastorales*, et un grand nombre d'articles dans les *Annales de la religion* publiées par Desbois de Rochefort. — *Lettre à D. Ramon-Joseph de Arce*, *archevêque de Burgos*, *grand-inquisiteur d'Espagne*, 1798, in-8. (traduite en espagnol par M. de Lasteyrie). — *Les ruines de Port-Royal*, 1801, in-8.; 1809, in-8. — *Discours pour l'ouverture du concile national de France*, 1801, in-8. — *Apologie de B. de Las-Casas*, *évêque de Chiappa*, 1802, in-8. — *De la littérature des nègres*, ou *Recherches sur leurs facultés intellectuelles*, *leurs qualités morales et leur littérature*, 1808, in-8. — *Observations critiques sur le poëme de M. Joël Barlow* (the Columbiad), 1809, in-8. —*De la domesticité chez les peuples anciens et modernes*, 1814, in-8. — *Réponse aux libellistes*, 1814, in-8. — *Histoire des sectes religieuses qui*, *depuis le commencement du siècle dernier jusqu'à l'époque actuelle*, *sont nées*, *se sont modifiées*, *se sont éteintes dans les quatre parties du monde*, 1814, 2 vol. in-8. (Cette édition avait été faite en 1810, et fut défendue.) — *De la constitution française en* 1814, in-8. quatre éditions.

GRÉGOR (Le chevalier Mac), né en Écosse, d'une famille très-ancienne, dont il est aujourd'hui le chef, servit d'abord comme capitaine dans l'armée anglaise en Espagne, et mérita bientôt, par ses talens, le grade de colonel, et un ordre de chevalerie espagnole. Par suite d'une mésintelligence avec ses supérieurs, il quitta l'armée anglaise en 1811, et vint à Caracas. Après le tremblement de terre qui détruisit une partie de cette ville, il servit dans la cavalerie de Venezuela. Lors de la capitulation de Miranda, il se rendit à Carthagène. Il se distingua ensuite à la prise de Barcelone (d'Amérique), et par divers avantages remportés sur les troupes royales, dans le courant de 1816. Dans l'une de ces affaires, il passa pour mort, et le soldat qui l'avait blessé d'un coup de sabre fut décoré comme ayant délivré la cause royale d'un de ses plus dangereux adversaires. En mai 1817, Mac Grégor, à la tête d'une troupe de cinq cents aventuriers de toutes les nations, rassemblés aux États-Unis, fit une expédition contre les Florides, et se rendit maître des îles Amélie, Marguerite, etc. Il publia une proclamation dans laquelle il annonça aux habitans de ces îles que ceux d'entre eux qui ne voudraient pas jurer de maintenir l'indépendance, auraient six mois pour vendre leurs propriétés et s'éloigner. Néanmoins l'île d'Amélie ne resta pas longtemps au pouvoir des indépendans: cette position étant devenue un repaire de pirates, dangereux pour tous les bâtimens qui faisaient le commerce dans ces parages, le gouvernement des États-Unis annonça « qu'il se trouvait dans la nécessité d'en prendre possession, pour faire cesser les déprédations qui avaient lieu sur ce point »; mesure qui ne tarda pas à s'exécuter, malgré les protestations du commodore indépendant Aury, lequel fut forcé de s'embarquer à l'arrivée des troupes américaines. En 1818, Mac Grégor vint dans la Grande-Bretagne, pour y faire des levées destinées à renforcer les corps insurgés, et les journaux irlandais du mois de septembre, annoncèrent qu'il se proposait de partir avec des forces assez considérables, à l'effet de tenter une attaque contre la Nouvelle-Grenade. On remarque dans cet officier, qui joint d'ailleurs à la bravoure des connaissances littéraires assez étendues, un goût décidé pour les révolutions et les entreprises chevaleresques. Afin de cimenter davantage ses engagemens avec les insurgés de l'Amérique méridionale, il a épousé une demoiselle de Caraccas.

GREGORY (James), médecin écossais, membre de la société royale, et fils aîné de Jean Grégory, est né à Aberdeen, en 1753: il commença son éducation dans

cette ville, et la termina aux universités d'Oxford et d'Édimbourg. Après avoir pris les degrés de médecin à Édimbourg, en 1774, il voyagea en Hollande, en France et en Italie, avec M. Macdonald, aujourd'hui Sir Archibald Macdonald, premier baron de la cour de l'échiquier, et revint en Angleterre en 1775. Doué d'un esprit d'observation peu commun, auquel il joint des connaissances très-étendues, il a recueilli des faits rares et curieux. En 1776, il fut nommé professeur de physique théorique à l'université d'Édimbourg; en février 1777, membre du collége des médecins, comme secrétaire. Il devint le président de ce collége en 1798 et 1799; quelque temps après, il fut pourvu de la chaire qu'il occupe encore aujourd'hui. Au moment où sa patrie fut menacée, en 1797, on vit le docteur Grégory remplir les fonctions de capitaine, dans un bataillon de volontaires. Il a publié entre autres écrits: *Dissertatio de morbis cœli mutatione medendis*, 1774, in-8. —*Conspectus medicinæ theoreticæ*, 2 vol. in-8, 1780; quatrième édition, 1812. —*Essais philosophiques et littéraires*, 1792, 2 vol. in-8. Cet ouvrage, lorsqu'il parut, causa une révolution dans le monde savant: les assertions hardies de l'auteur, sa manière particulière de raisonner, élevèrent contre lui un grand nombre d'écrivains. Le docteur Grégory est aussi l'auteur d'un écrit sur la *Théorie des verbes*, inséré dans les Transactions philosophiques d'Édimbourg.

GRENIER (Le comte PAUL), naquit le 29 janvier 1768; entra au service comme simple soldat, à l'âge de 16 ans, et se trouvait, à l'époque de la révolution, fourrier au régiment de Barrois et attaché au bureau du quartier-maître. Sergent en 1791, il fut fait successivement adjudant, sous-lieutenant le 12 mars 1792, lieutenant le 26 juillet même année, adjudant-major le 26 août suivant, puis capitaine le 1er décembre. Nommé adjudant-général le 15 octobre 1793, il fut élevé au grade de général de brigade, le 10 floréal an 2 (29 avril 1794), et à celui de général de division, le 23 vendémiaire an 3 (16 octobre suivant). Il reçut en thermidor de la même année (août 1795), le commandement d'une division de l'armée de Jourdan. Ce fut lui qui dirigea le passage du Rhin, effectué le 6 septembre, à Ordingen. Chargé du commandement de la tête du pont de Neuwied, il la défendit de la manière la plus brillante, dans la nuit du 30 vendémiaire au 1er brumaire an 5 (du 21 au 22 octobre 1796). Employé, en 1797, à la même armée sous le général Hoche, il contribua, le 27 germinal an 5 (16 avril 1797), à la prise des redoutes et du village de Bendorff. Vainqueur au combat de Duisdorf, où il avait vaillamment combattu, le directoire lui adressa une lettre de félicitation. Employé, en 1799, à l'armée d'Italie, il y fit preuve de beaucoup de valeur et d'habileté dans la retraite que fit l'armée française après la défaite de Scherer. Envoyé à Grenoble, par le général Moreau, pour y organiser les corps qui s'y rendaient de l'intérieur de la France, avec ordre de déboucher en Piémont, aussitôt qu'il aurait pu rassembler 12,000 hommes, le général Grenier éprouva de grands obstacles dans sa mission, et ne put passer les Alpes avec ce renfort, qu'après la funeste bataille de Novi, où la république perdit le brave Joubert. Il se réunit alors à l'armée des Alpes, commandée par Championnet, fit avec elle toute la campagne du Piémont, et, après avoir, le 10 novembre 1799, repris le camp de Dalanezo, il vint défendre le col de Tende. Au mois de mai suivant, il fut appelé à l'armée du Rhin, où Moreau lui confia le commandement de son aile gauche. Le 5 juin, il repoussa, avec deux divisions seulement, 40,000 Autrichiens sous les ordres du général Kray. Huit jours après, il contribua par l'habileté de ses dispositions, au gain de la bataille d'Hochstett, s'empara de Gunzbourg, et força l'ennemi de passer le Danube sur les ponts de Liephen et Gunzbourg, traversa lui-même le fleuve, et poussa des reconnaissances jusques sous les murs d'Ingolstadt. Pendant l'hiver qui suivit, le général Grenier se trouva à la bataille de Hohenlinden, au passage de l'Inn, et à celui de la Salza. La paix ayant été signée, le général Grenier rentra en France, où il fut fait inspecteur-général d'infanterie. Il fut nommé gouverneur de Mantoue, grand-officier de la légion-d'honneur, le 22 décembre 1807, ensuite grand-aigle, et comte de l'empire. Après avoir fait, avec une nouvelle distinction, la campagne d'Italie de 1809, contre les Autrichiens, il opéra sa jonction avec la grande armée, pénétra en Hongrie, se signala, le 11 juin, sur la Raabnitz, à l'attaque du pont de Carako, qu'il emporta, et contri-

bua beaucoup au gain de la bataille de Raab. Le 6 juillet, il fut blessé à Wagram. Envoyé dans le royaume de Naples, le roi Joachim le nomma chef de l'état-major de son armée. Rappelé à la grande armée, en 1812, il prit, après les désastres de cette campagne, le commandement de la 35e division, et se porta devant Wittemberg, pour couvrir cette place. Le 5 avril 1813, il battit les Prussiens et les Russes sur la rive droite de l'Elbe, à quatre lieues de Magdebourg. Il passa ensuite en Italie sous le commandement du vice-roi, dont il dirigea les opérations militaires, et disputa le terrain pied à pied, aux généraux Bellegarde et Nugent, contre lesquels il obtint souvent de brillans avantages. Chargé, après l'armistice du 17 avril 1814, de ramener l'armée française en France, M. Grenier publia, de Pavie, le 25 de ce mois, un ordre du jour où l'on chercherait vainement le général qui avait commandé depuis vingt ans avec honneur les armées républicaines. Il n'y parlait que « du vœu de la patrie qui rappelait les Bourbons, et de son empressement à reprendre la cocarde blanche, *ralliement chéri des Français*. » Ce langage, qui ne saurait être excusé dans un ancien soldat de la liberté, ne valut cependant au général Grenier qu'une inspection d'infanterie dans les places de Marseille et de Toulon. Élu, en mai 1815, membre de la chambre des représentans, par le département de la Moselle, il fut, le 21 juin, à la réception de la nouvelle du désastre de Waterloo, désigné membre de la commission chargée de se concerter avec la chambre des pairs, pour arrêter les mesures de salut public qu'exigeaient les circonstances. Dès ce moment, les dangers publics parurent lui avoir rendu son ancienne énergie; et le 22 juin, il annonça, au nom de la commission, que la majorité de ces deux comités réunis aux ministres, avait pensé que l'empereur consentirait à ce qu'une commission des deux chambres fût chargée de négocier directement avec les puissances étrangères, et que les bases de cette négociation, seraient l'intégrité du territoire, l'indépendance nationale, et la reconnaissance du droit qu'a tout peuple de se donner des institutions. «Cet article n'a pas paru suffisant, ajouta le comte Grenier, parce qu'il est à présumer que les puissances renverront votre députation sans l'écouter » ; aussi après avoir annoncé que l'empereur consentait à abdiquer, pour ne pas mettre un obstacle à la conclusion d'une paix qui assurât l'intégrité et l'indépendance de la nation, il termina en observant qu'il fallait que les tentatives de négociations fussent appuyées du développement de toutes les forces nationales, et que, si l'on n'avait pas de forces à opposer à l'ennemi, avant huit jours, il pourrait être à Paris. A la suite de ce rapport, où le général Grenier avait exprimé des sentimens dignes de l'armée à laquelle il avait depuis si long-temps l'honneur d'appartenir, il fut nommé membre de la commission de gouvernement, formée par suite de l'abdication de Bonaparte. Cette commission ayant été dissoute le 7 juillet 1815, les Bourbons, à qui les faiblesses du comte Grenier, lors de la première restauration, auraient dû inspirer quelqu'indulgence pour le noble caractère qu'il avait montré à la seconde, ont rendu ce général à la vie privée.

GRENOT, député du Jura à la convention nationale, avait été, en mai 1789, député du bailliage de Dôle (Franche-Comté), aux états-généraux, où il ne s'était point fait remarquer. Membre de la convention, il y vota conditionnellement la mort de Louis XVI, protesta contre les attentats des 31 mai, 1er et 2 juin 1793, fut arrêté le 3 octobre, avec 72 de ses collègues, sur le rapport d'Amar, et rentra avec eux dans la convention, le 18 frimaire an 3 (8 décembre 1794). Envoyé peu de temps après en Bretagne, il contribua à la première pacification, et entra au conseil des cinq-cents, lors de l'organisation constitutionnelle de l'an 3. Nommé, après le 18 brumaire, membre du cops-législatif, il cessa d'en faire partie en 1803.

GRENVILLE (Thomas), second fils de George Grenville, premier ministre de 1773 à 1775, et frère puiné de feu le marquis de Buckingham, se lia dès son début, avec Fox et son parti, auquel il continua d'être attaché pendant plusieurs années. Le parti de l'opposition, qu'il avait embrassé, occasionna des différends entre ses parens et lui, ce qui l'empêcha d'être élu en 1784. Mais au parlement suivant, en 1790, il fut choisit, à Aldborough, dans le comté de Suffolk, par l'intervention des amis de Fox. A l'élection générale de 1796, s'étant réconcilié avec sa famille, il fut nommé l'un des représentans de la ville de Buckingham. Lorsque le roi de

Prusse se retira de la confédération continentale contre la France, en mars 1794, M. Grenville fut nommé ministre extraordinaire à Berlin, pour tâcher de rétablir l'union entre ce monarque et les alliés. Il se rendit par terre en Hollande; mais le gouvernement français, qui avait eu connaissance de son ambassade, dépêcha à Berlin l'abbé Sieyes, qui obtint du roi de Prusse la confirmation du traité qu'il avait conclu avec la république; ce qui rendit la mission de M. Grenville tout-à-fait infructueuse. A la mort de lord Sidney, en 1800, M. Grenville a été nommé grand-maître des eaux-et-forêts au sud de la Trente (*South of Trent*).

GRENVILLE (Lord WILLIAM-WYNDHAM), frère cadet du précédent, né le 25 octobre 1759, fut élevé à Eton et à Oxford, où il se distingua par de rapides progrès. De l'université, il se rendit à Londres pour y étudier les lois; mais il abandonna bientôt cette étude pour la carrière plus brillante de la politique. En 1782, il accompagna le marquis de Buckingham en Irlande; et, bientôt après, William Pitt, son cousin, ayant pris les rênes de l'état, il fut nommé payeur-général de l'armée. Quelque temps après, il fut élu membre de la chambre des communes, et se plaça, dès les premières séances, au premier rang des orateurs, par ses discours sur le bill de l'Inde, sur les affaires de l'Irlande, le traité avec la France, l'acte d'*impeachment* contre Hastings, etc. En 1789, il fut élu orateur de la chambre; mais il conserva peu de temps cette place importante, ayant été nommé secrétaire-d'état de l'intérieur, poste qu'il échangea, en 1791, pour celui de secrétaire-d'état des affaires étrangères. Il remplit ce dernier emploi, conjointement avec celui d'auditeur de l'échiquier, jusqu'à la démission de M. Pitt, en 1801. Il avait été créé pair dès 1791. L'intervention de l'Angleterre entre la Porte et la Russie, pour empêcher cette dernière d'étendre ses conquêtes, occupa beaucoup lord Grenville, qui, n'ayant pas été secondé par la majorité du parlement, abandonna ses premiers projets, dont la cour de Pétersbourg commençait à s'alarmer. La révolution française, qui commençait à se développer, lui fournit si de fréquentes occasions de déployer habileté : son opinion fut d'abord qu'il fit ne se mêler en rien des troubles intérieurs de ses voisins, et conserver une parfaite neutralité; mais cette opinion changea lorsqu'il vit l'aspect que prenait cette révolution. Le 17 février 1794, lord Grenville fit un long discours sur la nécessité de la guerre : le 30 avril, il en fit un autre en faveur de l'alliance conclue avec la Prusse; le 5 mai, sur la levée des corps d'émigrés français; et, le 22 du même mois, sur la suspension de la loi d'*habeas corpus*, qu'il représenta comme une mesure indispensable pour prévenir les troubles. Dans un conseil d'état tenu en juin 1795, relativement aux négociations qui allaient s'ouvrir à Lille, il fut d'avis de songer sérieusement à la paix; mais son opinion ne prévalut pas. Lord Grenville était alors celui de tous les ministres qui jouissait de plus de faveur près du parti de l'opposition. En 1799, il parla en faveur de la réunion de l'Irlande; et il proposa, vers cette époque, le fameux *Alien-bill*, pour régulariser l'admission et la résidence des étrangers, et autoriser les ministres à empêcher leur entrée, et à renvoyer, s'ils le jugeaient nécessaire, tous ceux qui pourraient leur paraître suspects. Quels qu'aient pu être, à cette époque, les motifs qui justifiaient la mesure proposée par lord Grenville, il est impossible de ne pas déplorer l'extension funeste qu'on lui a donnée, et par laquelle nous avons vu récemment (1817-1818) des hommes proscrits dans leur patrie repoussés du sol de l'Angleterre, où ils avaient cru trouver un asile contre les fureurs de l'esprit de parti. En 1800, lord Grenville répondit, à une ouverture de paix du premier consul Bonaparte, « que S. M. britannique accepterait avec empressement l'occasion de concerter, avec ses alliés, les moyens d'obtenir une paix générale, dès qu'elle aurait une sûreté suffisante; mais que, sans prétendre prescrire à la France la forme de son gouvernement, le gage le plus certain que ce pays pût donner de son retour à de meilleurs principes, serait le rétablissement de l'ancienne maison de ses souverains. » Des événemens qu'il était alors impossible de prévoir, ont répondu depuis à ce vœu de lord Grenville; mais ce qu'il y a en ceci de particulièrement digne de marque, c'est l'assurance donnée dès lors « que l'on ne voulait pas prescrire à la France la forme de son gouvernement», assurance dont la *sincérité* a été si bien constatée depuis. Le 19 juillet, en parlant

du gouvernement consulaire établi en France, il avoua que l'Angleterre avait été trompée sur cet événement, qu'il présenta comme totalement imprévu, et qui, en effet, en France comme ailleurs, était de nature à tromper plus d'un calcul. Au commencement de 1801, lord Grenville parla sur la rupture des négociations en Égypte, et l'attribua au gouvernement français. Le 5 juin suivant, il donna sa démission du département des affaires étrangères, qui fut acceptée. A la rentrée du parlement, en novembre 1802, il s'éleva vivement contre le ministère qui avait fait la paix avec la France, dit qu'il n'y avait que des mesures de la plus grande vigueur qui pussent sauver la puissance britannique d'une ruine totale, et ajouta que ces mesures devaient être prises, non par les ministres actuels, mais par l'homme (désignant M. Pitt) que l'Angleterre regardait et attendait comme son sauveur. Il insista surtout sur la puissance exorbitante de la France, sur ses accroissemens, et se plaignit que dans le traité d'Amiens on eût sacrifié les alliés les plus fidèles de l'Angleterre, le stathouder et le roi de Sardaigne; enfin, il reprocha à la cour de Vienne peu de fidélité dans ses engagemens. Le 20 juin 1803, il vota contre le plan de défense adopté par le ministère, et proposa le système offensif comme le plus sûr et le plus honorable. Ce fut lui qui, en mars 1805, présenta à la chambre des pairs la pétition des catholiques d'Irlande, et qui fit valoir leurs moyens. A la dissolution de l'administration de Pitt, lord Grenville se retira; et, s'étant uni depuis au parti de Fox, il n'entra pas dans le nouveau ministère créé après le renvoi de celui d'Addington. Mais à la mort de Pitt, il fut fait premier lord de la trésorerie; place qu'il perdit l'année suivante lors de la dissolution du ministère par la mort de Fox. Depuis cette époque, lord Grenville n'a paru s'occuper des affaires publiques qu'au parlement; et dans toutes les discussions, il s'est montré opposé au ministère. Le 23 janvier 1810, il proposa un amendement à l'adresse au roi, tendant à ce qu'il fût formé une commission d'enquête, relativement à l'expédition de Walcheren. Dans le mois de mars suivant, il attaqua le ministère sur la conduite des affaires d'Espagne, se plaignit de la publicité donnée aux discussions élevées entre la junte et les généraux Albuquerque et Cuesta, dont elle paraissait jalouse, et finit par demander la formation d'un comité secret, pour examiner les documens relatifs à la guerre d'Espagne. Le 21 mars 1811, il vota contre l'adresse au prince régent, à cause des dépenses énormes faites dans l'expédition du Portugal, et le nouveau crédit demandé pour la soutenir. Dans la discussion qui eut lieu en mars 1817, sur la suspension de l'*habeas corpus*, lord Grenville appuya cette mesure, fondée sur la nécessité d'arracher l'Angleterre à la révolution que méditaient contre elle les sociétés soi-disant organisées pour la repousser, et dont le but, suivant ce qu'il assura, (opinion que parurent partager beaucoup d'autres membres), ne différe pas de celui des anciens jacobins de France. Les adversaires de lord Grenville l'accusent de mettre de l'emportement dans ses discours, et de sacrifier quelquefois la raison aux passions qui le dominent. Malgré cette critique, il n'en est pas moins un des hommes d'état les plus distingués de l'Angleterre. Le journal intitulé *the Times*, que l'on peut placer au premier rang parmi les écrits périodiques de l'Angleterre, est généralement regardé comme contenant l'expression des sentimens et des vues du parti représenté par lord Grenville, et qui forme la branche d'opposition la plus mesurée, mais peut-être la plus redoutable, qu'ait à combattre le ministère actuel. Lord Grenville fut élu chancelier d'Oxford, en 1810; et il avait épousé, en 1792, Anne Pitt, seule fille de lord Camelford, dont elle devint héritière. Il a paru de lui: *Discours sur le bill de régence*, 1789, 1801, in-8.—*Discours sur la motion du duc de Bedford, pour le renvoi du ministère*, 22 mars 1798, in-8.—*Discours sur la motion d'une adresse approuvant la convention avec la Russie*, 1802, in-8.—*Lettres écrites par le comte de Chatam, à son neveu Thomas Pitt, depuis lord Camelford, alors à Cambridge*, 1804, in-8.—*Nouveau plan de finances présenté au parlement, avec des tables*, 1806, in-8.—*Lettre au comte de Fingal*, 1810.

GRÉTRY (André-Ernest-Modeste), l'un des plus célèbres compositeurs de musique française, naquit à Liége le 11 février 1741. Son père, qui était musicien, le fit recevoir enfant de chœur dans la collégiale de Saint-Denis en cette ville. Il était fort jeune encore, lorsqu'un

cident grave pensa lui coûter la vie : une solive, du poids de trois à quatre cents livres, lui tomba sur la tête, et lui fit un enfoncement dans le crâne ; cet événement contribua, dit-il, à changer son caractère, et à donner plus de netteté à ses idées. Dès-lors son goût pour la musique devint plus vif, et se développa encore par la présence d'une troupe italienne qui se fixa à Liége : c'est là que le jeune Grétry puisa des principes de chant qui étonnèrent toute la ville lorsqu'il reparut à la collégiale de St.-Denis. A dix-huit ans, il obtint de ses parens la permission d'aller à Rome, où il suivit assidûment les leçons de Casali. Lorsqu'il eut fait entendre, dans quelques sociétés d'amateurs, des scènes détachées et des symphonies, le directeur du théâtre d'Alberti le chargea de mettre en musique deux intermèdes intitulés *le Vendemiatrice* (les Vendangeuses). Ils furent représentés avec succès dans le carnaval de 1765 ; et le célèbre Piccini y applaudit « parceque le jeune compositeur ne suivait pas la route commune. » Cependant les parens de Grétry, impatiens de jouir de ses progrès, le pressaient de revenir à Liége : une place de maître de chapelle vint à vaquer dans cette ville ; Grétry envoya un morceau de musique pour le concours, et obtint la place, mais ne put se décider à partir. C'est vers cette époque, qu'une personne attachée à l'ambassade de France à Rome lui prêta une partition de l'opéra-comique de *Rose et Colas*, dont la lecture lui inspira le désir de travailler pour l'opéra français : il partit de Rome, le 1er janvier 1767, et s'arrêta à Genève, dans l'intention d'y gagner quelque argent, en donnant des leçons de musique, afin d'avoir les moyens de se soutenir à Paris. Pendant son séjour à Genève, il mit en musique le petit opéra d'*Isabelle et Gertrude*, de Favart, qui venait d'être joué à Paris avec la musique de *Blaise* : cet ouvrage réussit ; et Voltaire, qu'il voyait souvent à Ferney, le pressa d'aller faire connaître ses talens dans la capitale ; mais, pendant les premiers mois du séjour qu'il y fit, il n'essuya que des dégoûts. On voit dans le *Cours de littérature* de La Harpe, à quel point d'absurdes préventions d'un côté, d'envieuses rivalités de l'autre, se réunirent pour étouffer un talent qui menaçait de se placer bientôt au premier rang, et « combien de gens, » pour employer l'expression du célèbre critique « , avaient envie de renvoyer le Liégeois dans son pays ». Déjà le découragement s'emparait de lui, lorsque Marmontel lui confia sa pièce du *Huron*, dont Grétry composa la musique en peu de temps : l'excellent acteur Caillot en fut si satisfait, qu'il fit toutes les démarches pour la réception. L'ouvrage ayant eu un succès complet, notre compositeur, jusque-là délaissé, fut accablé de sollicitations pour mettre une foule de pièces en musique : Marmontel, auquel il donna une juste préférence, eut encore sa part dans les succès qui suivirent ceux du *Huron ;* et bientôt Grétry fut regardé comme un des soutiens du théâtre de l'opéra-comique, appelé alors improprement la comédie-italienne. Ce fut alors qu'on vit se succéder rapidement toutes ces compositions tantôt nobles, tantôt gracieuses, toujours si spirituelles et si vraies, qui ont enrichi la musique française d'un si grand nombre d'airs devenus populaires. *Lucile*, *le Tableau parlant*, *Zémire et Azor*, *l'Ami de la maison*, *Sylvain*, *la Fausse Magie*, *le Jugement de Midas*, *l'Amant jaloux*, *les Événemens imprévus*, *Colinette à la cour*, *la Caravane du Caire*, *Richard Cœur-de-Lion*, *Anacréon chez Polycrate*, ont fait le charme de tous les hommes heureusement organisés, et obtenu l'hommage des littérateurs, qui y reconnurent constamment l'accord si heureux et si rare de l'expression musicale avec celle des paroles. La Harpe rend à Grétry l'incontestable témoignage que nul compositeur n'a mieux que lui connu le génie de la langue française, et su dissimuler plus habilement ce que son mécanisme offre par fois de consonnances dures ou sourdes. Il en cite des exemples dont il serait facile de multiplier le nombre, et qui prouvent le sentiment exquis que ce grand musicien avait de tout ce qui est relatif à son art. Aussi fécond que s'il eût travaillé avec négligence, Grétry a composé, depuis 1769 jusqu'en 1799, soit pour l'opéra-comique, soit pour l'académie royale de musique, quarante-quatre ouvrages : dans ce nombre, on peut en citer trente qui ont eu un brillant succès; et plus de vingt sont encore au répertoire, et n'ont point vieilli malgré les révolutions que la musique a éprouvées.

Grétry lui-même a caractérisé en ces termes, dans l'ouvrage intitulé *La Vérité*, le genre de mérite auquel ses productions doivent cet avantage : « Ma musique n'est pas aussi énergique que celle de Gluck; mais je la crois la plus vraie de toutes les compositions dramatiques : elle dit juste les paroles suivant leur déclamation locale. Je n'ai pas exalté les têtes par un superlatif tragique ; mais j'ai révélé, l'accent de la vérité que j'ai enfoncé plus avant dans le cœur des hommes. » En tenant ce langage, il ne faisait que se rendre justice. Sa gloire ne restait pas renfermée dans les limites de la France : les peuples qui s'enorgueillissent le plus, et à juste titre, de leur musique nationale, accueillirent avec transport ses mélodieuses productions. Plusieurs des pièces que nous avons désignées, traduites en italien et en allemand, et représentées sur les théâtres de ces deux pays, y obtinrent la plus complète réussite. Cependant, si l'opinion publique n'a jamais varié sur le mérite de Grétry comme compositeur de musique dramatique, tous les musiciens de profession ne partagent pas cette opinion : plusieurs lui contestent la science, c'est-à-dire la connaissance profonde des accords et des effets d'harmonie, etc. : il avait du chant, disent-ils, mais il ne parlait pas la langue musicale avec correction. On voit que les musiciens sont plus difficiles que les littérateurs; car ceux-ci, tout en convenant que Molière n'est pas un écrivain aussi pur que Racine, reconnaissent cependant qu'il est le premier des auteurs comiques. Les ouvrages de Grétry offrent une foule de morceaux écrits avec beaucoup de correction; ce qui prouve, quoi qu'on en dise, que ce compositeur connaissait bien les règles de l'art, mais ne les croyait pas assez essentielles pour qu'il dût s'y soumettre constamment et leur sacrifier des chants heureux. En effet, il répondait aux personnes qui lui reprochaient des fautes contre les règles : « Je sais que j'en fais quelquefois ; mais je veux les faire. » Grétry regardant la meilleure déclamation comme le seul guide que dût suivre le compositeur dramatique, la vérité d'expression était tout pour lui : il ne pouvait se faire à l'idée de séparer un instant la musique des paroles; ou, si la musique était seule, comme dans les ouvertures et les ritournelles, il voulait qu'elle ne cessât pas d'avoir un rapport direct à ce qui précédait ou à ce qui allait suivre ; et ses airs de danse même participent à l'action. Cette opinion de Grétry sur le principal mérite des productions musicales se trouve exprimée dans plusieurs de ses saillies. On dissertait un jour, au foyer de l'opéra-comique, sur les instrumens qui produisent le plus d'effet, et en général sur les moyens de produire de l'effet au théâtre. Il y avait là des compositeurs très-distingués : chacun disait son mot ; les uns étaient pour la basse, d'autres pour le trombone, etc. Les opinions étaient partagées : « Messieurs, dit Grétry, je connais quelque chose qui fait plus d'effet que tout cela.—Quoi donc?—La vérité. » Interrogé sur la différence qu'il trouvait entre Mozart et Cimarosa, il répondit : « Cimarosa met la statue sur le théâtre, et le piédestal dans l'orchestre ; au lieu que Mozart met la statue dans l'orchestre, et le piédestal sur le théâtre. » Dans ses dernières années, quoiqu'il eût à-peu-près renoncé à la musique, il fit des changemens et des additions assez considérables à ses opéras des *Mariages samnites* et *d'Éliska*. Ce dernier ouvrage, sans pouvoir être placé parmi ses productions les plus distinguées, reproduit, quoiqu'en les affaiblissant, quelques-unes des qualités qui caractérisent le talent du compositeur, et est particulièrement remarquable sous le rapport de la couleur locale. Grétry s'est fait aussi connaître comme écrivain; il publia, en 1789, un volume in-8. ayant pour titre : *Mémoires* ou *Essais sur la musique;* le gouvernement le fit réimprimer en 1797 (an 5), avec deux nouveaux volumes, qui sont d'un intérêt moins général que le premier, mais qui contiennent de bonnes observations sur la partie dramatique de la musique. On trouve à la fin du troisième volume la liste des opéras mis en musique par Grétry. En 1801, il donna un ouvrage intitulé : *La Vérité*, ou *ce que nous fûmes, ce que nous sommes, ce que nous devrions être*, 3 vol. in-8. Dans cette production, Grétry paraît avoir méconnu la véritable tendance de son talent : il y reproduit des lieux communs de métaphysique, et l'on n'y retrouve que bien rarement le naturel et le charme qui plaisent dans ses mémoires. Grétry s'occupait depuis long-temps

d'un ouvrage qu'il n'annonçait encore que sous le titre vague de *Réflexions d'un solitaire :* deux ans avant sa mort, il disait à un de ses amis qu'il en était au sixième volume, et qu'on y verrait des rapprochemens curieux entre les beaux-arts. Un aimable et naïf abandon, une bonhommie quelquefois malicieuse formait le fond du caractère de Grétry; sa conversation était attachante : elle offrait un mélange de réflexions philosophiques et d'aperçus pleins de finesse; il citait souvent ses ouvrages avec une franchise qui, dans tout autre, aurait passé pour de la vanité; et, quoique sa musique soit généralement gaie, on remarquait dans son caractère une légère teinte de mélancolie. Ce sentiment s'accrut dans les dernières années de sa vie, par la perte de ses filles, dont les aimables qualités justifiaient pleinement sa tendresse et ses regrets. Il posséda l'amitié de plusieurs hommes distingués dans les lettres et dans les arts : il faillit même obtenir celle de J. J. Rousseau, que sa musique avait ému jusqu'aux larmes, et qui lui avait témoigné la plus vive admiration pour son talent. Il faut lire dans Grétry lui-même comment cette liaison, de laquelle il s'applaudissait déjà, fut rompue presqu'à sa naissance par l'incroyable susceptibilité de l'auteur d'*Émile*. Il succéda à ce grand écrivain dans la possession de l'hermitage de Montmorency; et l'étranger se plaît encore à aller visiter cette délicieuse retraite, honorée par le séjour de deux hommes illustres. Peu d'auteurs, dans quelque genre que ce soit, ont joui aussi complètement que Grétry des avantages attachés à une grande reputation. Il ne pouvait entrer au théâtre, dépositaire de ses ouvrages, sans passer devant la statue en marbre qu'un amateur (M. le comte de Livry) lui avait érigée. A sa mort, qui eut lieu le 24 septembre 1813, les auteurs et compositeurs dramatiques, les membres du conservatoire de musique, les acteurs des principaux théâtres se joignirent aux membres de l'institut, pour donner plus de pompe à ses funérailles. Le cortége s'arrêta devant les deux théâtres lyriques, et fit aussi une station devant le théâtre-français. On prononça des discours; et, le soir même, on exécuta, au théâtre de l'opéra-comique, une espèce d'apothéose. Cette cérémonie, par son objet, ayant attiré une grande affluence de spectateurs, les sociétaires de l'opéra-comique en donnèrent une seconde représentation, qui fut presqu'également suivie : ce qui fournit à quelques journalistes l'occasion de s'égayer sur une douleur si lucrative. Enfin, la peinture, la sculpture, la gravure, s'empressèrent à l'envi de multiplier les traits de ce célèbre compositeur. Grétry était membre de l'institut et de plusieurs académies, et chevalier de la légion-d'honneur.

GRÉTRY, neveu du précédent, a publié entre autres écrits : (Avec Decour), *La Sifflomanie*, folie-vaudeville en 1 acte, 1804, in-8.—*Une matinée des deux Corneille*, comédie, 1804, in-8.—*Coraly*, ou *la lanterne magique*, opéra-comique, 1804, in-8.—*Roses et Pensées*, ou *Contes*, *fables*, *épigrammes*, *romans*, *chansons et autres poésies fugitives*, 1805, in-18.—(Avec Decour), *Un peu de méchanceté*, comédie, 1805, in-8.—*Faustine et l'ancien Paris*, ou *l'enfant de la chaumière lancé dans le grand monde*, traduit de l'allemand, 1809, 2 vol. in-12. —*Fables de Lessing, mises en vers*, 1811, in-8.—*Grétry en famille*, ou *Anecdotes littéraires et musicales, relatives à ce célèbre compositeur*, 1815, in-12.

GREUZE (JEAN-BAPTISTE), l'un des peintres les plus distingués de l'école française au 18e siècle, naquit à Tournus, en 1726. Son père, qui était loin de le destiner à la carrière des arts, lui défendit inutilement de barbouiller des rames de papier, de charbonner toutes les murailles : le jeune Greuze, emporté par sa passion pour le dessin, négligeait toute autre genre d'occupation. Il allait, dit-on, être renvoyé de la maison paternelle, lorsqu'un artiste lyonnais, nommé Grandon, beau-père du célèbre Grétry, frappé du talent original dont le jeune Greuze paraissait avoir le germe, demanda et obtint la permission de l'emmener à Lyon, où il lui donna des leçons gratuites, qui le mirent promptement en état de peindre le portrait avec succès. Ce fut même à Grandon, fort habile dans le genre qu'il avait adopté, que Greuze dut la supériorité toute particulière avec laquelle il peignait les têtes d'enfans et de vieillards. Grandon étant venu s'établir à Paris, son élève l'y suivit et s'y fixa. Bientôt, désirant se distinguer dans un autre genre, il suivit l'étude du modèle à l'académie; et, quoiqu'il ne

se distinguât pas beaucoup de ses condisciples par la manière de dessiner le nu, il eut, du moins, l'avantage de rectifier, jusqu'à un certain point, ce que ses premiers principes avaient de défectueux. Quel fut un jour l'étonnement de ses professeurs, dont jusques-là il n'avait point fixé l'attention, lorsqu'il leur montra son excellent tableau du *Père de famille expliquant la Bible à ses enfans!* Ils ne purent en croire leurs yeux, tant le mérite de ce coup d'essai leur parut extraordinaire; et quelques-uns d'entre eux ne craignirent pas de dire que le jeune Greuze ne pouvait être le véritable auteur d'un pareil chef-d'œuvre. Il répondit à cette accusation par d'autres ouvrages aussi beaux, et plus parfaits peut-être que son *Père de famille;* et, dès-lors, sa réputation s'éleva au plus haut degré. Protégé par M. Delalive de Jally, riche amateur, il n'eut bientôt plus à s'inquiéter des premiers besoins de la vie. Son tableau de l'*Aveugle trompé* le fit agréer à l'académie, sur la proposition du célèbre Pigalle; et les ouvrages qu'il exposa au salon eurent une vogue prodigieuse. Cependant quelques-uns de ses envieux s'attachèrent à le décrier, disant partout que son goût de dessin était trivial, et qu'il n'avait nulle connaissance des grands modèles. Pour ôter tout fondement à ce reproche, Greuze fit le voyage de Rome avec Gougenot; mais cette entreprise lui réussit mal; en s'attachant à imiter, il altéra l'originalité qui faisait le caractère et le charme principal de ses compositions. Il ne tarda pas, cependant, à rentrer dans la route que la nature elle-même lui avait ouverte: mais il eut alors quelques torts vis-à-vis de l'académie de peinture, à laquelle il refusa d'abord, malgré l'usage, le tableau de réception qu'elle exigeait de ses agréés: et lorsqu'après une longue résistance il se fut soumis à cette formalité, il fit une démarche non moins fausse en prétendant être admis, non comme peintre de genre et de portraits, mais comme peintre d'histoire. Dans ce dessein, il présenta pour tableau de réception une composition du genre héroïque: c'était l'empereur Sévère reprochant à son fils Caracalla d'avoir voulu l'assassiner. Cet ouvrage fut généralement jugé médiocre; et les académiciens ayant vu dans ce mauvais succès un nouveau motif d'adhérer à leurs réglemens, Greuze, piqué au vif, rompit dès ce moment avec eux sans retour, et s'abstint d'envoyer un seul ouvrage au salon, tant que l'académie subsista. A l'époque de la révolution, il s'empressa d'exposer quelques portraits au musée des artistes vivans. Mais alors sa vue et sa main étaient affaiblies; et le respect dû à la vieillesse d'un homme de génie, entra pour beaucoup dans les éloges que les journaux du temps donnèrent à ces productions languissantes. Il approchait de sa 80e année, lorsque la mort l'enleva aux arts et à sa famille, le 21 mars 1805. Greuze sera toujours considéré comme un peintre unique en son genre. Il n'a rien emprunté de ses devanciers, du moins quant à l'esprit et au goût de ses compositions, et ses nombreux imitateurs sont tous restés fort au-dessous de lui. Ce n'est ni dans la mythologie, ni dans l'histoire, qu'il cherchait les sujets de ses tableaux: la nature semblait avoir refusé à son génie le génie d'élévation et l'espèce de grandiose qui conviennent au style héroïque, c'était dans l'intérieur des pauvres ménages, c'était sous le chaume du simple laboureur, qu'il allait observer la nature. Il excellait dans la représentation des scènes morales et touchantes; et il avait éminemment l'art d'ennoblir le genre rustique sans en altérer la simplicité. Que de sentiment et de naturel dans le tableau de ce *Père paralytique*, que la piété filiale console de ses maux! Quelle ame, quel mouvement, quelle force d'expression dans *la Malédiction paternelle!* Et, enfin, avec quelle jouissance on arrête ses regards sur ce délicieux tableau de *la Bonne Mère*, qu'une foule d'enfans accablent à l'envi de leurs caresses! Celui du *Père dénaturé, abandonné de sa famille*, est, si l'on peut s'exprimer ainsi, d'une épouvantable beauté. On rapporte que plusieurs personnes, le voyant pour la première fois, reculèrent d'horreur, et que d'autres tombèrent évanouies. Il serait trop long de citer les autres productions dans lesquelles le pinceau de Greuze a été presqu'aussi heureusement inspiré. S'il y avait quelque chose à y blâmer, ce serait, peut-être, l'affectation de l'effet théâtral. Greuze avait aussi le défaut de répéter, presque dans tous ses tableaux, les mêmes caractères de têtes; mais ces têtes étaient si belles, si admirablement modelées, qu'aucun peintre du dernier siècle ne saurait, à cet égard, lui être comparé. Son

dessin, dans toutes les autres parties de la figure, manquait plutôt d'élégance que de correction, et ne laissait presque rien à désirer par rapport à la fermeté. Ses draperies sont, en général, de mauvais goût. Presque tous ses ouvrages ont été gravés avec succès. Il a laissé deux filles, qui ont hérité d'une partie de ses talens.

GREVE (Egbert-Jean), un des plus savans orientalistes de l'Europe, naquit à Deventer en Hollande, vers 1754. N'étant que simple étudiant en théologie, il publia un ouvrage plein d'érudition, et dans lequel on remarque une profonde connaissance du système métrique des anciens vers hébreux, matière très-difficile et jusqu'alors peu approfondie; cet ouvrage, imprimé à Deventer, en 1788, in-4., est intitulé: *Ultima capita libri Jobi ad græcam versionem recensita, notisque instructa ab E. J. Greve. Accessit tractatus de metris hebraicis, præsertim Jobæis*. L'accueil favorable qu'il reçut des savans, fit obtenir à son auteur, en 1800, la chaire de professeur des langues orientales à Francker (Frise). Il prononça à cette occasion un discours qui a pour objet de prouver le rapport qui existe entre l'étude des langues orientales et les autres arts et sciences. (*De nexu qui in studio LL.OO. cum ceteris artibus et doctrinis humanioribus intercedit*). Simple dans ses manières, vertueux dans sa conduite, il était aimé de tout le monde, comme il était admiré des savans pour les connaissances étendues dont il a laissé, indépendamment de l'ouvrage susdit, des preuves non équivoques, en publiant: 1° une nouvelle traduction hollandaise des *Épîtres de saint Paul aux Éphésiens, aux Colossiens, à Timothée et à Philémon, avec des remarques*, 1790. — 2° *Observations sur les épîtres de saint Paul*, 1794, 3 vol. in-8. — 3° *Les Prophéties de Isaïe, Nahum et Habacuc*, auxquelles il restitua leur mètre d'après les règles qu'il avait tracées dans son traité sur cette matière, en les accompagnant d'une traduction latine et hollandaise, et de notes très-savantes. Cette production fut la dernière qui parut de ce savant orientaliste; mais il avait encore composé plusieurs autres ouvrages de la même nature, qui cependant n'ont jamais été publiés, tels que les *Prophéties de Michée*, et les *Pseaumes*. En 1812, le professeur Verburg a fait distribuer le prospectus d'une souscription pour ces œuvres posthumes; mais cette entreprise a eu peu de succès. M. Greve est mort le 13 août 1811. M. R. Feith, son ami, a rendu un hommage poétique à sa mémoire.

GRIMM (Frédéric-Melchior, baron de), naquit à Ratisbonne, le 26 décembre 1723, de parens pauvres, mais qui voulurent, à défaut de fortune, lui laisser du moins une bonne éducation. Son goût pour les lettres se manifesta dès l'enfance; et, au sortir du collége, il composa une tragédie de *Banise*, oubliée aujourd'hui, même en Allemagne. Les critiques dont cette pièce fut l'objet ne le découragèrent point, mais lui firent sentir la nécessité de perfectionner ses études. Le jeune Grimm désirait vivement de voir la France; et il saisit l'occasion qui se présenta d'accompagner à Paris les enfans du comte de Schomberg, en qualité de gouverneur. Peu de temps après, il devint lecteur du duc de Saxe-Gotha. Ce fut alors qu'il fit la connaissance de J. J. Rousseau. Le goût de la musique forma bientôt une liaison entre ces deux hommes, si peu faits d'ailleurs l'un pour l'autre. Rousseau, alors simple et confiant, communiqua tous ses projets à son nouvel ami, qu'il mit en rapport avec Diderot, d'Alembert, le baron d'Holbach, et d'autres philosophes célèbres, qui exerçaient alors une très-grande influence, ainsi qu'avec diverses personnes dont le rang et le crédit rendaient la protection éminemment utile. Grimm sut profiter d'un tel avantage, et ce fut au détriment de celui qui le lui avait procuré; car quoiqu'on ne puisse admettre sans restriction tout ce qu'avance à ce sujet la soupçonneuse misantropie de Rousseau, il est difficile de laver la mémoire du baron de tout reproche d'ingratitude. Le comte de Frièse le prit pour secrétaire, avec des appointemens qui lui permirent de satisfaire son goût pour la dépense: peu occupé par les fonctions de cette place, Grimm continua d'employer ses loisirs à cultiver ses talens, et à visiter les littérateurs et les artistes les plus distingués. Admis aussi dans la haute société, et persuadé qu'on ne peut y réussir que par les femmes, il ne négligea aucun moyen pour leur plaire, et devint si recherché dans sa toilette, que ses amis lui en faisaient la guerre, et le nommaient, en plaisantant, *Tyran-le-Blanc*(*) parce qu'il était d'un ca-

(*) Pour entendre cette plaisanterie,

ractère opiniâtre, et qu'il remplissait de céruse les inegalités de son visage. Une aventure, racontée par Rousseau avec ce talent qui donne de l'intérêt aux moindres choses, avait commencé à rendre Grimm l'objet de l'attention publique. Il s'agit de l'état catalt p.ique dans lequel les rigueurs de M[lle] Fel, de l'opera, avaient jeté le baron, qui n'en sortit qu'au bout de plusieurs jours. (*voy.* les *Confessions*, livre 8). Ce fut vers le même temps qu'arrivèrent à Paris les premiers chanteurs italiens connus sous le nom de bouffons. Dès leur debut, les amateurs se divisèrent en deux partis. Ceux qui tenaient pour l'ancienne musique, se plaçaient sous la loge du roi et leurs adversaires, parmi lesquels on comptait Rousseau, Grimm, etc., du côté opposé. Voilà d'où viennent les noms de partis, célèbres dans ce temps-là, du coin du roi et du coin de la reine. La dispute, en s'animant, produisit des brochures. Le coin du roi voulut plaisanter; Grimm lui répliqua par le *Petit prophète*, badinage piquant qui a survécu à cette grande querelle, et dont Rousseau lui-même fait un éloge mérité. Ce pamphlet et quelques morceaux sur les arts, écrits avec plus de vivacité que de goût, plus d'enthousiasme que de raison, suffirent pour faire à Grimm la réputation d'un homme de beaucoup d'esprit, et pour lui ouvrir une carrière brillante. Le comte de Frièse mourut; Grimm déploya, à l'occasion de cette perte, une ostentation de sensibilité dont on trouve dans Rousseau l'amusante description. Quelques jours après, il obtint la place de secrétaire des commandemens du duc d'Orléans. Une nouvelle circonstance vint encore lui applanir la route de la fortune. Le goût de la littérature française était devenu général en Europe; et plusieurs souverains, désirant avoir le jugement d'un connaisseur sur les principales nouveautés qui paraissaient en ce genre, choisirent chacun pour correspondant quelqu'homme de lettres qui était chargé de leur transmettre l'analyse de tous les ouvrages d'une certaine importance qui venaient d'être publiés: travail auquel, comme on le pense bien, une parfaite équité présidait assez rarement. Grimm, qui commençait à être connu, et que Diderot recommandait avec chaleur, fut chargé de cette mission par la duchesse de Saxe-Gotha; mais on croit qu'il faisait passer des copies des articles les plus piquans, et meme probablement la correspondance entière. à sept autres princes, parmi lesquels on compte trois têtes couronnées(*). En 1776, le duc de Saxe-Gotha l'accrédita en qualité de son envoyé à la cour de France; et Grimm, honoré du titre de baron et décoré de plusieurs ordres, s'acquitta habilement de ses nouvelles fonctions, sans toutefois abandonner la culture des lettres. La révolution, qu'il avait vue se préparer, mais dont il était loin de prévoir les désastres, vint troubler la tranquillité dont il jouissait. Enfin, effrayé d'un avenir qu'il n'osait plus envisager, il quitta Paris avec les autres membres du corps diplomatique, et se retira à la cour de Gotha, où il trouva un asile honorable. L'impératrice de Russie le nomma, en 1795, son ministre-plénipotentiaire près des états du cercle de Basse-Saxe: il fut confirmé par Paul I[er] dans cet emploi, qu'il remplit jusqu'à ce qu'une maladie cruelle, et qui le priva d'un œil, l'obligea de renoncer entièrement aux affaires. Il revint alors à Gotha, y passa les dernières années de sa vie au milieu de ses amis et de ses livres, et y mourut le 19 décembre 1807, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Doué d'un esprit supérieur, et surtout d'un tact extrêmement fin, Grimm n'était pas aussi recommandable sous le rapport des qualités morales. Altier et dominateur par caractère, il savait cependant recourir à l'intrigue lorsqu'elle pouvait être utile à ses vues: et son commerce, souvent peu agréable, n'était pas toujours sûr. Rousseau le désigne dans ses Confessions comme le principal auteur de ses infortunes; et quoique la facilité avec laquelle il formait, dans les dernières années de sa vie, de semblables accusa-

i
a l faut se rappeler que les chroniques des nciens romanciers parlent beaucoup d'un hevalier nommé Tiran-le-Blanc.

(*) Une note de la troisième livraison de la correspondance de Grimm nous apprend que ces souverains étaient l'impératrice de Russie, la reine de Suède, le roi de Pologne, le duc de Deux Ponts, la princesse héréditaire de Hesse-Darmstadt, le prince George de Hesse-Darmstadt, et la princesse de Nassau-Saarbruck. Aussi les trois parties de la correspondance sont parvenues aux éditeurs de trois sources différentes.

tions, doive atténuer ce reproche, il paraît certain que Grimm eut des torts graves à l'égard de cet illustre infortuné. Un de ses défauts les plus marqués était son orgueil excessif, qu'accrurent encore ses succès dans le monde, et qui lui donnait souvent un despotisme intolérable dans la conversation. « Je me souviens, raconte à ce sujet Rousseau, qu'une fois St-Lambert faillit lui jeter son assiette à la tête, sur une espèce de démenti qu'il lui donna en pleine table, en lui disant grossièrement : *cela n'est pas vrai.* A son ton naturellement tranchant, il ajouta la suffisance d'un parvenu, et devint même ridicule à force d'être impertinent. Le commerce des grands l'avait séduit au point de se donner des airs qu'on ne voit qu'aux moins sensés d'entre eux. Il n'appelait jamais son laquais que par *Eh!...* comme si, sur le nombre de ses gens, Mgr. n'eût pas su lequel était de garde Quand il lui donnait des commissions, il lui jetait l'argent par terre, au lieu de le lui donner dans la main. Enfin, oubliant tout-à-fait qu'il était homme, il le traitait avec un mépris si choquant, si dur en toutes choses, que ce pauvre garçon quitta son service, sans autre grief que l'impossibilité d'endurer de pareils traitemens : c'était le Lafleur de ce nouveau *Glorieux*.» Dans une autre partie de cet ouvrage, Rousseau appelle Grimm un homme faux, et incapable d'aimer. Malgré l'exagération probable de ces reproches, il ne paraît pas que ce soit sous le rapport des qualités du cœur, que ce dernier a mérité d'être loué. Mais comme littérateur et surtout comme critique, il mérite une place distinguée parmi les écrivains du 18e siècle. Le plus important de tous ses ouvrages, et celui qui lui assure une réputation durable, est la *Correspondance littéraire, philosophique, critique*, adressée à un souverain d'Allemagne, par Grimm et Diderot, Paris, 1812-13, 16 vol. in-8 : elle comprend l'histoire de la littérature française, depuis 1753 jusqu'à 1790 (*). Dans cet espace de trente-sept années, il n'a pas été publié un seul ouvrage remarquable qui n'y soit analysé et jugé de la manière la plus piquante et souvent la plus impartiale. Le style de Grimm est moins correct, et son goût moins sûr que celui de La Harpe; mais ses apperçus sont plus neufs, et ses jugemens exprimés avec plus d'originalité. La chaleur et la vivacité, qui rendent sa lecture agréable, le rendent aussi quelquefois injuste : mais il écrit rarement sous l'influence de l'esprit de coterie, et on a plutôt à l'accuser de passion que de mauvaise foi. Sur un point, cependant, son opinion est très-suspecte; ami intime et adorateur passionné de Diderot, Grimm en conserve la couleur d'une manière très-décidée : le matérialisme et le drame, tels étaient ses articles de foi, ses deux objets d'adoration, et le grand opéra était son aversion et sa victime. M. Barbier a réuni sous le titre de *Supplément à la correspondance* de Grimm et Diderot, Paris, 1814, in-8, les divers opuscules publiés par Grimm, en français ; ce sont : Les *Lettres* à l'auteur du *Mercure sur la littérature allemande.* — Une *Lettre sur l'opéra d'Omphale.* — Le *Petit prophète de Boehmischbroda*, imprimé en 1753, in-8. — *Du Poème lyrique*, morceau inséré dans l'*Encyclopédie*, et que l'éditeur regarde comme un traité complet sur cette partie. — Des *Lettres* à Fréderic II, roi de Prusse, qui prouvent que l'auteur n'avait pas le talent de louer les souverains. — Enfin des morceaux inédits de la *Correspondance* et des *Remarques* de l'éditeur destinées à en éclaircir un grand nombre de passages (*voy.* aussi le *Mercure* de mars 1814, p. 461-478). On cite encore de Grimm une *Dissertation* latine *sur l'histoire de Maximilien Ier*. Meusel, dans son dictionnaire des littérateurs allemands, lui attribue quelques autres écrits dans cette langue. C'est à Joseph Bancet qu'on doit la première publication de la *Correspondance.* M. Salgues, éditeur de la seconde partie, qu'on a imprimée la première comme étant la plus intéressante, a mis en tête une *Notice* sur Grimm. Cet

(*) En publiant la troisième livraison, qui n'a paru qu'en 1813, 6 vol. in-8, et qui comprend le commencement de cette correspondance, les éditeurs (MM. Michaud aîné et Chéron), annoncèrent que les années 1753, 1754 et 1755, sont rédigées par l'auteur de l'*Histoire philosophique des Indes*. Cette assertion est au moins très-douteuse, comme on l'a fort bien démontré dans le *Journal de l'Empire* du 4 octobre 1813. La deuxième livraison a aussi été publiée en 1813, par M. Suard, 5 vol. in-8.

te partie, publiée en 1812, 5 vol. in-8, et qui s'étend de 1770 à 1782, a eu l'honneur d'une seconde édition, précédée d'un avertissement où l'on répond à quelques critiques, et d'un portrait de Grimm gravé sur un dessin de Carmontelle. On s'est empressé de traduire en anglais, mais en l'abrégeant, la *Correspondance de Grimm*, Londres, 2 vol. in-8. On y a donné aussi une édition française de cet abrégé. On annonçait il y a quelque tems, à Paris, l'impression des morceaux de la correspondance supprimés par la censure impériale.

GRIMOD DE LA REYNIÈRE (ALEXANDRE-BALTHAZAR-LAURENT), membre de l'académie des Arcades de Rome, et de plusieurs sociétés littéraires, fils unique du fermier-général de ce nom, ancien administrateur des postes, et de Mlle de Jarente, nièce de l'évêque d'Orléans, naquit à Paris, le 20 novembre 1758, avec un défaut de conformation aux mains, qui l'oblige de se servir de doigts postiches, au moyen desquels il écrit, dessine et découpe avec une adresse merveilleuse. Destiné à la magistrature, dans laquelle l'appui de M. de Malesherbes, son oncle paternel, lui eût procuré un avancement rapide, il exerça, non sans quelque succès, la profession d'avocat, jusqu'en 1786, époque à laquelle il fut exilé, à la suite d'un mémoire qu'il avait publié pour M. Duchosal, contre le poète Fariau-de-St.-Ange, et qui n'est pas le moins piquant de ses écrits. Dégoûté du barreau par cette aventure, il se livra tout entier à son goût pour l'indépendance et la littérature, passant son temps dans les réunions littéraires, au foyer des spectacles, et préférant la société du café du Caveau à la brillante compagnie dont la maison de son père était le rendez-vous. Quand par hasard il croyait devoir y paraître, il ne manquait jamais de se prosterner de la manière la plus humble devant les grands personnages qu'il rencontrait, cherchant par-là, dit-on, à tourner en ridicule les grands airs de sa mère, et à faire parade de ses propres goûts plébéiens. Ce fut dans ce temps-là qu'il donna à l'ordre des avocats un dîner devenu fameux, et où l'on ne put être admis qu'en faisant preuve de roture. Une autre fois il invita à souper les personnages les plus distingués : la salle du festin était tendue de noir, et chaque convive avait son cercueil derrière soi. Ces bizarreries ont commencé la célébrité qu'il a achevé depuis de s'acquérir par la publication de l'*Almanach des gourmands*, dédié au cuisinier de l'archi-chancelier, et dans lequel on trouve des plaisanteries originales, et un emploi assez heureux du style didactique. M. Grimod de la Reynière habite la campagne depuis 1814. En 1777 et 1778, il rédigeait le *Journal des Théâtres* avec M. de Charnois, in-8°. — Il a rédigé, en 1781 et 1782, la partie des spectacles dans le *Journal de Neuchâtel*, in-8°. On a encore de lui, outre d'autres productions légères et badines : *Lettre à M. Mercier*, ou *Réflexions philosophiques sur la ville de Lyon*, 1788 in-8°. De 1797 à 1798, le *Censeur dramatique*, 4 vol. in-8°. — *La vision d'un bon-homme*, in-12. — En 1803, jusqu'en 1812 inclusivement, l'*Almanach des gourmands*, 8 vol. in-18, dont plusieurs ont été souvent réimprimés. — Le *Manuel des amphytrions*, 1808, 1 vol. in-8°., fig. Outre ces ouvrages, M. Grimod a travaillé à différens journaux, tels que la *Correspondance littéraire et secrète de Neuwied*, 1787 et 1788 ; le *Courier des spectacles*, 1779 et 1800 ; les *Petites affiches* de M. Ducray-Duminil, dont il a composé toute la partie littéraire depuis 1800 jusqu'en 1806, etc. On ne comprend point dans cette nomenclature un grand nombre de mémoires qu'il a publiés comme avocat. Il n'est pas l'auteur du *Songe d'Athalie*, quoique cette parodie ait été imprimée sous son nom par Rivarol, qui l'avait composée.

GROBERT (JACQUES F. L.), officier d'artillerie, membre de l'institut de Bologne, est né à Alger, en Afrique, de parens français, le 17 mai 1757. Il a longtemps habité l'Italie, dont il connait fort bien la littérature. M. Grobert entra au service dans les troupes de Toscane, en 1763, devint sous-lieutenant en 1775, et fit, dans la même année, partie de l'expédition des Espagnols contre Alger. Étant passé au service de France en 1792, il fut d'abord lieutenant au 50e régiment de ligne, puis chef de bataillon d'artillerie, et directeur de l'arsenal de Meulan, en 1794. Il s'était fait remarquer, en 1793, par une nouvelle méthode, dans la construction des *affûts-fardiers*, destinés au transport et au maniment des pièces de seize, ainsi que dans celle des caissons et forges transportables. Il suivit Bonaparte en Egypte, en 1798, comme

chef de brigade et commandant de l'artillerie, dirigea le siége d'El-Arisch, et fut commandant de Ghizé, dans le voisinage des Pyramides ; ce qui lui a donné occasion de publier, en 1800, une description de ces monumens. M. Grobert donna sa démission en 1802, fut nommé inspecteur aux revues en 1800, et admis à la retraite en 1811. Il commandait, en février 1814, le bataillon des invalides attaché à la garde nationale de Paris. Cet officier a concouru à la rédaction de plusieurs feuilles publiques, et il fournit encore aujourd'hui des articles au *Moniteur*. On a de lui entre autres écrits: — *Description des pyramides de Ghizé, de la ville du Kaire et de ses environs*, 1800, in-4.; fig. — *Des fêtes publiques chez les modernes*, 1802, in-8. — *Machine pour mesurer la vitesse initiale des mobiles des différens calibres projetés sous tous les angles, depuis zéro jusqu'à la huitième partie du cercle*, 1804, in-4. — *De l'exécution dramatique, considérée dans ses rapports avec le matériel de la salle et de la scène*, 1807, in-8.

GROS, peintre d'histoire, élève de David, est un des maîtres les plus distingués de l'école française actuelle. Un portrait du premier consul Bonaparte à cheval, qu'il peignit pour la ville de Milan en 1812, le fit remarquer; et il fut chargé de différens ouvrages qui développèrent ses talens, et qui ont marqué sa place à côté des Gérard, des Guérin et des Girodet. Ses conceptions décèlent un génie fécond, flexible et varié; et son talent d'exécution unit la vigueur à la facilité. Rien de plus riche que sa couleur; mais elle n'est pas toujours vraie : nul peintre ne possède mieux que lui le secret des effets puissans; mais il abuse parfois de cet heureux don. Le tableau qui a fondé sa réputation, représente les *Pestiférés de Jaffa*. Les connaisseurs ont justement admiré l'expression de la figure du personnage principal, et celle du pestiféré. Ce tableau fut mis, par le jury des prix décennaux, immédiatement après celui du *Sacre*, auquel le grand prix devait être décerné. La *Bataille d'Aboukir*, *l'empereur visitant le champ de bataille d'Eylau*, productions du même artiste, se distinguent par des beautés originales, et par une puissance d'effet, qui pénètre le spectateur d'une vive émotion : mais le *grandiose* y est porté dans certaines parties jusqu'à l'exagération. A l'exposition de 1814, les amateurs ont admiré le tableau de M. Gros, représentant *François Ier et Charles-Quint visitant l'église de Saint-Denis*, destiné à décorer le sacristie de l'esglise de ce nom. Le *Départ du roi dans la nuit du 28 mars*, fait le sujet du tableau principal que M. Gros a exposé au Salon, en 1817. Ce tableau a beaucoup prêté à la critique. Il y règne de la confusion dans les plans, comme dans le mouvement de plusieurs figures, dont on a peine à suivre les contours. La figure principale est manquée sous le rapport de la noblesse ; mais le groupe des gardes nationaux ne manque point d'expression : il y a sur le second plan un effet de lumière, et la figure d'un vieux serviteur, qui sont d'un effet admirable. Un reproche plus général a été fait à ce tableau, et c'est celui du sujet : on a trouvé assez étrange le choix d'une scène qui devait rappeler au chef de l'état des souvenirs pénibles. M. Gros a été nommé, sous le gouvernement impérial, chevaleir de la légion-d'honneur. Le 3 août 1816, le roi ayant établi, près du ministère de sa maison, un conseil honoraire composé d'artistes et d'amateurs, M. Gros y fut appelé. Le 19 octobre suivant, il a été nommé professeur à l'école de peinture et de sculpture. Il est membre de l'institut, depuis 1816.

GROSIER (JEAN-BAPTISTE-GABRIEL), ancien chanoine de St-Louis du Louvre, né à St-Omer en mars 1738, entra d'abord dans la société des jésuites, dont il était élève. Dès 1771, il devint le collaborateur de Fréron pour l'*Année littéraire*, à laquelle il continua de travailler après la mort du célèbre critique en 1776, et s'associa, comme coopérateurs, les abbés Geoffroi et Royou, qui débutaient alors dans la carrière polémique. La célébrité de l'abbé Grosier repose principalement sur son *Histoire générale de la Chine*, ouvrage qui a exigé de laborieuses recherches, et dans lequel l'auteur prétend établir la haute antiquité que plusieurs savans accordent à cet empire. Cette opinion, qu'il professe avec beaucoup de chaleur, a donné lieu, entre lui et M. de Guignes fils (*voy.* ce nom), à des débats dont on peut voir les pièces dans les journaux, et dont la vivacité a rappelé les querelles des érudits du 17e siècle. M. Grosier publia, en 1801 : *An-*

tidote de l'athéisme, ou *Examen critique du dictionnaire des Athees*, et réfutation du livre de Silvain Maréchal. Il a été nommé, depuis le retour du roi, conservateur de la bibliothèque de Monsieur, à l'Arsenal. On a de lui : *Histoire générale de la Chine*, ou *les grandes Annales de cet empire*, traduites du texte chinois, par le feu P. de Mailla, 1776, et années suivantes, 12 vol. in-4. — *Description générale de la Chine* (faisant le treizième et dernier volume de l'ouvrage précédent), 1787, in-4. ; idem, 2 vol. in-8. Il annonce depuis long-temps une troisième édition, considérablement augmentée, en 7 vol. in-8. — *Mémoires d'une société célèbre, considérée comme corps littéraire et académie, depuis le commencement de ce siècle*, ou *Mémoires des jésuites sur les sciences, les belles-lettres et les arts*, 1792, 8 vol. in-8. C'est un extrait des Mémoires de Trévoux.

GROSSE-DUROCHER, député du département de la Mayenne, à l'assemblée législative et à la convention nationale, ne se fit remarquer ni dans l'une ni dans l'autre de ces assemblées. Appelé à donner son opinion dans le procès de Louis XVI, il vota la mort, sans appel et sans sursis.

GROSVENOR (Le comte), membre de la chambre haute du parlement d'Angleterre, fit, le 4 juin 1816, la proposition de nommer un comité pour faire un rapport sur les places inutiles et qu'on devait supprimer. Le 18 février 1817, il protesta, avec un grand nombre de ses collègues, contre la suspension de l'*habeas corpus*. Le 9 avril suivant, il s'exprima ainsi sur l'inutilité de nouvelles mesures contre les dispositions séditieuses d'une partie du peuple, signalées par les ministres : « Nous sommes en paix avec tout le monde. Le nouveau Prométhée est enchaîné sur un rocher, et le vautour du souci ronge ses entrailles. Le gouvernement d'Espagne est assez occupé dans la péninsule et le nouveau monde ; et quant aux autres puissances, nous avons une garantie de leurs dispositions pacifiques dans l'état de leurs finances, état pire encore que celui où sont les nôtres. On n'a voulu voir que tumulte et désordre dans les réunions qui ont eu lieu pour solliciter la réforme parlementaire ; pour moi, j'y ai vu toute autre chose, et ne reconnais nullement l'urgence du bill qu'on vous propose. » Le 11 mars 1817, le comte Grosvenor fit encore une motion relative à l'abolition des *sinecures* (places salariées sans fonctions).

GROUCHY (EMMANUEL comte DE), né à Paris, le 28 octobre 1766, fit ses premières armes dans l'artillerie, et passa ensuite dans les gardes du corps, dont il était sous-lieutenant à l'époque de la révolution. Placé entre ses opinions et ce que dans un certain monde on appelait alors ses devoirs, M. de Grouchy voyant émigrer tous les officiers de son corps, hésita quelque temps lui-même sur le parti qu'il avait à prendre, mais enfin la voix de la patrie l'emporta; il sortit des gardes, et fut nommé colonel du régiment de Condé-dragons, à la tête duquel il fit la campagne de 1792, à l'armée du centre. Nommé maréchal-de-camp, il fut envoyé à l'armée des Alpes; y servit jusqu'en 1793, et fut ensuite employé à l'avant-garde de l'armée des Côtes-de-Brest, sous les ordres du général Canclaux. Forcé de s'éloigner de l'armée comme noble, il quitta furtivement son quartier-général, pour échapper à l'empressement des soldats qui voulaient le retenir, et se retira dans un département voisin du théâtre de la guerre. Peu de temps après, l'armée royale ayant passé la Loire, et s'étant approchée du canton où il résidait, Grouchy, fidèle à la cause de la république alors même qu'elle repoussait ses services, marcha, comme simple soldat, avec les gardes nationales qui se portèrent à la rencontre des Vendéens : « S'il ne m'est plus permis, disait-il, de combattre à la tête des phalanges républicaines, il ne saurait m'être défendu de verser encore mon sang pour la cause du peuple. » Les lois de proscription contre les nobles, ayant été rapportées après la chute de la tyrannie décemvirale, Grouchy fut remis en activité par le comité de salut public, confirmé le 25 prairial an 3 (13 juin 1795), dans le grade de général de division que lui avaient conféré les représentans du peuple à l'armée de l'ouest, et employé de nouveau dans cette armée, où son nom était déjà si honorablement connu. Devenu, en 1796, chef d'état-major du général Hoche il seconda si efficacement ce général, que le gouvernement le nomma général en chef de l'armée des Côtes-de Brest. M. de Grouchy refusa ce commandement, et fut employé comme chef d'état-major de l'armée du Nord.

Dans les premiers mois de l'an 5 (1797), il fut envoyé, avec le général Hoche, pour diriger les troupes que le gouvernement destinait à faire une descente en Irlande. Une tempête fit échouer ce projet, dont le succès eut porté une si terrible atteinte au pouvoir des oligarques britanniques. Grouchy fut alors envoyé, pour la troisième fois, dans les départemens de l'ouest, en qualité de gouverneur militaire, et par un mélange adroit de douceur, de prudence et de fermeté, il sut y prévenir le retour de la guerre civile. Employé, en 1798, à l'armée d'Italie sous les ordres de Joubert, il fut chargé d'aller occuper militairement le Piémont. Arrivé à Turin, à la tête de sa division, il s'empara de la citadelle sans coup férir, et contraignit le roi à signer l'abdication par laquelle ce prince se retirait en Sardaigne, et remettait au gouvernement français le Piémont, ses troupes, ses places fortes et ses trésors. Chargé du commandement et de l'organisation du pays, le général Grouchy s'acquitta de cette mission avec une intégrité qui lui concilia l'estime de ceux là même dont l'objet de sa mission lui attirait la haine. En même-temps il déploya une excessive rigueur contre les ennemis de l'ordre de choses qu'il avait été chargé d'établir. Une révolte de paysans ayant éclaté à Acqui et à Strevi, il marcha contre eux à la tête de ses troupes, les dispersa, et livra aux flammes la cité de Strevi. Ces mesures de rigueur, commandées par les circonstances, au milieu d'une population énergique et brave, ne firent pas perdre de vue au général Grouchy, des devoirs plus chers à son cœur ; il fit rouvrir l'université de Turin, fermée par l'ancien gouvernement, protégea la religion, arrêta le cours des assassinats si fréquens dans cette partie de l'Italie, et veilla à ce qu'il ne se commît point d'exactions. L'extrême vigilance qu'il avait apportée à les prévenir et à les réprimer, n'empêcha pas qu'après le 30 prairial an 7 (18 juin 1799), des poursuites, qui à la vérité n'eurent aucun résultat, n'eussent été dirigées contre lui, devant le tribunal criminel de la Seine. Cependant Grouchy combattait en Italie sous les ordres de Moreau, avec lequel il se lia d'une étroite amitié. Durant cette campagne malheureuse, il déploya la valeur la plus brillante aux affaires sanglantes qui eurent lieu à Valence, à San-Juliano, et sur les rives de la Bormida. Le 28 thermidor, à la désastreuse bataille de Novi, il fut pendant toute la journée au milieu du feu, et conduisit lui-même la plupart des charges. Ayant été atteint de treize blessures et renversé, il fut fait prisonnier, et dut la vie aux soins du grand-duc Constantin, qui lui fit de fréquentes visites, et mit à sa disposition sa bourse, ses chirurgiens et ses domestiques. Rétabli, après quatre mois de souffrances, Grouchy fut échangé à la suite de la bataille de Marengo, et passa à l'armée du Rhin sous les ordres de Moreau. Il contribua au succès de la bataille de Hohenlinden, se signala aux passages de l'Inn et de la Salza, et pénétra, le 2 nivôse, à Steyer, où il enleva à l'ennemi 30 bouches à feu et plusieurs bataillons. La campagne terminée, Grouchy fut nommé inspecteur-général des troupes à cheval. Trop loyal pour dissimuler ses affections, personne ne se prononça plus hautement que lui, contre les motifs qui avaient déterminé le premier consul à comprendre Moreau dans l'accusation dont venaient d'être frappés Pichegru, Georges Cadoudal, et un grand nombre d'individus, complices, pour la plupart, de l'explosion du 3 nivôse an 9; et c'est au courage avec lequel Grouchy avait défendu alors son ancien général, qu'il a dû, depuis, la constante défaveur dans laquelle il a été près de Napoléon qui, néanmoins, même en lui refusant l'entrée du sénat et le bâton de maréchal, qu'il avait mérités à tant de titres, n'a cessé d'employer ses talens et ses services dans toutes ses campagnes. Le général Grouchy fut, en 1805, chargé du commandement d'une division du camp de Brest. Appelé à l'armée d'Allemagne, il rendit les plus importans services dans les campagnes contre la Prusse et la Russie. Le 13 juillet 1807, il fut nommé grand-aigle de la légion-d'honneur, dont il était grand-officier depuis 1804, et successivement créé comte de l'empire et commandeur de l'ordre de la couronne de fer. Il fut employé en Espagne en 1808, et se trouvait à Madrid lors des événemens du 2 mai de la même année. Employé à l'armée d'Italie lors de la reprise des hostilités en 1809, il pénétra en Hongrie avec le vice-roi; battit, le 9 juin, un corps de cavalerie, et montra la plus grande

intrépidité aux batailles de Raab et de Wagram, au succès desquelles il contribua puissamment. Le 31 juillet 1809, il fut nommé colonel-général des chasseurs, grand-officier de l'empire, et, le 1er janvier 1811, désigné président du collége électoral de Vaucluse, qui l'élut candidat au sénat, au moment où celui du Calvados l'honorait également de ses suffrages. Le comte Grouchy fit la campagne de Russie de 1812, et se distingua dans son nouveau commandement au combat de Valentina et à la bataille de la Moskowa, où il fut blessé légèrement d'un éclat d'obus. Dans la désastreuse retraite de Moskow, et au milieu de la désorganisation générale de l'armée française, il commanda, sous les ordres du vice-roi Eugène, ce que les bulletins appelèrent le *Bataillon sacré*, corps d'élite qui se composa, en un moment, de généraux et d'officiers de tous grades, au milieu desquels se plaça l'empereur. Des preuves si brillantes et si multipliées de courage et de dévouement, ne lui ramenèrent que faiblement la confiance de Napoléon; et depuis cette époque, jusqu'à celle de l'invasion étrangère, Grouchy vécut dans la retraite. Rappelé à l'armée, en janvier 1814, il occupa les défilés des Vosges, à la tête d'un corps de cavalerie. Le 29 du même mois, il déploya la bravoure la plus déterminée au combat de Brienne, et se distingua encore, le 14 février, au combat de Vauchamp. Le 7 mars, il se couvrit de gloire à la bataille de Craonne, et y fut blessé. A peine les Bourbons furent-ils rétablis sur le trône, que fidèles au système de rétablir tout ce qui existait avant la révolution, sans égard aux grands événemens survenus depuis un quart de siècle et aux services rendus, ils dépouillèrent Grouchy du rang de colonel-général des chasseurs et lanciers, si vaillamment acquis dans tant de combats, et le conférèrent à l'insignifiant duc de Berry. A la vérité, une place de premier inspecteur-général fut donnée à Grouchy, en compensation du titre qui lui était retiré, mais ni lui ni l'armée ne jugérent cette compensation suffisante, et il écrivit au roi pour s'en plaindre; néanmoins, rien ne fut changé à ce qui avait été fait; mais en janvier 1815, le comte de Grouchy fut créé commandeur de l'ordre de St.-Louis; il fut même un instant question de lui confier le commandement de la compagnie des mousquetaires gris, devenue vacante par la mort du général comte de Nansouty. A peine Bonaparte fut-il rétabli sur le trône impérial, qu'il conféra au comte de Grouchy, par un décret du 1er avril 1815, le gouvernement des 7e, 8e et 9e divisions militaires. Arrivé à Lyon, il y publia diverses proclamation qui, toutes, si l'on en excepte quelques-unes de ces phrases de circonstance où Bonaparte était présenté à l'armée et à la nation comme restaurateur d'une liberté qu'il avait si long-temps foulée aux pieds, respiraient le plus pur amour de la patrie et le plus profond dévouement à la cause de l'indépendance nationale. Il déploya en même temps une extrême activité contre les forces à la tête desquelles le duc d'Angoulême s'avançait sur Lyon, et appela tous les corps de l'armée à venir se réunir à la grande famille militaire. L'appel fut entendu, et le duc d'Angoulême, après quelques légers combats livrés le 5 avril sur les bords de l'Isère, fut abandonné de toutes ses troupes, qui vinrent se rallier sous les seules couleurs nationales qu'elles reconnussent depuis 25 ans. Le comte de Grouchy, arriva au Pont St.-Esprit au moment où le prince venait de conclure, avec le général Gilly, une convention, en vertu de laquelle ses troupes étaient licenciées et lui-même devait s'embarquer à Cette. Grouchy déclara, en arrivant, ne pouvoir ratifier une convention que le général Gilly n'avait pas été autorisé à conclure, et constitua le prince prisonnier sur sa parole, offrant au baron de Damas, son aide-de-camp, tout le linge et tout l'argent nécessaires! promettant de l'informer des ordres qu'il recevrait, et l'engageant, dans le cas où un arrêt de mort serait prononcé contre le duc d'Angoulême, à faire évader le prince et à s'évader lui-même avec lui. Personne assurément ne mettra en doute, que s'expliquer ainsi ne fut en faciliter les moyens, et cette conduite même, dans des circonstances aussi difficiles, où tant d'idées et de sentimens divers et opposés, de devoir, d'humanité, de politique, semblaient se combattre et s'exclure réciproquement, nous paraît éminemment honorable pour M. de Grouchy; au reste aucune de ses craintes ne se réalisèrent. Dès le 9 avril, il avait annoncé à Paris, par une dépê-

che télégraphique, que l'échauffourée du duc d'Angoulême était terminée. Le 11 au soir, il reçut l'ordre de marcher sur Marseille et sur Aix, pour dissiper les derniers débris des bandes qui se trouvaient encore sous les ordres des généraux Ernouf et de Loverdo. La même depêche apportait au général Corbineau l'ordre de ratifier, avec quelques modifications, la convention conclue par Gilly; ainsi donc Grouchy quitta le Pont St.-Esprit le 12 avril, avec la certitude que les jours du duc d'Angoulême étaient désormais hors de tout danger. Les troupes qu'il etait chargé de combattre s'étant dispersées à son approche, il écrivit de nouveau à Bonaparte, pour l'informer que tout était pacifié dans le midi. Cette nouvelle, dont les importans détails parvinrent à Paris le 16 avril, y produisit l'effet le plus heureux, en ce que, dès ce moment, toutes les craintes de guerre civile furent dissipées. Bonaparte, lui-même, en ressentit une vive joie qu'il ne prit aucun soin de dissimuler, car cet événement, qui ramenait la paix dans l'état, affermissait aussi son pouvoir; aussi dès le lendemain 17, le général Grouchy reçut-il, avec le bâton de maréchal, le prix, bien tardif sans doute, de 23 années des travaux militaires les plus glorieux et les plus utiles. Élevé, le 3 juin, aux honneurs de la pairie impériale, il partit peu de jours après pour l'armée, avec Bonaparte. Le 16, il commandait l'aile droite, à la bataille de Ligny, sous Fleurus, et fut l'un des généraux qui rendirent les plus importans services dans cette journée. Le lendemain, il reçut ordre de marcher sur Bruxelles, et d'attaquer le général Bulow, qui venait prendre en flanc l'armée française. Le 18, il rencontra l'ennemi près de Wavre, à 3 lieues de Bruxelles; il en enleva les hauteurs et se disposait à marcher sur cette ville, lorsqu'il reçut la nouvelle de la perte de la bataille de Waterloo et l'ordre de battre en retraite ce que ce maréchal, souvent attaqué dans sa marche par les Prussiens, exécuta aussitôt en deux colonnes, l'une se dirigeant directement de Temploux sur Namur, et l'autre par la grande route de Charleroi à Namur. Le 24, tout son corps, fort de 40,000 hommes, arriva à Rethel; le 26, il se réunit à l'armée sous Laon, et le 30, il était sous les murs de Paris. Quoique le succès des opérations du comte de Grouchy fut évident, il fut contesté avec une amertume injuste et une inexcusable imprudence par le prince de la Moskwa (Ney), dans la séance de la chambre des pairs, du 22 juin. Le 1er juillet, Grouchy s'étant rendu lui-même à l'assemblée, démontra la vérité des rapports qu'il avait faits sur la situation de son corps d'armée, et demanda que le ministre de la guerre publiât ces mêmes rapports, pour prouver à l'armée et à la France l'outrage dont il était l'objet. Sa réclamation fut insérée au procès-verbal. Compris, après le second retour de Louis XVIII, dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet, il quitta la France, et s'embarqua à Guernesey, pour les États-Unis. Toutefois les éternels ennemis de la gloire du nom français étaient trop acharnés à sa perte, pour que l'exil du maréchal pût satisfaire leur haine. Ne pouvant répandre le sang, c'étaient du moins des arrêts par contumace qu'il leur fallait. Assez malheureux pour ne pouvoir condamner sa personne, ils voulurent en condamner son nom, et, le 20 septembre 1816, l'instruction du procès fut portée devant le premier conseil de guerre, séant à Paris. Ce conseil s'étant déclaré incompétent, en ce que le rang du maréchal lui donnait droit de n'être jugé que par la chambre des pairs, ce jugement fut cassé par le conseil de révision, et l'affaire fut instruite de nouveau devant le deuxième conseil de guerre. Le 9 avril 1817, le vicomte de Grouchy, son fils aîné, présenta un déclinatoire fondé sur les mêmes principes qui avaient déterminé le premier jugement d'incompétence, et produisit sur l'auditoire une sensation profonde, lorsqu'il s'écria : « On a osé dire qu'une grande récompense militaire avait été le prix de la triste campagne du midi, quand il est notoire, quand il est si facile de se convaincre que mon père n'a quitté la capitale que le 1er avril; qu'il n'a point tiré l'épée dans ce qu'il plaît à des hommes, étrangers à l'armée, d'appeler une campagne, et que sa présence dans le midi n'a eu d'autre but, d'autre effet que d'empêcher la guerre civile et le déchirement de la France. Mais à qui fera-t-on croire que, pour prétendre à cette récompense, il eût besoin de nouveaux titres, celui qui, maréchal-de-camp en 1792, lieutenant-général en 1793, général en chef

cien chef, et dès le 14 mars, sur l'ordre du prince de la Moskwa (Ney), il proclama le retour de Bonaparte, et appela aux armes les habitans de la Franche-Comté, dont le zèle avait devancé cet appel. Destitué et poursuivi, après le second retour des Bourbons, Gruyer vint chercher un asile à Paris, et trouva dans M. de Chabrol, préfet de cette ville, (*voy.* CHABROL) un ami courageux, dévoué, mais impuissant, alors, à le servir. Arrêté et conduit à Strasbourg, il y fut traduit devant un de ces conseils de guerre formés par les ordres du duc de Feltre, sous l'influence de l'émigration de 89, et condamné à mort, en mai 1816. Le zèle et les démarches de ses amis, et particulièrement de M. de Chabrol, obtinrent, en juin suivant, que la peine de mort serait commuée en 20 années de prison. Lorsqu'en 1817, le duc d'Angoulême passa en Alsace, il témoigna prendre un vif intérêt au malheureux Gruyer, et nous ne doutons pas que la liberté pleine et entière qu'a obtenue depuis ce brave général, ne soit due à la généreuse intervention de ce prince, à qui le respectable général Travot, également condamné à mort en 1816 (*voyez* TRAVOT), vient après deux ans de captivité, de devoir la même faveur (janvier 1819).

GUADET (MARGUERITE-ÉLIE), l'un des membres les plus distingués de cette illustre députation de la Gironde, qu'ont rendue si diversement célèbre tant de talens, de vertus, d'erreurs, un dévouement si sublime, une intrépidité si héroïque, de si nobles infortune, et une fin aussi déplorable que glorieuse. Né à St-Emilion, en 1758, Guadet fit d'excellentes études à Bordeaux, s'attacha fort jeune au barreau de cette ville, et jouissait déjà d'une réputation distinguée, lors de la convocation des états-généraux, époque à laquelle il réunit un grand nombre de suffrages pour la députation, qu'il eût infailliblement obtenue, si son extrême jeunesse n'eût paru un obstacle à ce choix. L'élection de Guadet ne fut donc que différée. On sait que l'amour de la liberté était alors porté, sur tous les points de la France, au plus haut dégré d'exaltation; néanmoins cette exaltation même ne pouvait être comparée à l'extrême effervescence qui s'était emparée des esprits dans les villes de commerce maritime du premier ordre, telles que Bordeaux et Marseille. L'opinion de l'immense majorité des habitans devait donc influer puissamment sur celle de leurs députés, ou plutôt les députés eux-mêmes ne pouvaient être que l'ouvrage de cette opinion. Dans l'intervalle qui s'écoula depuis la convocation des états-généraux, jusqu'à celle de l'assemblée législative, elle prit des forces toujours nouvelles, par les erreurs, les irrésolutions et les fautes du roi, dont il était, sans doute, impossible de soupçonner les intentions; mais qui, cédant alternativement aux influences les plus opposées, voulant ménager tous les intérêts, et consultant un jour ceux contre lesquels il était en défiance le lendemain, donnait à tous les partis de justes motifs de soupçonner sa sincérité, et creusait ainsi, lui-même, l'abîme dans lequel la monarchie et lui furent précipités au 10 août. Tel était l'état des affaires à la fin de la session de l'assemblée constituante. Louis XVI venait d'être placé sur le trône constitutionnel; mais il n'y avait pas trois mois qu'il avait pris la fuite, en protestant contre la constitution que, maintenant, il venait de jurer de défendre. Il était donc, à-peu-près impossible de voir en lui autre chose qu'un esclave couronné; et de cette disposition presqu'universelle de tous les esprits, dans les partis les plus contraires, devait nécessairement résulter, pour les ennemis de la révolution, l'espoir de voir tôt ou tard le roi s'armer contre elle : et pour les amis de la liberté, le besoin de changer un état de choses dans lequel ils ne pouvaient trouver leur sûreté, et qui menaçait l'ordre constitutionnel d'une ruine totale et prochaine. Ce fut au milieu de ces fermens divers que l'assemblée législative fut appelée à venir remplacer l'assemblée constituante, dont la grande majorité commit à cette époque l'irréparable faute de céder à deux considérations, qui, dans les grandes crises politiques, entraîneront toujours les résultats les plus funestes : la peur et une fausse délicatesse. Accusée de vouloir éterniser ses pouvoirs par ceux-là même qui avaient résolu de la dissoudre, espérant avoir meilleur marché de l'assemblée qui lui succéderait, l'assemblée constituante, encore environnée d'une haute considération nationale, quoique journellement insultée dans les libelles, et cédant aux deux considérations dont nous venons de parler et que les circonstances liaient étroitement l'une à l'autre, se décida, non-

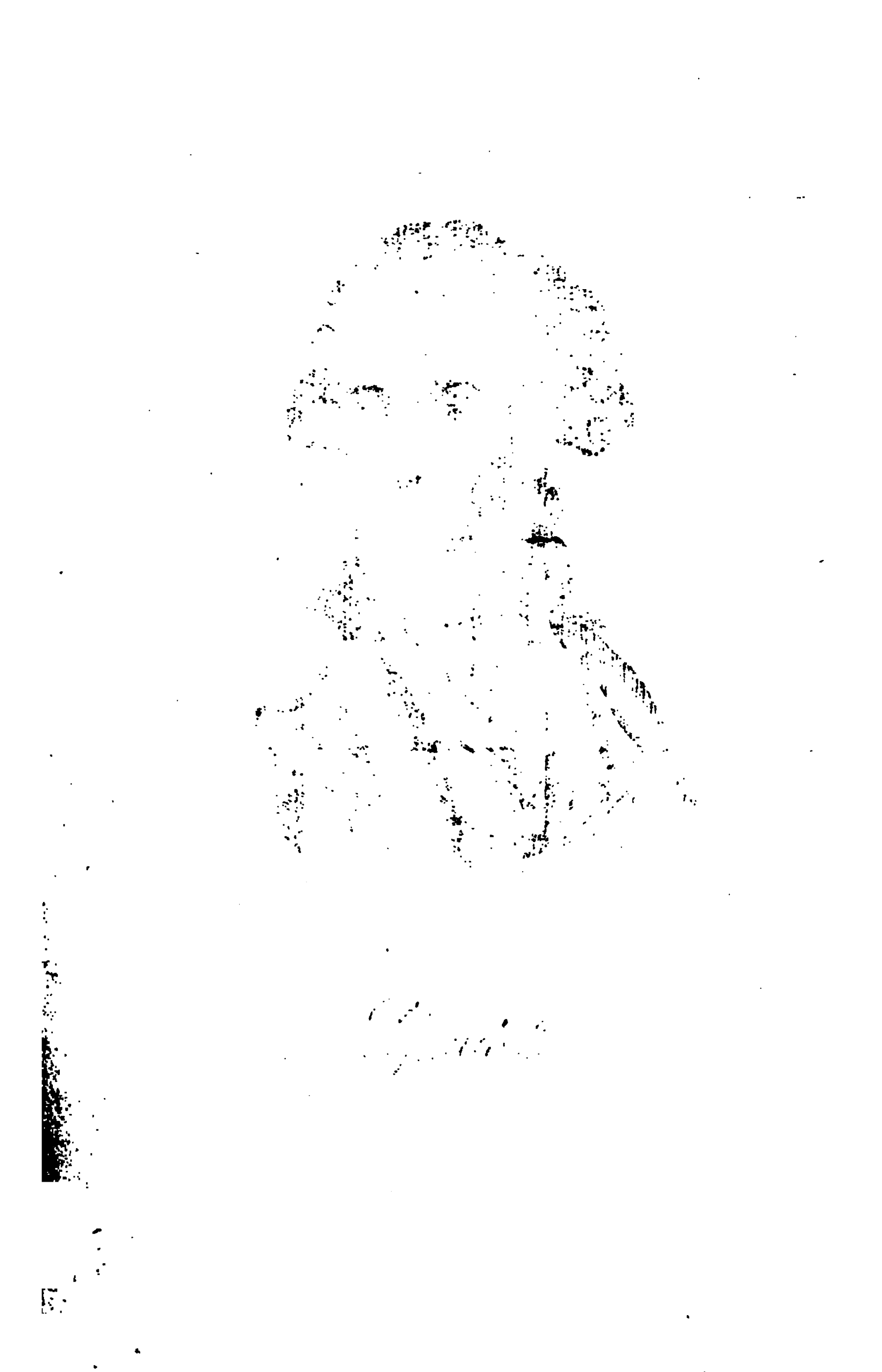
commandant de la légion-d'honneur, dont il était officier depuis le 12 novembre 1808. Nommé, en avril 1814, commandant de la subdivision de la Seine et de la place de Paris, il fut chargé, en cette qualité, de l'arrestation du général Excelmans, dont la correspondance avec le roi Joachim de Naples, faisait beaucoup de bruit à cette époque. Le 15 mars 1815, il fut nommé secrétaire-général du ministère de la guerre, au moment où le portefeuille en fut confié au duc de Feltre. Au mois d'octobre de la même année, le général Grundler remplit les fonctions de rapporteur dans l'affaire du prince de la Moskwa (Ney), et traita la question délicate et neuve de la compétence du conseil de guerre, attaquée par les avocats et les conseils du maréchal, avec un ordre, une précision et une clarté auxquels ajoutait un nouveau prix le débit noble et facile de l'orateur, dont les sentimens généreux, d'ailleurs si bien appréciés de tous les cœurs élevés, causèrent néanmoins la disgrace. On résolut de l'éloigner de Paris, où ses habitudes, ses goûts, et ses affaires lui faisaient particulièrement désirer d'être employé; on lui retira le secrétariat-général de la guerre, et on lui assigna, en 1816, comme exil honorable, la subdivision du département de l'Aube (Troyes), dont on le nomma commandant.

GRUNER (Justus), conseiller-d'état prussien, se fit remarquer, en 1813, par ses proclamations, dans lesquelles il employait les formes solennelles du style des prophètes, pour animer ses compatriotes à l'invasion de la France. Il fut nommé, le 25 juin 1814, gouverneur-général du duché de Berg; et, le 13 octobre suivant, il reçut la décoration de l'ordre de Ste-Anne, première classe, des mains de l'empereur de Russie, pour la manière dont il s'était conduit dans son administration antérieure du Rhin moyen. Le [illegible] mars 1815, il adressa, de Dusseldorf, une proclamation aux habitans du pays de Berg, pour leur annoncer le retour de Bonaparte en France, et pour les exciter à prendre les armes. Cette proclamation ayant été dénaturée par plusieurs journaux, M. Justus Gruner en publia, ...ai suivant, un désaveu. A la fin de ...e 1815, le roi de Prusse lui conféra ... de baron, en récompense des ser... qu'il avait rendus pour le maintien de l'ordre dans Paris, où il avait été commandant de place pendant le séjour des armées alliées. Le bruit a couru que le baron Gruner s'était trouvé compromis dans la découverte faite en 1816, d'une conspiration à laquelle grand nombre de militaires distingués, et d'autres personnages remarquables avaient pris part, (*voy.* Gneisenau), et qui coïncidait avec une entreprise de la même nature tentée en France à cette époque; mais il n'existe, jusqu'à présent, aucune preuve matérielle à l'appui de cette assertion.

GRUYER (Le baron Antoine), maréchal-de-camp, né à Vélon (Franche-Comté), le 15 mars 1774, entra au service dans les premières années de la révolution, en qualité de simple volontaire, et s'éleva, par une bravoure peu commune et une excellente conduite, au grade de chef de bataillon au 43e de ligne. Remarqué de ses chefs, il le fut bientôt de l'empereur qui l'admit dans la garde, lui donna le grade de chef d'escadron, à la suite de la bataille d'Austerlitz dans laquelle il s'était particulièrement distingué, et lui conféra la décoration d'officier de la légion d'honneur. Nommé aide-de-camp du prince Camille de Borghèse, il accompagna ce prince à Turin, lorsqu'il fut nommé gouverneur général de Piémont. Élevé au grade de général de brigade, le 23 avril 1813, M. Gruyer fut créé commandant de la légion-d'honneur, le 2 octobre de la même année. Ayant obtenu du prince la permission de se rendre à l'armée, pendant la glorieuse, mais funeste campagne de 1814, il s'y conduisit avec une rare distinction. Plus recommandable par toutes les qualités du cœur que par un grand discernement politique, le général Gruyer, fidèle à la patrie, quelle que fût la forme de son gouvernement, avait adhéré, en avril 1814, à toutes les mesures du sénat et du gouvernement provisoire. Appelé, le 29 juillet de la même année, au commandement du département de la Haute-Saône, Gruyer soutenait, du modique traitement de cette place, une sœur chérie et malade et sa nombreuse famille, qui n'existait que des bienfaits de cet excellent homme. Il occupait ce poste, lorsqu'en mars 1815, Bonaparte reparut en France. Tous les souvenirs de gloire, d'honneur et de patrie, se réveillèrent dans l'ame du général. Avec toute l'armée il reconnut la voix de son an-

cien chef, et dès le 14 mars, sur l'ordre du prince de la Moskwa (Ney), il proclama le retour de Bonaparte, et appela aux armes les habitans de la Franche-Comté, dont le zèle avait devancé cet appel. Destitué et poursuivi, après le second retour des Bourbons, Gruyer vint chercher un asile à Paris, et trouva dans M. de Chabrol, préfet de cette ville, (*voy.* CHABROL) un ami courageux, dévoué, mais impuissant, alors, à le servir. Arrêté et conduit a Strasbourg, il y fut traduit devant un de ces conseils de guerre formés par les ordres du duc de Feltre, sous l'influence de l'émigration de 89, et condamné à mort, en mai 1816. Le zèle et les démarches de ses amis, et particulièrement de M. de Chabrol, obtinrent, en juin suivant, que la peine de mort serait commuée en 20 années de prison. Lorsqu'en 1817, le duc d'Angoulême passa en Alsace, il témoigna prendre un vif intérêt au malheureux Gruyer, et nous ne doutons pas que la liberté pleine et entière qu'a obtenue depuis ce brave général, ne soit due à la généreuse intervention de ce prince, à qui le respectable général Travot, également condamné à mort en 1816 (*voyez* TRAVOT), vient après deux ans de captivité, de devoir la même faveur (janvier 1819).

GUADET (MARGUERITE-ELIE), l'un des membres les plus distingués de cette illustre députation de la Gironde, qu'ont rendue si diversement célèbre tant de talens, de vertus, d'erreurs, un dévouement si sublime, une intrépidité si héroïque, de si nobles infortune, et une fin aussi déplorable que glorieuse. Né à St-Emilion, en 1758, Guadet fit d'excellentes études à Bordeaux, s'attacha fort jeune au barreau de cette ville, et jouissait déjà d'une réputation distinguée, lors de la convocation des états-généraux, époque à laquelle il réunit un grand nombre de suffrages pour la députation, qu'il eût infailliblement obtenue, si son extrême jeunesse n'eût paru un obstacle à ce choix. L'élection de Guadet ne fut donc que différée. On sait que l'amour de la liberté était alors porté, sur tous les points de la France, au plus haut dégré d'exaltation; néanmoins cette exaltation même ne pouvait être comparée à l'extrême effervescence qui s'était emparée des esprits dans les villes de commerce maritime du premier ordre, telles que Bordeaux et Marseille. L'opinion de l'immense majorité des habitans devait donc influer puissamment sur celle de leurs députés, ou plutôt les députés eux-mêmes ne pouvaient être que l'ouvrage de cette opinion. Dans l'intervalle qui s'écoula depuis la convocation des états-généraux, jusqu'à celle de l'assemblée législative, elle prit des forces toujours nouvelles, par les erreurs, les irrésolutions et les fautes du roi, dont il était, sans doute, impossible de soupçonner les intentions; mais qui, cédant alternativement aux influences les plus opposées, voulant ménager tous les intérêts, et consultant un jour ceux contre lesquels il était en défiance le lendemain, donnait à tous les partis de justes motifs de soupçonner sa sincérité, et creusait ainsi, lui-même, l'abîme dans lequel la monarchie et lui furent précipités au 10 août. Tel était l'état des affaires à la fin de la session de l'assemblée constituante. Louis XVI venait d'être placé sur le trône constitutionnel; mais il n'y avait pas trois mois qu'il avait pris la fuite, en protestant contre la constitution que, maintenant, il venait de jurer de défendre. Il était donc, à-peu-près impossible de voir en lui autre chose qu'un esclave couronné; et de cette disposition presqu'universelle de tous les esprits, dans les partis les plus contraires, devait nécessairement résulter, pour les ennemis de la révolution, l'espoir de voir tôt ou tard le roi s'armer contre elle: et pour les amis de la liberté, le besoin de changer un état de choses dans lequel ils ne pouvaient trouver leur sûreté, et qui menaçait l'ordre constitutionnel d'une ruine totale et prochaine. Ce fut au milieu de ces fermens divers que l'assemblée législative fut appelée à venir remplacer l'assemblée constituante, dont la grande majorité commit à cette époque l'irréparable faute de céder à deux considérations, qui, dans les grandes crises politiques, entraîneront toujours les résultats les plus funestes: la peur et une fausse délicatesse. Accusée de vouloir éterniser ses pouvoirs par ceux-là même qui avaient résolu de la dissoudre, espérant avoir meilleur marché de l'assemblée qui lui succéderait, l'assemblée constituante, encore environnée d'une haute considération nationale, quoique journellement insultée dans les libelles, et cédant aux deux considérations dont nous venons de parler et que les circonstances liaient étroitement l'une à l'autre, se décida, non-





Guadet

seulement à terminer sa session, mais encore à déclarer qu'aucun de ses membres ne pourrait faire partie de la nouvelle assemblée. Des fautes aussi graves, dans un moment où elle ne pouvait ignorer quelle impulsion rapide, depuis le départ de Louis XVI, précipitait vers les idées républicaines les esprits les plus actifs de la France, c'est-à-dire, ceux qui, exerçant une plus grande influence dans les corps électoraux, seraient probablement élus députés : de telles fautes eurent les résultats qu'il était impossible de ne pas en attendre, et que Louis XVI lui-même n'avait que trop prévus et redoutés. L'exercice de la royauté était suspendu, ce qui, sans exemple dans les annales de la monarchie et dans les idées des Français, était l'équivalent de détruit, à l'époque où les assemblées électorales furent convoquées; les défiances contre le monarque y étaient à peu près générales; dans un grand nombre de ces assemblées, ces défiances avaient même pris un tel caractère d'exaspération, que les mots de déchéance, de jugement du monarque, et de république, avaient été prononcés. Marseille et Bordeaux se faisaient surtout remarquer par une attitude plus menaçante. Ce fut sous ces funestes auspices que Guadet, Vergniaud, Gensonné, Ducos, Grangeneuve, furent élus membres de l'assemblée législative. Il est même hors de doute, que les plus influens des électeurs, avant de leur donner leurs suffrages, exigèrent d'eux le serment d'établir la république, du moment où les circonstances et ce qu'on appelait les nouvelles trahisons du pouvoir exécutif, qu'on regardait comme inévitables et imminentes, rendraient possible ce grand événement. En blâmant hautement cet engagement sacrilége, qui paraît avoir été la règle constante de la conduite de la députation de la Gironde, dans l'assemblée législative, nous devons déclarer, avec la même vérité, et d'après des documens dont l'authenticité ne saurait être contestée, que si, arrivés à Paris, Guadet et ses amis eussent trouvé dans le gouvernement une volonté franche et ferme de faire marcher la constitution, en n'appelant au ministère et dans les fonctions publiques que des hommes connus et éprouvés dans la révolution, il est plus que douteux qu'ils eussent persisté dans le projet de faire écrouler le trône. A l'objection que nous prévoyons bien qu'on ne manquera pas de nous faire, que cet amour prétendu de la constitution ne servait qu'à voiler une ambition profonde et le désir de diriger le cabinet en dominant la personne du monarque, nous avouons que nous n'avons rien à répondre, et que ce reproche nous paraît être, en effet, celui dont nous croyons impossible de disculper la députation de la Gironde; on verra même, par la suite de cet article, que cette intention se manifesta dès les premières séances de l'assemblée législative. Deux sociétés rivales existaient à cette époque; toutes deux s'intitulaient amies de la constitution; mais l'une, plus ancienne, siégeait dans l'ancien local du couvent des jacobins, dont le nom lui était resté : tandis que l'autre, qui n'était qu'une fraction scissionnaire de la première, tenait ses séances dans celui de l'ancien couvent des Feuillans, dont elle avait également pris le nom. Cette scission qui s'était opérée avant les événemens du 17 juillet 1791 (*voy.* Bailly), éclata avec plus de force encore, après cette époque. Les chefs des républicains qui avaient recruté leur armée de tout ce que Paris renfermait d'hommes entreprenans, et que le fanatisme ou l'intérêt rendaient avides de troubles, étaient poursuivis et en fuite; et l'autorité publique protégeait ouvertement les réunions des constitutionnels, tandis que les bancs des jacobins étaient à peu près déserts, et qu'un petit nombre d'individus, plus audacieux, se chargeaient seuls de constater, par leur présence, l'existence de cette société. L'arrivée à Paris de Guadet et de ses amis, apporta de grands changemens dans l'état des affaires. Un moment incertains sur la société à laquelle ils se réuniraient, ils se décidèrent pour les Jacobins, dans lesquels ils trouvaient en effet une plus grande analogie avec les principes qu'ils s'étaient engagés à faire prévaloir, et entraînèrent avec eux un grand nombre de leurs nouveaux collègues qui, arrivés à Paris sans direction et livrés à l'enthousiasme le plus irréfléchi, se trouvaient trop malheureusement portés à ne voir de véritable patriotisme que là où l'on professait une haine plus ardente contre la cour. C'est ainsi qu'en peu de temps, les jacobins eurent repris toute leur influence; que l'effervescence populaire et les entreprises des factions s'accrurent au même dégré, et que, quoi-

que les députés constitutionnels qui s'attachèrent aux feuillans, fussent numériquement beaucoup plus forts que ceux qui allèrent siéger aux jacobins, il n'en était pas moins aisé de prévoir que le triomphe serait bientôt du côté des talens et de l'audace. A peine Guadet eut-il pris place dans l'assemblée, qu'il se prononça avec véhémence contre les ministres, les ennemis de la révolution, les émigrés et les prêtres insoumis. Les 28 et 30 octobre 1791, il fit décréter la proposition de M. de Girardin, tendante à ce qu'il fût fait une proclamation constitutionnelle, pour requérir Monsieur, aujourd'hui Louis XVIII « de rentrer dans le royaume, dans le délai de deux mois; faute de quoi il serait déclaré déchu de son droit éventuel de régence. » Cette proclamation eut lieu dans tout Paris, le 31 octobre. Quelques jours après, Guadet parla en faveur de la loi qui réputait conspirateurs les émigrés qui ne seraient pas rentrés le 1er janvier 1792; et sur la demande d'un de ses collègues, qui voulait que l'on remontât à la source du mal, en mettant en accusation les princes émigrés, frères du roi, Guadet proposa d'ajourner cette mesure jusqu'au 1er janvier, ajoutant plaisamment « qu'il fallait la donner au peuple pour ses étrennes. » L'assemblée rit, et l'ajournement fut décrété sans opposition: tant il est vrai que dès-lors l'opinion nationale s'était déjà unanimement déclarée, dans tous les partis, contre le système, non moins absurde que coupable, de l'émigration armée. Le 12 novembre, Guadet fit rendre un décret d'accusation contre Varnier; le 24, il prit la défense du jeune Delâtre, impliqué dans les projets contre-révolutionnaires de son père qui venait aussi d'être frappé d'un décret d'accusation. Le 31 décembre 1791, Guadet fit appliquer aux soldats du régiment suisse de Chateau-Vieux (*voy.* Bouillé), les dispositions de l'amnistie du 31 septembre précédent. Le 2 janvier 1792, le décret d'accusation contre les princes, demandé en novembre et ajourné à cette époque sur la proposition de Guadet, fut rendu à la presque unanimité par l'assemblée, contre Monsieur, le comte d'Artois, le prince de Condé, et MM. de Calonne, Mirabeau le jeune et de la Queille. Dans les premiers jours du même mois, Guadet, dans un discours remarquable par la force du raisonnement et une haute éloquence, signala le congrès des puissances de l'Europe contre la France et sa révolution, et fit décréter en même-temps, que tout agent français et autre régnicole qui y prendrait part, ou à tout autre projet tendant à détruire la constitution, serait poursuivi comme coupable du crime de lèse-nation et puni de mort. Porté le 22 janvier au fauteuil de la présidence, il prit la défense des sociétés populaires, proposa d'examiner la conduite des ministres à l'égard du roi, dévoila ce qu'il appelait les manœuvres perfides des ministres et les trahisons de la cour, appuya le 17 février la dénonciation de Fauchet contre le ministre des affaires étrangères de Lessart, et insista, avec force, le 10 mars, pour que le décret d'accusation proposé par Brissot contre ce ministre, fût immédiatement adopté. Le 14 avril suivant, lors de la discussion sur les épouvantables événemens de la glacière d'Avignon, Guadet, livré à des erreurs qu'on ne saurait assez déplorer dans un tel homme, et intervertissant, avec une inexcusable imprudence, les principes les plus sacrés de l'humanité et de la justice, prononça, avec son éloquence ordinaire, un discours fort étendu, et dans lequel, s'efforçant de réunir les plus puissantes considérations politiques, il invoqua l'amnistie en faveur des assassins, rejetant sur l'exaltation de quelques têtes ardentes, des forfaits horribles qu'il devait poursuivre, six mois après, dans les bourreaux de septembre, avec une énergie bien autrement utile à sa gloire. Le 3 mai, il dénonça comme également coupables et payés par les mêmes mains, Marat, rédacteur de *l'Ami du peuple*, et Royou, rédacteur de *l'Ami du roi*: le premier, en ne cessant d'exciter le peuple au pillage et à l'assassinat; le second, en établissant des principes contraires à toute liberté, et en provoquant à la guerre civile. Le 19 du même mois, il fit décréter la suppression du traitement d'un million que la nation avait payé, jusques-là, aux frères de Louis XVI. Le 20, il proposa et fit rendre, à la suite d'un rapport, un décret d'accusation contre le juge-de-paix Étienne Larivière, qui, sur une plainte portée au nom de la reine, avait lancé, la veille, un mandat d'amener contre les députés Merlin, Chabot et Bazire, dénonciateurs d'un comité autrichien qui, disaient-ils, se réunissait chez cette princesse. Le 27, il réclama un rapport sur douze Suisses

qui avaient arboré la cocarde blanche, à Neuilly, et s'étaient mis en rebellion contre la municipalité de ce lieu. Le 28, il demanda que M. de Laporte, intendant de la liste civile, fût mandé à la barre pour y donner des explications sur trente, ou selon d'autres, cinquante-deux ballots de papiers brûlés à Sèvres, et ce jour-là même l'assemblée décréta que la séance était permanente. Le 30, Guadet vota le licenciement de la garde du roi, et le décret d'accusation contre l'ex-duc de Brissac, son commandant. Le 4 juin, le député Ribbes ayant dénoncé une faction d'Orléans, dans un discours faible de talent et de preuves. Guadet proposa et fit adopter l'ordre du jour. Le 14 du même mois, il fit décréter que les ministres Roland, Servan et Clavière, qui venaient de recevoir leur démission, emportaient avec eux les regrets de la nation. Le lendemain, il dénonça comme un assassinat, la rixe violente qui s'était élevée, dans un comité, entre les députés Jouneau et Grangeneuve, et dans laquelle ce dernier avait été maltraité. Le 16 juin, après la lecture de la lettre vraiment constitutionnelle, adressée de son camp par le général la Fayette à l'assemblée nationale, et dans laquelle ce général s'élevait contre les jacobins, parlait d'eux avec mépris et menace, et déclarait : « qu'indignée des malheurs et de l'opprobre que cette société répandait sur la nation, son armée était déterminée à châtier les factieux, si l'assemblée ne se délivrait pas de leur joug, » Guadet prit la parole, et, dans un discours, admirable chef-d'œuvre d'éloquence factieuse, qu'il faut lire, avec la discussion, dans les *Moniteurs* des 15 et 17 juin 1792, il déclara qu'il regardait comme impossible que la lettre qui venait d'être lue et dont le style était, disait-il, celui de Cromwell, fût vraiment l'ouvrage du général. Sur ces entrefaites éclata, dans la matinée du 20 juin, l'insurrection secrètement dirigée par les chefs de la Gironde, qui, en frappant la cour de terreur, espéraient la contraindre à rappeler leurs amis au ministère. Cette insurrection, que la Gironde ne voulait rendre ni décisive ni sanguinaire, eût été cependant l'un et l'autre, si Danton et Robespierre qui préparaient déjà le 10 août, eussent eu le temps de s'en emparer; mais ce temps leur manqua, et, du matin au soir, la Gironde resta maîtresse du mouvement, quoique Guadet, pour essayer de donner le change sur ses auteurs, eût proposé de mander le procureur-syndic du département (Rœderer) à la barre de l'assemblée et, se fût écrié, en s'adressant à Dumolard et à Ramond qui s'indignaient de voir que l'on affectât de confondre des pétitionnaires paisibles avec les milliers de séditieux armés qui assiégeaient le sanctuaire des lois : « Eh quoi ! oserait-on renouveler encore aujourd'hui cette scène sanglante et à jamais sinistre, qui, dans les derniers jours de l'assemblée constituante, vit périr un si grand nombre de citoyens sur ce même autel de la patrie, où ils renouvelaient le plus saint des sermens? Si le peuple est frappé des plus vives alarmes, est-ce à ses mandataires à refuser de l'entendre ? Les plaintes qu'il vient nous confier, ne les avons-nous pas déjà entendues retentir d'un bout de la France à l'autre? Est-ce pour la première fois, est ce à Paris seulement, que la conduite du roi, que la perfidie de ses conseils inspirent des mouvemens d'indignation? Vous entendrez le peuple s'exprimer franchement, mais avec la fermeté calme qui le caractérise.... etc. » Indignée d'une tentative dont elle connaissait bien les auteurs et le but, la cour s'éloigna, de plus en plus, des hommes qui l'avaient dirigée, et dans l'excès de son aveuglement, elle se précipita dans les bras de Danton (*voy.* ce nom), qui lui promit de ruiner tout-à-fait le parti de la Gironde dans l'esprit du peuple. C'est en effet une chose importante à remarquer, qu'à dater de ce jour, l'influence populaire de la députation de Bordeaux, déjà si fortement ébranlée par la déclaration de guerre du 20 avril précédent, déclina plus rapidement encore. Danton, lié à la fois à deux intérêts puissans, tint à la cour les engagemens qu'il avait pris contre la Gironde; mais il tint bien mieux encore, ceux qu'il avait pris avec les républicains contre la cour. Telle était la marche des intrigues de l'intérieur, à l'instant où, le 28 juin 1792, le général la Fayette, toujours fidèle à remplir ses sermens constitutionnels, et dans l'espoir que la garde nationale parisienne reconnaîtrait encore sa voix, se présenta seul à la barre de l'assemblée; déclara, que la lettre du 16 juin était son ouvrage, renouvela toutes les assertions qu'elle contenait, et s'éleva, avec une indignation généreuse, contre les violences commises au château le

en 1795, a, pendant vingt-cinq ans, commandé des divisions, des corps d'armée, et, dans quelques campagnes, l'arme entière de la cavalerie; celui qui s'est trouvé à soixante batailles, à plus de cent combats, où la victoire fut, dans presque tous, arrosée de son sang, etc. » Ce second déclinatoire ayant été accueilli comme le premier, le conseil prononça de nouveau son incompétence. Depuis lors l'affaire n'a point été reprise, et tout annonce qu'au moment où le gouvernement français paraît revenu aux principes de la clémence qui, à quelques exceptions près, devrait être la seule justice des révolutions, elle ne le sera plus. La sœur du maréchal, veuve de l'illustre et malheureux Condorcet, a assisté à toutes les séances de cette odieuse procédure, dont toute la honte appartient à la faction qui, ayant eu assez d'audace pour l'intenter, n'en a pas eu assez pour la poursuivre. Le marechal de Grouchy a fixé sa résidence à Philadelphie. Son second fils, colonel de chasseurs à cheval, jeune homme qui réunit à des talens distingués, un attachement sincère à sa patrie et un brillant courage, s'est embarqué, en mai 1817, pour aller le rejoindre sur la terre de l'exil.

GROUVELLE (PHILIPPE), était fils d'un orfèvre de Paris, où il naquit en 1758. Clerc chez un notaire, sa manie de faire imprimer de petits vers dans l'*Almanach des Muses*, le fit congédier de l'étude. Champfort, alors secrétaire des commandemens du prince de Condé, l'accueillit, en fit son commis, et bientôt fatigué lui-même de la dépendance où le tenait sa place, il en demanda la démission au prince, en lui offrant, pour son successeur, Grouvelle, qui fut accepté. Il réussit en peu de temps à la cour de Chantilly, et obtint même des succès à Versailles, où la reine fit représenter deux fois, dans les petits appartemens, le petit opéra des *Prunes*, qu'il avait composé en société avec son ami Desprès. Le 20 juin 1785, il fit représenter aux Français, une comédie en trois actes et en vers, intitulée : *l'Épreuve délicate*, dont le fonds est pris dans *le Scrupule*, conte de Marmontel. La pièce tomba, et le prince de Condé, dont il était alors secrétaire des commandemens, lui dit pour le consoler : «Mon cher Grouvelle, je vous dirai comme mon aïeul au marquis de Créqui, après la première bataille que celui-ci eut perdue : il ne vous manquait plus que cette leçon pour devenir un bon général. » Lorsque la révolution éclata, Grouvelle, demeuré l'ami le plus intime de Champfort, en adopta comme lui les principes avec chaleur, publia, du palais Bourbon même, sa première brochure, et fut l'un des fondateurs du club de 1789. C'était demander sa retraite; on ne la lui fit pas attendre. Il rédigea ensuite, de concert avec Cérutti, le journal intitulé : *Feuille villageoise*. Nommé, après le 10 août, secrétaire du conseil exécutif, il accompagna le ministre Garat, au temple, le 20 janvier 1793, et fut chargé de la douloureuse commission de lire au roi le décret de la convention qui le condamnait à la mort. Il fit cette lecture d'une voix tremblante et altérée, et sortit du Temple dans un état d'agitation visible. Envoyé, comme ministre de France en Danemarck, en juin 1793, il en fut rappelé en mars 1794, et y retourna en février 1796. L'empereur l'en rappela de nouveau à la fin de 1799, et il entra au corps-législatif en 1800. Mme Roland a dit de lui : « Elève de Cérutti, dont il n'apprit qu'à faire de petites phrases où il met sa philosophie, il est médiocre, froid et vain, et fut le dernier rédacteur de la *Feuille villageoise*, devenue aussi nulle que lui. » Grouvelle est mort à Varennes, le 30 septembre 1806. Il était correspondant de l'institut. On a de lui entre autres ouvrages : 1° une *Ode sur la mort du duc de Brunswick*, 1786.—2° (avec Cérutti) *Satyre universelle*, prospectus dédié à toutes les puissances de l'Europe, 1788. —3° *De l'autorité de Montesquieu dans la révolution présente*, 1789.—4° *Mémoire historique sur les Templiers*, *etc.*

GRUNDLER (Le baron SÉBASTIEN) maréchal-de-camp, né le 20 juillet 1774, servait depuis long-temps avec honneur dans les armées de la république et sous l'empire, lorsqu'en 1808, il fut envoyé à l'armée d'Espagne, en qualité d'adjudant-commandant, et acquit par son courage et ses talens, à la bataille de Burgos, de nouveaux titres militaires. Rappelé d'Espagne, il fit la campagne de Russie dans le corps d'armée du général Gouvion-St.-Cyr, et fut promu au grade de général de brigade, le 10 septembre 1812. Les 18 et 19 novembre suivans, il se conduisit avec beaucoup de distinction au combat de Polotsk, et fut nommé, le 7 novembre 1813,

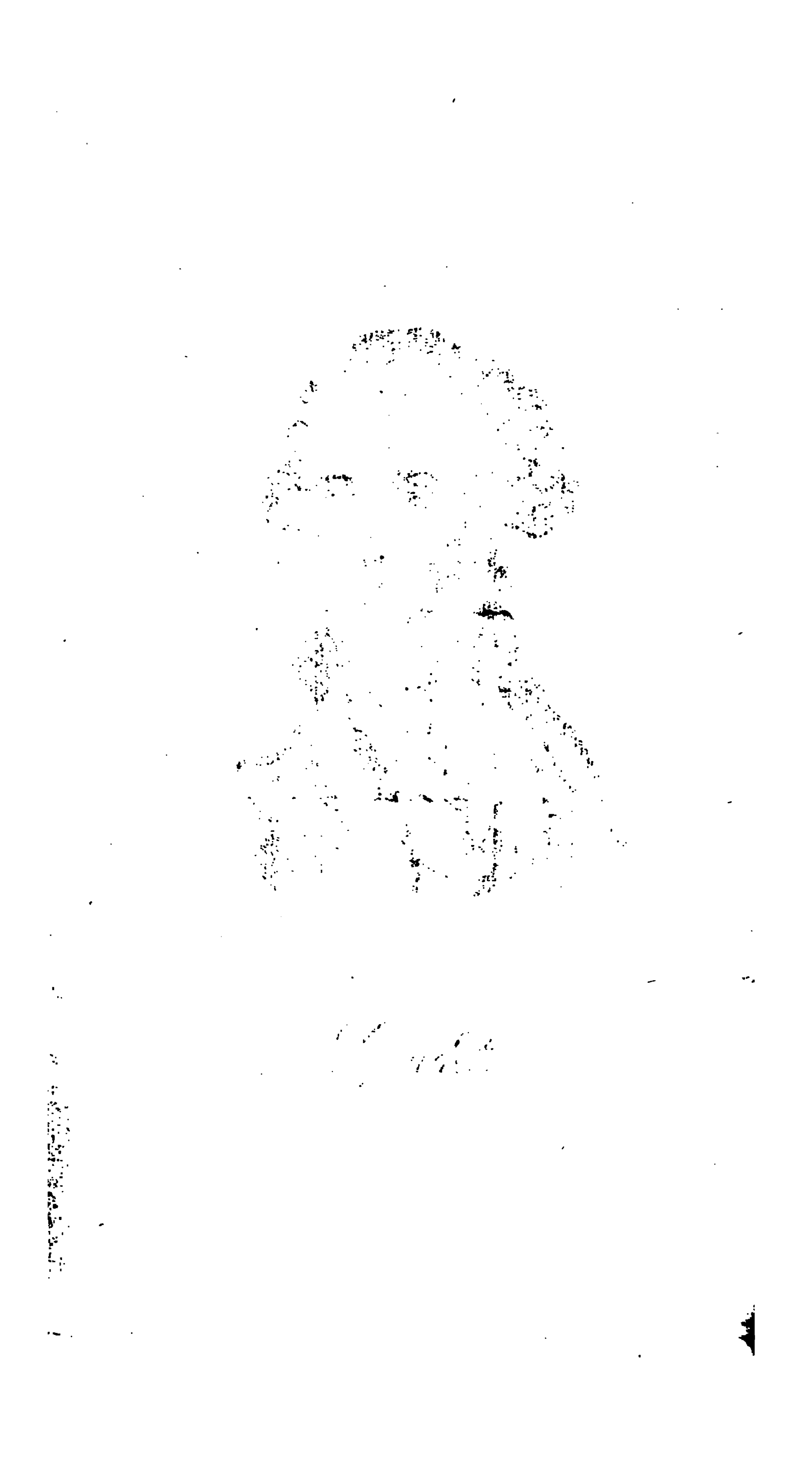
commandant de la légion-d'honneur, dont il était officier depuis le 12 novembre 1808. Nommé, en avril 1814, commandant de la subdivision de la Seine et de la place de Paris, il fut chargé, en cette qualité, de l'arrestation du général Excelmans, dont la correspondance avec le roi Joachim de Naples, faisait beaucoup de bruit à cette époque. Le 15 mars 1815, il fut nommé secrétaire-général du ministère de la guerre, au moment où le portefeuille en fut confié au duc de Feltre. Au mois d'octobre de la même année, le général Grundler remplit les fonctions de rapporteur dans l'affaire du prince de la Moskwa (Ney), et traita la question délicate et neuve de la compétence du conseil de guerre, attaquée par les avocats et les conseils du maréchal, avec un ordre, une précision et une clarté auxquels ajoutait un nouveau prix le débit noble et facile de l'orateur, dont les sentimens généreux, d'ailleurs si bien appréciés de tous les cœurs élevés, causèrent néanmoins la disgrace. On résolut de l'éloigner de Paris, où ses habitudes, ses goûts, et ses affaires lui faisaient particulièrement désirer d'être employé; on lui retira le secrétariat-général de la guerre, et on lui assigna, en 1816, comme exil honorable, la subdivision du département de l'Aube (Troyes), dont on le nomma commandant.

GRUNER (Justus), conseiller-d'état prussien, se fit remarquer, en 1813, par ses proclamations, dans lesquelles il employait les formes solennelles du style des prophètes, pour animer ses compatriotes à l'invasion de la France. Il fut nommé, le 25 juin 1814, gouverneur-général du duché de Berg; et, le 13 octobre suivant, il reçut la décoration de l'ordre de Ste-Anne, première classe, des mains de l'empereur de Russie, pour la manière dont il s'était conduit dans son administration antérieure du Rhin moyen. Le 24 mars 1815, il adressa, de Dusseldorf, une proclamation aux habitans du pays de Berg, pour leur annoncer le retour de Bonaparte en France, et pour les exciter à prendre les armes. Cette proclamation ayant été dénaturée par plusieurs journaux, M. Justus Gruner en publia, le 7 mai suivant, un désaveu. A la fin de l'année 1815, le roi de Prusse lui conféra le titre de baron, en récompense des services qu'il avait rendus pour le maintien de l'ordre dans Paris, où il avait été commandant de place pendant le séjour des armées alliées. Le bruit a couru que le baron Gruner s'était trouvé compromis dans la découverte faite en 1816, d'une conspiration à laquelle grand nombre de militaires distingués, et d'autres personnages remarquables avaient pris part, (*voy.* Gneisenau), et qui coïncidait avec une entreprise de la même nature tentée en France à cette époque; mais il n'existe, jusqu'à présent, aucune preuve matérielle à l'appui de cette assertion.

GRUYER (Le baron Antoine), maréchal-de-camp, né à Vélon (Franche-Comté), le 15 mars 1774, entra au service dans les premières années de la révolution, en qualité de simple volontaire, et s'éleva, par une bravoure peu commune et une excellente conduite, au grade de chef de bataillon au 43e de ligne. Remarqué de ses chefs, il le fut bientôt de l'empereur qui l'admit dans la garde, lui donna le grade de chef d'escadron, à la suite de la bataille d'Austerlitz dans laquelle il s'était particulièrement distingué, et lui conféra la décoration d'officier de la légion d'honneur. Nommé aide-de-camp du prince Camille de Borghèse, il accompagna ce prince à Turin, lorsqu'il fut nommé gouverneur général de Piémont. Élevé au grade de général de brigade, le 23 avril 1813, M. Gruyer fut créé commandant de la légion-d'honneur, le 2 octobre de la même année. Ayant obtenu du prince la permission de se rendre à l'armée, pendant la glorieuse, mais funeste campagne de 1814, il s'y conduisit avec une rare distinction. Plus recommanble par toutes les qualités du cœur que par un grand discernement politique, le général Gruyer, fidèle à la patrie, quelle que fût la forme de son gouvernement, avait adhéré, en avril 1814, à toutes les mesures du sénat et du gouvernement provisoire. Appelé, le 29 juillet de la même année, au commandement du département de la Haute-Saône, Gruyer soutenait, du modique traitement de cette place, une sœur chérie et malade et sa nombreuse famille, qui n'existait que des bienfaits de cet excellent homme. Il occupait ce poste, lorsqu'en mars 1815, Bonaparte reparut en France. Tous les souvenirs de gloire, d'honneur et de patrie, se réveillèrent dans l'ame du général. Avec toute l'armée il reconnut la voix de son an-

cien chef, et dès le 14 mars, sur l'ordre du prince de la Moskwa (Ney), il proclama le retour de Bonaparte, et appela aux armes les habitans de la Franche-Comté, dont le zèle avait devancé cet appel. Destitué et poursuivi, après le second retour des Bourbons, Gruyer vint chercher un asile à Paris, et trouva dans M. de Chabrol, préfet de cette ville, (*voy.* CHABROL) un ami courageux, dévoué, mais impuissant, alors, à le servir. Arrêté et conduit a Strasbourg, il y fut traduit devant un de ces conseils de guerre formés par les ordres du duc de Feltre, sous l'influence de l'émigration de 89, et condamné à mort, en mai 1816. Le zèle et les démarches de ses amis, et particulièrement de M. de Chabrol, obtinrent, en juin suivant, que la peine de mort serait commuée en 20 années de prison. Lorsqu'en 1817, le duc d'Angoulême passa en Alsace, il témoigna prendre un vif intérêt au malheureux Gruyer, et nous ne doutons pas que la liberté pleine et entière qu'a obtenue depuis ce brave général, ne soit due à la généreuse intervention de ce prince, à qui le respectable général Travot, également condamné à mort en 1816 (*voyez* TRAVOT), vient après deux ans de captivité, de devoir la même faveur (janvier 1819).

GUADET (MARGUERITE-ELIE), l'un des membres les plus distingués de cette illustre députation de la Gironde, qu'ont rendue si diversement célèbre tant de talens, de vertus, d'erreurs, un dévouement si sublime, une intrépidité si héroïque, de si nobles infortune, et une fin aussi déplorable que glorieuse. Né à St-Emilion, en 1758, Guadet fit d'excellentes études à Bordeaux, s'attacha fort jeune au barreau de cette ville, et jouissait déjà d'une réputation distinguée, lors de la convocation des états-généraux, époque à laquelle il réunit un grand nombre de suffrages pour la députation, qu'il eût infailliblement obtenue, si son extrême jeunesse n'eût paru un obstacle à ce choix. L'élection de Guadet ne fut donc que différée. On sait que l'amour de la liberté était alors porté, sur tous les points de la France, au plus haut dégré d'exaltation; néanmoins cette exaltation même ne pouvait être comparée à l'extrême effervescence qui s'était emparée des esprits dans les villes de commerce maritime du premier ordre, telles que Bordeaux et Marseille. L'opinion de l'immense majorité des habitans devait donc influer puissamment sur celle de leurs députés, ou plutôt les députés eux-mêmes ne pouvaient être que l'ouvrage de cette opinion. Dans l'intervalle qui s'écoula depuis la convocation des états-généraux, jusqu'à celle de l'assemblée législative, elle prit des forces toujours nouvelles, par les erreurs, les irrésolutions et les fautes du roi, dont il était, sans doute, impossible de soupçonner les intentions; mais qui, cédant alternativement aux influences les plus opposées, voulant ménager tous les intérêts, et consultant un jour ceux contre lesquels il était en défiance le lendemain, donnait à tous les partis de justes motifs de soupçonner sa sincérité, et creusait ainsi, lui-même, l'abîme dans lequel la monarchie et lui furent précipités au 10 août. Tel était l'état des affaires à la fin de la session de l'assemblée constituante. Louis XVI venait d'être placé sur le trône constitutionnel; mais il n'y avait pas trois mois qu'il avait pris la fuite, en protestant contre la constitution que, maintenant, il venait de jurer de défendre. Il était donc, à-peu-près impossible de voir en lui autre chose qu'un esclave couronné; et de cette disposition presqu'universelle de tous les esprits, dans les partis les plus contraires, devait nécessairement résulter, pour les ennemis de la révolution, l'espoir de voir tôt ou tard le roi s'armer contre elle : et pour les amis de la liberté, le besoin de changer un état de choses dans lequel ils ne pouvaient trouver leur sûreté, et qui menaçait l'ordre constitutionnel d'une ruine totale et prochaine. Ce fut au milieu de ces fermens divers que l'assemblée législative fut appelée à venir remplacer l'assemblée constituante, dont la grande majorité commit à cette époque l'irréparable faute de céder à deux considérations, qui, dans les grandes crises politiques, entraîneront toujours les résultats les plus funestes : la peur et une fausse délicatesse. Accusée de vouloir éterniser ses pouvoirs par ceux-là même qui avaient résolu de la dissoudre, espérant avoir meilleur marché de l'assemblée qui lui succéderait, l'assemblée constituante, encore environnée d'une haute considération nationale, quoique journellement insultée dans les libelles, et cédant aux deux considérations dont nous venons de parler et que les circonstances liaient étroitement l'une à l'autre, se décida, non-



tre le même vœu. Aussitôt Guadet s'élance à la tribune ; d'une main il écarte le manteau qui l'enveloppe ; de l'autre, il demande la parole et commande le silence. Son discours est rapide et véhément. L'immense majorité de l'assemblée y applaudit ; mais lorqu'il réclame la cassation immédiate de l'arrêté du conseil général de la commune, qui ose porter atteinte à l'indépendance de la représentation nationale, la crainte glace le courage ; la séance est levée, et ce n'est que cinq jours après (20 avril), et comme pour concilier ses devoirs avec sa sureté, que l'assemblée, par une concession contre laquelle les factieux veulent bien ne pas protester, improuve comme calomnieuse la pétition des sections de Paris. Ce jour-là même, des cris furieux s'étant fait entendre dans les tribunes publiques, Guadet s'écrie : « Où somme-nous, citoyens, et dans quel abîme d'avilissement est donc tombée la représentation nationale, si les députés du peuple ne peuvent plus exprimer ici leur pensée et remplir leur devoir, sans être exposés à l'insulte et à la menace ? Est-ce donc dans de telles intentions que nos commettans ont remis dans nos mains les plus chers de leurs intérêts ? Sommes-nous les représentans du peuple ou les esclaves d'une faction ? Hier encore, cette faction qui m'entend, ne provoquait-elle pas, dans un lieu trop voisin de cette enceinte, au massacre d'une partie des membres de la convention ? Citoyens, il vous reste peu d'instans pour prévenir les nouveaux attentats qu'on médite. Depuis un mois (*), d'après un arrêté illégal, pris par de prétendus commissaires de la majorité des sections de Paris, une assemblée centrale de salut public s'est formée ; c'est là que l'on conspire ouvertement ; c'est là que l'anéantissement de la représentation nationale est mis en discussion ; c'est là qu'on délibère sur la proscription, sur l'assassinat de ses membres les plus fidèles. Je demande la cassation immédiate des autorités conspiratrices de Paris, et la réunion des suppléans à Bourges. » A ces mots un grand tumulte éclata, et l'on vit l'instant où un combat allait s'engager entre les deux côtés de l'assemblée. Les mêmes fureurs signalèrent la fin d'avril et les premiers jours de mai. Ce fut vers cette époque, qu'un des collègues de Guadet lui demandant un jour, pourquoi les amis de l'ordre n'employaient pas contre leurs ennemis, les mêmes armes dont ceux-ci faisaient un si funeste usage contre eux ; « Cela est impossible, répondit Guadet, qui avait un sentiment profond et vrai de la situation de ses amis et de la sienne » nous, nous ne pouvons promettre du pain au peuple, qu'avec son travail ; eux, au contraire, lui offrent, sans travail, toutes les jouissances du pouvoir et de la fortune ; il n'est pas difficile de prévoir quel sera son choix. » L'histoire de cette époque de la révolution est, tout entière, dans ce peu de mots. Le 10 mai, la convention quitta la salle du manège, où elle avait siégé jusques-là, et vint tenir sa première séance au château des Tuileries, sous la présidence de Fonfrède, auquel succéda Isnard, dans la séance du 18. Le même jour, une commission extraordinaire de douze membres (*voy.* RABAUT-ST-ÉTIENNE), fut nommée pour prendre connaissance de tous les complots tramés contre la république. De cette époque, commença le mouvement qui se termina par les attentats des 31 mai, 1er et 2 juin. Nous allons le suivre dans la part qu'y prit Guadet. Le 27 mai, une députation de la section de la cité, présidée et conduite par Dopsent, vint demander que la commission des douze, qui venait d'ordonner l'arrestation de l'infâme Hébert, fût traduite au tribunal révolutionnaire ; à cette injonction insolente, elle ajoutait ses cris accoutumés de proscription contre la députation de la Gironde et le côté droit de la convention. La réponse d'Isnard (*voy.* ce nom), aux audacieuses menaces des factieux, fut digne du président de l'assemblée des représentans d'un grand peuple ; mais elle excita le plus épouvantable soulèvement sur la Montagne. Robespierre demanda la parole contre le président, et, sur le refus qui lui en fut fait, d'autres s'en emparèrent et accusèrent Isnard. Guadet, trop généreux pour abandonner son ami dans le danger, se dévoua pour le défendre, et, au milieu du tumulte horrible qui régnait de toutes parts, il parvint enfin à se faire écouter quelques instans. Le soir du même jour, à onze heures, la convention ayant, sur la motion de Legendre, député de Paris, cassé la commission des douze, ordonna la mise en liberté d'Hé-

(*) Le 31 mars précédent.

bert et de quelques-uns des complices de ce misérable, arrêtés dans les jours précédens. Le lendemain 28, Guadet demanda, dans un discours qui entraina l'opinion de la majorité de l'assemblée, le rapport du décret rendu la veille, et ce rapport fut prononcé par 279 voix contre 238, malgré les cris furieux de Bourdon de l'Oise, qui, reproduisant contre Guadet une dénonciation vingt fois répétée et vingt fois détruite, l'accusait d'avoir transigé avec le roi, avant le 10 août. Les 30 et 31 mai se passèrent dans la même agitation. Esclave et avilie, la représentation nationale, cernée par les troupes d'Henriot et par une multitude immense et stupide qui savait à peine dans quel but on l'avait rassemblée, avait déjà cessé d'exister, lorsque, pour la dernière fois, Guadet, dans la matinée du 2 juin, fit entendre à l'assemblée les généreux accens de cette voix qui naguères faisait sa gloire, et qu'étouffait maintenant la tyrannie. Ses derniers mots furent encore un hommage à la liberté qui succombait avec lui. Déjà dans les fers des factieux, il leur demandait encore de quel droit, deux jours auparavant, ils avaient fait tirer le canon d'alarme, sonner le tocsin et fermer les barrières. Une heure après, sur la demande d'une horde de pétitionnaires, à la tete desquels était Hassenfratz, scélérat d'autant plus vil, que son nom n'est pas sans honneur dans les sciences, l'arrestation de Guadet fut prononcée avec celle de Vergniaud, Gensonné, Lanjuinais, le Hardi, Pétion, Boilleau, Biroteau, Valazé, Gomaire, Bertrand, Gardien, Kervelegan, Mollevant, Bergoëing, Barbaroux, Lidon, Buzot, la Source, Rabaut, Brissot, Salles, Chambon, Gorsas, Grangeneuve, le Sage, Vigée, Louvet et Henri Larivière (*voy.* ces divers noms). Mis d'abord en arrestation dans son domicile, Guadet qui, moins encore que ses collègues, pouvait se flatter d'être épargné par leurs communs ennemis, se détermina à prendre la fuite; se retira d'abord à Evreux, sous le déguisement d'un garçon tapissier; et se rendit bientôt après, avec Louvet, Barbaroux, Pétion, Salles, Lanjuinais, Henri Larivière, Buzot, Gorsas et quelques autres, à Caen, département du Calvados, où il trouva, en effet, de la part des administrateurs et de la presque totalité des populations de ce pays, sureté et protection. Dès qu'ils eurent crié aux armes, tout s'arma pour venger la convention et pour l'affranchir. Le général Félix Wimpfen, qui avait défendu Thionville contre les Prussiens, commandait alors dans le Calvados; il les accueillit, unit sa cause à la leur, et négocia avec les départemens voisins, afin que ceux-ci réunissent leurs forces à celles dont il pouvait disposer; mais déjà la terreur faisait des progrès rapides; il avait obtenu des protestations et des promesses, il ne reçut point de secours. Le marquis de Puisaye (*voy.* ce nom), agent des princes, mais surtout de l'Angleterre, et l'un des chefs des royalistes de l'ouest, arriva dans cet intervalle à Caen, avec un faible renfort; mais il ne fut pas difficile aux républicains proscrits, de reconnaitre que la cause qu'il venait défendre, n'avait rien de commun avec la leur. Ils refusèrent de s'associer aux projets de Puisaye; mais celui-ci, homme à intrigues et à ressources, n'hésita point à entreprendre, au nom des républicains, le mouvement qu'il allait opérer sans eux. Il part, il s'avance vers Paris avec une petite armée, forte seulement de trois à quatre mille hommes, et rencontre à Vernon, petite ville du département de l'Eure, un corps de gendarmes qui marche à sa rencontre, soutenu de quelques pièces d'artillerie; le combat s'engage, et l'armée départementale est, en un moment, battue et dispersée. A cette nouvelle Guadet et ses amis, qui, d'ailleurs, comme on l'a vu plus haut, n'avaient aucune confiance dans la franchise et les secours de Puisaye, ne perdent pas un moment pour prendre la fuite. Decidé à chercher un asile au milieu de sa famille et dans le département qui l'a vu naître et dont il est député, Guadet propose à ses infortunés compagnons de venir le partager avec lui. Tous ensemble, sous divers déguisemens, s'acheminent vers des ports de mer; Guadet, accompagné de Salles et de Barbaroux, gagne Quimper à travers mille périls; s'y cache quelque temps, et parvient à trouver une embarcation qui le conduit dans le département de la Gironde, où la terreur avait déjà établi son horrible empire. Arrivé sur la terre natale, il est repoussé par elle; la mort est prononcée contre quiconque osera le recueillir. La nuit il erre dans les champs; le jour il s'enfonce dans les cavernes; enfin, après des peines et des dangers infinis, il arrive à Libourne, où réside sa famille, et l'instruit de son re-

tour. Conduit de nuit et par des sentiers secrets, à St-Emilion, distant de Libourne de deux lieues, Guadet et ses infortunés amis trouvent une retraite dans les grottes profondes qui avoisinent cette ville. Près de dix mois s'écoulèrent dans cette épouvantable situation. Enfin, la surveillance que les tyrans avaient attachée à la famille de Guadet, fit découvrir que des domestiques chargés de provisions se dirigeaient habituellement vers St-Emilion, et s'arrêtaient dans les grottes : on les fit suivre, et bientôt on ne douta plus que des proscrits n'y fussent cachés. Des recherches y furent faites aussitôt par les ordres du jeune Jullien, fils du député de la Drôme et agent du comité de salut public, et le 15 juillet, Guadet fut arrêté et chargé de chaînes. Conduit sur-le-champ à Bordeaux, il fut, dès le lendemain de son arrivée, traduit devant la commission révolutionnaire que présidait l'atroce Lacombe. Il y parut aussi fier, aussi intrépide, aussi redoutable aux factieux, qu'il l'était à la tribune de la convention, lorsqu'il y dévoilait leurs crimes et appelait sur eux la vengeance nationale. Mis hors la loi depuis un an, toute procédure était inutile : il ne s'agissait que de constater l'identité. Interrogé sur son nom : « Je suis Guadet, dit-il; bourreaux, faites votre office ; allez, ma tête à la main, demandez votre salaire aux tyrans de ma patrie ; ils ne la virent jamais à la tribune sans pâlir : en la voyant abattue, ils pâliront encore. » Conduit au supplice, le 27 messidor an 2 (17 juillet 1794), Guadet y porta le plus inébranlable courage. Il semblait ne plus tenir à l'existence que par sa haine pour la tyrannie. L'expression de ce sentiment était empreinte sur tous ses traits. Monté sur l'échafaud, il voulut parler au peuple; mais il n'avait que trop bien prévu que ses derniers accens porteraient l'effroi dans l'ame de ses bourreaux : à peine eut-il prononcé une parole, que l'ordre fut donné d'exécuter un roulement. A l'aspect de la tête sanglante de son député, le peuple ne fit entendre aucun de ces cris féroces auxquels ses tyrans s'efforçaient, depuis deux ans, de l'accoutumer. Ainsi périt, à l'âge de 35 ans, au milieu du département qui l'avait vu naître et qu'il avait représenté dans la convention, avec tant de courage et de gloire, l'un des orateurs qui avaient honoré la tribune nationale par de plus grands talens, et celui dont, pendant une lutte de plus de huit mois, (du 22 septembre 1792 au 2 juin 1793), soutenue tous les jours et dans un si grand nombre de nuits horribles, le dévouement pour la défense des droits de l'humanité, de la justice et de l'ordre, sans lesquels il n'est point de liberté, s'est élevé dans la convention, délibérant sous le poignard des assassins de septembre, au plus haut degré d'énergie et d'héroïsme où le cœur de l'homme puisse atteindre. Le sang de Guadet n'apaisa pas la soif de ses assassins ; peu de jours après sa mort, son père, âgé de soixante-dix ans; sa tante, âgée de soixante-cinq; et son jeune frère, adjudant-général à l'armée de la Moselle, convaincus, dans ce temps de désolation, du crime d'avoir donné asile à leur fils, à leur neveu et à leur frère, furent traduits à la commission révolutionnaire, condamnés à mort comme ses complices, et traînés ensemble à l'échafaud!....

GUDIN (Le comte), l'un des généraux les plus distingués des armées françaises, s'éleva, comme la plupart de ses braves compagnons d'armes, par la valeur et les talens qu'il développa dans les campagnes de la révolution, jusqu'aux premiers grades militaires. Général de brigade en 1795 et 1796, il était employé en cette qualité, à l'armée de Rhin-et-Moselle, où il mérita, par sa conduite, la confiance et les éloges du général Moreau. Il se distingua, en 1799, en Helvétie, sous les ordres du maréchal Masséna, vint en 1803 commander la 10ᵉ division militaire, à Toulouse, et fut nommé, en février 1805, gouverneur du palais de Fontainebleau. Employé à la grande armée pendant les campagnes de 1805, 1806 et 1807, il fut cité avec distinction dans un grand nombre de bulletins, et particulièrement dans ceux qui rendirent compte de la bataille d'Iéna. En juillet 1809, il s'empara, devant Presbourg, d'une des îles du Danube, après un combat très-vif, et reçut en récompense, dans le mois d'août suivant, le grand-aigle de la légion-d'honneur. Il ne se fit pas moins d'honneur dans la campagne de Russie, rendit de grands services à la sanglante bataille de Smolensk, et se couvrit de gloire au combat de Valontina, où il fut emporté par un boulet.

GUENARD (Mᵐᵉ.) a publié plusieurs écrits, pour la plupart romans historiques, parmi lesquels nous citerons : *Ma-*

seulement à terminer sa session, mais encore à déclarer qu'aucun de ses membres ne pourrait faire partie de la nouvelle assemblée. Des fautes aussi graves, dans un moment où elle ne pouvait ignorer quelle impulsion rapide, depuis le départ de Louis XVI, précipitait vers les idées républicaines les esprits les plus actifs de la France, c'est-à-dire, ceux qui, exerçant une plus grande influence dans les corps électoraux, seraient probablement élus députés : de telles fautes eurent les résultats qu'il était impossible de ne pas en attendre, et que Louis XVI lui-même n'avait que trop prévus et redoutés. L'exercice de la royauté était suspendu, ce qui, sans exemple dans les annales de la monarchie et dans les idées des Français, était l'équivalent de détruit, à l'époque où les assemblées électorales furent convoquées; les défiances contre le monarque y étaient à peu près générales; dans un grand nombre de ces assemblées, ces défiances avaient même pris un tel caractère d'exaspération, que les mots de déchéance, de jugement du monarque, et de république, avaient été prononcés. Marseille et Bordeaux se faisaient surtout remarquer par une attitude plus menaçante. Ce fut sous ces funestes auspices que Guadet, Vergniaud, Gensonné, Ducos, Grangeneuve, furent élus membres de l'assemblée législative. Il est même hors de doute, que les plus influens des électeurs, avant de leur donner leurs suffrages, exigèrent d'eux le serment d'établir la république, du moment où les circonstances et ce qu'on appelait les nouvelles trahisons du pouvoir exécutif, qu'on regardait comme inévitables et imminentes, rendraient possible ce grand événement. En blâmant hautement cet engagement sacrilége, qui paraît avoir été la règle constante de la conduite de la députation de la Gironde, dans l'assemblée législative, nous devons déclarer, avec la même vérité, et d'après des documens dont l'authenticité ne saurait être contestée, que si, arrivés à Paris, Guadet et ses amis eussent trouvé dans le gouvernement une volonté franche et ferme de faire marcher la constitution, en n'appelant au ministère et dans les fonctions publiques que des hommes connus et éprouvés dans la révolution, il est plus que douteux qu'ils eussent persisté dans le projet de faire écrouler le trône. A l'objection que nous prévoyons bien qu'on ne manquera pas de nous faire, que cet amour prétendu de la constitution ne servait qu'à voiler une ambition profonde et le désir de diriger le cabinet en dominant la personne du monarque, nous avouons que nous n'avons rien à répondre, et que ce reproche nous paraît être, en effet, celui dont nous croyons impossible de disculper la députation de la Gironde ; on verra même, par la suite de cet article, que cette intention se manifesta dès les premières séances de l'assemblée législative. Deux sociétés rivales existaient à cette époque; toutes deux s'intitulaient amies de la constitution; mais l'une, plus ancienne, siégeait dans l'ancien local du couvent des jacobins, dont le nom lui était resté : tandis que l'autre, qui n'était qu'une fraction scissionnaire de la première, tenait ses séances dans celui de l'ancien couvent des Feuillans, dont elle avait également pris le nom. Cette scission qui s'était opérée avant les événemens du 17 juillet 1791 (*voy.* Bailly), éclata avec plus de force encore, après cette époque. Les chefs des républicains qui avaient recruté leur armée de tout ce que Paris renfermait d'hommes entreprenans, et que le fanatisme ou l'intérêt rendaient avides de troubles, étaient poursuivis et en fuite; et l'autorité publique protégeait ouvertement les réunions des constitutionnels, tandis que les bancs des jacobins étaient à peu près déserts, et qu'un petit nombre d'individus, plus audacieux, se chargeaient seuls de constater, par leur présence, l'existence de cette société. L'arrivée à Paris de Guadet et de ses amis, apporta de grands changemens dans l'état des affaires. Un moment incertains sur la société à laquelle ils se réuniraient, ils se décidèrent pour les Jacobins, dans lesquels ils trouvaient en effet une plus grande analogie avec les principes qu'ils s'étaient engagés à faire prévaloir, et entraînèrent avec eux un grand nombre de leurs nouveaux collègues qui, arrivés à Paris sans direction et livrés à l'enthousiasme le plus irréfléchi, se trouvaient trop malheureusement portés à ne voir de véritable patriotisme que là où l'on professait une haine plus ardente contre la cour. C'est ainsi qu'en peu de temps, les jacobins eurent repris toute leur influence; que l'effervescence populaire et les entreprises des factions s'accrurent au même dégré, et que, quoi-

que les députés constitutionnels qui s'attachèrent aux feuillans, fussent numériquement beaucoup plus forts que ceux qui allèrent siéger aux jacobins, il n'en était pas moins aisé de prévoir que le triomphe serait bientôt du côté des talens et de l'audace. A peine Guadet eut-il pris place dans l'assemblée, qu'il se prononça avec véhémence contre les ministres, les ennemis de la révolution, les émigrés et les prêtres insoumis. Les 28 et 30 octobre 1791, il fit décréter la proposition de M. de Girardin, tendante à ce qu'il fût fait une proclamation constitutionnelle, pour requérir Monsieur, aujourd'hui Louis XVIII « de rentrer dans le royaume, dans le délai de deux mois; faute de quoi il serait déclaré déchu de son droit éventuel de régence. » Cette proclamation eut lieu dans tout Paris, le 31 octobre. Quelques jours après, Guadet parla en faveur de la loi qui réputait conspirateurs les émigrés qui ne seraient pas rentrés le 1er janvier 1792; et sur la demande d'un de ses collègues, qui voulait que l'on remontât à la source du mal, en mettant en accusation les princes émigrés, frères du roi, Guadet proposa d'ajourner cette mesure jusqu'au 1er janvier, ajoutant plaisamment « qu'il fallait la donner au peuple pour ses étrennes. » L'assemblée rit, et l'ajournement fut décrété sans opposition: tant il est vrai que dès-lors l'opinion nationale s'était déjà unanimement déclarée, dans tous les partis, contre le système, non moins absurde que coupable, de l'émigration armée. Le 12 novembre, Guadet fit rendre un décret d'accusation contre Varnier; le 24, il prit la défense du jeune Delâtre, impliqué dans les projets contre-révolutionnaires de son père qui venait aussi d'être frappé d'un décret d'accusation. Le 31 décembre 1791, Guadet fit appliquer aux soldats du régiment suisse de Chateau-Vieux (*voy.* Bouillé), les dispositions de l'amnistie du 31 septembre précédent. Le 2 janvier 1792, le décret d'accusation contre les princes, demandé en novembre et ajourné à cette époque sur la proposition de Guadet, fut rendu à la presque unanimité par l'assemblée, contre Monsieur, le comte d'Artois, le prince de Condé, et MM. de Calonne, Mirabeau le jeune et de la Queille. Dans les premiers jours du même mois, Guadet, dans un discours remarquable par la force du raisonnement et une haute éloquence, signala le congrès des puissances de l'Europe contre la France et sa révolution, et fit décréter en même-temps, que tout agent français et autre régnicole qui y prendrait part, ou à tout autre projet tendant à détruire la constitution, serait poursuivi comme coupable du crime de lèse-nation et puni de mort. Porté le 22 janvier au fauteuil de la présidence, il prit la défense des sociétés populaires, proposa d'examiner la conduite des ministres à l'égard du roi, dévoila ce qu'il appelait les manœuvres perfides des ministres et les trahisons de la cour, appuya le 17 février la dénonciation de Fauchet contre le ministre des affaires étrangères de Lessart, et insista, avec force, le 10 mars, pour que le décret d'accusation proposé par Brissot contre ce ministre, fût immédiatement adopté. Le 14 avril suivant, lors de la discussion sur les épouvantables événemens de la glacière d'Avignon, Guadet, livré à des erreurs qu'on ne saurait assez déplorer dans un tel homme, et intervertissant, avec une inexcusable imprudence, les principes les plus sacrés de l'humanité et de la justice, prononça, avec son éloquence ordinaire, un discours fort étendu, et dans lequel, s'efforçant de réunir les plus puissantes considérations politiques, il invoqua l'amnistie en faveur des assassins, rejetant sur l'exaltation de quelques têtes ardentes, des forfaits horribles qu'il devait poursuivre, six mois après, dans les bourreaux de septembre, avec une énergie bien autrement utile à sa gloire. Le 3 mai, il dénonça comme également coupables et payés par les mêmes mains, Marat, rédacteur de *l'Ami du peuple*, et Royou, rédacteur de *l'Ami du roi*: le premier, en ne cessant d'exciter le peuple au pillage et à l'assassinat; le second, en établissant des principes contraires à toute liberté, et en provoquant à la guerre civile. Le 19 du même mois, il fit décréter la suppression du traitement d'un million que la nation avait payé, jusques-là, aux frères de Louis XVI. Le 20, il proposa et fit rendre, à la suite d'un rapport, un décret d'accusation contre le juge-de-paix Étienne Larivière, qui, sur une plainte portée au nom de la reine, avait lancé, la veille, un mandat d'amener contre les députés Merlin, Chabot et Bazire, dénonciateurs d'un comité autrichien qui, disaient-ils, se réunissait chez cette princesse. Le 27, il réclama un rapport sur douze Suisses

les brusqueries du maître, et son penchant aux mesures arbitraires. Le comte Guicciardi, homme sage et prudent, lui fut, par cela même, représenté comme un ennemi; et quoiqu'il pût rendre encore d'éminens services, il fut destitué en 1811: le vice-roi donna sa place à un jeune juge, que son ambition avait fait tour à tour ardent républicain, et zélé royaliste. Guicciardi fut enseveli dans le sénat consultant, où Bonaparte plaçait tous ceux qui avaient été trop élevés pour que leur influence ne lui inspirât pas quelques inquiétudes. Dans les temps de sa faveur, M. Guicciardi avait été créé comte, et commandeur de la couronne-de-fer. En 1814, il était chancelier du sénat.

GUICHARD (AUGUSTE-CHARLES), avocat de la liste civile, et avocat honoraire à la cour de cassation et au conseil d'état, a acquis une grande réputation au barreau de Paris, dans la double carrière de la consultation et de la plaidoirie. Il défendit, en 1801, Arena, accusé d'avoir attenté aux jours de Bonaparte, et, en 1804, MM. de Polignac, impliqués dans l'affaire du général Moreau: il plaida pour le banquier Michel, contre Reynier; et devenu, au retour du roi, avocat du contentieux de la liste civile, il fut chargé de soutenir, en cette qualité, les intérêts du trésor dans la cause des traites négociées, le 21 juin 1815, par Bonaparte, aux sieurs Hervas, de Paris, et Barandon, de Londres. Dans le cours de la contestation survenue en 1816, entre les deux académiciens, MM. Duval et Picard, au sujet du théâtre de l'Odéon, M. Guichard, conseil de ce dernier, fut accusé, par son antagoniste, d'avoir signé l'acte additionnel de Bonaparte aux constitutions de l'empire; imputation qu'il repoussa par un démenti formel, inséré alors dans les journaux, et qui d'ailleurs était parfaitement étrangère à la question. En 1815, M. Guichard fut nommé candidat à la chambre des députés, par le premier arrondissement de Paris. Il succéda, en avril 1816, à M. Denormandie, décédé, dans la place de maître des requêtes au conseil d'état. Outre un grand nombre de mémoires et consultations dignes de sa réputation, M. Guichard a publié divers ouvrages relatifs à la jurisprudence, parmi lesquels nous citerons: *Code universel et mathématique des nouvelles lois françaises*, ou *Recueil complet des décrets de législature, acceptés et sanctionnés par le roi*, divisé par ordre de matières, avec des notes et explications, 1792, in-4°. (Il en a paru plusieurs volumes). — *Code des successions*, 1797, 2 vol. in-12. — *Code judiciaire, civil et criminel*, 2 vol. — *Code des juges de paix*, 1791, 4 vol., 1798, 3 vol. in-12. — *Code de police*, 4 vol., 1798, 3 vol. in-12. — *Code des notaires*, 1799, 3 vol. in-12; 1803, 4 vol. in-12. — *Code des confiscations*. — *Code des émigrés*. — *Projet de code civil*. — *Code des délits et des peines*. — *Code hypothécaire*, 1799, in-12. — *Code municipal et administratif*, 4 vol. — *Journal de législation et de jurisprudence*, 1796, in-8°. — *Manuel de la gendarmerie nationale*, 1791, in-12. — *Code des armemens en course et des prises maritimes*, 1798, 2 vol. in-12. — *Manuel des gardes-champêtres et forestiers*, 1798, in-12; 3ᵉ édition, 1805, in-8°. — *Lettre à un député sur les apanages*, 1814, in-8°.

GUIDAL (MAXIMILIEN-JOSEPH), général de brigade, né en 1755, était fils d'un parfumeur de Grasse, en Provence. Entré de bonne heure au service, il parvint, de grade en grade, à celui de général de brigade. D'une humeur âpre et peu endurante, il eut de fréquens démêlés avec les différens ministres de la guerre. Désagréable à l'empereur, et méprisé de l'armée pour sa conduite privée et son ivrognerie, Guidal n'obtint aucun avancement, et tomba bientôt dans une disgrace totale, qui acheva de l'exaspérer. Réformé pour des propos menaçans tenus contre l'empereur, il lui voua une haine implacable. Arrêté et enfermé à la Force, Mallet qui, du fond de sa prison, entretenait des intelligences dans toutes les autres, connut les dispositions de Guidal et l'associa à ses desseins. Mis en liberté par Mallet et Lahorie dans la nuit du 27 au 28 octobre 1812, il se réunit à eux pour détruire le gouvernement impérial, fut arrêté dans la même matinée, mis aussitôt en jugement devant une commission militaire présidée par le général Dejean, condamné à mort, et fusillé le 29 du même mois, dans la plaine de Grenelle. Il vomit mille imprécations au prononcé de son arrêt, et en allant au supplice; cette fureur produisait même un contraste remarquable avec l'admirable sang-froid de ses compagnons d'infortune, et particulièrement de Mallet, dont la

en 1795, a, pendant vingt-cinq ans, commandé des divisions, des corps d'armée, et, dans quelques campagnes, l'arme entière de la cavalerie; celui qui s'est trouvé à soixante batailles, à plus de cent combats, où la victoire fut, dans presque tous, arrosée de son sang, etc. » Ce second déclinatoire ayant été accueilli comme le premier, le conseil prononça de nouveau son incompétence. Depuis lors l'affaire n'a point été reprise, et tout annonce qu'au moment où le gouvernement français paraît revenu aux principes de la clémence qui, à quelques exceptions près, devrait être la seule justice des révolutions, elle ne le sera plus. La sœur du maréchal, veuve de l'illustre et malheureux Condorcet, a assisté à toutes les séances de cette odieuse procédure, dont toute la honte appartient à la faction qui, ayant eu assez d'audace pour l'intenter, n'en a pas eu assez pour la poursuivre. Le maréchal de Grouchy a fixé sa résidence à Philadelphie. Son second fils, colonel de chasseurs à cheval, jeune homme qui réunit à des talens distingués, un attachement sincère à sa patrie et un brillant courage, s'est embarqué, en mai 1817, pour aller le rejoindre sur la terre de l'exil.

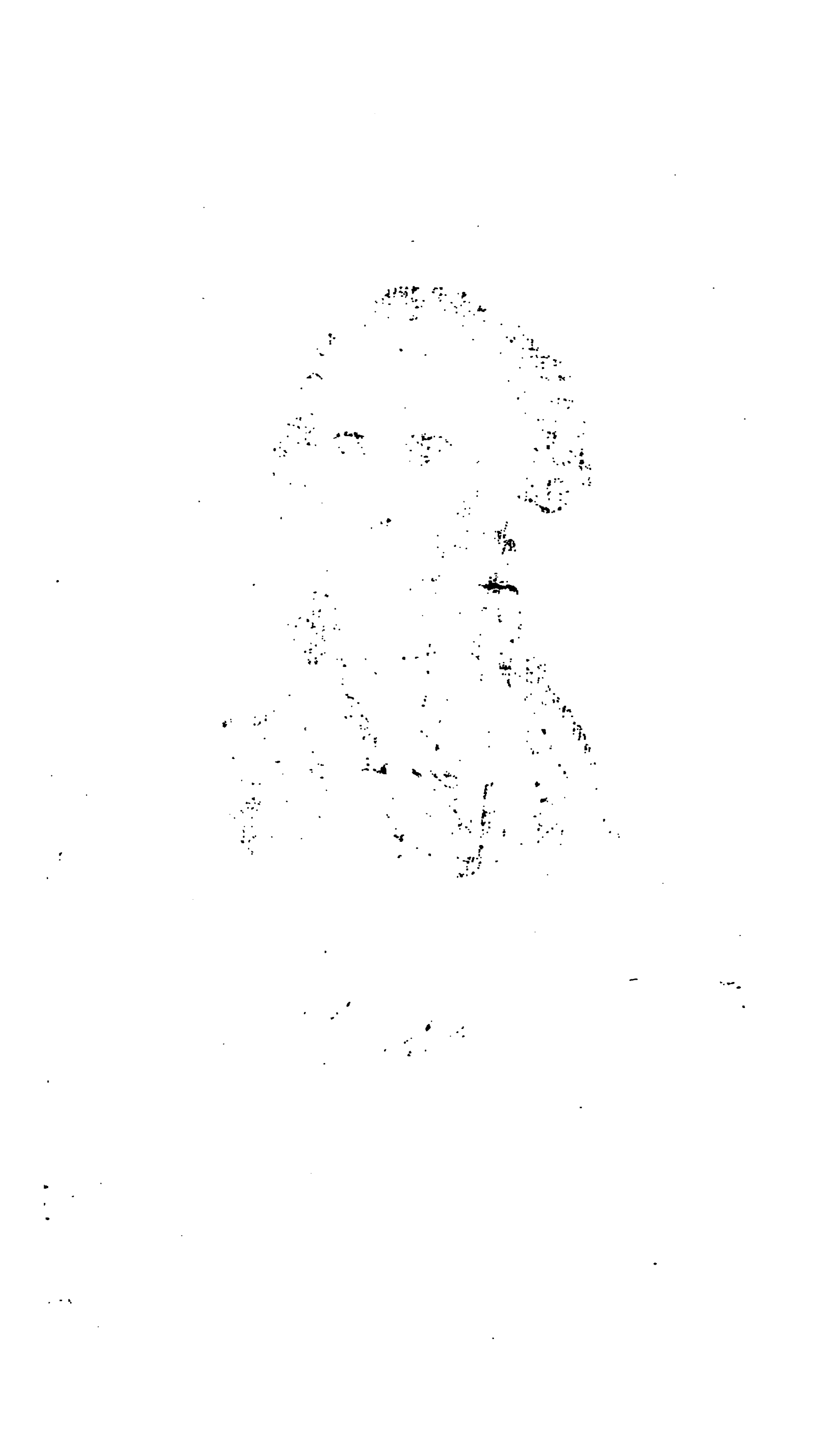
GROUVELLE (PHILIPPE), était fils d'un orfèvre de Paris, où il naquit en 1758. Clerc chez un notaire, sa manie de faire imprimer de petits vers dans l'*Almanach des Muses*, le fit congédier de l'étude. Champfort, alors secrétaire des commandemens du prince de Condé, l'accueillit, en fit son commis, et bientôt fatigué lui-même de la dépendance où le tenait sa place, il en demanda la démission au prince, en lui offrant, pour son successeur, Grouvelle, qui fut accepté. Il réussit en peu de temps à la cour de Chantilly, et obtint même des succès à Versailles, où la reine fit représenter deux fois, dans les petits appartemens, le petit opéra des *Prunes*, qu'il avait composé en société avec son ami Desprès. Le 20 juin 1785, il fit représenter aux Français, une comédie en trois actes et en vers, intitulée : *l'Epreuve délicate*, dont le fonds est pris dans *le Scrupule*, conte de Marmontel. La pièce tomba, et le prince de Condé, dont il était alors secrétaire des commandemens, lui dit pour le consoler : «Mon cher Grouvelle, je vous dirai comme mon aïeul au marquis de Créqui, après la première bataille que celui-ci eut perdue : il ne vous manquait plus que cette leçon pour devenir un bon général. » Lorsque la révolution éclata, Grouvelle, demeuré l'ami le plus intime de Champfort, en adopta comme lui les principes avec chaleur, publia, du palais Bourbon même, sa première brochure, et fut l'un des fondateurs du club de 1789. C'était demander sa retraite; on ne la lui fit pas attendre. Il rédigea ensuite, de concert avec Cérutti, le journal intitulé : *Feuille villageoise*. Nommé, après le 10 août, secrétaire du conseil exécutif, il accompagna le ministre Garat, au temple, le 20 janvier 1793, et fut chargé de la douloureuse commission de lire au roi le décret de la convention qui le condamnait à la mort. Il fit cette lecture d'une voix tremblante et altérée, et sortit du Temple dans un état d'agitation visible. Envoyé, comme ministre de France en Danemarck, en juin 1793, il en fut rappelé en mars 1794, et y retourna en février 1796. L'empereur l'en rappela de nouveau à la fin de 1799, et il entra au corps-législatif en 1800. Mme Roland a dit de lui : « Elève de Cérutti, dont il n'apprit qu'à faire de petites phrases où il met sa philosophie, il est médiocre, froid et vain, et fut le dernier rédacteur de la *Feuille villageoise*, devenue aussi nulle que lui. » Grouvelle est mort à Varennes, le 30 septembre 1806. Il était correspondant de l'institut. On a de lui entre autres ouvrages : 1° une *Ode sur la mort du duc de Brunswick*, 1786.—2° (avec Cérutti) *Satyre universelle*, prospectus dédié à toutes les puissances de l'Europe, 1788. —3° *De l'autorité de Montesquieu dans la révolution présente*, 1789.—4° *Mémoire historique sur les Templiers*, etc.

GRUNDLER (Le baron SÉBASTIEN) maréchal-de-camp, né le 20 juillet 1774, servait depuis long-temps avec honneur dans les armées de la république et sous l'empire, lorsqu'en 1808, il fut envoyé à l'armée d'Espagne, en qualité d'adjudant-commandant, et acquit par son courage et ses talens, à la bataille de Burgos, de nouveaux titres militaires. Rappelé d'Espagne, il fit la campagne de Russie dans le corps d'armée du général Gouvion-St.-Cyr, et fut promu au grade de général de brigade, le 10 septembre 1812. Les 18 et 19 novembre suivans, il se conduisit avec beaucoup de distinction au combat de Polotsk, et fut nommé, le 7 novembre 1813,

che eut dès-lors tant de confiance dans ses talens, qu'il mit sous ses ordres les corps des généraux autrichiens Alvinzy, Quosdanowich et Riesch, qui formaient, avec les troupes des Provinces-Unies, une masse de 50,000 hommes. Il marcha sur Charleroi, que les Français avaient investi, et délivra cette ville, en forçant, après un combat opiniâtre de 17 heures, l'armée française de repasser la Sambre. Cependant cette place tomba peu de jours après au pouvoir de l'ennemi, par suite de la bataille de Fleurus. Le prince se retira alors vers les frontières de la Hollande : il ne restait plus aux alliés assez de forces pour s'opposer aux troupes françaises, qui, favorisées par une gelée, sans exemple dans les annales du pays, y pénétrèrent au mois de janvier 1795, ce qui contraignit le stathouder à s'embarquer avec sa famille et quelques serviteurs fidèles, pour l'Angleterre, où ils reçurent l'accueil le plus flatteur. Le beau palais royal de Hamptoncourt fut assigné pour le logement de la famille stathoudérienne. Peu de temps après, Guillaume-Frederic se rendit à Berlin, tandis que son frère Fréderic entra au service autrichien. Ce dernier se distingua, en Italie, à la tête de l'armée dont le commandement lui était confié, et mourut, à la fleur de l'âge, à Pavie, en 1799. Ce fut vers cette époque que Guillaume-Fréderic fit l'acquisition des terres seigneuriales du prince polonais Jablonowski, dans les environs de Posen; et l'un de ses premiers soins fut d'y proclamer l'abolition de la servitude. La maison d'Orange ayant obtenu, par le traité de Paris, entre la France et la Prusse, du 23 mai 1802, Fulde, Dortmund et quelques autres petites villes d'Allemagne, en dédommagement de ce qu'elle avait perdu en Hollande, et ayant renoncé, moyennant ce dédommagement, à ses prétentions politiques sur la Hollande, ces possessions furent cédées par Guillaume V à son fils aîné, Guillaume-Fréderic, le 29 août 1802. Celui-ci fixa dorénavant sa résidence à Fulde, et s'occupa de l'organisation administrative de ses nouvelles possessions. Malgré la différence de religion du prince et de ses sujets, il sut bientôt se concilier leur amour par les soins assidus qu'il donna au gouvernement de ses états, par la justice qui présidait à toutes ses actions, et par cet esprit d'économie sage qui règle les dépenses de l'état sur les revenus qu'il peut produire sans efforts et sans vexations. Il se fit chérir dans ces provinces comme le bienfaiteur du peuple. Il parcourut, dans l'été de 1805, les parties les plus éloignées de ses nouvelles acquisitions, telles que Dortmund, Weingarten, etc., afin de s'instruire des besoins des habitans et de remédier à leurs maux. Il établit à Fulde un lycée et un hôpital. L'entretien de ces deux institutions utiles fut pris sur les revenus provenant des cloîtres et abbayes supprimés, que le prince, au terme d'un arrêté de la députation de l'empire, aurait pu appliquer entièrement au profit de sa caisse particulière. En 1806, il succéda, dans ses possessions du pays de Nassau à son père, qui venait de mourir à Brunswick. Mais à peine commençait-il à préparer, par des sages et philantropiques mesures, le bien-être de ses états, que la guerre entre la France et la Prusse détruisit tout-à-coup ses projets, et lui fit perdre toutes ses possessions en Allemagne, après la bataille de Jéna, où le prince commandait, en qualité de général au service de Prusse, l'aile droite de la grande armée, entre Magdebourg et Erfurt, et où il fut fait prisonnier. Après cette catastrophe, il quitta le service de Prusse et vécut en simple particulier, s'occupant de l'éducation de ses fils et de l'administration du peu de bien qui lui restait. La guerre d'Autriche ayant éclaté, le prince offrit ses services à l'empereur Fançois, assista à la bataille de Wagram, et donna de nouvelles preuves de bravoure. Il retourna à Berlin, au mois de novembre. Il était en Angleterre lorsqu'au mois de novembre 1813, les victoires des alliés, ayant excité le peuple hollandais à secouer le joug étranger et à se replacer au rang des nations indépendantes, les vœux unanimes des habitans de ce pays rappelèrent à la tête du nouveau gouvernement, le fils du dernier stathouder, et lui offrirent la souveraineté de ce pays. Il fut reconnu, sous le nom de prince souverain de la ci-devant république des Provinces-Unies, par l'acte du congrès de Vienne, qui avait formé de ces provinces et de l'ancienne Belgique le royaume des Pays-Bas. Il fut nommé roi de ces pays réunis le 16 mars 1815; il fit en cette qualité son entrée à Bruxelles, le 5 avril 1815, aux acclamations d'une foule nombreuse, et reçut les témoignages, aussi sincères qu'éclatans, de l'attachement du peuple et de l'armée. Lors du retour de Bona-

cien chef, et dès le 14 mars, sur l'ordre du prince de la Moskwa (Ney), il proclama le retour de Bonaparte, et appela aux armes les habitans de la Franche-Comté, dont le zèle avait devancé cet appel. Destitué et poursuivi, après le second retour des Bourbons, Gruyer vint chercher un asile à Paris, et trouva dans M. de Chabrol, préfet de cette ville, (*voy.* CHABROL) un ami courageux, dévoué, mais impuissant, alors, à le servir. Arrêté et conduit à Strasbourg, il y fut traduit devant un de ces conseils de guerre formés par les ordres du duc de Feltre, sous l'influence de l'émigration de 89, et condamné à mort, en mai 1816. Le zèle et les démarches de ses amis, et particulièrement de M. de Chabrol, obtinrent, en juin suivant, que la peine de mort serait commuée en 20 années de prison. Lorsqu'en 1817, le duc d'Angoulême passa en Alsace, il témoigna prendre un vif intérêt au malheureux Gruyer, et nous ne doutons pas que la liberté pleine et entière qu'a obtenue depuis ce brave général, ne soit due à la généreuse intervention de ce prince, à qui le respectable général Travot, également condamné à mort en 1816 (*voyez* TRAVOT), vient après deux ans de captivité, de devoir la même faveur (janvier 1819).

GUADET (MARGUERITE-ÉLIE), l'un des membres les plus distingués de cette illustre députation de la Gironde, qu'ont rendue si diversement célèbre tant de talens, de vertus, d'erreurs, un dévouement si sublime, une intrépidité si héroïque, de si nobles infortune, et une fin aussi déplorable que glorieuse. Né à St-Emilion, en 1758, Guadet fit d'excellentes études à Bordeaux, s'attacha fort jeune au barreau de cette ville, et jouissait déjà d'une réputation distinguée, lors de la convocation des états-généraux, époque à laquelle il réunit un grand nombre de suffrages pour la députation, qu'il eût infailliblement obtenue, si son extrême jeunesse n'eût paru un obstacle à ce choix. L'élection de Guadet ne fut donc que différée. On sait que l'amour de la liberté était alors porté, sur tous les points de la France, au plus haut degré d'exaltation; néanmoins cette exaltation même ne pouvait être comparée à l'extrême effervescence qui s'était emparée des esprits dans les villes de commerce maritime du premier ordre, telles que Bordeaux et Marseille. L'opinion de l'immense majorité des habitans devait donc influer puissamment sur celle de leurs députés, ou plutôt les députés eux-mêmes ne pouvaient être que l'ouvrage de cette opinion. Dans l'intervalle qui s'écoula depuis la convocation des états-généraux, jusqu'à celle de l'assemblée législative, elle prit des forces toujours nouvelles, par les erreurs, les irrésolutions et les fautes du roi, dont il était, sans doute, impossible de soupçonner les intentions; mais qui, cédant alternativement aux influences les plus opposées, voulant ménager tous les intérêts, et consultant un jour ceux contre lesquels il était en défiance le lendemain, donnait à tous les partis de justes motifs de soupçonner sa sincérité, et creusait ainsi, lui-même, l'abîme dans lequel la monarchie et lui furent précipités au 10 août. Tel était l'état des affaires à la fin de la session de l'assemblée constituante. Louis XVI venait d'être placé sur le trône constitutionnel; mais il n'y avait pas trois mois qu'il avait pris la fuite, en protestant contre la constitution que, maintenant, il venait de jurer de défendre. Il était donc, à-peu-près impossible de voir en lui autre chose qu'un esclave couronné; et de cette disposition presqu'universelle de tous les esprits, dans les partis les plus contraires, devait nécessairement résulter, pour les ennemis de la révolution, l'espoir de voir tôt ou tard le roi s'armer contre elle: et pour les amis de la liberté, le besoin de changer un état de choses dans lequel ils ne pouvaient trouver leur sûreté, et qui menaçait l'ordre constitutionnel d'une ruine totale et prochaine. Ce fut au milieu de ces fermens divers que l'assemblée législative fut appelée à venir remplacer l'assemblée constituante, dont la grande majorité commit à cette époque l'irréparable faute de céder à deux considérations, qui, dans les grandes crises politiques, entraîneront toujours les résultats les plus funestes: la peur et une fausse délicatesse. Accusée de vouloir éterniser ses pouvoirs par ceux-là même qui avaient résolu de la dissoudre, espérant avoir meilleur marché de l'assemblée qui lui succéderait, l'assemblée constituante, encore environnée d'une haute considération nationale, quoique journellement insultée dans les libelles, et cédant aux deux considérations dont nous venons de parler et que les circonstances liaient étroitement l'une à l'autre, se décida, non-



Dès qu'il fut en âge de réfléchir, ses principes politiques et la marche qu'il adopta élevèrent une sorte de division entre lui et son père. Monté sur le trône, en octobre 1816, il y fut accueilli par les vœux et les espérances de toute la nation, qui, en reconnaissant dans le souverain auquel il succédait un esprit supérieur et de rares talens administratifs, avait eu beaucoup à souffrir d'un système dans lequel la force de volonté qui caractérisait tous les actes du gouvernement, prenait trop souvent le caractère du despotisme. Dès 1810, Napoléon ayant jugé conforme à sa politique de marier ce prince à la princesse Charlotte de Bavière, avait engagé le roi de Wurtemberg à employer toute l'autorité d'un père et d'un souverain pour vaincre les refus de son fils, qui, tout en rendant justice aux excellentes qualités de la princesse, ne voulait pas recevoir une épouse de la part de l'oppresseur de l'Allemagne. Cependant, pour ne pas compromettre les intérêts politiques de son père, le prince royal consentit, en apparence, à la célébration du mariage : mais ayant prévenu la princesse de la contrainte morale qu'on exerçait envers lui, il conclut avec elle un arrangement secret, qui constatait à-la-fois la nullité de leur consentement simulé, et leur volonté formelle de ne pas vivre en époux. Dès l'instant où la chute de Napoléon rendit une réclamation possible, la princesse, qui est catholique, adressa au pape les preuves authentiques et incontestables de la non-existence du prétendu mariage. Cette démarche, faite de concert avec le prince royal, eut pour résultat l'annullation complète, de la part du St.-Père, de cette union apparente sous le rapport religieux. A l'égard du lien civil également simulé, il fut conclu une convention entre les deux maisons royales de Bavière et de Wurtemberg, qui anéantit le contrat dressé sous l'influence d'une puissance irrésistible ; ce qui permit aux deux augustes personnages de contracter de nouveaux liens, savoir : le prince Guillaume, avec Catherine Paulowna, sœur de l'empereur de Russie (*voy.* Catherine Paulowna), et la princesse Charlotte, avec S. M. l'empereur d'Autriche. (*voy.* François II). Pendant les campagnes de 1813 et 1814, le prince royal de Wurtemberg donna des preuves d'un grand talent et d'une valeur brillante, à la tête des troupes de ce royaume. Il se distingua particulièrement à Montmirail, où il sut se maintenir pendant une journée entière, pour donner aux troupes alliées le temps d'arriver, et déjoua, par sa belle défense, les manœuvres de Napoléon, qui voulait couper la communication entre deux de leurs corps. A son avénement au trône, il trouva la lutte engagée entre le souverain et les états-généraux que son père avait convoqués pour terminer enfin, par l'établissement d'une nouvelle constitution, ces vieilles querelles politiques qui divisaient, depuis plus de vingt ans, le prince et la partie la plus remuante de ses sujets. La majorité de cette assemblée se composait de princes médiatisés, attachés par des souvenirs récens à d'anciens priviléges, dont leur réunion au Wurtemberg les avait dépouillés, et d'un assez grand nombre de libéraux (*voy.* Massenbach) entraînés par leurs opinions vers les nouvelles théories politiques. Ces deux fractions de la majorité, animées par des motifs divers, et partant de principes diamétralement opposés, se réunissaient néanmoins dans le seul point de résister aux plans du monarque, dont le but était de fondre les anciennes prétentions et les droits nouveaux dans un système constitutionnel, également éloigné des abus de l'olygarchie et des dangers des innovations. Il y eut, pendant plusieurs mois, entre l'assemblée et le roi, un échange fréquent de propositions, de réponses, de rescrits, d'observations, de messages et de répliques, qui n'amena aucune conciliation, malgré la condescendance de Guillaume à faire, aux demandes des états, les sacrifices compatibles avec les droits du trône et le bien du royaume, que ce monarque aurait cru compromettre, en admettant, d'après le vœu de la majorité, tel qu'il se manifestait dans les dernières séances, une chambre unique de représentans, la permanence d'un comité dans l'intervalle d'une session à l'autre, avec pouvoir de s'immiscer dans l'administration des finances ; l'interdiction aux ministres d'assister aux délibérations des états, et aux baillis, de présider les assemblées pour le choix des représentans, etc. L'opposition insistait particulièrement sur le droit qu'elle réclamait pour les états, d'élire à l'exclusion du peuple les remplaçans des députés sor-



Guadet

seulement à terminer sa session, mais encore à déclarer qu'aucun de ses membres ne pourrait faire partie de la nouvelle assemblée. Des fautes aussi graves, dans un moment où elle ne pouvait ignorer quelle impulsion rapide, depuis le départ de Louis XVI, précipitait vers les idées républicaines les esprits les plus actifs de la France, c'est-à-dire, ceux qui, exerçant une plus grande influence dans les corps électoraux, seraient probablement élus députés : de telles fautes eurent les résultats qu'il était impossible de ne pas en attendre, et que Louis XVI lui-même n'avait que trop prévus et redoutés. L'exercice de la royauté était suspendu, ce qui, sans exemple dans les annales de la monarchie et dans les idées des Français, était l'équivalent de détruit, à l'époque où les assemblées électorales furent convoquées; les défiances contre le monarque y étaient à peu près générales; dans un grand nombre de ces assemblées, ces défiances avaient même pris un tel caractère d'exaspération, que les mots de déchéance, de jugement du monarque, et de république, avaient été prononcés. Marseille et Bordeaux se faisaient surtout remarquer par une attitude plus menaçante. Ce fut sous ces funestes auspices que Guadet, Vergniaud, Gensonné, Ducos, Grangeneuve, furent élus membres de l'assemblée législative. Il est même hors de doute, que les plus influens des électeurs, avant de leur donner leurs suffrages, exigèrent d'eux le serment d'établir la république, du moment où les circonstances et ce qu'on appelait les nouvelles trahisons du pouvoir exécutif, qu'on regardait comme inévitables et imminentes, rendraient possible ce grand événement. En blâmant hautement cet engagement sacrilége, qui paraît avoir été la règle constante de la conduite de la députation de la Gironde, dans l'assemblée législative, nous devons déclarer, avec la même vérité, et d'après des documens dont l'authenticité ne saurait être contestée, que si, arrivés à Paris, Guadet et ses amis eussent trouvé dans le gouvernement une volonté franche et ferme de faire marcher la constitution, en n'appelant au ministère et dans les fonctions publiques que des hommes connus et éprouvés dans la révolution, il est plus que douteux qu'ils eussent persisté dans le projet de faire écrouler le trône. A l'objection que nous prévoyons bien qu'on ne manquera pas de nous faire, que cet amour prétendu de la constitution ne servait qu'à voiler une ambition profonde et le désir de diriger le cabinet en dominant la personne du monarque, nous avouons que nous n'avons rien à répondre, et que ce reproche nous paraît être, en effet, celui dont nous croyons impossible de disculper la députation de la Gironde ; on verra même, par la suite de cet article, que cette intention se manifesta dès les premières séances de l'assemblée législative. Deux sociétés rivales existaient à cette époque; toutes deux s'intitulaient amies de la constitution; mais l'une, plus ancienne, siégeait dans l'ancien local du couvent des jacobins, dont le nom lui était resté : tandis que l'autre, qui n'était qu'une fraction scissionnaire de la première, tenait ses séances dans celui de l'ancien couvent des Feuillans, dont elle avait également pris le nom. Cette scission qui s'était opérée avant les événemens du 17 juillet 1791 (*voy.* Bailly), éclata avec plus de force encore, après cette époque. Les chefs des républicains qui avaient recruté leur armée de tout ce que Paris renfermait d'hommes entreprenans, et que le fanatisme ou l'intérêt rendaient avides de troubles, étaient poursuivis et en fuite; et l'autorité publique protégeait ouvertement les réunions des constitutionnels, tandis que les bancs des jacobins étaient à peu près déserts, et qu'un petit nombre d'individus, plus audacieux, se chargeaient seuls de constater, par leur présence, l'existence de cette société. L'arrivée à Paris de Guadet et de ses amis, apporta de grands changemens dans l'état des affaires. Un moment incertains sur la société à laquelle ils se réuniraient, ils se décidèrent pour les Jacobins, dans lesquels ils trouvaient en effet une plus grande analogie avec les principes qu'ils s'étaient engagés à faire prévaloir, et entraînèrent avec eux un grand nombre de leurs nouveaux collègues qui, arrivés à Paris sans direction et livrés à l'enthousiasme le plus irréfléchi, se trouvaient trop malheureusement portés à ne voir de véritable patriotisme que là où l'on professait une haine plus ardente contre la cour. C'est ainsi qu'en peu de temps, les jacobins eurent repris toute leur influence; que l'effervescence populaire et les entreprises des factions s'accrurent au même dégré, et que, quoi-

que les députés constitutionnels qui s'attachèrent aux feuillans, fussent numériquement beaucoup plus forts que ceux qui allèrent siéger aux jacobins, il n'en était pas moins aisé de prévoir que le triomphe serait bientôt du côté des talens et de l'audace. A peine Guadet eut-il pris place dans l'assemblée, qu'il se prononça avec véhémence contre les ministres, les ennemis de la révolution, les émigrés et les prêtres insoumis. Les 28 et 30 octobre 1791, il fit décréter la proposition de M. de Girardin, tendante à ce qu'il fût fait une proclamation constitutionnelle, pour requérir Monsieur, aujourd'hui Louis XVIII « de rentrer dans le royaume, dans le délai de deux mois; faute de quoi il serait déclaré déchu de son droit éventuel de régence. » Cette proclamation eut lieu dans tout Paris, le 31 octobre. Quelques jours après, Guadet parla en faveur de la loi qui réputait conspirateurs les émigrés qui ne seraient pas rentrés le 1er janvier 1792; et sur la demande d'un de ses collègues, qui voulait que l'on remontât à la source du mal, en mettant en accusation les princes émigrés, frères du roi, Guadet proposa d'ajourner cette mesure jusqu'au 1er janvier, ajoutant plaisamment « qu'il fallait la donner au peuple pour ses étrennes. » L'assemblée rit, et l'ajournement fut décrété sans opposition: tant il est vrai que dès-lors l'opinion nationale s'était déjà unanimement déclarée, dans tous les partis, contre le système, non moins absurde que coupable, de l'émigration armée. Le 12 novembre, Guadet fit rendre un décret d'accusation contre Varnier; le 24, il prit la défense du jeune Delâtre, impliqué dans les projets contre-révolutionnaires de son père qui venait aussi d'être frappé d'un décret d'accusation. Le 31 décembre 1791, Guadet fit appliquer aux soldats du régiment suisse de Chateau-Vieux (*voy.* BOUILLÉ), les dispositions de l'amnistie du 31 septembre précédent. Le 2 janvier 1792, le décret d'accusation contre les princes, demandé en novembre et ajourné à cette époque sur la proposition de Guadet, fut rendu à la presque unanimité par l'assemblée, contre Monsieur, le comte d'Artois, le prince de Condé, et MM. de Calonne, Mirabeau le jeune et de la Queille. Dans les premiers jours du même mois, Guadet, dans un discours remarquable par la force du raisonnement et une haute éloquence, signala le congrès des puissances de l'Europe contre la France et sa révolution, et fit décréter en même-temps, que tout agent français et autre régnicole qui y prendrait part, ou à tout autre projet tendant à détruire la constitution, serait poursuivi comme coupable du crime de lèse-nation et puni de mort. Porté le 22 janvier au fauteuil de la présidence, il prit la defense des sociétés populaires, proposa d'examiner la conduite des ministres à l'égard du roi, dévoila ce qu'il appelait les manœuvres perfides des ministres et les trahisons de la cour, appuya le 17 février la dénonciation de Fauchet contre le ministre des affaires étrangères de Lessart, et insista, avec force, le 10 mars, pour que le décret d'accusation proposé par Brissot contre ce ministre, fût immédiatement adopté. Le 14 avril suivant, lors de la discussion sur les épouvantables événemens de la glacière d'Avignon, Guadet, livré à des erreurs qu'on ne saurait assez déplorer dans un tel homme, et intervertissant, avec une inexcusable imprudence, les principes les plus sacrés de l'humanité et de la justice, prononça, avec son éloquence ordinaire, un discours fort étendu, et dans lequel, s'efforçant de réunir les plus puissantes considérations politiques, il invoqua l'amnistie en faveur des assassins, rejetant sur l'exaltation de quelques têtes ardentes, des forfaits horribles qu'il devait poursuivre, six mois après, dans les bourreaux de septembre, avec une énergie bien autrement utile à sa gloire. Le 3 mai, il dénonça comme également coupables et payés par les mêmes mains, Marat, rédacteur de *l'Ami du peuple*, et Royou, rédacteur de *l'Ami du roi*: le premier, en ne cessant d'exciter le peuple au pillage et à l'assassinat; le second, en établissant des principes contraires à toute liberté, et en provoquant à la guerre civile. Le 19 du même mois, il fit décréter la suppression du traitement d'un million que la nation avait payé, jusques-là, aux frères de Louis XVI. Le 20, il proposa et fit rendre, à la suite d'un rapport, un décret d'accusation contre le juge-de-paix Étienne Larivière, qui, sur une plainte portée au nom de la reine, avait lancé, la veille, un mandat d'amener contre les députés Merlin, Chabot et Bazire, dénonciateurs d'un comité autrichien qui, disaient-ils, se réunissait chez cette princesse. Le 27, il réclama un rapport sur douze Suisses

qui avaient arboré la cocarde blanche, à Neuilly, et s'étaient mis en rebellion contre la municipalité de ce lieu. Le 28, il demanda que M. de Laporte, intendant de la liste civile, fût mandé à la barre pour y donner des explications sur trente, ou selon d'autres, cinquante-deux ballots de papiers brûlés à Sèvres, et ce jour-là même l'assemblée décréta que la séance était permanente. Le 30, Guadet vota le licenciement de la garde du roi, et le décret d'accusation contre l'ex-duc de Brissac, son commandant. Le 4 juin, le député Ribbes ayant dénoncé une faction d'Orléans, dans un discours faible de talent et de preuves. Guadet proposa et fit adopter l'ordre du jour. Le 14 du même mois, il fit décréter que les ministres Roland, Servan et Clavière, qui venaient de recevoir leur démission, emportaient avec eux les regrets de la nation. Le lendemain, il dénonça comme un assassinat, la rixe violente qui s'était élevée, dans un comité, entre les députés Jouneau et Grangeneuve, et dans laquelle ce dernier avait été maltraité. Le 16 juin, après la lecture de la lettre vraiment constitutionnelle, adressée de son camp par le général la Fayette à l'assemblée nationale, et dans laquelle ce général s'élevait contre les jacobins, parlait d'eux avec mépris et menace, et déclarait : « qu'indignée des malheurs et de l'opprobre que cette société répandait sur la nation, son armée était déterminée à châtier les factieux, si l'assemblée ne se délivrait pas de leur joug, » Guadet prit la parole, et, dans un discours, admirable chef-d'œuvre d'éloquence factieuse, qu'il faut lire, avec la discussion, dans les *Moniteurs* des 15 et 17 juin 1792, il déclara qu'il regardait comme impossible que la lettre qui venait d'être lue et dont le style était, disait-il, celui de Cromwell, fût vraiment l'ouvrage du général. Sur ces entrefaites éclata, dans la matinée du 20 juin, l'insurrection secrètement dirigée par les chefs de la Gironde, qui, en frappant la cour de terreur, espéraient la contraindre à rappeler leurs amis au ministère. Cette insurrection, que la Gironde ne voulait rendre ni décisive ni sanguinaire, eût été cependant l'un et l'autre, si Danton et Robespierre qui préparaient déjà le 10 août, eussent eu le temps de s'en emparer; mais ce temps leur manqua, et, du matin au soir, la Gironde resta maîtresse du mouvement, quoique Guadet, pour essayer de donner le change sur ses auteurs, eût proposé de mander le procureur-syndic du département (Rœderer) à la barre de l'assemblée et, se fût écrié, en s'adressant à Dumolard et à Ramond qui s'indignaient de voir que l'on affectât de confondre des pétitionnaires paisibles avec les milliers de séditieux armés qui assiégeaient le sanctuaire des lois : « Eh quoi ! oserait-on renouveler encore aujourd'hui cette scène sanglante et à jamais sinistre, qui, dans les derniers jours de l'assemblée constituante, vit périr un si grand nombre de citoyens sur ce même autel de la patrie, où ils renouvelaient le plus saint des sermens? Si le peuple est frappé des plus vives alarmes, est-ce à ses mandataires à refuser de l'entendre ? Les plaintes qu'il vient nous confier, ne les avons-nous pas déjà entendues retentir d'un bout de la France à l'autre? Est-ce pour la première fois, est ce à Paris seulement, que la conduite du roi, que la perfidie de ses conseils inspirent des mouvemens d'indignation? Vous entendrez le peuple s'exprimer franchement, mais avec la fermeté calme qui le caractérise.... etc. » Indignée d'une tentative dont elle connaissait bien les auteurs et le but, la cour s'éloigna, de plus en plus, des hommes qui l'avaient dirigée, et dans l'excès de son aveuglement, elle se précipita dans les bras de Danton (*voy.* ce nom), qui lui promit de ruiner tout-à-fait le parti de la Gironde dans l'esprit du peuple. C'est en effet une chose importante à remarquer, qu'à dater de ce jour, l'influence populaire de la députation de Bordeaux, déjà si fortement ébranlée par la déclaration de guerre du 20 avril précédent, déclina plus rapidement encore. Danton, lié à la fois à deux intérêts puissans, tint à la cour les engagemens qu'il avait pris contre la Gironde; mais il tint bien mieux encore, ceux qu'il avait pris avec les républicains contre la cour. Telle était la marche des intrigues de l'intérieur, à l'instant où, le 28 juin 1792, le général la Fayette, toujours fidèle à remplir ses sermens constitutionnels, et dans l'espoir que la garde nationale parisienne reconnaîtrait encore sa voix, se présenta seul à la barre de l'assemblée; déclara, que la lettre du 16 juin était son ouvrage, renouvela toutes les assertions qu'elle contenait, et s'éleva, avec une indignation généreuse, contre les violences commises au château le

cien chef, et dès le 14 mars, sur l'ordre du prince de la Moskwa (Ney), il proclama le retour de Bonaparte, et appela aux armes les habitans de la Franche-Comté, dont le zèle avait devancé cet appel. Destitué et poursuivi, après le second retour des Bourbons, Gruyer vint chercher un asile à Paris, et trouva dans M. de Chabrol, préfet de cette ville, (*voy.* CHABROL) un ami courageux, dévoué, mais impuissant, alors, à le servir. Arrêté et conduit à Strasbourg, il y fut traduit devant un de ces conseils de guerre formés par les ordres du duc de Feltre, sous l'influence de l'émigration de 89, et condamné à mort, en mai 1816. Le zèle et les démarches de ses amis, et particulièrement de M. de Chabrol, obtinrent, en juin suivant, que la peine de mort serait commuée en 20 années de prison. Lorsqu'en 1817, le duc d'Angoulême passa en Alsace, il témoigna prendre un vif intérêt au malheureux Gruyer, et nous ne doutons pas que la liberté pleine et entière qu'a obtenue depuis ce brave général, ne soit due à la généreuse intervention de ce prince, à qui le respectable général Travot, également condamné à mort en 1816 (*voyez* TRAVOT), vient après deux ans de captivité, de devoir la même faveur (janvier 1819).

GUADET (MARGUERITE-ELIE), l'un des membres les plus distingués de cette illustre députation de la Gironde, qu'ont rendue si diversement célèbre tant de talens, de vertus, d'erreurs, un dévouement si sublime, une intrépidité si héroïque, de si nobles infortune, et une fin aussi déplorable que glorieuse. Né à St-Emilion, en 1758, Guadet fit d'excellentes études à Bordeaux, s'attacha fort jeune au barreau de cette ville, et jouissait déjà d'une réputation distinguée, lors de la convocation des états-généraux, époque à laquelle il réunit un grand nombre de suffrages pour la députation, qu'il eût infailliblement obtenue, si son extrême jeunesse n'eût paru un obstacle à ce choix. L'élection de Guadet ne fut donc que différée. On sait que l'amour de la liberté était alors porté, sur tous les points de la France, au plus haut dégré d'exaltation; néanmoins cette exaltation même ne pouvait être comparée à l'extrême effervescence qui s'était emparée des esprits dans les villes de commerce maritime du premier ordre, telles que Bordeaux et Marseille. L'opinion de l'immense majorité des habitans devait donc influer puissamment sur celle de leurs députés, ou plutôt les députés eux-mêmes ne pouvaient être que l'ouvrage de cette opinion. Dans l'intervalle qui s'écoula depuis la convocation des états-généraux, jusqu'à celle de l'assemblée législative, elle prit des forces toujours nouvelles, par les erreurs, les irrésolutions et les fautes du roi, dont il était, sans doute, impossible de soupçonner les intentions; mais qui, cédant alternativement aux influences les plus opposées, voulant ménager tous les intérêts, et consultant un jour ceux contre lesquels il était en défiance le lendemain, donnait à tous les partis de justes motifs de soupçonner sa sincérité, et creusait ainsi, lui-même, l'abîme dans lequel la monarchie et lui furent précipités au 10 août. Tel était l'état des affaires à la fin de la session de l'assemblée constituante. Louis XVI venait d'être placé sur le trône constitutionnel; mais il n'y avait pas trois mois qu'il avait pris la fuite, en protestant contre la constitution que, maintenant, il venait de jurer de défendre. Il était donc, à-peu-près impossible de voir en lui autre chose qu'un esclave couronné; et de cette disposition presqu'universelle de tous les esprits, dans les partis les plus contraires, devait nécessairement résulter, pour les ennemis de la révolution, l'espoir de voir tôt ou tard le roi s'armer contre elle: et pour les amis de la liberté, le besoin de changer un état de choses dans lequel ils ne pouvaient trouver leur sûreté, et qui menaçait l'ordre constitutionnel d'une ruine totale et prochaine. Ce fut au milieu de ces fermens divers que l'assemblée législative fut appelée à venir remplacer l'assemblée constituante, dont la grande majorité commit à cette époque l'irréparable faute de céder à deux considérations, qui, dans les grandes crises politiques, entraîneront toujours les résultats les plus funestes: la peur et une fausse délicatesse. Accusée de vouloir éterniser ses pouvoirs par ceux-là même qui avaient résolu de la dissoudre, espérant avoir meilleur marché de l'assemblée qui lui succéderait, l'assemblée constituante, encore environnée d'une haute considération nationale, quoique journellement insultée dans les libelles, et cédant aux deux considérations dont nous venons de parler et que les circonstances liaient étroitement l'une à l'autre, se décida, non-

dans la même province, rassembla plusieurs régimens, et publia un manifeste. Le 19 août, pendant que les états délibéraient sur les nouvelles arrivées de Scanie, le roi s'adressa aux régimens des gardes, pour demander leur appui, et leur parla des changemens qui étaient devenus nécessaires dans la constitution, afin de ramener l'ordre et la tranquillité. Les régimens, à l'exception de deux officiers, se déclarèrent pour Gustave, et firent serment de le seconder. Peu après, le roi se rendit au quartier-général de l'artillerie, où il obtint les mêmes assurances de dévouement. Ces mesures ayant été prises, le sénat eut ordre de rester assemblé dans la salle de ses séances : on répandit des troupes autour du palais et dans plusieurs quartiers de la ville, et il fut enjoint aux habitans de ne suivre d'autres ordres que ceux qui seraient émanés du roi. Le soir, quelques personnes furent arrêtées. Le lendemain, il parut des proclamations, et le surlendemain, il y eut une assemblée générale des états. Gustave y parut, et fit faire lecture de ce qu'il avait projeté pour une nouvelle forme de gouvernement : elle fut acceptée; et, le 9 septembre, les députés se séparèrent. Cette révolution changeait essentiellement la plupart des lois politiques qui avaient été établies après la mort de Charles XII, en 1719 et 1721. Le prince fut seul revêtu de la prérogative de convoquer les états, de nommer aux charges, y compris celle de sénateur, de commander les armées et de diriger les finances. En 1773, un corps de troupes fut rassemblé sur les frontières de Norwége, et le roi en prit lui-même le commandement. On craignit une rupture avec le Danemarck; mais plusieurs puissances ayant fait des représentations, la guerre n'eut point lieu. En 1780, Gustave III conclut, avec la Russie et le Danemarck, ce fameux traité de neutralité armée, qui eut tant d'influence sur les progrès du commerce dans le nord. Aussitôt que les Etats-Unis d'Amérique furent parvenus à faire reconnaître leur indépendance, le roi de Suède entra en négociation avec eux, pour un traité d'alliance et d'amitié, qui fut signé à Paris, le 3 avril 1783. Quelques années après, il parut une convention entre le roi de Suède et le roi de France, par laquelle les sujets français obtinrent le droit d'entrepôt dans la ville de Gothenbourg; et l'île de St-Barthélemi, en Amérique, fut cédée aux Suédois. Les divisions et les troubles intérieurs semblaient étouffés par la révolution de 1772, et, depuis cette époque, l'harmonie paraissait régner entre la nation et son chef. Cependant de nouveaux nuages commençaient à s'élever. La diète de 1778 se termina d'une manière assez orageuse : pendant celle de 1786, il se forma une opposition décidée, que dirigèrent quelques membres de la noblesse, partisans de l'ancien système de gouvernement. Deux années s'étaient écoulées depuis la tenue de cette diète, lorsque la guerre avec la Russie ayant éclaté, le roi fit passer une armée en Finlande, et mit en mer des forces navales considérables. Il s'engagea, près de Hogland, entre la flotte suédoise et celle des Russes, un combat qui se termina à l'avantage de la première. L'armée de terre, que le roi commandait en personne, se disposait d'un autre côté à marcher sur Pétersbourg : mais les mécontentemens de la noblesse, qui n'avaient été qu'assoupis, se réveillèrent dans le moment où l'absence du monarque favorisait les manœuvres de l'opposition. On prétendit, et non sans fondement, que le roi, d'après l'engagement qu'il avait contracté en 1772, lors de l'établissement de la nouvelle constitution, ne pouvait s'engager dans une guerre offensive, sans le consentement du sénat. Gustave s'aperçut assez tard des manœuvres qui avaient lieu dans son camp : enfin il sortit de la Finlande, et se rendit à Stockholm. Il s'arrêta peu dans cette ville, et parcourut plusieurs provinces du nord et de l'occident de la Suède. Arrivé en Dalécarlie, il harangua les Dalécarliens dans la même plaine où Gustave-Wasa leur avait parlé jadis, pour les engager à marcher contre les oppresseurs de la patrie. L'éloquence du roi produisit le plus grand effet; et deux mille Dalécarliens s'armèrent aussitôt pour sa cause. Ayant appris que le Danemarck, allié de la Russie, avait fait entrer en Suède un corps de troupes du côté de Gothenbourg, Gustave se transporta dans cette ville, et y arriva au moment où les Danois allaient l'assiéger. Sa présence ranima le courage de la garnison, et le projet de l'ennemi échoua. Dans le même temps, l'Angleterre, la Prusse et la Hollande offrirent au roi leur médiation et leur appui; et le Danemarck fut obligé de signer un traité de neutra-

lité. Cependant une vive agitation continuait de régner dans l'armée de Finlande ; peu après le départ du roi pour sa capitale, le doute sur la question, si la guerre était constitutionnelle, était devenu plus sérieux parmi les officiers, qui convinrent enfin, à une grande majorité, qu'il était plus sûr pour eux, comme citoyens, de suspendre les hostilités, jusqu'à ce que le sentiment de la nation, assemblée en diète, se fût déclaré à ce sujet ; résolution qui, quoique fondée sur une infraction réelle de la part du monarque au pacte créé par lui-même, était du reste absolument en opposition avec les principes consacrés à l'égard de la subordination militaire. Ils se rendirent en corps, chez le duc de Sudermanie, commandant en chef l'armée pendant l'absence du roi, et lui annoncèrent « que la fidélité qu'ils devaient à leur patrie ne leur permettait point de continuer à servir dans une guerre que toutes les apparences présentaient comme ayant été entreprise en violation des lois et de la constitution de leur patrie ; qu'en conséquence ils priaient S. A. R. de proposer au général russe une suspension d'hostilités pour la Finlande. » Le duc, sans méconnaître la légitimité de leur plainte, ayant fait observer qu'une pareille conduite était incompatible avec les principes constitutifs d'une armée, ils répliquèrent « qu'ils n'étaient pas moins citoyens que soldats ; et qu'en prenant cette dernière qualité, ils avaient été si loin d'oublier la qualité primitive qui les attachait à l'état, que, par leur serment militaire, qui avait été conçu par l'autorité souveraine de leur patrie, ils avaient promis, non-seulement de ne point porter atteinte aux lois et à la constitution de la Suède, mais même de les défendre de toutes leurs forces contre les entreprises qu'on ferait pour les violer. » Néanmoins le prince ayant persisté dans la résolution de ne point vouloir traiter d'une suspension d'hostilités, les officiers prirent congé de lui, et tinrent entre eux une seconde assemblée, dans laquelle il fut décidé « que si les devoirs de citoyen et de militaire se trouvaient en opposition, la dernière qualité devait céder à la première, et qu'alors les obligations du militaire étaient absorbées par celles du citoyen. » Ce fut d'après ce principe, que, de leur propre chef, ils envoyèrent une députation à Pétersbourg, pour informer l'impératrice « que, si elle consentait à donner les ordres nécessaires pour que ses troupes n'attaquassent point les frontières de la Suède, l'armée suédoise en Finlande n'agirait point contre elle dans une guerre offensive, que le roi n'avait pu entreprendre légalement sans le consentement préalable des états du royaume. » Cette démarche inusitée fut couronnée d'un plein succès. L'impératrice reçut les députés avec les attentions les plus flatteuses, et les assura « que bien loin d'avoir eu aucune intention hostile contre la Suède, il n'y avait pas de désir plus cher à son cœur que celui de continuer à vivre sur un pied d'amitié et de bon voisinage avec la nation suédoise, et que, pour preuve de la sincérité de cette déclaration, elle était prête à donner les mains à une suspension d'hostilités dans la Finlande. » Les conditions de cette trêve furent réglées de part et d'autre ; et les officiers députés les présentèrent, à leur retour, au duc de Sudermanie. Ce prince, voyant que l'assentiment donné par la grande majorité de l'armée à la démarche qui venait d'avoir lieu, ou du moins aux principes sur lesquels elle était fondée, rendait inutile toute résistance ultérieure de sa part, consentit enfin à ratifier la convention. En même temps il parut à Stockholm et dans les provinces des écrits anonymes, où les officiers, ainsi que plusieurs membres du corps de la noblesse, étaient accusés de trahison ; et la bourgeoisie de Stockholm se mit sous les armes. Le 19 décembre 1788, Gustave retourna dans la capitale. Son entrée fut un triomphe ; toute la ville fut illuminée, et le monarque fut accueilli avec enthousiasme. Au mois de janvier suivant, les états, qui étaient assemblés depuis quelques semaines, commencèrent leurs délibérations. La noblesse fit naître des difficultés ; et il s'éleva, dans ce corps, une discussion très-vive, causée par les prétentions de la majorité de cette classe, que le clergé, la bourgeoisie et les paysans désapprouvèrent hautement. Le monarque, comptant sur l'appui de ces trois ordres, fit arrêter ceux des députés de la noblesse qui s'étaient mis à la tête de l'opposition, et proposa une nouvelle loi constitutionnelle, qui fut décrétée sous le nom d'acte *d'union et de sureté*. Cette loi, mesure arbitraire et violente, dans laquelle il fut permis d'entrevoir un acheminement au despotisme, augmentait, sous plusieurs rap-



Guadet

en 1795, a, pendant vingt-cinq ans, commandé des divisions, des corps d'armée, et, dans quelques campagnes, l'arme entière de la cavalerie; celui qui s'est trouvé à soixante batailles, à plus de cent combats, où la victoire fut, dans presque tous, arrosée de son sang, etc. » Ce second déclinatoire ayant été accueilli comme le premier, le conseil prononça de nouveau son incompétence. Depuis lors l'affaire n'a point été reprise, et tout annonce qu'au moment où le gouvernement français paraît revenu aux principes de la clémence qui, à quelques exceptions près, devrait être la seule justice des révolutions, elle ne le sera plus. La sœur du maréchal, veuve de l'illustre et malheureux Condorcet, a assisté à toutes les séances de cette odieuse procédure, dont toute la honte appartient à la faction qui, ayant eu assez d'audace pour l'intenter, n'en a pas eu assez pour la poursuivre. Le marechal de Grouchy a fixé sa résidence à Philadelphie. Son second fils, colonel de chasseurs à cheval, jeune homme qui réunit à des talens distingués, un attachement sincère à sa patrie et un brillant courage, s'est embarqué, en mai 1817, pour aller le rejoindre sur la terre de l'exil.

GROUVELLE (Philippe), était fils d'un orfèvre de Paris, où il naquit en 1758. Clerc chez un notaire, sa manie de faire imprimer de petits vers dans l'*Almanach des Muses*, le fit congédier de l'étude. Champfort, alors secrétaire des commandemens du prince de Condé, l'accueillit, en fit son commis, et bientôt fatigué lui-même de la dépendance où le tenait sa place, il en demanda la démission au prince, en lui offrant, pour son successeur, Grouvelle, qui fut accepté. Il réussit en peu de temps à la cour de Chantilly, et obtint même des succès à Versailles, où la reine fit représenter deux fois, dans les petits appartemens, le petit opéra des *Prunes*, qu'il avait composé en société avec son ami Després. Le 20 juin 1785, il fit représenter aux Français, une comédie en trois actes et en vers, intitulée : *l'Epreuve délicate*, dont le fonds est pris dans *le Scrupule*, conte de Marmontel. La pièce tomba, et le prince de Condé, dont il était alors secrétaire des commandemens, lui dit pour le consoler : «Mon cher Grouvelle, je vous dirai comme mon aïeul au marquis de Créqui, après la première bataille que celui-ci eut perdue : il ne vous manquait plus que cette leçon pour devenir un bon général. » Lorsque la révolution éclata, Grouvelle, demeuré l'ami le plus intime de Champfort, en adopta comme lui les principes avec chaleur, publia, du palais Bourbon même, sa première brochure, et fut l'un des fondateurs du club de 1789. C'était demander sa retraite; on ne la lui fit pas attendre. Il rédigea ensuite, de concert avec Cérutti, le journal intitulé : *Feuille villageoise*. Nommé, après le 10 août, secrétaire du conseil exécutif, il accompagna le ministre Garat, au temple, le 20 janvier 1793, et fut chargé de la douloureuse commission de lire au roi le décret de la convention qui le condamnait à la mort. Il fit cette lecture d'une voix tremblante et altérée, et sortit du Temple dans un état d'agitation visible. Envoyé, comme ministre de France en Danemarck, en juin 1793, il en fut rappelé en mars 1794, et y retourna en février 1796. L'empereur l'en rappela de nouveau à la fin de 1799, et il entra au corps-législatif en 1800. Mme Roland a dit de lui : « Elève de Cérutti, dont il n'apprit qu'à faire de petites phrases où il met sa philosophie, il est médiocre, froid et vain, et fut le dernier rédacteur de la *Feuille villageoise*, devenue aussi nulle que lui. » Grouvelle est mort à Varennes, le 30 septembre 1806. Il était correspondant de l'institut. On a de lui entre autres ouvrages : 1° une *Ode sur la mort du duc de Brunswick*, 1786.—2° (avec Cérutti) *Satyre universelle*, prospectus dédié à toutes les puissances de l'Europe, 1788. —3° *De l'autorité de Montesquieu dans la révolution présente*, 1789.—4° *Mémoire historique sur les Templiers*, *etc.*

GRUNDLER (Le baron Sébastien) maréchal-de-camp, né le 20 juillet 1774, servait depuis long-temps avec honneur dans les armées de la république et sous l'empire, lorsqu'en 1808, il fut envoyé à l'armée d'Espagne, en qualité d'adjudant-commandant, et acquit par son courage et ses talens, à la bataille de Burgos, de nouveaux titres militaires. Rappelé d'Espagne, il fit la campagne de Russie dans le corps d'armée du général Gouvion-St.-Cyr, et fut promu au grade de général de brigade, le 10 septembre 1812. Les 18 et 19 novembre suivans, il se conduisit avec beaucoup de distinction au combat de Polotsk, et fut nommé, le 7 novembre 1813,

commandant de la légion-d'honneur, dont il était officier depuis le 12 novembre 1808. Nommé, en avril 1814, commandant de la subdivision de la Seine et de la place de Paris, il fut chargé, en cette qualité, de l'arrestation du général Excelmans, dont la correspondance avec le roi Joachim de Naples, faisait beaucoup de bruit à cette époque. Le 15 mars 1815, il fut nommé secrétaire-général du ministère de la guerre, au moment où le portefeuille en fut confié au duc de Feltre. Au mois d'octobre de la même année, le général Grundler remplit les fonctions de rapporteur dans l'affaire du prince de la Moskwa (Ney), et traita la question délicate et neuve de la compétence du conseil de guerre, attaquée par les avocats et les conseils du maréchal, avec un ordre, une précision et une clarté auxquels ajoutait un nouveau prix le débit noble et facile de l'orateur, dont les sentimens généreux, d'ailleurs si bien appréciés de tous les cœurs élevés, causèrent néanmoins la disgrace. On résolut de l'éloigner de Paris, où ses habitudes, ses goûts, et ses affaires lui faisaient particulièrement désirer d'être employé; on lui retira le secrétariat-général de la guerre, et on lui assigna, en 1816, comme exil honorable, la subdivision du département de l'Aube (Troyes), dont on le nomma commandant.

GRUNER (Justus), conseiller-d'état prussien, se fit remarquer, en 1813, par ses proclamations, dans lesquelles il employait les formes solennelles du style des prophètes, pour animer ses compatriotes à l'invasion de la France. Il fut nommé, le 25 juin 1814, gouverneur-général du duché de Berg; et, le 13 octobre suivant, il reçut la décoration de l'ordre de Ste-Anne, première classe, des mains de l'empereur de Russie, pour la manière dont il s'était conduit dans son administration antérieure du Rhin moyen. Le 24 mars 1815, il adressa, de Dusseldorf, une proclamation aux habitans du pays de Berg, pour leur annoncer le retour de Bonaparte en France, et pour les exciter à prendre les armes. Cette proclamation ayant été dénaturée par plusieurs journaux, M. Justus Gruner en publia, le 7 mai suivant, un désaveu. A la fin de l'année 1815, le roi de Prusse lui conféra le titre de baron, en récompense des services qu'il avait rendus pour le maintien de l'ordre dans Paris, où il avait été commandant de place pendant le séjour des armées alliées. Le bruit a couru que le baron Gruner s'était trouvé compromis dans la découverte faite en 1816, d'une conspiration à laquelle grand nombre de militaires distingués, et d'autres personnages remarquables avaient pris part, (*voy.* Gneisenau), et qui coïncidait avec une entreprise de la même nature tentée en France à cette époque; mais il n'existe, jusqu'à présent, aucune preuve matérielle à l'appui de cette assertion.

GRUYER (Le baron Antoine), maréchal-de-camp, né à Vélon (Franche-Comté), le 15 mars 1774, entra au service dans les premières années de la révolution, en qualité de simple volontaire, et s'éleva, par une bravoure peu commune et une excellente conduite, au grade de chef de bataillon au 43e de ligne. Remarqué de ses chefs, il le fut bientôt de l'empereur qui l'admit dans la garde, lui donna le grade de chef d'escadron, à la suite de la bataille d'Austerlitz dans laquelle il s'était particulièrement distingué, et lui conféra la décoration d'officier de la légion d'honneur. Nommé aide-de-camp du prince Camille de Borghèse, il accompagna ce prince à Turin, lorsqu'il fut nommé gouverneur général de Piémont. Élevé au grade de général de brigade, le 23 avril 1813, M. Gruyer fut créé commandant de la légion-d'honneur, le 2 octobre de la même année. Ayant obtenu du prince la permission de se rendre à l'armée, pendant la glorieuse, mais funeste campagne de 1814, il s'y conduisit avec une rare distinction. Plus recommandable par toutes les qualités du cœur que par un grand discernement politique, le général Gruyer, fidèle à la patrie, quelle que fût la forme de son gouvernement, avait adhéré, en avril 1814, à toutes les mesures du sénat et du gouvernement provisoire. Appelé, le 29 juillet de la même année, au commandement du département de la Haute-Saône, Gruyer soutenait, du modique traitement de cette place, une sœur chérie et malade et sa nombreuse famille, qui n'existait que des bienfaits de cet excellent homme. Il occupait ce poste, lorsqu'en mars 1815, Bonaparte reparut en France. Tous les souvenirs de gloire, d'honneur et de patrie, se réveillèrent dans l'ame du général. Avec toute l'armée il reconnut la voix de son an-

que où il ne faut pas parler le langage de l'honneur et encore moins suivre ses lois pour être écouté. S. M. a trouvé, en conséquence, qu'il serait au-dessous d'elle de prendre part, après ce jour, aux délibérations de la diète, aussi long-temps que ses décisions ne seraient influencées que par l'usurpation et l'égoïsme. » Ce langage, dont aucune considération ne pouvait excuser l'inconvenance, ne fut pas même alors rendu public, l'électeur archichancelier ayant déclaré qu'il ne pouvait être fait lecture de cette pièce à la diète, parce qu'elle contenait des assertions offensantes pour quelques-uns de ses membres. Cette même année, le roi de Suède, qui, seul avec l'Angleterre, osait combattre ouvertement le système politique de Napoléon, s'opposa de toutes ses forces à l'occupation du Hanovre par les troupes prussiennes, mit embargo dans ses ports sur les bâtimens de cette nation, et lui déclara la guerre. Il cassa toute la régence de la Poméranie, pour avoir désobéi à ses ordres, et ordonna la levée en masse des habitans du pays, où il abolit en même-temps la servitude. Après ces dispositions, il refusa la médiation de la Russie, déclarant qu'il saurait bien faire seul la guerre. Il fut alors aisé de voir que la violence et la précipitation de ces mesures ne pouvaient amener un résultat heureux. Le 3 juillet 1807, il rompit l'armistice avec la France, au moment même où une armée de Napoléon se trouvait sous les murs de Stralsund. Il fut obligé d'abandonner cette place; mais ce ne fut qu'après en avoir évacué l'artillerie et les munitions avec une promptitude qui mit en défaut l'activité du général français. La paix de Tilsitt, qui suivit de près ce revers, rendit très-critique la situation de Gustave. La résistance qu'il opposa à l'exécution des engagemens pris par la Russie et par la Prusse, contre l'Angleterre, en faveur du système continental, amena contre la Suède une déclaration de guerre de la part de ces deux puissances, auxquelles ne tarda pas à se joindre le Danemarck, à l'instigation de la France. Gustave, sans se laisser intimider par cette ligue, que rendait plus formidable l'occupation de la Poméranie par une armée française, conclut un nouveau traité d'alliance avec le cabinet de St-James, le 11 mars, et répondit d'une manière énergique aux déclarations de ses ennemis. Les troupes danoises, arrêtées par le défaut de vivres dans les rochers de la Norwège, n'eurent avec les Suédois que des affaires de poste, dont quelques-unes à la vérité, furent assez vives; mais dès le 18 février, une armée Russe s'était déjà répandue en Finlande, sous les ordres du général Buxhowden. Les troupes suédoises opposèrent sur ce point, comme sur tous ceux où elles eurent à agir, une vigoureuse résistance; mais les forces ennemies étaient trop supérieures pour que l'on pût en espérer quelque succès; et au bout de quelques jours, les Russes, après avoir emporté les lignes fortifiées d'Uberford, s'étaient rendus maîtres d'Helsingford, une des principales villes du pays. Les journaux français assurèrent qu'ils avaient été accueillis par les Finlandais en libérateurs plutôt qu'en ennemis; mais cette bienveillance de la part des habitans, ne peut se concilier avec les rigueurs qu'exerça le général Buxhowden, et qui donnèrent lieu à une lettre qu'adressa le roi de Suède à l'empereur Alexandre, dans laquelle il lui portait les plaintes les plus vives sur la conduite tenue envers ses sujets, « auxquels on faisait, dit-il, un crime de leur fidélité. » Il se plaignit aussi vivement de ce que la Russie employait un ancien Suédois (le général Sprengporten), pour guider la marche de ses troupes dans la Finlande. De son côté Napoléon manifestait, à l'égard de Gustave, l'animosité la plus violente. On vit paraître dans les journaux français, sous la rubrique de Dantzig, des articles où, suivant cette grossière violation des bienséances dont on avait contracté l'habitude à cette époque, le roi de Suède était accusé, « d'être *mauvaise tête*, de haïr la ville de Stockholm, et de n'avoir de Charles XII que l'habit, la coiffure et la folie. » Au surplus, malgré l'activité que déployait Gustave dans ses préparatifs contre la Russie, il était facile de prévoir les résultats d'une lutte trop inégale : aussi des mécontentemens se manifestèrent de proche en proche dans toutes les classes du royaume, parmi les troupes, et jusque dans le sein du conseil-d'état, qui demanda avec instance, au roi, de faire la paix, comme le seul moyen de sauver le royaume. Sourd à ces prières, Gustave se préparait à entrer en campagne, et les forces militaires du royaume venaient d'être portées de 42 à 60,000

hommes, lorsqu'on apprit la marche de deux armées suédoises vers la capitale. La guerre civile était sur le point d'éclater. Dans cet état de choses, les généraux Klingsporr et Adelscreutz, avec le maréchal de la cour Sylversparre, se rendirent chez le roi, le suppliant de changer de politique ou de cesser de régner. Gustave, pour toute réponse, mit l'épée à la main, et voulut se jeter sur eux. Ces trois hommes le désarmèrent et l'entraînèrent dans sa chambre. Comme ce prince avait mécontenté les deux régimens de ses gardes, en les assimilant à la milice, il se trouva seul et sans secours. Enfermé le soir même, avec sa famille, dans la forteresse de Drottningholm, il signa, dès le lendemain, la déclaration suivante : « Au nom de Dieu, nous, Gustave-Adolphe, roi de Suède, faisons savoir qu'ayant été proclamé, il y a sept ans aujourd'hui, et ayant monté sur un trône souillé du sang de notre bien-aimé et bien respecté père, nous regrettons de ne pouvoir faire le bien de cet ancien royaume; maintenant que nous sommes convaincu que nous ne pouvons pas continuer plus long-temps nos fonctions royales, et conserver l'ordre et la tranquillité dans ce royaume, nous considérons comme un devoir sacré d'abdiquer notre dignité royale et notre couronne, ce que nous faisons par ces présentes, librement et sans contrainte, pour passer les jours qui nous restent dans la crainte et le service de Dieu, désirant que tous nos sujets et leurs descendans jouissent de plus de bonheur et de prospérité à l'avenir. » Cette abdication fut suivie de l'élévation du duc de Sudermanie (*voy.* CHARLES XIII) au trône de Suède, le 3 juin 1809. L'hérédité éventuelle appartenait, en ce cas, au jeune fils de Gustave, dont l'abdication n'infirmait pas les droits; mais Charles XIII et les états, de concert, en investirent Christian-Auguste de Sleswick d'Augustenbourg, qui fut reconnu comme prince-royal de Suède, titre que la mort inopinée de ce prince et les vœux de la nation ainsi que de l'armée, firent passer, dix ans après, sur la tête du général Bernadotte. (*voy.* BERNADOTTE). La Suède recueillit, du sacrifice de Gustave, une nouvelle constitution et la paix de Friederiksham, qui, par la cession de la Finlande, lui fit éprouver, en possessions territoriales, la plus grande perte qu'elle ait faite depuis Charles XII. Le détrônement de Gustave fut appelé, dans les notes du *Moniteur*, un acte nécessaire, mais violent; utile mais illégal. De sa première prison, Gustave fut transféré, avec sa famille, au château de Gripsholm, d'où, en 1810, il passa sur le continent. Il se dirigea d'abord vers Bade, et voyagea depuis, sous différens noms, dans plusieurs contrées du nord. Se trouvant à Pillau, il tenta de se rendre à bord d'un des vaisseaux de la station anglaise, dans un petit bateau armé de quatre rames, que lui avait procuré un inconnu, à qui, par une courageuse confiance, il s'était ouvert sur son nom et sur son dessein : mais au moment où le bateau poussait au large, le poste prussien menaça de faire feu sur l'équipage; et l'officier commandant déclara à Gustave, au nom du roi de Prusse, qu'il lui était interdit de rentrer en Suède, et de se rendre à bord de la flotte anglaise, mais qu'il pouvait, à son choix, voyager en Allemagne ou en Russie. Gustave partit alors pour St-Pétersbourg, où il eut, avec l'empereur Alexandre, une entrevue, sur l'objet et les résultats de laquelle on n'a jamais rien su de positif. Vers le mois d'octobre, de cette même année, Gustave s'embarqua à Memel pour l'Angleterre, où il reçut l'accueil le plus empressé de toute la cour. Il passa une partie de l'année 1811 à Hartwell, et visita plusieurs fois le prince de Condé, à Wimbledon. L'année suivante, on le vit à Altona, sous la protection du Danemarck, et il se montra même dans Hambourg, qui était alors occupé par les Français. A la fin de décembre 1814, il reparut à Bâle, en Suisse, sous le nom du comte de Gottorp, et conçut le dessein de faire un voyage à la Terre-Sainte. Il adressa, à cette occasion, à tous les peuples de la chrétienté, une invitation dans laquelle on trouve ce passage : « O vous, qui vivez dans l'aisance et l'abondance; vous qui jouissez, dans le sanctuaire de la religion, de tous les avantages de votre existence, n'oubliez pas les gardiens du tombeau sacré, qui n'est plus protégé par les armes de nos frères, et qui n'a pas d'autre appui que des prières ferventes ! » Cette pièce extrêmement remarquable, contenait en outre les statuts d'un ordre de *frères noirs* que le prince se proposait d'établir, et qui devaient l'accompagner à Jérusalem. Ces pèlerins devaient être pris parmi toutes les nations de l'Europe, et porter un costume particulier. Le comte de Got-

torp se chargeait d'une grande partie des frais de voyage et d'equipement. Néanmoins il ne parait pas que l'on se soit empressé de répondre à cet appel, et le voyage fut indéfiniment ajourné. En 1815, Gustave-Adolphe, qui portait alors le nom de duc de Holstein, fit remettre au congrès de Vienne, par l'amiral sir Sidney Smith, qu'il avait choisi pour son envoyé, comme ancien officier supérieur de la marine suédoise et chevalier de l'ordre de l'Epée, une déclaration relative à ses droits au trône de Suède. Dans cette pièce, Gustave rappele aux souverains « qu'il n'a été detróné que par l'influence de Bonaparte, avec qui il avait refusé d'avoir aucune relation, surtout depuis le meurtre du duc d'Enghien; que la nation suédoise, en l'excluant du trône, n'avait fait que céder à une nécessité politique et aux menaces de grandes puissances; que lorsqu'il signa son acte d'abdication, il était prisonnier; que cependant il s'était constamment refusé à renoncer aux droits de son fils; et qu'il espère que ce prince, parvenu à sa majorité, saura se prononcer d'une manière digne de lui, de ses illustres aïeux, et de la nation suédoise; qu'au surplus, il ne demande pas le trône pour lui-même. » Cette déclaration, à laquelle il fut répondu par des articles insérés dans plusieurs feuilles d'Allemagne, n'eut d'ailleurs aucune suite. Pendant les cinq derners mois de 1816 et les quatre premiers de 1817, il n'a point quitte Francfort en septembre, je l'ai vu pendant tout l'hiver de 1816 à 1817, ce prince habitait Francfort, d'où il passa, dans la ville de Hanovre. Il s'y fit appeler *Gustavsson*. (*) La vie retirée qu'il menait en Hanovre, donna lieu de croire qu'il s'occupait de quelque objet littéraire. Il n'avait avec lui qu'une dame et un domestique turc, qu'il avait pris à son service, dans le temps qu'il projetait son voyage à Jérusalem. Les journaux ont annoncé en 1817, qu'il avait sollicité et obtenu le droit de bourgeoisie à Bâle, où il s'est fixé depuis. L'histoire de ce prince fournit une preuve frappante que l'énergie du caractère, le courage et l'activité, qualités si nécessaires, ne suffisent cependant pas pour exercer l'art difficile de gouverner, et qu'il est nécessaire d'y joindre, surtout dans les temps actuels, le calme, la prudence et la modération. Gustave, fils du précédent et de Frédérique-Dorothée-Wilhelmine de Bade, né prince-royal de Suède, le 9 novembre 1799, fut déclaré déchu de ses droits de successibilité, en 1809, par l'acte du sénat, qui désigna pour héritier du trône le prince Christian d'Augustenbourg. Ce jeune prince, élevé à l'école du malheur, annonce déjà une ame forte, et des qualités dignes de sa race. Il n'a jamais quitté la reine, sa mère; et il se trouvait avec elle en Suisse, en octobre 1816. L'année suivante, il reçut de l'empereur Alexandre, son oncle, le gouvernement de la Finlande.

(*) Fils de Gustave.

GUYARDIN (Louis), député de la Haute-Marne à la convention nationale, y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Commissaire adjoint aux représentans près de l'armée de Rhin et Moselle, il fut ensuite chargé de diverses missions dans l'intérieur. Accusé, après le 9 thermidor, d'avoir écrit aux jacobins « qu'il rivalisait d'énergie avec St.-Just et Lebas, dans les départemens du Rhin », il se justifia, en reportant l'attention de l'assemblée à sur l'époque de sa mission. Nommé, après le 18 brumaire, président du tribunal criminel de la haute-Marne, il fut ensuite nommé juge d'appel a Dijon; confirmé dans ces fonctions, sous le titre de conseiller à la cour royale, lors de la réorganisation judiciaire de 1811, il cessa de les remplir en 1814. La loi du 12 janvier 1816 l'a contraint à quitter la France, et à se retirer en Suisse, où il est mort en avril suivant.

GUYÈS (Jean-François), avocat avant la révolution, fut élu, en 1790, administrateur du district d'Aubusson, département de la Creuse. Député par ce département à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis.

GUYOMARD (Pierre), était négociant à Guingamp, petite ville du département des Cotes du Nord, avant la révolution, dont il embrassa la cause avec l'enthousiasme le plus sincère. Nommé en septembre 1792, député des Côtes-du-Nord à la convention nationale, il y vota, dans le jugement de Louis XVI, en faveur de l'appel au peuple, et pour la detention suivie du bannissement à la paix. Il se prononça ensuite pour le sursis. Guyomard prit la parole dans un grand nombre de questions, au milieu des circonstances les plus difficiles et les plus menaçantes, et n'énonça presque jamais que des opinions aussi courageuses qu'honorables. Au 31

mai 1793, auquel il opposa toute la résistance qui était en son pouvoir ; il défendit avec énergie les victimes dont la fureur des factions demandait le sacrifice, et particulièrement l'illustre Condorcet, dont l'infâme Chabot dénonçait un écrit contre le canevas constitutionnel de 1793. Lorsque l'empire de la terreur fut établi, Guyomard céda sans doute quelquefois à son influence ; mais si la crainte lui arracha quelques expressions désavouées par son cœur, et l'entraîna à faire, une seule fois, une proposition qui tendait à fortifier la tyrannie, toute sa conduite demeura aussi courageuse qu'irréprochable; et ce qui, selon nous, doit attacher à son nom l'estime de tous les hommes de bien et de tous les amis de la liberté, c'est la bonne foi et l'énergie avec lesquelles il s'éleva, après le 9 thermidor, contre le système de réaction qui confondait dans une proscription égale, et les agens de la tyrannie, et les républicains qui avaient survécu à ses fureurs. On l'entendit souvent, à cette époque, s'opposer au rétablissement des commissions et des tribunaux extraordinaires, qui avaient été si funestes à la France, et devant lesquels on proposait de traduire les terroristes vaincus. Inébranlable dans ses opinions républicaines, Guyomard porta dans les conseils, après la session conventionnelle, la même chaleur et la même persévérance de principes que dans toute sa précédente carrière politique. Il se prononça vivement, dans la séance extraordinaire du conseil des anciens, tenue à St.-Cloud, le 19 brumaire an 8 (10 novembre 1799), contre la révolution qui s'opéra dans cette journée. Exclu de nouveau du corps législatif, il se retira à Guingamp, y fut nommé maire, et n'a point cessé, dans ces fonctions, de mériter l'estime de ses concitoyens.

GUYOT (Florent) fut nommé, en avril 1789, par la ville de Sémur en Auxois, où il exerçait la profession d'avocat, député du tiers-état aux états-généraux. Il y siégea avec le parti populaire, et ne prit jamais la parole. Député, par le département de la Côte-d'Or, à la convention nationale, il vota avec la majorité de l'assemblée, sur toutes les questions relatives au procès de Louis XVI. Commissaire de la convention auprès de l'armée du nord, il annonça le supplice de Lejosne et de quelques autres individus, convaincus de conspiration. Une adresse de la commune de St-Omer le félicita, après le 9 thermidor, d'avoir ramené l'ordre et la justice dans le département du Pas-de-Calais. Ardent républicain, il se prononça, avec force, contre les faux certificats de résidence produits par les ducs de Croy-d'Havré et de Castries. Le 30 vendémiaire an 4 (22 octobre 1795), il fut nommé membre de la commission chargée de rédiger les lois organiques relatives à la formation des conseils, à la nomination des députés, et notamment celle du 3 brumaire, qui excluait de tous les emplois les parens d'émigrés. Il passa ensuite au conseil des anciens, fut nommé secrétaire, et en sortit le 20 mai 1797. Il fut envoyé aussitôt près des Ligues-Grises ; et il y résidait encore, lorsque les Français attaquèrent la Suisse. Réélu, en germinal an 6 (mars 1798), député au conseil des cinq-cents, il préféra à ce poste celui de ministre plénipotentiaire à la Haye, auquel le directoire venait de l'appeler. A la suite des événemens des 28 et 30 prairial an 7, qui éloignèrent du directoire Treilhard, Merlin et Reveillère-Lépaux, Florent Guyot fut porté sur la liste des candidats qui devaient les remplacer. Appelé au corps législatif, après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il refusa ces fonctions, qui, dans ses principes, l'eussent en quelque sorte rendu complice de la violence qui venait de dissoudre la représentation nationale, et tint pendant quelque temps, à Paris, un cabinet de lecture. Il devint, en 1806, secrétaire du conseil des prises, et remplit, jusqu'à la suppression de ce tribunal, en 1814, les fonctions de substitut du procureur-général-impérial. Frappé par la loi d'exil, dite d'amnistie, du 12 janvier 1816, M. Florent Guyot s'est retiré à Bruxelles, où il résidait encore en janvier 1819.

GUYTON de MORVEAU, l'un des chimistes les plus distingués du 19me siècle, naquit à Dijon le 4 janvier 1737, d'Antoine Guyton, professeur en droit, et fut destiné de bonne heure à la magistrature. Il fut pourvu en 1755, à 18 ans, et après avoir obtenu des dispenses d'âge, de la charge d'avocat-général au parlement de Dijon, qu'il exerça jusqu'en 1782, et dans laquelle il acquit la réputation d'un magistrat éclairé, laborieux et intègre. Néanmoins, dès cette époque, la physique

et la chimie étaient ses études de prédilection. Membre et chancelier de l'académie de Dijon, il obtint en 1774, des états de Bourgogne, la fondation de cours publics de chimie, de minéralogie et de matière médicale, en sollicitant, pour lui-même, la faveur d'en occuper la chaire, malgré l'usage qui ne permettait pas de cumuler des fonctions aussi étrangères les unes aux autres que celles de professeur et de magistrat. Il dirigeait ces cours depuis 13 ans, lorsque la révolution, dont il adopta les principes avec une extrême chaleur, vint changer toute sa destinée. Élu en 1790, procureur-général-syndic du département de la Côte-d'Or, il fut, en septembre 1791, député par ce département à l'assemblée législative, où il s'occupa beaucoup de questions financières, et dont il fut nommé président le 4 mars 1792. Lors de l'insurrection du 20 juin, il fut nommé l'un des commissaires qui se rendirent auprès du roi, et ne quitta ce prince que lorsque l'ordre fut rétabli. Quand M. de la Fayette vint dénoncer les jacobins à la barre de l'assemblée, Guyton s'éleva contre le président (M. de Girardin) qu'il accusa de partialité en faveur de ce général. Réélu par le même département, à la convention nationale, Guyton s'y plaça à la montagne, s'opposa fortement, lors du procès de Louis XVI, à ce que le jugement fût renvoyé aux assemblées primaires, et vota sur toutes les questions avec la majorité. Le 26 mars 1793, il fut élu membre du comité de défense générale, et le 7 avril suivant, il entra dans le comité de salut public, créé de la veille, et dont il est demeuré membre jusques à la chute des décemvirs, quoique toutefois il soit vrai de dire qu'il n'a été leur complice que par sa présence! Envoyé, après le 31 mai, à l'armée de la Moselle, et chargé d'y diriger les aérostats, dans l'un desquels il monta lui-même, à la bataille de Fleurus, il fut, après le 9 thermidor, renommé membre du comité de salut public, au nom duquel il fit plusieurs rapports sur divers objets d'invention, de sciences et d'arts. Après la session conventionnelle, Guyton devint membre du conseil des cinq-cents, où il s'occupa encore des finances et de la navigation intérieure. Sorti de ce conseil en 1797, il se maria en 1798, et fut nommé, en 1800, administrateur des monnaies, directeur de l'école polytechnique, et enfin officier de la légion-d'honneur. Il était membre de l'institut et de diverses sociétés savantes de l'Europe, au moment de la restauration de 1814; mais par suite du systême absurde qui porte encore dans les sciences et dans les arts, les haines et les vengeances de la politique, il a cessé, du moment où les puissances alliées ont rendu aux Bourbons le trône de la france, de faire partie du premier corps savant de l'état, qu'il avait enrichi de ses nombreux travaux. Les titres de Guyton à l'estime, à la reconnaissance et à la considération des savans, ont été proclamés dans toute l'Europe. Ils n'oublieront jamais que, sous la tyrannie, il a sauvé les jours de plusieurs d'entre eux. On lui doit le procédé par lequel on désinfecte l'air dans les hôpitaux, procédé dont l'humanité conservera l'éternel souvenir avec celui du savant illustre à qui elle en est redevable. Le retour des Bourbons lui ayant fait perdre sa place d'administrateur des monnaies, Guyton conserva les émolumens qui y étaient attachés; mais le sentiment de sa position actuelle, sous un ordre de choses si opposé à celui auquel il s'était dévoué avec enthousiasme, jeta sur ses derniers jours une amertume cruelle, qui, minant insensiblement ses forces, le conduisit au tombeau après plusieurs années de langueur. Il est mort le 2 janvier 1816, âgé de 79 ans. Guyton a laissé un grand nombre d'ouvrages sur la chimie. Dès 1772, il avait fait imprimer à Dijon ses *Digressions académiques*, 1 vol in-12. En 1776 et 1777, il a publié en 3 vol. in-12, sou le nom de *Chimie théorique et pratique*, un résumé de ses cours à Dijon. En 1773, il avait découvert le pouvoir des fumigations acides contre les miasmes contagieux, dont il a donné la description en 1801, dans ses *Procédés de désinfection*, un vol. in-8. Enfin, une entreprise immense, soit qu'on la considère sous le rapport du travail, soit qu'on l'apprécie sous celui de l'utilité, est le *Dictionnaire de chimie de l'encyclopédie méthodique*, dont le premier tome parut en 1786. Outre les ouvrages précités, on a de Guyton : *Mémoires sur l'éducation publique*, 1764, in-12.—*Le rat iconoclaste*, poème, 1763, in-8.—*Défense sur la volatilité du phlogistique*, 1773, in-8.—*Instruction sur le montier de Loriot*, 1775, in-8.—*Mémoire sur l'utilité d'un cours de chimie dans la ville de Dijon*, 1775, in-4.—*Description de*

l'aérostat de Dijon, avec un essai sur l'application de cette découverte à l'extraction des eaux des mines, 1784, in-8.—*Opinion dans l'affaire de Louis XVI*, 1793.—*Traité des moyens de désinfecter l'air*, etc, 1801, 2 et 3, in-8, traduit en allemand et en anglais.—*Rapport sur la restauration du tableau de Raphaël, connu sous le nom de la Vierge de Foligno*, 1802, in-4. Guyton de Morvaeu a été enterré dans la fosse commune sans aucune marque distinctive qui pût faire reconnaître son tombeau.

H

HAAS (GUILLAUME), célèbre fondeur en caractères, imprimeur et géographe, naquit à Bâle le 23 mai 1741. Il s'occupa du perfectionnement des caractères, essaya de leur donner des formes plus agréables, et inventa aussi une nouvelle presse à laquelle il appliqua le balancier. Citoyen de la république helvétique, il rendit à sa patrie des services non moins importans. Il fut nommé, en 1799, directeur de l'école d'artillerie et inspecteur-général de cette arme, et fit, en cette qualité, la campagne de la Suisse orientale, sous le maréchal Masséna : il fut ensuite élu membre du grand-sénat helvétique à Berne. La géographie doit aux efforts de Haas le perfectionnement de l'art de composer des cartes géographiques en caractères mobiles. Preuschen, à Carlsruhe, en avait déjà conçu l'idée; mais peu expérimenté dans l'art typographique, il communiqua son procédé, auquel il donnait le nom de typométrie, à l'imprimeur Haas; et celui-ci écarta toutes les difficultés que présentait cette méthode nouvelle. Il fondit tous les caractères et les espaces sur des parallélipipèdes qui, d'après des proportions mathématiques, pouvaient être rapprochés : pour les mots écrits dans une direction diagonale, Haas se servit de cadrats triangulaires, dont deux forment toujours un parallélipipède. L'imprimeur Breitkopf disputa cette invention à Haas et à Preuschen, en citant les différens essais en ce genre dont il s'occupait depuis vingt ans : mais il n'avait pas deviné le procédé de Haas, comme il résulte de la critique qu'il en a faite dans les *Notices hebdomadaires de Büsching*, 1776, où il prétend qu'il est impossible de travailler de cette manière avec une exactitude mathématique (*). Doué d'une grande activité d'esprit, Haas cultiva aussi, avec succès, quelques branches de l'économie politique. Il termina sa vie laborieuse à l'abbaye de Saint-Urbain, dans le canton de Lucerne, le 8 juin 1800. Parmi les cartes géographiques que ce savant imprimeur a publiées par le moyen de son nouveau procédé, nous indiquerons : *Carte de la Sicile*, 1777. Büsching avait engagé Haas le père et Breitkopf à s'occuper de cette carte, parce que les ondulations des côtes et des rivières, ainsi que les ondes de la mer, y présentent le plus de difficultés : Breitkopf ne l'exécuta point ; mais la carte de Haas fut généralement jugée digne des plus grands éloges. L'auteur, qui avait prouvé la possibilité d'imprimer, d'après le nouveau système typométrique, non seulement des lignes courbes dans toutes leurs variations, mais aussi des mots en caractères majuscules, de les imprimer même avec élégance et sans avoir besoin

(*) Le principal mérite de Haas, comme imprimeur, est l'invention des interlignes et filets proportionnels et progressifs, moyennant lesquels on compose avec la plus grande facilité, et une exactitude géométrique, des tableaux dont la composition embarrasse ordinairement les imprimeurs. Nous avons vu, dans les plus grandes imprimeries de Paris, les compositeurs chargés de tableaux, travailler le ciseau à la main pour ajuster les espaces et les lignes, tandis que d'après la méthode de Haas, on procède avec le seul compas.

N. B. Ceci doit s'entendre des longueurs ; car quant aux épaisseurs, la division de tout le système par points, due à F. A. Didot, a seule remédié, dans les tableaux chargés de caractères, au défaut d'alignement des divers corps disposés sur les mêmes lignes dans les différentes colonnes.

de forcer le mécanisme et de parangonner, reçut des marques de bienveillance de la Czarine et du roi de Naples. — Deux *Cartes de la France*, qui font partie du *Compte rendu au roi par Necker* : l'une de ces cartes est exécutée avec des types français, et l'autre avec des caractères allemands. Haas le père s'est aussi fait connaître comme auteur. On lui doit entre autres écrits, des *Dissertations sur la science forestière*, Bâle, 1797, in-8. — Guillaume HAAS, fils du précédent, a publié aussi plusieurs cartes estimées, entre autres celles des *Partages de la Pologne, en* 1772, 1793 *et* 1795, en commun avec J. Decker, et celle de l'*Italie après la paix de Campo-Formio*, 1797.

HAGER (JOSEPH), savant orientaliste, né à Milan, vers 1750, d'une famille originaire d'Allemagne, alla faire ses principales études à Vienne, et y mérita d'être associé à la congrégation de la Propagande de Rome, où il se rendit pour acquérir, au milieu des savans de cette congrégation, une plus grande habileté dans les langues de l'Orient, particulièrement l'arabe et le chinois. Il s'y familiarisa, en même temps, avec toutes les langues vivantes de l'Europe. L'allemand et l'italien étaient déjà ses langues naturelles : il apprit aisément les autres; et avec un tel moyen de voyager d'une manière utile et agréable, il se rendit en Angleterre, où il publia, en anglais, deux ouvrages, dont un *Traité des caractères et des hiéroglyphes chinois*, 1 vol. in-fol. A son retour d'Angleterre, M. Hager s'arrêta à Paris, où il fut attaché, pendant quelque temps, à la bibliothèque royale. Il publia, dans cette ville, d'autres ouvrages, écrits en français, et relatifs aux mœurs et aux antiquités de la Chine, avec le *Prospectus* d'un Dictionnaire chinois. Des différends qu'il eut avec quelques orientalistes, furent suivis de son retour en Italie, où, dès son arrivée en 1809, il fut placé, comme professeur des langues orientales, dans l'université de Pavie; mais le nombre des chaires de cette université ayant été réduit, celle de M. Hager fut supprimée. Il entra alors, en qualité de conservateur, dans la grande bibliothèque publique de Milan, connue sous le nom de *Braidensis*. M. Hager a toujours occupé, depuis, le même emploi; et ses travaux sur les Chinois n'ont pas éprouvé d'interruption. Il jouit, au sein de l'étude, de la réputation que lui ont acquise ses ouvrages. Plusieurs souverains, notamment l'empereur de Russie, se sont plu à lui donner les témoignages les plus honorables de leur estime. M. Azuni a attaqué M. Hager sur l'origine de la boussole, dont il faisait honneur aux Chinois; et celui-ci a répondu à cette attaque d'une manière satisfaisante, sinon victorieuse. Parmi les productions connues de M. Hager, nous citerons : *Dissertation on the newly discovered Babylonian inscriptions*, Londres, 1801, in-4°., avec six planches. — *Monument de Yu*, ou *la plus ancienne inscription de la Chine*, Paris, Didot l'aîné, 1802, in-fol., avec figures. — *Panthéon chinois*, ou *Parallèle entre le culte religieux des Grecs et celui des Chinois, avec une nouvelle preuve que la Chine a été connue des Grecs*, Paris, Didot l'aîné, 1802, grand in-4°., avec figures. — *Description des médailles chinoises du cabinet impérial de France, précédé d'un Essai de numismatique chinoise*, Paris, imprimerie impériale, 1805, in-4°., avec fig. — *Prospectus d'un dictionnaire chinois*, Paris, 1805. — *Elements of the Chinese language*, Londres, 1806, 2 vol. in-8°. — *Memoria sulla bussola orientale, letta all' università di Pavia*, Pavie, 1810, in-fol., avec figures. — *Miniere dell' Oriente*, Milan, 1816, dans lequel l'auteur prouve, par un parallèle détaillé et très-curieux des Turcs et des Chinois, que les premiers ont eu, dans l'origine, d'intimes communications avec les seconds, et que leurs usages viennent presque tous de la Chine. — En français, *Observations sur la ressemblance frappante des Russes et des Romains*, Milan, 1817, in-4.

HALHED (NATHANIEL-BRASSEY), savant orientaliste anglais, attaché au service de la compagnie des Indes, pendant l'administration du célèbre Hastings (*voyez* HASTINGS), est connu par deux ouvrages importans. Le premier est une excellente grammaire bengali (*A grammar of the bengal language, printed at Hoogly in Bengal*, 1778, in-4°.). Cet ouvrage est remarquable sous plusieurs rapports; le bengali étant le dialecte le plus voisin du samskrit, il facilite l'étude de cette langue sacrée et savante des bracmanes : en outre, M. Halhed ayant eu soin de mettre souvent les noms samskrits auprès des noms bengalis, ainsi que les ra-

cines des verbes, on lui doit les premières notions exactes que l'on ait eues en Europe sur ces deux langues. Nous ne parlons pas ici des détails relatifs aux langues et à la littérature indiennes, renfermés dans son excellente préface. C'est le premier livre des langues orientales imprimé par les Anglais dans l'Inde. La compagnie y a consacré, dit-on, trois mille livres sterling, et s'est réservé tous les exemplaires, excepté vingt-cinq que l'auteur a rapportés en Europe. M. Halhed a publié à Londres, en 1781, le *Code of Gentoo laws* (Code de lois des Gentous, ou Réglemens des Pandits, d'après une traduction persane, faite sur l'original écrit en samskrit), in-8°., un vol. La traduction française qui parut en 1780, sous le titre de *Code des Gentous*, etc., un vol. in-4°., a été attribuée à l'abbé Raynal. Le texte samskrit de ce code, intitulé *Vivâdârnava sétou*, a été compilé par plusieurs jurisconsultes hindous, d'après les ordres de M. Hastings. On ne doit que des éloges à M. Halhed, pour la scrupuleuse exactitude avec laquelle il a rendu en anglais la version persane. — *Récit des événemens qui sont arrivés à Bombay et dans le Bengale, relatifs à l'empire mahratte, depuis juin* 1777, in-8°., 1779. — Des Imitations des *Épigrammes de Martial*, quatre parties, 1793-1794, in-4.

HALL (MAURICE-CORNEILLE VAN), est né en 1768, à Vianen, où son père était notaire. Ayant fait de bonnes études, d'abord à l'université d'Utrecht et ensuite à celle de Leyde, il reçut dans celle-ci, en 1787, le grade de docteur en droit, après avoir soutenu une dissertation *De continentia causarum.* S'étant établi comme avocat à Amsterdam, il s'y fit remarquer non-seulement par ses plaidoyers éloquens, mais aussi par les discours qu'il prononça dans la *Société d'utilité publique*, dont il fut un des membres les plus distingués et les plus laborieux. Attaché au parti patriotique, il fut, après la révolution de 1795, nommé grand-bailli, ou, d'après la dénomination de ce temps, procureur de la commune d'Amsterdam, et déploya en cette qualité, dans des circonstances souvent difficiles, de grands moyens et une fermeté qui lui firent acquérir l'estime de tous les gens de bien. M. van Hall avait trop de lumières et des idées trop saines en politique et en législation pour pouvoir approuver le changement opéré le 22 janvier 1798, dans le gouvernement de la république batave; par suite de cet événement déplorable, il perdit sa place au mois de mars, et alors il reprit son ancien état d'avocat avec beaucoup de succès; mais ce ne fut que pour peu de temps; les principes modérés ayant heureusement triomphé le 12 juin suivant, il se vit replacé au poste qu'il venait de quitter, et lors de la nouvelle élection des membres du corps-législatif, qui eut lieu encore la même année, il fut nommé représentant du peuple, et partit en cette qualité pour la Haye. Il présida plusieurs fois cette auguste assemblée, pendant les trois années qu'il y siégea, et il y fit un grand nombre de rapports, qui, pour la plupart, étaient relatifs à des objets de jurisprudence; parmi ceux d'une autre nature, on distingue celui qu'il fit sur la banque d'Amsterdam. Réélu député après le terme de trois années pour lequel il avait été nommé, il refusa d'accepter cette nouvelle mission, préférant se livrer exclusivement à l'exercice de son ancienne profession d'avocat, et se fixer définitivement à Amsterdam, où il fut ensuite nommé à plusieurs places honorables qu'il remplit sans cesser de pratiquer son état avec un succès constant. Lorsque sur la fin de l'an 1813, il fut formé un *landstorm* pour soutenir la cause de l'indépendance nationale, M. van Hall fut nommé lieutenant-colonel d'un bataillon de celui d'Amsterdam, et après le licenciement de ce corps, le roi des Pays-Bas l'appela à la seconde chambre des états-généraux, place que M. van Hall crut ne pas devoir accepter. En 1815, il fut, en récompense des services qu'il avait rendus à l'état à différentes époques, créé chevalier de l'ordre du lion belgique. Quelque grandes que fussent les occupations attachées aux différens emplois qu'il a remplis, ainsi qu'à sa profession d'avocat, M. van Hall a encore, indépendamment des rapports et discours dont nous avons déjà fait mention, composé plusieurs ouvrages en prose et en vers, qui lui ont fait obtenir une place distinguée parmi les bons auteurs hollandais. A la première catégorie appartient son *Pline second*, ouvrage en prose poétique, qui a eu du succès en Hollande, et dont il a même été rendu compte dans le *Magasin encyclopédique* de Millin, novembre 1809, année de la publication de ce livre.—*Harmen Alfkens*; considérations philosophiques et juri-

diques sur le procès criminel de cet homme qui, après avoir égorgé ses enfans, s'était dénoncé lui-même à la justice; M. Hamelsveld a coopéré à cet ouvrage, qui contient des observations très-lumineuses sur le droit criminel, et qui a pour objet de prouver qu'il n'y a pas lieu d'appliquer la peine de mort dans un cas de cette espèce. — *Traité sur la satire*, couronné par la société poétique d'Amsterdam, en 1792. — *Éloges de Henri de Brèderode, de Timoléon et de M. Nieuwenhuysen.* — Quatre *Discours* prononcés dans la société d'utilité publique, *sur la fermeté du caractère; sur l'influence de l'exemple sur les actions de l'homme; sur l'influence d'une vie laborieuse et régulière sur le bonheur de l'homme; sur la nécessité de se servir, dans l'enseignement élémentaire des ressources qu'offrent les sciences et les beaux-arts.* Quant à ses productions poétiques, M. van Hall les a recueillies dans un volume, publié à Amsterdam en 1818; elles furent si bien reçues de ses compatriotes, qu'on vient d'en faire une seconde édition, honneur qu'obtiennent rarement en Hollande les ouvrages de ce genre. M. van Hall est membre de l'institut des Pays-Bas et de plusieurs sociétés savantes de son pays.

HALLÉ (Jean-Noel), de l'académie des sciences, est né à Paris, le 6 janvier 1754. Noël Hallé, son père, peintre assez célèbre, fut professeur et recteur de l'académie royale de peinture, et chevalier de St.-Michel. M. Hallé aurait embrassé la profession de son père, pour laquelle il avait du goût et d'heureuses dispositions, si l'exemple et la haute réputation de son oncle Lorry n'eussent décidé son penchant. Il fut son élève, et devint bientôt son émule. A peine avait-il reçu le doctorat à la faculté de Paris, en 1778, qu'il fut élu membre de la société royale de médecine. M. Hallé se signala, dès son entrée dans cette compagnie, par d'utiles travaux. A l'époque de la restauration de l'instruction publique, en 1795, il fut nommé membre de la commission des livres élémentaires. Il y fit plusieurs rapports, dont le mérite contribua à le faire choisir pour l'un des professeurs à l'école de santé qui venait d'être établie. Lors de la fondation de l'institut de France, M. Hallé fut appelé à faire partie de cette compagnie savante : le premier tiers, nommé d'office par le gouvernement, le choisit au scrutin. Il a été nommé ensuite professeur de médecine, au collége de France, en remplacement de M. Corvisart, qui le désigna pour lui succéder. Le sujet des leçons qu'il fait dans cette nouvelle chaire, lui a suggéré celui d'un ouvrage auquel il met la dernière main. Cet ouvrage aura pour titre : *Histoire de l'expérience et de l'observation en médecine, pour établir les fondemens de la véritable théorie.* L'auteur commencera par l'époque d'Hippocrate, et comprendra, dans son livre, une édition des ouvrages de ce grand-homme, disposés d'après l'ordre philosophique des idées. Un autre ouvrage, d'une haute importance, et dont il s'occupe depuis plus de vingt ans, est le *Traité d'Hygiène et de physique médicale.* M. Hallé est un des médecins les plus renommés à Paris, comme praticien. Il était médecin ordinaire de l'empereur. Au retour de la famille royale, Monsieur l'a nommé son premier médecin, et il a eu occasion de justifier ce choix dans la maladie dont ce prince fut atteint en 1814. Il avait reçu, sous le gouvernement impérial, la croix de la légion-d'honneur; le roi vient de lui accorder le cordon de St-Michel. M. Hallé est un des hommes dont les lumières et les travaux utiles ont le plus contribué aux progrès que les sciences médicales ont faits depuis la fin du dernier siècle. Indépendamment des cours publics, dans lesquels, depuis plus de vingt ans, il expose les plus savans préceptes, il a été membre de la plupart des commissions nommées par l'ancienne société royale, par le gouvernement, par l'institut et par la faculté, pour examiner les découvertes relatives à l'art de guérir. On lui doit divers rapports et mémoires, entre autres : *Observations sur les phénomènes et les variations que présente l'urine, considérée dans l'état de santé*, id. 1779. — *Observations sur deux ouvertures de cadavres, qui ont présenté des phénomènes très-différens de ceux que semblait annoncer la maladie*, idem, 1780-1781. Ce mémoire est curieux sous le rapport de l'anatomie pathologique, science que M. Hallé cultiva dès son entrée dans la carrière, et dont il a propagé le goût, si répandu aujourd'hui. — *Mémoire sur les effets du camphre, donné à haute dose, et sur la propriété qu'a ce médicament d'être le curatif de la pierre* (Mémoires de la soc. roy.), 1782-1783. — *Réflexions sur le*

traitement de la manie atrabilaire, comparé à celui de plusieurs autres maladies chroniques, et sur les avantages de la méthode évacuante dans ces maladies, idem, 1786. — *Rapport à l'institut sur le galvanisme* (Mémoires de l'institut). Ce morceau est l'un des plus savans et des plus utiles qui soient sortis de la plume de M. Hallé, et devra être consulté par tous ceux qui voudront avoir une juste idée du galvanisme et de ses effets. — *Rapport sur la vaccine, fait à l'institut en* 1800. — *Autre rapport à la même compagnie, en* 1812, imprimé dans ses Mémoires. M. Hallé a contribué à la composition de plusieurs articles insérés dans le *Dictionnaire des sciences médicales*. On a encore de lui : 1° *De la connexion de la vie avec la respiration*, par E. Goodwin, traduction de l'anglais, 1798. — 2° *Hygiène*, ou *l'Art de conserver la santé*, 1806, in-8 (rédigé sur ses leçons). M. Hallé est éditeur des *OEuvres complètes de Tissot*, 1809 et années suivantes. Il est aussi collaborateur de l'*Encyclopédie méthodique*.

HAMELSVELD (YSBRAND VAN), auteur hollandais très-distingué, était professeur de théologie à Utrecht, avant 1787, lorsque la révolution, qui rétablit l'autorité du stadhouder, le força de quitter sa chaire, à cause de la part qu'il avait prise aux affaires publiques, dans un sens opposé à celui du parti qui venait de triompher. Il s'établit alors à Leyde, où il vécut en simple particulier, et s'occupa de travaux littéraires. Le parti stadhoudérien ayant succombé en 1795, M. van Hamelsveld se montra l'un des plus zélés partisans de la révolution qui venait de s'opérer en faveur de la cause qu'il avait toujours servie. Après avoir, pendant quelque temps, présidé le club populaire de Leyde, dont il fut pour ainsi dire l'ame, il fut nommé membre de la convention nationale, dans laquelle il prononça plusieurs discours pleins d'éloquence : on distingue surtout celui qui est relatif aux droits politiques des juifs en Hollande, question qui fut alors vivement agitée dans cette assemblée. M. van Hamelsveld, théologien et homme de lettres, ne paraissait cependant pas être là à sa place; aussi ne fut-il pas réélu, et il retourna à ses anciens travaux littéraires. Il s'établit alors à Amsterdam, et y mourut peu de temps après. Voici les principaux ouvrages publiés par ce laborieux savant : *Histoire générale de l'église chrétienne*, en plusieurs volumes, dont le premier parut à Haarlem en 1799, in-8. Cet ouvrage est très-bien écrit, mais on lui reproche des plagiats faits à M. Selwoeck, qui a publié, en allemand, une excellente histoire ecclésiastique. Après la mort de M. van Hamelsveld, le professeur A. Ypers a donné la continuation de cette histoire; et son dernier volume, qui est le 26e, a paru à la fin de l'année 1817, avec une table générale de matières. Cette continuation n'est pas moins estimée que les premiers volumes, composés par M. van Hamelsveld.—*Essai sur les mœurs de la nation hollandaise à la fin du* 18e *siècle*, 1791, in-8.—*Géographie de la Bible*, Amsterdam, 1790, in-8., 6 vol.—*Histoire de la Bible*, Amsterdam, 1797, 2 vol. in-8.—Nouvelle traduction hollandaise de la Bible, avec des annotations, Amsterdam, 1802, 10 vol. in-8. C'est une traduction de la sainte-écriture, plus élégante que celle qui fut faite par ordre du synode de Dordrecht en 1618 et 1619. Quoique cette nouvelle traduction obtînt l'approbation des savans, elle ne fut cependant pas introduite dans les églises hollandaises, où l'on continua de se servir de l'ancienne, que l'on prétend être très-bonne quant au sens, mais qui d'ailleurs est écrite dans un langage trop suranné pour pouvoir être lue maintenant avec plaisir (*voy.* VANDERPALM).—*Défense de la Bible*, 8 vol. in-8.; il en a été publié une seconde édition.—*Histoire des juifs, depuis la destruction de la ville et du temple de Jérusalem jusqu'à nos jours*, 1807, in-8.; ouvrage, qui, pour avoir quelques lacunes, ne laisse pas d'être très-intéressant en ce qu'il trace l'histoire peu connue de ce peuple, depuis l'événement mémorable où il cessa d'être une nation et se dispersa dans toutes les parties du monde. M. van Hamelsveld s'est encore occupé à traduire une foule d'ouvrages parmi lesquels on remarque : l'*Introduction aux livres du vieux testament*, traduite de l'allemand d'Eickhorn; Utrecht, 1789, 3 vol. in-8. —L'*Histoire universelle de Schroeck*, traduite également de l'allemand, Amsterdam, 1796-1799, 6 vol. in-8.—*Notice sur la vie et les écrits d'Emmanuel Swedenberg*, traduite de l'allemand, avec des remarques, Amsterdam, 1790, in-8. Il est encore auteur d'un bon abrégé de l'*His-*

toire romaine de Stuart, en 4 vol. in-8.

HAMILTON (Guillaume-Gerard), né en 1729, était fils unique d'un avocat à la cour d'assises en Ecosse, qui, après l'union de ce royaume avec l'Angleterre, vint s'établir à Londres, où il fut admis dans le barreau anglais. Le jeune Hamilton fit ses études à Winchester et Oxford; on voit que c'est dans cette dernière ville qu'il publia, en 1750, ses *OEuvres poétiques*, in-4, dont il ne fut tiré qu'un petit nombre d'exemplaires. Après la mort de son père, arrivée en 1754, il résolut d'entrer dans la carrière parlementaire; et dès la même année, il fut élu membre de la chambre des communes. Le premier discours qu'il prononça dans le parlement (novembre 1755), produisit la plus grande sensation, non-seulement sur l'esprit de ses collègues, mais encore dans le public. Il n'y a pas d'autre exemple d'un pareil enthousiasme excité par un morceau de début. Malgré la vogue dont jouit ce discours dans sa nouveauté, il serait difficile, pour ne pas dire impossible, d'en retrouver aujourd'hui une seule copie. Hamilton ne se laissa point aveugler par un tel succès, et garda le silence pendant un assez long espace de temps. Cette obstination à se taire lui fit donner le surnom de *single-speech* (seul discours), qui lui demeura toujours depuis. Mais un second discours qu'il eut occasion de prononcer, n'ayant pas été jugé inférieur au premier, Henri Fox, alors le ministre d'Angleterre le plus influent, s'empressa de le faire nommer, en 1756, l'un des lords du commerce. Il occupa cet emploi pendant cinq années, au bout desquelles il accepta le titre de premier secrétaire de George comte d'Halifax, qui venait d'être élevé à la dignité de lord lieutenant d'Irlande. Les nouvelles fonctions de Guillaume-Gerard Hamilton, faisant peser sur lui une grande responsabilité ministérielle, il se trouva dans la nécessité d'employer ses talens oratoires à la défense de ses mesures administratives. Il parla, dans cinq différentes occasions, devant les chambres irlandaises, avec une éloquence qui remplit tout son auditoire d'admiration. Après avoir éprouvé quelques désagrémens sous le successeur d'Halifax, le comte de Northumberland, il donna sa démission, et revint en Angleterre en 1765. Son intention était de prendre une part active aux débats qui agitaient alors le parlement; mais quoique, depuis cette époque jusqu'à sa mort, il n'ait cessé de faire partie de toutes les sessions qui se sont succédé dans un espace de trente-trois ans, néanmoins il ne jugea pas à propos de reparaître à la tribune. Dans cette longue période, la seule place importante qu'il obtint fut celle de chancelier de l'échiquier en Irlande, qu'il remplit depuis l'année 1765 jusqu'à 1784. Il mourut à Londres, le 16 juillet 1796. Parmi les causes qui ont contribué à la célébrité de Gerard Hamilton, l'une des principales est la croyance répandue parmi un assez grand nombre de personnes, qu'il était l'auteur des fameuses *Lettres de Junius*. Sir William Wraxall, dans ses *Mémoires historiques*, dit son opinion fixée sur ce point, et ajoute que c'est aussi celle de la plupart des personnes qui, par leur situation dans le monde, leur rang et leurs moyens d'être bien informées, ont droit à une confiance presqu'absolue. Ce qui paraît donner un certain poids à cette assertion, c'est la remarque faite par plusieurs amis d'Hamilton, et en particulier par le comte de Clermont, intimement lié avec lui, qu'ils retrouvaient dans les *Lettres de Junius*, non-seulement ses pensées, mais même ses propres expressions (*ipsissima verba*). Ce ne sont là néanmoins que de fortes probabilités, et jusqu'à ce jour on en est réduit à des conjectures sur ce grand secret littéraire et politique. Une partie des OEuvres d'Hamilton a été réunie par M. Malone sous le titre de *Logique parlementaire*, Londres, 1808, 1 vol. in-8.

HAMILTON (Sir William), naquit en 1730, d'une famille illustre, mais dont la fortune était presque anéantie; il fut frère de lait du roi d'Angleterre. Il montra de bonne heure un goût vif pour l'étude, et plus particulièrement pour celle de l'histoire naturelle et des arts du dessin. Après avoir réparé les torts de la fortune à son égard, par un mariage avantageux, contracté en 1755, il fut nommé, en 1764, ambassadeur près la cour de Naples. Cette place le mit à portée de satisfaire son penchant pour l'observation des grands phénomènes de la nature. De 1764 à 1767, il visita vingt fois le mont Vésuve, écrivant ses observations, et recueillant des matières volcaniques, qu'il ajoutait à la riche collection de curiosités qu'il avait déjà formée. Il visita également le mont Etna et les îles de Lipari, accompagné de

Pierre Patris, artiste habile, qui prenait des dessins de tout ce qui lui paraissait digne d'attention. Ses observations, rédigées en forme de lettres, adressées à la société royale de Londres, de 1766 à 1779, furent alors insérées dans les *Transactions philosophiques* de cette compagnie, et dans l'*Annual register*. L'auteur en forma ensuite deux ouvrages séparés, qui furent imprimés, le premier à Londres, en 1772, in-8, sous ce titre : *Observations sur le mont Vésuve, sur le mont Etna, et d'autres volcans*, avec des planches; le second, à Naples, en 1776, en deux vol. in-fol., avec ce titre : *Campi Phlegræi*. Egalement passionné pour tout ce qui était relatif et à l'étude de la nature, et à celle des beaux-arts, il fit, en 1765, l'acquisition d'une superbe collection de vases grecs, que renfermait la maison sénatoriale de Porcinari, à Naples. Avant de l'envoyer en Angleterre, il en fit prendre des dessins destinés à être gravés. Les deux premiers vol. de cet ouvrage parurent en 1766, sous le titre d'*Antiquités étrusques, grecques et romaines, tirées du cabinet de M. Hamilton*, in-fol. en anglais et en français; les deux autres vol. furent imprimés l'année suivante. M. David a reproduit ces 2 vol. en 1787, Paris, 5 vol. in-8 et in-4. En 1766, M. Hamilton fut nommé membre de la société royale de Londres, et fait chevalier du Bain en 1772. Duclos, qui était admis souvent à sa table, ainsi que plusieurs hommes de lettres et artistes, vante le charme de ces réunions, et le bonheur dont sir William paraissait jouir avec une épouse estimable et une fille pleine de grâces et de talens. Il perdit sa fille en 1775, et sa femme en 1782. Il fit, en 1784, un voyage en Angleterre, après vingt ans d'absence. Il paraît que le motif de ce voyage fut d'empêcher son neveu, M. Grenville, de contracter un mariage avec une femme qu'il en jugeait indigne. Cette femme était miss Harte, aussi abandonnée dans ses mœurs qu'elle était séduisante par sa beauté et ses grâces : l'oncle ne la vit pas alors; mais M. Grenville imagina plus tard d'envoyer sa maîtresse à Naples, plaider sa cause; l'ambassadeur en devint amoureux lui-même; et après une espèce de transaction avec son neveu, il demeura seul possesseur de cette sirène. Ce n'est cependant qu'en 1791, qu'il la reconnut pour sa femme, et qu'elle prit le nom de lady Hamilton (*voy.* ce nom au SUPPLÉMENT). Dans cette même année il devint conseiller-privé. En 1798, l'armée française ayant envahi le territoire napolitain, il suivit le roi à Palerme. Son gouvernement le rappela en 1800; et il mourut le 6 avril 1803, ne laissant que 700 livres sterl. de rente, faible partie de sa fortune, à la femme dont il avait toléré et presqu'encouragé les désordres. Outre les ouvrages cités ci-dessus, on trouve de sir William Hamilton, dans les *Transactions philosophiques*, un mémoire sur les phénomènes produits par le tremblement de terre de la Calabre, en 1783; et dans le 4e vol. de l'*Archæologia*, un mémoire sur les découvertes faites à Pompéia, avec 13 planches. On a publié en 1806, à Londres : *Gravures au trait, d'après les tableaux, bordures et ornemens de vases étrusques, grecs et romains, recueillis par feu sir W. Hamilton, avec des bordures gravées*, dessiné et gravé par feu M. Kirk, 1 vol. in-4.

HAMILTON (ELISABETH), née à Belfort en Irlande, fut dirigée par un penchant naturel vers la carrière de l'instruction. Chargée de l'éducation des filles d'un gentilhomme écossais, elle composa, pour l'aînée de ses élèves, ses Lettres sur la formation des principes religieux et moraux (*Letters on the formation of the religions and moral principles*), 1806, 2 vol. in-8. Elle avait publié précédemment des Lettres sur les principes élémentaires de l'éducation (*Letters on the elementary principles of education*), 1802, 2 vol. in-8; traduites en français sur la 2e édition, par L. C. Cheron, Paris, 1804, 2 vol. in-8. Cet ouvrage, fruit des méditations de l'auteur sur ce qui avait été écrit de meilleur au sujet de l'éducation des femmes, met à la portée des gens du monde les observations métaphysiques qui semblaient réservées aux seuls savans. Miss Hamilton montre, par exemple, comment le système de l'association des idées peut servir de bonne heure à former le jugement et l'esprit des enfans. En faisant remarquer aux mères les opérations de leur propre esprit, elle cherche à les habituer à diriger celui de leurs filles; en un mot, la métaphysique devient, par l'ouvrage de miss Hamilton, une étude familière aux mères de famille qui le lisent avec attention. Elle publia successivement divers ouvrages, tous tendant à un but d'utilité, parmi lesquels nous citerons celui où elle

développe le projet d'un établissement en faveur des institutrices, sous le titre suivant : *Rules of the annuity fund for the benefit of governesses*, 1808, in-4 (anonyme). La même année, elle publia *les Paysans de Glenburnie*, ouvrage dans lequel elle peignit avec une vérité frappante les mœurs de ses compatriotes, et particulièrement celles des campagnards écossais. Miss Hamilton mourut le 23 juillet 1816, à Harrowgate. Ses productions jouissent généralement d'une haute estime, tant sous le rapport de la morale que sous celui du talent. A celles que nous avons citées, nous ajouterons une *Vie d'Agrippine, épouse de Germanicus*, 1804.

HAMILTON (Robert), professeur de physique à l'université d'Aberdeen en Écosse, a publié, entre autres ouvrages : *Recherches sur l'origine, les progrès, le rachat, l'état actuel et la régie de la dette nationale de l'Angleterre*, 1813, in-8. Cet ouvrage, qui a fait une grande sensation en Angleterre, et qui renferme des vues neuves, a été traduit de l'anglais, sur la deuxième édition, par M. J. Henri la Salle, avec une préface sur l'histoire de nos finances.

HAMILTON (Sir John), lieutenant-général anglais, se distingua, le 10 novembre 1813, sur les bords de la Nivelle (France), à la tête de la division portugaise. Secondé de la 6e division commandée par le lieutenant-général Henri Clinton, il emporta, de vive force, les retranchemens français, et fut cité avec éloge dans le rapport du duc de Wellington.

HAMME (van) [*Voy.* Deslondes].

HAMMER (Le chevalier Joseph de), correspondant de l'institut de France et membre de l'académie de Gœttingue, est interprète de la chancellerie aulique de Vienne, pour les langues orientales. M. Hammer est un des savans les plus laborieux et les plus spirituels de notre temps. Cependant il a plus de variété que de profondeur dans le savoir : il sait l'arabe, le persan, le turc, le grec vulgaire, le français et l'anglais ; il a écrit dans la plupart des langues anciennes. Il a voyagé dans l'Asie mineure et en Égypte, ayant été secrétaire de la légation autrichienne à Constantinople. Il a publié entre autres écrits : *Ancient alphabets and hieroglyphic characters explained*, Londres, 1806, in-4, avec le texte arabe et la traduction anglaise. — *Encyclopœdische Uebersicht der Wissenschaften des Orients aus sieben arabischen, persischen, and turkischen Werchen übersetzt*, Leipzig, 1804. Cet ouvrage a été composé d'après la grande *Bibliographie* de Hadjy-Khalfa, et donne des notions nouvelles sur les sciences cultivées par les Arabes. — *De l'influence exercée par le mahométisme pendant les trois premiers siècles de l'hégire, sur l'esprit des peuples chez lesquels il s'est établi*. Ce mémoire, composé pour répondre à la question proposée, en 1806, par la troisième classe de l'institut, a obtenu une mention honorable au concours ; il eût sans doute mérité le prix, si l'auteur eût donné plus de développement à ses recherches, et à son idée principale, qui est celle-ci : L'influence exercée par les nations vaincues sur l'esprit et les mœurs des Arabes, est bien plus prononcée que l'influence opérée par le peuple conquérant parmi les peuples qu'il a domptés. Le Mémoire de M. de Hammer, publié dans le tome 1er des *Mines de l'Orient*, a été réimprimé dans les *Annales des voyages*. — *Rosenoel* (Essence de roses), *oder Sagen und Kunten des Morgenlandes, aus arabischen, persischen, und turkischen Quellen gesammelt*, Stutgard et Tubingue, 1813, 2 vol. petit in-8. — *Rumeli und Borno geographisch beschrieben van Mustafa ben Abdalla Hadschi Chalfa, aus dem turkischen übersetzt*, Vienne, 1812, in 8. C'est un extrait du *Djihan Numa*, composé par Hadjy-Khalfa. M. de Hammer est l'éditeur du recueil allemand intitulé les *Mines de l'Orient*, et dont on doit la publication à la munificence de M. le comte Wenceslas de Rzewusky. Il en a déjà paru 4 vol. in-fol., et le premier cahier du tome 5. — *Spencer's Sonnetten*, Vienne, 1814, grand in-8 ; deuxième édition, 1816. — *Shirin, ein persisches romantisches Gedicht, nach morgenlandischen Quellen*, Leipzig, 1809, 2 vol. in-12. M. de Hammer a encore mis au jour dernièrement, un *Tableau de l'empire ottoman*, 2 vol. in-8. Cet ouvrage lui a mérité, de la part de l'empereur Alexandre, l'ordre de Ste-Anne.

HAPDÉ (Jean-Baptiste-Auguste), l'un des auteurs dramatiques les plus féconds qu'ait aujourd'hui la France, est né à Paris le 27 août 1781. A l'âge de 15 ans, il fit jouer ses premiers essais sur le théâtre des Jeunes-Artistes, et continua, depuis cette époque, de travailler pour le théâ-

tre, malgré les efforts que fit sa famille pour l'arracher à ce genre d'occupation. En 1800, il fut attaché au quartier-général de l'armée du Rhin, et devint secrétaire du général Hédouville, puis administrateur des hôpitaux militaires. Revenu à Paris à l'époque de la paix, il reprit ses travaux dramatiques. En 1809, il se mit à travailler exclusivement pour le théâtre de la Porte St-Martin, en qualité d'administrateur *ad honores*, et soutint presque seul ce théâtre, pendant deux ans, par des ouvrages d'un genre assez bizarre. En 1813, il fut nommé directeur des hôpitaux de la grande armée, et s'acquitta de ses fonctions avec beaucoup de zele de désintéressement. Au mois d'avril 1814, M. Hapdé publia une brochure intitulée : *Les sepulcres de la grande armée*, ou *Tableau historique des hôpitaux militaires*. La sensation que produisit cet ouvrage, où Napoléon était fortement attaqué pour son mépris de la vie des hommes, obligea M. Hapdé de se réfugier en Angleterre à l'époque du 20 mars 1815. On porte le nombre de ses ouvrages dramatiques à 73, dont 70 ont été joués à Paris. Voici les titres de quelques-uns de ceux qui ont obtenu le plus de succès (Avec Charles), *Cange* ou *Le commissionnaire de St Lazare*, an 3, in-8.—(Avec Cuvellier), *Le petit Poucet*, an 6, in-8.—(Avec Albert), *Un tour de Roquelaure*, an 7, in-8.—(Avec Aude), *Cadet misantrope et Manon repentante*. —(Avec Dabaytua), *L'Enfant du mystere*, 1800, in-8. Cette pièce a eu plus de cent représentations.—*Arlequin dans un œuf*, 1804, in-8 —(Avec Cuvelier), *Le prince invisible*, féerie en six actes, 1804, in-8. —*Elisabeth du Tyrol*, 1805. in-8. —*La tête de bronze*, 1808, in-8.—*La reine de Persépolis*, 1810, in-8.—*La houillière de Beaujonc*, 1812, in-8. Nous citerons parmi ses autres ouvrages : *Voyage souterrain*, ou *Description des salines de Hallein*, 1816, in-8.—*Le panache blanc de Henri IV*, ou *Les souvenirs d'un Français*, 1815, in-8; 1816, in-8; 1817, in-8. —*Mémoire historique sur le théâtre de la porte St-Martin*, 1817, ou *Précis de faits inconnus, appuyés de pièces authentiques*, en faveur des créanciers de l'ancienne administration de ce théâtre, dite des *Jeux gymniques*, dont M. Hapdé était un des commissaires et principaux créanciers.

HARAMBURE (Le baron Louis François d'), propriétaire en Touraine, et député par la noblesse de cette province aux états-généraux de 1789, y embrassa la cause populaire, et publia, dès les premières assemblées des ordres de l'état, une brochure tendant à provoquer leur réunion. Il serait difficile de s'expliquer comment, avec des opinions toujours favorables à la liberté dans les discussions relatives au droit de paix et de guerre, dont il voulait que la délégation fût renouvelée à chaque législature : à l'acceptation de l'acte constitionnel par le roi : et au refus du serment à prêter à la nation, exigé des officiers : le baron d'Harambure a pu s'élever avec tant de force, dans les séances des 19 juin 1790 et 30 août 1791, contre la suppression de la noblesse et celle des ordres de chevalerie. Nommé, après la session de l'assemblée constituante, général à l'armée du Rhin, il donna son adhésion à la révolution du 10 août 1792. Ayant reçu, en mars 1793, des lettres et une déclaration du prétendu régent de France, M. d'Harambure eut l'inexplicable imprudence de faire consigner ces pièces sur les registres de la municipalité de New-Brisac, en même temps qu'il les adressait aux commissaires de la convention dans le département du Rhin. Dénoncé pour ce fait, il fut destitué et décrété d'accusation par la convention nationale, et traduit au tribunal extraordinaire, où il comparut le 22 avril 1793, c'est-à-dire, à une époque, où le cours des assassinats judiciaires commençait à peine. Il fut unanimenent acquitté sur la question intentionnelle. A l'instant où le jugement fut prononcé, d'Harambure, descendu du fauteuil des accusés, et debout dans le parquet, prononça les paroles suivantes : « Je suis très-aise que la convention nationale n'ait pas révoqué son décret d'accusation : je ne crains point la censure que tout bon républicain ne doit jamais craindre ; je suis charmé d'avoir passé pour ma propre justification devant un tribunal aussi juste qu'équitable; mes concitoyens connaîtront mon attachement à la république, pour laquelle je jure de verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang. » Néanmoins il ne fut pas employé de nouveau ; il se retira dans ses propriétés, et n'en sortit plus depuis cette époque. Le retour des Bourbons paraît avoir inspiré au baron d'Harambure le désir de tirer parti de sa vieille aventure, et de lui donner, en 1814, une couleur de dévouement à la cause royale, dont il l'a-

vait parfaitement justifiée en 1793. Ce calcul ne lui a pas mal réussi ; il a été nommé commandeur de St-Louis, en 1815, et président du collége électoral de Loches. Il avait publié, en 1794, in-12, des *Élémens de cavalerie* qui ne sont pas sans quelque mérite.

HARDENBERG (Le prince Charles-Auguste de), chancelier d'état, ministre de la guerre et du cabinet du roi de Prusse, est né dans le pays d'Hanovre, le 31 mai 1750. Après avoir fait de brillantes études à l'université de Gœttingue, il passa en Angleterre, où il résida long-temps. Il était employé dans l'administration du Hanovre en 1785, lorsqu'une querelle qu'il eut avec un seigneur anglais de la plus haute distinction, l'obligea de quitter ce pays. Accueilli par le duc de Brunswick, il fut envoyé, en 1787 à Berlin, pour y porter le testament que Fréderic II avait déposé à Brunswick. Quelque temps après, il fut nommé ministre-directeur des principautés d'Anspach et de Bayreuth, au service du margrave qui régnait alors. Lorsque ce margrave, las des soins du gouvernement, se retira à Londres en 1792, M. de Hardenberg fut chargé de recevoir les sermens au nom du roi; d'introduire la constitution de Prusse dans ces nouvelles provinces, et d'en diriger l'administration. Nommé ministre du cabinet, il fut appelé, en 1793, à Francfort-sur-le-Mein, où il passa l'hiver au quartier-général, chargé de pourvoir aux besoins de l'armée. Il devint immédiatement commissaire du roi pour les affaires politiques, et reçut, en cette qualité, la mission d'examiner les propositions qu'apportaient lord Malmesbury et l'amiral Kinkel. Ce fut lui qui remplaça, en 1795, M. de Goltz dans les négociations entamées à Bâle, entre la Prusse et la république française, et qui signa la paix dans cette ville, le 5 avril. A cette époque, M. de Hardenberg, déjà chevalier des ordres de l'Aigle-blanche et de Stanislas, fut décoré de l'Aigle-noire; il retourna ensuite dans les principautés de Franconie, pour en achever l'organisation, et pour régler les passages accordés aux armées étrangères en vertu d'une convention. Ce fut lui qui médiatisa l'ordre équestre teutonique dans ces contrées, et donna plus d'unité et de force à leur administration par des échanges et des conventions qu'il conclut avec les princes voisins. A l'avénement au trône de Fréderic-Guillaume III, la réunion du département des finances au directoire-général, et de celui de la justice avec les affaires ecclésiastiques, restreignit les pouvoirs de M. de Hardenberg ; mais elle n'affaiblit pas le crédit dont il jouissait : car quoique depuis l'exécution de cette réforme, il eût fixé sa résidence dans la capitale de la Prusse, il n'en resta pas moins chef de l'administration des deux principautés d'Anspach et de Bayreuth. Il obtint même, après la mort du ministre Werder, le département de Magdebourg et de Halberstadt, et, à la mort du ministre de Heinitz, le département de Westphalie et de Neufchâtel. La réputation de M. de Hardenberg, comme homme d'état, allait tous les jours croissant, et il semblait que le monarque voulût l'augmenter encore par de nouvelles faveurs, lorsqu'en 1804, le comte de Haugwitz (*voy.* ce nom) donna sa démission du ministère des affaires étrangères ; M. de Hardenberg fut appelé à le remplacer, et il lui fut permis de réunir à ce poste l'administration du pays de Magdebourg et de Halberstadt, et celle des deux principautés de Franconie. Au mois de juillet 1805, lors du séjour à Berlin de M. de Novosiltzoff, envoyé extraordinaire russe, M. de Hardenberg adressa à M. Laforêt, ministre de France, une note qui semblait annoncer un germe de mésintelligence entre les deux puissances. Il fut même dit, quelque temps après, dans les journaux de Paris, que le ministre prussien avait signé un traité d'alliance avec la Russie. Ce qui put donner lieu à cette opinion, c'est que M. de Hardenberg s'était constamment montré fort opposé aux principes qui dirigeaient alors la France, ce que l'on prétendait expliquer par son origine hanovrienne, et les rapports qu'il avait eus pendant long-temps avec le cabinet de St-James. Quoi qu'il en soit, lorsque les troupes françaises, sans respecter les frontières prussiennes, passèrent par le pays d'Anspach, M. de Hardenberg, qui aimait les deux principautés de Franconie comme sa propre création, se trouva doublement offensé de cette violation de territoire, contre laquelle il réclama fortement par une note qu'il remit, le 14 octobre, au maréchal Duroc, et dont voici quelques passages : « S. M. ne sait pas de quoi elle doit s'étonner le plus, ou des violences que les armées françaises se sont permises dans ses provin-

ces, ou des argumens incompréhensibles par lesquels on prétend les justifier. S. M. jalouse, avec raison, d'une considération qui est due autant à sa puissance qu'à son caractère, a vu, avec une sensation qu'elle essaierait en vain de cacher, la dépêche justificative qui a été remise par la légation française à son cabinet. On s'appuie sur l'exemple de la dernière guerre et sur la parité des circonstances, comme si les exceptions que l'on permit alors, n'avaient pas été fondées sur des traités précis qui ont cessé à la paix! comme si l'empereur Napoléon s'était souvenu de ces traités, lorsqu'il prit possession du pays d'Hanovre: d'un pays qui, par ces mêmes traités, était, depuis longues années, sous la protection de la Prusse! On prétexte l'ignorance de nos vues, comme si les vues ne se montraient pas ici dans le fait même, et comme si la nature de la chose pouvait changer de face avant qu'on ait stipulé le contraire! comme si les protestations solemnelles des magistrats de la province et des ministres de S. M. près l'électeur de Bavière n'avaient pas suffisamment publié ce qui n'avait pas besoin de l'être! et comme si je n'avais pas déclaré moi-même, la carte à la main, long-temps auparavant, dans mes conférences avec S. Exc. M. le maréchal Duroc et M. de Laforêt, l'impossibilité de permettre aucune marche de troupes dans les margraviats!..... Arrêté de tous côtés dans ses nobles vues, le roi ne peut prendre encore d'autres soins que ceux de veiller à la sureté de ses peuples: mais il se regarde, dès à présent, comme affranchi de tous les engagemens qu'il a pris, et il se voit obligé de faire prendre à ses armées les positions nécessaires à la défense de l'état. » On reconnut dans ce langage l'empreinte d'un mécontentement personnel, qu'il fut aisé d'attribuer à la cause que nous avons indiquée plus haut. Au surplus, il eût été difficile de s'exprimer avec plus de précision et de franchise: et la diplomatie de nos temps offre peu d'exemples d'une pareille fermeté. Il fut l'un des principaux moteurs du voyage que l'empereur Alexandre fit à Berlin: et on le regarde aussi comme ayant essentiellement contribué au traité que peu après le roi de Prusse signa, avec la Russie, l'Angleterre et l'Autriche, et par lequel il s'engagea à faire parvenir des propositions de paix à Napoléon, et à se réunir à la coalition, si ces propositions n'étaient point acceptées. Mais la bataille d'Austerlitz vint tout-à-coup s'opposer aux résultats de ce traité. On crut à cette époque que M. de Hardenberg donnerait sa démission, d'autant plus qu'une autre circonstance vint rendre sa position encore plus défavorable. Ce ministre avait adressé le 22 décembre 1805, à lord Harrowby, alors ministre du roi d'Angleterre à Berlin, une lettre dans laquelle il lui garantissait, au nom de Fréderic-Guillaume, l'entière sécurité des troupes anglaises dans le Hanovre, à condition que, dans le cas où la Prusse serait attaquée par les Français, les troupes anglaises lui prêteraient assistance. Pendant que les choses se passaient ainsi entre le ministre prussien et le plénipotentiaire anglais, le comte de Haugwitz avait signé à Vienne, avec Napoléon, un traité, dont on n'eut connaissance à Berlin que le 25 décembre, trois jours après l'envoi de la lettre de M. de Hardenberg. On ne peut nier que ce concours de circonstances, et ces démarches si opposées dans leur but, quoique presque simultanées, avaient au moins l'apparence de la duplicité: d'autant plus que la conduite du cabinet de Berlin dans plus d'une occasion antérieure, n'avait que trop autorisé les soupçons que l'on pouvait former sur sa franchise; aussi les journaux français ne manquèrent pas de signaler ce ministre comme indigne de la confiance de son souverain, dont il avait voulu, dirent-ils, entâcher la loyauté, en supposant que ce prince n'avait signé le traité conclu à Vienne avant la paix de Presbourg, que pour se donner les moyens de tromper. Au surplus, le crédit de M. de Hardenberg ne parut pas fortement ébranlé par cette accusation; car quoiqu'il eut quitté la cour au mois d'avril, en vertu d'un congé illimité, il conserva le département de Magdebourg et de Halberstadt. Il n'eut aucune part apparente aux conférences qui se tinrent à Charlottenbourg, en 1806, ni à la guerre qui éclata peu après. M. de Hardenberg passa presque tout l'été de cette année à sa terre de Tempelberg, près de Berlin. Après la bataille de Jéna, il suivit le roi de Prusse. Pendant assez longtemps, il eut l'air de ne plus vouloir se mêler des affaires publiques: cependant lorsque le général Zastrow, fatigué des contrariétés qu'il éprouvait dans des conjonctures si critiques, donna sa démission, il consentit à reprendre le portefeuille. L'es.

time dont l'honorait l'empereur Alexandre, fit juger dès-lors qu'il se maintiendrait long-temps dans son poste; et les conférences de Kœnigsberg semblèrent confirmer cette opinion : mais l'animosité personnelle que lui portait Napoléon nuisit encore à la stabilité de sa fortune. Après la bataille de Friedland, il fut obligé, pour la seconde fois, de quitter le ministère. Las de tant de vicissitudes, il résolut de s'établir en Russie. Il se retira d'abord à Riga, et revint en Prusse en 1812, lors du départ des Français, et après le désastre de Moscou. Il reprit aussitôt la direction des affaires, et devint un des principaux moteurs de la guerre contre la France. Il accompagna le roi, en 1813 et 1814, en Bohême, en Saxe, en Franconie, et enfin dans l'invasion de la France; il fut chargé des négociations les plus importantes, et signa la paix comme plénipotentiaire de Prusse à Paris. Son souverain, pour récompenser ses services, l'éleva alors à la dignité de prince. Il se rendit à Londres avec Fréderic-Guillaume et Alexandre, dans le mois de juin de cette année, et assista ensuite au congrès de Vienne, comme ministre de Prusse. Il y fit preuve d'une grande habileté, et se montra l'un des plus laborieux diplomates. Le prince de Hardenberg suivit encore le roi à Paris, en 1815, et il y travailla aux conférences entre les alliés, ainsi qu'aux traités qui en furent la suite. Il obtint durant cette époque, les décorations des ordres des principales cours de l'Europe. Ce ministre s'est toujours fait remarquer par la fermeté de ses principes et sa constance à suivre le même système politique. Cette persévérance même, il est vrai, lui a attiré de la part de quelques personnes le reproche de n'avoir pas su s'identifier avec l'esprit de son siècle, et de s'être laissé dominer par son attachement à l'ancienne doctrine de l'équilibre politique; mais il convient aussi de remarquer que ce reproche ne lui a guères été adressé que par les partisans d'un autre système ! celui de la monarchie universelle. Au surplus, l'esprit de parti le plus violent ne peut contester au prince de Hardenberg quelques-unes des qualités les plus distinguées de l'homme d'état. Doué d'une rare sagacité, il connaît les hommes et les choses : et quoi qu'on en ait pu dire à une certaine époque, peu de ministres en Europe paraissent avoir aussi bien senti que lui ce qui convenait à l'ère actuelle. Il a su entendre surtout la voix unanime qui s'élevait en Prusse pour demander un système représentatif assorti aux besoins de la nation et au cours des idées : l'opinion publique le désigne comme l'un de ceux qui, dans les conseils du monarque, se montrent le plus disposés à admettre des réformes nécessaires, et à consacrer les conquêtes du siècle sur l'esprit féodal. L'habileté de sa conduite a su adoucir l'aigreur des partis, les contenir dans de justes bornes, empêcher de dangereuses collisions; et les habitans des provinces rhénanes, soumises depuis 1814 à la domination prussienne, et qui ont vu leurs intérêts cruellement froissés par ce nouvel ordre de choses, semblent avoir trouvé dans les promesses de M. de Hardenberg l'espoir d'un meilleur avenir, et dans l'aménité de ses formes quelqu'adoucissement à la rigueur des mesures fiscales et militaires qui leur ont été appliquées. Enfin, ce qu'ont tout récemment annoncé des feuilles allemandes (janvier 1819), au sujet de la constitution projetée pour le royaume de Prusse, promet à ce ministre une gloire durable, si ses promesses sont réalisées : ce qui est d'autant plus vraisemblable, qu'il y aurait, de la part des divers cabinets européens, aussi peu de sureté que de loyauté à trahir des engagemens aussi solemnels. M. de Hardenberg passe pour avoir eu beaucoup de part aux conférences d'Aix-la-Chapelle. Il a su attendre avec résignation les événemens, et en profiter avec habileté. Enfin, on peut le regarder comme un des hommes d'état qui ont le plus contribué à la chute de Bonaparte et au rétablissement de la puissance prussienne. Le 31 mai 1816, jour anniversaire de la naissance de M. de Hardenberg, le roi lui écrivit, de sa main, une lettre de félicitation extrêmement flatteuse; et par une recherche de prévenance et d'attention tout-à-fait extraordinaire, ce monarque fit placer dans l'appartement de son ministre absent, une copie de son propre portrait, faite par une main habile, d'après l'original de Gérard. — Le comte de Hardenberg-Reventlow, fils du prince de Hardenberg, vit depuis plusieurs années retiré dans ses terres en Danemarck.

HARDY (Antoine-François), exerçait la médecine, à Rouen, lors de la révolution, et fut nommé, en septembre

1792, député du département de la Seine-Inférieure à la convention nationale, où il vota, dans le procès de Louis XVI, en faveur de l'appel au peuple, dans le cas où il y aurait condamnation à mort; et contre cet appel, si l'assemblée ne prononçait contre le roi que les dispositions portées par l'acte constitutionnel. Il vota ensuite pour la détention, suivie du bannissement, et demanda qu'il fût sursis à l'exécution. Hardy, qui avait plus de zèle, de bonne volonté et de poumons, que de dialectique et surtout de talens oratoires, porta, dans toutes les discussions qui précédèrent la catastrophe du 31 mai 1793, un ardent amour de la liberté républicaine, et se montra toujours guidé par l'humanité, la justice et la raison. Il n'en fallait pas davantage pour l'attacher à la cause des généreux ennemis de la tyrannie qui succombèrent au 31 mai; Hardy succomba avec eux. Décrété d'arrestation le 2 juin, il prit la fuite; mis hors la loi le 28 juillet, il parvint à se soustraire à la mort; rentra dans la convention le 18 frimaire an 3 (8 décembre 1794), et ne s'y montra ni moins animé de bonnes intentions, ni plus adroit à en assurer le triomphe par une discussion sage et réfléchie. Nommé le 15 fructidor an 3 (1er septembre 1795), membre du comité de sureté-générale, il se déclara fortement contre les sections de Paris; fit suspendre leur permanence; autoriser ensuite le comité de sureté-générale à décerner des mandats d'arrêt contre les chefs de l'insurrection qui avait éclaté au 13 vendémiaire, et attaqua Aubry, Lomont et Miranda. Réélu au conseil des cinq-cents, lors de l'organisation constitutionnelle de l'an 3 (1795), Hardy, toujours attaché aux institutions républicaines, se prononça avec une extrême véhémence contre la faction de Clichy, dont une partie était vendue aux Bourbons, et l'autre voulait détruire le directoire et s'emparer du gouvernement. Hardy, pour prouver ces faits, s'appuya, dans la séance du 29 pluviose an 5 (17 février 1797), sur les aveux même du prétendant, qui, dans ses instructions secrètes, déclarait à ses agens qu'il était fort satisfait de la société de Clichy. Les membres qui se crurent attaqués par cette assertion, s'élevèrent contre Hardy; mais cette fois, les preuves étaient tellement manifestes et les faits parlaient si hautement, que ses adversaires furent réduits au silence. Lorsque Duprat dénonça au conseil des cinq-cents la courageuse philippique de Bailleul contre la majorité incendiaire des conseils, M. Hardy défendit l'écrit de son collègue, démontra de nouveau qu'il existait une faction qui voulait détruire la république, et accusa quelques membres d'en être les chefs. Accueilli par les murmures de la faction dont il ne cessait de dénoncer les manœuvres, Hardy n'en fut ni moins persévérant ni moins heureux dans la guerre qu'il lui avait déclarée; et chaque jour ajoutait à la multitude des preuves dont les ennemis de la républ que étaient pressés de toutes parts, sans en être découragés. Au 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), Hardy obtint la radiation du nom de plusieurs de ses collègues, et entre autres de celui de Tarbé, de l'Yonne, de la liste de déportation. Le 1er ventôse an 6 (19 février 1798), il fut nommé président du conseil de cinq-cents. Non moins attaché au maintien de l'ordre qu'à celui de la liberté, il se déclara, le 18 floréal an 6 (7 mai) en faveur du systême scissionaire, établi par le directoire pour fermer l'entrée du corps-législatif aux anarchistes; systéme destructif, sans doute, de toute liberté, mais qui fut embrassé par Hardy avec toute la franchise d'un homme de bien. Ses fonctions expiraient en mai 1798, mais il fut réélu par le même département, et on le vit, dès les premières séances de la nouvelle session, adopter, sans examen, et comme il l'avait fait jusques là, toutes les idées directoriales, et demander la prorogation de la tyrannique loi contre la presse. Vers la fin de l'année, il présenta un projet sur les écoles de médecine; et, en juillet 1799, il demanda que le conseil célébrat, au moins dans son sein, l'époque glorieuse et trop tôt oubliée du 9 thermidor (27 juillet 1794). Nous aurions quelque lieu de nous étonner que Hardy, dont les opinions républicaines n'annonçaient rien de flexible, se fût accomodé des changemens que la révolution du 18 brumaire avait introduits dans la forme du gouvernement, si nous n'avions été particulièrement informés depuis, que les changemens, bien autrement remarquables, que l'invasion ennemie a opérés en France, le 31 mars 1814, ont rencontré dans Hardy un apologiste ardent. Nous regrettons d'avoir à trouver dans un homme,

d'ailleurs estimable, un nouvel exemple de l'instabilité et de la faiblesse du cœur humain. Quoi qu'il en soit, aussitôt après la révolution du 18 brumaire, il entra dans le nouveau corps-législatif, d'où il sortit en 1803. Il quitta alors la medecine pour la finance, et devint directeur des droits-réunis; emploi qu'il a abandonné dans la suite pour reprendre sa premiere profession : il l'exerçait encore avec succès à Paris, en 1817.

HAREL, neveu de M. Luce de Lancival, auteur d'*Hector*, et dont les lettres regrettent si vivement encore la perte, est né en Normandie, en 1790. D'abord auditeur au conseil d'état, il fut attaché ensuite, en cette qualité, à l'administration des douanes, puis sous-prefet de l'arrondissement de Soissons, qu'il administrait en mars 1814, lorsque les alliés se présentèrent devant cette ville. Fidèle à ses devoirs, M. Harel encouragea, par son énergie personnelle et tous les moyens que sa place mettait à sa disposition, la généreuse et honorable résistance qu'opposèrent ses administrés à l'invasion étrangère; mais ce qui devait lui mériter des éloges, fut précisément ce qui lui fit perdre sa place. Aigri par l'injustice dont il était victime, il crut avoir trouvé l'occasion de s'en venger, en s'associant à la rédaction du *Nain jaune*, feuille spirituelle et piquante, continuée depuis à Bruxelles, et où l'on rencontrait quelquefois des articles bien pensés et bien écrits, mais dont le ton ordinaire de plaisanterie était trop souvent étranger au sentiment des plus simples bienséances. En novembre 1814, M. Harel fit un voyage à l'île d'Elbe; et il ne précéda Bonaparte, à Paris, que de quelques jours. Après la révolution du 20 mars, qu'il avait annoncée dans son journal en termes assez positifs, il fut nommé à la préfecture du département des Landes, et redoubla de zèle pour la cause à laquelle il s'était dévoué. Arrêté à Mont-de-Marsan, après le retour du roi, dans la nuit du 18 au 19 juillet, il fut conduit jusqu'aux frontières du département des Landes, et se rendit à Paris. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, il alla chercher un asile dans les Pays-Bas, dont il fut obligé de s'éloigner en 1817, par suite des mesures prises à l'égard de quelques français réfugiés.

HARISPE (Le comte Jean-Isidore), lieutenant-général des armées françaises, l'un des généraux dont l'avancement militaire dut le moins à la faveur, et dont le nom est le plus cher à l'armée, est né à St.-Étienne, dans les Basses-Pyrénées, le 3 novembre 1768, d'une famille d'anciens propriétaires basques. Il prit les armes en 1792, comme simple volontaire, lorsque les Espagnols commencèrent à menacer les frontières de la république; et dès le 8 mars 1793, il fut nommé capitaine d'une des compagnies franches qu'on organisait dans ce pays. Dès que la guerre fut déclarée, il s'élança avec ses agiles tirailleurs, qui, tous, étaient ses compatriotes, et dont il était chéri, sur la crête des montagnes qui séparent la vallée de Baïgorry de celles de l'Espagne. Bientôt il se distingua à leur tête par des traits du plus brillant courage. Le 15 décembre 1793, il reçut un coup de feu à l'attaque du camp d'Ispéguy, dont il s'empara après une vive résistance. Les compagnies franches basques ayant été formées en un bataillon, il en fut nommé commandant le 24 décembre 1793. Le 3 juin 1794, il fut fait, sur le champ de bataille, chef de brigade des chasseurs basques, après avoir chassé l'ennemi de la vallée des Aldudes, et enlevé, à la baïonnette, les redoutes de Berdaritz. Ce succès mit l'armée française en mesure d'attaquer le camp de la vallée de Bastan, et de s'emparer de Fontarabie et du port du Passage. En 1800, le général Harispe fit, avec sa demi-brigade, la campagne des Grisons; et après l'amalgame de cette demi-brigade, il fut employé à l'armée d'Italie, sous les ordres du général Moncey. Appelé, le 18 mai 1802, au commandement du 16e régiment d'infanterie légère, il donna à ce corps une instruction et un esprit de discipline admirés de toute l'armée. Il le commandait en Allemagne, dans la campagne de 1806; et le 14 octobre, il enleva avec lui, les batteries de la droite de l'ennemi, à la bataille de Jéna, où il eut une jambe traversée d'une balle. Sa chûte donna lieu de le croire mort; dès le jour même, le bruit s'en répandit dans l'armée, et la nouvelle en fut donnée, le lendemain, par le bulletin. Promu au grade de général de brigade, le 29 janvier 1807, il combattit avec distinction, en cette qualité, aux journées de Gutstadt, de Heilsberg, et de Friedland, dans le corps d'armée du maréchal Lannes. Il reçut, dans cette

dernière bataille, une forte contusion de mitraille. Appelé ensuite sur les frontières d'Espagne, il fut nommé chef d'état-major du corps d'armée du maréchal Moncey; travailla, sous ses ordres, à l'organisation du corps d'observation des côtes de l'Océan; et entra avec lui en Espagne, au commencement de 1808. Il fut nommé, à la même époque, commandant de la légion-d'honneur. Le maréchal ouvrit la campagne par une expédition dans le royaume de Valence, en mai et juin 1808, et le général Harispe, chargé de diriger les colonnes françaises, presqu'entièrement composées de conscrits, contre de vieux régimens, soutenus, de tous côtés, par une population exaltée et en armes, s'acquitta de ce soin avec autant d'intrépidité que de talens. Ce fut lui qui, secondé des ministres Azanza et O-Farill, arrêta, en s'exposant lui-même aux plus grands dangers, dans la journée du 2 mai 1808, le massacre de Madrid. Il continua d'exercer les fonctions de chef de l'état-major du corps d'armée du maréchal Moncey, et il combattit, en cette qualité, à la bataille de Tudela, le 23 novembre 1808, au siége de Sarragosse, au combat d'Alcanitz, et à la bataille de Maria; il eut dans celle-ci le pied gauche traversé d'une balle, au plus fort de la mêlée. Rappelé en service actif à l'armée d'Aragon, il y fut chargé de commander les troupes de la tête du pont, sur la rive gauche de la Sègre, au siége de Lerida; porta les premiers coups de sabre dans la plaine de Margates, le 23 avril 1810; et commença par la prise de trois à quatre cents hommes, une des actions les plus brillantes de l'armée d'Aragon. Nommé général de division le 12 octobre 1810, il commandait, le 29 mai 1811, les troupes qui donnèrent l'assaut à la ville de Taragone, et reçut une contusion d'un éclat de bombe. Promu, le 30 juin suivant, au rang de grand-officier de la légion-d'honneur, il contribua pendant le reste de l'année à la conquête du royaume de Valence. Le 25 octobre, à la bataille de Sagonte, il enfonça le centre de l'armée ennemie, et la culbuta dans sa retraite après avoir ainsi séparé ses deux ailes. Créé comte le 3 janvier 1813, il demeura placé dans la partie la plus active des opérations de l'armée d'Aragon, et commanda avec succès diverses expéditions, notamment plusieurs reconnaissances sur Alicante. Les troupes qui combattirent si vaillamment, le 21 juillet, à Castellaet, à Ibi, sous le général Delort et le colonel Mesclop, faisaient partie de sa division, et agissaient selon le plan qu'il avait arrêté. Dans une de ces expéditions, il enleva, après une marche de nuit, le 11 avril 1813, le cantonnement nombreux d'Iecla, fit quatre à cinq mille prisonniers, et facilita, par ce coup de main important, les projets du duc d'Albufera (Suchet) sur le camp de Castalla. Il commanda encore, en Catalogne, diverses expéditions, et fit enlever, dans la nuit du 12 au 13 septembre, la forte position du Col d'Ordal. Au commencement de 1804, le général Harispe fut envoyé de Barcelone à l'armée du duc de Dalmatie (Soult). Il y fit tous ses efforts pour retarder l'invasion anglaise; mais déjà le mal était sans remède. Cependant l'ennemi dut encore, plus d'une fois, lui céder des positions, des prisonniers et des bagages, principalement à Baïgorry, où un détachement, qui s'était retranché dans sa propre maison, fut entièrement culbuté: mais à la fin il fallut céder au nombre. Le général Harispe se retira sur la Bidassoa, en combattant avec sa seule et faible division, contre toute l'armée anglaise. Cette division combattit encore à Orthez, le 27 février; à Tarbes le 20 mars; et le 10 avril à Toulouse, où, après avoir manœuvré long-temps sous le feu de l'ennemi, le général Harispe eut le pied fracassé par un boulet en défendant, contre les troupes écossaises, l'entrée des redoutes du Colombier. L'amputation d'une partie du pied ne permettant pas qu'il pût être transporté, il resta à Toulouse au pouvoir des Anglais. Le duc de Wellington, rendant hommage à la valeur de son prisonnier, lui fit une visite aussitôt après son entrée, dans cette ville. Le 1er mai, le duc d'Albufera publia, du quartier-général de Narbonne, un ordre du jour dans lequel il annonçait l'espoir du rétablissement du brave général Harispe, comme un des événemens les plus heureux pour l'armée. Blessé et prisonnier, Harispe envoya sa soumission au duc d'Angoulême, et reçut de lui une réponse qui n'est pas moins honorable pour le prince qui l'a écrite, que pour le général à qui elle était si bien due. Le 15 octobre 1814, Harispe fut nommé au commandement de la 15e division. Chargé, lors du retour

de Bonaparte, en mars 1815, du commandement de la première division de l'armée des Basses-Pyrenées, et de la surveillance des frontières menacées, entre Bayonne et St.-Jean-Pied-de-Port, le brave Harispe ne vit que les dangers de la patrie, et ne se rappela que le devoir et le serment de la défendre. Invité, après le retour du roi, par le préfet de son département, à se mettre à la tête des gardes nationales du pays, pour s'opposer à l'invasion dont les Espagnols paraissaient menacer les départemens méridionaux, le général Harispe était déjà à ce nouveau poste de gloire, lorsque le roi d'Espagne arrêta le mouvement de ses troupes, qui, du reste, n'avait pas inspiré de vives alarmes. Depuis le licenciement de l'armée, le général Harispe vit retiré dans la vallée de Baïgorry, où il a pris naissance.

HARROWBY (Lord Dudley Ryder, comte d'), président du conseil britannique, grand-maître de Tiverton, membre de la société des antiquaires, est né en 1762, et a été élevé au collége de St.-Jean, à Cambridge. Il commença sa carrière politique comme sous-secrétaire d'état auprès du duc de Leeds; obtint ensuite une place au parlement, où il représenta Tiverton, et devint successivement contrôleur de la maison du roi, l'un des payeurs-généraux des troupes, trésorier de la marine en 1801, membre du conseil du contrôle, et, pendant seulement quelques mois, en 1804, secrétaire d'état pour les affaires étrangères. Il fut obligé, à cause de sa mauvaise santé, de renoncer à cette dernière place, qui fut donnée à lord Mulgrave. Pendant sa courte administration, il fit assembler, en octobre 1804, les chefs des principales maisons de commerce de Londres, et leur donna connaissance des négociations ouvertes entre l'Espagne et la France, négociations entièrement contraires à leurs intérêts. En 1805, il fut nommé chancelier du duché de Lancastre, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la cour de Prusse, avec la mission expresse de conclure un traité avec cette puissance. Arrivé à Berlin après le départ de l'empereur Alexandre, il s'y trouva avec trois autres ministres anglais, et fit des efforts inutiles pour porter la Prusse à agir hostilement contre la France. Il quitta cette capitale dans les premiers jours de 1806, après avoir reçu du roi de Prusse une tabatière enrichie de diamans. Ayant succédé à son père dans la baronie d'Harrowby, en 1803, il fut investi du titre de comte, en 1809. A la dissolution du ministère Whig, en 1807, il devint membre du conseil du cabinet, sans autre emploi que celui de président du conseil du contrôle, qu'il conserva peu de temps. Après la mort de M. Perceval, il fut nommé président du conseil le 11 juin 1812. Le 23 janvier 1810, il s'était élevé avec force contre une motion de lord Grenville, qui avait proposé de former une enquête contre les ministres, coupables, suivant lui, des revers de l'armée anglaise en Espagne. Lord Harrowby a épousé, en 1795, lady Susan Levison-Gower, fille du marquis de Stafford, dont il a plusieurs enfans. Il a publié, en 1810 : *Discours pour la reproduction d'un bill pour le meilleur mode de soutenir les curés.*

HARVILLE (Le comte d'), pair de France, entra fort jeune au service; fut major de gendarmerie pendant plusieurs années; et fut fait maréchal-de-camp, quelque temps avant la révolution, dont il embrassa la cause avec tout le zèle d'un homme de bien. Il envoya son serment de fidélité à l'assemblee, dès 1791; fut chargé, en 1792, du commandement d'un camp retranché sous Valenciennes, et fut ensuite employé dans les Pays-Bas, sous Dumouriez. Traduit au tribunal révolutionnaire après la défection de ce général, il trouva dans la convention où l'empire des tyrans n'était point encore établi, des défenseurs courageux de sa conduite, et fut renvoyé au comité de salut public qui finit par le mettre en liberté. Il servit depuis à l'armée de Sambre-et-Meuse, et vint prendre le commandement de la cavalerie sur le Mein, en octobre 1795. Nommé inspecteur-général de la cavalerie en 1798, il commandait en 1800 celle de la réserve du camp de Dijon; fut appelé au sénat conservateur le 12 mars 1801; nommé titulaire de la sénatorerie de Turin, puis décoré du titre de grand-officier de la légion-d'honneur et d'écuyer de l'impératrice Joséphine. Créé pair de France, à la restauration, le comte d'Harville n'a pas été revêtu long-temps de cette dignité. Poursuivi par ses créanciers et attaqué par eux dans son honneur, ses meubles ont été saisis, ses propriétés vendues, et c'est seulement à l'inviolabilité de la pairie, qu'il a dû de n'être point

privé de sa liberté. Accablé de chagrins, il est mort à la fin de 1815. Le comte d'Harville était brave, franc, généreux, et les regrets les plus vrais comme les plus honorables souvenirs, se rattachent à sa mémoire et à ses malheurs.

HASE (Charles-Bénédict), savant helléniste, né à Weimar, le 11 mai 1780, est élève de Villoison, à la recommandation duquel il entra à la bibliothèque du roi, où il occupe aujourd'hui une place d'employé au département des manuscrits. A l'époque de la mort de M. de la Porte-du-Theil, il fut mis, par le conservatoire de cet établissement, au nombre des trois candidats parmi lesquels on devait choisir son successeur; mais M. Gail fut nommé d'un autre côté. M. Hase occupe la chaire provisoire de grec moderne, attachée à l'école royale des langues orientales. Il a publié, entre autres ouvrages : *Notices 1° du Traité de Dracon de Stratonicée, sur les différentes sortes de vers; 2° de l'Histoire de Léon le Diacre; 3° des Entretiens avec un professeur mahométan*, par l'empereur Manuel Paléologue (tom. 8 des *Notic.* et *Extr. des man. de la Bibl. roy.*)—*Notice des trois pièce satiriques, imitées de la Nécyomancie de Lucien* (ib., tom. 9). Il a dirigé la publication de l'ouvrage de Jean Lydus, *sur les magistratures des Romains*, écrit en grec, et imprimé à Paris, 1812, in-8°, avec une version latine. M. Hase a été chargé de rédiger le *Catalogue raisonné des manuscrits grecs transportés de la bibliothèque du Vatican à celle du roi*. Cet ouvrage, qui contient un grand nombre de pièces anecdotes avec leurs traductions, n'a point été publié.

HASSELT (Gérard van), né à Arnheim (Gueldre), a publié sur l'histoire et les antiquités de son pays, un grand nombre d'ouvrages qui sont très-estimés pour l'érudition et les recherches curieuses de l'auteur, mais, d'ailleurs, écrits avec peu d'élégance, et souvent même dans un style un peu bizarre. En 1777, il publia une nouvelle édition du célèbre dictionnaire flamand-latin de Kilian, avec des observations savantes, en 2 vol. in-4. On fait beaucoup de cas de cette édition. En 1780, il fit paraître des *Notes* sur les *Analecta de Mattheus*, et en 1792, des *Pièces relatives à l'histoire nationale*. Ses ouvrages sur les antiquités ont été publiés par le libraire Moeleman à Arnheim, et forment onze ou douze volumes in-8.

HASSENFRATZ (Jean-Henri), né à Paris le 11 décembre 1750, fut d'abord instituteur dans le Nivernais, et depuis démonstrateur d'artillerie à Paris, où il donna des leçons publiques. Si c'est toujours pour l'historien une tâche pénible que de retracer les erreurs des hommes, c'en est une bien autrement douloureuse que de rappeler les crimes auxquels les lumières de ceux qui les commirent ne laissent pas même cette faible et déplorable excuse. Il est peu de noms dans la révolution de France, auxquels se rattachent plus essentiellement ces réflexions qu'à celui d'Hassenfratz. Électeur de Paris en 1792, il devint, à la même époque, un des premiers commis du ministère de la guerre, sous Pache, Bouchotte et les autres factieux qui consommèrent, au 31 mai, la ruine de la liberté, et trempèrent leurs mains dans le sang de ses plus généreux défenseurs. Dès lors, il parut habituellement à la tribune de la société des jacobins, et n'y monta jamais que pour faire des dénonciations ou demander des proscriptions. Il accusa successivement Dumouriez et Custines, et proclama hautement, dans les derniers jours de mai 1793, au milieu de la réunion de conspirateurs qui s'intitulait assemblée centrale de salut public, et qui tenait ses séances à l'évêché : « Que le peuple devait s'insurger contre la majorité corrompue de la convention. » Le 1er juin il se présenta à la barre de la convention, au nom des autorités constituées de Paris, et accompagné d'un cordonnier nommé L'huillier, procureur syndic du département de la Seine, et qui depuis s'est coupé la gorge. Il se borna ce jour-là, à demander qu'un décret d'accusation fût rendu contre Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Buzot et Louvet; mais, dès le lendemain, le nombre des proscrits, qu'il ne désignait, ainsi que son ami Marat, que sous le nom de la faction des hommes d'état, fut porté par lui-même à vingt-sept. On croirait difficilement qu'un homme tel qu'Hassenfratz ait eu à se justifier devant les jacobins, d'avoir été membre du club monarchique, fondé en 1790, par M. de Clermont-Tonnère; néanmoins l'accusation était fondée; mais son robuste patriotisme y résista. Il unit sa cause à celle de Monge, et déclara, qu'il était vrai, qu'ainsi que ce savant, il avait fait un moment partie du club monarchique,

mais que ses principes l'en avaient bientôt fait exclure. En pluviôse an 2 (février 1794), il fut membre d'une commission chargée d'inventorier des objets d'arts et métiers confisqués par la république. Accusé, après le 9 thermidor, de prendre part aux complots que l'anarchie tramait de nouveau contre la représentation nationale revenue à des principes de justice et d'humanité : et notamment à ceux qui préparèrent l'insurrection des 1er et 4 prairial (juin 1795), il fut traduit au tribunal criminel d'Eure-et-Loir, pour y être jugé avec Pache et Bouchotte, ses anciens complices. L'amnistie du 3 brumaire an 4 (26 octobre 1795) mit fin à cette procédure. Rendu à la liberté, Hassenfratz s'est exclusivement livré, depuis, aux sciences qu'il avait trop long-temps abandonnées pour son repos, et surtout pour son honneur. Il devint membre de l'institut, et fut fait professeur à l'école des mines, dès la formation de cet établissement en 1797; puis instituteur de physique à l'école polytechnique. Il a conservé cet emploi jusqu'en 1814. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *École d'exercice*, ou *Manuel militaire de l'infanterie, cavalerie et artillerie nationale*, 1790, in-12; nouvelle édition, sous le titre de *Catéchisme militaire*, ou *Manuel du garde national*, 1791, in-12.—*Géographie élémentaire, à l'usage des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe*, 1792, in-12; 1793, in-12; quatrième édition, 1799, in-12; cinquième édition, 1809.—*Cours de physique céleste*, 1802, in-8., 1810.—*Traité de l'art du charpentier*, 1804, in-4.—*Siderotechnie*, ou *l'Art de traiter les minérais de fer, pour en obtenir de la fonte, du fer et de l'acier*, 1812, 4 vol. in-4. Ce dernier ouvrage a été regardé par l'institut comme le plus complet et le plus riche à tous égards qui ait été fait en ce genre.

HASTINGS (WARREN), ancien gouverneur du Bengale, qui doit à son administration dans cette partie du monde, une déplorable célébrité, est né en 1732, à Daylesford-House, dans le comté d'Oxford. Son père, recteur du petit bénéfice de Churchill, l'ayant laissé sans fortune, le jeune Hastings fut envoyé et soutenu à l'école de Westminster, par son oncle Howard Hastings, dont l'exécuteur testamentaire, M. Creswick, l'un des directeurs de la compagnie des Indes Orientales, lui procura une place d'écrivain dans l'Inde, où il se rendit en 1749. Attaché d'abord à une des factoreries du Bengale, il fut envoyé ensuite dans l'intérieur de cette province. Il s'y appliqua à l'étude de la langue persane, et à la connaissance approfondie de tout ce qui pouvait intéresser les etablissemens anglais. En 1756, le nabab Surajah-Doula, s'étant rendu maître de Calcutta, reçut l'ordre de s'emparer de tous les Anglais qui se trouvaient dans le pays : M. Hastings partagea le sort de ses compatriotes, et fut envoyé prisonnier à Mouxadabad, capitale du nabab. Il sut s'y faire des protecteurs, et obtint la permission de résider à la factorerie hollandaise de Calcapore. Lorsque le colonel Clive reprit Calcutta, Hastings servait comme volontaire dans son armée. Les affaires de la compagnie s'étant rétablies, il reprit ses premières occupations; et, lors de la déposition de Surajah-Doula, il fut nommé ministre anglais à la cour de son successeur. En 1761, il devint membre du gouvernement du Bengale, et quatre ans après retourna en Angleterre. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'ayant à faire quelques recouvremens dans l'Inde, lui qui depuis fut si puissant auprès de la compagnie, il ne put en obtenir la permission de se rendre en Asie. Il resta donc, pendant quelques années encore, en Angleterre, cultivant les lettres et la société des gens instruits. Ce fut en 1766 qu'il demanda qu'on établit en sa faveur, à Oxford, une chaire de langue persane : mais une révolution surprenante allait s'opérer dans sa situation. Pendant l'hiver de la même année, la chambre des communes, dans une enquête sur les affaires de la compagnie, l'ayant mandé à la barre, il attira l'attention générale; il fut nommé membre du conseil de Madras, avec une provision pour prendre le gouvernement de cette présidence. En 1771, la compagnie l'éleva au rang de gouverneur du Bengale, et en 1773, il fut nommé gouverneur-général du même pays, pendant cinq ans, sous l'autorité d'un acte du parlement : son élection fut confirmée, et prolongée par des actes subséquens. Il avait apporté, dans ce pays, l'esprit qu'y apportent généralement ces proconsuls, qui, dans ces vastes colonies, revêtus d'une puissance illimitées, et loin des yeux du gouverne-

ment, ne songent qu'à deux choses: à faire les affaires de la compagnie et les leurs propres; double but auquel sont inévitablement immolés et le bonheur, et, s'il le faut, l'existence même d'un peuple livré sans défense à la cupidité d'un sénat de marchands et à l'arbitraire de ses agens, qui, après s'être engraissés de ses sueurs et de son sang, rapportent en Europe, sous le titre de *Nabab* (*), le scandale de leurs richesses. Lorsqu'il arriva au gouvernement, M. Hastings trouva que la direction des revenus et de la justice était confiée à des natifs : le revenu annuel s'élevait alors à un million au-dessous de la somme qu'on supposait que le pays devait produire. Il effectua une grande révolution, et changea toute l'administration intérieure. Le système qu'il établit se trouve suffisamment développé dans le terrible acte d'accusation que nous allons avoir à faire connaître. Il suffit ici de dire qu'également habile et impitoyable, doué d'un de ces esprits qu'aucun obstacle ne peut arrêter, et d'une de ces ames contre lesquelles viennent se briser les plaintes du malheureux et les gémissemens de l'opprimé, le gouverneur-général ne tarda pas à accroître encore les immenses produits que l'Angleterre tirait de ce sol, où des populations entières naissent, travaillent et meurent au profit de leurs maîtres. Cependant la guerre éclata dans l'Inde. Les possessions anglaises eurent à soutenir à la fois le choc de forces nombreuses arrivées d'Europe, et des principaux princes du pays. Au milieu de ces difficultés, M. Hastings trouva une puissante opposition dans son propre conseil; mais, malgré ces obstacles, les affaires de la compagnie furent loin de décliner : ses revenus étaient augmentés de 3 à 5,000,000 sterling. Les princes ennemis furent détruits ou devinrent des alliés; et la France ne put se vanter de ses succès. Tels étaient pour l'Angleterre, les résultats incontestables de l'administration de Hastings; mais de quel prix avaient-ils été payés par les malheureux indigènes! Au reste, il faut le dire pour l'honneur de l'humanité, les trésors dont il avait enrichi l'Angleterre, son crédit, son immense fortune ne purent étouffer le cri du malheur, qui avait franchi l'Océan, et que des voix généreuses firent bientôt retentir au milieu du sénat britannique. L'administration d'Hastings fut soumise à de violentes discussions dans la chambre des communes, où Burke, Fox et Sheridan se prononcèrent vivement contre lui. Enfin, sur la proposition de M. Dundas, la résolution suivante fut adoptée : « Warren Hastings, écuyer, gouverneur-général du Bengale, et William Hornby, écuyer, président du conseil de Bombay, ayant, dans plusieurs circonstances, agi d'une manière contraire à l'honneur et à la politique de la nation, et en outre ayant fait naître de grandes calamités dans l'Inde, et occasionné des dépenses énormes à la compagnie des Indes-Orientales, il est du devoir des directeurs de cette compagnie d'employer tous les moyens légaux et efficaces pour éloigner de leurs fonctions lesdits gouverneur-général et président, et les rappeler en Angleterre. » En conséquence de ces votes, MM. Hastings et Hornby eurent ordre de revenir; mais la majorité des actionnaires de la compagnie persista à vouloir que M. Hastings restât à son poste. Il revint cependant, et débarqua en Angleterre le 20 juin 1785. Ce fut le même jour que Burke fit connaître l'intention où il était de porter une accusation contre lui à la prochaine session. En conséquence, le 4 avril 1786, cet orateur la fit paraître en vingt articles, auxquels il en ajouta ensuite deux autres. Dans les vingt-deux articles, qui forment un gros volume in-8°, Hastings est accusé : 1° d'injustices, de cruauté, et de trahison contre la foi des nations, en engageant des soldats anglais dans le seul but de détruire le peuple innocent et sans défense qui habitait les Rohillas; 2° d'avoir usé de l'autorité qui lui avait été déléguée par la compagnie, pour traiter avec la plus grande cruauté Chah-Aâlem, empereur de l'Indostan, ou le Grand-Mogol, en le privant d'un vaste territoire, et lui arrachant le tribut que la compagnie s'était engagée à lui payer; 3° de diverses extorsions et autres traits de mauvaise administration contre le rajah de Benarès; 4° d'avoir fait gémir, sous l'oppression la plus barbare, la famille royale d'Oude; 5° d'avoir, par six révolutions consécutives, ruiné la belle et fertile province de Farruckabad; 6° d'avoir appauvri et dépeuplé tout le pays d'Oude, et d'avoir changé en un désert ce royaume, autrefois le jardin de l'Inde; 7° d'avoir fait un usage injuste et pernicieux de ses

(*) C'est le nom qu'on donne en Angleterre, à ceux qui se sont enrichis dans l'Inde.

immenses pouvoirs, pour détruire les anciens établissemens de l'Inde; d'avoir étendu illégalement son influence, par des contrats extravagans et frauduleux, et d'avoir pris des appointemens inusités; 8° d'avoir reçu de l'argent, contre les ordres de la compagnie, l'acte du parlement, et les propres engagemens qu'il avait juré de tenir, et d'avoir employé cet argent pour des choses nuisibles et illicites; 9° d'avoir résigné par procureur, afin de retenir son emploi, et de ne pas avoir répondu en personne, contre l'intention formelle des pouvoirs sous lesquels il avait agi; 10° de perfidie envers Mouzafer-Zing, qui s'était placé sous sa sauve-garde; 11° d'extravagances énormes, et de corruption dans divers contrats pour enrichir ses créatures, etc. Ce ne fut que le 10 avril 1787 que l'acte d'accusation fut voté, et qu'un comité fut nommé pour suivre l'affaire au nom des communes. Le 13 février 1788, le procès commença dans la salle de Westminster; et sept ans après, le 13 avril 1795, le jugement prononcé par les pairs déclara M. Hastings non-coupable. L'accusé assista à son jugement, et entendit prononcer sa sentence à genoux, devant le parlement. La longue durée de ce procès entraîna des frais énormes; il en coûta à l'état environ 100,000 liv. sterl., et plus de 60,000 à M. Hastings. En considération de ses souffrances et de ses longs services, la compagnie, qui le regarda comme innocent, lui vota une pension de 4,000 liv. sterl., qu'elle fit remonter à vingt-huit ans; ce qui portait la somme à 112,000 livres, dont 40,000 lui furent payées de suite. Outre les appuis qu'il avait dans le parlement d'Angleterre, M. Hastings trouva un défenseur énergique, et surtout bien généreux, dans M. Gentil, colonel français, qu'il avait fait chasser de l'Inde, à l'instigation et par ordre de sa cour. Les efforts de l'officier français ne contribuèrent pas peu à affaiblir l'horreur profonde qu'avaient inspirée à la nation britannique les accusations de son gouvernement; mais ces efforts, et tous ceux qui ont été faits dans le même but, n'ont pu empêcher que de funestes souvenirs ne pèsent encore sur la réputation de Hastings; et le langage tenu récemment à cet égard (en 1815) par des écrivains généralement estimés, prouve assez que cet ancien gouverneur, acquitté par la cour des pairs, ne l'a pas été par le tribunal de l'opinion. Tant d'abus de pouvoir, tant d'extorsions révoltantes, et surtout la famine organisée dans l'Inde (*voyez* Burke), fourniront à jamais la preuve effrayante des excès de l'avidité mercantile et du danger d'investir, dans ces régions lointaines, un homme d'un pouvoir de l'usage duquel il ne doit, du moins pendant long-temps, compte qu'à ceux qui lui sont unis d'intérêts. Depuis cette époque, M. Hastings, qui passe pour un bon architecte et un habile ingénieur, vit dans la retraite, et s'occupe de littérature. Il a dernièrement été appelé à la barre de la chambre des communes, pour donner des renseignemens à l'occasion du renouvellement de la charte de la compagnie des Indes. Le terme de sa pension étant expiré en 1813, il a été prolongé, et elle lui a été assurée pour la vie. M. Hastings est auteur de plusieurs pièces de poésies écrites avec élégance. Il a mis au jour: *Récit de l'insurrection de Bénarès*, 1782, in-4°.—*Lettre aux directeurs de la compagnie des Indes-Orientales*, 1783, in-8°.—*Lettre aux directeurs, avec des remarques et des documens*, 1786, in-8°—*Revue de l'état du Bengale, pendant les trois derniers mois de sa résidence*, 1786, in-8°.—*Mémoires relatifs à l'état de l'Inde*, 1786, in-8°.—*Réponse aux articles soumis au parlement assemblé, etc.*, 1788, in-8°.—*Discours prononcé dans la haute-cour de justice, dans la salle de Westminster*, 1791, in-8°.—Le gouverneur-général actuel de l'Inde est le marquis de Hastings, que l'on croit neveu du précédent. A en juger par l'exposé qu'il a fait aux habitans de Calcutta, de sa conduite à l'égard des princes indiens, en 1818, et que viennent de publier les journaux anglais (janvier 1819), il ne paraît pas éloigné, au moins en théorie, de la politique de son parent.

HATZFELD (Le prince de), d'une famille prussienne distinguée, se trouvait à Berlin en 1806, lorsque les Français se présentèrent devant cette capitale: il fut prié, par les magistrats, de prendre en main les rênes de l'administration, à la place du comte de Schoulembourg-Kehnert, son beau père. Il accepta; et le 19 octobre, il adressa aux habitans une proclamation, pour les engager à la résignation, et leur défendre les attroupemens. Ce fut lui qui présenta les clefs de la ville à l'empereur Napoléon. Peu de jours après, il fut arrêté, comme coupable d'intelligences

avec le prince de Hohenlohe (*voy.* Hohenlohe). Il allait être traduit devant une commission militaire, lorsque sa femme vint, dit-on, se jeter aux pieds du monarque français, et en obtint l'anéantissement de la lettre d'après laquelle on avait accusé son mari. On a toutefois attaqué la véracité de ce fait, que l'on publia avec emphase dans le temps, qui fournit à Esmenard le dénouement de son opéra de Trajan, et qui, s'il est réel, honore sans doute beaucoup son auteur; l'on ajoute que cette lettre, loin d'avoir été jetée au feu, est encore entre les mains de M. de Humboldt, et qu'elle était, d'ailleurs, antérieure à l'arrivée des Français. M. de Hatzfeld est en ce moment ambassadeur de Prusse près la cour des Pays-Bas.

HAUGWITZ (Le comte Chrétien Henri-Charles), né en Silésie, vers 1752, annonça, en entrant dans le monde, un penchant excessif pour le plaisir, et un défaut de principes qui fit concevoir de lui une opinion généralement défavorable. Son imagination brillante, mais déréglée, et son extrême inapplication, ne lui permirent de faire, à l'université, que des études très-imparfaites. Les ayant terminées, il se livra, sans réserve, à l'inconstance de ses goûts, et l'on prétend qu'il acquit, dans ce genre, une scandaleuse célébrité. La jeune sœur du général Tauenzien parut cependant le fixer; il l'épousa, et parut d'abord avoir trouvé le bonheur près d'elle: mais au bout de quelques années, incapable d'un sentiment durable, il eut pour elle de mauvais procédés, qui finirent par la déterminer à demander le divorce. Bientôt le penchant du comte pour la nouveauté, joint à l'exaltation d'idées qui lui était naturelle, l'entraîna vers la mysticité, goût généralement inhérent, et surtout alors, au tour d'esprit des Allemands. Entraîné par ce nouveau penchant, il se rendit auprès de Lavater, qui se laissa d'abord gagner par une ressemblance frappante qu'il lui trouva avec une tête du Christ. Cependant, malgré ses singularités, Lavater avait le tact beaucoup trop juste pour rester long-temps dans l'erreur: il pénétra bientôt le caractère de son disciple, et alla même jusqu'à conseiller à ses amis de se défier de lui, en leur disant, avec sa bonhomie ordinaire, qu'il n'avait jamais vu d'homme qui, sous un masque aussi séduisant, cachât plus d'immoralité. La théosophie et la magie introduisirent le comte de Haugwitz dans la société de Frédéric-Guillaume II, dont l'imagination exaltée se laissait aisément enflammer par tout ce qui avait l'apparence du merveilleux. Ce monarque, favorablement prévenu par la physionomie du jeune courtisan, et par un esprit aimable et plein de grâces, le crut propre aux affaires diplomatiques, et l'envoya à la cour de Vienne en qualité de ministre plénipotentiaire. Ce qui séduisit encore le roi dans cette occasion, c'est que le jeune diplomate, possesseur d'une fortune considérable, et tout-à-fait étranger à l'ordre et à l'économie, proposa de remplir cette mission sans toucher de traitement. Vers la fin de 1792, c'est-à-dire, un an à peine après cette première nomination, le comte de Haugwitz fut chargé du porte-feuille des affaires étrangères; et, un mois plus tard, il entra au ministère du cabinet, dont le comte de Schulembourg s'était démis. Il avait pour collègues, dans ce nouvel emploi, les comtes de Finkenstein et d'Alvensleben. Il semblait que les faveurs du souverain pour lui dussent être intarissables. On les attribuait, en partie, à la comtesse de Lichtenau (*Voy.* Fréderic-Guillaume II). C'est par sa protection qu'il obtint l'ordre de l'Aigle-rouge, et des terres situées dans la Prusse méridionale, et dont la valeur a été estimée à 200,000 écus prussiens. En 1794, le comte de Haugwitz fut envoyé à la Haye, pour conclure un traité de subsides avec les ambassadeurs d'Angleterre et les états-généraux; et il reçut, à son retour, l'ordre de l'Aigle-noir. En août 1796, il signa, avec M. Caillard, ministre de la république française à Berlin, un traité relatif au cordon de neutralité que la Prusse établit en Westphalie pour couvrir le nord de l'Allemagne. Il s'acquitta de ces diverses opérations avec assez de finesse pour dissimuler aux esprits superficiels le manque de profondeur de ses connaissances; et beaucoup de personnes, séduites par sa politesse et les grâces de son langage, louèrent hautement en lui ce qu'elles appelaient sa souplesse diplomatique. A la mort de Frédéric-Guillaume II, la comtesse de Lichtenau attendait quelque soulagement à sa douleur de la présence du comte de Haugwitz; et elle demanda long-temps un regard de celui qu'elle appelait son véritable ami. Ce fut en vain; le comte sentit qu'un lien qui l'avait si bien servi sous le dernier roi, pourrait le perdre sous son

successeur. Il parvint à faire conserver Lombard, secrétaire du cabinet, et créature de Rietz. qui devait partager sa disgrâce, et réussit ainsi à en faire sa propre créature. Un frère cadet de Lombard cimenta leur liaison, qui devint de plus en plus étroite. Par ce moyen, le comte de Haugwitz conserva son crédit; et, après la mort du ministre Finkenstein, les affaires du département furent partagées entre son collègue Alvensleben et lui. Haugwitz conserva la direction des affaires politiques proprement dites. On a attribué au comte de Haugwitz la neutralité que garda la Prusse en 1800; cependant il est à peu près prouvé que, pendant un voyage qu'il fit en Westphalie, il n'oublia rien pour déterminer Frédéric-Guillaume III en sens contraire, et qu'il le fit même consentir à une coalition avec l'Autriche. Le roi n'abandonna cette résolution que sur les représentations réitérées des deux conseillers de cabinet. Au mois de septembre 1801, le comte de Haugwitz jouissait de la plus grande faveur : une médaille fut frappée en son honneur; et, dans le même temps, il reçut de l'empereur Alexandre l'ordre de St.-André-Newski et celui de Sainte-Anne. L'année suivante, le roi y ajouta le don d'une terre de 120,000 écus. Cette époque était intéressante pour la Prusse; son ancienne et redoutable rivale, l'Autriche, était affaiblie par le résultat des batailles de Marengo et de Hohenlinden. On croit que ce fut le comte de Haugwitz qui, à cette époque, fit observer à Frédéric-Guillaume III, qu'en sacrifiant un demi-million pour se faire des amis à Paris, on pourrait retirer de grands avantages de l'état actuel des choses; et en effet, il est vraisemblable qu'à cette époque, le gouvernement français eût saisi avidement l'occasion de s'attacher la Prusse par des intérêts communs, en la laissant s'agrandir aux dépens du vaincu. « Et quand il en serait ainsi, répondit le roi, quel sera le sort de l'Europe, si les souverains font trafic de provinces?» Paroles mémorables, du sens desquelles on s'est tant écarté depuis. Toutefois la Prusse eut lieu d'être satisfaite des équivalens qu'elle reçut, quoiqu'ils ne fussent pas de nature à augmenter beaucoup sa force réelle. Ce fut pour récompense du zèle qu'il avait marqué dans les négociations qui amenèrent ce résultat, que le comte de Haugwitz reçut du roi la somme dont nous avons parlé plus haut. Un an après, il fut décoré par l'électeur, depuis roi de Bavière, de l'ordre de St.-Hubert. Comblé de faveurs et de richesses, il excitait l'envie de tous les courtisans; mais il était difficile que son aversion pour le travail, et l'insouciance avec laquelle il laissait languir les travaux les plus importans de son ministère, ne finissent pas par attirer l'attention du roi. En 1804, lorsqu'il quitta la direction des affaires étrangères, on crut un moment que c'était une disgrâce, et que les plaintes multipliées, portées contre l'indolence et l'apathie du ministre, avaient enfin dessillé les yeux de son souverain. Il reçut en effet une dispense qui le privait d'un traitement annuel de 14,000 écus; mais le roi se réserva de l'employer dès qu'il aurait besoin de ses services. Il eut pour successeur le prince de Hardenberg (qui, à ce qu'on assure, trouva le porte-feuille dans un etat de confusion inexprimable), et se retira dans sa terre de Krappitz, en Silésie. Cependant il venait passer les hivers à Berlin, et y assistait, comme ministre d'état, aux conférences du cabinet. Rappelé de sa retraite en 1805, grâce aux bons offices du conseiller Lombard, qui haïssait le prince de Hardenberg, il fut envoyé comme négociateur à Vienne, auprès de Napoléon. Il fut accusé d'avoir, dans cette importante négociation, compromis gravement les intérêts de la Prusse, en suivant aveuglément l'impulsion qui lui fut donnée par les ministres français. On rapporte qu'à la nouvelle de la bataille d'Austerlitz, il s'écria, en présence de M. de Talleyrand : « Dieu merci, nous voilà sauvés!... » Il est toutefois assez probable que, dans cette circonstance, il paya d'audace, et agit d'après l'événement. Quoi qu'il en soit, il reçut, à la même époque, des éloges publics et des témoignages non équivoques de la satisfaction de Napoléon. Au mois de janvier 1806, il fut encore envoyé à Paris avec une mission importante pour la pacification générale; et, à son retour à Berlin, il fut rétabli dans ses anciennes fonctions, dont le prince de Hardenberg venait de se démettre. Il parut alors changer de système, et se prononça fortement pour la guerre contre la France. Cette conduite étonna d'autant plus, qu'il s'y était opposé l'année précédente, où les circonstances étaient beaucoup plus favorables. Il suivit son souverain dans la campagne qui s'ouvrit à cette époque; mais,

après les victoires de Napoléon, il dut s'apercevoir que son crédit avait diminué: il se retira, pour la seconde fois, dans sa terre de Krappitz. Au mois d'octobre 1811, il a été nommé curateur de la nouvelle université de Berlin, et il n'est pas vraisemblable qu'il soit désormais appelé à un poste plus éminent. Peu d'hommes d'état ont, dans les temps modernes, été jugés aussi sévèrement que le comte de Haugwitz. L'un de ceux qui se sont élevés avec le plus de force contre lui, est le comte d'Antraigues (*voyez* ce nom), qui, dans son fragment du 18e livre de *Polybe*, le dépeignit comme le plus vil des hommes. Il n'a pas été traité beaucoup plus favorablement par l'auteur d'un *Mémoire* adressé à Frédéric-Guillaume III, qui dit, en parlant de cet homme d'état: « Qu'il a partagé toute sa vie entre l'extravagance et le vice. » On ne doit pas, néanmoins, s'en rapporter entièrement à ces jugemens, auxquels l'animosité personnelle a probablement eu beaucoup de part; et si l'indolence du comte de Haugwitz, l'irrégularité de sa conduite, et son scandaleux mépris pour l'opinion l'exposent justement à la censure la plus rigoureuse, peut-être, en condamnant l'homme public, est-il nécessaire de reconnaître que l'on doit moins accuser de ces torts incontestables une perversité réfléchie, que les habitudes vicieuses d'une jeunesse désordonnée.

HAUTERIVE (Alexandre-Maurice-Blanc, comte d'), né en 1754. Entré fort jeune dans la congrégation de l'oratoire, dont il sortit en 1783, M. d'Hauterive professait alors à Tours, où le voisinage de Chanteloup l'avait mis à portée de cultiver l'amitié de l'abbé Barthélemy, et la bienveillance du duc de Choiseul. Ce dernier désira qu'il fût attaché à l'ambassade de M. de Choiseul-Gouffier, qui partait alors pour la Turquie. En 1785, M. d'Hauterive fut envoyé de Constantinople à Iassy, où, en qualité de secrétaire de l'hospodar, il fut chargé de défendre les intérêts du commerce français. Revenu en France en 1787, M. d'Hauterive s'y maria; mais la révolution qui éclata quelques années après, le décida à solliciter, en 1792, un consulat aux États-Unis. Il ne le conserva qu'une année, revint en France en 1796, fut proscrit l'année suivante, au 18 fructidor, obtint bientôt son rappel, et fut attaché au département des relations extérieures, à la tête duquel M. de Talleyrand venait d'être placé. Lorsque le portefeuille fut retiré à ce ministre, M. d'Hauterive renonça au service actif des divisions politiques, et fut nommé en même-temps garde des archives et conseiller d'état; il fit dès-lors sa principale étude des devoirs imposés à ce dernier titre. On a de lui des rapports sur les hospices, sur les tontines, les compagnies d'assurances, les priviléges des ambassadeurs, etc. Après la chute du gouvernement impérial, en 1814, il resta au conseil d'état et aux archives. Au moment de la première invasion, il avait cru devoir extraire du dépôt des archives, et cacher dans les catacombes, une vingtaine de caisses contenant les papiers les plus importans du service. A la seconde invasion, en 1815, il n'était pas moins important de cacher les papiers du gouvernement royal. Ces considérations, selon les amis de M. d'Hauterive, le décidèrent, à rester fidèle au même poste, dans ces deux époques. Maintenu par Bonaparte, à son retour de l'île d'Elbe, sur la liste du conseil d'état, il protesta contre la déclaration de ce conseil, en date du 25 mars (*voy.* Defermon), et cessa aussitôt d'en faire partie. Confirmé dans ses places au second retour des Bourbons, M. d'Hauterive a été attaché, en qualité de conseiller d'état, au comité de l'intérieur et du commerce; il a été chargé du portefeuille des affaires étrangères à différentes époques, en l'absence du ministre. Le comte d'Hauterive jouit de la réputation d'un homme d'état distingué; même en ignorant sur quoi cette réputation est fondée, nous ne songeons pas à la lui contester; mais il en est une que nous lui contesterons moins encore: c'est celle d'un courtisan prévoyant et délié. On ajoute, il est vrai, qu'il doit beaucoup, sous ce dernier rapport, à Me d'Hauterive, qui se charge, dit-on, d'avoir du caractère, toutes les fois que son mari en manque.

HAUTPOUL-SALETTE (Jean-Joseph d'), issu de la famille de ce nom, l'une des plus anciennes du Languedoc, naquit en 1754, au château de Salette, dans cette province. Passioné pour les armes, il entra fort jeune dans la légion corse, en qualité de simple volontaire, et passa, en 1777, dans le régiment de Languedoc. Trop bon Français pour quitter sa patrie au moment de ses dangers, et surtout pour prendre les armes

contre elle, d'Hautpoul était parvenu, en 1792, au grade de lieutenant-colonel, après avoir acquis, dans les emplois inférieurs, une partie des connaissances qui firent de lui, par la suite, un des officiers français les plus habiles pour la tenue et les grandes manœuvres de la cavalerie. Fait colonel du 6e régiment de chasseurs à cheval, lorsque Maubeuge fut débloqué, et compris, peu de mois après, dans les dispositions de la loi qui excluait les ci-devant nobles de toutes fonctions publiques, d'Hautpoul allait quitter l'armée, lorsque ses soldats déclarèrent qu'ils ne se battraient que sous leur brave colonel. Il commandait son régiment à la bataille de Fleurus. Nommé général de brigade après le siége de Nimègue, il eut le commandement de la cavalerie de l'avant-garde de l'armée de Sambre-et-Meuse, et fit, en cette qualité, les campagnes de 1794 et 1795. Il se distingua particulièrement et fut blessé le 4 juin 1796, à la bataille d'Altenkirken, où Marceau fut tué. Après la retraite du Mein, il eut quelques démêlés avec le général Lefèvre qui commandait l'armée de Sambre-et-Meuse; et ces démêlés se renouvelèrent beaucoup plus vivement après la malheureuse affaire de Stockach. avec le général Jourdan, qui le suspendit de ses fonctions, pour n'avoir pas donné, selon les ordres qu'il avait reçus de ce général. Remis bientôt en activité et replacé, sur les bords du Rhin, à la tète de la cavalerie de réserve, d'Hautpoul se fit remarquer en diverses occasions, fut promu au grade de général de division, et obtint souvent les éloges publics du général Hoche, qui n'en était pas prodigue. Employé ensuite sous les ordres de Moreau, il appuya les opérations, partagea la gloire et mérita la confiance de ce général célèbre. à l'époque où celui-ci cherchait à passer le Danube avec son armée, pour seconder Bonaparte, alors général en chef de l'armée d'Italie, qui venait de pénétrer en Autriche, ce qui amena la paix de Campo-Formio. D'Hautpoul obtint, après cette paix, la place d'inspecteur-général de la cavalerie. En novembre 1803, il fut nommé commandant en chef de la cavalerie du camp de Saint-Omer, fut élevé en 1804 à la dignité de grand-officier de la légion-d'honneur, commanda un corps de cavalerie en Allemagne à la fin de 1805, et se distingua de nouveau à la bataille d'Austerlitz, sous les ordres du grand-duc de Berg (Murat). Par une des charges de cavalerie les plus hardies et les plus heureuses qui, peut-être, aient jamais eu lieu, et qui fut exécutée par les généraux Hautpoul et Nansouty, formant une seule ligne de douze régimens de grosse cavalerie, la droite des Autrichiens et des Russes réunis, fut coupée et culbutée. Le grand-duc de Berg, dans ses rapports à l'empereur, s'empressa de rendre une éclatante justice à la conduite des deux généraux et à celle des braves cuirassiers qui les avaient si bien secondés. De retour à Paris, l'empereur créa d'Hautpoul sénateur, le 19 mars 1806, et lui donna en outre une pension de vingt mille francs, avec le grand-aigle de la légion-d'honneur, dont il était déjà grand-officier; néanmoins d'Hautpoul ne continua pas moins à servir activement. Chargé, dans la campagne contre la Prusse, qui commença le 9 octobre de la même année, du commandement d'un corps de cuirassiers et de dragons, il défit à sa tête, au combat de Hoff, deux régimens d'infanterie, prit colonels, drapeaux, canons, officiers et soldats, et contribua, par l'audace et le succès de ses manœuvres, à la victoire de Jéna (14 octobre 1806). La bataille d'Eylau, livrée quatre mois après, (10 février 1807) en ajoutant une belle page à l'histoire du brave d'Hautpoul, mit un terme à ses exploits et à sa vie. Il venait, après trois charges, faites à la tête de sa redoutable division, à trois différentes reprises, et avec une impétuosité sans exemple, d'enfoncer l'ennemi et de le mettre en fuite sur tous les points, avec une perte de vingt mille hommes, tués, blessés, dispersés ou prisonniers, lorsqu'il fut frappé à la cuisse, par un biscayen. Il ne survécut que cinq jours à cette blessure, et mourut universellement regretté de l'armée, à l'instant où il allait être élevé à la dignité de maréchal d'empire. Aussitôt que l'empereur eut appris sa mort, il ordonna que son corps serait transporté à Paris, pour y être solennellement inhumé, et que les canons pris à Eylau seraient employés à la fonte d'une statue représentant d'Hautpoul, dans ses habits de cuirassier, et tel qu'il avait paru dans cette journée, la plus belle et la dernière de sa vie. Un écrivain célèbre (M. Bergasse) a composé et fait imprimer à Paris, en 1807, in-8,

l'éloge historique du général d'Hautpoul.

HAUTPOUL (Mme DE BEAUFORT D'), est auteur d'un assez grand nombre de romans, et de quelques poésies légères, écrites avec beaucoup de grâce. Voici les titres de ses écrits : *Zilia*, roman pastoral, qui renferme de fort jolies romances, 1796, in-12. — *Childéric, roi des Francs*, 1806, 2 vol.; seconde édition, 1809, 2 vol. in-8. — *Clémentine* ou *l'Evelina française*, 1809, 4 vol. in-12. — *Arindal ou le jeune peintre*, 1809, 2 vol. in-12. — *Severine*, 1808, 6 vol. in-12. — *Cours de littérature ancienne et moderne*, à l'usage des jeunes demoiselles, 1815, in-12. — L'*Athénée des dames*, journal in-18, dont il parut un cahier par mois, en 1808, à dater du 1er janvier. Les romans de Mme d'Hautpoul sont recommandables par l'intérêt du sujet, ainsi que par un style plein de correction et d'élégance.

HAUY (L'abbé RENÉ-JUST), membre de l'ancienne académie des sciences, et ensuite de l'institut, professeur émérite de l'université de Paris, et l'un des physiciens les plus distingués de notre temps, a publié entre autres écrits relatifs à la minéralogie : *Essai d'une théorie sur la structure des cristaux*, 1784, in-8. — *De la structure considérée comme caractère distinctif des minéraux*, 1793, in-8. — *Exposition abrégée de la théorie de la structure des cristaux*, 1793, in-8. — *Traité de minéralogie*, 1802, 4 vol. in-8, et planches in-4; ouvrage classique en son genre, et généralement estimé dans toute l'Europe. Le système de l'auteur est principalement fondé sur la cristallisation, d'après la théorie que Romé de Lille a le premier fait connaitre au public dans sa *Cristallographie*. — *Traité élémentaire de physique*, 1803, in-12; deuxième édition, 1806, 2 vol. in-8, ouvrage très-recherché, et dont l'édition est épuisée depuis long-temps. — *Tableau comparatif des résultats de la cristallographie et de l'analyse chimique, relativement à la classification des minéraux*. — *Traité des pierres précieuses*, in-8, annoncé comme étant sous presse en 1817. M. Hauy a travaillé au *Journal d'histoire naturelle*, aux *Annales de chimie*, au *Journal de physique*, au *Magasin encyclopédique*, aux *Annales du Muséum d'histoire naturelle* et au *Journal des mines*. Il a inséré des mémoires dans ceux de l'Institut, de la société philomatique, de la société d'histoire naturelle. — Valentin HAUY, frère du précédent, et ancien interprète du roi, habite aujourd'hui la Russie : il a long-temps dirigé, à Paris, l'institut des aveugles-travailleurs, établi dans la rue Ste-Avoie; et il fut aussi, sous le gouvernement directorial, un des chefs de la secte des théophilantropes sous la direction de Lareveillère-Lepeaux (*voy.* ce nom). Il a publié, à l'usage de l'institut des aveugles: *Essai sur l'éducation des aveugles*, dédié au roi, 1786, in-4, ouvrage curieux, imprimé en relief, de manière que, dans les exemplaires brochés, les aveugles peuvent lire en promenant le bout des doigts sur les lignes: malheureusement, les exemplaires que l'on rencontre quelquefois dans le commerce, sont tous reliés; et le marteau du relieur, en aplatissant ce relief, a ôté la plus grande partie de ce que l'exécution de ce livre précieux présentait de curieux. M. Valentin Hauy a aussi publié: *Nouveau syllabaire*, 1800, in-12.

HAVIN (LÉONARD), député de la Manche à la convention nationale, y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Contraint de sortir de la France par la loi du 12 janvier 1816, il passa en Angleterre, où l'on refusa de le recevoir. Arreté quelques instans à Portsmouth, il reçut l'ordre de revenir sur le continent, et s'embarqua pour Anvers.

HAWKESBURY (Lord), fils du comte de Liverpool et de miss Watts, fille d'un gouverneur du Bengale, s'appela d'abord Robert Banks Jenkinson. Né le 7 juin 1769, il termina son éducation à l'université d'Oxford. M. Jenkinson médita avec beaucoup de succès les écrivains les plus estimés sur les différentes branches de l'économie publique, dont son père lui avait dressé lui-même un catalogue. Ayant bientôt après visité la France, il se trouva à Paris au moment de la destruction de la Bastille et autres événemens qui eurent lieu au commencement de la révolution. Pendant son séjour dans la capitale, M. Jenkinson n'épargna aucun soin pour acquérir, dans l'intérêt de sa cour, une connaissance exacte des caractères et des vues de tous les hommes marquans, et de ceux qui, par leurs talens ou leurs intrigues politiques, avaient obtenu de la popularité. Les communications qu'il fit à cet égard donnèrent au premier ministre une haute idée de son discernement. A son retour en Angleterre, il fut élu au

parlement, en 1790, par le bourg de Rye; mais n'ayant pas atteint sa 21e année, il passa sur le continent le temps qui lui manquait, et ne prit sa place à la chambre des communes qu'en 1791. L'année suivante, l'armement des Russes fournit aux membres de l'opposition une occasion de censurer l'administration; et la conduite des ministres au sujet de la guerre entre l'impératrice de Russie et l'empire ottoman, devint le sujet des débats parlementaires. M Whitbread, soutenu par tout le parti de l'opposition, fit plusieurs motions contre les ministres qui annonçaient l'intention de mettre des bornes aux accroissemens menaçans de la puissance russe; M. Jenkinson parla un des premiers en réponse à cette attaque, et, dans un discours animé, combattit les résolutions proposées, avec une force et une clarté qui montrèrent qu'il avait une connaissance approfondie de la question dont il s'agissait. Il appela particulièrement l'attention de la chambre sur les dangers qui menaçaient la Prusse, d'après les progrès des armes de la Russie, et entra dans des développemens qui ne pouvaient venir que d'un homme d'état parfaitement instruit de la balance des pouvoirs en Europe. M. Jenkinson fut nommé l'un des commissaires pour les affaires de l'Inde, le 22 juin 1793; et l'activité avec laquelle il remplit les fonctions de cet important emploi, justifia pleinement le choix du gouvernement. En mai 1794, il reçut du roi d'Angleterre une commission pour commander les corps de cavalerie de défense des cinq ports, avec le rang de colonel dans l'armée; et, en 1796, il fut réélu par Rye. A la nomination de M. George Yonke à la place de gouverneur du cap de Bonne-Espérance et de ses dépendances, lord Hawkesbury fut choisi pour le remplacer, comme maître de la monnaie : il fut aussi nommé conseiller privé du roi d'Angleterre, et l'un des lords du comité pour le commerce et les plantations étrangères. Au changement des ministres en 1801, il fut secrétaire d'état pour les affaires étrangères, en remplacement de lord Grenville, à l'époque du traité d'Amiens; et il échangea cette place pour le département de l'intérieur, lorsque Pitt succéda à M. Addington. Enfin, lors de la démission donnée par M. Pitt, lord Hawkesbury fut nommé garde des cinq ports, l'emploi le plus lucratif dont la couronne puisse disposer. Le premier discours prononcé par lord Hawkesbury, promettait un grand orateur; la suite n'a pas entièrement réalisé cette espérance. C'est à lui que M. Canning, son ami, doit son avancement dans le monde politique.

HAXO, général des armées de la république, né à Saint-Dizier en Lorraine, fut nommé chef du 1er bataillon des volontaires des Vosges, dès les premiers instans de la guerre de la révolution, et se distingua à l'armée du Rhin et au siége de Mayence. Nommé général de brigade, puis de division, il fut presque toujours employé contre les Vendéens, sur lesquels il remporta plusieurs avantages. On n'eut jamais à lui reprocher aucun de ces traits de barbarie, devenus si communs dans les deux partis, et qui firent si long-temps, du théâtre de cette guerre impie, un champ de massacre plus qu'un champ de bataille. Haxo éluda au contraire les ordres des représentans du peuple, et préserva d'incendie plusieurs villages vendéens. Battu, le 26 avril 1794, par Charette, à la Roche-sur-Yon; blessé et abandonné de ses troupes, il fut entouré par les insurgés, se défendit vaillamment contre eux, et fut tué d'un coup de mousqueton par Armand, ancien chef de division dans l'armée vendéenne du centre. Charette lui-même fit l'éloge de la bravoure d'Haxo, et la convention décréta que son nom serait inscrit sur une colonne élevée à cet effet au milieu du Panthéon.

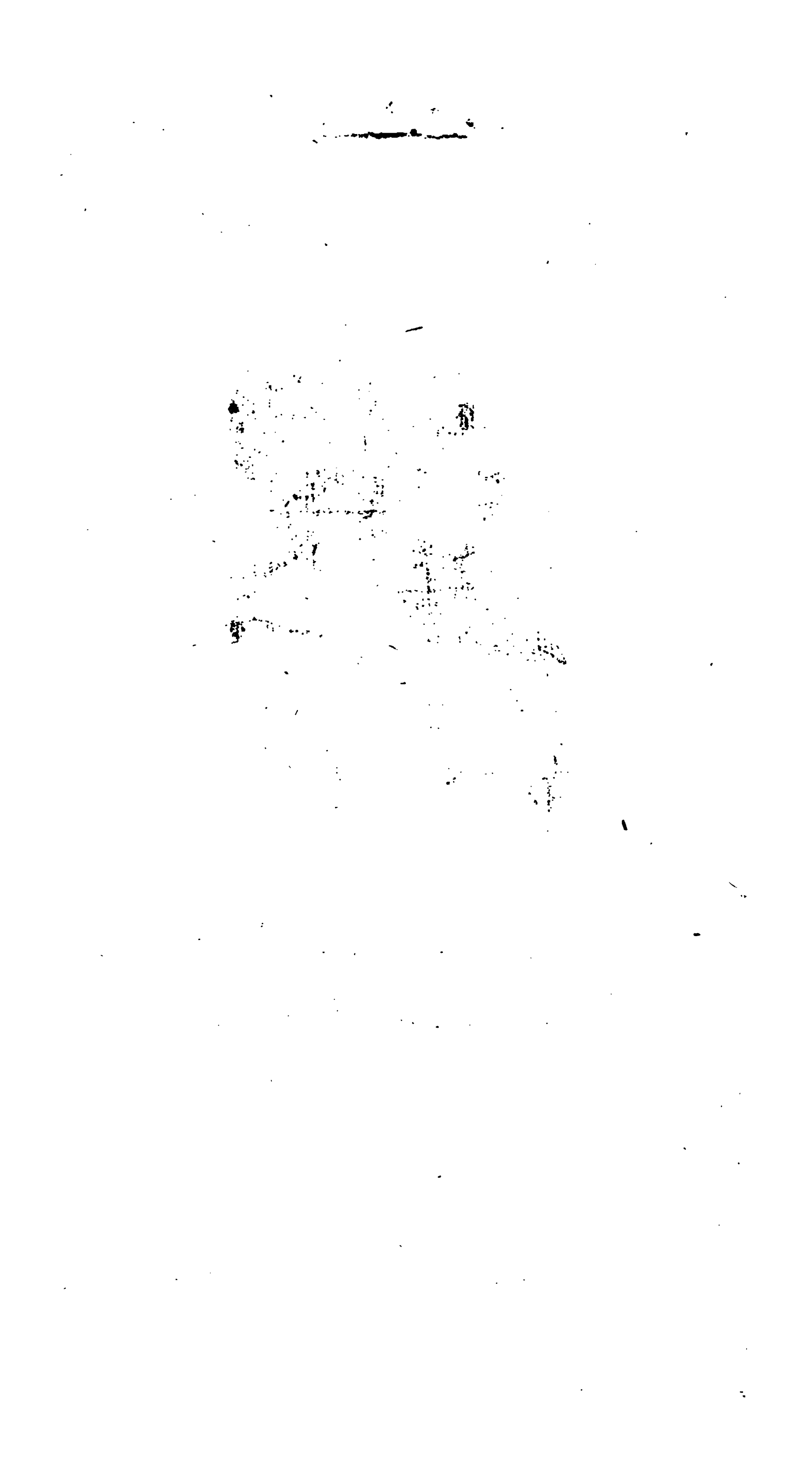
HAXO (Le baron FRANÇOIS-NICOLAS-BENOÎT), lieutenant-général et l'un des inspecteurs-généraux du génie, né le 24 juin 1774, est neveu du précédent. Entré de bonne heure au service, il commandait, en février 1809, un bataillon au siége de Saragosse, où il fut blessé. Nommé colonel, il fut appelé, en juin 1809, à la grande armée d'Allemagne, et se distingua, le 7 juillet, à la bataille de Wagram. De retour en Espagne en 1810, il contribua à la prise de Lérida par la construction d'une batterie qui décida la reddition de la place. Fait général de brigade, à la fin de mai de la même année, l'empereur Napoléon le rappela auprès de lui lors de la guerre de Russie, et il accompagna ce prince, en qualité d'aide-de-camp, pour reconnaître les bords du Niemen. Après s'être distingué, de nouveau, au combat de Mohilow, il fut promu, le 5 décembre 1812, au grade de général de division.

Chargé, en juin 1813, d'aller diriger la construction des forts de Hambourg, il se rendit dans cette ville, et fut, deux mois après, fait prisonnier avec le général Vandamme, auquel il était allé porter des ordres. Rentré en France en 1814, il fut mis, dans les premiers jours de mars 1815, à la tête de l'arme du génie, dans l'armée qu'on avait réunie contre Napoléon, qu'il accompagna trois mois après sur le champ de bataille de Waterloo. Nommé vers la fin de juillet 1815, avec les lieutenans-généraux Gerard et Kellermann, l'un des commissaires chargés de demander, au nom de l'armée de la Loire, « que cette armée restât réunie tant qu'il y aurait des étrangers sur le territoire ; que nul employé civil ni militaire ne fût déplacé ; qu'enfin personne ne fût inquiété pour ses opinions », le général Haxo reparut un moment à l'armée pour annoncer qu'il n'avait rien obtenu, et s'empressa de revenir offrir ses services au gouvernement royal, qui les accepta. Nous voudrions pouvoir oublier et laisser ignorer à nos lecteurs, qu'après avoir été, en juin 1815, compagnon d'armes, de malheur et de gloire du général Lefebvre-Desnouettes, Haxo a été, le 16 mai 1816, l'un des membres du conseil de guerre qui a condamné ce général à la mort.

HAYDN (Joseph), naquit le 31 mars 1732, dans le village de Rohrau, situé sur les frontières d'Autriche et de Hongrie, et qui est devenu à jamais célèbre par la naissance de ce grand artiste. Son père, pauvre charron, savait jouer quelques airs sur une espèce de harpe dont il accompagnait les chansons de sa femme. Ces concerts rustiques suffirent pour développer le génie musical du petit *Sepperl* (diminutif de Joseph dans le dialecte du pays). Il cherchait à y prendre part, en figurant un violon avec une petite planche et une baguette. Le maître d'école de Haimbourg, petite ville voisine, frappé de la justesse avec laquelle l'enfant observait la mesure, pria le père de le lui confier. Il y apprit à solfier, et y fut chargé de battre la timbale les jours de fête. Il était depuis environ deux ans dans la maison de cet homme, qui ne pouvait lui enseigner que peu de chose, lorsque le maître de la chapelle de la cour de Vienne, nommé Ruiter, ayant eu occasion de l'entendre, fut frappé de ses dispositions, l'emmena avec lui dans cette capitale, et le fit entrer à la maîtrise de St-Étienne. Les progrès du petit Sepperl y furent si rapides, qu'ayant à peine dix ans, il essaya de composer des morceaux à 6 et à 8 voix. « Hélas! disait-il depuis, en riant, je croyais dans ce temps-là que plus le papier était noir, plus la musique devait être belle. » Parvenu à l'époque de la mue de la voix, il fut réformé; et il est absolument faux que, comme on l'a rapporté dans une notice sur ce grand homme, il ait jamais été question, pour lui conserver le timbre argentin de sa voix, de lui faire subir une opération que n'autorisèrent dans aucun temps les mœurs de l'Allemagne, et qui aurait attiré sur ses auteurs toute la sévérité des lois. Forcé de quitter la maîtrise de la cathédrale de Vienne, Haydn se vit bientôt réduit à la plus affreuse indigence. La connaissance qu'il fit de Métastase, le premier lyrique de son siècle, comme Haydn devait en être le premier symphoniste, et qui se trouva loger dans la même maison, n'eut d'autre résultat pour lui que de lui procurer la connaissance de la langue italienne, et quelques conseils sur la recherche du vrai beau dans les arts. L'état de dénuement où languissait Haydn, ne l'empêcha point de se marier, et ce mariage ne fut heureux sous aucun rapport : la femme qu'il épousa, fille d'un perruquier, chez lequel il logeait, ajouta aux contrariétés que lui faisait éprouver sa situation, celles qui naissent d'un caractère acariâtre. Malgré ses habitudes laborieuses et son extrême activité, Haydn ne pouvait subvenir aux besoins de son ménage. C'est à peu près vers ce temps qu'il rencontra le célèbre compositeur italien Porpora, dans les entretiens duquel il avouait franchement qu'il avait puisé des notions très-utiles pour le développement de son talent. Quelques œuvres en avaient déjà donné l'opinion la plus avantageuse, lorsque le destin, las de le poursuivre, lui procura la connaissance du prince Antoine Esterhazy, amateur passionné de l'art, et bienfaiteur généreux de tous les artistes. Son successeur, le prince Nicolas, s'attacha définitivement Haydn, en qualité de maître de chapelle. Tels furent les commencemens d'un homme dont les chefs-d'œuvre charment aujourd'hui l'Europe entière. La vie extrêmement douce qu'il

projets qui les occupaient depuis long-temps : l'un était la découverte d'un passage au nord-ouest, tant de fois tentée sans succès, et dont il est de nouveau question depuis quelque temps (1818-1819) : l'autre était celle d'une mine de cuivre située très-haut dans le nord, près de l'embouchure d'un fleuve qui coulait dans cette direction, et dont les récits des Indiens avaient donné connaissance dès 1715. Il exécuta cette dernière partie de sa mission, après avoir éprouvé, pendant un voyage de près de dix-neuf mois, des fatigues, des privations et des contrariétés inexprimables. En 1774, il établit le comptoir de Cumberland dans l'intérieur des terres. Le gouverneur étant mort en 1775, Hearne fut nommé son successeur. En 1782, une escadre française, commandée par la Peyrouse, s'empara du fort, le fit sauter, et détruisit ou emporta tout ce qui appartenait à la compagnie anglaise. Le manuscrit du voyage de Hearne, qui fut trouvé parmi ses papiers, eût pu être considéré comme étant la propriété de la compagnie, puisque l'expédition avait été entreprise par ses ordres : sur les instances de Hearne, la Peyrouse le lui rendit, à condition qu'il le publierait dès qu'il serait de retour en Angleterre. En 1783, Hearne fit rebâtir le fort, qui fut mis en meilleur état de défense qu'auparavant. Il revint en Angleterre, en 1787, jouir de la fortune modeste qu'il avait acquise par de longs travaux, et mourut en 1792. La relation de son voyage a été publiée sous le titre suivant : *Voyage du fort du prince de Galles, dans la baie d'Hudson à l'Océan septentrional, entrepris par l'ordre de la compagnie de la baie d'Hudson, dans les années* 1769, 1770, 1771 *et* 1772, *et exécuté, par terre, pour la découverte de mines de cuivre, d'un passage au nord-ouest*, etc., Londres, un vol. in-4, fig. et cartes. Cette relation, une de celles qui ont répandu le plus grand jour sur un des points les plus essentiels de la géographie, fait beaucoup d'honneur à son auteur. On reconnaît en lui un homme courageux, zélé, persévérant, doux, humain, éclairé, bon observateur : il intéresse infiniment par son récit, qui porte le cachet de la candeur. Ce voyage a été traduit dans la plupart des langues de l'Europe : la traduction française, accompagnée de cartes et de figures, a été imprimée à Paris en l'an 7 (1799), 1 vol. in-4 ou 2 vol. in-8.

HÉBERT (Jacques-René), né en 1755, à Alençon (Basse-Normandie), membre du conseil-général de la commune de Paris des 10 août et 2 septembre, et depuis substitut du procureur de cette commune, fut, à la fois, l'un des scélérats les plus abjects et les plus influens de la période si féconde en grands événemens et en grands crimes, qui s'écoula depuis le 10 août 1792 jusqu'au 27 juillet 1794 (9 thermidor an 2). Venu fort jeune à Paris, pour y chercher des moyens d'existence, Hébert, après avoir vécu quelque temps d'escroqueries, obtint une place de contrôleur de billets au théâtre des Variétés. Renvoyé, pour cause d'infidélité, de ce misérable emploi, il se fit laquais, et fut bientôt chassé pour la même cause. La révolution qui éclata en juillet 1789, en ouvrant la carrière au mérite, l'ouvrit également, par malheur, à tous les genres de médiocrité, d'intrigue et d'audace. Dès les premiers jours de cette révolution, des milliers de libelles, les uns dans le sens de la cour, les autres dans l'esprit de la constitution que l'assemblée se préparait à donner à la France; les autres enfin dans un système de désorganisation et d'anarchie, qui menaçait l'ordre social tout entier d'une prompte dissolution, furent répandus parmi le peuple ; ces derniers, par une combinaison aussi profonde que dangereuse, écrits d'un style qui n'était d'abord que bas et trivial, acquirent en peu de temps une influence funeste sur l'esprit des classes ignorantes de la société; et cette influence augmentant journellement, le ton de ces libelles devint tellement obscène et sanguinaire, que l'assemblée et les autorités de Paris commencèrent à s'en alarmer, et cherchèrent à opposer quelques digues à ce torrent. Parmi les écrits incendiaires, *l'Ami du peuple*, de Marat; *l'Orateur du peuple*, de Fréron, sous le nom de Martel; et *le Père Duchêne*, d'Hébert, étaient en première ligne. Ce dernier avait été mis en opposition avec un journal du même nom, rédigé par un M. Lemaire, dans les principes constitutionnels; mais les provocations insensées et féroces du prédicateur de la licence et du crime, ne tardèrent pas à l'emporter sur les conseils de l'honnête homme et du bon citoyen, et dans peu de temps Hébert n'eut plus de concurrent. Enivré de son triomphe, ce misérable ne mit plus de bornes à son insolence et à ses fureurs.



[illegible] Jac[illegible] [illegible] Hasse [illegible]

[illegible]

[illegible] Pascal [illegible]

[illegible]



Hébert (dit Père Duchêne)

Procureur G.al de la Commune de Paris.

Chaque jour, dans le langage des halles et des mauvais lieux, il insultait le roi, la reine, leur famille, et toutes les autorités. C'est par de tels moyens que furent successivement préparées les insurrections des 20 juin et 10 août 1792, et les massacres de septembre. Ce ne fut, néanmoins, que de cette dernière époque, que commença la dégoûtante célébrité de l'homme dont notre seul devoir d'historiens peut nous contraindre à entretenir nos lecteurs. Jusques-là simple libelliste, l'insurrection du 10 août le transforma tout-à-coup en magistrat du peuple; et c'est en cette qualité qu'il se présenta à l'assemblée législative, dans les derniers jours de sa session, pour y donner des éclaircissemens sur la réunion des commissaires des 48 sections, formés en commune de Paris dans la nuit du 9 au 10 août, et défendre leurs intentions. Elu substitut du procureur de la commune, Chaumette, qui avait été porté à ces fonctions le 12 décembre 1792, Hébert se déclara, dès cet instant, l'un des ennemis les plus ardens et les plus acharnés du parti de la Gironde. Aux jacobins, aux cordeliers, à la commune, il ne cessa de poursuivre avec fureur des hommes qui, dès long-temps, avaient manifesté pour lui le mépris le plus profond et la haine la plus irréconciliable. Dans les temps qui précédèrent le 10 mars 1793, de concert avec Pache, ce maire de Paris qui fut l'un des plus hypocrites provocateurs de tous les excès populaires qui souillèrent cette époque, Hébert et sa faction avaient formé le double projet de faire assassiner dans la convention, ceux d'entre les députés de la Gironde et du côté droit qui formaient encore la majorité de l'assemblée, et dont ils redoutaient davantage la vertueuse énergie et les talens, en même-temps qu'ils établissaient, à sa place, une nouvelle assemblée composée des principaux conspirateurs, des membres de la commune, et de ceux des conventionnels qui se seraient réunis à eux. Ce complot ayant été révélé à la convention, par la section de la Fidélité, elle s'empressa de nommer dans sa séance du 18 mai 1793 (*voy.* RABAUD-ST-ETIENNE), une commission extraordinaire de douze membres, chargée de la recherche de toutes les conspirations tramées contre la république et la représentation nationale. L'arrestation d'Hébert, suivie de celle d'un de ses complices, fut la première mesure adoptée par cette commission. Le 25 mai, Hébert était à son poste, au milieu de la commune assemblée, au moment où les agens de la commission extraordinaire se présentèrent et exhibèrent leurs ordres. Lui et ses collègues furent saisis d'effroi, mais les crimes qu'ils organisaient ne pouvaient éclater encore; il fallut donc obéir. Hébert fut conduit en prison, emportant avec lui les protestations de ses collègues et celles de la multitude, que bientôt il serait délivré et vengé. Dans ce moment où la faction des brigands se croyait victorieuse, cet acte d'autorité produisit sur elle un effet prodigieux; mais elle revint bientôt de ce premier instant de terreur, en examinant sa force et la faiblesse des moyens que ses ennemis avaient à lui opposer. En effet, un cri de fureur ne tarda pas à retentir à toutes les tribunes. Les jacobins, les cordeliers, les sections où la sédition se fomente depuis long-temps, déclarent la permanence de leurs séances, et délibèrent jour et nuit. Cependant, en s'exhalant en menaces, ils n'agissent qu'avec lenteur, et il est sans aucun doute, qu'avec de la persévérance et de la fermeté, la convention eût fini par triompher de ces machines d'anarchie sur lesquelles les chefs des conspirateurs ne se reposaient qu'avec défiance, et dont les irrésolutions, les craintes, et le reste d'un certain respect pour la représentation nationale, leur offraient souvent des résistances sur lesquelles ils n'avaient pas compté. Ce jour-là, une volonté énergique eût pu sauver encore la convention; elle l'eut quelques jours après, mais il était trop tard; alors tous les coups étaient portés; les factieux avaient employé à agir le temps que la commission avait mis à délibérer; et la commune, enhardie par les hésitations de ses ennemis, se constitua en permanence à la première nouvelle de l'arrestation d'Hébert, et appela à l'instant autour d'elle toute la populace de Paris, Aussitot cette horde furieuse, se déclarant le peuple souverain, invite les sections à se réunir à elle, en rassemble seize, et se met en marche, précédée de ses chefs, pour se rendre à la convention nationale; là elle dénonce, avec violence, la commission des douze, demande sa dissolution, l'arrestation de ses membres, leur traduction au tribunal révolutionnaire, et réclame impérieusement la liberté d'Hébert et sa réin-

[illegible] tentaient depuis long- [illegible] la découverte d'un [illegible] seulement, tant de fois tentée [illegible] il est de nouveau [illegible] quelque temps (1816- [illegible] celui de [illegible] dans le nord, près [illegible] qui avoient [illegible] les côtes [illegible] leur connaissance [illegible] cette dernière partie [illegible] avoir éprouvé, pen- [illegible] de son canal cerné, [illegible] et des contre- [illegible] il étoit [illegible] dans l'intérieur [illegible] étant mort en [illegible] son successeur [illegible] et d'après ce fait-là [illegible] On rapporte tout ce [illegible] en compagnie anglaise [illegible] la population de la [illegible] avoit été [illegible] qu'il a- [illegible] de 1761 [illegible] mettre [illegible]

[illegible] Ce voyage a été traduit dans plusieurs des langues de l'Europe [illegible]

HÉBERT (Jacques-René), né en [illegible] à Alençon (Basse-Normandie), [illegible] du conseil général de la commune [illegible] été dès le mois et à septembre [illegible] substitut du procureur [illegible] fut, à la fois, l'un des plus [illegible] et les plus infâmes de la [illegible] [illegible] en grande [illegible] crimes, qui [illegible] depuis [illegible] 1792 jusqu'au [illegible] juillet 1793 [illegible] dor an [illegible]. Venu fort [illegible] à Paris, pour y chercher des moyens d'existence [illegible] bert, après avoir [illegible] quelques [illegible] d'escroqueries [illegible] [illegible] de la loi [illegible] envoyé pour [illegible] [illegible] la capitale [illegible] fut chassé [illegible] [illegible] par malheur, à tous les [illegible] vérité, d'intrigue et d'audace [illegible] [illegible] jours de cette révolution [illegible] [illegible] les uns dans le [illegible] [illegible] les autres dans l'esprit [illegible] [illegible] que l'assemblée se proposoit [illegible] [illegible] à la France; les autres [illegible] système de [illegible] [illegible] que menaçoit l'ordre [illegible] d'une prompte dissolution [illegible] [illegible] [illegible] le peuple [illegible] [illegible] et trivial [illegible] [illegible] que l'assemblée [illegible] de Paris [illegible] et cherchèrent à opposer quelques [illegible] à ce torrent. Parmi les [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] du même nom [illegible] [illegible] Lemaître, dans les [illegible] [illegible] dans les [illegible] [illegible] de la [illegible] [illegible]



Hébert (dit Père Duchêne)

Procureur G.al de la Commune de Paris.

Chaque jour, dans le langage des halles et des mauvais lieux, il insultait le roi, la reine, leur famille, et toutes les autorités. C'est par de tels moyens que furent successivement préparées les insurrections des 20 juin et 10 août 1792, et les massacres de septembre. Ce ne fut, néanmoins, que de cette dernière époque, que commença la dégoûtante célébrité de l'homme dont notre seul devoir d'historiens peut nous contraindre à entretenir nos lecteurs. Jusques-là simple libelliste, l'insurrection du 10 août le transforma tout-à-coup en magistrat du peuple; et c'est en cette qualité qu'il se présenta à l'assemblée législative, dans les derniers jours de sa session, pour y donner des éclaircissemens sur la réunion des commissaires des 48 sections, formés en commune de Paris dans la nuit du 9 au 10 août, et défendre leurs intentions. Elu substitut du procureur de la commune, Chaumette, qui avait été porté à ces fonctions le 12 décembre 1792, Hébert se déclara, dès cet instant, l'un des ennemis les plus ardens et les plus acharnés du parti de la Gironde. Aux jacobins, aux cordeliers, à la commune, il ne cessa de poursuivre avec fureur des hommes qui, dès long-temps, avaient manifesté pour lui le mépris le plus profond et la haine la plus irréconciliable. Dans les temps qui précédèrent le 10 mars 1793, de concert avec Pache, ce maire de Paris qui fut l'un des plus hypocrites provocateurs de tous les excès populaires qui souillèrent cette époque, Hébert et sa faction avaient formé le double projet de faire assassiner dans la convention, ceux d'entre les députés de la Gironde et du côté droit qui formaient encore la majorité de l'assemblée, et dont ils redoutaient davantage la vertueuse énergie et les talens, en même-temps qu'ils établissaient, à sa place, une nouvelle assemblée composée des principaux conspirateurs, des membres de la commune, et de ceux des conventionnels qui se seraient réunis à eux. Ce complot ayant été révélé à la convention, par la section de la Fidélité, elle s'empressa de nommer dans sa séance du 18 mai 1793 (*voy.* RABAUD-ST-ETIENNE), une commission extraordinaire de douze membres, chargée de la recherche de toutes les conspirations tramées contre la république et la représentation nationale. L'arrestation d'Hébert, suivie de celle d'un de ses complices, fut la première mesure adoptée par cette commission. Le 25 mai, Hébert était à son poste, au milieu de la commune assemblée, au moment où les agens de la commission extraordinaire se présentèrent et exhibèrent leurs ordres. Lui et ses collègues furent saisis d'effroi, mais les crimes qu'ils organisaient ne pouvaient éclater encore; il fallut donc obéir. Hébert fut conduit en prison, emportant avec lui les protestations de ses collègues et celles de la multitude, que bientôt il serait délivré et vengé. Dans ce moment où la faction des brigands se croyait victorieuse, cet acte d'autorité produisit sur elle un effet prodigieux; mais elle revint bientôt de ce premier instant de terreur, en examinant sa force et la faiblesse des moyens que ses ennemis avaient à lui opposer. En effet, un cri de fureur ne tarda pas à retentir à toutes les tribunes. Les jacobins, les cordeliers, les sections où la sédition se fomente depuis long-temps, déclarent la permanence de leurs séances, et délibèrent jour et nuit. Cependant, en s'exhalant en menaces, ils n'agissent qu'avec lenteur, et il est sans aucun doute, qu'avec de la persévérance et de la fermeté, la convention eût fini par triompher de ces machines d'anarchie sur lesquelles les chefs des conspirateurs ne se reposaient qu'avec défiance, et dont les irrésolutions, les craintes, et le reste d'un certain respect pour la représentation nationale, leur offraient souvent des résistances sur lesquelles ils n'avaient pas compté. Ce jour-là, une volonté énergique eût pu sauver encore la convention; elle l'eut quelques jours après, mais il était trop tard; alors tous les coups étaient portés; les factieux avaient employé à agir le temps que la commission avait mis à délibérer; et la commune, enhardie par les hésitations de ses ennemis, se constitua en permanence à la première nouvelle de l'arrestation d'Hébert, et appela à l'instant autour d'elle toute la populace de Paris. Aussitot cette horde furieuse, se déclarant le peuple souverain, invite les sections à se réunir à elle, en rassemble seize, et se met en marche, précédée de ses chefs, pour se rendre à la convention nationale; là elle dénonce, avec violence, la commission des douze, demande sa dissolution, l'arrestation de ses membres, leur traduction au tribunal révolutionnaire, et réclame impérieusement la liberté d'Hébert et sa réin-

tégration dans ses fonctions. Cette fois, ainsi que nous venons de le dire, la convention essaya de résister; mais ce courage tardif ne lui fut d'aucune utilité, et la victoire demeura toute entière à ses vils ennemis. A l'instant où la commission extraordinaire, qui venait de donner sa démission, était cassée par un décret, Hébert rentrait triomphant à la commune, et paraissait garder, dans ces premiers instans, une sorte de modération, en s'opposant aux vengeances sanglantes que réclamaient ses amis; il alla même jusqu'à déclarer mauvais citoyen « quiconque proposerait de répandre du sang; et désavoua les projets de dictature imputés aux autorités de Paris. Porté, du 16 au 20 août 1793, lors de la démission de Garat, au ministère de l'intérieur, concurremment avec Paré, ce dernier lui fut préféré. Appelé comme témoin dans le procès de la reine, Hébert n'eut pas honte d'accuser cette malheureuse princesse de crimes qui épouvantent la nature et que la raison repousse (*voy.* Marie-Antoinette). L'audace de ce monstre fut même portée si loin, que la multitude qui remplissait l'auditoire laissa échapper un mouvement d'indignation et d'horreur dont lui-même fut un moment déconcerté; mais ce qui ne tarda pas à lui inspirer un plus juste effroi, fut le mot de Robespierre, qui, instruit le même jour, à dîner, par Fouquier-Tinville, Hermann et Vilatte, de la déclaration d'Hébert, et surtout de la sensation qu'elle avait produite sur le public, s'écria avec colère, en brisant son assiette: « Ce n'est donc pas assez pour ce scélérat d'en avoir fait une Messaline, il fallait encore qu'il en fît une Agrippine! » Ce mot, répété le jour même à Hébert, lui annonça tout ce qu'il avait à craindre; aussi, dès ce moment, il s'unit plus étroitement qu'il ne l'avait fait encore, à Chaumette que menaçait un même sort, et tous deux mirent tous leurs soins à fortifier la faction monstrueuse dont ils étaient les chefs, et qui comptait dans la convention et dans le comité de salut public même, un assez grand nombre de complices (*voy.* Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois). Douze jours après la mort de la reine, ce qui restait de l'infortunée députation de la Gironde, dans les prisons des tyrans (1), fut mis en jugement au tribunal révolutionnaire, avec dix-huit autres membres du côté droit (*voy.* Gensonné). Hébert qui entrevit dans cette circonstance un moyen de se rendre agréable à Robespierre, dont il connaissait toute la haine contre ses illustres collègues, s'attacha particulièrement à accuser Brissot à la tribune des jacobins, et à déposer contre lui devant le tribunal révolutionnaire. Ses déclarations ne furent qu'un tissu de mensonges atroces, d'interprétations odieuses, et d'invectives prodiguées au malheur. Il n'y eut dans ces débats, de comparable à l'infamie et à l'atrocité d'Hébert, que l'admirable stoïcisme et l'inébranlable sérénité de Brissot et de ses amis, qui parlaient à leurs assassins, comme s'ils eussent répondu à des juges. Deux jours avant que le jugement fût prononcé (8 brumaire, 29 octore), Hébert demanda et fit arrêter que la société des jacobins se transporterait en masse, à la convention, pour demander que Brissot et ses co-accusés fussent envoyés à l'échafaud dans les vingt-quatre heures. Appuyé par la faction de la commune, dont la force militaire reposait sur l'armée révolutionnaire, commandée par Ronsin, Hébert se rendit maître de la société populaire des cordeliers, où s'élaboraient depuis long-temps toutes les insurrections, et y devint l'ennemi et le dénonciateur de Danton, autrefois son protecteur, mais qui ne témoignait maintenant pour lui et son exécrable faction, que haine et que mépris. Hébert poursuivit avec la même fureur, Fabre-d'Eglantine, Bazire, et son ancien complice Chabot. Dénoncé un jour par ce dernier, Robespierre parut, un moment, avoir oublié ses anciens ressentimens, et embrassa sa défense. Mais bientôt l'audace d'Hébert s'accrut à tel point, que, comptant sur les forces de sa faction, il fit, lors de l'arrestation de Vincent qui périt bientôt avec lui, voiler la statue de la liberté et la pancarte des droits de l'homme, suspendue sur la tête du président, et osa appeler le peuple à l'insurrection contre la convention nationale et le comité de salut public. La hardiesse de cette démarche intimida un moment les décemvirs, dont on a vu plus haut que deux favorisaient secrètement les desseins de la commune; mais ils reprirent courage en voyant le calme du peuple: et dans les premiers jours de ventôse an 2 (février 1794) ils firent arrêter Hébert et plusieurs de

(1) Vergniaud, Gensonné, Ducos et Fonfrède.

ses complices. Cette fois, on n'entendit dans le conseil de la commune, ni regrets, ni menaces; tout trembla, tout obéit, et par une de ces vicissitudes si remarquables, mais si fréquentes dans les révolutions, ce fut par les mains de ceux-là même qui avaient le plus contribué à la détruire, que la commission des douze fut vengée. Le 25 ventôse an 2 (15 mars 1794), l'accusateur ordinaire du comité de salut public, St-Just, que nous avons montré ailleurs (*voy.* DANTON) si habile à rattacher les factions les unes aux autres afin de les frapper toutes ensemble, parut à la tribune, et après avoir accusé Hébert, Ronsin, Momoro, Vincent, Mazuel et quatorze autres individus, d'être auteurs ou complices d'une conspiration tendante au massacre de la convention, et au rétablissement d'un tyran sous le nom de grand juge, il conclut à ce qu'Hébert et sa faction fussent traduits au tribunal révolutionnaire et jugés comme tels. Le jour même de ce rapport, Dumas, président du tribunal, prononça aux jacobins un long discours, dans lequel, dévoilant les concussions, les turpitudes et les crimes de la faction d'Hébert, il ne laissa aucune incertitude sur le sort réservé à ce misérable, que l'univers entier, hors Dumas et ses pareils, avait, sans doute, le droit de condamner. Mis en jugement, Hébert fut traité par son ancien ami Fouquier-Tinville, comme un escroc et un voleur public, digne depuis long-temps de toutes les rigueurs de la justice; et plusieurs fois il s'établit entre ces deux brigands, anciens rivaux de scélératesse, un dialogue dans lequel Hébert, abandonné de toute son audace, descendait à des supplications qu'on repoussait avec ironie, et du ton dont lui-même avait si souvent donné l'exemple dans ses écrits et dans ses discours. Il tomba plusieurs fois en défaillance devant le tribunal; et lorsque son jugement lui fut prononcé, il perdit entièrement connaissance, et ne put redescendre à la conciergerie qu'appuyé sur le bras d'un gendarme. Si le souvenir des crimes et des malheurs de l'humanité pouvait, en aucun cas, devenir un sujet de dérision ou de plaisanterie, il serait difficile de réprimer l'un et l'autre de ces mouvemens, en se rappelant les scènes, à la fois horribles et burlesques, qui accompagnèrent la mort d'Hébert. La populace qui se pressait autour de la charrette qui le traînait au supplice, ne cessait, dans le langage qu'elle avait appris de lui, de lui répéter : « Va, coquin; va jouer à la main-chaude; va mettre la tête à la fenêtre; va éternuer dans le sac; il est b......... en colère aujourd'hui le père Duchesne.... » et mille autres propos de même genre, entremêlés d'imprécations. La physionomie d'Hébert, au milieu de cette épouvantable mystification, offrait le plus repoussant aspect; tantôt inanimée, tantôt d'un rouge ardent, toutes les impressions s'y manifestaient tour-à-tour; mais celles de l'étonnement, de la terreur et du désespoir, y dominaient. Cet homme qui naguères proclamait l'exécrable doctrine de l'athéisme, frémit et pâlit en descendant de la charrette et en montant les marches de l'échafaud, si souvent rougi du sang de ses victimes. Une circonstance toute particulière à la fin de ce scélérat, c'est qu'il mourut, en quelque sorte, aux éclats de rire d'une populace en qui ses infâmes écrits avaient si puissamment contribué à éteindre tout sentiment d'humanité et de respect pour le malheur. Il fut exécuté le 4 germinal an 2 (24 mars 1794). Hébert avait épousé l'année précédente une ex-religieuse, nommée Jacqueline, qui fut condamnée à mort quelques jours après lui, comme complice de la même conspiration, et fut conduite à l'échafaud à côté de la veuve de l'infortuné Camille Desmoulins (*voy.* ce nom). L'aspect de ces deux femmes formait un contraste remarquable. Lucile, parée de toutes les grâces de la jeunesse et de la beauté, s'avançait au supplice avec le calme et la résignation de l'innocence; la veuve d'Hébert était défigurée et mourante. Comme elle avait partagé ses odieux principes, elle partagea, dans ses derniers momens, et sa faiblesse et ses terreurs.

HEDENSTROM, voyageur russe, a parcouru le nord de la Sibérie, visité deux îles et découvert une terre fort étendue au nord de cette province, et est allé plus avant qu'aucun autre voyageur sur les côtes de la Mer-Glaciale. Il a trouvé dans les Iles-Saintes, des ossemens énormes de quadrupèdes; et il a cru reconnaître que ces deux îles inhabitées étaient comme le cimetière de générations inconnues. Il a découvert les serres d'un oiseau qui doit avoir été trois fois plus grand que le condor de l'Amérique méridionale. Il serait possible que la découverte de M.

Hedenstrom conduisit à celle d'un continent arctique, dont l'existence a échappé jusqu'à présent aux voyageurs. Il était occupé, dans ces derniers temps, à St-Pétersbourg, de préparer un récit détaillé de son voyage.

HÉDOUVILLE (Le comte Gabriel-Marie-Théodore-Joseph d'), né à Laon, en 1755, fut admis dans les pages de la reine, et obtint, en les quittant, en 1780, une sous-lieutenance, dont les faibles appointemens étaient employés, en grande partie, à subvenir aux besoins de sa mère. Nommé lieutenant, en 1789, au régiment de Languedoc-dragons, il resta fidèle à sa patrie, lors des événemens de cette époque, et ne partagea point le coupable délire de l'émigration armée. Il obtint un avancement rapide dans les premières années de la guerre de la révolution, et fut employé, le 13 septembre 1793, en qualité de général de brigade, dans l'armée du nord. Aux affaires de Werwick, de Comines et de Menin, il obtint des succès importans sur les Hollandais. Destitué, avec Houchard, le 24 septembre 1793, pour n'avoir pas exécuté le plan d'attaque arrêté à Cambrai, entre les généraux et les représentans du peuple, il fut traduit au tribunal révolutionnaire, qui l'acquitta en nivôse an 2 (janvier 1794). Employé comme chef d'état-major du général Hoche dans la Vendée, les chefs royalistes qui traitèrent avec lui, eurent lieu, dans toutes les occasions, de se louer de sa conduite; et il a acquis par sa bravoure, sa modération, et l'esprit de justice qui présida à toutes ses mesures, une réputation dont les départemens de l'ouest ont conservé le souvenir le plus reconnaissant. En mars 1793, il remplaça Hoche dans le commandement de l'armée de l'ouest, et fut ensuite chargé de celui des 1re et 16e divisions militaires, formées des départemens de la Flandre et de la Picardie. En 1798, il fut envoyé à St.-Domingue avec quatre mille hommes; il y porta son esprit conciliant et pacificateur; mais il ne put acquérir assez d'influence pour balancer celle de Toussaint-Louverture. Les agitateurs, parmi lesquels étaient des commissaires même du gouvernement, qui avaient intérêt à entretenir le trouble dans la colonie, parvinrent à rendre ses efforts inutiles, et le firent rappeler par le directoire. Le général d'Hédouville fut envoyé, en 1799, contre les royalistes de l'ouest, lorsqu'ils reprirent les armes. Il négocia long-temps avec eux; détacha de ce parti plusieurs chefs; conclut un armistice avec ces derniers; démontra par le succès dont cette importante négociation fut couronnée, que la longue durée de cette guerre fatale devait être attribuée, bien plus à l'atrocité des mesures employées par le gouvernement du comité de salut public et à l'ineptie de ses généraux, qu'aux dispositions naturelles des habitans de l'ouest, qui ne réclamaient que le libre exercice de leur religion, auquel leurs chefs rattachèrent avec adresse les intérêts des Bourbons ; En effet, il est maintenant bien connu que les populations vendéennes n'auraient jamais pris les armes, si les agens de cette famille n'eussent réussi à convaincre des hommes francs, braves, mais sans lumières, que les Bourbons seuls pouvaient relever leurs autels. Il faut avouer qu'en cela l'assemblée législative et la convention, par leurs mesures, presque toujours impolitiques, extravagantes ou barbares, du moment où il s'agissait de religion, servaient merveilleusement la cause des Bourbons, qui, livrée à ses propres ressources, eût été ruinée en peu de temps. Brune étant venu prendre le commandement en chef, Hédouville seconda, en qualité de chef d'état-major, les mesures de son successeur, avec le zèle le plus sincère et sans témoigner le moindre ressentiment de cette sorte de passe-droit. Aussi, grâce à cet heureux concours, l'effusion du sang fut évitée, et le désarmement des départemens de l'ouest s'opéra sans difficulté. Le 20 janvier 1800, Hédouville reçut, au théâtre d'Angers, une couronne que lui décerna la reconnaissance publique, et qui était bien due au succès de ses généreux soins pour ramener la paix dans ces contrées si long-temps malheureuses. En 1805, il accompagna l'impératrice Joséphine à Strasbourg et à Munich; fut nommé ministre plénipotentiaire auprès du prince archi-chancelier de l'empire d'Allemagne, qui l'admit à sa première audience, le 4 juillet de la même année; et chargé ensuite de diverses négociations. Vers la fin de 1801, il fut appelé à l'ambassade de France à Pétersbourg, d'où il revint en juillet 1804. Peu après, il fut nommé chambellan de l'empereur, créé sénateur et grand-officier de la légion-d'honneur. Lorsqu'en octobre 1806,



Hébert (dit Père Duchêne)

Procureur G.al de la Commune de Paris.

Chaque jour, dans le langage des halles et des mauvais lieux, il insultait le roi, la reine, leur famille, et toutes les autorités. C'est par de tels moyens que furent successivement préparées les insurrections des 20 juin et 10 août 1792, et les massacres de septembre. Ce ne fut, néanmoins, que de cette dernière époque, que commença la dégoûtante célébrité de l'homme dont notre seul devoir d'historiens peut nous contraindre à entretenir nos lecteurs. Jusques-là simple libelliste, l'insurrection du 10 août le transforma tout-à-coup en magistrat du peuple; et c'est en cette qualité qu'il se présenta à l'assemblée législative, dans les derniers jours de sa session, pour y donner des éclaircissemens sur la réunion des commissaires des 48 sections, formés en commune de Paris dans la nuit du 9 au 10 août, et défendre leurs intentions. Elu substitut du procureur de la commune, Chaumette, qui avait été porté à ces fonctions le 12 décembre 1792, Hébert se déclara, dès cet instant, l'un des ennemis les plus ardens et les plus acharnés du parti de la Gironde. Aux jacobins, aux cordeliers, à la commune, il ne cessa de poursuivre avec fureur des hommes qui, dès long-temps, avaient manifesté pour lui le mépris le plus profond et la haine la plus irréconciliable. Dans les temps qui précédèrent le 10 mars 1793, de concert avec Pache, ce maire de Paris qui fut l'un des plus hypocrites provocateurs de tous les excès populaires qui souillèrent cette époque, Hébert et sa faction avaient formé le double projet de faire assassiner dans la convention, ceux d'entre les députés de la Gironde et du côté droit qui formaient encore la majorité de l'assemblée, et dont ils redoutaient davantage la vertueuse énergie et les talens, en même-temps qu'ils établissaient, à sa place, une nouvelle assemblée composée des principaux conspirateurs, des membres de la commune, et de ceux des conventionnels qui se seraient réunis à eux. Ce complot ayant été révélé à la convention, par la section de la Fidélité, elle s'empressa de nommer dans sa séance du 18 mai 1793 (*voy.* RABAUD-ST-ETIENNE), une commission extraordinaire de douze membres, chargée de la recherche de toutes les conspirations tramées contre la république et la représentation nationale. L'arrestation d'Hébert, suivie de celle d'un de ses complices, fut la première mesure adoptée par cette commission. Le 25 mai, Hébert était à son poste, au milieu de la commune assemblée, au moment où les agens de la commission extraordinaire se présentèrent et exhibèrent leurs ordres. Lui et ses collègues furent saisis d'effroi, mais les crimes qu'ils organisaient ne pouvaient éclater encore; il fallut donc obéir. Hébert fut conduit en prison, emportant avec lui les protestations de ses collègues et celles de la multitude, que bientôt il serait délivré et vengé. Dans ce moment où la faction des brigands se croyait victorieuse, cet acte d'autorité produisit sur elle un effet prodigieux; mais elle revint bientôt de ce premier instant de terreur, en examinant sa force et la faiblesse des moyens que ses ennemis avaient à lui opposer. En effet, un cri de fureur ne tarda pas à retentir à toutes les tribunes. Les jacobins, les cordeliers, les sections où la sédition se fomente depuis long-temps, déclarent la permanence de leurs séances, et délibèrent jour et nuit. Cependant, en s'exhalant en menaces, ils n'agissent qu'avec lenteur, et il est sans aucun doute, qu'avec de la persévérance et de la fermeté, la convention eût fini par triompher de ces machines d'anarchie sur lesquelles les chefs des conspirateurs ne se reposaient qu'avec défiance, et dont les irrésolutions, les craintes, et le reste d'un certain respect pour la représentation nationale, leur offraient souvent des résistances sur lesquelles ils n'avaient pas compté. Ce jour-là, une volonté énergique eût pu sauver encore la convention; elle l'eut quelques jours après, mais il était trop tard; alors tous les coups étaient portés; les factieux avaient employé à agir le temps que la commission avait mis à délibérer; et la commune, enhardie par les hésitations de ses ennemis, se constitua en permanence à la première nouvelle de l'arrestation d'Hébert, et appela à l'instant autour d'elle toute la populace de Paris. Aussitot cette horde furieuse, se déclarant le peuple souverain, invite les sections à se réunir à elle, en rassemble seize, et se met en marche, précédée de ses chefs, pour se rendre à la convention nationale; là elle dénonce, avec violence, la commission des douze, demande sa dissolution, l'arrestation de ses membres, leur traduction au tribunal révolutionnaire, et réclame impérieusement la liberté d'Hébert et sa réin-

va beaucoup la décision de la société de Teyler, et le Mémoire couronné fut lu avec avidité, et même traduit en allemand. M. van Hemert remporta encore deux autres prix pour des Mémoires envoyés au concours ouvert par la même société, et dans lesquels il s'exprimait avec la même franchise et la même élégance et clarté de style qu'on avait admirées dans son premier ouvrage couronné. En 1787, il publia une brochure sous le nom pseudonyme de Paulus Samosatenus (Paul de Samosate), *sur les opinions des premiers chrétiens et pères de l'église, relativement à la personne du Christ*. En 1790, il fut nommé à la chaire de belles-lettres et de philosophie au collége des Remontrans, à Amsterdam, en remplacement du célèbre professeur Wyttenbach (*voy.* ce nom). Il donna encore sa démission de cette place honorable pour vivre en simple particulier. En 1795, il commença à publier ses *Elémens de la philosophie de Kant*, 4 vol. in-8°. C'est principalement M. van Hemert qui fit connaître à ses compatriotes, ce nouveau système philosophique qui a eu tant de succès en Allemagne, mais qui n'a pas été aussi généralement goûté en Hollande, où il a rencontré une forte opposition dans les idées religieuses qui y sont en vigueur. La doctrine du philosophe de Konigsberg ayant aussi trouvé vers cette époque, en Allemagne, un bon nombre d'adversaires, M. van Hemert, pour en défendre les attaques dirigées contre elle dans les deux pays, et en développer ultérieurement les principes, publia, en 1799 et années suivantes, son *Magasin critique*, 6 vol. in-8°. Il est remarquable que M. Van Hemert, grand partisan de la nouvelle philosophie, en avait d'abord été l'antagoniste, et avait publié, en 1792, une brochure anonyme pour la combattre. Parmi les personnes qui, en Hollande, s'étaient prononcées contre la doctrine de Kant et son principal défenseur dans ce pays, on distingua M. le professeur Wyttenbach, qui l'attaqua, en 1809, dans sa *Bibliotheca critica*, ouvrage fort estimé et répandu dans toute l'Europe. Cette attaque de la part d'un savant aussi célèbre, et qui avait été lui-même professeur de philosophie, ne pouvait rester sans réponse de la part de M. van Hemert, qui, en effet, publia encore, la même année, une brochure écrite en langue latine, et intitulée : *Pauli Van Hemert epistola ad Danielem Wyttenbachium*, dans laquelle il prétendit que M. Wyttenbach, quelque grandes que fussent ses connaissances dans la littérature ancienne, n'avait pas bien compris la doctrine du philosophe allemand. M. Wyttenbach, piqué de cette réponse, qui avait été très-bien accueillie par les savans en général, et particulièrement par les partisans de Kant, répliqua d'une manière un peu vive dans l'ouvrage qui avait succédé à la publication de sa *Bibliothèque critique*, et qui est intitulé : *Philomathia*. M. van Hemert, de son côté, riposta dans son *Trias epistolarum*, publié en 1810, et M. le professeur Wyttenbach ne revint plus à la charge. Mais un de ses disciples, M. Mahne, recteur de l'école latine à Zierickzée, actuellement professeur à l'université de Gand, prit le parti de son ancien maître, en publiant, en 1813, une brochure qui a pour titre : *Epistolæ Sodalium Socraticorum Philomathiæ*. M. Van Hemert, attaqué par le disciple de son antagoniste, ne crut plus la partie égale, et jugea ne devoir plus garder le ton grave que, jusqu'alors, il avait conservé. Il mit un terme à cette dispute, déjà trop prolongée, par la publication d'une satire en forme de dialogues, sous le titre de *Strena Pauli van Hemert ad Danielem Wyttenbachium, missa ipsis kalendis januariis* 1814. On a remarqué que, quoique M. van Hemert n'eût rien écrit en latin dans l'espace de dix-sept ans, non-seulement on ne s'en aperçut pas, mais même que sa latinité était d'une élégance et d'une correction très-peu communes. M. van Hemert est encore auteur de deux discours latins, publiés à Amsterdam, lorsqu'il y était professeur ; d'un discours hollandais *sur le sublime*, et de onze volumes de Mélanges de littérature, de philosophie et d'histoire, publiés en 1807, sous le titre de *Lectuur by het ontbyt en de the-tafel*. Ce que nous venons de dire de la latinité de M. van Hemert, peut s'appliquer encore, à plus juste titre, à son style hollandais, qui réunit la plus grande clarté à l'élégance et la correction. Il n'est donc pas étonnant que ses écrits, qui ne manquent d'ailleurs ni de profondeur ni d'érudition, soient très-estimés par ses compatriotes. M. van Hemert est membre de l'institut des Pays-Bas, et secrétaire de la société de bienfaisance, à la tête de laquelle se trou-

Chaque jour, dans le langage des halles et des mauvais lieux, il insultait le roi, la reine, leur famille, et toutes les autorités. C'est par de tels moyens que furent successivement préparées les insurrections des 20 juin et 10 août 1792, et les massacres de septembre. Ce ne fut, néanmoins, que de cette dernière époque, que commença la dégoûtante célébrité de l'homme dont notre seul devoir d'historiens peut nous contraindre à entretenir nos lecteurs. Jusques-là simple libelliste, l'insurrection du 10 août le transforma tout-à-coup en magistrat du peuple; et c'est en cette qualité qu'il se présenta à l'assemblée législative, dans les derniers jours de sa session, pour y donner des éclaircissemens sur la réunion des commissaires des 48 sections, formés en commune de Paris dans la nuit du 9 au 10 août, et défendre leurs intentions. Elu substitut du procureur de la commune, Chaumette, qui avait été porté à ces fonctions le 12 décembre 1792, Hébert se déclara, dès cet instant, l'un des ennemis les plus ardens et les plus acharnés du parti de la Gironde. Aux jacobins, aux cordeliers, à la commune, il ne cessa de poursuivre avec fureur des hommes qui, dès long-temps, avaient manifesté pour lui le mépris le plus profond et la haine la plus irréconciliable. Dans les temps qui précédèrent le 10 mars 1793, de concert avec Pache, ce maire de Paris qui fut l'un des plus hypocrites provocateurs de tous les excès populaires qui souillèrent cette époque, Hébert et sa faction avaient formé le double projet de faire assassiner dans la convention, ceux d'entre les députés de la Gironde et du côté droit qui formaient encore la majorité de l'assemblée, et dont ils redoutaient davantage la vertueuse énergie et les talens, en même-temps qu'ils établissaient, à sa place, une nouvelle assemblée composée des principaux conspirateurs, des membres de la commune, et de ceux des conventionnels qui se seraient réunis à eux. Ce complot ayant été révélé à la convention, par la section de la Fidélité, elle s'empressa de nommer dans sa séance du 18 mai 1793 (*voy.* Rabaud-St-Etienne), une commission extraordinaire de douze membres, chargée de la recherche de toutes les conspirations tramées contre la république et la représentation nationale. L'arrestation d'Hébert, suivie de celle d'un de ses complices, fut la première mesure adoptée par cette commission. Le 25 mai, Hébert était à son poste, au milieu de la commune assemblée, au moment où les agens de la commission extraordinaire se présentèrent et exhibèrent leurs ordres. Lui et ses collègues furent saisis d'effroi, mais les crimes qu'ils organisaient ne pouvaient éclater encore; il fallut donc obéir. Hébert fut conduit en prison, emportant avec lui les protestations de ses collègues et celles de la multitude, que bientôt il serait délivré et vengé. Dans ce moment où la faction des brigands se croyait victorieuse, cet acte d'autorité produisit sur elle un effet prodigieux; mais elle revint bientôt de ce premier instant de terreur, en examinant sa force et la faiblesse des moyens que ses ennemis avaient à lui opposer. En effet, un cri de fureur ne tarda pas à retentir à toutes les tribunes. Les jacobins, les cordeliers, les sections où la sédition se fomente depuis long-temps, déclarent la permanence de leurs séances, et délibèrent jour et nuit. Cependant, en s'exhalant en menaces, ils n'agissent qu'avec lenteur, et il est sans aucun doute, qu'avec de la persévérance et de la fermeté, la convention eût fini par triompher de ces machines d'anarchie sur lesquelles les chefs des conspirateurs ne se reposaient qu'avec défiance, et dont les irrésolutions, les craintes, et le reste d'un certain respect pour la représentation nationale, leur offraient souvent des résistances sur lesquelles ils n'avaient pas compté. Ce jour-là, une volonté énergique eût pu sauver encore la convention; elle l'eut quelques jours après, mais il était trop tard; alors tous les coups étaient portés; les factieux avaient employé à agir le temps que la commission avait mis à délibérer; et la commune, enhardie par les hésitations de ses ennemis, se constitua en permanence à la première nouvelle de l'arrestation d'Hébert, et appela à l'instant autour d'elle toute la populace de Paris. Aussitot cette horde furieuse, se déclarant le peuple souverain, invite les sections à se réunir à elle, en rassemble seize, et se met en marche, précédée de ses chefs, pour se rendre à la convention nationale; là elle dénonce, avec violence, la commission des douze, demande sa dissolution, l'arrestation de ses membres, leur traduction au tribunal révolutionnaire, et réclame impérieusement la liberté d'Hébert et sa réin-

France. Long-temps ignoré dans les rangs des plus obscurs factieux, Henriot ne prit, le 10 août, aucune part active à l'attaque du chateau des Tuileries, et ce ne fut que vers dix heures du matin, lorsque la victoire fut décidée en faveur des fédérés insurgés, et que les faubourgs St-Antoine et St-Marceau arrivérent, que ce misérable fut aperçu dans les appartemens, les corridors et les souterrains du château, où, de sa propre main, il donna la mort à quelques victimes sans défense. Les massacres de septembre ne tardèrent pas à lui offrir un genre de triomphe plus facile; et c'est à dater de cette époque, que commence l'horrible et dégoûtante célébrité qui s'attache à son nom. Dans ces journées de sang, on le vit courant de prisons en prisons, et particulièrement à celles des Carmes, de la Force, et au séminaire de St-Firmin où un grand nombre de prêtres avaient été renfermés, tantôt excitant la fureur des assassins, tantôt la partageant lui-même, rassembler quelques-uns d'entre ces derniers au point central de la section du Jardin des Plantes, connue depuis sous le nom de section des Sans-Culottes, et leur délivrer, sur la caisse de la commune, des mandats ainsi conçus: « Je demande qu'il soit délivré des mandats pour les sommes de...... aux citoyens...., qui, dans la journée du 2 septembre, ont travaillé au décès des prêtres de St-Firmin. » Ce qui prouve à quel point Henriot était secrétement autorisé à diriger le carnage, c'est que tous ces mandats, présentés dans la journée même, ou le lendemain, ont été exactement acquittés, quoique délivrés par un homme sans mission apparente; et que plusieurs comptables subalternes du comité de surveillance ont été immédiatement chassés, d'après les ordres de Billaud-Varennes (*voy.* ce nom), pour avoir osé dire à quelques-uns des bourreaux qui en étaient porteurs, « qu'il n'y avait pas de fonds affectés à un tel emploi. » Ce fut par ces sanglans services que Henriot établit sa réputation de patriotisme, auprès de la faction, alors toute-puissante de la commune, qui, de chef de bataillon qu'il était dans la section des Sans-Culottes, l'éleva au commandement de la force armée de cette section. Il eut, dans ce nouveau poste, des communications plus fréquentes avec la députation de Paris, dont les membres les plus influens secondaient alors l'usurpation de la commune, et obtint tellement sa confiance par l'excès de son fanatique dévouement, que, lorsque les attentats des 31 mai, 1er et 2 juin, eurent été résolus, ce fut sur Henriot qu'on jeta les yeux pour les exécuter. Dans ce dessein, la faction le nomma, dans la nuit du 30 au 31 mai, commandant-général de la force armée de Paris, c'est-à-dire, chef de l'insurrection; et dès le 31, Henriot, à la tête de son état-major, arriva sur le terre-plein du Pont-Neuf, entre quatre et cinq heures du matin, et fit tirer le canon d'alarme qui, depuis les massacres de septembre, dont il avait aussi donné le signal, était resté placé sur ce pont où sa seule présence inspirait la terreur aux habitans de Paris. Après ce premier acte de rebellion, Henriot revint se mêler aux députations de la commune et des sections, mais cette première journée ne produisait aucun des résultats espérés par les factieux. Une foule de pétitionnaires se succédèrent dans l'assemblée, faisant presque tous entendre des cris de proscription. Au milieu de cet épouvantable tumulte, l'assemblée ne délibérait point; et ce ne fut que bien avant dans la nuit, que, vaincue de lassitude et sous les poignards, elle décréta la supression de la commission des douze, dont l'existence avait été le prétexte du soulèvement. La journée du 1er juin se passa dans les mêmes agitations et dans les mêmes incertitudes; cependant, vers six heures du soir, de nouveaux mouvemens et de nouvelles menaces se manifestèrent autour de la convention. Enfin, le dimanche 2 juin, Henriot se rendit, pour la seconde fois, au conseil-général de la commune; il était alors huit heures du matin. Il y déclara d'un ton de maître, à ces mêmes conspirateurs dont il n'était que l'instrument, « que le peuple insurgé ne déposerait les armes qu'après avoir obtenu l'arrestation des députés désignés dans ses pétitions. » Henriot fut reçu comme un libérateur; le conseil lui prodigua les épithètes de sauveur de la patrie, de la liberté, et de la représentation nationale qu'il allait assassiner. Pendant ce temps, d'immenses rassemblemens s'étaient formés sur la place de l'hôtel-de-ville; Henriot, sortant du conseil, les pérora dans son abject et sanguinaire langage; ivre

de vin et de colère, il se mit à leur tête et marcha avec eux vers la convention, se recrutant sur son passage tout ce que Paris renfermait de brigands, de fanatiques imbécilles, d'hommes égarés, de curieux, d'oisifs. Il était près de dix heures, lorsque toute cette populace arriva sur la place du Carrousel. Aussitôt que la convention eut été investie par elle, l'audace des conjurés qui siégeaient à la montagne, éclata; mais un affreux tumulte ne permettait, ni de s'entendre, ni presque de se reconnaître. La montagne était divisée; quelques-uns de ses membres, qui n'étaient pas dans le secret de la commune, se montrèrent indignés de la violence exercée contre la convention; mais cette indignation généreuse dura peu; et comme il ne manquait à la plupart d'entre eux que d'être initiés dans cette conspiration, à laquelle leurs opinions et leur conduite les rendaient, d'ailleurs, si dignes d'appartenir, on obtint, sans peine, leur silence, et l'opprobre de la convention se consommait aux yeux d'une foule de bons citoyens sous les armes, qui, tous, ignoraient ce qui se passait dans l'enceinte de l'assemblée, et dont le zèle n'attendait que des ordres pour marcher à sa défense. Dans un de ces affreux momens, se présenta à la barre une nouvelle députation de la commune, qui venait redemander le décret d'accusation, sollicité la veille par les autorités constituées de Paris; à l'instant s'éleva de toutes parts, dans l'assemblée, ce cri: « Nous ne sommes pas libres. » Sur la proposition de Danton, l'assemblée venait de se décider à se présenter en masse aux insurgés, pour s'assurer de leurs dispositions, lorsque Henriot, laissant filer à travers les rangs de l'insurrection, de nouveaux pétitionnaires, députés des jacobins et des cordeliers, qui venaient appuyer les demandes de la commune et des autorités de Paris, en menaçant la convention toute entière, rendit à l'assemblée toutes ses terreurs, et précipita l'exécution de la résolution qu'elle venait de prendre de s'offrir aux factieux. Hérault-de-Séchelles la présidait alors; à peine est-elle sortie du lieu de ses séances, qu'en un moment elle se voit entourée par les factieux, à qui l'on avait eu soin de confier tous les postes de l'intérieur et de l'extérieur du palais. Henriot s'avance aussitôt vers le président, et somme la convention, au nom du peuple, de livrer les députés proscrits et de retourner à son poste. « Oui, ajoute Henriot, en s'adressant nominativement à Hérault qui venait de lire d'une voix timide le décret par lequel la convention tentait de constater sa liberté » je te le déclare au nom du peuple, qui n'a point de lois à recevoir lorsqu'il est en insurrection; ou livre les traîtres ou retourne à ton poste » Puis s'adressant aux canonniers: « Canonniers, à vos pièces; citoyens, aux armes » s'écria-t-il. L'ordre est exécuté à l'instant, et les canons ainsi dirigés sur la convention en corps, elle reçoit, pour la seconde fois, l'injonction de rentrer dans le lieu de ses séances et de livrer ses membres proscrits. Mais cette injonction même, elle est dans l'impuissance de s'y soumettre; toutes les issues lui sont fermées. Enfin Marat s'élance hors des rangs des députés, vient embrasser Henriot à la vue de la convention avilie et interdite et nomme ce brigand le sauveur de la patrie. Henriot lui promet de mériter ce nom; il court de rang en rang, en criant partout: « Camarades, point de faiblesse; ne « quittez pas votre poste qu'on ne vous « les ait livrés; » puis il revient rejoindre Marat, qui semble être, à lui seul, le directeur et l'exécuteur de cette abominable journée, à laquelle les plus criminels complices n'osent prendre qu'une part obscure, quoique non moins active. Ces deux monstres parlent ensemble quelques instans; puis, Marat, suivi d'une centaine de brigands et d'Henriot qui se tient à quelque distance de lui pour recevoir ses instructions, retourne vers la convention, et, joignant le geste à la menace, lui dit: « Je vous ordonne, au nom du peuple, de » rentrer, de délibérer et d'obéir. » La convention rentrée dans le lieu de ses séances, Henriot donne aux rassemblemens l'ordre de ne se dissoudre que lorsque le décret d'arrestation aura été rendu contre les députés proscrits; il le fut quelques heures après, malgré la plus énergique résistance (*voy.* LANJUINAIS). Au même instant, la liberté et la représentation nationale furent anéanties, et l'honneur français se réfugia dans les armées. En concurrence avec Raffet, commandant de la section de la Butte-des-Moulins, qui, dans les derniers jours de mai, était venu, en son nom et en celui de ses concitoyens, offrir le secours de leurs bras à la

convention, contre l'anarchie, Henriot l'emporta sans peine, après ces coupables journées, sur un rival, homme de bien, qui réunissait une grande énergie de caractère à des opinions fortement prononcées contre les factieux. Depuis cette époque jusqu'au 9 thermidor, Henriot ne joua d'autre rôle que celui d'un satellite sanguinaire et fanatique des tyrans; mais comme, parmi ces derniers, il était demeuré plus particulièrement attaché à Robespierre, il ne tarda pas à se trouver enveloppé dans sa chute. Le 9 thermidor avait déjà lui sur la convention, à l'instant où le barbare Henriot fut informé que le passage des charettes des condamnés qui marchaient au supplice(1), à l'instant même où Robespierre était mis hors de la loi dans la convention, éprouvait quelque résistance de la part des habitans du faubourg St-Antoine, qui témoignaient hautement le désir de faire suspendre le sacrifice. Aussitôt, le scélérat monte à cheval, et se transporte dans le faubourg; la rage et la menace à la bouche, il y disperse les rassemblemens, et ordonne que les assassinats soient consommés. Après ce nouveau crime, il se transporte en toute hâte au secours de Robespierre, que la commune venait d'enlever de la prison du Luxembourg, et de conduire à l'hôtel-de-ville; furieux et déjà hors de lui-même, Henriot s'écriait: « Aux armes! vive Robespierre! les scélérats triomphent. » Rencontré sur les quais par cinq gendarmes, il fut arrêté par eux, et conduit au comité de sureté générale de la convention. Le bruit en fut répandu, à l'instant même où la convention était encore saisie de terreur, et lorsque la commune comptait sur un succès certain. Aussitôt l'audacieux Coffinhal, cet atroce vice-président du tribunal révolutionnaire, (*voy.* Coffinhal) descend de l'hôtel-de-ville, suivi de cent brigands armés; marche au comité de sureté-génerale; trouve Henriot lié de cordes et presque seul au milieu de l'affreux tumulte qui règne de toutes parts; coupe ses liens, sort avec lui, et traverse les cours du château des Tuileries pour retourner à la commune. Tous deux arrivaient à peine sur la place du Carrousel, lorsqu'ils rencontrèrent une compagnie de canonniers et quelques gendarmes, qui, n'ayant ni ordres ni instructions, ne savaient quel parti prendre, ni à qui en demander, Henriot s'empare du cheval de l'un des gendarmes, et donne l'ordre aux canonniers de pointer leurs pièces contre la convention; toutefois, il n'osa point donner celui de faire feu, soit qu'il s'apperçut que les canonniers n'étaient pas disposés à obéir, soit qu'il ne se crût point encore assez en force pour prendre un parti aussi violent. Il est hors de doute que cette hésitation le perdit, au milieu du trouble qui régnait alors, car le succès de ce coup d'audace était assuré. Incertains et effrayés du mouvement qui s'opérait autour d'eux, lui et les canonniers reprirent aussitôt le chemin de l'hôtel-de-ville; mais déjà la convention, remise de son premier effroi, ralliait toutes les sections à la voix de ses membres. En arrivant à la commune, Henriot envoya chercher de l'eau-de-vie, dont il but en abondance. La situation dans laquelle se trouvait alors ce méprisable conspirateur, était fort au-dessus de ses forces; il succomba et tomba dans une sorte d'anéantissement, qui n'était pas moins l'effet de la terreur qui s'était emparée de lui, que des liqueurs fortes dont il s'était enivré. C'est dans un de ces momens, où les nouvelles de la convention, se succédant rapidement, ne laissaient déjà plus d'espoir de salut aux conjurés, que Coffinhal, après avoir accusé Henriot d'être, par son ignorance et sa lâcheté, la cause de sa ruine et de celle de ses amis, l'accabla d'imprécations, et, le saisissant au milieu du corps dans un accès de fureur, le précipita par les fenêtres de l'hôtel-de ville, dans le fond d'un égout où les cris que lui arracha la violence de la douleur, le firent découvrir quelques heures après. Jeté sur un brancard et conduit à la Conciergerie, il fut envoyé le lendemain, 10 thermidor, à l'échafaud, avec Robespierre, Couthon, St-Just, Dumas, Coffinhal, etc. Henriot avait proposé à la commune d'incendier toutes les bibliothèques, et de poursuivre comme contre-révolutionnaire et ennemi du peuple, quiconque serait convaincu de conserver d'autres livres que ceux qui auraient été déterminés par une loi. Ce monstre, l'un des plus exécrables à la fois, et des plus vils dont le nom souille les annales de la révolution française, est mort à l'âge de 35 ans.

(1) Elles conduisaient ce jour-là quarante à cinquante victimes.

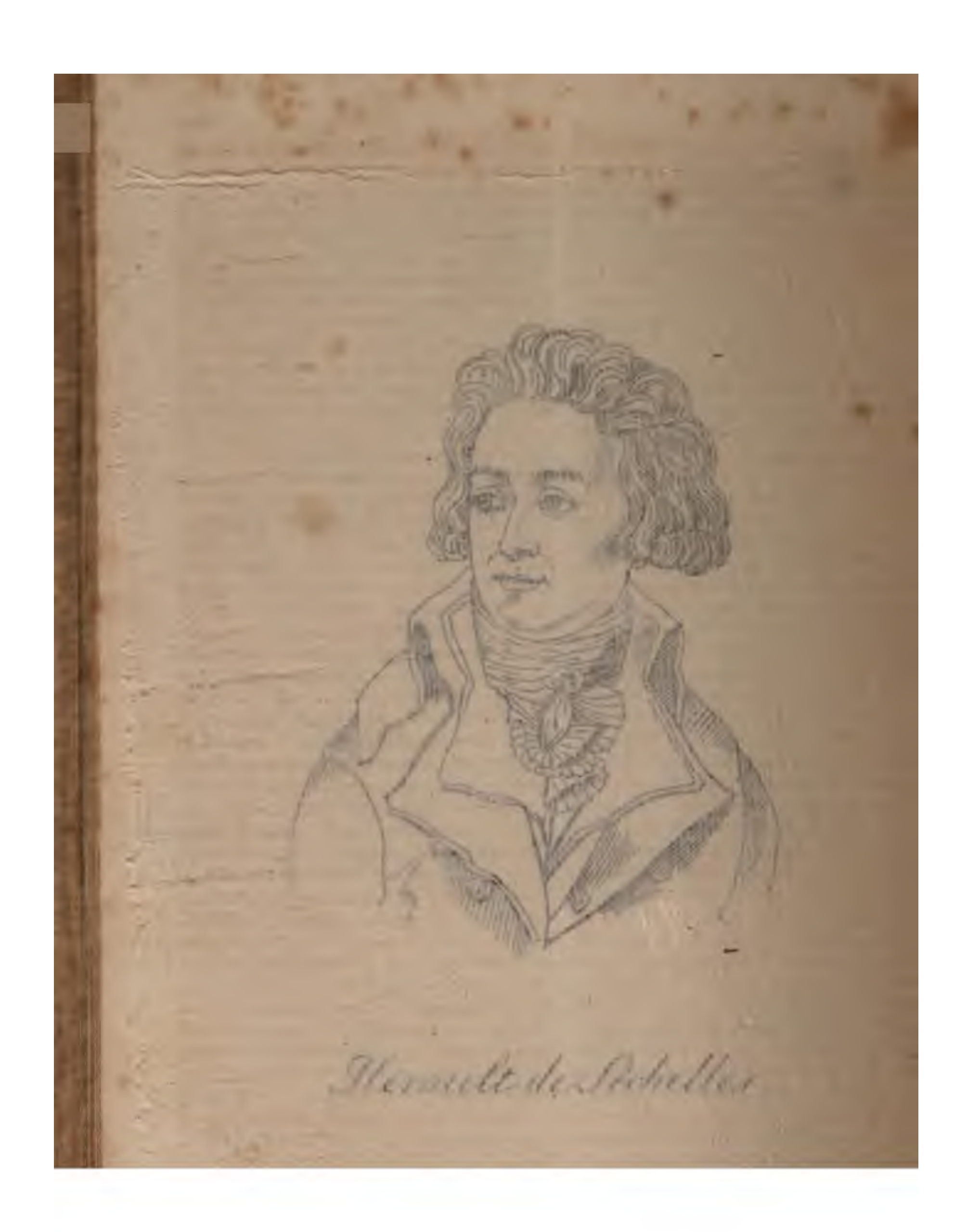


Hérault de Séchelles

HENRY (P. F.), né à Nanci, vers 1770, [illegible] à Paris, afin de s'y con- [illegible]

[illegible]

la ville de Sierck, département de la Moselle, et se présenta, en 1792, en cette qualité. [illegible]



Hérault de Séchelles

HENRY (P. F.), né à Nanci, vers 1770, vint de bonne heure à Paris, afin de s'y consacrer aux lettres, et cultiva surtout avec beaucoup d'ardeur, la littérature anglaise, dans laquelle il est très-versé. On a de lui, entre autres productions en grand nombre : *Œuvres politiques de J. Harrington, précédées de l'histoire de sa vie*, par Toland; traduites de l'anglais, 1796, 3 vol. in-8. — *Voyage autour du monde sur le vaisseau* l'Endeavour, par Sidney Parkinson, etc.; traduit de l'anglais, 1797, 2 vol. in-4. — *Voyages en Norwége, Danemarck et Russie, dans les années* 1788-1791, *par Swinton*, suivi d'une *Lettre de Richer-Serizy, sur la Russie*, 1798, 2 vol. in-8. — *Voyages à Surinam et dans l'intérieur de la Guiane, par le capitaine Stedman*, traduit de l'anglais, 1798, 3 vol. in-8. — *Le Château mystérieux*, ou *l'héritier orphelin*, 1798, 2 vol. in-12. — *Routes de l'Inde*, ou *Description géographique de l'Égypte, la Syrie, l'Arabie, la Perse et l'Inde*, etc., traduite de l'anglais et abrégée, 1799, in-8. — *Voyages aux sources du Nil et en Abyssinie, par Bruce*, 1799, 9 vol. in-18, traduction abrégée. — *Voyage de découvertes à l'Océan pacifique du nord, et autour du monde, par le capitaine Vancouver, pendant les années* 1791 *à* 1795, traduit de l'anglais, 1802, 6 vol. in-8 avec fig. et cartes. — *Voyage à l'île de Ceylan, fait dans les années* 1797-1799, *par Rob. Percival*, traduit, 1803, 2 vol. in-8. — *Mémoires politiques et militaires sur les principaux événemens arrivés depuis la conclusion du traité* de Campo-Formio, *jusqu'à celle du traité d'Amiens*, par T. E. Ritchie, traduits de l'anglais, 1804, 2 vol. in-8. — *Vie de G. Washington, général en chef des armées américaines*, traduit de l'anglais de Marshall, 1807, 5 vol. in-8. — *Vie et pontificat de Léon X*, par W. Roscoe; traduit de l'anglais, 1808, 4 vol. in-8; seconde édition, 1813, 4 vol. in-8. — *Voyages au Pérou, faits en* 1791 *et* 1794, *par les PP. Manuel Sobreviela et Narcisso y Barcelo*, 1809, 5 vol. in-8. — *Voyage en Abyssinie, entrepris par ordre du gouvernement britannique, exécuté dans les années* 1809 *et* 1810, par Henri Salt; traduit de l'anglais, 1816, 2 vol. in-8, et atlas. On lui attribue quelques autres ouvrages, auxquels il n'a pas mis son nom.

HENTZ (Charles), était juge de paix de la ville de Sierck, département de la Moselle, et se présenta, en 1792, en cette qualité, à la tête d'une députation de cette commune, à la barre de l'assemblée législative, où il lut un rapport sur trois individus qui se rendaient à Coblentz, et qu'il avait fait arrêter. Député de la Moselle à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Envoyé à l'armée du nord avec ses collègues Peyssard et Duquesnoy, il contribua à la défense de Dunkerque, dénonça au comité de salut public et fit arrêter par ses ordres le général Houchard qui, peu de temps après, porta sa tête sur l'échafaud, et remplit, depuis, plusieurs autres missions qui ont à jamais placé son nom parmi ceux des plus féroces agens de la tyrannie qui couvrit, en 1793 et 1794, le sol de la France de prisons, d'échafauds et de ruines. Dénoncé, le 27 thermidor an 3 (14 août 1795), par son collègue Lofficial, comme ayant, de concert avec son collègue Francastel, non moins barbare que lui, fait massacrer 2700 hommes, qui avaient mis bas les armes sur la foi de l'amnistie, il eut encore à répondre à diverses accusations d'incendie, d'assassinats commis sous ses yeux et au son d'une musique militaire; d'exécutions d'enfans de deux ou trois ans, immolés dans les bras de leurs mères et avec elles, etc. etc. Tant d'horreurs déterminèrent la convention à prononcer, dans la séance du 16 germinal an 3 (5 avril 1795), l'arrestation de cet homme si justement odieux, qui, dans l'insurrection des jours précédens (12 germinal), venait d'ajouter à ses anciens crimes, celui de conspirer avec l'anarchie, contre la représentation nationale. Rendu à la liberté par l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795), Hentz fut nommé directeur de l'enregistrement dans le département du Nord, perdit bientôt cet emploi, et erra longtemps dans la misère et le mépris. Enfin, on l'a vu, vers la fin du gouvernement impérial, établi dans un faubourg de Beauvais, où il vivait misérablement, loin du pays qui l'avait vu naître et du théâtre de ses cruautés. Frappé par la loi du 12 janvier 1816, il est sorti de France et s'est embarqué pour les états-unis d'Amérique. Il habite maintenant Philadelphie.

HÉRAULT-DE-SÉCHELLES (Marie-Jean), né à Paris, en 1760, com-

mença sa carrière dans la robe, sous les auspices les plus heureux. Issu d'une famille de Normandie, ancienne et considérée, son père, colonel au régiment de Rouergue, fut tué à la bataille de Minden. Hérault apporta dans le monde une très-belle figure, une tournure élégante, une fortune considérable, et le genre d'esprit avec lequel on était surtout assuré de réussir à cette époque brillante, qui touchait de si près à des désastres inouis. Particulièrement recommandé à la comtesse Jules de Polignac, dont il était le proche parent et de qui l'influence était alors toute-puissante auprès de la reine Marie-Antoinette, Hérault fut accueilli à Versailles avec un extrême intérêt, et ne tarda pas à obtenir lui-même, sur la duchesse, un crédit d'autant plus grand, qu'ayant été rencontré chez elle par la reine, la grâce de son esprit, celle de sa conversation, et l'élégance de ses manières, avaient singulièrement plu à cette princesse, qui avait voulu se charger de l'avancement du protégé de sa favorite. Nommé avocat du roi, au Châtelet de Paris, toute la haute société accourut, pour la première fois, à ce tribunal, pour entendre le jeune magistrat défendant un précepteur contre l'ingratitude de son élève; une mère délaissée contre l'abandon d'une fille opulente. On trouvait piquant le contraste des principes austères de la justice, dans la bouche d'un homme de vingt ans, doué de l'organe le plus touchant, et paré de toutes les grâces de son âge. Ses protecteurs ne le laissèrent pas long-temps dans cet emploi. Appelé à la première place d'avocat-général, vacante au parlement de Paris, il s'y trouva, peu après, en rivalité et bientôt en opposition de principes avec M. Dambray, maintenant chancelier de France, et l'un des défenseurs les plus opiniâtres des institutions surannées de la vieille monarchie. Lorsqu'au 14 juillet 1789, ce dernier se préparait à quitter la France et le roi, pour mieux servir leur cause, Hérault assistait au siége de la Bastille, où il se comporta vaillamment et eut deux hommes tués à ses côtés. Dévoué, dès lors, à la cause de la révolution, il fut nommé, à l'époque de l'organisation du nouvel ordre judiciaire, commissaire du roi près le tribunal de cassation, et appelé, en septembre 1791, par le corps électoral de Paris, à l'assemblée législative. Dévoré du besoin d'être partout le premier, Hérault ne souffrit qu'avec peine, dans cette assemblée, l'immense supériorité de talens de la députation de la Gironde, et cette circonstance suffit pour l'attacher à la faction désorganisatrice, qui, ne comptant encore aucun chef marquant, cherchait partout des appuis. Les opinions d'Hérault étaient encore si peu fixées, lors de l'ouverture de l'assemblée, que dans la séance du 6 octobre 1791, il vota le rapport du décret inconstitutionnel rendu la veille, qui refusait au roi les titres de sire et de majesté, dans les communications du président de l'assemblée avec ce prince. On eut pu croire d'après cette conduite que Hérault allait se ranger parmi les constitutionnels; mais peu de jours suffirent pour changer toutes ses idées. Ce ne fut néanmoins qu'après deux mois, et lorsqu'il eut bien réfléchi sur le parti qu'il était de son intérêt de servir, qu'il prit, pour la première fois, la parole dans l'assemblée. Dès-lors, il attaqua fréquemment la cour et les ministres; il demanda, en janvier 1792, que le ministre des affaires étrangères fût interpellé pour savoir s'il avait demandé à l'empereur que la cocarde blanche fût défendue dans les Pays-Bas. Il vota, le 20 avril, pour que la guerre fût déclarée à ce prince. Le 11 juillet 1792, il contribua à faire déclarer la patrie en danger, et fit instituer, le 17 août suivant, le tribunal extraordinaire, qui donna, sept mois après, l'idée du tribunal révolutionnaire. Porté au fauteuil de l'assemblée législative, le 5 septembre 1792, il fut l'avant-dernier président de cette assemblée, et fut élu membre de la convention nationale, par le département de Seine-et-Oise, à l'instant où il obtenait un grand nombre de voix, à Paris, pour succéder à Pétion, dans les fonctions de maire. Nommé président de la convention le 2 novembre, il céda le fauteuil à Grégoire, qui ne tarda pas à le suivre, et partit, le 16, pour remplir dans le Mont-Blanc, avec celui-ci, Simond et Jagot, une mission, administrative en apparence, mais dont il paraît certain que le but réel était d'ouvrir avec les puissances étrangères, quelques négociations relatives à la paix, qu'on croyait encore possibles. Hérault ne vota point dans le procès de Louis XVI, mais il écrivit, avec ses collègues, une lettre pour demander la condamnation de ce prince,

sans indiquer la peine à infliger. Au moment de la lutte qui eut lieu entre la Montagne et la Gironde, Hérault marqua dans la convention d'une manière bien funeste. Après avoir contribué, plus encore par sa perfidie et sa duplicité que par son éloquence, à faire supprimer la commission des douze, qui fut cassée dans la même séance, Hérault succéda dans la présidence au courageux Isnard, qui venait de faire aux factieux une réponse digne des plus beaux temps de l'antiquité républicaine (*voy.* ISNARD), et couvrit son nom d'un éternel opprobre, par l'infâme bassesse avec laquelle il servit les projets criminels des chefs de la révolte, en flattant les fureurs d'une populace sanguinaire. « La force de la raison et celle du peuple sont la même chose » s'écria Hérault, en s'adressant à ce ramas de bandits qui se disaient commissaires de vingt-six sections de Paris, pour réclamer la liberté de l'infâme Hébert (*voy.* HÉBERT et HENRIOT) : « la résistance à l'oppression ne peut pas plus vous être enlevée que la respiration à un être vivant. Vous demandez un magistrat et la justice; les représentans du peuple vous les rendront! ..... » Quoique Mallarmé eût été nommé président, le jeudi 30 mai, Hérault occupait encore le fauteuil par interim le 2 juin, et se montra dans cette journée, comme dans celle du 27, le digne complice des destructeurs de la représentation nationale et de la liberté. Adjoint au comité de salut public, après les crimes des 31 mai et 2 juin, Hérault, ce titre d'opprobre à la main, obtint, le 10 juillet, le funeste honneur de devenir membre de ce comité. Chargé par lui de présenter les bases de la nouvelle constitution, Hérault fut élu, le 10 août suivant, et pour la seconde fois, président de la convention, qui, ce jour-là, devait célébrer la fête de l'acceptation de cette constitution, anéantie aussitôt que proclamée, et à laquelle succéda immédiatement l'affreux gouvernement révolutionnaire. Les nouveaux honneurs dont Hérault était l'objet, en excitant la jalouse haine de Robespierre, de Billaud-Varennes et de quelques autres dominateurs qui ne souffraient point de rivaux, ne servirent toutefois qu'à précipiter sa perte. Après sa présidence et lorsqu'il était encore membre du comité de salut public, Hérault écrivait à Carrier, qui se trouvait alors à Nantes : « Quand un représentant frappe, il doit frapper de grands coups, et laisser toute la responsabilité aux exécuteurs : il ne doit surtout jamais se compromettre par des ordres écrits. » Envoyé successivement, de nouveau, dans le Mont-Blanc et dans le Haut-Rhin, en septembre 1793, il ne tarda pas à être dénoncé lui-même, par Bourdon, comme noble et entretenant des liaisons suspectes avec Dubuisson et Proly. Défendu d'abord par Bentabolle et Couthon, il parut à la tribune, s'y justifia des accusations portées contre lui, et s'écria en terminant son discours : « Si avoir été jeté par le hasard dans une caste que moi et Lepelletier n'avons jamais cessé de combattre et de mépriser, est un crime qui me reste à expier : si je dois encore à la liberté de nouveaux sacrifices, j'offre ma démission de membre du comité de salut public. » Néanmoins, la perte de Hérault était dès-lors arrêtée; et quoique la convention n'eût point accepté sa démission, lui-même se condamna à une inaction volontaire pour essayer de fléchir des ennemis inexorables. Tous ses efforts furent inutiles pour se soustraire à la fatale destinée qui l'attendait. Arrêté le 29 ventôse an 2 (19 mars 1794), sous les vains prétextes qu'il avait caché un émigré et entretenu des correspondances avec des intrigans obscurs nommés Proly, Dubuisson et Pereyra, oubliés dès longtemps (*voy.* DUMOURIEZ), il fut enfermé au Luxembourg, où, reprenant son humeur enjouée et ses manières aimables, il semblait avoir oublié quel sort lui était réservé. Il revint à ses goûts littéraires, et prépara, dans sa captivité, l'édition d'un ouvrage intitulé : *Théorie de l'ambition*. Compris, tout-à-coup, (et sans qu'il soit possible d'expliquer ce fait autrement que par le système adopté par le comité de salut public d'alors, et dont nous avons souvent entretenu nos lecteurs), dans ce qu'on appela la conspiration de Danton, Camille-Desmoulins, Philippeaux, etc., Hérault fut traduit, avec eux, au tribunal révolutionnaire. Interrogé sur son nom, il répondit : « Je m'appelle Marie-Jean, noms peu saillans, même parmi les saints. » Condamné à mort le 16 germinal an 2 (5 avril 1794), il dit froidement, lorsque le président eut prononcé la sentence : « Je m'y attendais. » Son sang-froid ne se démentit pas un moment, ni pendant les débats, ni dans l'intervalle du jugement au supplice. Pendant le trajet de

la Conciergerie à la place de Louis XV, on le voyait sur la charrette conversant affectueusement avec ses compagnons d'infortune, et s'interrompant à diverses reprises pour saluer des personnes qu'il croyait reconnaître dans la foule. L'infortuné Camille-Desmoulins, assis à côté de lui, s'abandonnait aux transports du plus horrible désespoir. « Mon ami, lui dit Hérault, pensais-tu donc être immortel ? prouvons que nous savons mourir. » Descendu de la charrette, et lorsque son tour de monter à l'échafaud fut arrivé, il s'approcha de Danton, pour lui donner un dernier adieu. « Eh, montez-donc » lui dit celui-ci: nos têtes auront le temps de s' baiser dans le panier. » Aucune altération ne se laissa apercevoir sur son visage, pendant que les exécuteurs le liaient à l'instrument de mort, et l'on peut dire que jamais la vertu stoïque n'alla plus loin que dans cet homme, dont le caractère s'était montré si faible et si lâche dans un si grand nombre de moindres dangers. On connaît de lui, entre autres ouvrages : 1° *Eloge de Suger, abbé de St-Denis*, 1799; 2° *Visite à Buffon*, 1785, réimprimé en 1802, sous le titre de *Voyage à Montbar*; 3°. *Théorie de l'ambition*. Cet ouvrage, qui a vu le jour, pour la première fois, en 1802, in-8, et le plus important qui soit sorti de la plume de Hérault-de-Séchelles, renferme quelques aperçus profonds; mais il est trop souvent écrit dans un style néologique, semé d'idées fausses, et repoussant par son obscurité. Hérault avait aussi publié des *Réflexions sur la déclamation*, que la célèbre Clairon, dont il avait été à la fois le disciple et l'amant, lui avait donné les premiers principes.

HERBEZ-LA-TOUR (Pierre-Joseph), député à l'assemblée législative, puis à la convention nationale, vota, dans cette dernière assemblée, la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Envoyé, après la révolution du 31 mai 1793, dans le midi, et mis en état d'arrestation par les républicains armés contre l'usurpation et la tyrannie de la montagne, il rentra dans la convention lorsque la cause de l'ordre et de la liberté fut perdue. Après la session conventionnelle, M. Herbez-la-Tour a exercé les fonctions de commissaire du directoire près le département des Basses-Alpes.

HERBOUVILLE (Charles-Joseph-Fortuné, marquis d'), pair de France, né à Paris en 1756, entra au service en 1771, et parcourut successivement, sans faire la guerre, tous les grades militaires jusqu'à celui de lieutenant-général. Élu, lors de l'organisation départementale, président de l'administration de la Seine-Inférieure (Rouen), il se conduisit dans ce poste avec fermeté et modération. Arrêté, après les événemens du 10 août 1792, il éprouva d'abord quelques persécutions auxquelles il parvint bientôt à se soustraire, et passa ensuite (ce qui, sans doute, n'annonce pas moins d'habileté que de bonheur), toute l'horrible époque de la terreur, dans une sécurité profonde, habitant une belle terre près de Rouen, et s'y livrant à des travaux agricoles. M. d'Herbouville s'attacha avec empressement, en novembre 1799, à la fortune du général Bonaparte, et fut nommé, peu après le 18 brumaire, préfet du département des Deux-Nèthes. Il passa, en 1806, de la préfecture d'Anvers à celle de Lyon, et fut remplacé dans ces dernières fonctions, le 7 août 1810, par le comte de Bondy, dont l'administration a laissé de si chers souvenirs aux habitans de cette ville. Nous devons à la vérité de dire que, pendant les quatre années que durèrent les fonctions de M. d'Herbouville, les lois fiscales et celles sur la conscription furent exécutées avec une telle rigueur, ou si l'on veut, avec une telle ponctualité, qu'il arrivait souvent à l'empereur, pour lequel le meilleur administrateur était le plus inexorable, en matière de conscription et d'impôt, de dire, en parlant de M. d'Herbouville, « qu'il n'avait pas de meilleur préfet. » Toutefois, cette inflexibilité qui plaisait tant à Napoléon, avait aliéné au marquis d'Herbouville les cœurs de ses administrés; et cette circonstance, en devenant la cause de sa révocation, le jeta dans les rangs des ennemis du gouvernement impérial. Comme tous ceux qui ont à faire oublier, par le parti qu'ils embrassent, leur ancien dévouement au parti qu'ils abandonnent, d'Herbouville, qui, après avoir présidé, en août 1815, le collége électoral de Lyon, avait été élu, par ce collége, député à la fameuse chambre de 1815-16, devint, dans cette assemblée, l'un des coryphées de la faction qui l'y avait porté. Nommé, à la même époque (octobre 1815) directeur-général des postes, il se signala dans cette place par les vexations de tout genre qu'il fit éprouver aux employés de tout

grade, que leur malheur condamnait à servir sous ses ordres. La faveur était l'unique titre auquel il accordât de l'avancement. En vertu d'un réglement aussi absurde que tyrannique, d'anciens serviteurs étaient chassés comme trop âgés, et remplacés par des hommes nouveaux, beaucoup plus âgés qu'eux. En un mot, le désordre était parvenu à son comble, dans la direction générale et le service des postes, lorsqu'en novembre 1816, c'est-à-dire quelque temps après que l'ordonnance du 5 septembre eut rendu à la justice, ses droits, depuis si long-temps méconnus ou méprisés, d'Herbouville perdit, à deux mois de distance, et sa place de député, par la dissolution de la chambre: et celle de directeur-général des postes, où il n'a été regretté que des chefs de la faction dont il servait merveilleusement les correspondances et favorisait les projets. Il a été nommé lieutenant-général en 1814, et pair de France le 17 août 1815. En 1817, il a été mis au rang des pairs-marquis. Il a publié une *Statistique du département des Deux-Nèthes*, et des *Mémoires sur l'agriculture*.

HERHAN (Louis-Étienne), mécanicien-fondeur, employé à la fabrication des assignats, et surtout au polytypage, tel que feu Camus l'a décrit dans les *Mémoires de l'Institut*, obtint un brevet, le 3 nivôse an 6 (décembre 1797), pour l'invention de caractères mobiles en *creux*, servant à composer cette matrice paginaire qui estampe un format solide en relief, propre au service de la presse typographique. S'étant associé, peu après, avec MM. Pierre et Firmin Didot, il établit les ateliers où s'exécuta le procédé breveté de ce dernier, d'après lequel des types usuels, mais fondus en composition plus forte, livrent un texte en relief, qui, sous le balancier, offre assez de résistance pour servir de poinçon à la matrice paginaire. C'est aussi dans ce temps que M. Herhan parvint à construire une machine portative, qui remplace avec économie, exactitude et célérité, toute lettre fautive dans le relief d'une page estampée; appareil tellement indispensable pour remédier aux accidens journaliers de la presse, que sans lui toute imprimerie stéréotype ne pourrait, d'une année à l'autre, produire que des tirages de plus en plus défigurés. Désirant toutefois d'employer et d'améliorer son premier procédé, il se retira de l'association, et obtint, le 27 brumaire an 8 (novembre 1799), un certificat de perfectionnement. Comme une longue suite de travaux préparatoires exigeait des fonds considérables, ceux-ci furent avancés par un ami des arts, qui crut servir à la propagation des lumières; et quoique l'artiste n'eût d'abord prétendu que fondre ses types creux, moyennant un fort alliage, idée dont l'illusion a été prouvée par l'expérience, il arriva jusqu'à former tous ses parallélipipèdes en cuivre étiré, et à les frapper isolément par le poinçon d'acier avec la plus rigoureuse exactitude. Aussi, dès les jours complémentaires de l'an 9 (septembre 1801), fournit-il à l'exposition du Louvre, non-seulement un volume in-18, mais une belle page du plus grand in-folio, imprimée avec deux planches rapprochées, dont l'estampage avait eu lieu par la composition d'un texte en matrices mobiles de cuivre; ce qui lui valut la médaille d'or. Depuis on a vu paraître, d'après le même procédé, un nombre considérable de volumes stéréotypes in-18, in-12 et in-8°, soit dans les ateliers de l'inventeur, soit dans ceux des frères Mame. Que dorénavant cette typographie inverse obtienne des applications plus étendues, ou qu'elle soit même abandonnée, on ne saurait nier que l'art n'ait fait un pas, lorsqu'une entreprise tout-à-fait nouvelle, que les premiers artistes de la capitale avaient traitée d'absurde et d'impossible, réussit complétement. Mais quand un établissement, faute d'emprunter aux arts analogues, était forcé de créer tous ses moyens, une administration sévère eût seule pu, sous le point de vue commercial, résoudre le problême suivant: « Se trouvait-il une juste compensation entre la mise de fonds, la perte de temps, et leur produit définitif? »

HERINGA (Judocus), professeur de théologie à l'université d'Utrecht, est né en Frise, vers l'an 1765. Il fut, en 1785, reçu comme candidat en théologie, à Groningue, en soutenant une dissertation *de formula baptismi*. Appelé comme ministre de la commission des protestans réformés, d'abord à Nykesk et ensuite à Flessingue, il ne resta dans cette dernière ville que peu de temps, pour aller occuper la place plus importante de prédicateur de l'académie de Groningue. Nommé professeur de théologie à l'université d'Utrecht, il y

prononça, en 1794, son discours d'entrée dans ses fonctions, lequel a pour titre : *De theologiæ in scholis institutione ad præsentem reipublicæ christianæ conditionem prudenter accommodanda.* Quatre ans auparavant (1790) il avait déjà remporté un prix pour un mémoire très-savant et très-bien écrit *sur l'usage et l'abus de la critique par rapport à l'Écriture sainte*, envoyé au concours ouvert par la société *pour la défense de la religion chrétienne*, à la Haye, et imprimé dans la collection de ses œuvres. Il est encore auteur d'un *Mémoire*, couronné par la même société, *sur la doctrine de l'Écriture sainte à l'égard des anges*;—d'un *Commentaire sur le sermon de Jésus sur la montagne*, couronné en 1814, par la société *d'utilité publique*;—d'un *Recueil de sermons*, publié en 1819;—d'une traduction de l'ouvrage de Bergen, intitulé : *Choses mémorables de la vie publique de Jésus.* 1799, in-8. Ce dernier ouvrage a d'ailleurs été commenté par M. Heringa et enrichi de supplémens très-savans.

HERMAN (A. M. J.), l'un des présidens du tribunal révolutionnaire de Paris, né à Saint-Pol, était fils du greffier des états d'Artois. Il reçut l'éducation la plus distinguée, et obtint bientôt de grands succès dans la carrière judiciaire. Nommé substitut de l'avocat-général du conseil supérieur d'Artois, il montra dans cette place des talens rares, et s'y fit remarquer par des formes conciliantes et par une exacte probité. Devenu juge et ensuite président du tribunal criminel du Pas-de-Calais, il fut appelé à Paris en qualité de membre de la commission des administrations civiles, police et tribunaux. Nommé plus tard ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, il passa de-là à la présidence du tribunal révolutionnaire. Il eut part à une grande partie des jugemens politiques rendus par cet horrible tribunal, notamment à celui de la reine Marie-Antoinette. Arrêté comme complice de Robespierre, il fut condamné à mort le 6 mai 1795, à la majorité d'une voix seulement. Sa défense avait été très-adroite, et il ne dut sa condamnation qu'au ressentiment des amis de Danton dont il avait prononcé l'arrêt de mort : il était alors âgé de trente-six ans.

HERRASTY, officier-général espagnol, se distingua, en juin et juillet 1810, par la défense de Ciudad-Rodrigo contre le maréchal Ney. Celui-ci, instruit des dispositions faites par le gouverneur, et de la ferme résolution où il était de se défendre, avait réuni, avec les plus grands efforts, une quantité immense d'artillerie. La première parallèle fut établie à six toises de distance, pour battre en brèche le mur de la fausse braie. Bientôt après d'autres batteries furent dressées pour enfiler le rempart et accabler l'intérieur de la ville de bombes et d'obus. Les Espagnols, fortement retranchés dans un couvent et quelques maisons situées au pied du glacis, repoussèrent dans cinq attaques successives les troupes françaises, qui enfin parvinrent à s'y loger. Une tentative de la même nature eut lieu contre le faubourg San-Francesco, d'où les assiégés dirigeaient un feu terrible sur les assaillans. Le maréchal ordonna l'attaque de ce faubourg; mais les Espagnols s'y défendirent avec une telle vigueur, que pendant plusieurs jours grand nombre d'attaques échouèrent successivement. Enfin, les débris de ce corps furent obligés de se retirer dans la place : mais il en avait coûté tant de sang pour les en chasser, que le maréchal crut devoir remplacer ces assauts meurtriers par le redoublement du feu de son artillerie. Comme celle des assiégés ripostait avec autant de justesse que de vigueur, il eut recours à un moyen fort usité parmi les Turcs, lorsqu'ils veulent insulter les batteries ennemies; ce fut de faire creuser auprès de la contre-escarpe des trous de la hauteur d'un homme, dans lesquels des tirailleurs choisis pouvaient, sans le moindre péril, ajuster les canonniers espagnols, et désorganiser ainsi le service des batteries. Néanmoins les assiégés déployaient toujours la même opiniâtreté, et le gouverneur était d'autant plus disposé à persister dans sa résistance, que la proximité de l'armée anglaise lui donnait l'espoir d'être bientôt secouru. Le maréchal Ney eut recours, pour vaincre cette détermination, à un stratagème ingénieux : un émissaire de la junte municipale auprès de lord Wellington ayant été arrêté par les avant-postes français, obtint la vie en révélant les signaux par lesquels il était convenu d'instruire la garnison de la réponse du général anglais. En conséquence, on alluma un certain nombre de feux sur les montagnes voisines, signal qui avait pour objet d'annoncer

que l'armée britannique ne quitterait point ses positions. Toutefois cette ruse ne produisit aucun effet, soit que la garnison l'eût devinée, soit qu'elle eût résolu de continuer à se défendre par ses propres forces. Mais une affaire d'avant-garde qui eut lieu près de Gallegos, prouva qu'en effet le chef de l'armée anglaise ne se proposait point de travailler efficacement à faire lever le siége de Ciudad-Rodrigo. Le feu des assiégeans, qui continuait avec une extrême vivacité, avait déjà réduit en cendres une partie considérable de la ville; l'arsenal était incendié; et le gouverneur, perdant tout espoir d'être secouru, arbora le pavillon blanc le 10 juillet. Le général Herrasty fut traité avec beaucoup de considération par les vainqueurs, qui lui reprochèrent cependant d'avoir prolongé sa défense au-delà de ce qu'exigeaient les lois de l'honneur. Il fut conduit en France, où il est demeuré jusqu'à la paix. On croit que cet officier supérieur a quitté le service.

HERSCHELL (Guillaume), célèbre astronome, membre de la société royale de Londres, est né à Hanovre, le 15 novembre 1738. Son père, qui était musicien, fit prendre son état à ses quatre fils, dont Guillaume était le second : chargé d'une nombreuse famille, et ne jouissant que d'une médiocre fortune, il ne put leur procurer une brillante éducation; cependant, découvrant en Guillaume des dispositions plus heureuses que dans ses autres enfans, il lui donna un maître français, sous lequel celui-ci fit des progrès rapides. Il acquit promptement aussi quelques connaissances en logique, en morale et en physique. Ces heureux commencemens remplirent l'ame d'Herschell d'un désir ardent et insatiable de perfectionner son instruction. Il n'avait cependant pour toute ressource qu'un instrument de musique, avec lequel il suivit son père à Londres, en 1759, comme musicien dans les troupes hanovriennes. Trouvant peu de moyens de faire fortune dans la capitale, il s'engagea comme hautbois dans la milice de Durham, et devint ensuite organiste, à Hallifax. Là, il partageait son temps entre les devoirs de sa place, les leçons de la musique qu'il donnait en ville, et l'étude des langues. Il apprit, sans l'aide d'aucun maître, l'anglais, l'italien et le latin : il commença d'apprendre le grec; mais il l'abandonna bientôt. Il s'efforça d'acquérir la connaissance des sciences les plus abstraites. Ses premiers efforts furent dirigés vers la théorie de l'harmonie; et il est à remarquer que le livre dont il fit choix était le traité savant et obscur du docteur Smith. Il le lut, et l'apprit sans aucun secours : cette lecture lui fit tant de plaisir, qu'il résolut d'étudier les autres branches des sciences mathématiques. Il commença par l'algèbre, dont il se rendit bientôt maître; il prit ensuite Euclide et Newton : les bases de l'édifice étant posées, l'étude des autres sciences lui devint fort aisée (*). En 1766, Herschell passa à Bath, comme organiste de la chapelle octogone de cette ville. Dans cette résidence, ses occupations musicales se multiplièrent excessivement; il passait tout son temps au théâtre, dans des *oratorio* ou concerts publics et particuliers. Tout autre, à son âge, dans sa position, et dans ce lieu de plaisirs, eût abandonné l'étude aride des mathématiques : loin de là, il poursuivit ses études avec une ardeur toujours croissante, et après avoir travaillé tout le jour comme musicien, il passait une partie de la nuit à la lecture des livres de mathématiques, et dans la discussion des questions les plus abstraites de la géométrie et des fluxions. Il inséra, en 1783, dans le Journal des dames, une réponse à la fois élégante et profonde à une question très-difficile sur les vibrations de la corde musicale, chargée, dans le milieu, d'un poids léger. Ce fut vers cette

---

(*) Il paraît que ce fut alors qu'il fit un voyage, et même un assez long séjour en Italie. Langlé, qui l'avait connu à Naples, le vit à Gênes assez embarrassé pour se procurer de quoi payer son passage en Angleterre, où l'on venait de lui décerner un prix. Il lui fit obtenir la salle du concert des nobles, dont il était directeur; et Herschell y donna un concert, dans lequel il exécuta seul un quatuor au moyen d'une harpe et de deux cors qu'il s'était fait attacher aux deux épaules. La singularité du spectacle y attira du monde, et il eut de quoi continuer son voyage. C'est Langlé lui-même qui a raconté cette anecdote; il savait si peu en quoi consistait la découverte de son ami qui avait obtenu un prix, qu'en en parlant aux associés du concert des nobles, il leur dit qu'il croyait qu'il s'agissait de la quadrature du cercle.

époque, que toutes ses études furent particulièrement dirigées vers l'optique et l'astronomie. Le plaisir qu'il éprouvait à examiner les astres à travers un télescope grégorien de deux pieds, qu'il avait emprunté à Bath, lui fit désirer de posséder une collection d'instrumens astronomiques; son premier objet fut d'acquérir un plus grand télescope : mais ignorant le prix de ces sortes d'instrumens, il pria un de ses amis de Londres de lui en acheter un. Cet ami, étonné du prix qu'on en demandait, crut devoir en informer M. Herschell, qui partagea sa surprise, et renonça à cette acquisition. Il conçut dès-lors le projet de faire lui-même un télescope, et se mit aussitôt à l'œuvre. Sans se laisser rebuter par d'infructueux essais, il y mit de la persévérance; et enfin, en 1774, il jouit de l'inexprimable satisfaction d'examiner les astres à travers un réflecteur newtonien de cinq pieds anglais qu'il avait construit lui-même. Le nouveau Galilée ne borna pas là sa louable ambition : il voulut faire des télescopes d'une dimension fort au-dessus de tout ce qu'on avait fait jusqu'alors, et parvint, après de grands efforts, à en former de sept et même de dix pieds. Il ne négligeait pas pour cela ses occupations comme musicien : mais telle était sa passion pour l'astronomie, qu'il lui arrivait fréquemment de quitter la salle de concert, pour aller un instant examiner les astres; et il rentrait ensuite. Cette constance fut à la fin récompensée par la découverte d'une nouvelle planète, à laquelle il donna le nom de *Georgium sidus*. Les astronomes étrangers la nommèrent d'abord *Herschell*, et elle est aujourd'hui généralement connue sous le nom d'*Uranus*. Cette importante découverte fut faite dans la nuit du 13 mars 1781. Ce ne fut point une circonstance purement accidentelle qui favorisa notre astronome, mais bien le résultat d'une suite d'observations minutieuses et savantes, poursuivies avec obstination. Lorsqu'il aperçut cette planète avec son télescope de sept pieds, il hésita d'abord à croire qu'elle appartînt à notre système planétaire, pensant que ce pouvait être une comète (*); mais une recherche plus scrupuleuse le mit bientôt à même de donner avec exactitude son disque planétaire, aussi bien que son mouvement. Cette découverte fut communiquée, dans la même année, à la société royale, qui l'élut pour un de ses membres à l'unanimité, et lui décerna sa médaille annuelle d'or, pour les services qu'il avait rendus à la science. L'année suivante, le roi d'Angleterre le prit sous sa protection immédiate. Herschell quitta en conséquence Bath et ses instrumens, et vint s'établir à Slough, près Windsor, dans une maison que lui avait destinée ce monarque, qui le nomma son astronome particulier, avec une pension considérable. Dans cette position, il se trouva en état de mettre à exécution les projets qu'il avait commencés à Bath, et parvint, après de nombreux essais, à faire un télescope qui n'avait pas moins de quarante pieds. Quelques irrégularités dans le *miroir* (*), et l'impossibilité de rendre les différentes parties de ce vaste instrument mathématiquement exactes, ont empêché jusqu'ici de s'en servir pour des opérations suivies. C'est une erreur vulgaire de croire que les découvertes d'Herschell sont dues principalement au pouvoir étonnant de son grand télescope; car il est constant qu'elles ont été faites avec des instrumens de dix à vingt pieds, qui grossissent de soixante à trois cents fois. Il faut, dit-il, avoir beaucoup de pratique, et s'y accoutumer par degrés, pour observer, avec des miroirs qui grossissent plus de cinq cents fois. Il regarde le pouvoir qui fait grossir trois mille fois le diamètre d'un objet, comme l'un des plus considérables qu'on puisse appliquer à l'observation des étoiles fixes. Il n'a dû ses découvertes qu'à sa patience et à sa persévérance infatigables. En 1783, M. Herschell découvrit une montagne volcanique dans la lune; et en 1787, ayant continué ses observations sur cette planète, il en découvrit deux autres qui étaient en éruption. En poursuivant ses recherches sur la planète *Uranus*, il découvrit qu'elle était entourée d'anneaux,

(*) Elle avait été prise, en 1756, pour une étoile fixe par Tob. Mayer, qui l'a inscrite dans son Catalogue, sous le numéro 964.

(*) Herschell assure avoir fondu et travaillé lui-même plus de cent quarante miroirs avant d'avoir pu réussir à terminer ce dernier, qui a quatre pieds de diamètre, et qui pèse deux milliers. Le télescope et son équipage en pèsent plus de quarante.

et qu'elle avait six satellites. M Herschell a été nommé docteur ès-lois par l'université d'Oxford; c'est une faveur qu'elle accorde rarement à ceux qui n'ont pas étudié dans son sein. Ce fut en 1789 qu'il termina son vaste télescope de quarante pieds, commencé en 1784. Il en inséra la description dans les Transactions philosophiques de 1795 (*). Depuis, M. Herschell a fourni fréquemment des articles à ce recueil. Un des plus curieux est celui qui concerne les étoiles nébuleuses. Il croit que ce sont des amas d'étoiles ou plutôt de systêmes solaires d'un éloignement si prodigieux, que leur lumière doit employer deux millions d'années pour parvenir jusqu'à nos yeux. On peut voir, dans la *Bibliothèque britannique*, une lettre de M. Tardy de la Brossy, qui répond d'une manière fort ingénieuse à l'argument qu'on pourrait tirer de ce systême contre la chronologie de Moïse. M. Herschell est secondé dans ses travaux et ses observations, par sa sœur miss Caroline Herschell, née le 16 mars 1750, et distinguée elle-même par son application à la science sublime de l'astronomie, et par plusieurs rapports ingénieux de ses observations à la société royale. Elle a découvert cinq comètes, de 1786 à 1791. M. Herschell a publié, conjointement avec sa sœur : *Catalogue des étoiles prises des observations de Flamsteed, et non insérées dans le catalogue anglais*, avec un ample *errata*, 1798, in-fol. Le docteur Herschell est d'un caractère très-sociable, plein de politesse, et doué d'une constitution vigoureuse. Ses yeux sont excellens, et il possède éminemment la faculté de fixer son attention.

HERVAGAULT (Jean-Marie), se disant Louis XVII, roi de France, naquit à St-Lô, le 20 septembre 1781, d'un tailleur obscur de cette ville. Sa mère était assez jolie pour qu'on le crût, dans le pays, fils du duc de Valentinois, avec lequel il avait en effet quelque ressemblance. Il montra, dès son plus jeune âge, un goût particulier pour les aventures, et quitta la maison paternelle en 1796. Une imagination ardente, une figure intéressante, un air de candeur et beaucoup de pénétration dans l'esprit, l'aidèrent singulièrement dans les rôles qu'il joua successivement. Il se fit passer tour à tour pour le fils de M. de la Vaucelle, de M. de Longueville, du duc de Valentinois, puis du duc d'Ursel, et enfin de Louis XVI. Il racontait son évasion du Temple avec une naïveté si apparente, qu'il trompa une foule de personnes au-dessus de la classe ordinaire, dans les provinces de Normandie, de Champagne, de Bretagne et de Bourgogne, et se fit rendre par elles les honneurs dus à l'héritier de la couronne de France. Arrêté plusieurs fois et toujours remis en liberté, sur la réclamation du tailleur Hervagault, son père, il fut enfin condamné par le tribunal criminel de Rheims, au mois d'avril 1802, à quatre ans de détention, comme coupable d'escroquerie en récidive. La persévérance et les intrigues de ses partisans, et surtout le zèle inconsidéré de l'ancien évêque de Viviers, qui s'était fait son précepteur et son *Blondel*, déterminèrent ensuite le gouvernement à le renfermer dans une prison d'état. Il mourut à Bicêtre en 1812. Nous l'avons vu en juin 1809, dans les prisons de Rouen, et dans une conversation de plus d'une heure, il ne lui est pas échappé un seul mot qui pût ou le compromettre avec le gouvernement, ou le mettre en opposition avec lui-même. Ce jeune aventurier était bien autrement propre que Mathurin Bruneau, à fixer sur lui l'attention et l'intérêt public, et à se faire de nombreux partisans.

HERVILLY (Louis-Charles comte d') né à Paris en 1755, entra au service en qualité de sous-lieutenant au regiment du roi-infanterie, passa en Amérique en 1779, avec le même grade, au régiment de la marine, obtint à son retour le brevet de colonel, et peu après, le commandement du régiment de Rohan-Soubise. Dès 1789, il montra une vive opposition aux principes de la révolution, sembla ensuite se rapprocher des maximes constitutionnelles de 1791; fut, en novembre de la même année, nommé colonel de la cavalerie de la garde constitutionnelle du roi, et élevé, dans les premiers mois de 1792, au grade de maréchal-de-camp. Le comte d'Hervilly ne s'éloigna point de la personne de Louis XVI, dans les funestes journées des 20 juin et 10 août, et ce fut lui que ce prince chargea, dans la terrible matinée du 10, de porter aux suisses l'ordre de cesser le feu. Revenu auprès du ro i après avoir vaine

(*) On la trouve en français dans la *Bibliothèque britannique*, tome 1, sciences et arts.

ment essayé de remplir cette périlleuse mission, il s'en sépara lorsque ce prince fut conduit au Temple, et passa en Angleterre, où il leva un régiment français. Nommé, en 1795, commandant de la première division d'un corps d'émigrés, destiné à opérer une descente sur les côtes de Bretagne, il débarqua, le 27 juin de la même année, à Carnac, village du Morbihan, situé entre Quiberon et Auray, et l'abandonna, le 5 juillet suivant, pour rentrer dans la presqu'île de Quiberon. Ayant fait sortir ses troupes du fort Penthièvre, dans la nuit du 6, il fut attaqué et battu par le général Hoche, qui commandait les républicains. Le 14, un convoi de mille hommes, commandé par Charles de Sombreuil et formant la seconde division du corps d'émigrés dont il a été parlé plus haut, était sur le point de débarquer, lorsque d'Hervilly qui, dit-on, prétendait recueillir seul la gloire de la journée, s'opposa à ce que le débarquement s'effectuât. Soutenu par un corps de chouans, que commandait le comte de Vauban, qui, depuis, a publié à Paris sur la guerre de l'ouest, des mémoires où M. le comte d'Artois n'est pas ménagé (*voy.* Artois), d'Hervilly s'avança contre Hoche; mais les chouans ayant lâché pied, et regagné la mer, à la première attaque des républicains, le chef se voyant abandonné, et écrasé par le feu des français, ordonna la retraite avant même que son régiment de Royal-Louis eût éprouvé la moindre perte. Quoique blessé mortellement, en cherchant à rallier les deux colonnes de droite, le comte d'Hervilly retrouva cependant assez de force, le 21 juillet, au moment où, perdant sa dernière espérance, il apprit la surprise du fort de Quiberon, pour monter à cheval et se rendre à la mer, où une frégate le reçut et le ramena en Angleterre. Il est mort à Londres, le 14 novembre 1795, des suites de sa blessure. En rendant justice au dévouement fanatique de M. d'Hervilly pour la coupable cause qu'il avait embrassée, ainsi qu'aux qualités estimables dont il était doué, et que se plaisent à reconnaître tous ceux qui ont vécu dans son intimité, nous ne pensons pas que les Français puissent jamais oublier que cet officier-général n'a cessé d'être, pendant les trois années qu'il a passées à l'étranger, l'un des agens les plus actifs, et peut-être les plus influens, de la haine et de la politique d'un gouvernement qui était alors, comme il l'a été depuis, l'ennemi le plus implacable de la France.

HESMIVY d'AURIBEAU (Pierre), né à Digne, en 1756, entra en 1772 dans la congrégation de l'oratoire. Le roi le nomma, en 1782, chanoine et archidiacre de l'église de Digne, et il fut ensuite official et vicaire-général du diocèse. Réfugié à Rome, en 1792, il a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *L'antiquaire, ou le guide des étrangers pour un cours d'antiquités romaines*, traduit de l'italien, Rome, 1802, in-8. — *Description du monument de Canova, à la mémoire de Marie-Christine, archiduchesse d'Autriche*, traduite de l'italien, Rome, 1802, in-12. — *Journées pittoresques des édifices antiques de Rome et de ses environs*, par Uggeri, traduites de l'italien, Rome, 1804 et années suivantes, 5 vol. in-4. — *Journal sur les médailles antiques inédites*, par Alex. Visconti, traduit de l'italien, Rome, 1806, in-4, et interrompu par les événemens ultérieurs. — *Discours académique sur les avantages de la langue française*, in-4, avec des notes historiques et littéraires, prononcé en 1812, à l'université de Pise, où M. d'Auribeau était alors professeur de littérature française. M. l'abbé d'Hesmivy d'Auribeau est rentré dans sa patrie, où il continue de s'occuper d'objets ecclésiastiques et littéraires. Il est membre de l'académie italienne, de celle des Arcades de Rome, et chevalier de plusieurs ordres religieux.

HESS (de), commandant en chef de la garde nationale de Hambourg, en 1814, a publié, en 1815, un ouvrage qui a produit la plus vive sensation. Il est intitulé *l'Agonie de la république de Hambourg, en* 1813. M. de Hess accuse dans cet ouvrage plusieurs sénateurs d'avoir autorisé le commandant danois d'Altona, M. de Haffner, à traiter secrètement avec les généraux Davoust et Vandamme, pour la reddition de Hambourg, à l'insu du général Tettenborn et des chefs militaires hambourgeois. M. de Hess est encore auteur des ouvrages suivans : *Voyages par l'Allemagne, les Pays-Bas et la France*, ibid. 7 vol. in-8, 3e édition, 1802. — *Description topographique, politique et historique de la ville de Hambourg*, ibid., 2e édition, 1812, 3 vol. in-8 avec des cartes. M. de Hess a été aussi l'éditeur du *Journal de tous les journaux, depuis* 1786

jusqu'en 1790, et l'auteur d'un grand nombre de Mémoires intéressans insérés dans le journal la *Minerva*, publié par Archenholz, et dans celui que publiait Reichbard, intitulé : *La France*.

HESSE-CASSEL (GEORGE-GUILLAUME, landgrave DE), feld-maréchal au service de Prusse, né le 3 juin 1743, et marié le 1[er] septembre 1764, à l'électrice Wilhelmine-Caroline, fille de Fréderic V, roi de Danemarck, commença à régner sur le comté de Hanau, le 13 octobre 1764, et sur toute la Hesse le 31 octobre 1785. Il entra dans la coalition contre la France, en 1792; et Custine publia alors une proclamation contre lui, parceque ce prince avait refusé de retirer ses troupes servant contre la France. Il conclut, en 1793, un traité de subsides avec l'Angleterre, et fit passer huit mille Hessois au service de cette puissance. Dans le même temps, il commanda lui-même ses troupes réunies à l'armée prussienne contre la république française. En 1794, il projeta, avec le margrave de Bade et d'autres princes d'Allemagne, une croisade pour la défense de la religion et de la constitution germanique. Néanmoins, l'année suivante, il refusa de payer les mois romains, et conclut un traité de paix avec la république française. Ce ne fut cependant qu'en 1796 qu'il envoya en France un ministre plénipotentiaire, dont la réception eut lieu au directoire. George-Guillaume fut nommé électeur, le 27 avril 1803, par le traité des indemnités. M. Taylor, ministre anglais auprès de ce prince, ayant paru agir contre la France, fut obligé de quitter Hesse-Cassel en 1804, sur la demande de cette puissance, et y revint néanmoins à la fin de 1805; ce qui donna encore lieu à quelques réclamations de la part du gouvernement français. Au moment de la reprise des hostilités entre la France et l'Autriche, l'armée française, qui revenait du Hanovre, traversa la Hesse; et le maréchal Bernadotte fut accueilli à Cassel par l'électeur, qui fit néanmoins, peu de temps après, des préparatifs de guerre, et fut désigné pour le commandement de l'armée prussienne en Westphalie. Il se rendit dans le même temps à Berlin, et s'y trouva au moment de l'arrivée de l'empereur Alexandre. Il eut de longues conférences avec le roi de Prusse à Potzdam; et revenu dans ses états en janvier 1806, il établit à Cassel le quartier-général d'une armée combinée de neutralité, dont il conserva le commandement. La situation politique de l'électeur à cette époque, semblait devoir le mettre à couvert des suites de la guerre entre la Prusse et la France : mais, après la bataille de Jéna, Napoléon lui fit un crime d'avoir permis l'entrée des troupes prussiennes à Cassel, et leur passage dans ses états. Il l'obligea à lui remettre la ville de Hanau et tout le pays de Hesse-Cassel, avec ses armes, l'artillerie et tous les arsenaux. Ces spoliations furent confirmées par le traité de Tilsitt; et un nouveau royaume, créé pour Jérôme Bonaparte (*voy.* JÉRÔME), fut principalement formé des états de l'électeur de Hesse. Ce prince se retira à Sleswig, auprès du prince Charles de Hesse, son frère, qui est le beau-père du prince-royal de Danemarck. George-Guillaume resta, pendant sept ans, privé de la couronne; et il ne reparut qu'en 1813, après la signature du traité de Francfort, qui le remit en possession de ses états, tels qu'il les avait possédés avant la paix de Tilsitt. En 1815, le congrès de Vienne, par un acte solennel du 9 juin, ayant décidé que le duché de Westphalie appartiendrait à la Prusse, le grand-duc de Hesse reçut en échange, sur la rive gauche du Rhin, dans le ci-devant département du Mont-Tonnerre, un territoire comprenant une population de cent quarante mille habitans. Il obtint, en outre, la propriété de la partie des salines de Kreutznach, située sur la rive gauche de la Nahe, sous condition que la souveraineté en resterait à la Prusse. George-Guillaume, en remontant sur son trône en 1813, s'était mis en possession de toutes les propriétés publiques acquises sous le gouvernement Westphalien. Il voulait évidemment établir, dans cette occasion, le droit de regarder comme nul tout ce qui avait été fait durant sa longue absence, lorsqu'il en pouvait résulter quelque perte pour son trésor. En conséquence de ce systême, il publia, sous la date du 14 janvier 1816, une ordonnance par laquelle il dépossédait, sans aucune restriction, tous les propriétaires des biens et droits domaniaux vendus, et cassait tous les baux transmissibles à des héritiers, et les rachats de redevances féodales. Le gouvernement prussien protesta contre cette ordonnance, comme étant contraire aux

stipulations convenues entre les puissances alliées. Cette discussion fut soumise, en 1816, à la diète de Francfort. L'électeur eut aussi quelques discussions avec des particuliers acquéreurs de domaines de l'état (*voy.* Hoffmann); et ces difficultés furent également soumises à la diète. De tous les états de l'Europe, le grand-duché de Hesse-Cassel est peut-être celui où le triomphe des préjugés et des privilèges a été le plus complet. C'est là qu'on a vu la presse, plus ou moins libre dans tous les états voisins, condamnée au plus déplorable asservissement : c'est là que l'usage du bâton a été, par une loi formelle, rétabli dans les régimens, qui avaient cessé d'y être assujettis sous le gouvernement du roi de Westphalie : c'est là enfin que, par une haute conception militaire, qui ne saurait manquer d'avoir, en cas de guerre, les plus importans résultats, le prince a daigné étendre son auguste surveillance jusques sur l'innovation pernicieuse qui s'était introduite dans les réglemens relatifs à la longueur de la queue du soldat, longueur que de nouvelles ordonnances ont désormais fixée d'une manière aussi précise que solennelle. On assure toutefois que tant de soins ont été mal appréciés par les militaires Hessois, qui s'obstinent à regarder comme dignes d'une autre législation des troupes rangées à juste titre au nombre des meilleures de l'Europe. Par suite de cette opinion, grand nombre d'officiers distingués ont quitté leur patrie, et l'on en compte aujourd'hui plusieurs, soit dans l'armée du roi d'Haïti, soit dans celles des indépendans Espagnols. Au reste, le prince n'en a pas persisté avec moins de force dans son système politique et militaire. En avril 1817, il donna un édit, par lequel il fut défendu d'accorder le titre de *herr* (sieur) aux individus de la classe bourgeoise, voulant que le mot *herr* ne fût appliqué qu'à la noblesse, aux propriétaires et à ceux qui ont fait leurs études dans les universités. Quelque temps après, il a cru devoir enchérir sur cette disposition, en désignant quelles étaient les classes qui avaient droit de jouir du bienfait de l'éducation publique. Cette dernière mesure ayant été relevée avec énergie par plusieurs feuilles publiques, on crut devoir en donner l'explication dans un long article officiel, qui la présentait comme n'ayant pour but que de rendre à l'agriculture et aux professions mécaniques grand nombre de jeunes-gens que l'ambition et le désir de parvenir entraînait vers l'étude des arts libéraux. Si l'on en croit ce qu'ont récemment annoncé quelques journaux, de grands souverains ont manifesté, de la manière la plus forte, leur improbation du système suivi dans le grand-duché de Hesse-Cassel, et la diète de Francfort se disposait à intervenir efficacement dans les démêlés du prince avec les acquéreurs dont nous avons parlé ci-dessus.—Guillaume, prince électoral, général au service de Prusse, fils du précédent, né le 28 juillet 1777, a épousé, le 13 février 1797, la princesse Auguste, fille de Fréderic-Guillaume II, roi de Prusse. Napoléon, après la bataille de Jéna, parut le désigner comme auteur principal de l'entrée des troupes prussiennes à Cassel, et du passage qui leur fut accordé à travers les états hessois. Le prince électoral se retira en Danemarck, avec George-Guillaume; et après la prise de Cassel par les troupes russes, il adressa aux sujets de son père, en 1813, une proclamation datée du 8 novembre, dans laquelle il les rappelait aux sentimens de fidélité qu'ils avaient toujours professés pour sa dynastie.

HESSE-HOMBOURG (Fréderic-Louis-Guillaume-Chrétien, landgrave de), né le 30 janvier 1748, succéda à son père le 7 février 1751, et épousa, le 27 septembre 1768, Caroline, fille de Louis IX, landgrave de Hesse-Darmstadt. Ce prince fut réintégré, en juin 1815, par un acte solennel des puissances alliées réunies au congrès de Vienne, dans ses possessions, revenus, droits et rapports politiques, dont il avait été privé par suite de la confédération rhénane. Il obtint en outre, dans le ci-devant département de la Sarre, un territoire de 10,000 habitans.—Hesse-Hombourg (Philippe-Aug.-Fréderic, prince héréditaire de), septième enfant du précédent, propriétaire d'un régiment d'infanterie, et feld-maréchal-lieutenant au service d'Autriche, chevalier des ordres de Marie-Thérèse et de St.-George, grand'croix de l'ordre prussien de l'Aigle-rouge et de l'ordre hessois du Lion, est né le 11 mars 1779. En mai 1812, il fut employé dans le corps d'armée d'observation en Gallicie, et se distingua, les 16 et 18 octobre 1813, à la bataille de Leipzig, où il commandait la

réserve autrichienne. Ayant reçu ordre, le 18 au matin, d'attaquer les Français qui s'étaient retirés dans les faubourgs de Leipzig, il s'empara de la ville après un combat très-meurtrier, et fut blessé d'une balle. Le 11 décembre 1813, il adressa aux habitans du grand-duché de Francfort et de la principauté d'Isembourg, dont il était gouverneur, une proclamation dans laquelle il appelait à la défense de la patrie tous les hommes en état de porter les armes, et annonçait l'organisation d'une troupe de volontaires, qui devait être composée de chasseurs à cheval et de chasseurs à pied. Le 8 janvier 1814, il publia, à Francfort-sur-le-Mein, une nouvelle adresse, dans laquelle il proclamait la levée extraordinaire et la levée en masse, désignées sous les noms de *landwehr* et de *landsturm*. Le prince héréditaire de Hesse-Hombourg entra en France dans le courant de ce même mois, à la tête de la réserve autrichienne, et contribua aux résultats de cette campagne. Dans celle de 1815, il combattit de nouveau à la tête des armées autrichiennes; et il commandait, en juillet de cette année, un corps d'observation dans les environs de Metz. Le prince Philippe de Hesse-Hombourg se distingue, parmi les généraux autrichiens, par une tactique savante et par un coup-d'œil exercé.

HESSELING (Gérard), né à Groningue, en 1755, y fit d'excellentes études, et reçut, à l'âge de 22 ans, le grade de docteur en philosophie, après avoir soutenu publiquement des thèses et une dissertation *De montibus ignivomis ac terræ motibus, eorumque cognatione*. Destiné par ses parens à l'état ecclésiastique, et professant la religion des protestans-mennonites, il alla continuer ses études en théologie au séminaire établi à Amsterdam pour l'enseignement des ecclésiastiques de cette communion. Après le terme de ses études, il fut appelé comme prédicateur à Bolswaard (Frise), où il resta cinq ans, époque à laquelle les directeurs du séminaire susmentionné lui offrirent la chaire de professeur. Il l'accepta, et prononça à cette occasion, en 1786, un discours qui a pour titre: *Oratio caussas exponens cur doctrina evangelica, præstantia longe eminens, luculentissimisque miraculis munita, a plurimis quidem licet protinus recepta, a multis tamen, tam ex judæis quam gentibus, rejecta fuerit.* Il ne tarda pas à donner des preuves bien plus brillantes de ses talens, en publiant, en 1790, en langue hollandaise, un *Dictionnaire exégétique du nouveau testament*, ouvrage très-savant, et qui mérita non seulement l'approbation des savans de la communion à laquelle appartenait l'auteur, mais aussi celle des théologiens les plus éclairés d'autres communions chrétiennes. Il en publia, peu de temps après, une seconde édition, qu'il enrichit d'augmentations importantes, et au frontispice de laquelle on trouve son portrait. Il remporta plusieurs prix par les mémoires qu'il envoya successivement aux concours ouverts par des sociétés savantes. N'étant que simple étudiant, il obtint le second prix pour son *Mémoire*, adressé à la société de Teyler à Harlem, *sur le rapport qui existe entre la religion naturelle, la religion mosaïque et la religion chrétienne.* Il en remporta deux autres pour des *Mémoires*, adressés à la même société; le premier : *Sur le scepticisme, et l'inconvenance d'une décision magistrale dans les affaires de religion*; l'autre : *de l'influence du gouvernement sur la religion.* Nous nous bornerons à cette énumération de ses écrits théologiques, qui sont les principaux, pour passer à ses ouvrages de philosophie, de sciences exactes, et de littérature, qui ne lui ont pas fait moins d'honneur. Les directeurs du séminaire d'Amsterdam jugèrent si favorablement de ses connaissances dans les sciences exactes, qu'ils lui en confièrent l'enseignement, en 1800. Hesseling satisfit pleinement l'attente qu'on avait conçue de ses talens. En 1807, il publia un *Mémoire hydrostatique contenant des observations sur la thèse qui établit que les fluides pèsent dans les fluides de même nature.* Il a été le premier qui ait démontré que l'expérience que Boyle a imaginée pour soutenir cette thèse, n'est pas juste, et que les physiciens en ont déduit une conséquence erronée. Cette production a, dans le temps, donné lieu à des écrits polémiques. M. van Marum ne partagea pas l'opinion de Hesseling, et publia une lettre à l'auteur de cet ouvrage, à laquelle celui-ci répondit dans une préface placée en tête de l'écrit dont il s'agit. On a encore de M. Hesseling plusieurs autres traités sur des objets de physique, insérés au *Magasin des sciences* publié à Amsterdam. Il se servit du même ouvrage périodique pour

la publication de ses mémoires ou traités qui se rapportent à la littérature : tels sont ceux *sur les progrès de l'esprit humain sous le rapport de la religion ; sur l'excellence de l'homme ;* l'*Éloge de Poot*, etc. En 1808, il parut de lui un mémoire étendu et très-bien écrit *sur la prosodie hollandaise*. M. Hesseling fut nommé membre de l'Institut royal de Hollande, mais il crut ne devoir pas accepter cet honneur par le seul motif que les occupations de sa place ne le lui permettaient point. Il est mort au mois de novembre 1811. M. R. Koopmans a donné, en 1812, une notice sur cet auteur, intitulée : *Hommage à G. Hesseling*.

HEUDELET DE BIERRE (Le comte ÉTIENNE), lieutenant-général, né le 13 novembre 1770, fut nommé général de brigade, à la fin de novembre 1804, et commanda, en cette qualité, l'avant-garde du maréchal Davoust, dans la campagne d'Autriche qui s'ouvrit en octobre de l'année suivante. Il repoussa le corps du général Merfeld, à Marienzell ; se fit remarquer au passage de l'Ens, et devint général de division le 24 décembre 1805, à la suite de la bataille d'Austerlitz, où il s'était distingué. Il se signala de nouveau dans la campagne de Pologne, et se fit particulièrement remarquer le 10 février 1807, à la bataille d'Eylau, où il fut blessé. Dans la campagne de Russie de 1812, le général Heudelet commandait une division, sous les ordres du duc de Bellune (Victor). Après la retraite désastreuse qui termina cette campagne, il entra, avec son corps d'armée, dans la place de Dantzig, et y fit partie de la garnison sous les ordres du général Rapp. Fait prisonnier de guerre après la capitulation, et conduit à Kiew, il revint en France peu de mois après, et reçut de Louis XVIII le commandement de la 18ᵉ division militaire, à Dijon, où il résidait à l'époque du retour de Bonaparte. Flottant entre ses anciens et ses nouveaux devoirs, Heudelet se retira d'abord à Châtillon-sur-Seine avec le préfet de la Côte-d'Or. Mais bientôt après il accepta de Bonaparte le commandement de la 15ᵉ division d'infanterie, au 5ᵉ corps de l'armée du Rhin. Néanmoins, le roi, à son retour, le nomma au commandement de la 4ᵉ division, à Nanci, puis à celui de la 3ᵉ, à Metz. Appelé comme témoin dans le procès du prince de la Moskwa (Ney), le général Heudelet déclara : » que quoiqu'il ne fût pas sous les ordres du maréchal, il en avait reçu une lettre datée du 13 mars, par laquelle il l'invitait à réunir ses efforts aux siennes, pour s'opposer aux progrès de Bonaparte. » Interrogé ensuite sur la situation politique des pays où se trouvait le maréchal Ney, il répondit « que n'ayant pas été auprès de lui, il ne pouvait donner des détails précis ; mais qu'il avait entendu dire que, de même que dans son propre gouvernement, les royalistes y étaient en minorité. » Interrogé enfin, s'il croyait qu'avec ses forces le maréchal Ney fût en mesure de résister efficacement à Napoléon, le comte Heudelet affirma. « qu'il regardait la chose comme d'autant plus difficile, que le maréchal ne pouvait compter sur la fidélité de ses troupes ». Si, aux yeux de la plus sévère justice, ces déclarations ne justifient pas la conduite du maréchal, elles ne laissent aucun doute sur ses intentions qui, toutes, tendaient évidemment à prévenir la guerre civile qu'il voyait, de toutes parts, prête à éclater, et dont le premier coup de canon, tiré sur les troupes de Bonaparte, eut donné le signal. Mais qu'est-ce que la guerre civile aux yeux des hommes monarchiques (*), au prix du maintien de la légitimité des Bourbons ? Robespierre ne disait-il pas aussi : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe ? »

HIDALGO Y COSTILLA (Don MIGUEL), l'un des premiers chefs de l'insurrection dans les colonies espagnoles, était curé à Dolores, au Mexique, à l'époque où le désir de l'indépendance commençait à germer dans le cœur des Américains, irrités de la hauteur et du despotisme que déployaient les Espagnols européens, surtout depuis que ces derniers avaient déposé le vice-roi Iturrigaray. Hidalgo, doué d'un esprit actif et entreprenant, beaucoup plus instruit d'ailleurs que ne l'était communément le clergé du Nouveau-Monde, avait observé la haine devenue générale dans le Mexique contre le joug de la métropole, et il fonda sur ce sentiment le projet d'une révolution. La considération que lui avaient méritée sa conduite et ses talens, et surtout l'affection

(*). On sait que c'est le nom que les ultrà-royalistes se réservent exclusivement.

que lui portaient les Indiens, à l'instruction desquels il s'était voué, promettaient de faciliter le succès de son entreprise. Un capitaine au régiment de la Reine-cavalerie, nommé Allende, lié avec lui d'amitié ainsi que d'opinions, fut l'un des principaux instrumens de ses desseins. Ils s'associèrent deux autres officiers du même corps: et ces conjurés dressèrent un plan d'après lequel un soulèvement devait éclater à la fois dans toutes les provinces du Mexique, le 1er novembre 1810. Déjà ils avaient fait entrer dans leurs vues un grand nombre d'individus, lorsque les remords d'un chanoine initié dans cette conspiration, et qui, au lit de la mort, crut devoir en faire l'aveu à son confesseur, faillirent faire avorter l'entreprise. Le complot fut révélé à des membres de l'*audiencia*, et le corrégidor de Queretaro, soupçonné, quoique sans fondement, d'être l'un des chefs principaux de cette entreprise, fut saisi au milieu de la nuit et jeté dans les prisons. Cette arrestation répandit l'alarme parmi les véritables conspirateurs, qui résolurent de précipiter l'exécution de leurs desseins. Le capitaine Allende, qui se trouvait alors à San-Miguel, rassembla quelques soldats qui lui étaient dévoués, et se mit aussitôt en marche avec eux pour Dolores, où il arriva le 14 septembre 1810, à la tête de cette troupe qui s'était grossie dans sa marche. Ce jour même, Hidalgo prêchait les Indiens: et il sut profiter de la circonstance pour entraîner leur détermination. Il leur rappela avec véhémence ce qu'ils avaient eu à souffrir de la tyrannie européenne: il leur dépeignit l'état auquel la trahison de quelques grands venait de livrer la Péninsule, leur mit sous les yeux le danger que courait l'Amérique méridionale d'être livrée ou à la France, ou au gouvernement anglais, qui ne manquerait pas de proscrire l'exercice de la religion catholique... Il termina ce discours, si habilement conçu d'après la connaissance qu'il avait du caractère de ses auditeurs, en appelant les Indiens aux armes. Ils y coururent avec fureur. Hidalgo se mit à leur tête, et sans donner à leur ardeur le temps de se refroidir, il les conduisit à San-Miguel, où, pour ne pas leur laisser la faculté de revenir sur cette démarche, il leur laissa piller les maisons des Espagnols natifs. Deux escadrons du régiment de la Reine, entraînés par leurs chefs, se joignirent aux révoltés, qui marchèrent à l'instant sur la ville de Zelaya, où ils se renforcèrent encore par l'accession du corps d'infanterie de ce nom, et d'une partie d'un régiment de cavalerie qui s'y trouvaient en garnison. Se sentant alors en état de tenter de plus grandes opérations, Hidalgo se dirigea vers l'opulente ville de Guanaxoato, située à environ soixante lieues au nord-ouest de la capitale, et ayant une population de plus de 80,000 ames. Riano, intendant de cette ville, fit des préparatifs de résistance, que rendit inutiles la défection d'un bataillon d'infanterie sur lequel il comptait. L'intendant, suivi de quelques Européens, se jeta dans un bâtiment appelé *l'Alhoudiga*, où bientôt, serré de près, il fut contraint de se rendre: et le 29 septembre, c'est-à-dire, quinze jours après que la conspiration eut éclaté, Hidalgo prit possession de cette place, où il trouva cinq millions d'argent monnoyé, et une somme immense en lingots. Ces succès si brillans et si rapides semblaient annoncer la chute prochaine de la domination espagnole dans le Mexique. Le vice-roi Venegas, récemment arrivé dans la capitale, instruit des progrès d'Hidalgo, fit marcher des troupes espagnoles, sous les ordres du comte de la Cadena, pour défendre Queretaro, qui n'est située qu'à quarante-deux lieues de Mexico, et où les habitans avaient déjà formé des projets de révolte, que fit échouer l'arrivée des régimens espagnols. Le 23 septembre, Venegas essaya de ramener les esprits, par une proclamation dans laquelle il faisait connaître que depuis le décret de la junte centrale du 15 octobre 1809, les Américains étaient assimilés aux Espagnols d'Europe, et en promettant, au nom des cortès, que les réformes nécessaires à la prospérité de l'Amérique seraient incessamment prises en considération. Ces promesses tardives firent peu d'effet, parce qu'on ne crut pas à leur accomplissement. Hidalgo, de son côté, signala l'exercice de sa nouvelle autorité par l'abolition de la taxe nommée *tributos*, que les Indiens avaient toujours payée depuis la conquête. Cette mesure acheva de les décider en faveur de la révolution; et bientôt, de toutes les parties du Méchoacan, ils vinrent grossir l'armée insurrectionnelle. Le mouvement s'étendit avec rapidité. Plusieurs villes se déclarèrent successivement indépendantes: de ce nombre fut Zacatecas, située dans le voisinage

de plusieurs riches mines d'or. Hidalgo s'occupa de régulariser les mouvemens de cette masse confuse, et de les assujettir à une sorte de discipline. Il fit battre monnaie pour la caisse de guerre, nomma des officiers au commandement des corps nouvellement formés, et ordonna la fabrication de quelques canons de bois et d'une énorme pièce de bronze, qui reçut le nom de *libertador Americano* (libérateur de l'Amérique). On manquait d'armes à feu, si l'on en excepte une certaine quantité de fusils trouvés à Guanaxoato : les insurgés furent armés provisoirement de piques, de haches et de couteaux. Ces moyens d'attaque suffisaient aux premières opérations d'une multitude que son nombre seul rendait si redoutable, et qui n'avait point encore rencontré de résistance efficace. Hidalgo marcha sur Valladolid, où il entra le 20 octobre, au milieu des cris de joie des Indiens, des créoles, des ecclésiastiques et des militaires, qui lui prodiguèrent les plus grands honneurs. Il s'empara, dans cette ville, de 1,200,000 dollars appartenant à l'Espagne, et deux régimens de milice se rangèrent sous ses drapeaux. Le 24 du même mois, il convoqua les principaux chefs de l'armée, qui le proclamèrent généralissime. Allende, l'un des premiers auteurs de la révolution, remplissait sous lui les fonctions de capitaine-général. Une messe solennelle fut célébrée à cette occasion, et l'on chanta le *Te Deum*. Hidalgo passa en revue l'armée, qui était composée d'environ 80,000 hommes bien payés. Devant elle, marchaient des drapeaux bleu et blanc, pareils à la bannière des anciens empereurs du Mexique. Cette cérémonie terminée, les insurgés se mirent en marche : et le 27 octobre, ils entrèrent à Toluca, place située à douze lieues à l'ouest de Mexico. Cette capitale, presqu'entièrement dégarnie de troupes, et où régnait déjà une violente fermentation, paraissait sur le point de tomber au pouvoir des révoltés, ce qui eût assuré leur triomphe dans cette partie du nouveau monde. Le vice-roi, n'ayant qu'une poignée de soldats, à peine suffisans pour contenir le peuple, eut recours aux armes spirituelles. Il obtint de l'archevêque de Mexico une sentence d'excommunication contre Hidalgo et ses partisans. Hidalgo y répondit par un manifeste dans lequel il exposait les principes de sa croyance, se justifiait du reproche d'hérésie, et signalait les contradictions de ses accusateurs. La démarche de l'autorité civile et religieuse fut à peu près sans fruit. Une tentative faite pour l'arrêter sur les hauteurs de Las Cruces ne réussit pas beaucoup mieux. Le commandant royaliste, nommé Truxillo, qui avait réuni dans cette position environ deux mille hommes, parmi lesquels un certain nombre d'esclaves, en fut débusqué par les troupes réglées qui avaient joint les insurgés, et se vit forcé d'opérer sa retraite sur Mexico. Hidalgo lui envoya proposer une conférence; mais Truxillo fit faire feu sur ces parlementaires, quoique précédés d'une bannière qui portait l'image de la Vierge; après quoi il rentra dans la capitale, avec seulement trois cents hommes, abandonnant son artillerie. Cette action glorieuse fut célébrée dans la gazette de Mexico, et quelqu'incroyable que la chose puisse paraître, une médaille fut frappée pour en perpétuer le souvenir. Néanmoins tant de valeur et de loyauté ne paraissaient pas devoir arrêter les succès des révoltés. Le chef indépendant Morelos avait pris possession de plusieurs villes au midi de la capitale : un autre lieutenant d'Hidalgo, nommé Villagran, officier plein de talens et de courage, marchait sur Mexico par une autre route, et le vice-roi se disposait à évacuer cette vaste et importante cité, lorsqu'elle fut sauvée par l'incroyable activité du général Callejas (*voy.* ce nom), qui, ayant franchi en huit jours les cent lieues qui le séparaient de la capitale, en fit lever le siége par la victoire d'Aculco. Hidalgo se retira à Guanaxoato; puis, après la prise de cette ville, à Guadalaxara, et dans cette retraite il défit plusieurs détachemens royalistes : mais ce furent ses derniers succès. La journée du pont de Calderon (*voy.* Callejas) acheva de décider sa chute. Toutefois il se proposait de pénétrer dans la Louisiane, pour y rallier ses partisans et recommencer la guerre; plan qui, dans l'état d'épuisement où se trouvaient les vainqueurs, offrait des chances favorables; mais la trahison ne lui permit pas d'exécuter ce plan. Un chef d'insurgés, nommé Elisondo, conçut le projet de s'assurer son pardon des Espagnols par la mort du principal auteur de la révolution. A la tête de ceux des siens qu'il avait engagés dans ce complot, il attaqua, le 21 mars 1811, près d'Acatita de Ba-

jan, Hidalgo et ses compagnons, qui, ne s'attendant point à cette perfidie, furent aisément défaits. Une partie des vaincus fut exécutée sur le champ même de bataille : Hidalgo s'étant échappé avec quelques officiers, fut atteint à Chiguagna, et exécuté, après avoir été dépouillé de la prêtrise. Sa mort ne ramena point toutefois la tranquillité dans le Mexique, où il fut remplacé par Morelos (*voy.* ce nom).

HIGGINS (Don Bernardo O'), directeur du gouvernement insurrectionnel du Chili, est fils de don Ambrosio O'Higgins, marquis d'Osorno, ancien capitaine-général de ce royaume, et ensuite vice-roi du Pérou. Don Bernardo fut nommé, en 1811, membre du congrès-général, et fit ensuite partie du directoire. Pendant l'invasion de l'armée de Lima, il servit d'abord comme colonel, et obtint, par les talens et la bravoure qu'il déploya, l'estime des troupes indépendantes, qui ne tardèrent pas à se déclarer en sa faveur, lorsque le gouvernement, mécontent de la conduite de J. M. Carrera (*voy.* ce nom), qui commandait en chef, et dont la hauteur et les violences lui avaient aliéné tous les cœurs, le rappela en nommant O'Higgins pour lui succéder. Celui-ci ne tarda pas à justifier la confiance de ses compatriotes. Le 20 mars 1814, il défit les royalistes commandés par Gainza : et après ce succès, quoique manquant de cavalerie, il suivit avec une extrême célérité l'ennemi dans sa retraite, et fit échouer tous ses projets ultérieurs. Quelque temps après, les Carrera, s'étant échappés des mains des Espagnols qui les avaient faits prisonniers, s'efforcèrent de recouvrer l'autorité que leur avait ravie l'abus qu'ils en avaient fait. Etant parvenus à gagner la garnison de St-Jago, ils renversèrent le directeur suprême, nommé Lastra, et organisèrent une nouvelle junte, dans laquelle l'un d'eux fut placé. Les habitans, voyant avec un extrême déplaisir le rétablissement d'un pouvoir qui s'était rendu si tyrannique, appelèrent le général O'Higgins à leur secours contre cet ennemi domestique. Celui-ci, quittant aussitôt la position de Talca, où il observait les mouvemens des Espagnols, marcha vers la capitale, et quelques escarmouches eurent bientôt lieu entre ses troupes et celles de Carrera. Une action décisive était sur le point de s'engager, lorsqu'on apprit que le général Osorio, ayant remplacé Gainza dans le commandement de l'armée royale, se disposait à marcher contre les indépendans. L'approche du danger fit cesser toutes les dissentions intestines, et les deux partis ne songèrent plus qu'à se réunir contre l'ennemi commun. O'Higgins fit preuve, dans cette circonstance, d'un patriotisme désintéressé, en se soumettant à l'autorité de la nouvelle junte. Bientôt il eut à réparer les nouvelles fautes du parti des Carrera, dont la conduite partiale et despotique avait presqu'entièrement désorganisé l'armée. Ils furent enfin forcés, par les résultats de leurs propres imprudences, à laisser le commandement entre les mains d'O'Higgins. Celui-ci, assiégé par Osorio, dans la place de Rancagua, se défendit avec une extrême valeur, et soutint un assaut de trente-six heures; mais mal secondé par un des Carrera, il se vit contraint d'évacuer la place, après avoir épuisé toutes ses munitions, et parvint, à la tête de deux cents dragons, à se frayer une route à travers les lignes ennemies. Il se retirait vers la capitale, lorsque la conduite des Carrera le força de changer de plan. Les corps dont ils avaient composé la garnison de St-Jago, et parmi lesquels ils ne faisaient régner aucune discipline, se livrèrent à de tels excès, qu'ils réduisirent les citoyens à regretter la domination espagnole, et qu'une députation, composée des principaux habitans, vint trouver le général Osorio, pour réclamer son secours. Celui-ci se mit aussitôt en marche avec un corps de bonnes troupes, dont une partie se composait d'Européens. A cette nouvelle, plus de deux mille personnes, craignant le ressentiment des royalistes, émigrèrent du Chili à Mendoza, frontière de l'état de Buenos-Ayres, dont l'indépendance était affermie. J. M. Carrera suivit la même direction, avec environ six cents de ses soldats. Osorio prit donc sans opposition St-Jago, Valparaiso, et d'autres villes importantes; et le Chili se trouva replacé, vers la fin d'octobre 1814, sous le joug de la métropole. Alors le gouvernement de Buenos-Ayres, résolu d'arrêter des succès qui devenaient menaçans pour sa propre sureté, dirigea sur Mendoza quelques bataillons, qui joints aux troupes venues du Chili, furent placés sous les ordres du brigadier San-Martin (*voy.* ce nom). Celui-ci, après avoir pendant deux années exercé ses soldats, et fait les préparatifs

nécessaires à l'expédition qu'il méditait, entra en campagne vers le milieu de janvier 1817, à la tête de quatre mille hommes, parmi lesquels se trouvait d'excellente cavalerie, et qu'il avait divisés en deux corps, dont l'un était commandé par O'Higgins. Celui-ci se distingua à la bataille de Chacabuco, où les royalistes furent entièrement défaits, et leur commandant en chef Marco fait prisonnier. Par sa conduite dans cette circonstance, il mérita l'honneur que lui fit le congrès organisé à St-Jago, aussitôt après cette victoire, en l'appelant au rang de directeur suprême. La bataille de Maïpo, gagnée sur Osorio par le général San-Martin, et où l'armée royale fut presqu'anéantie, acheva d'assurer l'indépendance du Chili. Mais ce triomphe fut bientôt souillé par le sang des citoyens. L'un des premiers actes des vainqueurs après la victoire, fut de faire arrêter deux des Carrera, qui furent aussitôt traduits en jugement, condamnés à mort et exécutés. Cet arrêt sanguinaire, et surtout la manière dont il avait été rendu, excitèrent contre San-Martin et O'Higgins, qui en furent regardés comme les principaux auteurs, une indignation profonde; et de quelques torts que les Carrera eussent été coupables, on ne se dissimula point qu'ils venaient d'être immolés à des inimitiés particulières, et non au salut de la patrie. Leur troisième frère fit retentir l'Amérique des accens de sa douleur; il implora la vengeance des lois, et il était encore incertain, lors des dernières nouvelles reçues du Chili, si les auteurs de ce fait ne seraient pas mis en jugement. Au surplus, si un bruit rapporté par les journaux anglais, au moment où nous écrivons, venait à se vérifier, le gouvernement du Chili aurait envers son pays entier des torts d'une toute autre nature. Suivant ces journaux, le directeur suprême O'Higgins était sur le point de faire partir un envoyé chargé d'offrir à un Européen le trône de cette partie du Nouveau-Monde. Si un peuple qui a lutté avec tant de gloire, et au prix de tant de sang répandu, pour conquérir sa liberté, était capable d'en faire si promptement le sacrifice, en consacrant, par la nature même de son choix, cette suprématie européenne contre laquelle il s'est si justement révolté, on ne pourrait que déplorer les efforts faits pour amener un pareil résultat; mais si cette pensée n'était que celle de l'homme à qui ce même peuple a confié le pouvoir exécutif (ce qui, au surplus, est jusqu'ici fort douteux et même fort invraisemblable), l'histoire offrirait peu d'exemples d'une transaction plus honteuse, et plus propre à exciter la surprise et l'indignation, même dans un siècle où les nations sont devenues un objet de commerce, susceptible de transfert comme toute autre marchandise.

HILL (Le baron sir ROWLAND), lieutenant-général anglais, est le deuxième fils de sir John Hill, baronet d'Hawkstone, dans le Shropshire. Il entra au service dès l'âge de seize ans, et s'y fit bientôt distinguer par son zèle, son activité et la douceur de ses manières. Son premier emploi fut celui d'enseigne dans le 38e régiment. Il passa par tous les grades militaires, et servit successivement, de la manière la plus distinguée, au siége de Toulon, où il fut blessé; en Egypte, où il le fut également, et où il se lia intimement avec le capitan-pacha; enfin dans la péninsule, où il se signala dans diverses occasions, particulièrement à la Corogne, en protégeant, à la tête d'un corps de réserve, la retraite de sir J. Moore (*voy.* ce nom), ainsi qu'aux célèbres affaires de Vimiera et de Talaveira. Il fut encore blessé dans cette dernière bataille. Le 27 octobre 1811, il défit complètement, dans l'Estramadure, le général français Girard, qui put à peine s'échapper avec 200 hommes, laissant tout son matériel entre les mains des vainqueurs. A l'ouverture du parlement en 1812, le prince régent fit un éloge public du général Hill, et déclara que c'était à son habileté et à sa bravoure qu'on devait le succès de cette brillante affaire. Il le créa en même temps chevalier du Bain, et le nomma gouverneur du château de Blackness. Après la victoire d'Arrayo, le général Hill se rendit à Mérida, où il détruisit les magasins de l'ennemi. Il se distingua de nouveau au mois de décembre 1812; et, le 20 juin 1813, il s'empara des hauteurs de la Suebla, d'Arlenzon, et du village de Sabijana-de-Alava, et détermina, par la prise de cette position, la retraite des Français sur Vittoria. Le 25 juillet, il fut attaqué par deux divisions du centre de l'armée française, dans sa position de Puerto-de-Maya, et contraint de se retirer à Irurita, après un combat qui dura sept heures. Le 28 du même mois, il attaqua et força, avec lord Dalhousie,

la passe de Vélate, malgré les forces supérieures des Français, et contribua, par des dispositions savantes, aux succès des journées des 30 et 31. Il prit une part très-active aux combats des 10, 11, 12 et 13 décembre, et reçut du duc de Wellington des témoignages publics de satifaction. Le 2 mars 1814, le général Hill attaqua les Français à Ayre, les délogea de cette position, et s'empara de la ville et du magasin qu'ils y avaient établi. Il fut nommé, au mois de mai de cette année, chevalier de l'ordre du Bain, sous le titre de baron Hill d'Almaraz et de Hawkestone, dans le Shropshire. Après les événemens du 20 mars 1815, il fut chargé du commandement des troupes anglaises et hanovriennes dans la Belgique, en attendant l'arrivée du duc de Wellington. Il assista à la bataille de Waterloo, et eut une grande part au succès de cette journée; ce dont le duc de Wellington s'empressa d'instruire le prince-régent, qui, en récompense de ses éminens services, l'a élevé à la pairie. Remarquable par son activité, son coup-d'œil militaire, et son inaltérable sang-froid, le général Hill est communément appelé dans l'armée anglaise *le bras droit du duc de Wellington*.

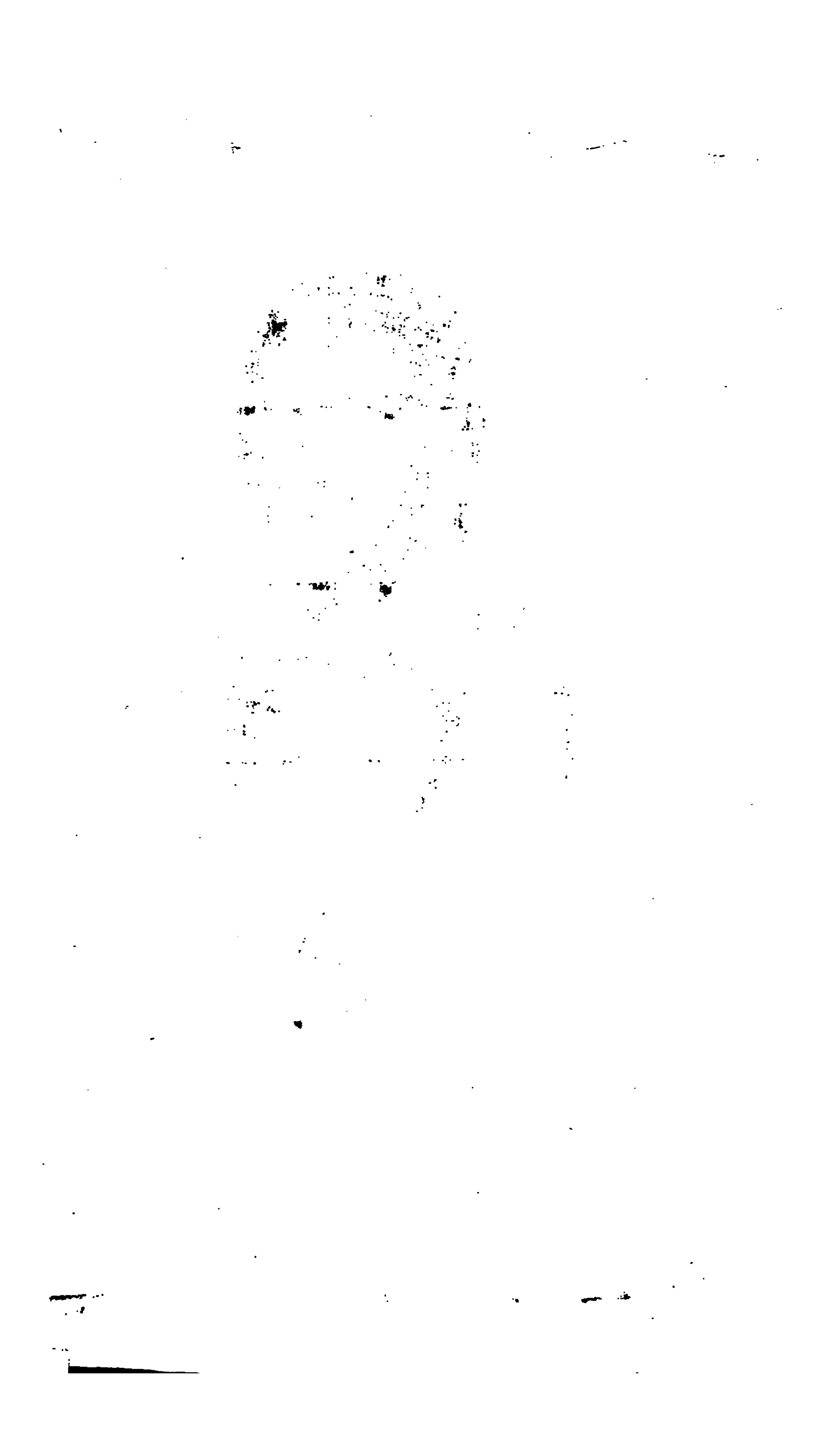
HILLER (Le baron DE), feld-maréchal au service d'Autriche, se distingua dans plusieurs campagnes, et surtout en 1809, où il commanda en chef un corps d'armée qui était chargé de couvrir Vienne, conjointement avec le corps de l'archiduc Louis. Etant entré en Bavière, les bulletins français l'accusèrent d'y avoir traité les habitans avec une excessive rigueur et lui imputèrent même la mort d'un juge provincial nommé Ruland qui, suivant les rapports autrichiens, s'était brûlé la cervelle. Attaqué par l'empereur Napoléon en personne, qui s'était mis à la tête des Bavarois et des Wurtembergeois, il fut repoussé le 20 avril à Abensberg. Vienne resta dès-lors sans défense. Le général Hiller joignit l'archiduc Charles sur le Danube; et il eut une grande part à la victoire d'Essling, où il défendit, avec la plus grande valeur, le village d'Aspern. En 1813, il prit le commandement de la Styrie, et commanda un corps d'armée qui fut opposé au vice-roi d'Italie. Le 26 octobre, il publia à Trente une proclamation dans laquelle on remarquait le passage suivant : « Cherchez en Russie, en Autriche, en Prusse, en Espagne, les Français qui dominaient le monde : vous trouverez des cadavres, des captifs, des blessés, des traces de leurs dévastations : mais l'ennemi n'a plus de corps de troupes sous les armes. » Toutefois il ne put rien entreprendre de décisif contre l'armée française d'Italie, et la lenteur, l'indécision même de ses opérations, à une époque, où sur tous les autres points, les troupes alliées agissaient avec autant de célérité que de vigueur, parut inexplicable. C'est vraisemblablement à cause de cette conduite, que malgré la haute estime dont il avait joui jusques-là, il fut remplacé par le maréchal de Bellegarde. On le crut disgracié; mais l'empereur d'Autriche lui conféra, en 1814, le commandement-général de la Gallicie : il fit son entrée solennelle à Lemberg, le 23 octobre 1814. Le général Hiller, qui a commencé sa carrière militaire dans l'artillerie, passe pour un des chefs les plus habiles de l'armée autrichienne.

HIRN (Le baron FRANÇOIS-JOSEPH), évêque de Tournai, né à Strasbourg le 24 février 1751, fut d'abord chanoine de Mayence, et, par suite du concordat, fut porté, le 18 juillet 1802, au siége de Tournai. Selon la coutume de cette ville, les dames allaient présenter à l'évêque leurs vœux au renouvellement de l'année; cette sorte d'hommage se terminait par une fête somptueuse. Le nouvel évêque changea cette coutume en une fête de charité, et il fit, le 1er janvier 1803, à l'occasion de cette innovation, un discours aux dames de Tournai, pour leur rappeler les malheurs et les droits de l'indigence. Ce prélat fit partie de l'opposition qui se manifesta au concile de Paris, en 1810, contre les projets de Napoléon; et dès-lors il se vit en butte à de nombreuses persécutions. Il s'était réfugié à Rome auprès du St-Père. Les événemens de 1814 le ramenèrent à Tournai, où il reprit possession de son diocèse. Il fut un des signataires de la lettre adressée, le 1er septembre 1814, au roi des Pays-Bas, par les évêques de la Belgique. En 1816, il publia un mandement à l'occasion de la victoire remportée à Alger. Malgré la tendance qu'a généralement montrée le clergé de la Belgique à lutter contre les dispositions constitutionnelles qui consacrent dans les Pays-Bas la tolérance de tous les cultes, l'évêque de Tournai paraît être l'un de ceux qui ont montré le plus de sagesse et de modération.

HOBART (Lord), maintenant comte de Buckingham par la mort de son père, est né vers 1760 : il entra fort jeune au service et fit ses premières armes en Amérique, où il avait le grade de capitaine. En 1779, il quitta ce pays et vint en Irlande, où il fut aide-de-camp du comte de Buckingham, son oncle, alors lord-lieutenant de ce royaume. A l'occasion de quelques discussions survenues entre le parlement d'Irlande et le lord-lieutenant, lord Hobart, que son esprit adroit et conciliant faisait aimer de tous les partis, fut nommé secrétaire; et l'événement justifia ce choix. Lord Westmoreland ayant été appellé au gouvernement d'Irlande en 1790, lord Hobart continua ses fonctions, et les remplit avec beaucoup d'habileté. Ce fut par ses soins que, sous l'administration de lord Westmoreland, la situation des catholiques d'Irlande fut un peu adoucie, et que, par des concessions mutuelles, les parlemens d'Irlande et d'Angleterre, qui comptaient tous deux lord Hobart au nombre de leurs membres, éloignèrent les germes de discorde qui venaient de se manifester. Ce fut aussi à l'administration dont lord Hobart était le ministre apparent, que l'on dut le contrôle du pouvoir de la couronne en Irlande, par la limitation des pensions, l'exclusion de la chambre des communes de certains officiers de la couronne, et enfin une milice nationale, qui depuis a rendu d'importans services. Sa conduite dans ces diverses circonstances le distingua honorablement de tant d'hommes qui, dans une position semblable, ne s'attachaient qu'à étendre l'influence du gouvernement aux dépens des libertés publiques. Les talens que lord Hobart venait de déployer, n'échappèrent pas à la sagacité du ministère, qui le nomma gouverneur de Madras en 1764. Ce fut sous ses auspices et pendant son gouvernement, que les Anglais s'emparèrent de Ceylan et des îles d'Épices. Le traité de Campo-Formio venait d'être conclu; lord Hobart sentit que la France, délivrée de son plus redoutable ennemi, tournerait ses vues vers l'Inde. Il avait déjà surpris des intelligences entre les Français et Tipoo-Saëb : aussi empêcha-t-il le départ d'un puissant armement que le gouvernement anglais envoyait pour conquérir Manille, et qui était au moment de mettre à la voile. Il se montra ainsi grand homme d'état; et ses ennemis même lui rendirent cette justice, que sa prévoyance, dans cette occasion, avait sauvé l'Inde. Des discussions s'élevèrent cependant entre lui et le suprême gouvernement du Bengale : il résigna en conséquence le gouvernement de Madras, et revint en Angleterre en 1798. A son retour, la compagnie des Indes orientales lui témoigna sa satisfaction, en lui accordant une pension de 2000 liv. sterl. A la recommandation unanime de la cour des directeurs, la couronne récompensa sa fidélité en l'appelant à la chambre des pairs; et de toutes les parties de son ancien gouvernement il lui arriva des adresses de remercîment remplies des témoignages de la plus haute estime, pour la justice, la sagesse et la modération qu'il avait montrées. Peu d'hommes en effet, revêtus d'une autorité aussi étendue dans des contrées lointaines, en ont fait un usage aussi modéré. Lord Hobart a représenté long-temps le bourg d'Armagh au parlement d'Irlande. Il s'est fortement prononcé dans la chambre des pairs en faveur de l'union législative de l'Irlande avec l'Angleterre. Il a épousé, en 1799, miss Edén, fille de lord Auckland.

HOCHBERG (Le comte Charles-Léopold-Fréderic d') naquit à Carlsruhe, en 1790, du second mariage du margrave de Bade avec la comtesse de Geyersberg. Ce jeune prince, appelé à régner dans le cas où son frère, le grand-duc régnant, viendrait à mourir sans enfans mâles, commandait un corps de troupes badoises dans la division française aux ordres du maréchal de Bellune, pendant la campagne de Russie. Il s'y conduisit avec beaucoup de distinction dans plusieurs affaires, particulièrement à celle du 25 novembre, sur la Bérézina. Fait prisonnier l'année suivante à la bataille de Leipzig, on le vit reparaître, en 1814 et 1815, à la tête du corps auxiliaire badois, qui se réunit contre la France aux armées alliées. Il y montra la même valeur, et reçut de l'empereur d'Autriche, en novembre 1814, la croix de commandeur de l'ordre de St-Etienne. En 1816, le comte d'Hochberg se rendit successivement à Berlin et à St-Pétersbourg, pour des communications relatives au sort de l'Allemagne méridionale. En 1817, il commandait les troupes alliées dans la haute Alsace, et il avait son quartier-général à Colmar

HOCHE (Lazare), général des armées de la république, naquit à Montreuil, près



HOBART (Lord), maintenant comte cette justice, que sa prévoyance, d



Hoche

Versailles, le 24 février 1768. Son père, garde du chenil, ne lui fit donner aucune éducation, et, à l'âge de quatorze ans, il entra comme palfrenier surnuméraire dans les écuries du roi. Resté sans ressources après la perte de ses parens, Hoche ne trouva quelques secours qu'auprès d'une tante, fruitière à Versailles, qui lui donnait de temps en temps de quoi acheter des livres, dont il dévorait la lecture. Il ne dut ainsi qu'à lui-même ce qu'il devint par la suite. A peine âgé de dix-sept ans, et déjà entraîné par un goût violent pour l'état militaire, il s'engagea dans les gardes françaises, et on le vit dès-lors porter de l'eau, monter des gardes, et se livrer à toute espèce de travaux pendant le jour, afin de pouvoir se former une petite bibliothèque, au milieu de laquelle il passait une partie des nuits, sans négliger toutefois l'exercice des armes, qui était devenu pour lui une passion véritable, et auquel le rendaient très-propre sa belle stature et sa vigueur naturelle. Quoique fort jeune encore, il fut fait sergent en 1784, et cette distinction, dans un corps où l'avancement des sous-officiers était particulièrement dû aux talens, à l'intelligence, à la bravoure qu'ils développaient et à une bonne conduite soutenue, prouve à quel point Hoche avait su, dès ses premières années, mériter l'estime et la confiance de ses officiers. En décembre 1788, Hoche, ayant pris querelle avec un caporal des gardes, se battit avec lui, dans les carrières de Montmartre, et reçut, au front, un coup de sabre dont la cicatrice, qu'il a conservée toute sa vie, loin de le défigurer, faisait ressortir davantage son air martial. En même temps que l'étude de son métier avait fait de Hoche un instructeur habile, d'autres études, d'un genre supérieur, avaient élevé son ame et formé son esprit. De ces diverses dispositions résulta l'enthousiasme avec lequel Hoche accueillit les premières idées d'une révolution qui lui ouvrait tout-à-coup une carrière, jusques-là fermée à son ambition. Le régiment des gardes ayant été licencié, il entra dans la garde nationale soldée, dont on forma quatre régimens, et fit partie du quatrième. Remarqué bientôt dans ce nouveau service, par son instruction, sa bonne tenue et son excellente conduite, il parvint rapidement au grade d'adjudant sous-officier, et obtint en juin 1792, sous le ministère de Servan, le brevet de lieutenant dans le régiment de Rouergue. Dès lors, il redoubla d'assiduité au travail, fit une étude particulière de la tactique militaire, fut employé, en 1792, au siége de Thionville, où il se distingua, et passa ensuite dans la division du général Leveneur, qui le prit pour son aide-de-camp. Hoche était avec ce général à la bataille de Nerwinde, et il le suivit à Paris, après la défection de Dumouriez. Là, il se présenta au comité de salut public, qui, frappé de l'assurance de son maintien et de la précision de ses idées, l'écouta avec intérêt, se fit expliquer par lui-même ses plans de campagne, et lui donna le grade d'adjudant-général, en lui confiant la défense de la ville de Dunkerque, alors menacée par le duc d'York. Hoche montra autant d'intelligence et d'activité que de dévouement, dans ce poste difficile; enflamma tous les esprits par ses discours et par son exemple; mit, par un camp retranché, la place à l'abri de toute insulte, et repoussa toutes les attaques. Battus à Hondscoote, les Anglais furent contraints de lever le siége. La défense de Dunkerque valut à Hoche le grade de général de brigade, puis celui de général de division. Il s'empara de Furnes le 22 décembre 1793, et, quoique moins heureux devant Nieuport, il obtint, peu de temps après, le commandement en chef de l'armée de la Moselle. Il n'était alors âgé que de vingt-quatre ans. En deux campagnes, il avait obtenu tous les grades militaires, et chacun d'eux avait été le prix d'une action d'éclat. Pour imprimer un mouvement rapide et décisif à l'armée dont il venait de prendre le commandement, Hoche résolut de faire aussitôt lever le blocus de Landau, et de rejeter hors de l'Alsace les Prussiens, commandés par le duc de Brunswick, retranchés dans la forte position de Kaiserlautern, et qui étaient alors les troupes les plus manœuvrières de l'Europe. Constamment malheureux dans cette entreprise, Hoche perdit beaucoup de monde dans trois jours d'attaques successives contre cette position, et fut repoussé jusques sur la Sarre. Il changea aussitôt de plan, fit adopter ses nouvelles idées, et, en quinze jours, il reprit l'offensive. Laissant sur la Sarre une division chargée d'observer les Prussiens et de masquer son mouvement, il se porta, en toute hate, à travers les montagnes des Vosges et par

la politique de l'Europe, et permis à la république française d'asseoir enfin les bases de cette liberté qu'elle poursuivait depuis sept ans à travers tant d'écueils, et contre laquelle le gouvernement britannique a, depuis trente années, coalisé tous les genres de corruption. On sait que le plan de Hoche avait été conduit avec un tel secret, que les ministres anglais furent contraints d'avouer qu'ils n'en avaient eu aucune connaissance, et que Pitt lui-même, pour en caractériser l'étonnante témérité, déclara « que le général qui l'avait conçue s'était mis sous la protection des tempêtes. » Les généreux efforts que tentaient alors les Irlandais, pour se soustraire à la domination anglaise, attestent assez que, dans cette circonstance, la protection des tempêtes fut tout entière pour les ministres britanniques. De retour à Paris, Hoche reçut du directoire exécutif le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse, forte de plus de 80,000 hommes, abondamment pourvue, et l'une des plus belles qu'ait jamais eu la république française. Il ouvrit la campagne de 1797 par le hardi passage du Rhin, en présence de l'ennemi, et gagna successivement les batailles de Neuwied, d'Ukérath, d'Altenkircken et de Diedorff; poussa l'ennemi à Klein-Nister, s'empara de Wetzlaer au moment où le général Werneck le croyait encore très-éloigné, fit 8000 prisonniers aux Autrichiens, et leur prit trente pièces de canon. Hoche les poursuivait avec une telle activité, que, victorieux dans trois batailles et dans cinq combats, il avait, en quatre jours, fait faire 35 lieues à son armée. Aucun obstacle ne s'opposait plus à sa marche triomphante, au sein des états héréditaires, lorsqu'il fut arrêté à Giessen, sur les bords de la Nidda, par la nouvelle inopinée de l'armistice conclu entre le général Bonaparte et le prince Charles. Revenu, ou plutôt rappelé à Paris vers l'époque où allait s'engager la lutte qui, le 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), ajourna pour quelque temps encore la ruine de la république, le général Hoche refusa le ministère de la guerre qui lui fut offert le 18 messidor an 5 (6 juillet 1797). Ennemi déclaré de la maison de Bourbon, il offrit, avec d'autant plus d'empressement ses services au directoire, pour le défendre contre la faction royaliste qui s'était emparée de la majorité des conseils, que Pichegru, son ennemi depuis long-temps, ainsi qu'on l'a vu au commencement de cet article, et dont il soupçonnait depuis deux ans les trahisons, était à la tête du parti opposé au gouvernement. Lorsque le directoire lui eut fait connaître le choix qu'il avait fait de lui, Hoche déclara « qu'il répondait de vaincre les ennemis de la république; mais qu'aussitôt après la victoire, il briserait son épée. » Dès-lors il eut avec Barras plusieurs entretiens sur les dispositions à prendre dans ces conjonctures importantes, et une parfaite intimité s'était établie entre le général et le directeur, lorsque, dénoncé violemment par Willot, collègue et complice de Pichegru, pour avoir donné des ordres relatifs à la marche de quelques corps de troupes de son armée, Hoche devint un objet de soupçon pour le directoire lui-même, qui s'effraya des pouvoirs qu'il avait déjà secrétement remis dans ses mains; les révoqua; et déclara que les troupes dont la marche vers Paris alarmait les conseils étaient destinées à une expédition maritime. Indigné de cette lâche versatilité, Hoche prouva, par sa correspondance, qu'il n'avait agi que sur les ordres du directoire, et provoqua lui-même l'examen de sa conduite et sa mise en jugement. On sut, dès-lors, que Bonaparte, qui commandait l'armée d'Italie, alarmé de l'immense influence que les événemens qui se préparaient donneraient nécessairement à celui qui les aurait dirigés, s'empressa d'envoyer à Paris le général Augereau, l'un de ses lieutenans, dont il connaissait à la fois l'audace et le peu de capacité politique, pour s'assurer des résultats d'un mouvement que les circonstances ne lui permettaient pas de diriger en personne, mais qui pouvait devenir très-inquiétant pour lui, du moment où un rival de gloire et d'ambition, tel que Hoche, en serait le régulateur. Abreuvé de dégoûts, le général Hoche se retira à Wetzlaer, où il avait repris le commandement de son armée lorsque, tout-à-coup, il fut atteint de douleurs violentes dans les entrailles, cracha le sang, perdit la voix, et s'écria, consumé d'un feu que rien ne pouvait éteindre : « Suis-je donc vêtu de la robe empoisonnée de Nessus! » Le 15 septembre 1797, Hoche cessa de vivre; et, quoique sa mort eût été généralement attribuée au poison, et que notre opinion

particulière à cet égard soit conforme à l'opinion commune, il ne paraît pas que l'ouverture du cadavre ait donné des lumières tellement positives, qu'aucune incertitude à cet égard ne soit permise. Les tentatives précédemment faites contre ses jours, ne rendraient pas même cette opinion sans vraisemblance. Les uns accusèrent de ce crime la haine de l'ex-ministre Scherer, que Hoche avait souvent dénoncé au directoire; les autres, le directoire lui-même, dont, en admettant cette idée, il faudrait encore séparer Barras, dont la mort de Hoche renversait les projets, d'autres, enfin, prétendirent que Hoche n'était mort que des suites de son incontinence, et qu'une jeune femme, qu'il avait épousée depuis peu, et qu'il aimait avec passion, acheva de le conduire au tombeau. Des pompes funèbres furent célébrées, en son honneur, sur le Rhin et à Paris. Un monument à sa gloire fut élevé à Weissenthurn, et ses cendres furent mêlées avec celles de Marceau, dans le tombeau élevé à Petersberg. Les amis de la liberté ont donné d'unanimes regrets à la mémoire de Hoche. Né avec une ame forte, son ambition s'était accrue avec son élévation; et il n'est pas douteux que, si le terme de sa vie n'eût pas été si prompt, Bonaparte n'eût rencontré en lui un adversaire redoutable, et peut-être le seul qu'il eût à craindre et qu'il craignît en effet.

HOCQUART (Léopold), prêtre et principal du collége d'Ath, professeur de mathématiques et de botanique, membre de la société botanique de Gand, a publié : *Flore du département de Jemmapes.*

HOERMAN (N. de), fils d'un conseiller à la cour supérieure d'Inspruck, dans le Tyrol, y est né en 1779. Le roi de Bavière s'est empressé de l'attacher à son service, après la paix de Presbourg. Il a obtenu le titre de conseiller d'ambassade au département des affaires étrangères, à la suite de plusieurs missions importantes qu'il a remplies avec autant de zèle que de distinction. M. de Hœrman, par son *Allemania*, s'est placé parmi les publicistes les plus éclairés de l'Allemagne. Il s'est aussi occupé de la statistique du Tyrol, et en a publié quelques cahiers.

HOEUFFT (Jacques-Henri), poète latin, né à Amsterdam, vers l'an 1760, fit imprimer, en 1778, ses premiers essais de poésie latine, sous le titre de *J. H. Hoeuffi et F. P. Burmanni carmina juvenilia.* Ils furent fort bien accueillis des amateurs de la poésie latine moderne. Il publia ensuite *Pericula poetica*, 1783, 4 vol. in-8;—une traduction d'*Anacréon, en vers latins*, Dordrecht, 1795;—une autre traduction latine du même poète, 1797, in-8.—*Carmina*, Breda 1805. En 1801, il donna une édition complète des poésies latines de L. van Santen, et l'accompagna d'une préface étendue et très-correctement écrite, contenant une notice sur ce poète (*voy.* van Santen). Sa traduction hollandaise d'Anacréon, en vers blancs, est très-exacte, mais manque souvent d'élégance. Elle a paru, en 1816, à Breda, où réside actuellement M. Hoeufft. On a encore de lui, en langue hollandaise, des *Remarques grammaticales sur quelques anciens proverbes Frisons.* Il est membre de l'institut des Pays-Bas.

HOFER (André), qui se rendit célèbre, en 1809, comme chef des insurgés tyroliens, était né en 1765, à Passeyer, petite ville située à trois lieues au nord de Méran, et s'était établi au sud, près de St. Léonard, où il tenait une auberge, et faisait en même tems un commerce assez considérable en vin, blé, et bétail. La paix de Presbourg avait placé le Tyrol sous la domination bavaroise; changement que ces montagnards, très-attachés à la maison d'Autriche, ne supportaient qu'avec une extrême impatience. La guerre s'étant rallumée en 1809, ils saisirent cette occasion d'expulser leurs nouveaux maîtres et de rétablir l'ancien ordre de choses. Un soulèvement général eut lieu : cette population belliqueuse et dès longtemps familiarisée avec le maniement des armes, attaqua sur tous les points les Bavarois, fort inférieurs en nombre, et dont plusieurs détachemens furent détruits ou faits prisonniers. L'aisance dont jouissait Hofer, la considération dont il était entouré, ses relations habituelles avec les principaux montagnards, ses avantages physiques, tout concourut à fixer sur lui l'attention et bientôt le choix des révoltés. Des journaux allemands, rédigés, comme ils l'étaient tous alors, sous l'influence française, rapportèrent que Hofer venait à cette époque de faire banqueroute, et que le désespoir seul l'avait jeté dans le parti des insurgés; conte absurde qu n'avait d'autre objet que de rendre mé

prisable celui que l'on commençait à craindre. Secondé par le major autrichien Teimer, officier plein d'audace et d'activité, dont les talens militaires suppléaient à son inexpérience, Hofer, profitant de la parfaite connaissance qu'il avait des localités, poursuivit les avantages qu'il venait d'obtenir, et harcela vivement les Bavarois et les Français, qui perdirent beaucoup de monde en tués et prisonniers. Après le traité de Vienne, qui assurait de nouveau le Tyrol au roi de Bavière, Hofer mit bas les armes ainsi que les autres chefs de l'insurrection, et des engagemens pris par Napoléon semblaient leur garantir à tous l'oubli du passé. Mais soit que la soumission des Tyroliens n'eût été qu'apparente, soit que Napoléon conservât de l'inquiétude au sujet de ce que pouvait faire un homme entouré d'une telle popularité, les feuilles françaises et allemandes ne tardèrent pas à annoncer que Hofer, accompagné de Marberg et Kolb, autres chefs d'insurgés, et d'un commissaire autrichien nommé Roschmann, tentait d'exciter de nouveaux troubles dans la vallée supérieure de l'Inn, et dans le Vintschgau. De nombreux pelotons furent mis à sa poursuite, et après de longues recherches, on découvrit qu'il était retiré dans une cabane située sur le sommet d'une des montagnes du val de Passeyer, où, suivant ce qu'on prétendit à cette époque, il devait, par le conseil de ses associés, attendre les événemens que ferait éclore le printems. Dans la matinée du 27 janvier 1810, sa retraite fut investie par un détachement de grenadiers. Lorsqu'ils frappèrent à sa porte, il vint leur ouvrir lui-même, et leur dit aussitôt : « Je suis Hofer. Français, me voilà en votre pouvoir ; tuez-moi sur-le-champ, mais épargnez ma femme et mon enfant. » Il fut conduit avec sa famille, et son secrétaire, jeune homme de dix-huit ans, à Botzen, où le général Baraguey d'Hilliers le traita avec beaucoup d'égards, puis de là dans les prisons de Mantoue. Le bruit de son arrestation causa dans tout le Tyrol une sensation qui prouvait à quel point il possédait l'affection générale. On crut devoir doubler la garde de sa prison ; et la manière dont le gouvernement français fit annoncer cette capture dans les journaux, fit assez connaître quelle importance il y attachait. On remarqua que ces feuilles en parlèrent constamment avec des ménagemens fort inusités à cette époque envers les ennemis de la France ; et que même elles appuyèrent, à diverses reprises, sur les sentimens d'humanité qu'il n'avait cessé de manifester à l'égard de ses prisonniers : ce qui fit croire qu'il ne serait pas traité avec rigueur. Toutefois il ne tarda pas à être traduit devant un conseil de guerre formé à Mantoue, et après une courte procédure, il fut condamné à mort. Il subit cet arrêt avec une fermeté tranquille, et une sorte de courage religieux, qui firent une profonde impression sur les Français eux-mêmes, et qui parurent inspirer aux Tyroliens témoins de ce spectacle, un profond désir de vengeance. Ils le regardaient comme un saint; et, depuis sa mort tragique, ils le révèrent comme un martyr. L'ascendant qu'il exerçait sur eux avait quelque chose de celui d'un prophète et d'un inspiré; son extérieur contribuait éminemment à produire cet effet. Sa taille était imposante, son maintien simple, mais non sans une sorte de noblesse, sa physionomie douce et majestueuse; sa barbe noire, longue et touffue, lui donnait un air patriarchal. Suivant quelques récits qui ne sont pas sans vraisemblance il n'était qu'un instrument dont des mains plus habiles, qui mettaient à profit, pour l'accomplissement de leurs plans politiques et militaires, l'empire qu'il exerçait sur ses compatriotes. On travaille au mausolée que les Tyroliens élèvent à Hofer. Outre ce monument, une pyramide sera placée au sommet de la montagne sur laquelle était située la cabane où il s'était réfugié avec son secrétaire, Joseph Solbioski, étudiant bohémien, et où tous deux furent surpris par le détachement français. Cette pyramide sera décorée d'une inscription latine. Un hôpital, bâti sur la montagne, et à la place même qu'occupait la cabane, servira de refuge à seize pauvres.

HOFFMAN, littérateur, né à Nanci en 1745, fit de fort bonnes études dans cette ville, et débuta dans les lettres, en 1785, par quelques pièces fugitives, insérées dans l'*Almanach des Muses*, lesquelles furent suivies d'un *Recueil de poésies*. Il entra ensuite dans la carrière du théâtre, où presque tous ses pas ont été marqués par des succès : *Euphrosine*, *le jeune Sage et le vieux Fou*, *le Jockey*, *le Secret*, *le Château de Montenero*, *Stratonice*, sont comptés parmi les ouvrages

les plus agréables de l'opéra-comique. Sa tragédie lyrique d'*Adrien*, jouée à l'opéra, fut dénoncée au conseil des cinq-cents, en 1799, comme anti-républicaine, et on suspendit les représentations de cette pièce, qui joignait à l'intérêt du sujet, celui d'un spectacle brillant et pompeux. Geoffroy, l'un des rédacteurs du *Journal de l'Empire*, ayant censuré avec beaucoup d'injustice et d'aigreur les ouvrages de M. Hoffman, celui ci répondit à ce critique par une brochure publiée en 1803; ce qui donna lieu à une discussion polémique assez prolongée, où l'auteur attaqué conserva l'avantage des formes, quoiqu'en se défendant avec esprit et malice, ce dont on peut voir les traces dans les journaux du temps, et surtout dans les feuilletons du *Journal de l'Empire*. C'est dans cette même feuille, que deux ans après, M. Hoffman se livra à une critique extrêmement sévère des *Martyrs* de M. de Châteaubriand. Il attaqua cet ouvrage, et sous le rapport de quelques-unes des conceptions dont le grand talent de l'écrivain n'a pu dissimuler la bizarrerie, et sous celui du mal que sa lecture peut faire, selon lui, dans l'esprit de la jeunesse, à la religion chrétienne, en rabaissant ses mystères et son culte au niveau des fables du paganisme. M. Hoffman continue à fournir sa carrière littéraire avec le même succès, ainsi qu'on pourra en juger par la liste de ses productions. Dans les articles qu'il rédige pour le *Journal des débats*, on reconnait, en général, une critique saine, judicieuse, toujours semée de traits d'une plaisanterie piquante, dont on voit qu'il lui serait facile d'abuser, s'il n'était retenu par les lois du bon goût et des convenances. Il en a donné de nouvelles preuves dans la lutte qui s'est engagée, en 1817, entre lui et M. de Pradt, au sujet de la brochure de ce dernier sur l'Amérique méridionale. Il y rendit compte surtout, d'une manière très-plaisante, de la visite que lui avait rendue à cette occasion l'ex-archevêque de Malines, et dans laquelle, suivant le récit du journaliste, l'amour-propre de l'écrivain censuré se manifesta de la manière la plus franche et la plus comique. La contestation n'en est point demeurée là, et les écrits successivement publiés par ce fécond et ingénieux publiciste, ont constamment fourni à son adversaire le sujet d'articles pleins de sel et de malignité. A un talent distingué, M. Hoffman joint l'amour le plus noble pour son indépendance personnelle, à laquelle il a souvent sacrifié les intérêts de sa fortune. C'est peut-être, de tous les littérateurs qui écrivent dans les journaux, celui qui se fait lire avec le plus d'intérêt; il a l'art d'en répandre dans les matières qui en paraissent le moins susceptibles, et sans nuire à l'instruction qu'on y cherche. Ses articles dans le *Journal des débats* sont signés H. On a de lui entre autres productions : *Poésies diverses*, 1785, in-12.— *Nephté*, opéra, 1790, in-4. — *Euphrosine*, ou *le tyran corrigé*, 1790, in-8. Cet opéra, plein de grâce et d'intérêt, et dans lequel l'auteur a été heureusement secondé par le talent du compositeur (Méhul), se voit toujours avec le plus grand plaisir. — *Adrien*, opéra, 1792, in-4, repris en 1802. — *Stratonice*, opéra, 1793, in-8. Cet ouvrage, un peu froid, doit beaucoup à la belle musique de Méhul. — *Callias*, ou *nature et patrie*, 1794, in-8. — *Le Secret*, 1796, in-8, joli opéra, dont la musique est une des plus agréables compositions de Della-Maria. — *Le Brigand*, drame lyrique, 1795, in-8. — *La Femme de quarante-cinq ans*, *comédie sifflée pour la première et dernière fois*, *dédiée aux siffleurs*, 1799, in-8. — *Ariodant*, opéra, 1802, in-8. — *Le jeune Sage et le vieux Fou*, comédie mêlée de musique, 1802, in-8. — *Bion*, opéra, 1802, in-8. — *Le Trésor supposé*, ou *le danger d'écouter aux portes*, 1803, in-8. — *Lysistrate*, ou *les Athéniennes*, imitation d'Aristophane, 1802, in-8. — *Les Rendez-vous bourgeois*, 1807-8, bouffonnerie fort divertissante. — *Abel*, tragédie lyrique en trois actes, 1810. On lui attribue : *Dialogues critiques*, ou *résumé de discours*, *discussions*, etc., 1811, in-8, deux éditions.

HOFFMANN, fermier de la Westphalie, s'est fait une sorte de célébrité par la lutte qu'il a soutenue, en 1816 et 1817, contre l'électeur de Hesse-Cassel, devant la diète germanique (*voy.* HESSE-CASSEL). Cet agriculteur avait acquis, sous le gouvernement de Jérôme Bonaparte, un bien de l'ordre Teutonique, faisant partie de l'ancienne commanderie de Marbourg. Troublé dans sa possession par les agens du grand-duc, il en porta ses plaintes à la diète, qui le maintint dans ses droits. Malgré cette première décision, la chambre des finances de Hesse-Cassel, par un avis

inséré dans la feuille de Marbourg, fit annoncer la mise en ferme du bien en litige, pour le compte du grand-duc ; ce qui obligea M. Hoffmann à recourir une seconde fois à la diète. Le grand-duc, de son côté, fit remettre, par son ministre à cette assemblée, une déclaration tendant à établir l'incompétence de la diète : « Quelque disposé que soit, y est-il dit, S. A. R. le grand-duc à avoir égard, autant que possible, dans tous les cas, à l'intervention de la diète, et à contribuer avec le plus grand zèle à rassurer et affermir de plus en plus les liens qui unissent les membres de la confédération germanique, S. A. R. pense néanmoins que cet objet ne peut être soumis, dans tous les cas, à une délibération ultérieure de la diète, aussi long-temps que l'on n'aura point, en conformité de l'acte féderatif, réglé les dispositions déjà mises, comme on sait, en délibération, sur la compétence de la diète, soit en général, soit sur la classe d'objets présentés à sa décision. » Sans avoir égard à cette réclamation du grand-duc, le president de la diète, auquel se joignirent tous les autres votes, dans la séance du 20 mars 1817, crut devoir s'en référer purement et simplement à la résolution déjà prise en faveur de l'économe Hoffmann. Cette contestation donna lieu à une longue déclaration du tribunal suprême hessois, dans laquelle étaient établis les principes les plus sages relativement aux gouvernemens de fait, principes dont la violation serait essentiellement nuisible à la société, puisqu'elle rendrait illégale et nulle toute transaction qui aurait eu lieu dans l'absence des gouvernemens dits légitimes.

HOFFSCHMIDT, membre de la deuxième chambre des états-généraux des Pays-Bas, pour le grand-duché de Luxembourg, se fit remarquer dans cette assemblée par un sens droit, un grand amour pour la justice, et un patriotisme éclairé. Dans la session de 1816, il se prononça avec force contre la liberté illimitée du commerce des grains, et demanda, le 6 décembre, que l'exportation fût au moins prohibée pour le grand-duché de Luxembourg, menacé d'une prochaine disette. Dans la séance du 10 du même mois, il revint sur cette proposition, laquelle fut toutefois d'abord écartée par la mesure générale énoncée en la motion de M. Pycke (*voy.* ce nom); mais enfin dans la séance du surlendemain 12, la proposition de M. Hoffschmidt fut adoptée à une majorité de soixante voix contre douze. Dans toutes les questions d'un grand intérêt, telles que celles sur la liberté de la presse, sur le droit de chasse, etc., M. Hoffschmidt a voté dans le sens le plus libéral. Cet estimable député est mort en 1818, laissant de vifs regrets à ses collègues et à ses commettans.

HOGENDORP (Gisbert-Charles comte de), né à Rotterdam le 27 octobre 1762 est issu d'une famille qui a occupé depuis long-temps les places les plus distinguées dans le gouvernement de la république des Provinces-Unies. En 1773, il fut envoyé à l'école des cadets, à Berlin, afin d'y recevoir son éducation. En 1778, il entra comme enseigne dans le régiment du prince Henri de Prusse, et servit sous lui dans la guerre contre l'Autriche pour la succession de Bavière. Sa constitution faible et délicate ne pouvant supporter les fatigues de l'état militaire, le prince Henri le nomma son page; place que M. van Hogendorp conserva encore quelque temps après la signature de la paix : il rentra ensuite comme officier dans son régiment. Sa mère ayant obtenu pour lui une place d'officier dans les gardes du stadhouder, en 1782, il retourna à la Haye. L'année suivante il partit, comme simple particulier, et avec la permission de son chef, pour l'Amérique ; il resta sept mois dans ce pays, et une lettre de recommandation du célèbre Franklin lui valut l'honneur d'être logé chez Washington, dans ses terres de Virginie. De retour dans sa patrie en 1784, il rentra dans son régiment, et comme il montrait un grand désir de s'instruire, on lui permit d'aller fréquenter les leçons des professeurs à l'université de Leyde, où il reçut, ce qu'on n'avait jamais vu auparavant, le grade de docteur en droit, étant revêtu de l'uniforme de la garde du prince. Les troubles intérieurs ayant éclaté vers cette époque, M. van Hogendorp se signala comme partisan de la maison d'Orange, à laquelle il était attaché et par sa place et par la reconnaissance. Il lui rendit alors de grands services, que le prince, rétabli dans ses dignités, en 1787, par l'intervention prussienne, récompensa d'une manière également honorable pour lui et pour M. van Hogendorp, qui obtint la

place importante de pensionnaire de sa ville natale, Rotterdam. Il s'y concilia tous les cœurs, et conserva cet emploi jusqu'à l'époque de la révolution de 1795, qui fit triompher le parti opposé à celui qu'il avait toujours servi. Fidèle à la maison d'Orange, il ne voulut, dans la suite, accepter de l'emploi sous aucun des gouvernemens qui se succédèrent en Hollande; mais il forma, en 1802, après la paix d'Amiens, le projet de l'établissement d'une colonie hollandaise au cap de Bonne-Espérance. Cette colonie devait réunir un grand nombre d'anciens partisans de cette maison, qui lui étaient restés fidèles et voulaient partager sa disgrâce plutôt que de servir un gouvernement dont ils n'adoptaient pas les principes. Les terrains concédés n'ayant pas été remis à ses agens, il fut obligé d'abandonner son projet, pour lequel il avait déjà fait des sacrifices considérables. Cette contrariété n'abattit point son courage, et il ne désespéra pas du rétablissement de la maison de Nassau. Il y travailla en secret, mais toujours avec prudence. Il ne prit aucune part aux mouvemens populaires qui eurent lieu au commencement de l'an 1813; mais lorsque les armées alliées eurent pénétré sur le territoire hollandais, M. van Hogendorp se mit à la tête de ses compatriotes, et s'opposa ouvertement aux autorités françaises. Nous avons déjà dit, à l'article van der Duyn, que celui-ci fut le digne associé des travaux patriotiques de M. van Hogendorp : tous les deux, lorsque les membres de l'ancien gouvernement stadhoudérien, convoqués par eux et assemblés dans la maison de M. van Hogendorp, refusèrent de prendre une part active à la révolution, ne craignirent point de se constituer comme gouvernement provisoire. Ces vrais citoyens ne balancèrent pas davantage à se charger seuls de toute la responsabilité d'une action glorieuse, mais offrant plus d'un danger pour leurs personnes, leurs familles et leurs biens : l'on était encore environné, de tous côtés, de troupes françaises, auxquelles on n'avait point de troupes réglées à opposer, mais seulement des bourgeois, armés de fusils, et qui n'étaient pourvus ni de canons, ni de munitions de guerre. Le 21 novembre, les duumvirs van Hogendorp et van der Duyn annoncèrent au peuple qu'ils s'étaient constitués comme gouvernement provisoire, au nom du prince d'Orange absent, auquel ils remettraient l'autorité suprême aussitôt qu'il serait de retour dans sa patrie. Par la même proclamation, ils délièrent les fonctionnaires publics hollandais du serment prêté à l'empereur, et appelèrent aux armes tous leurs concitoyens. Les duumvirs prirent ensuite les mesures les plus propres à consolider leur gouvernement, qui ne dura que jusqu'au 30 novembre, jour de l'arrivée du prince d'Orange à la Haye. La conduite courageuse de M. van Hogendorp, à cette époque mémorable, mérite d'autant plus notre admiration, que le sort auquel pouvait être exposé son fils Guillaume, parti comme garde d'honneur pour la France, et se trouvant encore entre les mains du gouvernement contre lequel M. van Hogendorp levait l'étendard de la révolte, n'eut aucune influence sur ses résolutions. Le prince, au nom duquel le duumvirat avait agi, et qui était appelé par les vœux unanimes de la nation, ayant, à son retour, approuvé pleinement leur conduite, et saisi les rênes du gouvernement, M. van Hogendorp en reçut la récompense par les honorables distinctions que le prince lui accorda. Il fut nommé successivement président de la commission chargée de la rédaction d'une loi fondamentale pour les Provinces-Unies, acceptée à Amsterdam en 1814, ministre des affaires étrangères et vice-président du conseil-d'état. Il présida également la commission chargée de la rédaction de la loi fondamentale qui régit aujourd'hui le royaume des Pays-Bas, ainsi que la seconde session des états-généraux, et fut nommé comte et grand'croix de l'ordre du Lion belgique. Sa santé ne lui permettant plus de remplir les fonctions difficiles de président du conseil-d'état, il demanda, à plusieurs reprises, sa démission de cette place; le roi la lui accorda enfin au mois de novembre 1816; mais il voulut qu'il conservât le titre de ministre d'état, et y ajouta une pension de 10,000 florins. M. van Hogendorp pouvait s'asseoir dans la première chambre des états-généraux; il a préféré de se voir placé dans la seconde, dont les séances sont publiques, par le seul motif d'y être plus exposé aux regards de ses concitoyens, dont il ambitionne l'estime et les suffrages, qu'il a jusqu'ici complétement mérités : nul, en effet, ne peut s'y montrer plus dévoué aux intérêts de son pays, plus

indépendant dans ses opinions, plus éloigné de tout esprit de parti, enfin, plus fidèle à la constitution et au prince. On doit à M. le comte de Hogendorp divers écrits recommandables, dont voici les titres : *Considérations sur le commerce des Indes*, 1801, 2 vol. in-8. — *Mémoire sur la culture et le commerce dans l'île de Java*, 1804. — *Considérations sur les finances de l'état, faites à l'occasion du rapport sur un système général d'impositions, en* 1800, Amsterdam, 1802, 1 vol. in-8. — *Considérations sur l'économie politique du royaume des Pays-Bas*, 1818-1819, 3 vol. in 8. On trouve entre autres, dans ce dernier ouvrage, les principaux discours prononcés par l'auteur dans les sessions des états-généraux. Son portrait, d'une parfaite ressemblance, se trouve dans l'ouvrage de M. Bosscha sur la révolution de 1813.

HOGENDORP (Thierry comte de), frère du précédent, né à Rotterdam, au mois d'octobre 1761, fut d'abord ambassadeur à Pétersbourg, puis gouverneur de la pointe orientale de l'île de Java, d'où quelques plaintes sur son administration provoquèrent son rappel. En 1806, le roi de Hollande, Louis Bonaparte, lui confia le portefeuille de la guerre, qu'il quitta en 1807 pour aller remplir les fonctions de ministre extraordinaire de Hollande près l'empereur d'Autriche. Il fut rappelé lors de la reprise des hostilités, en 1809, et arriva à la Haye, le 20 mai de cette année. Le mois suivant, il fut envoyé à Berlin, en la même qualité. En 1810, il se rendit à Madrid comme ministre plénipotentiaire. En janvier 1811, il fut nommé général de division par Napoléon, auquel il fut toujours très-dévoué, et dont il devint aide-de-camp au mois de mars suivant. Il fut ensuite gouverneur de la Poméranie orientale. Le 1er juin 1812, il fut nommé gouverneur de Breslau ; et le 16 août, il donna une fête superbe à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur. Chargé du commandement des troupes qui occupèrent Hambourg, il s'y conduisit avec une sévérité qui parut excessive. Après la chute de Napoléon, il se retira en Hollande, où il obtint une pension de 3000 florins, qui lui fut retirée aussitôt qu'il fut allé rejoindre les drapeaux français à Waterloo. Les suites de cette journée le laissant sans emploi, il se décida à quitter l'Europe, et s'embarqua, en 1816, pour l'Amérique. Il a paru, dans le mois de juin 1817, sous son nom, un ouvrage qui contient des vues nouvelles sur le système de colonisation, et présente, dans certaines parties, des ressemblances assez intéressantes avec l'ouvrage de M. de Pradt sur la même matière; il est intitulé : *Du système colonial de la France sous les rapports de la politique et du commerce*, accompagné d'un *Tableau echnologique de tous les établissemens coloniaux et du commerce des Européens dans les autres parties du monde.* On lui doit encore : *Renseignemens sur l'état actuel des possessions hollandaises aux Indes orientales et du commerce qui s'y fait*, 1799, in-8; — un drame hollandais, intitulé : *Krappoucol, ou tableaux des mœurs de l'Inde ;* une tragédie française, qui a pour sujet l'action héroïque d'Antoine Hambrouck, si célèbre dans l'histoire des Pays-Bas.

HOGENDORP (Jean-François comte de), cousin du précédent, né à la Haye, au mois de mai 1746, fut un de ceux qui contribuèrent le plus à l'affranchissement de sa patrie. En novembre 1813, il se montra l'un des plus zélés partissans de la révolution européenne qui s'annonçait ; il fut un des signataires du mandat qui nomma le comte de Limburg-Stirum, gouverneur de la Haye, au nom du prince d'Orange, au moment où le général français Bouvier était encore avec ses troupes dans cette ville. S'étant rendu à Rotterdam, pour y organiser la révolution, il s'acquitta de cette mission avec beaucoup de zèle. Le prince dont il avait servi la cause avec tant de dévouement, le nomma, en récompense de ces services, bourgmestre de Rotterdam, ensuite membre de la première chambre des états-généraux, membre de l'ordre équestre de Hollande, et commandeur de l'ordre du lion belgique.

HOHENLOHE-WALDENBOURG-BARTENSTEIN (Louis-Aloys, prince d'), né le 18 août 1765, suivit, dès le commencement de la révolution française, la fortune de la maison de Bourbon, et rendit d'éminens services aux princes de cette famille. Il leva, dans le pays d'Hohenlohe, deux régimens d'infanterie, dont lui et son frère, le prince Charles, prirent le commandement comme colonels-propriétaires, et à la tête desquels ils firent

toutes les campagnes de l'armée de Condé. Le corps de Hohenlohe se distingua dans cette armée par son dévouement et son intrépidité. Le prince Louis combattit constamment à l'avant-garde dans les campagnes de 1792 et 1793. Il se fit remarquer au passage des lignes de Weissembourg, à l'attaque du camp retranché de Bowdenthal, où les deux régimens souffrirent beaucoup, ayant eu la plus grande partie de leurs officiers tués ou mis hors de combat. Soutenu par le comte de Béthisi, qui commandait la légion allemande, on le vit, chargeant lui-même à la tête de ses troupes, enlever cinq pièces de canon à l'ennemi, et décider, par cet avantage, le succès de la journée A la fin de la campagne de 1793, de nouvelles combinaisons politiques ayant rendu nécessaire le changement de direction des régimens d'Hohenlohe, ces corps, réunis en un seul, passèrent au service de la Hollande, avec l'agrément des princes français. Employé dans la défense de l'île de Bommel, le prince Louis repoussa d'abord les attaques des républicains, et les tint en échec sur la rive gauche de la Meuse; mais les gelées ayant permis à l'armée française de passer sur la glace, cette poignée de soldats se trouva enveloppée par des forces supérieures. Cependant, résolu de ne pas se rendre, l'intrépide régiment d'Hohenlohe se fit jour à travers de nombreux bataillons, et parvint, malgré le feu continuel des batteries ennemies, à se replier en bon ordre derrière le Wahal, avec divers corps de l'armée hollandaise. Obligé de lutter contre le nombre et les élémens, pour se dégager de cette nouvelle position, où le moindre retard rendait sa perte inévitable, le prince Louis, dans un espace de quatorze lieues, continuellement harcelé sur ses flancs et sur ses derrières par les troupes légères et l'artillerie volante de l'ennemi, exécuta une retraite qui honora également et les talens du chef et le courage des soldats, dont un grand nombre périt dans cette sanglante affaire. Le prince se hâta de remplir, par un nouveau recrutement, le vide qu'elle avait produit dans le régiment d'Hohenlohe, dont il céda le commandement à son frère Charles, et qui rejoignit l'armée de Condé, de laquelle il partagea les périls jusqu'à l'époque du licenciement, en 1801. En même temps le prince Louis, continuant à combattre pour la même cause sous d'autres drapeaux, passa au service de l'empire, et bientôt après à celui d'Autriche. Ayant formé dans l'armée de Clerfayt une nouvelle division, levée dans ses états, il fit, en qualité de commandant-colonel du régiment de Kerpen, les campagnes de 1796, 97 et 98. En 1799, il fut promu au grade de général-major, servit en Italie, sous l'archiduc Charles, et mérita bientôt celui de lieutenant-général, dont il fut pourvu en 1806. Appelé, en cette qualité, aux premiers emplois militaires, il se fit remarquer, par la sagesse et la fermeté de son administration, dans le gouvernement des Deux-Gallicies, que l'empereur lui confia en 1807 : il fut récompensé par des distinctions honorables, et devint successivement grand-croix de Sainte-Anne de Russie, de Saint-Hubert de Bavière, et du Lion de Hesse. Ayant refusé d'entrer dans la confédération du Rhin, accession à laquelle Napoléon attachait la restitution de sa souveraineté d'Hohenlohe, il en fut dépouillé, et cette principauté enclavée dans le royaume de Wurtemberg. Dans la campagne de 1814, le prince Louis d'Hohenlohe commandait à Troyes pour les puissances alliées : et, quoiqu'à cette époque leurs intentions au sujet du trône de France fussent encore douteuses, il y fit arborer le drapeau blanc. En 1815, ce prince demanda à être naturalisé Français. Le roi accueillit sa demande, et, par son ordonnance du 9 juin 1815, le nomma commandeur des ordres de St.-Michel et du St.-Esprit, lui assigna le rang de lieutenant-général, avec l'emploi d'inspecteur d'infanterie, et affecta à perpétuité à sa résidence et à celle de sa famille, le château de Lunéville. Par ce même acte, Louis XVIII, réalisant le vœu qu'il avait formé 22 ans auparavant, ordonna que la légion étrangère prît le nom de légion d'Hohenlohe, et en conféra au prince Louis le titre de colonel supérieur. Ce prince est grand-maître de l'ordre noble du Phénix, qui appartient à sa maison, et président honoraire d'un établissement de bienfaisance fondé à Lunéville par la princesse de Hohenlohe, née Salm-Salm.

HOHENLOHE-BARTENSTEIN-JAXTBERG (Charles-Joseph-Ernest-Justin, prince de), frère puîné du précédent, a servi, comme lui, la cause du roi

de France, et s'est montré également animé d'un dévouement infatigable pour cette cause. Il fit, avec son frère, les campagnes de 1792 et 1793 dans l'armée de Condé; et celle de 1794, en Hollande, où il partagea les périls de la défense de l'île de Bommel et la gloire de la retraite du Zuyderzée. Lorsque la légion d'Hohenlohe passa avec l'armée de Condé au service de Russie en 1797, le prince Charles reçut de l'empereur Paul Ier, dont il était allié par son mariage avec la nièce du roi de Wurtemberg, le grade de lieutenant-général. Le roi lui a conféré, en 1815, le même grade dans l'armée française.

HOHENLOHE-INGELFINGEN (Frédéric-Louis, prince de), général au service du roi de Prusse, est de la même maison, mais d'une autre branche que les précédens. Pendant la guerre de sept ans, étant encore fort jeune, il fut capitaine dans le contingent de troupes fourni par la Souabe à l'armée de l'empire, qui était opposée à Fréderic II. La paix ayant été conclue, il voyagea, fit quelque séjour à Paris, puis, s'étant rendu à Postdam, il offrit ses services au roi de Prusse, qui les accepta d'autant plus volontiers qu'il entrait dans son système politique de s'attacher, le plus possible, les princes des petits états d'Allemagne. Le jeune Fréderic-Louis fut nommé major au régiment de Tauenzien; mais sa paie étant modique et son revenu peu considérable, il se trouva bientôt dans la gêne par suite des dépenses qu'il faisait, particulièrement en chevaux, goût qu'il portait jusqu'à la passion, d'autant plus qu'il était excellent cavalier. Sur ces entrefaites, la guerre de Bavière s'étant allumée, il signala sa bravoure d'une manière éclatante, en protégeant, à la tête de son bataillon, l'artillerie dont les Autrichiens allaient s'emparer lors de la retraite de Bohême. Cette action attira sur lui les regards du roi, qui le nomma colonel, et voulut, en outre, lui donner les moyens de réparer sa fortune par un mariage avantageux. Il lui fit épouser la jeune comtesse de Hoym, qui était, par sa richesse et par sa beauté, l'un des meilleurs partis du royaume. Néanmoins, les habitudes dispendieuses des deux époux empêchèrent que le but que s'était proposé Fréderic II, en formant cette union, ne fût complétement atteint. L'auteur de l'ouvrage intitulé : *Galerie de caractères prussiens*, prétend, mais sans en fournir la preuve, que le délabrement des affaires du prince Fréderic-Louis fut une des causes de la part que la Prusse prit à la guerre contre la France en 1791, les princes français s'étant adressés à lui pour l'engager, sous la promesse de possessions considérables, à faire usage de son crédit à la cour de Berlin pour entraîner le roi à cette démarche. Quoi qu'il en soit, après avoir accompagné ce monarque au congrès de Pilnitz, en 1791, il commanda une division de son armée dans la campagne de 1792, et assista en octobre, par ordre du général en chef, à une conférence avec le général français Duval. Employé à Deux-Ponts, en 1793, il se distingua, le 13 mars, en chassant l'ennemi d'Oppenheim; le 14 septembre, à la bataille de Pirmasens; les 26 et 27 du même mois, en forçant les Français d'abandonner leur camp d'Hornbach; et, le 13 octobre, en favorisant, par une marche à travers les montagnes, la prise des lignes de Weissembourg, attaquées par Wurmser. Il se signala de nouveau, en 1794, dans différentes occasions, prit, au commencement de 1795, le commandement de la ligne de neutralité sur l'Ems, et fut nommé inspecteur des troupes en Silésie. Lorsqu'il fut parvenu à la régence par la mort de son père, en février 1796, il reçut du roi de Prusse, à cette occasion, le cadeau d'une épée d'or enrichie de diamans, comme un témoignage de sa satisfaction des services qu'il lui avait rendus. En 1798, il fut élevé au grade de lieutenant-général; il fut nommé ensuite gouverneur de Breslau, et, en 1806, commandant de l'armée prussienne et saxonne, qui devait se rassembler à Erfurt, pour pénétrer dans la Franconie. Dans cette circonstance, comme en 1791, il avait paru désirer vivement la guerre, qui avait été retardée par les négociations du comte de Haugwitz (*voyez* ce nom). Le prince n'avait point été appelé aux conférences qui se tenaient alors à Postdam; un de ses amis lui conseilla de se venger de cette inattention, en prenant son congé. Il repoussa vivement cette idée, en disant qu'il n'avait que 60 ans, et qu'étant plein de vigueur et de santé, il fallait qu'il livrât encore des batailles. Les hostilités commencèrent peu après. L'auteur de l'ouvrage que nous avons déjà cité prétend que, dans cette campagne, si malheureuse pour la Prusse, le

prince de Hohenlohe se conduisit totalement d'après les vues du colonel Massenbach, et que, si le duc de Brunswick eût eu la même déférence, les résultats auraient probablement été différens ; mais le duc persistant dans son système, il s'ensuivit une divergence qui produisit les effets les plus désastreux. Cet auteur accuse aussi le prince d'avoir agi, dans la bataille de Jéna, avec une précipitation extrême et une impétuosité de bravoure déplacée dans un général. Se trouvant, après la bataille, séparé de sa cavalerie, par suite du défaut d'ensemble qui avait présidé à toutes les opérations de l'armée prussienne, et d'ailleurs manquant de vivres, le prince de Hohenlohe fut forcé de capituler devant Prentzlau. Depuis cette époque, il n'a point été remis en activité, et a vécu dans la retraite.

HOHENZOLLERN (Le prince DE), général au service d'Autriche, fut employé, en 1793, dans les Pays-Bas, en qualité de colonel de cuirassiers, et se distingua dans plusieurs occasions. Devenu général-major, il passa, en 1796, à l'armée d'Italie, continua d'y servir avec beaucoup de distinction, et fut fait prisonnier en janvier 1797, sous Mantoue, avec le corps aux ordres de Provera. Echangé aussitôt, sous la condition de ne point servir pendant un an, il fut employé de nouveau en Italie d'une manière très-active, en 1799, et presque toujours à la tête de quelques corps détachés. Il contribua aux succès obtenus par les Autrichiens vers Gênes, à l'ouverture de la campagne de 1800, en se rendant maître du poste de la Bocchetta. Il faisait partie de la division aux ordres du général Werneck, lors de la capitulation d'Ulm. Il reparut sur le théâtre de la guerre en 1809, dans les batailles qui eurent lieu à Essling, Gross-Aspern et Hinschotetten, où il commandait le 3e corps de l'armée autrichienne. Le premier jour, il soutint avec beaucoup de détermination, et repoussa les attaques successives de la cavalerie française, qui déjà avait tourné les deux ailes d'un gros de ses bataillons. Il força l'ennemi à abandonner le champ de bataille, en y laissant un nombre considérable de morts. Toute sa colonne passa la nuit sous les armes. La pointe du jour fut pour lui le renouvellement de la lutte gigantesque qu'il avait soutenue la veille : l'infanterie ennemie marcha à lui en fortes divisions, entre lesquelles toute la grosse cavalerie était formée en masses; une quantité prodigieuse d'artillerie couvrait le front des divisions françaises, qui paraissaient vouloir anéantir ce corps par un déluge d'obus et de boulets. Peu après, toute la ligne ennemie se mit en mouvement, et fit sa principale attaque sur le point où la cavalerie du prince de Lichtenstein communiquait avec la gauche du prince de Hohenzollern, qui, par sa présence d'esprit et la précision de ses manœuvres, concourut à forcer l'ennemi à la retraite, après cinq assauts consécutifs dans le village d'Essling. Pendant la guerre de Russie, en 1812, le prince de Hohenzollern commanda la cavalerie du corps d'armée en Gallicie, et fut employé, en 1813, dans la campagne de Saxe contre les Français. En 1814, il prit part aux différentes affaires qui amenèrent les alliés sur les bords du Rhin, et fut chargé, avec un corps de 50,000 hommes, du blocus de Strasbourg.

HOLKAR (JESWAUL-RAO), l'un des principaux chefs des Mahrattes (*) septentrionaux, rival de puissance et de gloire de Moadju-Sindia, qui est mort depuis quelques années, possède une partie du Malwa, dans la partie occidentale de l'Inde, au nord de Paonah. Il est d'une famille très-respectée chez les Mahrattes. Son prédécesseur immédiat, Malarow-Holkar, honoré dans son pays du surnom de Grand, a été le premier aventurier qui ait porté dans le nord de l'Indostan les armes des Mahrattes. Il montra de grands talens comme homme de guerre et comme homme d'état, laissa à son successeur, Jeswaul-Rao, des états étendus dans le Décan, au nord de l'Inde, et le titre de souba du Malwa, sous lequel il était généralement connu. Holkar pouvait mettre sur pied cinquante mille hommes de cavalerie, et il entretenait un corps de cinquante mille hommes d'infanterie passablement disciplinés. Sa puissance déclina par suite de ses contestations avec Sindia, et plus encore par l'effet des dissensions qui existaient dans sa propre famille. En 1800, sa cavalerie était

(*) L'empire mahratte est une espèce de république militaire composée de rois confédérés sous un chef nommé Peishwa. Ce sont les plus terribles ennemis des Anglais.

réduite à trente mille hommes, et son infanterie à quatre mille. En 1803, Holkar fit une guerre heureuse au Peishwa, qui, pour éviter de tomber entre ses mains, alla demander un asile au gouvernement de Bombay. Les Anglais, s'attachant depuis à semer la division entre eux, profitèrent de cette occasion pour augmenter leur prépondérance dans les états mahrattes, en accordant leur protection au chef de cette confédération. C'est ainsi qu'ils sont facilement venus à bout de les affaiblir tous. En 1804, Holkar recommença les hostilités contre le territoire anglais; mais il fut vaincu, malgré son courage et sa défense opiniâtre. Par un traité du 24 décembre 1805, fait au camp de Rajipoorghaut sur les rives du Rhéad, il céda aux Anglais toutes les provinces maritimes. Par un second traité du 2 février 1806, l'article 2 de celui du 23 décembre 1805 fut annullé; le gouvernement anglais devait rester seulement en possession, pendant deux ans, de toutes les provinces au sud de la rivière de Taptec, qui tiennent au golfe de Cambaye, et offrent une étendue de pays d'environ quarante lieues de longueur. Mais cet état de choses, fruit de concessions que la crainte et la nécessité avaient arrachées à la haine, ne devait être que précaire. En 1817, les Pindarées, montagnards accoutumés à ne vivre que de pillage, firent des irruptions sur le territoire des peuples dépendant de la compagnie des Indes, et particulièrement sur celui de Madras, où un grand nombre de bourgades furent saccagées et livrées aux flammes. Le gouvernement anglais dans l'Inde prit des mesures actives autant qu'énergiques pour leur répression. Des forces imposantes furent dirigées contre ces brigands, et les défirent dans plusieurs combats. Soit que les princes indiens vissent dans ces nouveaux efforts de la puissance britannique le développement d'un systême qui devait finir par consommer leur ruine; soit qu'ils crussent devoir profiter de la diversion faite par les montagnards pour travailler à l'affranchissement de l'Inde, on ne tarda pas à remarquer des préparatifs hostiles de la part du Peishwa, et bientôt Holkar et Amur-Khan levèrent l'étendard de la guerre. Cette coalition devenait très-menaçante : et si, comme on avait lieu de le craindre, le successeur de Sindia s'y fût joint, la durée de la domination anglaise dans l'Inde devenait incertaine. Mais ce prince dont d'ailleurs les sentimens n'étaient pas douteux, ne crut pas que sa position lui permît de se prononcer; et intimidé par la découverte que les Anglais avaient faite de sa correspondance avec les autres chefs, il entra en négociation avec le gouverneur général, et finit par souscrire un traité au moyen duquel il s'engageait à concourir activement aux opérations contre les Pindarées. Cette convention, que les mesures prises par le gouverneur général le mirent dans l'impossibilité de violer, laissa aux Anglais la faculté de diriger presque toutes leurs forces contre les chefs insurgés. Une armée immense, la plus formidable qu'eût encore mise sur pied l'Angleterre dans cette partie du monde (on l'évaluait à environ 100,000 hommes, tant Européens que Cipayes et troupes des princes tributaires, sous le nom d'alliés), se mit en marche, embrassant une ligne d'opérations dont la vaste étendue ne nuisit point à l'ensemble des mesures. Bientôt, par les habiles manœuvres des généraux anglais, Amur-Khan se trouva séparé de ses auxiliaires, et obligé de traiter, à des conditions onéreuses. D'un autre côté, les Pindarées furent dispersés complétement, et leurs débris, assaillis de tous côtés par les habitans du territoire qu'ils avaient ravagé, ne regagnèrent qu'avec peine leurs montagnes. Holkar opposa une résistance plus vigoureuse; ses soldats, aguerris par de longs combats, firent partout acheter la victoire; mais il fallut enfin succomber sous la discipline européenne. Leur chef s'est vu contraint de signer un traité en vertu duquel une grande partie de ses domaines a été transportée à des rajahs voisins, dont l'Angleterre a ainsi payé les services; une autre portion a été réunie au territoire de la compagnie, et Holkar est resté possesseur à-peu-près d'un tiers de ses états, en attendant que les circonstances permettent aux dominateurs de l'Inde de le dépouiller de ce dernier reste de son ancienne puissance.

HOLLAND (Lord Henri-Richard-Fox), baron de Holland, dans le comté de Lincoln, de Foxley, etc., fils unique d'Étienne, second lord Holland, et de lady Marie Fitzpatrick, et neveu du célèbre Fox, est né en novembre 1773. Il perdit de bonne-heure son père et sa mère. A peine eût-il quitté l'université d'Oxford, qu'il se rendit sur le continent, et, après un

court séjour en France, alla visiter l'Italie, où il resta plusieurs années. Dès son retour en Angleterre, on le vit figurer dans les rangs du parti où l'appelaient également et ses relations, et ses principes politiques. Lord Holland s'opposa à la guerre contre la France, proposée par le ministère; et le 5 janvier 1798, lors de la seconde lecture du bill pour la taxe, il se leva, et, dans un discours véhément contre le ministère, en réponse à lord Grenville, il parla contre toutes les nouvelles taxes, contre les mesures prises par le cabinet envers l'Irlande dont il n'approuvait pas l'union projetée, et demanda avec instance une réforme parlementaire, sans laquelle le peuple ne serait jamais réellement représenté. Rien n'est plus honorable pour lord Holland que d'avoir été l'un des principaux partisans de ce système, qui, renfermé dans de justes bornes, peut seul mettre un terme aux abus introduits dans la forme actuelle du gouvernement anglais, que quelques écrivains ministériels affectent de confondre avec la constitution. Lorsque, malgré son opposition, ce bill eut passé, il protesta avec lord Oxford, et fit imprimer cette protestation énergique. Peu de temps après, il soutint avec force la proposition du duc de Bedford, de censurer le ministère; et, en 1799, non seulement il s'éleva avec vigueur contre la quatrième suspension de l'acte d'*habeas corpus*, demandée par Pitt et ses collègues, mais il fit imprimer une protestation dans laquelle il motivait son opinion. Lord Holland a parlé, depuis, sur toutes les grandes questions soumises aux deux chambres, et habituellement en opposition avec le ministère. En juin 1799, il s'opposa aux nouvelles restrictions qui furent mises à la liberté de la presse, et proposa ensuite une adresse au roi pour demander qu'on s'occupât d'un traité de paix avec la France. En février 1800, il sollicita une enquête sur les causes du peu de succès de l'expédition anglo-russe en Hollande. M. Addington ayant succédé à M. Pitt, on entra en négociation avec la France; et, bientôt après, le traité d'Amiens fut signé. Lord Holland crut nécessaire, à cause du mauvais état de sa santé, de se rendre, avec sa famille, à Barcelone, où il resta jusqu'à la rupture. Il vint à Lisbonne en décembre 1804, et s'embarqua pour l'Angleterre. En mai 1806, lord Darnley ayant demandé une enquête sur la situation des affaires navales, lord Holland soutint cette motion, et tourna en ridicule lord Melville, qui était entré, disait-il, au ministère avec de belles promesses, et n'avait produit rien de nouveau que le système des *Catamarans* (machine à explosions). Lorsque ce lord fut mis en jugement et acquitté par la chambre, lord Holland protesta contre ce jugement. Il essaya ensuite de faire améliorer le sort des débiteurs poursuivis par d'impitoyables créanciers. Lorsque la dernière administration fut dissoute par la mort de Fox, et à l'ouverture du nouveau parlement, lord Holland s'opposa à l'adresse proposée le 26 juin 1807, par le comte de Mansfield, et soutenue par lord Rolle. « Si les argumens du noble lord qui vient de s'asseoir, dit-il, étaient adoptés comme règles de conduite dans cette chambre, alors toute liberté de débats serait détruite, et vos seigneuries n'auraient autre chose à faire qu'à répéter, comme des échos, tous les discours qu'il plairait aux ministres de mettre dans la bouche de S. M. De telles doctrines sont les plus dangereuses et les plus inconstitutionnelles que j'aie jamais entendues. » Le noble lord s'opposa ensuite fortement à ce qu'on introduisît le nom et les opinions du roi dans les débats de la chambre, abus devenu depuis si fréquent dans d'autres assemblées représentatives, où l'on voit des orateurs, manquant à-la-fois de respect au monarque, dont ils compromettent le nom, et à la nation, qu'ils veulent réduire au silence dans la personne de ses représentans, faire intervenir ce nom respectable, chaque fois qu'ils jugent avantageux d'en couvrir leurs intérêts ou leurs passions. En mai 1808, il soutint vivement la pétition des catholiques d'Irlande. Lorsque Napoléon eut mis dans sa dépendance une grande partie de l'Espagne par la plus noire perfidie, et par la servile soumission du prince de la Paix (*voy.* Godoy), lord Holland proposa, en juillet 1808, de secourir efficacement ce pays, et de garantir l'intégrité des possessions espagnoles en Amérique. Il combattit, en 1810, l'opinion de lord Liverpool et de beaucoup d'autres membres de la majorité, qui tendait à mettre des restrictions à l'exercice de la prérogative royale dans les mains du prince qui serait appelé à la régence, et à soumettre l'acte de sa nomination à la sanction de commissaires

pris hors du parlement : « Quoique je reconnaisse, dit-il, que dans ces derniers temps l'influence de la couronne s'est accrue d'une manière alarmante, je ne puis consentir à ce qu'on limite, même pour un temps, la prérogative royale, parce que c'est convertir ce qu'on fait rapporter à la sûreté du peuple, en une insulte gratuite contre le personnage éminent que vous chargez des importantes fonctions du pouvoir exécutif. » Le 8 juin 1814, il appuya lord Stanhope, se plaignant de la dissolution du conseil des catholiques d'Irlande comme d'une mesure illégale; il soutint vivement la motion de lord Grenville contre l'article du traité de paix qui permet à la France le commerce des noirs, et attaqua le ministre qui avait consenti à cette mesure désastreuse pour l'humanité. Le 6 avril 1816, une discussion s'étant élevée dans la chambre des pairs, au sujet des violences exercées par des gardes-du-corps contre quelques membres du parlement qui se rendaient à leur poste, lord Holland se plaignit de ce que dans cette circonstance, les soldats paraissaient avoir été sous les ordres exclusifs de leurs officiers, sans qu'il existât aucune sorte d'inspection de la part de l'autorité civile. Il ajouta que cette extension du pouvoir militaire, inusitée dans la Grande-Bretagne, était d'un mauvais exemple, et pouvait entraîner les plus graves inconvéniens. Les lords Sidmouth et Liverpool ayant donné à ce sujet des explications qui furent jugées satisfaisantes, et assuré qu'il serait pris des précautions contre le renouvellement d'une semblable irrégularité, cet incident n'eut point d'autre suite. Le 12 du même mois, lord Grenville ayant annoncé qu'il se proposait de faire, dans le cours de la session suivante, une motion tendant à ce qu'il fût présenté à la chambre un état de situation des Indes occidentales, mesure qu'il regardait comme indispensable pour améliorer la situation des esclaves, lord Holland crut devoir s'opposer à ce que la législature intervînt dans les affaires intérieures de ces colonies, mesure, dit-il, non-seulement inutile pour le présent (vu qu'il ne se faisait point, suivant lui, d'importation illicite de noirs dans aucune des îles anglaises, si ce n'était à la Trinité), mais de plus très-dangereuse. Il ajouta que d'ailleurs la législation coloniale avait pourvu à ce que le sort de cette classe malheureuse devînt le plus tolérable possible. Des faits nombreux et révoltans ont toutefois prouvé depuis qu'à cet égard la prévoyance et l'humanité de lord Holland s'étaient trouvées en défaut, et qu'une surveillance continue autant que sévère de la part du gouvernement pouvait seule mettre un frein au despotisme féroce des planteurs. Le 29 juin de la même année, lord Holland, répondant à un discours de l'archevêque de Cantorbery, qui l'accusait d'avoir attaqué l'église anglicane, déclara que cette intention était loin de sa pensée; que tout ce qu'il avait voulu dire, c'est qu'il importait beaucoup que la doctrine chrétienne fût enseignée aux nègres, dans l'esprit du fondateur de cette religion, et qu'il pensait qu'à cet égard ni le gouvernement ni l'église n'avaient fait tout ce qui était nécessaire. En octobre 1816, S. S. fit venir de Rome des objets d'art précieux. En février 1817, il s'opposa de nouveau, avec beaucoup de force, à la suspension de l'*habeas corpus*, demandée par le ministère. Dans le mois de juin suivant, il fut un des membres qui assistèrent aux séances de la cour du banc du roi, lors du procès de Watson, Thistlewood, Preston et Hooper, accusés d'avoir été les principaux moteurs des troubles de Spa-Fields; et, le 18 mars suivant, après la lecture du bill d'insurrection, il prononça un discours au sujet d'un mémoire écrit, par le comte Montholon, d'après l'ordre de Bonaparte, et d'un autre, signé *Santini*, dans lequel on se plaignait des restrictions qui étaient mises à la liberté de l'ex-empereur Napoléon, et aux communications des personnes de sa suite avec l'Europe, etc. Lord Holland demanda la production de tous les papiers arrivés de Ste-Hélène, et des explications, qui furent à l'instant données par le comte Bathurst. Ce dernier, dans un discours fort étendu, s'attacha, ainsi que l'on devait s'y attendre, à justifier la rigueur des mesures prises par le gouverneur de Ste-Hélène, comme pouvant seule fournir la garantie nécessaire contre l'évasion de Bonaparte; et il argua de fausseté la plupart des allégations contenues dans les mémoires cités ci-dessus, s'opposant, en même temps, à la production des papiers. Lord Holland répliqua; mais la chambre rejeta sa motion. Outre plusieurs brochures politiques, et quelques poésies légères, lord Holland a publié une *Notice sur la vie et*

les écrits de Lopez Félix de Vega Carpio, 1806, in-8; 2e édition, 1817, Londres, 2 vol. in-8, et trois comédies traduites de l'espagnol, 1807, in-8. Il est éditeur de l'*Histoire des premières années de Jacques II*, ouvrage posthume de son oncle Fox, qu'il a fait précéder d'un éloge de l'auteur. Cet ouvrage a été traduit en français sous le titre d'*Histoire des deux derniers rois de la maison de Stuart*, Paris, 1809, 2 vol. in-8. Il a épousé miss Vassal, fille unique d'un riche propriétaire des Indes occidentales. Lord Holland est regardé avec raison comme l'un des chefs les plus remarquables de cette imposante réunion d'hommes, qui, placés par leur rang, leur fortune, leur naissance et leurs rapports domestiques et sociaux, entre le trône et la nation, en protégent également les intérêts, et maintiennent chacun des pouvoirs politiques dans les limites que la constitution lui assigne, donnant ainsi à l'aristocratie le seul caractère qu'elle doive avoir, et sans lequel elle devient l'ennemie séditieuse et menaçante du peuple ou du monarque, et souvent de tous les deux à la fois.

HOME (Sir Everard), membre de la société royale de Londres, chirurgien du roi, professeur d'anatomie et de chirurgie au collége royal de chirurgie, etc., est fils d'un praticien fort instruit, et beau-frère du fameux Hunter (*voy.* ce nom). Sir Everard est au premier rang des médecins anglais qui ont écrit sur leur art. Il a publié, outre plusieurs mémoires insérés dans les Transactions philosophiques, et autres recueils scientifiques, des ouvrages plus étendus, parmi lesquels nous citerons: *Traité de John Hunter, sur le sang, l'inflammation et les blessures d'armes à feu*, avec une courte notice sur la vie de l'auteur, 1794, in-4.—*Observations pratiques sur le traitement des contractions de l'urètre*, 1795 à 1803, 1 vol. in-8.—*Leçons d'anatomie comparée*, 1814, 2 vol. in-4.

HONE, libraire à Londres, fut mis en jugement au commencement de 1818, comme coupable d'impiété, pour avoir parodié les litanies, en les appliquant à des objets politiques. Il se défendit lui-même, et avec un tel succès qu'il fut acquitté. Une souscription fut ouverte pour le dédommager des travaux qu'il avait essuyés et du tort qui en était résulté pour sa fortune; le produit en fut considérable.

HOOD (Sir Samuel), contre-amiral anglais, fils de l'amiral Hood, (*voy.* le supplément), passe pour l'un des meilleurs officiers de la marine anglaise. Il se fit d'abord connaître par l'adresse avec laquelle il s'échappa du port de Toulon, où il était entré en 1793, après l'évacuation, croyant encore cette place dans les mains des troupes britanniques. En septembre 1806, il commandait l'escadre du blocus de Rochefort avec le grade de commodore, et il fut blessé au bras droit d'un coup de fusil tiré des hunes d'une frégate française dont il s'empara. Il fallut le transporter, le 3 octobre suivant, à l'île de Wight, où on lui fit l'amputation. Dans le même mois, il se présenta aux électeurs de Westminster comme candidat au parlement, et fut nommé par eux : il avait pour concurrens, MM. Paul et Shéridan. Il se trouvait dans la Baltique en août 1808, sous les ordres du vice-amiral Saumarez. Ayant été détaché par celui-ci avec quelques vaisseaux, et joint par la flotte suédoise sous le commandement du contre-amiral Nauckoff, il s'empara du vaisseau russe le *Scwolow*, et força la flotte de cette nation, commandée par l'amiral Hanikoff, à se réfugier dans le port de Rogerwick, après une chasse de vingt-quatre heures. Il s'éleva dans le parlement contre les inculpations de lord Cochrane, relativement au mauvais état des bâtimens mis en mer, et s'étonna d'une pareille conduite de la part de ce personnage. Gustave IV, roi de Suède, lui conféra, en 1808, la grande-croix de l'ordre de l'épée, à cause de ses services dans la guerre de Finlande contre les Russes.

HOOP (Jean-Corneille van der), ministre de la marine du roi des Pays-Bas, est né à la Haye, le 18 mai 1742. Avant la révolution de 1795, il fut, pendant plusieurs années, fiscal de l'amirauté à Amsterdam, place importante, qui réunit une grande partie des attributions du ministère de la marine. Elle servit particulièrement à lui faire acquérir les connaissances nécessaires à un ministre du département qui est actuellement confié à ses soins, et qu'on n'acquiert que par une longue expérience, jointe à un sens droit et à une constante application. Lorsque, le 15 novembre 1813, le général Molitor eut évacué, avec les troupes sous ses ordres, la ville d'Amsterdam, et que le peuple eut arboré l'étendard de la révolte, lé-

gitime dans les circonstances où se trouvait alors la Hollande, M. van der Hoop fut un des membres de la régence provisoire, convoquée par les organes de la garde nationale de cette ville (*voy.* Falck), pour le rétablissement et le maintien de l'ordre et de la tranquillité. Nommé président de cette assemblée, il déploya dans ces momens critiques un caractère à la fois ferme, actif et prudent. Peu après l'arrivée du prince d'Orange à la Haye, M. van der Hoop y fut appelé en qualité de secrétaire d'état pour les affaires de la marine, et depuis l'organisation du gouvernement royal, en 1815, il a continué ses fonctions sous le titre de ministre de la marine. Le roi l'a nommé, en récompense des services qu'il a rendus à l'état, grand-croix de l'ordre du Lion belgique.

HOOPER fut, avec les Watson père et fils, Thistlewood et Preston, mis en jugement comme l'un des chefs de l'insurrection de Spa-Field, en 1817. Le jury ayant déclaré sa non-culpabilité, il fut élargi sur-le-champ, et présida, quelques jours après, un banquet où ces accusés furent les objets de l'enthousiasme de leurs partisans.

HOPPE, conseiller prussien, a fait paraître, en 1816, contre les associations secrètes, une brochure qui a produit une grande sensation en Allemagne. Il représente dans cet ouvrage l'association dite *de la vertu* (Tugendbund), comme très-dangereuse, disant que cette réunion, ainsi que celle qui est qualifiée *Réunion des Allemands*, a pour but de former toute l'Allemagne en république. Il est assez remarquable que cette association, si calomniée aujourd'hui par ceux même qu'elle a sauvés, et devenue un objet de terreur pour les partisans de l'arbitraire dans toute l'Allemagne, avait inspiré à Napoléon un sentiment analogue. Soit qu'il pressentît ce qu'une semblable ligue pouvait avoir de menaçant pour son despotisme, soit par un effet de l'instinct naturel qui lui faisait haïr et redouter cet esprit de liberté, source des passions généreuses, il s'était efforcé de répandre le ridicule sur ce *Tugendbund*, qui devait un jour contribuer si efficacement à sa chute. Les journaux français de 1809 attribuèrent au général Kalkreuth un propos suivant lequel il avait refusé d'entrer dans cette société, en ajoutant ironiquement « qu'il était trop âgé pour se faire *vertueux*. » Au surplus, le danger que M. Hoppe a voulu faire redouter aux princes de l'Allemagne, ne paraît jusqu'ici exister que dans son imagination; et si quelques-uns des peuples de cette vaste contrée venaient à rêver la république, c'est qu'ils n'auraient pu trouver dans la monarchie constitutionnelle la garantie de leurs droits.

HOSSAN-YOUSSOF, neveu du dey d'Alger, exerce la piraterie, et s'est rendu redoutable par plus d'une expédition, où il a déployé non moins de courage que de férocité. En juillet 1816, il attaqua, avec deux bâtimens barbaresques, le navire *le Kent*, dans les eaux de Cagliari. Après un long combat au sabre, le navire anglais fut enlevé et l'équipage fait prisonnier. Hossan-Youssof fit transporter à terre, sur sa chaloupe, Jean-Marie-Aubert, Français, passager à bord de ce bâtiment; mais il fit mettre à mort deux des Anglais, et condamna le reste à travailler à la manœuvre, après avoir fait battre de verges et jeter à fond de cale ceux dont la résolution et le courage pouvaient lui donner quelque inquiétude. On sait de quelle manière cette barbarie africaine a été châtiée par l'expédition anglo-hollandaise. (*voy.* Exmouth.)

HOUCHARD (Jean-Nicolas), général des armées de la république, né à Forbach, en Lorraine, en 1740, entra au service à l'âge de 15 ans, en qualité de simple cavalier, dans le régiment de royal-allemand; fit, dans ce corps, la guerre de sept ans, et parvint, sans appui et par sa bonne conduite, au grade de capitaine, dans le régiment de Bourbon-dragons. A la paix, il suivit son régiment en Corse, où il reçut, à la joue, un coup de feu dont il a conservé toute sa vie la cicatrice, et qui rendait sa physionomie difforme. Lieutenant-colonel et chevalier de St.-Louis, à l'époque de la révolution, Houchard, qui, sous les apparences d'un esprit lourd et des formes repoussantes, cachait un sens droit, en embrassa la cause avec enthousiasme. Il se rappela alors quels obstacles avait autrefois à surmonter, quiconque, sans naissance et sans fortune et n'ayant pour appui que son mérite, prétendait s'élever aux premiers emplois, et cette considération devint la règle de sa conduite. Fait colonel en 1792, il fut employé sous les ordres du général Custines, et montra une grande intrépidité devant Spire et dans diffé-

rentes occasions, contre les Prussiens, ce qui lui valut, en mai 1793, le commandement en chef de l'armée du Rhin, qu'il quitta pour prendre ensuite celui de l'armée de la Moselle. Il passa de là à celle du nord qu'on venait d'ôter à Custines, sous prétexte de trahison, et se déshonora, à la fin d'août de la même année, par sa lâche conduite à l'égard du malheureux général, son protecteur et son ancien ami, dont il se porta le dénonciateur. Sans posséder des talens militaires bien étendus, Houchard joignait beaucoup d'audace à une grande activité. Reprenant l'offensive en Flandres, contre les alliés, il les culbuta devant Dunkerque et leur fit éprouver une perte considérable en hommes et en canons. Il défit de nouveau les Anglais à Hondtschoot, le 7 septembre 1793, et se rendit ensuite maître de Furnes, de Menin et de plusieurs autres positions. Les héros de tribune lui reprochèrent néanmoins, aux jacobins et aux cordeliers, de n'avoir pas tiré de cette victoire tous les avantages qu'elle présentait, et de n'avoir pas fait l'armée anglaise, tout entière, prisonnière de guerre. Le comité de salut public, de son côté, l'accusa de n'avoir pas suivi les instructions qu'il lui avait données. Destitué, le 24 septembre 1793, Houchard fut arrêté, le même jour, conduit à Paris, livré au tribunal révolutionnaire, et condamné à mort sur des témoignages à peu près semblables à ceux qui, peu de temps auparavant, venaient de conduire le malheureux Custines à l'échafaud. Il répondit à toutes les accusations élevées contre lui, avec beaucoup de courage, d'adresse et de présence d'esprit, et termina sa défense par ces mots : « J'ai pu faire des fautes : quel est le général qui n'en fait pas? mais je n'ai jamais été traître, et ma conscience est pure et tranquille à cet égard. » Redescendu à la Conciergerie, après le prononcé du jugement, il tenta, mais inutilement, de s'ôter la vie, et marcha au supplice avec une grande fermeté, le 26 brumaire an 2 (16 novembre 1793).

HOUDETOT (Le vicomte FRÉDERIC-CHRISTIAN D'), fut nommé auditeur du conseil d'état en 1806, devint ensuite intendant civil à Berlin, sous-préfet à Château-Salins en 1808, puis préfet de l'Escaut, et maître des requêtes en 1809. Il obtint, en 1811, le titre de baron et la décoration d'officier de la légion-d'honneur. En 1812, il passa à la préfecture de Bruxelles. Lors de l'invasion de la Belgique, en 1814, il déploya une grande fermeté. L'armée française, qui s'était retirée sous les murs de Bruxelles, ayant le besoin le plus urgent de fonds, il trouva le moyen de s'en procurer sans recourir à la voie onéreuse et impolitique, surtout en pareille circonstance, d'une contribution extraordinaire imposée au département. Il ne quitta son poste qu'à l'instant où les éclaireurs de l'armée alliée entraient à Bruxelles, laissant à un de ses amis, habitant de cette ville, le soin de remettre les provisions de sa maison, consistant soit en vivres, soit en combustibles, aux hospices dont le bien-être avait toujours été l'objet de ses soins particuliers. Revenu en France, il ne sollicita aucun emploi. Après le 20 mars, Bonaparte le nomma à la préfecture d'Orléans, qu'il refusa. Lors de la seconde restauration, le roi lui confia la préfecture de Caen déjà occupé par les troupes prussiennes; et où, s'étant refusé à obtempérer aux demandes de l'autorité militaire qui avait frappé ce pays d'énormes contributions de guerre, mesure à laquelle il ne voulait point servir d'instrument, il fut arrêté, gardé à vue dans son hôtel, et aurait vraisemblablement été envoyé en Prusse, sans l'intervention du gouvernement français. Il passa quelques mois encore à la préfecture du Calvados, puis donna sa démission et quitta les affaires publiques. Ami des arts, et sachant tempérer par l'aménité des formes la rigueur de ses devoirs administratifs, M. d'Houdetot a laissé des souvenirs honorables dans les départemens qui lui ont été confiés. Il vient d'être nommé pair de France.

HOURIER (ÉLOY), député suppléant de la Somme à la convention nationale, y remplaça, en novembre 1792, un démissionaire, et vota, sans appel et sans sursis, la mort de Louis XVI. Membre du corps législatif organisé en l'an 3, il s'y occupa particulièrement d'objets de finance et d'administration, en sortit en mai 1797, fut nommé l'un des administrateurs de l'enregistrement et des domaines, perdit cette place à la première restauration (avril 1814), la reprit au retour de Bonaparte (mars 1815), et la perdit de nouveau, après le 8 juillet de la même année. La loi du 12 janvier

1818, l'a contraint à quitter la France.

HOWICK (Lord Charles, comte de Surdy), connu d'abord sous le nom de Grey, est issu de l'ancienne famille normande de Croy, qui avait suivi Guillaume-le-Conquérant. Il est né dans le comté de Northumberland, en 1764, et fut élevé à Eton. En quittant l'université, il visita le continent, et à peine de retour, il fut élu au parlement par le comté de Northumberland, qu'il continua de représenter jusqu'en 1806. M. Grey se fit toujours remarquer comme l'un des principaux chefs de l'opposition contre le ministère de Pitt. Le 21 février 1793, il fit une protestation contre la guerre; mais elle fut rejetée sans même aller aux voix. Le 3 mai, il présenta, soutenu par tous les membres marquans de l'opposition, la motion long-temps attendue sur une réforme parlementaire : la discussion fut longue et orageuse; mais la chambre rejeta le projet à une grande majorité. Le 31 janvier 1794, il parla en faveur de la paix et contre le traité conclu avec la Sardaigne; le 10 février, sur le débarquement des troupes étrangères en Angleterre; le 18, il accusa les ministres qui avaient négligé de protéger le commerce; le 11 avril, il parla contre la levée des corps d'émigrés français, et le 16 mai, contre la suspension de la loi d'*habeas corpus*. En janvier et mars 1796, il se prononça de nouveau en faveur de la paix. En 1799, M. Grey prononça un long discours pour appuyer la réunion de l'Irlande; mais le 25 avril 1800, il soutint l'opinion contraire, et proposa de suspendre toute mesure à cet égard, jusqu'à ce que le vœu du peuple irlandais eût été constaté. Il demanda aussi, pour la troisième fois, une réforme parlementaire, afin de rendre à la constitution britannique toute sa pureté. Le 11 novembre, il accusa les ministres d'avoir méconnu la position et l'esprit de la France, ainsi que la politique et les dispositions des autres puissances. Le 18, il insista pour que la lettre de lord Keith au général Kléber fût communiquée à la chambre, afin de savoir si la rupture des négociations pour l'évacuation de l'Egypte, provenait des ministres anglais ou de la France. Le 21, il s'opposa de nouveau à une taxe sur les grains, et défendit M. Wilberforce, accusé par Pitt d'avoir propagé les principes du *jacobinisme*. Le 1er décembre, il reprocha à l'Autriche une conduite tortueuse à l'égard de l'Angleterre, et invita les ministres à traiter séparément avec la France. Le 13, il s'éleva de nouveau contre la suspension de l'acte d'*habeas corpus*, et cita la révolution de France comme un exemple frappant des dangers du despotisme. Le 2 février 1801, il s'éleva contre la guerre déclarée par le gouvernement à la Suède et au Danemarck. En mars, avril, mai et juin suivans, il s'opposa vivement au renouvellement du bill concernant les séditions, à l'occasion des troubles de l'Irlande. Il demanda que la chambre se formât en comité, pour examiner la situation de l'Angleterre, et attaqua successivement toutes les opérations ministérielles. En preuve de ses assertions, il cita les expéditions de Dunkerque, de Toulon, de la Hollande et de la Corse, et se plaignit de ce qu'on avait rejeté les propositions de paix faites par Bonaparte. Une autre fois, il repoussa fortement les insinuations de *jacobinisme* dirigées contre lui et ses amis. Il appuya ensuite la motion d'un message au roi, pour obtenir la communication d'une lettre écrite par le duc d'York à M. Dundas, sur l'expédition de Hollande, et qui devait servir de base à une accusation que l'on se proposait de diriger contre ce ministre. Il attaqua M. Abbot, lorsque celui-ci proposa de proroger le bill qui soumettait l'Irlande à la loi martiale, et plaignit ses malheureux habitans d'être tombés sous l'administration directe d'un homme « qui n'avait jamais que des lois de rigueur et de sang à proposer. » Le 30 octobre suivant, il se prononça contre les préliminaires de la paix d'Amiens, comme donnant trop d'influence à la France. Le 11 février 1801, les commerçans de Stockholm lui décernèrent une médaille, portant son buste et cette inscription : « Au cosmopolite vertueux, défendant avec énergie les droits maritimes des nations devant l'assemblée du peuple britannique. » M. Grey continua de se montrer l'un des plus fermes appuis de l'opposition, jusqu'à la mort de Pitt. Alors, son parti s'étant emparé du ministère, lord Grey devint premier lord de l'amirauté; et, au décès de Fox, il lui succéda, comme secrétaire d'état pour les affaires étrangères, et prit, peu de temps après, le titre de lord Howick, qui lui apparte-

nait par la mort de son père. En mars 1807, il proposa un bill pour l'émancipation des catholiques; mais le roi s'étant refusé à cette mesure, il en parla à la chambre d'une manière énigmatique, annonça de prochains changemens dans le ministère, et se retira lors de ces changemens. A la rentrée du nouveau parlement, il adressa ses plaintes aux électeurs du comité de Northumberland contre le nouveau ministère, et sollicita indirectement leurs suffrages : il demanda le dépôt, sur le bureau, du tableau des bâtimens étrangers entrés dans les ports d'Angleterre depuis trois ans, pour justifier les mesures de l'ancien ministère relativement aux Américains. Lord Howick combattit ensuite l'adresse au roi, justifia ses collègues et lui relativement à l'émancipation des catholiques, et dit que l'état militaire de l'Irlande méritait une sérieuse attention, depuis le refus fait par le roi de les assimiler à ses autres sujets. Le 23 janvier 1810, il appuya la proposition d'une enquête contre les ministres, relativement à l'expédition de Flessingue. A la fin du même mois, il attaqua la conduite des ministres à l'occasion des affaires d'Espagne et des rapports avec la junte, prétendit qu'elle était maladroite, et demanda la formation d'un comité pour l'examen des pièces. Le 20 avril 1812, il déposa sur le bureau de la chambre des pairs une foule de pétitions en faveur des catholiques d'Irlande. Le 14 mai 1813, il demanda quel emploi on avait fait des sommes réclamées par les puissances du continent, et dit qu'il était bien temps de connaître aussi l'état des relations de l'Angleterre avec ces puissances. Le 8 juin 1814, il parla de nouveau en faveur des catholiques, et déclara qu'il demanderait toujours leur émancipation, et la soutiendrait partout où elle serait mise en question. Le 27, il provoqua quelques explications sur les articles du traité de paix, en ce qui concernait les frontières d'Italie et celles de la Pologne, et ne dissimula pas l'intérêt qu'il prenait à ces malheureux pays. Le même jour, il appuya la motion de lord Grenville contre l'article du traité de paix qui permettait à la France le commerce des esclaves, et proposa que le gouvernement intervînt pour faire changer ces dispositions. En avril 1815, lord Howick exprima le vœu de voir l'Angleterre rester neutre dans le cas où il éclaterait une guerre civile en France; et, lors du message du prince régent, dans le mois de mai suivant, relatif à la coopération de l'Angleterre dans la guerre contre Bonaparte, il prétendit que cette mesure n'était point nécessaire, qu'elle était remplie de dangers, et qu'un systême purement défensif serait infiniment préférable. Dans la discussion qui eut lieu en juin 1816, au sujet de l'*alien-bill* proposé par les ministres, lord Howick en combattit l'adoption par un discours très-éloquent, et soutint qu'il était en opposition avec les principes de la constitution et des lois anglaises; que c'étaient elles qu'il fallait surtout consulter, et non pas Puffendorf, Grotius, etc., cités par plusieurs nobles lords. Dans la séance du 21 février 1817, en combattant les mesures de répression proposées par les ministres, il conclut qu'il était de la sagesse et de la dignité de la chambre de ne s'avancer qu'avec une ferme résolution de protéger les libertés du *sujet*, et de prévenir les dangers de la *couronne*. Le 28 février, il protesta solennellement contre la suspension de l'*habeas corpus*; et, dans la séance du 3 mars, en louant les exemples d'économie que venaient de donner le prince régent et le marquis de Cambden, il ajouta toutefois que ce n'était pas cette espèce de réduction que le peuple demandait, ni celle des salaires des officiers publics, dont les travaux sont utiles, mais l'abolition des places inutiles, et le renvoi de tous les *sinécuristes*. Ami sincère de son pays, sans être l'ennemi des autres nations, protecteur des opprimés, et surtout ardent et courageux défenseur de l'émancipation des catholiques d'Irlande, il a constamment mérité l'estime des gens de bien et des vrais patriotes, ainsi que les honorables attaques des écrivains vendus au ministère. Il a épousé, en 1794, la fille de feu lord Ponsonby, dont il a eu plusieurs enfans.

HOZIER (CHARLES D'), fils du généalogiste de ce nom, ancien page du roi, né à Paris en 1775, resta auprès de Louis XVI jusqu'au 10 août 1792, et fut enfermé à Chartres pendant la terreur. Il prit part ensuite à l'insurrection de l'ouest. A la reprise d'armes de 1799, il joignit les royalistes à Vitré, et servit plus particulièrement à Fougères, sous Limoëlan, dont il avait toute la confiance. Il fut nommé, à cette époque

colonel d'état-major. Après la pacification de 1800, d'Hozier passa sous les ordres de George Cadoudal. Compromis, après le 3 nivôse an 9 (24 décembre 1800), dans l'affaire relative à l'explosion de la machine infernale, qui, pour ôter la vie à Bonaparte, la fit perdre à un si grand nombre de Français et en mutila cruellement tant d'autres, un mandat d'arrêt fut lancé contre lui par la police; mais l'actrice Richardi, prévenue que M. d'Hozier serait arrêté à la sortie du spectacle, le fit évader par les derrières du théâtre. Revenu à Paris pour y servir les nouveaux projets de conspiration dirigés contre la personne du premier consul, il se mit à la tête d'un manége et d'un établissement de voitures. Rappelé en Angleterre par George, à qui son esprit d'intrigue et ses intelligences dans Paris étaient indispensables pour la grande entreprise que méditait cet intrépide chef de conjurés, Charles d'Hozier revint dans cette ville à la fin de 1802, y prépara les logemens de ses complices, et fit les approvisionnemens d'armes et de poudre nécessaires pour assurer le succès de la conspiration. Ce fut lui qui, habillé en cocher, conduisit la voiture dans laquelle George fut introduit de St.-Leu à Paris, les premiers jours d'août 1803. C'est lui encore qui, dans cette ville, fut l'intermédiaire, pour toutes les communications, entre George et ses officiers. Arrêté et mis en jugement dans les mois d'avril et de mai suivans, avec les autres agens de l'Angleterre et des Bourbons, Charles d'Hozier fut condamné à mort le 21 prairial an 12 (10 juin 1804); mais, dès le 2 messidor suivant (21 juin), sa grâce lui fut accordée par l'empereur, et la peine capitale commuée en une détention au château de Lourde. Transféré en 1805 au château d'If, il n'en est sorti que le 14 avril 1814. Nommé presqu'aussitôt colonel de cavalerie, M. d'Hozier est maintenant écuyer cavalcadour de Monsieur.

HUA (E. A.), juge au tribunal de Mantes, avant la révolution, fut député en septembre 1791, par le département de Seine-et-Oise, à l'assemblée législative. Il y professa constamment les principes constitutionnels, et fut l'un des sept membres qui s'opposèrent à la déclaration de guerre au roi de Bohéme et de Hongrie, décrétée le 20 avril 1792. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), M. Hua redevint juge au tribunal civil de Mantes, puis procureur-impérial à la même cour, avocat près la cour impériale de Paris en 1811, il fut ensuite avocat-général près la même cour. Il serait injuste de considérer M. Hua, comme un ennemi de la liberté, quoiqu'on ne fût que trop fondé à en concevoir cette idée à la lecture d'un grand nombre de ses réquisitoires. Le besoin de faire effet auprès du gouvernement, et plus encore, sans doute, celui de conserver sa place, paraissent avoir été la règle de ses opinions et surtout de sa conduite. Espérons que sous le ministère nommé dans les derniers jours de décembre 1818, M. Hua ne se trouvera plus dans la pénible alternative ou de renoncer à sa place, ou de renoncer à sa conscience : et c'est sur ses opinions à venir que nous aimerons à le juger. Ce magistrat a été appelé, à la fin de l'année 1818, aux fonctions d'avocat-général près la cour de cassation.

HUBER (François), savant naturaliste genevois, né vers 1750, est l'un des meilleurs observateurs de nos jours, d'autant plus qu'il a fait ses importantes découvertes, étant absolument privé du sens de la vue. Il est fils de Jean Huber, si connu par son esprit facétieux et par son talent pour la découpure, qui faisait l'amusement de Voltaire dans sa retraite de Ferney. Il n'avait que quinze ou seize ans, lorsqu'égaré dans la campagne pendant l'hiver, et forcé de passer une nuit en plein air, le froid et l'éclat de la neige affectèrent si violemment ses yeux déjà faibles, qu'il en devint bientôt après complétement aveugle. Une jeune demoiselle, à la main de laquelle il aspirait, résista courageusement aux instances de ses parens, qui voulurent la détourner d'unir son sort à celui d'un homme affligé d'une telle infirmité : le mariage se fit quelques années après. L'union des deux époux n'a jamais cessé d'être un modèle de félicité domestique; et Mme Huber, connue à Genève par un talent très-distingué pour la musique, a souvent aidé son mari dans ses observations entomologiques. Les principales expériences de M. Huber, faites à Prégny, de 1789 à 1792, ont été exécutées sous sa direction, par son domestique François Burnens, du pays de Vaud, homme très-intelligent et doué d'une rare patience, qui lui servit de lecteur, de se-

crétaire et de collaborateur. M. Huber, qui communiquait successivement ses découvertes à Charles Bonnet, et recevait les encouragemens de ce savant naturaliste, a publié, en 1796, les lettres dans lesquelles elles étaient exposées, sous le titre de *Nouvelles observations sur les abeilles*, Paris, Debray, 1 vol. in-12. On savait bien, depuis Réaumur, que toutes les abeilles d'une ruche étaient produites par une seule femelle appelée *roi* par les anciens, et *reine* par les modernes; mais on ignorait quand et par quel moyen s'opérait sa fécondation, qui avait échappé aux recherches des plus curieux entomologistes. M. Huber a découvert et démontré que cette fonction s'opère en l'air par le ministère des faux-bourdons. C'est dans son ouvrage qu'il faut lire la série d'expériences qui l'ont conduit à cette curieuse découverte. François Huber a continué ses recherches; mais la mort ayant successivement enlevé Charles Bonnet, et Jean Senebier, avec lequel il avait établi une nouvelle correspondance, et Burnens, apprécié par ses concitoyens, étant devenu un des premiers magistrats d'un district assez considérable, ces nouvelles découvertes auraient peut-être été perdues pour le public, si l'un des fils de l'auteur, animé du même goût pour l'étude de l'histoire naturelle, ne s'était chargé de mettre en ordre les matériaux recueillis par son père. Ce travail forme la seconde partie d'une nouvelle édition des *Observations*, en 2 vol. in-8., publiée à Genève, en 1814, avec des planches en taille-douce. On a du même François Huber, père, des expériences sur la germination, faites en société avec Senebier, et publiées à Genève, sous le titre de *Mémoires sur l'influence de l'air et de diverses substances gazeuses dans la germination de différentes plantes*, 1801, Genève, Paschoud, 1 vol. in-8. — M. Huber, fils, s'étant spécialement livré à l'étude des fourmis, a lu, à l'institut, un mémoire qui renferme des observations très-curieuses sur ces insectes. Cet ouvrage a été imprimé sous le titre d'*Essai sur l'histoire et les mœurs des fourmis indigènes*, vol. in-8., et a été traduit en anglais, 1806, in-12.

HUBERT-DUMANOIR (Michel), député du département de la Manche à la convention nationale, y vota la mort de Louis XVI, sans sursis. Il était absent lors de l'appel nominal sur la question de l'appel au peuple. La loi du 12 janvier 1816, l'ayant contraint de quitter la France, il se réfugia en Angleterre; mais en ayant été expulsé par ordre du gouvernement britannique, il alla chercher un asile dans la Belgique.

HUDSON-LOWE (Sir), officier-général anglais, gouverneur de l'île Sainte-Hélène, ne doit sa célébrité qu'au choix qui fut fait de lui pour garder Napoléon, lorsque celui-ci fut séquestré dans cette île, et à la manière dont il paraît s'être acquitté de ces fonctions. Sans admettre dans toute leur étendue les détails contenus dans les plaintes du prisonnier et de ses compagnons d'infortune (*voy.* Lascases), on est forcé de reconnaître que les égards dus au malheur ont été et sont encore outrageusement violés dans la personne de Bonaparte, dont une surveillance minutieuse et tyrannique semble se plaire à appesantir les chaînes. Si ce luxe d'inhumanité n'est dû qu'aux penchans personnels de sir Hudson-Lowe, il lui assure une réputation plus durable que glorieuse; s'il n'a fait, en agissant ainsi, qu'obéir à ses instructions, le ministère anglais n'échappera point à la honte d'une conduite qui doit avoir pour résultat inévitable d'abréger les jours d'un homme que l'Europe a dû réduire à l'impuissance de troubler son repos, mais qu'elle n'a point condamné à mourir dans une lente et cruelle agonie. Les rigueurs par lesquelles on paraît avoir ajouté, en 1818, à la captivité de Napoléon, semblent d'ailleurs d'autant plus superflues, que les mesures prises, tant dans l'intérieur de l'île qu'au-dehors, suffisent pour rendre son évasion impossible.

HUE (François), né à Fontainebleau en 1757, acquit, en 1787, la charge d'huissier de la chambre du roi. Nommé, en 1791, premier valet-de-chambre du dauphin, il s'est honoré, dans les circonstances les plus difficiles, par une inaltérable fidélité à ses maîtres. Resté au château des Tuileries, le 10 août au matin, après que le roi l'eut quitté pour se rendre à l'assemblée nationale, il n'échappa aux massacres qu'en se précipitant d'une des fenêtres du château, dans le jardin; de là, ayant, sous un feu de mousqueterie, gagné les bords de la Seine, il atteignit à la nage un bateau, qui le sauva. Le lendemain, il parvint à pénétrer jusqu'au roi,

déjà prisonnier dans les bâtimens des Feuillans, contigus à l'assemblée, et suivit la famille royale au Temple, où il fut particulièrement attaché à la personne du dauphin. Enlevé dans la nuit du 19 août, avec les autres personnes de service, il fut conduit à l'hôtel-de-ville, interrogé et réintégré dans la tour, où il resta seul attaché ou roi. Arrêté de nouveau, sous les yeux du roi, dans les premiers jours de septembre, il fut conduit une seconde fois à l'hôtel-de-ville, d'où, sur la proposition de Billaud de Varennes, il allait être envoyé à l'abbaye, lorsque, sur la demande de Tallien, qui voulait le sauver, il fut retenu à la commune et mis au secret, pendant tout le temps que durèrent les massacres. Cette circonstance lui sauva la vie. Ayant recouvré la liberté, il chercha à rentrer au Temple et ne put y réussir, mais son industrieuse fidélité ne resta pas inactive, et il parvint à transmettre au roi un grand nombre de renseignemens sur les divers objets de sa sollicitude. Un jour qu'il écrivait à la reine pour lui rendre compte d'une commission dont elle le chargeait, six membres du comité révolutionnaire entrèrent chez lui, avec l'ordre de visiter ses papiers. Sa lettre était écrite sur une feuille mince: il n'eut que le temps de la mettre dans sa bouche et de l'avaler. Après la mort du roi, M. Hue, qui continuait de correspondre avec la famille captive, et qui même était parvenu à pénétrer dans la Conciergerie, dont la dame Richard, femme du concierge, lui avait, une fois, facilité l'entrée pour s'y informer de l'état de la reine, fut encore arrêté, conduit de la Force, et de là dans une maison d'arrêt du faubourg St-Antoine; de celle-ci à l'abbaye de Port-Royal, et enfin à la maison d'arrêt du Luxembourg. Lorsque le gouvernement directorial eut, en frimaire an 4 (décembre 1795), décidé l'échange de la fille de Louis XVI, détenue au Temple, avec les députés français détenus en Autriche, M. Hue, à la demande de cette princesse, reçut du directoire l'autorisation de la suivre à Vienne, et la rejoignit à Huningue. Après trois ans de séjour en Autriche, Hue accompagna la fille de Louis XVI à Mittau, où elle allait épouser le duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois (*voy.* ANGOULÊME), et fut attaché au service du prétendant, en qualité de commissaire-général de sa maison. En 1806, il obtint un congé pour aller en Angleterre, faire imprimer l'ouvrage qu'il avait composé dès 1794, et qui fut publié à Londres en français, et traduit en anglais, sous le titre de *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*. Le but du voyage de M. Hue en Angleterre étant rempli, il revenait auprès du prétendant, lorsqu'il reçut de ce prince l'ordre de se rendre à Hambourg, pour y remplir, auprès du sénat, les fonctions de son agent confidentiel. Il venait à peine de fixer sa résidence à Altona, que la régence d'Hambourg, qui, sans doute, n'avait pas encore acquis sur la légitimité des notions aussi exactes que celles dont l'Europe a été enrichie depuis quelques années, donna l'ordre à l'agent confidentiel, ou de se constituer prisonnier dans une forteresse du Jutland, ou de sortir de la ville sous escorte et sans passeport. M. Hue n'accepta ni l'une ni l'autre de ces propositions, et prit le parti de se retirer secrètement dans la ville même d'Hambourg, où il passa neuf mois dans une obscurité profonde, et d'où il se rendit, ensuite, en Hollande, muni d'un passeport de Bourienne, qui, ministre de Napoléon, quoique disgracié par lui, et jugeant de loin les événemens, cherchait d'avance à se ménager la bienveillance des Bourbons. M. Hue ne fit que peu de séjour dans ce pays, et quoique les ports en fussent rigoureusement surveillés, il trouva le moyen de s'embarquer sur une frêle barque de pêcheur et de se rendre en Angleterre auprès du prétendant. Proclamé roi de France par les puissances coalisées, ce prince, rentré en France à la fin d'avril 1814, y a été suivi par M. Hue, qu'il a nommé son premier valet-de-chambre, et trésorier-général de sa maison militaire et de son domaine privé. Louis XVIII ayant été obligé, l'année suivante, de quitter une seconde fois la France, Hue reçut l'ordre de retirer du trésor de la liste civile les diamans de la couronne, et d'en accompagner le transport hors du royaume, ainsi que celui d'autres valeurs en numéraire. Revenu en France, à la suite du roi, à la fin de juin 1815, M. Hue y a repris ses emplois; mais sa santé, déjà très-dérangée, ne lui a pas permis de jouir long-temps du repos et du bonheur de sa nouvelle situation. Il est mort le 17 janvier 1819, transmettant à son fils, avec la succession de sa charge, le noble et trop rare exemple d'un dévouement, qui, dans

tous les partis, a obtenu l'estime et le respect des hommes de bien. On a remarqué que le jour de la mort de ce serviteur fidèle, a été l'anniversaire de celui, où 26 ans auparavant, l'arrêt de mort avait été porté contre l'infortuné Louis XVI. M. Hue a donné, en 1814, une seconde édition de ses *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, et une 3me édition du même ouvrage a paru en 1816.

HUET DE GUERVILLE, avocat, s'honora par le courage avec lequel il entreprit de défendre l'infortuné Louis XVI. Dès le 13 novembre 1792, il écrivit au président de la convention, pour lui annoncer ce dessein. Le 14, il venait de renouveler ses instances, et de s'offrir à la place de Target qui venait de refuser, lorsqu'il apprit que Louis avait appelé auprès de lui l'illustre Malesherbes. Le 12 décembre 1792, M. Huet de Guerville publia, sur cette déplorable affaire, quelques idées qui honorent également son cœur, sa raison et son courage.

HUFELAND (CHRISTOPHE-GUILLAUME), médecin, professeur à l'université de Jena, directeur du collége de médecine et de chirurgie à Berlin, et premier médecin du roi de Prusse, est né à Langensalza; son père était médecin du duc de Weimar, avec le titre de conseiller. Un des premiers ouvrages qui firent connaître M. Hufeland, est son *Mémoire* (couronné) *sur les écrouelles :* il y améliora beaucoup le traitement de cette maladie, et fit connaître les heureux effets qu'il avait obtenus du muriate de baryte. On estime aussi ce qu'il a écrit sur la petite-vérole; sur les signes de la mort, et sur les inhumations précipitées; sur le système de Brown, etc. : mais il est principalement connu, hors de l'Allemagne, par son *Art de prolonger la vie humaine*, art auquel il a donné le nom de *Macrobiotique*. Après avoir été long-temps l'antagoniste du magnétisme animal, M. Hufeland s'est authentiquement déclaré en sa faveur. Il a inséré dans son Journal, en 1816, plusieurs observations dont il reconnaît la vérité. On a de lui un grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous indiquerons : *Expériences sur les propriétés et les vertus du muriate de baryte dans diverses maladies*, Erfurt, 1792, in-4. — *L'Art de prolonger la vie humaine*, 1798, 2 part. in-8. La 4e édition a paru à Berlin en 1805, et l'on en connaît deux traductions françaises. Dans cet ouvrage, après avoir consulté les annales sacrées et profanes sur la longévité des anciens, et avoir rapproché de ces monumens les tables chronologiques de tous les pays, l'auteur croit pouvoir fixer l'âge de l'homme, ou le *nec plus ultrà* de cet âge, à 200 ans environ. Il fait voir que, dans tous les temps, il s'est trouvé des hommes qui ont poussé leur carrière jusqu'à 120, 140, 160 ans, ou même au-delà; qu'aujourd'hui, comme autrefois, l'homme peut atteindre ce terme, pourvu qu'on prévienne les malheurs de la naissance, les vices de l'éducation physique et morale, les erreurs de régimes, et les mauvaises influences des saisons et des climats. L'ouvrage est écrit avec beaucoup d'intérêt. — *Histoire de la santé, contenant le tableau physique de la génération contemporaine.* — *Système de médecine-pratique, manuel à l'usage des leçons publiques et des praticiens*, Jéna, 1800, 2 vol. in-8. — *Nouvelles annales de médecine française ;* ouvrage périodique, in-8., commencé en 1791. — *Journal de médecine pratique et de chirurgie*, 1795 et années suivantes, in-8. La table des 20 premiers volumes a paru en 1808. — *Bibliothèque de la médecine pratique du 19e siècle;* autre ouvrage périodique, qui a eu beaucoup de succès en Allemagne. — *Observations sur les fièvres nerveuses*, traduit par M. Vaidy, 1807, in-8. Le docteur Hufeland est aussi conseiller-d'état directeur de la Pépinière, et professeur de clinique. — Son frère, Théophile HUFELAND, né à Dantzig, le 16 octobre 1760, passe pour un des plus savans jurisconsultes de l'Allemagne. Il était conseiller de justice du duc de Weimar, et professeur à Jéna, lorsque l'empereur des Français le choisit, après l'occupation de Dantzig, pour être bourgmestre de cette ville, et y introduire la législation du Code Napoléon. Il est connu par un grand nombre d'ouvrages de droit public, et a long-temps été, ainsi que son frère, l'un des collaborateurs de la Gazette littéraire de Jéna.

HUFFEL (VAN) né en 1770, à Grammont, en Belgique, remporta, en 1786, le premier prix à l'académie royale de dessin, à Gand. Il se rendit ensuite à Malines, où il étudia la peinture auprès de M. Herreyns, artiste distingué (*voy.* ce nom au SUPPLÉMENT), puis partit pour Paris afin de s'y perfectionner dans cet

art. Après avoir passé quelques années dans cette capitale, il revint dans sa patrie, et se fixa à Gand, où il fit plusieurs tableaux qui embellissent encore la cathédrale et quelques églises de cette ville; d'autres furent placés dans celles de diverses communes. On retrouve dans ces compositions, à un haut degré, les qualités caractéristiques de l'école flamande. En 1807, des artistes réunis à quelques amateurs ayant institué la société des beaux-arts, M. van Huffel en fut nommé président. C'est en cette qualité qu'il a prononcé, dans diverses occasions, des discours qui prouvent une instruction peu commune. M. van Huffel est en outre un des directeurs de l'académie royale de dessin, et, plein de zèle pour l'art qu'il exerce avec succès, il s'est chargé de l'enseignement gratuit de la classe du modèle.

HUGUES (Victor), ancien gouverneur de la Guyane française, s'est élevé à ce poste, de celui d'ouvrier par lequel il avait commencé sa carrière. Actif, intelligent et audacieux, il fut déporté en France par les Anglais, lorsqu'en 1793, ils s'emparèrent des colonies. Arrivé à Paris, Hugues, qui avait embrassé avec enthousiasme les principes de la révolution, remplit auprès des tribunaux révolutionnaires de Rochefort et de Brest, les odieuses fonctions d'accusateur public. Chargé de mettre à exécution, à la Guadeloupe, le décret sur la liberté des nègres, et d'en expulser les Anglais, il entreprit cette opération en 1794, et obligea le général Graham de capituler pour l'entière évacuation de l'île, qui eut lieu en 1795. Victor Hugues s'en fit alors une place d'armes, d'où il couvrit les mers de corsaires, qui désolèrent long-temps le commerce ennemi. Lorsqu'en 1796, les Anglais eurent repris la Guadeloupe, et saisi les navires et les marchandises des Français, Hugues les attaqua à la tête d'un corps de républicains et les força d'abandonner l'île. Accusé, en 1798, par le général Pelardi, qui commandait la force armée de la Guadeloupe, il fut rappelé en France, où il arriva dans le courant de la même année. Blessé en 1799, dans un duel, à la suite d'une querelle politique, M. Hugues fut nommé aussitôt après son rétablissement, commissaire du directoire exécutif à la Guyane. Confirmé après la révolution du 18 brumaire, dans son emploi, par le gouvernement consulaire, il l'occupait en décembre 1808, lorsque les Anglais et les Portugais vinrent attaquer Cayenne. Accusé de n'avoir rien préparé pour résister; de s'être mal défendu, et d'avoir capitulé, sans avoir convoqué de conseil de guerre et sans avoir consulté les autorités civiles, il fut rappelé, et sa conduite soumise, en 1809, à une enquête. Absous des charges portées contre lui, le jugement fut d'abord cassé, puis confirmé; mais l'opinion générale n'en fut pas moins qu'il avait sacrifié la colonie au désir de sauver ses richesses. Resté depuis ce temps en France, M. Victor Hugues n'y a rempli aucunes fonctions publiques, et jouit paisiblement de la fortune considérable qu'il a acquise.

HUGUET (M. A.), né à Moissac, en 1757, et député de la Creuse à la convention nationale, était évêque constitutionel de ce département lorsqu'il y fut appelé. Malgré les principes professés de tout temps par l'église, *Ecclesia abhorret à Sanguine* Huguet vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. C'était, à la fois, un homme violent et médiocre, et qui ne jouissait d'aucune considération, même dans son parti. Mêlé à toutes les mouvemens séditieux, compromis dans toutes les conspirations, il fut arrêté le 12 germinal au soir (1er avril 1795) avec Duhem, Foussedoire et Amar, comme complice de la révolte qui venait d'éclater. Enfermé au château de Ham, l'amnistie du 4 brumaire (26 octobre) lui rendit la liberté. Toujours attaché à la faction anarchique qui ne cessait de conspirer, Huguet se réunit, dans la nuit du 23 au 24 fructidor an 4 (9 au 10 septembre 1796), à quelques centaines de factieux obscurs qui envahirent le camp de Grenelle, dans le dessein d'entraîner les soldats à marcher contre le directoire. Arrêté au milieu du camp avec la plupart de ses complices, Huguet fut livré, peu de jours après, à une commission militaire, et condamné à mort le 15 vendémiaire an 5 (6 octobre 1796).

HULL, brigadier-général commandant l'armée du nord-ouest des États-Unis, fut chargé, en 1812, de l'expédition contre le Haut-Canada, avec une armée de 2500 hommes, dite l'armée du Centre, dont les opérations devaient être secondées par le général Deaborn. Le général Hull se mit en marche le 12 juillet, en adressant aux Canadiens une proclamation

ainsi conçue : « Hâtez-vous de profiter de l'occasion qui vous est offerte de recouvrer votre indépendance, et de jouir de l'inestimable bonheur de devenir citoyens américains ; ce qui, après l'avantage d'être né chrétien, est la plus grande faveur que Dieu puisse faire à l'homme civilisé. Toute résistance est désormais inutile ; je viens avec une force irrésistible, vous délivrer de l'oppression des Anglais. Ce sont nos ennemis et les vôtres : mais aussi, aucun de ceux qui sera trouvé combattant à côté d'un Indien, ne sera fait prisonnier ; la mort sera sur-le-champ son partage. » Ce langage fut mal justifié par l'événement: après avoir occupé Sandwich sans rencontrer de résistance, et ravagé tout le pays jusqu'à Moravia-Town, l'officier américain, défait par le général anglais Brock, fut investi dans le fort Détroit, et capitula, au bout de trois jours. Ses milices furent prisonnières de guerre, et la totalité de son artillerie resta au pouvoir de l'ennemi.

HULLIN (Le comte Pierre-Augustin), né à Genève le 6 septembre 1758, fit un court apprentissage dans l'horlogerie, à laquelle il se destinait alors; renonça à cet état; vint chercher fortune à Paris, quelques années avant la révolution; y vécut quelque temps d'un petit commerce de montres, et entra ensuite, comme chasseur, au service du marquis de Conflans. Jeune, bien fait, intrépide, Hullin se jeta dans le tourbillon des événemens politiques, à l'époque de la prise de la Bastille (14 juillet 1789), et ces avantages, réunis à un zèle ardent et au hasard qui le fit trouver l'un des premiers sur le champ de bataille, lui valurent le commandement d'un corps, formé des citoyens qui s'étaient portés à l'attaque de la forteresse, où il pénétra, l'un des premiers, avec un grenadier aux gardes nommé Arné. Tous deux avaient déjà saisi le gouverneur, et se disposaient à le conduire à l'hôtel-de-ville, lorsque la foule qui se précipitait sur leur passage, tenta plusieurs fois de le leur arracher et l'immoler sur la place. Hullin fit les plus grands efforts pour le défendre, et lui mit, dit-on, son chapeau sur la tête, pour le rendre moins facile à reconnaître : mais cette précaution fut inutile, et de Launay fut immolé en arrivant sur la place de Grève. La bravoure, le sang-froid qu'Hullin venait de développer, et les services qu'il avait rendus dans la journée du 14 juillet, lui firent déférer, par la municipalité de Paris, le titre de *vainqueur de la Bastille*, avec une petite médaille qui rappelait cet événement ; il vécut depuis dans une profonde obscurité, seulement on le vit quelquefois paraître à la barre des assemblées, avec les députations des fauxbourgs, et comme faisant partie d'une compagnie, plutôt nominale qu'effective, à laquelle on avait donné le nom de *vainqueurs de la Bastille*. Emprisonné sous le gouvernement des décemvirs, Hullin dut sa liberté à la chute de Robespierre, et se rendit alors à l'armée d'Italie, où il fit ses premières campagnes sous le général Bonaparte, en qualité d'adjudant-général, et commanda le château de Milan en 1797 et 1798. Renfermé dans la place de Gênes vers la fin de 1799, il fut envoyé à Paris par le général en chef, et se trouvait ainsi dans la capitale aussitôt après le 18 brumaire. Le premier consul lui donna un commandement dans l'armée de réserve, et lui confia une seconde fois le commandement de Milan après la bataille de Marengo. Devenu général de division, M. Hullin reçut le commandement des grenadiers de la garde consulaire, en 1803; et, dans le mois de mars 1804, il fut chargé de présider le conseil de guerre qui condamna à mort le duc d'Enghien. Nommé ensuite grand-officier de la légion-d'honneur, avec le titre de comte, il fit la campagne d'Autriche, où il se distingua ; fut choisi pour commandant de la place de Vienne, fit encore, en 1806, la campagne de Prusse, et fut commandant de la place de Berlin. Revenu à Paris, il y fut promu au commandement de la 1re division militaire. Il occupait cette place en 1812, lors de la tentative que fit le général Mallet pour renverser le gouvernement impérial. Ce fut à lui que ce chef du complot s'adressa d'abord : n'ayant pu lever ses doutes et vaincre son hésitation, il tira sur lui un coup de pistolet, qui ne fit que le blesser à la joue. Cette circonstance fut une des principales causes du mauvais résultat de la conspiration, par l'éclat qu'elle donna à un mouvement qui, opéré jusques-là en silence, n'eût été connu quelques heures après, sans cette imprudente explosion, que par ses résultats, qui eussent immédiatement changé la forme du

gouvernement. Resté commandant de Paris jusqu'au mois de mars 1814, Hullin accompagna alors l'impératrice à Blois. Après les événemens du 31, il adhéra aux mesures du sénat et du gouvernement provisoire, relativement à la personne et à la dynastie de Napoléon, et écrivit en même-temps au ministre de la guerre, pour lui demander ses ordres. Aussitôt que les Bourbons eurent pris les rênes de l'état, le commandement de Paris lui fut retiré, mais Bonaparte le lui rendit à son retour. Compris, après le second retour des Bourbons, dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, le général Hullin fut forcé de quitter la France par celle du 17 janvier 1816. Il se retira d'abord à Bruxelles, et ensuite à Hambourg, où il se livrait, en 1817, à des spéculations de commerce. Il était revenu en Hollande en 1818, et habitait alors Harlem.

HULTMAN (Charles-Gérard), de la province de Gueldre, fut substitut greffier de la cour de justice à Arnheim, avant la révolution de 1787, laquelle lui fit perdre cet emploi, attendu qu'il avait pris part aux efforts que firent un grand nombre de ses concitoyens pour opérer un nouvel ordre de choses dans le gouvernement de la république des Provinces-Unies. L'aspect des affaires politiques y ayant changé en 1795, M. Hultman rentra en activité en 1802. Au mois de septembre, il fut chargé de négocier la renonciation de la cour de Prusse à des territoires enclavés dans les limites de la république batave. Après avoir réussi dans sa mission, il revint à la Haye en 1803, et fut nommé greffier au secrétaire-général du directoire de cette république. Au mois de janvier 1807, il fut nommé directeur-général des arts et sciences dans le royaume de Hollande, puis préfet à la Haye. Lors de la réunion de ce royaume à l'empire français, il fut remplacé, dans la préfecture du département des Bouches-de-la-Meuse, par M. le baron de Stassart, et envoyé dans la même qualité à Avignon, où il se fit aimer par une administration sage et juste. Quelque temps après, il demanda et obtint de retourner dans sa patrie, et fut nommé préfet des Bouches-de-l'Yssel (Zwol). L'empereur le créa aussi baron de l'empire. Après la restauration de novembre 1813, M. Hultman, quoique compris, en 1787, parmi ceux qui, à cause de leurs opinions politiques, n'avaient pu conserver leurs places, n'en fut pas moins continué dans celle qu'il occupait à cette époque. Le prince d'Orange, rentré en Hollande avec l'oubli du passé, sut trop bien apprécier les talens de M. Hultman pour vouloir perdre un si bon administrateur; il est maintenant préfet ou gouverneur civil de la province du Brabant septentrional, conseiller-d'état en service extraordinaire, et chevalier de l'ordre du Lion belgique.

HUMBERT, général français, né à Bouvroy, en Lorraine, le 25 novembre 1755, parvint par son intelligence, son intrépidité et sa bonne conduite, des derniers rangs de la société, au grade de général de brigade. Employé comme tel à l'armée de l'ouest, en floréal an 2 (avril 1794), il contribua à l'arrestation de Désotteux-Cormatin, chef de chouans. Lors de la révolution du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), il se prononça fortement en faveur du directoire, dans la lutte qui s'était élevée entre lui et les conseils. En 1798, il fut chargé du commandement des troupes destinées à une expédition contre l'Irlande: il débarqua à Killala, après trois jours de tempêtes, et entreprit de faire la conquète de l'île avec une poignée de soldats. Après d'incroyables succès, dus à sa valeur héroïque, Humbert et sa petite troupe, réduite à 844 hommes, furent enveloppés à Conangen, par l'armée de Cornwallis, forte de 15,000 hommes. Les Anglais, frappés d'admiration, rendirent à ces braves les honneurs que l'on décerne aux vainqueurs. Conduit en Angleterre, il s'y fit admirer par son air martial, et ne tarda pas à être échangé. En 1799, il obtint de l'emploi dans l'armée du Danube, et y fut blessé. Il fit partie de l'expédition de St-Domingue, en 1802; chassa les noirs du Port-au-Prince, dont il se rendit maître, et repassa en France en 1803. Passionné pour la cause de la liberté, Humbert qui était mauvais courtisan, n'obtint jamais aucune faveur auprès de l'empereur Napoléon; mais on assurait qu'il avait mieux réussi à St-Domingue, auprès de la sœur de ce prince. Ces motifs et les idées républicaines que Humbert professait hautement, le jetèrent bientôt dans une disgrâce complète. Exilé en Bretagne et à la veille d'être arrêté, il passa furtivement aux

États-Unis d'Amérique, embrassa la cause des indépendans, et alla, bientôt après, rejoindre leur armée, à laquelle il amenait un renfort d'environ mille hommes de diverses nations, avec lesquels il se disposait à rejoindre le principal corps des insurgés du Mexique, qui lui avaient confié le commandement de leur armée. Aucun détail ultérieur sur ce général n'est parvenu depuis lors en Europe.

HUMBOLDT (Le baron CHARLES-GUILLAUME DE), ministre d'état, chambellan et conseiller-privé du roi de Prusse, chef du bureau des cultes, et directeur-général de l'instruction publique, fut nommé, en 1810, ambassadeur extraordinaire à la cour de Vienne, et chevalier de l'Aigle-rouge. Il avait été auparavant ministre de Prusse à la cour de Rome. Le baron de Humboldt fut, en février 1814, un des plénipotentiaires des puissances alliées, qui se réunirent à Châtillon-sur-Seine, pour y traiter de la paix avec la France. Il se fit remarquer au congrès de Vienne, par l'étendue de ses connaissances et par une grande habileté. Il y fut un des principaux auteurs du projet de constitution, dont la discussion dura jusqu'au 16 novembre 1814. Il y fit aussi partie du comité général des huit puissances signataires de la paix de Paris, pour les questions relatives à l'abolition de la traite des nègres. Le 13 mars 1815, il signa la première déclaration des mêmes puissances, sur l'entrée à main armée en France de Napoléon Bonaparte; et, le 12 mai suivant, la seconde déclaration. Il conclut aussi avec la Saxe, dans le courant de ce mois, un traité de paix par lequel le roi de Saxe renonçait, en faveur de la Prusse, à ses droits sur plusieurs provinces et districts. Ce traité fut signé à Vienne, le 18 mai, et ratifié le 21. Nommé, à la fin de 1815, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la cour de Vienne, M. de Humboldt fut rappelé en février 1816, envoyé à Francfort, au mois de juillet, pour les négociations relatives aux arrangemens territoriaux, et chargé d'assister à la diète de la confédération germanique. Il remit, dans le mois d'octobre, aux membres qui la composaient, un mémoire relatif au mode à observer dans les affaires dont la discussion leur serait soumise. A la même époque, le roi de Prusse, pour récompenser ses services, le fit membre du conseil-d'état, et lui accorda une dotation en immeubles, avec un revenu de huit mille écus. Dans les premiers mois de la même année, il fut ambassadeur à Londres en remplacement de M. Jacobi-Kloest: mais il ne s'est pas encore rendu à ce poste, qui l'éloignerait du timon des affaires de la Prusse. Ce ministre est regardé comme l'un de ceux qui, dans le cabinet de Berlin, s'efforcent avec le plus de constance de donner à la marche du gouvernement cette tendance libérale que réclame aujourd'hui l'opinion européenne, et qui seule peut éloigner la collision fatale qu'un système différent produirait tôt ou tard entre les peuples et les souverains. Suivant des nouvelles récentes (mars 1819), consulté par des ministres sur le parti qu'il convenait de prendre relativement à la constitution réclamée avec une persévérance si calme, mais si ferme, par la nation et l'armée prussienne, le baron de Humboldt a répondu que l'exemple donné par le roi de Bavière rendait plus indispensable que jamais une mesure d'ailleurs dictée par la reconnaissance autant que par l'équité. M. de Humboldt, indépendamment de la brillante réputation qu'il s'est acquise comme diplomate, ne mérite pas moins d'être cité comme littérateur. On a de lui une excellente traduction de *Pindare*, et une traduction en vers de la tragédie d'*Agamemnon* d'Eschyle, qui a paru en 1816. Si on a peine à concevoir comment, au milieu des affaires importantes dont ce ministre a été chargé, il a pu trouver le temps nécessaire pour un ouvrage qui n'exige pas moins d'érudition que de talent poétique, l'étonnement redouble encore, lorsqu'on lit sa traduction : elle imite les mètres grecs, tant dans le dialogue que dans les chœurs: et elle est si fidèle, qu'elle rend l'original non-seulement vers pour vers, mais mot pour mot. C'est un véritable tour de force, qui n'était possible qu'en écrivant la langue allemande. Ce qui n'est pas moins surprenant, c'est que M. de Humboldt est le savant qui a le plus étudié la langue basque. Logé, dans un de ses voyages, chez un curé de la Biscaye, ce bon pasteur parla de sa langue, à son hôte, avec tant d'enthousiasme, que le voyageur se décida sur-le-champ à demeurer quelques semaines dans ce village, lut tous les ouvrages basques imprimés et manuscrits qu'il put se procurer, et se mit en état de faire connaître à l'Europe une langue originale,

presque inconnue, et qui ne ressemble à aucune autre. Il en a déjà publié un vocabulaire d'environ 600 mots dans le tome 4 du *Mithridates* d'Adelung, continué par M. Vater, Berlin, 1817, in-8.

HUMBOLDT (FRÉDERIC-HENRI-ALEXANDRE, baron DE), célèbre voyageur, frère du précédent, est né à Berlin le 14 septembre 1769. Après avoir étudié à Gœttingue, à Francfort-sur-l'Oder, puis à l'école de commerce de Hambourg, il fit, en 1790, son premier voyage en Europe, avec Forster et Geuns, parcourut les bords du Rhin, la Hollande et l'Angleterre, et publia ses *Observations sur les basaltes du Rhin*, Brunswick, 1790, in-8. En 1791, il étudia, à Freiberg, la minéralogie et la botanique, sous Werner, et fit imprimer, en 1793, à Berlin, son *Specimen Floræ Freibergensis subterraneae*. En 1792, il devint assesseur du conseil des mines à Berlin, puis directeur-général des mines de la principauté d'Anspach et de Bayreuth, en Franconie. Il y forma de magnifiques établissemens, tels que l'école de Steben, et fut aussi l'un des premiers à répéter les belles expériences de Galvani. Non content d'observer l'irritabilité musculaire et nerveuse sur les animaux, il eut le courage de faire en ce genre, sur lui-même, des expériences très-douloureuses, dont il publia le résultat, avec quelques remarques de Blumenbach, dans un ouvrage écrit en allemand, Berlin, 1796, 2 vol. in-8. Le premier volume a été traduit en français, par J. F. N. Jadelot, sous ce titre : *Expériences sur le galvanisme, et en général sur l'irritation des fibres musculaires et nerveuses*, 1779, in-8. En 1795, M. de Humboldt voyagea en Italie et en Suisse, avec M. Freisleben ; et en 1797, il vint avec son frère à Paris, où il fit connaissance avec M. Aimé Bonpland. Il eut alors quelque envie de faire partie de l'expédition du capitaine Baudin ; mais le renouvellement des hostilités avec l'Autriche l'empêcha de s'embarquer. Dès ce moment, M. de Humboldt songea sérieusement à exécuter le plan qu'il avait formé depuis long-temps de visiter l'Orient en philosophe. Il désirait vivement de joindre l'expédition qui était partie pour l'Egypte, d'où il espérait pénétrer dans l'Arabie, et, de-là, dans les établissemens anglais, en traversant le golfe Persique. Il attendit, pendant deux mois, à Marseille, un passage à bord d'une frégate suédoise qui devait conduire un consul de cette nation à Alger. A la fin, prévoyant qu'il trouverait facilement en Espagne les moyens de passer en Barbarie, il s'y rendit, emportant avec lui une collection considérable d'instrumens de physique et d'astronomie. Mais après un séjour de quelques mois à Madrid, il obtint de la cour d'Espagne la permission de visiter ses colonies du Nouveau-Monde. Il manda aussitôt de Paris M. Bonpland ; et ces deux amis s'embarquèrent à la Corogne, sur un vaisseau espagnol. Ils arrivèrent à Cumana, dans l'Amérique méridionale, au mois de juillet 1799. Le reste de l'année fut employé à visiter les provinces de la Nouvelle-Andalousie, et la Guyane espagnole. De retour à Cumana, par la mission des Caraïbes, ils se rendirent, en 1800, à l'île de Cuba, où, pendant un séjour de trois mois, M. de Humboldt détermina la longitude de La Havane, et aida les planteurs à construire des fourneaux pour la préparation de leurs sucres. En 1801, de faux bruits répandus sur le voyage du capitaine Baudin, lui firent naître le désir de le rencontrer ; mais afin d'éviter les accidens, il envoya en Europe ses collections et ses manuscrits, et se mit en route au mois de mars. La mauvaise saison l'empêcha de suivre la direction qu'il s'était tracée, et il résolut d'aller visiter la superbe collection de Mutis, célèbre naturaliste américain. En septembre 1801, M. de Humboldt commença son voyage pour Quito, où il arriva au mois de janvier 1802. Là, il put enfin se reposer de ses fatigues, et jouir des plaisirs de l'hospitalité, au milieu des plus belles productions de la nature. Ce fut encore là que M. de Humboldt, accompagné du fils du marquis de Selva-Alègre, qui, par amour pour les sciences, ne l'avait pas quitté depuis son arrivée à Quito, se résolut à une entreprise dont l'exécution devait lui coûter tant de peines ; enfin ce fut de là qu'il partit, vers le milieu de l'été, pour le volcan de Tungaragno, et le Nevado del Chimborazo. Ils traversèrent les ruines de Riobamba et d'autres villages détruits, le 7 février 1797, par un tremblement de terre qui, dans un instant, engloutit plus de 40,000 personnes. Enfin, après des efforts incroyables, ils arrivèrent, le 23 juin, sur le revers oriental du Chimborazo, et établirent leurs instrumens sur le bord

d'un rocher de porphyre, qui se projetait au-dessus de l'espace immense que couvrait une neige impénétrable. Ce fut dans cette position pénible, et en bravant l'état de souffrance où l'homme se trouve à une pareille élévation, qu'ils firent les observations précieuses dont le résultat se trouve contenu dans les ouvrages ci-après désignés. Après les avoir terminés, M. de Humboldt dirigea sa route vers Lima, capitale du Pérou. Il resta quelques mois dans cette ville, enchanté de la vivacité et de l'intelligence des habitans. C'est pendant son séjour chez les Péruviens, qu'il observa, au port de Callao, l'émersion du passage de Mercure sur le disque du soleil. De là il se rendit dans la Nouvelle-Espagne, où il séjourna pendant un an ; il arriva à Mexico, en avril 1803. Il ne tarda pas à s'embarquer pour La Havane. Au mois de juillet, il mit à la voile pour Philadelphie, et, après avoir séjourné quelque temps dans les États-Unis, il traversa l'Atlantique, et arriva en France, après six années marquées par les travaux les plus utiles et les plus satisfaisans, mais remplies de fatigues, de dangers et d'inquiétudes de tout genre. Pendant son voyage, M. de Humboldt a rectifié, par les opérations les plus exactes, les erreurs qui avaient été commises en fixant la position géographique de la plupart des points du Nouveau-Monde. Il a donné des profils des sections verticales des pays qu'il a visités. L'herbier qu'il a rapporté du Mexique, est un des plus riches en plantes exotiques qui ait jamais été transporté en Europe : il se compose de six mille trois cents espèces différentes. Possédé du désir ardent des découvertes, et doué de tous les moyens de satisfaire cette noble ambition, M. de Humboldt a étendu ses recherches à toutes les branches de l'ordre physique et de l'ordre social. La masse des renseignemens curieux qu'il a rapportés du Nouveau-Monde, surpasse tout ce qui a jamais été le résultat des recherches de tout autre individu. Il a répandu de nouvelles lumières sur l'histoire de notre espèce, reculé les limites de la géographie mathématique, et ajouté une infinité d'objets nouveaux aux trésors de la botanique, de la zoologie et de la minéralogie. Ces précieuses acquisitions, classées chacune dans le règne auquel elles appartiennent, ont été publiées en 1805, et années suivantes, à Paris, à Hambourg et à Londres, dans divers ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent, pendant les années* 1799, 1800, 1801, 1802, 1803 *et* 1804, 4 vol. in-4. Le premier, publié en 1814-1817, a aussi paru en 4 vol. in-8. — *Vues des Cordilières et monumens des peuples indigènes de l'Amérique*, 1811, 2 vol. grand in-fol., fig. ; 1814, 2 vol. in-8. — *Recueil d'observations astronomiques, et de mesures exécutées dans le nouveau continent*, 2 vol. in-4. M. de Humboldt n'a rien négligé pour vérifier ses calculs. Il a présenté à l'examen du bureau des longitudes une partie de ses observations astronomiques sur les distances lunaires, et les éclipses des satellites de Jupiter. Près de cinq cents hauteurs barométriques ont en outre été calculées par M. Prony, d'après la formule de M. La Place. — *Essai sur la géographie des plantes*, ou *Tableau physique des régions équinoxiales, fondé sur des observations et des mesures faites depuis le* 10e *degré de latitude australe jusqu'au* 10e *de latitude boréale*, in-4, avec un grand tableau. — *Plantes équinoxiales recueillies au Mexique, dans l'île de Cuba, dans les provinces de Caracas, de Cumana*, etc., 2 vol. in-fol. — *Recueil d'observations de zoologie et d'anatomie comparées, faites dans un voyage aux tropiques*, 2 vol. in-4. — *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne* 1811, 2 vol. in-4. et atl. in-fol., ou 5 vol. in-8. fig. — *Ansichten der Natur*, Tubingen, 1808, in-8., traduit en français sous les yeux de l'auteur, par M. Eyriès, sous ce titre : *Tableaux de la nature*, Paris, 1808, 2 vol. in-12. — *De distributione geographicâ plantarum secundùm cœli temperiem et altitudinem montium prolegomena*, Paris, 1817, in-8. — *Sur l'élévation des montagnes de l'Inde*, in-8. de vingt-trois pages. MM. de Humboldt et Bonpland, unis par les liens de l'amitié la plus étroite, ayant partagé toutes les fatigues et tous les dangers de leur voyage, sont convenus que leurs publications porteraient les noms de tous deux à la fois, la préface de chaque ouvrage annonçant auquel des deux était due spécialement telle ou telle partie. M. de Humboldt a travaillé aussi en commun avec M. Gay Lussac. On a publié dans plusieurs langues des relations des voyages de M. de Humboldt : mais il les a dés-

avouées en faisant paraître celles que nous avons mentionnées dans le courant de cet article. Plusieurs journaux ont annoncé que cet infatigable voyageur a formé le projet de visiter les Alpes du Thibet, dont le pic le plus élevé surpasse, dit-on, le Chimborazo de 2700 pieds.

HUNT (Henri), s'est rendu fameux en Angleterre par ses opinions démagogiques et la violence avec laquelle il s'est constamment prononcé en faveur des parlemens annuels, de l'universalité de suffrages, et autres points de la réforme parlementaire, telle que la conçoivent les meneurs de la multitude. En septembre 1816, dans une assemblée populaire, tenue sur la place du palais, quartier de Westminster, il proposa, comme second article de l'arrêté de l'assemblée, « la suppression des folles dépenses du gouvernement, pour des places inutiles, pour des salaires exorbitans, pour une liste civile, dévorante et insatiable, pour la bande des mercenaires de la cour dans la chambre des communes, pour l'organisation d'un corps de pillards réguliers dits *sinécuristes*, et d'une énorme armée permanente; » enfin il demanda que la représentation nationale subît une réforme radicale. Il ajouta, avant la fin de l'assemblée, quelques phrases dans lesquelles il appelait Pitt « un grand voleur et un chien sanguinaire. » Le *Times*, en rendant compte de cette réunion, s'exprima sur le compte de l'orateur avec une extrême virulence, et déclara « que la meilleure leçon de morale que le peuple pût recevoir, serait le discours qu'un homme tel que Hunt lui adresserait tôt ou tard de dessus la charrette qui le conduirait à Tyburn. » A la suite de l'assemblée tumultueuse de Spafields, il fut choisi par la populace pour présenter une pétition au prince régent. Effectivement, il l'adressa au lord Sidmouth, qui l'informa que S. A. R. l'avait reçue. M. Hunt fit, au sujet de cette réponse laconique, un fort long discours contre la maison d'Hanovre. Il se montra, au reste, aussi peu disposé à la bienveillance envers des hommes qui, comme lui, quoique par des voies différentes, aspiraient à la popularité; et quelques-uns des membres les plus marquans de l'opposition ont été, autant que les ministres eux-mêmes, l'objet de ses sarcasmes amers et de ses grossières invectives. Il s'est déchaîné particulièrement contre sir Francis Burdett (*voy.* ce nom). qu'il s'est attaché, dans différentes occasions, à représenter comme un hypocrite de patriotisme. On l'a vu, dans les assemblées de Common-hall, maltraiter également quelques-uns des orateurs considérés jusques-là comme les plus chauds amis du peuple, et les livrer aux sifflets et aux huées de leurs anciens admirateurs. Différentes circonstances ont contribué à mettre en évidence ce Démosthènes de la populace. En 1817, il eut, avec le maître d'un hôtel garni, une violente querelle, qui devint bientôt publique, et dont les ignobles détails fournirent aux journaux ministériels sujet de s'égayer à ses dépens. L'année suivante, ayant été maltraité de coups de cravache par un *Reporter* (*) nommé Dowling, il défia publiquement celui-ci au combat du pugilat, et, sur son refus, le traita de lâche, et lui fit des menaces, qui portèrent Dowling à le déférer aux tribunaux, par lesquels le fougueux provocateur fut condamné à une légère amende. En février 1819, Hunt, ayant assisté à une assemblée populaire dans la ville de Manchester, fut accueilli par la multitude avec l'enthousiasme le plus bruyant. Au sortir du banquet qui, selon l'usage, suivit cette réunion, il se rendit au spectacle avec quelques-uns de ses associés; mais ayant, d'après ce qu'ont rapporté les journaux, refusé de se lever et de se découvrir pendant que l'on jouait l'air national de *God save the king*, ils furent expulsés avec violence; ce qui fournit matière à une plainte judiciaire de leur part. Le lendemain, ils manifestaient l'intention de reparaître au spectacle; et un nombre considérable d'individus instruits de ce qui s'était passé la veille, s'attroupèrent devant la salle; mais les magistrats, craignant les suites de cette disposition des esprits, firent suspendre les représentations jusqu'au départ des orateurs populaires. Hunt a encore reparu dans une circonstance récente, savoir à l'élection d'un représentant pour Westminster, dans laquelle sir Francis Burdett proposait M. Hobhouse (*voy.* ce nom au SUPPLÉMENT); il s'y est déchaîné avec force contre le can-

(*) C'est le nom que l'on donne en Angleterre à des individus chargés d'assister aux séances parlementaires, aux assemblées publiques, etc., et d'en rédiger le bulletin pour les éditeurs des feuilles auxquels ils sont attachés.

didat et le patron ; ce qui l'a exposé, de la part de leurs fauteurs, à un délugе d'injures et de boue, démonstrations ordinaires en pareille occasion, et auxquelles ses partisans ont répliqué à-peu-près de la même manière. Doué d'une audace que rien ne peut intimider, d'une grande facilité pour l'invective, d'une sorte d'éloquence bouffonne et grossière, à la portée de ses auditeurs accoutumés, soutenue par les gestes convenables et par une voix de Stentor, Hunt réunit les qualités propres au rôle qu'il a adopté, et qui pourraient le rendre redoutable dans un temps de révolution, mais qui, dans les circonstances actuelles, ne peuvent guères en faire autre chose qu'un harangueur de carrefour, absolument sans influence sur tout ce qui s'élève au-dessus des derniers rangs des prolétaires.—HUNT (James-Henri Leigh), fils d'Isaac Hunt, réfugié américain, naquit en 1784, et fut élevé à l'hôpital du Christ. Lorsqu'il quitta cet établissement, il exerça la profession de procureur, et obtint ensuite du gouvernement une place, qu'il fut obligé de quitter, ayant établi, en 1809, un journal, sous le titre de l'*Examinateur*. Il était auparavant éditeur d'un autre papier appelé les *Nouvelles* (*the News*). Sa dernière spéculation ne fut pas plus heureuse; car, ayant publié un libelle violent contre le prince régent, il fut mis en prison. Il a publié entre autres productions : *Juvenilia*, ou *Poèmes écrits entre les âges de douze et de seize ans*, 1801, in-12. — *Sur la folie et le danger du méthodisme*, 1809, in-8. — *Le Réfléchisseur* (*The Reflector*), ouvrage périodique, n° 1, 1810. — *Contes classiques, choisis dans les ouvrages des auteurs les plus distingués*, 5 vol. in-12. — *La Fête des poètes, et autres pièces*, 1814, in-12.

HUNTER (JOHN), frère du célèbre anatomiste William Hunter, et lui-même chirurgien très-distingué, naquit en 1728, à Long-Calderwood, en Écosse, d'une famille peu aisée; sa première éducation s'en ressentit, au point qu'il savait à peine lire et écrire à l'âge de 20 ans, et se disposait à entrer au service militaire, lorsque William, qui déjà à cette époque était avantageusement connu, l'appela auprès de lui pour en être secondé dans ses opérations. Bientôt J. Hunter manifesta tant d'aptitude pour ce genre de travail, que l'aîné résolut de ne rien épargner pour l'instruire complétement dans toutes les parties de son art. Ses progrès furent si rapides, que non-seulement il contribua essentiellement aux découvertes de William Hunter sur le systême des vaisseaux lymphatiques et de ceux de l'utérus, mais en fit lui-même d'importantes en névrologie, en angeïologie et en anatomie comparée. Il s'attacha surtout à cette dernière science, et ce fut alors qu'il commença une collection anatomique, devenue célèbre par la suite. Il disséqua d'abord des animaux indigènes, puis ceux des espèces étrangères qu'il se procurait à prix d'argent, ou que lui envoyaient de toutes les parties du monde les personnes qui connaissaient son goût pour ces sortes de recherches. Il se composa aussi une ménagerie d'animaux féroces, qu'il essayait d'apprivoiser, et dont il étudiait l'instinct et les mœurs. J. Hunter avait 33 ans, et jouissait déjà d'une grande réputation, lorsque la guerre de sept ans ayant éclaté, il prit du service dans les armées britanniques comme chirurgien-major; il s'embarqua sur l'escadre qui fut envoyée pour attaquer Belle-Isle, puis se rendit en Portugal, et ensuite à la Jamaïque. Dans ces différentes expéditions il eut occasion d'observer les plaies d'armes à feu, et composa sur ce sujet le meilleur traité qu'eut encore possédé l'Angleterre. De retour à Londres en 1763, il se livra tout entier à l'enseignement de l'anatomie et de la chirurgie, ainsi qu'à l'exercice de ce dernier art. Il parvint à une haute renommée comme professeur et comme praticien; et il obtint tous les honneurs et toutes les dignités auxquelles on peut aspirer dans cette profession. Il fut appelé entre autres aux fonctions de chirurgien extraordinaire du roi, d'inspecteur-général des hôpitaux, et de vice-président du collége vétérinaire de Londres. Il continua néanmoins à s'occuper de ses études favorites, et entre autres de sa collection anatomique, qui avait pour objet de faire connaître les gradations que suit la nature depuis l'état de vie le plus simple, jusqu'à l'être le plus parfait, savoir l'homme. Les vastes travaux de J. Hunter en physiologie et en pathologie, joints aux services qu'il a rendus à la science dans la culture de l'anatomie comparée, le rangent parmi ceux de ses compatriotes qui se sont le plus illustrés dans cette branche. Ce savant chirurgien mourut presque subite-

ment, le 16 octobre 1793, d'une angine pectorale, maladie dont la cause et le traitement sont encore peu connus. Il a laissé de nombreux mémoires imprimés dans les *Transactions philosophiques* et dans d'autres écrits périodiques, et qui ont été, pour la plupart, publiés séparément. On trouve dans ses écrits une foule d'aperçus ingénieux et de considérations neuves, mais son style manque de correction et de clarté, défauts qui tiennent à l'insuffisance de ses études classiques. Parmi ces diverses productions, nous citerons: *Observations sur certaines parties de l'économie animale*, 1786, in-4. — *Traité sur les maladies vénériennes*, même année, in-4. Cet ouvrage fit le plus grand honneur à Hunter, et le mit en faveur dans l'école française. — *Traité sur les maladies qui règnent entre les tropiques*, in-8., 1790. — *Traité sur les plaies d'armes à feu*, in-4. Ce dernier est posthume, n'ayant paru qu'en 1794.

HUS (Auguste), né à Turin en 1769, est fils d'un maître de danse de cette ville. Il exerçait lui-même cette profession lorsque la révolution de France éclata. Il en embrassa les principes avec chaleur, se rendit à Paris, et écrivit une foule d'articles dans les journaux du temps. Après l'établissement du directoire, il fut envoyé en Piémont, pour y propager le système de la réunion de ce pays à la France. Dès que cette réunion fut consommée, M. Hus devint sous-bibliothécaire à Turin. En 1804, il perdit cette place, et revint à Paris, où il fut employé dans la police. Pendant les cent jours de 1815, il publia un pamphlet, où il attaqua, de la manière la plus virulente, des hommes de lettres qu'il avait encensés quelques jours auparavant. M. Auguste Hus n'a rien à envier au bienheureux Scudéri,

Dont la fertile plume
Peut tous les mois, sans peine, enfanter un volume.

Il ne se passe guère de semaine où cet abondant écrivain ne mette au jour quelque nouvelle brochure. Politique, morale, littérature, philosophie, critique, tout est de son domaine. Les journalistes se sont beaucoup égayés à ses dépens, et l'ont souvent designé par le sobriquet d'*Augustus* (Auguste Hus). Ses écrits dans le genre sentimental, ont particulièrement fourni pâture à leur malignité. Voici quelques-unes de ses innombrables productions : *Tablettes d'un voyageur au commencement du 19e siècle*, ou *Course sentimentale et philosophique de Turin à Paris*, juin, 1810, in-8. — *Vers sur les promenades de S. M. l'empereur et roi*, 1813, in-8. — *Imprécations patriotiques contre le traître Moreau*, 1813, in-8. — *L'Origine de la paix*, ou *l'Heureux retour*, 1814, in-8. — *Histoire de Suthauguse*, 1815, in-8. C'est l'histoire de l'auteur. Suthauguse est l'anagramme de Aug. Hus. — *Les Alpes illustrées à la fin du 18e siècle*, ou *Trois Penseurs nés aux pieds des Alpes et devenus célèbres à Paris*, par IO.X, *l'hermite du boulevard du Panorama*, août, 1817, in-8, imprimé à très-petit nombre d'exemplaires. Les trois personnages célèbres dans cet opuscule, dédié à l'ombre de Mme de Stael, sont MM. Botton, Botta et Bossi.

HUSSON (Henri-Marie), docteur en médecine, est né le 25 mai 1772, à Reims, où son père était lieutenant du premier chirurgien du roi. M. Husson fut nommé, en 1799, aide-bibliothécaire à l'école de médecine de Paris. Lorsqu'en 1800 la vaccine fut introduite en France, il fut nommé secrétaire du comité de vaccine. On s'accorde généralement à dire que c'est surtout au zèle, à l'activité de M. Husson, à la clarté de ses instructions, qu'est due la rapidité avec laquelle l'inoculation vaccinale s'est répandue en France. Il a été nommé, en 1806, médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris, et, en 1809, médecin du collége de Louis-le-Grand. Il fut choisi, en 1812, pour vacciner le fils de Napoléon, de qui il obtint la décoration de l'ordre de la réunion. Le roi l'a nommé, en 1814, chevalier de la légion-d'honneur. On a de lui, entre autres écrits, tous relatifs aux sciences médicales: *Dissertation sur la nécessité de ne point contrarier la marche des fièvres tierces jusqu'au septième accès* (*voy*. Mémoires de la société méd. d'émulation, tome 1er). — *Essai sur une nouvelle doctrine des tempéramens*, an 7 (1799), in-8; seconde édition, 1800 (an 8). — *Recherches historiques et médicales sur la vaccine*, avec figures, 1801, in-8; troisième édition, 1803. Cet excellent ouvrage a été traduit en italien, Palerme, 1802.

HUTCHINSON (Lord John Hély), général anglais, né à Dublin le 15 mai 1757, reçut une excellente éducation, d'abord à Eton, et ensuite au collége de

la Trinité. Comme il montrait une prédilection particulière pour l'état militaire, on lui obtint une commission dans l'armée. Sa famille, pour le perfectionner dans la tactique, l'envoya à l'école militaire de Strasbourg, où il acquit aussi une parfaite connaissance de la langue française. Il voyagea ensuite sur le continent, et trouva le moyen, au commencement de la révolution française, de se faire placer auprès du général la Fayette, afin de s'instruire, sous ses yeux, dans la tactique militaire. Il visita ensuite, en Champagne, le camp du duc de Brunswick. Ses occupations militaires ne lui faisaient pas perdre de vue la carrière politique qui l'attendait en Irlande: élu par l'opulente ville de Cork, membre du parlement, lorsqu'il venait à peine d'atteindre l'âge nécessaire pour remplir cette fonction, il y défendit avec chaleur les intérêts de ses commettans; et, quoiqu'il se décidât en général pour le parti ministériel, il se prononça hautement pour l'émancipation des catholiques. Il prononça, sur cet important sujet, en 1789, un des discours les plus éloquens qu'on eût depuis long-temps entendus dans la chambre des communes d'Irlande. Il approuva le projet d'union, qu'il présenta comme le seul moyen de mettre un terme aux troubles qui dévastaient ce pays. La guerre avec la France ayant éclaté au commencement de 1793, lord Hutchinson obtint la permission de lever un régiment. Pendant la révolte d'Irlande, il fut envoyé dans cette île, et s'y montra officier habile et plein d'humanité. Il commandait en second à la bataille de Castlebar, et contribua à la reddition du général français Humbert (*voy.* HUMBERT). Il servit dans la première expédition de Hollande, comme colonel aide-de-camp du général Abercrombie; et dans la dernière, sous le duc d'York, avec le rang de major-général: il y fut blessé à la main. Ce fut à la recommandation particulière du général Abercrombie que lord Hutchinson fut choisi pour l'accompagner en Egypte, comme général en second. Le débarquement s'effectua, malgré la vigoureuse résistance de l'armée française. Le général Hutchinson se distingua surtout à la bataille sanglante d'Alexandrie, qui eut lieu le 21 mars 1801, après la prise du château d'Aboukir, où Abercrombie fut tué. A sa mort, lord Hutchinson prit le commandement, et à la suite de divers combats, où les succès furent balancés, il s'empara du Caire, et fit capituler une partie des troupes françaises, commandées par le général Belliard, le 17 juin 1801, et quelque temps après un autre corps sous les ordres du général Menou. Il protégea les beys contre les vengeances du grand-visir, et se fit remettre ceux qui avaient échappé aux assassins, en déclarant qu'ils étaient sous la protection de l'Angleterre. Il a refusé depuis, de porter la décoration du Croissant que le grand-seigneur lui avait envoyée, disant qu'il ne porterait jamais les ordres d'aucun prince étranger. Lorsque l'union de l'Irlande fut effectuée, lord Hutchinson fut réélu, par la ville de Cork, au parlement impérial: mais il ne put y siéger, les affaires publiques l'ayant appelé hors du royaume; et avant son retour, il fut créé pair de la Grande-Bretagne, et lieutenant-général, avec une pension de 2,000 liv. sterl., réversible sur ses deux fils. Il fut, en outre, décoré du titre de baron d'Alexandrie, et de chevalier de l'ordre du Bain. A la paix d'Amiens, il revint, dans sa patrie, jouir des honneurs que lui avaient mérités ses services, et, bientôt après, il fut employé dans une mission à St-Pétersbourg: mais l'influence française rendit sa mission plus honorable qu'utile. Il fut nommé, en 1806, président du conseil de défense des côtes, et de la surintendance de toutes les affaires militaires. En 1807, il fut envoyé vers le roi de Prusse et l'empereur de Russie à Mémel, pour les engager à continuer les hostilités contre la France, et leur offrir des subsides; mais il ne fut pas plus heureux dans cette seconde mission, et n'empêcha ni ne prévit les négociations de Tilsitt. Depuis lors, peu recherché par le ministère, il se rangea tout-à-fait du parti de l'opposition. Le 27 mai 1808, il parla en faveur de la pétition des catholiques d'Irlande, et dit que, tôt ou tard, il faudrait bien leur accorder ce qu'ils demandaient. Le 24 février 1809, il parla avec beaucoup d'éloquence en faveur de la proposition d'une enquête pour examiner la conduite des ministres, relativement à l'expédition de Copenhague. Il en attribua les faux résultats à leur incapacité et à leur imprévoyance: quoique cette opération, trop bien justifiée par le succès, ne fût réellement susceptible d'être accusée que sous le rapport moral, mais non sous le rapport militaire. En février 1810,

Il s'éleva contre l'expédition de Flessingue, demanda la nomination de commissaires, pour établir l'enquête ordonnée à cet égard, et dit que les ministres avaient été aveuglés par la plus grossière ignorance sur l'état et la force d'Anvers. Le 12 février 1811, à l'occasion de l'adresse du prince régent sur la maladie du roi, il récapitula tous les griefs que la nation articulait contre les ministres, et se plaignit de leur impéritie et de leur perversité. Le 24 juin 1812, il s'éleva, avec beaucoup d'éloquence, contre le projet tendant à réprimer tyranniquement les violences des luddistes, cita plusieurs exemples de cruautés judiciaires commises en Irlande, et vota contre l'adoption des mesures indiquées. Lord Hutchinson est un des généraux les plus distingués de l'armée anglaise; il a beaucoup voyagé, et a vu partout la meilleure compagnie. Son instruction est variée et étendue ; ses manières sont gracieuses et graves ; sa taille est imposante, et sa figure expressive. D'une grande franchise de caractère, il manifeste hautement son opinion à la chambre, sans flatter les ministres, et sans chercher à se faire des partisans dans l'opposition. Lord Hutchinson a plusieurs frères, qui ont servi avec distinction. L'un des plus jeunes, sans avoir aucun grade militaire, l'a suivi par affection dans toutes ses campagnes.

HUTCHINSON, capitaine au 1er régiment des grenadiers à pied de la garde royale anglaise, né à Wexford en Irlande, et parent du précédent, est un des trois Anglais qui coopérèrent à l'évasion de Lavalette, en 1816 (*voy.* Bruce). Inspiré, a-t-il dit dans son interrogatoire, par le désir de sauver un malheureux, ce fut lui qui se chargea du soin de reconnaître les barrières, et qui donna asile à Lavalette, le 6 janvier, veille de sa sortie de Paris. Arrêté dans cette ville, après la fuite de ce dernier, il déclara devant les tribunaux qu'il n'avait point eu, non plus que ses associés, l'idée de conspirer contre le gouvernement français. Ainsi que ses généreux complices, il montra, dans cette circonstance, un calme que les passions et l'injustice de l'esprit de parti qualifièrent d'arrogance, mais qui acheva de lui mériter l'estime des hommes faits pour apprécier son action. Après avoir subi les trois mois de détention auxquels étaient condamnés les libérateurs de Lavalette, Hutchinson se rendit en Angleterre, où il perdit son grade et son emploi. Il trouva le dédommagement ou du moins la consolation de cette perte, dans les témoignages éclatans de la considération de ses compatriotes. On croit néanmoins qu'il est depuis rentré au service. Son oncle, dont la famille représentait héréditairement un bourg d'Irlande, et que le ministère avait réussi à faire priver de ce noble droit, vient d'être rappelé au parlement, lors des dernières élections. C'est un homme droit, intègre et ami de la liberté; il habitait encore Paris en 1817, avec sa famille.

HUTTON (Charles), docteur ès-lois, membre des sociétés royales de Londres et d'Edimbourg, des sociétés philosophiques d'Haarlem et d'Amérique, est né à Newcastle-sur-Tyne, dans le Northumberland, en 1737, de parens peu fortunés et même des dernières classes de la société. Il remplit d'abord pendant long-temps les humbles fonctions d'instituteur primaire, et occupa ses loisirs de l'étude des mathématiques. Vers 1764, il publia son premier ouvrage (*Traité pratique sur l'arithmétique et la tenue des livres*), auquel il ajouta ensuite une clef à l'usage des précepteurs. Son *Traité sur l'arpentage*, imprimé en 1768, établit sa réputation comme mathématicien, et lui donna l'entrée de la société royale de Londres : il dut aussi à cet ouvrage la place de professeur à l'académie royale militaire de Woolwich. Lorsque sir John Pringle eut été nommé président de la société royale, notre auteur, alors docteur ès-lois, fut choisi pour être le secrétaire étranger de ce corps savant. Il conserva cet emploi jusqu'à la présidence de sir Joseph Banks, qui l'en priva sous des prétextes frivoles. Ce procédé arbitraire alarma plusieurs membres de la société royale ; et, après de violens débats, il y eut, à cette occasion, une scission de plusieurs membres, qui avaient le docteur Horsley à leur tête. En 1807, Hutton résigna sa place à l'académie de Woolwich, à cause du mauvais état de sa santé. Le gouvernement lui accorda une pension considérable. Outre ceux de ses ouvrages que nous avons cités, il en a composé un grand nombre, tous relatifs aux sciences mathématiques, parmi lesquels nous indiquerons : *Élémens des sections coniques*, 1787, in-8. — *Tables des produits et puissances des nombres*, 1784, in-fol.

— *Tables mathématiques*, 1785, in-8; cinquième édition, 1811. C'est un fait curieux et peu connu, que ces Tables ont été calculées en grande partie par sa femme. — *Traités mathématiques et philosophiques*, 1786, in-4. — *Abrégé d'arpentage*, 1786, in-12. — *Dictionnaire mathématique et philosophique*, 1796, 2 vol. in-4. — *Nouveau cours de mathématiques, composé pour l'usage des cadets de l'école royale et militaire*, 1796, 2 vol. in 8. Un troisième vol. de cet ouvrage a été publié en 1811. — *Récréations mathématiques et de philosophie naturelle, commencées par Ozanam, continuées par Montucla*, et traduites en anglais avec des améliorations, 1803, 4 vol. in-8, nouvelle édition, 1814. — *Abrégé des transactions philosophiques*, fait en société avec les docteurs Shaw et Pearson, 1809, 18 vol. in-4. Le docteur Hutton a aussi enrichi les *Transactions philosophiques* de divers traités, particulièrement sur les projectiles, la vitesse des boulets de canon, et l'attraction des montagnes.

HUZARD (Jean-Baptiste), membre de l'institut (acad. des sciences), inspecteur-général des écoles vétérinaires de France, et directeur de celle d'Alfort, membre de la société d'agriculture et de plusieurs autres sociétés savantes et établissemens d'utilité publique, est né à Paris vers 1760. Il a publié entre autres écrits relatifs à l'art vétérinaire : *Traité des haras*, par M. Hartmann, traduit de l'allemand, 1788, in-8. — *Instruction sur les moyens propres à prévenir l'invasion de la morve, et à en préserver les chevaux*, 1794, in-8 — *Instruction et nouveau rapport imprimé en France et en Allemagne, et relatif à la maladie des bêtes à cornes, qui a régné dans le département des Forêts*, 1797, in-8. — *Instruction sur l'amélioration des chevaux en France*, 1802, in 8, ouvrage riche d'observations, et très-clairement rédigé. — *Compte rendu à la classe des sciences mathématiques et physiques de l'institut, sur les améliorations qui se font dans l'établissement rural de Rambouillet*, 1803, in-4. — (Avec Chabert et Flandrin), *Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques*, 1795, 6 vol. in-8. M. Huzard a fait, sur le claveau, maladie des moutons, qui ressemble beaucoup à la petite-vérole, de nombreuses expériences qui ont constaté que l'inoculation est un préservatif sûr et à-peu-près sans danger. Il a été l'un des auteurs de la nouvelle édition du *Théâtre d'agriculture d'Olivier de Serres*, 1806, 2 vol. in-4, et y a fourni la *Notice bibliographique des différentes éditions*, mise en tête de l'ouvrage, notice qui a aussi été imprimée à part. Il a de plus coopéré au *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle*, et au *Nouveau cours complet d'agriculture*, et a fourni un grand nombre d'articles aux *Annales de l'agriculture française*, et aux divers ouvrages périodiques consacrés à l'économie rurale et à l'art vétérinaire.

HYDE de NEUVILLE (Le comte Paul), né à la Charité-sur-Loire, d'un père anglais, qui avait établi une manufacture dans cette ville, devint, en 1797, l'un des principaux agens du système d'intrigue, de corruption et de désorganisation, par lequel l'Angleterre et la maison de Bourbon n'ont cessé, depuis le commencement de la révolution, et sous diverses couleurs, d'agiter la France et d'entraver l'établissement et les progrès de la liberté, soit en la rendant haïssable par des crimes, soit en s'efforçant d'avilir ou de rendre odieux ses défenseurs, qu'ils affectait de confondre avec quelques monstres couverts de sang, et leurs exécrables complices ; soit enfin en la faisant considérer comme incompatible avec le caractère français. Dès l'époque que nous venons d'indiquer, Hyde de Neuville fit successivement plusieurs voyages en Angleterre, et fut, à la fin de 1799, en relation avec les insurgés de l'ouest, mais particulièrement avec George Cadoudal, Dandigné et Bourmont, maintenant l'un des lieutenans-généraux de la garde royale, et qui a successivement trahi tous les partis auxquels ses intérêts l'ont attaché. Les événemens des 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799), suspendirent un moment le cours des criminelles intrigues de Hyde de Neuville, mais il les renoua aussitôt qu'il fut évident que cette révolution n'avait point été faite au profit des Bourbons; se mit en relation avec les chefs royalistes de l'Ouest, et envoya un de ses amis à Pichegru, pour déterminer ce général a venir se mettre à la tête du parti royaliste de l'intérieur. Hyde n'employa pas avec moins de succès la plume vénale de quelques méprisables journalistes, pour

servir la cause du prétendant, et continua ainsi à jeter sur tous les points de la France les brandons de discorde et de guerre civile qui embrassaient déjà l'ouest. Averti à propos par l'une des nombreuses intelligences qu'il entretenait dans les ministères, que l'ordre venait d'être donné de l'arrèter, Hyde était déjà parti pour l'Angleterre à l'instant où les agens de la police se rendirent chez lui pour mettre cet ordre à exécution; mais ses papiers saisis et publiés en mai 1800, sous le titre de *Correspondance anglaise*, vol. in-8., ne laissèrent aucun doute sur les projets criminels de cet homme, et sa participation active à tous les complots qui avaient pour but de bouleverser l'état. Signalé dans tous les rapports du ministre de la police, Fouché, il fut particulièrement désigné comme l'un des principaux coopérateurs de cette machine de destruction, si justement nommée infernale, dont l'explosion, dirigée contre un seul homme, devint une calamité publique. Il osa néanmoins demander à la fin de 1805, et ce qui paraîtra plus étrange, sans doute, il obtint par les sollicitations de ses amis, unies aux instantes prières, à la persévérance et au courage héroïque de sa femme, la permission de se rendre en France, pour y arranger ses affaires, passer de là en Espagne, et s'embarquer dans ce dernier pays, pour les États-Unis d'Amérique, où il acheta une habitation dans les environs de New-York, près de celle où résidait Moreau. Dès que Hyde eut appris le rétablissement de Louis XVIII sur le trône, il revint en France dans le mois de juillet 1814, fut employé dans différentes missions diplomatiques, accompagna ce prince dans son second exil, et rentra en France, à sa suite, en juillet 1815. Nommé, peu de temps après, membre de la chambre des députés par le département de la Nièvre, il fut un des orateurs les plus féconds, les plus frénétiques et les plus sanguinaires de cette assemblée. Toujours ministériel, lorsqu'il s'est agi de faire adopter quelqu'une de ces lois d'exception qui, pendant trois années, ont étendu sur la France un crêpe funèbre, qui n'est encore que soulevé (février 1819), Hyde de Neuville a constamment attaqué les ministres, dès que ceux-ci, menacés dans leur propre existence, ont laissé échapper quelque désir de mettre un terme à l'incendie allumé par eux-mêmes, et de replacer la France sous l'empire des lois constitutionnelles. Hyde de Neuville a été nommé, en février 1816, ministre plénipotentiaire de France près les États-Unis d'Amérique; et a reçu en même-temps le titre de comte. Il s'embarqua à Brest à la fin d'avril, et arriva à New-York à la fin de juin. Un tel homme ne devait pas s'attendre à jouir d'une grande considération sur la terre classique de la liberté, et ses pressentimens à cet égard n'ont pas été trompés. Les plaisans de Paris avaient donné au parti dont il passait pour être l'un des chefs, le nom de faction des *hideux*.

I

ICHON (Pierre-Louis), supérieur de la maison de l'Oratoire à Condom, fut député, en 1791, par le Gers à l'assemblée législative où il professa les opinions les plus exaltées. Nommé par le même département à la convention nationale, en septembre 1792, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Inspecteur de la loterie à Senlis, en 1814, le second retour des Bourbons lui a fait perdre cet emploi.

IMBERT (Xavier-Lebret baron d'), ancien capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, né en Provence, vers 1765, commandait l'une des escadres de la Méditeranée, en 1792 et 1793, et profita de l'influence que lui donnait sa position, pour livrer Toulon à l'Angleterre, dont la flotte, commandée par l'amiral Hood, était alors en station dans cette mer. Imbert, député par le comité général des sections, dirigé par Peloux et Castellanet, traita avec l'amiral, dirigea le débarquement des troupes anglaises, les introduisit dans le fort de Malgue, et proclama lui-même Louis XVII, comme pour diminuer, par le nom de cet enfant, alors prisonnier au Temple, tout ce que l'horreur d'une trahison évidente devait inspirer d'indignation et de mépris. Au reste, le baron d'Imbert a trouvé alors dans l'opinion des Anglais, comme il la retrouve

depuis dans celle de ses compatriotes, la récompense réservée, partout, aux traîtres, lorsqu'ils ont cessé d'être utiles.

IMBERT-COLOMÈS remplissait les fonctions de prévôt des marchands dans la ville de Lyon, au moment de la révolution. Il s'y conduisit avec fermeté, et parvint à y maintenir la paix pendant les premiers troubles; mais s'étant déclaré, ensuite, contraire au vœu de ses concitoyens et de toute la France, qui se prononçait unanimement en faveur de la liberté, Imbert-Colomès, dénoncé comme partisan du despotisme, se vit dans la nécessité de quitter cette ville. Il se réfugia en Suisse pendant le règne de la terreur, et devint bientôt, dans ce pays, l'un des agens les plus actifs de la maison de Bourbon. Rentré en France, après le 9 thermidor, avec les instructions du prétendant, Imbert-Colomès fut nommé, en mars 1797, député du Rhône au conseil des cinq-cents, où il ne cessa de seconder les projets du parti royal, en attaquant tous les actes du gouvernement directorial. Compris dans la liste de déportation du 19 fructidor an 5 (5 septembre 1797), il se retira en Allemagne, et fut un des proscrits que les consuls ne rappelèrent point. Arrêté en 1800, à Bayreuth, avec plusieurs autres émigrés français, par ordre du roi de Prusse, sur la demande du gouvernement français, il fut rendu à la liberté après quelques mois de détention, et mourut peu d'années après.

INCHBALD (Mistriss ÉLISABETH), née près de Bury-St-Edmund, dans le comté de Suffolk, en 1596, a publié plusieurs romans et pièces de théâtre, parmi lesquels nous citerons : *L'Enfant de la nature*, drame, 1788, in-8.—*Minuit*, comédie, 1788, in-8.—*Les choses sont ainsi*, comédie, 1788, in-8.—*Les voisins*, comédie, 1791, in-8.—*Chacun a son défaut*, comédie, 1793, in-8.—*Simple histoire*, roman, 1791, 4 vol. in-12.—*La nature et l'art*, roman, 1796, 2 vol. in-12. Ces deux romans ont été traduits en français par M. Deschamps. Ils ont eu beaucoup de succès, tant en France qu'en Angleterre. On y trouve, comme dans les comédies de l'auteur, des caractères bien développés, des intrigues bien conduites, un dialogue naturel; mais ils manquent de force comique. Du reste, tous ses ouvrages respirent la morale la plus pure.

INFANTADO (Le duc DE L'), grand d'Espagne de première classe, est fils d'une princesse de Salm-Salm. Élevé en France, il y passa les premières années de sa jeunesse. Lorsque la guerre éclata en 1793, il leva un régiment à ses frais, et fit la campagne de Catalogne. Ayant gagné l'affection du prince des Asturies, dès ce moment, il fut regardé, par le favori, comme un homme qu'il devait éloigner; et, en 1805, il reçut l'ordre de quitter Madrid. En octobre 1807, le prince des Asturies ayant été mis en arrestation (*voy.* FERDINAND VII), déclara au marquis de Caballero, que, se défiant des intentions du prince de la Paix, et craignant qu'il n'abusât de son ascendant et de son pouvoir dans le royaume, il avait, par un pouvoir écrit de sa main, avec la date en blanc, nommé le duc de l'Infantado capitaine-général de la Nouvelle-Castille, dans le cas où le roi viendrait à mourir. Cette nomination devint plus tard un des trois chefs d'accusation sur lesquels eut lieu le procès de l'Escurial. Le procureur-général du roi, au conseil de Castille, avait conclu à la peine de mort contre le duc de l'Infantado et contre don Juan Escoiquitz; mais l'effervescence du peuple, et les démarches de M. de Beauharnais, ambassadeur de France, empêchèrent l'exécution de cet arrêt. Au mois d'avril de l'année suivante, Ferdinand VII, alors monté sur le trône, ordonna qu'il fût établi un nouveau conseil pour réviser l'affaire, et déclarer nulle l'accusation de trahison intentée contre le duc de l'Infantado, D. Juan Escoiquitz, le marquis d'Ayerbe, etc. Le duc de l'Infantado accompagna Ferdinand VII à Bayonne, en 1808; et fit tous ses efforts pour conserver le trône à la dynastie des Bourbons. Après la prise de Madrid, Napoléon l'accusa de trahir sa patrie en servant la politique de l'Angleterre, d'être l'auteur de l'insurrection de Madrid, et de la mésintelligence qui régnait entre Charles IV et Ferdinand VII. Le duc de l'Infantado se crut alors obligé de fléchir : il accepta le grade de colonel des gardes espagnoles de Joseph Bonaparte, et signa à Madrid, le 7 juillet 1808, la constitution que Napoléon destinait aux Espagnols. Des biographes assurent qu'il n'accepta ces fonctions que pour servir plus efficacement la cause de son maître; et quelque usité que soit devenu ce genre d'éloges, nous avouerons que le but le plus légitime ne nous paraît

pas pouvoir justifier la perfidie, et qu'au contraire un calcul semblable à celui qui excite l'admiration des écrivains dont il s'agit, nous semblerait propre à souiller la plus belle cause. Au reste le duc de l'Infantado ne tarda pas à se montrer avec une franchise et une audace bien plus dignes de son nom; quelques mois après, il se démit de toutes ses fonctions, et provoqua ouvertement l'insurrection contre les Français. Un décret impérial du 12 novembre 1808, le déclara traître aux deux couronnes. En 1809, il prit le commandement d'un corps d'insurgés, à la tête duquel il déploya plus de bravoure que de connaissances militaires; il se maintint néanmoins quelques temps du côté de Madrilejoz et de Consuegra, à l'aide du duc d'Albuquerque; mais s'en étant ensuite trouvé séparé, et les nouvelles levées qu'il commandait n'étant plus appuyées par aucun corps de troupes de ligne, il éprouva différens revers qui portèrent la junte suprême à lui retirer le commandement. Dépouillé de tout emploi civil et militaire, il se retira à Séville, et ayant quitté l'Espagne quelque temps après, il se rendit à Londres. A cette époque, le *Moniteur* annonça, dans le style qui lui était ordinaire, que suivant le rapport des officiers prisonniers, le duc de l'Infantado n'avait jamais eu d'autre intention que de s'embarquer après avoir fait le plus de mal possible, et qu'il partait déchiré de remords. » Lorsque les Cortès constituèrent, en janvier 1811, un conseil de régence d'Espagne et des Indes, le duc de l'Infantado en fut nommé président, et fut chargé, en cette qualité, d'une mission auprès du gouvernement anglais. Il fut accueilli avec la plus haute distinction par le prince régent, et revint à Madrid en 1813, lorsque les Français eurent quitté cette capitale; mais il fut, peu de temps après, obligé d'en sortir, par ordre de la junte, comme étant un des chefs du parti dit *los serviles*. Cette mesure devait être un titre de recommandation auprès de Ferdinand VII, qui, aussitôt après son rétablissement, l'appela auprès de lui, et le nomma président du conseil de Castille, magistrature de la plus haute importance, et qui, entre autres prérogatives, donne à celui qui en est revêtu, le droit d'approcher, à quelque heure que ce soit, du souverain, pour l'entretenir en particulier. A l'instant où nous écrivons, le duc de l'Infantado paraît avoir assez bien conservé son crédit.

INGRAND (François-Pierre), né le 9 novembre 1756, à Usseault, en Poitou, d'une famille ruinée par la révocation de l'édit de Nantes, devint, lors de la révolution, administrateur du département de la Vienne, et fut député, par ce département, à l'assemblée législative, puis à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Envoyé dans les départemens et à l'armée de l'ouest, ces missions devinrent contre lui, après le 9 thermidor, le texte d'une foule de dénonciations, particulièrement de la part de Thibeaudeau, qui l'accusa d'avoir fait arrêter son père, quoiqu'en effet ce dernier l'eut été par les ordres directs du comité de salut public. Après la session conventionnelle, ce député devint membre du conseil des cinq-cents, dont il cessa de faire partie en 1797. Nommé ensuite inspecteur forestier à Beauvais, puis à Château-Thierry, il remplit cette place avec intégrité, et y mérita l'estime publique. Forcé de s'expatrier en février 1816, pour avoir repris ces fonctions sur l'ordre du directeur-général Bergon, qui, après avoir supprimé cette inspection, l'avait rétablie le 23 mars pour la rendre à M. Ingrand, il s'est retiré dans le royaume des Pays-Bas.

ISABEY, ancien peintre du cabinet de l'empereur Napoléon, dont il a fait le portrait, ainsi que ceux de l'archiduchesse Marie-Louise et de son fils, accompagna cette princesse à Vienne en 1814, et fut néanmoins nommé peintre du cabinet du roi. Lorsque Bonaparte eut quitté l'île d'Elbe en 1815, M. Isabey se rendit à Paris, où il arriva le jour même où ce dernier y faisait son entrée. Il fut admis à lui présenter ses hommages, et lui offrit le portrait en miniature du jeune Napoléon. Parmi les dessins qui font le plus d'honneur aux talens de M. Isabey, on peut citer ceux qui représentent la *Visite de Bonaparte à la manufacture de M. Oberkampf, à Jouy*, et une *Séance du congrès de Vienne*, où il a fait entrer un grand nombre de personnages d'une ressemblance parfaite. Son aquarelle représentant l'*Escalier du Musée* peut être regardé comme un chef-d'œuvre. En général, les portraits de cet artiste sont pleins de finesse; mais on lui reproche de trop affecter les mêmes ajus-

temens; son travail accuse une routine et une *manière*. Le dernier tableau dont nous venons de parler a paru au salon de 1817, avec plusieurs petits dessins, dont un, entre autres, représentait la figure en pied d'un enfant qui tient dans ses mains un énorme bouquet de roses. L'auteur avait jeté au milieu du bouquet quelques fleurs bleues de germandrée ou d'oreilles de souris, connues en Allemagne sous le nom de *Vergiss mein nicht* (*Ne m'oubliez pas*). La ressemblance de l'enfant avec le jeune fils de l'ex-impératrice Marie-Louise, dont les traits sont parfaitement connus de M. Isabey, donna lieu à beaucoup de conjectures ; et le journal intitulé le *Constitutionnel*, qui en rendit compte d'une manière non-équivoque dans son numéro du 16 juillet, fut supprimé le lendemain par ordre du ministre de la police. On trouva aussi, à la même époque, des intentions (il est vrai qu'alors on en trouvait partout), dans le dessin à l'aquarelle où M. Isabey a représenté un *gros Turc*. Ce peintre était alors en Russie, où il faisait les portraits des frères de l'empereur, les grands-ducs Michel et Nicolas.

ISNARD (MAXIMIN), né à Draguignan, en Provence, eut pour père un riche parfumeur de cette ville, qui lui fit donner une très-bonne éducation. Une ame ardente et l'imagination la plus exaltée, unies à l'effervescence du caractère provençal, lui firent embrasser avec transport, et bientôt dépasser les principes sur lesquels était fondée la révolution de 1789. Député, en septembre 1791, par le département du Var à l'assemblée législative, il y apporta des opinions presqu'ouvertement républicaines, et s'y prononça avec une égale véhémence contre les émigrés, les prêtres, la cour et le ministère : déclarant que, pour les ministres, la responsabilité c'était la mort. A la fin de décembre, il appuya la mise en accusation des princes émigrés, frères de Louis XVI. Le 10 mars 1792, il vota le décret d'accusation contre M. de Lessart, ministre des affaires étrangères. Le 15 mai, il présenta un rapport sur la situation politique de la France ; accusa la cour d'égarer le roi; et dénonça un plan de contre-révolution organisé par le comité autrichien. Le 27 du même mois, après avoir dénoncé avec force la composition de la garde constitutionelle de Louis XVI, il s'éleva de nouveau contre elle et dit hautement qu'il fallait la détruire, pour renverser ensuite la royauté. Le jour suivant il fit décréter que l'intendant de la liste civile serait traduit à la barre de l'assemblée, pour s'expliquer sur le brûlement de papiers, fait à Sèvres, par ses ordres. Le 20 juin, il fut nommé, avec Vergniaud, l'un des commissaires de l'assemblée auprès du roi, à l'instant où le château était envahi par une multitude séditieuse; et le même jour, il rendit compte à l'assemblée du résultat de sa mission. Le 13 juillet, il se déclara le défenseur de Pétion et de Manuel, poursuivis pour les événemens de la coupable journée du 20 juin. Le 3 août, il reprocha à Louis XVI de n'être fidèle à la constitution que dans ses discours, et s'opposa à l'impression de son message relatif au manifeste du duc de Brunswick. Le 9, il fit contre la cour une sortie nouvelle, plus véhémente encore que celles dont la tribune avait retenti jusques-là, et qui put être considérée comme le signal des malheurs qui allaient éclater sur la France. Chargé, après les événemens du 10 août, de se rendre à l'armée du nord, pour la faire prononcer en faveur de la révolution qui venait de s'opérer et contre laquelle elle s'était hautement déclarée, il rentra dans le sein de l'assemblée dans les premiers jours de septembre, et fut réélu, à la même époque par le département du Var, à la convention nationale. Nommé commissaire à Nice, dès les premiers momens de la session, il annonça la prise de Sospello; revint peu après reprendre sa place parmi les représentans du peuple; se lia plus étroitement qu'il ne l'avait fait encore, avec la députation de la Gironde; et se prononça, l'un des premiers, avec son énergie ordinaire, contre le despotisme d'opinion qui pesait sur l'assemblée, et contre la tyrannie de la commune de Paris. Il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, rappelant qu'il avait dit dans l'assemblée législative que « si le feu du ciel était entre ses mains, il en frapperait tous ceux qui attenteraient à la souveraineté du peuple, » et ajoutant que, « fidèle à ses principes, il demandait que les deux frères émigrés de Louis fussent jugés par un tribunal criminel. » Jetant sur l'avenir un regard prophétique, il s'écriait, le 23 février 1793 : « O mes collègues, quelles que soient vos opinions, notre cau-

freux projets dirigés, à cette époque, contre les membres les plus courageux et les plus recommandables de la convention, eurent échoués par un concours de circonstances imprévues, Isnard, dont l'inflexible énergie croissait avec les dangers, osa demander que les fonctions du tribunal extraordinaire qui venait d'être institué, commençassent par le jugement des auteurs de la conspiration du 10 mars. Plusieurs fois, mais toujours vainement, il renouvela cette proposition, dont l'adoption eût frappé quelques-uns des plus insolens dominateurs de l'assemblée. Déjà, dans la séance du 5 mars, Isnard s'était efforcé de mettre le peuple en garde contre les perfides conseils de ceux qui se disaient exclusivement ses amis. « Peuple, » s'écriait-il en apostrophant les tribunes, « la liberté est placée entre le despotisme et l'anarchie; tu as brisé le premier de ces écueils, mais crains de te briser contre le second. » Nommé le 26 mars 1793, membre du comité de défense générale, Isnard fit adopter, dans la séance du 5 avril, le décret qui organisa ce comité en comité de salut-public : institution terrible et qui devint, en peu de temps, si fatale à tous ceux qui avaient concouru à sa création. Le 16 mai, il fut élu président de la convention, et cette présidence, qui est l'une des époques les plus mémorables de l'histoire de la révolution, doit être considérée comme la dernière de la liberté de cette assemblée qui, asservie dès ce mo-

Paris a existé. » Au milieu de l'effi
tumulte qui régnait en ce mome
paroles d'Isnard ne purent être
entendues, ni bien conçues de tou
semblée, et de cette foule immense
titionnaires et de spectateurs qu
plissaient les tribunes, obstruaient
des séances, et occupaient les ban
me des députés contre lesquels ils v
avec la montagne; mais elles circu
de bouche en bouche dans les ra
comme le courageux président ne
de répondre sur le même ton aux
teurs des diverses députations qui s
cédaient à la barre, et particulièr
à une députation de Marseille et à d
tendus commissaires de la section
Cité, que suivaient quelques milliers d
gands armés, la fureur concentrée
ta d'abord par des murmures, pui
des invectives ; enfin l'explosion d
générale, et un vif et tumultueux
bat s'engagea au pied et sur les
ches mêmes de la tribune. La com
ne, ses complices, ses agens, quelque
putés eux-mêmes, oubliant leur ca
tère, leur dignité et leurs devoirs,
nacèrent de se porter jusqu'au fauteu
président, pour l'en précipiter. Déj
me ils se mettaient en devoir d'agir,
qu'un grand nombre de membres, du
droit s'élancèrent à sa défense. Cette
ne d'opprobre était sur le point d
changer en une arène sanglante, lor
le ministre de l'intérieur, Garat,

brûlaient d'une commune ardeur pour iberté, » que les chefs de la Gironde du côté droit de l'assemblée, demeuent sans voix pour répondre. Ils sen-ɜnt que l'instant de leur ruine était aré, et bornèrent en ce moment leurs ›rts à mettre fin à une séance, dont le ssacre d'une partie de la convention, olu au 10 mars précédent, pouvait e le résultat. Insulté, menacé par la ntagne, qui secondait par ses cris les fuırs de la multitude, Isnard, personnelıent provoqué par Bourdon de l'Oise, i déclara « vouloir l'assassiner », descendu fauteuil de la présidence, où il fut médiatement remplacé par Hérault-dechelles, et cette seule circonstance dé-la du sort de la journée. Isnard avait ulu contraindre les factieux à trembler vant la convention : Hérault traîna la nvention à leurs pieds. Trois jours après lo mai), la commune le dénonça peronnellement, et demanda vengeance des opos injurieux qu'elle prétendit qu'il tait permis contre elle. Le jour même 31, Isnard déclara qu'il se suspendait ses fonctions, par amour pour la paix; il évita ainsi d'être compris dans la e en arrestation de ses collègues, procée le 2 juin : mais toujours poursuivi la commune de Paris pour son énergimenace du 27, il fut arrêté sans décret, Renaudin, juré au tribunal révolu-naire et l'un des affidés les plus intide Robespierre. Ayant réussi à se traire à l'arrestation, Isnard fut mis la loi, le 3 octobre suivant, sur le ort d'Amar (*voy.* ce nom), et trouhez un ami, un asile impénétrable aux herches de la tyrannie qui ne l'y dé-vrit jamais. Le bruit de sa mort, adroi-ent répandu à la même époque, contrisurtout à son salut. Rentré dans le sein a convention, en décembre 1794, il bientôt après, envoyé en mission dans partement des Bouches-du-Rhône, où sut pas assez se défendre de la juste eur que lui inspiraient les crimes de rannie qui venait de finir. C'est ainsi l devint, très-involontairement sans te, l'une des causes les plus immédiade la réaction funeste qui, sous pré-e de punir les terroristes et de s'opr au retour de leur horrible pouvoir, vrit en peu de temps les départemens idionaux, d'assassins et de victimes. ous n'avez pas d'armes, dites-vous » s'écriait Isnard, « eh bien, fouillez la terre; cherchez-y les ossemens de vos pères et courez sur leurs assassins. » Ce terrible conseil ne fut que trop bien entendu, et bientôt Isnard n'eut plus qu'à en déplorer le fatal succès. Entraîné par d'affreux souvenirs et la véhémence du caractère provençal, Isnard n'avait vu qu'une figure oratoire dans une provocation criminelle, et quiconque l'a connu sait combien la pensée d'un crime fut toujours loin de son cœur. Appelé, en septembre 1796, au conseil des cinq-cents, M. Isnard en sortit en 1797, et fut attaché ensuite aux tribunaux du Var. Depuis cette époque, sans renoncer à des opinions politiques dont il n'eut jamais à rougir, quoique l'expérience des malheurs de sa patrie lui ait appris à les modifier, Isnard parut avoir abandonné les discussions politiques, pour s'occuper d'objets d'une bien plus haute importance, et l'immortalité de l'ame devint l'objet habituel de ses méditations. On retrouve dans un écrit qu'il publia, en 1810, sur ce sujet, un passage qui explique la cause du grand changement qu'avaient produit en lui ses malheurs. Nous nous garderons bien, à l'imitation de quelques écrivains qui rendirent compte de cette production à l'époque où elle fut publiée, de ne voir dans son auteur qu'un fanatique et un illuminé ; le ton dont s'exprime Isnard est celui d'un homme convaincu, et le passage suivant, qui en est extrait, ne peut laisser aucun doute à cet égard : « Le décret qui me mit hors de la loi, sembla me mettre également hors des peines de la vie, et m'introduire dans une existence nouvelle et plus réelle. Si je n'eusse été proscrit, emporté comme tant d'autres dans une sorte de tourbillon, j'aurais continué d'exister sans me connaître; je serais mort sans savoir que j'avais vécu. Mon malheur m'a fait faire une pause dans le voyage de la vie, durant laquelle je me suis regardé, reconnu ; j'ai vu d'où je venais, où j'allais, le chemin que j'avais fait, celui qui me restait à parcourir, et celui qu'il me convenait de prendre pour arriver au vrai but. » Resté sans fonctions, pendant les cent jours, Isnard n'a point été compris dans les dispositions de la loi d'exil du 12 janvier 1816. On a de lui : *Discours sur la chose publique, et Projet d'interpellation nationale à adresser au roi par le corps législatif au nom du peuple français*, 1792, in-8.

— *Proscription d'Isnard*, 1795, in-8. — *De l'immortalité de l'ame*, 1802, in-8. — *Réflexions relatives au sénatus-consulte du 28 floréal an 12* (portant élévation de Bonaparte à l'empire), 1804, in-8. — *Dithyrambe sur l'immortalité de l'ame*, 1805, in-8.

ISORÉ (Jacques), propriétaire et cultivateur, est né à Cauvigny, le 16 janvier 1758, d'une famille connue dès 1145. Après avoir presidé pendant deux ans l'administration du district de Clermont, il fut, en 1792, nommé député à la convention nationale, où il travailla constamment au comité d'agriculture et des arts. En septembre 1793, il fut envoyé, par décret spécial et avec des pouvoirs illimités, à l'armée du nord, où il travailla à la réorganisation des cadres, de concert avec les généraux Jourdan, Souham, Macdonald et autres, qui commandaient alors aux frontières vers la Sambre et la Lys. Il nomma plusieurs généraux et adjudans-généraux, entre autres Reynier et Watrin. Après avoir approvisionné l'armée du nord sur tous les points, il rentra à la convention, et fut chargé de diriger les approvisionnemens vers le nord et ceux de la capitale, jusqu'en prairial an 2 (mai 1794). Alors il se livra exclusivement à ce qui avait rapport à son comité, et y prépara l'organisation de l'administration forestière. Il sortit de la convention à la fin de la session, et rentra dans son département, où il remplit les fonctions d'agent-général des contributions, jusqu'au mois de frimaire an 8 (novembre 1799), époque à laquelle il fut destitué par arrêté des consuls. Pendant toutes ses missions, Isoré fit toujours valoir ses terres. Depuis sa retraite il ne s'est occupé que de sa profession, et a donné au public un traité expérimental sur la grande culture, imprimé en 2 vol. à Senlis. Forcé de quitter la France, par la loi du 12 janvier 1816, il a obtenu la permission d'y rentrer en septembre 1818.

ISTUETA, gouverneur espagnol de Puerto-Cabello dans l'Amérique méridionale en 1813, se distingua presqu'également par la résistance opiniâtre qu'il opposa aux indépendans sous les ordres de Bolivar et par son inhumanité envers ceux des insurgés que le sort des mes avait mis entre ses mains, et laissait périr de suffocation dans les tons. Les assiégeans irrités ayant les prisonniers espagnols devant la gne de bataille, de manière qu'ils ét exposés au feu de leurs propres co gnons, Istueta fit conduire sur les parts quatre Américains de distinct qui furent fusillés sous les yeux de compatriotes. Ce systême atroce d lités redoubla l'acharnement de p d'autre; mais le gouverneur, malgré puisement de la garnison et le m de vivres, déploya tant d'énergie, et bien secondé par les troupes, que var se vit obligé à lever le siége (Bolivar).

IZARN (Joseph), membre de la royale de Gœttingue, inspecteur-g de l'université de France, né d Béarn, est auteur des ouvrages s *Des pierres tombées du ciel*, ou *logie atmosphérique*, *avec un* *théorie sur la formation de ces p* 1803, in-8. M. Izarn réfute d'abo nion de quelques écrivains, qui f cer ces pierres par nos volcans à p centaines de lieues de distance, les font sortir de la lune, contr les lois de la gravitation. Il étal suite, d'une manière assez probal l'on doit attribuer ce phénomèn les naturalistes anciens avaient d né différentes explications, à un ment d'attraction qui, réunissant ticules de matières disposées da en compose des corps, que le précipite vers la terre. — *Ex* *du nouveau langage des chimist* *tous ceux qui, sans s'occupe* *science, voudraient profiter de* *couvertes*, 1803, in-8. — *Manue* *vanisme*, 1804, in-8. — *Leçons* *taires de physique et de chim* *rimentales*, 1re partie, 1805, i *Exposé de l'état actuel de l'in* *publique en France*, 1815, in- ce dernier ouvrage, l'auteur avec sagacité, les inconvéniens q vait reprocher à l'ancien systên avantages que le nouveau sembl

J

JAC (Joseph), député à la convention nationale, était propriétaire à l'époque de la révolution, et fut élu, en 1789, député du tiers-état de la sénéchaussée de Montpellier aux états-généraux, où il vota toujours avec le parti populaire, mais sans jamais paraître à la tribune. Nommé, en septembre 1792, député du département du Gard à la convention nationale, il vota, dans le procès de Louis XVI, avec la majorité de l'assemblée, et passa, après la session, au conseil des anciens, dont il sortit le 20 mai 1798. Réélu aussitôt au conseil des cinq-cents pour un an, il fit encore partie de celui des anciens en 1799, et en fut expulsé par la révolution du 18 brumaire an 8. Son nom a disparu, depuis cette époque, des fastes politiques de la France.

JACKSON (Francis-James), né à Gosfield en Essex, le 25 janvier 1771, commença ses études dans sa patrie, et les termina à l'université d'Erlang, en Allemagne, où il prit les degrés de docteur ès-lois en 1803. En 1786, M. Jackson fut employé dans les bureaux des affaires étrangères, et, un an après, attaché à l'ambassade d'Angleterre à la Haye. Le comte de Malmesbury, ambassadeur, ayant été obligé de quitter la Haye, l'y laissa, comme chargé d'affaires. M. Jackson remplit les fonctions de secrétaire de légation à Berlin, en 1789: il accompagna le roi de Prusse, qui se rendait en Silésie pour inspecter son armée, au moment d'une rupture avec l'Autriche, et assista aux conférences de Reichenbach, à la place de l'envoyé anglais, qu'une maladie retenait depuis long-temps dans son lit. Cette maladie ayant forcé M. Ewarts de retourner en Angleterre, ce fut M. Jackson qui le remplaça, et qui fut chargé de négocier avec la cour de Berlin, pour forcer la Russie à faire, avec la Porte, une paix qui fût en harmonie avec les bases de la triple alliance, formée récemment entre la Grande-Bretagne, la Russie et la Hollande. Le but le plus important de cette alliance était, outre la garantie réciproque des parties contractantes, de conserver l'indépendance et la paix du nord de l'Europe, alors menacées par l'agrandissement projeté de la Russie et de l'Autriche, aux dépens de la Suède et de la Porte. La Grande-Bretagne désirait aussi maintenir l'intégrité de la Pologne, et elle y serait peut-être parvenue: mais un changement dans son propre ministère, renversé par une nombreuse et violente opposition, étant inopinément survenu, les principes de ce nouveau cabinet différèrent de ceux de l'ancien, et les négociations avec la cour de Prusse n'eurent pas le résultat qu'on en attendait. En 1792, M. Jackson fut nommé ministre-plénipotentiaire à la cour de Madrid, et y résida pendant tout le temps de l'alliance de l'Angleterre avec cette puissance; mais lorsqu'il connut l'intention où était l'Espagne de faire la paix avec la France, il en prévint sa cour, et se rendit en Angleterre en 1795. A la fin de cette année, il eut une mission auprès de l'empereur d'Autriche. L'année suivante, il fut nommé ambassadeur auprès de la Porte-Ottomane; mais son départ fut suspendu par un ordre du roi, qui l'envoya à Paris, pour les négociations entamées avec la république française. Le directoire ayant refusé de lui accorder des passeports, lord Malmesbury fut envoyé à sa place. M. Jackson resta en Angleterre, et résigna ensuite l'ambassade de Turquie, parce que la compagnie du Levant, dont les affaires étaient embarrassées, avait refusé d'accorder la somme ordinaire pour soutenir l'ambassade. Après la signature des préliminaires de Londres en 1801, il fut envoyé comme ministre-plénipotentiaire auprès de la république française et résida à Paris pendant les conférences du congrès d'Amiens. Après la conclusion du traité définitif, il se rendit à Berlin, comme envoyé extraordinaire. Après des efforts inutiles pour persuader à la cour de Prusse d'abandonner le système politique qu'elle avait adopté, et de se joindre à la coalition, M. Jackson profita d'un incident qui, pendant quelque temps, sembla devoir couronner ses efforts. Sir George Rumbold ayant été arrêté par les troupes françaises, sur le territoire neutre, et jusque dans les faubourgs de la ville d'Hambourg, M. Jackson présenta des observations énergiques au roi de Prusse, et réclama son intervention, en sa double qualité de protecteur

du nord de l'Allemagne, et de co-directeur du cercle de Basse-Saxe, dans lequel l'outrage avait été commis. Cette mesure eut un heureux résultat, et un courier fut dépêché à Paris, avec une demande péremptoire pour la délivrance du chargé d'affaires anglais. Sir George Rumbold obtint son élargissement, mais avec certaines conditions, qui ôtèrent à M. Jackson tout espoir de commettre la Prusse avec la France. Les événemens subséquens ne tardèrent pas à présenter un aspect encore moins favorable aux vues du diplomate anglais. L'année suivante (1805), il négocia avec les ministres de Prusse et de Russie, et eut une entrevue particulière avec l'empereur de Russie lui-même, au sujet de la coalition dont on s'occupait alors. En 1806, aussitôt que la Prusse eut pris possession du Hanovre et notifié son intention d'exclure le pavillon britannique de tous les ports de sa domination, M. Jackson reçut de son souverain l'ordre de partir sans prendre congé; et la guerre fut déclarée à la Prusse, aussitôt qu'il fut arrivé en Angleterre. Dans l'été de 1807, le roi de Danemarck ayant montré des sentimens favorables à la France, M. Jackson fut envoyé dans le nord, et chargé de le sommer de remettre sa flotte aux Anglais, pour éviter, dit-il, qu'elle ne tombât entre les mains des Français. Sur le refus de ce prince, M. Jackson quitta Copenhague; ce fut alors qu'eut lieu le bombardement de cette capitale, l'une des violations les plus audacieuses du droit des gens, dont ait été témoin l'époque actuelle, si honteusement fertile en actes de cette nature. En 1809, il fut chargé d'une mission auprès des États-Unis d'Amérique, à l'occasion des différends survenus entre les deux gouvernemens, relativement aux droits des neutres et à l'affaire de la frégate *la Chesapeak*, brusquement attaquée par un navire britannique. Les journaux américains manifestèrent dans cette circonstance l'indignation la plus forte contre le choix de cet envoyé. «Qui ne connaît, écrivait à cette occasion le gazettier de New-York, qui ne connaît cet auteur du prologue de la tragédie de Copenhague?» M. Jackson étant néanmoins arrivé en Amérique, sa présence y excita une grande agitation, et on l'y qualifia publiquement d'incendiaire. Il eut ensuite une altercation très-vive avec le secrétaire de cet état, M. Smith, au sujet des engagemens contractés par le prédécesseur de Jackson (M. Erskine), et désavoués par le cabinet de St-James; altercation à la suite de laquelle les négociations furent rompues. L'envoyé britannique déclara dès-lors que la dignité de son caractère ne lui permettait pas de séjourner plus long-temps dans les Etats-Unis, et ne tarda pas en effet à retourner en Angleterre, où le gouvernement approuva sa conduite. M. Jackson n'a point eu, depuis, de mission ostensible. Ce négociateur doit être rangé parmi ceux qui ont donné dans ces derniers temps, à la diplomatie anglaise, une célébrité plus brillante, tant sous le rapport de la finesse que sous celui de la loyauté.

JACKSON (Le docteur Robert), médecin d'Edimbourg, employé dans les armées, est directeur des hôpitaux établis dans l'île de Wight. Il se rendit à la Jamaïque en 1774, et y administra avec succès les douches froides, pour la guérison de la fièvre, long-temps avant que le docteur Currie eût adopté cette méthode. En 1778, il servait dans l'armée anglaise en Amérique, comme chirurgien d'un régiment: à la fin de cette guerre il s'établit à Stockton-Upon-Tees. Lorsque la guerre éclata avec la France, en 1793, il fut attaché au 3e régiment d'infanterie. Il a servi depuis en Belgique et à St-Domingue: il n'a cessé de joindre à une pratique immense, tous les avantages de la théorie. Il a publié divers ouvrages, qui lui ont acquis une grande réputation, et parmi lesquels nous citerons: *Sur les fièvres de la Jamaïque, avec des observations sur les fièvres intermittentes de l'Amérique, et un Appendix contenant des indications sur les moyens de conserver la santé des soldats dans les climats chauds*, 1795, in-8. — *Essai sur l'histoire et la guérison de la fièvre endémique et contagieuse, et plus particulièrement de la fièvre contagieuse des prisons, des vaisseaux et des hôpitaux, avec des explications sur la discipline et l'économie militaires, et un plan d'arrangemens médicaux pour les armées*, 1789, in-8. — *Vue systématique de la discipline, de la formation et de l'économie des armées*, 1804, in-4. — *Exposition de la pratique de verser de l'eau froide sur le corps, pour la guérison de la fièvre*, 1808, in-8. Il a fait paraître aussi plusieurs lettres sur différens sujets relatifs à son art.

JACKSON, général américain, fut chargé du commandement d'une partie des troupes qui, en 1814, défendirent la Nouvelle-Orléans contre l'attaque des Anglais. Le courage qu'il déploya dans cette circonstance, fixa sur lui les regards du gouvernement, qui, en 1818, le chargea de la direction de la guerre contre les Séminoles, peuplade sauvage, qui était depuis long-temps en état d'hostilité avec les colons américains. Après quelques escarmouches, ces Indiens se retirèrent sur le territoire espagnol, où ils étaient accoutumés à trouver un asile; mais le général Jackson les y poursuivit, et plusieurs d'entre eux s'étant réfugiés à St-Mark et Pensacola, il attaqua ces deux places, qui tombèrent presqu'aussitôt en son pouvoir, vu que les Espagnols, qui n'étant point en guerre avec les Etats-Unis, ne s'attendaient à aucune attaque, avaient négligé de les approvisionner et de les armer suffisamment. Le commandant américain fit en outre exécuter un prophète indien, nommé Francis, accusé d'avoir excité ses compatriotes contre les colons. Deux Anglais nommés Arbuthnet et Ambristie eurent le même sort, comme convaincus d'avoir fourni des armes aux sauvages, parmi lesquels on les avait trouvés, et d'avoir dirigé en secret leurs opérations contre les Américains. La mort de ces deux derniers causa beaucoup de rumeur en Angleterre et en Amérique même. Les journaux britanniques présentèrent comme absolument illégal le jugement en vertu duquel ils avaient péri: et quelques feuilles des Etats-Unis prétendirent que le général Jackson avait excédé ses pouvoirs en faisant exécuter un semblable arrêt, sans en référer au gouvernement. Une accusation non moins grave s'est depuis élevée contre lui; sur les plaintes de l'envoyé d'Espagne auprès des Etats-Unis, relativement à l'occupation hostile, sans déclaration de guerre préalable, des forts de St-Mark et de Pensacola, il a été jugé convenable de soumettre à un examen sévère la conduite de ce général. Plusieurs articles ont paru dans les feuilles publiques, soit pour défendre, soit pour accuser Jackson; quelques-uns de ces derniers portaient l'empreinte d'une sévérité républicaine, disposée à considérer la conduite de ce général, comme pouvant conduire au despotisme militaire, si elle n'était pas réprimée par toute la rigueur des lois. On ignore encore, au moment où nous écrivons (mars 1819), si Jackson sera mis en jugement pour ce fait. Les papiers publics ont annoncé récemment que ses amis ayant voulu lui donner une fête pour célébrer l'heureux résultat de la campagne contre les sauvages, il s'y était refusé, en alléguant que ce serait manquer de respect aux lois, qui n'avaient point encore décidé de son sort. Le général Jackson, ainsi menacé par l'inflexible justice de son pays, à l'instant même où il s'est acquitté avec succès d'une importante mission, est doué d'un sang-froid et d'une résolution remarquables. Les journaux ont rapporté que dans une circonstance où il remplissait les fonctions de shériff, ayant ordonné l'arrestation d'un individu qui venait de commettre un meurtre, il apprit que le criminel, étant parvenu à se saisir d'un fusil, intimidait, en les menaçant de cette arme, les dix bourgeois chargés de se saisir de lui. Jackson en ayant inutilement augmenté le nombre, sans pouvoir vaincre leur crainte, dit à un de ses collègues de le désigner lui-même pour arrêter le coupable: et cette formalité légale étant remplie, il se rendit au lieu où un seul homme en tenait plusieurs dans l'immobilité de l'effroi. Jackson marcha au meurtrier, écarta tranquillement l'arme dirigée contre sa poitrine, et lui en imposant par cet excès de fermeté, le désarma, le saisit et le livra aux assistans.

JACOBS (Pierre-François), né à Bruxelles le 4 octobre 1780, se distingua de bonne-heure par son intelligence et son application. Après avoir fait de bonnes études, il se détermina à suivre la carrière de la peinture, ayant pour ce bel art un penchant décidé. En 1802, il obtint à l'académie de dessin de Bruxelles, le prix du modèle d'après nature. Il ne tarda pas à perfectionner le talent distingué qu'il annonçait, auprès de M. A. Lens (*voy.* ce nom), artiste d'un mérite éminent. Après trois ans de travaux, pendant lesquels il obtint de nouvelles palmes, entre autres un prix à l'académie de Gand, Jacobs partit pour Rome, où il redoubla d'ardeur. L'excès du travail ne tarda pas à altérer sa constitution, naturellement délicate; et il était déjà languissant, lorsque l'académie royale de Milan ayant mis au concours un sujet qui enflamma son imagination (*Théodote présentant à Jules-César, par ordre du roi d'Égypte, la tête*

de Pompée), il se mit à l'ouvrage avec un enthousiasme et une constance qui achevèrent d'épuiser ses forces. Il mourut à Rome dans le printemps de 1808, au moment même où l'académie de Milan le déclarait vainqueur. M. de Mérode-Westerloo, maire de Bruxelles, ayant fait des démarches auprès du président de cette société savante, le tableau qui avait mérite le prix, et dont la possesssion appartenait de droit à l'académie, fut renvoyé au père du jeune artiste, et le vice-roi d'Italie y joignit une médaille d'or, laquelle fut remise à M. Jacobs père, à la suite d'un service funèbre par lequel les amis de l'intéressant jeune-homme se plurent à honorer sa mémoire. M. Bosschaert, conservateur du musée de Bruxelles, prononça à cette occasion un discours plein d'interêt.

JACOBS (J. C.), né à Malines d'une famille dont presque tous les membres avaient suivi la carrière ecclésiastique, fit ses humanités au collége des Oratoriens de cette ville, et son cours de philosophie et de médecine à Louvain. Il prit ses licences en 1780. Quelque temps après, il vint se fixer à Bruxelles, où il rendit des services signalés en contribuant à arrêter les ravages de la dyssenterie qui se manifesta dans l'été de 1781. Cette maladie ayant reparu deux ans après, il obtint un succès plus grand encore : ce qui engagea l'autorité locale à lui demander la publicité de la méthode curative à laquelle il avait dû un si heureux résultat. Ce fut à cette occasion qu'il composa l'ouvrage intitulé : *Tractatus politico-medicus de dyssenteriâ*, qui parut en 1784. Les gens de l'art, ainsi que les journaux du temps, et particulièrement celui que rédigeait le célèbre critique Feller, firent le plus grand éloge de cette production, tant sous le rapport du fond, que sous celui du style. A-peu-près vers la même époque, une maladie que ses symptômes annonçaient devoir être pestilentielle, s'étant manifestée à Bruxelles, dans le faubourg de Namur, M. Jacobs fut chargé de prendre les mesures nécessaires pour arrêter cette contagion à sa naissance, et y réussit de manière à dissiper bientôt les vives allarmes que l'on avait conçues. En 1801, M. Jacobs publia une traduction française de son traité. Un rapport très-étendu fut fait au sujet de cet ouvrage, par la société de médecine de Paris, qui le désigna comme étant « du très-petit nombre de ceux qui peuvent ajouter des vérités nouvelles à la masse des connaissances acquises en médecine. » M. Jacobs devint successivement membre des sociétés médicales de Bruxelles, de Montpellier, de Toulouse, etc. Il a été président de la première. En 1805, il forma et accomplit le projet de démontrer *la certitude en médecine*. Plusieurs sociétés savantes de France, de Hollande et d'Allemagne, témoignèrent à l'auteur, par des lettres flatteuses, l'estime que leur inspiraient les connaissances qu'il avait déployées dans cet ouvrage. La société médicale de Tours et l'athénée du Gers s'empressèrent de l'admettre au nombre de leurs membres. Quelque temps après, la société de médecine-pratique de Montpellier, ayant proposé une question sur les fièvres pernicieuses, rémittentes et catharrales graves, M. Jacobs envoya un mémoire qui fut couronné concurremment avec celui de M. Fauchers. En 1816, ayant éminemment contribué à la guérison d'une maladie épidémique, qui faisait de grands ravages à Humbeek, commune des environs de Bruxelles, il publia à ce sujet, l'année suivante, une brochure intitulée : *De morbis epidemicis*. Dans le même temps, il obtint une mention honorable de la société des médecins et naturalistes de Souabe, pour un mémoire sur la *meilleure indication de la saignée dans le traitement des maladies*. En 1818, il mit au jour un autre mémoire *sur l'inutilité et le danger des remèdes internes, la nécessité et l'avantage des remèdes locaux dans le traitement de la gonorrhée vénérienne*. La publication de cet écrit lui attira de vives attaques, par suite desquelles la société de médecine de Paris, à laquelle il avait été dépeint comme exerçant sans diplôme, et ayant usurpé le titre de président de celle de Bruxelles, le raya de la liste de ses associés. Il trouva néanmoins un éclatant dédommagement de cette injure dans les procédés de la société médicale de Montpellier, ainsi que de celle de Bordeaux, laquelle, après avoir examiné le mémoire qui avait donné lieu à cet événement, exprima de la manière la plus formelle son improbation de ce qui avait eu lieu dans la capitale, en adressant à M. Jacobs un diplôme d'associé, accompagné d'une lettre flatteuse. Peu après il reçut de l'athénée de Niort (Deux-Sèvres), la même marque de con-

sidération. Ce fut aussi vers ce temps qu'il mit au jour une *Démonstration de l'identité des virus de la vérole et de la gonorrhée.* M. Jacobs est encore auteur de quelques autres écrits, parmi lesquels nous citerons un *Traité sur le scorbut, et le solidisme écroulé par sa faiblesse*, ou *réfutation du système de Brown.*— *Tractatus de meliœna multiplici*, 1818, in-8.

JACOMIN (Jean-Jacques-Hyppolite), député de la Drôme à la convention nationale, y vota la mort de Louis XVI; entra, après la session, au conseil des cinq-cents, dont il était membre lors des événemens des 18 et 19 fructidor an 5 (4 et 5 septembre 1795), et fut nommé à la même époque membre de la commission provisoire des inspecteurs de la salle. Réélu au corps législatif, après les événemens de brumaire an 8, il cessa d'en faire partie en 1804, et fut nommé à la direction des droits-réunis du département du Doubs, qu'il occupait encore en 1815, et où il a été remplacé depuis. La loi du 12 janvier 1816 l'a contraint de sortir de France.

JACQUELIN (J. A.), commis principal au ministère de la guerre, chevalier de la légion-d'honneur, est auteur de quelques opuscules, qui ne manquent ni d'esprit ni de gaité, et parmi lesquels nous citerons (avec Rigaud): *Molière avec ses amis*, ou *le Souper d'Auteuil*, comédie-vaudeville, en deux actes, 1800, in-8. Cette pièce a obtenu un succès mérité. — *Pradon sifflé, battu et content*, comédie-anecdote (avec Rochelle), 1801, in-8. — (Avec Rougemont), *L'amour à l'anglaise*, comédie-vaudeville, 1803, in-8. — (Avec Rigaud), *Piron aveugle*, comédie anecdotique, 1804, in-8. — *Ode sur la naissance du roi de Rome*, 1811. — *Henri IV, les Bourbons et la paix*, hommages poétiques, 1814, in-8.

JACQUEMARD (E.), l'un des grammairiens français les plus instruits et les plus profonds, né en Franche-Comté, vers 1780, a fait ses études à Paris. On a de lui: *Élémens de grammaire française, à l'usage des enfans*, 1806, in-4. — *Abrégé de grammaire française*, 1811, in-8. Ces deux ouvrages sont, sans aucun doute, du nombre des plus remarquables qui aient paru de notre temps sur la langue française.

JACQUEMIN (Charles-Joseph), dit *Charles de Loupoigne*, naquit à Bruxelles en 1762. Après avoir fait quelques études il parut vouloir s'adonner à la chirurgie; mais la révolution belgique ayant éclaté sur ces entrefaites, il entra dans un corps de volontaires, où son intelligence et son activité le firent parvenir au rang d'officier. Il se distingua dans diverses occasions, notamment à la bataille du 22 septembre 1790; mais la cause nationale ayant succombé, et la Belgique étant rentrée sous la domination autrichienne, l'habitude et le goût du service le portèrent à entrer dans les rangs de ceux qu'il avait combattus. Après avoir été quelque temps hussard de l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas, il fut, à la recommandation de cette princesse, nommé, en 1791, lieutenant au régiment de Laudon-vert, infanterie légère, et chargé du recrutement pour ce corps. La France ayant déclaré la guerre à l'Autriche, il se signala de nouveau dans diverses occasions: il fit, à la tête de sa compagnie, des incursions hardies et heureuses sur le territoire français, et déploya surtout une bravoure peu commune, lors de la conquête des Pays-Bas par l'armée républicaine. Chargé d'escorter la caisse militaire jusqu'à Dusseldorf, il tint tête, avec une poignée de soldats, à un nombreux détachement ennemi, qu'il arrêta assez long-temps pour que le trésor pût être en sûreté, et par lequel il fut enfin fait prisonnier. Envoyé dans l'intérieur de la France, il s'échappa, trouva moyen de correspondre avec plusieurs chefs vendéens, entre autres avec le fameux George Cadoudal. Revenu secrètement à Bruxelles, il fut découvert au bout de quelque temps, et arrêté; mais comme il n'existait aucun fait matériel à sa charge, il fut bientôt élargi. Il se retira dans la famille de sa mère, qui habitait Loupoigne, commune appartenant à la partie de la Belgique désignée par le nom de Pays-Wallon, et y vivait dans une apparente inaction, lorsque tout-à-coup on apprit qu'il avait paru dans le canton de Genappe à la tête d'un rassemblement fort d'environ 200 hommes, formé d'anciens partisans de l'Autriche, auxquels s'étaient joints quelques vagabonds et gens sans aveu. Ses premières opérations donnèrent lieu de croire qu'il avait la certitude d'être efficacement soutenu. Il désarma des brigades de gendarmerie, enleva des caisses publiques, et parvint à établir, dans ce canton, un noyau insurrectionnel qui menaçait de devenir d'autant plus dan-

gereux, qu'il avait persuadé à une partie des villageois qu'il était chargé de cette mission par l'empereur lui-même et par l'archiduc Charles, dont il avait toute la confiance. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer le nom de *cousin Charles de Loupoigne*, sous lequel il fut connu depuis ce moment. Néanmoins des forces envoyées par l'autorité départementale dissipèrent cette bande encore mal organisée. Jacquemin, dont on ne put se saisir, fut jugé militairement par contumace, et condamné à mort le 6 ventôse an 4. On n'entendit plus parler de lui jusqu'en l'an 7, époque à laquelle l'établissement de la conscription militaire produisit un soulèvement dans divers endroits des départemens réunis. Il ne fut point l'un des chefs ostensibles de ce mouvement, dirigé par des hommes qui avaient des vues plus étendues, et qui paraissaient vouloir concerter leurs opérations avec le débarquement anglo-russe en Hollande, lequel venait d'avoir lieu à cette époque. Toutefois, après la défaite des insurgés par les troupes que le directoire s'était hâté de faire marcher en Belgique, Jacquemin, que rien ne pouvait décourager, se jeta dans la vaste forêt de Soigne, où il ne tarda pas à être joint par quelques débris de l'insurrection, à la tête desquels il recommença à inquiéter les communes voisines. Pendant longtemps, lui et les siens échappèrent aux recherches les plus actives de l'autorité. Enfin il se décela lui-même à force d'audace, en venant enlever, aux portes de Bruxelles (dans le faubourg de Ten-Noode), trois hussards français qu'il força de le suivre dans la forêt. De nombreux détachemens furent mis en mouvement pour faire de nouvelles battues, qui furent d'abord sans succès: enfin, l'un de ses émissaires, arrêté par des soldats, révéla sa retraite, et, le 12 thermidor an 7, il fut surpris dans le bois de Neeryssche, au moment où il faisait à ses gens une distribution d'eau-de-vie. Quoiqu'attaqué à l'improviste, il se défendit avec vigueur, et blessa mortellement un sergent de grenadiers; mais ayant eu la cuisse traversée d'une balle, il tomba, et fut aussitôt achevé. Les vainqueurs lui coupèrent la tête, qui fut envoyée à Bruxelles, et placée sur un poteau élevé devant l'hôtel-de-ville, pour convaincre le peuple de la mort de ce chef de parti. Sa figure, régulière, mais farouche, portait une empreinte de fierté que la mort n'avait point effacée. Plusieurs de ses compagnons périrent dans le combat; quelques autres furent jugés militairement, et fusillés à Bruxelles, passage des Colonnes; le reste se dispersa totalement. En fouillant Jacquemin, on trouva attachée en sautoir sur sa poitrine une croix qu'il prétendait avoir reçue du prince Charles.

JACQUEMINOT (Jean-Jacques-Louis), né à Naives, près de Bar-le-Duc, en 17[illegible], était avocat à Nanci avant la révolution, dont il embrassa la cause avec zèle, et sans jamais se compromettre avec les vainqueurs. Après avoir rempli quelques fonctions dans le département de la Meurthe, il en fut élu député au conseil des cinq-cents, en 1797. Il y présenta quelques-uns des rapports sur des objets d'administration intérieure, soutint l'impôt sur le sel, et se prononça constamment contre la liberté de la presse. Lié avec le parti de Clichi, dont on l'appelait le tambour-major, avant le 18 fructidor, il sut, en l'abandonnant à propos, et paraissant se dévouer au directoire, échapper aux proscriptions de cette journée. Jacqueminot avait trop de prévoyance et de souplesse pour ne pas s'associer aux évènemens des 18 et 19 brumaire an 8. Il dévoua sa conscience et ses services au général Bonaparte, et fut nommé, immédiatement après ces journées, membre et président de la commission intermédiaire qui remplaça alors le conseil des cinq-cents. Devenu membre du sénat aussitôt après que le gouvernement consulaire fut constitué, Jacqueminot s'y montra l'un des courtisans les plus assidus du premier consul, dont les usurpations, toujours croissantes, contre les droits du peuple, trouvèrent en lui un inépuisable fond de complaisance et de servilité. Tant de services et d'abaissement le firent nommer, en 1804, titulaire de la sénatorerie de Douai. Il est mort à Paris, le 13 juin 1813, laissant un fils, officier-général, également recommandable par sa bravoure, ses talens militaires et son attachement à son pays.

JACQUINOT (Le baron Charles-Claude), lieutenant-général de cavalerie, né le 5 août 1772, était, en 1806, colonel du 11e régiment de chasseurs à cheval. Devenu général de brigade, il fit la campagne de Russie, et se distingua, le 7 septembre 1812, à la bataille de la Moskwa.

Le 26 octobre 1813, il fut nommé général de division, et le 2 janvier 1814, il marcha, avec le général Albert, contre un corps russe, composé de deux bataillons, qui se portait sur Bonn, et le fit prisonnier avec deux pièces de canon. Il alla prendre ensuite, à Cologne, le commandement des dragons du 5ᵉ corps d'armée, sous les ordres du général Sébastiani. Le baron Jacquinot fut envoyé, par le roi, en Autriche, au mois de mai 1814, en qualité de commissaire pour le retour des prisonniers français, et fut nommé, le 23 août suivant, grand-officier de la légion-d'honneur. Français avant d'appartenir à tel ou tel parti politique, le général Jacquinot commandait, en juin 1815, la 1ʳᵉ division de cavalerie du 1ᵉʳ corps de l'armée du nord. Le zèle avec lequel il s'était porté, dans cette circonstance, à la défense de sa patrie menacée, lui valut, après le second retour du roi, une honorable destitution.

JAGAULT (L'abbé), l'un des agens les plus actifs du parti royal, pendant les guerres de l'ouest de la France, naquit à Thouars, en 1765, fut élevé chez les bénédictins de St-Maur, et nommé, à 23 ans, à la chaire de philosophie et de théologie de St-Nicolas d'Angers, où il jouissait déjà, en 1788, de quelque réputation. Ennemi déclaré de la révolution, ses violences, plus encore que ses principes, le firent chasser du département des Deux-Sèvres, en 1792. Il vint alors à Paris; retourna, peu après, en Anjou, où il se donna pour avocat; se lia avec les chefs de l'armée vendéenne, lorsque l'insurrection éclata, et se rendit très-utile à leur cause dans un grand nombre de circonstances, tantôt comme conseil, tantôt comme émissaire, tantôt comme fournisseur, tantôt enfin comme militaire. Le dévouement de ce courageux ecclésiastique ne connaissait point de bornes, et aucun danger ne l'arrêtait lorsqu'il s'agissait de remplir les périlleux devoirs que lui prescrivaient ou l'intérêt de sa cause, ou les fonctions de son ministère. Lorsque des temps plus doux furent arrivés, après le 9 thermidor, et que la convention s'occupa du soin de pacifier l'ouest, l'abbé Jagault rendit de nouveaux services. Il est fâcheux qu'une conduite, jusques-là si honorable, ait été flétrie, plus tard, par une connivence criminelle dans tous les projets de conspiration tramés contre la France par le gouvernement britannique, en faveur des Bourbons. Passé à Naples avec les fils du comte de Chastelux, il vit, dans cette ville, le ministre de France, Alquier, qui le traita avec une attention particulière, et lui dit : « Demandez ce que vous voudrez : quelle que soit la place que vous désiriez, je m'en fais garant.—Monsieur, répondit l'abbé Jagault, la cause des Bourbons est éteinte, et je le suis avec elle. » Rentré en France en 1807, l'abbé Jagault, en qui il n'est possible de voir désormais qu'un de ces méprisables intrigans, toujours prêts à sacrifier leur patrie à leurs préjugés et à leurs intérêts, se hâta de démentir les feintes assurances qu'il avait données, à Naples, au ministre français; il alla renouer en Gascogne toutes les intrigues du parti royal, et après en avoir visité et rapproché les principaux agens, il partit pour l'Espagne. De retour en France, l'abbé Jagault continua d'entretenir, avec ses principaux agens, les mêmes relations; et afin d'être moins soupçonné, il résida alternativement dans diverses provinces. Trouvant, à Paris même, et chez des agens du gouvernement impérial, complices de ses trahisons, un asile assuré contre les recherches qui furent souvent dirigées contre lui, c'est dans cette ville que, revenu après la fatale campagne de Russie, Jagault se concerta avec d'autres agens des Bourbons, qui, pour porter un nom plus illustre que le sien, n'en jouaient pas un rôle moins méprisable. A la suite de ses conférences avec ces agens, l'abbé Jagault retourna dans la Vendée, où tout était disposé pour qu'un mouvement éclatât le lundi de pâques 1814; mais la nouvelle des événemens du 20 mars, qui arriva sur ces entrefaites, lui épargna ce soin. Revenu dans ce département, Jagault, tout en paraissant ne s'occuper que de son ministère de paix, continuait à entretenir, avec le comte de la Rochejaquelein, des intelligences dont le parti royal se promettait le retour de la guerre civile. Il a établi sa résidence à Paris, depuis le second retour des Bourbons.

JAGOT (Grégoire-Marie), juge de paix à Nantua, au commencement de la révolution, fut député de l'Ain à l'assemblée législative, en septembre 1791, et réélu, l'année suivante, à la convention nationale, où il ne vota point dans le pro-

cès de Louis XVI, se trouvant, alors, en mission à l'armée du Mont-Blanc, avec Hérault-de-Séchelles et Grégoire. Il écrivit à la convention que, convaincu des crimes de Louis, il prononçait sa condamnation. Nommé, le 14 septembre 1793, membre de ce comité de sureté-générale, complice de tous les crimes du comité de salut public et qui ne fut renversé avec lui qu'après le 9 thermidor, Jagot y fut particulièrement chargé de la correspondance. Dénoncé par son collègue Merlino, il demanda à se justifier, mais la convention ayant passé à l'ordre du jour sur cette demande, il fut exclu du comité sans avoir été entendu. Lorsque les membres du long comité de salut public furent mis en état de prévention devant la convention nationale, Jagot s'unit à ses collègues Carnot et Robert Lindet pour les défendre. Accusé, le 9 prairial an 3 (28 mai 1795), par son collègue Gouly, d'avoir soustrait, pendant qu'il était chargé de la correspondance du comité de sureté-générale, des pièces adressées au comité par ce représentant, contre des scélérats du département de l'Ain, Jagot fut décrété d'arrestation. Quelques jours après, un incident assez curieux vint jeter un jour nouveau sur l'exécrable but que se proposaient les comités, dans les assassinats juridiques qu'ils faisaient exécuter par le tribunal révolutionnaire: on découvrit une lettre de Jagot, dans laquelle ce député reprochait à la section de Guillaume Tell de ne pas indiquer, sur la liste des individus qu'il mettait en arrestation, la quotité de leur fortune; c'était faire assez clairement connaître les causes de la mort de tant de victimes. La convention frémit; mais trop d'intérêts s'opposaient à ce que les recherches contre Jagot, qui n'eût pas manqué de s'expliquer, fussent continuées. Il demeura prisonnier jusqu'à l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795); ayant recouvré sa liberté, à cette époque, il retourna dans son pays, et établit une fabrique de cotons dans le Lyonnais.

JALABERT (L'abbé), chanoine de Notre-Dame de Paris, et l'un des grands-vicaires de ce diocèse, est né à Toulouse; il a souvent porté la parole devant l'empereur, au nom de son chapitre, dans des occasions solennelles; et nous ne pensons pas que l'histoire de la révolution présente d'exemple d'un plus impassible *palinodiste*. Tantôt aux pieds de Napoléon, tantôt à ceux de Louis XVIII, on trouve toujours ce petit abbé, l'encensoir à la main et la louange à la bouche, prosterné devant le pouvoir, quelqu'il soit.

JANSSENS (N.), né à Bruxelles, manifesta de bonne heure un penchant marqué pour les arts du dessin, qu'il étudia avec succès; par la suite un goût plus prononcé le détermina pour la sculpture. Il alla perfectionner, en Italie, les connaissances qu'il avait acquises dans son pays, et se fit bientôt distinguer à Rome, par son instruction et la pureté de son goût. De retour dans la Belgique, il acheva successivement divers ouvrages qui lui méritèrent l'estime des connaisseurs. Chargé, par les magistrats de Bruxelles, de faire une statue qui devait être placée à la fontaine de la longue rue Neuve, il exécuta un *Neptune en courroux*, qui fut placé au mois d'avril 1776; mais ce morceau, d'un travail achevé, fut dérobé peu de temps après, sans qu'il ait jamais été possible de le retrouver, ou de découvrir l'auteur du larcin. Il fut ensuite employé avec Olivier, sculpteur d'un grand mérite, aux embellissemens du quartier du Parc. On dut au ciseau de Janssens une belle statue d'*Apollon*, copiée de l'antique. Plusieurs autres productions vinrent encore ajouter à sa réputation. Sous le gouvernement français, il fut nommé inspecteur des travaux publics. Il mourut vers la fin de 1816, laissant une famille sans fortune. A ceux des ouvrages de cet artiste habile, que nous avons déjà cités, nous ajouterons la statue colossale de *David*, placée sous le parvis de l'église de Caudenberg; celles de *Flore* et d'*Hébé*, dans les jardins du château de Laeken; enfin, les figures allégoriques de la *Religion* et de la *Charité*, dans la cathédrale de Gand. Ces dernières sont peut-être l'ouvrage le plus remarquable de ce statuaire. Après avoir long-temps étudié le *Torse*, sur lequel les savans ont émis tant d'opinions diverses, M. Janssens prétendit que c'était le débris d'une statue qui représentait Ulysse tirant de l'arc, et suppléa aux membres qui manquaient, suivant cette hypothèse, qui paraît avoir un grand degré de probabilité. Cet ouvrage, plus qu'aucun autre de ce maître, décèle un génie vigoureux et une profonde connaissance de l'antique.

JANSSENS (Jean-Guillaume), lieutenant-général, grand-croix et chancelier de l'ordre militaire de Guillaume, naquit, le 12 octobre 1762, à Nimègue, où son père, officier au régiment d'Ailva, était alors en garnison. Entré, très-jeune encore, comme cadet, au régiment dans lequel servait son père, il fut nommé officier à 15 ans. En 1787, se trouvant à Harlingue, et s'étant rendu utile au parti stadhoudérien, il obtint, en récompense, le grade de capitaine au régiment de Wartensleben, et fit, en cette qualité, les campagnes de 1793 et 1794; il fut grièvement blessé dans l'affaire du 13 septembre 1793, devant Menin. Il continua de servir, après la révolution de 1795, mais ses blessures n'étant pas guéries, il demanda et obtint sa retraite avec pension. Peu de temps après, il fut employé dans l'administration des troupes françaises à la solde de la Hollande, et nommé, au mois de mars 1797, commissaire-général de cette administration. Pendant les cinq années que dura cette direction, le gouvernement batave l'envoya, à différentes reprises, à Paris, afin de prévenir des changemens vexatoires et onéreux que le gouvernement français avait l'intention d'apporter aux stipulations convenues entre les deux états, pour l'entretien de ces troupes. Il s'acquitta de ces missions avec autant d'intelligence que de probité. Le gouvernement de la république batave avait mis à sa disposition des sommes considérables, avec la faculté de les employer où et comme il le jugerait à propos, sans qu'il eût besoin d'en rendre compte. Ce corps constitué ne fut pas peu étonné, lorsqu'à son retour, M. Janssens ne porta en compte que ses frais de voyage et de séjour, qui se montaient, d'ailleurs, à une somme très-modique, et assura n'avoir pas eu besoin de faire d'autres dépenses. Cette scrupuleuse probité, ainsi que le bon ordre et l'économie qui régnaient dans toutes les parties de son administration, continuèrent de lui mériter la confiance de son gouvernement et l'estime de ses concitoyens. On eut la satisfaction de s'apercevoir, par le compte rendu de la première année de sa gestion, que les dépenses de cette administration, depuis qu'elle avait passé dans ses mains, étaient diminuées de 6000 florins par jour, montant de son traitement par an. En 1802, le gouvernement batave ayant l'espoir de se voir déchargé de l'entretien d'une armée française, et la place de commissaire-général devenant par-là inutile, M. Janssens fut nommé gouverneur et général en chef de la colonie du cap de Bonne-Espérance. Arrivé à sa destination, il profita du premier moment favorable pour faire un voyage dans l'intérieur du pays; il poussa jusque dans la Caffrerie, et y fit une paix avantageuse avec le roi Gaika. Il aurait pénétré plus loin, et recueilli une plus ample moisson de connaissances sur l'intérieur de cette partie de l'Afrique, si la nouvelle de la rupture de la paix avec l'Angleterre ne l'avait obligé de retourner sur ses pas, et de songer aux moyens de défense de cette possession importante pour la république. Les colons, oubliant leurs anciennes divisions, se rangèrent avec empressement sous les drapeaux de la mère-patrie, et même ceux qui étaient établis à une grande distance du chef-lieu de la colonie, vinrent offrir leurs services. Tout prenait l'aspect le plus favorable, et le meilleur esprit animait les troupes et les habitans, lorsque le général Janssens eut la douleur de recevoir un ordre de son gouvernement, qui lui enjoignait de diriger la plus grande partie de ses troupes européennes sur Batavia. Cet ordre, qui avait été nécessité par la plus grande importance de l'île de Java, comparativement au cap de Bonne-Espérance, ne pouvait manquer d'avoir pour résultat la reddition de cette dernière colonie, en cas d'attaque de la part des Anglais. Aussi dut-elle céder aux forces supérieures que le général Baird avait débarquées dans les premiers jours du mois de janvier 1806, malgré l'opiniâtre résistance des troupes sous les ordres du général Janssens, qui ne s'élevaient en tout, y compris les Hottentots et les habitans armés, qu'à 1900 hommes, tandis que l'ennemi en avait 10,000, tous soldats européens. Le général Janssens donna, en cette occasion, des preuves de bravoure et d'intelligence; mais, trahi par le bataillon étranger qui faisait partie de son corps, et qui s'enfuit au commencement de l'attaque que fit le général anglais, le 8 janvier, il ne lui resta d'autre parti à prendre que de songer à se tirer de cette pénible position le mieux qu'il le pourrait. Sa conduite ferme et courageuse, que le général ennemi sut apprecier, lui valut une

capitulation honorable, par laquelle il fut accordé que les braves restés fidèles au gouverneur hollandais, ne seraient pas considérés comme prisonniers, mais devraient être transportés, avec leur chef, dans leur pays. Le général Janssens, resté encore quelques semaines au Cap avant de s'embarquer pour sa patrie, eut la satisfaction de trouver, dans les témoignages de respect que lui donnèrent de toutes parts les habitans du chef-lieu, sur lesquels il n'exerçait plus aucune autorité, l'approbation de sa conduite. De retour en Hollande, il obtint également ce témoignage flatteur de la part de son nouveau souverain, le roi Louis Napoléon, qui le nomma, dès le mois de juillet de la même année (1806), conseiller-d'état en service extraordinaire et secrétaire-général du département de la guerre, et ensuite successivement conseiller d'état en service ordinaire, président des sections de la guerre et de la marine, intendant-général de l'armée du Rhin, directeur-général de l'administration de la guerre, et enfin, en 1807, ministre de ce département. Des motifs qui ne nous sont pas connus, ou peut-être le mécontentement que donna au roi Louis, la faveur dont le général Janssens paraissait jouir auprès de la reine Hortense et de sa mère l'impératrice Joséphine, firent, au mois de mai 1809, donner à celui-ci un successeur au département de la guerre; il conserva, néanmoins, le grade de lieutenant-général, et le titre de conseiller d'état, avec une pension de 8000 florins par an. Retiré des affaires, le général Janssens fit un voyage en Suisse et en Italie. Après son retour dans sa patrie, le roi voulut de nouveau l'employer, et lui destina le gouvernement des possessions hollandaises dans les Indes orientales; mais il ne put mettre ce projet à exécution, à cause de la nécessité où il fut réduit, par son frère, de renoncer au trône de Hollande. Le roi ayant abdiqué, M. Janssens fut chargé par le gouvernement provisoire d'en porter la nouvelle à l'empereur, et d'apprendre ses intentions à l'égard de ce pays. Napoléon s'entretint plusieurs heures, seul avec le général Janssens, dans son cabinet, à Rambouillet. Cet entretien, remarquable par ses résultats, ne le fut pas moins par la manière dont il finit. L'empereur, après avoir fait une foule de questions au chargé de pouvoirs de la Hollande, les unes plus intéressantes que les autres, et qui prouvaient la parfaite connaissance qu'il avait de la situation des affaires de ce pays, et après avoir obtenu, sur chacune d'elles, la réponse convenable, finit, après un long silence qui laissait le général Janssens dans une pénible incertitude, par rédiger lui-même le décret qui réunit la Hollande à l'empire français (il est daté du 9 juillet 1810). Dès cette époque, M. Janssens jouit constamment de l'estime de l'empereur, qui le fit d'abord porter sur le tableau des généraux de division en activité, et l'envoya ensuite, vers la fin de 1810, à Batavia, en qualité de gouverneur-général des possessions hollandaises dans les Indes, à des conditions très-avantageuses pour lui et sa famille. Il y remplaça le général Daendels. Arrivé, après une traversée de trois mois et vingt jours, au lieu de sa destination, son premier soin fut de s'occuper des moyens de défense de ces riches possessions. L'armée qu'il y trouva avait une force nominale assez considérable, mais ne comptait que très-peu d'Européens, pour la plupart encore invalides: la majeure partie des troupes consistait en nouvelles levées de Javanais, forcés au service, qui avaient l'état militaire en horreur et commandés, d'ailleurs, à quelques honorables exceptions près, par des officiers au-dessous de la médiocrité. La désertion et les maladies (on comptait 4000 malades à Batavia) achevaient de rendre les moyens de défense absolument insuffisans, en cas d'attaque de la part des Anglais, d'autant plus que, des 3000 soldats aguerris que l'empereur avait l'intention de diriger vers cette colonie, 300 seulement avaient pu réussir à parvenir à cette destination. Ce fut cependant avec ces faibles moyens que le général-gouverneur dut se défendre contre les forces considérables avec lesquelles les Anglais vinrent l'attaquer, au mois de septembre 1811. Il était aisé de prévoir qu'il succomberait; mais la justice nous fait un devoir d'observer que sa défense fut aussi brillante que malheureuse. Des traits du plus grand dévouement l'ont encore ennoblie. Lorsque, dans la journée du 26 septembre, les Anglais attaquèrent les retranchemens dans lesquels le général Janssens s'était retiré, et où il se défendait avec la plus grande intrépidité, on entendit tout-à-coup

une forte explosion. C'était une redoute que le major Muller avait juré la veille, en quittant le général, de faire plutôt sauter en l'air avec lui et toute sa troupe, que de la rendre à l'ennemi : il tint parole, et trouva une mort glorieuse, avec ses braves compagnons d'armes, sous les décombres de cette redoute, qui ensevelit en même temps les assaillans. Tant d'héroïsme fut inutile. Les Javanais, frappés d'une terreur panique à la vue des soldats blancs, prirent la fuite de toutes parts, et le général Janssens fut par là obligé d'ordonner la retraite, dans laquelle il faillit être tué par un détachement de la cavalerie anglaise, qui le poursuivit à sa sortie des retranchemens : il ne dut la vie qu'à la générosité de l'officier qui le commandait, et qui, n'aspirant qu'à le faire prisonnier, le protégea contre ses troupes, irritées par la résistance des Hollandais. Le général Janssens, après avoir perdu la presque totalité de son armée, et avoir mis le feu aux magasins considérables d'épiceries qui se trouvaient sur sa route, arriva enfin à Buitenzorg. C'est là qu'il rassembla encore ce qu'il pouvait réunir de troupes, avec la résolution de se défendre et d'arrêter l'ennemi autant qu'il lui serait possible. Il y refusa la capitulation qui lui fut offerte par lord Minto, gouverneur-général des possessions anglaises dans les Indes, qui accompagnait en personne cette expédition, dont le gouvernement anglais appréciait l'extrême importance. Mais voyant que cette position ne pouvait être défendue avec le peu de troupes qui s'étaient jointes à lui, il se porta sur Samarang, où il reçut des princes indiens quelques nouveaux renforts, qui l'abandonnèrent à la première attaque. Alors ne se trouvant entouré que de quelques officiers, il fut obligé d'entrer en négociation avec un ennemi qui, irrité de l'opiniâtre résistance que lui avait opposée le général hollandais, aussi long-temps qu'il lui restait quelques ressources, lui imposa de dures conditions. Le général Janssens, au nom duquel se rattachent ainsi deux événemens malheureux, fut mieux traité à son retour en Europe, par Napoléon, qui approuva complétement sa conduite, l'indemnisa des pertes qu'il avait essuyées, et le créa baron de l'empire. En attendant, le général Janssens, avec son état-major, avait été transporté comme prisonnier de guerre en Angleterre, tandis que les autres officiers de son armée furent envoyés au Bengale. Quelques personnes ont fait au général Janssens le reproche d'avoir défendu avec trop d'opiniâtreté l'ancienne colonie hollandaise de Java, et de ne l'avoir pas rendue aux Anglais, plutôt que de tâcher de la conserver au gouvernement français : mais elles ont oublié sans doute que le général Janssens avait prêté serment de fidélité à l'empereur des Français, et que tout serment est sacré, quel que soit celui qui l'ait reçu. Ce général est donc, au contraire, digne d'éloges, pour avoir su sauver à la fois l'honneur national et son honneur personnel. Au mois de novembre 1812, il obtint la permission du gouvernement anglais, de se rendre sur le continent, en donnant sa parole de ne pas servir contre l'Angleterre, jusqu'à ce qu'il fût échangé. Arrivé à Paris, il demanda que sa conduite fût examinée par un conseil de guerre. « J'ai examiné moi-même votre affaire, lui répondit Napoléon : j'ai été votre juge ; vous en faut-il un autre ? Je vous ai justifié complétement ; je vais vous employer à l'intérieur ; » et il lui donna alors le commandement de la 31e division militaire, chef-lieu Groningue. Le général Janssens se signala, dans cette nouvelle place, par les mesures sages qu'il prit pour dompter une insurrection qui avait éclaté en Ost-Frise, et qui fut réprimée sans effusion de sang ; il fut encore utile au comte de Bentinck-Roon, dans les terres duquel une insurrection s'était manifestée, et dont la vie était menacée par les Français, entre les mains desquels il se trouvait. Des frégates anglaises s'étant présentées devant Hambourg, le général Janssens, prévoyant la possibilité d'un ordre qui lui enjoignît d'agir contre ces forces, fit observer au gouvernement français, qu'il n'était pas encore échangé, et que par conséquent il ne pouvait être employé de ce côté. On reconnut la justesse de cette observation, ainsi que l'honorable sentiment qui l'avait dictée ; le général Janssens fut remplacé, et obtint le commandement de la 2e division militaire, chef-lieu Mezières. C'est là qu'il reçut enfin l'acte de son échange, au mois de février 1813. L'empereur lui fit expédier l'ordre, au mois de mars 1814, de venir le joindre avec ce qu'il pourrait réunir de troupes, n'en laissant qu'un tiers dans les forteresses. Avec un corps de 5 à

6,000 hommes, il rejoignit en effet l'empereur à Reims, le lendemain de son entrée dans cette ville, après l'affaire qui lui en avait ouvert les portes, malgré la vive résistance des Russes, sous les ordres du général St-Priest. L'empereur voulut alors donner au général Janssens le commandement d'une division d'infanterie, sous le prince de la Morkwa (Ney); mais sur la déclaration franche et modeste du général, qu'il ne se croyait pas le genre de connaissances nécessaire pour faire mouvoir de grandes masses, Napoléon, pour lui donner une autre marque de sa confiance, voulut le renvoyer, avec des pouvoirs très-étendus, dans la division militaire qu'il venait de quitter. Alors le général, aussi bon patriote que fidèle serviteur, déclara à l'empereur qu'il ne pourrait jamais se décider à porter les armes contre sa patrie, et que les événemens de la guerre pouvant amener des troupes hollandaises de ce côté, il préférerait une autre destination. L'empereur approuvant le motif qui avait dicté cette résolution, permit au général Janssens de se rendre à Paris, et d'y attendre l'issue des événemens. Il y resta jusqu'à l'entrée des alliés, en conservant toujours ses appointemens, et donna ensuite sa démission du service de France. Rentré dans sa patrie vers le milieu du mois d'avril 1814, il offrit ses services au prince souverain, qui, oubliant que le général Janssens avait servi le parti opposé au sien, pour ne se rappeler que les blessures qu'il avait reçues en 1793, en combattant sous ses ordres en Flandre, lui conserva le grade de lieutenant-général, et le chargea de l'organisation de l'infanterie et de la cavalerie. Après la réunion de la Belgique et de la Hollande, il fut chargé de l'administration de la guerre, et, peu après, nommé commissaire-général de ce département, avec le rang de secrétaire d'état. Sur sa demande réitérée, le roi lui accorda enfin, au mois de mai 1815, sa démission de cette place; il le nomma grand-croix et chancelier de l'ordre militaire de Guillaume, et lui conféra le titre d'écuyer (*jonkheer*), pour lui et ses descendans. Le général Janssens fut, à des époques antérieures, successivement commandeur et grand-croix des ordres de l'union et de la réunion; officier, commandant et grand-officier de la légion-d'honneur, grade dans lequel il a été confirmé par Louis XVIII.

JARD-PANVILLIERS (Le baron Louis-Alexandre), né à Niort en 17[illegible], était, avant la révolution, médecin dans cette ville. Nommé, en 1790, procureur-syndic du département des Deux-Sèvres, il fut successivement député à l'assemblée législative, où il ne fit point parler de lui, et à la convention nationale, où il vota, dans le procès de Louis XVI, en faveur de l'appel au peuple, pour la détention jusqu'à la paix, le bannissement à cette époque; et enfin pour le sursis à l'exécution, lorsque la sentence de mort eut été portée. M. Jard-Panvilliers, au milieu des orages qui éclatèrent dans l'assemblée conventionnelle, la dispersèrent et frappèrent ses membres les plus illustres, a défendu avec persévérance les principes de la justice et de l'humanité; et si ce député ne s'est jamais fait remarquer par son courage à combattre les ennemis de l'ordre social, c'est au moins un honneur pour lui d'avoir été placé, par eux, parmi les hommes justes et droits qu'ils ont constamment honorés de leur haine. Dénoncé par Marat, comme modéré, en mai 1793, au retour d'une mission qu'il venait de remplir dans les départemens de l'ouest, il fut cependant assez heureux pour n'être pas compris dans les proscriptions du 31 du même mois et des jours suivans, et dut ensuite son salut à son silence. Il porta dans les diverses assemblées qui succédèrent à la convention, l'esprit de modération qui avait distingué sa carrière politique; se montra favorable à la révolution des 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799); fut envoyé après ces journées, en qualité de commissaire, dans les départemens, et nommé, à son retour, membre du tribunat. Au mois de mai 1804, M. Jard-Panvilliers fit partie de la commission chargée d'examiner la proposition faite par Curée de décerner la dignité impériale à Napoléon Bonaparte et à sa dynastie, et le 6, il présenta, au nom de cette commission, un rapport où l'on remarquait le passage suivant, qui peut être considéré à la fois et comme l'expression fidèle de la pensée et des craintes de la France, relativement à la branche aînée de la maison de Bourbon, à l'époque où cette opinion fut émise, et comme l'expression, non moins fidèle, de sa pensée et de ses craintes, au moment où Louis

XVIII aura cessé de vivre. « Nous n'imaginons pas qu'il existe un seul Français assez ennemi de la gloire et du bonheur de son pays, pour vouloir rappeler sur le trône cette famille dégénérée, qui a laissé tomber le sceptre de ses mains, et qui n'est animée que de l'esprit de vengeance et de proscription. Les Bourbons ont rompu tous les liens qui les unissaient à la France; ils ont soulevé contre elle toutes les puissances de l'Europe. Ils viennent d'offrir encore leurs bras à l'Angleterre, maintenant qu'il s'agit de venger l'honneur de la nation française, outragée par la violation de la foi des traités. Ainsi ils n'ont de courage que lorsqu'ils espèrent pouvoir livrer le sort de leur patrie à son plus cruel ennemi : mais que dis-je, leur patrie ? non, ils n'en ont plus; ils l'ont perdue sans retour. » Elu en novembre 1804, candidat au sénat-conservateur, par le collége électoral des Deux-Sèvres, M. Jard-Panvilliers n'obtint pas les suffrages de ce corps pour y être admis; mais il fut nommé, en septembre 1808, l'un des présidens de la cour des comptes. Elu en 1815, par le département des Deux-Sèvres, membre de la chambre des députés, il y vota avec la minorité. Il est à regretter, qu'en sa qualité de doyen des présidens de la cour des comptes, le baron Jard-Panvilliers ait été, le 5 mai 1816, soumis à l'obligation de haranguer Louis XVIII, sur l'anniversaire de son retour. Cette circonstance, en mettant ce magistrat dans la pénible nécessité de tenir un langage fort opposé à celui qu'il avait fait entendre, en 1804, au tribunat, l'a placé dans une de ces positions fausses, qui échappent difficilement à la déconsidération.

JARDON, général de brigade au service de France, né dans la province de Liége, parvint rapidement des derniers rangs de l'armée à ce grade supérieur, par une foule d'actions où il montra la plus audacieuse intrépidité. Ne joignant pas toutefois à cette bravoure éclatante des talens remarquables, il ne s'éleva jamais au-dessus de ce grade, auquel il était parvenu dès les premiers temps de la révolution. Il fit, depuis cette époque, toutes les campagnes de Flandre, d'Allemagne et de Pologne, constamment aux avant-postes, et ne cessant d'étonner les plus vieux soldats par sa témérité. Du reste, conservant partout les habitudes du corps-de-garde, il poussait jusqu'au cynisme la négligence de son extérieur. Son uniforme et son cheval tout équipé, ne valaient pas trois cents francs. Ce rapport avec les habitudes des soldats, ne contribuait pas moins que sa valeur aventurière, à l'extrême affection qu'ils lui portaient. Véritable *casse-cou*, pour employer l'expression consacrée parmi les militaires, il avait fait tuer à côté de lui plus de douze aides-de-camp, de sorte que ne pouvant plus trouver d'officier qui consentît à faire ce service auprès de lui, il fut obligé de les remplacer par des sergens de grenadiers, que l'on mettait à cheval. Sa grande jouissance était de faire la petite guerre; on le voyait marcher en avant des tirailleurs, le fusil sur l'épaule, et avec une ceinture garnie de cartouches. Lorsqu'il se trouvait serré par un ennemi trop supérieur en nombre, il demandait un renfort de douze hommes commandés par un sous-officier. Si ce renfort était d'une compagnie entière, il ne calculait plus la force de ses adversaires. Il se distingua surtout en Espagne, où le caractère de la guerre rendait ce genre de courage précieux dans un chef. A l'affaire de la Corogne (16 janvier 1809), il débusqua, à la tête des voltigeurs, l'ennemi du village d'Elvina, et fut cité avec de grands éloges dans le 30e bulletin. Il périt peu de temps après aux environs de Guimarens, en escarmouchant avec des éclaireurs portugais. Les soldats le regrettèrent, non comme un officier, mais comme un camarade, qui n'avait jamais affecté avec eux d'autre supériorité, que celle de les précéder au feu.

JAUBERT (Le comte FRANÇOIS), était, à l'époque de la révolution, avocat au parlement de Bordeaux, et professeur en droit. Nommé successivement, depuis 1789, membre de la première municipalité constitutionnelle, puis commissaire auprès du tribunal civil de Bordeaux, son titre le plus honorable, dans tout le cours de sa carrière politique, est d'avoir été mis hors la loi par décret du 6 août 1793, comme membre de la commission populaire qui s'était formée à Bordeaux, après les crimes du 31 mai, pour s'opposer aux usurpations et aux violences de la Montagne. Le 9 thermidor ayant mis fin aux proscriptions, Jaubert reprit ses fonctions d'avocat en 1795, et fut nommé, en 1799, membre du conseil-général du département de la Gironde. Doué de quelques

talens, mais surtout de celui de l'intrigue, il obtint une sorte de réputation; devint membre du tribunat en 1802; s'y montra l'un des instrumens les plus souples du despotisme consulaire qui marchait à grands pas à la ruine de la liberté; oublia dès-lors tous les devoirs du magistrat, pour ne plus s'occuper que des intérêts du courtisan, et fut nommé, le 23 janvier 1804, président du tribunat. Le 14 juin suivant il reçut l'aigle de commandant de la légion-d'honneur. Membre de la section de législation, il fut rapporteur des projets de loi sur le régime des colonies, sur l'âge d'admission pour être juge, sur les donations entre-vifs et les testamens, sur les contrats; enfin sur la réunion des lois civiles en un seul corps de loi, sous le titre de *Code civil des Français*. M. Jaubert alla, au nom du tribunat, exposer au corps législatif, les motifs de ce dernier projet, ainsi que de plusieurs autres, sur l'organisation du notariat, sur le contrat de louage, etc. Il fut l'un des deux secrétaires-rédacteurs du procès-verbal du code de procédure civile. Nommé membre du comité de consultation, de la légion-d'honneur, dès que ce comité fut institué, il obtint, bientôt après, la place de premier inspecteur-général des écoles de droit. Au mois de février 1806, M. Jaubert fut appelé au conseil d'état (section des finances). Il exposa, en cette nouvelle qualité, au corps législatif, les motifs des projets de loi sur l'intérêt de l'argent, sur les droits du trésor public, sur les biens des comptables, sur le mode de recouvrement des frais de justice au profit du trésor. M. Jaubert fut depuis nommé membre du comité contentieux de la liste civile, créé comte, et commandeur de l'ordre de la réunion. Il présida deux fois le collége électoral du Gers et fut élu deux fois premier candidat au sénat, par le collége électoral de la Gironde. Le 9 août 1807, l'empereur lui confia le gouvernement de la banque de France, avec un traitement de 60,000 francs. Lorsque ce prince revint de Dresde, il fit de vifs reproches au comte Jaubert sur l'administration et le conseil de régence de cet établissement. En avril 1814, la place de gouverneur lui fut retirée. Il avait été nommé, en janvier précédent, chef de la 4ᵉ légion de la garde nationale parisienne. Il quitta Paris le 30 mars au soir, en vertu d'ordres supérieurs, après la capitulation, mais, dès le 12 avril, il était à la tête de la légion dont il était colonel, pour recevoir le comte d'Artois. Dès-lors il ne songea plus qu'à recouvrer, sous le gouvernement des Bourbons, le crédit dont il avait joui sous celui de Napoléon. Il ne put néanmoins rentrer au conseil d'état. Nommé, le 6 janvier 1815, grand-officier de la légion-d'honneur, il fut, au mois de février suivant, créé et installé conseiller en la cour de cassation, avec la qualification de conseiller d'état honoraire. Lors du débarquement de Bonaparte, il avait signé l'adresse de la cour de cassation au roi; mais le 24 mars, il reprit ses fonctions de conseiller d'état, et remplaça Berenger à la direction générale des contributions indirectes, qu'une insigne injustice ravit au conseiller d'état Français (de Nantes). Jaubert fut, dans ces nouvelles fonctions, ce qu'il n'avait cessé d'être jusques-là. Tout en acceptant les bienfaits de Bonaparte, il s'arrangea, pour ne pas trop se brouiller avec les vaincus de la veille, qui pouvaient devenir les vainqueurs du lendemain; s'opposa à la destitution des employés nommés sous le roi, et conserva ceux qui votèrent contre l'acte additionnel. Quelques jours après, il soutint, en présence de beaucoup de monde, et avec une sorte de courage dont nous croyons devoir faire beaucoup moins honneur au caractère de M. Jaubert qu'aux nouvelles menaçantes qui arrivaient tous les jours de l'extérieur, une lutte assez vive avec Bonaparte, au sujet de MM. Lainé et Desèse, dont le prévoyant Jaubert, leur compatriote, osa même dire quelques mots d'éloges, dont il espérait bien qu'il lui serait un jour tenu compte. Néanmoins, en novembre 1815, les services *militaires* de M. Jaubert cessèrent de paraître nécessaires et il fut remercié, conservant le titre de colonel honoraire, comme il était déjà conseiller-d'état honoraire. Nous sommes toutefois loin de croire que l'ambition de M. Jaubert se borne désormais aux modestes honneurs de la cour de cassation; il est des hommes dont la persévérance à vouloir figurer sur le théâtre politique, triomphe, tôt ou tard, de toutes les résistances, même de celles que leur oppose l'opinion publique; et forcent en quelque sorte les gouvernemens à les mettre en évidence, malgré leur propre volonté.

JAUBERT (Amédée), ancien secrétaire

de l'empereur Napoléon, pour les langues orientales, a rempli successivement plusieurs missions importantes près la Sublime-Porte. En 1805, il fut chargé d'une lettre pour le roi de Perse. On ignorait, depuis un an, ce qu'il était devenu, lorsqu'on reçut de ses nouvelles. Sa lettre, adressée à M. Ruffin, chargé d'affaires de France, offre des détails curieux sur les dangers auxquels il eut le bonheur d'échapper. En avril 1815, il fut envoyé par Bonaparte à Constantinople, où il arriva le 9 juin, porteur de lettres et de propositions au gouvernement turc. Il descendit à l'hôtel de l'ambassade française, occupé par l'ambassadeur de Louis XVIII; se montra, ainsi que sa suite, dans tous les lieux publics, avec la cocarde tricolore; et fut imité, en peu d'instans, par plusieurs membres de la légation, auxquels ne tarda pas à se joindre la presque totalité des Français résidant alors à Constantinople. Dans la nuit du 13 au 14, il fit remplacer les armes royales, qui étaient au-dessus de la porte de l'hôtel de l'ambassade, dans le faubourg de Pera, par l'aigle de Napoléon. Le ministère ottoman en ayant été instruit, fit prier l'ambassadeur de la faire disparaître, mais cette invitation étant restée sans effet, un détachement de janissaires se rendit le 15 au soir devant la porte, et enleva de vive force l'aigle impériale. Il est probable que si les événemens de Waterloo eussent tourné d'une toute autre manière, le visir qui avait donné cet ordre, eût payé de sa tête le crime de n'avoir pas deviné juste. M. Jaubert réside maintenant à Paris. Il avait commencé sa carrière par être auditeur, et remplissait, en 1814, près du conseil d'état, les fonctions de maître des requêtes. C'est un homme actif, intelligent, courageux, et qui convenait parfaitement au périlleux genre de missions dont Napoléon l'avait chargé.

JAUCOURT (Arnail-François, marquis de), ancien colonel du régiment de Condé-dragons, était connu autrefois sous le nom de chevalier de Jaucourt. Il embrassa avec chaleur les généreux principes qui déterminèrent la révolution de 1789, et furent consacrés par elle: ne dépassa jamais les justes bornes que la raison et l'expérience prescrivaient à l'amour de la patrie, et fut, dès cette époque, en butte aux sarcasmes et aux insultes dont l'émigration et l'aristocratie accablaient les vrais amis de la liberté. Ce fut surtout après le retour de Louis XVI, de Varennes, que M. de Jaucourt reconnut davantage combien il était indispensable de s'attacher fortement à la monarchie constitutionnelle, et toute sa conduite ne cessa de prouver, depuis lors, combien il était pénétré de cette vérité. Nommé, en 1790, président du département de Seine-et-Marne, il adressa, le 4 juillet 1791, au président de l'assemblée nationale, une lettre par laquelle il le priait de recevoir son serment, comme administrateur et comme soldat, de rester éternellement attaché à la constitution. Une compagnie dite *du bon Dieu*, ayant, vers la même époque, élevé une émeute à Brie-Comte-Robert, le comte de Jaucourt, par une attitude ferme et la sagesse de ses mesures, parvint à l'appaiser. Élu, en septembre 1791, par le département de Seine-et-Marne, membre de l'assemblée législative, il fut presqu'aussitôt porté au comité militaire, et s'opposa successivement à ce que l'assemblée portât des lois contre l'émigration, à l'admission à la barre des soldats de Châteauvieux condamnés aux galères par suite de l'insurrection de Nanci, et à la formation, près la capitale, d'un camp de 24,000 hommes. A la fin de 1791, il demanda l'impression d'une adresse du département de Loir-et-Cher contre les émigrés et les prêtres réfractaires. Le 20 avril 1792, il fut un des sept membres qui votèrent contre la déclaration de guerre à l'Autriche. Invariable dans sa conduite comme dans ses sentimens, on ne le vit partager dans l'assemblée les passions d'aucun parti. Dès les premiers jours de mars 1792, il avait demandé le renvoi au comité diplomatique de la proposition faite de porter un décret d'accusation contre M. de Lessart, ministre des affaires étrangères. Ayant, un jour, vivement reproché à Chabot les moyens odieux dont ce misérable et ses pareils avaient coutume de se servir pour soulever la multitude contre l'assemblée, une altercation assez vive survint entre eux, et M. de Jaucourt y mit fin en menaçant Chabot de le rouer de coups de bâton, ce que ce dernier, selon son usage, ne manqua pas d'aller aussitôt dénoncer à l'assemblée, qui passa à l'ordre du jour. En juin 1792, le comte de Jaucourt se prononça fortement contre les sociétés populaires, qu'il accusa avec tant de raison de servir, par leurs excès, les intérêts de Coblentz. Le 9 août 1792, il vota avec force

contre le décret d'accusation mis aux voix contre le général la Fayette, et fut l'un des députés particulièrement désignés aux poignards des factieux. Arrêté à la suite du 10 août, par ordre de la municipalité usurpatrice, il réclama vainement l'inviolabilité de son caractère, et sur la demande de Lacroix, qui observa qu'il était démissionnaire, l'assemblée passa à l'ordre du jour. M. de Jaucourt ne dut la vie, dans les premiers jours de septembre, qu'aux généreuses et infatigables démarches de Mme de Staël, devant qui disparaissaient tous les dangers qui la menaçaient elle-même, du moment où son dévouement était nécessaire à ses amis. Ce fut le 1er septembre 1792, au soir, que Panis, l'un des principaux organisateurs des massacres, lui fit rendre la liberté. Jaucourt passa alors en Allemagne, y vécut plusieurs années, rentra en France, après le 18 brumaire, s'attacha au gouvernement que venait de fonder cette journée, et fut nommé en décembre 1799, membre du tribunat. Il fut chargé, en messidor an 9 (juillet 1801), de défendre le concordat auprès du corps-législatif; fut nommé président du tribunat, le 25 octobre 1802; élu candidat au sénat, en septembre 1803, par le collége électoral de la Nièvre; et appelé au sénat le 30 octobre suivant. En 1804, il fut nommé premier chambellan de la maison du prince Joseph, et décoré du titre de commandant de la légion-d'honneur. En 1810, le sénat le présenta à l'empereur comme candidat de la sénatorerie de Florence, mais ce prince lui préféra le général Férino. Après la première invasion étrangère (31 mars 1814), le comte de Jaucourt fut nommé, par l'influence du prince de Bénévent (Talleyrand), membre du gouvernement provisoire. Le 13 mai, il fut créé ministre d'état; pair de France le 4 juin; lieutenant-général, le 25 octobre, et chargé, par interim, du portefeuille des affaires étrangères, lors du congrès de Vienne. A l'époque du 20 mars, M. de Jaucourt suivit le roi à Gand, et continua de diriger, dans l'absence du prince de Bénévent, alors à Vienne, le département des affaires étrangères. Il fut, au retour de Bonaparte de l'île d'Elbe, compris dans les exceptions mises par ce prince à l'amnistie générale qu'il avait proclamée, et dont il est vrai de dire qu'aucune clause n'a été violée pendant les cent jours. Après la seconde rentrée du roi, le comte de Jaucourt fut appelé au ministère de la marine, qu'il ne garda que peu de temps. Il est membre du conseil privé, et a été créé marquis, dans la nouvelle organisation de la chambre des pairs.

JAUFFRET (Louis-François), né le 4 octobre 1770, nommé secrétaire perpétuel de la société des observateurs de l'homme, de Paris, et membre de plusieurs sociétés savantes, est aujourd'hui proviseur du lycée de Mont-Brison. M. Jauffret est entré dans la carrière littéraire sur les traces de Berquin; mais il est quelquefois resté loin de son modèle. On a de lui entre autres productions nombreuses : *Les charmes de l'enfance et les plaisirs de l'amour maternel*, 1791, in-12; imprimé aussi sous le titre d'*Étrennes sentimentales aux mères et aux enfans*, 1792, in-12; cinquième édition, 1796, in-18; 1801, 2 vol. in-18. Ce recueil d'idylles a eu un grand nombre de contrefaçons; il a été traduit en allemand. — *Gazette des tribunaux*, années 1791-93, 7 vol. in-8. — *Histoire impartiale du procès de Louis XVI*, 1793, 9 vol. in-8. — *Romances historiques*, 1795, in-8. — *Le Courrier des enfans*, ouvrage périodique, 1796, in-12; continué ensuite sous le titre de *Courrier des adolescens*. — *Dictionnaire étymologique de la langue française, à l'usage de la jeunesse*, 1799, 2 vol. in-18. — *L'art épistolaire*, ou *Dialogues sur la manière de bien écrire les lettres*, 1799, 3 vol. in-18. — *Les voyages de Rolando et de ses compagnons de fortune autour du monde*, ouvrage propre à donner aux jeunes gens une idée de la géographie et de l'histoire naturelle de chaque région, 1799 et années suivantes, in-18, traduit en anglais par miss Aikin, 4 vol. in-12, 1804; traduit en allemand, Mulhouse (en Alsace), Risler, 1800, in-18, fig. — *Zoographie des diverses régions, tant de l'ancien que du nouveau continent*, 1800, in-4. Ce ouvrage, dont il n'a paru que deux livraisons, offre, avec la notice géographique de chaque contrée, l'histoire naturelle des mammifères et des oiseaux qui s'y sont naturalisés. L'atlas renferme cinq cartes générales, offrant les noms des animaux et une carte particulière (des côtes de Barbarie) représentant leur figure chacun dans la région qu'il habite. — *Vie de Florian* (à la suite des *Œuvres posthumes*, 1799, in-18, et dans le tome 1er de ses œuvres complètes, édition de Dufart, in-8). — (Avec Patrat et Weiss),

Les deux frères, comédie en quatre actes et en prose, de Kotzebue, traduits et arrangés pour la scène française, 1799, in-8. — *Le Taureau* (roman), 1804, 2 vol. in-18. — (Avec Amar Durivier), *La gymnastique de la jeunesse*, 1803, in-8, fig. — *Géographie dramatique* ou *Dialogues amusans et instructifs sur la géographie*, 1807, in-12. — *Les Veillées du pensionnat*, 1808, in-12. — *Théâtre des maisons d'éducation*, 1811, in-12. — *Fables nouvelles*, 1814, 2 vol. in-12. — Un *Supplément à la Zoologie universelle et portative* de l'abbé P. A. F. Ray, 1804, in-4, de 66 pages. M. Jauffret a soigné une édition des *OEuvres de Berquin, mises en ordre*, 1802, 22 vol. in-18; et une édition abrégée du *Spectacle de la nature*, par Pluche, revue et mise en ordre, 1803, 8 vol. in-18. Malgré les négligences qui sont la suite nécessaire d'une pareille fécondité, les ouvrages de M. Jauffret sont recommandables par de l'intérêt, une morale pure, et l'instruction y est présentée sous des formes propres à la faire aimer de la jeunesse.

JAUME-SAINT-HILAIRE a publié : *Plantes de la France, décrites et peintes d'après nature*, 1805, et années suivantes, 400 planches, gr. in-8. — *Exposition des familles naturelles et de la germination des plantes*, 1805, 4 vol, in-8, ou 2 vol. in-4, avec 117 planches. — *Mémoire sur l'administration et sur l'aménagement des forêts*, 1814, in-8.

JAUSION (Joseph), né en 1768, au domaine de l'Esclausade, situé à deux lieues de Rodez, département de l'Aveyron, était le cadet de trois frères, et avait été surnommé *Veynac*. Fils d'un riche propriétaire, il avait fait d'assez mauvaises études au collége de Rodez, où il passait pour l'écolier le plus indiscipliné de sa classe. Il venait d'être placé, en 1793, dans une bonne maison de commerce de Lyon, à l'époque où commença le siége. Fortement prononcé dans le parti royaliste, il fut arrêté, lorsque cette ville fut tombée au pouvoir de la convention, et traîné dans les prisons. Il allait être livré à la commission révolutionnaire, quand une personne aussi charitable que courageuse, trouva le moyen, au péril de ses jours, de le soustraire à une mort presque inévitable. De retour dans sa famille, il s'occupa de négociations d'effets de commerce, de recouvremens, de ventes par commission, etc. Une bourse ayant été établie à Rodez, Jausion fut nommé agent de change, et n'a cessé de remplir ces fonctions qu'à l'époque de son arrestation. Il avait épousé une demoiselle Victoire Bastide, sœur de celui qui, devenu plus tard son complice, l'a suivi à l'échafaud (*voy.* Bastide). La jeunesse de Jausion avait été très-orageuse. Marié à une femme belle, bonne et aimable, il maudissait tous les jours le destin qui la lui avait fait épouser. La rudesse de ses formes, des goûts bas, l'habitude de l'usure, et celle de se livrer à des transactions commerciales reprouvées par la délicatesse, lui avaient fait perdre la confiance et l'estime d'un grand nombre de maisons de commerce du département de l'Aveyron. Parent, par sa femme, de l'infortuné Fualdès, il passait, depuis vingt ans, pour être son meilleur ami et partager ses opinions politiques, lorsque, vers la fin de mars 1817, le bruit se répandit universellement qu'il était l'un des assassins de cet ancien magistrat, égorgé le 19 de ce mois, dans une maison infâme, avec un rafinement de barbarie qui fait horreur. Nous n'entrerons dans aucun détail sur un événement dont l'épouvantable récit a retenti dans toute l'Europe. Déjà connu sous des rapports peu favorables, Jausion avait trouvé un accusateur terrible dans l'opinion publique, qui lui reprochait vaguement un infanticide, commis plusieurs années auparavant, lorsqu'ayant été arrêté comme complice de l'assassinat de Fualdès, il fut traduit, le 18 août 1817, devant la cour d'assises de l'Aveyron, séant à Rodez. Condamné à mort par ce tribunal, lui et ses complices interjettèrent appel à la cour de cassation; le jugement fut cassé, et l'affaire renvoyée aux assises d'Alby. Condamné une seconde fois à mort, par ce second tribunal, et ce jugement ayant été confirmé, Jausion a été exécuté, avec Bastide et Colard, sur la place publique d'Alby, le 3 juin 1818. Quoique écrasés par la masse des preuves et celle des témoins, Jausion et Bastide ont protesté de leur innocence jusqu'au pied de l'échafaud. Le garde-des-sceaux (M. de Serre) a déclarer récemment (mars 1819) que l'assassinat de Fualdès avait été un crime de parti, et que toute l'énergie du ministère avait été nécessaire pour que les coupables ne fussent point soustraits au glaive de la jus-

tice pour le nombre et l'audace de leurs associés : effrayante révélation, qui prouve à quel degré s'est élevée, dans quelques départemens, la rage d'une faction impitoyable.

JAVOQUES (Charles), né à Bellegarde, département de la Loire, en 1759, fut élu, en 1792, député du département de Rhône-et-Loire à la convention nationale, où il vota sans appel et sans sursis, la mort de Louis XVI. Sans talent pour la tribune et le cabinet, mais enthousiaste féroce et dévoué, Javoques reçut du comité de salut public, en frimaire an 2 (décembre 1793), des pouvoirs illimités, et l'ordre de se rendre à l'armée de Lyon et dans les départemens environnans. A Lyon, il rétablit la société populaire ; y prononça le panégyrique du féroce Chalier, et déclama contre les propriétaires. Digne collègue de Collot-d'Herbois, il eut part à toutes les mesures révolutionnaires qui dépeuplèrent et détruisirent en partie cette malheureuse cité. Passé avec les mêmes pouvoirs dans le département de la Loire, il établit sa résidence à Feurs, et organisa une commission révolutionnaire qui fit verser des torrens de sang. Il exerça de telles barbaries dans ce malheureux pays, que Couthon, lui-même, le dénonça au comité de salut public et à la convention, « comme ayant exercé ses pouvoirs avec la cruauté d'un Néron. » Cependant Javoques parvint facilement à se justifier auprès de Couthon, et tous deux s'embrassèrent au sein de la convention, qui les applaudit. Après le 9 thermidor, Javoques conserva ses affreux principes et toute sa férocité. Décrété d'arrestation le 13 prairial an 3 (1er juin 1795), comme l'un des instigateurs de l'insurrection des premiers jours de ce mois, il fut compris dans l'amnistie du 4 brumaire suivant (26 octobre 1795). Arrêté dans la nuit du 23 au 24 fructidor, an 4 (du 9 au 10 septembre 1796), parmi les séditieux qui avaient envahi le camp de Grenelle, dans le dessein d'entraîner les soldats à la révolte, de faire massacrer le directoire et de rétablir la terreur, Javoques fut livré à une commission militaire qui le condamna à mort. Il fut fusillé le 18 vendémiaire an 5 (9 octobre 1796), au milieu du camp avec plusieurs de ses complices. Trop juste et trop faible expiation, sans doute, des forfaits qui avaient souillé la carrière politique de ce monstre.

JAY (Antoine), homme de lettres et avocat, né à Guitros, arrondissement de Libourne, le 20 octobre 1770, commença ses études au collège de Niort, et vint les achever à Toulouse, où il fut reçu avocat. Il remplit, pendant quelque temps, au commencement de la révolution, les fonctions d'administrateur du district de Libourne. Attaché par principe à la noble cause qui succomba le 31 mai 1793, des affections personnelles l'unissaient aux illustres députés de son département, qui furent proscrits dans cette funeste journée, et il se décida à s'embarquer pour les États-Unis d'Amérique, où il est resté jusqu'en 1802. De retour en France, le ministre de la police Fouché, sous lequel M. Jay avait étudié à Nantes, et qui appréciait ses talens, lui proposa de diriger l'éducation de ses enfans; il accepta cette proposition, et fixa sa résidence à Paris. En 1808, il concourut pour le prix d'éloquence de l'académie française, dont le sujet était l'*Eloge de Corneille*, et son discours, le premier ouvrage qu'il ait publié, obtint une mention honorable. En 1810, il composa le *Tableau littéraire du 18e siècle*, qui fut couronné par l'institut. Cette même année, il fut inscrit sur le tableau des avocats de Paris. Lorsqu'en 1810, le duc d'Otrante (Fouché) tombé dans la disgrace de l'empereur et menacé d'être arrêté, prit la fuite pour se soustraire à la colère de ce prince, Jay l'accompagna en Italie, partagea tous ses dangers, et revint ensuite avec lui se fixer à Aix, en Provence, où il continua de s'occuper de l'éducation des enfans du duc. Revenu à Paris, il concourut de nouveau, en 1812, pour le prix de l'institut, et son *Eloge de Montaigne* obtint *l'accessit*. Dans le cours de l'année, il devint rédacteur principal du *Journal de Paris* : ses articles étaient signés N. En 1813, il publia *le Glaneur*, ou *Essais de Nicolas Freeman*. L'année suivante, il remplit la chaire de professeur d'histoire à l'athénée royal, et prononça le discours d'ouverture, dans lequel il s'éleva contre le genre romantique et les doctrines allemandes, nouvellement introduites en France par MM. Schlegel et Sismondi. Les honorables principes politiques constamment défendus par M. Jay ; les services qu'il n'avait cessé de rendre à ses compatriotes, pendant l'administration du duc d'Otrante ; les talens qui lui avaient assuré

une place distinguée parmi les hommes de lettres de la capitale, lui méritèrent, en mai 1815, l'honneur de représenter le département de la Gironde, dans cette chambre, vraiment nationale, à laquelle un mois d'existence et de travaux, un sincère amour de la patrie, de grandes lumières, et une énergie à l'épreuve de tous les dangers, ont assuré le respect et l'éternelle reconnaissance des amis de la liberté de tous les pays. Jay y vota toujours avec les défenseurs de l'indépendance nationale, attaquée à la fois par l'étranger et par d'indignes français. Le 10 juin, il demanda la révision de l'acte additionnel et des sénatus-consultes, qu'il nomma avec tant de vérité *des monumens de servilité sénatoriale*. A la même époque, il sollicita et obtint la mise en liberté du journaliste Colnet, arrêté par ordre du préfet de police. Le 22 juin, Jay appuya l'opinion de M. de la Fayette, qui demandait que la chambre se déclarât en permanence, et que les ministres fussent mandés pour rendre compte de l'état des choses. Le même jour, en comité secret, il proposa la déchéance de l'empereur, et ne renonça à sa proposition que sur la promesse que fit le prince Lucien, présent à la séance, de la prompte abdication de son frère. Le 28 juin, M. Jay fut chargé de rédiger une adresse à l'armée campée sous les murs de Paris; la rédaction de cette adresse, unanimement approuvée par l'assemblée, excita dans le camp français un enthousiasme universel, dont son auteur put juger lui-même, lorsqu'avec MM. Arnault et Garat, il fut nommé l'un des commissaires de la chambre près l'armée. Quelque temps après le retour du roi, il publia l'*Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*. Il a traité ce sujet avec une adresse qui n'exclut en rien la vérité historique, et a prouvé, jusqu'à l'évidence, que le plus absolu des despotes, ayant, par la destruction du pouvoir féodal, aplani, dans le 16me siècle, toutes les voies à la liberté, avait quelques droits à la reconnaissance des hommes courageux qui continuaient son ouvrage, dans le 19me. M. Jay est l'un des rédacteurs du *Journal de Commerce*, long-temps connu sous le nom de *Constitutionel*, et dont, sous ces diverses dénominations, les principes amis de la liberté constitutionnelle, sont demeurés invariables. Il est aussi l'un des auteurs de *la Minerve*, qui a succédé au *Mercure de France*. L'excellence des principes consacrés dans cet ouvrage, lu de toute l'Europe, et dans lequel les peuples et les gouvernemens doivent chercher d'utiles leçons : le rare talent et le courage avec lesquels y sont traitées toutes les questions politiques qui intéressent plus éminemment l'ordre constitutionnel : la finesse et la vérité de ses tableaux et de ses jugemens littéraires, ont placé, dès long-temps, les auteurs de cette production au premier rang des publicistes et des littérateurs. Les articles de M. Jay y sont signés des initiales A. J. Ses ouvrages sont : *Eloge de Corneille*, 1808. — *Tableau littéraire du 18me siècle*, 1810. — *Eloge de Montaigne*, 1812. — *Le Glaneur*, ou *Essais de Nicolas Freeman*, 1813. Cet ouvrage a été traduit en allemand par M. L. A. Hesse, l'année même de sa publication. — *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*, 1815, 2 vol. in-8. Les journaux ont annoncé qu'il se préparait à publier la traduction d'un *Voyage au Brésil*, de M. Koster, voyageur anglais. La *Biographie* de MM. Michaud attribue à M. Jay, des stances sur la campagne de 1805, et deux odes : l'une sur le couronnement de Napoléon, l'autre sur la naissance du roi de Rome. Nous avons la certitude qu'aucune de ces trois pièces n'est de lui, et qu'une communauté de nom a pu, seule, donner lieu à cette méprise. M. Jay s'occupe, en ce moment d'un travail d'une haute importance : c'est une *histoire de la révolution*. Ami de la liberté, mais étranger à tout esprit de parti, cet écrivain, doué d'un grand talent d'observation, et long-temps placé de manière à l'exercer avec succès, en même-temps qu'il était à la source de tous les matériaux et de toutes les recherches, est, sans aucun doute, l'un des hommes de la révolution les plus propres à en écrire l'histoire.

JEAN VI (Marie-Joseph-Louis), roi de Portugal, du Brésil et des Algarves, né le 13 mai 1767, de don Pierre, roi de Portugal, et de Marie-Françoise-Élisabeth, fille de son prédécesseur, épousa, en 1790, Charlotte-Joachime, fille de Charles IV, roi d'Espagne, le 10 mars 1792, à cause de la maladie mentale de sa mère. Lors de la guerre de la révolution, il mit à la disposition de l'Espagne, pour la défense des Pyrénées, un corps de troupes auxiliaires, dont la valeur soutint, dans les

campagnes de 1791 et 1794, l'antique renommée des troupes portugaises. Néanmoins, ayant borné là ses efforts, et n'ayant pas paru disposé à se prêter à l'envahissement du sol français, il en arriva, par un effet assez ordinaire de cette modération envers la France, et de cette simple coopération de bon voisinage pour l'Espagne, que le prince régent se vit, lors du traité de 1797, en butte à l'inimitié de ces deux puissances, inimitié dont les effets se manifestèrent dans la suite par les traités de Badajoz (6 janvier 1801), de Madrid et de Londres, en vertu desquels le Portugal cédait à l'Espagne Olivenza avec une portion de l'Alentejo, et recevait une nouvelle fixation de limites dans ses possessions d'Amérique. Il cédait aussi à la France une partie de la Guiane portugaise. Après la rupture du traité d'Amiens, qui avait un peu modifié les conditions onéreuses des traités précédens, le prince régent acheta, par de grands sacrifices d'argent, une promesse de neutralité, que Napoléon ne tarda pas à violer, sous prétexte des secours qu'il reprochait à ce prince d'avoir fournis aux flottes anglaises parties du cap de Bonne-Espérance, pour la conquête de Buenos-Ayres et de Monte-Video. Aussi, malgré les avantages considérables que le commerce du Portugal procurait à la France, pour l'importation des denrées coloniales, et des matières nécessaires à ses manufactures, l'empereur manifesta l'intention de faire marcher, conjointement avec la cour d'Espagne, une armée sur Lisbonne; menace dont la guerre contre la Prusse le força d'ajourner l'effet jusquà la paix de Tilsitt. A cette époque, le prince régent, par un office diplomatique qui ne lui donnait qu'un délai de trois semaines, fut sommé, 1° de fermer ses ports à l'Angleterre; 2° de faire arrêter tous les Anglais résidant dans ses états; 3° de confisquer toutes les propriétés anglaises. En se soumettant à la première de ces prétentions, et rejetant les deux autres, la cour de Lisbonne mécontenta la France et l'Angleterre. Menacé d'un double danger, le prince régent voulut essayer de se soustraire à l'un et à l'autre : mais sa prudence et ses efforts pour concilier l'équité avec la politique, ne purent triompher des embarras de sa situation. Placé entre deux gouvernemens également puissans, également impérieux, également accoutumés à fouler aux pieds toute considération étrangère à leur propre intérêt, le cabinet de Lisbonne crut ne pouvoir prendre que des demi-mesures. Les résultats prouvèrent bientôt la fausseté de ce calcul. Le territoire portugais fut envahi par une armée franco-espagnole (*voy.* GODOY), en même temps que la flotte anglaise bloquait la capitale du Portugal. Alors le gouvernement mieux inspiré, prit le parti qu'avait, à une autre époque, suggéré l'énergique et clairvoyant Pombal, pour ravir ce pays à l'influence britannique. Le prince régent, qui ne s'était jusque-là que faiblement occupé des préparatifs d'une retraite au Brésil, où il avait été question d'envoyer son fils, le prince de Béira, prit de lui-même la seule détermination qui pût mettre sa personne en sûreté. Secondé par les bonnes dispositions du vicomte Strangford, ministre plénipotentiaire du gouvernement anglais, et du contre-amiral Sidney-Smith, commandant le blocus de Lisbonne, ce prince, par un décret publié le 26 novembre 1807, annonça son intention de se retirer jusqu'à la signature d'une paix générale, dans la ville de Rio-Janeiro, et nomma une régence (junte) pour administrer les affaires du royaume pendant son absence. Il mit à la voile avec sa famille, dans la matinée du 29 novembre, sur une flotte composée de huit gros vaisseaux de ligne, quatre frégates, trois bricks et un schooner, et quitta le Tage dans la journée. Le général Junot avait tellement accéléré sa marche, que son avant-garde, déjà arrivée à Santarem, petite ville à deux lieues de Lisbonne, put, des hauteurs voisines, apercevoir les voiles portugaises qui avaient à peine dépassé la barre, et que, sans les obstacles que la difficulté du terrain et le mauvais temps opposaient à la marche d'une troupe harassée de fatigue, ce général aurait pu être, la veille, aux portes de Lisbonne, et disputer la retraite au prince régent, dont Napoléon s'était flatté d'avoir en son pouvoir la personne et la famille, ne le croyant pas capable d'une résolution aussi déterminée. Mais l'arrivée à Lisbonne du *Moniteur*, où l'on annonçait que la maison de Bragance avait cessé de régner, mit fin à toutes ces indécisions. La flotte, quoique assaillie quelques jours après par une tempête violente, arriva heureusement à Rio-Janeiro. Par un acte de son autorité, daté de cette ville le 1er mai 1808, le prince

régent déclara nuls et non-avenus tous les traités conclus avec l'empereur des Français, et nommément ceux de Badajoz et de Madrid en 1801, et celui de neutralité en 1804; ajoutant qu'il ne poserait jamais les armes que d'accord avec son ami et fidèle allié le roi de la Grande-Bretagne, et ne consentirait, en aucun cas, à la cession du Portugal, qui forme la plus ancienne partie de l'héritage et des droits de la maison de Bragance. Vers le même tems, les journaux français annoncèrent que le prince-régent avait déclaré la guerre aux colonies espagnoles du Pérou et du Mexique, et qu'il avait fait mettre le séquestre sur les propriétés des sujets de cette puissance. On ajoutait, suivant le système de mensonge qui était à cette époque l'un des moyens les plus usités d'administration et de politique, que le ministère de la marine brasilienne avait été confié à un anglais, et que quatre nobles Portugais, parmi lesquels se trouvait un membre de la maison de Pombal, avaient été décapités comme coupables de haute trahison. La fausseté de ces rapports ne tarda pas à être connue par la voie de l'Angleterre. Dans le mois d'août suivant, en réponse à un mémoire qui lui fut présenté par la princesse son épouse, et l'infant don Pedro-Carlos de Bourbon et de Bragance, qui l'avait suivi au Brésil à l'effet d'implorer sa protection pour le maintien des droits de leur maison à la couronne d'Espagne, usurpée par l'empereur des Français, le prince régent publia une déclaration par laquelle il s'engageait à coopérer de tout son pouvoir au triomphe de ces droits, « oubliant, disait-il, mon juste ressentiment contre la conduite de l'Espagne, qui accorda le passage aux troupes françaises, et se joignit à la France pour l'invasion du Portugal. » Dès le moment où, par une politique aussi prévoyante que hardie, la cour de Lisbonne eut transporté de l'autre côté de l'Océan le siége de son autorité, elle se trouva à la fois, et à l'abri des attaques de la France, et à peu près libre de l'influence anglaise. Par cette vaste émigration, qui doit un jour (et ce terme n'est pas éloigné) avoir d'incalculables conséquences sur les destinées du nouveau et de l'ancien monde, le souverain du Portugal s'est trouvé avoir échangé le dangereux voisinage de grandes puissances européennes, contre celui de sauvages indolens et des colonies espagnoles qui devaient bientôt, par leur lutte avec la métropole, perdre tout ce qui pouvait les rendre redoutables. Pendant que le prince régent s'occupait du soin d'améliorer les diverses branches de l'administration, si imparfaites dans un pays constamment soumis au régime colonial, et où une civilisation, à peine ébauchée, secondait mal les présens d'une nature féconde et libérale, les Portugais, dans l'absence de leur gouvernement, ne s'abandonnèrent point eux-mêmes; ils sentirent que les nations existent indépendamment de leurs monarques, et surent le prouver. Animés d'un enthousiasme égal à celui des Espagnols, ils volèrent aux armes, se formèrent en bataillons que disciplinèrent bientôt des officiers anglais, et, disséminés en partisans, établirent sur les bords du Tage et du Douro ce genre d'hostilités qui, dans toute la péninsule, fut si fatal aux envahisseurs. Par suite de la convention de Cintra, le duc d'Abrantès (Junot), commandant l'armée française, se vit forcé d'évacuer ce pays. Néanmoins, la fortune parut quelque temps redevenir favorable aux troupes impériales: le duc de Rivoli (Masséna), envahit le Portugal en 1810; mais, après des succès divers, il en fut repoussé par l'armée anglo-portugaise (*voy.* WELLINGTON). Depuis cette époque, les Français ont tout-à-fait abandonné le Portugal, et il est toujours resté sous la domination nominale du prince de Brésil, qui prit le titre de roi, après la mort de sa mère, arrivée le 20 mars 1816. Dans son gouvernement transatlantique, ce prince n'a rien négligé pour la prospérité de ce vaste empire, où la faiblesse comparative de la population, l'état d'imperfection du commerce, des manufactures, des sciences et des arts, laissait tant à créer. Il a proclamé des principes de tolérance religieuse; il a adouci l'esclavage des nègres, et accordé des domaines, des instrumens et des priviléges aux négocians, cultivateurs, artistes et ouvriers de tout genre, qui viennent d'Europe pour s'établir dans les villes ou sur les terres encore incultes de ses états. Vers la fin de 1815, le prince régent conclut, avec la cour d'Espagne, le double mariage des deux princesses, ses filles, avec Ferdinand VII, et son frère l'infant Charles-Isidore. Malgré ces nouveaux liens de famille, la cour de Rio-Janeiro fit occuper, au mois de janvier 1817, par ses troupes, Monte-Video et une partie

des possessions espagnoles, après avoir donné des assurances officielles qu'elle ne prétendait disputer à la cour de Madrid aucun de ses droits sur le territoire de Monte-Video, mais qu'elle se trouvait dans la nécessité d'en prendre possession militairement, tant que la contestation entre les colonies espagnoles sur la Plata, et la mère-patrie, ne serait point terminée. L'Espagne ne parut pas satisfaite de ces déclarations; et elle en déféra aux cours d'Autriche, de France, de Russie, de Prusse et d'Angleterre, qui se déclarèrent médiatrices entre ces deux états, par une note signée à Paris, le 26 mars 1817, de leurs ministres respectifs. Ce fut peu de temps après, que survint un événement qui menaçait d'ébranler dans ses fondemens le nouvel empire brasilien. Une conspiration, dont le chef principal parut être un Portugais nommé Martinez (*voy.* ce nom), qui avait long-temps habité Londres, où il était assez connu, fut tramée simultanément dans plusieurs villes du Brésil, avec le but apparent d'établir la république. Le bruit en ayant transpiré, le chef de la police de Fernambuco voulut s'emparer de ceux que l'autorité soupçonnait; mais il fut tué à l'instant même par un officier qui était au nombre des conjurés. Aussitôt la révolte éclata dans cette ville, d'où elle menaça de se propager jusqu'à celle de Bahia et autres places du Brésil, où l'on supposait que les conjurés s'étaient ménagé des intelligences. Des mesures aussi promptes que vigoureuses furent prises par le gouvernement pour étouffer l'insurrection dans son berceau. Le comte d'Arco, chargé de ce soin, publia une proclamation dont le langage révolutionnaire annonçait assez à quels moyens il aurait recours. Il fit presser Fernambuco par terre et par mer, avec une telle activité, que les insurgés étant sortis de la place, pour aller au-devant des troupes royales qui venaient les attaquer, la marine profita de l'absence des chefs pour s'emparer de la ville, tandis que ceux-ci, après une action vive, mais de peu de durée, furent vaincus et dispersés. Vers le même temps, on découvrit à Lisbonne une autre conspiration, dont le but, qui jusqu'à ce jour est demeuré incertain, était ou de rendre le Portugal indépendant de la cour de Rio-Janeiro, ou, ce que diverses circonstances rendent encore plus vraisemblable, d'affranchir ce pays de la domination anglaise, devenue plus pesante que jamais depuis l'éloignement du souverain. Il en résulta l'arrestation d'un grand nombre de conjurés (*voy.* Freyre-d'Andrade), dont quelques-uns payèrent cette tentative de leur vie. Jean VI conclut, par le ministère de M. de Marialva, son ambassadeur à Vienne, dans les premiers mois de 1817, le mariage de son fils, le prince de Beira, avec l'une des filles de l'empereur d'Autriche, l'archiduchesse Léopoldine, qui fut épousée à Vienne, au nom du prince, par l'ambassadeur portugais: elle fit voile du port de Livourne, pour Rio-Janeiro, dans le mois d'août de la même année. Les journaux de cette capitale rendirent un compte détaillé de la magnificence avec laquelle elle avait été reçue. Depuis l'époque où les Français ont été expulsés de la péninsule, le cabinet de St-James a manifesté le désir de voir le roi Jean retourner à Lisbonne, et a même offert à cet effet les bâtimens nécessaires; mais ce monarque a persisté à ne pas vouloir quitter le Brésil, auquel, indépendamment des autres considérations qui militent en faveur de ce parti, la présence du gouvernement a déjà été si favorable. La marche suivie dans les derniers temps par la cour de Rio-Janeiro, annonce de sa part une vaste politique, dont les résultats doivent se dérouler à mesure que les événemens y donneront lieu. Les vues principales de cette cour paraissent tournées sur les rives de la Plata, et tout annonce qu'elle se propose de profiter des troubles intestins de l'Amérique méridionale pour joindre à ses possessions une partie de ces riches contrées. C'est dans cette intention qu'elle a formé une étroite liaison avec la république de Buenos-Ayres, conjointement avec laquelle elle fait une guerre active au chef Artigas (*voy.* ce nom au Supplément), qui a lutté jusqu'ici avec des succès divers contre les troupes portugaises, mais n'a jamais pu parvenir à reprendre sur elles l'importante place de Monte Video. Les dernières nouvelles d'Espagne annonçaient qu'une partie de l'expédition de Cadix était destinée à attaquer cette ville, que le cabinet brasilien se prétend autorisé à retenir jusqu'à la restitution d'Olivenza. Jean VI a été couronné roi de Portugal et du Brésil, à Rio-Janeiro, le 6 avril 1817.

JEAN (L'archiduc), cinquième frère de l'empereur d'Autriche, né en 1782,

est général de cavalerie, directeur-général du génie des fortifications. Il commanda un corps d'armée dans le Tyrol, en 1805. Par un édit impérial du 9 juin 1808, il fut nommé commissaire particulier pour l'organisation d'une milice nationale dans la Styrie, la Carinthie, la Carniole, Trieste et Saltzbourg, et le comte de Saurau, commissaire aulique, lui fut adjoint pour le seconder dans cette opération, dont les résultats se firent sentir au renouvellement des hostilités entre la France et l'Autriche. En 1809, il eut le commandement de l'armée destinée à envahir l'Italie, où il se porta avec beaucoup de vivacité : il eut d'abord des succès, et fut ensuite battu le 8 mai, au passage de la Piave. Il se retira, avec les débris de son armée, sur Clagenfurth, où la promptitude des mouvemens de l'armée française ne lui permit pas de s'arrêter. Poursuivi de poste en poste jusqu'en Hongrie par le vice-roi d'Italie, il perdit, le 14 juin, la bataille de Raab, et se retira ensuite sur Pest. La jonction des armées françaises d'Allemagne et d'Italie s'opéra sur les bords de la Mur, par suite de cet état de choses, ce qui acheva de rendre critique la position de l'Autriche. Le corps d'armée commandé par l'archiduc Jean ne donna point à la bataille de Wagram, quoique l'archiduc Charles lui en eût envoyé l'ordre ; mais on crut dans le temps que le courier avait été intercepté. Le fait fut expliqué d'une autre manière par un article inséré dans des journaux français, au commencement de février 1810, et où il était dit qu'à la vérité l'archiduc avait reçu, le 5 de grand matin, le courier qui lui avait été expédié, le 4 au soir, du quartier-général ; mais que cet exprès ayant mis 12 heures à faire cette route, il en résultait nécessairement que le prince, auquel il aurait fallu un temps considérable pour parcourir le même espace, n'aurait pu arriver qu'avec sa cavalerie. Dans la guerre de 1815, l'archiduc Jean vint prendre le commandement de la ville de Bâle, d'où il dirigea les opérations du blocus, et du bombardement d'Huningue, défendu par le maréchal-de-camp Barbanègre (*voy.* ce nom). Le mal que le général français avait fait éprouver à la ville de Bâle, par le feu de ses batteries, ayant déterminé, après la capitulation, la diète helvétique à demander aux monarques alliés la destruction d'Huningue, l'archiduc Jean en fit démolir les fortifications, et donna à la ville de Bâle quatre mortiers, dont les Français s'étaient servis dans le bombardement. Des journaux ayant avancé que l'archiduc avait témoigné au général Barbanègre, à sa sortie d'Huningue, l'estime que lui inspirait sa résistance, cette assertion fut démentie dans les journaux par un article qui portait que cette estime n'avait pu exister à l'égard d'un commandant qui, après avoir brûlé une ville sans défense, avait capitulé sans attendre que la brèche fût praticable, et ayant encore près de 2000 hommes de garnison et des approvisionnemens considérables. L'archiduc Jean joint à des talens militaires le goût des sciences, auquel il se livre avec succès. Il cultive surtout la botanique avec beaucoup de zèle ; et il a fait dans les montagnes du Tyrol, et dans plusieurs provinces de la monarchie autrichienne, divers voyages scientifiques.

JEAN, fils du roi d'Haïti (*voy.* Christophe), signa, en 1814, avec plusieurs ministres, une adresse du conseil, en réponse aux communications faites au roi Henri par M. Dauxion-Lavaysse (*voy.* ce nom). Dans cette adresse, où respire une énergie sauvage, les signataires, après avoir juré de s'ensevelir sous les cendres de leur pays plutôt que de subir le joug, ajoutent : « Non, non, cela ne sera pas !...... Haïti est invincible ; et la justice de sa cause la fera triompher de tous les obstacles ; jamais cette exécrable entreprise n'aura lieu : il y va de l'honneur, de la gloire des souverains et des peuples de l'Europe ; et la Grande-Bretagne, cette libératrice du monde, empêchera une pareille abomination. » Les rapports des voyageurs présentent le prince Henri comme un jeune homme doux et affable, mais peu éclairé, quoique son éducation ait été assez soignée. On rapporte que dans sa première enfance, ayant troublé par ses cris le sommeil de son père, celui-ci, dans un mouvement de fureur, le saisit et l'aurait précipité par une fenêtre si on ne l'eût arraché de ses mains.

JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ (le baron), né à Montauban en 1749, d'une famille protestante, y fit ses études chez les jésuites, et fut ensuite embarqué sur un vaisseau marchand qui partait pour l'Amérique ; il éprouva trois naufrages successifs, quitta le commerce, revint chez son père, et se livra de nouveau à l'étu-

de. Il était ministre de la religion réformée, à l'époque de la révolution, dont il embrassa les principes avec ardeur. Il prit, en peu de temps, dans le département qui l'avait vu naître, une influence prodigieuse, et dicta presque tous les choix populaires. Élu, en septembre 1792, député du département du Lot à la convention nationale, il y fit dès-lors connaître à quel parti il allait s'attacher, en invoquant, dès le 1er octobre 1792, la question préalable sur une dénonciation de Barbaroux contre la commune du 2 septembre; en s'élevant contre l'établissement d'une garde départementale, destinée à protéger la liberté des délibérations de l'assemblée conventionnelle; et en déclarant, le 7 novembre 1792, lorsque le comité de législation eut présenté un rapport sur le jugement de Louis XVI, que ce prince avait été jugé le 10 août, et que remettre ce jugement en question était se déclarer rebelle. Dans le cours de ce procès, il vota la mort de Louis, sans appel et sans sursis. Le 8 février 1793, il parla avec force, pour obtenir la suspension du décret par lequel, le 19 janvier précédent, la convention avait ordonné la poursuite des assassins de septembre. Le 28 mai de la même année, il s'opposa au rapport du décret qui, dans la nuit précédente, avait cassé la commission des douze. Le 1er juin, comme pour ne pas laisser échapper un seul des infortunés dévoués à la mort par la faction qui, dans quelques instans, allait anéantir la représentation nationale, il s'opposa à la demande faite par l'ex-ministre Roland, de pouvoir sortir de Paris. Quelques jours après les attentats de cette funeste époque, et par une de ces perfidies, si familières à sa faction, dont le but était de persuader au peuple que les ennemis de la montagne étaient les siens, Jean-Bon-Saint-André demanda que la correspondance des députés de la Gironde et celle de leurs amis, fût ouverte et rendue publique. Après leur arrestation, Jean-Bon-Saint-André, craignant sans doute la manifestation de la vérité, s'opposa avec une barbare persévérance à ce que le rapport, si souvent sollicité et promis, sur ces courageuses victimes de la tyrannie, fût présenté à l'assemblée. Il dénonça, comme fédéraliste, le respectable et malheureux Durand, maire de Montpellier, qui périt peu de temps après sur l'échafaud; il fit décréter la mise en liberté de ce méprisable Rossignol; si connu par sa stupidité, ses cruautés et ses turpitudes. Jean-Bon-Saint-André, en exaltant les talens et le patriotisme de ce misérable, s'éleva vivement contre le général Biron, par les ordres duquel il avait été arrêté, et demanda que sa conduite fût examinée. Nommé, le 10 juillet 1793, membre du comité de salut public, section de la marine, il fit porter Robespierre aîné, au comité, en remplacement de Gasparin. Le 11 juillet, il fut élu président de la convention. Chargé dans le comité de tous les rapports relatifs à la marine et de plusieurs autres étrangers à cette partie, Jean-Bon-Saint-André parut souvent à la tribune jusqu'à l'époque où il fut envoyé dans les départemens de l'ouest. Il fixa sa résidence à Brest, où il organisa l'un des tribunaux révolutionnaires les plus atroces de ce temps. Ses recherches s'étendirent, surtout, sur les infortunés républicains qui avaient pris part aux généreux mouvemens qui, quelques mois avant et après les attentats des 31 mai, 1er et 2 juin, s'étaient plus fortement prononcés contre les violences de la montagne, son usurpation, l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale. De ce nombre étaient les administrateurs du département du Finisterre, tous appartenant aux plus honorables familles du pays et jouissant d'une réputation irréprochable de patriotisme et d'intégrité. Jean-Bon-Saint-André les fit jeter dans les fers et les livra à son tribunal révolutionnaire, qui les envoya au supplice. Embarqué sur la flotte qui sortit de Brest en mai 1794, il se trouva au combat du 1er juin, où cette flotte fut battue par l'amiral Howe. Blessé légèrement au commencement de l'affaire, il quitta le vaisseau *la Montagne*, qui combattait en première ligne, pour se retirer sur une frégate dans laquelle il resta à fond de cale, sous prétexte de se faire panser. Chargé, après le 9 thermidor, de se rendre à Toulon et à Marseille, il s'y montra moins favorable à la faction qu'il avait si bien servie jusqu'à ce jour, et ne s'occupa, le plus souvent, à son retour à la convention, que d'objets de finances. Il appuya, en germinal an 3 (mars 1795), l'avis d'écarter la convocation des assemblées primaires; celui d'observer, dès ce moment, pour délibérer, les formes indiquées par la constitution de 1793; et réclama la liberté de tous les individus détenus pour faits ré-

volutionnaires. Dès-lors il parut songer sérieusement à expier, par des propositions sages et républicaines, les criminels excès de sa conduite passée. Il pressa l'organisation du gouvernement républicain; sollicita la bienveillance nationale en faveur des petites-nièces de Fénélon; insista avec force, pour faire rendre à la presse toute son indépendance; et présenta des idées sur les moyens de consolider et de resserrer l'action du gouvernement. Enfin il fit charger le comité de législation d'examiner s'il ne conviendrait pas de supprimer le tribunal révolutionnaire; proposition dont nous voudrions pouvoir faire honneur à la sensibilité de Jean-Bon-Saint-André, mais qui, dans les circonstances où elle fut faite, n'avait pour but, de sa part, que de soustraire ses complices et lui-même, au terrible compte qui d'un instant à l'autre, pouvait leur être demandé, sur l'usage qu'ils avaient fait, naguères, des immenses pouvoirs qui leur étaient confiés. La modération de nouvelle date de Saint-André, ne le sauva point de la juste rigueur de la convention. Le 9 prairial an 3 (28 mai 1795), et peu de jours après la nouvelle insurrection qui venait de menacer la représentation nationale de sa destruction, il fut compris dans le décret d'arrestation prononcé contre les anciens membres du comité de salut public, malgré la déclaration faite par lui, de n'avoir participé en rien aux opérations de ce comité, et l'opinion qu'il exprima qu'il devait être rangé dans la classe des représentans en mission. Accusé par Blad, son collègue de députation, d'avoir ruiné la marine française, et d'avoir, en montant sur l'escadre, fait une proclamation par laquelle il chargeait le tribunal révolutionnaire de Brest de veiller à la sureté de cette ville et d'y maintenir la tranquillité, l'arrestation de Saint-André fut décrétée à une grande majorité; il obtint seulement de rester dans son domicile avec des gardes. Compris dans l'amnistie du 4 brumaire (26 octobre 1795), il fut employé par le directoire en qualité de consul à Alger; il courut de grands dangers et montra beaucoup de courage dans cette mission. Rappelé en France, le gouvernement consulaire le chargea, après le 18 brumaire, de l'organisation des quatre nouveaux départemens de la rive gauche du Rhin. Nommé préfet du département de Mont-Tonnerre (Mayence), il remplit ces fonctions avec une grande habileté jusqu'à sa mort, arrivée dans le mois de décembre 1813, et qui fut la suite d'une maladie pestilentielle qu'il avait contractée dans les hôpitaux de Mayence, en visitant les militaires français qui y arrivaient mourans de l'expédition de Moscou. Jean-Bon-Saint-André a mérité, pendant une année, la réputation d'un proconsul ambitieux et barbare: pendant treize autres années celle d'un administrateur ferme et éclairé. Le gouvernement impérial n'a point eu de préfet qui l'ait surpassé en intégrité, en étendue et en sagesse de vues, en vigueur d'exécution, et en connaissance du pays dont l'administration lui était confiée. Il n'a laissé dans le département de Mont-Tonnerre que d'honorables souvenirs.

JEANNOT, chef de noirs insurgés, se signala dans les troubles de St-Domingue par son atroce cruauté. Il n'occupait son imagination que de la recherche de supplices nouveaux et rafinés. Un vieillard étant tombé entre ses mains avec ses quatre enfans, et ayant offert sa vie pour ces derniers, le sanguinaire Africain répondit que sa race ne pouvait être libre que par l'entière destruction des blancs, et fit fusiller ces infortunés en présence de leur père, auquel il enfonça ensuite un couteau dans le cœur. Ce monstre, après avoir commis une foule d'autres horreurs, dont le détail est trop révoltant pour le consigner ici, subit enfin le sort qu'il méritait; il fut massacré par les noirs eux-mêmes, fatigués de sa barbarie. L'ame atroce de ce brigand se peignait sur ses traits: son œil hagard, sa démarche chancelante semblaient annoncer la démence.

JEFFERSON (Thomas), né dans la Virginie en 1749, et l'un des hommes d'état les plus distingués de l'Amérique, est fils d'un Jefferson qui fut chargé, avec le colonel Fryp de fixer les limites entre la Virginie et la Caroline du nord. Il fut élevé en Amérique, et il se destina à la profession d'avocat, quoiqu'il jouît d'une assez grande fortune. M. Jefferson ne se borna pas à l'étude des lois, il s'appliqua encore à la peinture, à la géométrie, à la géographie, à l'histoire naturelle et à l'astronomie. Il devint bientôt membre de la législature de Virginie, s'y fit distinguer par ses talens, et y exerça une grande influence. Il fut gouverneur de la Virginie tout le temps que dura la guerre de l'indépendance. Ce fut lui qui rédigea la fameuse déclaration par laquelle les colonies an-

glaises de l'Amérique septentrionale brisèrent définitivement les liens politiques qui les unissaient à la métropole ; monument remarquable par son énergie calme et sa noble simplicité. Rien ne peut mieux faire connaître ce généreux citoyen, que le portrait historique qu'en a tracé le duc de Liancourt : « Il faut être bien peu versé dans l'histoire d'Amérique, pour ne pas savoir que M. Jefferson a partagé, avec George Washington, Franklin, John Adams, Jay, et un petit nombre d'autres, les fatigues et les dangers de la révolution, dans ses différens degrés ; que ce fut lui qui, dans ce fameux congrès qui dirigea et consolida la révolution, déploya une élévation et une fermeté de caractère, un trésor de talens et de connaissances, et une solidité de principes qui feront passer avec gloire son nom à la postérité la plus reculée, et lui assureront le respect et la reconnaissance de tous les amis de la liberté. Ce fut lui qui, dans ce fameux congrès si respectable et si respecté, toujours inaccessible à la séduction, à la crainte, et à la faiblesse apparente du peuple, proposa la déclaration d'indépendance, de concert avec M. Lee, autre député de Virginie. Ce fut lui qui, soutenu principalement par John Adams, pressa la délibération sur cette matière, malgré la prudence timide de quelques-uns de ses collègues, pleins de patriotisme comme lui, mais ayant moins de courage. Ce fut lui qui dirigea ce chef-d'œuvre de sagesse, plein de dignité et d'orgueil patriotique. Ce fut lui qui, ayant été nommé gouverneur de la Virginie, au moment de l'invasion d'Arnold et de Cornwallis, acquit les droits les plus sacrés à la reconnaissance de ses concitoyens. Ce fut lui qui remplit le premier le poste important d'ambassadeur des États-Unis à la cour de France, à la satisfaction des deux nations. Enfin, ce fut lui qui, ayant été nommé secrétaire d'état en 1792, à l'époque des prétentions ridicules et désorganisatrices de M. Grenet, et de l'arrogance hautaine du ministre anglais, qui cherchait à abuser de la faiblesse politique des États-Unis, fit parler à son gouvernement un langage noble et indépendant, etc. » M. Jefferson rédigea, en 1783, un projet de constitution pour l'état de Virginie; il se trouvait alors membre du congrès. Nommé, à cette même époque, ambassadeur à la cour d'Espagne, il n'eut pas besoin de se rendre à cette résidence. En mars 1786, il voyagea en Angleterre; peu après il fut envoyé à la cour de Versailles, d'où il rendit compte à M. Jay, ministre des affaires étrangères d'Amérique, du succès de sa négociation, relativement à la liberté du commerce du tabac, malgré la puissante opposition des fermiers-généraux. Pendant sa mission diplomatique en France, M. Jefferson avait acquis l'estime de MM. de Vergennes et de Calonne, et il obtint différentes concessions en faveur du commerce de sa pays. Il y contracta aussi d'étroites liaisons avec la société du baron d'Holbach et de Mme Helvétius. En 1789, il retourna en Amérique, et fut nommé secrétaire-d'état du gouvernement fédéral : il remplit ces importantes fonctions avec beaucoup de talent. D'après les désirs que la chambre des représentans lui avait manifestés le 15 janvier 1790, il lui adressa, le 14 avril suivant, un rapport *sur l'unité des poids, mesures et monnaies*, qui donna une haute idée de la variété de ses connaissances. En février 1791, il présenta à la chambre un autre rapport fort remarquable *sur l'état actuel des pêcheries de la morue et de la baleine*; et en décembre 1793, il lui en présenta un autre très-étendu *sur le commerce des États-Unis avec toutes les autres puissances, sur ses priviléges et restrictions*. Vers 1794, il abandonna les affaires publiques, et se retira dans sa terre de Monticello, en Virginie. Il se plaignit, en 1796, dans une lettre rendue publique, de ce qu'un parti anglais avait pris le dessus dans sa patrie (*). Lorsque John Adams fut élu président, M. Jefferson fut porté à la vice-présidence par le parti français; puis il fut nommé président (1801), en remplacement de ce même John Adams. L'Institut de France (académie des belles-lettres) l'a nommé l'un de ses associés étrangers, et en a reçu une lettre de remercîment, datée du 14 novembre 1800. Sa patrie lui doit l'usage de la vaccine. Il employa tous ses moyens pour propager cette

(*) C'est sous cette dénomination assez inexacte de *parti anglais*, que les amis de la démocratie, parmi lesquels figure M. Jefferson, ont souvent désigné les *fédératifs*, à cause de leur penchant vers une forme de gouvernement plus rapprochée de la constitution anglaise.

découverte bienfaisante, même parmi les tribus sauvages. M. Jefferson fut réélu président des États-Unis en 1805, et fit l'ouverture du congrès par un discours dans lequel il développa de grandes vues de perfectionnement dans l'administration publique. En 1807, les différends survenus entre les États-Unis et l'Angleterre engagèrent le vénérable Jefferson à convoquer extraordinairement le congrès, et à lui soumettre un plan de défense, dans lequel entrait la levée d'une armée de ligne. Le commerce américain souffrait beaucoup de l'état d'hostilité maritime de l'Angleterre avec la France et les autres puissances de l'Europe; les bâtimens des États-Unis étaient visités, et souvent pillés par les croiseurs des nations belligérantes; et dans la juste indignation qu'éprouvaient les Américains, ils furent sur le point de déclarer la guerre à la fois et à la France et à l'Angleterre. Néanmoins Jefferson crut devoir recourir à une voie plus modérée, et il fit adopter dans cette même session la mesure d'un embargo général sur tous les bâtimens dans les ports des États-Unis. Dans cette mémorable circonstance, l'Amérique offrit le spectacle d'un peuple qui, unissant la sagesse à la dignité, savait s'imposer le plus pénible sacrifice, plutôt que de se soumettre aux lois imposées par l'arrogance étrangère. Les dispositions prises par le cabinet de St-James, le 11 novembre de la même année, firent mieux sentir encore la prudence de ce système; et le 3 février 1808, le président les envoya au congrès comme une nouvelle preuve des dangers qui menaçaient le commerce et la navigation de l'Amérique. Il en coûta cependant beaucoup aux États-Unis pour persévérer dans cette sage résolution. Dans le courant de mars des matelots qui se trouvaient privés, par l'embargo, de leurs moyens d'existences, s'attroupèrent dans les villes de Boston, New-York et Philadelphie. Partout l'autorité parvint à les calmer, en n'opposant aux besoins les plus impérieux que le seul nom de la loi, et la promesse qu'ils seraient incessamment secourus par un comité délégué à cet effet. A Philadelphie, le maire leur fit comprendre que leur rassemblement troublait l'ordre, et les pria de se retirer, en appelant sur eux la bénédiction du ciel. Ils répondirent par un triple applaudissement, et se dispersèrent aussitôt, donnant ainsi l'exemple admirable et rare de la soumission des hommes même les plus grossiers envers ceux que les mœurs de leur pays leur avaient appris à respecter. M. Jefferson continua à diriger, dans ces circonstances difficiles, le vaisseau de l'état avec autant de succès que d'habileté. Vers les derniers temps de sa présidence, l'assemblée générale de Pensylvanie lui ayant manifesté le désir qu'il consentît à être de nouveau proposé aux suffrages du public, M. Jefferson s'y refusa par une lettre au président de cette assemblée, dans laquelle on remarquait les passages suivans : « Ce n'est pas moins un devoir pour moi de quitter ma charge à l'époque fixée, que de la remplir fidèlement. Si la constitution ne fixait pas un terme au service du premier magistrat, ou si l'usage n'y suppléait pas, sa charge nominalement temporaire deviendrait une charge à vie; et l'histoire nous apprend avec quelle facilité ces sortes d'emplois deviennent héréditaires. Croyant qu'un gouvernement représentatif et électif à des époques rapprochées, est celui qui procure la plus grande somme de bonheur à l'humanité, je me fais un devoir de ne commettre aucun acte qui puisse porter atteinte à ce principe. » Il eut pour successeur, en 1809, M. Madison; et le 21 septembre 1814, il offrit au congrès, à des conditions de paiement très-avantageuses, sa bibliothèque, pour remplacer celle qui fut brûlée par les Anglais à Washington (*voy.* MADISON). Depuis ce temps, ce modèle du vrai patriotisme vit heureux et respecté dans sa délicieuse retraite de Monticello. En 1818, les journaux ont annoncé qu'il avait exprimé l'improbation la plus sévère au sujet de l'invasion faite sur le territoire espagnol (*voy.* JACKSON), et des autres circonstances qui ont accompagné la guerre contre les Séminoles. La lettre qu'il écrivit à ce sujet est remarquable par la pureté de la morale et la justesse des idées. On a de Jefferson : *Manuel du droit parlementaire*, qui a été traduit en français par M. Pichon, Paris, 1816, in-8. — *Vues sommaires sur les droits de l'Amérique anglaise*, 1774, in-8. — *Notes sur l'état de Virginie*, 1788, in-8., avec carte, souvent réimprimé; traduit en français par l'abbé Morellet, 1789, in-8. — Des *Mémoires* sur les os fossiles gigantesques trouvés en Virginie, sur la mémoire, le jugement et l'imagination des nègres, etc.,

dans divers recueils périodiques. M. Jefferson s'est aussi occupé du perfectionnement des charrues; et c'est en employant les calculs de la plus haute géométrie, qu'il a déterminé la forme la plus avantageuse à donner au soc. Un de ses modèles en relief a été déposé au conservatoire des arts et métiers à Paris; et l'on en a donné, en 1809, une description détaillée, avec figures, dans le *Nouveau cours complet d'agriculture*, 13 vol. in-8., au mot *charrue*, d'après un mémoire inséré dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle.*

JENNER (Le docteur Edward), médecin anglais, membre de la société royale de Londres, associé étranger de l'institut de France, etc., né en 1749, est le dernier fils d'Étienne Jenner, membre de l'université d'Oxford, recteur de Rochtamton et vicaire de Berskeley, dans le comté de Glocester. Il fut élève du célèbre anatomiste John Hunter. Après avoir pratiqué pendant plusieurs années, avec succès, la médecine et la chirurgie, il abandonna celle-ci pour se livrer entièrement à l'étude de la physiologie et de l'histoire naturelle. Il se fit connaître d'abord par des observations pleines de sagacité sur le coucou, qui lui valurent l'honneur d'être membre de la société royale de Londres; par sa méthode pour faire de l'émétique pur de tartre, et par une bonne description de la terrible maladie, appelée *Angine pectorale.* Mais ce qui a mis le sceau à sa réputation, c'est la découverte qu'il a faite de la vaccine. Il commença ses recherches sur la nature de la vaccine, dès 1776; mais il ne les publia qu'en 1798, dans un ouvrage qui parut sous ce titre: *Recherches sur les causes et les effets de la variole vaccine*, maladie commune à quelques contrées occidentales de l'Angleterre, particulièrement le comté de Glocester, où elle est connue sous le nom de *cow-pox*. Rien de plus intéressant que le détail des nombreuses expériences qu'il fit pour assurer les avantages de cette nouvelle inoculation, et des difficultés sans nombre qu'il eut à surmonter pour les faire connaître. La vaccine fut néanmoins bientôt substituée, en Angleterre, à l'inoculation; et delà, elle s'est répandue en Europe, où partout elle a été accueillie avec une espèce d'enthousiasme. (*Voy.* Carro). M. Jefferson la propage actuellement en Amérique: les médecins et chirurgiens de la marine britannique l'ont introduite dans leur service; et ils ont décerné à Jenner une médaille d'or, représentant Apollon, dieu de la médecine, rendant un matelot, guéri par la vaccine, à l'Angleterre, qui tient une couronne civique sur laquelle on lit, *Jenner*, avec cette devise: *Alba nautis stella refulsit.* L'armée de terre et de mer de l'expédition d'Egypte fut soumise à l'opération de la vaccine; et on fait, en Angleterre, honneur à cette opération, de ce que ces troupes ont mieux supporté que celles de France la malignité du climat d'Orient. Toutes les sociétés savantes et médicales de l'Angleterre et de l'Europe ont délivré au docteur Jenner des témoignages honorables de l'approbation qu'elles donnaient à ses travaux. L'impératrice douairière de Russie lui écrivit, en 1802, une lettre flatteuse, accompagnée d'un riche diamant. Le parlement d'Angleterre lui a voté deux fois des remercimens unanimes, et lui a accordé des récompenses pécuniaires, s'élevant à 30,000 livres sterling. Le chancelier de l'échiquier fit observer, à cette occasion, qu'aucune récompense pécuniaire ne pouvait être proportionnée au service que Jenner a rendu à l'humanité. En décembre 1805, le lord-maire de Londres et les *aldermen* lui ont accordé le droit de franchise, et lui ont fait présent d'une boîte enrichie de diamans. Le docteur Jenner a publié, outre l'ouvrage dont nous avons parlé: — *Nouvelles observations sur la variole-vaccine ou le cow-pox*, 1799, in-4°. — *Continuation de faits et observations relatifs à la variole-vaccine*, 1800, in-4°. — *Appendix au traité sur la variole-vaccine*, in-4°., 1800. — *Recherches sur les effets et les causes de la variole-vaccine*, troisième édition, 1801, in-4°. — *État comparatif des faits et observations relatifs à la variole-vaccine*, 1800, in 4°. — *Sur l'origine de l'inoculation de la vaccine*, 1801, in-4°.

JÉROME BONAPARTE, prince de la ci-devant dynastie impériale de France, dernier frère de Napoléon, ci-devant roi de Westphalie, naquit à Ajaccio le 15 décembre 1784, vint en France, avec sa famille, et fit ses études au collége de Juilly. Il en sortit au 18 brumaire pour servir dans la marine. Devenu lieutenant de vaisseau, il partit, en cette qualité, en 1801, avec l'expédition de St Domingue, commandée par le général Leclerc, son beau-frère. De retour en France pour y porter des

dépêches, il repartit pour la Martinique sur la frégate *l'Épervier*. Vers la fin de 1802, lorsque les hostilités eurent recommencé avec l'Angleterre, il établit une station devant la rade de St-Pierre et l'île de Tabago; mais forcé de se réfugier aux États-Unis d'Amérique, il alla débarquer à New-York, où il épousa une demoiselle Paterson, fille d'un riche négociant; mariage que Napoléon, devenu empereur, fit déclarer nul, malgré la résistance de Jérôme, qui avait déjà un enfant de cette union. Revenu en Europe, il habita quelque temps Gènes, dans la disgrâce de son frère. Enfin il reçut le grade de capitaine de vaisseau, et partit en 1806 pour la Martinique, à la tête d'une escadre de huit vaisseaux de ligne. Il revint dans la même année, sans avoir rien fait de remarquable, et obtint néanmoins le grade de contre-amiral. Il passa à l'armée de terre, commanda un corps de bavarois et wurtembergeois dans la campagne de 1807, contre les Prussiens, et occupa la Silésie. Il fut fait général de division. Après le traité de Tilsitt, l'empereur Napoléon demanda pour lui, au roi de Wurtemberg, la main de la princesse Fréderique-Catherine sa fille, et le 12 août 1807, le prince Jérôme l'épousa: reçut l'ordre de St-André de Russie, que lui envoya l'empereur Alexandre, et fut reconnu roi de Westphalie par toutes les puissances. Il fut habiter Cassel, capitale de ce nouveau royaume, et s'occupa beaucoup plus, dans cette haute dignité, du soin de ses plaisirs que de l'intérêt et du bonheur du peuple. Cette conduite lui attira plus d'une fois, de la part de l'empereur, son frère, de sévères mais d'inutiles réprimandes. Venu à Paris, en 1811, pour complimenter ce prince sur la naissance du roi de Rome, Jérôme en reçut un accueil très-froid et repartit de suite pour ses états. Il parut avoir, pendant quelque temps, l'intention de mettre plus de règle dans sa conduite; mais ces résolutions d'un moment durèrent peu, et les choses allèrent comme par le passé. Lors de la désastreuse campagne de Russie, en 1812, il fut mis à la tête du 7e corps d'armée, composé de Saxons, d'Hessois et d'autres troupes de la confédération; il se conduisit d'abord avec quelque valeur aux combats d'Ostrowa et de Mohilow; mais s'étant laissé surprendre, l'empereur l'appela à son quartier-général, le traita avec une extrême dureté, et lui retira le commandement, qui fut confié au général Regnier. Le roi Jérôme revint à Cassel, et lorsque, l'année suivante les troupes françaises furent forcées d'évacuer l'Allemagne, il ne put se maintenir dans ses états, et rentra en France avec sa femme, dont les tendres soins s'efforçaient d'adoucir les rigueurs de sa situation, et dont l'attachement à son mari malheureux paraissait augmenter avec ses disgrâces. Cette généreuse princesse, dont la conduite a été un admirable exemple de résignation et de fidélité, est demeurée constamment unie au sort de son époux. On sait à quels dangers elle fut exposée en fuyant de Paris, et lorsque Maubreuil et quelques fripons qui lui avaient été donnés pour complices l'arrêtèrent, à peu de distance de Paris, en 1814, et lui enlevèrent ses diamans. Cette honteuse aventure, que l'on croit encore avoir été dirigée par des personnages du plus haut rang, sous l'influence d'une faction à qui le nom de ses chefs à constamment garanti l'impunité, était sur le point d'être connue, dans tous ses détails, par un grand nombre d'aveux échappés au dépit de Maubreuil, et même de révélations faites par lui, lorsque l'évasion de cet agent secret de la plus criminelle intrigue, en épaississant le voile répandu sur toute cette affaire, a rendu le public à ses premiers soupçons. Le prince Jérôme, qui s'était rendu auprès de l'impératrice Marie-Louise, à Blois, partit après l'abdication de l'empereur pour rejoindre sa femme; et après avoir fait un court séjour dans les états de Wurtemberg, ils furent habiter l'Italie. Ils étaient à Trieste, lorsque Napoléon débarqua en France. Le prince Jérôme craignit un moment d'être arrêté comme otage par le gouvernement autrichien, qui, dès-lors, le fit surveiller, mais n'attenta point à sa liberté. Le roi Joachim de Naples, son beau-frère, ayant eu connaissance de sa position, lui envoya une frégate sur laquelle il réussit à s'embarquer. Il se trouvait à Pézaro au moment où l'armée napolitaine s'étant mise en marche, le roi de Naples arrivait d'Ancône dans cette ville. Jérôme le suivit jusqu'à Bologne, où les deux princes, ayant à côté d'eux le colonel anglais Campbell, firent leur entrée le 2 avril 1815. La nouvelle de l'arrivée de Napoléon à Paris, étant déjà parvenue dans cette ville, le prince Jérôme se disposa à partir pour la France, en s'embarquant à Livourne; son projet était de débarquer sur les côtes de Proven-

ce; de rallier les mécontens sous le drapeau tricolore, et de s'opposer au duc d'Angoulême. Le vaisseau de ligne napolitain, *le Joachim*, mis à sa disposition par le roi de Naples, était mouillé dans la rade de Livourne pour l'attendre; mais plusieurs incidens vinrent contrarier ce projet. Le prince Jérôme ne put pas arriver dans cette ville, quoiqu'il fût parti incognito de Bologne, et fut forcé, à Florence, de prendre la route de Rome, d'où il se rendit à Naples avec beaucoup de difficultés. C'est de Naples qu'il s'embarqua pour la France avec son oncle le cardinal Fesch; il assista à la solennité du Champ-de-Mai; prit rang dans la chambre des pairs, et partit pour l'armée, où il devait commander une division sous les ordres du général Reille. Il se conduisit avec beaucoup de bravoure durant cette courte et désastreuse campagne, particulièrement dans l'attaque du bois de Hougoumont, dont il se rendit deux fois maître, et où il se maintint, malgré le feu du château, crénelé et défendu par les meilleures troupes anglaises. Il y fut légèrement blessé au bras. Revenu à Paris, en même temps que Napoléon, il n'en sortit que, lorsqu'après sa seconde abdication, ce prince fut parti pour Rochefort. Au milieu de la confusion qui régnait alors, Jérôme fut assez heureux pour gagner une seconde fois les états de Wurtemberg, où l'attendait la princesse sa femme. Le roi lui assigna pour résidence le château d'Elwangen, sous la promesse formelle qu'il ne conserverait point de Français à son service, et qu'il ne s'éloignerait pas du château. Il reçut de son beau-père le titre de comte de Montfort. Au mois d'août 1816, il lui a été permis d'aller, avec la reine et ses enfans, visiter au château de Haimbourg, à trois lieues de Vienne, sa sœur la reine Caroline. On assure qu'il a acheté une très-belle terre, en Moravie, et qu'il y a fixé définitivement sa résidence.

JESSEN, capitaine dans la marine danoise, s'illustra en mars 1808, par l'intrépide résistance qu'il opposa aux Anglais extrêmement supérieurs en nombre. Il s'était déjà signalé en 1801, époque à laquelle il commandait un brick qui faisait partie de la station danoise des Indes occidentales, en osant livrer combat aux embarcations de trois frégates anglaises, qu'après une action très-vive il força à la retraite. Le gouvernement l'avait élevé depuis quelque tems au commandement du vaisseau de ligne le *Christian-Frédéric*, lorsque la guerre ayant éclaté de nouveau entre l'Angleterre et le Danemarck, le capitaine Jessen reçut ordre de nettoyer les Belts des croiseurs ennemis qui s'y trouvaient. Il était occupé à exécuter cette mission, lorsque le 23 mars 1808, il fut attaqué près de la côte occidentale de la pointe d'Isefiord par cinq vaisseaux faisant partie de l'escadre britannique. Malgré cette énorme inégalité de forces, les Danois se défendirent depuis six heures jusqu'à onze. Alors Jessen, voyant son navire criblé de boulets, hors d'état de manœuvrer, ayant perdu la moitié de son équipage, et cependant résolu à ne pas amener pavillon, se fit échouer à 300 pas du rivage, et continua sa défense dans cette affreuse position. Les Anglais mirent aussitôt à la mer tous leurs canots, et montèrent de toutes-parts à l'abordage, ce qui ne leur réussit qu'après une perte considérable. Néanmoins les soldats et les matelots du vaisseau naufragé persistant dans leur refus de se rendre, le combat recommença avec une nouvelle fureur sur le tillac et successivement dans l'intérieur du navire, où, pendant trois quarts d'heure, on entendit les coups de feu et le cliquetis des sabres et des haches. Enfin, après environ six heures de carnage, pendant lesquelles un vaisseau avait combattu contre une escadre, la poignée de marins danois qui survivaient encore, et du nombre desquels était leur brave capitaine, tombèrent, couverts de blessures, au pouvoir des Anglais. Le *Christian-Frédéric* était dans un tel délabrement, qu'il fallut y mettre le feu. Les vainqueurs honorèrent la valeur déployée par Jessen et son équipage dans ce combat, dont les annales de la marine n'offrent peut-être pas un second exemple : et la cour de Copenhague ayant fait toutes les démarches nécessaires, ces braves, qui dès les premiers jours d'avril avaient été conduits en Angleterre, furent échangés au mois de juillet.

JOACHIM MURAT, ci-devant grand-duc de Berg, et depuis roi de Naples, né le 25 mars 1768, à la Bastide-Fortunière, district de Gourdon, département du Lot, d'une famille de cultivateurs, estimée et dans l'aisance, fut destiné, dès son enfance, à l'état ecclésiastique, pour succéder à un de ses oncles, qui jouissait d'un bénéfice. Envoyé au collége de Cahors pour

y faire ses premières études, il y travailla peu, et se livra, avec toute l'impétuosité de son caractère, à la dissipation et aux plaisirs. Quoique placé dans un séminaire, afin que l'habitude et l'exemple lui inspirassent quelque goût pour l'état auquel il était appelé, le jeune Murat parvenait à se soustraire à toutes les surveillances, était de toutes les parties de plaisir faites par ses camarades, et montrait une opposition toujours plus invincible aux vues de sa famille. Ses humanités terminées, il fut envoyé à l'université de Toulouse pour y prendre ses grades en droit canon; mais là, plus éloigné de ses parens, affranchi d'une surveillance importune, et, par conséquent, plus libre de se livrer à toute l'effervescence de ses passions, il se trouva un jour avoir dépensé fort au-delà de ses moyens. Une ressource se présenta aussitôt à son esprit, ce fut d'aller trouver un maréchal-de-logis du régiment des Ardennes, nommé La Rocheblin, chargé de recruter pour son corps, et de recevoir de lui le prix de l'engagement qu'il signa sans condition. Ses parens instruits de cette équipée de jeunesse, lui envoyèrent cette fois de quoi s'acquitter; mais il ne jouit pas long-temps de sa liberté. Soit que dès lors il se sentit entraîné vers l'état militaire par un penchant irrésistible; soit que de nouvelles folies de jeunesse lui eussent rendu la même ressource nécessaire, Murat alla retrouver le maréchal-des-logis, en reçut un enrôlement définitif, et joignit son régiment. Cette époque était celle où la grande fermentation qui agitait tous les esprits, s'était communiquée à l'armée; déjà parvenu au grade de maréchal-des-logis, Murat, qui la partageait au plus haut point, prit part à un de ces actes d'insubordination, alors si communs dans les régimens; et quoique l'affaire parût sérieuse, M. De la Roque, de Cahors, qui l'aimait comme un des meilleurs et des plus braves sous-officiers de sa compagnie, le protégea, et ses chefs se bornèrent à lui donner un congé absolu. Murat revint alors dans sa famille. Il était à St-Céré chez un de ses parens, où la bonté de son cœur, la franchise et l'amabilité de ses manières lui avaient acquis l'affection de tous ceux qui fréquentaient cette maison, lorsqu'à la fin de 1791, se forma la garde constitutionnelle de Louis XVI. Le département du Lot devait fournir trois gardes; Murat fut du nombre des candidats présentés par les districts, au choix du directoire du département. Vivement appuyé par M. Cavaignac, un de ses membres, lui et M. Bessières, depuis duc d'Istrie et maréchal d'empire, furent envoyés à Paris et entrèrent dans la garde du roi. Murat était depuis peu de temps dans ce corps, lorsque des propositions qu'il jugea contraires à ses opinions, à ses devoirs et aux engagemens qu'il avait pris, lui furent faites par un de ses compatriotes (1) qui, ancien membre de l'assemblée constituante, y avait embrassé la cause des privilèges et de la féodalité. Non content de repousser ces propositions comme injurieuses, Murat en fit part au directoire du département du Lot, qui adressa sa lettre au comité de surveillance de l'assemblée législative. Ces renseignemens, arrivés à Paris à la fin d'avril 1792, et unis à plusieurs autres de même nature, alarmèrent vivement l'assemblée sur l'esprit qu'on s'efforçait d'introduire dans la garde royale, ainsi que sur l'usage auquel on projetait, dès lors, de l'employer un jour, et déterminèrent la résolution qui fut prise, dès ce moment, par le parti opposé à la cour, de faire dissoudre immédiatement cette garde; résolution qui fut exécutée le 30 mai suivant. A peine sorti de ce corps, Murat obtint une sous-lieutenance dans un régiment de chasseurs à cheval, devint aide-de-camp du général d'Hurre, et passa avec de l'avancement dans un nouveau corps de chasseurs à cheval, que le Colonel Landrieu organisait alors à Versailles, et qui, depuis, a été connu sous le nom de 21e. Ce régiment était en garnison à Paris lors des insurrections des 12 germinal et 1er prairial an 3 (1er avril et 20 mai 1795). Il y était encore lors de la révolte sectionnaire qui éclata le 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795). Antérieurement à ces époques, Murat y avait été nommé chef d'escadron; il se conduisit avec autant de sang froid que de bravoure, dans ces diverses circonstances, et fut nommé, dès les premiers jours de l'installation du directoire, colonel à la suite, avec promesse d'avoir le commandement du 21e, à la retraite du colonel Dupré qui allait l'obtenir. Nous ignorons sur quel fondement la *Biographie* d'Eymery, a envoyé Murat à

(1) M. de Feydel qui a présidé les dernières assises d'Alby, dans l'affaire de Fualdès.

l'armée des Pyrénées orientales; il n'a jamais servi dans cette armée, car du moment où le général Bonaparte eut quitté, à la fin de ventôse an 4 (mars 1796), le commandement de l'armée de l'intérieur, pour prendre celui de l'armée d'Italie, il attacha le chef de brigade Murat à sa personne, en qualité de premier aide-de-camp, et partit avec lui. Dès les premières affaires de cette immortelle campagne, Murat, par son éclatante intrépidité, annonça quelle place il tiendrait un jour dans cette armée de braves. A la suite des faits d'armes les plus brillans par lesquels il s'était également distingué comme aide-de-camp et colonel, il fut chargé, en floréal an 4 (mai 1796), d'apporter au directoire exécutif, 21 drapeaux pris en différentes occasions sur les Austro-Sardes. Le chef de brigade Murat, reçut du directoire l'accueil le plus distingué, et fut élevé au grade de général de brigade, avec lequel il repartit peu après pour l'armée. La bataille de Roveredo (18 fructidor an 4 (4 septembre 1796), où, poursuivant l'ennemi, il passa l'Adige à gué avec un détachement du 10e de chasseurs, portant en croupe un égal nombre de fantassins; celle de Bassano (22 fructidor, 8 septembre), où il commandait un corps de cavalerie; le combat de Céra, où, à la tête de quelques centaines de chasseurs, il culbuta plusieurs escadrons de la cavalerie du général Wurmser; le combat de St. George (27 fructidor), où il fut blessé; enfin celui de la Corona, où il contribua puissamment au succès de l'affaire, à la tête d'une demi-brigade d'infanterie légère, avec laquelle il avait marché toute la nuit, pour tourner la position attaquée, avaient déjà placé Murat au rang des généraux les plus distingués de l'armée et lui avaient acquis toute la confiance du général en chef Bonaparte, lorsque celui-ci le chargea de diverses missions diplomatiques près la cour de Turin et le gouvernement de la république de Gênes; et quoiqu'à cette époque des missions de ce genre se réduisissent presque toujours à signifier les ordres du général victorieux, il est juste de dire que Murat les remplit avec une intelligence remarquable, et commença, dès-lors, à développer des talens qui se sont accrus ensuite avec l'importance des événemens et celle de sa situation personnelle. Lorsqu'en pluviose an 6 (février 1798), le général Berthier, chargé dans l'absence de Bonaparte, qui s'était rendu à Rastadt et à Paris, eut occupé les états romains, le général Murat fut chargé, sous ses ordres, du commandement de la ville de Rome. Une insurrection violente ayant éclaté contre les Français, à Albano et Castella, il marcha contre les habitans de ces deux villes, et les soumit. Dans l'impossibilité d'énumérer tous les prodigieux faits militaires de cette mémorable guerre, qui fut terminée le 26 vendémiaire an 6 (17 octobre 1797), par le traité de Campo-Formio, et dans laquelle le général Murat avait obtenu la réputation d'un des meilleurs et des plus braves généraux de cavalerie, nous nous bornerons à indiquer les batailles de Rivoli et de la Favorite, livrées en janvier 1797, à cinq jours de distance, et le passage du Tagliamento, exécuté à deux mois de là par le général Murat, à la tête d'une division de l'armée française et sous le feu des batteries autrichiennes, comme des époques de la carrière militaire de ce général qui peuvent être comparées aux faits d'armes les plus glorieux des temps anciens et modernes. Revenu à Paris, à l'époque où se préparait l'importante expédition d'Egypte, Murat accompagna le général Bonaparte à Toulon, et s'embarqua avec lui pour cette contrée, le 30 floréal an 6 (19 mai 1798). Le 21 prairial (9 juin), la flotte se trouvant devant Malte, une descente fut effectuée dans l'île, et le général Murat, successivement chargé de plusieurs missions auprès du grand-maître, venait de prendre le commandement d'une colonne destinée à agir hostilement en cas de résistance; mais le grand-maître et les chevaliers ayant presqu'aussitôt capitulé, l'expédition continua sa route et débarqua dans la nuit du 1er juillet 1798, dans la rade d'Aboukir. Le lendemain les Français étaient maîtres d'Alexandrie, et huit jours après, ils se trouvaient au pied des pyramides; là se livra une sanglante bataille, où les Mameloucks furent entièrement défaits par l'artillerie et par le fer des carabiniers; ce jour faillit être le dernier de la vie de Murat; emporté par son ardeur, en commandant une charge de cavalerie, il se trouva quelques instans, seul, au milieu d'un parti de Mameloucks; et malgré les efforts d'une valeur sur-humaine, il eût sans doute succombé sous le nombre de ses ennemis, si plusieurs cavaliers accourus à son secours, ne fussent

arrivés à temps pour le dégager. La victoire des pyramides avait ouvert aux Français les portes du Caire. Les soldats, avides de vengeance et de butin, se précipitaient avec fureur, partout où ils espéraient pouvoir assouvir ces deux besoins. Murat venait d'entrer dans la maison d'un riche Mamelouck, à l'instant où plusieurs soldats, s'étant introduits dans le harem, avaient jeté l'effroi parmi les femmes, qui avaient pris la fuite; une seule n'avait pu échapper, et l'infortunée allait être victime de la brutalité des vainqueurs, lorsque Murat, attiré par ses cris, s'élance à son secours. A l'aspect d'une jeune fille de 16 ans, d'une figure ravissante qui se précipite à ses pieds et le conjure de la protéger, son cœur est vivement ému; il ordonne aux soldats de se retirer, mais ceux-ci, loin de lui obéir, opposent une forte résistance à ses efforts, et l'un d'eux ose même menacer son général de lui casser la tête, si lui-même ne se retire à l'instant. flammé de colère, Murat, d'un coup de sabre, abat le poignet du soldat, et se dispose à attaquer les autres. Tant de fermeté les intimide; ils prennent la fuite et laissent la belle Egyptienne évanouie dans les bras de son libérateur. Éperduement amoureux d'elle, Murat ne s'en sépara que lors de l'expédition de Syrie; à cette époque elle ne quitta point le Caire, mais pendant l'absence de Murat un capitaine d'artillerie la vit, s'en fit aimer et l'enleva. En peu de mois, la valeur de Murat avait acquis une telle célébrité en Egypte, que Mourad-Bey, l'un des guerriers les plus vaillans de ces contrées, ne parlait de lui qu'avec respect et en s'honorant de la ressemblance qui existait entre son nom et celui du héros français. C'est pendant l'expédition de Syrie, dont nous allons rendre un compte rapide, que ces deux braves se trouvèrent souvent en présence. Murat y commandait un corps d'environ 1000 hommes de cavalerie, soutenu de six pièces de canon et marchait en avant de l'infanterie. Le 7 ventôse an 7 (26 février 1799), l'armée se dirigea sur Gaza. Après plusieurs jours de marche, pendant lesquels le général Murat déploya son activité accoutumée, l'armée arriva sous les murs de St-Jean d'Acre. Pendant ce siége malheureux, il développa le plus grand courage, et fut du nombre des généraux qui montèrent à l'assaut avec les soldats. Cependant les Turcs, battus jusques-là, s'étaient ralliés, avaient repris l'offensive, et tenaient étroitement bloquée la forteresse de Saffet, située sur la rive droite du Jourdain, et que son absolu dénuement de provisions de guerre et de bouche, eut fait inévitablement tomber bientôt au pouvoir de l'ennemi. Murat reçut l'ordre de s'y porter à grandes journées, à la tête de 1000 hommes d'infanterie et d'un régiment de cavalerie. Parti le 24 germinal (13 avril 1799), dès le 27 les Turcs avaient été chassés du pont de Jacoub; Saffet était débloqué, et l'ennemi poursuivi l'espace de plusieurs lieues, sur la route de Damas. L'étonnante rapidité avec laquelle Murat exécuta tous ces mouvemens, contribua puissamment à la victoire du Mont-Thabor (27 germinal an 7, 16 avril 1799). Pendant que le général Desaix, chargé de s'emparer de la Haute-Égypte, battait dans plusieurs combats les Mameloucks commandés par Ibrahim-Bey, et que Mourad-Bey cherchait à se réunir à un rassemblement d'Arabes qui s'était formé sur les lacs Natron, Murat, qui venait de recevoir l'ordre de disperser les rassemblemens d'Arabes et de couper le chemin à Mourad-Bey, avait déjà exécuté cet ordre; fait prisonniers, chemin faisant, un Kiachef et trente Mameloucks; dissipé les partis d'Arabes, et prevenu, par cette prodigieuse activité, l'arrivée de Mourad, qui, à cette nouvelle rétrograda et s'établit le 25 messidor (13 juillet 1799), près des pyramides de Giseh, du côté du désert. Instruit de ce mouvement, Bonaparte partit du Caire, en faisant passer à Murat l'ordre de le joindre à ces pyramides. Mourad ne les attendit pas et s'était retiré avec précipitation sur la Haute-Égypte, par le Faïoum, où Murat l'avait déjà poursuivi pendant cinq lieues, lorsque, sur l'arrivée d'une lettre qui annonçait au général en chef que cent voiles turques venaient de mouiller à Aboukir, et annonçaient des dispositions hostiles contre Alexandrie, celui-ci ordonna au général Murat de se mettre en marche pour Rhamanié avec sa cavalerie, les grenadiers de la 69me brigade, ceux des 18me et 32me, les éclaireurs, et un bataillon de la 13me qu'il avait déjà sous ses ordres. Il y arriva le 29 messidor (17 juillet 1799), et en partit 3 jours après pour se rendre à Birket, avec la cavalerie, les dromadaires, les grenadiers et le 1er bataillon de la 69me. Mustapha-Pacha, commandant

de l'armée turque, venait de débarquer avec 15,000 hommes, et s'occupait à se retrancher, lorsque l'armée française, dont le quartier-général était arrivé à Alexandrie, prit position, dans la nuit du 6 au 7 thermidor, entre cette ville et Aboukir. Le général Murat avait la cavalerie sous ses ordres, et commandait l'avant-garde; le 7 thermidor, au point du jour, l'armée s'ébranle; bientôt elle s'élance avec impétuosité sur les retranchemens des Turcs, mais elle en est repoussée par un feu meurtrier, et il était même à craindre qu'elle ne se vît forcée de se replier précipitamment sur Alexandrie, lorsque Murat, saisissant l'instant où le général Lannes lançait sur la redoute des ennemis, les bataillons de la 22me et de la 69me demi-brigades, ordonna à un escadron de charger et de traverser toutes les positions des Turcs, jusques sur les fossés du fort. Ce mouvement est exécuté si à propos, et avec une telle précision, qu'au moment où la redoute est forcée, cet escadron arrivait déjà pour couper à l'ennemi toute retraite dans le fort. La déroute est complète; l'ennemi en désordre et frappé de terreur trouve partout la mort, et ne croit pouvoir l'éviter qu'en se précipitant dans la mer. Dix mille hommes embrassent ce funeste et dernier moyen de salut, mais presque tous y périssent sous le feu de l'artillerie et de la mousqueterie. Jamais plus horrible spectacle n'avait frappé les regards. Murat pénètre avec sa cavalerie jusque dans le camp des Turcs; et quoique, dès le commencement de la charge, il eût reçu une blessure, il reste à la tête de sa colonne, se bat comme un soldat, et se trouve en présence du fils du pacha du Caire, qu'il voulait faire prisonnier. Celui-ci lui tire presqu'à bout portant un coup de pistolet, dont Murat est légérement blessé au-dessous de la mâchoire inférieure. Plus prompt que l'éclair, il s'élance sur son adversaire, lui abat deux doigts de la main droite, le fait saisir par deux soldats et conduire au quartier-général. Cette victoire, dont la gloire presqu'entière appartient au général Murat, et à la suite de laquelle il obtint le grade de général de division, fut la dernière à laquelle il prit part en Égypte. Embarqué pour la France avec le général Bonaparte, il arriva à Paris le 24 vendémiaire an 8 (16 octobre 1799). Devenu, dès-lors, l'homme de la plus intime confiance de Bonaparte, qui le destinait à son alliance, il lui rendit les plus éminens services à St-Cloud, dans la journée du 19 brumaire an 8 (10 novembre 1799); et peut-être n'assura-t-il pas moins le succès encore incertain de cette révolution, par les utiles conseils qu'il donna au général Bonaparte, à l'instant où celui-ci paraissait effrayé du danger de sa situation, que lorsqu'à la tête de soixante grenadiers, portant les armes hautes, il rentra dans la salle du conseil des cinq-cents, avec un sang froid dont un homme d'une aussi bouillante valeur paraissait peu capable, disant d'une voix ferme, mais concentrée, aux députés et aux spectateurs qui remplissaient la salle du conseil : «Que les bons citoyens se retirent; le conseil des cinq-cents est dissous». L'année suivante le général Murat reçut la main de Marie-Annonciade-Caroline Bonaparte, la plus jeune des sœurs du premier consul, et fut nommé commandant de la garde consulaire. Lorsqu'en floréal an 8 (mai 1800), les hostilités recommencèrent en Italie, entre l'Autriche et la France, le général Murat accompagna le premier consul. Entré le 7 prairial (28 mai), dans Verceil, de vive force, à la tête d'une division de l'armée, il enleva une grand garde; culbuta la garnison; s'empara des magasins; passa ensuite la Sesia, après avoir culbuté 1000 hommes de cavalerie qui en défendaient le passage; se porta sur Novarre, dont il se rendit maître le 10 du même mois (30 mai 1800), et prit position le long de la rive droite du Tésin, dont le passage lui fut vivement disputé, mais qu'il parvint à franchir après un combat sanglant, livré en présence du premier consul. Sa division fut la première, qui, le même jour, se présenta aux portes de Milan, dont les magistrats vinrent lui offrir les clés. Il entra aussitôt dans la ville, fit cerner la citadelle, passa ensuite le Pô à Nocetto, occupa Plaisance le 18 prairial (9 juin 1800), et s'empara des immenses magasins de l'ennemi, auquel il fit deux mille prisonniers. Lors de la bataille de Marengo, qui eut lieu sept jours après (25 prairial, 14 juin), le général Murat commandait la cavalerie française, et contribua puissamment à la victoire de cette importante journée, à la suite de laquelle il reçut un sabre d'honneur. L'année suivante, il commanda en chef l'armée d'observation qui se mit en

marche pour Ancône. Il était chargé d'occuper les contrées cédées à l'armée française par l'armistice de Trévise, et de remettre le pape en possession de ses états. La seule présence des troupes françaises suffit pour obliger les Napolitains à évacuer le château St-Ange, les Marches et tout le territoire de l'Église. Le pape ayant engagé le général Murat à se rendre auprès de lui, lui fit l'accueil le plus flatteur. Le 29 pluviose an 9 (18 février 1801), il signa les conditions de l'armistice conclu entre la république française et le roi des Deux-Siciles. À la suite de ce traité, il adressa aux réfugiés napolitains une proclamation, pour les inviter à rentrer dans leurs foyers, où le gouvernement français leur assurait sûreté et protection, et partit lui-même pour Naples avec son état-major, afin d'y recevoir les contributions stipulées, et établir dans ce royaume, sous les ordres du général Gouvion-St-Cyr, un corps de troupes destiné à garantir l'exécution de toutes les parties du traité. Il fut ensuite chargé du gouvernement de la république cisalpine; et après s'être rendu à Lyon, dans les premiers jours de janvier 1802, pour y assister aux séances de la Consulta, il en repartit pour Milan vers la fin du même mois, et installa, le 25 pluviôse an 9 (14 février), le nouveau gouvernement, dont la présidence venait d'être déférée au premier consul Bonaparte. Un magnifique sabre fut offert à Murat en reconnaissance des soins qu'il avait donnés aux affaires, pendant le gouvernement provisoire, mais il le refusa, disant « qu'il désirait que la valeur en fut employée aux besoins de l'armée. » De retour en France, en 1803, il fut nommé président du collége électoral du département du Lot, dans lequel il était né, et entra peu après au corps-législatif. Le 25 nivôse an 12 (16 janvier 1804), il devint titulaire du gouvernement de Paris, avec le rang et les honneurs de général en chef; le 29 floréal suivant (19 mai), il fut promu à la dignité de maréchal d'empire. Le premier février 1805, l'empereur l'éleva au rang de prince, en lui conférant le titre de grand-amiral; et vers la même époque, il reçut le grand-aigle de la légion-d'honneur, l'aigle-noir de Prusse et l'ordre de St-Hubert de Bavière. La guerre ayant été déclarée à l'Autriche, dans la séance sénatoriale du 23 septembre 1805, le prince Murat, chargé du commandement-général de la cavalerie, passa le Rhin à Kehl avec sa réserve, occupa les débouchés de la Forêt-Noire, et se porta en Bavière à l'instant de la capitulation d'Ulm. Il poursuivit avec son activité ordinaire les corps autrichiens qui se retiraient en Bohême, par la Franconie, sous les ordres de l'archiduc Ferdinand; enleva deux drapeaux et fit 3000 prisonniers, dont un officier-général, à la division ennemie Werneck qui tenta de l'arrêter à Langenau; força ce prince à mettre bas les armes; arriva l'un des premiers sur la route de Vienne; se porta à St-Polten après une foule d'actions brillantes qu'il serait impossible de renfermer dans une notice biographique, et fit, le 11 novembre, son entrée dans la capitale des états héréditaires. Le 18 du même mois, il se rendit maître de Brunn, en Moravie; le 20, il mit en déroute, à Hollabrun, un corps russe considérable. Enfin, le 2 décembre, son intrépidité, ses manœuvres et sa prodigieuse activité contribuèrent éminemment à la victoire d'Austerlitz. Rentré en France, le prince Murat reprit ses fonctions de gouverneur de Paris. Le 13 mars 1806, à la suite des arrangemens qui avaient été pris avec la Prusse, à la suite de la bataille d'Austerlitz, l'empereur céda, en toute propriété, à ce prince, le duché de Clèves et de Berg, dont il prit possession, avec le titre de grand-duc, qui fut immédiatement reconnu par toutes les puissances du continent. Ce fut sous ce nouveau titre, et comme chargé, avec le prince de Ponte-Corvo et le maréchal Davoust, du commandement du centre de l'armée, que le prince Murat fit, en octobre de la même année, la campagne qui renversa en trois mois la puissance de la maison de Brandebourg. L'activité des manœuvres de sa cavalerie qui se multipliait sur tous les points, et la rare intrépidité qu'il déployait partout, eurent une grande part à la victoire des Français, à Jéna. Chargé avec le prince de Ponte-Corvo de poursuivre les débris de l'armée prussienne, qui cherchaient à se réfugier dans Stettin pour y passer l'Oder, le grand-duc réussit à gagner un assez grand nombre de marches sur le prince de Hohenlohe, pour l'atteindre près de la ville de Prentzlow, où il arriva le 28 octobre, à neuf heures du matin; à dix heures il vit l'armée ennemie en pleine marche. Aussitôt il ordonne au général Lasalle de charger dans les faubourgs, et le fait soutenir par

les généraux Grouchy et Beaumont. En même-temps il donne l'ordre au général Belliard de sommer la ville, dont les portes étaient déjà brisées, et force le prince de Hohenlohe à capituler. Poursuivant toujours ses avantages, le grand-duc avait, le 31 octobre, son quartier-général à Friedland, où il fit 4000 prisonniers. Entré à Varsovie le 28 novembre, il y tomba malade, mais il n'en revint pas moins rejoindre l'armée, le mois suivant. Il fit des prodiges de valeur à la bataille d'Eylau, livrée le 9 février 1807, et où, après des efforts extraordinaires également glorieux pour les deux armées, les Français ne conservèrent d'autre avantage sur les Russes, que celui de coucher sur le champ de bataille. La victoire de Friedland (14 juin 1807), après laquelle il poursuivit l'ennemi dans sa retraite, ayant décidé du sort de la campagne en faveur des Français, et le traité de Tilsitt ayant mis un terme à l'effusion du sang, le grand-duc de Berg revint à Paris avec l'empereur Napoléon. Lorsque celui-ci, au mépris des droits les plus sacrés des peuples, eut résolu de placer sa famille sur le trône des Espagnes, le grand-duc de Berg eut le triste honneur d'être choisi pour préparer cette œuvre d'iniquité, et fut nommé général en chef de l'armée d'invasion. Le 23 mars 1808, il entra dans Madrid à la tête de l'armée française. Une fermentation sourde s'était manifestée dans cette ville depuis les événemens d'Aranjuès; la présence des Français la fit redoubler; ils étaient journellement insultés, menacés, attaqués; des proclamations contre eux étaient colportées dans les campagnes. Enfin la reine d'Etrurie et l'Infant don Francisco, prévoyant les funestes événemens qui se préparaient, résolurent de se rendre à Bayonne, où se trouvaient déjà Charles IV et la reine. Le grand-duc les envoya complimenter à leur départ par un de ses aides-de-camp; mais cet officier, arrivé sur la place du palais et entouré par un rassemblement, est frappé et renversé de cheval; il se défend long-temps; enfin il était sur le point de périr, lorsque des grenadiers de la garde arrivent, la baïonnette en avant, et l'arrachent à la fureur de la multitude. Au même instant, un autre officier est blessé à quelque distance. La grande rue d'Alcala, la porte du Soleil, la place Mayer se couvrent de peuple; le grand-duc fait battre la générale; un bataillon de la garde, de piquet à son palais, se rend sur la place avec deux pièces de canon; insulté, menacé, assailli de pierres par les insurgés, il se range en bataille et commence, sur deux rangs, un feu que vient soutenir l'artillerie; on se bat avec acharnement; mais sans ordre dans ses mouvemens et mal armée, la foule est bientôt dispersée et abandonne la place jonchée de morts. Cependant le grand-duc, qui, loin d'avoir provoqué l'insurrection, avait tout fait pour la prévenir, sentit bien que, dans des circonstances aussi graves, toute faiblesse serait funeste, et que, l'épée une fois tirée, il fallait anéantir d'aussi redoutables ennemis, ou se résoudre à être anéanti par eux. Il donna donc l'ordre au général Grouchy d'entrer par la rue d'Alcala pour dissoudre un rassemblement de plus de 20,000 personnes qui s'était formé dans cette rue et dans les places environnantes. Trente coups de canon à mitraille et quelques charges de cavalerie nettoyèrent toutes les rues. Les insurgés se réfugièrent alors dans les maisons et commençaient à tirer par les fenêtres; mais les généraux Quillot et Danbrai firent enfoncer les portes des maisons où ils s'étaient retranchés, et tout ce qui fut trouvé les armes à la main, fut passé au fil de l'épée. En même temps d'autres partis d'insurgés se portaient à l'arsenal pour s'emparer de vingt-huit pièces de canon et de dix mille fusils qui s'y trouvaient. Le grand-duc envoya au général Lefranc, qui était caserné avec sa brigade au couvent de San-Bernardino, l'ordre de marcher sur eux, au pas de charge, avec un régiment. Les insurgés n'eurent que le temps de tirer quelques coups de canon; tout ce qui se trouva dans l'arsenal fut passé au fil de l'épée. Deux bataillons de fusiliers de la garde, commandés par le colonel Friederichs; un piquet de chasseurs de la garde, et cinq et six cents hommes de cavalerie, avaient seuls pris part aux événemens du 2 mai: mais au bruit du canon, la générale avait battu dans les cinq camps qui entouraient Madrid; les divisions s'étaient formées et s'étaient dirigées sur cette ville, où tout était terminé lorsqu'elles arrivèrent. Le 4 mai, la junte suprême de gouvernement décida que la présidence de cette autorité, dont le grand-duc avait été investi au départ du roi, serait continuée à ce prince. Le 6, il fit afficher la proclamation suivante: « Soldats, le 2 mai, vous fûtes contraints

de courir aux armes et de repousser la force par la force. Vous vous êtes bien conduits, je suis content de vous, j'en ai rendu compte à l'empereur. Trois soldats se sont laissé désarmer : ils sont déclarés indignes de servir dans l'armée française. Maintenant, tout est rentré dans l'ordre, le calme est rétabli, les hommes coupables ou égarés sont punis ou reconnaissent leur erreur ; un voile doit être tiré sur le passé ; la confiance doit renaître. Soldats, reprenez avec les habitans vos anciennes liaisons. La conduite des troupes espagnoles mérite des éloges : elle doit cimenter de plus en plus l'harmonie et la bonne intelligence qui règnent entre les deux armées. Habitans de Madrid ! habitans de l'Espagne ! n'ayez plus d'inquiétude ; dissipez les alarmes que la malveillance a voulu répandre ; reprenez vos habitudes, le cours de vos affaires, et ne voyez dans les soldats du grand Napoléon, protecteur des Espagnes, que des soldats amis, que de fidèles alliés. Les habitans de toutes les classes, de tous les ordres, peuvent porter à l'ordinaire leur manteau ; ils ne doivent plus être arrêtés ni inquiétés. *Signé* JOACHIM ». On voit par cet acte combien le grand-duc était empressé de faire oublier des malheurs qui n'étaient pas son ouvrage. Pour nous qui pensons avoir assez fait connaître nos principes, relativement au droit des peuples à se donner des gouvernemens de leur choix, nous nous garderons bien de justifier l'attentat inoui par lequel un conquérant étranger a osé porter atteinte à ce droit sacré ; mais il serait sans doute injuste, même en admettant comme nous n'en doutons pas, que le grand-duc ait cédé alors à un mouvement d'ambition personnelle, d'étendre l'indignation réservée au conquérant usurpateur (1), sur celui que ses devoirs de soldat et de sujet, et ses relations de famille et de politique plaçaient dans une telle dépendance de Napoléon, que toute hésitation à servir ses volontés eût été considérée et punie par lui comme un crime. Pour juger sainement dans cette circonstance de la position du grand-duc, il suffirait peut-être de se rappeler l'immense et funeste ascendant qu'exerçait alors sur l'Europe le génie de Napoléon, qui, accoutumé par la victoire à briser toutes les résistances que lui avaient quelquefois opposés les peuples et les rois, ne se fût certainement pas montré disposé à souffrir celles qu'il eût rencontrées dans sa propre famille. Dès le 22 mai 1808, le grand-duc de Berg fut investi à Madrid, comme lieutenant du roi Charles IV, de toute la plénitude de l'autorité royale. Substitué par la violence aux droits des princes espagnols, Napoléon continua le grand-duc de Berg dans la lieutenance générale du royaume, et l'empereur ayant à son tour, transmis ses nouveaux droits à son frère Joseph, celui-ci, par un décret daté de Bayonne le 10 juin, maintint le grand-duc dans les mêmes fonctions. Cependant celui-ci désirait vivement de quitter Madrid, et d'aller prendre possession du royaume de Naples, dont il avait été proclamé roi au moment de l'avénement de Joseph au trône d'Espagne ; il le désirait d'autant plus, que, flatté par Napoléon de l'idée que si l'issue de sa mission rendait le trône d'Espagne vacant il pourrait y être élevé, il avait témoigné un profond mécontentement lorsqu'il avait appris à Madrid, que le prince Joseph venait d'arriver de Naples à Bayonne, et que l'empereur l'avait salué roi des Espagnes et des Indes. Ce ne fut pas sans de grandes oppositions de la part de la famille impériale, et particulièrement de Joseph, que le grand-duc de Berg obtint la couronne de Naples. Cette famille voulait que le trône appartînt à la princesse Caroline, grande-duchesse de Berg, en qualité de sœur de l'empereur, et que le grand-duc ne fût roi que du chef de sa femme, ainsi que cela fut réglé, un an plus tard (11 mars 1809), à l'égard du prince et de la princesse de Piombino, lorsque celle-ci fut déclarée grande-duchesse de Toscane. Au reste, il est juste de dire, et ce fait honore le caractère de la princesse Caroline, que lorsque cette proposition, qui avait été énergiquement rejetée par le grand-duc de Berg, fut faite à elle-même, elle se montra assez jalouse de la considération et de la gloire de son époux, pour la repousser comme une injure personnelle. Le nouveau roi de Naples était encore très-affaibli des suites d'une maladie dangereuse, lorsqu'il se rendit de Bayonne à Paris, à petites journées. La reine

(1) Il importe de remarquer que c'est uniquement sous le rapport de ses procédés à l'égard de l'Espagne, que nous appliquons à l'empereur Napoléon, l'épithète *d'usurpateur*.

alla au-devant de lui jusqu'à Tours. Il passa en France le temps nécessaire pour affermir sa convalescence, et partit de Paris dans les premiers jours de septembre 1808, avec le marquis de Gallo, son ministre des affaires étrangères, pour prendre possession de ses états. Le 15 septembre, à quatre heures après midi, il arriva à Portella, première ville frontière du royaume de Naples, du côté des états romains. Le 16, à cinq heures du matin, il s'embarqua dans un canot, escorté de la division des chaloupes canonières, et entra dans le port de Gaëte, au bruit de l'artillerie de la rade et des forts; à Capoue, les magistrats lui présentèrent les clefs de la ville. Arrivé à Aversa, il y trouva les ambassadeurs de France et de Hollande, les ministres du cabinet, les grands officiers de la couronne, et la plus grande partie de la noblesse, qui dès lors lui témoigna une affection et un dévouement qui ne se sont jamais démentis, même dans la catastrophe qui l'a précipité du trône. Le peuple de Naples l'accueillit avec les démonstrations d'une ivresse dont il fut prodigue dans tous les temps. Dès le lendemain de son arrivée dans la capitale de ses états, le roi Joachim rendit un décret qui avait pour but de mettre un terme aux arrestations arbitraires. Le 19 septembre, il reçut le serment de ses ministres et des membres de son conseil d'état. Le 25 du même mois, il alla au-devant de la reine Caroline, qui reçut un accueil semblable à celui de son époux. Après quelques jours de travaux et de conférences avec les chefs des diverses branches d'administration, le premier soin du nouveau roi fut d'affranchir son territoire de la présence des Anglais, qui occupaient l'île de Capri (l'ancienne Caprée). Les Anglais, qui depuis trois ans étaient maîtres de cette île, étaient fermement résolus à la conserver, et n'avaient rien épargné pour en faire un poste formidable; fortifications, artillerie, batteries de terre et de mer, tout y avait été construit ou porté à grands frais; ils croyaient cette position tellement inexpugnable, qu'ils l'avaient surnommée *le petit Gibraltar;* mais la politique du roi, qui s'indignait de voir, des fenêtres de son palais, un poste aussi important occupé par l'ennemi; l'intérêt de son commerce maritime, et la gloire du nouveau règne, exigeaient impérieusement que cette île fût rendue à ses premiers maîtres. En conséquence, le 4 octobre, à trois heures après minuit, soixante batimens de transport ayant à bord quinze cents hommes choisis parmi les carabiniers et grenadiers des armées françaises et napolitaines et dans la garde royale, sortirent de Naples, sous les ordres du général de division Lamarque, et furent joints en mer par un renfort de quatre cents hommes, venant de Salerne (*voy.* LAMARQUE). Forcée de capituler par la valeur de l'armée franco-napolitaine, la garnison anglaise, sous les ordres de Hudson-Lowe (*voy.* ce nom), fut faite prisonnière de guerre, et transportée en Angleterre après avoir promis de ne plus porter les armes soit contre l'empereur Napoléon et ses alliés, soit contre le roi Joachim, qu'après avoir été échangée. Un succès aussi important, obtenu sous les yeux de sa capitale, ajouta singulièrement à l'opinion que les Napolitains avaient conçue de l'énergie, du courage et du bonheur de leur nouveau monarque; mais en obtenant de plus en plus leur respect, il ne s'acquit pas moins de droits à leur affection par les manières les plus aimables et les plus douces, une popularité sage, et une administration toute paternelle. Il était accessible à tous; répondait gracieusement à toutes les demandes, lors même qu'il n'était pas toujours en son pouvoir de les accorder, et se livrait avec une attention scrupuleuse et assidue à toutes les parties de son gouvernement. Il trouva presque toutes les institutions françaises établies à Naples, par le roi Joseph; mais le règne de ce prince n'avait pas duré assez longtemps pour les affermir; elles reçurent une impulsion nouvelle de l'activité et de l'énergie du nouveau chef. Il s'occupa surtout de créer une armée nationale, et fit adopter, dans son conseil d'état, une loi de conscription moins sévère que celle de France, et où les exemptions étaient nombreuses. Il porta la garde royale à 8000 hommes, et forma plusieurs régimens de cavalerie et d'infanterie, de sorte qu'en moins de trois ans il eut une armée de 80,000 hommes de toutes armes, dont 10,000 de cavalerie, remarquable par la plus belle tenue, et manœuvrant comme les troupes les mieux exercées. Il y avait admis plus de 2000 officiers français qui avancèrent singulièrement, en peu de temps, les progrès de l'instruction. Il remplaça la cocarde et le drapeau français, par une cocarde et un drapeau napolitains, con-

leur blanche et amaranthe. La fonderie de canons, établie dans l'arsenal de Naples sous Ferdinand IV, par les soins et les talens distingués du général Pommereuil (l'un des Français proscrits par l'ordonnance du 24 juillet 1815), reçut de grands accroissemens. Le matériel et le personnel de l'artillerie ne laissaient plus rien à désirer. Il fonda une école polytechnique et une école de marine. Enfin il fut permis au roi Joachim de se considérer comme une puissance. Une seule chose paraissait lui manquer encore, c'était l'indépendance; il obtint enfin, mais non sans de grandes difficultés, que le corps d'armée français, fort de 10,000 hommes et commandé par le général Grenier, évacuerait son territoire; ce ne fut néanmoins qu'en 1811 que cette évacuation, long-temps différée sous divers prétextes, s'effectua enfin. Dès les premiers jours de juin 1809, à l'époque même où la France était engagée dans une nouvelle guerre avec l'Autriche, une flotte anglo-sicilienne, forte d'environ 9 à 10,000 hommes de troupes, parcourut les côtes de la Calabre; opéra même sur quelques points de la côte, qu'elle menaçait successivement, de petits débarquemens partiels qui ne produisirent aucun résultat, parceque les populations se refusèrent constamment à tout mouvement insurrectionel, et fit quelques tentatives infructueuses pour reprendre l'île de Capri. Enfin le 25 juin, cette expédition, qui tenait au vaste plan de la coalition européenne, et qui agissait simultanément avec l'Autriche, jeta 6000 hommes dans les îles d'Ischia et de Procida, à quelques milles de Naples, de l'autre côté du cap de Misènes, et s'en empara facilement, ces îles n'étant gardées que par deux ou trois cents vétérans, ou soldats des dépôts de Naples, commandés par le général Colona. Cependant les Anglais et les Siciliens abandonnèrent peu après ces îles, à la nouvelle des victoires remportées en Allemagne, par Napoléon, à la tête des seules forces de la confédération du Rhin, ces victoires ayant rompu la longue ligne d'opérations des armées coalisées. Affranchi de ce dangereux voisinage, le roi de Naples résolut de diriger une attaque contre la Sicile; il réunit en Calabre environ 20,000 hommes, et tous les moyens de transport nécessaires pour passer le détroit. Quoique, du moment où cette entreprise avait été conçue, l'empereur Napoléon l'eût hautement improuvée, le roi n'en poursuivit pas moins l'exécution; mais l'aile gauche de l'armée, sous les ordres du général Cavaignac, fut la seule qui exécuta le débarquement. On a pu soupçonner, mais on n'a jamais connu les véritables motifs qui décidèrent le roi à ne pas faire débarquer le reste de ses troupes et à donner au général Cavaignac l'ordre de la retraite; cette entreprise en resta là. Lorsque l'empereur Napoléon épousa l'archiduchesse Marie-Louise, le roi et la reine de Naples se rendirent à Paris, pour assister au mariage et aux fêtes, et repartirent pour leurs états quand elles furent terminées. Nous ne croyons pas devoir omettre ici une circonstance qui, en faisant connaître l'aigreur qui commençait à se glisser, vers 1811, dans les relations de la France et de la Russie, et présageait les plus funestes événemens, n servira pas moins à donner une juste idée de la présence d'esprit de Joachim, dans certaines occasions. C'était le 15 août, jour anniversaire de la naissance de l'empereur; il y avait grand cercle à la cour. MM. Durand, ministre de France, et le prince d'Olgoroucki, ambassadeur de Russie, venaient faire leur cour au roi avec le corps diplomatique. Depuis quelque temps, des rivalités de préséance existaient entre les ministres des deux cours. M. Durand réclamait le pas comme envoyé de famille: le prince d'Olgoroucki en qualité d'ambassadeur. Tous deux se présentèrent au même moment à la porte d'entrée de la salle du trône. M. Durand coudoya violemment l'ambassadeur russe pour prendre le pas sur lui. Le prince d'Olgoroucki porta à l'instant la main sur la garde de son épée, et devança le ministre français. Le roi, qui était témoin de cette scène, leur dit avec une gravité sévère, lorsqu'ils s'approchèrent de lui: « Je ne puis attribuer, messieurs, ce qui vient de se passer sous mes yeux, qu'à l'empressement que vous aviez de me voir. » Lorsque, dans les mois de mars et d'avril 1812, la guerre fut résolue contre la Russie, le roi de Naples fournit à l'armée française un contingent de 12,000 hommes, avec une partie de sa garde, et se mit bientôt lui-même en route pour se rendre au quartier-général de l'empereur. Le 23 juin 1811, il porta le sien à deux lieues du Niémen. Parti le même jour de Polotsk, il arriva, le 24 au soir, à Bechenkovitsch, et marcha d'a-

près les instructions qui lui furent remises dans la nuit du 25, pour rejoindre le premier corps de cavalerie et appuyer avec lui sur Witepsk, où le vice-roi devait le soutenir. Le général russe Osterman-Tolstoy, arrivé de cette ville le matin avec tout son corps, avait pris position à quelques cents toises de ses murs et engagea l'affaire; à la suite de plusieurs manœuvres, soutenues de charges brillantes et dans lesquelles le roi de Naples tua 5 à 6000 russes, leur fit 7 à 800 prisonniers et leur prit huit pièces de canon, le général Osterman rappela ses bataillons au centre, pour protéger sa retraite qui s'effectua à l'instant. Cette affaire, nommée combat d'Ostrowno, fut suivie d'un nouvel engagement à deux lieues de la même ville, dans lequel le roi de Naples eût été complétement battu, si le prince Eugène et le général Delzons ne fussent promptement accourus et n'eussent attaqué l'ennemi pendant que le roi ralliait sa cavalerie. Revenu à la charge avec des corps polonais contre une colonne d'infanterie russe, il la dispersa, la tailla en pièces, et la poursuivit vigoureusement jusqu'à une lieue et demie de Witepsk. Dans la nuit du 6 au 7 septembre 1812, l'empereur l'informa des dispositions générales de la bataille qui fut livrée le lendemain, sur les bords de la Moskwa, et ce fut le roi de Naples qui en ordonna l'exécution. On sait quelle part il prit à cette grande, mais fatale victoire, qui ouvrit aux Français les portes de Moscou. Le 9 octobre, il commandait sur la Nara, à vingt lieues au-delà de Moscou, l'avant-garde de l'armée française, et perdit dans une affaire une partie de sa cavalerie, qui fut prise ou taillée en pièces. Lors de la désastreuse retraite qui termina la campagne, il fut chargé du commandement en chef de cette garde au milieu de laquelle se plaça Napoléon; à qui l'on donna le nom d'*escadron sacré*, et dans laquelle les généraux faisaient les fonctions de capitaines; et les colonels celles de sous-officiers. Pendant le cours de cette campagne, l'empereur avait constamment donné au roi de Naples les plus éclatans témoignages de sa satisfaction; on lit même dans un des bulletins de cette époque, qu'une attaque imprévue et formidable ayant été faite par les Russes, contre un des corps de l'armée, Napoléon avait dit: « Quelle que fut la vivacité de l'attaque, j'étais tranquille: le roi de Naples était là. » L'empereur, en quittant Wilna, avait remis entre les mains de Joachim les débris de cette armée, naguère si grande et si puissante: maintenant dispersée, manquant de tout, en pays ennemi, et continuellement harcelée dans sa marche. Cependant l'instant était arrivé pour ce prince, de songer à ses intérêts personnels et à celui de ses états. Prévoyant les grands changemens que les malheurs de cette campagne allaient apporter dans tout le système européen, il résolut de retourner à Naples pour être à portée d'y ouvrir des négociations avec l'Autriche et l'Angleterre, dans le cas où la suite des événemens rendrait cette mesure nécessaire. Il partit donc pour Naples, après avoir remis au vice-roi le commandement de l'armée. A son passage à Milan, il annonça hautement ses nouveaux projets, qu'il avait déjà laissé pénétrer avant son départ de l'armée, et dont la connaissance amena l'ordre du jour impérial dont nous aurons bientôt occasion de parler. Arrivé dans ses états, il fit son entrée à Naples, accompagné de la reine, qui avait été au-devant de lui. Malgré les désastres de la campagne, il reçut, dans sa capitale, l'accueil le plus touchant et le plus dévoué. Il fut aisé aux personnes qui vivaient dans son intimité de s'apercevoir qu'un changement sensible s'était opéré dans ses vues; mais ce changement éclata, surtout, au moment où le roi lut, dans le *Moniteur*, l'ordre du jour par lequel l'empereur, remettant le commandement de l'armée entre les mains du prince Eugène, s'exprimait dans les termes suivans: « L'empereur a chargé le vice-roi du commandement de l'armée, ce prince ayant plus d'habitude et de connaissance d'une grande administration que le roi de Naples. » A cette lecture, le mécontentement du roi ne garda plus de mesure. Les politiques de salon se perdirent en conjectures; mais ceux qui étaient mieux informés n'hésitèrent pas à attribuer la disgrâce du roi à quelques mots imprudens, et peut-être même à certaines confidences indiscrètes qui lui étaient échappées sur ses projets ultérieurs, avant de quitter l'armée; confidences qui avaient été promptement rapportées à l'empereur, et auxquelles le brusque départ du roi donnaient alors beaucoup d'imporsance. Dès ce moment, quelques cabinets entrevirent la possibilité de tirer parti,

dans l'intérêt de la coalition, du ressentiment du roi de Naples, et employèrent avec succès auprès de lui, tous les moyens de séduction pour le détacher de l'alliance française et l'attirer dans la leur. Le roi les écouta, et les négociations étaient même commencées lorsque l'empereur, à la tête d'une nouvelle armée, aussi redoutable par le nombre que par l'esprit dont elle était animée, reparut dans les plaines de la Saxe. Le roi de Naples refusait de s'y rendre, et tout annonce que, dès-lors, il avait pris avec les alliés, des engagemens dont il ne croyait pas pouvoir s'affranchir, lorsque, pour décider son départ, le prince de Neufchâtel et de Wagram (Berthier) lui adressa une lettre affectueuse, dans laquelle, au nom de l'empereur, il l'engageait à se rendre au quartier-général, l'assurant d'ailleurs (et ceci nous paraît essentiel pour expliquer ce qui se passait dans le cœur du roi, qu'une considération de même genre devait, ainsi qu'on le verra plus bas, entraîner deux ans après à sa ruine) « que peut-être la campagne ne s'ouvrirait pas; qu'on traitait de la paix, et que, pouvant être conclue d'un moment à l'autre, il était d'un grand intérêt pour lui d'assister aux négociations, pour y stipuler ses intérêts. » Déterminé par ces motifs, il partit; mais dans cet intervalle la guerre s'étant rallumée avec plus de fureur, Joachim n'écouta plus que la voix de son ancienne patrie; il parut avoir oublié tous les torts de l'empereur, ou ne paraître vouloir s'en souvenir que pour lui rendre de nouveaux services dans le cours de cette sanglante et funeste campagne. Tout changea de face après la défaite de Leipzig (16, 18 et 19 octobre 1813); il revint en Italie presque seul; acheta à Milan une mauvaise voiture de poste qui le conduisit jusqu'à Naples, et songea dès-lors à renouer, avec l'Autriche et l'Angleterre, les négociations interrompues à son départ pour l'armée, afin d'éviter, s'il était encore possible, d'être entraîné dans la chute prochaine de Napoléon, qu'il savait d'ailleurs n'être pas éloigné d'offrir la couronne de son beau-frère en sacrifice à ses ennemis, dans le cas où son ambition ou sa sureté y eussent trouvé quelqu'avantage. Quoi qu'il en soit, nous avons la certitude que tandis que les armées françaises, vaincues à Hanau et repoussées sur le Rhin, rentraient dans leurs frontières, le roi de Naples, partagé entre d'anciens souvenirs et de nouveaux devoirs, adressa à l'empereur plusieurs lettres dans lesquelles il le conjurait de lui confier la défense de l'Italie, lui faisant observer « combien il lui serait difficile de s'entendre avec le vice-roi, dont les vues et les intérêts particuliers étaient en opposition directe avec les siens. » Napoléon, qui n'avait de confiance ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux princes, mais à qui les négociations du roi, son caractère plus entreprenant que celui du prince Eugène, et ses intelligences dans toute l'Italie, inspiraient des craintes plus immédiates, ne fit aucune réponse à ses lettres, et nia même, plus tard, les avoir reçues. Ce silence, en ajoutant une nouvelle aigreur aux anciens ressentimens de Joachim, qui, placé entre l'Autriche et l'Angleterre et pressé par elles de se déclarer, voyait ses embarras s'accroître chaque jour, décida de la résolution de ce prince et l'attacha à la coalition, alors même qu'il gémissait de la nécessité de combattre les anciens compagnons de sa gloire et les auteurs de sa fortune. Que certains ministres britanniques, qui ne connaissent d'autre règle de conduite qu'une politique toujours fallacieuse et souvent barbare, n'aient ni compris ni pardonné un tel sentiment, il n'y a rien là qui puisse étonner; mais que des hommes droits et humains, que des Français se soient montrés sans indulgence pour des fautes qui n'avaient pour cause que l'extrême bonté de cœur du malheureux Joachim, voilà sans doute ce qui ne saurait s'expliquer, et nous doutons qu'à cet égard, la postérité se montre aussi sévère que les contemporains. Ce fut le 11 janvier 1814, que le roi Joachim conclut avec la cour de Vienne, par l'intermédiaire du comte de Neipperg, envoyé à Naples à cet effet, un traité d'alliance offensive et défensive auquel l'Angleterre avait accédé (d'après la déclaration faite à Châtillon aux plénipotentiaires français, par les ministres des quatre grandes puissances), et par lequel l'intégrité des états du roi de Naples était garantie à ce prince, plus les Marches et la ville d'Ancône, à la charge par lui de fournir aux alliés un corps de 30,000 hommes. Quoique ce traité n'eut pas encore été solennellement ratifié par l'Autriche, cependant l'empereur François I[er] avait donné, par écrit, l'assurance de sa ratification, et ce fut sur cette assurance seule, mais posi-

tive, et sur la déclaration formelle du plénipotentiaire autrichien « que l'Angleterre était prête à accéder au traité qui venait d'être conclu, et que lord Aberdeen était revêtu de pleins-pouvoirs à ce sujet, » déclaration confirmée par la production d'une lettre du ministre anglais, dans laquelle il était enjoint à lord Bentinck, de conclure, sans perdre de temps, une convention préliminaire avec le roi de Naples, pour mettre fin aux hostilités, des deux parts, que ce prince mit son armée en mouvement, sans attendre la ratification de son traité avec l'Autriche. Le 16 janvier, il annonça, par une proclamation, qu'il venait de joindre ses armes à celles des alliés, et qu'il allait se mettre en possession de toute l'Italie méridionale, située sur la rive droite du Pô, pour la restituer à qui de droit, lors de la paix générale. En conséquence de cette proclamation, il s'avança, de sa personne, jusqu'à Bologne, à la tête de l'armée napolitaine, et eut sous les murs de Reggio un premier engagement avec un détachement de l'armée française. Toute la conduite du roi répondit à ces premières démonstrations; il accueillit avec empressement tous ceux qui, à diverses époques, s'étaient déclarés contre l'empereur et avaient été persecutés par lui; mais par un sentiment de reconnaissance aussi généreux qu'il était honorable, dans aucune circonstance il ne cessa de se montrer favorable aux individus français, lors même qu'il combattait pour soustraire l'Italie à la dépendance de Napoléon. Cependant le ministère britannique, à qui le roi de Naples avait déclaré que sa parole relativement à son accession au traité du 11 janvier 1814, suffirait à sa sécurité, crut devoir donner à ce prince une garantie nouvelle de la loyauté de ses intentions, et lord Bentinck reçut l'ordre de se rendre au quartier-général du roi, pour lui déclarer « que son gouvernement adhérait, sans restriction, au traité conclu le 11 janvier, entre S. M. l'empereur d'Autriche et S. M. le roi de Naples, et qu'il consentait aux avantages stipulés en faveur du roi, sous les conditions demandées par l'Autriche, d'une coopération active et prompte de l'armée napolitaine avec les troupes alliées. » Une lettre de lord Castlereagh à lord Bentinck vint confirmer toutes ces assurances, et ce général en donna connaissance au roi, par une note officielle en date de Bologne, 1er avril 1814; note dans laquelle lord Bentinck, rappelant les propres expressions de la lettre de lord Castlereagh, mandait au roi « que ce n'était que par un motif de délicatesse envers le roi de Sicile, que le gouvernement anglais retardait, *pour un moment*, la conclusion d'un traité particulier et spécial d'alliance avec le roi de Naples, le gouvernement anglais désirant qu'un traité d'indemnité pour le roi de Sicile, qui ne pouvait pas encore être conclu, pût aller de pair avec le traité d'alliance avec le roi Joachim. » A cette lettre était jointe la déclaration suivante de lord Castlereagh, qui prouve assez combien l'alliance de Joachim paraissait alors d'un grand poids dans la balance des intérêts de l'Angleterre. « Le gouvernement anglais ratifiera le traité avec le roi Joachim de Naples, quand même le roi Ferdinand refuserait l'indemnité proposée. » Pour justifier depuis l'odieuse perfidie dont le gouvernement britannique a usé envers le roi Joachim, il a allégué que ce prince avait manqué de bonne foi dans ses engagemens; mais quelle autre preuve a-t-il apportée de cette grave accusation que les incertitudes et les agitations de son ame, constamment déchirée par le remords et le regret de faire la guerre à sa première patrie: ses égards et sa noble conduite envers les prisonniers français: en un mot, cette foule de sentimens contradictoires auxquels il cédait alternativement et que nous ne prétendons pas même excuser, sous le rapport politique, quelqu'honorable qu'en soit la cause: mais qui, certes, ne sauraient, sans la plus insigne mauvaise foi, être qualifiés du nom de trahison, lâcheté qui fut toujours aussi éloignée du caractère et de la pensée du roi, qu'elle l'était en ce moment de ses intérêts. Au reste, deux mots expliqueront toute la conduite de Joachim dans cette campagne: il ne voulait aider la coalition, ni à conquérir la France ni à détrôner son beau-frère; mais il voulait, en conservant sa couronne, alors menacée par Napoléon, ainsi que nous l'avons dit plus haut, coopérer à l'affranchissement de l'Europe, et pour cela il était indispensable de commencer par soustraire l'Italie à l'influence française. Rentré dans ses états, après la campagne de 1814, le roi de Naples ne se faisait aucune illusion sur les dangers de sa situation; il était instruit de tous les efforts que le plénipotentiaire français Talley-

rand (*) avait faits auprès du congrès de Vienne, pour le renverser du trône; il n'ignorait pas même le demi succès qui les avait déjà couronnés, et l'offre, faite par les ministres anglais, de payer les frais d'une expédition que l'Autriche ne se refusait à entreprendre que faute de fonds, et de fournir la flotte qui devait agir de concert avec les forces de cette dernière puissance, en vertu d'un prétendu principe de *légitimité*, qui n'est que le mépris des droits des nations, consacré par la force, et dont l'expérience et l'histoire de tous les siècles démontrent également l'impuissance et l'absurdité. Tel était l'état des affaires, lorsque les ministres du roi Joachim au congrès de Vienne (duc de Campo-Chiaro, prince Cariati et général Ambrosio), et son ministre à Londres, lui adressèrent uniformément l'avis réitéré de se tenir sur la défensive, quoique dans une attitude menaçante, sans sortir de ses frontières. L'opinion de ces ministres était en cela parfaitement conforme à celle de la reine, dont on ne saurait trop regretter que le roi, dans ces graves circonstances, n'ait pas plus souvent écouté les avis. Dans les mois de novembre et décembre 1814, on découvrit, à Milan, un projet de conspiration, tendant à enlever l'Italie à la domination autrichienne; les agens du cabinet de Vienne, afin de perdre le roi de Naples dans l'esprit du parti dont on le considérait dès-lors comme le chef, s'empressèrent de répandre que c'était le roi de Naples lui-même qui avait adressé à l'empereur d'Autriche la liste des conjurés. Cette odieuse calomnie trouva à Milan, quelques esprits crédules. Lorsque le roi en fut informé, il manifesta toute son indignation, avec une franchise qui prouvait assez combien une telle perfidie était étrangère à son cœur, et fit partir aussitôt, pour la Haute-Italie, divers agens chargés de détruire les funestes effets de la malveillance. Cela ne fut ni long, ni difficile. Toutefois, de plus grands dangers menaçaient le roi, et ces dangers n'étaient pas dans l'inimitié des cabinets étrangers, ils étaient dans l'instabilité de ses résolutions. Doué du cœur le plus franc et le plus généreux, son esprit avait une pénétration naturelle qui ne devait rien à la culture; mais la fermeté de son ame dans les transactions ordinaires de la politique, était loin de répondre à la force de son courage sur le champ de bataille. Quoique l'âge et l'expérience des affaires eussent singulièrement développé les dispositions qu'il avait reçues de la nature, il ne put jamais triompher de l'impétueuse franchise de son caractère, alors même qu'il reconnaissait, à tout instant, combien, dans les circonstances difficiles où il se trouvait, cette franchise pouvait lui devenir funeste, en présence d'une diplomatie dissimulée et observatrice, qui épiait et recueillait avec un soin minutieux, ses discours, ses pensées, et jusqu'à ses moindres mouvemens. Sans doute sa raison s'était éclairée, ses vues s'étaient agrandies, son jugement s'était formé; mais le naturel qui se modifie quelquefois et ne change jamais, était resté le même. De là ses imprudens éclats, et ses menaces, plus imprudentes encore, contre l'Autriche, au milieu même de sa cour, devant le ministre de cette puissance, et lorsque son existence tout entière était entre ses mains. Il se passait peu de jours alors (décembre 1814, janvier et février 1815) qu'il n'arrivât à Naples des courriers ou des émissaires de Milan, de Bologne, de Rome et d'un grand nombre d'autres villes d'Italie: tout ce mouvement avait pour but le grand événement qui se préparait alors, et coïncidait avec la demande faite, à la même époque (janvier), par le roi à l'empereur d'Autriche, afin d'obtenir passage dans la Haute-Italie, pour une armée de 80,000 hommes dirigée contre la France, laquelle réunissait une armée à Lyon, et faisait à Toulon de grands préparatifs qu'on supposait destinés à transporter cette armée dans les états de Naples. Au milieu des grandes considérations d'intérêt général qui occupaient alors tous les esprits, et même en adhérant au vœu unanime pour l'indépendance, l'union, et l'établissement d'un gouvernement constitutionel et représentatif, chacune des villes de la vaste confédération qui se formait, avait ses vues, ses prétentions et ses intérêts particuliers. Rien n'était plus capable d'exciter l'enthousiasme, que la lecture de ces adresses où respirait le plus pur amour de la liberté; tout y était réfléchi, pesé, calculé; la liberté n'y tenait d'autre langage que cel-

(*) On assure que ce ministre n'avait point pardonné au roi Joachim d'avoir réuni les revenus de la principauté de Bénévent, dont il était titulaire, aux domaines nationaux du royaume de Naples.

lui de la raison et de l'ordre; il y avait bien, en Italie comme partout, des esprits exaltés, remuans, sans mesure, qui ne voyaient la liberté que dans le renversement absolu de l'édifice social; mais le roi ne se fixait qu'à celles des idées sur lesquelles l'opinion des populations s'était prononcée avec plus d'unanimité. Ainsi il avait rejeté, sans examen, le projet de tout soulèvement partiel qui n'eût eu d'autre résultat que de faire sacrifier inutilement les insensés qui l'eussent tenté, et substitua à cette idée désorganisatrice, celle de l'occupation militaire et successive de toutes les communes, qui, à l'approche de l'armée de l'indépendance, déclareraient hautement leur adhésion à ses principes, enverraient des commissaires auprès de son chef, et justifieraient de l'assentiment de la grande majorité de leurs populations. Ainsi tout eût marché avec régularité; l'ordre eût partout succédé à l'ordre, et l'Italie eût passé, sans parcourir les chances d'une révolution sanglante, sous des institutions nouvelles. Tels étaient les plans auxquels la haine de quelques cabinets, la perfidie et la faiblesse de quelques autres, avaient forcé le roi Joachim de recourir pour sa propre défense, lorsque, dans la nuit du 1 au 2 mars 1815, la cour de Naples apprit par le ministre d'Autriche, que Bonaparte était parti de l'île d'Elbe dans la soirée du 28 février, se dirigeant vers les ports de la Haute-Italie ou de la France. A cette nouvelle le premier soin du roi fut de faire déclarer aux cabinets de Vienne et de Londres qu'il resterait fidèle à leur alliance. Il était même franchement et inébranlablement attaché à ce système, dans lequel la reine ne négligeait rien pour l'affermir, lorsqu'il reçut les rapports de quelques-uns des agens qu'il entretenait dans la Haute-Italie. Ceux-ci lui mandaient que l'Autriche se préparait à l'attaquer, et l'engageaient à la prévenir. Il se décida aussitôt à se rendre à Ancône, pour y faire l'inspection générale de son armée, prête à entrer en campagne, mais qui n'avait pas encore dépassé ses frontières. Ce fut là qu'il reçut une lettre du prince Joseph qui l'invitait, par les considérations les plus pressantes, à prendre sur-le-champ les armes, pour opérer, en faveur de Bonaparte, une diversion puissante aux projets des alliés. « D'ailleurs, » ajoutait la lettre, « l'empereur attendait le retour de l'impératrice et de son fils, qui lui était annoncé de Vienne et qui était le présage du rétablissement de la paix; il était plus que probable que si le roi agissait dans un sens contraire, il se trouverait, lui, beau-frère de l'empereur, élevé par lui sur le trône, le seul des souverains de l'Europe en guerre avec la France, puisqu'on était certain de la neutralité bienveillante de la Russie et de la Prusse, et qu'on traitait, au moment même, avec assurance de succès, avec l'Angleterre; enfin, il avait tout à attendre de l'empereur pour la conservation de son trône, tandis qu'à Vienne, on ne délibérait que sur les moyens de l'en faire descendre. « L'oubli le plus absolu du passé devait être le prix de sa prompte coopération, etc., etc. » Cette lettre produisit sur le roi un effet prompt et terrible; toutes ses promesses furent oubliées, et l'ordre d'entrer en campagne fut expédié aux divisions de l'armée. Tout cela se passa, comme on l'a su ensuite, au moment où, dans la crainte de voir le roi de Naples réunir ses forces à celles de Napoléon, lord Castlereagh, se décidant enfin à un acte tardif et intéressé de justice, venait d'écrire au duc de Wellington, alors plénipotentiaire britannique au congrès de Vienne, pour l'informer « qu'en conséquence de la réapparition de Napoléon à la tête de la nation française, le cabinet de Londres avait résolu de conclure, sur-le-champ, un traité de paix avec le roi de Naples. » Le duc de Wellington était, par la même dépêche, chargé de faire connaître cette détermination aux autres puissances réunies au congrès, en les invitant à se joindre à l'Angleterre. Par malheur, le roi n'eut, comme on va le voir, connaissance de cette déclaration inattendue, que lorsque les premières hostilités eurent été commencées. Arrivé à Rimini, le 31 mars 1815, il y publia la proclamation suivante: « Italiens, le moment est venu où de grandes destinées doivent s'accomplir. La providence vous appelle enfin à devenir un peuple indépendant. Un seul cri retentit des Alpes jusqu'au détroit de Scylla: l'indépendance de l'Italie. De quel droit les étrangers veulent-ils vous ravir votre indépendance, le premier droit et le premier bien de tous les peuples? de quel droit veulent-ils régner sur vos plaines fertiles, et s'approprier vos richesses, pour les transplanter dans des contrées où elles n'ont pas leur source? de quel

droit emmènent-ils vos fils pour les faire servir, languir et mourir loin des tombeaux de leurs pères ? Est-ce que la nature vous a donné en vain les boulevarts des Alpes et l'invincible incompatibilité de votre caractère, barrière encore plus insurmontable ? Non ! non ! que toute domination étrangère disparaisse du sol de l'Italie ! Jadis maîtres du monde, vous avez expié cette funeste gloire par une oppression de vingt siècles. Qu'aujourd'hui votre gloire soit de n'avoir plus de maîtres ! Chaque peuple doit se tenir dans les limites que la nature lui a fixées; la mer et d'inaccessibles montagnes, voilà vos frontières ! Ne pensez jamais à les franchir; mais repoussez l'étranger qui les franchit, et contraignez-le de rentrer dans les siennes. Quatre-vingt mille Italiens de Naples accourent à vous sous le commandement de leur roi: ils jurent de ne pas se reposer que l'Italie ne soit libre; et déjà ils ont prouvé plusieurs fois qu'ils savaient tenir leurs sermens. Italiens de toutes les contrées ! secondez leurs efforts magnanimes. Que ceux qui ont porté les armes les reprennent; que la jeunesse inaccoutumée s'exerce à les manier; que tous les citoyens amis de leur patrie élèvent une voix généreuse pour la liberté; que toutes les forces de la nation se déploient enfin dans toute leur énergie et sous toutes les formes. Il s'agit de savoir si l'Italie sera libre, où si elle restera pour des siècles courbée sous le joug de la servitude. Que la lutte soit décisive, et nous aurons fondé pour long-temps le bonheur de notre belle patrie, de cette patrie qui, quoique déchirée et sanglante encore, est pleine d'ardeur et de force pour conquérir son indépendance. Les hommes éclairés de tous les pays, les peuples qui sont dignes d'un gouvernement libéral, les princes qui se distinguent par la grandeur de leur caractère, se réjouiront de votre entreprise, applaudiront à vos triomphes. L'Agleterre pourrait-elle vous refuser son suffrage ? cette nation qui montre à toutes les autres le modèle d'un gouvernement national et constitutionnel, ce peuple libre, dont le plus beau titre de gloire est de répandre ses trésors et son sang pour l'indépendance et la liberté des peuples. Italiens ! depuis si long-temps que vous nous appeliez et que vous nous entouriez de vos vœux, vous étiez surpris de notre inaction; mais le moment propice n'était pas venu. Je n'avais pas encore reçu la preuve de la perfidie de vos ennemis.... Il était nécessaire que vous fussiez convaincus, par une récente expérience, combien la libéralité de vos maîtres actuels est vaine et fausse : combien leurs promesses sont illusoires et mensongères; fatale et déplorable expérience ! Je vous prends à témoins, braves et malheureux Italiens de Milan, de Bologne, de Turin, de Venise, de Brescia, de Modène, de Reggio, et de tant d'autres villes célèbres ! combien, parmi vous, de malheureux guerriers et de patriotes vertueux sont arrachés du sol paternel ! combien gémissent dans les cachots ! combien sont victimes d'exactions et d'humiliations inouies ! Italiens, il vous faut mettre un terme à tant de maux ! Levez-vous et marchez dans l'union la plus intime. En même-temps que votre courage assurera votre indépendance au dehors, qu'un gouvernement de votre choix, qu'une véritable représentation nationale, qu'une constitution digne de vous et du siècle, garantissent votre liberté intérieure et protègent vos propriétés. Je fais un appel à tous les braves, pour qu'ils viennent combattre avec moi; je fais un appel à tous les hommes éclairés qui ont réfléchi sur les besoins de leur patrie, pour que, dans le silence des passions, ils préparent la constitution et les lois qui, désormais, doivent régir l'heureuse et indépendante Italie. Joachim-Napoléon. Et par le roi, *le chef de l'état-major*, Millet de Villeneuve. » Aussitôt après, il attaqua les Autrichiens à Cézène, et les chassa de position en position jusqu'aux rives du Pô. Ce fut en vain qu'avec des forces supérieures le général Bianchi voulut, le 4 avril, défendre le passage du Tanaro; il fut culbuté par les Napolitains, et repoussé jusqu'au-delà de Reggio. L'armée napolitaine était composée de six divisions, dont trois étaient sous le commandement immédiat du roi, et avaient pour chefs le général Ambrosio, l'un de ses plénipotentiaires revenu depuis peu de Vienne, et les généraux Lecchi et Carrascosa; les trois autres étaient sous les ordres des généraux Livron, Pignatelli et Pignatelli-Cerchiara. L'avant-garde du centre était à Reggio; celle de la droite à Redine et à Occhiobello; celle de la gauche, commandée par le général Pignatelli-Strongoli, occupait Florence, et portait ses avant-postes jusqu'à Pistoye. Dans cet état de choses, l'arrivée du roi à

Milan était impatiemment attendue par l'immense majorité des habitans et par 40,000 Italiens, qui avaient partagé, dans les précédentes campagnes, les triomphes de l'armée française, et qui n'attendaient que l'instant de lever l'étendart de l'indépendance, et de proclamer la liberté de leur patrie, sous les auspices du roi de Naples. A l'arrivée de ce prince à Bologne, où il avait fait son entrée à cheval, aux acclamations d'une population immense, ayant à sa droite son beau-frère, l'ex-roi de Westphalie, et à sa gauche le commodore anglais Campbell, qui naguères commandait la croisière de l'île d'Elbe, les Autrichiens firent auprès de lui plusieurs ouvertures infructueuses, pour en venir à un accommodement: et il n'est pas douteux que si le courrier d'Angleterre qui lui apportait la nouvelle du changement survenu dans les résolutions du cabinet de St-James, n'eut pas été arrêté par les Autrichiens et envoyé à Vienne, où la défaite des premiers corps de leur armée et les instructions de lord Castlereagh au duc de Wellington, pour conclure un traité d'alliance avec le roi de Naples, arrivèrent le même jour, tous les différens n'eussent été applanis, ou du moins, dans tous les cas, le roi aurait eu le temps de faire une retraite en bon ordre derrière ses frontières, presqu'inexpugnables. A la même époque, le colonel d'Alrymple se présentait au quartier-général du roi pour demander, de la part de Williams Bentinck, que le territoire du roi de Sardaigne, allié de la Grande-Bretagne, fût respecté. Le roi Joachim, toujours prévenu de l'idée que le gouvernement britannique n'interviendrait pas dans ses discussions avec l'Autriche, accéda à cette demande, qui devint une des causes principales de sa ruine, en ce qu'il aurait pu facilement, en violant une très-petite portion du territoire piémontais, passer le Pô à Plaisance, qui n'était pas défendue, et qu'au lieu de cela, il se vit dans la nécessité de tenter ce passage à Occhiobello, qu'il ne put forcer. Cependant les généraux Livron et Pignatelli, qui occupaient Florence depuis le 7 avril, avaient voulu poursuivre la colonne autrichienne, commandée par le général Nugent, qui se retirait sur Pistoye; mais ce dernier ayant reçu des renforts considérables, attendit les Napolitains, et à la suite d'un combat qui dura huit heures et fut très-sanglant, les força de se replier sur Florence. Ce revers fut le premier qu'essuya l'armée de Naples. Le roi reçut, en même-temps, et avec un étonnement profond, une seconde notification de lord Bentinck, qui lui déclarait « qu'il avait l'ordre de se joindre aux Autrichiens.» Cette nouvelle funeste et inattendue jeta une grande indécision dans ses mouvemens, et le décida à une retraite, qui eût été plus régulière et plus efficace, si le général Pignatelli n'eût pas, dans cette crise, inopinément évacué Florence, laissant la route de Rome ouverte au général autrichien Nugent, qui, en conséquence, gagna les devants sur le roi, et rendit sa marche rétrogade plus urgente et plus précipitée. Contraint à se retirer sur le Ronco, le roi tenta d'en disputer le passage aux Autrichiens; mais il ne put y réussir, et la petite ville de Forlimpopoli fut emportée d'assaut. Vivement pressé de toutes parts, le roi envoya un de ses aide-de-camp pour demander un armistice au général de Neipperg, qu'il avait en tête, et dont il avait depuis peu repoussé les ouvertures; mais celui-ci rejeta l'entrevue demandée par le roi, envoya la lettre de ce prince au commandant en chef baron de Frimont, et, en attendant sa décision, marcha sur Cézène. Le roi, qui s'était retiré dans cette place, en sortit pour se rendre successivement à Savignano et à Rimini, d'où il fit écrire par le général Millet de Villeneuve, son chef d'état-major-général, au général en chef Frimont, pour lui déclarer « qu'il allait rentrer dans ses frontières. » Il publia, en même-temps, un ordre du jour portant « que la trahison des Anglais le forçait de se rapprocher de ses états, » menacés, en effet, d'une invasion anglo-sicilienne dirigée par W. Bentinck. Le 26 avril, le roi donna l'ordre de faire embarquer pour Ancône, les blessés demeurés à Savignano et à Rimini, et se retira lui-même sur Cattolica, où les généraux Frimont et Neipperg arrivèrent deux jours après. Le duc de Gallo, ministre des affaires étrangères du roi de Naples, était alors à Ancône; il expédia un conseiller d'ambassade avec des instructions au plénipotentiaire napolitain, qui n'avait pas encore quitté Vienne; mais l'envoyé du duc ne put remplir sa mission, le feld-conseiller du gouvernement autrichien, à Trieste, lui ayant déclaré, à son débarquement, qu'il avait défense de permettre le passage à aucun agent napolitain. Peu après, An-

cône fut bloquée par le général Geppert, et une flotte anglaise, commandée par l'amiral Pellew, entra dans la Méditerranée. Après une foule de combats, où l'on vit toujours le roi Joachim chargeant en personne, à la tête de ses troupes, et s'exposant à tous les dangers, ce prince fut atteint, dans sa retraite, par le général Bianchi, aux environs de Tolentino. Décidé à vaincre ou à mourir, il résolut de livrer bataille, et dans la matinée du 2 mai 1815, l'action commença. Elle fut longue, sanglante, et soutenue de part et d'autre avec une rare intrépidité; le roi y déploya cette valeur prodigieuse, qui, depuis tant d'années, n'était pas un moindre objet d'admiration et de respect pour ses amis que pour ses ennemis; ces derniers même ont reconnu que dans cette bataille, qui a décidé du sort de sa couronne, il avait développé de grands talens militaires. Il dut succomber néanmoins, après des efforts inouis, sous l'extrême supériorité des forces qu'il avait à combattre, et auxquelles, à tout instant, arrivaient de nouveaux renforts. Suspendue par l'obscurité de la nuit, la bataille recommença au point du jour, avec une fureur nouvelle. Le roi fit, dès le commencement, sur l'aile gauche du général Bianchi, une attaque impétueuse, mais qu'il ne put soutenir, manquant entièrement de grosse artillerie. L'arrivée du général Neipperg, qui vint faire sa jonction avec Bianchi, compléta la ruine de l'armée napolitaine, qui se dispersa dans les montagnes, et se trouva, en grande partie, réduite à chercher son salut dans des chemins impraticables; deux jours après, un combat inégal, livré sous les murs de la ville de Caprano, qui fut livrée aux flammes, ouvrit aux Autrichiens les portes du royaume de Naples. Dès le 14 mai, à la première nouvelle de la fatale issue de la bataille de Tolentino, un soulèvement avait éclaté à Naples, parmi les Lazzaronis, et avait forcé la reine-régente à signer une capitulation avec le commodore Campbell. Cependant le roi, à la tête de quelques corps, tentait encore de changer la fortune à Ponte-Corvo, à Mignago, à San-Germano; accablé sur tous les points, le malheureux prince songea enfin à sa famille; laissa le commandement de l'armée au général Carascosa; et, suivi seulement de quatre lanciers, il se rendit à Naples, où il entra dans la nuit du 19 au 20 mai. Dans aucune circonstance de sa vie, Joachim ne montra un plus beau caractère que dans cet instant où finissait le rêve de sa grandeur. « Madame, dit-il à la reine en se présentant devant elle, je n'ai pas pu mourir; » paroles touchantes et sublimes, rendues plus solennelles par l'excès d'une valeur digne des temps héroïques et d'une infortune sans exemple! Le roi employa toute la journée du 20 mai à préparer sa fuite, et dès le lendemain, revêtu d'un habit gris, les cheveux coupés, et après avoir fait les adieux les plus tendres à la reine et à ses enfans qu'il ne devait jamais revoir, il sortit à pied de son palais et se rendit au bord de la mer, vis-à-vis de l'île de Nisida. Là il s'embarqua sur un petit canot et passa à l'île d'Ischia, où il resta trois jours sans être connu. Le quatrième, se promenant au bord de la mer avec son neveu le colonel Bonafoux, et consultant ensemble sur les moyens d'effectuer leur retraite en France, ils aperçurent, à l'est de l'île, un petit vaisseau venant à eux à pleines voiles. Le roi s'élança à l'instant dans une barque de pêcheur et se fit conduire vers le vaisseau, où il reconnut deux de ses serviteurs les plus dévoués, le brave et fidèle duc de la Rocca-Romana, son grand écuyer, à qui le bâtiment appartenait, et le marquis Giuliano, aide-de-camp du roi, lesquels ayant réussi à s'échapper de Naples, trois jours après le départ du malheureux prince qui leur avait fait connaître ses projets, s'étaient mis aussitôt à sa recherche. Parti sur-le-champ, avec eux, pour la France, le roi débarqua à Cannes le 27 mai, et ne put obtenir de Bonaparte, qui s'était plaint hautement de sa précipitation à ouvrir la campagne, la permission de se rendre à Paris, ce qui le força d'attendre à Toulon le résultat des démarches que ce prince, comptant encore sur un reste de loyauté de la part de ceux dont il venait d'être aussi indignement trahi, faisait faire en ce même instant, pour obtenir un asile en Angleterre. Quelque temps avant la reprise des hostilités, le roi de Naples avait quitté Toulon, pour venir habiter une maison de campagne près de Lyon. Le ministère britannique ayant refusé, après la bataille de Waterloo, de le recevoir en Angleterre, le roi, qui était retourné à Toulon, immédiatement après avoir reçu la nouvelle du désastre de l'armée française, forma le dessein de se rendre, sans être connu, au

Hâvre-de-Grâce, et d'y réclamer lui-même la protection des alliés. A cet effet il avait frété un bâtiment à Toulon; mais par un mal-entendu funeste, ce bâtiment, monté par le duc de la Rocca-Romana, le marquis Giuliano et le colonel Bonafoux, avait mis à la voile sans le roi, le 2 août 1815, emportant ses gens, son argent, ses effets, et laissant ce prince dans un tel dénuement des choses les plus nécessaires, qu'il ne lui restait pas même de quoi changer de linge. Dans cette situation désespérée, sa tête mise au prix de 24,000 francs, par le marquis de Rivière, qui lui devait la sienne (*voy.* Rivière), le roi ne fut pas abandonné par son courage et sa présence d'esprit. Doué par la nature de la plus indomptable intrépidité, jamais il ne se possédait mieux qu'à l'aspect du danger; son ame avait alors une sérénité que rien ne pouvait abattre, et qui le portait à appliquer sur-le-champ son esprit aux moyens les plus prompts de surmonter les difficultés. C'était surtout alors qu'un sourire de bienveillance, qui formait un des caractères particuliers de sa physionomie, se répandait sur tous ses traits, et faisait passer dans l'ame de ceux qui l'entouraient, la sécurité qui régnait au fond de la sienne. Resté seul sur la plage, et voyant s'éloigner le bâtiment sur lequel reposaient toutes ses espérances, le roi se jeta dans une barque de pêcheur, que le hasard lui présenta, pour essayer de rejoindre ses amis; mais un coup de vent ayant forcé le vaisseau de prendre la haute mer, il dut renoncer à ce dernier moyen de salut, se fit redescendre à terre, et portant ses pas au hasard, accablé de lassitude et de besoin, il entra dans une ferme dont le maître, alors absent, rentra à l'instant où l'on venait de servir une omelette au roi. Cet homme qui, toutefois, n'avait vu son portrait que dans la salle des maréchaux, aux Tuileries, et sur les monnaies du grand-duché de Berg et du royaume de Naples, mais qui était instruit qu'il était dans les environs de sa demeure et qu'on le poursuivait, le reconnut ausitôt, et, se levant de son siége avec le plus profond respect et les larmes aux yeux, il lui jura « qu'il était prêt à sacrifier sa vie pour le sauver, et que sa maison, sa personne et sa fortune étaient à sa disposition. » Des motifs de sûreté personnelle ayant forcé le roi à quitter cet asile, un autre lui fut offert; mais toutes les précautions prises jusques-là n'avaient pu empêcher quelques indiscrétions, et dans la nuit du 13 août, 60 hommes, conduits par un nommé Mocau, reçurent l'ordre de venir l'assassiner dans sa retraite. Une vieille servante qui était aux aguets, aperçut les brigands lorsqu'ils montaient une colline qui conduisait à la maison, et prévint le roi, qui, dormant tout habillé et ses armes auprès de lui, prit son poignard et deux paires de pistolets, sortit par une porte de derrière, et se cacha dans l'épaisseur des vignes, à 30 pas de la maison. Il vit plusieurs fois les assassins passer autour de lui, s'écriant avec des imprécations « qu'ils le cherchaient partout pour avoir le plaisir de le couper en morceaux. » Nous ne croyons pas nécessaire d'ajouter ici le nom du misérable de qui ces scélérats tenaient leurs instructions et leurs pouvoirs; celui qui avait manqué à tous les devoirs de la reconnaissance, était seul capable d'un tel crime. Réduit, par les dangers toujours croissans qui s'accumulaient autour de lui, à quitter ce dernier asile, le roi résolut de passer en Corse, sur un petit bateau ouvert qu'un officier de marine, que la crainte de le compromettre ne nous permet pas de nommer, avait acheté de ses propres deniers, et sur lequel il s'offrit à accompagner le roi. Le 22 août, ce prince partit avec trois de ses amis; le 24, le bateau essuya une violente tempête, et fut sur le point d'être submergé; l'après-midi du même jour, il fut menacé d'un plus grand danger. Ayant rencontré un petit bâtiment, le roi héla le capitaine, et lui offrit une somme considérable s'il voulait le conduire à Bastia; mais celui-ci, soit qu'il fût effrayé de se voir accosté par quatre hommes armés, soit qu'il eût quelqu'autre motif, loin de répondre aux propositions de Joachim, essaya de faire chavirer la barque en passant dessus. On eut beaucoup de peine à empêcher ce prince de monter à l'abordage, et de tirer vengeance de ce forban. Le lendemain, on rencontra le paquebot de Corse, et cette circonstance sauva la vie aux proscrits fugitifs, car à peine eurent-ils quitté leur frêle embarcation, qu'elle coula. Arrivés à Bastia, le roi n'y passa qu'un jour, et se rendit avec ses trois amis au village de Viscovato. Le maire, M. Colonna-Cecaldi, beau-père du général Franceschetti (aide-de-camp du roi, et qui venait d'arriver à l'instant de Naples, avec son épouse (*voy.* Fran-

ceschetti), n'était pas moins connu par son dévouement aux Bourbons, que par sa probité rigide et le plus noble caractère. Il reçut le roi avec respect, et lui protesta « que les lois de l'hospitalité étaient tenues pour sacrées par tous les Corses. » Cependant de nouveaux et de plus grands dangers menaçaient ce prince. Le commandant de Bastia, fanatique imbécille et atroce, le fit sommer de se rendre à lui, et sur son refus, il le proclama ennemi du roi de France, perturbateur du repos public, et envoya pour s'emparer de sa personne un bataillon de quelques centaines de soldats, qui eurent bientôt en tête 600 hommes complétement armés, parens ou amis du respectable Colonna-Cecaldi, auxquels se joignirent 200 vieux soldats, la plupart officiers, qui avaient servi dans les armées du roi, et qui venaient lui offrir une dernière preuve de leur dévouement. Cette circonstance, jointe à la certitude qu'avait le roi qu'il ne lui restait rien à attendre du secours des puissances alliées; le principe dont il ne s'était jamais départi, « qu'un roi qui ne pouvait pas conserver sa couronne n'avait d'autre alternative que la mort du soldat, » et surtout la profonde conviction qu'il énonçait sans cesse que « dans la situation où il se trouvait, si on lui offrait une prison pour asile, le tombeau n'en serait pas loin » (nous rapportons ses propres expressions), le décidèrent dès-lors à prendre la résolution désespérée dont nous allons bientôt rendre compte. Le roi avait quitté Bastia pour se retirer à Ajaccio. Il fut reçu avec respect et dévouement par les habitans de cette dernière ville, et les soldats de la garnison de la citadelle le saluèrent du haut des remparts, par des acclamations réitérées. On lui offrit les meilleures maisons, mais il les refusa, dans la crainte de compromettre les propriétaires, se logea dans une auberge, et acheta cinq petits bâtimens avec des armes et des munitions en assez grande quantité. Ces préparatifs durèrent quelques jours, pendant lesquels débarqua en Corse, chargé d'une mission de l'Autriche, le capitaine Macerone, ancien officier d'ordonnance du roi, et l'un de ses serviteurs les plus dévoués. Le 28 septembre, cet officier arriva à Ajaccio, et se rendit aussitôt auprès de ce prince, auquel il annonça que l'empereur d'Autriche lui offrait un asile dans ses états; cette offre était conçue dans les termes suivans : « M. Macerone est autorisé, par les présentes, à prévenir le roi Joachim, que S. M. l'empereur d'Autriche lui accorde un asile dans ses états, aux conditions suivantes : 1° le roi prendra un nom de particulier; la reine ayant pris celui de comtesse de Lipona, on le propose également au roi; 2° il sera libre au roi de choisir une ville de la Bohême, de la Moravie ou de la Basse-Autriche, pour y fixer son séjour; s'il voulait se fixer à la campagne, cela ne souffrirait point de difficulté dans ces mêmes provinces. 3° Le roi engagera sa parole vis-à-vis S. M. impériale et royale qu'il ne quittera pas les états autrichiens sans le consentement exprès de S. M., et qu'il vivra dans l'attitude d'un particulier de marque, mais soumis aux lois en vigueur dans les états autrichiens; en foi de quoi, et pour qu'il en soit fait l'usage convenable, le soussigné a eu l'ordre de l'empereur, de signer la présente déclaration. Donné à Paris, le 1er septembre 1815. Signé, le prince de Metternich. » Après avoir pris connaissance de cette pièce, le roi répondit « qu'on était arrivé trop tard; que le sort en était jeté; qu'il avait attendu trois mois, dans les plus cruelles anxiétés et au milieu des plus grands dangers, la décision des alliés; qu'il avait résolu de tenter, les armes à la main, de reconquérir son royaume; que quoiqu'il eût d'ailleurs la plus grande confiance dans le succès de son entreprise projetée, d'un autre côté le résultat lui en était jusqu'à un certain point indifférent, attendu qu'il lui serait permis au moins de trouver la mort qu'il avait tant de fois bravée aux champs de l'honneur; que les mauvais succès de la guerre par lui faite à l'Autriche et à l'Angleterre, et qui l'avaient forcé de se réfugier en Corse, ne l'avaient pas dépouillé de son titre de souverain, reconnu par toute l'Europe; que les rois qui font la guerre pour un territoire ne mettent pas en question leurs titres respectifs aux couronnes qu'ils ont portées, et ne cessent pas de se considérer comme sacrés; que quand il arrive que, par le sort de la guerre, un roi est chassé de sa capitale, il a le droit d'y retourner, s'il en a les moyens, et qu'enfin il n'avait pas signé d'abdication. » Invariablement attaché à la résolution qu'il avait prise, rien ne put en détourner le roi, et dans la nuit du 28 au 29 septembre 1815, il s'embarqua dans le

dessein de se rendre à Salerne, distante de 10 lieues de Naples, et où se réorganisaient un grand nombre de soldats napolitains. Un très-beau temps avait favorisé les apprêts du départ; mais la nuit qui le suivit fut affreuse; une tempête furieuse dispersa les cinq bâtimens qui formaient la petite escadre, et jeta le roi à l'entrée du Golfe de Ste. Euphémie, à un demi mille de la petite ville de Pizzo. Ce fut là que le roi se décida à descendre, au lieu de retourner vers Salerne pour y chercher le reste de son monde. Il avait en ce moment avec lui, trente-sept personnes, toutes anciens officiers, parmi lesquels était le général Franceschetti. Accueilli d'abord avec des acclamations unanimes par quelques gardes-côtes, il se rendit sans perdre de temps à Pizzo, et arriva sur la place du marché, où il harangua le peuple qui s'était aussitôt rassemblé autour de lui; plusieurs habitans le saluèrent comme roi et s'offrirent pour l'accompagner; d'autres restèrent incertains. On s'empressa de lui fournir des chevaux, et aussitôt il marcha sur Monteléone : il est à remarquer que la plus grande partie de la ville et du territoire de Pizzo, appartiennent au duc de l'Infantado, président actuel du conseil de Castille et l'un des plus ardens provocateurs des actes qui marquent en traits de sang le règne de Ferdinand VII; ce duc y entretient un grand nombre d'agens. A peine le roi était-il sorti de la ville, qu'un de ces derniers effraya la multitude, en lui demandant « si elle connaissait bien le châtiment qu'elle s'était attirée, pour ne s'être pas opposée à la marche de *l'usurpateur.* » Secondé par quelques autres, il était déjà parvenu à se mettre à la tête de quelques partisans, pendant que le roi, s'avançant vers Monteléone, rencontra un colonel de gendarmes, nommé Trentacapelli, qui allait de Monteléone à Pizzo. Invité par ce prince à se joindre à lui, le colonel, craignant sans doute de se confier à une force si peu considérable, refusa respectueusement, et, indiquant la ville du doigt, il dit « qu'il reconnaîtrait pour son souverain celui dont il verrait flotter le pavillon sur les châteaux. » Le roi commit l'inexcusable faute de lui permettre de continuer sa route. Arrivé à Pizzo, Trentacapelli se joignit aux agens du duc de l'Infantado, unit ses menaces et son autorité à leurs instances, et se mit, à la tête d'un fort détachement, à la poursuite du roi, qui, déjà à moitié chemin de Monteléone, et apercevant le colonel et sa troupe qui marchaient à lui, s'imagina, par la plus funeste méprise, qu'il venait se joindre à lui, et suspendit sa marche dans la persuasion qu'il fallait attendre ce renfort pour entrer ensemble dans la place. Le roi fut cruellement désabusé, lorsque, s'avançant vers la troupe avec les siens, qui s'écriaient : *viva il re Gioacchino !* il fut accueilli par une décharge de mousqueterie. Aussitôt s'engagea un combat sanglant; les gens du roi se battirent en désespérés : mais leurs ennemis étaient tellement supérieurs en force, qu'ils furent, pour la plupart, tués ou blessés, car aucun ne prit la fuite. Dans l'impossibilité de continuer sa marche sur Monteléone, ayant l'ennemi à dos, le roi, suivi d'une douzaine de braves, se décida à regagner son vaisseau, et s'était fait jour à travers les ennemis, dont plusieurs avaient déjà péri de sa main, lorsque Trentacapelli s'étant avancé pour l'arrêter, il lui tira dans le visage son dernier coup de pistolet, sans cependant le tuer. Effrayés et confondus à l'aspect d'une telle intrépidité, les assaillans reculèrent, et le roi qui, seul des siens, n'avait pas reçu de blessures, profita de cet instant de consternation pour gagner le bord de la mer, où, par une déplorable fatalité, il ne trouva plus son vaisseau, que le lâche capitaine Barbara, au premier bruit de la fusillade, et ne consultant que sa sûreté personnelle, avait remis en mer, abandonnant le roi à sa destinée. Se voyant réservé à une mort certaine, le malheureux prince, toujours suivi de ses fidèles amis, se précipita dans la mer pour atteindre une barque de pêcheur qui était près de là; mais la barque n'était pas à flot, et les efforts que fit le roi pour l'y mettre furent inutiles. Il se jeta alors pour la seconde fois à la mer, sous les yeux de la multitude immense dont le rivage se couvrait à tout instant, mais qui n'osait ni tirer sur lui ni même l'approcher, pour s'emparer d'une autre barque qui n'était qu'à vingt pas de la première, et il se serait infailliblement sauvé par ce moyen, si, par une fatalité cruelle qui semblait avoir marqué son dernier moment, la barque n'eût pas été amarrée au rivage. Le pêcheur à qui elle appartenait, n'éprouvant, au milieu de cette affreuse scène, d'autre crainte que celle de perdre sa propriété, vint se mettre à la proue,

et la poussa vers la terre, tandis qu'un de ses compagnons, déjà entré dans la barque, cherchait à s'emparer de la personne du roi qui, désarmé, le terrassa d'un coup de poing et le jetta dans la mer. Cependant la barque était déjà entourée par le détachement qu'il venait de combattre, et qui, revenu de son premier étonnement, était accouru sur les traces du roi. Debout au milieu de ses ennemis, ce prince les conjurait de le laisser partir, et leur montrait son passeport autrichien, pour Trieste; mais l'effervescence était parvenue à un tel point qu'il ne lui était plus possible de se faire écouter. Il fut donc forcé de se rendre. La nouvelle de cet événement fut sur-le-champ transmise à Naples, par le télégraphe, et le commandant militaire du district de Pizzo, récemment nommé à ce poste par Ferdinand, reçut, deux heures après, par la même voie, l'ordre de former sur-le-champ une cour martiale pour juger le roi Joachim. La procédure fut courte, et l'infortuné monarque entendit sa condamnation avec un sourire d'indignation et de mépris. Avant de mourir il écrivit à la reine la lettre la plus touchante et la plus honorable pour sa mémoire; la *Gazette de France* l'a publiée en novembre 1815. Le bruit a couru, lors de cette catastrophe, que l'ambassadeur français, à Naples (*), avait, non-seulement insisté auprès de Ferdinand, pour que l'infortuné Joachim fût promptement mis à mort, mais qu'il avait même porté la prévoyance jusqu'à se rendre personnellement responsable auprès de ce prince, qui se refusait à cet acte odieux, des suites qu'il pourrait avoir. Puisque l'ambassadeur qui représentait alors le roi de France, à Naples, l'y représente encore aujourd'hui, le respect que nous portons au caractère du chef du gouvernement français, suffirait seul pour faire élever des doutes sur la vérité du fait que nous venons de rapporter, quand bien même il serait possible de croire que ceux qui sont assis sur le trône sanglant de Louis XVI, pussent admettre que les rois sont justiciables de l'échafaud. On a dit encore, (et certes, les auteurs de ces bruits ne sont pas plus les amis de la gloire des trônes que de leur sûreté), que quelques souverains avaient approuvé le jugement de celui qu'ils avaient appelé leur frère: ce bruit ne nous paraît pas plus fondé que le précédent; car si, contre toute vraisemblance, il était possible qu'un tel acte eut pu trouver des approbateurs parmi les têtes couronnées, il faudrait en conclure que, même aux yeux des rois, il n'y a dans leurs pareils que la prospérité de sacrée! politique insensée qui, également odieuse dans ses bases et funeste dans ses conséquences, établirait les rois juges des rois, et détruirait à jamais le principe tutélaire de l'indépendance et de l'inviolabilité des trônes. Et qui ne voit, en effet, à quels excès peut entraîner l'oubli de ce principe sacré, et quelle porte le meurtre de Joachim vient, après vingt-six années, et lorsque les souvenirs de 1793 commençaient à s'effacer, de r'ouvrir aux doctrines désastreuses qui furent alors un si juste sujet d'effroi pour l'Europe. Nous croyons, en terminant cet article, devoir dire un mot des motifs qui nous ont décidés à lui donner une étendue hors des proportions que nous avons adoptées pour cet ouvrage; d'abord, il n'a été traité jusqu'ici, avec exactitude et fidélité, par aucune *Biographie* existante; en second lieu, il se rattache à l'une des époques les plus importantes des révolutions de l'Italie, et présente à l'historien des matériaux d'un grand intérêt, absolument inconnus jusqu'à ce jour, et sur lesquels nous étions, plus que personne peut-être, en position de donner des renseignemens authentiques.

(*) Le duc de Narbonne-Pelet.

JOHANNEAU (Eloi), principal fondateur de l'académie celtique, est né à Contres, près de Blois, le 2 octobre 1770. Professeur au collège de cette ville en 1791, et directeur d'un pensionnat, il fut envoyé, en 1795, à l'école normale par son département (Loir-et-Cher), fut membre de la commission des arts et monumens, fondateur et démonstrateur du jardin des Plantes de Blois, chargé de la confection de la bibliothèque de la même ville, et de la réorganisation de l'école militaire de Pont-le-Voi, où il remplit les fonctions de sous-directeur et de professeur d'histoire naturelle. Il a été censeur de la librairie pendant les trois années de la direction du baron de Pommereuil, et censeur royal honoraire en 1814 et 1815. A la fondation de l'académie celtique en 1805, il en fut nommé secrétaire perpétuel, chargé de la publication des Mémoires de cette

société, dont il a paru seize cahiers in-8°. Il y a fourni trente-un articles, où, malgré le penchant aux paradoxes et aux idées cosmologiques et théogoniques de Dupuis, on ne peut méconnaître de l'érudition et de la sagacité, quoique souvent trop conjecturale, dans les recherches étymologiques. M. Johanneau est aussi membre ou correspondant d'un grand nombre de sociétés littéraires nationales ou étrangères; parmi les premières sont celles de Toulouse, Nantes, Poitiers, le Mans, Valenciennes, etc. On connaît de lui entre autres écrits, *Monumens celtiques*, 1805, in-8°., publié sous le nom de M. Cambry, qui en a été l'éditeur; mais plus de la moitié de l'ouvrage est de M. Johanneau, quoique son nom ne se trouve qu'à la fin du volume.—Deux *Tableaux analytiques de botanique*, imprimés aux frais du gouvernement en 1796. Le plus grand offre la comparaison des quatre principaux systèmes de botanique. — Un projet de *Cœnobium* littéraire, pour la continuation des grands ouvrages commencés par les bénédictins, an 13 (1805) in-8° de 16 pages. — Une édition de l'*Index ornithologicus* de Latham, 1809, in-12, où il a refondu les supplémens à leur place, reduit la synonymie, et ajouté des notes, des tableaux synoptiques et des tables très-utiles. — Une édition des *Essais de Montaigne*, imprimée chez Crapelet, en 5 vol. in-8°; le cinquième contiendra un Glossaire absolument neuf.—Un grand nombre d'articles littéraires dans le *Magasin encyclopédique*, le *Moniteur*, le *Manuel des amateurs de la langue française*, et autres recueils périodiques. Il a en portefeuille une traduction en vers de Martial; une édition de Rabelais, enrichie de glossaires et de pièces importantes, etc. En 1817, il fit insérer dans les journaux de Paris une lettre relative à la contestation qui s'était élevée entre des écrivains de la Belgique et de la Hollande, au sujet de la dénomination commune qu'il convenait d'assigner au nouveau royaume formé de la réunion de ces deux pays. M. Eloi Johanneau proposait celle de *Batavo-Belges*, qui paraît ne point devoir être adoptée, malgré l'avantage qu'elle offrirait de ne forcer ni l'une ni l'autre des deux nations à sacrifier un nom qui rappelle de grands souvenirs historiques.

JOLIVEAU (Marie-Madelène-Nicole-Alexandre Gehier, Adine), née à Bar-sur-Aube le 16 novembre 1756, a épousé un des administrateurs des diligences royales. Mme. Joliveau a publié: — *Fables nouvelles en vers, suivies de quelques poésies*, 1802, in-18; 3e édition, 1814, dédiée à la duchesse d'Angoulême: dans cette troisième édition, l'auteur a refondu et corrigé plusieurs de ses apologues, qui avaient trop d'étendue. Sans être généralement remarquables sous le rapport de l'invention et de l'originalité, ces fables sont agréablement versifiées, et se font lire avec plaisir. — *Suzanne*, poème en quatre chants, suivi du *Repentir* et de poésies fugitives, 1811, in-18.

JOLLIVET (Jean-Baptiste-Moyse, comte) conseiller-d'état, fut député en septembre 1791, à l'assemblée législative, par le département de Seine-et-Marne; il y siégea toujours du côté constitutionnel et signala, la veille même de la catastrophe du 10 août 1792, les auteurs de cette journée. Il écrivit en 1793, contre l'impôt progressif, décrété par la convention; fut chargé en 1800, de l'administration générale des quatre départemens réunis de la rive gauche du Rhin; partit de là pour aller, de concert avec MM. Siméon et Beugnot, organiser les pays conquis; et représenta l'empereur Napoléon, auprès de la confédération du Rhin. Revenu en France après la restauration, il y reprit ses fonctions au conseil-d'état. Élu par le Morbihan membre de la chambre des députés, il y prit place dans les rangs ministériels, et n'en sortit plus. Réélu par le même département à la session de 1816, Jollivet y a tenu la même conduite. En général, cet homme d'état a montré dans sa carrière politique, beaucoup plus de lumières et de talens que d'indépendance et de caractère. On lui doit le régime hypothécaire de l'an 7, et il a concouru au code civil. Il est mort à Paris, en juin 1818, à l'âge de 64 ans.

JOLY-CLERC (Nicolas), ancien bénédictin de St.-Maur, né à Lyon, s'appliqua, dès sa jeunesse, à l'étude de l'histoire naturelle, et embrassa en même-tems la carrière ecclésiastique, qu'il abandonna bientôt pour devenir professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de l'Oise. Il a publié entre autres ouvrages, tous relatifs à cette science: *Système sexuel des végétaux*, par Ch. Linné, première édition française, calquée sur celle de Murray et

de Persoon, 1798, in-8°.; 1810, 2 vol. in-8°. — *Principes de la philosophie du botaniste*, ou *Dictionnaire interprète et raisonné des principaux préceptes, et des termes que la botanique, la médecine, la physique, et l'agriculture ont consacrés à l'étude et à la connaissance des plantes*, 1798, in-8°. — *Phytologie universelle*, ou *Histoire naturelle et méthodique des plantes, de leurs propriétés, de leurs vertus et de leur culture*, 1799, 5 vol. in-8°. — *Cours de minéralogie, rapporté au tableau méthodique des minéraux donné par Daubenton*, 1802, in-8. M. Joly-Clerc a été rendu, en septembre 1802, à l'état laïque par une cédule romaine.

JOMINI (Le baron HENRI) naquit à Payerne, dans le pays de Vaud, vers 1775, et se rendait en France, pour y servir dans un régiment suisse, lorsque la révolution du 10 août 1792 amena le licenciement des troupes de cette nation. Sa carrière prit, dès-lors, une direction différente : il retourna dans sa patrie, y embrassa la profession du commerce, fut nommé lieutenant-colonel de la garde nationale, et fit connaissance avec le général Ney, lorsque celui-ci fut envoyé en Suisse. Entré, en 1803, dans une maison de commerce de Paris, il employait tous ses momens de loisir à étudier la tactique militaire, pour laquelle il avait toujours eu un goût de prédilection, et déjà il avait composé une partie de son *Traité des grandes opérations militaires*, en 1804, lorsque le maréchal Ney l'attacha à son état-major, dans le grade de chef de bataillon. Ce fut alors qu'il commença l'impression de cet important ouvrage; et lorsque, vers la fin de 1805, il fut chargé d'une mission auprès de l'empereur, alors à Vienne, il en offrit les deux premiers volumes à ce prince, qui les reçut avec une telle bienveillance, que Jomini, qui avait cru devoir profiter de cette occasion pour demander la confirmation du grade de lieutenant-colonel dans l'armée française, reçut, dès le lendemain, un brevet de colonel. Le maréchal Ney le choisit, presqu'en même-temps, pour chef de son état-major, et c'est en cette qualité que le colonel Jomini fit les campagnes de Prusse et de Pologne en 1806 et 1807. Il obtint alors le grade de général de brigade avec le titre de baron, et passa, avec le maréchal duc d'Elchingen (Ney), à l'armée d'Espagne, où il fit les campagnes de 1808 et 1809. Il fut attaché enfin à l'état-major-général sous le prince de Neufchâtel (Berthier), avec qui il eut bientôt quelques démêlés, à la suite desquels il offrit sa démission. Cette démission ne fut pas acceptée; mais le général Jomini se retira en Suisse, d'où il revint en 1812, pour être employé à la grande-armée destinée à envahir la Russie. Il suivit cette armée jusqu'à Smolensk, et resta dans cette ville, comme gouverneur, jusqu'à la désastreuse retraite de Moscou. L'année suivante, il fit la campagne de Saxe; mais croyant avoir, dès-lors, à se plaindre de l'injustice de l'empereur Napoléon, qui venait de lui refuser le grade de général de division, il forma le projet de passer à l'ennemi, et l'exécuta après la bataille de Bautzen. Ses talens connus et les services qu'on attendait de lui, lui valurent une réception assez favorable; et tandis que l'empereur Napoléon le faisait juger par un conseil de guerre qui le condamna à mort, l'empereur Alexandre l'élevait au grade de lieutenant-général de ses armées et le nommait son aide-de-camp. Ce fut ainsi qu'il termina la campagne de cette année, dans les rangs de ceux qu'il avait combattus en la commençant. Une altercation très-vive s'étant élevée entre lui et le général Sarrazin, qui, ayant rapporté dans son histoire de cette guerre des détails injurieux pour le général Jomini, avait refusé de rendre à ce dernier la satisfaction militaire qu'il lui en avait demandée, Jomini se décida à faire imprimer cette correspondance, sous le titre de *Correspondance entre le général Jomini et le général Sarrazin sur la campagne de* 1813, in-8. Le général Jomini était alors à Paris, où il avait accompagné l'empereur Alexandre dans la seconde invasion. Il y reçut du roi de France la croix de St-Louis. Sans prétendre porter aucun jugement sur les motifs qui, un an auparavant, avaient pu porter le général Jomini à passer à l'ennemi, il est difficile de voir autre chose dans la démarche du monarque français, qu'une preuve de plus de l'excès d'humiliation où la France était alors réduite, ou l'oubli total de toutes les convenances nationales. La première édition du grand ouvrage du général Jomini, a paru en 1805, à Paris, sous le titre de *Traité de grande tactique*, 2 vol, in-8., avec atlas. La seconde fut intitulée : *Traité des grandes opérations militaires*, ou *relation cri-*

tique et comparative des campagnes de Fréderic et de l'empereur Napoléon, avec un recueil des maximes les plus importantes de l'art de la guerre, justifiées par les actions de ces deux grands capitaines. Enfin la dernière édition, publiée en 1817 sous ce même titre, est composée de 8 vol. in-8., avec deux atlas. L'*Histoire critique et militaire des campagnes de la révolution*, forme la troisième partie, qui comprend les tomes 7 et 8. Le système militaire de M. Jomini est principalement fondé sur la concentration des forces, et l'initiative des mouvemens. L'édition de 1805 renferme l'éloge le plus pompeux, mais le plus juste, de l'étonnant génie militaire de Napoléon, et certes, un tel éloge ne saurait malheureusement être contesté; les calamités de l'Europe et l'humiliation de la France l'attesteront long-temps; mais on voit avec peine, que l'auteur a trop souvent sacrifié à l'intention de plaire au conquérant du 19me siècle, sa propre opinion sur le grand Fréderic, qui, semblable en ce point à Bonaparte, vainqueur de la coalition en Italie, en 1796 et 1797, n'obtint jamais de plus beaux triomphes que lorsqu'il combattit pour l'indépendance de son pays. Les matériaux que le baron Jomini a puisés au ministère de la guerre et dans d'autres dépôts publics pour l'histoire de nos dernières guerres, rendent son ouvrage très-précieux. Tout ce qui regarde les campagnes de Fréderic II est extrait de l'*Histoire de la guerre de sept ans*, par Leoyd, et de celle de Tempelhof. M. le baron Jomini a publié récemment un ouvrage *Sur la campagne de Leipzig*, 1817, 1 vol. in-8.

JONDOT (Étienne), né à Montcenis, près Autun, en 1770, suivit, jeune encore, en qualite de secrétaire, un général dans la Vendée; à l'époque de la première pacification, il signala son royalisme par un *Parallèle de Louis XVI et de Tsong-Ching, empereur de la Chine*, qui fut suivi d'une autre production dans laquelle on retrouvait la même couleur, intitulée : *Esprit de la révolution française.* M. Jondot s'attacha en même tems à la rédaction de plusieurs journaux, notamment de celui des *Débats*, dans lequel il était chargé de la partie des voyages et des livres d'histoire. Il fut nommé, en 1804, professeur d'histoire à l'école militaire de Fontainebleau, et il alla occuper, en 1810, la même chaire au lycée de Rouen, d'où il passa, deux ans après, à celle d'Orléans, dont il donna sa démission en 1813, pour se livrer avec moins de dépendance à ses études particulières. En 1817, il a publié une *Histoire de Julien l'Apostat*, où l'on trouve des aperçus nouveaux et une saine critique. En général, les ouvrages de M. Jondot se font remarquer par l'utilité des recherches; mais il n'a pas su assez se préserver des inspirations de l'esprit de parti. A celles de ses productions que nous avons citées, nous ajouterons : *Observations critiques sur les leçons d'histoire du C. Volney*, 1799, in-8. — *Tableau historique des nations*, ou *Rapprochement des principaux événemens arrivés à la même époque sur la surface de la terre*, 1809, 4 vol. in-8. On lui attribue : *Lettres troyennes*, ou *Observations critiques sur les ouvrages d'histoire qui concourent pour le prix décennal*, 1810, in-8.

JONES (John-Gale), apothicaire de Londres, s'est distingué par son zèle pour la réforme parlementaire, ou plutôt comme avocat de la liberté, de l'égalité et de la souveraineté du peuple. Il s'est soutenu par ses liaisons avec différentes sociétés politiques, et principalement avec celle qui portait le nom de *forum* de Westminster; mais ayant publié en manuscrit une diatribe sanglante contre la chambre des communes, il fut enfermé à Newgate, et en sortit en même-tems que sir Francis Burdett sortit de la Tour. Il a publié entre autres brochures, la plupart politiques : *Tournee politique dans le comté de Kent pour y propager la réforme parlementaire*, 1796, in-8. — *Discours sur le caractère de Washington*, 1797, in-8. — *Observations sur la toux convulsive ou coqueluche*, 1798, in-8. — *Lettres à M. Tierney*, 1806, in-8. Il a publié aussi un *Avertissement aux habitués des clubs politiques*, qui renferme une *Histoire de l'origine et des progrès de ces sociétés*, etc., in-8. Les journaux ministériels ont conservé une profonde rancune à Gale Jones, quoique depuis assez long-temps il n'ait plus reparu sur la scène politique, et reproduisent fréquemment son nom dans leurs plaintes contre l'esprit de faction. — Jones (Edouard), musicien et poète du prince de Galles, est né dans le comté de Merioneth. C'est peut-être le plus habile joueur de harpe de nos jours. Il a publié : *Reliques musicales et poétiques des*

anciens bardes Gallois, conservées par la tradition et par des manuscrits authentiques, avec une histoire générale des bardes et des druides, etc., troisième édition, 1812, in-fol. — *Le Muséum barde de l'ancienne littérature anglaise*, 1802, in-fol. — *Airs lyriques*, ou *Échantillons des chants nationaux des Grecs, des Albanais, des Turcs*, 1810, in-fol. — *Banquet de Terpsichore*, ou *Beautés choisies des mélodies nationales*, 1813.

JONG (CORNEILLE DE), natif d'Oudewater, petite ville de la Hollande et lieu de naissance du célèbre Arminius, entra de bonne heure au service de la marine. Il fit un voyage dans la Méditerranée pendant les années 1777, 1778 et 1779, à bord de la frégate *la Thetis*; et dans les deux années suivantes il en fit un autre aux îles Caraïbes. Il servit alors comme lieutenant à bord du *Mars*, vaisseau de ligne faisant partie de l'escadre du contre-amiral Krul. De retour dans sa patrie, il n'y resta que jusqu'à l'année 1783, époque à laquelle il fit un second voyage dans la Méditerranée, à bord du *Prince Guillaume*, vaisseau de ligne de l'escadre du vice-amiral Reinst. Étant à Toulon, il y reçut la nouvelle que le commandement d'un cutter lui avait été confié. Capitaine en 1799, il commanda *le Cerberus*, de 64, lorsque les Anglais le sommèrent de rendre la flotte hollandaise mouillée au Helder, et dont *le Cerberus* faisait partie. On sait que l'insurrection qui avait éclaté parmi les matelots força les chefs de satisfaire à cette sommation, et que les officiers hollandais furent transportés comme prisonniers de guerre en Angleterre. M. de Jong fut de ce nombre. Ne pouvant soutenir l'idée d'être regardé comme un traître, il demanda et obtint la permission de retourner dans sa patrie. Il partit dans l'espoire de pouvoir se justifier, mais le résultat ne répondit pas à son attente. Traduit devant un conseil de guerre, il fut condamné à avoir le glaive passé au-dessus de la tête, et déclaré incapable de jamais servir l'état; le jugement portait encore qu'il devait être emprisonné jusqu'à la paix, et ensuite banni de la république. Il se pourvut en révision de ce jugement; mais ce fut en vain. Élargi après la paix d'Amiens (1802) il s'etablit à Clèves (Prusse), où il passa son temps à composer des ouvrages qui ont été fort bien accueillis par ses compatriotes. Après les événemens de novembre 1813, M. de Jong s'adressa au roi des Pays-Bas, qui annulla le jugement par lequel il avait été condamné. Quoique réhabilité, M. de Jong n'est cependant pas rentré au service des Pays-Bas; il vit dans la retraite au lieu de sa naissance. On a de lui : *Voyage au cap de Bonne-Espérance, en Irlande et en Norwége, pendant les années* 1791-1792, 3 vol. in-8, 1803.— *Voyage dans la Méditerranée*, 1 vol. in-8, 1808.—*Second voyage dans la Méditerranée*, 1809.—*Troisième voyage dans la Méditerranée*, 1810. —*Voyage aux îles Caraïbes*, 1 vol. in-8, 1808. — *Voyage dans le Canal pendant les années* 1785 *et* 1786, 1 vol. in-8, 1808. Tous ces voyages sont écrits avec beaucoup de correction, et contiennent des détails très-exacts et curieux, ainsi que des observations pleines de raison et de justesse au sujet des pays que l'auteur a visités. On trouve en tête du troisième voyage de cet auteur dans la Méditerranée, une notice sur sa vie. Il publia encore, en 1804 et 1805, en trois volumes, une *Apologie de la conduite par lui tenue le* 30 *août* 1799, *lors de la reddition de la flotte hollandaise aux Anglais, avant et après cet événement.*

JORDAN (CAMILLE), né à Lyon en 1769, ne commença qu'en mars 1797, à paraître sur la scène politique comme député du département du Rhône au conseil des cinq-cents. Le 17 juillet de la même année, il fit à ce conseil, un rapport sur l'exercice et la police des cultes, demanda, pour tous, la plus entière liberté, et insista surtout pour que l'usage des cloches fût rétabli dans les campagnes. M. Jordan parla avec force, le 18, contre l'approche des troupes que le directoire faisait marcher vers Paris, et attaqua ouvertement les membres de cette autorité. Compris dans les déportations du 19 fructidor (5 septembre 1797), il parvint à s'échapper, et, dès le 7, il fit paraître une protestation adressée à ses commettans. Rappelé, en 1800, par le gouvernement consulaire, il fut mis d'abord en surveillance à Grenoble, obtint bientôt la permission de se rendre à Paris, et à l'époque où le peuple français fut consulté sur la question de savoir si le consulat à vie serait déféré à Napoléon Bonaparte, il publia dans cette ville une brochure intitulé : *Véritable sens du vœu national pour le consulat à vie*, dans laquelle, en faisant connaître son vœu personnel contre cette

mesure, il énonçait des opinions que n'eût point désavouées un ardent ami de la liberté républicaine, et dans lesquelles le parti qui l'avait compté dans ses rangs, jusqu'au 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), vit un grand scandale. Cet écrit, que M. Jordan n'avait point signé, fixa l'attention de la police, et fut saisi par ses ordres. M. Jordan ne crut pas alors qu'il lui fût permis de garder l'anonyme; et il déclara courageusement qu'il en était l'auteur. On conservait encore alors quelque respect pour l'opinion publique, et M. Jordan ne fut point inquiété. Certain toutefois de n'être appelé à aucune fonction, il se retira dans sa patrie et y vécut retiré jusqu'en 1814, époque à laquelle il prit hautement parti pour les Bourbons. Le 30 mars, il fut l'un des trois députés que l'administration municipale envoya auprès de l'empereur d'Autriche, à Dijon, avec la mission apparente de solliciter des adoucissemens aux réquisitions dont la ville était frappée, mais en effet pour sonder les dispositions de l'empereur François, que l'on regardait généralement comme très-équivoques en faveur des Bourbons. Les députés furent accueillis avec bienveillance; mais la réserve fut extrême de la part du prince autrichien sur tout ce qui touchait à la politique. De retour à Lyon le 8 avril, M. Jordan assista, ce jour-là même, à la séance dans laquelle le conseil municipal proclama Louis XVIII roi de France. Nommé, en août 1815, président du collége électoral de Lyon, son état de maladie l'empêcha d'exercer cette fonction. Élu en août 1816, président du collége électoral de l'Ain, il ne put parvenir à faire compléter la députation de ce département à la chambre de 1817, et comme les fougueux partisans de l'oligarchie et du système féodal conservaient encore, alors, une grande partie de l'influence que la faiblesse du gouvernement leur avait permis de prendre en 1815, il y eut une scission très-prononcée entre les électeurs qui voulaient réélire les députés de la session précédente, et ceux qui étaient arrivés avec la résolution de les exclure. Les premiers se retirèrent aussitôt après l'élection de M. Camille Jordan. Celui-ci vota constamment, dans cette session, avec la majorité, et, le 4 décembre, il fut appelé au conseil-d'état en service ordinaire. Il se prononça avec force, dans le cours de cette session, en faveur de la loi sur les élections, et appuya, peut-être avec trop peu d'examen, toutes les propositions du ministère, dont il serait néanmoins injuste de ne pas avouer que la marche tendait alors à rentrer dans le cercle constitutionnel hors duquel il avait été si long-temps entraîné. Depuis cette époque, Camille Jordan a totalement renoncé aux systêmes antinationaux qui avaient égaré quelque temps son cœur naturellement droit, et son esprit éminemment juste. Dénonçant, tour-à-tour, à la tribune et dans des écrits qui ont été lus et admirés de toute la France, les hommes atroces qui, sous les titres de *commandans pour le roi* et de *présidens de cours prévôtales*, avaient, en 1816 et 1817, livré sa patrie aux délateurs et aux bourreaux, aucune considération n'a pu détourner M. Jordan de l'accomplissement des grands devoirs qu'il était appelé à remplir; la reconnaissance de ses concitoyens pouvait seule lui en offrir une récompense digne de son courage, et il l'a obtenue. Nommé à la presqu'umanimité, dans les départemens de l'Ain et du Rhône, membre de la chambre des députés, pour la session de 1819, M. Jordan à accepté la nomination de l'Ain. La santé de cet estimable citoyen est loin de répondre à la force de son ame, et c'est seulement à cette cause affligeante qu'il faut attribuer son absence de la tribune depuis le commencement de la session. On a de M. Jordan: *Discours et rapport sur la liberté, l'exercice et la police de tous les cultes*. 1797, in-8. — *Camille Jordan, député du Rhône, à ses commettans, sur la révolution du 18 fructidor*, 1797, Hambourg, 1798, in-8. — *Vrai sens du vote national sur le consulat à vie*, 1802, in-8.

JOSEPH BONAPARTE, prince de la ci-devant dynastie impériale de France; frère aîné de Napoléon; ci-devant roi de Naples et d'Espagne, né à Ajaccio le 7 janvier 1768, fit d'assez bonnes études à l'université de Pise, et fut destiné au barreau. Forcé, en 1793, de se réfugier en France, lorsque la Corse tomba au pouvoir des Anglais, il accompagna Salicetti, membre de la convention, dans ses missions, en qualité de secrétaire; fut nommé commissaire des guerres, et employé en cette qualité à l'armée d'Italie. Élu, en 1796, député au conseil des cinq-cents, par le département du Liamone, le parti connu

sous le nom de *Clichien*, alors en majorité dans le conseil, s'opposa à son admission; mais la journée du 18 fructidor (4 septembre 1797), ayant dispersé cette faction, Joseph Bonaparte entra au conseil. Envoyé à Rome dans la même année, avec le titre d'ambassadeur de la république française, il y protégea ouvertement et seconda les efforts du parti qui voulait amener un changement dans le gouvernement de ce pays, et s'opposa à ce que le général autrichien Provera, fût mis à la tête de l'armée du pape. Cette conduite ne tarda pas à déplaire au sacré collége. On résolut d'opposer la force à la force, et des dispositions furent prises à cet effet par le ministère pontifical. Enfin, le 8 nivose an 6 (28 décembre 1797), une multitude furieuse, et poussant des cris de mort, se porte en foule à l'hôtel de l'ambassadeur français; Joseph Bonaparte, accompagné du brave Duphot et de tous ceux qui composaient sa maison, fait pendant quelque temps, bonne contenance; mais ce général ayant été tué à ses côtés, et le danger étant devenu plus imminent, Joseph réussit à se soustraire à une mort certaine, quitta Rome, et se rendit en toute hâte à Paris, où il reprit sa place au conseil des cinq-cents, après avoir rendu compte de sa mission, au directoire, et en avoir reçu des témoignages de satisfaction. L'ancien assassinat de Basseville et celui, plus récent, du général Duphot, venaient de fournir au gouvernement français de trop justes motifs de guerre contre le pontife romain. Ses états furent bientôt envahis, et la république romaine fut fondée. En peu de temps, Joseph Bonaparte, d'un caractère naturellement aimable et conciliant, s'était fait un grand nombre de partisans parmi ses collègues; il prépara ainsi secrètement, de concert avec son frère Lucien, membre du même conseil, et avec quelques amis intimes, les moyens qui ramenèrent Bonaparte en France; décidèrent et firent réussir la journée du 18 brumaire, et placèrent le pouvoir dans la maison de ce général. Nommé conseiller-d'état dans le nouveau gouvernement, il fut chargé de conclure, avec les ministres plénipotentiaires des Etats-Unis d'Amérique, un traité de paix et de commerce, qui fut signé à Paris, le 30 septembre 1800. Envoyé ensuite à Lunéville, pour y négocier la paix entre la France et l'empereur d'Allemagne, il en signa le traité le 9 février 1801. L'année suivante il conclut à Amiens la paix avec l'Angleterre. Il fut secondé sans doute dans ces diverses missions par d'habiles diplomates, mais il serait injuste de ne pas avouer qu'il eut personnellement une grande part aux succès des négociations, dont les victoires des armées françaises aplanissaient d'ailleurs journellement les voies. Nommé membre du sénat conservateur, il présida, en 1803, le collége électoral du département de l'Oise. Le premier consul ayant été proclamé empereur, Joseph, créé prince par le même sénatus-consulte, fut nommé grand-électeur. Pendant la campagne d'Allemagne de 1805, il fut chargé de présider le sénat et de diriger le gouvernement. Il était alors parvenu au grade de général de division, après avoir successivement passé par ceux de colonel et de général de brigade; et dans ces divers postes, son caractère et ses formes populaires lui avaient concilié tous les suffrages. La simplicité qu'on affectait au palais du Luxembourg, formait un contraste remarquable avec le luxe qui régnait au château des Tuileries, et la scrupuleuse étiquette qui y était observée. L'empereur en avait témoigné plusieurs fois son mécontentement. Enfin, soit que ce prince eût résolu d'éloigner son frère, soit qu'il eût déjà le projet de placer une couronne sur la tête de chacun des membres de sa famille, il venait de lui offrir le trône du royaume d'Italie. Joseph ne consentit à l'accepter qu'à la condition que ce royaume serait indépendant de la France; ne lui paierait plus le tribut annuel de 30 millions, et ne fournirait qu'un contingent de troupes déterminé. Ces conditions furent refusées, et l'empereur plaça la couronne de fer, sur sa propre tête, le 26 mai 1805. Le roi de Naples Ferdinand, ayant violé le traité de neutralité signé à Paris le 1 septembre même année, en recevant dans ses ports, deux mois après, 12,000 Anglo-Russes, l'empereur qui venait de vaincre l'Autriche et la Russie, à Austerlitz, lui déclara la guerre, annonçant dans son manifeste « que Ferdinand avait cessé de régner. » Une armée marcha sur Naples, sous les ordres du prince Joseph, ayant pour lieutenans le maréchal Massena et le général Gouvion-St-Cyr. L'armée napolitaine ne combattit pas; Gaete seule, défendue par le prince de Hesse-Philipstadt, soutint un long siége. Capoue s'étant rendue à la pre-

mière sommation, la régence de Naples, établie par le roi Ferdinand, déjà embarqué pour la Sicile avec tout le numéraire des banques, y compris les dépots des particuliers s'élevant à une somme considerable, députa vers le prince Joseph, qui fixa le jour de son éntrée dans la capitale au 5 janvier 1806. Cette entrée eut lieu au milieu des plus vives acclamations et de l'expression d'une joie universelle; la noblesse, tout entière, et ce qu'il y avait d'influent et d'éclairé dans la bourgeoisie, rivalisèrent de zèle et d'empressement. Joseph organisa un ministère, composé en majorité de grands seigneurs; bientôt après il en admit un plus grand nombre encore dans son conseil-d'état, et s'occupa de fonder les premières bases de l'administration française qu'il voulait introduire. Il parcourut quelques provinces; à son retour il fit son entrée à Naples comme roi. L'enthousiasme public fut extraordinaire. Il reçut, bientôt après, une députation du sénat français pour le féliciter. Elle se composait du maréchal Pérignon, du général Ferino et du conseiller-d'état Rœderer. Le roi Joseph retint ce dernier, et lui confia le portefeuille des finances, exercé auparavant par le prince de Bisignano, avec plus de zèle et de probité que de talens. Tous les monastères propriétaires furent supprimés; les ventes des domaines de l'état fournirent des ressources immenses, tant au trésor que pour la liquidation de la dette publique, dont les intérêts absorbaient la majeure partie des contributions engagées par suite d'emprunts aux créanciers de l'état. Une contribution foncière, également répartie, remplaça la dime et la double dime, imposées sur les terres et dont les *prepotenti* savaient souvent s'affranchir. Le service du trésor fut régularisé; on créa un grand-livre de la dette publique et une caisse d'amortissement: toutes les banques furent réunies en une seule; les douanes intérieures furent reculées aux frontières. Enfin, le ministre Rœderer, secondé par d'habiles administrateurs français, organisa le système des finances qui subsiste encore; système que le génie étroit d'un M. Agar, dernier ministre du roi Joachim, avait à la vérité rendu vexatoire et intolérable dans les derniers temps du règne de ce prince, mais qui a triplé les recettes, sans impot extraordinaire; liquidé toute la dette publique, sauf 18,000,000 de rente inscrits sur le grand-livre, et laissé un excédent de domaines très-considérable. Aussi voit-on encore aujourd'hui les inscriptions se maintenir à Naples au-dessus du pair, parce que le gouvernement du roi Ferdinand, quoiqu'infidèle aux engagemens sacrés qu'il avait contractés par son décret du 14 août 1815 (*voy.* FERDINAND IV), envers les acquéreurs de biens d'émigrés et autres propriétaires, a cependant eu le bon esprit de conserver le système établi par son prédécesseur, et de respecter le grand-livre de la dette publique. Le roi Joseph organisa aussi l'administration des provinces, dont il fixa le nombre à quatorze, et y envoya des intendans et des sous-intendans, au lieu des *presides* qui réunissaient les pouvoirs administratif, judiciaire et militaire, et tyrannisaient les administrés. Chaque province eut un régiment provincial formé des gardes nationales des communes; l'instruction publique reçut aussi une meilleure organisation; des tribunaux de première instance et des cours d'appel dans les provinces, rapprochèrent les juges des justiciables, qui, jusques-là, n'avaient eu de tribunaux qu'à Naples, où ils étaient obligés de porter presque tous leurs différends des extrémités du royaume. Les codes civils et criminels de France furent substitués aux pragmatiques. Pour tout dire, enfin, le système français fut introduit dans toutes les parties du gouvernement. A cette organisation, si supérieure à celle qu'elle venait de remplacer, se joignirent d'autres avantages: des grandes routes furent ouvertes, et une bonne gendarmerie remplaça les sbires. Il n'y eut point de levées d'hommes; l'armée française tenait lieu de troupes de ligne napolitaines; le roi se borna à former un régiment corse et une garde royale à pied, composée de 2000 grenadiers presque tous Français. La cocarde, les drapeaux de ces troupes, et le pavillon de la marine, étaient aux trois couleurs. Les Anglais qui s'étaient emparés de l'île de Capri (Caprée) n'y furent point troublés durant tout le règne de ce prince, et ce voisinage ne cessa d'entretenir les troubles de l'intérieur, qui firent couler beaucoup de sang. C'est de l'île de Capri que partit la machine infernale qui fit sauter l'hôtel du ministre de la police Saliectti (*voy.* ce nom). Assuré sur le trône, Joseph supprima la féodalité, sauf les titres honorifiques qui furent maintenus; établit

un tribunal extraordinaire chargé de décider en dernier ressort des contestations entre les communes et les barons, pour des biens communaux prétendus usurpés sur ces derniers, en dédommageant ceux-ci par des concessions particulières de fonds, et leva le séquestre des biens des émigrés. Quelques-unes de ces mesues, qui plaisaient aux habitans des campagnes, offensèrent la noblesse, et ceux dont il avait abaissé l'orgueil et froissé les intérêts, ne revinrent jamais entièrement au roi. Au reste, ce prince s'occupait personnellement assez peu des affaires publiques, dont il laissait à ses ministres la direction à peu-près exclusive, et s'abandonnait entièrement à ses plaisirs. Cette conduite lui valut souvent des reproches de la part de l'empereur, et le déconsidéra dans l'opinion des Napolitains. L'empereur Napoléon s'étant rendu à Venise, en décembre 1807, le roi Joseph y fut appelé. Il paraît certain que, dans cette entrevue, Napoléon fit part à son frère de ses desseins sur l'Espagne et sur lui. Enfin, le 6 juin 1808, un décret impérial proclama le roi Joseph roi d'Espagne et des Indes, et, peu de jours après, la guerre la plus injuste et la plus antinationale, moissonnait des milliers de braves qui défendaient leur indépendance, et qu'un ambitieux conquérant sacrifiait à l'élevation de sa famille, au mépris du droit le plus sacré des peuples. Le roi Joseph fut reconnu souverain de l'Espagne par toutes les puissances du continent; mais l'Angleterre réunit ses forces à celles des cortès qui gouvernaient au nom de Ferdinand VII. Nous ne suivrons point Joseph dans les détails de sa conduite publique et privée, pendant un règne de près de trois ans, dans un pays qu'il fallait conquerir; qui lui opposait la résistance la plus énergique; et où conséquemment rien de stable et de solide ne pouvait s'opérer. Il parut quelques fois à la tête des armées; mais il n'avait aucun des talens militaires qu'exigeait sa position. Deux fois il fut obligé de s'éloigner de Madrid, et son retour y fut signalé par la punition de quelques Espagnols restés fidèles à Ferdinand. Les revers de la campagne de Moscou et ceux de la campagne de Saxe, en 1813, qui vinrent y mettre le comble, avaient forcé l'empereur à affaiblir l'armée d'Espagne, en y prenant les renforts qui lui étaient nécessaires pour garantir ses propres états de l'invasion dont ils étaient déjà menacés. Dès-lors, les affaires d'Espagne empirèrent chaque jour; l'armée des cortès et celle de Wellington acquirent partout la supériorité; les troupes françaises qui occupaient le centre et le nord, furent forcées de battre en retraite, et Joseph, près de tomber au pouvoir de l'ennemi, à Vittoria, perdit tous ses bagages, et arriva à Paris à l'instant où l'empereur était sur le point de rejoindre l'armée en Champagne. Il fut chargé avec l'impératrice régente, et sous le titre de lieutenant général de l'empire et de commandant-général de la garde nationale, du gouvernement de l'état, et l'empereur partit en janvier 1814. Joseph passa plusieurs revues de la garnison de Paris et de la garde nationale. Le 29 mars, lorsque l'ennemi était près de la capitale, il fit afficher une proclamation dans laquelle il annonçait aux Parisiens « qu'il restait avec eux. » L'attaque ayant eu lieu deux jours après, par des forces trop supérieures pour que la résistance fût possible, Joseph autorisa le maréchal duc de Raguse à capituler, et partit pour Blois, où s'était rendue l'impératrice. Après l'abdication de Napoléon, il partit pour la Suisse, où il acheta la terre de Pangin, dans le canton de Vaud. Lorsque Bonaparte eut débarqué en France, en 1815, Joseph expédia un courrier au roi de Naples son beau-frère, et cette lettre fut remise au roi à Ancône, où ce prince venait de se rendre pour inspecter l'armée d'observation placée sur cette partie de ses frontières. Dans cette lettre, Joseph pressait instamment Joachim de se prononcer immédiatement en faveur de Bonaparte, ajoutant que c'était le seul moyen de faire sa paix avec lui, et de réparer ses torts envers la France. On sait que c'est pour avoir cédé imprudemment à des affections que rien n'avait affoiblies en lui, que ce malheureux prince perdit en peu de mois sa couronne et la vie. Joseph ayant rejoint Napoléon à Paris, y reprit le titre de grand-électeur et prit rang dans la chambre des pairs. Après la seconde abdication de Napoléon, il le suivit à Rochefort, dans le dessein de s'embarquer avec lui pour l'Amérique septentrionale; mais son frère s'étant décidé à se livrer aux Anglais, Joseph partit pour New-York, sur le batiment préparé pour tous deux. Il habite maintenant dans les environs de Washington, où il a acquis une belle propriété, accueillant les Français exilés, et donnant des secours à ceux

qui sont dans le besoin. La santé de sa femme, l'ex-reine Julie-Marie, si éminemment recommandable par la bonté de son ame, la justesse de son esprit et la réunion des qualités privées les plus attachantes et les plus solides, n'a pas encore permis à cette princesse de se mettre en mer pour aller rejoindre son époux. Elle habite Francfort avec ses deux filles; mais on assure qu'elle doit partir au printemps prochain pour les Etats-Unis. Cette princesse, sœur de la reine de Suède, n'a jamais été en Espagne, et n'a résidé à Naples que pendant trois mois, sur la fin du règne de son mari. Les plus vifs regrets l'accompagnèrent lorsqu'elle quitta ce royaume, en 1808. Joseph a été exclu de l'institut par l'ordonnance du 21 mars 1816, qui réorganisa ce corps. Il est auteur d'un roman intitulé *Moïna*, publié en 1799, et réimp. en 1814.

JOSEPH (Le Père), prêtre romain, dont le nom de famille est *Sébastiani*, est employé par le St-Siége dans les missions en Asie. Il a long-temps habité la Perse, où il a un grand ascendant sur l'esprit du roi. Cet ecclésiastique est en même-temps un excellent médecin, et un fort bon horloger. L'arabe, le persan, l'indou et le grec lui sont aussi familiers que sa langue maternelle. Il converse très-bien en italien, en latin, en anglais et en français. Cet étonnant missionnaire vint à Londres en 1816, pour y vendre quelques exemplaires d'un magnifique ouvrage qu'il a traduit du persan en latin. Ce sont les *OEuvres du poète persan Hafiz*, avec le texte original en regard. Le P. Joseph veut encore servir la religion en interprétant les saintes écritures, qu'il prétend avoir été fort mal traduites du grec en latin. C'est au nouveau testament surtout qu'il s'est attaché: il en rend les paroles divines avec tant de force et d'éloquence, qu'il fait souvent des prosélytes de ceux qui l'entendent. Au surplus, il convient d'ajouter que ces détails sont tirés des journaux anglais, auxquels il est permis de supposer un peu de partialité en faveur du P. Joseph, que l'on assure avoir servi avec zèle la cause du gouvernement britannique dans la Perse, et avoir éminemment contribué à faire échouer auprès de Feth-Aly-Schah les négociations entamées au nom de Napoléon par M. de Romieu, et après lui par M. Jaubert, en 1805. (*Voy.* JAUBERT).

JOSÉPHINE, ci-devant impératrice des Français, naquit à Saint-Pierre de la Martinique, le 24 juin 1761, de parens distingués, et fut baptisée sous le nom de Marie-Françoise-Joséphine Tascher de la Pagerie. Mariée fort jeune au vicomte Alexandre de Beauharnais, si connu, depuis, par la noblesse de ses opinions et de sa conduite, ses talens et ses malheurs, cette union ne fut pas heureuse. Douée d'une imagination vive, passionée pour la dissipation et les plaisirs, Me de Beauharnais s'occupa beaucoup trop peu des intérêts de sa réputation; se précipita dans une foule d'aventures galantes; et fut bientôt citée parmi les femmes de la cour dont la conduite était la plus équivoque. Arrêtée en 1793, elle fut long-temps enfermée à la prison des Madelonnetes et à Port-Louis, et dût sa liberté à Tallien, peu de jours après la chute de Robespierre. Quoique jouissant d'un très-modique revenu, elle réunissait chez elle, les députés les plus marquans du parti thermidorien, et forma une liaison intime avec la belle madame de Fontenay, qui était alors sur le point d'épouser Tallien (*voy.* CARAMAN). En peu de temps, on rechercha de toutes parts l'appui de Me de Beauharnais, et cet appui ne fut jamais réclamé en vain. Le général Hoche était alors l'un de ses plus assidus courtisans, et passait pour intéresser vivement son cœur. Lorsque la convention eut fait place au gouvernement directorial de l'an 3, Me de Beauharnais, qui formait un des plus agréables ornemens des cercles de Barras, vit son influence augmenter journellement, et devint, avec mesdames Tallien et de Chateau-Renaud, l'une des principales dispensatrices des faveurs de la cour du Luxembourg. C'est dans cette cour que le général Bonaparte, alors commandant de l'armée de l'intérieur, vit pour la première fois Joséphine, et prit pour elle un goût auquel l'intérêt de son ambition préta bientôt de nouvelles forces. Il sollicitait le commandement d'une armée : celle d'Italie lui fut offerte par Barras, avec la main de Me de Beauharnais. Il accepta l'un et l'autre, et partit pour l'Italie le 2 germinal an 4 (22 mars 1796). Me Bonaparte ne l'accompagna point dans ce premier voyage; elle demeura à Paris, où sa petite maison de la rue Chantérenne devint bientôt le rendez-vous de la société la plus brillante. Ce ne fut qu'en

prairial de l'année suivante (juin 1797) ; et lorsque Bonaparte fut entré dans Milan, que son épouse vint le rejoindre. Elle parcourut une partie des villes de l'Italie pendant que le général poursuivait le cours de ses victoires, et reçut à Gênes l'accueil le plus pompeux. De retour à Paris avec le général Bonaparte, le 15 frimaire an 6 (5 décembre 1799), elle y partagea les hommages dont le vainqueur de l'Italie était l'objet : mais l'expédition d'Egypte les sépara de nouveau, et le 15 floréal an 7 (4 mai 1798), Bonaparte partit pour s'embarquer sur l'escadre préparée à Toulon. Pendant cette seconde absence, M de Bonaparte vécut fort mal avec la famille du général. Des lettres injurieuses étaient journellement écrites contre elle à son époux. On divulgua quelques faiblesses, on inventa mille calomnies; enfin, on parvint à irriter vivement le général contre elle, et, pendant plusieurs mois, les lettres qu'elle lui adressait restèrent sans réponse. Elle ignora presque jusqu'au dernier moment tout ce qui se préparait pour le ramener en Europe ; Bonaparte y rapporta toutes ces impressions. On remarqua à son arrivée qu'il y avait beaucoup de froid entre sa femme et lui ; mais son premier penchant l'emporta, et quelques explications amenèrent entre les deux époux une réconciliation sincère, et qui n'a plus été troublée que passagèrement. Couronnée impératrice, à Paris, le 2 décembre 1804, Joséphine fut couronnée reine, à Milan, le 26 mai 1805 ; accompagna l'empereur à Gênes le 30 juin, et arriva avec lui à Fontainebleau le 11 juillet suivant. Lorsqu'en septembre 1805, la guerre s'alluma de nouveau entre la France et l'Autriche, Joséphine partit de Paris le 24 de ce mois, avec l'empereur, et arriva, le surlendemain 26, à Strasbourg, où elle passa quelque temps. Cette campagne ayant été terminée par la bataille d'Austerlitz, Joséphine se rendit à Munich, pour assister au mariage de son fils avec la princesse Auguste, fille du roi de Bavière ; et le 30 décembre 1805, l'empereur vint la rejoindre dans cette ville, où le mariage fut célébré le 14 janvier 1806. Dès le 17, Joséphine quitta Munich avec Napoléon, et tous deux arrivèrent à Paris le 27 janvier, après avoir conclu, à leur passage à Bade, le mariage de la princesse Stéphanie, petite-nièce de Joséphine, avec le prince électoral de Bade. Le 25 septembre suivant, au moment où la guerre allait éclater avec la Prusse, Joséphine partit pour Mayence avec Napoléon. Revenue à Paris, lorsque ce prince commençait la campagne de Russie, qui fut terminée par la bataille de Friedland et le traité de Tilsitt, Joséphine suivit de nouveau son époux, lorsque ce prince, qui venait de résoudre la guerre contre l'Espagne, partit pour Bordeaux le 2 avril 1808. L'impératrice le rejoignit six jours après, dans cette ville, et tous deux se rendirent ensemble à Bayonne, d'où ils revinrent à Paris, le 14 août, après avoir visité les principales villes du midi. Lorsque le 29 octobre suivant, Napoléon repartit pour Bayonne et l'Espagne, Joséphine ne l'accompagna point ; mais lorsqu'en avril 1809, les hostilités recommencèrent entre l'Autriche et la France, cette princesse partit avec lui pour Strasbourg, le 13 du même mois, et revint ensuite à Paris ; dès cette époque, l'existence de Joséphine cessa d'être la même. Les bruits d'un divorce prochain entre elle et Napoléon, furent jetés à dessein dans le public. Elle s'en plaignit d'abord à l'empereur ; mais bientôt elle acquit la triste certitude que rien ne se faisait que par ses ordres, quoiqu'il se refusât encore à en convenir. Enfin l'instant arriva où elle dut être tout-à-fait éclairée. En même temps le vice-roi d'Italie, son fils, fut appelé à Paris, et ce fut à lui que Napoléon s'ouvrit, avec plus de confiance, sur ses projets, en l'invitant à y préparer sa mère. La conduite du vice-roi fut digne et noble dans cette circonstance, comme elle l'a été dans tout le reste de sa vie. Enfin le 17 décembre 1809, les décrets impériaux et les sénatus-consulte relatifs à la dissolution du mariage de Napoléon et de Joséphine, devinrent publics. Quoique tous les ménagemens fussent employés pour adoucir la funeste impression qu'un événement de cette nature devait produire sur l'impératrice, le coup fut terrible ; et ceux qui ont été bien instruits des combats intérieurs de cette princesse ; de son passage continuel d'une résolution à l'autre ; de ses transports, de ses faiblesses, de ses prières et de ses menaces ; en un mot de l'état de son ame, depuis les premières ouvertures qui lui furent faites sur les projets de l'empereur, jus-

qu'au moment où ces projets ont été exécutés, n'ont vu qu'avec étonnement l'attitude résignée et tranquille de cette princesse, pendant la longue scène d'humiliation et de douleur dont elle avait été le principal personnage dans la soirée du 16 decembre. La dissolution du mariage prononcée, Joséphine se retira d'abord au château de Navarre, près d'Évreux, département de l'Eure, et vint ensuite établir sa résidence à celui de Malmaison, que l'empereur lui avait abandonné en toute propriété. Il lui rendit d'abord quelques visites qui devinrent ensuite plus rares, et ne se succédèrent bientôt plus qu'à de longs intervalles. Joséphine avait beaucoup aimé la botanique; la belle collection de plantes indigènes et étrangères, réunie à la Malmaison, était en quelque sorte son ouvrage; mais c'est surtout pour les cœurs heureux qu'est fait le beau spectacle de la nature! La retraite et l'isolement lui firent perdre ce goût; son existence était même devenue d'autant plus triste, qu'instruite des projets de l'empereur, qui avait résolu de porter la guerre en Russie, et mieux éclairée sur tous les dangers de cette expédition, depuis qu'elle était plus éloignée du trône, elle en concevait les plus funestes pressentimens. Après les désastres de 1812, 13 et 14, elle se trouva, pendant quelque temps, presque seule au milieu des débris de sa famille. Lorsque la France et Paris furent au pouvoir des alliés, Joséphine reçut plusieurs fois dans sa retraite l'empereur de Russie et le roi de Prusse. Elle était gravement indisposée d'un mal de gorge obstiné, auquel elle était sujette, lorsqu'Alexandre étant venu la voir dans une matinée humide du printems de 1814, Joséphine voulut accompagner ce prince dans ses jardins, et fit avec lui une assez longue promenade. A son retour au château, elle se sentit beaucoup plus mal, fut aussitôt obligée de se mettre au lit, et mourut peu de jours après, regrettée de tous ceux qui, l'ayant connue avant son élévation, étaient demeurés ses amis lorsqu'elle fut devenue puissante; et pleurée surtout des malheureux, pour lesquels sa bienfaisance était inépuisable.

JOUBERT (B.-C.), général des armées de la republique française, né à Pont-de-Vaux, en Bresse, le 14 avril 1769, fut d'abord avocat, et quitta cette carrière en 1789 pour embrasser celle des armes, vers laquelle il était entraîné par un penchant qu'il n'avait jamais pu surmonter. Il commença par être canonnier, reprit ensuite le cours de ses études; rentra, à l'âge de 20 ans, dans la carrière militaire, en qualité de simple grenadier, et s'éleva de grade en grade jusqu'à celui de général en chef; il dut chaque promotion à un trait d'intelligence et de bravoure. Nommé adjudant-général en 1794, il fut fait général de brigade en novembre 1795, après la bataille de Loano, où il s'était fait remarmarquer, et prit part, en 1796 et 1797, en Italie, sous les ordres du général Bonaparte, à ces immortelles campagnes, dont la gloire égale ou surpasse les plus grands souvenirs de l'antiquité. On le vit à Millesimo s'élancer, lui septième, dans les retranchemens ennemis, et fixer ensuite la victoire à Céva, où il emporta de vive force la ville et le camp retranché qui la défendait. Montebello, Rivoli, furent également les témoins de son courage et de ses succès. Joubert développa surtout les plus grands talens dans sa campagne du Tyrol, que Carnot, juge irrécusable dans cette partie, appelle dans ses mémoires, une campagne de géans. Enfoncé avec sa division dans ce pays montueux et difficile, isolé du reste de l'armée, entouré d'un peuple aguerri, il força tous les passages, et opéra sa jonction avec l'armée qui se croyait perdue. Arrivé au quartier-général, il se présenta chez le général en chef Bonaparte; le factionnaire qui avait ordre de ne laisser entrer personne, lui refuse la porte; Joubert force le passage. Aux cris de la sentinelle, Bonaparte sort de son cabinet, serre Joubert dans ses bras, et dit au soldat étonné : « Va, celui qui a forcé le Tyrol peut bien forcer une consigne. » Envoyé en Hollande dans des circonstances difficiles, il y déploya une conduite pleine de circonspection et de sagesse. Nommé général en chef de l'armée d'Italie, pendant l'expédition d'Égypte, il se rendit maître de Turin, et défendit à Milan, la cause de la liberté italienne, contre les usurpations du directoire français, qui prétendait traiter en peuples conquis ceux dont il venait de proclamer l'indépendance (*voy.* FOUCHÉ). L'énergie avec laquelle Joubert s'éleva contre les usurpations directoriales, décida sa disgrâce; il avait hésité un instant s'il n'opposerait pas une résistance ouverte, mais reconnais-

sant lui-même l'impossibilité de la soutenir long-temps, il donna sa démission et se retira dans ses foyers. Après la révolution qui, le 30 prairial an 7 (18 juin 1799), porta au directoire exécutif, Gohier, Roger-Ducos et Moulins, en remplacement de Treilhard, Réveillère-Lépaux et Merlin, on sentit le besoin de replacer à la tête des armées des généraux distingués par leurs talens. Joubert fut un des premiers désignés, et dès le 17 messidor (5 juillet 1799), il fut nommé, pour la seconde fois, général en chef de l'armée d'Italie, et chargé de s'opposer aux progrès des Russes, commandés par Suwarow. De grandes destinées l'attendaient à son retour. Tout ce qu'il y avait en France d'esprits eclairés et prévoyans, parmi les amis de la liberté, reconnaissant l'impossibilité de sauver la république avec un directoire inhabile et divisé, cherchaient un général qui pût opérer le grand mouvement dont on avait besoin; on a vu ailleurs (*voy.* FOUCHÉ), sur qui se portaient les espérances, et le motif qui fit confier à Joubert le commandement de l'armée d'Italie. Il partit le lendemain même du jour où il venait de recevoir la main de Mlle de Montholon; livra presqu'en arrivant en Piémont, la bataille de Novi; et voyant les colonnes chanceler, il se précipita lui-même à leur tête, les conduisit à l'ennemi, et fut tué sur le champ de bataille, le 28 thermidor an 7 (15 août 1799). A l'instant où il se sentit frappé, il s'écria: « En avant mes amis, marchez toujours; » et tombant de cheval aussitôt, il dit à son aide-de-camp, qui s'approchait pour le secourir: « Prenez mon sabre et couvrez-moi. » La mort de Joubert décida la perte de la bataille, et consterna l'armée dont il avait toute la confiance; mais cet événement est surtout remarquable en ce qu'il a directement influé sur le sort de la France, en lui donnant Bonaparte.

JOUENNE-LONGCHAMP, né à Beuvron, département du Calvados, le 30 novembre 1761, exerçait avec distinction la médecine à Lizieux, lorsque la révolution commença; il en embrassa les principes avec une honorable franchise, fut nommé officier municipal de cette ville, en 1791, et député l'année suivante, par son département, à la convention nationale. Il y parla peu et ne parut à la tribune que pour y faire quelques rapports au nom du comité des secours publics, dont il fut constamment membre et dont l'unique attribution semblait être de réparer les crimes et les malheurs de ces temps désastreux. C'est à M. Jouenne qu'on doit, entre autres rapports, celui qui était relatif à l'organisation de la belle institution des sourds et muets. Dans le procès de Louis XVI, il vota l'appel au peuple et la mort sans sursis. Le 16 avril 1793, il vota le decret d'accusation contre l'infâme Marat. Lorsque, vers la fin de la session conventionnelle, on agita la question de savoir comment seraient réélus au nouveau corps législatif, les membres de la convention conservés par les decrets des 5 et 13 fructidor, Jouenne demanda que ce renouvellement fût opéré par les corps électoraux. Réélu au conseil des cinq-cents en l'an 3 (1795), il fut, en l'an 5 (1797), nommé administrateur des hospices civils. Le directoire l'ayant appelé, dans la même année, aux fonctions diplomatiques de résident auprès de la ville libre et du sénat de Francfort, il ne crut pas devoir accepter cette mission, et fut, par une marque nouvelle et vraiment honorable de la confiance de ses concitoyens, porté, pour la troisième fois, en l'an 6, par le département du Calvados, au conseil des cinq-cents. Il fit, dans cette session, un rapport sur les hospices civils, dans lequel il signala avec courage les abus qui s'étaient introduits jusques dans l'asile du malheur. Inébranlablement attaché aux principes républicains, dont on ne l'avait jamais vu s'écarter dans sa carrière politique, Jouenne était membre du conseil des cinq-cents lors des événemens des 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799). Il se prononça avec énergie contre l'usurpation militaire de cette journée, à la suite de laquelle il fut proscrit avec soixante de ses collègues, et ne fit rien, depuis cette époque, pour se rapprocher des gouvernemens consulaire et impérial, dont la seule existence lui paraissait être un attentat contre la souveraineté nationale. Compris dans la loi d'exil du 12 janvier 1816, M. Jouenne a quitté la France et s'est retiré à Bruxelles, où il a repris l'exercice de la médecine. Dans les Pays-Bas, comme en France, les travaux et les succès de M. Jouenne lui ont assuré la réputation d'un des médecins distingués de l'époque actuelle.—JOUENNE (Victoire-Adélaïde, née BOESSEY), femme du précédent, quitta Lizieux, sa ville natale, dès sa plus tendre jeunesse, et vint à Paris avec sa mère, qui,

cultivant elle-même les arts, donna les soins les plus particuliers à l'éducation de sa fille, et développa en elle le germe d'un admirable talent pour la peinture et la musique, sous les conseils des célèbres Corneille van Spaëndonck, Emich et Nadermann. Mme Jouenne qui s'est presqu'exclusivement livrée à la peinture des fleurs et des fruits, a exposé plusieurs tableaux aux salons de Paris et de Bruxelles, et nous pensons que c'est faire à-la-fois le plus éclatant mais le plus juste éloge du talent de cette habile artiste, que de dire qu'il a été souvent permis de confondre les belles compositions sorties de son pinceau, avec celles de l'illustre professeur dont elle a reçu les leçons en ce genre. Comme harpiste, la supériorité de Mme Jouenne n'est ni moins incontestable ni moins reconnue. A ces brillans avantages, Mme Jouenne réunit les qualités les plus solides du cœur et de l'esprit, et une modestie dont les nombreux admirateurs de ses talens ont été plus d'une fois tentés de lui reprocher l'excès. La dernière exposition de Bruxelles a présenté un tableau de Mme Jouenne, également intéressant par la pensée et le fini de l'exécution; c'est une urne à moitié couverte d'un crêpe funèbre, enveloppée de guirlandes de fleurs, et sur laquelle se lisent ces mots : *Aux braves morts pour la patrie*. Ce tableau, dont l'intention sera essentiellement nationale dans tous les pays où il y aura des braves à regretter, a été, dit-on, acquis en France, où il vient d'être transporté. S'il était destiné au pays de la terre où la gloire militaire a eu plus d'éclat et a fait verser plus de larmes, qu'elle autre contrée avait plus de titres à en réclamer la possession !

JOUFFROI (Le marquis DE) avait fait construire à Lyon, en 1782, un bateau à vapeur, de 130 pieds de long sur 14 de largeur, auquel il appliqua la machine à vapeur de Newcomen, perfectionnée par Watt de Glascow. En 1815, il publia un *Factum* intitulé, *Les bateaux à vapeur*, dans lequel il traitait Fulton (*voy.* ce nom) de plagiaire, prétendant que cet Américain lui avait dérobé l'idée du bateau à vapeur, en copiant celui qu'il avait fait construire à Lyon. Si l'on s'en rapporte à d'autres écrits publiés à cette occasion, ces plaintes auraient été dénuées de fondement, M. de Jouffroi n'étant pas plus que M. Fulton l'inventeur du bateau à vapeur, vu qu'ils n'auraient fait l'un et l'autre, un peu plus tôt, un peu plus tard, que la simple application d'un nouveau moteur. Quoi qu'il en soit de la priorité de la découverte, on ne peut contester à M. de Jouffroi des connaissances étendues en mécanique et en hydraulique. Un deuxième bateau à vapeur de M. de Jouffroi fut lancé, le 20 août 1816, au chantier du petit Bercy, près Paris.

JOURDAIN (AMABLE-LOUIS-MARIE-MICHEL BRECHILLET), secrétaire-adjoint de l'école des langues orientales, né à Paris le 25 janvier 1788, a publié, entre autres écrits : *Mémoire sur l'observatoire de Méragah, et les instrumens employés pour y observer*, Paris, 1810, in-8, traduit en allemand avec des remarques critiques par M. Worms, professeur à Stuttgard, et inséré dans le *Monatliche correspondanz* de M. Zach, n° de janvier et d'avril 1811. — *Notice du jardin de la Sûreté, histoire universelle*, écrite en persan par Mirkhoud, insérée dans le tome 9 des *Not. et Extr. des Man.*, et tirée à part, 1 vol. in-4. Cette notice, faite à l'invitation de M. Silvestre de Sacy, a été revue et corrigée par ce savant. — *La Perse*, 5 vol. in-18, ornés d'un très-grand nombre de figures, Paris, Neveu, 1813. — *Recherches sur la vie d'Aristote et de quelques autres philosophes grecs, dont on doit la première connaissance aux Arabes*. Ce Mémoire a obtenu, en 1817, le prix proposé par l'académie des inscriptions : il se distingue par d'immenses recherches sur divers points d'histoire littéraire. — Une *Vie d'Avicenne*, extraite et traduite de l'historien Khondemiet, et accompagnée du texte persan (tome 4e des *Mines de l'Orient*). — La traduction de longs extraits de la *Chronique d'Ibn-Ferat*, et de la Table détaillée des matières de ce volumineux ouvrage, qui avait passé de la bibliothèque de Vienne dans celle de Paris. — Une *Histoire de l'élévation et de la chute des Barmécides*, 1 vol. in-8.

JOURDAN (MATHIEU-JOUVE), à qui ses cruautés firent donner le nom de *Coupe-Tête*, naquit en 1749, à Saint-Just près du Puy. Il montra, lors des troubles du comtat, une telle audace révolutionnaire, qu'il acquit en peu de temps, dans ce pays, une influence extraordinaire. Après avoir fait tous les métiers, il était venu à Paris, et s'était fait remarquer à Versailles dans les journées des 5 et 6 octobre, en coupant les têtes de deux gardes du corps. Il alla

ite porter l'épouvante dans le comtat aissin, où il fut l'organisateur et le cteur des massacres de la glacière, ignon. Dénoncé en 1791, par l'abbé ry, comme ayant contraint, en dres- des listes de proscription, le vœu Avignonais qui venaient de demander réunion à la France, il le fut encore les habitans de Carpentras. Arrêté les ordres du commissaire du roi, de trois mille citoyens d'Avignon estèrent contre tout ce qui avait été en leur nom et dans leurs murs, par dan et son parti. Rendu à la liberté 'amnistie du 19 mars 1792, il rentra riomphe dans Avignon, à la tête de née révolutionnaire, ravagea les pagnes, incendia les maisons, et dé- inhumainement à la mort tout qui tomba sous sa main. Nommé, 793, par le conseil exécutif, com- dant de la gendarmerie d'Avignon, vint l'objet d'un grand nombre de nciations; se rendit à Paris pour se fier; se présenta aux jacobins; y re- le baiser fraternel, et obtint un di- ie, en qualité de membre de cette té. Pelissier, député des Bouches-du- ie, et républicain ardent, était en con- ans le midi à cette époque; Jourdan, lequel il avait eu quelques différens, ulta Maignet, alors en mission dans le rtement de Vaucluse, pour savoir s'il raitpas à propos de le mettre en ar- tion; mais bientôt cette affaire fit un ruit que le comité du salut public mêla. Ce comité qui ne voulait par- avec personne le droit de faire ar- les députés et de les envoyer à l'écha- , témoigna une grande indignation nsolence de Jourdan, et le fit arrêter. dan écrivit aux jacobins pour récla- a liberté; mais les jacobins, eux mêmes issaient alors sous la tyrannie com- ; leurs têtes n'étaient pas plus ména- que celles de leurs ennemis, et per- n'éleva la voix en faveur de Jourdan. ême-temps arrivèrent à Paris diverses ses des sociétés populaires d'Avignon département, pour demander que lan fût puni des crimes dont il s'était u coupable dans ce malheureux pays. uit à Paris et livré au tribunal révo- nnaire par arrêté du comité de salut c, ce fut beaucoup moins à cause rimes pour lesquels il était dénoncé e couvraient deux amnisties et l'ap- probation formelle des comités, que sur une ridicule accusation de fédéralisme, qui n'était fondée que sur les anciennes liaisons de Jourdan avec Mainvielle et Duprat, assassinés avec la Gironde le 31 octobre précédent, qu'il fut condamné à mort le 8 prairial an 2 (27 mai 1794). Il marcha à l'échafaud avec le calme le plus inaltérable; et portant dans la bouche une branche de lilas.

JOURDAN (Jean-Baptiste comte), pair et maréchal de France, né à Limoges, le 29 avril 1762, est fils d'un chirurgien de cette ville. Il s'enrôla, en 1778, dans le régiment d'Auxerrois, et partit pour la guerre d'Amérique. Après la conclusion de la paix, il revint en France. Devenu, lors de la révolution dont il embrassa la cause avec chaleur, chef de la garde nationale, il fut nommé, en 1791, commandant du 2e bataillon des volontaires de la Haute Vienne, qu'il conduisit à l'armée du nord. Le 27 mai 1793, il fut élevé au grade de général de brigade; et à celui de général divisionnaire le 30 juillet suivant, après avoir donné, dans un grand nombre de combats, des preuves d'intelligence et de valeur, et avoir été blessé à la bataille de Hondschoot, en enlevant les retranchemens ennemis à la tête des troupes républicaines. Il fut nommé le 9 septembre 1793, général en chef de l'armée des Ardennes, puis de l'armée du nord, en remplacement des généraux Lamarche et Houchard. Le 17 octobre suivant, après un combat de quarante-huit heures, il gagna l'importante bataille de Wattignies, à la suite de laquelle le prince de Cobourg fut forcé de lever le siége de Maubeuge. Appelé à Paris par le comité de salut public, pour conférer avec lui sur les opérations ultérieures de la campagne, Jourdan se présenta le 11 novembre à la société des jacobins, et y déclara « que le fer qu'il portait, ne servirait jamais qu'à combattre les tyrans et à défendre les droits des peuples. » Enivré de ces succès, qui étaient d'une importance décisive après tant de revers, le comité de salut public voulait prendre l'offensive : le général Jourdan lui fit considérer que l'armée était composée de nouvelles levées, la plupart sans armes et sans habits: qu'ainsi il valait mieux passer l'hiver sur la défensive, et attaquer au printemps. Ses plans furent adoptés; mais le comité

qui ne souffrait pas la contradiction, même la plus juste, n'avait point oublié sa résistance, et dès que les troupes furent en état d'agir, Barère vint, le 16 pluviôse an 2 (4 février 1794), au nom du comité de salut public, proposer Pichegru pour général de l'armée du nord, déclarant que Jourdan ne paraissait pas propre aux opérations actives. Cette disgrâce dura peu néanmoins, et dès le 19 du mois suivant (9 mars), il reçut le commandement de l'armée de la Moselle, qui venait d'être retiré à Hoche. Jourdan ouvrit la campagne par le combat d'Arlon, où les Autrichiens, forts de seize mille hommes, furent complétement battus. Attaqué quelques jours après par le général Beaulieu, une de ses divisions ayant été surprise, éprouva quelque perte. Il reçut, alors, l'ordre de traverser les Ardennes avec son armée, composée de quarante mille hommes, et de venir se réunir, devant Charleroi, à l'aile droite de l'armée du nord; ce qu'il exécuta avec habileté. Ayant passé la Sambre, il fit commencer le siége de cette place, qui to..ba au pouvoir des Français le 6 messidor an 2 (25 juin 1794). L'armée française s'étant de nouveau portée au-delà de la Sambre, elle y fut attaquée le 8 messidor (26 juin) par des forces nombreuses, et remporta sur elles la célèbre victoire de Fleurus. Sa gauche, d'abord repoussée par une attaque impétueuse du prince d'Orange, fut protégée par les bonnes dispositions de Kléber; et sa droite, défendue par l'intrépidité du général Lefebvre, ne put être entamée, malgré plusieurs attaques réitérées avec chaleur. Le centre, placé devant la place de Charleroi qui s'était rendue la veille, resta immobile. Jourdan s'étant aussitôt porté sur Bruxelles, força les coalisés à abandonner la Flandre. Les différens corps réunis sous les ordres de ce général reçurent, aussitot après, le nom d'armée de Sambre-et-Meuse, repoussèrent l'ennemi jusqu'au-delà de la Meuse, et, un mois après, l'ayant tourné par sa gauche au-delà de ce fleuve, l'obligèrent à se retirer derrière le Rhin, et à abandonner Maestricht et Luxembourg, qui se rendirent successivement. Ainsi fut conquise, pour la France, cette belle contrée en-deçà du Rhin, qui lui est restée pendant vingt ans, et que les événemens de 1814 ont seuls pu lui arracher. Le général Jourdan divisa son armée sur le Rhin depuis Coblentz jusqu'à Clèves, et garda cette position jusqu'au mois de septembre 1795, époque à laquelle il passa le fleuve sur trois points, Neuwied, Bonn et Dusseldorff, tandis que l'armée du Haut-Rhin passait aussi ce fleuve à Manheim, sous les ordres de Pichegru. Jourdan, après avoir chassé les troupes peu nombreuses qui étaient devant lui, prit position sur le Mein; et, ayant été tourné quinze jours après, par les Autrichiens, qui violèrent la ligne de neutralité convenue avec la Prusse par le traité de Bale, il fut obligé de se retirer à la hate sur Cologne, d'où il vint aussitôt au secours de l'armée de la Moselle, qui avait été forcée dans ses retranchemens devant Mayence par le général Clairfayt. Après une courte, mais brillante campagne dans le Hundsruck, Jourdan convint d'un armistice; et la guerre ne fut reprise qu'au printemps suivant, époque à laquelle il passa de nouveau le Rhin, força le général Wartensleben à se retirer, s'empara de Wurtzbourg, et se porta près de Ratisbonne: mais ayant été attaqué par l'archiduc Charles, il fut obligé à une prompte retraite, dont le désordre occasionna des pertes considérables. Le général Jourdan reçut presqu'aussitôt l'ordre de quitter le commandement de l'armée, et s'étant retiré à Limoges il fut nommé, en mars 1797, au conseil des cinq-cents par le département de la Haute-Vienne. Devenu membre du corps législatif, Jourdan s'y prononça avec force en faveur des institutions républicaines, et se trouva en opposition avec Pichegru, dont il avait été le rival à la tête des armées, et qui, maintenant, flétrissait sa gloire par la plus lâche des trahisons, en conspirant la ruine de la république. Lorsque l'intention d'opérer une contre-révolution dans l'état fut devenue manifeste à tous les yeux, Jourdan oublia ses ressentimens envers le directoire, et embrassa une cause qui lui inspirait au fond peu d'estime, mais à laquelle se rattachaient, en ce moment, les plus chers intérêts de la patrie. Il défendit les officiers réformés qui se trouvaient à Paris, et dont le parti opposé demandait l'expulsion; justifia les directeurs inculpés pour les mouvemens des troupes de l'armée de Hoche; et se prononça, contre les Clichiens, en faveur des adresses des armées. Il adhéra enfin à toutes les mesures qui préparèrent la révolu-

tion du 18 fructidor, et demanda qu'il fût fait une adresse au peuple et aux armées, pour prévenir la défaveur qu'il craignait que les ennemis de la république ne parvinssent à jeter sur le parti vainqueur. Le 2 vendémiaire an 6 (23 septembre 1797), Jourdan fut nommé président du conseil des cinq-cents, et marcha quelque temps d'accord avec le directoire. Le 27 frimaire an 6 (17 décembre 1797), il présenta un travail sur les moyens de faire payer aux militaires le *milliard* qui leur avait été si solennellement et depuis si long-temps promis par la convention, et il proposa un projet de rentes, dont le *maximum* pour chaque soldat ne passerait pas 1500 francs. Lorsqu'en floréal an 6 (mai 1798), le directoire exécutif, effrayé de la tendance des élections vers l'anarchie, fit annuller par les conseils les choix d'un grand nombre de départemens, cette mesure, peut-être nécessaire dans les circonstances critiques où l'imprévoyance du gouvernement avait précipité la république, fut énergiquement combattue par Jourdan, qui défendit les choix faits par son département; se plaignit avec véhémence des atteintes portées à la souveraineté du peuple; et demanda les preuves de la conspiration sur laquelle le directoire *prétextait* (dit-il) ce coup d'autorité. Le 3 thermidor an 6 (21 juillet 1798), il fit un rapport sur le recrutement de l'armée, et fit décréter la conscription militaire. Le 3 vendémiaire an 7 (24 septembre 1798), il fut de nouveau élu président. Le 23 du même mois (14 octobre), il donna sa démission, et annonça que le directoire le destinait au commandement des armées. En rendant justice aux intentions, toujours honorables, qui n'ont cessé de diriger la conduite politique du général Jourdan, dans le conseil des cinq-cents, nous ne saurions dissimuler qu'il n'a pas su s'y défendre assez d'un écueil, commun surtout aux hommes de guerre, qui, placés loin du foyer révolutionnaire, au milieu de l'auréole de gloire que les armées de la république avaient élevée autour d'elles, confondaient trop souvent avec la liberté, cette effervescence irréfléchie, qui lui a été si souvent funeste, et dont, à l'instant même où nous écrivons, les défenseurs du pouvoir absolu font un si coupable usage contre elle. Parti pour prendre le commandement de l'armée du Danube, qui se mit en mouvement au commencement de 1799, dans le temps où le congrès de Rastadt délibérait encore, Jourdan passa le Rhin, le 1er mars 1799, et étant entré en Souabe, il attaqua le prince Charles à Stockack. Son armée combattit avec la plus grande valeur; mais elle ne put triompher des avantages du nombre et de la position des Autrichiens. « Dans ce combat mémorable, dit le général Jourdan, officiers et soldats luttèrent contre des ennemis que la supériorité des forces rendait redoutables : ils se flattaient d'écraser, par les prodiges du courage, ceux qui pouvaient les écraser par le poids du nombre .... Cette journée, célèbre en héroïsme, me laisse d'éternels souvenirs. » Le général Jourdant fit sa retraite en bon ordre. Trop vivement pressé par l'archiduc, il s'arrêta tout-à-coup le second jour, l'attaqua à Liebtingen; lui fit 4000 prisonniers; coucha sur le champ de bataille, y séjourna le lendemain, quoique ses troupes manquassent de nourriture, et se porta ensuite vers les débouchés de la Forêt-Noire. Le 10 avril, il fut remplacé par Masséna, et nommé inspecteur-général d'infanterie. Tandis que Jourdan éprouvait cet échec, Schérer essuyait, en Italie, des revers encore plus considérables, et qui jetèrent la France dans la position critique où elle se trouva à la fin de 1799. Le directoire chercha à en faire peser la responsabilité sur le général Jourdan, qui accusa, à son tour, l'impéritie des directeurs, dans un *Précis des opérations de l'armée du Danube*, vol. in-8, qu'il publia à cette époque. Réélu au conseil des cinq cents, il y entra en mai 1799; y proposa de déclarer la patrie en danger, et suivit plus que jamais, à cette époque, la direction politique qu'il avait adoptée dans les derniers mois de sa précédente carrière législative. Opposé à la révolution du 18 brumaire, il fut, le soir même, exclu du corps législatif, et momentanément condamné à être détenu dans le département de la Charente-Inférieure. Le 24 juillet 1800, il fut nommé ministre extraordinaire, puis administrateur en Piémont. Il y extirpa le brigandage, rétablit l'ordre dans les finances, et fit régner la justice dans ce pays. En 1802, il fut appelé au conseil-d'état, et remplacé à Turin par le général Menou. En janvier 1803, il fut élu candidat au sénat-conservateur par le collége électoral de la Haute-Vienne, et appelé ensuite au commandement en chef

de l'armée d'Italie. Le 19 mai 1804, il fut fait maréchal d'empire, et grand-officier de la légion-d'honneur. En juin 1805, il commanda les manœuvres du camp de Castiglione, lors du couronnement de l'empereur Napoléon, comme roi d'Italie. En septembre, lors de la reprise des hostilités, il fut remplacé par le maréchal Massena; passa en Espagne en qualité de major-général du roi Joseph, qu'il suivit constamment, à titre de conseil, dans les différentes affaires qui eurent lieu dans la péninsule, en 1808 et 1809; et fut accusé de presque tous les revers que ce prince éprouva. Abreuvé de dégoûts et de contrariétés de toute espèce, le maréchal Jourdan sollicita son rappel, qu'il obtint sur la fin de 1809. Il vivait au sein de sa famille, lorsqu'il reçut l'ordre de retourner en Espagne avec sa première qualité. Ce fut pendant ce second période que se fit la retraite de Madrid, et que fut livrée, le 21 juin 1813, la bataille de Vittoria, qui décidant du sort de la péninsule, termina à la gloire de l'indépendance des peuples, la lutte odieuse élevée par l'ambition despotique de Napoléon. On a long-temps imputé au maréchal Jourdan les mauvais succès de cette journée; il est juste toutefois d'observer qu'il n'y commandait ni de droit ni de fait, et que d'ailleurs, il avait prédit ces revers et en avait assigné les causes. Après la bataille de Vittoria, il rentra en France, et resta sans activité jusqu'à l'année suivante, où il fut nommé gouverneur de la 15e division militaire. Le 3 avril 1814, il envoya, de Rouen, son adhésion à tous les actes du gouvernement provisoire. Lorsque, dans la nuit du 19 au 20 mars 1815, la présence de Bonaparte contraignit les Bourbons à quitter de nouveau la France, Jourdan ne les suivit point à Gand, mais il se retira à la campagne. Nommé, le 2 juin, membre de la chambre impériale des pairs, il fut en même-temps chargé de la défense de Besançon. En novembre 1815, le maréchal Jourdan fut nommé président du conseil de guerre qui devait juger le prince de la Moskowa (Ney), et il ne saisit pas avec moins d'empressement que ses collègues, l'occasion d'éluder cette commission douloureuse, par une déclaration d'incompétence. Il est, depuis 1816, gouverneur de la 7e division militaire (Grenoble). Exclu de la chambre des pairs par l'ordonnance du 24 juillet 1815, le maréchal Jourdan y a été rappelé par celle du 5 mars 1819.

JOURDAN (André-Joseph), né à Aubagne, en Provence, fut député par le département des Bouches-du-Rhône au conseil des cinq-cents, en 1795. Une réputation brillante d'habileté et d'éloquence l'y avait précédé. En entrant dans cette assemblée, M. Jourdan, dont le caractère est recommandable à tant d'égards, ne se défendit pas assez de quelques affligeans souvenirs. Persécuté dans les premières années de la révolution, il se déclara à-la-fois le défenseur de tous ceux que leur haine pour la cause de la liberté avait exposés à de funestes représailles, et l'ennemi de quiconque avait embrassé cette cause avec exaltation. Les dernières lois rendues par la convention avaient ôté tout espoir à l'émigration de reprendre quelqu'influence sous le nouvel ordre constitutionnel; Jourdan, uni au parti qui venait d'entrer avec lui au conseil des cinq-cents, se prononça avec force contre un ordre de choses aussi contraire à leurs opinions qu'à leurs intérêts, et demanda qu'on attribuât aux juges de la haute-cour, la faculté de prononcer civilement sur les contestations relatives à l'émigration. La majorité du conseil accueillit cette proposition par les plus violens murmures, et jugea, dès-lors, qu'en détruisant, au nom de la souveraineté nationale, toutes les institutions sur lesquelles reposait la république, c'était, en effet, à la ruine de la république que l'on prétendait arriver. Dès-lors une guerre ouverte éclata entre les partis, qui néanmoins se combattirent long-temps par la ruse, avant de s'attaquer par la force. Ainsi on entendit M. Jourdan invoquer la liberté des cultes, lorsqu'en effet il ne s'agissait par là que de déconsidérer celui de la loi naturelle désigné alors sous le nom assez ridicule de Théophilantropie, et dont un membre du directoire s'était hautement déclaré le protecteur. Jourdan s'honora surtout par le courage avec lequel il défendit les droits du malheur, dans la personne de l'intéressant duc de Choiseul-Stainville (*voy.* ce nom) et de ses compagnons d'infortune, jetés par la tempête sur les côtes de France. Récompensé de ses soins par leurs succès, il fit décréter que les naufragés seraient transportés dans un état neutre. Trop dévoué à la faction qui succomba le 18 fructidor, pour ne pas être entraîné dans sa chute, M. Jourdan fut compris dans la liste de dé-

portation du 19, et réussit toutefois à se sauver en Espagne. Rentré en France, après le 18 brumaire, il fut d'abord mis en surveillance à Orléans, et rétabli dans ses droits de cité en 1803. Bientôt après, il fut nommé candidat au sénat par le collége électoral de son département, et ensuite appelé, par le gouvernement, à la préfecture du département des Forêts. Lorsque les Bourbons furent rétablis sur le trône, M. Jourdan fut fait conseiller-d'état en service ordinaire, et, peu de temps après, administrateur civil des cultes religieux, avec les attributions de l'ancien ministre des cultes. Obligé de quitter cette place, lorsque Bonaparte se fut ressaisi du pouvoir, Jourdan la reprit après le second retour de Louis XVIII; mais sa santé, fort dérangée, l'a mis de nouveau, en 1816, dans la nécessité d'y renoncer.

JOURDAN (Antoine-Jacques-Louis), né à Paris le 29 décembre 1785, se livrait à l'étude de la médecine, lorsqu'il fut appelé, en 1807, aux armées, en qualité de chirurgien sous-aide. L'année suivante, il fut élevé au grade d'aide-major, qu'il a occupé dans les hôpitaux militaires du Val-de-Grâce et du Gros-Caillou, jusqu'au licenciement de 1814. Depuis ce temps, M. Jourdan, qui de bonne heure avait cultivé les langues vivantes, et spécialement l'allemand, s'est livré à la littérature médicale, et a renoncé à l'exercice de la médecine. Il a publié entre autres écrits : *Traité de la plique polonaise*, par F. L. de Lafontaine, traduit de l'allemand, Paris, 1807, in-8. — *Histoire de la médecine, depuis son origine, jusqu'au 19e siècle*, par Sprengel, traduit de l'allemand, Paris, 1815, 7 vol. in-8. Cet ouvrage important et unique en littérature, manquait à la France, et on avait vainement essayé de le traduire. — *Histoire de la philosophie moderne, depuis la naissance des lettres jusqu'à Kant, précédée d'un abrégé de la philosophie ancienne, depuis Thalès, jusqu'au 15e siècle*, par T. Buble, traduite de l'allemand. Paris, 1816, 5 vol. in-8. M. Jourdan a fourni de nombreux articles au *Dictionnaire des sciences médicales*. Il enrichit le recueil périodique intitulé : *Journal général des sciences médicales*, de bons extraits des ouvrages étrangers.

JOURGNIAC-SAINT-MÉARD (Le chevalier François de), né à Bordeaux, en 1745, d'une ancienne famille, originaire du Limousin, a servi dans le régiment d'infanterie du roi, depuis 1766 jusqu'à la dissolution de ce corps en 1790. Il était, en 1789, capitaine-commandant d'une compagnie de chasseurs. St-Méard joua, le 31 août 1790, lors de l'insurrection qui éclata à Nanci, un rôle qui pensa lui devenir funeste. Très-aimé des soldats de son régiment, ceux-ci crurent n'avoir rien de mieux à faire pour assurer le succès de leur cause, que de le nommer général de l'armée insurgée qui marcha sur Luneville. Il est inutile de dire que, forcé d'accepter cette étrange commission, St-Méard ne fit rien de ce que les révoltés attendaient de lui, et sut se ménager assez adroitement avec tous les partis, pour se donner le temps de mettre sa vie en sûreté. Cette réserve irrita les révoltés; ils crièrent à la trahison; et trois jours après avoir pris les armes, St-Méard fut condamné à mort par ceux-là même qui venaient de le nommer leur général. Fixé à Paris, à la suite de ces événemens, St-Méard devint un des principaux rédacteurs du *Journal de la cour et de la ville*, connu sous le nom de *petit Gauthier;* cette feuille, rédigée dans un esprit tout-à-fait opposé à la révolution, était fort recherchée par la gaîté intarissable et souvent piquante de ses articles. Doué d'une gaîté inaltérable et d'une grande présence d'esprit, ces dons de la nature l'ont sauvé plusieurs fois au milieu des circonstances périlleuses dans lesquelles il s'est trouvé souvent engagé, dans des orages de la révolution. Sa brochure intitulée : *Mon agonie de trente-six heures*, en offre une preuve remarquable. Etant prisonnier à l'Abbaye, il évita, par une sorte de miracle, lors des massacres de septembre 1792, une mort à peu près certaine. Le récit qu'il en fait est extrêmement touchant, et doit être considéré comme l'un des monumens historiques les plus précieux des sanglans excès de la révolution française. M. de St-Méard a publié à Nanci plusieurs pamphlets, entre autres une tragi-comédie en trois actes, sur l'affaire de Nanci, imprimée chez Hœner. Il composa dans la même ville, en 1785, avec MM. de Fortia de Piles, et Louis de Boisgelin, ses camarades, un vol. in-12, ayant pour titre: *Correspondance de M. Mesmer, sur les trois découvertes du baquet octogone, de l'homme baquet et du baquet moral.* Royaliste franc et loyal, St-Méard a conservé

des amis parmi les personnes de tous les partis qui l'ont connu autrefois, parce qu'invariable dans ses opinions, il a toujours montré une grande tolérance pour celle des autres.

JOURNU AUBERT (N.), comte de Tustal, pair de France, né à Bordeaux en 1755, avait hérité une fortune considérable, dont il faisait le plus noble usage. Il avait réuni à grands frais un des plus beaux cabinets d'objets d'arts et de sciences qu'ait jamais possédés un particulier, et avait fait de l'agriculture une étude particulière, et dans laquelle il avait obtenu les plus grands succès. Un mémoire qu'il publia vers 1789, sur l'*Infertilité des landes et sur les moyens de les mettre en valeur*, servit de base à tout ce qui a été écrit depuis sur le même sujet. Élu député à plusieurs assemblées législatives, il s'y fit remarquer par des idées saines et un grand esprit de sagesse et de modération. Proscrit, en 1793, avec toute sa famille, il s'enferma dans une retraite que l'œil des tyrans ne put jamais pénétrer, et ce fut au fond de ce tombeau qu'il apprit la mort de l'un de ses frères, dont la tête était tombée sur l'échafaud. Retiré dans ses terres avec sa famille, il y cultivait les sciences, lorsqu'après le 18 brumaire, le premier consul l'appela au sénat conservateur, et le nomma ensuite un des premiers régens de la banque de France. Le comte de Tustal n'a pas été témoin des derniers désastres et de l'humiliation de sa patrie : il est mort le 31 janvier 1814. Il était oncle maternel de M. Bory-de-St-Vincent, porté sur l'ordonnance d'exil du 24 juillet 1815.

JOUY (Victor-Étienne de), membre de la seconde classe de l'institut (académie française), est né à Jouy, près Versailles, en 1769. Il entra de bonne heure dans la carrière des armes, et passa en 1787 à Caïenne, et de là à Pondichery, en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de Luxembourg. Dans ses ouvrages, dont nous parlerons plus bas, il fait de fréquentes allusions aux événemens de cette époque de sa vie. Revenu en France vers la fin de 1790, il réclama contre une note de M. Louis Monneron, qui contenait des inculpations sur la conduite des habitans de la colonie de Chandernagor. Promu au grade de capitaine dans le régiment de Colonel-général, infanterie, en 1791, M. de Jouy fit la première campagne de la guerre de la révolution sous les ordres du général irlandais O-Moran, dont il était l'aide-de-camp, et fut nommé adjudant-général sur le champ de bataille après la prise de Furnes. Impliqué dans la procédure révolutionnaire qui conduisit, en 1794, le général O-Moran à l'échafaud, il n'évita lui-même la mort qu'en se réfugiant en Suisse, où il passa huit mois dans la ville de Bremgarten, avec le marquis de Montesquiou. La chute de Robespierre lui ayant permis de rentrer en France, il reprit du service dans le grade d'adjudant-général chef d'état-major de l'armée sous Paris, commandée par le général Menou. Il concourut, dans la journée du 2 prairial, au triomphe de la convention sur les terroristes; mais s'étant montré, au 13 vendémiaire, assez chaud partisan des sectionnaires qui s'opposaient à la conservation des deux tiers de la convention nationale dans le nouveau corps législatif, il fut arrêté et destitué. Il obtint, quelque temps après, sa liberté, et le commandement de la ville de Lille, où il ne tarda pas à être de nouveau incarcéré, sous prétexte de liaisons politiques avec lord Malmesbury, dont il avait épousé une nièce, et de connivence avec le ministère anglais. Il profita de sa troisième réintégration, qu'il obtint du directoire après plusieurs mois de non-activité, pour solliciter sa retraite. Elle lui fut accordée, en 1797, avec pension, pour cause de blessures et à raison de ses services. Il s'essaya alors dans la carrière administrative, et suivit à Bruxelles le comte de Pontécoulant (*voy.* ce nom), qui l'établit chef de division dans les bureaux de la préfecture de la Dyle ; place dans laquelle il eut beaucoup de part aux créations utiles dont le département fut redevable à ce préfet, entre autres l'établissement à Vilvorde d'un dépôt de mendicité. Lorsque celui-ci fut appelé au sénat-conservateur, M. de Jouy abandonna l'administration pour se consacrer exclusivement à la littérature, dans laquelle il n'était encore connu que par la part qu'il avait prise à des vaudevilles et autres productions légères. Il fixa d'abord sur lui l'attention du public par quelques comédies, jouées, avec divers succès, à Paris et dans les provinces. Mais il dut un triomphe aussi éclatant que mérité à son opéra de *la Vestale*, représenté pour la première fois en 1810. Un intérêt puissant, une action pleine de vigueur et de rapidité,

qualités si communément étrangères aux ouvrages de ce genre, un style éminemment lyrique, placent cette production au premier rang : et l'admirable musique de Spontini contribua encore à en faire ressortir les beautés. Les représentations de *la Vestale* se succédaient sans lasser la foule, lorsque l'on vit paraître sur le théâtre du Vaudeville une parodie de cette pièce, parodie ingénieuse et gaie, qui fut très-applaudie, surtout lorsque l'on sut que son auteur n'était autre que celui de l'opéra même; plaisanterie originale dont on ne retrouve guères l'idée que dans l'histoire assez connue d'une boutade de Pradon. L'institut décerna à *la Vestale* le prix destiné au meilleur poème lyrique mis au théâtre. Dans *les Bayadères*, *les Abencerrages*, *Fernand Cortez*, etc., qu'il donna dans la suite, et dont le style se fait également remarquer par une élégante facilité, et souvent par l'élévation et l'harmonie, on ne retrouve peut-être pas au même degré cet art heureux de couper le dialogue d'une manière favorable aux effets de la musique; mais le tact de l'écrivain lui a constamment fait choisir des sujets propres à déployer la pompe et l'éclat qui paraissent être des qualités nécessairement inhérentes à tout ouvrage représenté sur le théâtre de l'académie de musique. La tragédie de *Tippoo-Saëb*, inspirée à l'auteur par les souvenirs de son séjour dans l'Inde, offre des morceaux pleins de verve, des situations intéressantes et plusieurs beautés de détail, qui n'ont pas paru néanmoins racheter les vices du fond : on y reconnaît peut-être trop d'ailleurs l'intention d'allusions politiques qui se rattachent à la rivalité de la France et de l'Angleterre. Attaché successivement à la censure et à la rédaction de plusieurs journaux, M. de Jouy a cherché à se frayer une route nouvelle, dans cette branche de littérature, en animant ses articles par la piquante variété des formes dramatiques; exemple que des écrivains anglais avaient donné avec tant de succès, mais qu'on n'avait pas encore osé imiter en France. De cette idée heureuse, qui a fourni à l'auteur un cadre pour passer en revue les mœurs, les ridicules et les travers du jour, sont sortis, depuis 1812, une quantité d'articles dont la collection a été publiée sous différens titres, et a obtenu un succès en quelque sorte européen, par les traductions qui en ont été faites à l'étranger, et à côté desquelles on peut citer, comme une particularité littéraire, celle que M. de Jouy a donnée lui-même en anglais, de l'*Hermite de la Guiane* (1816, Paris, in-12), et qui a été diversement jugée par les journaux de Londres. La manière de l'*Hermite* se fait remarquer en général, sinon par cette profondeur philosophique qui distingue le *Spectateur* anglais, du moins par l'élégance du style, la finesse des observations, et quelquefois aussi par cette sorte d'atticisme d'expression et de pensée qu'un esprit délicat puise dans la connaissance du monde. On avait reproché à l'*Hermite de la Chaussée-d'Antin*, de ne peindre, sous le titre de *Mœurs françaises*, que celles de la capitale; il a fait cesser ce reproche par l'*Hermite en Province*, où il a peint successivement, sous la forme de l'itinéraire, les opinions, les goûts et les habitudes des départemens. Soit que la matière perdît en agrément ce qu'elle gagnait en gravité, soit que les connaissances locales qu'elle exigeait, fussent moins familières à M. de Jouy que celles des salons de Paris, *l'Hermite en Province*, dont les articles ont paru successivement dans *le Mercure de France* et dans *la Minerve*, ne paraît point avoir été accueilli aussi favorablement du public que ses devanciers. M. de Jouy a été élu membre de l'académie française en 1815, en remplacement de Parny. En 1818, il fit imprimer la tragédie de *Bélisaire*, dont la police n'avait point permis la représentation, à cause de quelques allusions, dont les soupçons ordinaires de l'autorité paraissent avoir fort exagéré l'importance. L'intérêt qu'inspire le héros, la force et la vérité avec lesquelles sont tracés les principaux caractères, et le grand effet de quelques scènes auraient probablement assuré le succès de cette pièce si elle eût été représentée. On a de M. de Jouy entre autres productions, outre celles que nous avons déjà citées : *La Paix et l'Amour*, divertissement à l'occasion de la paix, 1798, in-8. (Avec Lonchamp), *Comment faire?* ou *les épreuves de misantropie et repentir*, comédie-vaudeville, 1799, in-8.—(Avec le même) *L'Arbitre*, ou *les consultations de l'an 7*, comédie en un acte, 1799, in-8.—(Avec Gersain et Année) *Le Carosse espagnol*, ou *Pourquoi faire?* vaudeville, 1799, in-8.—(Avec Gersain) *Le faux Frère*, comédie, 1800, in-8.— *Le tableau des Sabines*,

1801, in-8. — (Avec Dieulafoy) *Milton*, opéra, 1805, in-8. — *Les Amazones*, ou *la fondation de Thèbes*, opéra, 1811, in-8. — *Tippoo-Saëb*, tragédie en 5 actes, 1813, in-8. — *Pélage*, ou *le roi et la paix*, opéra en 2 actes, 1814, in-8. — *L'homme aux convenances*, au Théâtre-Français, comédie en un acte et en vers. — *M. Beaufils*, comédie en un acte, au théâtre de l'Odéon. — *L'avide Héritier*, comédie en prose et en 3 actes. — *L'Hermite de la Chaussée-d'Antin*, 5 vol. in-12, traduit en anglais par Jerdan, sous le titre de *The Paris spectator*, 1815, 3 vol. in-12. — *Le Franc Parleur*, 2 vol. in-12, traduit en anglais sous ce titre : *Paris chit-chat, or a view of the society*, etc., 1815, 2 vol. in-12. — *L'Hermite de la Guiane*, 3 vol. 1816. C'est le recueil d'articles fournis à la *Gazette de France*, au *Mercure* et au *Journal général*. Ces 3 ouvrages ont été réimprimés en 4 vol. in-8, fig., à Bruxelles, Aug. Wahlen et Ce 1818. — *Jeux de cartes historiques*, au nombre de douze ; ouvrage très-propre à familiariser sans effort les enfans avec une connaissance générale de l'histoire. M. de Jouy est en outre auteur de quelques jolies chansons insérées dans le recueil de la société du *Rocher du Cancale*, dont il était un des convives. Les journaux ont fait connaître récemment (mars 1819), le discours prononcé par ce littérateur distingué aux funérailles de M. Regnault-de St-Jean-d'Angely, mort, par une fatalité déplorable, le lendemain de son arrivée à Paris, où il avait enfin, après un long exil, obtenu l'autorisation de rentrer (*voy.* REGNAULT.)

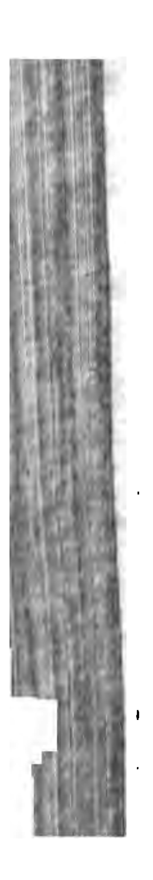
JOYAUT (A. A. A.) dit d'*Assac*, l'un des co-accusés de Georges Cadoudal, etc., né à Lenac, département du Morbihan, en 1778, vivait à Rennes, dans l'oisiveté, lorsqu'en 1797, il prit parti dans les chouans. Arrêté et conduit au Temple en 1798, il obtint depuis sa liberté, en rejetant ses écarts sur l'inexpérience de son âge. Devenu aide-de-camp de George Cadoudal, l'amnistie lui offrit l'occasion de venir à Paris ; il y resta sous prétexte d'affaires de commerce, et prit une part active à l'affaire du 3 nivose (24 décembre 1800), seconda St-Réjant et Carbon dans tout ce qui tendait à l'exécution de ce crime, et lorsque ce moment fut arrivé, il suivit la machine, jusqu'en fac du corps-de-garde de la rue St-Nicaise, vis-à-vis la rue de Rohan, aida la placer de manière à ce que la rue fut embarassée, et se retira sur la place du Carrousel, derrière les maisons, qui se prolongaient jusqu'en face de l'hôtel de Longueville, pour attendre l'effet de l'explosion. Recherché pour cette affaire, il erra d'abord en différens endroits, et parvint enfin à s'embarquer pour Jersey, d'où il gagna Londres. De retour en France, avec Georges, dans les premiers jours d'août 1804, il fut encore arrêté, conduit de nouveau au Temple, mis en jugement, et condamné à mort le 10 juin 1804. Au moment de l'exécution, il cria : *vive le roi* ! à plusieurs reprises, et mourut sans montrer la moindre altération dans ses traits : il était âgé de vingt-six ans.

JUBÉ (AUGUSTE), baron de la Perelle, maréchal-de-camp, né le 12 mai 1765, était commandant de la garde du directoire lors de la dissolution de ce gouvernement, le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Nommé, peu de temps après, membre du tribunat, il adhéra, le 3 mai 1804, au vœu émis par ce corps de l'état, pour l'élévation du premier consul Bonaparte à la dignité impériale. Lorsque le despotisme eut renversé ce dernier retranchement de la liberté, le général Jubé fut nommé préfet à Ivrée, département de la Doire (Piémont), d'où il passa à celle du Gers, qu'il perdit en 1814, époque à laquelle il fut attaché au ministère de la guerre. De graves infirmités ne lui ayant plus permis, depuis long-temps, de suivre la carrière militaire. Le baron Jubé de la Perelle est chevalier de St-Louis et commandant de la légion-d'honneur. On a de lui : *Histoire des guerres des Gaulois et des Français en Italie, depuis Bellovèse jusqu'à la mort de Louis XII*, 1805, 1 vol. in-8, faisant le 1er volume ou l'introduction de l'ouvrage du général Servan. — *Hommage des Français à l'empereur Alexandre*, 1814, in-8. — *Réponse au discours virulent prononcé en 1818, par lord Stanhope, dans la chambre des pairs d'Angleterre, contre la France et la maison de Bourbon.*

JULIAN (Don), partisan espagnol, se distingua dans la dernière guerre de la péninsule, par l'audace et la rapidité de ses mouvemens. Fils d'un simple villageois, il avait commencé sa carrière militaire comme soldat dans un régiment de ligne. En 1793, il déserta, et passa au service de France, où il parvint au grade de sergent.

Il était rentré depuis assez long-temps dans sa patrie, lorsqu'éclata la guerre de l'indépendance. Il se mit à la tete d'une troupe de guerillas à cheval, qui se rendit bientôt si redoutable par ses incursions hardies, enlevant des convois, interceptant les communications, et harcelant continuellement l'ennemi, que les soldats français désignaient le chef de cette troupe audacieuse par le nom de *Julian Platow*, par analogie avec le célèbre hetman des Cosaques, qui excellait dans le même genre de guerre. Don Julian avait détruit, dans diverses actions, grand nombre de détachemens ennemis, et fait beaucoup de prisonniers, parmi lesquels se trouvaient même des officiers supérieurs, lorsqu'en juin 1810, l'armée française sous les ordres du maréchal Ney, s'étant disposée à faire le siége de Ciudad-Rodrigo, don Julian se jeta dans cette place avec sa cavalerie. Lorsque le ravage produit par le feu soutenu de l'artillerie française et l'incendie de l'arsenal, firent prévoir que le gouverneur serait bientôt forcé à capituler (*voy.* HERRASTY), cet intrépide partisan forma la résolution de s'échapper avec les siens, malgré l'investissement rigoureux de la forteresse. Il sortit de la place à la tête des cavaliers qui lui restaient, tomba brusquement sur le corps français qui bloquait la place sur la rive gauche de l'Agueda, et qui, couvert de ce côté par la rivière, ne redoutait aucune surprise, et après en avoir sabré une partie, il gagna les bois voisins. Don Julian continua ensuite à faire la petite guerre, avec la même activité et la même présence d'esprit, jusqu'à l'évacuation du territoire espagnol. On a annoncé qu'après le retour de Ferdinand VII, il avait été arrêté comme impliqué dans une tentative contre le gouvernement; mais ce bruit ne s'est point confirmé.

JULIEN (JEAN), ministre protestant à Toulouse, fut député, en septembre 1792, par le département de la Haute-Garonne à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Envoyé à Orléans pour vérifier les faits d'incivisme imputés aux chefs de la légion germanique, sa mission fut ensuite étendue au département de la Vendée, où il enchaîna la liberté de la presse, et prit, pour la suppression de plusieurs journaux, des arrêtés qui furent cassés peu après, par un décret de la convention. Inculpé par Lasource, au sujet du décret d'absolution de Malus et d'Espagnac, Julien chercha ses appuis sur la montagne, et se déclara en faveur des journées des 31 mai, 1er et 2 juin 1793. Le 15 juin, il insista fortement pour faire rendre un décret d'accusation contre Buzot. Toutefois, la conduite ultérieure de Julien prouve qu'il y aurait trop de rigueur à le comprendre parmi les proscripteurs les plus sanguinaires de cette fatale époque. C'est à lui qu'on dut, le 18 juillet, le rapport du décret rendu la veille et par lequel le général Beysser et les administrateurs de Nantes, étaient mis hors la loi. Vers la fin d'août, il annonça que Custine cherchait à prolonger sa procédure en faisant appeler en témoignage Houchard et un grand nombre de commandans de places fortes, et demanda que l'on fît entendre ces témoins sur les lieux. Le 25 août, il proposa de faire examiner la conduite de la compagnie des Indes, qu'il accusa d'avoir prêté des sommes énormes à Louis XVI, pour opérer des mouvemens contre-révolutionnaires. Le 3 octobre, il fut accusé par David, aux jacobins, relativement à ses liaisons avec les fournisseurs Malus et d'Espagnac, et la société chargea une commission d'examiner sa conduite, contre laquelle s'élevaient, dès-lors, les bruits les plus injurieux. Quelques jours après, il s'opposa à la proposition de déclarer contre-révolutionnaires et suspectes les femmes qui négligeraient de porter la cocarde nationale, et se borna à faire décréter huit jours de prison pour cette négligence, qui devait, en cas de récidive, être punie de la réclusion jusqu'à la paix. Ce fut sur sa proposition que la convention décréta la peine de mort contre les fournisseurs infidèles. Membre du comité de sureté-générale, il avait été chargé de faire un rapport sur les administrations dites *fédéralistes* qui s'étaient opposées aux événemens du 31 mai. Julien s'acquita de ce devoir avec une modération qui annonçait qu'un grand changement s'était opéré dans ses premières idées, et ce retour à quelques principes de justice, attira sur lui la colère de Robespierre, qui attaqua ce travail à la tribune des jacobins, comme *feuillantin* et contre-révolutionnaire. Julien le défendit: la commune, à qui il en avait fait hommage, ordonna qu'il fût brûlé. Alors Julien, saisi de terreur, rétracta son rapport, et assura qu'il avait



2 (15 mars 1794), la convention décréta, sur le rapport d'Amar, que Julien (de Toulouse) Chabot, Bazire, Delaunay (d'Angers) et Fabre-d'Églantine, seraient traduits au tribunal révolutionnaire (*voy.* ces divers noms). Julien, parvenu seul à se soustraire à l'exécution du décret, et désigné en outre comme agent de l'étranger, fut mis hors la loi, « comme coupable de faux, en trafiquant de ses opinions et spéculant sur les compagnies financières avec Chabot, Delaunay et Bazire. » Après le 9 thermidor (27 juillet 1794), il réclama la cessation de sa proscription, qu'il attribua à la seule haine de Robespierre, et sur la proposition de Marec, qui fit son éloge, la convention annula le décret de mise hors la loi. Après la session, il ne rentra pas dans le corps législatif. La crise du 30 prairial le porta dans une municipalité de Paris. Il fut chargé alors, par la société des jacobins de la rue du Bacq, de rédiger une adresse au corps législatif, pour provoquer la déclaration de la patrie en danger. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), il fut arrêté et retenu en prison pendant quelque temps. Il passa ensuite dans les départemens au-delà des Alpes, et se fixa à Turin, où il a exercé assez longtemps et avec succès, la profession d'avocat ; il habitait encore le Piémont en décembre 1814. — JULIEN (AMÉDÉ) son fils, jeune homme rempli d'esprit et d'activité, était, sous le dernier gouvernement, pro-

du 14 juillet 1789, ayant
ciement de ce corps, sa
ses premières idées, rés
entrer dans une des cours
midi, et le fit partir pou
où il commençait à étudie
qu'un decret de l'assembl
du 6 septembre 1790, pr
pression des parlemens. (
l'âge de moins de 17 ans, il
à la fois sans existence et san
époque de la vie, où l'on
plus par ses impressions qu
et l'expérience, M. de Jul
tement déclaré contre la
cette conduite lui avait s
mis dangereux dans le part
compagnies d'assommeurs
1791, sous le nom de *po*
s'étaient organisées dans
villes du midi ; Montpellie
A la suite de quelques tro
rent lieu en mai de la mê
un des faubourgs de cette
dent de Boussairolles, son
ayant été grièvement bless
fusil au pied, M. de Jullia
vait en ce moment avec l
même quelques dangers,
bientôt assez menaçans po
s'éloigner de Montpellier.
Paris, auprès de son père,
cette ville le lendemain du
XVI venait d'être ramen

daux, les généraux Kléber, Aubert-du-Bayet et Beaupui furent remplacés, et M. Cavaignac rentra dans le sein de la convention. Bientôt après, il fut envoyé à l'armée des Pyrénées Occidentales pour le complément et l'organisation des troupes à cheval. Il y forma deux nouveaux corps, et s'y occupa exclusivement avec son collègue Garrau, des opérations militaires dont le résultat fut cette brillante campagne de dix jours, en thermidor an 2 (1794), qui mit au pouvoir de l'armée française Fontarabie, le port du Passage, St Sébastien, la vallée de Bastan, et dispersa l'armée espagnole après lui avoir enlevé toute son artillerie. La nouvelle en fut apportée à la convention lorsqu'elle était encore dans l'étonnement du grand coup qu'elle venait de frapper le 9. Ces succès et les manœuvres hardies de l'armée des Pyrénées Orientales sur la Catalogne, forcèrent la cour d'Espagne à entamer avec la convention des négociations qui se terminèrent peu de temps après par le traité de Bâle. Cavaignac ayant terminé sa mission, rentra dans l'assemblée. Il se trouva ensuite inculpé dans une dénonciation de quelques habitans de Bayonne dirigée contre son collègue Pinet. La société populaire de cette ville s'était refusée à l'appuyer, ayant trouvé injuste d'y comprendre Cavaignac : celui-ci prouva en effet à la convention, par une réclamation publique faite le jour même, qu'il s'était borné aux actes de sa mission et qu'il était entièrement étranger à ceux qu'on lui imputait (*voy*. Pinet). Sur le rapport de Durand - Maillane, au nom du comité de législation, la convention décréta la question préalable à son égard et l'arrestation de Pinet. Attaqué de nouveau par le député, comte Boissy-d'Anglas prit sa défense et fit passer à l'ordre du jour. Cavaignac fut envoyé à l'armée de Rhin-et-Moselle où il se montra, comme dans ses autres missions, bon soldat et sage administrateur. A peine était-il de retour, qu'éclata l'insurrection du 1er prairial an 3; il fut chargé, avec son collègue Delmas, par les comités de gouvernement, de la direction de la force armée contre les insurgés. Il courut les plus grands dangers en voulant soustraire à leur fureur le malheureux Ferraud. Le 13 vendémaire an 4, il contribua puissamment à la défense de la convention contre les sectionnaires de Paris. Élu membre du conseil des cinq-cents par la convention constituée en assemblée électorale, il en sortit par le sort, en 1797. Il fut successivement administrateur de la loterie nationale et régisseur de l'octroi de Paris; enfin, sous le gouvernement consulaire, commissaire-général des relations commerciales et résident à Mascate. Il se rendit à ce poste où l'influence anglaise ne lui permit pas de s'établir. Il revint en France en 1805. Le roi Joseph l'appela à Naples, en janvier 1809. Autorisé par l'empereur à s'y rendre, il y fut chargé de la direction générale des domaines et de l'enregistrement. Cette administration était à créer ; il l'organisa à l'instar de celle de France. Le roi Joachim le nomma conseiller-d'état, ensuite président de la section de législation, commandeur de l'ordre des Deux-Siciles, et lui donna un majorat de comte dont il n'a jamais pris le titre. Ce prince honorait M. Cavaignac d'une grande confiance et d'une amitié particulière. Forcé, en 1812, par un décret de l'empereur, relatif aux Français qui étaient au service des puissances étrangères, de donner la démission de ses emplois, il continua néanmoins d'habiter Naples, jouissant toujours de la faveur du roi. Rentré en France, en 1815, il fut appelé, quelques jours avant la seconde chute de Napoléon, à la préfecture de la Somme, qu'il n'exerça que depuis l'installation du gouvernement provisoire présidé par le duc d'Otrante (Fouché), jusqu'au second retour du roi. La loi dite d'*amnistie* du 12 janvier 1816, le força de quitter la France. Nous croyons de notre devoir de justifier Cavaignac d'une imputation calomnieuse légèrement avancée dans la *Biographie* de M. Eymery, répétée avec malveillance dans

celle de MM. Michaud, et sur laquelle Mme Cavaignac, en l'absence de son mari, a cru devoir s'élever dans une lettre adressée par elle à M. Eymery, qui, dans une réponse consignée dans le *Moniteur* du 27 septembre 1816, a reconnu de la manière la plus authentique, l'erreur dans laquelle il était tombé d'après un libelle diffamatoire de M. Baptistin de Moulières, publié sous le nom de *Biographie conventionnelle*. Cette erreur consiste en ce que ce libelle imputait à Cavaignac, au lieu de son collégue Pinet, (*voy.* ce nom) la condamnation, par une commission extraordinaire de M. Labarrère, ex-prévôt de la maréchaussée de Dax, que les prières ni les larmes de sa fille n'avaient pu sauver. Cette fausse imputation se détruit d'elle-même, si l'on considère que, dans la mission qui fut commune à Pinet et à Cavaignac, ce dernier était uniquement chargé de l'organisation de la cavalerie à l'armée des Pyrénées-Occidentales, et qu'à l'époque du fait qui a donné lieu à l'imputation calomnieuse du *Messager du soir*, répétée par le sieur de Moulières, il était, avec son collégue Beauchamp dans la ville d'Orthez, éloignée de quinze lieues du théâtre des fureurs révolutionnaires de Pinet. Il n'est pas moins à remarquer que M. Cavaignac n'a jamais connu Mlle Labarrère, et qu'il a hautement invoqué dans un écrit qu'il distribua à la convention, le 10 thermidor an 3 (28 juillet 1795), le témoignage de cette fille infortunée. C'est d'après la connaissance exacte de ces faits, que M. Eymery a fait disparaître de la *Biographie* dont il est l'éditeur, l'erreur facheuse dont s'est plainte à si juste titre Mme Cavaignac.

CAVAIGNAC (Jacques-Marie, baron), lieutenant-général des armées françaises, chevalier de St-Louis, commandeur de l'ordre des Deux-Siciles, premier aide-de-camp du roi Joachim, et frère du précédent, né à Gourdon département du Lot. Il entra au service en qualité de sous-lieutenant au régiment de Navarre infanterie, fit les premières campagnes de la révolution dans l'armée du nord; passa dans un régiment de chasseurs à cheval, fut adjoint à l'état-major de l'armée des côtes de la Rochelle, rejoignit son corps, et servit successivement à l'armée des Pyrénées-Occidentales et à l'armée d'Italie. S'étant distingué à la tête de sa compagnie, à la bataille du Tagliamento, le général Bonaparte le nomma chef d'escadron sur le champ de bataille. Il reçut plusieurs blessures lors de la retraite de l'armée d'Italie, dont le général Moreau avait pris le commandement, et dans une reconnaissance un coup de feu lui cassa une jambe. Le premier consul le nomma colonel du 10e des dragons; c'est à la tête de ce régiment qu'il combattit à la bataille d'Austerlitz; sa conduite dans cette mémorable affaire lui valut le titre de commandant de la légion-d'honneur. Après la paix de Presbourg, il réçut ordre d'aller joindre à Naples le roi Joseph dont il était écuyer. Peu après, l'empereur le nomma général de brigade. Il fut d'abord commandant de Naples, ensuite commandant supérieur des Calabres, avec le grade de lieutenant-général au service de Naples. Il pacifia deux provinces en révolte, autant par sa fermeté, sa justice et sa modération, que par l'efficacité de ses mesures et de ses opérations militaires. Chargé du commandement d'une des trois divisions du corps d'armée d'expédition contre la Sicile, tentée par le roi Joachim en personne, il fut le seul qui opéra son débarquement dans cette île, à la tête de la flottille qui transportait ses troupes. Les deux autres divisions ayant eu les vents contraires, il eut le signal de retraite; il opéra son rembarquement sous le feu de l'ennemi, traversa la flotte sicilienne sans perdre un seul de ses transports, et rejoignit le roi qui le combla d'éloges. Il lui donna le cordon de l'ordre de Westphalie, et le nomma son premier aide-de-camp. Le général Cavaignac rentra au service de France, en 1812, avec le grade de général de brigade, conformément aux décrets, n'ayant pas voulu se faire naturaliser Napolitain. Il fut employé dans

souscription, le 12 septembre 1818, à l'église du Grand-Béguinage à Bruxelles, et la plupart des corps de l'armée y assistèrent par députations. Le général Evers joignait à la bravoure toute la franchise et la loyauté militaire; il était estimé de ses chefs autant que chéri de ses subordonnés, auxquels sa mort a causé les plus vifs regrets.

EXCELMANS (Le baron REMI-JOSEPH-ISIDORE), lieutenant-général des armées françaises, né à Bar-le-Duc, en 1775, entra fort jeune dans la carrière militaire, devint premier aide-de-camp du général Broussier, son compatriote, et se distingua, en 1799, aux différens combats qui précédèrent la conquête de Naples. Il venait d'être fait chef d'escadron, et sa réputation de bravoure se trouvait, dès-lors, tellement établie, que le grand-duc de Berg (Murat) le prit pour aide-de-camp. S'étant de nouveau signalé à Wertingen, le 8 octobre 1805, dans le premier combat de cette nouvelle campagne contre l'Autriche, il fut chargé de présenter à l'empereur les nombreux drapeaux enlevés à l'ennemi. L'empereur le félicita sur sa conduite, et lui dit : « Je sais qu'on ne peut être plus brave que vous; je vous fais officier de la légion-d'honneur. » Le 27 décembre 1805, M. Excelmans fut nommé colonel du premier régiment de chasseurs, à la suite de la bataille d'Austerlitz. Employé, l'année suivante, dans la guerre contre la Prusse, il s'y fit encore remarquer par plusieurs actions d'éclat, et s'empara de Posen. Il passa ensuite, en qualité de général de brigade, au service du prince Joachim (Murat), qui venait de monter sur le trône de Naples, et reçut de ce prince la dignité de grand-écuyer. Revenu en France, lorsqu'un décret de l'empereur Napoléon eut prescrit à tous les Français attachés au service de Naples, de rentrer dans leur patrie, il fut élevé, le 8 septembre 1812, au grade de général de division. Chargé, en cette qualité, d'un commandement dans les campagnes de Russie et de Saxe, il fut décoré de l'aigle de grand-officier de la légion-d'honneur, le 7 novembre 1813. Il fit, à la tête d'un corps de cavalerie, la campagne de 1814. En novembre 1814, le docteur Andral, quittant Paris pour se rendre auprès du roi de Naples, dont il était le médecin, le général Excelmans le chargea d'une lettre pour ce prince. Divers soupçons ayant porté la police française à s'assurer de la personne de ce médecin, la lettre destinée au roi Joachim tomba dans les mains du gouvernement français. Après avoir témoigné au roi sa reconnaissance des bontés qu'il avait eues pour lui, et félicité S. M. de ce que presque tous les souverains de l'Europe avaient reconnu la légitimité de son titre, le général ajoutait « qu'à la vérité il en était bien qui ne l'avaient pas encore reconnue, mais qu'il croyait que ceux-là n'étaient nullement à craindre pour elle; que lors même que ses affaires n'auraient pas pris une tournure aussi favorable, il ne lui aurait pas été difficile de se faire respecter. D'ailleurs, continuait le général, V. M. aurait pu facilement attirer à elle des milliers de braves officiers qui, instruits sous ses yeux et à son école, se seraient empressés de lui offrir leurs services, et auraient cru, en cela, payer un tribut à la reconnaissance, pour les bontés qu'elle avait eues pour eux. Quant à moi, je serais heureux de pouvoir vous prouver que je conserverai, à jamais, la plus vive reconnaissance des bienfaits que j'ai reçus de V. M. » Le roi Louis XVIII, sous les yeux duquel cette lettre fut mise, chargea le général Dupont, ministre de la guerre, d'inviter le général Excelmans à être plus circonspect à l'avenir; mais quelques semaines après, le maréchal duc de Dalmatie (Soult) ayant remplacé le général Dupont au ministère de la guerre, Excelmans reçut le 10 décembre, une lettre du maréchal qui lui annonçait « qu'il était admis au traitement de non activité, et lui donnait l'ordre de se rendre sur-le-champ à Bar-sur-Ornain, où ce traitement lui serait payé. » Le refus fait par le général Excelmans, d'obéir à un ordre aussi arbitraire que rigoureux, puisque, dès long-temps, il n'avait d'autre domicile que Paris, amena contre lui une suite des violences auxquelles il ne parvint à se soustraire que par la fuite. Il adressa, le 24 décembre, à la chambre des députés et ensuite à celle des pairs, une réclamation dans laquelle il se plaignait de la violation de son domicile, et s'engageait à se constituer prisonnier, aussitôt qu'il serait cité légalement devant un tribunal compétent. En effet, ayant appris, par des ordres ultérieurs du ministère, qu'il devait être jugé par le conseil de guerre séant à Lille, il écri-

vit au comte Drouet d'Erlon, qui avait été désigné président de ce conseil, pour lui annoncer qu'il était prêt à se présenter devant ses juges. Il remplit sa promesse, et s'étant constitué prisonnier dans la citadelle de Lille, il fut jugé le 23 janvier, et acquitté à l'unanimité. Après le 20 mars 1815, Excelmans, fut nommé commandant en chef du 2ᵉ corps de cavalerie. Appelé, le 2 juin suivant, à la chambre impériale des pairs, il fut chargé, au même instant, d'un commandement à l'armée du nord. Revenu à Paris avec sa division, après la perte de la bataille de Waterloo, où il avait développé une activité, une énergie et un courage extraordinaires, il continua à combattre sous les murs de la capitale, et se trouvait, dans les derniers jours de juin, à Versailles, où il eut un engagement brillant avec la cavalerie prussienne, très-supérieure en nombre à la sienne, et à laquelle il fit éprouver une grande perte. Il est probable que si le général Excelmans eût été soutenu dans cette circonstance, cette affaire eût pu avoir des conséquences très-heureuses pour le triomphe de la cause française; mais dès-lors, on s'occupait beaucoup plus de capituler que de vaincre, et le résultat d'un grand succès fut une retraite. Après la rentrée du roi dans Paris, le général Excelmans suivit l'armée sur la Loire, et établit son quartier-général à Clermont-Ferrand. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, il s'est retiré d'abord à Bruxelles, puis en Allemagne. Après avoir rempli de grands emplois militaires et civils, le général Excelmans, à qui tous les moyens de s'enrichir ont été offerts, est demeuré sans fortune, et n'existe que par celle de sa femme, à qui tous les sacrifices ont été faciles pour ne pas se séparer de lui. Après un long exil, le général Excelmans a obtenu, au commencement de 1819, l'autorisation de rentrer en France.

EXMOUTH (Lord), amiral anglais, chevalier de St-Ferdinand de Naples, etc., fut connu d'abord sous le nom de sir Edward Pellew, baronnet. Il est né à Douvres. Son père, après avoir été lieutenant de marine, obtint une place de collecteur, et eut ainsi les moyens de donner à ses enfans une éducation soignée. Après avoir débuté comme lieutenant en second dans la marine, sir Edward Pellew devint lieutenant en pied, vers 1780. Pendant la guerre des colonies, il commanda le cutter *la Résolution*, et s'empara, après une action fort vive, du corsaire hollandais *le Flessingue*, fameux par grand nombre de prises faites sur le commerce britannique. Lors de la guerre avec la France, en 1793, il prit le commandement de la frégate *la Nymphe*, avec laquelle il soutint un engagement meurtrier contre la frégate française *la Cléopâtre*, dont il s'empara. Cette action lui valut le titre de chevalier baronnet. Sir Edward Pellew fut toujours employé pendant la guerre avec la France; et il se distingua encore dans plusieurs occasions, entre autres comme commandant du vaisseau *le Lançor*, sur les côtes d'Irlande, où, après plusieurs combats opiniâtres, il détruisit une petite division commandée par le capitaine Bompart. A l'élection générale de 1802, il fut nommé, pour Barnstale, dans le Devonshire, membre de la chambre des communes. La guerre s'étant rallumée, sir Edward Pellew fut nommé contre-amiral de l'escadre blanche. Le poste important de commandant en chef dans l'Inde étant devenu vacant, il en fut pourvu; et, en 1804, il quitta Londres, et arriva à l'embouchure du Gange le 20 novembre. Il fut employé, depuis son retour, à croiser sur les côtes de France. En 1814, il fut créé pair de la Grande-Bretagne, sous le nom de lord baron Exmouth, chevalier grand'croix de l'ordre du bain, puis, dans le mois de mai de l'année suivante, commandant en chef des forces navales dans la Méditerranée. Dans les premiers jours de juillet, il offrit ses services aux royalistes de Marseille, menacés par le maréchal Brune, marchant à la tête des troupes de Bonaparte. La ville de Marseille, en témoignage de sa reconnaissance, lui offrit une olive d'argent, représentant le fort Saint-Jean, posée sur trois branches, et surmontée d'une couronne avec ces mots : *Le 20 juillet 1815, la ville de Marseille à lord Exmouth.* En avril 1816, il reçut de l'amirauté des instructions pour négocier avec les régences barbaresques, afin qu'elles reconnussent les îles Ioniennes comme possessions anglaises. Il était chargé, en outre, de stipuler la paix entre les barbaresques et les royaumes de Sardaigne et de Naples, et d'obtenir, s'il était possible, des trois régences, l'entière abolition de l'esclavage des chrétiens. Lord Exmouth se

parts, et où des rapports sinistres annonçaient à tout instant que les fédérés et les faubourgs marchaient sur le château, lui et le prince de St-Moris (Montbarrey), qui n'avaient point quitté les appartemens et avaient été plusieurs fois témoins des cruelles anxiétés du malheureux monarque, se communiquèrent l'idée de s'assurer, par eux-mêmes, de ce qui se passait dans les faubourgs et aux écoles de médecine, section du Théâtre-Français, où était le quartier-général des fédérés. De retour le premier, M. de Jullian trouva le roi dans une vive agitation; il était alors dans la salle des gardes, recueillant des informations de tous côtés. Au récit que lui fit Jullian, des dispositions qui se faisaient pour venir attaquer le château à la pointe du jour, le roi portant les deux mains à son front, s'écria: « Eh quoi, toujours du sang! et c'est moi qu'ils accusent de vouloir le répandre! » Vers quatre heures du matin, de nouveaux avis, qui se succédaient rapidement, annoncèrent que l'attaque serait probablement remise au lendemain, et Jullian, qui avait déjà passé plusieurs nuits, profita de ce moment pour aller prendre quelque repos; mais tout avait changé en peu de temps. Réveillé à neuf heures, par le bruit du canon et de la mousqueterie, il essaya inutilement de sortir de l'hôtel d'Angleterre, où il était logé, pour retourner au château; plusieurs Suisses furent égorgés sous ses fenêtres et devant ses yeux, et l'issue du combat ne lui permit bientôt d'espérer de salut que dans un prompt départ. Déguisé, mais tremblant à tout instant d'être reconnu, il errait autour des murs de Paris, le 11 août, entre quatre et cinq heures du matin, cherchant à y découvrir un passage par lequel il pût s'échapper, lorsqu'un hasard inattendu lui rendit la fuite facile, au moment même où elle lui paraissait plus impossible. Il se retira à Clichy-la-Garenne, dans la maison d'un ami, alors absent, et se préparait, peu de jours après, à rentrer à Paris, lorsque son valet-de-chambre, qu'il avait instruit du lieu de sa retraite, vint lui apprendre que des agens de la commune s'étaient déjà transportés, plusieurs fois, dans son domicile, pour l'arrêter, en s'informant de sa résidence actuelle. Dès-lors, il cessa d'habiter Paris; loua, pendant quelques mois, dans les environs de Versailles, une habitation solitaire, et accepta, à la fin de décembre 1792, un asile écarté, dans une petite maison qu'occupait, au Bas-Meudon, le riche propriétaire de la verrerie. Ainsi venait de s'écouler une année, lorsque le 8 octobre 1793, M. de Jullian fut arrêté par ordre du comité révolutionnaire de Versailles, et conduit dans les prisons de cette ville, où il a éprouvé, pendant 13 mois, des souffrances inexprimables. Rendu à la liberté, trois mois seulement après la destruction de la tyrannie décemvirale, il s'attacha fortement au parti thermidorien, auquel il devait la vie. Dans la lutte qui s'était engagée, dès le 9 thermidor, entre les libérateurs de la France et ses anciens oppresseurs, Jullian se fit remarquer parmi les ennemis les plus ardens du terrorisme; combattit, dans toutes les circonstances, cette faction sanguinaire; dirigea le zèle des jeunes gens, qui le proclamèrent bientôt leur chef: et se présenta, le 5 germinal an 3 (25 mars 1795), à la barre de la convention nationale, pour y demander vengeance des brigands qui, dans l'effervescence populaire de cette soirée, venaient d'assassiner deux de ses amis. Le 10 germinal suivant (1er avril), il présenta à la même assemblée une adresse dont la convention ordonna l'impression, la mention honorable, l'envoi aux départemens et aux armées, et dans laquelle il demandait le prompt jugement de Billaud de Varennes et de Collot-d'Herbois, anciens membres du comité de salut public, et de leurs complices du comité de sureté générale. Dénoncé par Bourdon de l'Oise, comme *chevalier du poignard* (*), son arrestation fut demandée par la Montagne; mais 4000 hommes armés, qui l'avaient accompagné et au nom desquel ils parlait, veillaient sur sa liberté. Le 12 germinal, au moment où l'insurrection avait envahi la salle de la convention, il se rendit dans diverses sections, les appela à la défense de l'assemblée, et contribua au mouvement général qui, dans quelques heures, réunit autour d'elle un grand nombre de bons citoyens, et l'affranchit du joug des factieux. Lorsque, le 1er prairial suivant, une insurrection plus terri-

(*) C'était le nom sous lequel on désignait les personnes qu'on accusait de s'être trouvées au château des Tuileries dans la soirée du 28 février 1791, et dans la nuit du 9 au 10 août 1792.

ble encore eut éclaté contre la convention, Jullian passa deux heures, tantôt sur les marches du bureau de l'assemblée, tantôt sur celles de la tribune, écartant les piques et les poignards dirigés contre l'héroïque président de cette journée (Boissy-d'Anglas). Le député Féraud ayant été assassiné, et sa tête portée au bout d'une pique dans l'assemblée, sous les yeux du président, cette tête sanglante resta, pendant un quart d'heure, placée sur l'épaule gauche de Jullian, exposé à toute la fureur des factieux qui mirent en pièces ses vêtemens. Convaincu qu'il n'y avait rien à attendre pour la gloire et le bonheur de sa patrie du rétablissement d'une dynastie détrônée, non moins par ses propres fautes que par le canon des républicains, Jullian s'arma, au 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), contre les sections de Paris, insurgées contre la convention, et entraînées à la guerre civile par les agens des Bourbons, et quelques intrigans ambitieux. Chargé, après cette journée, d'accompagner, en qualité de commissaire civil, le représentant Fréron, envoyé à Marseille pour y arrêter les progrès de la réaction, il s'honore d'avoir concouru à une mission, pendant laquelle il n'a pas coulé une seule goutte de sang français, et qui n'eut rien de commun avec celle que le même représentant avait remplie, deux ans auparavant, dans ce pays. De retour à Paris, Jullian publia, sur le midi, en messidor an 4 (juillet 1796), un *Mémoire* (*) qui réunit l'assentiment de tous les hommes éclairés et sans passion. Attaché à son indépendance, il ne sollicita aucunes fonctions publiques, et refusa celles qui lui furent offertes, quoique l'extrême faveur dont il jouissait alors auprès du gouvernement directorial ne lui en eût fait proposer que de brillantes, et que sa fortune, autrefois considérable, eût été presque entièrement détruite par la révolution. Le 11 floréal an 5 (30 avril 1797), il publia, dans le *Moniteur*, une lettre dans laquelle il demandait que la liberté du général la Fayette, détenu en Autriche, au mépris du droit des gens et des droits plus sacrés encore du malheur, fût un des premiers articles du traité de paix que la république allait conclure avec cette puissance. Arrêté, après le 18 fructidor, comme compromis dans une radiation d'émigré, obtenue à prix d'argent par une dame Fittini, il fut détenu pendant six mois au Temple; traduit, le 15 ventôse an 6 (5 mars 1798), au tribunal criminel de la Seine, et acquitté à l'unanimité, sur le réquisitoire formel de l'accusateur public, qui, s'étant constitué lui-même son défenseur d'office, rendit ainsi, de la part de Jullian et de son avocat, toute explication ultérieure inutile. Après le 18 brumaire, Jullian se lia étroitement avec Lucien Bonaparte, qu'il avait connu à Marseille en 1795; mais cette liaison ne fut d'aucune utilité pour sa fortune; son attachement à la cause de la liberté, et l'expression trop sincère de ce sentiment, devinrent même pour lui, sous les gouvernemens consulaire et impérial, une source constante de disgrâces. Exilé deux fois par les ordres de l'empereur, il passa plusieurs mois en Languedoc. Revenu à Paris, il y trouva sureté et protection de la part du ministre Fouché, duc d'Otrante, pour lequel il a montré dans tous les temps, autant d'affection que de reconnaissance. Nommé chef d'escadron de la garde nationale, M. Jullian fut envoyé, en cette qualité, en juillet 1809, par ce ministre, alors chargé du département de l'intérieur, auprès du prince de Ponté-Corvo, maintenant roi de Suède. Il fit pendant deux mois, auprès de ce prince, à qui le conseil des ministres ou plutôt le duc d'Otrante, seul, venait de confier le soin de repousser l'agression des Anglais contre Anvers, le service d'officier d'ordonnance, et revint à Paris avec lui, lorsque l'empereur lui eut donné pour successeur le duc d'Istrie. Le duc d'Otrante ayant quitté le ministère, le 3 juin 1810 (*v.* Fouché), Jullian, menacé d'être arrêté et enfermé à Vincennes, sollicita et n'obtint qu'avec peine du nouveau ministre, la permission de se retirer en Franche-Comté, chez le prince de Bauffremont, son ami d'enfance. Il y avait déjà passé quatorze mois, lorsqu'il reçut du directeur-général des droits réunis, une commission pour l'Italie, relative au service de cette administration, à laquelle était jointe, si ce n'est l'ordre absolu du moins l'insinuation positive de se rendre, sur-le-champ, à sa destination, et de ne repasser les Alpes que sur de nouveaux ordres. Nommé inspecteur-général des droits réunis, au-delà

(*) Voyez le *Moniteur* du quintidi 5 thermidor an 4 (23 juillet 1796), n° 304

des Alpes, il acquit, en parcourant sans cesse les divers états de l'Italie, la certitude des vœux que formaient, dans tous les partis, les hommes les plus éclairés, pour voir leur beau pays érigé en état indépendant, et gouverné par des lois constitutionnelles. Lorsqu'à la suite de l'invasion de la France, l'Italie rentrait sous la domination autrichienne, M. de Jullian se rendit de Turin auprès du roi de Naples, dont le quartier-général était à Parme, afin de protéger les intérêts des administrateurs et des agens français, exposés à toutes les violences des vainqueurs. De retour à Paris en mai 1814, il n'habita que peu de jours cette ville, et se retira au château de Châtillon, en Beauce, dont il partit en novembre de la même année, pour se rendre à Naples auprès du roi Joachim. Ce prince l'accueillit avec confiance et distinction, et lui exprima le désir de l'attacher à son service; mais de nouveaux orages grondaient encore. A la nouvelle du départ de Bonaparte de l'île d'Elbe, le roi désira que M. de Jullian retournât en France, pour y suivre des intérêts personnels à ce prince. Il quitta donc Naples, dans la nuit du 9 mars 1815; fut constitué prisonnier, pendant 17 jours, à son passage à Turin; arriva à Paris le 16 avril, et fut témoin et acteur dans les nouveaux désastres, qui, après avoir accablé la France en juin et juillet de la même année, finirent par lui rendre une seconde fois les Bourbons, et avec eux les insolentes prétentions et les vengeances de l'émigration. Le 5 novembre 1815, M. de Jullian reçut l'ordre de quitter Paris et de se rendre à Guéret. Le 10, il fut arrêté comme n'ayant point obéi à cet ordre. Le 26 du même mois, la liberté lui fut rendue, et deux jours après il quitta la France et passa en Allemagne, où il voyagea pendant plusieurs mois, portant partout et ne dissimulant nulle part la ferme conviction que, grâce au système que l'Europe paraît avoir exclusivement appliqué à la France, le terme des jours de son souverain actuel sera, pour ce pays, le commencement d'une révolution nouvelle et de nouveaux malheurs, auxquels il n'est que trop à craindre que l'Europe ne reste pas long-temps étrangère. A la suite de ce voyage M. Jullian est revenu à Paris, où il n'a séjourné qu'un mois. Il habitait, en 1818, une maison de campagne aux environs de Bruxelles. Il a publié : *Mémoire sur le midi*, Paris, prairial an 4, 200 p. — *Fragmens historiques et politiques*, Paris 1804. — *Souvenirs de ma vie, par M. de J......*, 2 parties formant un volume in-8, de 365 pages, Paris et Londres, Masson et Bossange, 1815. — *Considérations politiques sur les affaires de France et d'Italie, pendant les trois premières années du rétablissement de la maison de Bourbon sur le trône de France, ou suite des Souvenirs de ma vie, par M. de J......*, Bruxelles, 1817. Ce dernier ouvrage, ou plutôt cette troisième partie des *Souvenirs*, nous a paru, surtout, contenir des matériaux intéressans et absolument ignorés, pour servir à l'histoire des deux pays.

JULLIEN (Marc-Antoine), était instituteur avant la révolution, et jouissait de l'estime publique. Il embrassa avec ardeur les principes de la révolution, et ne tarda pas à dépasser toutes les limites que prescrivaient la raison, la justice et les intérêts même de la liberté. Élu, en septembre 1792, par le département de la Drôme, député à la convention nationale, il apporta dans le procès de Louis XVI, un esprit de partialité, inexcusable dans un simple citoyen, mais criminelle dans un représentant du peuple, et surtout dans un juge. Il vota ensuite la mort de ce prince, sans appel et sans sursis. Toute la conduite de Jullien de la Drôme, pendant la durée du régime décemviral, fut celle d'un des plus souples valets de la tyrannie. Ami particulier de Robespierre, c'est à lui que son fils (*voy.* le nom suivant) dut la mission sanglante que le comité de salut public le chargea de remplir à Bordeaux. Sorti de la convention, Jullien ne fut réélu ni à l'un ni à l'autre conseil; mais le directoire l'employa comme son commissaire près l'administration de la Drôme. Privé de ces fonctions par la révolution qui renversa le directoire, il rentra dans l'obscurité. N'ayant ni signé l'acte additionnel des cents jours, ni occupé de fonctions pendant cette époque, il n'a point été compris dans la loi d'exil du 12 janvier 1816.

JULLIEN (M. A.), fils du précédent, fut, à l'âge de 18 ans, commissaire du comité de salut public, à Bordeaux, pendant le régime de la terreur. Les crimes de cette mission ont acquis une assez horrible célébrité, pour que nous ne nous croyions pas obligés d'en apporter de nouvelles preuves; elles sont consignées en

traits de sang, dans le rapport fait par Courtois, à la convention nationale, dans sa séance du 19 nivôse an 3 (8 janvier 1795), sur les papiers trouvés chez Robespierre. On y voit que Robespierre était le bon, le cher ami de Jullien; qu'après avoir fait périr sur l'échafaud les plus illustres proscrits du 31 mai (*voy.* GUADET), il proposait de « faire raser les maisons où ils s'étaient cachés, et de faire juger et périr sur les lieux les auteurs ou complices du récèlement de ces conspirateurs. » Si de tels forfaits peuvent (ce que nous sommes loin de penser) admettre une excuse, elle est tout entière dans l'âge du jeune fanatique qui s'en rendit coupable, et qui, depuis, en a exprimé de vifs remords. Nous ne discuterons ici ni les questions de savoir si les pouvoirs de Jullien étaient illimités ou non; s'il s'efforça de s'opposer, à Bordeaux, à la tyrannie d'hommes moins barbares que lui; s'il a été calomnié par eux: ses pouvoirs lui suffirent pour faire verser des flots de sang, et s'il s'opposa aux actes des représentans, ce fût bien moins dans l'intérêt de l'humanité, que dans celui de son autorité personnelle. Quant aux calomnies dont il prétend avoir été l'objet, il est des hommes et des forfaits contre lesquels la calomnie elle-même est impuissante. Ce qui prouve néanmoins que le cœur et l'esprit de ce Seïde étaient encore ouverts à quelques sentimens généreux et à quelques idées justes, c'est qu'à l'instant même où il provoquait toutes les fureurs de la tyrannie contre les illustres et derniers défenseurs de la liberté républicaine, c'était aux tyrans eux-mêmes qu'il dénonçait l'un de leurs plus exécrables agens En effet, nommé, en 1794, commissaire-adjoint de l'instruction publique, avec Payan et Fourcade, il contribua, dans le même temps, à faire rappeler Carrier de la Vendée, et s'expliquait sur les barbaries de ce monstre, avec une franchise et une indignation qui formaient le plus étrange et le plus inexplicable contraste avec sa propre conduite. Après le 9 thermidor, ce même Carrier et Tallien, le poursuivirent à leur tour; mais dans cette confusion d'intérêts et de crimes solidaires, les dénonciateurs et les dénoncés reconnurent bientôt combien il importait *à tous*, de renoncer à d'imprudentes poursuites, et Carrier se trouva seul dévoué par les partis, comme victime expiatoire. Jullien contribua beaucoup à sa condamnation. Après l'installation du directoire, il rédigea un journal intitulé *l'Orateur plébéien*, dont le gouvernement payait les frais. Il fit ensuite partie de l'expédition d'Egypte, en qualité de commissaire des guerres, et fut membre de l'institut du Caire. Revenu en Europe, il passa à l'armée d'Italie, suivit Championnet à l'expédition de Naples, et fut traduit avec lui à un conseil de guerre, comme complice de la désobéissance de ce général à l'autorité du directoire. Rendu à la liberté, le 30 prairial (18 juin 1799), par la chute des directeurs Treilhard, Revellière-Lépaux et Merlin, Jullien revint à Paris, et fut remis en activité dans ses fonctions de commissaire. A l'époque du 18 brumaire (9 novembre), il publia, après l'installation du consulat, un écrit fait avec beaucoup d'adresse, et dans lequel, en donnant toujours une main à son ancien parti, il présentait, sous le plus bel aspect, les derniers événemens, et surtout celui qui en était le héros. Nommé sous-inspecteur aux revues, il conserva cette place jusqu'en 1808, et passa alors à l'administration générale de la guerre, où il devint chef de bureau de la troisième section. Vers 1810, il se rendit dans le royaume d'Italie, comme inspecteur de cavalerie, s'arrêta à Milan, y fit réimprimer son *Emploi du temps*, et y publia, pour la première fois, son *Agenda général*, ou *Mémorial portatif*, etc. S'étant introduit à la cour de la vice-reine, parlant comme un moraliste pur et instruit en matière d'éducation, affectant beaucoup de douceur et des sentimens vertueux, il capta la confiance de cette princesse, qui le consultait pour l'éducation de ses enfans; mais le vice-roi ayant été instruit du rôle odieux qu'il avait joué dans les premières années de la révolution, les portes du palais lui furent aussitôt fermées. Il prit alors le parti de se rendre à Brescia, lieu fixé pour sa station d'inspecteur, et y publia deux gros vol. in-4, consacrés à l'éloge de la méthode d'enseignement de Pestalozzi. M. Jullien a fait imprimer un grand nombre d'écrits sur diverses matières; en voici la liste: *Essai sur une méthode qui a pour objet de bien régler l'emploi du temps, premier moyen d'être heureux*, 1808, 1810, in-8. — *Essai général d'éducation physique, morale et intellectuelle*, 1808, in-4. — *Esprit de la méthode d'éducation de Pestalozzi*,

1813, 2 vol. in-8. — *Mémorial horaire*, ou *Thermomètre de l'emploi du temps*, 1813, in-8. — *Agenda général*, ou *Mémorial portatif universel*, *livret-pratique d'emploi du temps*, *composé de tablettes utiles et commodes*, troisième édition, 1815, in-12. — *Sur les prochaines élections des membres de la chambre des députés au 1er août* 1815. M. Jullien a été l'un des rédacteurs de la feuille qui, pendant les cent jours de 1815, a paru sous le titre d'*Indépendant*, puis sous celui de *Courrier*, ensuite sous celui de *Constitutionnel*, et qui, après sa suppression, en 1817, s'est réunie au *Journal du Commerce*. Il voyageait en Suisse dans ces derniers temps, et il a étudié avec soin et succès, les diverses méthodes d'instruction qu'on y suit. Il a publié, sur cette matière les écrits suivans : *Esquisse d'un ouvrage sur l'éducation européenne comparée*, 1817, in-8. — *Précis sur les instituts d'éducation et d'agriculture de M. de Fellenberg*, 1817, in-8. — Il a donné, en 1817, un *Manuel électoral*, in-8. L'idée et l'exécution de ce dernier ouvrage ont surtout droit à de justes éloges.

JUNOT (Andoche), duc d'Abrantès, né à Bussi-le-Grand, en Bourgogne, le 25 octobre 1771, était étudiant en droit au moment de la révolution. Parti, en 1792, comme grenadier dans un des bataillons de volontaires du département de la Côte-d'Or, il se fit connaître par un courage qui tenait souvent de la témérité, et devint en 1796, aide-de-camp de Bonaparte. Il fit, auprès de ce général, cette brillante campagne d'Italie, à laquelle les temps modernes n'ont rien à comparer, et se fit remarquer constamment par une intrépidité peu commune. Il accompagna ensuite Bonaparte en Égypte, et ne s'y distingua pas moins, surtout dans l'expédition de Syrie, où il livra, avec environ 300 Français, à la fin de juillet 1800, le fameux combat de Nazareth, à des forces très-supérieures. Revenu en France à la suite du général Bonaparte, avec le grade de général de division, Junot concourut à la révoluion du 18 brumaire, continua long-temps son service de premier aide-de-camp auprès du premier consul et de l'empereur, obtint ensuite le commandement de la place de Paris, puis le titre de gouverneur de cette ville, et passa, en février 1804, au commandement d'une division de l'armée d'Angleterre. Nommé au mois d'août de la même année, colonel-général des hussards, il fut décoré, le 1er février 1805, du grand-aigle de la légion-p'honneur, et ensuite de l'ordre du Christ de Portugal, qui lui fut conféré par le prince régent, auprès duquel il remplissait alors les fonctions d'ambassadeur. Il quitta Lisbonne lors de la reprise des hostilités en 1805, et s'étant rendu à l'armée d'Allemagne, il y combattit toujours aux côtés de Napoléon, et se distingua particulièrement à la bataille d'Austerlitz. Il retourna peu de temps après à Lisbonne; et quittant bientôt le rôle d'ambassadeur pour devenir commandant en chef de l'armée qui marchait contre le Portugal, il s'empara de ce pays sans éprouver une grande résistance, et fut récompensé de cette conquête par le titre de duc d'Abrantès. Attaqué bientôt et assiégé par les Anglais dans Lisbonne, le duc d'Abrantès se vit dans la nécessité de capituler le 30 août 1808, et le fit d'une manière honorable pour lui et pour son armée, qui ne fut pas prisonnière de guerre. Cependant l'empereur Napoléon ne fut pas satisfait d'un traitement aussi distingué; et le duc, qui se trouvait à son retour dans une disgrâce complète, demeura sans commandement jusqu'à l'époque où les projets de Napoléon contre la Russie décidèrent ce prince à rappeler autour de lui, en 1812, tous ceux d'entre les braves dont les services, long-temps oubliés, lui redevenaient nécessaires. Le duc d'Abrantès fut chargé du commandement du 8e corps de la grande armée. Une seule fois, il eut occasion de se signaler, le 19 août, au combat de Valentina. Rentré en France après les désastres de cette campagne, il retourna dans les provinces Illyriennes, dont il était gouverneur-général. Il y tomba malade, fut ramené en France en 1813, dans un état d'aliénation complète, et remis entre les mains de sa famille. C'est là que, dans l'accès d'une fièvre ardente qui avait résisté à tous les remèdes, il se jeta, dans un moment de délire, par la fenêtre de son appartement, et mourut le 29 juillet 1813. Sa bibliothèque était composée des livres les plus rares et les plus curieux.

JUSSIEU (Antoine-Laurent de), médecin, membre de l'ancienne académie des sciences et de la société royale de médecine, à présent membre de l'institut, est neveu du célèbre Bernard de Jussieu. Il fit, en 1804, à l'institut, un rapport

sur les résultats de l'expédition du capitaine Baudin à la Nouvelle-Hollande. Il fut nommé, le 16 septembre 1808, conseiller à vie de l'université impériale. Le 6 avril 1814, il adhéra à la déchéance de l'empereur, et exprima son vœu en faveur des Bourbons. Dans les découvertes récentes relatives à l'anatomie végétale, M. de Jussieu s'est distingué par l'anatomie particulière de la graine, et a fixé l'attention des savans sur un corps auquel il donne le nom de périsperme, et qui se trouve, dans beaucoup de graines, indépendant des enveloppes ordinaires et des parties connues du germe. M. de Jussieu a été décoré de l'ordre de St-Michel, le 8 janvier 1817. Il a publié : *Rapport de l'un des commissaires chargés par le roi de l'examen du magnétisme animal*, 1784, in-4. La conclusion de ce rapport est que l'homme produit sur son semblable une action sensible par le contact, et quelquefois par un simple rapprochement à distance; mais l'auteur attribue cet effet à l'émanation de la chaleur animale, plutôt qu'à un fluide magnétique, non encore démontré. L'auteur n'avait pas voulu signer le rapport des trois autres commissaires.—*Genera plantarum secundùm ordines naturales disposita, juxtà methodum in Horto regio Parisiensi exaratum anno* 1774, Paris, 1789, in-8; 1791, in-8. (M. Usteri en a donné une édition à Zurich, qui a été réimprimée à Leipzig en 1792). *Tableau synoptique de la méthode botanique de B. et A. L. de Jussieu*, 1796.—*Tableau de l'école de botanique du Jardin des Plantes*, de Paris, ou *Catalogue général des plantes qui y sont cultivées*, 1800, in-8.

FIN DU TOME CINQUIÈME.


Stanford University Libraries
3 6105 013 454 371

